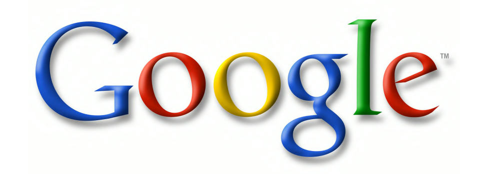
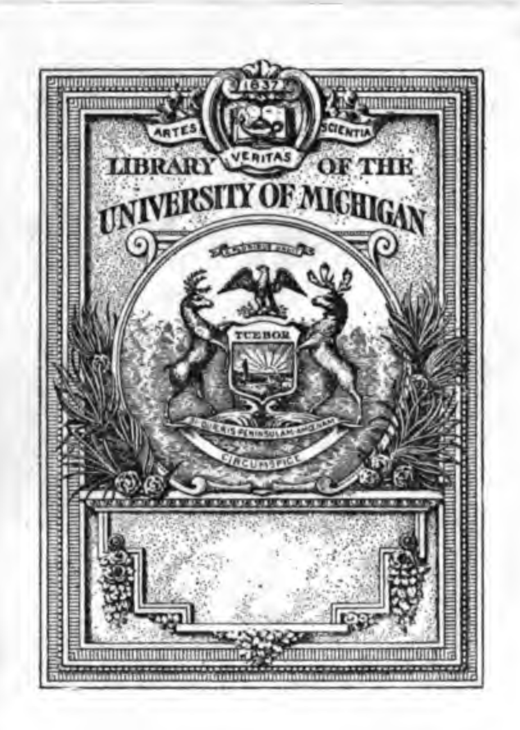



1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

JOURNAL

DES SAVANTS.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JANVIER 1887.

SOMMAIRE DU CAHIER.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXVII.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À la Librairie HACHETTE et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants.*

JOURNAL

DES SAVANTS.

JANVIER 1887.

I. *PSYCHOLOGIE COMPARÉE. L'homme et l'animal, par Henri Joly, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Dijon, maître de conférences à la Sorbonne;* ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. Deuxième édition, revue et corrigée. — Paris, librairie Hachette et Cie. 1886. — 1 volume in-12.

II. *SOUVENIRS ENTOMOLOGIQUES. Études sur l'instinct et les mœurs des insectes, par J.-H. Fabre.* — Paris, librairie Ch. Delagrave. 1879. — 1 volume in-12. — *NOUVEAUX SOUVENIRS ENTOMOLOGIQUES. Études sur l'instinct et les mœurs des insectes, par J.-H. Fabre.* — Paris, librairie Ch. Delagrave. 1882. — 1 volume in-12. — *SOUVENIRS ENTOMOLOGIQUES (troisième série). Études sur l'instinct et les mœurs des insectes, par J.-H. Fabre.* — Paris, librairie Ch. Delagrave. 1886. — 1 volume in-8°.

PREMIER ARTICLE.

L'ouvrage de M. H. Joly a paru en 1877, un an après avoir été couronné en manuscrit par l'Académie des sciences morales et politiques. Dès cette époque, il méritait à plusieurs titres d'être annoncé et apprécié dans le *Journal des Savants*. Il le mérite aujourd'hui davantage encore. Parvenu à la deuxième édition, soigneusement revu, mis au courant des progrès qu'a faits en dix années la psychologie comparée, l'une des sciences les plus actives de notre temps, il se présente au public avec

une valeur nouvelle, ajoutée à ses premiers mérites. L'importance en est demeurée entière. Elle consiste dans le haut intérêt de la question principale, dans la méthode et l'étendue avec lesquelles elle est traitée. Parmi les livres si nombreux qu'a suscités le problème des ressemblances et des différences entre l'homme et l'animal, et dont les auteurs se sont placés au point de vue psychologique, celui-ci est assurément le plus complet et le mieux ordonné. Est-il en même temps le plus scientifiquement vrai? C'est ce que nous nous proposons d'examiner ici. Et afin de le mieux juger, nous le rapprocherons de divers travaux récents, et principalement des livres si curieux et si riches d'observations bien conduites de M. H. Fabre. Ce savant entomologiste a recueilli et décrit un nombre considérable de faits par lesquels sont confirmées plusieurs des vues de M. H. Joly, qui invoque souvent son témoignage, ainsi que l'avait fait déjà M. Paul Janet dans son grand ouvrage sur les *Causes finales*. Il sera utile aussi d'éprouver les théories et les conclusions de M. H. Joly en les comparant tantôt avec celles de M. Albert Lemoine, qui a laissé un profond travail sur *L'Habitude et l'Instinct*, tantôt avec le livre intitulé *L'Évolution mentale chez les animaux*, dont l'auteur est M. G. John Romanes, membre de la Société royale de Londres, tantôt avec quelques récents articles de M. Alfred Fouillée qui ont été très remarqués. Ce n'est point que, depuis dix ans, il n'y ait eu que ces publications relativement à la psychologie comparée; beaucoup d'autres ont paru, qu'il nous arrivera de mentionner à l'occasion; mais celles-là ont avec l'ouvrage de M. H. Joly des rapports plus directs et réclameront de notre part des citations plus fréquentes et une plus grande attention.

Si la science dont s'est occupé M. H. Joly dans son livre n'est pas nouvelle, elle a du moins pris de notre temps un essor nouveau. Elle a donné lieu à des discussions ardentes, à des polémiques passionnées. Les divergences se sont produites au sujet du but, de la méthode, des limites de cette psychologie qui ne se propose rien moins que l'étude du règne animal tout entier, envisagé au point de vue des manifestations qui peuvent révéler quelque chose d'analogue ou de semblable aux passions, aux actes, aux connaissances, aux raisonnements de l'homme. Aussi, quelque désireux que l'on soit de passer promptement à l'examen des faits, on ne saurait se dispenser de traiter certaines questions préliminaires. D'où vient, par exemple, cette tendance qui porte aujourd'hui tant d'esprits « à comparer entre eux les êtres et les phénomènes sur lesquels la science a déjà réuni des connaissances? » Est-ce seulement pour étendre ces connaissances? C'est évidemment aussi pour les simplifier et les expliquer. Est-ce encore pour analyser les actes des animaux

et chercher s'ils contiennent ou non tout ce qu'impliquent les actions humaines? Assurément; mais la psychologie comparée, en faisant cette recherche, porte ses regards au delà : elle aspire à déterminer la place de l'homme dans la création, problème attirant et plus redoutable qu'on ne le pensait avant notre époque. En effet, il en sort tout de suite une autre question non moins captivante. Que la place de l'homme dans la création soit la première, voilà qui n'est guère contesté. Mais cette primauté, jusqu'où s'élève-t-elle? Est-il non seulement au-dessus, mais en dehors de l'animal? Ou bien n'est-il encore qu'un animal, quoique le premier des animaux? Et cette dernière question amène aussitôt avec elle la question capitale de ce temps-ci, question retentissante, brûlante, qu'aucun esprit sérieux n'est libre d'écarter, qui a envahi toutes les controverses philosophiques du temps présent, et qui d'ailleurs rentre dans le domaine de la psychologie comparée. Cette question, sous ses formules diverses, revient toujours aux termes suivants : l'intelligence, c'est-à-dire l'ensemble des facultés inséparables de la pensée, telles que la conception du beau, du bien, la réflexion qui précède les actes libres, cette intelligence est-elle absolument indépendante du mécanisme?

Qu'est-ce que le mécanisme aujourd'hui? « Le mécanisme, dit M. H. Joly, c'est l'explication des choses par la liaison nécessaire et aveugle des mouvements de la matière. » Cette explication a fait rapidement fortune. Du monde physique, elle a gagné le monde de la vie; et il est aisé de voir qu'elle réduit l'étude de la vie à l'étude des conditions de la vie. De sa voix si pleine d'autorité, Claude Bernard a dit : « Il ne faut pas confondre les causes et les conditions, tout est là[1]. » Les partisans du mécanisme n'ont pas entendu, ou n'ont pas été convaincus. De proche en proche, ils sont allés appliquant leur système à l'économie politique, aux lois sociales. Pour eux l'intelligence, n'étant plus qu'une image, une répétition du mécanisme de la nature, devient une portion de ce mécanisme. Et peu à peu la théorie se réjouit d'avoir conquis l'homme tout entier. Sa conception fondamentale s'agrandit et s'enrichit. A ses vues premières s'en ajoutent de plus compliquées. D'après elle, le mécanisme règne non seulement dans l'espace, mais dans la durée. Il accumule les forces qu'il fait se succéder. L'intelligence s'augmente, ou plutôt les intelligences s'additionnent de génération en génération. Tout ce qui semble dépasser les résultats de l'expérience actuelle n'est que de la force emmagasinée, distribuée dans les cerveaux des ancêtres. De siècle

[1] *Rapport sur les progrès et la marche de la physiologie générale en France*, par M. Claude Bernard. Paris, 1867. Page 228.

en siècle, les organismes humains s'approprient une portion plus considérable et mieux ordonnée de la force universelle.

En présence de ce débat, l'un des plus grands qui se soient jamais élevés, le philosophe et le savant n'ont le choix qu'entre trois partis, dit M. H. Joly. Le premier est de s'en tenir à la doctrine d'une intelligence se suffisant à elle-même, ayant ses lois propres, sans rapports avec les espèces inférieures, sans conditions extérieures. Pas plus que notre auteur nous n'apercevons beaucoup de penseurs portés, à l'heure qu'il est, vers ce point de vue. Ceux, en effet, qui s'y placeraient seraient semblables à des savants assez téméraires pour se passer de bibliothèques ou de laboratoires, et à des politiques qui, se confiant au génie particulier d'une nation, la précipiteraient sur des obstacles inconnus.

Le second parti est d'accepter le système des mécanistes, dont voici les idées principales : la pensée n'est qu'une forme du mouvement, lequel n'est qu'une forme du calorique, lequel, dans l'animal et dans l'homme, est un résultat de la nutrition; la volonté n'est qu'un mouvement réflexe, la sensibilité n'est qu'un état des organes. Le vice et la vertu sont des combinaisons comme le sucre et le vitriol. Le génie est une névrose. La nature humaine a les mêmes origines, les mêmes lois, les mêmes destinées que la nature animale. L'extermination des plus faibles par les plus forts est la forme par excellence du progrès. Donc l'idéal de l'homme public et le dernier mot du droit des gens est de se borner à armer, à discipliner les forces vivantes, afin qu'elles s'enrichissent le plus possible en puisant au grand réservoir des forces physiques dont elles sont issues.

Tout autre est le troisième parti. Quiconque l'adopte pose les questions et prend les résolutions suivantes. L'intelligence qui connaît le mécanisme et qui s'en sert, n'est-elle pas quelque chose de distinct de ce mécanisme? N'est-elle pas un principe supérieur aux instruments qu'il emploie? S'il en est ainsi, décidons-nous à étudier les conditions extérieures d'un développement dont le terme final devra être sans doute le progrès même de l'esprit, de l'esprit qui ne peut rester étranger à la matière, qui doit l'ordonner et l'embellir, qui, dans la lutte inévitable des forces, doit intervenir afin surtout d'atténuer les effets aveugles de la concurrence, dans l'intérêt des faibles et des disgraciés.

Que la psychologie comparée puisse nous éclairer sur le choix à faire entre ces trois partis, on ne le niera pas. Remontez l'échelle des existences qui va de la plante à l'homme, vous allez vous éloignant du mécanisme; descendez cette échelle, vous vous rapprochez du mécanisme de plus en plus. Or qu'y a-t-il dans cette succession de termes si voisins les uns des

autres? Devons-nous y voir un mécanisme qui se complique ou une pensée qui se dégrade? Nous devons très probablement, dit M. H. Joly, voir l'un et l'autre et essayer surtout de démêler les rapports qui les relient.

Un parti pris à l'avance, sans examen préalable et consciencieux, compromettrait infailliblement le succès de cette étude. Par exemple, les savants qui prétendent tout ramener à la matière commencent par rabaisser les facultés de l'homme, et, à cette fin, identifient l'homme avec l'animal. D'autre part, cependant, ils sont obligés, pour rapprocher l'animal de l'homme, d'attribuer à celui-là certaines facultés qu'il est malaisé d'expliquer par de simples mouvements de la matière. Il y a un autre danger à éviter. Si, afin de placer l'homme au-dessus de l'animal, nous n'accordons à l'animal que l'automatisme; si nous expliquons ses sensations et les actes qui les suivent par le seul mécanisme, comme l'être humain a lui aussi des sensations, de quel droit attribuerons-nous les sensations animales à la matière et celles de l'homme à un autre principe? Par cette contradiction, n'aurons-nous pas livré au mécanisme ce qu'il y a de plus rapproché de l'intelligence, et peut-être davantage encore?

Ces difficultés prouvent l'importance que présente la détermination de la méthode à suivre. La méthode d'observation par la conscience semble tout d'abord s'imposer à la psychologie comparée. Adoptera-t-on sans changement, sans complément, celle qu'appliquaient des maîtres tels que Maine de Biran, Cousin, Jouffroy? Sans changement quant au procédé d'investigation par le sens intime, cela est évident; sans complément, c'est impossible. L'expérience d'un demi-siècle a mis hors de doute la nécessité d'élargir le champ d'observation de la conscience jusqu'à ses dernières limites et d'aborder avec résolution toutes les questions qui y sont comprises. M. Charles de Rémusat nous disait un jour : « L'autorité et l'influence de la psychologie seraient beaucoup plus grandes, si cette science osait employer toutes ses ressources et pousser ses recherches partout où elle a le pouvoir de pénétrer. » Et l'éminent penseur énumérait une série de problèmes négligés jusqu'alors, dont plusieurs sont posés et agités aujourd'hui. Mais ces mêmes problèmes et d'autres encore exigent que la méthode d'observation par la conscience appelle à son secours les procédés de sciences voisines dont le domaine commence juste où finit le sien. Cet appel, elle le fait. Or c'est au moment où elle s'efforce de se perfectionner que certains adversaires lui contestent le droit d'exister.

Il semble, en effet, qu'aux yeux d'un groupe assez nombreux de

représentants de la science proprement dite, l'intelligence ne doive plus être étudiée du dedans, mais du dehors. S'ils disaient vrai, la conséquence possible de leur affirmation serait que le dehors seul est susceptible d'être connu; et une autre conséquence prochaine serait que le dehors seul existe. Il importe donc au plus haut point de maintenir les droits de l'observation psychologique par la conscience. Ces droits, M. H. Joly les défend avec un savante énergie.

Il ne repousse pas cependant sans examen d'autres méthodes préconisées de nos jours. L'école transformiste ou darwinienne a son genre propre de démonstrations. Ses démonstrations, les a-t-elles rendues décisives? Nous force-t-elle, par des preuves invincibles, à croire que l'intelligence est sortie des transformations successives des espèces vivantes, et que ces transformations, connues par la méthode dite positive, expliquent suffisamment la naissance de la pensée? Ne discutons pas la théorie, dit M. H. Joly; acceptons-la. Croyons que les organismes se transforment en effet et que tel est le progrès dans la nature. Mais de combien de types ce progrès est-il sorti? A cette question l'école n'a pas encore fait de nette réponse. Plusieurs de ses chefs croient avoir des raisons *a priori*, des raisons par conséquent philosophiques, d'admettre comme plus probable l'unité du point de départ. Mais où est ici la démonstration? Ils apportent des raisons générales, à défaut de faits positifs. «On objecte, dit Darwin, la grande lacune qu'il y a, dans la chaîne des organismes, entre l'homme et ses proches alliés; mais cette objection ne sera pas d'un grand poids à ceux qui, convaincus par des raisons générales, croient au principe général de l'évolution.» Ainsi parle Darwin. Or, ne l'oublions pas : le principe général auquel il s'en réfère, c'est une hypothèse générale. Cette hypothèse a besoin d'être justifiée par des faits; et voilà que, lorsque les faits sont insuffisants et ne justifient pas assez l'hypothèse, on revient à l'hypothèse pour justifier l'insuffisance des faits. Le cercle vicieux saute aux yeux, et M. H. Joly aurait eu le droit de le signaler hardiment.

Il a préféré, et c'était de bonne guerre, opposer hypothèse à hypothèse. «Si réelle, dit-il, que puisse être l'évolution, il faut toujours remonter à un commencement, au moins relatif. La puissance, quelle qu'elle soit, naturelle ou surnaturelle, qui a donné naissance au premier germe, ne pouvait-elle en produire à la fois plusieurs destinés à se développer dans des évolutions partielles? Et parmi ces types primordiaux, pourquoi ne penserions-nous pas qu'existait, distinct de tous les autres et destiné à une évolution *sui generis*, le type de l'être intelligent? Une hypothèse vaut l'autre.» Au surplus, M. H. Joly rappelle que l'école

darwinienne elle-même propose des évolutions partielles, telles que l'évolution paléontologique, l'évolution embryonnaire. Si les faits réunis sous ces noms fournissent de sérieux arguments en faveur de cette assertion que certaines espèces sont réellement issues les unes des autres, ils n'appuient guère l'hypothèse d'un seul prototype. Ils l'appuient si peu, ajouterons-nous, que les représentants notables de l'école avouent qu'elle est divisée sur ce point. Citons ici le témoignage de M. G. Romanes, qui serait très bien placé dans la discussion de M. H. Joly : « Il est notoire, dit M. G. Romanes, que du moment où M. Darwin et M. Wallace créèrent simultanément la théorie, ... les divergences de vues des deux pères de la théorie ont été partagées par l'armée sans cesse croissante de leurs disciples. Nous savons tous quelles sont ces divergences; nous savons tous que, tandis que M. Darwin croyait les faits de la psychologie humaine susceptibles d'être expliqués par les lois générales de l'évolution, M. Wallace ne croit pas que ces faits puissent être expliqués ainsi. Aussi, tandis que les disciples de M. Darwin soutiennent que tous les organismes, quels qu'ils soient, sont les produits d'une genèse naturelle, les disciples de M. Wallace soutiennent qu'il doit être fait, dans cet énoncé général, une exception spéciale concernant l'organisme humain. C'est ainsi que la grande école des évolutionnistes est divisée en deux sectes : d'après l'une, l'esprit de l'homme a évolué lentement des types inférieurs de vie psychique; d'après l'autre, l'esprit humain n'a pas évolué; il demeure seul *sui generis*, isolé des autres types d'existence psychique[1]. »

J'ai tenu à reproduire tout entier ce passage. Beaucoup de partisans de la doctrine évolutionniste semblent en ignorer les discordances. Il serait cependant plus scientifique de mieux connaître le système auquel on adhère avec tant de chaleur. Les esprits réfléchis ne laissent pas que d'être arrêtés par des contradictions palpables et de graves dissentiments. On essaiera peut-être de les séduire par l'attrait d'une forme plus récente de l'évolution, de l'évolution qu'on nomme psychologique.

Que disent les partisans de cette évolution? Ils font observer que, dans l'échelle des existences animales, il y a entre l'espèce inférieure et l'espèce immédiatement supérieure des analogies intellectuelles si marquées que l'espèce supérieure a dû provenir de celle qui la précède et semble l'annoncer. Il y a, ajoutent-ils, des transitions insensibles, mais réelles cependant, entre certains sentiments de l'animal et le sens moral

[1] *L'Évolution mentale chez les animaux*, par George John Romanes, traduction française par le docteur H.-C. de Varigny. Introduction, p. XII-XIII, Paris, 1884.

de l'homme, entre les plaisirs que causent à l'animal les couleurs, les chants, les formes de ses congénères, et les jouissances esthétiques qui nous sont propres, entre l'activité spontanée des bêtes et notre prétendu libre arbitre. M. H. Joly ne discute pas encore cette thèse en elle-même; il se demande seulement ce que valent ces affirmations en tant qu'invoquées par la méthode qui se nomme positive. Il répond que l'analogie entre les facultés de tel animal et celles de tel autre n'est nullement une preuve que les secondes soient sorties des premières, qui les auraient contenues en germe. La transition que l'on pose en fait n'est pas évidente; tout au contraire, elle est à démontrer. Ainsi, quand on la donne comme un argument à l'appui de la transformation, c'est une hypothèse que l'on imaginé afin de soutenir, d'étayer une autre hypothèse. La méthode qui est ici préconisée n'est donc positive que de nom, puisqu'elle ne fait qu'échafauder des suppositions sur des suppositions.

D'autres savants observateurs se déclarent psychologues. A les entendre, c'est bien une méthode psychologique qu'ils emploient, mais non pas l'ancienne, non pas la vieille, qu'ils tiennent non seulement pour vieille mais pour morte. Ce sont les zoologistes proprement dits. Notre méthode, disent-ils, est objective, autrement large que le procédé subjectif, et seule vraiment comparative. Par de longues accumulations de faits, de récits, d'observations, les facultés de chaque espèce animale nous sont désormais connues. Nous sommes en état de comparer les actes d'une espèce avec les actes d'une autre espèce; de suivre la complication progressive des facultés du plus bas degré de l'échelle animale jusqu'au plus haut; de mettre la progression des aptitudes psychologiques en parallèle avec la progression des organismes. Tous ces rapprochements une fois accomplis, nous supposons un ordre chronologique semblable à l'ordre hiérarchique constaté, et nous avons par là-même une explication positive de l'origine et du développement des facultés animales. Quant à l'homme, on ne saurait le détacher de cette imposante série dont nous apportons la science. S'il en est le dernier, le plus haut degré, il la résume. S'il la résume, il doit être naturellement expliqué par la connaissance des êtres qui le précèdent et le préparent, dans lesquels nous vous faisons retrouver pièce par pièce sa nature complexe.

Au nom de la vieille psychologie, M. H. Joly répond : Tout ce que vous affirmez est parfait, si vous avez en réalité la connaissance de ce qui nous précède sans recourir en rien à la méthode subjective, c'est-à-dire à l'observation de l'homme par la conscience. Mais, parmi ces comparaisons que vous recommandez et dont nous tirerons parti nous aussi, vous en négligez ou vous en oubliez une, sans laquelle vous res-

teriez pourtant dans les ténèbres, et que, à votre insu, malgré vous-même, vous employez. C'est d'après l'homme, le seul être dont vous connaissiez directement la nature intime, que vous interprétez l'animal. Des ressemblances extérieures entre l'homme et l'animal vous avez conclu à des ressemblances intérieures. C'était donc quelque chose d'intérieur qui était votre principal terme de comparaison, et ce quelque chose, c'est en vous que, psychologue subjectif malgré vous, vous l'avez découvert et connu. Malgré que vous en ayez, vous avez fait une induction qui partait non de l'animal pour aboutir à l'homme, mais bien de l'homme pour aboutir à l'animal. Louis Peisse avait raison lorsqu'il écrivait : « De quoi s'agit-il, en effet? Ce n'est pas de savoir si les animaux font tels ou tels actes, mais quelle est la vraie signification de ces actes. Il s'agit de déterminer, sur l'observation des actions extérieures, la nature du mobile intérieur. Or cette détermination ne peut être fournie par l'expérience directe; elle ne peut être que le résultat d'une conclusion. » Flourens, au contraire, se trompait en disant : « La question de l'intelligence des bêtes est une question de fait, une question d'étude expérimentale, et ne peut être une simple thèse de métaphysique. »

M. H. Joly estime que l'ébauche doit être expliquée par l'œuvre achevée, et non l'œuvre achevée par l'ébauche. Est-ce là une affirmation trop métaphysique? Mais l'ébauche dont il est ici question, c'est l'animal; l'œuvre achevée, c'est l'homme. Quiconque parle d'ébauche entend par ce mot le commencement, l'état rudimentaire d'un ouvrage connu, déterminé, auquel il oppose l'état achevé du même ouvrage. Si l'état parfait est inconnu, on n'a pas le droit de prononcer le mot d'*ébauche*, qui dès lors n'a plus aucun sens. La science positive a besoin de ce mot plus qu'aucune autre science, puisque, en niant tout plan préconçu, elle soutient que l'homme se prépare dans le singe. Quel homme, si l'homme est inconnu ou n'est connu que par le singe? La vraie nature de l'inférieur, du singe, lui serait une énigme si elle n'était en état de le comparer au supérieur, à l'homme, lequel lui-même n'est connaissable que par la vieille psychologie. Celle-ci applique donc la seule méthode légitime, quand, au sujet de l'instinct, elle se demande dans quelle mesure il est l'analogue de l'intelligence humaine, ou plutôt de quelle manière il remplit les fonctions de l'intelligence, selon ce que réclame à la fois et rend possible la nature de l'animal; s'il a plus de ressemblance avec notre imagination sensitive qu'avec notre raison, avec nos habitudes involontaires qu'avec notre puissance de délibérer et de nous résoudre après réflexion. Ce que la

science positive fait en niant qu'elle le fait, nous le faisons en déclarant notre volonté de le faire. Quoi qu'elle en dise, la méthode qui explique l'inférieur par le supérieur nous sera commune. Et il le faut bien, puisque, sans cette méthode, aucune science comparée n'est possible.

Cette argumentation de M. H. Joly est serrée et, quoique pressante, toujours calme et pleine de convenance. Telle elle reste en se tournant contre certains physiologistes. Il est accordé par ceux-ci qu'afin de mieux connaître la nature de l'animal, il est indispensable de recourir à l'étude de l'homme, et même à l'étude du dedans de l'homme, qui est de beaucoup la plus importante. Cependant, ajoutent-ils, prenez garde, psychologues, que ce n'est pas vous qui nous procurerez la science de ce dedans. Le sens intime vous apprend si vous jouissez ou si vous souffrez, si vous imaginez, si vos souvenirs sont plus ou moins confus : il est muet sur les causes profondes de ces phénomènes. Ces causes profondes, mouvements réflexes, imprégnation des cellules, sympathie de ces cellules entre elles, influence du sang sur l'activité des tissus, quelle est donc la science qui les fait connaître, si ce n'est la physiologie? — M. H. Joly n'hésite pas, et nous n'hésitons pas plus que lui, à reconnaître que la physiologie a déjà donné l'explication d'un assez grand nombre de phénomènes cérébraux. Certaines de ces explications sont incontestablement mécanistes. Je lis, dans la note 212 du Rapport de Claude Bernard sur les progrès de la physiologie : « Les phénomènes physico-chimiques qui se passent dans les corps vivants sont exactement les mêmes, quant à leur nature, quant aux lois qui les régissent et quant à leurs produits, que ceux qui se passent dans les corps bruts; ce qui en diffère, *ce sont seulement les procédés et les appareils à l'aide desquels ils sont manifestés.* » Ainsi, en proclamant le règne du mécanisme, Cl. Bernard s'empresse aussitôt de le restreindre et d'en marquer la limite. Cette limite, il la trace plus profondément encore dans la note 217 du même ouvrage : « Il est des physiciens, des chimistes et des mécaniciens qui pensent que toute la science doit consister à ramener aux mêmes explications les deux ordres de phénomènes et confondre en quelque sorte la physiologie avec la mécanique et avec la physico-chimie. Considérer la physiologie dans un sens aussi absolu, ce serait, ainsi que nous l'avons déjà dit, une fausse direction. » — Et pourquoi donc serait-ce s'égarer? Parce que ce serait attribuer à la matière et à son mécanisme une puissance qui n'existe pas : « La matière, quelle qu'elle soit, — dit ailleurs Cl. Bernard, — est toujours par elle-même dénuée de spontanéité et n'engendre rien; elle ne fait

qu'exprimer, par ses propriétés, l'*idée* de celui qui a créé la matière qui fonctionne[1]. » Si la matière n'engendre rien, dirons-nous, elle n'engendre donc pas la pensée. Par conséquent, connaître à fond la matière du cerveau, ce n'est nullement connaître la cause profonde de la pensée. Donc la physiologie ne saurait en ce point se substituer à la psychologie. En effet, écoutons encore une fois Cl. Bernard : « La matière organisée du cerveau qui manifeste les phénomènes de sensibilité et d'intelligence propres à l'être vivant n'a pas plus conscience de la pensée et des phénomènes qu'elle manifeste que la matière brute d'une machine inerte, d'une horloge par exemple, n'a conscience des mouvements qu'elle manifeste ou de l'heure qu'elle indique; pas plus que les caractères d'imprimerie et le papier n'ont la conscience des idées qu'ils retracent, etc. Dire que le cerveau sécrète la pensée, cela équivaudrait à dire que l'horloge sécrète l'heure ou l'idée du temps. Le cerveau et l'horloge sont deux mécanismes : l'un vivant et l'autre inerte. Voilà toute la différence[2]. »

Quel est donc le principe de la pensée, puisque le cerveau n'est pas ce principe? Quelles sont les causes premières? Claude Bernard refusait expressément à la physiologie le pouvoir de le découvrir et par conséquent le droit de le dire. En concluait-il que l'esprit humain est incapable d'en rien savoir? Nullement. Il a écrit qu'il se réservait d'aborder plus tard ces suprêmes recherches. La mort l'a empêché d'accomplir ce dessein. Il l'aurait exécuté non pas en physiologiste, mais en philosophe, en penseur vigoureux; et les termes dont il se sert en passant pour désigner les puissances secrètes qui gouvernent la matière, ces formules originales sur les *idées directrices* qui viennent naturellement sous sa plume, laissent au moins entrevoir quel aurait été le caractère des solutions qu'il aurait préférées.

Tous les physiologistes n'ont pas été du même avis que lui. Il en est qui ouvertement dénient à la science et aussi à la philosophie la faculté de pénétrer jusqu'à la région des causes. Il en est d'autres, — ce sont les positivistes, — qui se refusent à eux-mêmes cette faculté, sans parler de la philosophie, mais avec l'intention tacite et en même temps indubitable d'interdire aux philosophes ce dont leur propre science s'abstient. Les premiers vont s'écriant : « Pensée du cerveau, contractilité des muscles. . . ce sont là des propriétés aussi incompréhensibles que l'électricité de la torpille ou que les lueurs du phosphore. » — « Sans doute, répond à ceux-ci M. H. Joly, la pensée du cerveau, pour em-

[1] *Rapport* cité, p. 227, note 216. — [2] *Ibidem.*

ployer leurs propres expressions, est une propriété aussi incompréhensible que l'électricité de la torpille. Mais enfin nous savons quelque chose de plus sur notre pensée que sur l'électricité. L'électricité est tout à fait en dehors de nous, tandis que notre pensée est en nous, est nous-mêmes. » Pour les seconds, notre auteur se réserve de montrer, dans les derniers chapitres de son livre, quels témoignages de la conscience réfléchie et quelles légitimes inductions de la raison il est possible de leur opposer.

En attendant, il fait un noble appel à l'esprit de conciliation et d'harmonie. Pourquoi ces luttes toujours renaissantes, pourquoi ces conflits sans cesse renouvelés, dans lesquels telles sciences ambitieuses pour elles-mêmes, modestes pour les autres, ne cherchent qu'à supplanter celles-ci? Ne vaudrait-il pas mieux reconnaître que l'on a de quoi s'aider mutuellement et chercher un terrain où s'entendre? Un point est au-dessus de toute contestation, c'est que l'on ne saurait rien comprendre à la nature de l'animal si l'on ne part de la connaissance de la nature humaine. Un second point non moins incontestable, c'est qu'il y a dans l'homme un côté qu'éclaire la physiologie et un autre que la psychologie seule est capable de mettre en lumière. De là d'évidentes raisons pour tenter de conclure un pacte entre les deux sciences. On en trouvera de non moins bonnes pour négocier et traiter avec la zoologie, avec la biologie, car le concours de celles-ci est encore nécessaire à la psychologie comparée. Du bon accord et des secours réciproquement prêtés peut résulter une méthode complexe, nullement exclusive, vraiment féconde. Quelle sera au juste cette méthode? M. H. Joly la décrit en trois excellentes pages.

En premier lieu, dit-il, nous devons analyser les données de notre propre conscience. Cette analyse n'est pas simplement un procédé de début dont on se sert une fois et que l'on abondonne ensuite : on ne doit pas cesser de l'employer; l'application en est toujours nécessaire.

En effet, entre nous et les animaux il y a, selon les expressions d'Aristote, des facultés communes, des facultés voisines et des facultés analogues. Peut-être, en outre, avons-nous des facultés qui sont refusées aux animaux. Pour compter, discerner, caractériser les unes et les autres, nous devons d'abord nous connaître nous-mêmes. Et cette connaissance des faits internes qui nous sont propres appelle la connaissance des faits physiologiques ou externes qui les accompagnent ordinairement. Or la conscience n'est pas seulement surajoutée à l'ensemble de ces faits; la conscience enveloppe les faits dont on n'a pas

conscience, puisque les uns et les autres composent la vie : par exemple, l'excitation et l'impression jouent chacune un rôle dans la sensation agréable ou douloureuse. Une double analyse démontre la liaison constante de ces deux ordres de faits. Une double analyse psychologique et physiologique sera donc nécessaire pour les faire connaître. Le physicien, le biologiste, étudient ce qu'on nomme l'excitation; le psychologue étudie la sensation avec sa conscience. Mais si l'on veut pénétrer le rapport des deux phénomènes, c'est le psychologue qui aura le dernier mot. Lui seul dira, par exemple, si la sensation suit toujours l'excitation, si la sensation varie avec l'excitation et dans des proportions égales.

Maintenant, qu'est-ce que la sensation, la volonté, la pensée, la raison? A ces questions l'analyse psychologique est seule en état de répondre.

Mais l'analyse par laquelle nous étudions nos propres phénomènes psychologiques, cette observation directe, nous ne pouvons l'appliquer aux animaux; car, comme disait Descartes : « Nous ne sommes pas dans leur cœur. » Nous pouvons du moins, au moyen d'un travail synthétique, reconstituer, pour ainsi dire, un animal intérieur sur lequel se moule l'animal extérieur, auquel s'ajustent les manifestations visibles de sa vie active et passionnée. Cet animal intérieur, avec quoi le formerons-nous? Avec notre imagination? Non, évidemment, mais avec des éléments trouvés dans notre humaine nature. C'est ainsi que nous procédons chaque fois que l'observation directe nous est impossible dans certaines questions que j'appellerai indirectement psychologiques. Ainsi, comment comprendre l'enfant? Supposons que de nos premières années il ne nous reste aucun souvenir; il reste au moins en nous, à tous les âges, l'enfant que nous sommes toujours, et dont la puérilité souvent renaissante nous servira de base d'induction à l'égard de l'enfant extérieur que nous ne sommes pas. De même pour le fou, dont le semblable est toujours en nous, tout prêt à naître et que nous pouvons imaginer parvenu à son développement. De même encore pour le rêve; il nous est possible d'en écrire la psychologie en partant soit du souvenir de nos rêves, sois de ce rêve ébauché que présente la rêverie. L'habitude nous aide à comprendre l'instinct. Bref, pour parler comme les moralistes, il y a en nous un animal qui offre déjà quelque image de l'animal autre que l'homme. Restera à savoir, tout en opérant la reconstitution psychologique de l'animal autre que nous, ce que nous devons retrancher de nos facultés à nous, et ce que nous devons y ajouter. Par quelles règles ces deux points seront-ils éclaircis?

Les facultés que révèlent en nous des effets qui ne se manifestent pas chez les bêtes, on doit les refuser à celles-ci. Toute faculté s'exerce et atteste son existence. Celles que ne trahit aucun signe extérieur n'existent pas.

D'un autre côté, telle de nos facultés sera peut-être chez les animaux servie par des organes beaucoup plus subtils, plus puissants, en un mot plus parfaits que les nôtres, peut-être se fera-t-elle remarquer par une portée, par des manifestations autrement étendues; nous apprendrons alors que chez la bête se marque un pouvoir psychologique dont le développement chez l'homme ne va pas aussi loin. D'où il résulte que la connaissance de la constitution physique des animaux, que l'étude des organes de leurs sens et de leurs instruments d'action a autant d'importance en psychologie comparée que celle de leurs actes et de leurs mœurs.

Une question assez délicate est la suivante. Des facultés qu'on a été tenté d'attribuer aux animaux, qui leur ont même été, qui leur sont journellement accordées, à cause de certaines apparences, ces facultés ne sont-elles pas incompatibles avec celles qu'il n'y a pas moyen de leur contester? Par exemple, ce qu'ils ont implique-t-il la raison, et ce qu'implique la raison, l'ont-ils? L'observation, à cet égard, pourra être aidée par une sorte d'expérimentation. Nous ferons subir à l'animal des épreuves variées. On le déclare intelligent? Eh bien, nous le mettrons en présence de difficultés très petites, et nous verrons s'il est capable de faire, pour se tirer d'embarras, ce qui est beaucoup moins difficile que ce qu'il a déjà fait, et ce qu'il exécuterait sans hésiter, s'il agissait d'après un entendement pareil au nôtre. Des naturalistes ingénieux et patients ont tendu à l'apparente intelligence de plusieurs animaux, insectes, oiseaux, quadrupèdes, dont l'industrieux instinct est justement admiré, des pièges qui n'en seraient point pour l'homme le plus grossier. Avec quel aveuglement, avec quelle sottise ces bêtes se sont laissé déconcerter, avec quelle niaiserie elles sont restées esclaves de leur routine dont il était simple de sortir, M. H. Joly nous le racontera. Cette partie de son livre est singulièrement attachante, et les conclusions en paraîtront sans doute décisives.

Nous ne pensons pas qu'il ait trop minutieusement décrit, trop longuement justifié et défendu d'avance la méthode qui est, d'après lui, celle de la psychologie comparée. Lorsqu'on a réfléchi sur les procédés délicats et compliqués d'observation, d'analyse et aussi d'expérimentation qu'exige cette science; lorsqu'on a reconnu qu'ils sont tous dominés, gouvernés par la connaissance préalable des facultés de l'homme,

on est moins prompt aux adhésions réclamées par de bruyantes théories. On est sur ses gardes, on attend. Attendons M. H. Joly lui-même, et voyons maintenant où l'aura conduit sa méthode.

CH. LÉVÊQUE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

HISTOIRE DES ROMAINS, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares, par VICTOR DURUY, membre de l'Institut, ancien ministre de l'Instruction publique. Nouvelle édition, revue, augmentée et enrichie d'environ 2,500 gravures dessinées d'après l'antique et de cent cartes ou plans, t. V, VI et VII.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

M. Duruy nous a montré dans les volumes précédents les conséquences funestes de l'incertitude laissée par Auguste dans la constitution du pouvoir impérial. Auguste l'avait maintenu électif, tout en le voulant héréditaire, et dès le second règne c'est la violence qui en dispose dans la maison des Césars, au mépris de l'élection comme de l'hérédité. L'hérédité prévaut sous les Flaviens; elle se transforme sous les Antonins par l'adoption, qui unit en quelque sorte les deux régimes : c'était l'élection dans l'hérédité ou, pour mieux dire, l'hérédité par l'élection; mais, à la fin, l'hérédité pure a reparu avec tous ses hasards, par le fait du meilleur des princes pourtant, et en faveur du plus indigne des fils : Marc Aurèle lègue au peuple romain Commode (180). Après Commode, il n'y a plus de règle. La force militaire domine, avec ce caractère que, comme il y a plusieurs armées et non une seule, le résultat sera, non pas le despotisme militaire, mais l'anarchie militaire.

M. Duruy ne traite pas de la même sorte les règnes, fort inégaux d'ailleurs, qui vont se succéder. Dans les deux volumes qui terminent son histoire, il s'attache à ceux qui, par quelque côté, soutiennent en-

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de juillet, p. 407.

core le nom romain et retardent la décadence; car nous sommes entrés dans la décadence. On le verrait, même sans lire ces deux volumes, en se bornant à les feuilleter pour en regarder les gravures. Ces statues, ces bas-reliefs, ces médailles, portent la marque d'un art qui tombe; mais au point de vue de l'histoire, et c'est pour l'histoire qu'elles sont là, ces images n'en ont pas moins de prix, puisqu'elles nous peignent bien leur époque.

Après le meurtre de Pertinax et le scandale de l'élection de Didius Julianus (l'empire mis aux enchères, expression brutale de l'empire aux soldats), l'anarchie des légions trouva un maître dans Septime Sévère (193), et M. Duruy s'arrête avec complaisance sur ce soldat d'Afrique qui vient rendre un peu de dignité à l'État romain. Mais Sévère laisse le pouvoir à ses fils, et l'un de ces fils, qui tue l'autre, est Caracalla. Sévère avait épousé une Syrienne. C'est dans la famille de sa femme que les soldats vont chercher successivement l'extravagant et débauché Élagabale, puis son cousin, le doux et impuissant Alexandre Sévère. Les dangers du dehors, en Orient les Perses, qui se relèvent avec les Sassanides; en Occident les barbares qui s'organisent, Francs, Alamans, etc., font de plus en plus de l'armée une force prépondérante, et les Romains allaient subir une autre conséquence des changements qui s'étaient introduits dans son organisation. L'armée faisait l'empereur, et l'armée était prise hors de la cité; elle s'était recrutée d'abord d'hommes des provinces, elle se recrutait maintenant même parmi les barbares : après les hommes des provinces, les barbares devaient arriver à la dignité impériale. Ils y parvinrent la première fois en 235 avec le Thrace Maximin, Gète par son père et Alain par sa mère. Peu après viendra l'Arabe Philippe, fils d'un chef de brigands de la Trachonitide, un peu brigand lui-même (244). Ainsi, avant de se partager les provinces, les barbares prenaient l'empire. Ce n'est pas là ce qui pouvait retarder leurs invasions; et tandis qu'ils se pressent sur toutes les frontières, Goths en Thrace, Francs dans les Gaules, Alamans en Italie, les légions ne savent que se jeter dans la guerre civile, faire et défaire des empereurs de toute race. C'est l'époque des trente tyrans (249-260). Ils n'étaient ni trente ni tyrans, dit M. Duruy, mais ils étaient encore assez nombreux pour favoriser par leurs divisions les progrès de l'ennemi. De cette troupe de prétendants indignes surgirent enfin quelques vieux soldats qui maîtrisèrent ces légions affolées et rendirent quelque vigueur au pouvoir : Claude, Aurélien, Probus, Dioclétien (268-294).

M. Duruy s'étend volontiers sur Dioclétien, et son règne (294-305)

est, en effet, une des grandes époques de l'histoire des derniers siècles de Rome.

Auguste, nous l'avons dit, avait inauguré l'empire comme une continuation de la république. Il y avait à Rome un chef réunissant, avec la souveraine influence, presque tous les anciens titres de magistratures; mais en général c'étaient les mêmes formes de pouvoir et la même administration autour de lui. Hadrien, au sein de cette administration, où le germe des réformes d'Auguste s'était déjà développé, organisa l'administration centrale : il y eut dans la législation, dans l'administration, plus d'unité et plus d'attache au centre commun du pouvoir législatif et exécutif, c'est-à-dire à la personne de l'empereur. Cependant ces changements s'établissaient en fait plutôt qu'ils ne se déclaraient en droit. Mais bientôt les tendances du gouvernement impérial furent plus avouées : l'empereur s'appela *Dominus;* Aurélien prit le diadème. Dioclétien intronisa véritablement la royauté qu'avait fait présager Aurélien. Il rompit avec les antécédents de la république. L'empereur ne fut pas seulement un consul, un général, le premier du sénat, mais quelque chose d'élevé au-dessus de tout le reste : l'apothéose qui lui était décernée à la mort lui fut en quelque sorte appliquée de son vivant. Tout semble autour de lui prendre un caractère sacré. Le fisc s'appelle *Sacræ largitiones.* La chambre du prince devient un sanctuaire, *Sacrum cubiculum,* et les sénateurs ne se présentent plus devant lui que la face prosternée contre terre. Dioclétien prit le nom de *Jovius.*

Mais le dieu de la *Sagesse* sentit le besoin de s'adjoindre le dieu de la *Force.* Dioclétien s'associa Maximien, sous le nom d'*Herculius;* et bientôt les nécessités de l'empire l'amenèrent à donner au souverain pouvoir une garantie de plus. Cette garantie, c'était un ordre régulier de succession. Après les révolutions intérieures qui avaient présidé à l'avènement des princes dans la maison des Césars, Nerva et les Antonins avaient, nous l'avons vu, essayé de combiner l'élection et l'hérédité dans une forme nouvelle, l'adoption. Dioclétien s'inspira de cette pensée. Il prit pour base de son système non plus l'hérédité mais l'élection : l'élection par les deux Augustes, dépositaires de tous les pouvoirs, élection combinée de telle sorte que ces deux élus, placés d'avance au-dessus de tous les magistrats par le titre de Césars, apprissent à commander, tout en obéissant aux Augustes : Galère devint César sous Dioclétien, et Constance Chlore sous Maximien. C'est ce qu'on appela la *tétrarchie.* Comment était-ce un progrès sur la monarchie? On ne vit guère d'abord que les avantages du système, sans en

éprouver les inconvénients. Il n'y eut, en effet, dans le pouvoir souverain, malgré ce partage de ses attributs, qu'une seule volonté, celle de Dioclétien; et avec ce partage, cette coordination des titres eut toutes les conséquences que le réformateur en avait attendues. Le gouvernement impérial était, au fond, un gouvernement militaire; et le second dans Rome était celui qui venait après l'empereur dans l'armée, le préfet du prétoire. Or, de la seconde place, il ne lui avait été que trop facile de s'élever à la première avec l'appui de sa troupe : toute l'histoire du troisième siècle de l'empire en témoigne. Maintenant qu'il y avait quatre princes, il y avait quatre préfets du prétoire. Or les princes étaient unis entre eux par le système qui réglait leur association et leur hérédité. Les préfets du prétoire étaient sans lien commun. Si l'un d'eux eût tenté de prévaloir sur son César ou son Auguste, les trois autres princes se fussent unis sans peine pour l'écraser. De plus, en même temps que Dioclétien les avait affaiblis par ce partage de leur ressort, il les avait diminués en pouvoir : dans l'armée, par la création des inspecteurs généraux de la cavalerie et de l'infanterie; au civil, par l'appel de leur sentence à l'empereur; dans la province, par plusieurs mesures relatives aux gouverneurs particuliers, et notamment par l'institution des vice-préfets, intermédiaires entre les préfets et les gouverneurs.

Ainsi, en même temps que la dignité impériale était rehaussée par son caractère sacré, et fortifiée par l'union des princes, le second dignitaire de l'empire, celui qu'on s'accoutumait à regarder comme son compagnon, son héritier présomptif, un héritier qui trop souvent devançait l'heure, était rabaissé, tenu en bride et ruiné sur tous les points dans son autorité.

Mais les meilleures constitutions ne valent que ce qu'elles sont dans la pratique. Or était-il bien sûr que ces nouveaux Césars, héritiers désormais des Augustes, attendraient eux-mêmes leur heure pour s'élever au premier rang? Dioclétien voulut voir comment, à la première occasion, se comporterait le système; il abdiqua et contraignit son collègue Maximien à faire comme lui : les deux Césars, Galère et Constance Chlore, devinrent Augustes. L'épreuve ne laissa pas que d'être inquiétante; car, dès la désignation des Césars, on put présager que l'ordre établi ne se soutiendrait pas longtemps. Chaque Auguste devait nommer son César. Ce fut Galère qui les désigna tous les deux, au détriment de Constance Chlore et de Constantin, fils de Constance, qu'il gardait comme un otage. Constantin rejoignit son père, et les révolutions impériales allaient recommencer. Dioclétien avant de mourir put voir la fin de sa tétrarchie. Bientôt, au lieu de quatre empereurs, il y en eut six, nombre

réduit à quatre, puis à deux, lorsque Constantin, héritier de Constance, son père, et vainqueur de Maxence, fils de Maximien, eut traité avec Licinius, qu'il accepta pour collègue : mais ce ne fut que pour un temps, et la défaite de Licinius amena le rétablissement de la monarchie avec Constantin.

Avec Constantin une autre puissance prenait possession de l'empire, c'est le christianisme. M. Duruy n'avait garde de le considérer comme étant hors de son sujet. Il l'a pris dès son apparition au sein de l'empire et l'a suivi dans ses développements et dans ses épreuves, persécuté par les princes, troublé par ses divisions intérieures, jusqu'au moment où l'Église sort victorieuse de la grande persécution de Dioclétien, et, devenue libre, proclame son symbole contre les dissidents, sous Constantin, au concile de Nicée. Cette question, si vieille qu'elle paraisse, est toujours actuelle; et l'auteur a trop l'habitude de se mêler par son jugement à son récit pour s'en abstenir en pareille matière. Il est loin d'ailleurs de faire de son livre une œuvre de polémique; il sait que l'historien est un juge et il veut être impartial. Il l'est autant qu'il est possible de l'être par le soin scrupuleux qu'il met à reproduire les faits sur lesquels les diverses thèses peuvent s'établir. Je ne surprendrai personne en disant que certaines choses, mises plus en lumière, pourraient jeter un autre jour sur telle ou telle partie du sujet. Entrer dans le détail serait se jeter dans une petite guerre de chicanes, dont ce n'est pas le lieu ici. Il y a pourtant une accusation qui se laisse entrevoir en plusieurs passages et qui reparaît dans la conclusion : c'est que le christianisme a entraîné la chute de l'empire. C'est le seul point que je veuille relever.

Le chrétien ne tenait pas pour ennemi tout ce qui était en dehors de l'empire : c'est incontestable. La patrie a des limites; la religion n'en a pas; aujourd'hui encore la fraternité chrétienne se renferme-t-elle dans les frontières des nations? L'humanité aussi n'a-t-elle pas des droits? et ne fait-on pas justement honneur à Marc Aurèle d'avoir eu, sous la pourpre romaine, le sentiment de ce domaine plus large, quand il a écrit : « L'Athénien disait : Ô bien-aimée cité de Cécrops! et toi ne peux-tu dire du monde : Ô bien-aimée cité de Jupiter! » On peut donc condamner ceux qui trahirent la patrie pour l'étranger; mais on ne peut reprocher à l'Église d'avoir ouvert les bras aux Barbares : c'était sa mission sur la terre, et ç'a été le salut du monde à la chute de l'empire romain.

A-t-elle par là hâté la chute de l'empire? A-t-elle manqué à ce qu'elle devait à sa défense? Le principe de l'Église dans ses rapports avec l'empire était la parole de l'Évangile : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. » Mais si César prend pour lui ce qui est à Dieu;

s'il se fait dieu; s'il fait rendre un culte idolâtrique à ses images : le chrétien ne peut aller jusque-là, et l'Église honora justement comme des martyrs ceux qui devant ces divinités nouvelles subirent la mort plutôt que d'y sacrifier. Est-ce à dire que les chrétiens aient refusé le service militaire? Ils ne s'y sont pas soustraits plus que les autres, ils l'ont même fait moins que les autres. Tertullien a dit, avec quelque exagération sans doute : « Nous ne sommes que d'hier, et nous remplissons votre empire, le continent et les îles, les villes et les forteresses, les marchés et les camps, le palais, le sénat, le forum : nous ne vous laissons que vos temples. » S'il a nommé les camps, ce n'est pas pour les exclure comme les temples, mais pour les revendiquer, comme les villes et les forteresses, au nom des chrétiens. Le chrétien donnait sa vie pour sa foi : on ne pouvait lui demander davantage; et si on lui reprochait de ne pas s'incliner devant certaines lois que réprouvait sa conscience, au moins peut-on dire qu'il ne se mettait pas en révolte contre l'autorité publique ; et pendant ces deux siècles de persécution, au milieu de ces révolutions incessantes, qui faisaient et défaisaient les empereurs, on ne cite pas une seule insurrection chrétienne qui ait mis en péril le salut de l'empire. Ce n'est donc pas comme déserteur du service militaire que le chrétien a été persécuté, et ce n'est point parce qu'il était dans les légions que le régime militaire s'affaiblit chez les Romains et favorisa les progrès des barbares. On peut d'ailleurs faire la contre-épreuve de cette thèse. Si la haine des chrétiens pour l'empire a pu causer sa ruine, leur amitié aurait dû servir à son salut. Or les chrétiens saluaient dans Constantin leur libérateur, et le christianisme au moins régna pleinement avec Théodose. Et c'est à la mort de Théodose que l'empire cède à l'invasion.

Il faut donc chercher ailleurs que dans l'hostilité des chrétiens pour l'empire la raison de sa chute. L'empire ne tomba que peu à peu et c'est dans la constitution même, non du gouvernement, mais de la société, qu'était le principe de sa décadence. Rome a péri par l'anéantissement de la liberté. On en peut suivre le progrès : dans le travail d'abord, d'où la plèbe et les gens des campagnes ont été généralement chassés par l'esclavage; dans le service public, et peu à peu le mal gagnant de proche en proche durant le IIIe et le IVe siècle, à tous les degrés de l'administration; en telle sorte que les charges mêmes, qui au IIe siècle étaient encore recherchées comme des dignités et des honneurs, devinrent des geôles où l'on était retenu, comme le colon sur la terre, par le lien de l'origine, et que la milice même, ce privilège de l'ancien Romain, fut un service où l'on était recruté par force, et au besoin, de peur que l'on ne s'échappât, marqué comme l'esclave fugitif. La contrainte

devient la loi universelle. M. Duruy, qui a remué tous les textes et recueilli toutes les curiosités de l'histoire romaine, ne pouvait pas ne pas voir des faits aussi palpables; seulement, ayant eu bien d'autres choses à mettre en scène, il n'en a peut-être pas suivi d'assez près l'enchaînement et la filiation. Quand il voit que Rome se consume par cette atrophie de toutes choses, il accuse l'État d'avoir voulu faire par lui-même ce qu'il aurait dû abandonner au libre exercice des citoyens. « Là où le gouvernement veut tout faire, dit-il, les citoyens ne font rien. » (P. 539.) Eh! les princes n'auraient pas mieux demandé que de laisser tout faire aux citoyens, de s'en remettre de tout au travail libre; mais la libre activité de l'homme n'y suffisait plus, et comme l'administration, en s'étendant, réclamait chaque jour plus de services, il fallait bien y suppléer par la contrainte : de là cet asservissement universel, depuis l'esclave dans la maison et le colon sur le sol jusqu'aux plus grands personnages du palais impérial, jusqu'au préteur, condamné, dans sa personne ou même dans ses enfants, à donner les jeux qui étaient devenus la principale obligation de sa dignité.

Entre Constantin et Théodose, il y eut un prince qui entreprit de restaurer l'empire par de tout autres moyens, je veux dire « le retour de la société romaine au culte des dieux », c'est Julien : ne l'appelons pas *l'Apostat*, puisque, nous dit M. Duruy, il n'a jamais cessé d'être païen au fond du cœur; mais comme, vu la rigueur des temps et pour sa sûreté personnelle, il eut soin jusqu'à son avènement de paraître chrétien, il ne courut assurément aucun risque d'être appelé par les siens *le Martyr*. M. Duruy a une grande affection pour Julien, sans d'ailleurs approuver aveuglément sa politique. « Voilà, dit-il dès qu'il nous le montre, voilà une des plus curieuses figures de l'histoire; un homme que l'on estime et que l'on aime et dont il faudra pourtant condamner la politique. » (VII, p. 238.) Son attrait naturel pour l'homme donnera d'autant plus de force à son jugement. Il ne peut avoir, je le reconnais, que de la sympathie pour les épreuves que le prince eut à traverser au milieu des ruines de sa maison. Comment Julien s'en tira-t-il? Si quelque chose peut nous choquer ici, l'auteur plaide en sa faveur les circonstances atténuantes : « Julien divisait sa vie en deux parts : l'une pour l'empereur et sa cour soupçonneuse; l'autre pour lui-même, cachant avec soin ses préférences et sous cette contrainte s'enfonçant de plus en plus dans sa haine pour le culte qui lui imposa ce mensonge. Ce n'était pas l'héroïsme des chrétiens allant à la mort plutôt qu'au parjure. Mais le paganisme n'a jamais fait de martyr, et Julien ne croyait pas qu'il dût soumettre sa conscience religieuse aux actes extérieurs qui lui étaient imposés. Il s'agis-

sait d'ailleurs de la plus grave des questions politiques : les dieux seront-ils décidément vaincus et Jésus à tout jamais triomphant? Dans la lutte contre les Galiléens, Julien vit une cause sacrée dont il était le défenseur désigné par les oracles, qu'on faisait déjà courir parmi les païens; avec cette pensée, la dissimulation n'était plus une honte : personne n'a jamais flétri la folie feinte par Solon ou par le premier Brutus; Platon, qui ne croyait pas aux dieux d'Athènes, en avait parlé de manière à éviter la ciguë, et Libanius loue Julien *d'avoir obéi à la prudence.* » (*Ibid.*, p. 240.)

Non, sans nul doute, et ce que dit ici M. Duruy le prouve, Julien ne fut jamais chrétien. L'auteur aime mieux du reste, dans cette première période, le voir occupé des livres que lui avait procurés la délicate attention de l'impératrice Eusebia : « Cette bibliothèque, dit-il, ne le quitta plus : dans ses expéditions, il emporta toujours quelques-uns de ces livres. Il y prenait instruction et plaisir; il y trouva de plus ce qu'il n'y cherchait pas : la popularité qui, malgré les passions religieuses, resta attachée à son nom. Par ce goût des lettres Julien est des nôtres; et les poètes, les orateurs, les philosophes qu'il aima, ont plaidé pour lui dans la postérité. » (*Ibid.*, p. 247.)

Mais M. Duruy est historien et, à ce titre, juge; il nous a indiqué déjà, en louant l'homme dans Julien, qu'il serait sévère pour le politique. Julien, en effet, n'était pas seulement un philosophe, « c'était un dévot et un dévot d'autant plus sincère qu'il avait raisonné sa foi. » (P. 328.) En religion il voulait relever les anciens dieux, en politique relever le sénat. L'auteur juge que cette entreprise ne montrait pas plus de sens pratique que l'autre : on n'était plus au temps des Antonins. On sait du reste que la réaction païenne sous Julien ne prit pas les formes d'une brutale persécution : nul édit du prince qui rappelle en cette matière l'édit de Dioclétien. S'il y eut des violences encore en plus d'un lieu et des martyrs, c'était le fait de gouverneurs qui appliquaient les ci-devant lois existantes, croyant peut-être ne pas trop déplaire; mais Julien pouvait dire qu'il n'y avait pas consenti. Il rappela tous les bannis (c'étaient, la plupart, des orthodoxes). Il convoqua au palais les évêques, les docteurs des différentes sectes, en leur donnant pour ce voyage le diplôme qui leur permettait d'user de la poste impériale. Ammien ajoute bien, qu'au fond « Julien avait désiré mettre tous les docteurs aux prises, en vue d'augmenter la confusion dans les églises. » Mais M. Duruy rejette cette interprétation de l'auteur païen malavisé, car Julien leur avait dit courtoisement : « Désormais chacun peut sans crainte professer le culte qu'il préfère, personne ne l'en empêchera; mais cessez de disputer, vivez en paix. »

(P. 335.) Julien aurait bien voulu aussi se former une église et lui donner un symbole; il s'était fait une théologie qui embrassait trois mondes ayant chacun son soleil : « mais ce ciel de Julien, dit M. Duruy, est bien obscur malgré ses trois soleils. » (P. 338.) Il aurait voulu aussi se faire un clergé. Il aurait voulu pouvoir leur dire : « Soyez saints comme votre père qui est dans le ciel. » — Mais quoi? Jupiter? — Il n'avait pas oublié la morale chrétienne. Dans ses lettres pastorales, comme souverain pontife, il recommandait aux prélats de ne pas fréquenter les théâtres et se plaignait de ce que les chrétiens s'occupaient seuls des pratiques de charité. L'éducation chrétienne lui avait donc servi à quelque chose : « Plusieurs dans le paganisme, dit M. Duruy, cherchèrent à s'approcher de cet idéal. Julien fut de ceux-là. Il usa de son autorité pontificale pour exiger de son clergé des vertus qui ne se prennent pas sur commande. Avec le temps, il aurait pu mettre plus de discipline dans son église, plus de régularité dans les mœurs de ses prêtres, plus d'institutions de bienfaisance dans la société, ce sont choses de gouvernement. Il lui reste du moins l'honneur de l'avoir tenté. » (P. 351.)

Il tenta aussi autre chose, et M. Duruy n'est pas disposé à lui en faire honneur : « Ce fut nettement une iniquité, » dit-il. Julien interdit aux professeurs chrétiens l'enseignement des belles-lettres dans les écoles publiques, sur ce motif que les chefs-d'œuvre de la Grèce parlant constamment des dieux, il ne convenait pas que des hommes ennemis des immortels travestissent les histoires divines ou mentissent à leur conscience en les racontant. Lorsqu'il disait : « On ne doit pas nous percer « de nos flèches et s'armer de nos livres pour nous combattre, » il niait les droits de la critique religieuse, et quand il ajoutait : « Qu'ils aillent « interpréter Luc et Mathieu, nous leur accordons à tous la pleine liberté « d'être malades de l'esprit; » il insultait en frappant, ce qui n'est pas d'un prince, mais ce lettré oubliait parfois qu'il était empereur. Un païen qui le respecte a appelé la révocation des professeurs chrétiens un acte d'intolérance qu'il voudrait ensevelir dans un éternel oubli[1]. » — Sentiment louable chez un païen, mais les chrétiens avaient bien le droit de s'en souvenir. M. Duruy fait observer que la loi n'est pas dans le code : les auteurs du code ne l'y ont pas gardée. Elle n'en a pas moins existé; et elle reste dans une lettre (n° 42) qui avait le caractère officiel comme les rescrits des princes. M. Duruy, tout en condamnant d'ailleurs le procédé, l'explique. « L'empire, ajoute-t-il, n'avait pas une administration scolaire qui lui permît de contrôler ce qui se passait dans les écoles libres

[1] Ammien Marcellin, XXII, x.

et de rendre partout effective l'interdiction qu'il était facile de faire observer dans les écoles publiques. Aux temps anciens, pareille question n'aurait pu être soulevée, parce que la politique et la religion étaient alors une même chose, mais il y avait maintenant deux religions dans l'empire, et Julien voulait mettre l'enseignement au service de la sienne. C'est une ambition dont presque tous les gouvernements sont possédés. » (P. 346.)

Ce n'était pas seulement l'enseignement des lettres, c'était l'enseignement public qu'il entendait interdire aux chrétiens. M. Naudet ne s'y est pas trompé. Dans son mémoire, *De l'instruction publique chez les anciens et particulièrement chez les Romains*[1], il flétrit aussi ce procédé de Julien, en soulignant ce qu'il avait de perfide : « Le langage qu'il tient dans son ordonnance, dit-il, mérite d'être observé : « Il faut « que les maîtres et les professeurs se distinguent d'abord par les mœurs, « ensuite par le talent. Comme je ne puis être moi-même dans chaque « cité, je veux que tous ceux qui se proposent d'enseigner ne puissent « pas s'ingérer de ce soin tout à coup, selon leur caprice, mais qu'ils « obtiennent l'approbation du corps municipal et le suffrage des experts. « Ensuite, on me soumettra la délibération de la commune pour que « l'honneur de notre autorisation ajoute un plus grand lustre aux écoles « des cités. »

C'est l'examen pédagogique et l'investiture par l'État. — « Mais, dit M. Naudet, les sénateurs des villes et les experts des collèges devaient faire ce raisonnement : quiconque pense mal ne peut avoir de bonnes mœurs. Les chrétiens, qui pensent autrement que l'empereur, doivent avoir de mauvaises mœurs. De peur que la logique des autorités subalternes ne fût en défaut, Julien avait eu soin de réserver à sa chancellerie l'examen de la question en dernier ressort. De cette manière, quiconque ne produisait pas des certificats ou des gages suffisants d'orthodoxie païenne était exclu non seulement des écoles entretenues par les cités, mais de toute espèce d'enseignement public[2]. »

C'est là ce que des païens honnêtes, comme Ammien Marcellin, répudiaient, et M. Duruy s'associe à la sentence. Ces mesures, du reste, ont moins nui à l'Église qu'à la mémoire de l'empereur. La persécution passa, le persécuteur passa aussi. On raconte que, dans une dernière guerre contre les Perses, frappé d'un coup mortel, il jeta une poignée de sable contre le ciel en disant : « Tu as vaincu, Galiléen. » Le fait est faux,

[1] *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 2ᵉ série, t. VIII, 2ᵉ partie. — [2] *Ibidem*, p. 437.

M. Duruy l'a établi; mais le mot est vrai : la légende ici, comme il arrive souvent, est la plus énergique expression de l'histoire.

Arrivé au terme de son grand travail, M. Duruy jette un regard sur la suite de ces révolutions et, dans un résumé général, il en veut faire saisir les résultats au lecteur : car l'histoire à ses yeux n'est pas une simple peinture, une galerie de tableaux, mais un enseignement : « Considérée ainsi, dit-il, l'histoire devient le grand livre des expiations et des récompenses, de sorte qu'en montrant aux peuples le lien étroit de solidarité qui unit le passé à l'avenir, elle peut leur rappeler la parole biblique : Faites le bien ou le mal, et vous serez récompensé ou puni dans votre postérité jusqu'à la septième génération.

« Nulle part, ajoute M. Duruy, cette loi de solidarité, cet enchaînement des causes et des effets, ne se laissent mieux saisir que dans l'histoire de la domination romaine, qui commence au pied du Palatin dans un berceau d'enfant et qui finit par couvrir un univers : *Orbis romanus.* »

Il montre la place de Rome en Italie, et de l'Italie dans le monde; sa population organisée militairement, toujours prête au combat; les deux parties qui constituaient, à l'origine de la république, la cité romaine, en lutte l'une contre l'autre à l'intérieur, finissant par se confondre, grâce à de sages concessions et par constituer vraiment une même cité; puis la cité embrassant l'Italie et finissant par s'ouvrir au monde. Le premier progrès était dû à la République; le second fut l'œuvre de l'Empire. Mais les germes de décadence se manifestent dès le temps même de la grandeur romaine et vont bientôt croître à son péril. La petite propriété a disparu; la plèbe s'est grossie de tous les esclaves que la conquête a entassés dans la patrie et que l'affranchissement a versés dans son sein. L'armée s'est transformée aussi, dans son esprit d'abord, et plus tard dans les éléments de sa composition. Le sénat, qui, formé de la nouvelle noblesse, patriciens et plébéiens unis et confondus, avait remplacé le peuple dans l'État, y constitua une oligarchie, qui provoqua une réaction populaire et ouvrit la porte aux rivalités, aux dictatures et à la forme définitive de la dictature, l'empire. On vient de voir ce que l'empire avait été.

M. Duruy termine son résumé en se demandant quels ont été les résultats de la domination romaine : « Le peuple romain est-il mort tout entier? Il en est, dit-il, des empires comme des individus, les uns et les autres ne vivent avec honneur dans la mémoire des hommes que par les grandes œuvres qu'ils ont accomplies. » — Ainsi la Grèce. — « Rome, ajoute-t-il, mérite encore l'admiration; et son peuple n'est pas de ceux

qu'on aime, mais elle reste dans le monde l'école de la politique, du droit, de l'administration et de la guerre. » Et il montre comment au moyen âge et jusqu'aux temps présents les nations modernes ont eu à mettre à profit ses leçons. « Sur une médaille de Constantin, dit-il en finissant, son fils lui présente un globe surmonté d'un phénix, symbole d'immortalité. Cette fois, les courtisans avaient eu raison. L'oiseau sacré qui renaît de ses cendres est bien l'emblème de cette vieille Rome, morte depuis quinze siècles et vivant encore par son génie : *Siamo Romani.* »

En achevant ce bel ouvrage, M. Duruy aurait eu le droit de le trouver bon et d'entrer dans son repos. Il n'en fait rien, et rappelant l'adieu mélancolique et fier de Gibbon à son livre, « l'ancien compagnon de sa vie » : « Je n'ai pas, dit-il, son légitime orgueil, mais je n'ai pas non plus sa tristesse, car je ne me sépare pas encore de ce livre, qui m'a été un ami fidèle. Il faudrait l'améliorer sans cesse. » — S'il l'a quitté en ce moment, ce n'est pas pour se reposer, c'est pour lui donner comme pendant cette histoire des Grecs qu'il a commencé à publier par livraisons, et dont j'espère parler aussi un jour.

H. WALLON.

CATALOGUE GÉNÉRAL DES MANUSCRITS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE FRANCE. — Paris, bibliothèque Mazarine, t. I et II, 1885, 1886, in-8°.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Les écrits latins du moyen âge ne sont pas tous à lire ; il y en a beaucoup qui n'offrent rien d'attrayant. Mais à tous l'historien accorde une égale attention, et ce sont les moins dignes d'être lus qui souvent l'intéressent davantage ; n'est-ce pas en effet sur ceux-là qu'il est le plus difficile d'être bien informé ?

Nous éprouvons le besoin de présenter cette excuse avant de dire quelques mots sur une somme de théologie que nous rencontrons sous le n° 694. Elle est sans nom d'auteur, et il en existe un autre exemplaire,

[1] Pour le premier article, voir le cahier de novembre 1886, p. 677.

pareillement anonyme, à la Bodléienne, sous le n° 477 des *Cod. Laud. miscell.* Mais en voici le titre dans le n° 3414 de la Bibliothèque nationale: *Abbreviatio mag. Bandani de libro Sacramentorum mag. Petri, Parisiensis episcopi, fideliter acta;* et tel en est aussi le titre, sous le n° 9652, dans le catalogue des manuscrits de Munich, avec cette seule différence qu'on lit ici *Bandinus*, non *Bandanus*. On lisait de même *Bandinus* dans un manuscrit de Melck, d'après lequel cet abrégé des *Sentences* a deux fois été publié dans le XVIe siècle, à Vienne en 1518, à Louvain en 1557. *Bandinus* semble, en effet, préférable. Cependant ne cherchez aucune information sur le personnage dans les catalogues des anciens bibliographes ou même dans la *Bibliothèque* de Fabricius; ce serait peine perdue. N'ayant pu, dit-il, découvrir ni dans quel pays il est né, ni dans quel temps il a vécu, Paquot s'est cru permis de le ranger parmi les auteurs des Pays-Bas[1]. Mais avec plus de raison, comme il nous semble, on l'a réclamé pour l'Italie, *Bandinus* étant la forme latine du nom vulgaire Bandini. Quant à son temps, si le manuscrit de la Mazarine est du XIIIe siècle, celui de la Bibliothèque nationale paraît être du XIIe. Ce Bandini fut donc, croyons-nous, un des contemporains de Pierre le Lombard, probablement un de ses disciples. Comment donc se fait-il qu'il n'ait pas été mis en cause, avec son maître et plusieurs autres, par le fougueux adversaire de toute l'école rationaliste, Gauthier de Saint-Victor? Celui-ci doit l'avoir épargné parce qu'on voit cité, dans chaque paragraphe de l'abrégé, presque seul parmi les Pères, le glorieux patron de Saint-Victor, saint Augustin. Le principal mérite du livre des *Sentences* est d'avoir été composé par un homme perplexe, qui, pendant plus de trois siècles, a fait douter et discuter tous les bacheliers, tous les docteurs. A ces disputes, qui ne pouvaient aboutir et qu'on a pour cela jugées stériles, l'esprit moderne doit sa discipline, sa méthode didactique et une bonne part de sa liberté. Il est donc heureux qu'on n'ait pas dès l'abord mis de côté l'original pour se contenter de l'abrégé. Manuel expurgé par déférence pour les scrupules des orthodoxes, cet abrégé n'aurait certainement pas rendu les mêmes services.

Dans les numéros suivants figure fréquemment le nom de saint Anselme. C'était, au moyen âge, un très grand nom; on ne peut donc s'étonner que les copistes en aient souvent abusé. La critique a déjà condamné beaucoup de leurs attributions, et M. Molinier n'a pas manqué d'enregistrer tous ses arrêts. Est-ce là pourtant, comme on dit, une affaire terminée? Nous ne le pensons pas; il nous reste, sur certains

[1] Paquot, *Hist. littér. des Pays-Bas*, t. II, p. 236.

points, des doutes qui nous font désirer une nouvelle enquête. On peut d'ailleurs être assuré que cette enquête ne ferait perdre au docte évêque aucune de ces belles œuvres qu'admirent autant que personne ceux-là même qui n'en peuvent approuver la doctrine.

Les sermons anonymes que contient le n° 731 sont du scolastique d'Angers Geoffroy Babion. Plusieurs de ces sermons, ainsi que le remarque M. Molinier, ont été publiés sous le nom d'Hildebert. Plusieurs? Les preuves en main, nous pouvons revendiquer pour l'humble scolastique cinquante-cinq des sermons attribués à l'illustre évêque. Mais aucune de ces fausses attributions n'est imputable à d'ignorants copistes, car pas un des sermons de Babion n'est, dans un manuscrit quelconque, sous le nom d'Hildebert. Ils ont été pour la première fois honorés de ce nom par un éditeur téméraire. Geoffroy Babion, qui vivait dans les premières années du XIIe siècle, était un théologien savant, qui ne dédaignait pas de soigner son style. Il y a peu de mouvements oratoires dans ses sermons ; mais ils sont bien construits, clairs et graves. S'ils sont généralement courts, comme le fait observer M. Molinier, c'est qu'il y a moins de verbiage que dans beaucoup d'autres. Les auteurs de l'*Histoire littéraire* ont très brièvement raconté la vie de Babion ; ils n'ont pas su qu'il avait eu, de son vivant, des ennemis très ardents. Voici deux vers que M. Wattenbach a récemment publiés[1], sans soupçonner à qui s'adressent de si grossières injures :

Olim dictus eras Babio, sed pro Babione
Amodo dictus eris Bafio, justa ratione.

Ce qu'il convient, pensons-nous, de traduire ainsi : « Autrefois on t'appelait le Grimacier; mais désormais on t'appellera justement, non plus le Grimacier, mais le Pourceau. » L'église d'Angers, était, au temps de Babion, en proie à de graves dissensions. Son évêque, dont l'élection s'était faite un jour d'émeute, n'était guère respecté que parce qu'il était très redouté, et, le clergé formant deux factions à peu près également puissantes, qui s'était rangé dans l'une devait être odieux à l'autre. Babion n'a-t-il, durant ces troubles, reçu que des injures? D'autres ont été plus maltraités.

Nous notons en passant que deux opuscules anonymes, aux feuilles 318 et 320 du n° 738, sont, comme ce qui précède et ce qui suit, du célèbre chanoine Hugues de Saint-Victor. Ils appartiennent au premier livre de ses *Mélanges*, où ils ont pour titres : *De duplici cibo* et *De magna*

[1] *Neues Archiv*, t. VIII, p. 193.

peccatoris respiratione. Ce sont là des titres insignifiants; mais il faut les attribuer aux éditeurs, non pas à l'auteur. Suppose-t-on, sous le dernier de ces titres, une lettre d'encouragement à l'adresse d'un ami timoré, une des plus touchantes leçons de morale qu'ait rédigées dans son meilleur style un écrivain si distingué? *De magna peccatoris respiratione :* cela veut dire qu'un pécheur tombé, par désespoir, en syncope doit largement reprendre haleine en pensant à la miséricorde de Dieu. Soit! mais cela n'est pas clairement exprimé.

Le n° 742 ne nous arrêtera pas beaucoup plus longtemps. Le recueil anonyme d'adages, d'exemples, d'anecdotes, que M. Molinier nous signale au folio 120 de ce volume, ne nous est pas inconnu; il existe dans le n° 530 de l'Arsenal, sous ce titre : *Exempla mag. Jacobi de Vitriaco.* Cela veut-il dire que Jacques de Vitry doive être considéré comme l'auteur de ce recueil? M. Daunou, qui l'a vu cité dans plusieurs catalogues, l'attribue plus volontiers à d'officieux glaneurs d'extraits[1]. On sait que Jacques de Vitry s'était fait une règle d'introduire dans ses sermons un grand nombre d'historiettes plaisantes ou tragiques; mais on hésite à croire qu'il les en ait tirées lui-même pour composer une sorte de manuel à l'usage des prédicateurs. Le bestiaire qu'on lit après, au folio 172, est-il plus intéressant qu'il nous a paru l'être quand nous l'avons ailleurs rencontré? Cela est possible; nous avons le tort, si c'en est un, de ne pas goûter les bestiaires latins du XIIe siècle. Ceux du XIIIe, faits avec le concours d'Aristote, ont pu contribuer à l'instruction des clercs et leur fournir, pour leurs sermons, des exemples qu'il était facile de convertir en leçons de morale; mais dans ceux du XIIe il n'y a que des fables, empruntées au *Physiologus* ou aux livres d'Isidore. Quoi qu'il en soit, puisque la mention de celui-ci nous donne l'occasion de dissiper un doute exprimé par M. Molinier, nous allons nous y employer. M. Molinier se demande si ce bestiaire anonyme ne serait pas celui que donne à maître Alain de Lille l'ancien bibliographe qu'on nomme à tort Henri de Gand. Non, avons-nous à répondre, ce n'est pas celui-là. Le bestiaire d'Alain, qu'on peut lire, sous le titre de *Quæstiones*, dans le n° 18081 de la Bibliothèque nationale, est sans aucun rapport avec la compilation dont il s'agit ici, et qui se trouve encore pareillement anonyme dans les n°s 3630 de la Bibliothèque nationale, 711 de Douai et 178 du collège Saint-Jean-Baptiste, à Oxford. Ici, d'ailleurs, le nom de l'auteur importe peu.

Mais nous regretterions de n'avoir pu découvrir celui du philosophe à

[1] *Hist. litt. de la France*, t. XVIII, p. 221.

IMPRIMERIE NATIONALE.

qui l'on doit le *Tractatus de Instinctibus* que contient le n° 747. La matière des instincts étant encore, de nos jours, curieusement étudiée, le titre que nous venons de reproduire ne peut ne pas exciter l'attention. Quel est donc l'auteur du traité? C'est Henri de Vrimach ou de Weimar (*de Vrimaria, de Frimaria*, etc.), religieux augustin, qui mourut vers le milieu du XIV[e] siècle. Son livre est anonyme, comme il l'est ici, dans les n[os] 632 de Metz, 230 de Toulouse et 2731 de Munich; mais il ne l'est pas dans un grand nombre d'autres manuscrits; il a même été plusieurs fois imprimé sous le nom longtemps vénéré de ce fécond écrivain, qui fut en même temps un religieux d'une telle piété qu'elle dépassait de beaucoup la mesure commune. Aussi dit-on qu'il a fait des miracles, même après sa mort. Mais Oudin, cela va sans dire, n'y croit pas, et traite fort mal Elssius, qui les a naïvement racontés. Ce sont vieilles querelles. Il ne nous semble pas nécessaire d'intervenir.

M. Molinier indique, sous le n° 771, une liasse de douze sermons anonymes. Le manuscrit étant du XII[e] siècle, nous avons cru devoir, sur cette indication, rechercher le volume, et nous y avons trouvé quelques pièces dont la rencontre fortuite n'a pas été sans intérêt pour nous. D'où vient le manuscrit? Rien ne l'indique; mais nous supposons qu'il vient de Saint-Victor. Il importe d'y signaler d'abord cinq sermons, dont nous connaissons les auteurs, qui furent tous prononcés, comme nous l'avons appris ailleurs, dans le chapitre de cette illustre maison : un au folio 124 (*Adorna thalamum*), de maître Odon; deux au folio 127 (*Septuagesima in alterius*) et au folio 138 (*Ego quasi vitis*), de l'abbé Achard, futur évêque d'Avranches; un au folio 130 (*Vincenti dabo*), de Maurice, autrefois évêque de Paris, volontairement exilé, vers la fin de sa vie, à Saint-Victor; un au folio 131 (*Cum sim pulvis*), du célèbre Pierre le Mangeur, qui fit aussi sa retraite dans cette maison. Les noms qui manquent dans le volume de la Mazarine, nous les avons dans les n[os] 14590, 14948 et 16461 de la Bibliothèque nationale, qui contiennent les mêmes sermons, tous, ce qu'il faut noter, inédits. Pourquoi n'ont-ils jamais été publiés quand tant d'autres qui ne les valent pas l'ont été plus d'une fois? Suppose-t-on qu'ils ont été dédaignés comme trop mystiques, au XV[e] siècle, quand on demandait encore aux imprimeurs des sermons latins? Non, cela n'est pas supposable, car le mysticisme était alors en pleine faveur. Voici, dans le n° 965 de la Mazarine, un écrit des plus mystiques, intitulé : *De quatuor novissimis*, que personne n'aurait aujourd'hui le courage de lire; or les dernières années du XV[e] siècle virent publier vingt et une éditions de ce texte latin, à l'usage des clercs, et, vers le même temps, il fut traduit, pour les laïques, dans toutes

les langues de l'Europe. La réaction contre la scolastique devait aboutir là. Ce n'est donc pas au caractère mystique des sermons plus haut cités qu'il convient d'imputer leur disgrâce. Ils sont demeurés inédits parce qu'ils étaient oubliés, l'école de Saint-Victor ayant commencé, dès le XIIIe siècle, à déchoir de la grande renommée qu'elle avait acquise au XIIe. « Il n'y a rien qui vaille, dit Scaliger, dans la bibliothèque de Saint-Victor; ce n'est pas sans cause que Rabelais s'en moque[1]. » La moquerie de Rabelais est assurément divertissante; mais Scaliger s'en fait mal à propos un argument. La bibliothèque de Saint-Victor était encore de son temps très bien pourvue. Elle l'était surtout, à la vérité, de traités dogmatiques, canoniques, liturgiques, bien ou mal associés en de gros volumes qu'on n'ouvrait plus. Mais depuis ce temps on les a rouverts et moins dédaignés. Pour ne parler que des sermons, les contemporains de Rabelais en ont fait, eux aussi. Eh bien, que l'on compare leurs meilleurs à ceux d'Achard; nous tenons pour certain qu'on les trouvera moins littéraires, moins nobles et moins touchants.

Un pénitentiel décrit sous le n° 774 est attribué, par une note du XVIIe siècle, à certain maître Pierre, chanoine régulier de Saint-Victor. M. Molinier ne considère pas, dit-il, cette attribution comme absolument certaine. Nous croyons deviner ce qui l'a fait hésiter à l'admettre. C'est bien certainement parce qu'il n'a pas trouvé, dans les tables de l'*Histoire littéraire*, le nom de l'auteur désigné par la note. Il n'est, en effet, cité dans le corps de l'ouvrage qu'à l'occasion d'un de ses homonymes (t. XVI, p. 484), n'ayant pas obtenu lui-même la notice particulière qu'on lui devait. Nous nous sommes efforcé de réparer ailleurs cette injustice, et, dressant la liste des écrits laissés par le chanoine Pierre, habituellement appelé Pierre de Poitiers, nous y avons fait figurer, sur le témoignage de divers manuscrits, le pénitentiel mentionné sous le n° 774 du catalogue de la Mazarine[2].

Le traité qui vient après ce pénitentiel, dans le même volume, nous offre un problème bien plus obscur. C'est une somme de théologie, dogmatique et morale, intitulée *Samma mag. Richerii de Lisceteria.* Mais la même somme, anonyme dans le n° 145 du Collège Neuf, à Oxford, est, dans le n° 94 du même collège, sous le nom d'un *Ricardus de Montibus*, qualifié de chancelier de Lincoln; la même est, dans le n° 360 du collège *Corpus Christi* et dans le n° 29 de Charleville, sous le nom d'un *Guillelmus de Montibus;* enfin Jean de Tritenheim la cite en l'attribuant

[1] *Scaligerana,* au mot *Bibliothèque.* — [2] *Notices et Extraits des man.,* t. XXXI, 2e partie, p. 306.

à un très docte évêque de Lincoln qu'il appelle *Rupertus*. Voilà des difficultés qui semblent inextricables. Nous voulons néanmoins essayer de nous en tirer. Le manuscrit de la Mazarine est du XIII[e] siècle, et, parmi les écrivains antérieurs au XIV[e], M. Molinier n'a pas, dit-il, découvert un seul Richer de Leicester. Nous n'avons pas non plus fait cette découverte. D'autre part, M. Coxe, dans son catalogue des manuscrits du Collège Neuf, substitue de son chef au nom de Richard le nom de Guillaume, n'ayant pas, comme il paraît, rencontré de Richard parmi les chanceliers de Lincoln. Ce Guillaume, surnommé *de Montibus*, ailleurs *de Monte*, nous est-il mieux connu? Oui, sans doute, et nous pouvons parler de lui d'après d'irrécusables témoignages. Voici d'abord quatre titres de son rouleau funéraire heureusement conservés dans le n° 15157 (fol. 52) de la Bibliothèque nationale, où ils sont intitulés : *De magistro Guillelmo de Montibus*. Les vers des uns valent ceux des autres; ils sont tous, sans trop dire, détestables; mais ils contiennent d'utiles renseignements. Tel est le second titre :

Dux tuus et doctor fuit, urbs Lincolnia; flere
Debes, orba sedes tanto viduata patrono.
Dulcis aroma meli condivit eum, quia pene
Par est Gregorio mellito gutture; pene
Dico, nec ex toto minor est; paulo minus illo,
Augustine, tibi soli vix cedere novit.

Ces vers tourmentés nous apprennent que Guillaume des Monts, ou du Mont, était à Lincoln un professeur de théologie de grand renom, qu'au moins un de ses contemporains estimait presque l'égal de saint Augustin, de saint Grégoire. Un autre contemporain, Gérald de Barri, vient ajouter à cela que, ne pouvant, en temps de guerre, traverser la Manche et venir en France, il prit le parti d'aller étudier la théologie dans la ville de Lincoln, où professait avec éclat maître Guillaume, surnommé du Mont, parce qu'il avait, dans sa jeunesse, enseigné sur la montagne Sainte-Geneviève, à Paris : *de Monte dicto quoniam in monte Sanctæ Genovefæ Parisiis legerat*[1]. Un troisième contemporain, Alexandre Neckam, chantait ainsi sa louange, peu de mois ou d'années après sa mort :

Lindisiæ columen, Lincolnia......
Par tibi nulla foret si tuus ille magister
  Informaret adhuc moribus atque fide,
Montanus, sed mons stabilis fideique columna,
  Cui se cœlestis pagina tota dedit...

[1] Giraldi Cambrensis *Opera*, t. I, p. 93.

Contulit huic primam cathedram Genovefa, secundam
Mater Virgo, sacræ virginitatis honos.
Transiit ad montem Montanus, monte relicto;
En montana Sion et loca celsa tenet.
Hæc digressio sit signum seu testis amoris;
Condigna, fateor, laus erit ista minor [1].

De plus il est reconnu que Guillaume occupait, dans l'église de Lincoln, l'emploi de chancelier. Enfin Tanner rapporte que, s'il était surnommé *de Montibus* comme ayant d'abord brillé sur la montagne Sainte-Geneviève, il l'était encore de *Leicestria*, comme étant né dans cette ville, *ab oppido natalitio* [2]. Il nous semble que devant ces témoignages Richer de Leicester et Richard des Monts s'évanouissent comme au lever du jour les fantômes de la nuit, et que l'auteur de la somme mentionnée sous le n° 774 du catalogue de la Mazarine est indubitablement le Guillaume de Leicester, du Mont ou des Monts, chancelier de Lincoln, à qui l'attribuent les n[os] 29 de Charleville [3] et 360 du collège *Corpus Christi*. Quant au *Rupertus* mis en avant par l'abbé de Spanheim, c'est Robert Grossetête, archidiacre de Leicester, puis évêque de Lincoln. Connaissant très mal, comme il paraît, ce savant et fécond écrivain, Jean de Tritenheim n'a cité que trois de ses livres, auxquels il en a joint deux de Guillaume du Mont, deux sommes, celle que nous offre le manuscrit de la Mazarine et une autre intitulée *Numerale*. Sur l'auteur véritable de ce *Numerale* nos informations sont les plus sûres. Non seulement, en effet, il est nommé Guillaume du Mont dans le n° 257 du collège Merton. Mais voici le troisième titre de notre rouleau funéraire :

In libro vitæ numeretur qui Numerale
Fecit; in hoc mundo fidei lux magna relucet.
Da, bone Messia, de Virgine nate Maria,
Wilhelmo te posse frui, sine fine beari.

Corrigeons donc, au tome XVIII de l'*Histoire littéraire*, p. 442, le passage de la notice concernant Robert Grossetête où lui sont attribuées, d'après Jean de Tritenheim, la somme théologique et la somme *Numerale*.

Voilà bien des explications sur un faux titre. Nous recherchons pourtant la brièveté; mais d'une erreur d'autres souvent procèdent, et l'on

[1] Al. Neckam, *De laud. div. Sapientiæ*, dist. V, v. 835. — [2] Tanner, *Bibl. brit.-hibernica*, p. 361. — [3] *Cat. gén. des man. des départements* (in-4°), t. V, p. 557.

se voit contraint, les ayant constatées, de les réfuter. Pour faire excuser la longueur du précédent paragraphe, nous réduirons à peu de mots ce que nous avons à dire touchant un commentaire anonyme sur les Psaumes, mentionné sous le n° 777, avec cet *explicit* énigmatique : *Finis Distinctionum post Meldensem collectarum.* Ce commentaire, que l'on a par inadvertance attribué, dans le catalogue de la Bibliothèque nationale, sous le n° 446, à l'évêque de Meaux Durand de Saint-Pourçain, est de Michel de Corbeil, d'abord doyen de Meaux, puis archevêque de Sens. Les auteurs de l'*Histoire littéraire* l'ont à bon droit cité sous le nom de cet archevêque, d'après Montfaucon et Lelong[1]; mais ce qu'ils en disent prouve qu'ils ne l'ont pas lu. Ayant été plus curieux, nous reconnaissons que nous aurions mieux fait de ne pas l'être. Michel de Corbeil est un compilateur très ennuyeux.

Nous trouvons confirmée, sous le n° 779, une attribution que nos anciens n'ont, disent-ils, admise que sur la foi d'autrui et qu'ils n'ont pas, en conséquence, osé garantir. Le traité de morale qui n'occupe pas moins de cent feuillets dans ce volume est anonyme dans les nos 44, in-4°, de l'Institut, 1244 de la Mazarine, 445 de Douai, 1530 et 1774 de Troyes; mais l'auteur est expressément nommé Richard de Saint-Laurent, pénitencier de Rouen, dans un manuscrit de Tournai cité par Sanders, dans le n° 174 de Saint-Omer, aussi bien que dans le volume de la Mazarine dont nous avons la description sous le n° 779. La conformité de ces témoignages n'est-elle pas concluante ? Elle semble l'être. Cependant on a fait, à l'occasion de ces témoignages, ou contre eux, des suppositions qu'il faut discuter. Ainsi le rédacteur du catalogue de Saint-Omer s'est demandé si ce Richard de Saint-Laurent, pénitencier de Rouen, doit être distingué de Richard de Gerberoy, mort évêque d'Amiens en 1204, et si le traité de morale dont il s'agit ici n'est pas un *Traité des quatre vertus* dont ce Richard de Gerberoy est l'auteur désigné par Ducange et par M. Petit-Radel[2]. Mais il paraît bien, comme l'a déjà remarqué M. Paulin Paris[3], que Ducange et M. Petit-Radel se sont trompés, et que le *Traité des quatre vertus* dont ils font honneur à l'évêque d'Amiens est celui de Martin, évêque de Braga. Il n'existe donc aucun prétexte pour identifier Richard de Saint-Laurent et Richard de Gerberoy. D'autre part, le rédacteur du catalogue de Douai, rencontrant un exemplaire anonyme de notre traité de morale, s'est inquiété d'en rechercher l'auteur et l'a cru trouver dans un moraliste d'ailleurs considérable,

[1] *Hist. litt. de la France*, t. XV, p. 325. — [2] *Ibid.*, t. XVII, p. 71. — [3] *Ibid.*, t. XXIII, p. 711.

Guillaume Péraud, et c'est une conjecture que M. Molinier lui-même a, par mégarde, reproduite sous le n° 794 de son catalogue (rangé, sur les rayons, sous le n° 1244). Mais Guillaume Péraud, dont la fécondité n'est certes pas contestable, n'a pourtant pas composé deux gros traités sur la même matière, presque sur le même plan. Cela paraîtrait peu vraisemblable si, par hasard, un manuscrit quelconque les lui donnait l'un et l'autre. Or il n'en est aucun qui lui rapporte celui que nous avons ici sous le nom de Richard de Saint-Laurent.

Nous voudrions courir, et toujours quelque chose nous retarde. Nous voici néanmoins, ayant fait un grand saut, au n° 869, où nous voyons un commentaire des *Sentences* sous le nom de maître Hugolin. C'est une attribution déjà discutée[1]. Le commentateur est un élève d'Hugolin, non Hugolin lui-même. Croyant l'avoir prouvé, nous renvoyons à la preuve, pour nous transporter sans délai au n° 897, où figure, sans nom d'auteur, un traité considérable, intitulé : *Tractatus pauperis contra insipientem novarum hæresum confictorem*. L'auteur est le célèbre Jean Peckham, franciscain, mort archevêque de Cantorbéry le 8 décembre 1292. Il n'y a pas à douter de cette attribution, que tous les bibliographes anglais ont acceptée. Elle nous est d'ailleurs confirmée par deux manuscrits dignes de confiance : le n° 182 du collège *Corpus Christi*, à Oxford, et un des volumes de la Laurentienne décrits par Bandini[2]. Quoique l'ouvrage ait fait grand bruit lorsqu'il parut, on n'en connaît pas, à Paris, une autre copie que celle de la Mazarine; ce qui nous la rend précieuse. Mais nous l'avons parcourue sans y découvrir quel est l'inventeur de nouvelles hérésies à qui s'adresse cette vive apologie de la pauvreté monastique. Bale suppose que c'est un docteur nommé Guy Bonnet, que Fabricius confond avec l'astrologue Guido Bonatto, de Forli. Ce n'est pas certainement cet astrologue, qui, loin d'avoir guerroyé contre les religieux mendiants, prit, vers la fin de sa vie, l'humble habit des Mineurs, et se fit voir allant mendier son pain de porte en porte, *ostiatim*, dans sa ville natale, où tout le monde l'avait honoré comme un grand savant[3]. Une note lue par M. Coxe sur le manuscrit d'Oxford désigne Guillaume de Saint-Amour comme l'adversaire réfuté par Jean Peckham, et M. Molinier se dit enclin à faire la même conjecture. Nous la croyons bien fondée.

Voici d'autres ouvrages anonymes. Sous le n° 925, une glose sur les douze petits prophètes. Elle est du frère Mineur Guillaume de Méliton,

[1] *Journal des Savants*, 1883, p. 640. — [2] *Catal. bibl. Laurent.*, t. IV, col. 718. — [3] G. V. Marchesius, *Vitæ vir. ill. Foroliviensium*, p. 246.

comme l'atteste Échard[1], qui s'est occupé de lui parce qu'on l'avait à tort supposé frère Prêcheur. Un commentaire sur le deuxième livre des *Sentences* sous le n° 926, est d'un autre Mineur, Richard de Middleton, nominaliste très déclaré, quoique Mineur; par conséquent, un rebelle, un traître : oui, sans doute, mais un très savant et très habile docteur, dont la renommée devait être et fut durable. On multipliait encore, au XVIe siècle, les éditions de son commentaire des *Sentences*. Les lointains disciples de Guillaume d'Ockam rendaient alors hommage à Richard comme au précurseur de leur maître. Plusieurs traités mystiques sont unis à l'*Imitation de J.-C.* dans le n° 930. Nous connaissons l'auteur du premier, celui qui a pour titre *De spiritualibus ascensionibus*. Cet écrit, plusieurs fois imprimé, notamment dans le tome XXVI (p. 258) de la *Bibliothèque des Pères* (édit. de Lyon) est de Gérard de Zutphen, mort en 1398, dont Thomas a Kempis a vanté la grande piété. Mais nous ignorons encore à qui doit être attribué le traité *De tribus dietis*, mentionné sous le n° 966. Ce traité eut certainement quelque succès, car nous en avons conservé d'assez nombreux exemplaires; il est encore, pareillement anonyme, dans les n°s 3565, 14883, 15129 de la Bibliothèque nationale, 150 de Metz, 1724 de Troyes. Mais quel en est l'auteur? Plusieurs fois nous nous sommes proposé le problème, et nous l'avons abandonné sans le résoudre. On pourrait croire que c'est Robert de Sorbon, dont il existe un écrit sous le même titre dans le n° 16505 de la Bibliothèque nationale; on le croirait d'autant plus volontiers que l'ouvrage anonyme contient de longs fragments littéralement empruntés tant au *Liber de tribus dietis* de Robert qu'à son traité *De la Conscience*. Mais la conjecture serait fausse, Robert étant plusieurs fois mis en scène et nommé par son plagiaire. Il l'est même quelquefois à tort, par exemple comme auteur de vers qui ne sont pas de lui. Notre opinion, insuffisamment éclairée, touchant le compilateur à qui l'on doit ce traité, c'est qu'il appartenait à la maison de Sorbonne.

B. HAURÉAU.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] *Script. ord. Præd.*, t. I, p. 488.

LE LIVRE PONTIFICAL DE L'ÉGLISE ROMAINE.

Étude sur le Liber pontificalis, par M. l'abbé Louis Duchesne. — 1 vol. in-8°, dans la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome,* 1re série, 1877.

Le Liber pontificalis, texte, introduction et commentaires, par le même, tome I (CCLXII-536 pages in-4°), dans la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome,* 2e série, 1886.

M. l'abbé Louis Duchesne, ancien membre de l'École française de Rome, aujourd'hui maître de conférences à l'École des hautes études, où il a été jadis élève, vient de publier le premier volume d'une édition critique du *Liber pontificalis.* Je ne saurais parler avec indifférence de ce grand travail ni de son auteur. J'ai vu M. l'abbé Duchesne préparer, il y a dix ans, cette œuvre par sa thèse pour le doctorat; j'ai suivi les efforts qu'il lui a fallu faire pour arriver à connaître et à collationner près de cent cinquante manuscrits dispersés dans les bibliothèques et archives de l'Europe. Je le vois encore, dans les belles salles aux lambris sculptés du palais Farnèse, qui abritaient notre bibliothèque naissante, comparer les principales leçons, construire sa trame, concevoir le matin quelque conjecture qui, le soir, devenait certitude, et composer cette forte dissertation qui a servi de préambule à son œuvre actuelle. La nouvelle édition du *Liber pontificalis* figure dès maintenant avec grand honneur dans cette collection de l'École française de Rome inaugurée, il y a cinq ans, par les Registres d'Innocent IV, de M. Élie Berger, par les Registres de Benoît XI et de Boniface VIII, de MM. Ch. Grandjean, G. Digard, M. Faucon et Ant. Thomas, et dignement continuée par les Registres de Nicolas IV, d'Honorius IV et de Grégoire IX, que publient MM. Ern. Langlois, Maurice Prou et L. Auvray, ainsi que par le *Liber censuum* de M. Fabre.

M. l'abbé Duchesne est depuis longtemps un maître en érudition. Il l'était déjà, peu s'en faut, lorsqu'il faisait partie de ce groupe habilement recruté par le regretté Albert Dumont, et d'où est sortie l'École française de Rome. Il eût marqué sa trace dans les études sur l'antiquité grecque, comme le prouvent les résultats de ses deux voyages en Orient, le premier au mont Athos, en Thessalie et à Patmos en 1874, avec M. Ch. Bayet, le second, en 1876, en Asie Mineure. M. l'abbé

Duchesne possède les rares qualités qui font le véritable érudit : la vigueur critique et la pénétration. C'est ce qui lui a valu les assidus conseils, l'amitié, la collaboration de M. de Rossi, auquel il dédie le présent volume. J'avais souhaité que l'édition du *Martyrologe hiéronymien*, qu'ils préparent ensemble, pût paraître dans la même collection, à côté du *Liber pontificalis* : ce sera un travail abondant en résultats nouveaux pour l'histoire et la géographie des premiers siècles du moyen âge, comme la nouvelle édition du *Liber* l'est véritablement pour l'histoire de Rome, de l'Église et de l'Italie, et pour celle de la France pendant la même période.

Je n'étonnerai personne si je dis qu'on ne saurait rendre compte du volume que vient de publier M. l'abbé Duchesne comme on le ferait d'un livre d'histoire générale, facile à résumer et à juger. Il y a ici des parties d'une lecture aisée ou même attrayante, par exemple tout ce qui concerne, dans l'appareil considérable de notes souvent étendues, la topographie et l'histoire monumentale de Rome. Mais ce qui regarde, dans l'Introduction, l'établissement du texte, la critique des sources, la généalogie des manuscrits, la succession des versions diverses, les distinctions à faire entre les rédactions de sens quelquefois opposés, tout cela ne se démontre qu'à l'aide de raisonnements et de calculs qui demandent une observation rigoureuse du détail. Montrer par quelle série de conclusions l'auteur a établi son texte et apprécié tant de manuscrits serait malaisé et peu utile; c'est lui-même qu'il faut lire si l'on veut se rendre compte de ce travail considérable. Peut-être aura-t-on ici assez fait si l'on parvient à dégager nettement, après avoir donné une idée générale du livre, ces points principaux : Qu'est-ce que cette chronique pontificale de l'Église romaine? Quelle en a été la vraie origine? Dans quel milieu et pour quels desseins a-t-elle commencé et s'est-elle continuée? Jamais de suffisantes réponses n'avaient été données à ces questions. M. l'abbé Duchesne obtient sur presque tout ce qu'elles touchent des résultats d'un grand intérêt.

Dans le premier chapitre de son Introduction, qui n'a pas moins de 262 pages in-quarto, il étudie, à l'aide des catalogues pontificaux des premiers siècles, l'histoire et la chronologie des papes avant la rédaction du *Liber*. Il fixe ensuite comme on le verra tout à l'heure la date d'origine de ce livre, et en découvre une édition quelque peu antérieure à celle qui a subsisté. Il en montre avec un ample détail les différentes sources en un quatrième chapitre. Les deux chapitres suivants énumèrent les nombreux manuscrits en les appréciant, et font l'histoire du texte. Un dernier et septième chapitre recueille, au point de vue de la

chronologie des papes, les diverses données qu'a fournies cette longue étude. Puis vient le texte même de la chronique, tel que l'auteur de la publication l'a cru pouvoir fixer; mais il consigne les variantes des manuscrits, immense appareil disposé clairement au bas des pages. Chaque notice biographique est suivie d'une série de notes où l'auteur a versé à pleines mains les trésors d'une érudition ingénieuse, infiniment variée, singulièrement compétente, sur une quantité infinie de questions, théologie, droit canon, liturgie, archéologie, topographie, chronologie, histoire. M. l'abbé Duchesne promet, pour la fin de son second volume, un abondant index, qui sera très précieux.

On a, sous le titre de *Liber pontificalis* ou *De gestis pontificum*, un recueil de vies des papes qui s'étend depuis saint Pierre jusqu'à la mort de Martin V, en 1431. Il suffit de dire qu'il y a toute une série considérable de manuscrits de divers âges terminant ce recueil à des dates diverses, pour faire comprendre qu'il ne s'agit pas d'un ouvrage historique composé par un seul auteur et d'un seul jet, mais bien d'une œuvre de plusieurs époques, successivement poursuivie par des continuateurs. L'important est donc de distinguer l'âge et de fixer l'autorité de chaque rédaction, et surtout de la plus ancienne. A quel temps doit-on la faire remonter? Combien de notices comprend-elle? Quel but s'est proposé le rédacteur? De quelles idées a-t-il été l'écho ou l'interprète? A quelles sources a-t-il puisé? Quelle lumière nous offre-t-il sur son temps ou bien sur les temps qui l'ont précédé? Ces questions se posent pour chacune des rédactions successives, mais évidemment avec une gravité spéciale pour la plus ancienne de toutes, qu'il faut séparer des autres et mettre en lumière. Le *Liber pontificalis* est une source principale et quelquefois unique pour l'histoire de la papauté, pour celle de l'Église, pour la topographie et l'histoire des monuments de Rome, pour certaines règles de la liturgie. Plus la critique érudite reculera la date de la plus ancienne rédaction, plus s'affermira l'autorité du témoignage. Ce qui ne veut pas dire que ce livre ait jamais eu un caractère canonique, officiel; il s'agit d'un document historique, mais de première valeur, à condition qu'on en contrôle et qu'on en distingue les différentes informations.

Avant donc de chercher en combien de séries d'époques diverses le *Liber pontificalis* peut se partager, M. l'abbé Duchesne s'est attaché à déterminer nettement quel a été le groupe de notices pontificales le plus ancien. Voici quelles avaient été sur ce point les principales opinions avant lui. Comme le *Liber pontificalis* est précédé dans tous les manuscrits

d'une lettre de saint Jérôme au pape Damase († 384) et d'une lettre de celui-ci à saint Jérôme, on a longtemps imaginé que le groupe le plus ancien était dû à Damase, et se terminait avec le pontificat de son prédécesseur, Libère († 366). Le recueil du chronographe de 354, exécuté par les soins de Philocalus, le célèbre calligraphe de Damase, contenant un catalogue des papes terminé par le pontificat de Libère, on pensait que ce premier rédacteur du *Liber pontificalis* s'était servi de cette liste toute faite et l'avait seulement développée en y ajoutant quelques traits de biographie. Il a suffi d'un rapide examen pour ruiner cette hypothèse. Les notices qui précèdent immédiatement celles de Damase sont remplies d'erreurs et ne peuvent donc être attribuées à ce pontife, et, quant aux lettres de saint Jérôme et de Damase, elles ont été bientôt et facilement démontrées apocryphes.

Au XVIe siècle, Onofrio Panvinio, tout en continuant d'admettre que la plus ancienne série était l'œuvre du pape Damase, imagina, on ne sait vraiment sur quels motifs, qu'elle s'était continuée par une seconde série, de Damase à Nicolas Ier († 867), et ayant pour auteur Anastase, bibliothécaire de l'Église romaine, mort vers 879. On démontrait cependant bientôt après que cette rédaction avait été déjà mise à profit et citée par plusieurs auteurs antérieurs à Anastase, et notamment par Beda le Vénérable († 735). Il n'était donc pas possible de l'attribuer au Bibliothécaire. La conjecture d'Onofrio Panvinio, si peu motivée qu'elle fût, a fait longtemps fortune. Il n'en faut pas moins répéter que le nom d'Anastase ne se trouve en tête d'aucun manuscrit, qu'on devait l'écarter absolument, comme on l'a fait depuis, et qu'il n'y a lieu d'attribuer à ce personnage aucune part dans la rédaction, la continuation et la publication du *Liber pontificalis*.

En 1822, M. Pertz découvrit à Naples un manuscrit du *Liber* daté du VIIe siècle. Mutilé à la fin, ce manuscrit s'arrêtait à Anastase II († 498); mais en tête il y avait une série de notices pontificales s'arrêtant à Conon († 687). On connaissait déjà un texte qui avait le même terme. On fit donc remonter à 687 la date de cette rédaction qu'on estimait la plus ancienne.

Cependant on connaissait aussi une pareille série finissant avec Félix IV († 530). C'est ce qu'on appelle le catalogue félicien, comme la série terminée en 687 est le catalogue cononien, et la série arrêtée en 366 le catalogue libérien. Mais on prenait le félicien pour le premier germe, pour le noyau primitif du *Liber pontificalis* connu, qu'on plaçait de la sorte après lui pour la date. Si, au contraire, le félicien n'était qu'un abrégé du *Liber*, celui-ci revendiquait par là-même une date antérieure.

C'est cette dernière conjecture, très simple et cependant très nouvelle, que M. l'abbé Duchesne a prise pour guide et soumise à un sévère examen. En se vérifiant, elle l'a conduit à fixer une date d'origine plus reculée que toutes celles qu'on avait proposées avant lui. Surtout il a eu le mérite, et c'est là que sa découverte acquiert une réelle valeur pour l'histoire, de démontrer quel état des esprits et des âmes et quelles controverses au sein de l'Église ont fait éclore la chronique pontificale.

Ce livre est issu du célèbre schisme laurentien. Le 22 novembre 498, le pape Anastase II étant mort, un diacre de l'Église romaine, Symmaque, est élu. Mais, depuis seize ans déjà, le refus des évêques de Rome d'accepter l'*Hénotique* de l'empereur Zénon, ayant pour objet l'union des catholiques et des eutychéens, irrite et le gouvernement impérial et l'Église d'Orient. Le patrice Festus fait donc élire à prix d'argent, contre Symmaque, l'archiprêtre Cælius Laurentius, qu'il espère devoir trouver docile. Le schisme divise Rome; Laurentius est consacré dans l'église Sainte-Marie Majeure, pendant que Symmaque l'est de son côté dans la basilique de Constantin. Théodoric, pris pour arbitre entre les deux compétiteurs, se décide en faveur de Symmaque. Mais les adversaires de celui-ci ne se découragent pas. Trois ans sont à peine écoulés qu'ils cherchent à le faire déposer par voie de procès canonique. Le premier grief qu'on allègue contre lui, c'est qu'il a célébré la pâque le 25 mars, date conforme à l'ancien comput romain, tandis que le comput grec indiquait le 22 avril. On y ajoute la double accusation de mauvaises mœurs et de dilapidation des biens de l'Église. Un synode s'assemble pour juger Symmaque; mais les opinions diverses, les partis rivaux suscitent bientôt jusqu'à des émeutes sanglantes. Est-ce qu'un autre que le pape légitime, un autre que Symmaque avait le droit de convoquer le concile? Est-ce que le pape pouvait être jugé sans qu'un certain nombre de témoins eussent été entendus, et quels devaient être ces témoins? Au milieu de ces contestations, le roi Théodoric voyait avec mécontentement échouer ses démarches conciliatrices.

Le trouble était extrême dans Rome, le populaire étant favorable à Symmaque, mais une partie du clergé et la majorité du sénat pactisant avec l'opposition. Chacun des rivaux s'efforçait d'obtenir le plus d'adhésions possibles et d'attirer à soi l'opinion; chaque parti faisait appel aux moyens de publicité, pour paraître aux yeux du plus grand nombre sous l'apparence de la légitimité. Laurentius, par exemple, ou ses partisans parvinrent à faire figurer son portrait dans la série des médaillons représentant la série des papes légitimes sur les murs intérieurs de la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs. On sait que nous possédons en-

core aujourd'hui quelques-unes de ces peintures, qui remontent aux premières années du sixième siècle au moins, puisque l'effigie de Laurentius, dont la présence dans cette série nous est attestée par des dessins du XVII[e] siècle, n'a pu y être introduite qu'au moment de son triomphe passager. Il y avait pour un prétendant autant d'intérêt à figurer dans une telle galerie qu'à voir son nom inséré dans ces catalogues de papes, qui se multiplièrent alors, et qui circulaient sans doute en Occident et en Orient comme des attestations presque officielles et authentiques.

Il y eut en outre un grand nombre d'écrits de controverse[1], on pourrait dire de polémique, où se reflétaient les arguments rivaux, les querelles des partis et le sentiment populaire. A un pamphlet intitulé *Adversus synodum absolutionis incongruæ* Symmaque faisait répondre par le *Libellus pro synodo* d'Ennodius, évêque de Pavie. Lui-même composait, à peine sorti de ces troubles et mis en tranquille possession de sa dignité, vers 506 au plus tôt, son *Apologeticus adversus Anastasium Augustum*. Bien plus, c'était le temps où toute une littérature d'ouvrages aux formes très diverses, mais aux tendances communes, remplissait l'Occident, mettant au service des ardeurs théologiques et des préoccupations populaires les récits apologétiques ou accusateurs, ou bien des légendes de nature à légitimer le présent par les prétendus exemples du passé.

M. l'abbé Duchesne a fait une très curieuse étude de ces apocryphes symmachiens, comme il les appelle. Voici, par exemple, la *Constitutio Silvestri*, dont l'auteur, qui doit avoir écrit en 501, a l'intention de soutenir la cause de Symmaque et celle de l'Église romaine. Jaloux du privilège que revendiquait l'Église d'Orient d'avoir eu dans le concile de Nicée le premier concile œcuménique, il donne tout un procès-verbal supposé d'un pareil concile qui aurait été tenu à Rome sous le pontificat de Silvestre, avant le concile de Nicée. Il proteste de plus en faveur de l'ancien cycle pascal de quatre-vingt-quatre ans, que tend à supplanter le comput de Victorius d'Aquitaine. L'écrivain est incorrect ou ignorant. C'est quelque pauvre clerc qui croit peut-être aux faussetés qu'il débite. La même idée, celle d'un grand concile romain tenu sous la présidence du pape Silvestre, a inspiré un autre fabricateur d'apocryphes, dont le travail, imparfaitement connu jusqu'ici, a été retrouvé dernièrement à la bibliothèque Vallicellane par feu Ch. Poisnel, membre de l'École fran-

[1] Les pièces relatives à ce débat viennent d'être l'objet d'un mémoire présenté à l'Académie impériale de Vienne par M. Fritz Stober : *Quellenstudien zum laurentianischen Schisma*. (*Sitzungsber*, t. CXII, p. 269.)

çaise de Rome [1]. Ce second auteur croit et soutient que, dans son concile, le pape Silvestre a confirmé solennellement les décrets de Nicée, auxquels il veut que Rome ait conféré cette consécration. Il adopte pour la pâque le système de Denys le Petit, et repousse le cycle victorien.

Il est évident que l'un et l'autre ouvrage servent d'échos à des opinions, à des croyances fort répandues autour des auteurs. S'ils prennent pour cadre de leurs inventions le pontificat de Silvestre, c'est que précisément vers la date où nous sommes, au commencement du sixième siècle, la légende de saint Silvestre guérissant de la lèpre et baptisant le premier empereur chrétien, depuis longtemps connue en Orient, vient de s'introduire dans le monde romain.

M. l'abbé Duchesne cite encore, après ceux-là, plusieurs autres apocryphes symmachiens de la même époque, tant est féconde la littérature populaire pendant le haut moyen âge, surtout s'il intervient quelque levain de théologie. Les *Gesta de Xysti purgatione*, par exemple, placent sous le pontificat de Xyste III (432-440) un épisode pareil à celui de la citation de Symmaque appelé par les Laurentiens à se disculper devant un concile. On veut venger Symmaque en montrant qu'un pape incontesté a subi jadis une pareille injure sans dommage. On veut de plus soutenir que le pape ne doit être jugé par personne, et qu'il ne peut être condamné que sur un nombre de témoignages presque impossibles à réunir.

Les *Gesta Liberii papæ* racontent que, sous le pape Libère, à la suite de troubles dans Rome, la pâque n'a pu être célébrée ni le baptême conféré aux lieux consacrés par l'usage traditionnel. C'est tout un petit roman pour faire accepter, grâce à des précédents légitimes, ce qui s'est passé au temps de Symmaque, empêché par le schisme laurentien. Aux mêmes résultats conspirent les catalogues pontificaux, considérés, dès longtemps avant le sixième siècle, comme des documents d'une grande importance. Y être admis ou non par les premiers compilateurs peut être décisif. La succession pontificale est de plus attestée en témoignage de la tradition doctrinale, et, précisément au commencement du sixième siècle, on voit les idées d'héritage apostolique, de continuité hiérarchique, s'imposer plus que jamais. Déjà la popularité des martyrs et de leurs sanctuaires suburbains a mis la plume à la main de plus d'un hagiographe; les *Gesta martyrum* s'écrivent peu à peu ou s'embellissent de détails nouveaux. L'opinion réclame donc aussi qu'on écrive les *Gestes* des papes. Les catalogues écrits avaient suffi jusque-là : on les ci-

[1] *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. VI, p. 1-13.

tait à ses adversaires comme arguments de controverse; on les récitait à certains jours dans les cérémonies liturgiques. Des peintures comme celles de Saint-Paul furent déjà un langage plus précis. De pareilles représentations décorèrent les murs intérieurs de la basilique de Latran et de la basilique de Saint-Pierre : elles donnaient un corps aux préoccupations qui hantaient les esprits; elles parlaient aux yeux, frappaient l'imagination et montraient la tradition vivante dans la série pontificale. Un recueil de notices biographiques sur les papes des cinq premiers siècles allait mieux encore donner satisfaction à un besoin devenu général de lire et d'apprendre, de s'informer, de discuter et de s'édifier.

M. l'abbé Duchesne démontre, avec une singulière richesse de preuves, d'abord que, dans la recherche de la date qu'il faut attribuer à la rédaction de la première partie du *Liber pontificalis*, on ne doit pas songer à un temps antérieur au pontificat de Symmaque. En effet, les notices des cinq premiers siècles contiennent de nombreuses confusions et erreurs dont on peut désigner les sources, et parmi elles figurent précisément les documents apocryphes, contemporains de Symmaque, dont il vient d'être question. Cette première partie a été rédigée pendant la période gothique de l'histoire italienne, qu'on peut terminer vers 552. On y rencontre plusieurs retentissements de cette période, mais aucun de l'époque byzantine qui a suivi, bien que cette dernière ait entraîné pour Rome de graves vicissitudes qu'un contemporain n'aurait pu taire. C'est un contemporain d'ailleurs, on le voit aisément, qui a rédigé les notices de 530 à 537. Il en est de même pour les notices d'Anastase II, Symmaque, Hormisdas, Jean I[er] et Félix IV, de 496 à 530. Les manuscrits, outre cela, font connaître une rédaction, qui, partant de Pierre, s'arrête à la mort de Félix IV (530), et n'offre, surtout depuis le quatrième siècle, qu'un abrégé en comparaison des autres rédactions. Les rapports sont toutefois si intimes qu'il faut nécessairement que l'une des deux versions dérive de l'autre. Or c'est ce qu'on appelle le catalogue félicien, M. l'abbé Duchesne l'a démontré, qui offre un résumé du *Liber pontificalis* : celui-ci est donc plus ancien. S'il est d'avant 530, et puisqu'il ne peut être, on le voit par la date de ses sources, d'avant les premières années du sixième siècle, il en résulte qu'il faut le dater du temps de Symmaque et d'Hormisdas, c'est-à-dire de 514 environ. L'auteur de cette rédaction a mis à profit, pour les temps passés, les apocryphes symmachiens; mais, sur son propre temps, il est d'une exactitude parfaite. Pour achever de démontrer à quelles intentions, à quelles idées répandues un tel ouvrage a pu répondre, il est bon de remarquer qu'un fragment nous reste (précisément une vie de Symmaque)

d'un *Liber pontificalis* rédigé dans le même temps par les partisans de Laurentius. Ce fragment nous vient d'un manuscrit de Vérone qui est du sixième siècle, et il y a des preuves que la rédaction de ces pages, et probablement aussi de tout l'ouvrage perdu, est antérieure à l'année 518, fin du schisme causé par l'*Hénotique* de Zénon. En résumé, la première partie du *Liber pontificalis*, le premier groupe des notices qui le composent, date du pontificat d'Hormisdas (514-523); les vies des papes Hormisdas, Jean Ier, Félix IV, ont été ajoutées peu après, par le même auteur, au plus tard sous Boniface II (530-532), et les trois notices qui suivent, jusqu'au pontificat de Silvère, en 536, peuvent être considérées comme une continuation de la série primitive, due au même auteur ou à quelqu'un de ses contemporains.

La vivante démonstration que M. l'abbé Duchesne a si bien déduite, avec une ampleur et une fermeté dont notre analyse n'a pu donner une juste idée, fait comprendre qu'on a ici un livre vivant et non pas une sèche chronique. Ce même caractère se retrouve dans les premières continuations du *Liber pontificalis*.

On peut distinguer à la fin du sixième siècle un nouveau groupe de notices qui émane d'un seul et même auteur; mais dès Honorius, au commencement du siècle suivant, les notices paraissent rédigées une à une, après la mort de chaque pape, et bientôt chacune d'elles est commencée du vivant de chaque pontife. On en a des preuves aussi évidentes que celles-ci, par exemple. Le biographe de Martin Ier (649-655) rapporte d'abord avec beaucoup de détails les débuts du règne, les premières luttes avec l'exarque Olympius. A propos d'une tentative d'assassinat dirigée par l'empereur contre le pape, il s'écrie : « Mais Dieu tout-puissant a coutume de protéger et de préserver de tout mal ses serviteurs orthodoxes. » Se serait-il montré si triomphant s'il avait connu, au moment où il écrivait, les terribles événements qui devaient quatre ans plus tard agiter ce pontificat : le pape enlevé de Rome en 653, conduit captif à travers les îles de la Grèce vers Constantinople, livré sans soins ni pitié au froid extrême et à la maladie, torturé, condamné à mort, exilé finalement jusqu'en Crimée, à Cherson, où il mourut de misère? Toute cette fin occupe dans la notice fort peu de place et est racontée en quelques mots, évidemment parce que la biographie n'a été achevée qu'après la mort du pape. Cette disproportion se rencontre souvent dans le *Liber pontificalis*. Les rédacteurs sont volontiers prolixes quand il s'agit d'un pape vivant; la sobriété leur paraît plus opportune concernant les morts.

Sept notices, depuis Adéodat jusqu'à Conon (672-687) doivent être

7
IMPRIMERIE NATIONALE.

encore d'un rédacteur unique ; mais de plus en plus l'habitude s'établit d'écrire chaque biographie du vivant des papes. C'est ce qui rend le *Liber pontificalis* si utile pour l'historien, particulièrement lors des grandes luttes du huitième siècle.

Rome est, au huitième siècle, l'étroit champ clos où s'agitent et se décident plusieurs des graves questions d'où va dépendre la constitution de l'Europe pendant tout le moyen âge. L'empire grec, à mesure qu'il s'affaiblit, devient plus oppressif, et ne retient qu'avec peine, par l'exarchat, sa domination en Italie; il va trouver dans Rome son principal adversaire. L'Église orientale, entraînée par la subtilité et l'infatuation théologique, rompt l'unité, que Rome va victorieusement maintenir. Les Lombards, entrés depuis plus d'un siècle en Italie, y ont ébranlé la puissance impériale, mais en même temps menacé Rome, qui va leur résister. Contre eux et contre l'empire les papes appellent un allié qui a sa fortune à faire, cette famille d'Héristal, cette dynastie carlovingienne déjà renommée au delà des Alpes. Étienne II conférera le titre royal à Pépin le Bref, et, bientôt après, Léon III couronnera Charlemagne empereur. La papauté se verra, par cette précieuse alliance, à la fois affranchie du roi des Lombards et de l'empereur grec, et mise en possession, grâce à des donations effectives, d'un territoire où s'exercera son pouvoir temporel. Il y a peu d'exemples dans toute l'histoire d'un tel concours de questions vitales débattues en même temps dans un seul pays, dans une seule ville. L'historien, pour en suivre le premier développement, dispose de documents précieux : le *Codex carolinus* est ici l'utile commentaire du *Liber pontificalis*.

M. l'abbé Duchesne a montré, soit dans son Introduction, soit dans ses notes, combien la chronique pontificale devient alors une source importante, et il en a tiré même, par d'ingénieuses conclusions, des lumières qu'on n'y avait pas devinées avant lui, par exemple à propos de la fameuse donation de Charlemagne et du pouvoir temporel des papes. La notice sur Étienne III (768-772) a montré ce pouvoir temporel aux prises avec les convoitises de l'aristocratie locale et avec les divers partis qui se disputent l'influence en Italie. Les sombres récits dont elle abonde ne sont pas à l'honneur du haut clergé de Rome; mais la sincérité du narrateur n'en est que plus évidente. Vient ensuite le pontificat d'Hadrien Ier (772-795). Après le détail des dernières querelles entre le royaume lombard et la papauté, de la première expédition de Charlemagne en Italie, de sa venue à Rome et de la chute de Pavie, le biographe rapporte que, dans une entrevue, le mercredi de Pâques, à Saint-Pierre, en cette même année 774, Charles a promis au pontife

de lui donner tout ce que les Lombards possédaient à l'ouest d'une ligne menée entre l'embouchure de la Magra et le territoire du duché de Venise. Assurément le pape n'est jamais entré en possession d'une pareille étendue de pays. Cependant la donation de Charlemagne est reproduite, avec les termes mêmes dont se sert le *Liber pontificalis*, dans les chartes célèbres d'Othon Ier et de Henri II, dont l'authenticité a été mise hors de doute par les récents travaux de MM. Ficker et Sickel. La question se présente donc de savoir si le document primitif inséré dans la chronique pontificale est authentique, et pourquoi la réalité y a si peu correspondu. Sur le premier point, il n'y a aucun doute à conserver, pour des raisons qu'il serait long de déduire : le biographe, qui était contemporain, n'a pas été trompé et n'a pas menti. Sur le second point, M. l'abbé Duchesne propose une explication logique qui peut se résumer de la sorte : la donation ou plutôt la promesse de donation de Charlemagne correspond à un moment politique où le sort du royaume lombard n'était pas encore définitivement arrêté dans sa pensée, et où ce prince pouvait encore songer à laisser subsister en Italie, en face d'un Etat romain agrandi, un État lombard assez faible pour ne pas menacer la sécurité de son voisin. La prise de Pavie vint modifier cet état de choses. Charlemagne annexa les possessions lombardes à l'empire franc, et dès lors il n'y eut plus aucune raison de donner au territoire pontifical une étendue aussi considérable et aussi peu en rapport avec la force réelle de celui qui devrait en être investi. Cette vue concilie avec la réalité historique l'autorité incontestable du biographe d'Hadrien.

Ce n'est pas que le *Liber pontificalis* ait jamais été un livre de politique ou d'histoire. La notice sur le pape Hadrien, par exemple, où nous venons de rencontrer des informations si graves, arrête tout à coup, après cette importante année 774, le récit des principaux événements, qu'elle a donné pour les deux premières années seulement du pontificat, et elle se restreint désormais à l'énumération des travaux de restauration et d'embellissement que le pape a fait exécuter dans les églises romaines. Il y est question du rétablissement des anciens aqueducs, de la réparation des murs de Rome, de la fondation de ces grandes colonies agricoles, les *domus cultæ*, dont il serait si intéressant que quelque jeune médiéviste de l'École française de Rome nous donnât le tableau. Des recherches actives dans les archives du Vatican permettraient sans doute d'en tracer le développement et d'en marquer le rapport avec la constitution intérieure de l'État pontifical : on y serait aidé, tout au moins pour les questions de topographie, par les travaux récents de M. Tomassetti sur la campagne romaine. Ici, comme en bien d'autres endroits, le

Liber pontificalis prend tout à fait l'allure d'une chronique locale; mais la chronique locale d'une ville telle que Rome n'est-elle pas toujours d'un grand et général intérêt?

Il semble qu'il y ait eu comme deux écoles parmi les rédacteurs de la chronique pontificale. Les uns, intelligents et bien instruits, écrivent des notices telles que celles des Étienne et d'Hadrien Ier, pleines d'indications précieuses et bien choisies; mais d'autres, plus nombreux, paraissent inhabiles et comme inconscients. Ce sont probablement d'humbles clercs attachés au palais, au bureau du *vestiarium* ou garde-meuble. Lorsqu'ils ont à rédiger des notices remontant assez haut dans le passé, quand l'occasion s'offre à eux de se montrer quelque peu historiens, naturellement ils faiblissent et restent de piètres chroniqueurs. Mais lorsqu'ils rédigent des notices contemporaines, il ne se peut pas que leurs souvenirs précis et leur situation de clercs romains, hôtes familiers de la cour pontificale, ne se fassent heureusement sentir. Scribes officiels, ou peu s'en faut, ils manquent de toute critique, et leurs formules respectueuses tombent dans la platitude; mais cela même devient pour nous une précieuse garantie, si nous savons contrôler leurs récits par d'autres documents, tenir compte du milieu où ils vivent et des circonstances qui les entourent.

Telles qu'elles sont, leurs notices, fort recherchées, se répandent dans leur propre temps, grâce à de nombreuses copies, avec une rapidité qui peut nous étonner. M. l'abbé Duchesne a fait à ce propos une observation curieuse. La chronique de Beda le Vénérable emprunte visiblement au *Liber pontificalis,* à la notice sur Grégoire II, trois mentions ou récits sur une restitution faite au Saint-Siège par le roi lombard Luitprand, sur le renversement de l'empereur Anastase et sur une inondation du Tibre, trois événements des années 716 et 717. Or la chronique de Beda, écrite année par année, s'arrête en 724; le pape Grégoire II a sept années encore à régner et à vivre, et cependant ce moine enfermé dans un couvent du nord de l'Angleterre connaît déjà la notice des premiers temps du pontificat (715-731). Il est vrai qu'un zèle pieux amenait alors en grand nombre les Anglo-Saxons à Rome. Encore aujourd'hui, l'hôpital San Spirito *in Sassia,* dans Rome même, conserve le souvenir de ces relations étroites; et il n'y a pas bien longtemps qu'on trouvait près du Forum, au pied du Palatin et entre l'arc de Titus et le Colisée, un trésor de monnaies anglo-saxonnes du VIIIe siècle, probablement quelque contribution au denier de Saint-Pierre.

Une seconde observation de M. l'abbé Duchesne confirme ce qu'on peut croire de l'importance et de la diffusion des notices pontificales au

VIII[e] siècle. Les rédacteurs du *Liber*, ayant à raconter les ardents débats qui s'agitaient entre les empereurs d'Orient, les papes, les rois lombards et les princes carlovingiens, faisaient du loyalisme. Dans la notice sur Étienne II, par exemple, non seulement le pape n'est pas nommé sans qu'on lui prodigue les épithètes les plus louangeuses, *beatissimus*, *sanctissimus*, *almificus*, *coangelicus*, mais son allié Pépin le Bref participe à ces hommages : il est *christianissimus*, *excellentissimus*, etc. En revanche, le roi des Lombards Astolphe, l'ennemi commun, est dit *blasphemus*, *nequissimus*, *nefandissimus*, *malignus*, *nec dicendus tyrannus*. Cela va fort bien pour les lecteurs de Rome et de l'État franc. Mais les notices du *Liber pontificalis* sont recherchées; elles ont, paraît-il, une valeur pour l'opinion. Les Lombards voudront lire, dès qu'elle sera écrite, la notice sur Étienne II; comment pourront-ils accepter les épithètes dont leur roi est gratifié? M. l'abbé Duchesne, par une étude attentive des divers manuscrits, distingue une version évidemment lombarde, qui n'a plus ni les qualificatifs élogieux pour Pépin et le pape, ni les adjectifs injurieux pour Astolphe. Les chefs lombards ne sont plus ici d'obscurs *satellites*, comme dans la notice romaine, mais des *optimates;* le couronnement de Pépin n'est plus opéré *Christi gratia;* la politique du roi lombard n'est plus de la rouerie, *versutia*, mais de l'habileté, *ingenium*. Il est clair que nous sommes en présence d'une édition du *Liber* à l'usage des pays lombards, et cette édition est nécessairement contemporaine : elle ne peut pas, bien entendu, être postérieure à 774, date de la destruction du royaume lombard.

Ce premier volume du *Liber pontificalis* que vient de donner M. l'abbé Duchesne se termine avec le VIII[e] siècle. Le second volume comprendra toutes les continuations du *Liber* jusqu'en 1431. Dès le IX[e] siècle, l'histoire proprement dite sera plus largement traitée dans ces notices pontificales. Après une longue période de torpeur, comprenant le X[e] siècle et les deux tiers du XI[e], période pendant laquelle de maigres catalogues subsisteront seuls, le *Liber* renaîtra avec Grégoire VII et deviendra plus qu'il ne l'avait jamais été un livre historique. Au delà d'Honorius II († 1130), il est comme continué par les chroniques pontificales de *Martinus Polonus* et plus tard de Bernard Guy, dont on se servira au XV[e] siècle pour donner une dernière édition du *Liber* jusqu'à Martin V. Toute cette seconde moitié de l'ouvrage, avec ses divers éléments, sera reproduite dans le volume attendu. Publié comme il le sera, avec le même soin et le même riche appareil de notes archéologiques et littéraires qui rendent le premier si précieux, il achèvera une des plus fortes œuvres d'érudition critique qui aient honoré notre temps.

En résumé, M. l'abbé Duchesne a le premier démontré que le catalogue félicien est un abrégé du *Liber pontificalis*, que celui-ci (c'est-à-dire le plus ancien groupe des notices pontificales) est de 514 environ. Le premier il a signalé dans quel milieu intellectuel et moral, sous l'empire de quels sentiments et de quelles idées, la chronique pontificale a pris naissance. Le premier il a étudié au point de vue critique et historique la rédaction et le sens des notices du VIIIe siècle. Il a le premier aperçu la curieuse édition lombarde de la vie d'Étienne II, et démontré que le passage de cette notice où il est question de la donation de Charlemagne date bien de 774. Il a donné une ingénieuse explication de certaines difficultés à ce sujet. Il a débrouillé les diverses traditions sur la chronologie des plus anciens papes et publié tous les catalogues qui s'en sont conservés; plusieurs étaient inédits. Il a fixé la chronologie de quelques pontificats ultérieurs, par exemple de ceux de Sirice et de Pélage Ier (de 384 au 26 novembre 399, et du 16 avril 556 à mars 561, au lieu de 384-398, 555-560). Il a donné enfin de très nombreuses solutions de détail que nul commentateur n'avait trouvées, par exemple sur la rédaction des *Gesta martyrum* (page C de son Introduction), sur la provenance de la fameuse légende du roi breton Lucius (CII), sur la translation des apôtres (CIV), sur la légende de saint Silvestre et celle de Félix II (CIX), sur les fausses décrétales du VIe siècle (CXXXIII), sur l'origine des indications du *Liber pontificalis* concernant les fondations de l'empereur Constantin (CXLIII), sur les patrimoines et les revenus de l'Église romaine (CXLIX), sur les sépultures pontificales (CLV), etc.

On sait que le regretté George Waitz préparait pour le grand recueil de Pertz une édition du *Liber pontificalis*. Au cours de cette préparation, il avait contesté à M. l'abbé Duchesne, dont il suivait pas à pas les travaux, des points de détail sur lesquels notre auteur ne lui avait pas laissé gain de cause. Voilà l'œuvre accomplie pour plus de moitié de ce côté du Rhin, et assez heureusement sans doute pour rendre difficile de la refaire ailleurs.

A. GEFFROY.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences a tenu sa séance publique annuelle le lundi 27 décembre 1886, sous la présidence de M. le vice-amiral Jurien de la Gravière.

La séance est ouverte par un discours du Président, proclamant les prix décernés pour 1886 et les sujets de prix proposés.

PRIX DÉCERNÉS.

GÉOMÉTRIE. — *Grand prix des sciences mathématiques.* — Étudier les surfaces qui admettent tous les plans de symétrie de l'un des polyèdres réguliers. Ce prix est décerné à M. Édouard Goursat. Une mention honorable est accordée à M. Lecornu.

Prix Francœur. — Ce prix est décerné à M. Émile Barbier.

MÉCANIQUE. — *Prix extraordinaire de 6,000 francs.* — Progrès de nature à accroître l'efficacité de nos forces navales. La Commission décerne à M. Fleuriais un prix de 4,000 francs et à M. de Bernardières un prix de 2,000 francs.

Prix Poncelet. — Ce prix est décerné à M. Émile Picard.

Prix Montyon. — Ce prix est décerné à M. Rozé.

Prix Plumey. — Ce prix est décerné à M. de Bussy.

ASTRONOMIE. — *Prix Lalande.* — Ce prix est décerné à M. O. Backlund.

Prix Damoiseau. — Ce prix est décerné à M. Souillard. Un encouragement de 1,000 francs est accordé à M. Obrecht.

Prix Valz. — Ce prix est décerné à M. Bigourdan.

PHYSIQUE. — *Grand prix des sciences mathématiques.* — Perfectionner en quelque point important la théorie de l'application de l'électricité à la transmission du travail. Le concours est prorogé à l'année 1888.

Prix Bordin. — Perfectionner la théorie des réfractions astronomiques. Ce prix est décerné à M. Radau.

STATISTIQUE. — *Prix Montyon.* — La Commission, après avoir fait mention du dispensaire *Furtado-Heine*, hors ligne et hors concours, décerne le prix à M. le Dr Socquet. Elle accorde une mention exceptionnellement honorable à M. le Dr Cazin, un rappel de mention très honorable à M. Victor Turquan, une mention honorable à M. Mireur et à M. le Dr Longuet, et cite honorablement dans le rapport M. Sordes, M. Aubert, M. Chauvel.

CHIMIE. — *Prix Jecker.* — Ce prix est partagé par moitié entre M. Colson et M. Œchsner de Coninck.

GÉOLOGIE. — *Prix Vaillant.* — Ce prix est décerné à MM. Michel Lévy, Marcel Bertrand, Barrois, Offret, Kilian, Bergeron. La Commission accorde un encouragement de 1,000 francs à M. de Montesson.

BOTANIQUE. — *Prix Barbier.* — Ce prix est décerné à M. Eugène Collin.

Prix Desmazières. — Ce prix est décerné à MM. Henri van Heurck et A. Grunow.

Prix de La Fons Mélicocq. — Ce prix est partagé entre MM. Gaston Bonnier et G. de Layens, d'une part, et M. E.-G. Camus, d'autre part.

Prix Montagne. — Ce prix est décerné à M. le Dr Quélet.

ANATOMIE ET ZOOLOGIE. — *Prix Thore.* — Ce prix est décerné à M. Peragallo.

Prix Savigny. — La Commission déclare qu'il n'y a pas lieu de décerner le prix.

MÉDECINE ET CHIRURGIE. — *Prix Montyon.* — La Commission décerne trois prix de 2,500 francs chacun à M. le Dr Léon Collin, à MM. les Drs Dejerine et Landouzy, à M. le Dr Oré. Elle accorde trois mentions honorables de 1,500 francs chacune à MM. Cadéac et Malet, à M. le Dr Masse et à M. le Dr A. Olivier. Elle cite honorablement dans le rapport MM. Riant, Van Merris, Fr. Glénard, Lútaud et Douglass Hogg, Martel, Trasbot, F. Roux, Van Ermengen.

Prix Bréant. — La Commission accorde à M. Duflocq une récompense de 2,000 francs, et à MM. Guérard et Thoinot une récompense de 1,500 francs chacun.

Prix Godard. — Ce prix est décerné à M. le Dr Bazy.

Prix Lallemand. — Ce prix est décerné à M. Vignal.

PHYSIOLOGIE. — *Prix Montyon.* — Ce prix est décerné à M. Gréhant. Une mention honorable est accordée à M. Assaky.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. — *Prix Gay.* — Ce prix est décerné à M. Ph. Hatt.

PRIX GÉNÉRAUX.

Prix Montyon, arts insalubres. — La Commission décerne à MM. Appert frères un prix de 2.500 francs, et un prix de même valeur à M. Kolb.

Prix Trémont. — Ce prix est décerné à M. Moureaux.

Prix Gegner. — Ce prix est décerné à M. Valson.

Prix Delalande-Guérineau. — Ce prix est décerné à M. le D[r] Hyades.

Prix Jean Reynaud. — Ce prix est décerné à M. Pasteur.

Prix Ponti. — Ce prix est décerné à MM. Renard et Krebs.

Prix Laplace. — Ce prix est décerné à M. Brisse (Édouard-Adrien), sorti le premier, en 1886, de l'École polytechnique et entré à l'École des Mines.

PRIX PROPOSÉS.

GÉOMÉTRIE. — *Grand prix des sciences mathématiques.* — « Perfectionner la théorie des fonctions algébriques de deux variables indépendantes. »

Les mémoires manuscrits destinés à ce concours seront reçus au secrétariat de l'Institut jusqu'au 1[er] juin 1888.

Le prix sera une médaille de la valeur de 3,000 francs.

Prix Bordin. — « Perfectionner en un point important la théorie du mouvement d'un corps solide. »

Le prix, de la valeur de 3,000 francs, sera décerné en 1888.

Prix Francœur. — Ce prix annuel, de 1,000 francs, sera décerné à l'auteur de découvertes ou de travaux utiles au progrès des sciences mathématiques pures et appliquées.

MÉCANIQUE. — *Prix extraordinaire de 6,000 francs, destiné à récompenser tout progrès de nature à accroître l'efficacité de nos forces navales.* — L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, dans sa séance publique de l'année 1887.

Prix Poncelet. — Ce prix annuel, de la valeur de 2,000 francs, est destiné à récompenser l'ouvrage le plus utile aux progrès des sciences mathématiques pures ou appliquées, publié dans le cours des dix années qui auront précédé le jugement de l'Académie.

Un exemplaire des Œuvres complètes du général Poncelet est ajouté au prix.

Prix Montyon. — Ce prix annuel, de la valeur de 700 francs, sera décerné à celui qui s'en sera rendu le plus digne, en inventant ou en perfectionnant des instruments utiles aux progrès de l'agriculture, des arts mécaniques ou des sciences.

Prix Plumey. — Ce prix annuel, de 2,500 francs, sera décerné à l'auteur du perfectionnement des machines à vapeur ou de toute autre invention qui aura le plus contribué au progrès de la navigation à vapeur.

Prix Dalmont. — Ce prix sera décerné en 1888 à celui de MM. les ingénieurs des ponts et chaussées en activité de service qui lui aura présenté, à son choix, le meilleur travail ressortissant à l'une des sections de cette Académie.

Prix Fourneyron. — Sujet : « Étude théorique et pratique sur les progrès qui ont été réalisés depuis 1880 dans la navigation aérienne. » Ce prix sera décerné en 1887.

ASTRONOMIE. — *Prix Lalande.* — Ce prix annuel, de la valeur de 540 francs, sera décerné à la personne qui, en France ou ailleurs, aura fait l'observation la plus intéressante, le mémoire ou le travail le plus utile au progrès de l'astronomie.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Prix Damoiseau. — Sujet : « Perfectionner la théorie des inégalités à longues périodes causées par les planètes dans le mouvement de la lune. Voir s'il en existe de sensibles en dehors de celles déjà bien connues. »

Ce prix, de la valeur de 3,000 francs, sera décerné en 1888.

Prix Valz. — Ce prix sera décerné à l'auteur de l'observation astronomique la plus intéressante qui aura été faite dans le courant de l'année.

Prix Janssen. — Ce prix, consistant en une médaille d'or, est destiné à récompenser la découverte ou le travail faisant faire un progrès important à l'astronomie physique.

Physique. — *Grand prix des sciences mathématiques.* — Sujet : « Étude de l'élasticité d'un ou de plusieurs corps cristallisés, au double point de vue expérimental et théorique. »

Ce prix sera de la valeur de 3,000 francs.

Grand prix des sciences mathématiques. — Sujet : « Perfectionner en quelque point important la théorie de l'application de l'électricité à la transmission du travail. »

Ce prix sera de la valeur de 3,000 francs.

L'Académie décernera, en 1887, trois prix de 10,000 chacun aux ouvrages ou mémoires qui auront le plus contribué aux progrès de la physiologie, de la physique et de la chimie.

Statistique. — *Prix Montyon.* — Ce prix, de la valeur de 500 francs, sera décerné à l'ouvrage qui aura pour objet une ou plusieurs questions relatives à la *Statistique de la France*, et qui contiendra les recherches les plus utiles.

Chimie. — *Prix Jecker.* — Ce prix annuel, de la valeur de 10,000 francs, est destiné à récompenser les travaux les plus propres à accélérer les progrès de la chimie organique.

Géologie. — *Prix Delesse.* — Ce prix biennal, de la valeur de 1,400 francs, sera décerné en 1887 à l'auteur, Français ou étranger, d'un travail concernant les sciences géologiques, ou, à défaut, d'un travail concernant les sciences minéralogiques.

Botanique. — *Prix Barbier.* — Ce prix annuel de 2,000 francs sera décerné à celui qui fera une découverte précieuse dans les sciences chirurgicale, médicale, pharmaceutique, et dans la botanique ayant rapport à l'art de guérir.

Prix Desmazières. — Ce prix annuel, de la valeur de 1,600 francs, sera décerné « à l'auteur, Français ou étranger, du meilleur ou du plus utile écrit, publié dans le courant de l'année précédente, sur tout ou partie de la cryptogamie. »

Prix de La Fons-Mélicocq. — Ce prix triennal, de la valeur de 900 francs, sera décerné en 1887 au meilleur ouvrage de botanique sur le nord de la France, c'est-à-dire sur les départements du Nord, du Pas-de-Calais, des Ardennes, de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne.

Prix Thore. — Ce prix annuel de 200 francs sera décerné « à l'auteur du meilleur mémoire sur les cryptogames cellulaires d'Europe (algues fluviatiles ou marines, mousses, lichens ou champignons), ou sur les mœurs ou l'anatomie d'une espèce d'insectes d'Europe. »

Prix Montagne. — Ces prix, l'un de 1,000 francs, l'autre de 500 francs, seront décernés aux auteurs de travaux importants ayant pour objet l'anatomie, la physiologie, le développement ou la description des cryptogames inférieurs (thallophytes et muscinées).

AGRICULTURE. — *Prix Vaillant.* — Ce prix annuel sera décerné, en 1888, à l'auteur du meilleur travail sur les maladies des céréales.

Prix Morogues. — L'Académie décernera ce prix, en 1893, à l'ouvrage qui aura fait faire le plus grand progrès à l'agriculture en France.

ANATOMIE ET ZOOLOGIE. — *Grand prix des sciences physiques.* — Sujet : « Étudier les phénomènes de la phosphorescence chez les animaux. »

Ce prix, de la valeur de 3,000 francs, sera décerné en 1887.

Prix Bordin. — Sujet : « Étude comparative des animaux d'eau douce de l'Afrique, de l'Asie méridionale, de l'Australie et des îles du grand Océan. »

Les concurrents devront examiner aussi très attentivement les relations zoologiques qui peuvent exister entre ces animaux et les espèces marines plus ou moins voisines.

Ce prix, de la valeur de 3,000 francs, sera décerné en 1887.

Prix Bordin. — Sujet : « Étude comparative de l'appareil auditif chez les animaux vertébrés à sang chaud. Mammifères et oiseaux. » Ce prix, de la valeur de 3,000 francs, sera décerné en 1887.

Prix Savigny. — Ce prix annuel, de la valeur de 975 francs, devra être employé à aider les jeunes zoologistes voyageurs qui ne recevront pas de subvention du Gouvernement et qui s'occuperont plus spécialement des animaux sans vertèbres de l'Égypte et de la Syrie.

Prix da Gama Machado. — Ce prix triennal, de la valeur de 1,200 francs, sera décerné en 1888 aux meilleurs mémoires sur les parties colorées du système tégumentaire des animaux ou sur la matière fécondante des êtres animés.

MÉDECINE ET CHIRURGIE. — *Prix Montyon.* — Il sera décerné tous les ans un ou plusieurs prix aux auteurs des ouvrages ou des découvertes qui seront jugés les plus utiles à l'art de guérir. Les pièces admises au concours n'auront droit au prix qu'autant qu'elles contiendront une découverte parfaitement déterminée.

Prix Bréant. — Ce prix, de la valeur de 100,000 francs, sera décerné « à celui qui aura trouvé le moyen de guérir du choléra asiatique ou qui aura découvert les causes de ce terrible fléau. » Jusqu'à ce que ce prix soit gagné, l'intérêt du capital sera donné à la personne qui aura fait avancer la science sur la question du choléra ou de toute autre maladie épidémique, ou qui indiquera le moyen de guérir radicalement les dartres ou ce qui les occasionne.

Prix Godard. — Ce prix annuel, de la valeur de 1,000 francs, sera donné au meilleur mémoire sur l'anatomie, la physiologie et la pathologie des organes génito-urinaires. Aucun sujet de prix ne sera proposé.

Prix Serres. — Ce prix triennal, de la valeur de 7,500 francs, sera décerné en 1887 au meilleur ouvrage « sur l'embryologie générale appliquée autant que possible à la physiologie et à la médecine. »

Prix Chaussier. — Ce prix, de la valeur de 10,000 francs, sera décerné en 1887 au meilleur livre ou mémoire qui aura fait avancer la médecine, soit la médecine légale, soit la médecine pratique.

Prix Dusgate. — Ce prix quinquennal, de la valeur de 2,500 francs, sera décerné, en 1890, à l'auteur du meilleur ouvrage sur les signes diagnostiques de la mort et sur les moyens de prévenir les inhumations précipitées.

Prix Lallemand. — Ce prix annuel, de la valeur de 1,800 francs, est destiné à « récompenser ou encourager les travaux relatifs au système nerveux, dans la plus large acception des mots. »

Physiologie. — *Prix Montyon.* — L'Académie décernera ce prix annuel, de la valeur de 750 francs, à l'ouvrage, imprimé ou manuscrit, qui lui paraîtra répondre le mieux aux vues du fondateur.

Géographie physique. — *Prix Gay.* — Sujet : « Distribution de la chaleur à la surface du globe. » Ce prix annuel est de 2,500 francs.

Prix Gay. — Prix à décerner en 1888. Sujet : « Dresser, d'après des observations nouvelles et en mettant à contribution celles déjà publiées, des cartes mensuelles des courants de surface dans l'océan Atlantique. »

« Donner un aperçu du régime des glaces en mouvement aux abords des régions boréales. »

PRIX GÉNÉRAUX.

Prix Montyon, arts insalubres. — Il sera décerné tous les ans un ou plusieurs prix aux personnes qui auront trouvé les moyens de rendre un art ou un métier moins insalubre.

L'Académie fait remarquer que ces prix ont expressément pour objet des découvertes et inventions qui diminueraient les dangers des diverses professions ou arts mécaniques.

Les pièces admises au concours n'auront droit au prix qu'autant qu'elles contiendront une découverte parfaitement déterminée.

Prix Cuvier. — Ce prix triennal, de la valeur de 1,500 francs, sera décerné en 1888 à l'ouvrage le plus remarquable, soit sur le règne animal, soit sur la géologie.

Prix Trémont. — Ce prix annuel, de la valeur de 1,100 francs, est destiné à aider dans ses travaux tout savant, ingénieur, artiste ou mécanicien, auquel une assistance sera nécessaire « pour atteindre un but utile et glorieux pour la France. »

Prix Gegner. — Ce prix annuel, de 4,000 francs, est destiné à soutenir un savant qui se sera signalé par des travaux sérieux, et qui dès lors pourra continuer plus fructueusement ses recherches en faveur des progrès des sciences positives.

Prix Delalande-Guérineau. — Ce prix biennal, de la valeur de 1,000 francs, sera décerné en 1888 « au voyageur français ou au savant qui, l'un ou l'autre, aura rendu le plus de services à la France ou à la science. »

Prix Jean Reynaud. — Ce prix quinquennal, de la valeur de 10,000 francs, destiné à récompenser le travail le plus méritant, relevant de chaque classe de l'Institut, qui se sera produit pendant une période de cinq ans, sera décerné en 1891.

Prix Jérôme Ponti. — Ce prix biennal, de la valeur de 3,500 francs, sera accordé en 1888 à l'auteur d'un travail scientifique dont la continuation ou le développement seront jugés importants pour la science.

Prix Petit d'Ormoy. — Ces prix, de la valeur de 10,000 francs, sont destinés à récompenser, tous les deux ans, moitié des travaux théoriques, moitié des applications de la science à la pratique médicale, mécanique ou industrielle.

Prix fondé par Mme la marquise de Laplace. — Ce prix consiste dans la collection complète des ouvrages de Laplace.
Il est décerné, chaque année, au premier élève sortant de l'École polytechnique.

Après la proclamation et l'annonce de ces prix, il est donné lecture de l'éloge historique d'Abel Flourens, par M. Vulpian, secrétaire perpétuel.

L'Académie des sciences, dans sa séance du 24 janvier, a élu M. Ranvier, dans la section d'anatomie et zoologie, en remplacement de M. Ch. Robin, décédé.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Histoire de la science politique dans ses rapports avec la morale, par Paul Janet, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris. 3e édition, revue, remaniée et considérablement augmentée. 2 vol. in-8°. Tome I : CI-608 pages. Tome II : 779 pages. Paris, Félix Alcan, éditeur, 1887.

Les livres de M. Paul Janet ont leur destinée et méritent qu'on écrive leur histoire. En voici un qui aura bientôt quarante années d'existence. Ébauché en 1848, en réponse à un programme de l'Académie des sciences morales et politiques, puis rédigé à loisir, couronné en 1853, il fut remis sur le métier et considérablement développé pour paraître en 1859, non pas simplement, comme il avait été conçu d'abord, sous forme d'une simple comparaison entre les doctrines de Platon et d'Aristote et celles des publicistes modernes, mais sous un titre bien plus général et sur un plan plus vaste. Ce fut alors une *Histoire de la philosophie morale et politique*. En 1872, l'auteur fit paraître une seconde édition de son ouvrage, mais en changeant le titre et modifiant le fond avec le sujet. Il lui avait semblé que c'était trop s'engager que de promettre à la fois une histoire de la morale et une histoire de la politique, toutes les deux devant être nécessairement incomplètes. Il crut préférable de prendre pour centre l'une de ces deux sciences seulement. Il choisit la politique, sans perdre de vue sa liaison avec la morale. L'ouvrage arriva au public sous ce nouveau titre : *Histoire de la science politique dans ses rapports avec la morale*.

Mais, cette fois encore, de nombreuses lacunes apparurent à l'œil vigilant de l'auteur, jamais satisfait. La troisième édition, fruit de quatorze années d'études et de

revisions successives, vient de paraître avec des suppléments considérables. Plusieurs chapitres nouveaux ont trouvé place dans ce livre, et dans tous de très nombreuses additions.

Citons particulièrement une introduction étendue et toute nouvelle où M. Paul Janet étudie les *Rapports du droit et de la politique*, comme il l'avait fait dans une introduction précédente pour les *Rapports de la politique et de la morale;* à cette occasion il lui appartenait de traiter à fond la question si grave et si controversée des droits de l'homme, et de comparer cette déclaration en France et en Amérique. Quant aux chapitres nouveaux, nous signalerons surtout ceux qui se rapportent aux Encyclopédistes, à la philosophie morale et politique en Italie et en Écosse, aux publicistes américains, aux publicistes de 1789, Mirabeau et Sieyès; enfin une conclusion inédite présente un résumé de la science politique au XIXe siècle. L'auteur peut se rendre cette justice, avec une noble satisfaction, au terme de ce long travail, qu'il ne reste pas un nom ou un écrit politique de quelque importance qui ne soit au moins mentionné par lui, soit dans le texte, soit dans les notes, soit dans l'index très développé, placé à la fin du second volume. Tel qu'il est, cet ouvrage peut être considéré comme le répertoire le plus complet de la science politique, examinée et discutée dans ses principes philosophiques.

La limite où s'arrête l'ouvrage est l'époque de la Révolution française. Mais déjà, sur bien des points, M. Paul Janet atteint et dépasse ce grand événement; déjà aussi il médite d'ajouter à ces deux volumes si pleins, si substantiels, un troisième qui conduirait le lecteur jusqu'à nos jours, et dont plusieurs fragments publiés ont trahi l'espérance secrète et le dessein de l'auteur. Tel qu'il est sous sa forme actuelle et sans rien pronostiquer de sa forme future et définitive, s'il est destiné à l'atteindre un jour, ce livre pourrait sembler l'œuvre unique d'une vie entière, perpétuellement accrue par des alluvions toujours grandissantes de travail et de méditation, si l'on ne savait que ce n'est là qu'une partie de l'œuvre totale de l'auteur. Sur tous les points les plus graves et les plus élevés de la controverse contemporaine, en dehors de la politique, il a exprimé sa manière de penser dans des livres qui resteront à l'honneur de la philosophie française. La largeur de ses idées et la probité de son esprit ont marqué sur tous les problèmes de ce temps une empreinte ineffaçable.

E. C.

Papiers de Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse (1792-1797); publiés sous les auspices de la commission des Archives diplomatiques, par M. J. Kaulek. Paris, 1886, 520 pages in-8°.

Les pièces intégralement publiées ou simplement analysées dans ce volume sont toutes de l'année 1792. Les papiers de Barthélemy, conservés aux archives des Affaires étrangères, ne remplissent pas moins de 39 volumes in-folio. On ne pouvait donc tout imprimer; il s'en faut, d'ailleurs, que tout ait une égale importance.

Quand la France fut, après le 10 août 1792, en état de rupture avec toutes les grandes puissances de l'Europe, elle ne cessa pas d'avoir un ambassadeur en Suisse, et celui-ci devint, par la force des choses, le confident de tous les amis de la France, de tous les agents secrets de la France à l'étranger. C'est là ce qui fait le grand intérêt de sa correspondance.

Puisqu'on ne pouvait tout imprimer, il fallait bien choisir. Nous croyons que M. Kaulek s'est très habilement acquitté de sa tâche, dont les difficultés étaient grandes.

Fragments de chartes du xe siècle, provenant de Saint-Julien de Tours, publiés par M. Ch. de Grandmaison, archiviste d'Indre-et-Loire, Paris, Picard, 117 p. in-8°.

Un vol considérable de parchemins fut commis, vers l'année 1830, dans les archives d'Indre-et-Loire. Ces parchemins étaient, pour la plupart, des titres originaux, qui, vendus à un relieur par l'auteur du vol, furent employés par celui-ci à couvrir des registres municipaux. Mais, pour les employer, il ne les laissa pas intacts, il les découpa selon ses convenances et en dispersa les fragments. Le fait et les suites du larcin demeurèrent presque inconnus jusqu'en l'année 1880. Cinquante-trois fragments de trente-quatre chartes ayant alors été découverts au greffe du tribunal de Loches, M. le Ministre de l'intérieur ordonna qu'une enquête fût faite dans le département, à l'effet d'examiner les dos et les plats de tous les registres conservés dans les archives communales et hospitalières, et M. Ch. de Grandmaison, archiviste d'Indre-et-Loire, fut chargé de cette mission. On pouvait se fier à son zèle et à son expérience. L'enquête ne fit pas retrouver tout ce qui avait été dérobé; elle fit du moins rentrer dans les archives du département environ cinq cents fragments de pièces mutilées et un nombre assez considérable de pièces entières ou presque entières.

M. Ch. de Grandmaison nous donne à lire aujourd'hui trente-quatre de ces diplômes, tous du xe siècle, qu'il est parvenu, nous dit-il, à reconstituer. Assurément ils n'étaient pas tous inconnus; Baluze, Housseau, Gaignières, nous avaient transmis des copies de plusieurs. Quoi qu'il en soit, la découverte est importante. Au texte des pièces M. de Grandmaison a joint des notes très savantes qui en font apprécier l'intérêt.

La bibliothèque du Vatican au XVIe siècle, notes et documents par Eug. Müntz, Paris, 1886, IV-135 p. in-12.

M. Müntz avait déjà publié, en collaboration avec M. Paul Fabre, un certain nombre de notes et de documents concernant l'état de la bibliothèque Vaticane au XVe siècle. Il s'agit surtout dans le présent volume des accroissements de cette bibliothèque sous les papes Jules II, Léon X, Adrien VI, Clément VII et Paul III. Ces cinq papes ne furent pas tous également amis des livres; il en est même un, Adrien VI, qui passe pour ne les avoir aucunement aimés, tandis que Léon X et Paul III s'employèrent avec le plus grand zèle soit à recueillir, soit à faire noblement décorer de nombreux et précieux manuscrits. M. Müntz ne s'est pas proposé d'écrire une histoire complète de la bibliothèque Vaticane durant tout un siècle; il n'a voulu que nous communiquer des documents pour la plupart inédits. Il y en a de très curieux. Malheureusement ils ne peuvent tous être utilisés par les bibliographes, les custodes de la Vaticane n'ayant pas tous su bien lire les titres des ouvrages et les ayant en outre trop sommairement décrits. On a la preuve de leur impéritie dans l'inventaire des manuscrits transférés, en 1566, du Vatican à Rome. Presque toutes les mentions y sont énigmes. On devine, à la vérité, que la *Monomachia* d'Aristote est la Morale à Nicomaque, que les sermons de Nicolas d'*Anconilla* sont ceux de Nicolas d'*Aquavilla*, que les *Derivationes Haguitonis* sont les *Derivationes* d'Hugution, etc., etc.; mais c'est à peine si, sur vingt titres, il en est un qui soit exact et clair. L'art de décrire les manuscrits a fait heureusement, depuis ce temps-là, de grands progrès.

ANGLETERRE.

History of India under queen Victoria from 1836 to 1880, by captain Léoncel I. Trotter, Londres, 1886, 2 vol. in-8°, VIII-505, et 459. — *Histoire de l'Inde sous la reine Victoria, de 1836 à 1880,* par le capitaine Léoncel I. Trotter.

Les trente-quatre années de l'histoire de l'Inde racontées par M. le capitaine Trotter sont signalées par une première guerre contre les Afghans, deux guerres contre les Sikhs, la guerre contre la Perse, la grande insurrection, le remplacement du gouvernement de la Compagnie des Indes par celui de la Reine, les réformes qui suivirent ce changement général, la famine de 1873-1874, la visite du prince de Galles et la seconde guerre contre les Afghans. Depuis lord Canning, premier vice-roi en 1858, cinq vice-rois se sont succédé : lord Elgin, sir John Lawrence, lord Mago, lord Northbrouk, et lord Lytton. C'est à ce dernier que s'arrête, en 1880, l'ouvrage de M. le capitaine Trotter. Le vice-roi actuel est lord Dufferin. Tous ces événements sont fort intéressants, et l'auteur a rendu un vrai service en les faisant mieux connaître par un récit complet et attachant. C'est le moyen de faire bien comprendre tout ce qui se passe aujourd'hui dans l'Asie centrale et sur les frontières de l'Inde.

SUÈDE.

Latinska Sanger fordom anvanda i svenska Kyrkor, Kloster och Skolov. Holmiæ, Norstedt, 1886, in-8°.

M. Klemming, directeur de la bibliothèque royale de Stockholm, à qui nous devions déjà un curieux recueil d'hymnes et d'autres chants tirés des missels suédois, vient d'ajouter un volume à son intéressante collection. Les pièces que contient ce volume concernent la Trinité, les diverses circonstances de la vie de Jésus, le Saint-Esprit et la Vierge Marie. Elles sont généralement, au point de vue littéraire, très peu recommandables; mais la plupart de celles qui ont été publiées par Daniel, M. Mone et M. Gall Morell ne le sont pas davantage, et ce serait peut-être méconnaître les droits de la poésie liturgique que de lui imposer les règles de la grammaire et du bon goût.

TABLE.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À la Librairie HACHETTE et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants*.

#JOURNAL

DES SAVANTS.

FÉVRIER 1887.

LA VIE DES MOTS ÉTUDIÉE DANS LEURS SIGNIFICATIONS, *par Arsène Darmesteter, professeur de littérature française du moyen âge et d'histoire de la langue française à la Faculté des lettres de Paris.* — Paris, Delagrave, 1887, in-12.

PREMIER ARTICLE.

C'est de l'histoire des mots français seulement que s'occupe M. Darmesteter dans le charmant volume qu'il vient de nous donner. Nul ne connaît cette histoire mieux que lui. Il en a écrit un des plus importants chapitres dans son excellent *Traité de la formation des mots composés en français;* il en a étudié la période la plus récente dans son livre sur la *Formation des mots nouveaux en français;* il lui consacre chaque année une partie notable de son enseignement à la Sorbonne; enfin depuis quinze ans il prépare, de concert avec M. Hatzfeld, un *Dictionnaire général de la langue française*, dont il nous fait espérer la prochaine publication. Il a donc examiné cet intéressant sujet sous tous ses aspects, poursuivant les mots français depuis leur plus ancienne apparition jusqu'à nos jours, les analysant dans leur forme, les interrogeant sur leur sens, en comparant les divers emplois, discutant leurs affinités naturelles ou électives, signalant leurs débuts, constatant leur fortune plus ou moins grande, notant enfin leur désuétude. De cette longue et pénétrante observation, où M. Darmesteter a toujours apporté, avec la plus rigoureuse méthode, un esprit vraiment philosophique, il a peu à peu dégagé des vues générales, des lois plus ou moins précises, dont il a

voulu, dans le présent ouvrage, nous faire connaître quelques-unes. Laissant de côté pour le moment tout ce qui regarde la phonétique, il ne s'est attaché qu'à la signification des mots, à cette partie si délicate et encore si neuve de la linguistique qu'on a appelée la *sémantique*, et il a essayé de nous faire comprendre comment le sens des mots français s'est formé, modifié, restreint ou élargi, et enfin, dans maint exemple, les a abandonnés, soit pour s'effacer tout à fait avec les mots eux-mêmes, soit pour passer à d'autres. Tel est du moins le plan du livre; l'auteur n'a pu y rester absolument fidèle : l'histoire interne des mots ne peut être tout à fait isolée de leur histoire externe. Mais il a réduit au *minimum* strictement nécessaire l'usage qu'il a dû faire de la partie matérielle du ~~langage; c'est la partie~~ intellectuelle qu'il a seule étudiée directement. Je voudrais rendre de son essai, car ce petit livre n'a pas la prétention d'être autre chose, un compte au moins sommaire, reconnaître à vol d'oiseau le domaine où, à travers d'utiles et agréables détours, il promène son lecteur; mais d'abord il faut déblayer le terrain d'une barrière qui me paraît en encombrer inutilement l'accès. Notre guide nous réclame à l'entrée un péage dont nous demandons à être dispensé; une fois ce point réglé, nous n'aurons plus guère qu'à le suivre et à l'écouter, sauf à nous permettre çà et là quelque contradiction ou quelque doute.

« S'il est une vérité banale aujourd'hui, c'est que les langues sont des organismes vivants, dont la vie, pour être d'ordre purement intellectuel, n'en est pas moins réelle et peut se comparer à celle des organismes du règne végétal ou du règne animal. » Ainsi débute l'*Introduction*. Eh bien! cette prétendue vérité me paraît plus que contestable. Qu'il me soit permis de répéter ici ce que j'écrivais il y a près de vingt ans, à propos d'un écrit de Schleicher consacré au développement de la même idée : « Tous ces mots (*organisme, naître, croître, se développer, vieillir et mourir*) ne sont applicables qu'à la vie animale individuelle, et si l'on l'emploie légitimement en linguistique de pareilles métaphores, il faut se garder d'en être dupe. Le développement du langage n'a pas sa cause en lui-même, mais bien dans l'homme, dans les lois physiologiques et psychologiques de la nature humaine; par là il diffère essentiellement du développement des espèces, qui est le résultat exclusif de la rencontre des conditions essentielles de l'espèce avec les conditions extérieures du milieu. Faute d'avoir présente à l'esprit cette distinction capitale, on tombe dans des confusions évidentes[1]. » Comme Schleicher, dont

[1] *Revue critique d'histoire et de littérature*, 1868, t. II, p. 242.

l'opuscule est intitulé *La Théorie de Darwin appliquée au langage*, M. Darmesteter croit que les idées du grand naturaliste anglais sur l'évolution des espèces sont applicables et fécondes en linguistique. S'il veut dire par là que les langues sont dans une transformation perpétuelle, il a évidemment raison : il en est de même de toutes les manifestations de l'activité sociale des hommes. Mais dès qu'on essaierait d'aller plus loin, le malentendu apparaîtrait. D'après Schleicher, tout un passage de Darwin sur le combat pour l'existence, dans lequel les plus forts s'étendent aux dépens des plus faibles, peut s'appliquer aux langues «sans qu'il soit besoin d'y changer un seul mot». Mais qu'est-ce qu'une langue plus forte qu'une autre? De même qu'il n'est pas exact de dire que les langues naissent, croissent, vieillissent et meurent, il n'est pas vrai qu'elles luttent entre elles. L'expansion et la disparition des langues ne dépendent aucunement de leur constitution organique, mais bien des qualités et des succès des hommes qui les parlent, c'est-à-dire de circonstances purement historiques et externes. Les objections qu'on peut faire à l'application du darwinisme aux langues sont encore plus fondées quand on veut traiter les mots eux-mêmes comme des organismes; c'est ce que semble faire M. Darmesteter, quand il nous dit que les mots naissent, vivent, se reproduisent, meurent et luttent pour la vie. «Dans le monde linguistique comme dans le monde organique, dit-il en terminant son livre (p. 175), nous assistons à cette lutte pour l'existence, à cette concurrence vitale qui sacrifie des espèces à des espèces voisines, des individus à des individus voisins, mieux armés pour le combat de la vie.» L'esprit humain ne peut s'empêcher de tout transformer à son image. Le sauvage qui adore la hache qu'il a fabriquée ou qui croit sa flèche animée d'une vie propre ne procède pas autrement que le linguiste qui prête la vie aux groupes de sons utilisés par la pensée humaine. C'est dans l'esprit, uniquement dans l'esprit, qu'il faut chercher la cause des changements des langues et des vicissitudes des mots; ce qui lutte, s'associe, se supplante, ce ne sont pas les mots, absolument inertes en eux-mêmes, ce sont les idées qui en font leur expression. Si les hommes n'avaient pas, guidés par l'emploi instinctif du cri, fait du son articulé leur moyen principal de communication, s'ils avaient eu recours uniquement au geste, par exemple aux combinaisons des mouvements et des positions des doigts, ces mouvements et ces positions auraient formé des groupes semblables à nos mots, et dont l'usage et la signification auraient été soumis aux mêmes chances. Au reste, M. Darmesteter le sait fort bien, et ce n'est que sa manière de parler que je conteste. On croirait vraiment, pour faire aussi de la mythologie, que les mots ont

exercé une sorte d'enchantement, comme celui qu'on attribuait aux runes, sur le savant qui prétendait les analyser, et qu'ils se sont amusés à lui faire dire d'eux ce qui n'était pas dans sa pensée. Il montre en maint endroit qu'il se fait du sujet de son étude une conception parfaitement juste : il parle dans la préface de « cette vie que notre esprit *prête* aux mots », il appelle ailleurs les mots « les *instruments* que crée la pensée », il n'expose dans tout son livre que des faits d'ordre psychologique. Mais l'attrait qu'exerce sur son imagination une assimilation séduisante se fait sentir parfois même à côté des vues les plus conformes à l'état réel des choses; on trouve, par exemple, les deux conceptions juxtaposées dans cette phrase qui termine l'*Introduction :* « Le langage est une matière sonore que la pensée humaine transforme, insensiblement et sans fin, *sous l'action inconsciente de la concurrence vitale et de la sélection naturelle.* » Je n'insiste pas, et je n'ai touché ce point vulnérable que parce que l'autorité de M. Darmesteter pourrait contribuer à répandre des idées inexactes, qui ne seraient peut-être pas sans danger pour d'autres. Elles n'ont pas eu d'inconvénients pour lui. Ces images peintes sur la porte, il les a oubliées une fois entré, ou il ne se les est rappelées que pour en faire l'emploi commode et abréviatif qu'on peut leur laisser sans dommage. Nulle part dans son livre on ne voit un mot plus fort lutter contre un plus faible, ni un mot s'user par sa propre décrépitude et enfin mourir de vieillesse : il se serait bien vite aperçu, s'il avait voulu appliquer ses métaphores initiales, que des individus de même espèce vivent à peu près tous le même âge, tandis que les mots sont usités, pour les raisons les plus diverses, pendant les durées les plus inégales. Il nous montre partout l'action de l'esprit s'exerçant sur les mots, et le jeu, si difficile à observer directement, des forces intimes de la vie psychique indirectement révélé par l'histoire des mots. Dès lors il importe peu que les trois parties dont se compose le livre soient intitulées : *Comment naissent les mots, — Comment les mots vivent entre eux, — Comment les mots meurent*, et que le livre même s'appelle *La vie des mots.* Ce sont des façons concises d'exprimer des faits réels et intéressants; il ne faut pas y voir autre chose. Nous ne pouvons désigner une idée nouvelle que par *métaphore*, c'est-à-dire en lui *transportant* le signe d'une idée déjà exprimée : c'est un procédé aussi simple que fécond; seulement il faut se garder d'oublier la convention originaire. Il est commode et heureux de dire l'*âme* d'un canon, l'*œil* d'une aiguille, mais il ne faut pas partir de là pour s'imaginer que le canon pense et que l'aiguille voit. Ni M. Darmesteter ni moi nous ne croyons non plus que les mots naissent, vivent et meurent réellement, mais je ne vois

aucun inconvénient à parler, pour éviter de longues périphrases, de leur naissance, de leur vie et de leur mort[1].

Le sens qu'attribue, dans le présent livre, M. Darmesteter à l'expression de « naissance des mots » ne laisse pas toutefois d'être un peu surprenant. Il entend par là d'une part, il est vrai, l'apparition de mots nouveaux dans une langue, phénomène qu'il laisse d'ailleurs de côté, mais surtout le développement de significations nouvelles pour des mots existants, en sorte que « cette étude du mot le prend non pas à sa première origine, mais au sens immédiatement précédent d'où est dérivé celui qui est examiné » (p. 26). Voilà, on en conviendra, un commentaire singulièrement restrictif du beau titre: *Comment les mots naissent.* Ce titre, ainsi que ceux des deux autres parties, risque d'égarer sur le vrai sujet du livre, qui est tout entier dans l'addition au titre principal : *La vie des mots étudiée dans leurs significations.* C'est une étude sur la façon dont les significations des mots se multiplient, s'altèrent, s'effacent, que nous a donnée M. Darmesteter, et c'est, comme nous l'avons dit et comme l'auteur le reconnaît dès qu'il n'est plus préoccupé de sa métaphore biologique, une simple étude de psychologie et de logique.

Je dis de psychologie et de logique. Il faut s'entendre cependant, et ne pas croire avoir par ces deux mots suffisamment caractérisé les phénomènes en question. Le langage est une fonction sociale, c'est-à-dire qu'il n'existe pas chez l'individu isolé et ne peut être considéré que comme le produit d'une collaboration dont la forme la plus réduite comprend encore nécessairement deux facteurs, celui qui parle et celui qui écoute, le producteur et le récepteur. Cela est vrai surtout pour la sémantique. Un mot n'existe avec un sens susceptible d'être recueilli et enregistré que quand ce sens lui est attaché à la fois par celui qui le prononce et par celui qui l'entend. Au moment où nous articulons chacun des mots qui constituent notre langage, nous nous représentons plus ou moins consciemment, en même temps que l'image, l'idée ou le sentiment que nous voulons exprimer par ce mot, l'image, l'idée ou le sentiment qu'il fera naître chez celui à qui nous parlons. Tout dialogue est une suite d'épreuves, de tâtonnements d'un esprit vers un autre pour savoir si la sensation acoustique qu'un des interlocuteurs donne à l'autre produit chez celui-ci l'état psychique que le premier veut faire naître. Générale-

[1] Les idées que j'exprime ici ne me sont pas particulières, et l'opinion énoncée plus haut à propos des langues, si elle a été « banale », me paraît aujourd'hui surannée. M. Bréal a plus d'une fois combattu le « naturalisme » en linguistique, et en Allemagne M. Hermann Paul, dans ses célèbres *Principes de l'histoire des langues*, représente aussi des doctrines tout opposées.

ment l'adhésion est tacite, et ne consiste que dans une réponse pertinente ou dans l'absence d'objection ou de marques d'étonnement; dans des cas plus délicats, celui qui parle demande qu'elle soit marquée par la physionomie, par un regard, par un geste; dans des cas réellement difficiles, comme lorsque celui qui parle emploie un mot nouveau, étranger, ou donne à un mot connu un sens particulier, rare, incertain, ou qu'il parle de sujets qu'il sait être peu familiers à l'interlocuteur, il réclame une assurance explicite qu'il est compris, c'est-à-dire que l'esprit de l'interlocuteur attache bien au mot proféré la même valeur que le sien. Voilà l'espèce la plus simple; mais une langue ne sert pas uniquement à deux personnes : elle est un moyen de commerce intellectuel entre des groupes d'hommes souvent très nombreux; pour qu'un mot avec ses différents sens en fasse réellement partie, il faut que, à la suite d'une série presque infinie de petites épreuves partielles, il soit devenu intelligible au moins à un grand nombre de ceux qui parlent cette langue. Le point de départ du développement d'un sens nouveau dans un mot est toujours individuel; mais pour que l'initiative de l'individu soit suivie de succès, il faut qu'il y ait dans le sens existant du mot un rapport logique et facilement concevable avec le sens qu'on veut y ajouter. Il suffira souvent alors du contexte dans lequel on encadrera ce mot pour faire comprendre le sens nouveau où on le prend. Supposons qu'on n'ait pas encore employé, par exemple, les mots *souche* et *rejeton* dans le sens métaphorique où les prend le français, il est clair que, si je dis : *cette famille a sa souche en France et des rejetons dans toute l'Europe*, je serai facilement compris; si au contraire je voulais employer ces mots dans des sens qui n'auraient aucun rapport avec leurs significations premières, je ne provoquerais que l'inintelligence et la risée. Les sens nouveaux naissent donc d'une invention individuelle chez l'initiateur, mais il faut qu'elle se produise dans des conditions où l'auditeur l'admette : l'éclair ne jaillit que par la rencontre de deux électricités, le sens nouveau ne naît que par la rencontre de deux, puis de plusieurs intelligences. Ainsi s'expliquent la prudence et la lenteur graduée des évolutions du sens des mots; moins que partout ailleurs la nature ici fait des sauts. Les bonds auxquels notre sensibilité ou notre perception rapide se laisserait emporter sont refrénés par la pensée toujours présente de la nécessité d'être compris. Les poètes, il est vrai, se permettent d'autres allures : ils franchissent dans leur vol un degré intermédiaire et passent d'un premier sens à un troisième, en en supposant connu un deuxième possible; quelquefois même ils sont plus hardis encore. Mais leurs métaphores ne fournissent pas de mots à la langue; elles restent

des manifestations individuelles, plus ou moins comprises, et dont le succès appartient au domaine de l'art. S'ils réussissent, le vague même où reste une partie de leur pensée, l'effort qu'il faut faire pour la suivre, agrandissent leurs paroles hors des proportions ordinaires et leur donnent une beauté émouvante et profonde, semblable à celle de la musique; mais s'ils ne sont pas doués de ce don merveilleux d'instinctive sympathie qui leur fait pressentir jusqu'où ceux à qui ils parlent peuvent les suivre, ils risquent d'échouer misérablement, soit qu'ils restent inintelligibles, soit qu'ils manquent l'effet qu'ils ont voulu atteindre, soit que le travail qu'ils nous imposent pour les comprendre fasse disparaître tout le plaisir que nous procure d'ordinaire la découverte de rapports nouveaux entre les idées. Le style des époques de décadence, trop saturées de littérature, est presque toujours caractérisé par une tendance maladive vers l'excès des métaphores et par la suppression des intermédiaires poussée jusqu'à l'obscurité; cette poésie peut offrir de grands charmes aux initiés, et elle développe les ressources les plus variées de l'art et de l'artifice; mais elle n'est jamais nationale; elle ne s'adresse qu'à de petits cercles raffinés, où l'on est fier d'une compréhension laborieusement acquise : quand ils disparaissent, la poésie qu'ils ont admirée meurt avec eux, et ne laisse plus aux âges suivants qu'une collection d'énigmes rebutantes, sauf pour la curiosité des érudits.

Revenons à la langue ordinaire. Le nouvel emploi d'un mot a d'autant plus de chances d'y prendre pied qu'il se produit dans des conditions plus favorables. Ces conditions peuvent être externes ou internes. Parlons d'abord des premières, que notre auteur n'examine pas. Les conditions externes tiennent à l'initiateur, mais surtout au récepteur. Un homme éminent, un chef, un grand écrivain, un orateur populaire fera plus facilement qu'un individu obscur accepter les sens nouveaux qu'il donnera aux mots qu'il emploie. Mais les conditions où les mots sont reçus sont bien autrement importantes : les mots qu'un grand nombre d'hommes entendent en commun, et à l'emploi nouveau desquels ils donnent ensemble leur adhésion, ont une force incomparable de propagation. Le théâtre, dans ce genre, a des effets prodigieux : une foule de locutions, de métaphores, de sobriquets, aujourd'hui employés couramment, proviennent de pièces de théâtre souvent tout à fait oubliées. Pendant des mois, des milliers de spectateurs ont été émus, indignés, égayés par une expression heureusement détournée de son sens : ils l'ont répétée en se revoyant, ils en ont semé leurs entretiens; peu à peu elle est entrée dans leur langue et s'est répandue autour d'eux. Une pièce à succès fait son tour de France : le mot nouveau sera ainsi transporté

dans toutes les grandes villes, qui seules renouvellent le langage dans une société comme la nôtre. Plus grande encore, quoique s'exerçant un peu différemment, est l'influence du livre et surtout du journal. Un mot lancé par un journal et qui comble quelque lacune momentanée est bientôt répété par tous les autres, dans une intention d'approbation ou de polémique; les lecteurs de journaux causent entre eux, discutent à leur tour et emploient le mot nouveau; peu à peu il devient indispensable à l'expression de leur pensée et il entre dans la langue générale, c'est-à-dire dans celle de la partie cultivée de la nation. Si on joue les mêmes pièces dans toute la France, on y lit plus encore les mêmes journaux ou des journaux semblables; ces deux influences agissent sans cesse et puissamment. La première s'est fait sentir il y a longtemps déjà, quoique moins fortement; la seconde est toute récente. Avec les théâtres, les journaux et la facilité des communications, la langue reçoit très rapidement, jusque dans les recoins les plus éloignés de son domaine, les éléments qu'on injecte dans sa circulation au point central. Il en résulte pour l'évolution des sens une phase nouvelle, qui présente des caractères particuliers, notamment quelque chose de hâtif, de tumultueux et de superficiel : la langue littéraire prend une souplesse inconnue jusque-là, mais elle perd singulièrement en homogénéité et en harmonie. Elle arrive aussi, comme toutes les langues européennes d'ailleurs, à perdre en nationalité : l'influence des autres langues littéraires, grâce au nombre beaucoup plus grand de Français qui les parlent ou les lisent, ou d'étrangers qui parlent ou écrivent le français, se fait sentir sur la nôtre, très particulièrement dans le sens donné aux mots. D'autre part, les progrès constants de l'instruction, la place de plus en plus grande que prend la lecture dans la culture générale, rapprochent perpétuellement, à tous les degrés de la société, la langue parlée de la langue écrite. Qu'adviendra-t-il de ce mouvement fébrile, qui ne peut guère qu'aller en s'accroissant? Il serait téméraire de le prédire; mais il est certain que les langues des nations civilisées entrent, au moins au point de vue du vocabulaire, dans une période nouvelle.

Les conditions internes des modifications du sens dans les mots sont l'objet propre du livre de M. Darmesteter; toutefois il n'examine pas un des aspects de la question, l'envers de celui qu'il étudie. Il nous montre avec une ingénieuse et savante perspicacité comment les mots se prêtent à exprimer des idées nouvelles; il ne recherche pas comment les idées nouvelles s'arrangent pour trouver leur expression dans les mots. Cette étude, qu'on n'a guère abordée encore, si je ne me trompe, serait d'un

sérieux intérêt : elle nous ferait connaître quelles sont les conditions internes favorables à l'admission de sens nouveaux dans la langue; mais là n'en serait pas la principale importance. Avons-nous des idées indépendamment des mots? Que nous ayons dans l'esprit des images muettes, c'est incontestable; que nous ayons des idées générales dont nous puissions prendre conscience en dehors des signes qui les expriment, c'est ce qui a été contesté par des penseurs fort éminents. Je ne veux pas aborder une discussion qui m'entraînerait bien au delà du sujet de cet article; je veux seulement faire remarquer que la création de sens nouveaux pour un mot suppose dans l'esprit, non pas la conscience claire d'une idée nouvelle encore dépourvue de signe, mais tout au moins un pressentiment de cette idée et une aspiration vers un signe qui la présente clairement à la conscience. Rien ne serait plus intéressant, à ce point de vue, que de rechercher les causes des créations de sens nouveaux. Souvent, et M. Darmesteter a indiqué ce point, il s'agit tout simplement d'objets nouveaux, de faits encore inconnus : il est clair que l'objet, le fait préexiste au mot; pour le désigner, la langue a recours à des procédés dont l'analyse serait très féconde pour la psychologie. Mais quand il s'agit d'idées, le problème est bien autrement profond, et il intéresse l'histoire même de l'esprit humain. Les langues que nous parlons remontent toutes, par leurs racines, à une époque bien antérieure à toute histoire, aux commencements mêmes de la civilisation. Depuis qu'elles nous servent à nous communiquer nos sensations et nos idées, ce n'est pas seulement le monde extérieur qui a changé pour nous : le monde intérieur aussi s'est profondément modifié. Il est probable que les conditions physiologiques de la sensation elle-même ont varié : les études qu'on a faites sur les désignations successives des couleurs semblent prouver, ou que l'œil humain, il y a quelques siècles encore, ne percevait pas des nuances qui lui sont aujourd'hui très sensibles, ou tout au moins que la perception de ces nuances n'arrivait pas à la conscience. Mais c'est dans l'intelligence et dans la sensibilité morale que les changements ont été le plus grands : combien d'idées et de sentiments l'âme humaine a acquis par la suite des temps! combien elle en acquiert tous les jours! Les mots légués par les générations précédentes ne suffisent pas à rendre des nuances que celles-ci ou ne discernaient pas ou n'éprouvaient pas le besoin d'exprimer. Tant que ces nuances n'ont pas été désignées par un mot qui les caractérise extérieurement, elles ne sont pas perçues directement par la conscience; mais l'esprit, qui sent vaguement qu'il les discerne, éprouve un besoin latent, un tourment continu qui le pousse à chercher à les nommer. Il se livre alors sur quelques mots d'un sens plus

ou moins voisin à un lent et persévérant travail, que nous ne pouvons constater qu'après qu'il a heureusement abouti.

Pour faire comprendre ce qu'il y a d'absolument réel dans ces considérations, où l'imagination pourrait sembler jouer un rôle dominant, je veux prendre un exemple qui montrera par quels chemins divers et souvent détournés l'esprit arrive à satisfaire une aspiration qu'il ne connaît bien que quand il l'a réalisée. Le latin n'a transmis au français qu'un seul adjectif pour exprimer la beauté; *pulcher, decorus, speciosus, formosus, venustus, lepidus*, ont péri avec la langue raffinée qui avait créé ces expressions diverses pour différentes nuances de la même impression. *Bellus*, qui dans le latin classique signifiait plutôt «joli», a suffi au langage des couches inférieures de la Gaule romanisée, qui est devenu le français, pour rendre tous les aspects de la beauté. Mais il n'a pas toujours suffi; la civilisation se perfectionnant et s'enrichissant, l'esprit français a senti qu'il y avait une espèce de beau qui, tout en charmant l'œil, était distinct du beau proprement dit en ce que l'impression accessoire de grandeur en était complètement absente, et nous avons maintenant, sans parler d'autres, les deux mots *beau* et *joli*. D'où vient ce dernier, qui n'est pas d'origine latine, et comment est-il arrivé à nous rendre le service qu'il nous rend si parfaitement aujourd'hui? Son histoire est des plus curieuses. Ce mot si familier, si mignon, si français, dérive d'un mot bien éloigné, apporté dans l'empire romain par les envahisseurs germains : *jol, jul* signifiait dans leurs langues la fête du solstice d'hiver, qu'ils célébraient par des assemblées et des banquets, et que les Romans accueillirent d'autant plus volontiers qu'elle coïncidait avec la fête chrétienne de la Nativité : le *yule-clog* anglais (allemand *Julklotz*) correspond à notre bûche de Noël, au *calendau* (*calendalis*) des Provençaux [1]. Le mot *jul, jol* prit sans doute pour les Romans le sens de «fête» en général : il est singulier qu'il n'ait laissé dans le bas-latin ni dans les langues romanes aucune trace directe de son existence individuelle. En revanche, sur le modèle de *festivus*, on forma le dérivé *julivus* (it. *giulivo*) ou *jolivus* (afr. *jolif*, pr. *joliu*), avec le sens de «gai, en train, de belle et brillante humeur». C'est de ce sens que commence à se dégager au XVIe siècle celui d'«agréable, plaisant à voir»; au XVIIe siècle, tout en con-

[1] Le mot *jul, jol* existant à la fois en scandinave, en anglais, et en gothique (*frumajiuleis* = le mois de novembre), il n'est pas nécessaire de croire avec Diez, suivi par Littré, qu'il nous vient des Normands, d'autant moins que l'italien *giulivo*, l'anc. esp. *juli* renvoient à *jul*, le français et le provençal au contraire à *jol*. Quant à l'identification, proposée par Grimm et Ihre, de *jol* à *hjol*, angl. *wheel* «roue», elle paraît bien contestable.

servant, dans des locutions toutes faites, l'ancienne signification, le mot est déjà tout voisin de celle que nous lui donnons; il ne l'a cependant pas encore tout à fait atteinte. Dans la période suivante, il dépouille à peu près tous les restes de sa valeur ancienne, et arrive à désigner exactement la nuance d'impression esthétique qu'il nous sert à exprimer. C'est par l'idée de gaieté, en forçant insensiblement ce que cette idée, en elle-même subjective, contient d'agrément objectif, que le français est arrivé à satisfaire son besoin d'exprimer la beauté à un degré inférieur.

Les autres langues romanes ne possédaient pas non plus de mot correspondant à cette nuance d'impression; elles aussi cependant sont arrivées à la rendre plus ou moins nettement : elles ont atteint leur but par des chemins bien différents. Le provençal moderne dit *poulit*, c'est-à-dire originairement «propre»[1]. L'italien, à côté de *bello*, emploie *carino* (diminutif de *caro*), *leggiadro* (qui se rattache à *leggiero*), *vago*, mais aucun de ces mots, de provenance bien diverse, ne répond parfaitement au *joli* français. L'espagnol, qui n'a pas gardé *bellus* et l'a remplacé par *formosus*[2], possède au contraire pour l'idée de *joli* des nuances plus fines, rendues par *lindo* (de *limpidus*), *bonito* (diminutif de *bueno*), *pulido* (identique au prov. *poulit*); le portugais, sauf qu'il ne connaît pas ce dernier mot, se comporte à peu près de même. Si des langues romanes nous passions aux langues germaniques, nous verrions l'esprit arriver au même but par des voies encore plus éloignées des nôtres. Pas plus que le roman primitif, le germanique ancien ne possédait de mots pour exprimer les aspects nuancés de la beauté; et de même que nous, nos voisins ont éprouvé à un certain moment le besoin de désigner ces aspects : ils y sont arrivés, comme nous, en forçant d'abord, puis en restreignant à son nouvel emploi, le sens de mots qui exprimaient autre chose. Pour rendre le français *joli*, les Anglais ont deux mots, *handsome* et *pretty*; le premier signifie proprement «maniable», le second «fastueux» (allem. *prächtig*). Les Allemands traduisent très exactement *joli* par *hübsch*, qui n'est qu'une autre forme, spécialisée dans ce sens, de *höfisch* «courtois»; *artig*, *niedlich*, ont des sens un peu différents. Les Hollandais, à côté de *hupsch*, ont *smuck*, qui veut dire d'abord «paré, élégant» (l'allemand *schmuck* ne s'est pas autant rapproché du sens de *joli*). Le danois, outre *artig*, a *net*, d'origine française

[1] Le mot *jolis*, qui existait en ancien provençal, n'y a pas développé le sens qu'il a pris en français.

[2] Le mot *bello*, usité en espagnol moderne, paraît bien être un emprunt fait à l'italien.

(pour le sens cf. *poulit, lindo*), *täckelig*, *vacker*, proprement « brave[1] » (notez en provençal moderne un emploi analogue du mot *bravo*). Le suédois a à peu près les mêmes mots (moins *net*, qui vient au danois de l'allemand)[2]. Tenons-nous-en aux langues romanes[3]. Pour exprimer plus ou moins semblablement la même nuance dans l'idée de beauté, elles ont eu recours, nous l'avons vu, à des adjectifs qui signifiaient « gai, propre, assez cher, trop léger, errant, assez bon ». Qui a déterminé chaque nation à choisir, pour arriver au but qu'elle poursuivait inconsciemment, une de ces voies plutôt qu'une autre? Nous ne le savons pas. Il serait sans doute téméraire de chercher le motif du choix dans la psychologie de chacune de ces nations. Il semble cependant que, si la linguistique peut arriver à jeter du jour sur les traits caractéristiques du génie des différents peuples, c'est par des études de ce genre; mais la plupart des essais faits dans cette voie ont montré combien elle est dangereuse et glissante. Le développement du sens du mot *poison* dans notre langue atteste, a-t-on dit, la corruption des Français : ils sont si habitués à empoisonner leurs proches qu'un mot qui signifiait innocemment « breuvage » a fini par désigner chez eux un breuvage vénéneux. On oubliait qu'en allemand « poison » se dit *Gift*, c'est-à-dire « don, cadeau », et que le jour jeté sur les relations amicales des Allemands entre eux par ce mot serait aussi sinistre que celui que *poison* est censé jeter sur la vie intime des Français[4]. Il vaut mieux renoncer, au moins pour le moment, à tirer d'observations de ce genre des conclusions sur la psychologie particulière de tel ou tel peuple, et leur demander ce qu'elles contiennent d'intéressant au double point de vue du rapport des idées avec leur signe linguistique et du problème fondamental de ce qu'on peut appeler la mécanique psychique, à savoir l'association des idées. Ce dernier point de vue nous ramène définitivement

[1] Le sens originaire de *vacker* est celui du latin *vigil* « éveillé »; de là « brave » et aussi « dispos, en train ». Il y a de la ressemblance entre l'évolution de *vacker* en scandinave et celle de *jolif* en français.

[2] Que dirions-nous si des langues germaniques nous passions aux langues slaves, qui, elles aussi, ont éprouvé le besoin de rendre l'idée du joli, qu'elles ne possédaient pas à l'origine? Nous trouverions les moyens qu'elles ont employés encore bien plus différents des nôtres : le russe, par exemple, traduit *joli* par *prekrasnyi*, c'est-à-dire proprement « très rouge ».

[3] Nous laissons de côté le roumain, qui rend à peu près *joli* par un mot d'origine slave.

[4] En réalité, ces mots sont des euphémismes; on n'ose pas dire le mot propre. De même que les Allemands disent *Gift* pour « poison », nos paysans disent, quand ils soupçonnent un crime dans la mort d'un de leurs voisins : « On lui aura *donné* quelque chose. »

au livre de M. Darmesteter, qui est en grande partie consacré à nous montrer en action, dans le domaine du langage, les combinaisons si variées et pourtant si régulières de cette association.

GASTON PARIS.

(*La suite à un prochain cahier.*)

I. *PSYCHOLOGIE COMPARÉE. L'Homme et l'Animal, par Henri Joly, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Dijon, maître de conférences à la Sorbonne;* ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. Deuxième édition, revue et corrigée. — Paris, librairie Hachette et C[ie]. 1886. — 1 volume in-12.

II. *SOUVENIRS ENTOMOLOGIQUES. Études sur l'instinct et les mœurs des insectes, par J.-H. Fabre.* — Paris, librairie Ch. Delagrave. 1879. — 1 volume in-12. — *NOUVEAUX SOUVENIRS ENTOMOLOGIQUES. Études sur l'instinct et les mœurs des insectes, par J.-H. Fabre.* — Paris, librairie Ch. Delagrave. 1882. — 1 volume in-12. — *SOUVENIRS ENTOMOLOGIQUES (troisième série). Études sur l'instinct et les mœurs des insectes, par J.-H. Fabre.* — Paris, librairie Ch. Delagrave. 1886. — 1 volume in-8°.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Dans un premier article j'ai dit quelle est la méthode que M. H. Joly a adoptée pour déterminer aussi exactement que possible les ressemblances et les différences qui existent entre l'animal et l'homme, au point de vue des actes, des passions, du raisonnement, de l'intelligence. Cette méthode, psychologique avant tout, se complète par des procédés qu'elle emprunte à la physiologie, à la zoologie, à la biologie, à la physique. M. H. Joly nous paraît avoir étudié, autant que l'exigeait son dessein, ces sciences auxiliaires. Il y entre, il y fait sa récolte légitime d'obser-

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de janvier, p. 5.

vations, mais il sait en sortir à temps, au lieu d'y demeurer en captivité. Remarquons en outre que les animaux et l'homme qu'il considère et dont il analyse les facultés sont des animaux et un homme vivants à l'heure présente, actuellement visibles, réels, parvenus à leur existence définitive, et non des êtres hypothétiques, cherchés dans un passé lointain et séparés des espèces d'aujourd'hui par des lacunes qu'on ne réussit pas à combler. Avec notre auteur, nous marchons sur un terrain solide, où les vérifications sont toujours possibles.

Maintenant, quel est le point de départ de cette méthode? Évidemment ce qu'elle poursuit c'est une définition de l'instinct. Elle ne saurait remonter indéfiniment la série des phénomènes. Il faut s'arrêter, disait Aristote en parlant de la recherche des premiers principes et des premières causes. Il faut s'arrêter aussi quelque part lorsqu'on se propose de saisir la première origine actuelle de l'instinct. Il doit y avoir un fait primordial par lequel sont expliqués les faits ultérieurs rangés sous cette dénomination. Ainsi l'entendent les psychologues les plus récents et les plus pénétrants. «Le besoin, dit Albert Lemoine, voilà le fonds premier de l'instinct.» Cependant, comme d'après le même philosophe, «l'instinct naît de la sensation d'un besoin [1],» de sorte qu'un besoin non senti n'est pas encore un besoin, la première assertion doit être modifiée, et nous dirons : le fonds premier de l'instinct est le besoin, plus la sensation de ce besoin, sensation qui, pour être réelle, veut être accompagnée de conscience [2]. M. A. Fouillée, en termes différents et moins précis, constate le même premier fait : «Entre l'intelligence et le mécanisme brut, il y a un intermédiaire dont le rôle, selon nous, n'a pas été mis dans tout son jour : *l'appétit.* L'appétit, comme la faim, la soif, le besoin de mouvement ou de repos, est une impulsion accompagnée de peine ou de plaisir vague.» Et, selon M. A. Fouillée, c'est cet appétit cherchant à se satisfaire qui caractérise l'instinct [3]. M. H. Joly ramène, lui aussi, l'instinct au besoin senti, ou, ce qui revient au même, à l'appétit; mais il en cherche les antécédents, au lieu de s'y arrêter, comme Albert Lemoine; et ces antécédents, il ne les découvre pas, comme M. A. Fouillée, dans le mécanisme héréditaire tel que le conçoivent les évolutionnistes.

Aux yeux de M. H. Joly, le besoin, l'appétit, sont les effets d'une certaine activité spontanée. Cette activité est celle de la vie. S'il est difficile, dit l'auteur, de donner une définition complète de la vie, la science nous

[1] *L'Habitude et l'Instinct*, p. 138. — [2] *Ibid.*, p. 142. — [3] *L'origine de l'instinct*, *Revue des Deux-Mondes* du 15 octobre 1886, p. 871.

permet du moins d'apercevoir dès aujourd'hui avec une netteté suffisante les principaux caractères communs aux êtres vivants. Les êtres qui vivent s'efforcent de persévérer dans la vie, en s'organisant, en se nourrissant, en se développant, en se reproduisant dans des êtres semblables à eux. Mais l'animal qui vit ainsi travaille à sa propre vie. Il coopère à sa nutrition, à sa reproduction, en se déplaçant, en s'approchant des objets extérieurs par des mouvements spontanés; il est donc capable de se mouvoir. Quant aux états successifs de son organisation, qui sont tour à tour les causes ou les effets de ses mouvements, la science et le sens commun s'accordent à dire qu'il les sent, non pas tous, ni toujours, mais la plupart et très souvent. Les mouvements de la vie aboutissent donc à la sensation, et la sensation à son tour peut précéder le mouvement et le produire. Ce phénomène de la sensation a, par conséquent, dans nos recherches une importance considérable. Peut-on l'analyser, en déterminer les éléments, dire par quel rapport il se rattache au phénomène de la locomotion, à celui du mouvement spontané? Ces questions se présentent tout d'abord à quiconque veut comprendre la vie animale et caractériser les facultés qui la distinguent.

Au lieu donc de parler tout de suite du besoin, du désir, de la tendance, notre auteur étudie attentivement la sensation, l'imagination, la sensation combinée avec les images, et chacun de ses phénomènes dans ses relations avec le mouvement spontané qui est l'élément actif de l'instinct. A notre avis, ces chapitres du livre en sont la partie la plus personnelle; ils méritent beaucoup d'éloges et aussi quelques sérieuses critiques. Je pense que, pour ces motifs, il conviendra de s'y arrêter assez longtemps.

A cette question de la sensation, prise dès ses origines, M. H. Joly donne des proportions nouvelles et un vif intérêt. Que l'ensemble de l'organisme chez l'animal ait une vitalité propre, c'est une vérité aujourd'hui prouvée. Mais c'est une autre vérité non moins prouvée, et plus utile encore à connaître, que chacune des parties de l'organisme est douée d'une vitalité particulière, indépendante de l'existence de l'ensemble : « Chacune d'elles, en effet, absorbe, respire, exécute par ellemême et pour son propre compte le travail de la nutrition, chacune d'elles s'accroît, se modifie dans de certaines limites, et chacune d'elles aussi est capable de se reproduire. » Jusque-là que certains organes peuvent être déplacés et continuer à vivre dans une région du corps qui n'est pas leur siège normal; des tissus d'une espèce animale peuvent être greffés sur d'autres espèces; des os, par exemple, peuvent se former dans le ventre, si l'on y introduit des lambeaux de périoste et de moelle

fraîche. Tous ces tronçons ainsi déplacés auront le pouvoir de s'assimiler, de vivifier, d'organiser la matière brute avec laquelle ils seront en contact. Ainsi toute partie de l'organisme est vivante, donc active; tout organe est vivant, donc actif; car s'assimiler la matière brute, la façonner, la conformer à un type spécial, c'est incontestablement agir.

Les organes et les parties de l'organisme possèdent, on le voit, une activité, principe de mouvement spontané. Cette spontanéité sans doute veut être stimulée. Pour fonctionner avec régularité l'organe réclame une excitation. Mais à l'excitation il répond aussitôt par l'action d'une énergie qui était là, disponible, prête à produire un effet déterminé. Chaque organe de l'économie a son excitant particulier. Le cœur, les poumons, les intestins, les glandes, ont leurs excitants spéciaux. « Les cellules nerveuses, dit M. Luys, présentent des aptitudes réactionnelles dissemblables lorsqu'elles sont mises en contact avec divers agents modificateurs. Ainsi, tout le monde sait que l'infusion du café sollicite et provoque l'activité des cellules cérébrales proprement dites; que le hachisch agit d'une façon différente; que l'opium, au contraire, neutralise et enraie leur automatisme spontané. » Par conséquent l'objet externe, l'excitant n'agit pas sur l'organisme vivant comme un cachet sur la cire qui en reçoit passivement l'empreinte. « Les stimulants, dit Claude Bernard, sont compris par la science actuelle comme des agents propres à tirer l'élément ou l'organe du repos pour le faire entrer en activité. . . L'absence d'un stimulant implique une suspension d'énergie, tandis que la présence d'un stimulant manifeste essentiellement l'état actif. » Voilà qui est d'une clarté saisissante : le stimulant, l'excitant manifeste, éveille l'énergie propre de l'organe; il ne la crée pas; elle existait avant lui, elle continuera d'exister quand il cessera de la solliciter; elle ne fera que rentrer dans un repos d'où elle sera toujours prête à sortir, semblable à l'horloge toute montée qui va après l'impulsion donnée, mais supérieure à l'horloge par une puissance féconde que nous allons constater.

La meilleure horloge, en effet, ne rend que ce qu'elle a reçu, sans le modifier, sans en faire autre chose. Elle a reçu de l'ouvrier l'aptitude à marquer les heures et les minutes; mise en mouvement, elle indique le heures et les minutes, rien de plus. L'organe vivant, au contraire, transforme ce que le stimulant lui apporte. L'éther apporte à l'œil des vibrations, du mouvement : l'œil fait de ce mouvement de la lumière; l'œil se comporte donc en agent transformateur. L'air communique à l'oreille des mouvements; l'oreille fait avec ces mouvements des sons; l'oreille se comporte donc en agent transformateur. La puissance active de l'organe vivant est ici évidente. M. H. Joly m'a paru glisser un peu

trop sur ces faits, et j'y appuie un peu plus que lui et un peu autrement, parce qu'ils sont décisifs. En revanche, il a été abondant et précis, il a dit tout ce qu'il fallait dire à l'égard des phénomènes qui s'accomplissent dans les intimes profondeurs de l'organisme. Excité par les aliments, l'organisme y opère un choix, en tire la substance variée de ses diverses parties, et élimine le reste. Si ce n'est pas là de l'activité, qu'est-ce donc? Mais voici un témoignage moins souvent invoqué et pourtant non moins révélateur de cette énergie agissante et transformatrice. C'est l'organisme, disent les plus illustres maîtres en thérapeutique, qui, excité par les médicaments, crée les propriétés qu'on attribue à ces remèdes. Les vertus les plus vantées des substances pharmaceutiques restent sans efficacité, si l'organe auquel elles s'adressent, devenu paresseux, inerte, ne consent pas à les accepter, à les introduire dans le concert des forces intérieures, bref à les rendre vivantes. Ces substances sont encore plus impuissantes lorsque l'organe, devenu tout à fait cachectique, ne renferme plus aucun élément sain, aucune parcelle réagissante capable de concevoir et de réaliser la force thérapeutique. C'est en vain, disent ces maîtres, que l'on bourre de mercure et de quinquina des organes épuisés. On les irrite sans les vivifier. Est-il une preuve plus décisive que le médicament n'agit pas par lui-même? S'il en était ainsi, ne suffirait-il pas de rendre la dose du remède égale ou supérieure au mal?

Après de telles preuves, fournies par de telles autorités, notre auteur a bien le droit de conclure que tous les phénomènes qui caractérisent la vie animale sont produits par l'activité des organes qu'excite, entretient ou stimule une influence extérieure. Dès ce moment, on peut pressentir de quelle utilité sera la connaissance de cette loi pour l'explication de la nature de l'instinct. Si, comme tout le monde l'entrevoit, l'instinct est une sorte d'activité spontanée, on a, dans la loi qui vient d'être posée, la constatation d'un premier aspect, d'un commencement au moins de l'énergie instinctive.

Toutefois ce n'en est qu'un commencement. Oui, les phénomènes du dehors exercent constamment sur l'organisme une action à laquelle l'organisme répond par une action qui lui est propre. Voilà le fait élémentaire. Mais ce fait peut s'accomplir de façons diverses; diverses circonstances peuvent l'accompagner. « Que l'action extérieure ait exactement le degré d'intensité nécessaire pour provoquer l'énergie vitale à se manifester sans effort, conformément au type de l'organe provoqué et aux ressources dont il dispose, qu'arrive-t-il? Cette manifestation de l'énergie vitale glisse inaperçue; l'organe fonctionne et les différentes phases de son travail se succèdent avec régularité, mais sans qu'il se

IMPRIMERIE NATIONALE.

produise aucun mouvement destiné soit à le prolonger, soit à le suspendre. Il peut arriver d'autres fois que l'action du dehors soit ou insuffisante ou excessive, et qu'elle trouble l'équilibre fonctionnel. Alors les proportions habituelles du travail organique sont changées; l'organe lutte et réagit avec une dépense inaccoutumée de force qui ne tardera pas beaucoup à l'épuiser; ce n'est plus une simple impression ou excitation qu'il subit, c'est ce que l'on peut appeler une irritation[1]. » Ce passage exprime imparfaitement la pensée de l'auteur. On pourrait croire, en le lisant, que toute impression qui n'est pas excessive, qui ne va pas jusqu'à l'irritation, glisse inaperçue. On y serait d'autant plus porté qu'on rencontre au bas de la même page les lignes suivantes : « Que de réactions qui s'accomplissent dans l'intimité de nos organes, que de troubles latents dans des fonctions secondaires, que de déviations lentement redressées ou d'altérations promptement réparées et que l'individu ne sent pas! » Certes M. H. Joly ne prétend nullement que l'irritation seule est par nous sentie et que l'impression ne l'est pas. Tout son livre montre le contraire. Mais à l'endroit que nous signalons il manque une première clarté que l'esprit réclame sans retard et qui ne lui est pas fournie. Elle existerait tout de suite et serait d'un grand secours, si, sans entreprendre une classification des impressions senties et des impressions inaperçues, l'auteur en avait du moins distingué quelques-unes, et s'il eût présenté quelques exemples, au lieu de rester dans l'énoncé un peu abstrait d'une formule générale.

Peut-être eût-il évité ainsi d'autres affirmations dont nous sommes obligé de contester l'exactitude. « La sensation, dit-il, est quelque chose de plus que l'impression pure et simple et même que l'irritation. » Ces mots *quelque chose de plus* veulent être expliqués. Or voici comment ils le sont un peu plus loin : « Si la sensation se distingue des deux états que nous avons notés avant elle, on peut dire qu'elle ne constitue qu'un degré de plus[2]. » Si nous comprenons ces derniers mots, et il n'y a pas deux manières de les comprendre, ils signifient que la sensation n'est qu'une impression très vive, très forte; ou, inversement, que l'impression n'est qu'une sensation moins vive, moins forte; bref que les deux substantifs désignent un seul et même phénomène quant à la nature essentielle et caractéristique. Nous ne pouvons admettre cette identification : elle est démentie par la science actuelle, tant physiologique que psychologique.

Voici effectivement ce que nous apprend l'observation et ce que

[1] *L'Homme et l'Animal*, p. 40. — [2] *Ibidem*, p. 41.

confirme l'expérimentation. Si la sensation et l'impression ne différaient que par le degré, on ferait d'une impression une sensation en augmentant l'intensité de la première, ce qui lui donnerait la mesure de force que l'on prête à la seconde. Mais il serait impossible d'isoler l'une de l'autre, de les séparer absolument, de telle façon que l'une disparût tout à fait, tandis que l'autre demeurerait présente. Cette séparation s'opère pourtant tous les jours. L'anesthésie, qu'on l'emploie pour les opérations chirurgicales ou pour les observations physiologiques, isole l'impression : elle l'empêche, non pas d'être portée à un haut degré, mais d'arriver jusqu'au sujet, d'être sentie par lui, par conséquent d'avoir, à un moment donné, quoi que ce soit de commun avec une sensation. On voit bien alors deux phénomènes distincts. L'impression reste dans le corps, parce que le cerveau, qui est chargé d'en transmettre l'action au sujet, est paralysé. Tant qu'elle est ainsi cantonnée dans l'organisme, l'opérateur a beau la rendre aussi violente, aussi cruelle qu'il est nécessaire, il a beau la porter au suprême degré en coupant les chairs, en sciant les os, la sensation ne se produit pas. Que l'anesthésie cesse, que le cerveau soit rendu à lui-même, et ce même sujet qui ne sentait pas tout à l'heure qu'on lui coupait la jambe, va bondir à cause d'une simple piqûre d'épingle. De sorte que, pour une impression terrible, il n'y a pas eu sensation, et que maintenant il y a sensation vive pour une impression minime, insignifiante. Il ne saurait donc ici être question de degrés. Les deux phénomènes diffèrent par leur nature. L'impression appartient au corps. Il n'est pas exact de dire qu'elle est transmise à l'âme sous forme d'impression; elle agit sur l'âme par une communication qui reste mystérieuse; mais dès qu'elle a agi sur l'âme, c'est une sensation que l'âme éprouve. A parler exactement, l'âme n'éprouve jamais d'impression; elle éprouve des sensations quand le corps a subi des impressions et que ces impressions agissent sur le cerveau. Le mot *impressionnable*, qui est formé d'un dérivé et non du radical, ne devrait pas être français; il ne devrait pas l'être surtout s'il s'applique à l'âme. Et lorsqu'il est question du corps, le vrai mot, le mot français, correctement formé et répondant au mot *sensible* (qui seul convient à l'âme), l'adjectif exactement qualificatif de l'aptitude du corps à recevoir des impressions, devrait être le terme *impressible*.

S'il était admis, et si M. H. Joly l'avait employé, je n'aurais pas à lui adresser encore une critique. Cette critique ne portera que sur un mot; mais elle aura néanmoins quelque gravité.

Un théoricien hardi, spiritualiste aventureux, proposait, il y a vingt ans, une théorie ingénieuse et hardie qui est résumée dans l'alinéa

suivant : « Les mouvements inconscientiels de la vie de relation, mouvements coordonnés toutefois, et offrant les signes manifestes d'une détermination intelligente, ont leur origine dans des opérations de nature *mentale* dont les centres générateurs divers sont fixés sur différents points de la moelle épinière. Que faut-il donc entendre par ces centres générateurs d'opérations mentales, situés en dehors du cerveau? Je réponds : des *âmes*, c'est-à-dire des unités dont l'inaltérable essence est constituée par la double propriété de *pâtir* et d'*agir*, de *sentir* et de *vouloir*. Ce sont des âmes dont le principe est aussi parfait et aussi intégral que celui de l'âme sublime qui constitue la personnalité humaine, mais dont le pouvoir d'expansion est comprimé actuellement, jusqu'à une limite extrême, par l'imperfection toute rudimentaire de leurs organismes nerveux[1]. » L'auteur de cette théorie, M. Durand de Gros, fait suivre l'alinéa d'une série de preuves. Il montre, quelques pages plus loin, comment, à son avis, ces *âmes spinales*, ces *âmes subalternes*, ainsi qu'il les nomme, continuent à mouvoir les membres; par exemple, quand l'âme centrale, le moi, a commandé que les jambes soient mises en mouvement. Il explique comment, après avoir écrit péniblement au début, le moi écrit sans y penser, parce que les subalternes de son âme la suppléent dans toute la partie élémentaire de cette fastidieuse besogne[2]. Nous n'avons point à discuter ici ce système d'une pluralité d'âmes intelligentes dans l'homme. Ce que nous ferons seulement observer, c'est que ces âmes subalternes une fois considérées comme réellement existantes, l'auteur est d'accord avec lui-même en leur attribuant le pâtir et l'agir, le sentir et le vouloir. Ces expressions n'ont rien qui soit en opposition avec son idée principale, quelle que soit d'ailleurs la valeur de celle-ci.

M. H. Joly répudie catégoriquement cette conception, sous quelque nom qu'elle se présente à lui. Il tient que les centres nerveux, ni plus ni moins que les autres parties de l'organisme, sont choses corporelles et qu'il n'y a en nous qu'une seule âme. Je regrette que son langage soit rarement en harmonie avec cette pensée. Il s'exprime habituellement de telle sorte qu'en prenant isolément telle ou telle de ses pages, on serait tenté de croire qu'il personnifie la vie, les organes, les éléments des organes, et qu'il leur prête ce que le physiologiste de tout à l'heure nommait des opérations de nature mentale. Une ou deux fois il se reprend et par là se condamne lui-même. Mais bientôt il retombe dans sa fâcheuse habitude. Ce n'est pas tout : même aux endroits où il se

[1] *Essais de physiologie philosophique*, p. 421. — [2] *Ibidem*, p. 425.

corrige, il dit que « toute partie de l'animal est sensible ». Dans une de ses phrases, il affirme qu'en certains cas, « les organes sont de moins en moins impressionnables, de moins en moins irritables, de moins en moins sensibles. » De ces trois expressions, il y en a deux qui ne conviennent qu'à l'âme et pas du tout aux organes. Le livre de M. H. Joly est un essai déjà heureux d'organisation de la psychologie comparée. Il a du succès; il est beaucoup lu. L'auteur ne saurait y maintenir cette terminologie défectueuse. Qu'il fasse donc un effort pour rectifier et fixer sa propre langue. Je me permets de lui proposer encore une fois le mot *impressible*, qui correspondra exactement au mot *impression*, si juste en ce qui regarde l'action subie par les organes. *Impressible* n'est pas encore admis par l'autorité compétente; persévérons, il le sera.

De toutes ces considérations il résulte qu'en exposant certaines théories de M. H. Joly, théories que j'approuve, je changerais presque constamment quelques formes de son langage. Les observations relatives à la persistance, au renouvellement, au redoublement des sensations sont exactes, plus d'une fois ingénieuses et nouvelles. Ses analyses sont fines, habilement suivies, embrassant les éléments du sujet étudiés en eux-mêmes et dans leurs rapports mutuels. Faisons-en connaître quelques-unes, et montrons par quel procédé prudent et sûr le psychologue passe des phénomènes de notre nature à ceux de la nature animale.

L'impression une fois produite peut se conserver, se reproduire. La sensation qui a suivi l'impression peut également durer, se renouveler. On sait que le mot *imagination* désigne en philosophie l'apparition subjective de certaines images représentant à l'esprit des objets qui ont été vus antérieurement, mais qui, à l'heure présente, ne frappent pas le sens de la vue. Toutefois le philosophe entend, de plus, par ce mot la reproduction plus ou moins affaiblie de toute sensation quelle qu'elle soit, en l'absence de l'objet ou du phénomène qui ordinairement la provoque. Par l'imagination nous voyons des choses qui ne sont pas sous nos yeux; nous entendons des sons qu'aucun corps vibrant ne fait naître dans notre oreille. Fermons nos yeux, bouchons nos oreilles, le monde entier des formes et des couleurs que nous avons vues, des sons naturels ou artificiels que nous avons entendus, peut nous assaillir malgré nous. La cause première de ces évocations est dans l'activité spontanée de chaque sens, activité qui est la cause principale de nos impressions et, par celles-ci, de nos sensations. Tout sens, tout organe est toujours prêt à entrer en exercice, même en l'absence d'excitants extérieurs. — Tous ces faits sont avérés. Il eût été désirable qu'en les rappelant, M. H. Joly eût ajouté : lorsque l'excitant extérieur a manqué, si le fait a lieu,

si la sensation reparaît, c'est qu'il y a eu un excitant intérieur appartenant soit au corps soit à l'âme. Dans le rêve, dont l'auteur parle à cet endroit, tel état maladif du cœur ou de l'estomac produit des impressions, lesquelles à leur tour provoquent des sensations; l'excitant extérieur a été remplacé par une irritation intérieure. Les sensations ainsi éveillées appellent d'anciennes images qui y étaient associées, et l'âme, travaillant sur ces images, en tire des émotions qui réagissent sur le corps. Il importe de noter soigneusement, avec Claude Bernard, que si l'organe agit, ce n'est qu'après avoir subi l'action d'un stimulant; en sorte que cette action, à vrai dire, est toujours une réaction.

Il n'en est pas moins établi que, quand l'impression et la sensation primitives ont été fortes, la disposition de l'organe à réagir sous la plus légère excitation est beaucoup plus grande. Il a reçu, dans ce cas, et il garde une facilité remarquable à recommencer les mêmes mouvements. Il n'y a donc pas à s'étonner que ces mouvements se reproduisent et ramènent les mêmes sensations.

Non seulement les sensations se renouvellent sous forme de représentations, d'images de la sensation déjà éprouvée; non seulement il y a de la sorte une imagination qui répète chaque première sensation dans les conditions favorables, mais cette imagination remet devant le sujet des groupes de sensations précédemment associées. Il est connu que, si deux organes sont liés d'ordinaire par une sympathie spéciale, l'un des deux ne saurait être affecté sans que l'autre s'éveille de lui-même, réponde pour ainsi dire à l'impression du premier, s'apprête à nous faire jouir ou pâtir, et même nous fasse effectivement jouir ou pâtir sans autre excitation. L'odeur nauséabonde d'un mets suffit à bouleverser l'estomac, qui n'a pourtant encore rien reçu de ce mets. C'est assez du fumet d'un bon dîner qui se prépare pour mettre en branle tout l'appareil de la gourmandise. Il en est de même chez l'animal; dès que le repas est servi, le chat qui erre assez loin en sent le parfum, accourt et miaule pour que la porte s'ouvre. « Pourquoi, écrit le musicien Grétry, pourquoi, me disais-je un jour, ne manqué-je jamais de me rappeler ma jeunesse, mon pays natal, mon père, et de soupirer, lorsque je me promène vers la grille de Chaillot? Je m'aperçus alors que ces douces réminiscences provenaient de l'odeur du charbon de terre que l'on brûle continuellement aux eaux de Perrière comme en mon pays. » — L'imagination de l'animal est excitée par des appétits de toute nature qui l'amènent à se représenter les objets de ses convoitises; elle est éveillée par le besoin d'exercer son action accoutumée, course, vol, nage, constructions de terriers ou de nids, chasses, rapines, élevage des petits; et elle lui repré-

sente les groupes de sensations associées qui se rapportent à ces actions ou à ces séries d'actions. « Si la poule, dit M. H. Joly, entend glousser d'une certaine façon le poussin qu'elle ne voit pas, elle voit, en imagination, le péril qu'il doit courir et elle s'agite en conséquence. Qu'elle soit abandonnée à elle-même ou qu'elle vive en domesticité, qu'elle sente les approches du printemps ou qu'elle souffre des froids de l'hiver, qu'elle n'ait que des poules dans sa compagnie ou qu'un coq ait apparu, qu'il n'y en ait qu'un dans sa basse-cour ou que plusieurs s'y livrent bataille, qu'elle ponde des œufs ou qu'elle couve ceux qu'elle a pondus, qu'elle éprouve ou non le besoin d'en couver de nouveaux, son imagination, successivement adaptée à ces variables circonstances, variera elle-même ses petites terreurs et les images de ses désirs. Mais aucun organe n'exerce ses fonctions que selon une certaine loi qui résume les aptitudes générales du système organique auquel il appartient. Ainsi l'imagination d'un être quelconque est subordonnée aux ressources, aux aptitudes, bref au genre de vie de son espèce. Le chien ne se nourrit pas, il ne digère pas, il ne se défend pas comme le bœuf; il n'imagine donc pas les mêmes choses que lui..... Les lois qui président à la sensation président aussi au renouvellement des sensations, c'est-à-dire aux images[1]. »

Une analyse non moins intéressante mais plus profonde et, à quelques égards, plus nouvelle est celle où l'auteur décompose la véritable sensation en sensations élémentaires, et où il démontre qu'une sensation absolument simple est à peine sentie, tandis que la sensation forte est, de toute nécessité, doublée et redoublée par l'imagination.

« Une sensation positive, dit-il, répondant à un phénomène extérieur, se décompose en autant de sensations élémentaires qu'il y a de moments distincts dans le temps que dure le phénomène. Or chacune de ces sensations élémentaires n'est-elle pas anéantie quand une autre lui succède? Il y a cependant une sensation totale : autrement nous ne pourrions dire que nous avons entendu un son ou vu un mouvement, et l'on se demande ce qui pourrait exercer sur le sens de l'animal un attrait quelque peu durable. C'est donc que l'organe continue ou renouvelle les premières sensations quand il est ébranlé par les dernières[2]. » On ne saurait mieux dire. L'expérience et l'expérimentation justifient ces lignes. L'auteur cite avec raison la sensation produite par le charbon ardent que l'on fait rapidement tourner sous nos yeux et qui nous dessine un cercle complet, bien qu'il ne soit jamais qu'à un point de la circonférence.

[1] *L'Homme et l'Animal*, p. 55. — [2] *Ibidem*, p. 56.

Voilà une sensation unique, composée pourtant d'éléments successifs et distincts, et dont un seul, en l'absence des autres, serait si instantané qu'il compterait à peine comme objet visible. Aux exemples énumérés par M. H. Joly, j'en ajouterai un très simple, mais qui a paru frappant lorsque je l'ai employé ailleurs. Une phrase musicale, pour être saisie, pour faire plaisir, doit être entendue dans son ensemble. Mais supposez que la première note, aussitôt qu'elle est perçue, tombe dans l'oubli; que la seconde à son tour s'efface de l'imagination représentative dès qu'arrive la troisième; que la troisième s'anéantisse pareillement à l'arrivée de la quatrième, et ainsi de suite; il y aura eu autant de sensations partielles que de notes, mais nul rapport entre elles, nulle succession mélodique, par conséquent nulle phrase, nulle musique. La perception de la mélodie et le plaisir musical ne sont donnés que par la sensation de l'ensemble; l'ensemble n'existe que si, à l'arrivée de chaque note nouvelle, les précédentes demeurent à l'état de sensation persistante, encore perçue, encore goûtée. Nous en pourrions dire autant de toutes nos autres sensations. L'imagination est donc nécessaire pour recueillir et conserver les sensations des premiers instants, les renouveler et les unir aux sensations qui leur succèdent, et faire des unes et des autres une sensation complète.

Il est des cas où cette puissance de l'imagination, répétant, redoublant la sensation, apparaît avec une triste évidence. D'une sensation légère, d'une impression d'ordinaire presque sans effet, le fou arrive à faire une souffrance aiguë. Comment? A force de l'imaginer sans cesse, sans repos. Il donne peu à peu à cet élément, quelquefois insignifiant, un relief, une énergie qui n'a nulle proportion avec la réalité. Se croit-il persécuté, la moindre parole, le moindre bruit, le tic tac de sa montre, se changent en voix accusatrices. Les mets qu'il goûte prennent l'âcreté du poison. Le fou n'est pas seul dupe de cette erreur. Le somnambule voit quand il s'imagine voir; s'imagine-t-il qu'il ne peut pas voir, il ne voit pas. De tous ces faits, on a bien le droit de conclure que la sensation et l'image, ou, si l'on veut, que la sensation actuelle et la sensation spontanément renouvelée sont inséparables. L'image conserve la sensation; elle en est à la fois la représentation et le souvenir, elle étend donc la sensation au passé; mais elle en rend la prévision possible, elle l'étend donc à l'avenir, elle est une anticipation du futur; et cette anticipation explique plusieurs phénomènes qui en sont les conséquences.

Revenons maintenant en arrière et suivons anneau par anneau la chaîne des faits étudiés jusqu'ici.

Tout organe est d'abord excité à agir par la présence des matériaux sur lesquels doit porter son action. Le mouvement qu'il engendre est antérieur à toute sensation. Selon que ce mouvement est accompli avec facilité ou avec effort, le sujet éprouve sensation de plaisir ou sensation de douleur. Lorsque le sujet conserve une certaine représentation ou image de ce plaisir ou de cette douleur, cette image complète, renouvelle et, en se répétant, peut redoubler le plaisir ou la douleur rappelés dans le passé, prévus dans l'avenir.

Tant que ces influences partent simplement de l'organisme ou y retournent, nous restons dans la vie animale; et nous avons, semble-t-il, ce qu'il nous faut pour expliquer les actes qui appartiennent à cette vie, sans recourir à rien de ce qui relève exclusivement d'une vie supérieure, sans faire appel à la conscience réfléchie, à la raison, aux idées générales et à la liberté.

La sensation telle qu'elle vient d'être décrite dans sa nature complexe nous fait saisir les origines psychologiques des états de la vie animale qu'on nomme *besoin*, *désir*, *tendance*.

Le besoin proprement dit n'est autre chose que la sensation douloureuse à l'état naissant. A l'activité de la vie il faut des matériaux, des aliments, puis certaines conditions, la chaleur, par exemple. Que les matériaux nécessaires manquent, cette privation cause à l'organe une impression, laquelle devient une sensation du sujet assez douloureuse pour amener une tentative de réaction; voilà le besoin.

Le besoin implique autre chose que la souffrance par la privation; il comprend une aspiration déterminée, et, dans l'organe, un mouvement par lequel il ébauche la fonction. Chez l'homme, l'eau vient à la bouche à la vue du manger. Cl. Bernard, dans une expérience qu'il a décrite au tableau devant moi, disait ceci : « Prenant un cheval à jeun, on découvre sur le côté de la mâchoire le canal excréteur de la glande parotide; on divise ce conduit, rien n'en sort; la glande salivaire est au repos. Si alors on fait voir au cheval de l'avoine, ou mieux, si sans rien lui montrer, on exécute un mouvement qui indique à l'animal qu'on va lui donner son repas, aussitôt un jet continu de salive s'écoule du conduit parotidien, en même temps que le tissu de la glande s'injecte et devient le siège d'une circulation plus active. » Cette belle expérience nous présente le besoin dépassant la simple souffrance, et arrivant, dans l'organe, à l'énergie active qui est la manifestation positive du phénomène.

Qu'est-ce maintenant que le désir? Ce n'est autre chose que le besoin, mais accompagné d'une image qui représente plus ou moins au sujet ce qui est capable d'apaiser le besoin. Le désir qui succède au besoin

12
IMPRIMERIE NATIONALE.

suppose que le terme des mouvements est entrevu. Le besoin amène toujours le désir, à moins que l'être ne soit par hasard incapable d'imaginer ce qui doit devenir l'objet du désir.

Si le besoin lui-même, si le désir, à plus forte raison, est un état positif impliquant activité, la tendance n'est pas une pure abstraction. La tendance n'est autre chose que le mode d'activité qui se communique de l'organe au sujet; c'est une disposition permanente, entretenue efficacement par le besoin et qui se tourne psychologiquement en désirs spéciaux.

On comprend sans difficulté comment l'imagination, après avoir été attirée par tout ce qui rappelle ou promet la satisfaction d'un besoin, peut affecter diversement le sujet par tout ce qui lui fait pressentir une sensation douloureuse. De là viennent les états connus sous les noms d'attente, d'inquiétude, de crainte, d'effroi, de colère. Chacun des organes de notre corps est capable de nous faire éprouver tous ces états. A chacun d'eux correspondent des besoins, des désirs, des tendances spéciales. Chacun d'eux s'éveille à l'approche d'une satisfaction, reste en repos quand il est rassasié. Mais, comme chaque organe vit solidairement avec tous les autres, les différentes parties de l'animal participent aux besoins les unes des autres et aux désirs que ces besoins provoquent. Grâce à cette corrélation, à ce retentissement des sensations, certains besoins impérieux produisent dans l'animal des tendances assez déterminées et des désirs assez particuliers pour mouvoir et diriger l'individu. La faim, la soif, le besoin de dormir, sont autant d'impulsions de ce genre. Elles trouvent devant elles un mécanisme préformé qui leur obéit et auquel elles se conforment en tant que forces motrices.

Ainsi se préparent, ainsi s'exécutent les mouvements de la vie animale proprement dite. En s'aidant d'une science précise et d'exemples judicieusement choisis, l'auteur montre fort bien quelle est, dans ces mouvements complexes, la part de l'action réflexe, celle de l'habitude, celle même d'une certaine hérédité. Il aboutit de proche en proche à cette première conclusion, présentée seulement comme provisoire, que l'instinct, c'est ce qui pousse l'animal à faire tout ce qui est nécessaire pour vivre. Voilà l'instinct en général; et, sur cette formule, tout le monde est d'accord. Toutefois, elle ne saurait suffire. Il s'agit de la rendre plus précise et plus lumineuse. Pour y réussir, M. H. Joly, dans la seconde partie du livre, cherche comment se forment les instincts particuliers et spéciaux. Cette étude nous introduit dans un ordre de faits qui exige de l'esprit de moindres efforts d'attention et où se déroulent des tableaux pleins d'intérêt. C'est dans cette seconde partie qu'est mise en un

jour nouveau l'importance du mécanisme dans la vie de l'animal. C'est aussi là que sont examinées les questions de la prétendue intelligence de l'animal, des rapports de cette intelligence, si toutefois elle est réelle, avec celle de l'homme, et enfin du principe qui correspond chez la bête à l'âme de l'homme. De tels problèmes réclament un sérieux examen. Nous y consacrerons notre troisième article.

Ch. LÉVÊQUE.

(*La fin à un prochain cahier.*)

Les cavaliers athéniens, par Albert Martin, ancien membre de l'École française de Rome, maître de conférences à la Faculté de Nancy. (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome,* fascicule XLVII.) — Paris, Ernest Thorin, 1886, XXII-588 pages grand in-8°.

Pendant son séjour à Rome et en Italie, M. Albert Martin s'était adonné de préférence aux études paléographiques : entre autres manuscrits, il explora le fameux *Ravennas* d'Aristophane, et il semble que l'étude de ce poète, et en particulier des *Chevaliers*, ou plutôt, comme notre auteur aime à dire, des *Cavaliers*, lui ait inspiré dès lors l'idée de lier commerce avec cette brillante jeunesse qu'il voyait, dans la pièce d'Aristophane, faire si bravement une charge à fond contre le démagogue tout-puissant, et que la frise du Parthénon montre encore aujourd'hui toute vivante, défilant sur ses beaux chevaux avec tant d'agilité et de grâce.

Quelle était l'organisation de ce corps d'élite? quelle était son importance à la guerre? quel rôle jouait-il dans les batailles dont l'histoire a gardé souvenir? quelles étaient les fêtes, les processions où figuraient les cavaliers athéniens? quels étaient les exercices par lesquels ils se rendaient capables de bien faire leur devoir à la guerre et d'ajouter à l'éclat des solennités publiques? par quels concours, quels prix, excitait-on leur zèle et entretenait-on l'émulation parmi eux? quel rôle, enfin, ces cavaliers jouaient-ils dans la société athénienne, dans les luttes politiques? Pour résoudre ces questions, et d'autres encore, il fallait étudier

l'histoire militaire et d'Athènes et de l'antiquité grecque en général, l'histoire des institutions attiques, leur développement régulier, les révolutions qui les changèrent brusquement et violemment, les règlements des fêtes et des concours, qui, eux aussi, se modifièrent avec le temps et eurent leur histoire. M. Martin n'a négligé aucun des côtés multiples de son sujet, sa curiosité s'exerce dans toutes les directions, et il porte dans toutes ses recherches le goût de l'exactitude[1] et une excellente méthode. Il s'est éclairé par l'étude des textes anciens, textes littéraires et textes épigraphiques; il a lu ce que les savants modernes ont écrit sur toutes les matières tenant de près ou de loin à son sujet, et il en a profité sans abdiquer l'indépendance de son jugement. Il a composé enfin un livre érudit, intéressant et bien écrit.

Ceux qui aiment que l'auteur d'une monographie de ce genre limite bien son sujet, ne s'applique qu'à éclairer les points obscurs et à enrichir la science de quelques vérités bien établies, trouveront peut-être que notre jeune auteur s'est laissé aller au plaisir d'entretenir ses lecteurs de toutes les recherches qu'il a dû entreprendre en vue du sujet spécial qu'il traitait. En effet, M. Martin nous oblige à faire avec lui de très longues promenades, qui nous ramènent toujours, il est vrai, aux cavaliers athéniens, mais qui nous les font souvent perdre de vue : sous prétexte de nous faire connaître un corps éminemment militaire, il nous parle de toute l'histoire, militaire, politique, religieuse, agonistique, d'Athènes et de la vieille Grèce. D'un autre côté, les esprits qui aiment que, dans toutes les études scientifiques, les détails soient rattachés à un grand ensemble, et les recherches minutieuses, à des vues générales, suivront avec plaisir M. Martin dans ses nombreuses digressions, d'autant plus qu'il se montre toujours bien informé et qu'il s'exprime dans une bonne langue, à la fois précise et élégante.

Il est difficile de rendre compte d'un tel ouvrage : la richesse des matières fait notre embarras. Nous nous contenterons de toucher à quelques points, ne pouvant guère les embrasser tous sans écrire un mémoire au lieu d'un article.

La cavalerie athénienne, le corps des Ἱππῆς, ne fut vraiment organisée et ne prit une importance réelle qu'au temps de Périclès et de la guerre du Péloponèse; cependant le nom de Ἱππῆς paraît déjà beaucoup plus tôt dans la constitution de Solon, il y désigne la seconde classe, celle des propriétaires fonciers qui recueillaient au moins cinq cents médimnes

[1] Cette exactitude est très rarement en défaut. Par quelle distraction M. Martin a-t-il cité deux fois (p. 57 et plus bas) Aristide Quintilien, l'auteur d'une encyclopédie musicale, pour un morceau tiré du rhéteur Aristide?

en grains ou en liquides. Ces Ἱππῆς servaient-ils en effet à cheval? K.-F. Hermann avait soutenu qu'il fallait se garder de confondre la *classe* des Ἱππῆς avec le *corps* des cavaliers: Solon, d'après lui, ne donna pas à ses classes de noms empruntés aux choses de la guerre, il ne toucha pas à l'organisation militaire. Athènes avait vécu depuis des siècles sous le régime de l'aristocratie, et dans cette aristocratie le nom de cavaliers avait une signification d'autorité et de noblesse, il désignait une classe sociale. Ailleurs aussi on voit le nom de cavaliers perdre son premier sens, pour n'être plus que le souvenir historique d'un état de choses tombé en désuétude; c'est ainsi qu'à Sparte le corps d'élite de ceux qu'on appelait les *trois cents cavaliers* servait à pied. Par un souvenir encore plus lointain et qui remontait jusqu'aux temps héroïques, les guerriers du bataillon sacré de Thèbes s'appelaient «conducteurs de char», ἡνιόχοι, et «combattants» παραϐάται. Enfin, Athènes ne possédait, pour ainsi dire, pas de cavalerie du temps de Solon; encore au vᵉ siècle, on n'en voit point à Marathon; à Platée, il n'est question que de quelques cavaliers qui portent des messages, servent d'ordonnances. Néanmoins M. Martin a parfaitement raison de soutenir que la législation de Solon était militaire autant que politique, et qu'il ne pouvait en être autrement dans un temps où tous les citoyens étaient soldats et où les termes d'armée, σΊρατός, et de peuple, πόλις, λαός, se confondaient et étaient équivalents. Il fait très bien voir la pensée d'équité, de justice distributive, qui inspirait la conception de Solon. Les droits y répondaient aux devoirs, le pouvoir politique et les honneurs s'y mesuraient aux charges, aux services que les citoyens rendaient à la chose publique de leur personne et de leurs biens. Les trois premières classes formaient seules les hoplites, c'est-à-dire l'armée proprement dite; la foule comprise dans la quatrième classe n'était que légèrement armée et ne comptait guère dans les batailles. Les cavaliers se recrutaient parmi les citoyens assez riches pour nourrir un cheval, c'est-à-dire ceux de la seconde et de la première classe. Chacune des *naucraries*, divisions qui dans la législation Solonienne répondaient à ce qu'on appela plus tard les dêmes, avait à fournir deux cavaliers. Les *Pentacosiomédimnes*, qui formaient la première classe, devaient fournir un vaisseau de guerre par *naucrarie*. Il résulte toutefois de ces données qu'il n'y avait alors que quatre-vingt-seize cavaliers dans l'armée athénienne; et, si Clisthène en porta plus tard le nombre à cent, cet accroissement, qui répondait au nombre des tribus instituées par lui, est d'ailleurs insignifiant. On voit donc que ceux qu'on appelait Ἱππῆς, parce qu'ils faisaient partie de la classe qui portait ce nom, étaient loin de servir tous à cheval, la cavalerie étant

si peu nombreuse, et, de plus, fournie par la première classe aussi bien que par la seconde. Hermann n'avait donc pas tout à fait tort. S'il s'était borné à dire que les Ἱππῆς de Solon constituaient une classe de citoyens qui ne se confondait pas avec le corps des cavaliers, il aurait été tout à fait dans le vrai, et il nous semble que M. Martin pèche en sens inverse en étendant trop le nom de *cavaliers*. Ce nom convient parfaitement au chœur de la comédie d'Aristophane et aux jeunes hommes de la frise du Parthénon; mais la classe instituée par Solon doit garder le nom de *chevaliers*, qu'on a l'habitude de lui donner. C'est là, si on veut, une simple querelle de mots; mais la confusion des noms n'est pas sans entraîner une certaine confusion dans les idées, et M. Martin ne s'est pas assez rendu compte de la duplicité du sujet traité par lui.

L'insignifiance d'une cavalerie composée de cent chevaux seulement peut étonner, mais elle s'explique, et elle est très bien expliquée dans le livre de M. Martin, par l'histoire militaire et politique de la Grèce. Dans Homère, les princes et les nobles dominent du haut de leur char la foule obscure qui les suit; eux seuls remplissent le champ de bataille, comme les vers du poète, de leurs hauts faits, ce sont eux qui décident de la victoire. L'infanterie, c'est-à-dire le peuple, mal exercée, mal disciplinée, étrangère à la tactique, ne fait que suivre l'impulsion donnée par les chefs; elle les appuie quand ils avancent victorieusement, elle recule et fuit avec eux. En un mot, la guerre est oligarchique, comme la cité. Les Doriens mirent fin à cet ordre de choses; la phalange de leurs hoplites, bien armés et bien exercés, résista par sa solidité aux chars et aux chevaux, et l'emporta sur eux par son choc irrésistible. Sparte, ayant perfectionné la tactique des hoplites, devint la première puissance militaire de la Grèce, et agit par son exemple sur la plupart des autres cités. Il arriva ainsi que dans Athènes, comme ailleurs, pendant longtemps, la grosse infanterie ne formait pas seulement le noyau de l'armée, mais la constituait presque tout entière. La cavalerie montée, qui avait pris la place des chars de guerre, était nombreuse, il est vrai, dans les pays de plaine, comme la Thessalie et la Béotie; mais Lacédémone donnait alors le ton à la Grèce, or Lacédémone dédaignait cette arme et garda toujours un préjugé contre la cavalerie.

Aristote signale le lien qui rattache les institutions politiques aux institutions militaires [1]. Comme les nobles seuls, dit-il, peuvent nourrir des chevaux, les cités dans lesquelles la cavalerie fait la force de l'armée sont oligarchiques. Le premier gouvernement chez les Grecs, après les

[1] Voir Aristote, *Polit.*, IV, III, 2, p. 1289 *b*, 36, et IV, X, 10, p. 1297 *b*, 16.

royautés, était une oligarchie de cavaliers : car c'est dans la cavalerie que reposaient alors la force et la supériorité dans la guerre. Après ces oligarchies étroites, sont venues les aristocraties à base plus large : Sparte et les autres États où les hoplites, nécessairement plus nombreux que les cavaliers, avaient leur part dans le gouvernement de la cité, se rapprochaient par leur constitution de ce qu'on appelait des *polities*, et pouvaient même être appelés des démocraties avant l'avènement du *démos* proprement dit. Il est bien entendu qu'à ce point de vue les populations réduites par la conquête à l'esclavage ou tenues en dehors de la cité ne comptent pas. Quand même les pays montagneux, peu propres à l'action de la cavalerie, n'auraient pas passé par toutes ces phases politiques, la théorie d'Aristote n'en conserverait pas moins sa vérité générale, et M. Martin se donne peut-être trop de peine pour la défendre contre les objections de Wachsmuth et de Schœmann.

Pour revenir à la cavalerie, les Grecs finirent par s'apercevoir des services que pouvait rendre cette arme longtemps négligée. L'invasion de Xerxès contribua à cette vue plus juste : car les cavaliers mèdes avaient effrayé la Grèce. On voit qu'Athènes, sans augmenter d'abord l'effectif de sa cavalerie, tenait à s'assurer par traité le secours des cavaliers thessaliens; mais à la bataille de Tanagra (457), ces auxiliaires, tournant bride, passèrent à l'ennemi au milieu de l'action, et c'est sans doute à la suite de cette défaite que la cavalerie athénienne fut d'abord augmentée. Andocide, dans un discours[1] où il conseille de faire la paix avec Sparte et cherche à prouver par l'histoire qu'Athènes s'est toujours bien trouvée d'être en bonne intelligence avec sa rivale, établit que la paix de cinquante ans (conclue en 452) et ensuite celle de trente ans (en 445) inaugurèrent une ère de prospérité pour Athènes. Entre autres progrès accomplis, il signale ceux de la cavalerie, qui fut portée, dit-il, à trois cents hommes, après la première de ces deux époques et à douze cents après la seconde. Il n'y a point de doute sur ce dernier chiffre. Au commencement de la guerre du Péloponèse, nous trouvons un effectif de mille cavaliers citoyens, auxquels s'ajoutent deux cents archers à cheval, étrangers et mercenaires. Que faut-il penser de l'autre donnée fournie par Andocide ? Elle se retrouve dans Eschine[2], mais cela n'ajoute rien à l'autorité du premier témoignage : les orateurs attiques connaissaient l'histoire de leur pays, moins par l'étude des historiens que par la lecture des harangues et des plaidoyers des orateurs qui

[1] Dans le discours, *De la paix avec les Lacédémoniens*, § 5. — [2] Cf. Eschine, *Ambassade*, § 172.

les avaient précédés. Ils répétaient les renseignements qu'ils y trouvaient, les copiaient sans aucun scrupule critique. Démosthène lui-même s'est ainsi fait l'écho de plus d'une erreur. On est donc fondé à se défier des allégations d'Andocide, évidemment trop systématiques et trop arrangées à l'appui de sa thèse. Je crois cependant que l'on pousse trop loin la défiance en mettant en doute tous les renseignements qu'il donne. Le nombre intermédiaire de trois cents cavaliers est extrêmement probable : on ne sera pas allé du coup de cent à douze cents. La date aussi s'accorde avec les probabilités historiques, la bataille de Tanagra ayant précédé de peu d'années la conclusion de la première paix.

Quant à la constitution définitive de la cavalerie athénienne, M. Martin en détermine la date d'une manière plausible. Je n'oserais, à la vérité, tirer aucune induction de la bataille de Coronée, perdue en 447 contre les Béotiens; s'il n'est fait mention, pour aucun des deux partis, d'une action de cavalerie, il ne faut pas oublier que nous ne connaissons cette bataille que par de très maigres relations. Mais les travaux du Parthénon furent achevés en 438; et nous voyons, sur la frise du temple, les jeunes cavaliers d'Athènes figurer aux dépens des hoplites, qui cependant, on ne peut en douter, tenaient aussi une place dans la procession des Panathénées. M. Martin explique l'absence des hoplites, d'un côté par les convenances des artistes, auxquels les chevaux fournissaient un sujet plus brillant, et, de l'autre côté, par la nouveauté du spectacle, qui devait vivement impressionner les esprits. Il en conclut que Périclès, instruit par l'expérience des dernières batailles, organisa le corps de mille ou, si l'on veut, le corps de douze cents cavaliers, peu de temps avant 438, et que cette cavalerie parut pour la première fois aux grandes Panathénées précédentes, en 442.

Le corps nouvellement créé rendit d'importants services dans la guerre du Péloponèse. Quand la politique de Périclès eut enfermé toute la population derrière les murs de la ville et du Pirée et abandonné la campagne aux ravages des Péloponésiens, les cavaliers seuls harcelèrent l'ennemi et le tinrent en respect en faisant des sorties. Plus tard, nous les voyons paraître avec éclat comme auxiliaires de Sparte contre Épaminondas dans la campagne qui se termina par la bataille de Mantinée. Mais, si elle brille dans ces combats où le fils de Xénophon succomba glorieusement, c'est pour s'éteindre presque aussitôt : il n'en est plus question dans l'histoire. Elle subsiste cependant : souvent mentionnée dans les documents officiels, elle continue de faire figure dans la ville et d'avoir, ce semble, assez bonne opinion d'elle-même. Dès l'abord, le corps des cavaliers avait eu une double fonction : contribuer à

la défense de la patrie, et ajouter à la pompe des fêtes et des processions. Ce dernier emploi devint bientôt sa plus grande et presque sa seule ambition. On sait que Démosthène se plaint déjà de ces hipparques, nommés pour la parade, destinés à l'*agora*, comme les soldats d'argile fabriqués par les coroplastes. Plus tard, quand Athènes avait perdu son indépendance, ou tout au moins cessé de jouer un rôle prépondérant dans la Grèce, la parade prima tout à fait la guerre. Sous couleur d'honorer les dieux, on s'appliquait à amuser une foule désœuvrée. M. Martin s'accommode avec complaisance au goût des Athéniens dégénérés : il étudie le rôle des cavaliers dans les fêtes religieuses et dans les processions avec autant de soin et d'exactitude que leur rôle militaire. Les concours surtout, institués pour entretenir une noble rivalité entre les jeunes hommes, lui ont fourni la matière de dix chapitres. Chose curieuse, ces concours n'existaient pas encore aux beaux temps de la République. M. Martin croit avec raison que Xénophon en suggéra l'idée dans son *Hipparchique*. On se mit à instruire les cavaliers méthodiquement, à les bien exercer, à exciter leur zèle par des prix et des récompenses, lorsqu'ils ne servaient plus guère que de joujoux. M. Martin explique, avec beaucoup de science, l'organisation des concours, en distinguant d'abord les prix collectifs des prix individuels. Les premiers étaient donnés à la tribu qui présentait les plus beaux hommes, ou les mieux armés, ou les mieux exercés (c'étaient les concours d'*εὐανδρία*, d'*εὐοπλία*, d'*εὐταξία*), ou bien encore à celle dont les cavaliers se distinguaient dans les combats simulés de l'*Anthippasia* ou dans les courses aux flambeaux, les *Lampadodromies*. Quant aux prix individuels, les courses de cavaliers paraissant eux-mêmes dans l'arène, montés sur leurs chevaux de service (*ἵπποι πολεμιστaί, ἵπποι λαμπροί*), intéressent seules l'histoire de la cavalerie athénienne. Ce genre de concours équestre doit être nettement séparé des courses de chars, dans lesquelles de riches personnages, citoyens ou étrangers, faisaient courir leurs écuyers. Ces dernières avaient plus d'éclat, et attiraient une grande affluence de concurrents et de spectateurs de toute la Grèce. M. Martin fait voir qu'à la grande fête des Panathénées, les chars primaient le reste, tandis qu'aux Théséia les concours étaient essentiellement locaux et les courses au cheval monté dominaient. L'auteur a relevé curieusement les noms des familles athéniennes mentionnés sur les catalogues de ces deux fêtes; il a consacré plus de cent trente pages à l'étude des concours, et cette partie de son livre, fruit d'une consciencieuse étude des textes épigraphiques, offre peut-être le plus de détails nouveaux.

Passant ensuite à l'organisation du corps des cavaliers, M. Martin

IMPRIMERIE NATIONALE.

commence par poser la question de savoir si le service dans la cavalerie constituait une liturgie, et il arrive à une solution bien singulière. D'un côté, il admet, avec Hermann et Thumser, que les cavaliers, obligés d'acquérir et de nourrir un cheval, de servir de leur personne, s'acquittaient d'une liturgie; de l'autre côté, il prouve très bien que cette liturgie n'était ni une liturgie ordinaire, comme celle des chorèges, ni une liturgie extraordinaire, comme celle des triérarques. C'est aboutir à une contradiction. Le fait est que le service dans la cavalerie n'était pas regardé comme une liturgie proprement dite : il pouvait se faire plusieurs années de suite, tandis que le citoyen qui venait de fournir une de ces prestations qui portaient le nom officiel de liturgie ne pouvait être astreint à une nouvelle liturgie dans l'année suivante. Si on donnait le nom de liturgie au service dans la cavalerie, il faudrait en faire autant pour le service de la grosse infanterie, car les hoplites étaient obligés de s'armer à leurs frais, et servaient l'État à la fois de leur personne et de leurs biens, *σώματι* et *χρήμασιν*.

Par le fait, il s'agit ici d'une querelle de mots; si on entend le terme de liturgie dans son sens le plus large, il faut répondre affirmativement à la question que nous venons de poser; si on y donne le sens restreint de la langue officielle, on répondra que le service des cavaliers ne comptait pas parmi les liturgies proprement dites.

Les chapitres suivants roulent sur des questions plus importantes. Les cavaliers étaient recrutés chaque année par l'hipparque; et chaque nouvel hipparque reconstituait à nouveau le corps tout entier, sans, toutefois, le renouveler complètement, mais en se servant autant que possible des éléments déjà existants. Ensuite les hommes et les chevaux étaient examinés par le conseil des Cinq Cents. Après quoi, le cavalier recevait du trésor public une somme d'argent, la *κατάστασις*, qui l'aidait à se monter et à s'équiper.

Un plaidoyer de Lysias[1] nous apprend que les cavaliers qui avaient servi sous les Trente furent obligés de rendre la *catastasis*. On croit généralement aujourd'hui que c'était là une mesure exceptionnelle, une punition infligée à un corps qui avait été l'instrument le plus docile des tyrans. M. Martin dit avec raison que rien dans le passage de Lysias n'oblige à admettre que les Athéniens eussent ainsi violé le décret d'amnistie; il pense que la règle générale autorisait l'État à réclamer la *catastasis* à tout cavalier sortant, pour la donner à celui qui prenait sa place.

[1] Lysias, *Pour Mantithée*, § 6.

La *catastasis* se distinguait donc de l'*æs equestre* des Romains, en ce qu'elle n'était que prêtée et non définitivement donnée au cavalier.

A l'*æs hordearium* répondait l'indemnité pour l'entretien des chevaux, *σῖτος ἵπποις*. Les cavaliers recevaient depuis Périclès une solde, *μισθός*, comme les hoplites; mais, tandis que ces derniers n'étaient payés qu'en temps de guerre, les cavaliers recevaient aussi en temps de paix une indemnité pour l'entretien de leur monture. Quel était le montant de cette paye? quel était à chaque époque l'effectif, sans doute variable, du corps des cavaliers? quelles étaient les fonctions des officiers, hipparques et phylarques? Autant de questions qui, faute de renseignements positifs, ne peuvent être résolues qu'approximativement, et que M. Martin étudie avec beaucoup de soin.

Le chapitre sur l'instruction et l'armement des cavaliers est fort intéressant : deux points, l'absence du fer à cheval et celle de l'étrier, étaient pour la cavalerie grecque des causes d'infériorité. Faute d'être ferrés, les chevaux s'épuisaient ou s'estropiaient rapidement, et il fallait au cavalier beaucoup d'adresse et une longue instruction pour lancer le javelot en se dressant sans pouvoir s'appuyer sur des étriers.

La quatrième et dernière division de l'ouvrage a pour titre : *La cavalerie dans la société athénienne*. L'auteur traite d'abord du rôle militaire des cavaliers, et, comme il n'est guère possible de parler de la cavalerie sans toucher aux autres armes, il nous donne, conformément à sa méthode habituelle, un aperçu du développement de l'art militaire dans la Grèce, depuis Agamemnon jusqu'à Alexandre. Nous appelons l'attention sur les pages 434 et suiv., dans lesquelles une des causes de l'issue lamentable de l'expédition de Sicile, l'insuffisance de la cavalerie, est très bien exposée et mise dans tout son jour. Le rôle politique des cavaliers est attesté à l'époque de la guerre du Péloponèse, par les poètes comiques, autant que par les historiens. La comédie des *Cavaliers* (M. Martin préfère cette traduction) est une vraie machine de guerre. Aristophane et son collaborateur Eupolis osaient attaquer Cléon, à l'apogée même de sa popularité, avec l'appui de la jeunesse aristocratique, de même que le Charcutier attaque le Paphlagonien et triomphe de lui, grâce au secours que lui prête le chœur des cavaliers dans la fiction du drame. Déjà au début des *Acharniens*, Aristophane, par la bouche de l'honnête Dicéopolis, s'était félicité de la belle conduite des cavaliers lorsqu'ils forcèrent Cléon de rendre ou, pour traduire plus exactement, de dégorger cinq talents. Il y a là quelques vers qui ont fort embarrassé les commentateurs, et donné lieu aux interprétations les plus diverses. Il est difficile d'imaginer, soit comment le corps des cavaliers put intenter une action judiciaire,

soit comment Cléon, condamné pour corruption, put échapper à la dégradation civique; et toutes les combinaisons essayées à ce sujet prêtent aux plus graves objections. M. Martin adopte la très ingénieuse explication qu'un savant allemand, M. Luebke, a proposée récemment. D'après lui, il ne s'agirait pas d'un fait réel, mais de la scène d'une comédie semblable par son sujet à celle des *Cavaliers*. La suite du prologue des *Acharniens*, où il n'est plus question que de spectacles et de concerts, rend cette manière de voir assez probable.

Le succès de la comédie des *Cavaliers*, le fait même qu'on ait pu jouer devant le peuple une pièce dans laquelle le peuple lui-même est mis sur la scène sous le masque d'un vieillard fantasque et faible d'esprit, le fait plus général que les auteurs de comédies appartenaient tous, ou presque tous, que nous sachions, au parti réactionnaire, voilà autant de choses dont nous ne nous étonnons peut-être pas assez, parce qu'elles nous sont devenues familières. M. Martin fait observer que les riches supportaient les frais de ces spectacles, et qu'à ce titre ils tenaient les poètes sous leur dépendance et pouvaient ainsi se venger quelque peu du peuple souverain, qu'ils étaient obligés d'amuser, en le faisant rire à ses propres dépens. Si cela est vrai d'une manière générale, on peut cependant objecter que les chorèges étaient seulement chargés de faire instruire le chœur et de lui fournir le costume; mais que les poètes, ainsi que les acteurs, étaient payés par l'État.

Les cavaliers ne tardèrent pas à jouer sur la scène réelle de la vie politique le même rôle que les fictions des poètes leur avaient attribué sur le théâtre. Dans les révolutions intérieures, amenées par la guerre du Péloponèse, nous les voyons animés de la haine la plus acharnée contre la démocratie. Les cent vingt jeunes gens qui étaient les satellites les plus fidèles et, en quelque sorte, les gardes du corps des Quatre Cents, faisaient sans doute partie du corps des cavaliers. La conjecture de Classen à propos du passage de Thucydide relative à ce fait (VIII, LXIX, 3) est confirmée par un autre passage du même historien (VIII, XCII, 7), où l'on voit les jeunes cavaliers se ranger autour d'Aristarque, chef des ultra-oligarques, contre Théramène, qui abandonne ce parti. On connaît, par Xénophon et par les orateurs, le rôle des cavaliers sous les Trente. Ils étaient les agents les plus dévoués de ce gouvernement, toujours prêts à s'associer aux mesures les plus violentes, à exécuter les actes les plus odieux. Sans insister sur des faits incontestés, arrêtons-nous un instant à un point controversé : les cavaliers étaient-ils compris parmi les trois mille citoyens effectifs que reconnaissait le gouvernement des Trente, ou figuraient-ils en dehors de ce nombre? M. Martin défend la

première de ces deux hypothèses, qui est en effet la plus simple, la plus naturelle; cependant elle ne semble guère conciliable avec un passage de Xénophon, dont K.-F. Hermann, Grote et Curtius se sont servis pour soutenir l'opinion contraire. On lit dans les *Helléniques* (II, IV, 2) que les Trente, à la nouvelle que Thrasybule s'est emparé de Phylé, s'avancent contre lui avec les Trois Mille et les cavaliers, *ἐβοήθουν ἐκ τοῦ ἄστεος σύν τε τοῖς τρισχιλίοις καὶ σὺν τοῖς ἱππεῦσι.* M. Martin traduit: « avec les Trois Mille, y compris les cavaliers », en assurant qu'il y a là une construction grammaticale très connue. Il ne voit pas que les exemples qu'il cite à l'appui de son interprétation sont très différents de la phrase que nous venons de transcrire. Si Thucydide écrit quelque part[1]: *Ἱππέας δ' ἀπέφαινε διακοσίους καὶ χιλίους ξὺν ἱπποτοξόταις*, il comprend les archers à cheval dans le nombre des douze cents cavaliers: cela ne fait aucune difficulté. Mais le texte de Xénophon porte *σύν τε τοῖς τρισχιλίοις καὶ σὺν τοῖς ἱππεῦσι.* Qui ne voit qu'il y a ici deux membres de phrase parallèles, dont la coordination est marquée par la répétition de la préposition *σύν*, et par les conjonctions corrélatives *τε* et *καί*? La traduction « y compris les cavaliers » est tout à fait inadmissible.

En consacrant un chapitre à part aux « cavaliers dans l'art », notre auteur n'a pas résisté à la tentation de nous donner, à propos du corps d'élite athénien, qui est le sujet de son livre, un précis historique de la manière dont les statuaires et les peintres d'Égine, d'Argos, d'Athènes, avaient traité le cheval et le cavalier. Arrivant ensuite au « cavalier dans la littérature », il recherche curieusement tous les vers où l'on voit figurer un cheval, sans oublier le cheval sur lequel Ismène est montée, dans l'*Œdipe à Colone*, ni le vieux cheval de guerre qui sert de terme de comparaison dans un passage bien connu de l'*Électre.* Mais la tragédie, surtout la tragédie d'Euripide, lui fournit des renseignements plus importants, quand, par un anachronisme ingénieux, elle transporte dans l'âge héroïque l'image des choses contemporaines. Ainsi Euripide décrit dans ses *Suppliantes* une bataille livrée par Thésée à Créon. A côte des chars du vieux temps, on y voit, contrairemeut à la tradition épique et historique, de la cavalerie montée, qui se range sur les deux ailes de l'armée, comme cela se faisait dans les batailles de la guerre du Péloponèse; et le poète se plaît à présenter les cavaliers athéniens vainqueurs des fameux escadrons de Thèbes. Il est à noter que dans la bataille des *Héraclides*, drame d'ailleurs si semblable à celui des *Suppliantes*, ni les Athéniens, ni leurs adversaires, les Argiens, n'ont de cavalerie. Y aurait-il là

[1] Thucydide, II, XIII, 8.

un indice de la date des *Héraclides?* M. Martin se demande si cette tragédie n'est pas antérieure à la guerre du Péloponèse; mais il n'ose insister, et cette réserve est justifiée. Je ne pense pas qu'on puisse faire remonter si haut la représentation des *Héraclides*. La différence que nous venons de signaler tient peut-être à ce que la force des armées argiennes était dans les hoplites, et qu'il n'y avait pas à Argos une cavalerie aussi célèbre que celle de la Béotie.

La comédie fournit à M. Martin l'esquisse d'un jeune cavalier dans le personnage de Phidippide. Mais pourquoi veut-il que le fils du paysan Strepsiade soit l'image ou la caricature du noble Alcibiade? Cette conjecture de Suevern nous semble dénuée de tout fondement, et, pour dire toute notre pensée, quelque peu extravagante. Ischomaque, dans l'*Économique* de Xénophon, est l'honnête homme, le *καλὸς κἀγαθός*, au sens de la société aristocratique d'Athènes : c'est le cavalier idéal. Midias, au contraire, tel que le dépeint son ennemi Démosthène, offre le portrait du cavalier poussé au noir. Entre ces deux types, l'un plus beau, l'autre plus laid que nature, se place la figure toute réelle et vivante du Mantithée de Lysias. Mantithée est un des plaideurs pour lesquels Lysias écrivait des discours judiciaires; et nulle part ce *logographe* parfait ne s'est montré plus poète que dans ce plaidoyer, si on peut appeler poète l'écrivain qui, sans créer un personnage fictif, sait, en faisant parler un personnage réel, s'identifier avec lui, entrer, pour ainsi dire, dans sa peau. M. Martin dit excellemment « le personnage que Lysias a mis en scène est un jeune aristocrate à mœurs militaires, un cavalier; il est plein d'honneur et de bravoure, son allure est un peu fière et dédaigneuse, mais franche et ouverte, et c'est précisément par sa loyauté, par sa franchise, disons le mot, par sa rondeur toute militaire, qu'il saura gagner ses juges. »

Après avoir relevé ainsi les images, plus ou moins vraies, plus ou moins chargées ou flattées, que lui offraient les poètes ou les prosateurs grecs, M. Martin a entrepris de faire à son tour le portrait du cavalier athénien, et il y a parfaitement réussi. L'avant-dernier chapitre de son livre, consacré à ce sujet, est un des plus jolis de l'ouvrage. Appartenant à un corps militaire qui était astreint à une longue éducation et à des exercices fréquents, et qui, par là même, présentait plus que les autres armes le caractère d'une troupe permanente, le cavalier athénien vivait en commun avec des jeunes hommes du même âge et des mêmes goûts et prenait ainsi un esprit de corps, une physionomie particulière, que représentent en bien ou en mal les Xénophon, les Mantithée, les Alcibiade, les Midias. Enthousiaste des exercices virils et chevaleresques,

grand imitateur des usages et des modes de Sparte, on le reconnaissait à ses oreilles meurtries d'athlète, à sa longue chevelure aristocratique. Il affectait une certaine austérité dans ses mœurs; mais, rigide en paroles, il était plus souvent licencieux et débauché dans sa conduite. Il se plaisait parfois à dénigrer la philosophie et la rhétorique, et cependant il était assez Athénien pour ne pas mépriser la culture de l'esprit. Hautain et plein de mépris pour le petit peuple, prodigue, généreux, prêt à servir l'Etat de sa personne et de son bien, il finit cependant, lui aussi, par payer son tribut à l'amollissement général et à l'affaiblissement des vertus civiques.

Le dernier chapitre, intitulé : *Rôle du parti aristocratique dans Athènes*, termine l'ouvrage d'une manière remarquable. L'auteur y retrace à grands traits l'histoire politique de cette ville, qui passa par tous les régimes pour aboutir à la démocratie pure. Tant qu'elles dirigeaient l'Etat, les vieilles familles nobles d'Athènes avaient travaillé à sa grandeur; quand le pouvoir leur échappe, nous les voyons travailler avec acharnement à miner cette grandeur et à détruire leur propre ouvrage. Après Périclès, un Athénien ne pouvait plus être ennemi de la démocratie sans être à la fois mauvais citoyen, ennemi de la puissance d'Athènes. C'est que cette puissance reposait sur la marine, et que la marine était intimement liée au régime démocratique. Les Quatre Cents, comme les Trente, ne voient d'autre moyen d'assurer la domination à leur parti que de livrer aux Lacédémoniens la flotte athénienne et de faire raser les murs qui rattachent la ville au port. Si la conduite des aristocrates arrivés au pouvoir est odieuse et antipatriotique, on peut cependant la comprendre et l'excuser jusqu'à un certain point. C'est que le régime établi dans Athènes vers la fin du ve siècle était injuste : il privait les riches de leurs privilèges et de leur influence, tout en augmentant les charges qui pesaient sur eux et qui avaient formé comme le rachat de leurs privilèges. Ici j'aime à laisser la parole à M. Martin, afin de donner en finissant un exemple ou deux de sa manière d'écrire : « Solde au citoyen pauvre pour qu'il puisse aller au théâtre, solde pour qu'il puisse siéger au tribunal, solde pour qu'il puisse siéger à l'assemblée. Quelques raisons qu'on ait données pour justifier de telles mesures, la conséquence fut de faire entretenir les citoyens pauvres par l'État, et, quand Athènes n'eut plus le tribut des alliés, par les riches. Et, cette fois, on prend l'argent des riches pour payer leurs ennemis; ce sont eux qui soutiennent à présent de leurs richesses ce régime qui les abaisse et qui les mine, ils sont comme des vaincus, comme un peuple conquis à qui l'on fait payer l'entretien de ceux qui les tiennent dans l'oppression; le riche paye les

pauvres pour qu'ils puissent aller le combattre à l'assemblée; il les paye pour qu'ils puissent siéger dans ces tribunaux devant lesquels lui est appelé à comparaître, et où, bien souvent, par une sentence arbitraire, dictée par l'esprit de parti, il s'est vu privé de ses biens, de sa patrie, de sa vie. Un pareil régime, qui consiste à rejeter sur quelques citoyens tout le poids des charges publiques, à leur imposer même l'entretien et les amusements des classes pauvres, et qui n'accorde aucun dédommagement de toutes ces charges, est-il autre chose qu'un régime de spoliation? Il est vrai que cette spoliation s'opère de la façon la plus légale. Le peuple athénien..... a bien soin de légiférer selon la formule; pour dépouiller le riche il n'a qu'à se souvenir d'une chose : que l'État est tout et peut tout. »

Ajoutons cette dernière citation : « L'histoire d'Athènes peut être rapprochée de notre propre histoire : dans les deux pays, l'évolution historique a consisté à faire produire à un principe toutes ses conséquences. En France, le principe monarchique, dans Athènes, le principe démocratique, se développent, éliminent tous les principes contraires, pour aboutir, ici à la monarchie, là à la démocratie absolues. En France, une fois que la monarchie est devenue absolue; qu'elle a bien fait le vide autour d'elle, qu'il n'y a plus qu'une seule force, un seul pouvoir, elle est emportée à la première tempête. Le résultat a été le même dans Athènes, la démocratie absolue a abouti à la ruine de la démocratie et de l'empire athénien. »

HENRI WEIL.

TH. HOMOLLE, De antiquissimis Dianæ simulacris Deliacis, thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris par Th. Homolle; in-8°, 104 pages et 11 planches en photogravure; Thorin, 1885.

PREMIER ARTICLE.

Dans l'antiquité, l'île de Délos a presque toujours appartenu à Athènes, sauf pendant cent cinquante ans, de 315 environ jusqu'à 166 avant notre ère. Pendant tout le reste de la période qui s'est écoulée depuis la fondation de cette ligue maritime dont Aristide a été le premier

organisateur jusqu'à la chute de l'empire romain, c'est Athènes qui, par ses représentants, a administré le trésor du temple d'Apollon et présidé aux cérémonies du culte qui se célébrait dans cet édifice. Nous avons assisté, dans ces dernières années, à un phénomène analogue. Athènes a fait de nouveau la conquête de Délos; chaque printemps, elle y envoie une députation qui part du Pirée et qui débarque là même où abordait autrefois la galère chargée de porter aux enfants de Latone les hommages et les présents du sénat et du peuple; les délégués s'installent en maîtres sur le sol sacré; mais ce n'est plus pour y régler, au bruit des chants, parmi les édifices et les statues, les évolutions de la religieuse théorie, et pour y allumer sur l'autel le feu des sacrifices. Depuis plus de quinze siècles, les édifices et les autels ont été renversés; l'île a été longtemps abandonnée aux marins qui vont y charger du lest, aux chaufourniers qui, dans leurs fours où se sont engloutis tant de chefs-d'œuvre, calcinent les marbres saints; aujourd'hui même, le gardien qu'y entretient le gouvernement grec ne réussit pas toujours à empêcher ces dévastations.

Cependant c'est encore Apollon et Artémis que viennent honorer, sur cette terre désolée, ces pieux pèlerins que lui envoie l'Attique, ces visiteurs étrangers qui, pour passer à Délos, dans un désert, quelques semaines ou quelques mois, ont quitté Athènes, redevenue une ville aimable et gaie, une vraie capitale, et ont renoncé à toutes les douceurs de la vie civilisée. Ce qui les a décidés à ce sacrifice, c'est le désir, c'est l'espoir de retrouver, dans ces amas de débris qui occupent un vaste espace tout autour de l'ancien port, des statues plus ou moins complètes, le plan et les membres principaux des temples et des portiques, les documents, sur pierre ou sur bronze, qui constituent l'histoire d'un sanctuaire où venaient retentir tous les grands événements qui ont agité le monde hellénique, où, républiques et rois, tous les maîtres qui ont dominé dans le bassin oriental de la Méditerranée ont tenu à graver leur nom et à laisser un monument de leur puissance et de leur gloire.

Cette ambition a été satisfaite, au prix de bien des fatigues et de bien des dépenses. Le butin épigraphique est d'une abondance merveilleuse; pour la seule période d'un siècle et demi pendant laquelle les Déliens furent maîtres de leur temple, on possède aujourd'hui quatre cent cinquante inscriptions, entières ou mutilées, dont quatre seulement étaient connues avant les fouilles récentes. Ces fouilles ont aussi fait sortir des décombres des bas-reliefs, des bronzes, des terres cuites et surtout beaucoup de statues ou de fragments de statues qui diffèrent entre elles et par le style et par le thème, qui se répartissent, quand on veut

IMPRIMERIE NATIONALE.

les classer dans l'ordre chronologique, entre toutes les périodes successives du développement de l'art grec; enfin, grâce à la méthode avec laquelle ont été conduites les recherches, grâce au soin que l'on a pris de relever, au cours des travaux, jusqu'aux moindres vestiges des constructions antiques, un habile architecte, M. Nénot, s'apprête à restituer cet ensemble unique, à relever les uns près des autres, des fondements jusqu'au faîte, tous ces édifices que tant de générations, dans les plus beaux temps de la Grèce, se sont employées à bâtir, à entretenir et à décorer somptueusement. Quoique les dépouilles opimes arrachées aux ruines de l'île aient été transportées à Athènes, où elles ne seront pas une des moindres richesses d'un musée qui compte déjà tant de trésors, ce ne sont pas les fils des anciens maîtres de l'île qui ont entrepris cette conquête nouvelle de Délos[1]; s'ils en ont eu les profits, l'honneur en revient à d'autres : il appartient tout entier à notre École française d'Athènes.

Dès le printemps de 1873, M. Émile Burnouf, alors directeur de l'École, avait envoyé à Délos un des pensionnaires, M. Albert Lebègue, auquel il avait suggéré l'idée et tracé le plan d'une fouille à exécuter sur le Cynthe, pour dégager l'édifice, d'un caractère tout primitif, qui était connu sous le nom de *porte de pierre* ou *antre du dragon;* dans une thèse présentée en 1876 à la Faculté des lettres de Paris, M. Lebègue exposait avec talent le résultat des travaux qu'il avait dirigés; il rendait très vraisemblable l'hypothèse qu'il énonçait, d'après laquelle cette sorte de voûte, formée de dix énormes dalles de granit, appartenait à un vieux sanctuaire pélasgique, peut-être carien, le premier temple et le premier oracle qu'Apollon aurait eu à Délos[2]. A cette recherche, qu'avait provoquée une hypothèse astronomique de M. Burnouf, M. Lebègue ajouta l'étude et le déblaiement de l'étroit plateau qui terminait le Cynthe, plateau que surmontait autrefois un petit temple ionique dédié à Zeus et à Athéné; il y trouva des débris d'architecture et de sculpture, ainsi qu'une vingtaine d'inscriptions; mais il ne s'occupa pas des édifices voisins du port; la faible somme mise à sa disposition avait été tout entière dépensée par les recherches exécutées dans le centre de l'île. Les résultats de cette rapide campagne avaient présenté de l'intérêt; quand il eut succédé, comme directeur de l'École française, à M. Burnouf,

[1] Les monuments trouvés à Délos avaient été longtemps conservés à Myconos, où l'on avait formé un petit musée; mais peu de voyageurs allaient les y voir; on a pris le sage parti de les en retirer et de les déposer à Athènes même, dans le musée central.

[2] A. Lebègue, *Recherches sur Délos*, Thorin, 1876, in-8°, deux planches en taille-douce.

Albert Dumont eut l'idée de reprendre l'exploration de l'île, exploration qui présentait ce grand avantage que les travaux d'excavation ne risqueraient jamais d'y être gênés, comme ils le sont sur la plupart des sites de villes antiques, par la présence de bâtiments modernes ou de champs cultivés, dont il faut désintéresser les propriétaires. M. Homolle, ancien élève de l'École normale et agrégé d'histoire, fut désigné, en 1877, pour aller poursuivre l'œuvre commencée par M. Lebègue, et voici en quels termes émus il rappelle ce qu'il doit au maître qui lui a montré du doigt le champ d'où sont sorties de si belles moissons : « Toute liberté m'a été laissée pour le choix des emplacements et des mesures d'exécution; toute la responsabilité m'appartient; mais c'est M. Dumont qui, avec son optimisme fait de pénétration et de ténacité, devina la fécondité de ce sol tant de fois remué, qui, par sa bonté affectueuse, me soutint dans les défaillances et me poussa au succès. Si l'entreprise a pu rapporter quelque honneur, il est juste de faire sa part à celui qui n'est plus là pour la recueillir[1]. »

Dès la première année, les découvertes en tout genre dépassaient de beaucoup l'attente et attiraient l'attention du monde savant; aussi l'œuvre commencée sur l'initiative d'Albert Dumont n'a-t-elle plus été interrompue; quand le premier promoteur de ces recherches eut été rappelé en France par d'autres devoirs, elles se continuèrent sous la direction de son successeur, M. Foucart. A lui seul, M. Homolle a fait à Délos cinq campagnes : deux, comme membre de l'École d'Athènes, en 1877 et 1878; trois, en 1879, 1880 et 1885, comme chargé d'une mission par le Ministère de l'instruction publique. Dans l'intervalle, d'autres membres de l'École, MM. Hauvette (1885), Salomon Reinach (1882) et Paris (1883), tout en explorant, non sans succès, d'autres cantons de l'île, se sont fait un devoir de consacrer une partie de leur temps et des crédits dont ils disposaient à poursuivre les recherches commencées par M. Homolle. Cette année même, M. Fougère trouvait à Délos nombre d'inscriptions et de statues. Tous ces jeunes camarades se sont empressés de communiquer à M. Homolle, pour qu'il en fît usage comme de son bien propre, les monuments qu'ils avaient arrachés au *téménos* apollinien, et ceux-ci prendront place dans l'ouvrage que prépare M. Homolle et qui, à ce titre, sera une œuvre collective[2]. Délos est ainsi devenue,

[1] Homolle, *Les archives de l'intendance sacrée à Délos*, 315-166 avant Jésus-Christ, p. 1, note 1. Cette étude sur les archives sacrées a servi de thèse française à M. Homolle; après une soutenance des plus brillantes, il a obtenu, le 8 décembre 1886, le titre de docteur ès lettres.

[2] C'est la librairie Firmin Didot qui doit publier ce livre, sous ce titre :

depuis une dizaine d'années, comme le bien patrimonial de l'École d'Athènes, comme le domaine qu'elle cultive et qu'elle exploite, au bénéfice des musées d'Athènes, il est vrai, mais aussi au grand profit de l'histoire, ce qui suffit à consoler les explorateurs français de travailler pour d'autres galeries que celles du Louvre. *Sic vos non vobis*, dit la loi grecque, d'un ton narquois, à quiconque lui demande licence de remuer et d'interroger, la pioche à la main, cette terre qui garde encore tant de secrets, qui renferme tant de merveilles de l'art; mais le vrai savant ne se sent pas atteint par cette ironie; il se croit assez payé de sa peine si le monument qu'il a sauvé de l'oubli vient combler une des lacunes de la science, s'il permet de rétablir un des traits de cette image du passé dont nous nous employons tous à restituer les lignes et les couleurs. On aimerait à posséder le catalogue de tous les monuments qui ont été mis au jour par les fouilles que l'École française a exécutées, avec ses seules ressources et depuis une dizaine d'années, par les soins de ses membres, dans l'île de Délos; mais la liste en serait trop longue pour trouver place ici, et d'ailleurs elle ne pourrait être dressée qu'à Athènes même, dans la bibliothèque de l'École, à l'aide des matériaux qui y sont réunis en vue de l'impression du *Bulletin de correspondance hellénique*. Beaucoup des textes que l'on a retirés des tranchées creusées au pied du Cynthe, entre les édifices religieux et dans la ville de marchands qui les entourait, sont encore inédits; ils paraîtront à leur tour dans ce recueil où ont déjà été publiées tant d'inscriptions et décrites tant de figures qui proviennent de ces mêmes chantiers. Pour donner une idée de l'importance des résultats obtenus, nous n'aurons qu'à suivre M. Homolle dans l'étude qu'il a entreprise d'une des séries qu'il a formées en travaillant à classer les statues déliennes. Sans quitter Délos, on pourrait presque dire sans sortir de chez lui, il arrive ainsi à renouveler tout un chapitre de l'histoire de l'art grec, à mieux établir des vérités déjà aperçues, à les mettre en meilleur jour, à l'aide de faits qu'il signale et de rapprochements qu'il présente pour la première fois. Ce mémoire que nous entreprenons d'analyser et de discuter ici, l'auteur, pour se

Th. Homolle, *Délos, fouilles exécutées dans cette île depuis l'année 1877, au nom du Gouvernement français et de l'École française d'Athènes.* L'ouvrage se composera de trois parties et formera quatre volumes in-4° :

I. *Inscriptions.* 2 vol. de 500 pages.

II. *Monuments figurés* : architecture, sculpture, etc., 1 vol. de 90 planches.

III. *Exposé général des résultats des fouilles* : topographie, histoire et archéologie de Délos. 1 vol. de 500 pages.

L'ouvrage paraîtra en 15 livraisons, qui contiendront chacune 100 pages de texte environ et 6 planches, dans l'ordre suivant : 1° documents épigraphiques et planches ; 2° exposé général du résultat des fouilles.

conformer aux exigences de la tradition universitaire, a dû l'écrire en latin; mais la langue y est si précise et si claire, si élégante dans sa simplicité, que nulle part cette obligation ne paraît avoir gêné la marche du critique et obscurci l'expression de sa pensée; on a pu, avec juste raison, comparer la dissertation de M. Homolle à celle que Otto Iahn a intitulée : *De antiquissimis Minervæ simulacris atticis* (Bonn, 1866).

M. Homolle commence par insister sur la situation de Délos et sur l'importance que lui donna de bonne heure le temple d'Apollon, autour duquel aimaient à se réunir, pendant quelques jours tous les ans, les fils de la race ionienne[1]; à ce titre, Délos était en quelque sorte prédestinée à devenir un des lieux où les statues se grouperaient de bonne heure en très grand nombre, et où plus tard on aurait le plus chance de retrouver les monuments de la statuaire archaïque. L'île est toute voisine de Paros, qui fournit les plus beaux marbres, et elle entretenait des relations suivies avec Chios, où les sculpteurs grecs paraissent avoir commencé à travailler cette matière, qui l'emporte à tant d'égards sur toutes les matières dont s'était servie jusqu'alors la plastique[2]; elle était aussi très fréquentée par les Naxiens, qu'un moindre espace de mer en séparait, et qui, dans le premier âge de la statuaire hellénique, ont eu une école de sculpture active et florissante[3]; enfin Délos était sur le chemin que suivaient les barques pour aller de la Crète au continent grec, et la Crète a produit quelques-uns des premiers artistes dont l'histoire ait conservé le nom.

Comme les fidèles qui s'y rendaient de toutes les îles, des ports de l'Asie Mineure aussi bien que de ceux de l'Attique, les statues de marbre durent donc affluer à Délos, alors que s'y tenaient ces panégyries ioniennes dont le vivant souvenir s'est conservé dans les beaux vers de l'hymne à Apollon Délien, un des plus précieux monuments de l'antique poésie grecque.

La question était de savoir si, sur ce sol livré pendant tant de siècles à la destruction et au pillage, on pouvait espérer mettre encore la main sur des statues à peu près entières, s'il en subsistait quelques-unes au-

[1] Homère, *Hymne à Apollon Délien*, 146, 164.

[2] L'hymne à Apollon Délien est composé par un aède de Chios (*Hymne*, 172). Voir aussi la dédicace de la statue d'Artémis ailée que Mikkiadès et Archermos ont consacrée à Délos; ils indiquent Chios comme leur patrie. (*Bulletin de corresp. hellénique*, 1883, p. 255-256.)

[3] On connaît depuis longtemps la base du colosse dédié à Apollon par les Naxiens (Bœckh, *C. I. Gr.*, I, n° 10); on en rapprochera l'inscription découverte par M. Homolle; l'offrande est faite par Nicandra, fille de Deinodicos le Naxien. (*Bulletin de correspondance hellénique*, 1879, p. 4.)

dessous de cette couche épaisse d'éclats de pierre qui jonche la terre tout autour des anciens temples. Le doute était légitime; mais les premiers coups de pioche démontrèrent qu'il n'était pourtant pas fondé. A peine les fouilles avaient-elles commencé, que, au point marqué SQ dans le plan de Blouet[1], les ouvriers tombèrent sur un amas de marbres dont la plupart étaient réduits en miettes, mais d'où l'on retira pourtant, avec des figurines en terre cuite, des débris de vase et des statuettes de bronze, des fragments considérables d'une vingtaine de grandes figures qui, à une exception près, appartiennent toutes au premier âge de la statuaire grecque. Parmi ces images, celles qui parurent à l'inventeur les plus curieuses et les plus dignes d'attention, ce furent huit figures de femme qui, quoique toutes incomplètes par quelque endroit, n'en semblaient pas moins reproduire un même type, un type qui se serait modifié avec le temps, mais sans jamais perdre tout à fait ses caractères particuliers et distinctifs. Un peu plus tard, à quelques pas de l'endroit où avaient été faites les premières trouvailles, M. Hauvette-Besnault déterrait deux autres morceaux où l'on reconnaissait une réplique du même thème, et d'ailleurs la disposition des lieux concourait aussi à suggérer l'hypothèse qui se présenta tout d'abord à l'esprit de M. Homolle : toutes ces statues avaient dû être jadis dressées, les unes auprès des autres, dans un même enclos. Elles se ressemblent toutes, et cependant on y constate des variantes et comme un développement continu qui s'expliquent par les progrès que l'art grec accomplit, entre le huitième siècle, auquel on peut faire remonter les plus anciens de ces morceaux, et le commencement du cinquième, auquel appartiendraient les plus récents. C'était pour un historien une rare bonne fortune que d'avoir ainsi à sa disposition ce qu'un archéologue allemand appelait récemment « une série vraiment unique de sculptures archaïques[2] ». M. Homolle, on le comprend, n'a pas voulu laisser à d'autres le soin et l'honneur de faire connaître les monuments qui ont été découverts par lui et par ses jeunes camarades. Sa dissertation, qui est un modèle de bonne disposition et de clarté, se compose de trois parties. Dans un premier chapitre, il décrit les monuments et les range par ordre chronologique; dans un second, il en cherche le sens, il travaille à déterminer ce que représentent ces figures; dans un troisième, il montre ce que nous apprend l'étude attentive de ces ouvrages et ce qu'elle ajoute à l'idée que l'on s'est faite jusqu'ici des origines de la plastique grecque, de la marche qu'elle a

[1] *Expédition scientifique de Morée*, t. III, pl. II.

[2] Furtwängler, *Archæologische Zeitung*, 1882, p. 321 : « Da steht denn zunächst eine einzige Serie von archaischen Sculpturen. »

suivie pour arriver jusqu'à cette perfection que l'on admire dans les œuvres de Phidias et de ses contemporains. Avant d'entrer dans la discussion et la critique, il convient de résumer très brièvement ces trois chapitres, d'exposer en peu de mots les observations et les conclusions de l'auteur.

L'enquête porte sur seize statues, qui se divisent elles-mêmes, d'après M. Homolle, en deux groupes : le premier comprend sept figures, où les bras attachés au corps et les jambes serrées l'une contre l'autre présentent la raideur de ces œuvres primitives que les Grecs appelaient ξόανα et δαίδαλα; les huit autres se rapprochent au contraire du type de ces figures où l'on reconnaît d'ordinaire des Aphrodites, et elles font songer à celles qui se dressaient sur les acrotères du temple d'Égine. En tête de la série, M. Homolle place un fragment dont, par malheur, il ne donne pas d'image, puis la statue, très bien conservée, où se lit le nom de Nicandra, qui se vante d'avoir consacré cette effigie à Artémis, la déesse qui aime à lancer des flèches; la représentation de la divinité n'est encore qu'une sorte de cylindre légèrement aplati par devant et par derrière; on y sent l'imitation du tronc plus ou moins grossièrement équarri dans lequel ont été taillées les premières idoles (pl. I). Avec les figures suivantes, on voit peu à peu le ciseau s'émanciper, la statue cesser de rappeler la forme quadrangulaire de la poutre, la rondeur des formes vivantes s'accuser et se modeler sous l'étoffe, les bras se détacher du buste, la draperie se plisser, le manteau s'ajouter à cette tunique collante qui enveloppait le corps comme d'une gaine rigide. Une seule tête bien conservée (pl. V), avec plusieurs torses dont deux ou trois sont en très bon état, permet de restituer, au moins par la pensée, un ensemble qui, dans les figures les plus récentes, a déjà sa noblesse et sa beauté. Arrivé au terme de ce catalogue descriptif, l'auteur cherche à montrer que nulle part, dans toute cette série d'images, la continuité n'est brisée; il fait ressortir le lien qui, par toute une série d'intermédiaires, rattache les œuvres contemporaines des guerres médiques à ces essais presque informes qu'il se croit autorisé à faire remonter jusque vers la fin du VIIIe siècle.

La famille, l'espèce ainsi constituée, M. Homolle cherche quel nom lui donner. Onze de ces statues ont été trouvées sur un même point, dans une fosse où elles avaient été jetées au moment d'une destruction des sanctuaires qui doit correspondre à l'établissement dans l'île du culte chrétien; or, si l'on a recueilli, dans le voisinage, une dédicace et un décret qui semblent indiquer qu'il y avait là un Ἀφροδίσιον ou sanctuaire d'Aphrodite, bien plus nombreux sont les monuments épigra-

phiques, de même provenance, qui permettent d'affirmer l'existence, dans ce quartier, des ruines d'un Ἀρτεμίσιον ou sanctuaire d'Artémis; c'est le nom d'Artémis qui se lit sur une des plus belles pièces de la série (pl. I) :

Νικάνδρη μ'ἀνέθηκεν ἑκηϐόλωι ἰοχεαίρηι.

A ne considérer que les figures en elles-mêmes, on pourrait peut-être les rapporter à Aphrodite aussi bien qu'à Artémis. Ce qui fait pencher la balance en faveur d'Artémis, c'est, outre le fréquent retour du nom d'Artémis dans les inscriptions recueillies tout autour du lieu où ont été ramassées la plupart de ces statues, le fait, qui paraît démontré, que le temple d'Aphrodite était dans une autre partie de la ville sacrée. L'endroit où l'on en a reconnu l'emplacement n'était d'ailleurs pas très loin de celui où les fragments sur lesquels porte le débat sont sortis de terre; les deux textes où se lit le nom d'Aphrodite ont pu se trouver déplacés, quand marins et chaufourniers remuaient tous ces blocs pour y chercher des matériaux à utiliser. D'ailleurs le type convient aussi bien à Artémis qu'à Aphrodite, et, si l'observation sur laquelle nous avons insisté faisait naître quelques doutes, voici ce qui achèverait de les lever, au moins à ce qu'affirme l'auteur du mémoire. Aphrodite n'a joué à Délos qu'un rôle très secondaire. Les grandes divinités locales, c'était Latone et ses enfants, c'était surtout Apollon; mais sa sœur Artémis, qui y était née avec lui sous le palmier, ne pouvait manquer d'y recevoir, après lui, les premiers honneurs. A défaut d'autres indices, il n'en faudrait pas plus pour affirmer que, s'il y a une déesse dont les effigies aient dû être nombreuses à Délos, c'est Artémis, que la religion ionienne associait si étroitement à son frère[1]. Quant à Latone, son nom était joint, dans les dédicaces, à celui de son fils et de sa fille; elle avait à Délos son temple et sa statue; mais l'art ne paraît pas s'être jamais attaché à multiplier ses images, et les figures en question n'ont d'ailleurs pas le caractère matronal qui conviendrait à Latone.

Après avoir ainsi démontré que ces figures féminines représentent Artémis, ou du moins après avoir donné à cette attribution un très haut degré de vraisemblance, M. Homolle expose et énumère, dans un dernier chapitre, les éléments nouveaux que lui paraît apporter à l'histoire de l'art grec l'étude de la série qu'il a instituée. Il cherche à fixer la date approximative de chacun des deux groupes qu'il a formés, et à deviner dans quels ateliers et par quelles écoles ont été taillés les marbres qu'il

[1] *Hymne à Apollon Délien*, 159, 165.

a décrits; par l'examen des différences qui distinguent les ouvrages qu'il a rapprochés, il montre comment, selon lui, s'est fait le progrès, et il arrive ainsi à discuter une question qui divise les archéologues et sur laquelle ils ne sont pas près de tomber d'accord, celle de la part qu'il convient de faire à l'influence des modèles assyriens et égyptiens. Sans nier cette influence, il incline à en restreindre beaucoup les effets, à moins accorder à l'Orient que ne lui concèdent beaucoup de ceux qui, dans ces derniers temps, ont repris ce difficile problème et l'ont discuté à nouveau. C'est sur ce point surtout que, dans une prochaine étude, nous aurons quelques réserves à marquer, quelques observations à présenter.

GEORGES PERROT.

(La suite à un prochain cahier.)

CATALOGUE GÉNÉRAL DES MANUSCRITS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE FRANCE. — Paris, bibliothèque Mazarine, t. I et II, 1885, 1886, in-8°.

TROISIÈME ARTICLE[1].

Voici maintenant dans un manuscrit du XVe siècle, sous le n° 969, trois traités mystiques, tous les trois anonymes. Nous pouvons indiquer l'auteur du troisième, qui commence par *Anima devota;* c'est le cardinal Pierre d'Ailly; mais nous ignorons ceux des deux autres et n'avons pas à cœur d'en faire la recherche. Les mystiques du XVe siècle nous intéressent, en effet, beaucoup moins que ceux du XIIe. Ces derniers sont presque toujours d'une naïveté touchante; les autres, nés d'une réaction contre la méthode scolastique, entendent nous faire violence pour nous emporter avec eux dans la région du mystère; ce ne sont pas d'aimables séducteurs, ce sont d'impérieux tyrans avec lesquels il ne nous a jamais plu d'entrer en commerce. Même en fait de théologiens, on a le droit d'avoir des préférences.

[1] Pour le premier article, voir le cahier de novembre 1886, p. 677; pour le deuxième, le cahier de janvier 1887, p. 30.

Nous ne savons pas non plus quel est l'auteur de la compilation indiquée, sous le n° 971, comme débutant ainsi : *Moralium dogma philosophorum*. Elle est dans le n° 93 de Saint-Gall sous le nom de Cicéron, et l'on y trouve cités, outre Salomon, Cicéron lui-même, Sénèque, Juvénal et Martin de Braga; elle a été publiée par Beaugendre sous le nom d'Hildebert, mais elle est anonyme dans les deux manuscrits où Beaugendre dit l'avoir vue; on la rencontre sous le nom de Hugues de Saint-Victor dans l'ancien répertoire des manuscrits de la Sorbonne [1], et sous le nom de certain maître Guy, qu'on croit Guy de Vicence, dans le n° 86 du collège *Corpus Christi*, à Oxford; toutes les autres copies, qui sont vraiment innombrables, ne désignent aucun auteur. Nous avons écarté Cicéron; Hildebert et Hugues de Saint-Victor n'ont été nommés que par méprise; Guy de Vicence vivait au XIVe siècle, et l'on a des exemplaires de l'opuscule qui sont du XIIe. D'où nous avons à conclure que les manuscrits ne nous apprennent rien. Mais il y a deux textes du *Moralium dogma philosophorum* : un texte primitif, celui qu'a donné Beaugendre et qui se trouve dans la plupart des manuscrits; un texte amplifié, qu'a récemment publié M. Thor Sundby et dont il existe une copie du XIVe siècle à la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise [2]. L'amplificateur est un certain Barthélemy de Recanati, qui se nomme dans une dédicace de son œuvre à son protecteur André, primicier de Saint-Marc, et, dans une préface qui vient à la suite, il dit qu'on attribue communément le texte primitif soit à Gautier, l'auteur de l'*Alexandréide*, soit à maître Guillaume, qui fut le précepteur de Henri, fils du comte d'Anjou, c'est-à-dire à Guillaume de Conches. Or en quel temps vivait ce Barthélemy de Recanati? André, surnommé Canalis, fut, au rapport de M. Valentinelli, nommé primicier de Saint-Marc en l'année 1208. Ainsi l'on en était déjà réduit, au commencement du XIIIe siècle, à faire des conjectures touchant l'auteur de la compilation originale. Cela nous excuse de n'avoir pas, à cet égard, de plus sûres informations. Mais nous le regrettons. Le compilateur était un homme très instruit; il avait lu presque tous les auteurs que nous appelons classiques, prosateurs et poètes, et jugeait qu'il n'était pas nécessaire de recourir à d'autres pour composer un cours complet de morale à l'usage des gens de toute condition, même des prélats. C'était là, dans son temps, penser très librement.

Deux courtes notes sur le n° 980. Le traité *De institutione novitiorum*,

[1] L. Delisle, *Cat. des man.*, t. III, p. 102. — [2] Valentinelli, *Bibl. man. S. Marci*, t. II, p. 80.

dont Hugues de Saint-Victor est l'auteur ici désigné, doit être restitué, comme nous en avons ailleurs fourni la preuve, à Gérard Ithier, septième prieur de Grandmont. Cet honnête Gérard était mort ignoré dans sa montagne limousine. A peine son livre eut-il paru qu'on le jugea très louable, très utile, et qu'on le mit au compte du célèbre Victorin, pour en assurer le succès. Il n'y a pas à douter de la supercherie. Le livre original, dont nous avons une copie de la main de Martène, débute par une préface où l'auteur parle de son ordre, de lui-même, de ses écrits antérieurs. Il fallait donc, pour tromper le public, retrancher de cette préface tout ce qui trahissait le Grandmontain. C'est là ce qu'on n'a pas manqué de faire, et, depuis le commencement du XIII[e] siècle jusqu'à nos jours, la fraude a pleinement réussi. Notre seconde note sur le n° 980 sera plus brève encore. Il s'agit d'un poème latin dont une partie considérable manque dans le manuscrit. Ce poème, dont le premier vers est, dans quelques copies,

Vir quidam extiterat dudum eremita;

dans d'autres :

Noctis sub silentio, tempore brumali,

a été publié par MM. Wright et Du Méril; mais, comme il serait bon de corriger l'une et l'autre édition, le manuscrit incomplet de la Mazarine doit être signalé.

Le n° 993 nous ramène Hugues de Saint-Victor. Nous ne le recherchons pas; nous en avons dit assez sur ses œuvres authentiques ou supposées. Mais il est si souvent nommé dans tous les catalogues! Il l'est ici comme auteur d'un opuscule liturgique dont il existe des copies dans la plupart des bibliothèques : *Libellus magistri Hugonis Parisiensis de sacramento altaris*. Hugues de Paris est, en effet, Hugues de Saint-Victor, et ce *Libellus* est imprimé dans le recueil de ses œuvres, quoique M. Molinier n'ait pas réussi, dit-il, à l'y trouver. Il est dans le tome III de l'édition de 1854, col. 455. On lit, à la vérité, sous le titre de cette édition, qu'il convient mieux de l'attribuer à Jean de Cornouailles. Mais c'est encore une fausse conjecture. Les auteurs hypothétiques de cet écrit sont très nombreux : Isidore de Séville, Hugues et Richard de Saint-Victor, Jean de Cornouailles, Pierre le Mangeur, Robert Paululus, Guillaume de Saint-Thierry, saint Thomas. En fait il est d'un Prémontré nommé Richard, hôte obscur du prieuré de Wedinghausen, au diocèse de Cologne. Nous croyons, du moins, l'avoir clairement démontré [1].

[1] *Not. et Extr. des man.*, t. XXIV, 2[e] partie, p. 145.

Le volume décrit sous le n° 996 nous arrêterait longtemps si nous avions à corriger toutes les fausses attributions qui s'y trouvent. Mais c'est un manuscrit du XVIe siècle, dépourvu par conséquent, M. Molinier le reconnaît, de toute autorité. Écartons-le donc dédaigneusement, et passons sans retard aux volumes suivants, qui contiennent, pour la plupart, des sermons, des sermons du XIIe et du XIIIe siècle, matière très confuse, que l'on ne parviendra peut-être jamais à débrouiller complètement. Nous allons, du moins, essayer d'y faire pénétrer quelque lumière.

Voici, par exemple, sous le n° 998, aux folios 130, 148 et 159, trois sermons anonymes, qui sont d'Achard, abbé de Saint-Victor. Il a fallu plusieurs jours pour réciter, ou plutôt lire, chacun de ces trois sermons, qui sont en réalité des traités assez étendus. Aussi ont-ils été laborieusement composés, non pour la chaire d'une église, mais pour celle d'un chapitre, le chapitre de Saint-Victor. Il y en a d'autres exemplaires dans les n°s 14590 de la Bibliothèque nationale, 259 de Troyes et 195 de Saint-Omer. Les sermons qui suivent (n° 999) sous le nom de Maurice, évêque de Paris, n'ont peut-être jamais été prononcés, du moins par l'auteur. C'est une œuvre littéraire, divisée en plusieurs parties, dont chacune a sa préface. L'œuvre nous paraît, d'ailleurs, médiocre, quoiqu'elle ait eu beaucoup de succès. Mais les goûts changent. Remarquons, à propos des sermons livrés au public sous cette forme, pour être lus dans le cabinet, qu'ils diffèrent beaucoup de ceux qui furent faits pour être dits, les dimanches et jours fériés, devant le peuple des fidèles. Ceux-ci, moins châtiés peut-être, sont presque toujours, à divers points de vue, plus intéressants. Disons même que les autres sont d'une fadeur insipide quand le talent de l'écrivain ne les relève pas. Ce talent, Achard l'avait eu; mais il manque à Maurice.

M. Molinier divise en trois recueils les sermons que contient le volume indiqué sous le n° 1000. Ce sont, en effet, trois liasses dont les écritures diffèrent; c'est la main d'un relieur qui les a réunies. La première se compose de quarante et un sermons, tous du célèbre Pierre le Mangeur, dont le dernier est seul inédit. Nous ne connaissons même qu'un autre exemplaire de ce sermon, dans le n° 14934 (fol. 8) de la Bibliothèque nationale. Les quarante qui le précèdent ont été imprimés par Jean Busée, en 1600, sous le nom de l'archidiacre Pierre de Blois. Mais l'erreur de cette attribution est depuis longtemps démontrée. Pierre de Blois a laissé des sermons, récemment deux fois publiés, par M. Giles et M. l'abbé Migne: mais ce ne sont pas ceux que Jean Busée croyait de lui. Ce jésuite, d'ailleurs lettré, manquait de critique. Il faut lui

savoir gré d'avoir tiré des ténèbres un grand nombre d'écrits très dignes de voir le jour; mais il est certain que la plupart de ses éditions ne sont pas bonnes.

Il y aurait beaucoup plus à dire sur les deux recueils qui terminent le volume, tous les sermons qu'on y rencontre étant, à l'exception d'un seul, anonymes et rapportés par d'autres manuscrits à des auteurs divers. Mais nous nous bornerons à signaler : au folio 83, un sermon d'Hildebert (*Quantas commissis ovibus*); du folio 87 au folio 101, dix de Pierre le Mangeur; du folio 103 au folio 107, deux de Pierre le Lombard; au folio 112, un d'Hildebert. Encore est-il besoin de prouver que ce ne sont pas là des attributions conjecturales. Le dernier sermon d'Hildebert, anonyme, comme il l'est ici, dans les nos 3730 (fol. 173), 6674 (fol. 17), 17251 (fol. 83) de la Bibliothèque nationale et 272 (fol. 51) de l'Arsenal, est sous le nom ou parmi d'autres œuvres d'Hildebert dans les nos 2484 (fol. 51), 2904 (fol. 52), 14867 (fol. 133) de la Bibliothèque nationale et 23 d'Avranches. Nulle part il n'est sous un nom différent. De même pour les deux sermons de Pierre le Lombard : anonymes l'un et l'autre dans les nos 12415 (fol. 61 et 65), 13374 (fol. 12 et 14) de la Bibliothèque nationale, ils sont à bon droit réclamés pour le Maître des *Sentences* par les nos 3537 (fol. 23 et 30), 18170 (fol. 44 et 51) de la même bibliothèque, ainsi que par le n° 1318 (fol. 174 et 182) de la Mazarine. Ces détails sont fastidieux. Mais il nous faut les donner ou paraître demander qu'on nous croie sur parole; et certainement nous ne le demandons pas.

Les quarante et un sermons anonymes décrits à la suite, sous le n° 1001, sont, en effet, comme M. Molinier l'a facilement reconnu, de Pierre le Mangeur. Cependant, le dernier de ce recueil (*Dirupisti, Domine, vincula*) n'est pas le dernier du recueil précédent; ce qui ne veut pas dire qu'il soit attribué faussement au célèbre chancelier; il est, en effet, sous son nom dans un grand nombre de manuscrits, notamment dans les nos 2950 (fol. 100), 2951 (fol. 62), 12415 (fol. 45), 14933 (fol. 94) et 18171 (fol. 68) de la Bibliothèque nationale. Il l'était même dans le volume d'où Jean Busée l'a tiré pour l'imprimer sous le nom de Pierre de Blois.

Nous avons à donner aussi quelques explications sur les sermons réunis dans le volume décrit sous le n° 1004.

Le catalogue en mentionne d'abord cinquante et un sous le nom de Gébouin, archidiacre de Troyes. Cet archidiacre très obscur est-il vraiment l'auteur de tous les sermons qui lui sont ici rapportés? Après avoir constaté qu'un assez grand nombre sont attribués par divers

manuscrits, notamment par le n° 14934 de la Bibliothèque nationale, au chancelier Pierre le Mangeur, nous nous sommes fait un devoir de rechercher où gît l'erreur. Les premières et plus sûres informations nous ont été fournies par un manuscrit plus ancien que le n° 14934, le n° 14937 de la même bibliothèque, où la plupart des sermons se rencontrent sous le nom de Gébouin. Usant ensuite d'un moyen de contrôle recommandé par Oudin, nous avons vérifié si les sermons copiés dans ce n° 14937 sous le nom de Gébouin nous offrent une des phrases par lesquelles Pierre le Mangeur termine habituellement ses sermons. Notre enquête ainsi faite, en voici le résultat : tous les sermons attribués à Pierre le Mangeur par le n° 14934 de la Bibliothèque nationale, à Gébouin par le n° 14937 de la même bibliothèque et le n° 1004 du catalogue de la Mazarine, sont, non de Pierre le Mangeur, mais de Gébouin. Cependant trois des sermons attribués à Gébouin dans le manuscrit de la Mazarine ne se trouvent pas sous le même nom dans le n° 14937 de la Bibliothèque nationale. Sont-ils aussi, néanmoins, de Gébouin? Le premier, au folio 12 (*Fili, si oblita*), est à la vérité dans le n° 14937 (fol. 117), mais il y est sous le nom de Pierre le Mangeur, et il finit par une de ses phrases habituelles : *Dominum nostrum Jesum, judicem nostrum, qui venturus est judicare vivos et mortuos et seculum per ignem*. Le deuxième, au folio 41 (*Domum tuam*), ne se lit pas dans le n° 14937, où Pierre le Mangeur n'est d'ailleurs représenté que par un très petit nombre de sermons; mais nous ne l'avons rencontré dans aucun autre manuscrit sous le nom de Gébouin, et nous en pouvons citer dix au moins où Pierre le Mangeur en est l'auteur expressément désigné : les n° 2602 (fol. 133), 2950 (fol. 61), 2951 (fol. 59), 2952 (fol. 114), 12415 (fol. 42), 14873 (fol. 231), 14933 (fol. 93), 14934 (fol. 47), 18171 (fol. 65) de la Bibliothèque nationale et 962 (fol. 70) de la bibliothèque Mazarine. Ajoutons qu'il est imprimé dans le recueil de ses œuvres : *Patrologie*, t. CXCVIII, col. 1806. Enfin le troisième, au folio 44 (*Moyses et Aaron*), est aussi, dans le n° 14937 (fol. 152), attribué comme de plein droit à Pierre le Mangeur, et il est en effet de son style, qui n'a guère de rapport avec celui de Gébouin. Nous réclamons donc pour lui ces trois sermons, mais aucun autre. Sur les sermons authentiques de Gébouin, qui sont tous inédits et presque inconnus, nous dirons, en peu de mots, qu'ils sont très châtiés, très corrects, mais dépourvus de tout mouvement oratoire. Ils paraissent avoir été récités devant des clercs, pour leur recommander l'humilité, l'obéissance et d'autres vertus particulières à leur état. On connaît mieux ceux de Pierre le Mangeur; il y a pourtant, en ce qui les

concerne, une erreur depuis longtemps accréditée et qu'il nous paraît opportun de corriger. On assure que les manuscrits en contiennent un grand nombre qui n'ont pas encore vu le jour. C'est beaucoup trop dire; presque tous, au contraire, ont été publiés. De ceux qu'on range parmi les inédits, la plupart ne sont pas de lui. D'autres, que l'on croit inédits, ne le sont pas, ayant été imprimés sans nom ou sous un nom qui n'est pas le sien.

Il faut en finir avec ce volume. Nous ne pouvons cependant le quitter sans y signaler comme très rares, du folio 45 au folio 49, trois homélies d'un autre chancelier de Paris, maître Hilduin. La première a été récemment imprimée par M. l'abbé Bourgain d'après un manuscrit d'Orléans [1]; les deux autres ne le seront probablement jamais.

Encore, sous le n° 1005, divers recueils de sermons anonymes. Nous avons pris le soin de les voir tous, et voici le compte que nous en pouvons rendre. Vingt et un sont de Pierre le Mangeur, deux de Pierre le Lombard (fol. 74, 81), trois de Pierre de Poitiers (fol. 99, 101, 109), un de Geoffroy Babion (fol. 55); deux (fol. 40, 64) ont été, sans aucune raison, publiés sous le nom d'Hildebert. Les autres sont anonymes, comme ils le sont ici, dans tous les manuscrits où nous les avons rencontrés jusqu'à ce jour. A qui ces informations pourront-elles servir? Nous l'ignorons. Nous devons néanmoins les donner. L'occasion d'en faire usage peut un jour s'offrir à quelqu'un. Plusieurs de ces sermons sont inédits; d'autres sont publiés, mais publiés généralement d'après un seul manuscrit dont les mauvaises leçons n'ont pas été corrigées. Nous est-il défendu d'espérer qu'il en sera donné des éditions meilleures? On exhume aujourd'hui tant d'œuvres moins littéraires!

Sous le n° 1010 deux autres recueils de sermons, le premier avec le nom du cardinal Eudes de Châteauroux, le second anonyme. M. Molinier se demande si ce second recueil n'appartient pas à l'auteur du premier. C'est une conjecture que nous allons confirmer; ce second recueil est, en effet, sous le nom du cardinal en des manuscrits d'une incontestable autorité, parmi lesquels il suffit de citer le n° 15954 de la Bibliothèque nationale.

Les sermons qui suivent se présentant sous les noms bien connus de Guillaume Péraud, Jean Halgrin, Nicolas de Gorran, Jacques de Varagio, nous ne nous y arrêtons pas. Ce sont, d'ailleurs, des sermons presque toujours graves. Ceux de Nicolas de Biard (sous le n° 1023) le sont moins. Ce prédicateur mêle à son latin tant de proverbes français qu'on

[1] *La Chaire française au XIIe siècle*, p. 384.

en pourrait faire ici, sans chercher autre part, une collection considérable. Il se montre, d'ailleurs, plus soucieux d'enseigner la morale que le dogme; c'est pourquoi le ton de son discours est habituellement familier et caustique. « Beaucoup de gens, dit-il, sont plus jaloux, plus soucieux de préserver leurs souliers de la boue que leur âme du péché; beaucoup de gens sont plus attentifs à l'entretien de leur âne qu'au salut de leur âme; beaucoup de gens, qui ne donneraient pas leur cape à une courtisane, vouent, pour la posséder, leur âme à la damnation. » Nous citons sans choix cet échantillon de son style, qui n'est pas, on le voit, celui de son confrère et contemporain saint Thomas. Mais saint Thomas, petit-neveu de l'empereur Frédéric Barberousse, élevé comme devant vivre et briller dans les cours, s'exprimait dans la langue propre aux personnages de son rang, tandis que Nicolas de Biard, né dans le peuple, avait pareillement conservé, sous l'habit religieux, les façons de parler de ses pères. Remarquons d'ailleurs qu'il avait en outre les passions du peuple. Ce n'était pas alors un délit de provoquer, en prêchant, à la haine des bourgeois, des baillis et des clercs grassement prébendés. Soit! mais il abuse quelquefois de cette impunité professionnelle. Il ne craint pas même d'ériger en doctrine les opinions les plus contraires aux préjugés communs : « Puisque nous sommes tous, disait-il un jour, de même condition, celui-ci ne doit pas être fier à l'égard de celui-là... Des vases fabriqués par le même potier, du même tas d'argile et pour le même usage, n'ont aucune raison d'être orgueilleux. Que l'un ait été fait par un ange, l'autre par un homme, que l'un soit d'or, l'autre de boue, que l'un ait pour destination le service d'un roi, l'autre celui d'un truand, voilà des motifs pour que l'un se targue d'être supérieur à l'autre; mais tous nous sommes l'œuvre du même ouvrier, formés de la même matière et pour la même fin, le service de Dieu... » Notons bien que ces choses-là furent écrites saint Louis régnant, combien de siècles avant l'abdication des privilèges de la noblesse!

Nous croyons utile d'annoter la mention d'un sermon anonyme sous le n° 1029. Ce sermon, commençant par *Suscepimus, Deus*, est du chancelier Prévostin; et cette rencontre nous amène à compléter les renseignements de l'*Histoire littéraire* touchant les sermons peu connus de ce chancelier. Il en existait, dit Casimir Oudin, un recueil à Saint-Victor; ce que M. Daunou ne fait que répéter, n'ayant pu trouver le volume [1]. Il n'est pas, en effet, à la Bibliothèque nationale; mais nous savons aujourd'hui qu'il est passé directement de Saint-Victor à l'Arsenal, où il

[1] *Hist. littéraire de la France*, t. XVI, p. 586.

figure sous le n° 543. M. Daunou se trompe d'ailleurs en disant que la Bibliothèque nationale ne possède qu'un sermon de Prévostin; outre celui que M. Daunou cite dans le n° 3899, elle en conserve plusieurs autres dans le n° 13586, venu de Saint-Germain.

Nous aurons enfin dit tout ce que nous voulions dire sur les sermons brièvement décrits par M. Molinier, quand nous aurons parlé d'un prédicateur trop oublié, dont le nom même est altéré dans le catalogue, sous le n° 1040. Au lieu de *Werardus*, lisez *Ewrardus de Valle Scolarium*, « Évrard du Val des Écoliers », prieur de Sainte-Catherine de la Culture, à Paris. Les auteurs de l'*Histoire littéraire* regrettent que Fabricius ne leur ait rien appris sur la personne de ce religieux, et qu'Oudin se soit contenté de reproduire les premiers mots d'un seul de ses sermons. Pourquoi donc ne les ont-ils pas eux-mêmes recherchés et fait connaître, quand ils en avaient trois copies à Paris, une à la Mazarine, une à l'Arsenal, une troisième, fort belle, à la Bibliothèque nationale, dans un volume de Saint-Germain qui porte aujourd'hui le n° 12426?

Cet Évrard du Val des Écoliers était un prédicateur assez libre en ses propos, mais sans emportement, sans violence. Quand il faisait aux gens un de ces reproches qu'il n'est jamais agréable d'entendre, il le faisait en raillant plutôt qu'en menaçant. « C'est, disait-il, une grande honte pour ces ribauds d'avoir perdu leurs habits sur un coup de dés. Personne ne les plaint, on ne compatit pas à leur sort, on s'en moque. Celui-ci leur dit avec mépris : « En voilà un qui revient d'une bonne foire; il a « vendu tous ses haillons, jusqu'au dernier. » Celui-là : « Voyez ce pelard! « Qu'il est rubicond, qu'il est gras[1]! » C'est ainsi qu'Évrard traite lui-même quiconque lui semble mériter ses réprimandes : toujours il se moque, quelquefois sans doute avec aigreur, mais le plus souvent avec un dédain simplement goguenard, et sa constante raillerie ne s'adresse pas moins aux princes de l'Église qu'à ceux du siècle. Voici le tableau d'une cour civile : « Les ignorants gouverneurs de notre temps ont imaginé d'avoirs recours au procédé des aveugles qui, ne sachant pas se conduire, ont des chiens pour diriger leurs pas. Ces chiens s'appellent familiers, conseillers, baillis, prévôts, avocats, et ce sont bien, à proprement parler, des chiens, qui toujours applaudissent à leurs maîtres avec leurs queues caressantes, lèchent toujours leurs mains avec leurs langues adulatrices, aboient après les étrangers, surtout après les petites gens, les bonnes gens, les mordent, les déchirent et en font la proie de leurs maîtres[2]. » Voyons maintenant ce qui se passe au palais de l'évêque, au

[1] N° 12426 de la Bibl. nat., fol. 114. — [2] *Ibid.*, fol. 157 v°.

IMPRIMERIE NATIONALE

manoir de l'abbé : « Les écoliers pauvres, quand ils arrivent à Paris faire leurs études, y trouvent à grand'peine quelques amis qui leur tendent charitablement la main; mais qu'ils aient avancé, qu'ils aient été nommés évêques, archevêques, aussitôt les amis leur arrivent en multitude, nombreux comme des fourmis, et voilà ces amis courant, plutôt encore volant à leur rencontre, se disant tous leurs neveux, leurs cousins, alléguant leur consanguinité jusqu'à la sixième, la septième génération; et les fils quittent les noms de leurs pères, car, nés de paysans, ils ne veulent plus être appelés les fils de ces vilains-là, mais les neveux des évêques. » C'est de même chez les moines : « Qu'un pauvre diable soit fait moine dans quelque riche abbaye, ses amis le tiennent pour un chien noyé tant qu'il demeure dans l'enceinte du cloître; mais s'il est, avec le temps, promu à la dignité d'abbé, tous alors affluent à ses côtés, de génération en génération, pillent la caisse commune, admettent parmi les moines leurs plus jeunes neveux, soulagent la misère de leurs parents pauvres et dissipent ainsi les biens du monastère. Que si tous ces excès le font un jour déposer, alors il pourra désormais passer son temps à pleurer, à tourner les feuillets de son psautier, à compter les colonnes du cloître, sans rencontrer un seul consolateur parmi ses amis d'autrefois [1]. » Ces peintures de mœurs sont des documents historiques. Ils ne nous apprennent rien, à la vérité, quand ils nous montrent tant d'hommes cupides et ingrats; il va de soi que la plupart des hommes n'ont été, dans aucun temps, exempts de ces deux vices, l'ingratitude et la cupidité. Mais une cour d'évêque, une cour d'abbé, cela n'existe plus que dans l'histoire.

Ces documents abondent dans les sermons du XIII[e] siècle, et particulièrement dans ceux d'Évrard. « Les visiteurs des monastères ont, dit-il, pour habitude de châtier durement les petits et de pardonner aux grands. Un simple moine, un convers s'est-il mis en faute? On le gourmande, on le bat, on l'enferme dans le cloître, on le fait asseoir sur la terre pour le contraindre à manger sur ses genoux. Mais le coupable est-il un chef, un supérieur? Il est excusé, déchargé; sa faute est annulée [2]. » Nous voulons croire que tous les visiteurs des monastères n'agissaient pas de la sorte. Quant à ceux dont Évrard a justement blâmé l'inique indulgence et l'inique rigueur, à ceux-là certes il ne ressemblait pas. Tout ce qu'il avait de charité, pas beaucoup peut-être, c'était aux petites gens qu'il le réservait. Nous pourrions le prouver par d'autres citations. Mais nous n'en ferons plus qu'une; nous ne citerons plus qu'un

[1] N° 12426 de la Bibl. nat., fol. 177 v°. — [2] *Ibid.*, fol. 64 v°.

passage où, l'audace est grande, un évêque est personnellement désigné. « Bien des gens, dit l'orateur, ne vantent nos prélats que comme grands mangeurs. Il y en a peu, parmi nos prélats d'aujourd'hui, dont on ait à louer l'austère économie, la science supérieure, la vie exemplaire; mais beaucoup se distinguent par la recherche de leurs vêtements et le luxe de leur table. Aussi les clercs voulant bien parler de leurs évêques disent-ils : « C'est un bon prélat, il donne à ses compagnons tant de « capes fourrées, à sa table il a chaque jour tant de plats. » C'est ainsi qu'on recommande l'évêque de Valence[1]. » Cet étrange évêque de Valence, administrateur, par surcroît, de l'archevêché de Lyon, était Philippe de Savoie, un très magnifique seigneur, qui, plus tard, n'ayant, il est vrai, jamais reçu les ordres, quitta ses deux évêchés, se maria et devint, son frère mort, duc de Savoie.

Nous venons de faire ces emprunts aux sermons d'Évrard, avec l'intention de montrer qu'il était homme de belle humeur et ne manquait pas d'esprit. On aurait pu le savoir plus tôt.

B. HAURÉAU.

(*La fin à un prochain cahier.*)

[1] N° 12426 de la Bibl. nat., fol. 7.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le jeudi 10 février 1887, une séance publique pour la réception de M. Hervé, élu en remplacement de M. le duc de Noailles.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. Germain, membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est décédé à Montpellier le 26 janvier 1887.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 28 janvier 1887, a élu M. P. Viollet en remplacement de M. E. Desjardins, et dans la séance du vendredi 18 février 1887, M. Gauthier a été élu en remplacement de M. de Wailly.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences, dans sa séance du lundi 31 janvier 1887, a élu M. Poincaré membre de la section de géométrie, en remplacement de M. Laguerre.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

De J.-B. Rousseau à André Chénier. Études littéraires et morales sur le XVIIIe siècle, par Victor Fournel. 1 vol. in-18, 330 pages, librairie de Firmin Didot, 1886.

Cet ouvrage avait été précédé, il y a quelque temps, d'un autre volume d'études littéraires et morales sur le XVIIe siècle, intitulé de la même façon sommaire et brève : *De Malherbe à Bossuet.* L'inconvénient était le même déjà : tout un siècle littéraire et philosophique dans un petit volume! Que de noms oubliés, et que d'autres à peine indiqués! Pour ne nous occuper que du volume présent, publié hier, nous dirons très nettement que nous regrettons cette précipitation à faire un livre avec des pages qui viennent de paraître dans différents recueils et auxquelles manque trop visiblement l'unité. Je crois qu'avec un peu d'effort l'auteur aurait établi entre ces divers articles un lien plus visible et plus solide. Les plus aimables chapitres sont ceux que l'auteur a consacrés aux épistolières, Mme du Deffand, Mlle de Lespinasse, Mme Du Chatelet, Mme de Graffigny, Mlle Aïssé, Mlle de Condé, mise là à l'improviste et par contraste sans doute, ainsi qu'à l'abbé Prévost. Ici le portrait remplit le cadre et y joue à l'aise. Ailleurs, et malgré le style vif et naturel du peintre de portraits, ou plutôt à cause de ces mérites distingués et rares, on est tenté de se plaindre que l'étude annoncée finisse trop vite. M. Fournel est un vrai lettré, fin, spirituel, très agréable observateur des mœurs et des idées. Ce n'est pas lui qui fera dire jamais d'un de ses livres : « C'est décidément trop long. » E. C.

TABLE.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

M. Berthelot, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, *président.*

Assistants..
- M. E. Renan, de l'Institut, Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Barthélemy-Saint Hilaire, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. Chevreul, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. Franck, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. J. Bertrand, de l'Institut, Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
- M. Alfred Maury, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.

Auteurs...
- M. de Quatrefages de Bréau, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. Caro, de l'Institut, Académie française et Académie des sciences morales et politiques.
- M. Ch. Lévêque, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. Wallon, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Gaston Boissier, de l'Institut, Académie française.
- M. B. Hauréau, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, *secrétaire du bureau.*
- M. R. Dareste, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. G. Perrot, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Gaston Paris, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Berthelot, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. Jules Girard, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Weil, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À la Librairie HACHETTE et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants.*

JOURNAL

DES SAVANTS.

MARS 1887.

Th. Homolle, De antiquissimis Dianæ simulacris Deliacis, **thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris par Th. Homolle; in-8°, 104 pages et 11 planches en photogravure; Thorin, 1885.**

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Le grand mérite de M. Homolle, dans le mémoire que nous résumons et que nous apprécions ici, c'est qu'il a su très bien définir et limiter le sujet qu'il traite. Ses observations portent sur une suite de figures trouvées dans le même endroit et qui reproduisent toutes un même type; les monuments qui n'appartiennent pas à cette série ne sont cités qu'à titre d'objets de comparaison. Grâce au parti qu'a pris ainsi l'auteur et auquel il s'est tenu avec une fermeté que n'a fait fléchir aucune tentation, il a pu pousser très loin l'étude du détail et ne rien avancer qu'il n'ait aussitôt justifié par une description circonstanciée. C'est ainsi qu'il arrive à laisser dans l'esprit du lecteur des idées très claires; celles-ci, que l'on n'a pu perdre de vue, tant elles ont de précision et de netteté, servent ensuite de fondement à des conjectures qui sont présentées de manière à atteindre ce haut degré de vraisemblance que la critique ne saurait dépasser quand elle traite les questions d'origine. Les commencements de toute vie se dérobent dans le mystère et dans la nuit; ce n'est que par induction, par voie d'hypothèse, que la recherche scientifique remonte de l'être adulte à l'humble germe d'où

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de février, p. 104.

il est sorti et qu'elle éclaire d'un faible rayon les premiers tressaillements de la force qui s'éveille, de la matière qui s'organise.

Le premier chapitre, consacré à la détermination du type sur lequel doit porter l'examen, ne prête qu'à très peu de remarques. A propos de l'un des deux groupes entre lesquels M. Homolle partage les statues ou fragments de statues qu'il a réunis, à propos de celui qui est formé des plus anciens ouvrages, on peut seulement faire observer que d'autres monuments de diverses provenances présentent cet aspect de poutre mal équarrie qui caractérise, par exemple, l'image dédiée par Nicandra[1]; ainsi l'on retrouve ce même aplatissement du corps dans les grossières figures en pierre, en marbre et en terre cuite, que l'on a recueillies en grand nombre tant à Mycènes et à Tirynthe que dans les îles de la mer Égée ou en Béotie[2]. On l'a enfin signalé jusque dans des figurines de bronze; le Musée britannique possède un curieux échantillon de cette fabrique[3]. Le fondeur qui coule le métal, le sculpteur qui s'attaque à la roche calcaire, arrivent-ils à cette forme en imitant le travail de l'ouvrier qui façonne le bois ou bien celui du modeleur en argile, le tronc taillé à la serpe et à la doloire ou la galette de terre humide qui s'est allongée et amincie sous la main de l'artisan? Avec quelques boulettes de la même pâte, celui-ci ajoutait ensuite la tête; il indiquait le nez et les seins; son ébauchoir marquait la place des yeux et le creux de la bouche; il séparait les jambes; enfin des traits rouges ou noirs tracés au pinceau complétaient la rude ébauche; ils achevaient d'en faire, sinon une œuvre d'art et une représentation exacte du corps humain, tout au moins une sorte de symbole qui rappelait à l'esprit, avec une précision suffisante, les différents types que commençait dès lors à concevoir et à distinguer la plastique naissante. Les deux matières que celle-ci, à ses débuts, a dû surtout employer, c'est l'argile et le bois, plus faciles à travailler que la pierre. Laquelle de ces deux matières a le plus fait pour suggérer à l'art grec un nouveau progrès, a exercé l'influence la plus efficace sur la naissance et le développement de l'art du marbre? C'est ce que ne dit pas M. Homolle; sans doute il connaît et les figurines de terre cuite auxquelles nous avons fait allusion et ces idoles en bois dont parlent les anciens textes et qui sont souvent

[1] Pl. I.

[2] Voir, outre les ouvrages de Schliemann, Gerhard, *Akademische Abhandlungen*, atlas, planche XLIV, figures 1, 2 et 4.

[3] L'observation est de M. Collignon, qui a pris une très grande part à la discussion de la thèse, en Sorbonne. Le savant et judicieux archéologue a bien voulu nous confier ses notes, auxquelles nous avons fait plus d'un utile emprunt.

représentées dans les bas-reliefs et sur les vases; mais là où il touche à cette question d'origine, à cette question technique, il ne la pose peut-être pas assez nettement, il ne la discute pas assez à fond[1].

C'est au VIIIe siècle que M. Homolle rapporte les plus anciennes des statues qu'il étudie; or, à cette époque, dans le monde grec, les céramistes ne savaient fabriquer que des images de petite taille, comme le sont toutes celles qui forment, par exemple, la riche série de statuettes que le Musée britannique doit aux fouilles faites par Salzmann à Rhodes. Pour que l'on arrive à exécuter, comme on l'a fait surtout à Cypre, des figures de grandeur naturelle en argile, il faudra que les procédés de moulage et de cuisson se perfectionnent par une longue pratique[2]; ce sera là le dernier mot, le dernier triomphe du métier. Ces statues de terre cuite, composées de nombreuses pièces rapportées, sont imitées des statues de pierre; elles ne les ont pas précédées. Il en est tout autrement du bois; il était aussi aisé, il était même plus aisé, à certains égards, de tirer d'un tronc d'arbre une grande figure qu'une petite; on y pouvait réussir avec des outils moins fins et avec une moindre habileté de main; nous inclinerions donc à penser que ce sont les sculpteurs sur bois qui ont fourni les modèles dont se sont inspirés et auxquels se sont d'abord docilement conformés les artistes qui, à Chios et à Naxos, ont entrepris les premiers de ciseler le marbre et d'en tirer des simulacres de la divinité.

A propos du second groupe, qui est étudié avec le même soin que le premier, il n'y a qu'une observation à faire. En décrivant le costume de ces figures, l'auteur n'y distingue que deux pièces, la tunique, *χιτών*, et le manteau, *ἱμάτιον*[3]. Est-ce bien exact? Le costume féminin, quand il est complet, quand il se compose à la fois d'un vêtement de dessous, le vêtement d'intérieur, et du vêtement de dessus, que l'on mettait pour sortir de la maison, ne comporte-t-il pas trois pièces différentes? Ces trois pièces, c'est la tunique, posée sur la peau comme une chemise et qui tombe jusqu'aux pieds; par-dessus, il y a une courte chemisette qui s'arrête au coude et vers le milieu du ventre; le tissu n'en est pas le même que celui de la tunique; il en diffère par une sorte de gaufrure que le sculpteur a très bien fait sentir et qui rappelle ainsi les chemises en bourre de soie que portent encore aujourd'hui les *caïqdjis* du Bosphore. La tunique, qui devait être en lin, colle au corps, et n'offre que quelques plis rares, très légèrement indiqués; la chemisette, qu'elle soit faite de

[1] Chap. III, § 3. — [2] Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art*, t. III, p. 516, n° 3. — [3] P. 27-28.

la même matière ou bien d'une laine très fine, a été plissée artificiellement, soit au fer, soit par une compression prolongée; enfin le manteau, un épais tissu de laine, dessine de grands plis dont la disposition n'est déterminée que par le mouvement et le poids de la draperie, ainsi que par la manière dont elle est arrangée autour du buste. Veut-on distinguer, dans le vêtement de dessous, les deux pièces qu'un examen superficiel a trop souvent confondues? Il faut étudier surtout les figures qui sont dépourvues du manteau; dans plusieurs statues archaïques découvertes à l'Acropole d'Athènes, on discerne du premier coup d'œil la tunique serrée aux membres et plate, puis la chemisette godronnée[1]. On fait moins aisément la différence là où le manteau enveloppe et cache la poitrine presque tout entière, le dos et les flancs; cependant, une fois que l'on est averti par les monuments similaires, on arrive à retrouver la chemisette sur le haut des bras et sur celui des seins que le manteau ne dérobe pas à la vue[2]; on la reconnaît au procédé que le sculpteur a employé pour indiquer la qualité particulière de l'étoffe soigneusement crêpée, le foisonnement de ses plis menus et serrés. Au contraire, sur les cuisses, les plis n'ont plus ni l'ampleur de ceux du manteau, ni la finesse et la régularité de ceux que donne l'apprêt; on devine là le linge à l'état naturel, la tunique proprement dite, et, si les jambes n'étaient partout brisées, on la verrait descendre jusqu'à la cheville.

Voici, dans le même chapitre, un autre point sur lequel nous appellerons l'attention de M. Homolle, en vue du nouvel examen auquel il ne manquera certainement pas de soumettre toute cette suite de figures, quand il exposera, sous une autre forme, les résultats de ses découvertes. Comme il l'avoue lui-même, il y a, dans la série qu'il a constituée, une lacune très sensible, une sorte de trou[3]; entre la figure du dernier groupe qu'il croit la moins ancienne et celle du second groupe à laquelle il attribuerait la plus haute antiquité[4], la différence, la distance est très marquée.

De l'une à l'autre, on en a l'impression très nette, l'art a fait un pas décisif; il a détaché les bras du corps, il a disjoint les jambes, il s'est appris à draper les étoffes, idée que n'a jamais eue, talent que n'a jamais

[1] Ἐφήμερις ἀρχαιολογική, troisième série, 1883, pl. VIII; Cavvadias, *Les Musées d'Athènes; Fouilles de l'Acropole*, pl. V.

[2] C'est ce que nous croyons, avec M. Collignon, pouvoir signaler dans les figures des planches VI, VII et VIII de M. Homolle. On fera la même observation sur un torse archaïque qui provient d'Éleusis (Ἐφήμερις, 1883, pl. VIII, 6) et qui offre la plus étroite analogie avec les statues qui forment le second groupe de la série délienne.

[3] P. 25, 32-33.

[4] C'est-à-dire entre les fragments reproduits pl. IV et pl. VI.

possédé l'art oriental; c'est même là un des caractères, soit dit en passant, par lesquels la sculpture grecque se distingue le plus franchement de la sculpture égyptienne et de l'assyrienne. En étudiant ce mémoire, où tout se suit et se lie avec tant de rigueur, on regrette de ne pas trouver ici les monuments intermédiaires, ceux qui représenteraient la période où les marbres commencent, si l'on peut ainsi parler, à s'échauffer et à s'animer, où ils se dégagent de la froideur et de la raideur primitive, où les membres de la statue s'assouplissent, où l'on s'essaye à chercher ces belles oppositions d'ombre et de lumière que donne un heureux arrangement de la draperie. Si la série où vous vous êtes renfermé ne vous fournissait pas ces ouvrages de transition, ne deviez-vous pas nous avertir tout au moins qu'ils existaient ailleurs, peut-être à Délos même, dans les fragments épars de certaines suites où les sculpteurs avaient traité d'autres thèmes? Ces anneaux qui manquent à la chaîne, ne pouviez-vous les rétablir par hypothèse, à l'aide d'un procédé analogue à celui qu'emploie le dessinateur lorsque, dans une figure mutilée, il restitue en pointillé les parties détruites de l'original?

L'objet du second chapitre, c'est de démontrer qu'il faut reconnaître Artémis dans les images dont se compose la série à laquelle est consacrée cette étude. M. Homolle n'arrive à cette assertion qu'au terme d'une discussion des plus habilement conduites; ici, comme dans le mémoire sur les *Archives de l'intendance sacrée à Délos*, le raisonnement paraît si serré, qu'on est, à une première lecture, tout près d'abdiquer et de se rendre sans condition; il semble que l'on ne puisse se dérober, que, de gré ou de force, on doive aboutir à la conclusion que le critique propose, ou plutôt qu'il impose, d'une main à la fois impérieuse et douce. Que si pourtant l'on reprend, une à une, les données sur lesquelles s'appuie toute cette démonstration, on reconnaît que quelques-unes d'entre elles laissent place à des doutes sérieux. M. Homolle n'omet aucun des faits qui sont de nature à jeter du jour sur la question débattue; on peut, sans hésiter, les accepter tels qu'il les expose; mais on se demandera si ces faits ne comportent pas une autre interprétation que celle qui a été soutenue par l'auteur. Celui-ci commence par rappeler que la plupart des statues qu'il étudie ont été trouvées réunies dans le voisinage du temple d'Artémis; mais, avec la loyauté qui le distingue, il avoue que deux autres images, toutes pareilles, ont été recueillies assez loin de là, au milieu de ruines qui paraissent être celles d'un temple d'Aphrodite[1]. Ce type aurait donc eu, pendant toute la période archaïque, un carac-

[1] P. 31, nos XV et XVI; p. 60.

tère général; le sculpteur s'en serait indifféremment servi, qu'il eût à figurer Artémis, Aphrodite ou toute autre divinité féminine[1]. M. Homolle va même plus loin : il reconnaît que, pendant la période à laquelle appartiennent ces ouvrages, les prêtresses qui consacraient leur effigie dans le temple où elles avaient longtemps officié, les dévotes qui voulaient perpétuer, dans le lieu saint, la mémoire de leur offrande et de leur prière, ont pu être représentées avec le même costume et dans la même attitude que les déesses[2]. Malgré cet aveu et ces concessions, l'auteur tient, dans la plupart des cas, pour Artémis, et surtout il se refuse à voir de simples mortelles dans les statues de Délos[3].

C'est là surtout qu'est le point faible de l'argumentation. M. Homolle nous paraît beaucoup s'avancer. Rappelant l'explication que M. Renan a donnée d'une statue phénicienne, et que nous avons appliquée à ce peuple de statues en pierre calcaire qui est sorti du sol dans le voisinage des grands temples de Cypre, il montre, avec nous, que tous ces personnages sont trop divers d'attitude et de costume pour que l'on puisse y reconnaître les prêtres ou les prêtresses du temple[4]; mais il semble admettre, comme nous l'avons fait, que ces personnages sont des fidèles qui, en dressant leur effigie dans l'enceinte sacrée, ont voulu prolonger l'effet de leur sacrifice, demeurer éternellement présents, dans l'acte et avec le geste de l'adoration, sous les yeux du dieu en qui ils ont mis leur confiance[5]. Que ces femmes et ces hommes aient été revêtus ou non de fonctions sacerdotales, peu importe; ce qu'il convient de retenir, c'est qu'on avait l'habitude de consacrer, aux abords des sanctuaires, nombre de statues qui étaient, non pas des simulacres de la divinité, mais les portraits des donateurs, portraits où l'artiste ne recherchait d'ailleurs pas la ressemblance. Le fait paraît prouvé pour Cypre; mais Cypre, dira-t-on, c'est presque l'Orient; quelle raison avons-nous de croire qu'il en ait été de même dans le monde grec, et particulièrement à Délos? Pour répondre à l'objection, transportons-nous tout d'abord dans la plus grecque de toutes les cités grecques, dans cette Athènes qu'une épigramme de l'Anthologie appelle « la Grèce de la Grèce »,

Ἑλλάδος Ἑλλὰς Ἀθῆναι.

Nous avons déjà eu l'occasion de rapprocher des statues de Délos les

[1] P. 46.

[2] P. 52.

[3] « Nec sacerdotes si sunt, ullo discrimine illas a numinibus differre, *nec sacerdotes utique esse videri.* »

[4] P. 51-52.

[5] Renan, *Revue archéologique*, nouvelle série, t. XXXVII, p. 323. — Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art*, t. III, p. 254-255.

figures archaïques en marbre de Paros qui ont été trouvées dans l'Acropole d'Athènes en 1886[1]. La plupart de ces figures représentent des femmes; par le type et par le costume, elles font songer aux monuments que M. Homolle étudie et en sont très proches parentes; l'étude est d'ailleurs ici plus facile et peut conduire à des résultats plus certains, les exemplaires athéniens étant incomparablement mieux conservés. On a cru tout d'abord voir dans ces images des statues d'Athéné[2]; mais cette hypothèse prête à de graves objections. Les archéologues s'accordent à reconnaître que ces statues, qui sont l'œuvre d'un art déjà très avancé, ne peuvent guère être antérieures aux premières années du ve siècle, à l'invasion perse et aux travaux qui l'ont suivie et qui ont amené tout le remaniement du plateau de l'Acropole, les remblais qui y ont été exécutés par les ordres de Cimon[3]. Or, à cette époque, le type d'Athéné était déjà fixé; la déesse, comme le prouvent des monuments qui paraissent plus anciens que les statues récemment découvertes, était d'ordinaire figurée avec le casque en tête et, sur la poitrine, l'égide, au milieu de laquelle faisait saillie la tête de Gorgone[4]. Rien, au contraire, dans les figures drapées qui sont sorties des fouilles de 1886, ne rappelle ce type; il n'y a ni égide, ni casque, rien qui définisse ces images et leur donne un caractère supérieur à la condition humaine. Avec M. Collignon, je serais bien plutôt porté à y voir des femmes qui auraient consacré leur effigie dans l'Acropole. L'avant-bras droit, qui était travaillé à part, manque partout; mais, au sens du trou dans lequel s'engageait la partie rapportée, on devine qu'il était tendu en avant. La main tenait une pomme ou une grenade, comme ont permis de le reconnaître quelques débris

[1] *Les Musées d'Athènes en reproduction phototypique*, de Rhomaïdès frères. *Fouilles de l'Acropole*, etc. Il est à désirer que cette intéressante publication n'en reste pas, comme cela est souvent arrivé en Grèce, à son premier numéro.

[2] M. Cavvadias ne se prononce pas. En annonçant la découverte (*Pall Mall Gazette*, 13 mars 1886) M. Waldstein croit reconnaître ici une Athéné.

[3] Sur ces travaux entrepris par Cimon, voir l'intéressant article de Dörpfeld, intitulé *Ueber die Ausgrabungen auf der Akropolis* (*Mittheilungen* d'Athènes, 1886, p. 150).

[4] Il suffira de citer, pour l'égide, cette statue assise trouvée à l'Acropole, que l'on incline à regarder comme l'œuvre d'Endoios (Overbeck, *Geschichte der griechischen Plastik*, 3e édition, t. I, p. 146 et fig. 24). Une tête casquée d'Athéné, provenant d'une autre statue, a été recueillie au même endroit; elle est mentionnée par Overbeck (p. 147) et figurée dans les *Mittheilungen* d'Athènes (1886, p. 187). L'auteur de l'article auquel nous renvoyons (*Zu dem archaischen Athenakopf in Akropolis Museum*), Studniczka, a rapproché de cette tête, connue depuis 1863, d'autres fragments découverts en 1882, et montré que la déesse portait l'égide; elle était représentée combattant contre des géants.

ramassés auprès de ces statues, qui paraissent avoir appartenu à l'un ou à l'autre de ces fruits. Si l'on pouvait compléter et restituer ces marbres, on aurait des images qui, tout en étant d'une exécution très supérieure, rappelleraient fort les figures cypriotes. Ce sont là des prêtresses ou des orantes, comme on voudra les appeler, et il n'est même pas sûr que ce soient des prêtresses d'Athéné; lorsqu'on voulut créer le sol artificiel sur lequel devaient s'élever les nouveaux édifices en projet, les matériaux qui furent employés à ce travail purent être empruntés aussi bien aux abords d'autres sanctuaires qu'à l'enceinte habitée par Athéné Polias. Le *téménos* d'Artémis Brauronienne a dû fournir, lui aussi, des fragments du même caractère, soit des simulacres de la déesse, soit des images de ses fidèles.

L'Acropole d'Athènes paraît avoir renfermé nombre de ces figures votives, nées de la pensée pieuse dont nous avons cru deviner le sens. Le prétendu Hermès porteur de taureau, qui est plus archaïque de style que les figures en question, pourrait bien n'être que l'image d'un sacrificateur, d'un Athénien qui s'est fait représenter avec la victime qu'il est venu offrir sur l'autel[1]. C'est ainsi que plus d'une des figures votives de Cypre porte la colombe ou le bélier[2]. Dans un autre marbre de l'Acropole, malheureusement très mutilé, dans ce qui reste d'une figure assise, tenant des tablettes sur ses genoux, on a cru reconnaître un trésorier d'Athéné, un *ταμίας τῶν ἱερῶν χρημάτων*, qui avait dédié sa propre statue dans ce sanctuaire, sur les trésors duquel il veillait pendant sa vie[3]. Nous savons, soit par les auteurs, soit par les inscriptions, que les artistes du ve siècle et des deux siècles suivants ont eu souvent à sculpter, pour qu'elles fussent déposées dans l'Acropole, des statues de prêtresses ou d'*arréphores*, analogues à cette statue de Lysimaché que Démétrios exécutait vers la fin du ve siècle[4]. Si ces monuments étaient communs après les guerres médiques, il n'y a aucune raison de penser qu'ils aient été plus rares pendant la période précédente, où la piété était certainement plus vive et plus sincère.

S'il convient de reconnaître des prêtresses dans les statues de l'Acro-

[1] C'est la figure 25 d'Overbeck, *Geschichte*, I, p. 148.

[2] Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art*, t. III, fig. 349, 402.

[3] Furtwängler, *Archaische Sitzbilder* (dans l'article intitulé *Marmore von der Akropolis*, *Mittheilungen* d'Athènes, 1881, p. 174).

[4] Pline, *H. N.*, XXXIV, 76; Pausanias, I, XXVII, 4. Une base trouvée à l'Acropole supportait une statue d'une prêtresse d'Athéné Poliade, ciselée par Kephisodotos et Timarchos (Lœwy, *Inschriften griechischer Bildhauer*, n° 109); Kaikosthénès avait exécuté une statue d'arréphore (*ibid.*, 117); une autre figure du même genre est encore mentionnée, sans nom d'auteur (*ibid.*, 116).

pole, pourquoi serait-il interdit d'attribuer le même caractère aux statues de Délos, qui, les plus récentes du moins, ont même pose et même vêtement, et qui appartiennent à la même période? Ce n'était pas seulement dans l'île de Cypre et à Athènes que l'on voyait de ces statues votives; «A Argos, dit Pausanias, devant l'entrée du temple d'Héra, sont rangées les images des femmes qui ont exercé le sacerdoce dans ce sanctuaire, ainsi que celles de héros, parmi lesquels on distingue Oreste[1].» Pourquoi le même usage n'aurait-il pas existé à Délos? Pourquoi n'aurions-nous pas là les effigies de femmes ioniennes, qui auraient voulu témoigner à la fois de leur richesse et de leur piété, en dressant leur image dans l'enclos sacré?

Pas plus que les statues attiques qui nous ont servi d'objets de comparaison, aucune des statues déliennes n'offre d'attributs qui en déterminent la signification. Le mouvement même des bras se laisse bien moins clairement deviner ici qu'à Athènes; c'est sur l'analogie d'autres monuments de la même époque que se fonde M. Homolle pour proposer de fléchir l'avant-bras droit et d'employer le gauche à retenir du bout des doigts les plis du manteau; la restitution qu'il a en vue est purement conjecturale. Si sa thèse avait été imprimée un an plus tard (elle porte la date de 1885), il n'aurait pu s'empêcher de remarquer et de signaler l'étroite ressemblance qui existe entre ses prétendues images d'Artémis et les statues attiques qui ont été récemment remises en lumière. Cette constatation ne l'aurait pas gêné s'il avait admis, avec quelques archéologues, que ces figures représentent Athéné; mais aussi il aurait peut-être senti la force des objections que soulève cette hypothèse, et, dans ce cas, il n'aurait pas pu ne point se demander si l'interprétation à laquelle ce type paraît le mieux se prêter, à propos des marbres d'Athènes, ne serait pas aussi celle que l'on doit proposer et préférer, quand il s'agit d'expliquer les torses qui sont sortis des tranchées ouvertes au cours des fouilles de Délos.

Quoiqu'il n'eût pas sous les yeux ces marbres de l'Acropole, dont la conservation est bien supérieure à celle des marbres de l'île, M. Homolle, averti par quelques autres monuments analogues et par le souvenir des ex-voto cypriotes, a bien vu la difficulté; il n'a pas prétendu l'esquiver; mais la raison qui l'a peut-être décidé à passer outre, à chercher, à trouver partout Artémis, c'est l'inscription gravée sur la statue offerte par Nicandra :

Νικάνδρη μ' ἀνέθηκεν ἑκηβόλωι ἰοχεαίρηι.

[1] Pausanias, II, XVII, 3.

« Nicandra m'a offerte à la déesse qui aime à lancer au loin ses flèches. » Suivant une convention dont les exemples sont nombreux dans les monuments de l'art grec archaïque, l'image est censée parler, et M. Homolle croit lui entendre dire qu'elle est une image d'Artémis[1]. Je ne vois pas que le vers ait nécessairement ce sens; notre critique se départit ici, pour une fois, de cette prudente réserve avec laquelle il s'abstient presque toujours de forcer la valeur des textes. Tout ce qu'on peut légitimement tirer de cette inscription, c'est que la statue a été consacrée par Nicandra et qu'elle l'a été à Artémis; mais où est-il marqué en termes formels qu'elle représente Artémis? L'auteur de la dédicace n'aurait-il pas pu s'exprimer exactement de la même manière, s'il avait eu dans l'esprit que ce marbre était le portrait de Nicandra, qui, grâce au sculpteur, assisterait désormais, pendant des siècles, aux cérémonies et aux pompes du culte d'Artémis?

On peut rester dans le doute; la figure dédiée par Nicandra a bien la forme et l'aspect d'une très vieille idole; elle rappelle les *maççéba*, les *achéra* de la Syrie, ces cippes et ces pieux où certains traits du corps, indiqués très sommairement, suggéraient l'idée de la forme humaine plutôt qu'ils ne prétendaient la représenter[2]. On en pourrait dire autant des autres monuments qui composent le premier groupe de la série qu'a constituée M. Homolle; la physionomie en est la même. D'ailleurs, dans le siècle auquel appartiennent ces ouvrages, lorsqu'on venait seulement de commencer à travailler le marbre, ce devait être un grand effort que l'exécution d'une statue comme celle de Nicandra; cet effort, on se l'imposait pour créer un simulacre divin; mais les ateliers n'avaient pas encore un outillage qui leur permît de multiplier assez les statues pour que les particuliers eussent déjà pris l'habitude de commander et de consacrer leur propre image. Le portrait votif suppose une production courante très active et des prix de fabrique qui mettent ce luxe à la portée de tous les gens aisés.

Pour les plus anciennes des statues de Délos, nous inclinerions donc à admettre la théorie de M. Homolle; sans pourtant vouloir en jurer, nous serions disposés à y voir des images de l'Artémis délienne. Sur celles du second groupe, qui ressemblent si fort aux prêtresses de l'Acropole, nous hésiterions bien davantage à nous prononcer. Il ne nous paraît pas démontré que la liaison établie par l'auteur entre les deux groupes existe réellement, ni que les figures plus récentes doivent né-

[1] P. 61 : « Ex qua formula colligitur deæ non Nicandræ effigiem illam esse. » — [2] Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art*, t. IV, p. 384-385, 428-429.

cessairement suivre la fortune des plus anciennes, recevoir la même interprétation et la même définition. Les premières peuvent être des Artémis, et les secondes, toutes ou quelques-unes d'entre elles, des effigies de prêtresses ou d'orantes. A vrai dire, il n'y aurait pas de série, au sens du moins où l'entend M. Homolle; en effet, nous ne serions pas en mesure d'assurer que la même personne ait été représentée, comme on l'affirme, dans toute la suite de ces marbres; il n'y aurait là d'autre unité que celle du type plastique, type qui n'aurait cessé de se développer, depuis les premières et rudes ébauches jusqu'au moment où l'art touche à sa perfection.

Au fond, la question n'a qu'une importance secondaire. Toutes les observations, souvent si justes et si fines, que présente à ce sujet M. Homolle, subsistent et gardent leur intérêt, que les figures qu'il décrit soient ou ne soient pas des Artémis. Dans une dernière étude, nous aurons à résumer et à discuter les idées qu'il expose, à propos des monuments qu'il a découverts, sur les origines et les progrès de l'art grec, sur la marche et les phases de ce mouvement continu par lequel les qualités propres et la puissance inventive du génie grec se sont dégagées de l'imitation des modèles étrangers et des tâtonnements du début, au cours de ces trois siècles qui ont préparé la magnifique floraison du siècle de Périclès.

GEORGES PERROT.

(La suite à un prochain cahier.)

LA TACTIQUE AU XIIIe SIÈCLE, par Henri Delpech. Paris, A. Picard, 1886, 2 vol. in-8° avec 11 cartes et plans.

PREMIER ARTICLE.

L'auteur de l'ouvrage ici annoncé nous dit, au début de sa préface, qu'il se propose de prouver «que les armées du XIIIe siècle ont eu une tactique réfléchie, tactique élémentaire comme les armes dont on disposait à cette époque, mais très intelligente et en parfaite harmonie avec l'outillage du temps;» et il ajoute: «C'est une opinion nouvelle que nous entreprenons de démontrer ici méthodiquement. Jusqu'à présent, on a

pensé, sans avoir examiné la question, que le moyen âge n'avait pas de théorie militaire et qu'il ne pouvait pas en avoir. »

L'idée que M. H. Delpech a entrepris de réfuter n'a peut-être pas été aussi générale et aussi absolue qu'il l'admet; car diverses considérations durent faire supposer à ceux qui méditaient les annales militaires qu'au XIIIe et au XIVe siècle, les chefs d'armée n'étaient pas tous absolument étrangers à ce qu'on peut appeler la science de la guerre. En lisant le récit de certaines batailles rapporté par nos historiens, il n'était pas impossible d'apercevoir l'application de quelques principes de tactique que la pratique avait transmis et qui constituaient une sorte de théorie de la guerre. Toutes les fois qu'un peuple s'est trouvé souvent aux prises avec des ennemis redoutables et intelligents, on y a vu naître des chefs habiles; le renouvellement incessant des hostilités y a enfanté fréquemment de grands capitaines. Ces chefs, ces capitaines ont compris promptement la nécessité de s'écarter, en diverses circonstances, par exemple, à raison du terrain où ils se trouvaient, de la situation de l'ennemi, des obstacles qu'ils avaient à vaincre, du mode de combattre et de livrer bataille que la tradition avait perpétué dans leur pays. Il est en effet à remarquer que, chez les populations peu avancées, les habitudes militaires ne varient presque pas, et que la façon de faire la guerre demeure assez uniforme. C'est de la sorte que prend naissance la tactique; élémentaire d'abord, comme celle que M. Delpech croit retrouver au XIIIe siècle, elle se complète et se perfectionne peu à peu. Une fois conçue, adoptée par une nation, elle ne tarde pas à être imitée chez ses voisins. Sans doute, ces premiers essais de tactique ne sauraient recevoir le nom de système militaire, dans l'acception technique du mot; ils semblent être plutôt, à l'origine, le produit de l'heureuse inspiration d'un chef. Mais les mêmes procédés, réitérés dans leur emploi, deviennent plus tard la base d'une véritable théorie. Les peuples guerriers ont donc dû connaître, de bonne heure, une tactique au moins embryonnaire, et nous en avons la preuve dans ce qui a été observé chez des peuplades sauvages ou barbares de l'ancien et du nouveau monde, telles que les tribus maoris de la Nouvelle-Zélande, qui se faisaient constamment la guerre. Toute la différence à constater entre des nations qui en sont encore aux premiers éléments de la tactique, c'est-à-dire qui commencent à systématiser leurs mouvements et leurs opérations en campagne, c'est que les troupes des unes exécutent avec ensemble et docilité des ordres qui n'obtiennent, chez d'autres, qu'une exécution incomplète ou maladroite. Plus longtemps les hommes demeurèrent en campagne, plus la guerre se prolongea, mieux les armées se façonnèrent à cette tactique, dont les

règles empiriques s'enrichissaient peu à peu d'importantes additions. Telle a été la cause de la grande supériorité militaire des Grecs et des Romains. Ils opposèrent le plus souvent aux nations qu'ils combattaient et qu'ils voulaient soumettre de fortes habitudes de tactique, auxquelles celles-ci étaient étrangères. Mais leurs ennemis finirent par se former à leur école, et, au temps de la décadence de l'Empire, les armées romaines furent, plus d'une fois, vaincues par des chefs barbares qui en avaient emprunté la tactique raisonnée. Car l'art militaire, on le sait, prit de bonne heure, dans l'antiquité, le caractère d'une véritable science qui s'enseigna dans des traités, comme la rhétorique et la philosophie. Il nous reste les ouvrages grecs d'Onosandre, d'Élien, des empereurs d'Orient Maurice et Léon VI et l'ouvrage latin de Végèce, qui est du IVe siècle de notre ère.

Cette science militaire, encore florissante à l'époque byzantine, comme le prouvent quelques-uns des traités mentionnés ici, n'était pas restée inconnue des barbares que les empereurs de Constantinople eurent bien souvent à combattre. Tout indique qu'ils en puisèrent chez les Grecs et chez les Latins quelques notions. Les chefs barbares, dans leurs luttes contre les empires d'Occident et d'Orient, durent observer les moyens d'attaque et de défense qu'on leur opposait.

M. H. Delpech, qui a consacré plusieurs chapitres de son ouvrage à rechercher les origines de la tactique du moyen âge, retrouve chez celle-ci l'application de principes consignés dans Végèce et qu'on peut rapporter à quatre catégories différentes[1] : 1° l'attribution à la cavalerie de l'offensive et à l'infanterie celle de la défensive; 2° le combat en ordre parallèle; 3° l'emploi, pour la manœuvre de l'infanterie, du cercle, du coin et du carré; 4° enfin de nombreuses règles et usages relatifs à l'équipement, à l'escrime, aux armes de trait, aux signes de ralliement, à la poliorcétique, etc.

Les règles fournies par Végèce, qui diffèrent en bien des points fondamentaux de celles des anciennes légions romaines, se sentent déjà des changements que la guerre avait subis, à la fin du Haut-Empire. La cavalerie prenait de plus en plus d'importance; elle s'affranchissait du concours encombrant de la cavalerie légère, et préparait ainsi ce qu'on peut appeler la tactique féodale. Les Francs ne semblent pas avoir été aussi ignorants de cette science des mouvements et de la disposition des armées que certains auteurs l'ont supposé. Tout ne se réduisait pas pour eux, dans la guerre, au courage, à la rapidité et au nombre. C'est ce

[1] *La Tactique au XIIIe siècle*, t. II, p. 130 et suiv.

qu'avait admis judicieusement M. Boutaric, quand, en parlant des armées franques au temps des rois carolingiens, il écrivait : « La tactique n'était pas abandonnée; de même que les sièges, les combats avaient leurs règles[1]. »

Mais, au lieu de se conformer au système d'armement, de répartition des corps des différentes armes et aux façons de les employer qu'ils rencontraient dans l'empire romain, les barbares gardèrent le plus souvent leur ancienne manière de combattre, et s'ils recoururent parfois à une tactique raisonnée, ils la subordonnèrent à leurs vieilles habitudes militaires. C'est ainsi que les Normands, qui infestaient le littoral de la mer du Nord, de la Manche et de l'Océan, et qui, en remontant les rivières, poussaient leurs ravages jusque dans l'intérieur, employaient sur terre presque exclusivement la cavalerie, la vitesse du cheval leur permettant de regagner plus vite leurs barques. Leur méthode de combat, essentiellement rapide et mobile, trouvait d'ailleurs dans l'équitation comme l'équivalent de leurs légères embarcations. L'habitude de combattre à pied prévalut au contraire chez les tribus germaniques de la rive droite du Rhin, et que le traité de Verdun avait assignées à Louis de Bavière. C'est ce qui s'observa également chez la plupart des nations de la même souche, notamment chez les Flamands et chez les Anglo-Saxons de la Grande-Bretagne[2]. A la bataille d'Hastings, les Anglo-Saxons, qui cherchaient à résister à l'armée de Guillaume le Conquérant, presque exclusivement composée de cavalerie, descendirent de cheval pour tenter dans leur résistance un dernier effort. Un passage de Guillaume de Tyr qui se rapporte à l'année 1148, et que relate M. Delpech[3], nous montre que la prédilection pour le combat à pied était dans la tradition militaire des troupes germaniques.

Ces habitudes nationales dans l'art de combattre, loin de disparaître par suite d'une connaissance plus complète de la tactique romaine, d'une observation plus fidèle de ses principes, réagirent, au contraire, contre eux. Ainsi que le note M. Delpech, au cours des xe, xie et xiie siècles, l'Europe militaire manifesta des aptitudes tactiques que l'on peut regarder comme spontanées et indépendantes des réminiscences du monde romain : « L'histoire générale prouve jusqu'à l'évidence, ajoute le savant auteur, qu'après la mort de Charlemagne, le génie barbare réagit contre le *romanisme* carolingien. Cette réaction fut universelle et porta aussi bien sur l'organisation militaire que sur l'organisation poli-

[1] *Institutions militaires de la France*, p. 96. — [2] Delpech, *ouvr. cit.*, t. II, p. 242. — [3] *Ibid.*, t. II, p. 243.

tique et sociale [1]. » Au milieu du XIe siècle, les populations de l'Europe occidentale, toutes soumises au régime de la féodalité, avaient leurs habitudes propres de combattre et elles peuvent être partagées, sous le rapport militaire, en deux classes : celles qui donnaient la prépondérance à la cavalerie, et celles qui préféraient l'infanterie. Dans les guerres que se firent ces races douées d'instincts militaires opposés, chacune expérimenta, pour ainsi parler, son genre d'infériorité, et, suivant l'heureuse expression de M. Delpech, le champ de bataille devint une école mutuelle. D'un côté, l'avantage que fournit à l'offensive la vitesse et le choc des chevaux fut peu à peu si bien compris par les Allemands, que l'emploi de la cavalerie fit chez eux des progrès marqués, et déjà, au XIIIe siècle, la noblesse germanique combattait à cheval comme la noblesse française. D'un autre côté, les chevaliers de l'Occident, tout fiers qu'ils étaient de leurs brillantes armures et de leur puissant équipement, durent constater, dans le cours de ces trois siècles, que le combattant à cheval ne pouvait ni fournir le maximum de son effort, ni prolonger la lutte, sans l'appui d'une ferme infanterie de ligne, et ils s'attachèrent à s'assurer cette ressource.

La solidarité naturelle qui existe entre les deux armes devint alors si évidente, selon M. Delpech, que l'Europe féodale tendit à en faire la base de sa tactique, dès le XIe siècle, c'est-à-dire bien avant que l'expérience militaire acquise dans les guerres des Croisades eût rendu tout à fait manifeste la nécessité de combiner l'une et l'autre arme [2].

La noblesse de Normandie et de l'Île-de-France constituait, au XIe siècle, une puissante cavalerie; mais au XIIe siècle, on voit apparaître une tactique qui rend à l'infanterie un rôle important dans la guerre. Jusqu'à cette époque, les chefs d'armée avaient l'habitude de faire descendre de cheval la majeure partie de leur noblesse pour s'en composer une infanterie d'élite. Toutefois ce corps, qui ne pouvait d'ailleurs être bien nombreux, ne servait que comme réserve. Plus tard, l'affranchissement des communes ajouta un important contingent à ces troupes à pied. La population des villes, composée surtout d'artisans dont l'adresse se prêtait à la fabrication des armes, était en mesure de s'équiper à peu de frais. Les milices urbaines ne tardèrent pas à devenir assez nombreuses à l'armée, pour couvrir les fronts de cavalerie de leurs formations défensives. Alors on put avoir des fantassins dans tous les corps, et la noblesse, qui avait été un instant mise à pied, remonta à cheval. Elle n'en descendit, au XIIIe siècle, que dans les rares circonstances où l'infanterie

[1] Delpech, *La Tactique au XIIIe siècle*, t. II, p. 240. — [2] *Ibid.*, t. II, p. 244.

eut besoin d'être encadrée pour résister à des efforts redoutables et réitérés. Pendant ce temps, la cavalerie, qui s'était fort améliorée lors des guerres des Croisades, devenait plus manœuvrière et s'enrichissait de quelques armes spéciales, telles que les archers à cheval.

M. Delpech, pour justifier son aperçu des transformations et des progrès de la tactique jusqu'au XIIIe siècle, passe en revue un certain nombre de faits d'armes et d'actions militaires où il recherche quelles furent les dispositions adoptées en ce qui touchait les mouvements et le placement des combattants.

La bataille de Noit, qui eut lieu en 1041, non loin de Tours, entre Geoffroy Martel, comte d'Anjou, et Thibaud, comte de Blois, fournit à notre auteur un premier élément d'étude de la tactique au XIe siècle. Nous ne reproduirons pas ici l'intéressant et lucide exposé qu'il nous fait des circonstances de la guerre qui s'alluma entre les deux comtes [1] et de la bataille qui en fut l'événement décisif. Nous préférons analyser la relation qu'il donne d'un autre succès remporté plus tard, en 1057, par le même Geoffroy Martel, et où il eut pour adversaire Guillaume, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, seigneur qui jouissait comme lui d'une grande réputation militaire. Il s'agit de la bataille de Chef-Boutonne et de la campagne qu'elle termina si heureusement pour le comte d'Anjou. Geoffroy Martel voulait enlever à Guillaume le comté de Saintes. Il fut l'agresseur, et son armée s'avança par le bassin de la Vienne et du Clain. Elle arriva en présence de celle de Guillaume, près du château de Chef-Boutonne.

Le duc d'Aquitaine s'était porté là avec ses forces pour s'opposer à la marche de Geoffroy, servi par les intelligences qu'il avait avec diverses villes des États de Guillaume. Dans l'engagement qui eut lieu, le comte d'Anjou suivit la tactique à laquelle il avait déjà recouru en des combats précédents. Il déploya en première ligne ses archers et le reste de son infanterie, armée de piques; car les fantassins n'avaient alors que des armes de trait et de hast. Puis il mit pied à terre avec sa chevalerie, se posta en première ligne avec les combattants à pied, et telles furent les instructions qu'il donna aux fantassins : Ne pas s'éloigner les uns des autres et faire usage du cri de guerre pour se reconnaître, résister de pied ferme à l'ennemi, enfoncer ses compactes formations, opposer aux charges des assaillants une résistance passive et ne jamais perdre de vue la direction de leurs signes de ralliement. Le duc d'Aquitaine donna

[1] Dans cette guerre, Geoffroy Martel voulait se mettre en possession de la Touraine, enlevée à Thibaud, comte de Blois, par le roi de France Henri Ier, qui l'avait donnée ensuite au comte d'Anjou.

aussi ses instructions à l'armée poitevine. Il disposa en coin son infanterie, la forma en ordre serré, et comme cette infanterie était fort nombreuse, elle élargit sa ligne par ses ailes, en appuyant sur ses deux flancs. Les escadrons de la chevalerie de Guillaume prirent ensuite le poste de combat qui leur avait été assigné. Geoffroy Martel, au lieu de reculer devant un aussi puissant rempart d'hommes, prit pour objectif le centre de la ligne ennemie et dirigea hardiment contre ce point ses principales forces. Par leur action combinée, l'infanterie noble d'Anjou et la cavalerie de Tours dont elle était suivie réussirent à enfoncer le corps de troupes à la tête duquel était placé Guillaume, et elles pénétrèrent si avant qu'elles enlevèrent son étendard. L'épaisse colonne d'attaque qu'avait lancée Geoffroy resta maîtresse du terrain. La ligne de bataille de l'armée de Guillaume, qui devait avoir été ainsi coupée, se disloqua, et la débandade commença parmi les troupes de ce dernier. Les Gascons et les Limousins donnèrent le signal du sauve-qui-peut. Il ne resta bientôt sur le terrain que la chevalerie poitevine, qui fut écrasée par Geoffroy, auquel la déroute de la plus grande partie de ses adversaires permettait de concentrer toutes ses forces contre la dernière résistance tentée par cette vaillante chevalerie. Guillaume fut blessé et fait prisonnier, et ceux des chevaliers qui avaient échappé au massacre prirent la fuite. Le récit de la bataille de Chef-Boutonne fait bien comprendre la tactique usitée au XIe siècle, et notre auteur achève d'en montrer le caractère par l'étude de la célèbre bataille d'Hastings, donnée en 1066.

Les batailles de Noit et de Chef-Boutonne nous présentent un exemple d'une lutte de l'ordre perpendiculaire contre l'ordre parallèle. Quant à la bataille d'Hastings, elle nous offre un spécimen de la manière dont opérait parfois la cavalerie, à cette époque. M. Delpech croit y apercevoir, chez les Franco-Normands, des manœuvres de cavalerie personnelles et originales. Dans la volte d'Hastings, la cavalerie de Guillaume le Conquérant a des alternatives de fuite et de retour offensif. Les Franco-Normands avaient alors vraisemblablement leur école nationale de cavalerie, mais il n'en était pas de même pour leurs troupes à pied, et notre auteur montre que, dans la bataille d'Hastings, l'infanterie ne fut bonne à rien.

Au XIIe siècle, un progrès marqué s'opère dans l'art militaire. Laissons parler ici notre auteur. « Le XIe siècle avait laissé en France deux écoles de guerre : l'une d'infanterie, isolée sur les bords de la Loire; l'autre de cavalerie, pratiquée par le reste de la nation et surtout par la noblesse de Normandie et de l'Île-de-France. L'œuvre du XIIe siècle fut d'unir ces deux écoles en une seule. Ce fait se produisit par l'élévation

des comtes d'Anjou (Geoffroy et Henry Plantagenet) au trône d'Angleterre et aux duchés de Normandie et d'Aquitaine. Ils purent alors inaugurer une tactique qui réunissait les avantages des deux précédentes[1]. »

M. Delpech a examiné un certain nombre de faits militaires du XIIe siècle où il cherche la preuve du changement qu'avait pu subir à cette époque la tactique.

Rappelons-les ici sommairement :

Le combat de Brémule, livré en 1119 et où se trouvaient en présence le roi de France Louis le Gros et le roi d'Angleterre Henri Ier; la bataille de Tinchebray, donnée en 1106, et dans laquelle Henri Ier, roi d'Angleterre, battit et fit prisonnier son frère Robert, duc de Normandie; la bataille de Sainte-Maure, qui eut lieu près de l'Indre en 1109 et dans laquelle l'armée de Hugues fut surprise par Albéric de Montrésor, ennemi de la maison d'Amboise; la bataille de Cangy, qui est de l'année 1129 et dans laquelle Sulpice d'Amboise culbuta la petite armée du comte de Vendôme. Tous ces engagements nous montrent l'emploi de la chevalerie démontée en guise d'infanterie de réserve.

Puis viennent, dans l'énumération de M. Delpech, la disposition que devait prendre Louis le Gros pour sa chevalerie, d'après ce qui avait été arrêté en conseil de guerre, alors qu'en 1124 son armée, réunie près de Reims, s'apprêtait à en venir aux mains avec celle de l'empereur d'Allemagne Henri V; la bataille de Beaumont, qui fut livrée en 1125 et qui nous fournit un exemple de l'emploi des archers à cheval dont les croisés avaient tant souffert dans la croisade lorsque les Turcs le leur avaient opposé[2]; la défaite d'un corps de chevalerie franco-normande soulevé contre Henri Ier, roi d'Angleterre, due surtout aux archers à cheval que Odon Borlengue avait conseillé à ses compagnons d'armes de déployer devant le front de bataille contre Galeran, comte de Meulan, lequel revenait, après avoir passé par la forêt de Brotone, de son coup de main de Vatteville; la bataillle de Lincoln, livrée en 1141, entre Étienne, comte de Boulogne, qui défendait sa couronne d'Angleterre, et les comtes de Leicester et de Gloucester tenant pour Mathilde, femme de Geoffroy Plantagenet, engagement dans lequel les deux armées adverses étaient chacune rangée en trois corps.

L'étude de la tactique adoptée dans ces divers événements militaires nous fait voir les capitaines du XIIe siècle constamment préoccupés de découvrir la meilleure combinaison possible des troupes à pied avec les troupes à cheval. C'est de la sorte qu'ils sont arrivés, par une série de

[1] Delpech, *La Tactique au XIIIe siècle*, t. II, p. 273. — [2] *Ibid.*, 286.

tâtonnements, au système qui prévalut au XIIIe siècle. Nous ne saurions admettre cependant que cette tactique, à laquelle on fut graduellement conduit, ait été toujours rigoureusement observée, et l'inexpérience des chefs improvisés, des milices des communes, mal exercées aux manœuvres militaires, la difficulté de coordonner suffisamment des troupes de constitution et d'armements inégaux, durent s'opposer, en plus d'un combat, à l'emploi de la tactique raisonnée dont M. Delpech a si heureusement mis en relief le caractère.

Les armées féodales du XIIIe siècle, les corps de soldats à pied et à cheval que conduisaient les seigneurs appelés à l'ost, ont pu s'en tenir plus d'une fois à l'ancienne manière de combattre, c'est-à-dire à des irruptions soudaines dans lesquelles on se massait sans grand ordre, à des mêlées où les troupes n'étaient pas rangées systématiquement suivant l'ordre parallèle ou suivant l'ordre profond. Les commandants en chef des armées féodales durent d'abord rencontrer de grandes difficultés pour coordonner les éléments si divers dont elles étaient composées et les faire agir avec ensemble. C'est ce qui s'était passé sans aucun doute, dans l'antiquité, pour ces grandes armées asiatiques dont triomphèrent des armées grecques ou romaines d'un faible effectif, mais bien outillées et bien disciplinées. Il fallut le génie d'Annibal pour réussir à donner de la cohésion et de l'ensemble dans les mouvements à une armée telle que celle avec laquelle il envahit l'Italie, et qui était composée de mercenaires et de troupes alliées tirés des nations les plus diverses.

Ce ne fut pas seulement la tactique dont la renaissance a été complète au XIIIe siècle et dont on retrouve des traces manifestes dans les siècles antérieurs; on discerne aussi, à la même époque, au moins chez les généraux habiles, la connaissance d'une véritable stratégie. Les capitaines du moyen âge appliquèrent, pour diriger leurs armées, les mêmes principes que ceux qui avaient été déjà suivis par les anciens. Toutefois, cette stratégie a dû rester fréquemment fort imparfaite, car la stratégie, qui est l'art de préparer un plan de campagne, de diriger une armée sur les points décisifs ou nécessaires à assurer la marche ou la défense et de reconnaître les emplacements où il faut, dans les batailles, porter les plus grandes masses de troupes pour assurer le succès, demande des connaissances topographiques qui, au moyen âge, firent le plus souvent défaut aux chefs d'armée. Il n'y avait alors ni cartes ni bonnes descriptions des localités. C'était uniquement par la pratique, la visitation fréquente des lieux, qu'on en pouvait bien savoir la disposition. Les principes de la stratégie ne devenaient susceptibles d'application que pour un capitaine qui avait, par lui-même ou par ceux qui l'accompa-

gnaient, une connaissance exacte du terrain. Donc s'il s'éloignait beaucoup de la contrée où lui et ses lieutenants avaient auparavant combattu, s'il tentait quelque longue et lointaine campagne, il en était réduit à recueillir sur place des informations, presque toujours insuffisantes, pour arrêter et combiner un plan de marche, et, sur bien des points, il était contraint de s'avancer à l'aventure. D'ailleurs les voies de communication n'étaient pas alors à beaucoup près aussi nombreuses et d'un parcours aussi facile qu'elles le sont devenues depuis, et la cavalerie qui, à partir de l'époque carolingienne, fit le fond des armées, ne pouvait guère, comme l'observe M. Delpech, s'avancer que par les chaussées établies et les routes viables et battues. Sans cesse arrêtée par le manque de vivres et de fourrages, qui la forçait à des haltes fréquentes dans les grandes expéditions, elle ne pouvait combattre avec chances de succès que sur un terrain ferme, sur de grandes surfaces unies et découvertes. C'était seulement lorsque les chefs d'une armée avaient l'avantage de bien connaître la topographie d'un pays qu'ils pouvaient appliquer les principes de cette stratégie savante, raisonnée qui, au XIIIe siècle, ressort de diverses campagnes.

Ce siècle a donc été réellement, soutient avec force notre auteur, en possession d'une tactique et d'une stratégie dignes de ce nom, et l'étude nous y fait retrouver plus d'une réminiscence de la tactique et de la stratégie des anciens. C'est à cette étude qu'est surtout consacré l'ouvrage de M. Delpech.

Par l'examen et la discussion attentive de plusieurs batailles du XIIIe siècle, que renferme son travail, notre auteur cherche la preuve que les enseignements des écoles de guerre créés par l'antiquité continuaient, à cette époque, de guider les chefs d'armée, au moins les plus intelligents. Il y a quelques années, il avait essayé de le démontrer par l'examen de la bataille de Muret, où Simon de Montfort défit Pierre II, roi d'Aragon. L'exposé dont cette célèbre victoire des armes françaises lui a fourni l'objet, M. Delpech ne l'a pas seulement, dans son nouveau livre, développé et rectifié sur certains points. Pour répondre à des objections très sérieuses qu'il n'a pas tout à fait réfutées, il y a joint un travail beaucoup plus étendu et dont les résultats lui paraissent plus décisifs. C'est un ample mémoire sur la bataille de Bouvines, presque contemporaine de celle de Muret[1], et l'étude de quelques autres faits d'armes du même siècle sert de complément à sa démonstration.

Dans ses investigations, notre auteur ne s'est pas borné à interroger

[1] La bataille de Muret est de l'année 1213 et celle de Bouvines de l'année 1214.

et à discuter les textes imprimés, à rechercher tous les documents manuscrits qui peuvent fournir des indications topographiques ou des détails inédits sur les opérations militaires qu'il veut éclairer; il a réuni toutes les informations de nature à nous bien faire connaître la composition, l'armement et la marche des armées belligérantes. Il a été plus loin, il a voulu visiter par lui-même les contrées, les cantons qui furent le théâtre de ces guerres, en vue de déterminer la situation précise des localités où l'on en est venu aux mains.

Si, dans les batailles du XIIIᵉ siècle par lui étudiées, M. Delpech discerne l'application de principes empruntés à la tactique romaine, il constate, d'un autre côté, qu'on n'en connaissait pas, à cette époque, toutes les combinaisons et toutes les ressources.

Ajoutons que la tactique du XIIIᵉ siècle était beaucoup moins variée et moins complexe que la nôtre; elle ne recourait qu'à un petit nombre de méthodes de combat distinctes et qui peuvent être rapportées, d'après notre auteur, à deux types fondamentaux. Dans le premier, on juxtaposait les corps d'armée sur un front parallèle à l'ennemi; dans le second, ces corps étaient disposés en arrière les uns des autres, sur un même axe, de manière à présenter par leur ensemble une longue colonne perpendiculaire au front de l'adversaire, et, de l'adoption de l'une ou de l'autre méthode, résultaient deux façons de combattre fort différentes, et qu'on peut appeler deux écoles de guerre. Mais de l'usage de ces deux procédés sortirent des écoles mixtes, participant plus ou moins soit de l'une soit de l'autre école. Le type de ces deux écoles fondamentales nous est fourni, dans l'opinion de M. Delpech, par les batailles de Bouvines et de Muret, la première nous offrant l'ordre parallèle, la seconde l'ordre perpendiculaire. La restauration détaillée de la manière dont s'est passé le glorieux fait d'armes auquel s'attache le nom de Simon de Montfort et de la campagne qui se termina par la grande victoire de Philippe Auguste fait découvrir à M. Delpech comment les armées adverses procédèrent dans d'autres batailles du XIIIᵉ siècle sur lesquelles nous ne possédions que des informations incomplètes.

Il a ainsi comblé intelligemment des lacunes de l'histoire militaire.

Les nombreuses variétés tactiques que présentent les journées de Muret et de Bouvines ont amené M. Delpech à étendre à tout le XIIIᵉ siècle les conclusions tirées de ces deux célèbres batailles.

Il justifie le choix qu'il a fait de Muret et de Bouvines par cette observation que l'on peut réunir en ce qui les concerne, à raison des documents de tout genre où il en est question, des lumières qui font défaut pour d'autres batailles du même siècle.

Dans ces deux mémorables engagements, se sont rencontrées la plupart des nations militaires de l'Europe : à Bouvines, des Allemands, des Hollandais, des Flamands, des Anglo-Normands, contre des Franco-Normands; à Muret, les mêmes Franco-Normands, contre des Espagnols et des populations romanes. « Les Franco-Normands présents aux deux batailles, nous dit M. Delpech dans sa préface[1], peuvent fournir un point de comparaison avec les autres peuples, pour mettre en relief le degré d'éducation militaire des races européennes, à un moment précis du XIIIe siècle. »

Ayant pris Bouvines et Muret pour pierre angulaire de l'exposé de la tactique au XIIIe siècle, telle qu'il se la représente, notre auteur devait naturellement commencer par un tableau circonstancié de ces deux batailles et faire, au préalable, une étude approfondie des opérations militaires qui les ont amenées.

Aussi le livre I de son ouvrage leur est-il consacré. Il l'a partagé en deux sections : la première, subdivisée en quatre chapitres, traite de la bataille de Bouvines (*Effectif des deux armées, — Topographie de la campagne de Bouvines, — Stratégie de la campagne de Bouvines, — Bataille de Bouvines*). La seconde se compose de six chapitres, et traite de la bataille de Muret (*Topographie, — Effectif des deux armées, — Préliminaires de la bataille, — Bataille, Versions erronées de la bataille de Muret, — Parallèle des deux tactiques de Muret et de Bouvines*).

Cette partie de l'ouvrage est celle qui est de nature à soulever le plus de critiques. On y rencontre des interprétations contestables de certains textes et des évaluations d'effectifs qui semblent erronées. M. Delpech n'est pas toujours d'accord avec Guillaume le Breton pour ce qui concerne la bataille de Bouvines, et l'on est en droit de se demander si Muret a eu le caractère d'une vraie bataille qu'il lui attribue. Quoi qu'on doive penser de ses conclusions, reconnaissons que M. Delpech tire habilement, de la comparaison de la tactique qu'il croit avoir découverte à Bouvines avec celle qui fut suivie à Muret, des données qui lui servent à concevoir la manière dont pouvaient opérer de grandes armées, au commencement du XIIIe siècle.

La tactique de l'une des deux batailles ici mentionnées est, dans son opinion, tout à fait l'opposé de celle de l'autre; elles diffèrent autant par la méthode de formation que par le procédé de combat et la physionomie morale. C'est l'expression même de notre auteur, que je vais ici laisser parler.

[1] *La Tactique au XIIIe siècle*, t. I, p. 8.

« Sur le champ de bataille de Bouvines, chaque armée se rangea en trois corps juxtaposés (centre, droite et gauche), dont l'ensemble formait un seul front, parallèle à celui de l'ennemi.

« Sur le champ de bataille de Muret, au contraire, chaque armée se forma en trois corps échelonnés en arrière les uns des autres et sur un seul axe, dont l'ensemble présentait une ligne perpendiculaire au front de l'ennemi.

« Tandis que l'ordre de bataille adopté à Bouvines donnait aux armées plus de front que de profondeur, celui de Muret leur donnait plus de profondeur que de front. Les Vasco-Aragonais notamment devaient constituer, par l'ensemble de leurs trois corps, une longue colonne d'au moins deux kilomètres, puisqu'il y avait déjà 1,100 mètres entre la position du comte de Foix et celle de Pierre II. La colonne de cavalerie qui composait l'armée de Montfort était si mince, que chacun de ses corps n'avait que cent hommes de front[1]. — . . . . . Non seulement l'ordre de bataille général de Muret est l'inverse de celui de Bouvines, mais le poste de combat assigné à l'infanterie et à la cavalerie y présente le même contraste. Tandis qu'à Bouvines les troupes à pied avaient été déployées en première ligne, couvrant les troupes à cheval, à Muret, les troupes à cheval occupèrent partout le premier front, laissant les troupes à pied en réserve : celles de Montfort dans la ville, celles de Pierre II dans le camp. »

À Bouvines, les deux armées opposées voulurent d'abord enfoncer réciproquement leur ligne de bataille, en sorte que chaque corps s'efforçait de faire reculer le corps qui lui faisait face.

À Muret, les deux armées en présence, ayant peu de largeur de front et une grande longueur de queue, s'attaquèrent non seulement par leur front, mais aussi par leur flanc. La charge de front des deux premiers corps des croisés fut soutenue par une longue marche de flanc du troisième, qui alla tourner l'adversaire.

A Bouvines, l'infanterie et la cavalerie françaises, qui étaient au contact l'une de l'autre, agirent de concert, de façon à faire une trouée dans le front ennemi; et l'adversaire opéra avec la même intention. Quand c'était la cavalerie française qui attaquait, elle se servait de temps en temps de son rempart de fantassins comme d'un abri pour se rallier. D'autre part, l'adversaire rompait par la résistance de ses troupes à pied le choc de la cavalerie assaillante et y portait le désordre, de façon à pouvoir faire donner avec avantage sa propre cavalerie.

[1] *La Tactique au XIIIe siècle*, t. I, p. 259, 260.

A Muret, au lieu d'obtenir un résultat tactique, en combinant les deux armes d'un même corps, on l'obtint en combinant deux corps d'une même arme.

Transcrivons encore ici le texte de notre auteur.

« A Bouvines, les troupes étant rangées face à face, chaque armée ne pouvait guère cacher ses mouvements à l'armée adverse. Aussi son but ne fut-il pas de la surprendre par de vastes manœuvres inattendues; sur ce champ de bataille, la victoire s'obtint par une série d'engagements méthodiques, lents et difficiles, mais réguliers et durables dans leurs résultats, par des manœuvres qui visaient plutôt à la solidité qu'à la rapidité. La bataille de Bouvines, commencée à midi, ne finit qu'entre 7 et 8 heures du soir; et à ce moment, le comte de Boulogne, qui avait opéré correctement, n'était pas encore entamé.

« Dans les batailles du genre de celle de Muret, au contraire, tout est surprise et résultats rapides. — Le grand art de cette école de guerre était de déconcerter l'ennemi par une offensive inattendue, contre laquelle il n'avait pu se prémunir. Le général qui la mettait en œuvre cherchait d'abord à entretenir chez son adversaire une sécurité excessive. On lui suggérait la conviction qu'il ne serait pas attaqué, afin qu'il ne prît aucune mesure défensive qui aurait ralenti le rapide succès que l'on méditait d'obtenir sur lui. Alors on lançait brusquement contre lui plusieurs attaques furieuses, dirigées sur les points les plus opposés, mais en les faisant converger vers le corps le plus solide de l'armée ennemie. On culbutait de la sorte ses premières lignes sur sa réserve, ses ailes sur son centre. La masse de fuyards que l'on poussait ainsi à reculons, comme un projectile, sur les meilleures troupes de l'adversaire, y portait le désordre et les mettait dans l'impuissance de combattre régulièrement.

« Ce premier résultat obtenu, l'assaillant s'attachait à perpétuer le mouvement de recul de l'assailli, en fournissant contre lui charge sur charge. Plus l'armée que l'on attaquait était nombreuse, plus la multitude des fugitifs affolés produisait d'embarras et emportait avec elle les bonnes troupes qui auraient voulu se défendre [1]. »

Les deux types d'école de guerre qu'admet M. Delpech lui fournissent le canevas de son ouvrage; il nous explique comment par des additions, des amplifications successives, la tactique du moyen âge ne tarda pas à développer, à agrandir ces plans, d'abord assez simples. L'ordre de bataille parallèle à l'ennemi finit par se composer de trois lignes en tout semblables à la ligne unique de Bouvines. L'ordre per-

[1] *La Tactique au XIIIe siècle*, p. 262, 263.

pendiculaire compta, non plus seulement trois corps échelonnés, mais jusqu'à douze et quatorze. Ces modifications tendirent à rapprocher les deux types fondamentaux, et l'on observe dans bien des batailles une façon de combattre qui ne saurait être d'une manière tranchée rapportée à l'une ou l'autre méthode.

Notre auteur ne s'est pas borné à tracer le tableau des deux grands faits militaires autour desquels il fait tourner toute sa discussion sur la tactique du XIII[e] siècle; il s'est attaché à remettre les campagnes qu'il restitue, les combats qu'il nous décrit, dans le milieu où ils se sont passés; il a voulu ressusciter, pour le moyen âge, la vie des armées. Si leur façon de guerroyer et de manœuvrer n'était pas encore une science consommée, c'était au moins une pratique habile et une intelligence manifeste de toutes les nécessités qu'implique une expédition ou une bataille. Les capitaines du XIII[e] siècle savaient, comme l'établit notre auteur, se tirer des difficultés de toute nature qui surgissent pour la conduite et le commandement d'une armée. Sans avoir ni notre corps de génie, ni notre état-major, ni notre train des équipages, ils savaient étudier le terrain, élargir les ponts, se concentrer et se déplacer avec une remarquable rapidité. Ils arrêtaient des plans de campagne et discutaient en conseil de guerre les meilleurs moyens pour attaquer l'ennemi ou lui résister

Ces habitudes militaires, beaucoup plus avancées qu'on ne l'avait supposé avant M. Delpech, nous essayerons d'en donner un aperçu, en continuant de le prendre pour guide.

Cela fera l'objet d'un second article.

Alfred MAURY.

(*La suite à un prochain cahier.*)

La vie des mots étudiée dans leurs significations, par Arsène Darmesteter, professeur de littérature française du moyen âge et d'histoire de la langue française à la Faculté des lettres de Paris. — Paris, Delagrave, 1887, in-12.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Comment naissent les mots, tel est le titre de la première partie du livre de M. Darmesteter. Nous savons déjà que cela veut dire : « Com-

[1] Voir le cahier de février 1887.

IMPRIMERIE NATIONALE.

ment les mots prennent de nouveaux sens.» C'est à peu près uniquement (et il en donne les raisons) du substantif que s'occupe l'auteur. Il nous montre, avec une ingéniosité qui est en même temps extrêmement précise, comment les substantifs développent des sens nouveaux par synecdoque, par métonymie, par métaphore, par catachrèse (il est peut-être trop indulgent pour la catachrèse, véritable maladie du langage, qui provient de la paresse et du manque de réflexion[1]); il donne des «schèmes», parlants même pour les yeux, de ces curieux «rayonnements» ou «enchaînements» de sens qui permettent à l'esprit de s'élever toujours plus haut, en passant constamment d'une idée à l'autre, à la manière de ces hardis grimpeurs qui retirent sous leur pied droit le crampon qui le soutenait dès qu'ils ont mis leur pied gauche sur le suivant, et posent sans cesse de nouveaux jalons en oubliant les précédents. Il étudie dans ces changements de sens les conditions logiques et philologiques, les actions psychologiques, les influences historiques. Ce chapitre est le cœur de l'ouvrage; il est le plus long, comme le plus original. Il est impossible de l'analyser; il faut le lire : ce sont de petites observations très délicates, présentées avec une simplicité et une clarté élégantes, et qui ont de quoi charmer non seulement les gens qui réfléchissent par vocation et comme par profession, mais ceux qui n'aiment à le faire que passagèrement. Il est difficile de ne pas partager l'intérêt de cette chasse subtile qui poursuit son gibier dans les profondeurs inexplorées de notre pensée, et qui nous prend sans cesse nous-mêmes pour traqueurs et rabatteurs. Qui n'a été émerveillé en voyant, par le grossissement d'un microscope, les myriades d'êtres qui pullulent dans une goutte d'eau ou de sang? On éprouve une surprise et une admiration plus grandes encore en analysant avec M. Darmesteter tel mot bien simple en apparence, le mot *timbre* par exemple, et en voyant tout ce qui s'y meut d'idées, d'images, d'impressions, toute la prodigieuse activité intellectuelle dont nous dépensons inconsciemment le résultat en un dixième de seconde, quand nous achetons «un timbre» au bureau de poste. Et l'auteur, fidèle à cet esprit philosophique qui ajoute à tous ses travaux une haute valeur, ne se perd pas dans l'amusement que lui donnent comme à nous toutes ces démonstrations : il ramène toujours les faits exposés à quelques points de vue généraux, et nous soumet à chaque instant des considérations d'un intérêt supérieur. Je signalerai particulièrement ce qu'il dit (p. 41 et suiv.) sur le

[1] Je suis bien porté, je l'avoue, à voir une simple catachrèse dans l'emploi poétique, fort admiré par M. Darmesteter (voy. p. 127), du mot *fauve* avec un sens vague, redoutable et mystérieux qui ne lui appartient nullement.

peu d'importance, au moins dans beaucoup de cas, et le choix tout arbitraire de la qualité qu'on isole dans un objet pour lui donner un nom (p. 45), sur la nécessité où est le langage d'oublier l'étymologie des mots et sur le dommage qu'un souvenir trop fidèle du sens premier apporte à certaines langues, etc. Voici dans le même ordre d'idées une page que je veux citer (p. 69-73), pour que les lecteurs puissent juger par eux-mêmes le mérite de la pensée et de l'exposition.

Dans toute langue il y a des mots qui n'expriment pas exactement pour tous la même idée, n'éveillent pas en tous la même image. Le plus ordinairement, chez chacun de nous, les mots désignant des faits sensibles rappellent à côté de l'image générale de l'objet un ensemble d'images secondaires plus ou moins effacées, qui colorent l'image principale de couleurs propres, variables suivant les individus. Le hasard des circonstances, de l'éducation, des lectures, des voyages, des mille impressions qui forment le tissu de notre existence morale, a fait associer tels mots, tels ensembles d'expressions à telles images, à tels ensembles de sensations. De là tout un monde d'impressions vagues, de sensations sourdes, qui vit dans les profondeurs inconscientes de notre pensée, sorte de rêve obscur que chacun porte en soi. Or les mots, interprètes grossiers de ce monde intime, n'en laissent paraître au dehors qu'une partie infiniment petite, la plus apparente, la plus saisissable, et chacun de nous la reçoit à sa façon et lui donne à son tour les aspects variés, fugitifs, mobiles, que lui fournit le fonds même de son imagination... C'est là que paraît l'imperfection de cet instrument par lequel les hommes échangent entre eux leurs pensées, de cet instrument si merveilleux à tant d'autres égards, le langage... En retour, cette imperfection du langage permet à l'écrivain de se faire jour. C'est parce que le langage n'exprime et ne fait paraître aux yeux qu'une faible partie de ce monde subjectif que l'art d'écrire est possible. Si le langage était l'expression adéquate de la pensée, et non un effort plus ou moins heureux vers cette expression, il n'y aurait pas d'art de bien dire. Le langage serait un fait naturel comme la respiration, la circulation, ou comme l'association des idées. Mais, grâce à cette imperfection, on fait effort à mieux saisir la pensée dans tous ses contours, dans ses replis les plus intimes, et à la mieux rendre, et l'on fait œuvre d'écrivain. *Felix culpa,* dirons-nous, puisque c'est à elle que les peuples doivent leurs littératures, et cet admirable trésor, sans cesse accru, de chefs-d'œuvre qui sont l'honneur de l'humanité.

Il est un point, dans ce brillant exposé d'idées et de faits, sur lequel je demande à m'arrêter un instant : c'est ce qui concerne la formation originaire du substantif. M. Darmesteter en parle rapidement; il s'attache surtout à montrer comment, avec un seul substantif, on obtient la désignation d'objets de plus en plus nombreux et différents, mais il se borne à indiquer en passant comment naît ce premier substantif lui-même : « Tout substantif, dit-il (p. 40), désigne à l'origine un objet par une qualité particulière qui le détermine. » Poursuivons cette observation, nous arrivons bien vite à voir que tout substantif doit être

à l'origine un adjectif. Et, en effet, je ne crains pas de trop m'avancer en disant que tous les substantifs dont on connaît l'étymologie sont en réalité des adjectifs : donner l'étymologie d'un substantif, c'est le ramener à un adjectif. Mais qu'est à son tour un adjectif? On peut dire non moins hardiment que tout adjectif est un participe (en prenant le mot participe dans un sens très large), que tous les adjectifs dont nous connaissons l'étymologie dérivent de verbes, et que trouver l'étymologie d'un adjectif c'est le ramener à un verbe. Comme on sait d'ailleurs que les adverbes, prépositions et conjonctions ne sont que des noms qui ont pris une valeur spéciale, il en résulte qu'il n'y a au fond dans le langage humain (outre les interjections proprement dites, qui sont en dehors) que des verbes et sans doute quelques racines purement démonstratives (véritables gestes vocaux). Bien entendu, par «verbe» je ne veux pas dire un mot muni de flexions de voix, de modes, de temps et de personnes; je veux simplement dire un mot qui exprime une action, une passion, un mouvement. Il y a longtemps qu'on a divisé les racines en *verbales* et *pronominales*, mais il ne me semble pas qu'on ait dit nettement que tous les noms sont des participes, c'est-à-dire des verbes[1]. Cette vérité, si elle est bien établie, a une grande importance au point de vue de la philosophie du langage. Il suit de là, en effet, que les hommes ne peuvent se communiquer par les modulations de leur voix que des modifications de leur sensibilité ou de leur activité. Le verbe est l'expression d'une action ou d'une passion; il exprime aussi l'imitation d'un mouvement ou d'une résistance. Nous ne pouvons saisir le monde extérieur que par des sensations ou des imaginations de mouvement ou de résistance. Ces sensations ou imaginations produisent des mouvements psychiques analogues à ceux que provoque une action ou une passion personnelle, et ces mouvements psychiques s'expriment également au dehors par des sons qui, à l'origine, sont de véritables mouvements réflexes, mais qui deviennent la base du langage : en entendant un verbe prononcé par un autre, nous reproduisons par sympathie dans notre imagination l'action ou la passion qu'il exprime, et c'est ainsi, en débutant par des cris clairement et sans doute instinctivement expressifs d'actions ou de passions communes à tous les hommes, qu'a pu se former lentement la convention qu'on appelle une langue. Le verbe a pu ensuite facilement servir à désigner des objets, soit seul, par une application facile à saisir, soit accompagné d'une racine pronomi-

[1] Schleicher, dans sa *Grammaire des langues indo-germaniques*, se borne à dire que la racine indo-européenne primitive n'a pas de catégories grammaticales, ce qui a été développé depuis par Curtius et d'autres.

nale. Je n'excepte pas de cette origine assignée aux substantifs les noms formés par onomatopée : l'onomatopée est un véritable verbe, reproduisant l'action par l'imitation du bruit qu'elle fait. Plus tard, assurément, les mots se spécialisent, la conscience des origines premières du langage se perd, et il semble même naturel que les noms aient été les premières créations linguistiques. De là les spéculations si diverses sur les moyens employés par les hommes pour former les noms; elles tombent si l'on admet, ce que je crois certain, que les hommes ne créent directement que des verbes. Aujourd'hui encore, si nous voulons nommer un objet nouveau, nous n'avons le choix qu'entre l'application à cet objet d'un nom déjà existant ou d'un dérivé de nom et une dérivation de verbe, un véritable participe (*portant, moissonneuse, téléphone*). Non seulement nous ne désignons jamais un objet que par une de ses qualités (et la désignation de ces qualités remonte toujours à un verbe), mais il nous serait absolument impossible de le désigner autrement. Derrière tout nom il y a un verbe, derrière toute idée il y a un acte, et l'on peut dire du langage, en détournant le sens de ce célèbre passage : *In principio erat verbum*, ce qui revient à dire, pour employer le commentaire qu'y donne Faust : « Au commencement était l'action[1]. »

Comme je l'ai dit, ce sont surtout des problèmes relatifs à l'association des idées que M. Darmesteter étudie. Dans les paragraphes consacrés au « rayonnement » et à l'« enchaînement » des sens, entre autres, on voit se manifester de la manière la plus intéressante cette mécanique psy-

[1] Depuis que cet article est écrit j'ai lu le chapitre IX (*Urschöpfung*) du livre de M. H. Paul (*Principien der Sprachgeschichte*). Il y expose des idées analogues, mais cependant assez différentes : « Les premières créations du langage, dit-il, répondent à des ensembles de sensations (*ganzen Anschanungen*). Ce sont des phrases primitives, dont nous pouvons nous faire une idée par les phrases composées d'un seul mot que nous employons encore (*feu ! terre !*), c'est-à-dire que ce sont à proprement parler des prédicats auxquels une impression sensible sert de sujet. Pour que l'homme arrive à l'expression d'une phrase de ce genre, il faut que de la masse des perceptions simultanées il s'en sépare une avec précision. Comme cette séparation ne peut pas encore se faire par une opération logique, il faut qu'elle soit provoquée par le monde extérieur; il faut qu'il se produise quelque chose qui attire l'attention dans une direction particulière. Ce n'est pas le monde au repos et muet, c'est le monde en mouvement et sonore dont l'homme prend d'abord conscience et pour lequel (c'est-à-dire pour rendre lequel) il crée les premiers éléments du langage. » Cette dernière remarque est très juste et tout à fait d'accord avec les observations que j'ai présentées. Je crois que, si M. Paul avait poursuivi plus avant l'analyse de ces « phrases primitives », il aurait vu qu'elles n'expriment jamais originairement qu'une action, c'est-à-dire, si l'on veut, un prédicat dont le sujet est ou sous-entendu ou désigné simplement par un geste vocal ou autre.

chique dont les lois, dès à présent entrevues, sont encore si peu fixées, à cause de la complexité de leur action. On comprend très bien comment agit, dans la formation des sens nouveaux, l'association des idées; mais on ne voit pas pourquoi elle agit dans une certaine direction et non dans une autre. Ainsi « *bureau*, étoffe de bure, de gros drap vert[1], désigne la table de travail couverte de cette étoffe, tout meuble de travail d'écriture, la salle où se trouvent ces meubles, les gens qui se tiennent dans la salle, » etc. Cela est fort clair; mais pourquoi a-t-on désigné la table couverte d'un bureau par cette particularité plutôt que par toute autre? Pourquoi le « meuble de travail d'écriture » a-t-il été considéré comme table couverte de bureau plutôt que comme table servant à écrire? Pourquoi la salle où l'on fait des écritures a-t-elle été nommée d'après la table qui s'y trouve et non d'après autre chose? Et, d'autre part, pourquoi *bureau* n'a-t-il été appliqué, par métonymie, à désigner que la table que recouvrait l'étoffe de bureau, et non tout autre meuble, ou les personnes qui, comme Damon, s'habillaient de simple bureau (cf. *grisette*)? Nous ne pouvons le dire. M. Darmesteter appelle souvent l'attention du lecteur sur ces questions non résolues, et il les signale avec autant de discernement que de sage réserve. Nous ne pouvons décomposer et prévoir les opérations de l'esprit avec la même netteté que les actions et réactions physiques ou chimiques. Il reste dans ce domaine une part d'inconnu qui n'est pas près de disparaître, et qui laisse le jeu libre aux hypothèses métaphysiques.

Comment les mots vivent entre eux. M. Darmesteter, dans cette seconde partie, étudie l'influence des mots les uns sur les autres par *contagion*, *réaction*, *concurrence vitale* et *synonymie*. On voit, dans le premier chapitre, comment, « quand l'usage grammatical a réuni dans des expressions consacrées des termes qu'on est désormais habitué à voir ensemble, il se produit parfois alors des faits de contagion; » dans le second, comment « les mots de même famille se renvoient, comme par ricochet, des significations ou des emplois propres seulement à l'un d'entre eux. » Ces deux chapitres abondent en exemples curieux et se lisent avec le plus vif intérêt.

Le chapitre III a pour titre : *Concurrence vitale.* Il présente quelques exemples de mots qui, pour des raisons diverses, arrivant à avoir des synonymes, ont perdu plus ou moins complètement leur sens ou leur existence même devant ces synonymes : *convenir* et *estovoir* devant *fal-*

[1] Remarquons qu'il y a déjà ici une déviation notable de sens, le mot *burel* paraissant bien avoir désigné, à l'origine, une étoffe de couleur brune.

loir, *en* devant *dans*, *o* devant *avec*, *ouïr* devant *entendre*, *entendre* devant *comprendre*, *nouer* devant *nager*, *nager* devant *naviguer*. Ces exemples sont bien choisis et bien expliqués. L'article sur *en* et *dans* notamment contient des remarques aussi neuves que profondes[1]. La comparaison de ces cas à la « concurrence vitale » de Darwin est assurément fort ingénieuse; elle a presque la valeur d'une explication. Cependant, regardons les faits de près : à un certain moment, la langue dit également par exemple *ouïr* et *entendre* (ce mot ayant joint la signification d'*audire* à celle d'*intendere animum*, qu'il avait développée antérieurement); peu à peu, *ouïr* tombe en désuétude. Cela tient très probablement au peu de commodité de ce mot et aux difficultés de conjugaison qu'il offre, étant seul de son espèce. D'autre part, *entendre*, servant à rendre à la fois *audire, intendere animum* et *intelligere*, fait souvent équivoque : pour être clair, on emploie de plus en plus volontiers, au sens d'*intelligere*, un autre mot, *comprendre*, qui a bien aussi un autre sens, son sens originaire d'« embrasser, contenir », mais un sens assez différent de l'autre pour qu'il n'y ait pas d'équivoque possible. C'est donc encore ici dans l'esprit qu'il faut uniquement chercher la raison des phénomènes.

Le chapitre IV, sur la synonymie, est fort riche. Je ne puis signaler toutes les remarques intéressantes qu'il contient; il me semble seulement que, pour les synonymes qui matériellement diffèrent par un affixe, il eût été plus naturel de suivre une marche inverse de celle qu'a adoptée l'auteur. Ces mots ne sont jamais synonymes à l'origine; ils le deviennent par une certaine négligence de l'esprit, qui les emploie indifféremment l'un pour l'autre. Un des devoirs des grammairiens et des écrivains est de maintenir, autant que possible, la distinction originaire.

La troisième partie nous expose *Comment les mots meurent*, c'est-à-dire sortent de l'usage. Le premier chapitre traite des mots historiques, c'est-à-dire des mots qui s'oublient avec les objets ou les faits qu'ils désignaient; le second, des termes généraux. On voit d'abord les mots dont le sens premier s'oblitère ou se restreint, soit parce qu'il leur survient des synonymes, soit parce qu'ils développent d'autres sens. A vrai dire, nous avions déjà vu ces phénomènes dans les deux derniers cha-

[1] Cet article n'est que le résumé d'une excellente dissertation que M. Darmesteter a fait tirer, en 1885, à un très petit nombre d'exemplaires, et que j'éprouve un plaisir tout particulier à rappeler : *Note sur l'histoire des prépositions françaises* EN, ENZ, DEDANS, DANS. Cette plaquette de 21 pages a été imprimée chez Cerf, pour être offerte, suivant le gracieux usage italien que nous commençons à imiter, à un ami qui se mariait, et n'a pas été mise en vente.

pitres de la seconde partie; nous les retrouvons encore dans le troisième paragraphe du chapitre III, sur les *Actions destructives*. Mais le point de vue de l'observateur change assez pour que l'on comprenne ces classifications diverses, et on ne se plaint pas de revoir des phénomènes analogues mis sous les yeux par des exemples nouveaux, toujours accompagnés de remarques justes et fines.

Dans le chapitre III, où l'auteur parle des «actions destructives», deux points me paraissent appeler des observations. «Dans la première série, dit-il, se placent d'abord les mots trop courts, trop faibles de son, qui, *à l'époque romane*, n'ont pas pu résister à l'action délétère des lois phonétiques. Ainsi les mots latins *suem*, *luem*, *reum*, *apem*, *avem*, *opem*, *ovem*, *ignem*, *agnum*, *ensem*, *ire*, *emere*, *edere* et beaucoup d'autres, qui en français seraient devenu *sou*, *lou*, *rié*, *éf*, *éf*, *euf*, *euf*, *ein*, *ain*, *ois*, *ir*, *embre*, *oire*[1], ont disparu pour faire place à des synonymes plus sonores, plus pleins, de corps plus ferme.» Si la langue n'aimait pas les monosyllabes, comment en a-t-elle tant gardé? *œuf*, par exemple, *or*, *an*, *être*, etc. (je choisis des mots commençant par la voyelle, comme l'a fait de préférence M. Darmesteter)? D'autre part, un grand nombre de ces mots manquent, aussi bien qu'au français, aux autres langues romanes, où leur forme n'aurait prêté à aucune objection. Ils paraissent donc avoir péri déjà en latin vulgaire, et il ne semble pas que ce soit leur brièveté qui les ait fait oublier; il y a là plutôt un cas de synonymie semblable aux autres qu'étudie l'auteur. En revanche, la chute d'*ef* en français, qui paraît bien due au peu de corps du mot, devenu *é* (comme *clef* est devenu *clé*), est bien postérieure à l'époque romane. «L'homonymie, à la même époque, dit ensuite M. Darmesteter, a été une cause très forte de destruction, et le mot le moins usité a disparu devant l'homonyme le plus connu.» Il cite à l'appui les mots *verum*, *fides*, *plăga*, *amnem*, *labrum* (poisson), *talum*, *gramen*, *avere*, *habena*, disparus devant *verum*, *fidem*, *plāga*, *annum*, *labrum* (lèvre), *talem*, *granum*, *habere*, *avena*. Mais je ferai encore ici l'objection de tout à l'heure: les mots de la première série, qui auraient en effet, en français, donné des homophones aux mots de la seconde, n'existent pas davantage dans les autres langues romanes, où quelques-uns au moins auraient donné des résultats différents. Puis l'explication elle-même est peu vraisemblable. Diez, il est vrai, l'a plus d'une fois mise en avant, mais je m'étonne que M. Darmesteter ait suivi le maître dans cette voie, lui qui

[1] A en juger par *grue*, les mots *suem* et *luem*, s'ils avaient vécu, auraient plutôt donné *sue*, *lue*; *reum* aurait fait *rieu*, comme *Deum* a fait *Dieu*.

expose à plusieurs reprises une doctrine tout à fait contraire, et constate avec raison que la langue emploie les mots isolément, sans se préoccuper de leurs rapports avec d'autres[1]. En quoi l'existence de *verum* a-t-elle pu nuire à *virum*? Peut-on croire qu'un homme, au moment de se servir de *virum*, se rappelât que le mot qui signifiait «vrai» sonnait de même et dès lors employât *hominem*, bien qu'il eût un autre sens? Nous avons en français, plus qu'en aucune autre langue, des homonymes; ils sont parfois gênants, et cependant ils ne se nuisent pas. Les mots *ver*, *verre*, *vers*, *vert* sont parfaitement homophones; si l'un d'eux périt, ce ne sera sans doute pas à cause de l'existence des autres. L'homophonie ne peut, me semble-t-il, faire renoncer à un mot que quand elle frappe deux mots quelque peu voisins de sens et peut amener de l'équivoque; ainsi il est possible que l'ancien français *ver* de *verrem* ait cessé d'exister (à côté de *verrat*, *porc*, *sanglier*), à cause de la confusion quelquefois possible avec *ver* de *vermem*.

Le chapitre III, sur les archaïsmes, fort brillant d'ailleurs, est presque entièrement emprunté à un écrit antérieur de l'auteur.

Le livre se termine par deux *appendices*. Le premier contient une liste de mots latins, vivants en français moderne, qui n'ont pas changé de sens. C'est une constatation curieuse. A vrai dire, si l'on voulait entendre par là que ces mots ont en français tous les sens qu'ils avaient en latin et n'en ont pas d'autres, on en trouverait bien peu qui répondent à ces conditions. Je prends au hasard, dans les adjectifs, *bellum*, *brevem*, *crassum*, *crudum*, *dulcem*, *fortem*, *grandem*, *humilem*; assurément nos mots *beau*, *bref*, *gras*, *cru*, *doux*, *fort*, *grand*, *humble* ou ne remplissent pas tout le sens des mots latins ou le dépassent. Mais en somme ce court tableau, qui ne prétend pas être complet, fait vivement sentir l'étroite continuité, malgré bien des divergences, du vocabulaire latin depuis deux mille ans. Le second appendice contient un très piquant commentaire des remarques de La Bruyère sur les variations de l'usage des mots; on voit, malgré la finesse et le goût de l'auteur des *Caractères*, que

[1] C'est, il est vrai, à propos des sens et non des sons que l'auteur a fait (p. 38-39) les remarques pénétrantes que je veux citer en partie; mais elles s'appliquent aussi bien aux deux espèces : «Les mots de la langue, quand nous en avons besoin, viennent à notre souvenir dans l'acception spéciale où nous voulons les employer, et sans que nous ayons à nous embarrasser de la multiplicité des sens que chacun d'eux peut comporter.... L'idée spéciale évoque le mot dans sa fonction spéciale, parce que c'est de l'idée, non du mot, que part l'esprit quand il exprime sa pensée, et celui-ci ne s'embarrasse pas plus des autres significations du terme qu'il emploie qu'il ne s'embarrasse des autres termes de la langue.» Voyez encore les notes des pages 133 et 198.

IMPRIMERIE NATIONALE.

l'intelligence des phénomènes linguistiques a fait quelques progrès depuis le XVIIe siècle.

Il me reste, après cet examen général du livre, à parler en particulier de quelques-uns des mots étudiés par l'auteur.

GASTON PARIS.

(La fin à un prochain cahier.)

DIE INSCHRIFT DES KOENIGS MESA VON MOAB, für akademische Vorlesungen herausgegeben von RUDOLPH SMEND *und* ALBERT SOCIN. — Fribourg-en-Brisgau, 1886.

La savante publication que nous annonçon[illegible] est la meilleure preuve des progrès que les études d'épigraphie sémitiqu[illegible]e ont accomplis en un quart de siècle. L'inscription de Mésa est découve[illegible]te depuis seize ans. Tout d'abord M. Clermont-Ganneau, avec sa rare s[illegible]agacité, en donna une traduction, dont peu de parties ont été ébranlées. [illegible] Dans les deux ou trois années qui suivirent, les douze ou quinze savants [illegible]qui, en Europe, s'occupent des études de paléographie sémitique s'appliq[illegible]uèrent successivement à ce texte capital. On arriva ainsi à une traducti[illegible]on ne laissant place qu'à très peu de divergences et où les lacunes étaien[illegible]t les mêmes pour tous les interprètes. La traduction insérée dans le Cata[illegible]logue de la salle judaïque du Louvre[1] présente l'ensemble des résultats a[illegible]cquis pendant cette première période de travaux.

Deux savants connus par d'importants essais de philologie e[illegible]t de critique sémitiques, MM. Smend et Socin, ont repris le travail avec [illegible]un soin des plus louables. Pendant onze jours, ils ont pu étudier, à tou[illegible]tes les heures du jour et de la nuit, à la lumière, sous tous les angles, les [illegible] pièces originales déposées au musée du Louvre. Réunissant, selon un[illegible]e méthode excellente dans les déchiffrements difficiles, l'effort de leurs [illegible] deux vues, en prenant garde de s'influencer l'un l'autre dans la lectu[illegible]re, ils [illegible]

[1] *Notice des monuments provenant de la Palestine et conservés au musée du Lou*[illegible]*vre*, par Ant. Héron de Villefosse, 2e édit., Paris, 1879.

ont fait tout ce qui était possible pour épuiser le sujet[1]. Quel a été le fruit de ce travail exécuté avec une conscience parfaite et une rare ténacité? Si l'on compare la version donnée par MM. Smend et Socin avec celle qui est insérée dans le Catalogue du Louvre, par exemple, on trouve, sur les neuf dixièmes à peu près de l'inscription, une parfaite conformité. Les discordances viennent soit de lectures et d'explications nouvelles, auxquelles MM. Smend et Socin prêtent une certitude qu'elles n'ont pas toujours, soit d'hypothèses anciennes qui avaient été écartées et que les deux savants auteurs voudraient mettre à la place des explications qui semblaient avoir prévalu. Les séries de lettres que MM. Smend et Socin croient avoir gagnées sur les lignes maltraitées, notamment vers le bas de l'inscription, sont presque toutes sujettes au doute. Ce n'est pas la faute des deux savants auteurs si la limite du possible, en ce qui concerne le texte qu'ils ont choisi, est à peu près atteinte. Les conclusions négatives sont souvent presque aussi importantes que des découvertes. Quand il a été constaté que les efforts acharnés d'hommes sagaces, désireux d'ajouter à ce qu'avaient reconnu leurs devanciers, ont abouti à des améliorations peu considérables, c'est une grande preuve que les résultats obtenus par les premiers travailleurs étaient solides, puisqu'on a tant de peine à les modifier et à y ajouter quelque chose de certain.

Naturellement, M. Clermont-Ganneau a regardé comme un devoir de soumettre à un minutieux examen les lectures nouvelles proposées par MM. Smend et Socin. Il a consigné les résultats de son étude dans un article du *Journal asiatique*[2]. J'aurais aimé à entreprendre de mon côté ce travail; mais ma vue affaiblie ne se prête plus beaucoup à ces luttes contre l'invisible. Je me suis contenté de revoir les endroits qui ont un intérêt majeur pour la critique, et sur lesquels MM. Smend et Socin ont cru avoir été plus heureux que leurs devanciers. Je m'attacherai à discuter ici le plus ou le moins de probabilité des hypothèses qu'ils proposent et auxquelles ils décernent un peu trop uniformément le brevet de certitude.

A la première ligne, se trouve le nom du père de Mésa, dont le premier composant כמש est seul certain. MM. Smend et Socin veulent qu'on lise sur l'estampage כמשמלך. C'est là un nom qui n'est pas très conforme aux habitudes de l'ancienne onomastique sémitique. Le mot מלך, dans ces vieux noms, est le nom du dieu Milik ou Moloch; or il n'est pas

[1] On est surpris, cependant, que les deux savants auteurs n'aient pas tiré plus de parti de la copie de l'arabe Sélim el-Qâri, exposée au Louvre, à côté de l'estampage de Yaqoub Karavaca.

[2] Janvier 1887.

admissible que les noms de deux divinités aient été réunis dans un même nom propre. On n'est pas non plus très porté à voir dans le mot מלך soit le substantif commun מֶלֶךְ, soit le verbe מָלַךְ; car on n'a pas en hébreu la forme יומלך ou יהומלך. Toutes ces objections devraient céder devant une lecture certaine; celle de MM. Smend et Socin souffre une difficulté capitale. Les traces de לך se voient assez clairement; mais la place manque pour le מ. Que l'on compare le mot מלך, écrit justement à côté, on verra la différence. Les cinq lettres כמשלך constituent, après tout, un nom théophore satisfaisant. Les formes בעלשלך, אשמנשלך, existent en phénicien [1], שלך dans ces mots étant pour שלח, d'après une analogie qui a été démontrée [2].

Le nom כמשלך serait pour כמששלך; le ש n'aurait été écrit qu'une fois, ce qui serait fort admissible; ainsi l'on écrit מלקרת pour מלכקרת. Il se pourrait donc que la vraie transcription du nom du père de Mésa fût *Camossillek*.

Un des points où l'on est étonné de voir MM. Smend et Socin se prononcer avec tant d'assurance est le mot המלכין, à la quatrième ligne. La lecture du מ ne répond pas aux traces que l'on entrevoit, et les considérations tirées du sens en détournent tout à fait. Pourquoi les rois en général seraient-ils présentés comme les adversaires de Mésa? Lui-même était roi, et sûrement, parmi les rois voisins, les uns étaient pour lui, les autres contre lui.

La lecture de la ligne 8 par MM. Smend et Socin aurait certes beaucoup d'intérêt pour la chronologie biblique et l'histoire du royaume d'Israël. Mais le ה de ימה est, selon moi, inacceptable. Comment, d'ailleurs, admettre une rédaction comme celle-ci : « Et il y demeura toute sa vie et la moitié de la vie de son fils, soit quarante ans »? Pourquoi le rédacteur n'aurait-il pas dit : « Et il y demeura toute sa vie, et son fils y demeura la moitié de sa vie, en tout quarante ans »? L'hébreu a des manières parfaitement claires de dire tout cela.

Les lignes 12 et 17-18 sont celles du monument qui présentent certainement le plus d'intérêt et de difficulté. Que signifient ces mots אראל דודה? Le mot דודה nous représente-t-il le nom du roi David? Philologiquement parlant, cela serait très possible. Le nom de דוד, en effet, paraît un de ces noms théophores apocopés, qui presque toujours se rencontrent sous la forme complète ou avec l'addition du pronom suffixe, représentant Dieu. Ainsi on rencontre dans la Bible les noms

[1] *Corpus inscr. Semit.*, 1re partie, nos 50, 132, 178, 257, 286, 312, 382, 41[illegible]4. — [2] *Ibid.*, p. 72, 163, 189 (cf. nos 135 et 140).

דודה, דודי, דודיתו[1]. Mais il est juste de reconnaître que ces particularités d'écriture font partie de l'individualité du nom propre. Sauf quelques exceptions, on ne trouvera guère le même individu appelé indifféremment *Abd* ou *Abdo*. Si l'on était réduit aux ressources de la philologie, la question de savoir si le mot דודה représente le nom de David resterait donc douteuse, et le mot אראל serait tout à fait énigmatique. C'est au raisonnement qu'il faut demander des lumières sur ces points obscurs.

La question serait presque résolue si l'on pouvait lire avec certitude la fin de la ligne 17. On sait que les fins de lignes présentent, dans notre inscription, les plus grandes difficultés. Il y a, dans la partie gauche de la ligne 17 deux lettres qui ont jusqu'ici désespéré les critiques. On a proposé, non par lecture directe, mais par conjecture :

ואקח משם א[ת כ]לי יהוה
ואקח משם א[ה]לי יהוה
ואקח משם א[רא]לי יהוה

On voit que, dans cette troisième hypothèse, le mot אראל figurerait ici une seconde fois au pluriel, et on en aperçoit tout d'abord les conséquences pour le sens. Si, en effet, l'expression אראלי יהוה est adoptée, l'expression אראל דודה lui est parallèle. יהוה étant sûrement un nom de dieu, דודה serait donc aussi alors un nom de dieu. En outre, à la ligne 17-18, le mot אראלי (si telle est la bonne lecture) désignerait un objet matériel de culte, comme l'indique le verbe אקח; le mot אראל de la 12ᵉ ligne désignerait donc aussi un objet matériel de culte; ce que le verbe אשב ne portait pas à supposer.

Toutes les dissertations *a priori* sur ce point seraient superflues si la lecture אראלי était certaine. MM. Smend et Socin croient effectivement avoir lu, sur l'estampage, à la fin de la ligne 17, les trois lettres ארא. Cette lecture, qu'on avait pu proposer comme une simple hypothèse, MM. Smend et Socin la donnent comme constatée, quoiqu'ils avouent que le dernier א n'est pas évident. Le fait est que les deux dernières lettres de la ligne 17 restent tout à fait dans la nuit. La leçon את כלי garde toute sa probabilité. M. Clermont-Ganneau fait observer avec raison que, si la vraie leçon était אראלי, il serait surprenant que le mot fût au

[1] Voir *Revue archéol.*, mai 1873, p. 334; *Revue des études juives*, oct.-déc. 1882, p. 168. Aux faits recueillis dans ce second article on peut ajouter ישר = ישראל, dans le diminutif ישרון, dans le ישרים de Nombres, XXIII, 10 (peut-être pour ישרון), et, si l'on veut, dans le titre ספר הישר.

singulier à la ligne 12 et au pluriel à la ligne 17-18; il serait plus surprenant encore que la particule את manquât dans le second cas.

L'interprétation du mot אראל, si on y voit un objet matériel de culte, est aussi embarrassante que si on y voit des héros, des sphinx, des symboles divins. Les partisans de la première hypothèse recourent au passage Ézéchiel, ch. XLIII, v. 15-16, d'où l'on croit pouvoir déduire pour אראל le sens de « dessus d'autel ». Les אראל mentionnés dans notre inscription sont alors les chapiteaux ou couronnements d'autel, en bronze, qu'on pouvait enlever comme des dépouilles et qui auraient servi au triomphe des vainqueurs. Tout cela est extrêmement douteux. Ézéchiel est un écrivain très singulier, dont il est dangereux de tirer des renseignements positifs. Comment, dans la vaste littérature liturgique des Hébreux, ne rencontrerait-on jamais cette expression ? Les interprétations qui, pour rendre compte de ce bizarre אראל, faisaient appel au passage II Sam., XXIII, 20, une des pages les plus anciennes de la Bible, où il est question des « Ariel de Moab » comme de héros, n'arrivaient à rien de clair. Mais l'explication tirée d'Ézéchiel est tout aussi douteuse. Le tort des nouveaux interprètes est de l'avoir présentée avec une assurance qu'elle ne mérite en aucune façon. M. Neubauer[1] fait remarquer avec raison que אראל semble désigner des êtres animés, et rapproche avec justesse le passage I Sam., XV, 33 : וישסף שמואל את אגג לפני יהוה בגלגל.

MM. Smend et Socin concluent de la différence des deux verbes ואשב et ואקח que l'objet désigné par אראל דודה avait d'abord été consacré à un dieu moabite, puis enlevé par les Israélites, puis repris par les Moabites. On ne comprend pas comment les savants auteurs ne se sont pas arrêtés à une objection qu'ils se font à eux-mêmes. Si l'objet désigné par אראל דודה était un objet du culte moabite, comment les Moabites, rentrant en possession de cet objet, le traînent-ils devant Camos ? Cela est tout à fait inadmissible. M. Clermont-Ganneau conjecture avec plus de justesse que ואשב doit être lu וָאֶשְׁבְּ, de la racine שבה, et non וָאָשִׁב, de la racine שוב.

Un grand mystère continue donc de planer sur ces deux passages. Le nom de David figure-t-il dans l'inscription de Mésa ? Cela est assurément fort douteux. Mais il n'y a pas de doute sur les noms de *Camos*, *Iahvé*, *Israël*, *Omri*, qui nous apparaissent ainsi dans une sorte d'écrit autographe de l'époque même où s'écrivait le plus ancien document historique des Hébreux, le livre des Guerres de Iahvé. L'analogie de notre

[1] *The Academy*, 30 oct. 1886.

inscription avec le chant sur la prise d'Hésébon, en particulier, est frappante. Les plus anciennes lueurs historiques qu'on ait, dans les écrits hébreux, sur le passé d'Israël répondent ainsi à des lueurs toutes semblables venant de l'écrit de Mésa.

A la fin de la ligne 16, MM. Smend et Socin paraissent avoir lu avec plus de fermeté que leurs devanciers; mais la différence pour le sens est peu considérable. Voici la traduction donnée par le Catalogue du musée du Louvre : « Et je tuai tout, savoir sept mille hommes, et les maîtresses, et les femmes libres, et les esclaves. » MM. Smend et Socin traduisent : *Und [ich] tödtete sie alle, siebentausend an Männern und an Knaben und Weiber und Mädchen und Sclavinnen.* A la ligne 25-26, MM. Smend et Socin regardent comme une conquête d'avoir découvert la part qu'eurent les captifs d'Israël à la construction des conduites d'eau de Dibon. La traduction qu'on peut lire dans le Catalogue du Louvre était déjà très explicite sur ce point.

A la fin de la ligne 23, au contraire, les conjectures des deux savants critiques modifient avantageusement le sens. Il s'agit à cet endroit non de prisons, mais des réservoirs d'eau situés au milieu de la ville. — La mention des troupeaux de Mésa, qui répondrait si bien à ce qui est dit au 2e livre des Rois (III, 4), serait fort curieuse. Mais la lecture du mot נקר est aussi difficile à contester qu'à affirmer. L'endroit est entièrement désespéré.

Un des résultats les plus intéressants du travail de MM. Smend et Socin serait, s'il était confirmé, la lecture du nom de la tribu arabe de Dedan, à la 31e ligne. C'est un des points où il est le plus fâcheux que les deux savants auteurs aient laissé varier, si l'on peut s'exprimer ainsi, leurs coefficients de certitude. Tantôt cette lecture est présentée par eux comme certaine; tantôt elle est présentée comme conjecturale. Le fait est qu'elle ne paraît pas pouvoir être maintenue. M. Nœldeke[1] a déjà exprimé ses doutes à cet égard. M. Clermont-Ganneau fait ici les objections les plus graves. Il ne faut pas que les auteurs de Dictionnaires bibliques se hâtent trop d'introduire ce résultat au mot דדן. Ils s'exposeraient beaucoup à être forcés ensuite à un nouveau remaniement de leurs clichés.

MM. Smend et Socin paraissent attacher beaucoup d'importance à une particularité grammaticale qu'ils croient avoir constatée; c'est que la relation du génitif, rendue dans les langues sémitiques par l'état construit, était exprimée souvent, en moabite, par la particule מן. Nous ne

[1] *Literarisches Centralblatt* de Leipzig, 8 janvier 1887.

voyons aucun cas certain où la particule מן ait, dans notre inscription, un emploi différent de celui auquel les autres langues sémitiques nous ont habitués.

L'opuscule de MM. Smend et Socin sera utile en ce qu'il renferme, sous un très petit volume, les éléments nécessaires, épars jusqu'ici, pour que l'inscription de Mésa puisse être étudiée dans les écoles savantes comme un texte biblique. On ne saurait dire que, par le travail si méritoire des deux savants, la zone du certain ait été fort élargie, ni qu'aucune conquête définitive ait été faite. Mais si leur publication contient peu de conjectures entièrement inédites, elle conduit à une conséquence instructive à sa manière : elle montre avec quelle réserve il faut s'annoncer comme apportant en pareille matière des résultats nouveaux. MM. Smend et Socin ont fait des efforts suprêmes pour voir clair dans des ténèbres qui, à moins de découvertes nouvelles, ne seront peut-être jamais dissipées. Un résultat consolant, du moins, c'est que, si le travail de MM. Smend et Socin ajoute peu de chose à ce que l'on savait déjà, il n'ébranle aucun des résultats acquis. Ces résultats, on le sait, sont absolument de premier ordre pour la science des antiquités sémitiques, et en particulier pour l'histoire du peuple d'Israël.

Ernest RENAN.

Современный обычай и древній законъ. *Coutume contemporaine et loi primitive, par Maxime Kovalevski, professeur à l'Université de Moscou;* 2 vol. in-8°, Moscou, 1886.

PREMIER ARTICLE.

L'idée fondamentale du livre que vient de publier M. Kovalevski est qu'il a existé un droit primitif de la race indo-européenne, et que les traces de ce droit se retrouvent non seulement dans les anciennes lois écrites, mais encore et surtout dans les coutumes des populations qui, à la faveur de certaines circonstances, ont pu conserver, avec l'ancienne tradition, leur caractère individuel. Il y a aujourd'hui toute une école qui s'est lancée dans cette voie et qui a obtenu d'importants résultats. La méthode est la même. Le champ d'observation varie. Tandis que les Anglais explorent l'Inde, les Russes se sentent surtout attirés

vers les contrées des Balkans et du Caucase. M. Kovalevski a entrepris deux voyages dans ce dernier pays. Il a étudié de près les mœurs des habitants, et en particulier de la peuplade des Ossètes. Nous nous proposons de le suivre dans cette étude, mais auparavant il paraît à propos de jeter un coup d'œil sur les pays auxquels se rattache naturellement celui des Ossètes, c'est-à-dire l'Arménie et la Géorgie.

D'après les inductions les plus probables, la race arménienne paraît avoir été une race mixte, à la fois sémitique et aryenne. De ces deux éléments le second finit par absorber le premier. L'arménien est aujourd'hui classé parmi les langues indo-européennes. Il en est de même du grusinien ou géorgien, et des idiomes parlés par plusieurs populations du Caucase, notamment par les Ossètes. Les résultats obtenus par la philologie ont été confirmés par l'étude des institutions. A ce point de vue, l'Arménie et les pays du Caucase forment pour ainsi dire la transition entre l'Inde et la Perse, d'une part, et l'Europe, de l'autre. On peut donc négliger les vestiges de coutumes sémitiques qui subsistaient encore au temps de Strabon dans certaines parties de l'Arménie[1]. L'élément assyrien ou babylonien a été complètement éliminé. L'élément aryen est devenu prépondérant. Dominée tour à tour par les Romains et les Parthes ou les Perses, l'Arménie est entrée pour n'en plus sortir dans le grand courant de notre civilisation.

Le plus ancien témoignage que nous possédions sur la législation arménienne est celui du Syrien Bardesanes[2]. Comme les Parthes, les Arméniens pratiquaient encore, au second siècle de notre ère, la vengeance privée. Bardesanes dit expressément que les meurtriers étaient punis soit par les juges, soit par les parents de ceux qu'ils avaient tués. Il ajoute qu'on peut tuer impunément sa femme, ou son frère sans enfants, ou sa sœur non mariée, ou son fils ou sa fille, ce qui revient sans doute à dire que le père de famille exerce une juridiction souveraine sur toutes les personnes qui habitent avec lui et font partie de la maison. La vengeance du sang et la constitution patriarcale de la famille, tels sont donc les principes fondamentaux du droit arménien, et nous allons les retrouver dans les monuments législatifs.

[1] Suivant Strabon (XI, XIV, XVI), les Arméniens avaient emprunté aux Babyloniens la coutume de prostituer les filles, avant leur mariage, dans le temple d'Anaït.

[2] Bardesanes, cité par Eusèbe, *Préparation évangélique*, VI, x. — En Arménie comme en Perse, la famille entière était solidairement responsable du crime commis par son auteur. Voir la chronique d'Agathange, ch. II, dans les *Historiens de l'Arménie*, publiés par Victor Langlois, Paris, Didot, 1872.

Depuis qu'ils étaient entrés en contact avec les Parthes, les Romains avaient compris l'importance militaire de l'Arménie et n'avaient épargné aucun effort pour y faire prévaloir leur influence. La conversion des Arméniens au christianisme fut à ce point de vue un événement décisif. Quoique toujours disputée par les Perses, l'Arménie inclina de plus en plus vers Constantinople. Au commencement du VIe siècle de notre ère, elle faisait partie de l'empire grec, et Justinien lui donnait des lois. En 535 il publia un édit sur le droit de succession en Arménie [1], et l'année suivante, en 536, il soumit tous les Arméniens au droit romain [2]. Ces deux monuments législatifs sont d'un très grand intérêt, bien moins pour ce qu'ils établissent que pour ce qu'ils abrogent, et parce qu'ils décrivent ce qu'ils veulent abroger.

L'édit de 535 porte que jusqu'à ce jour les Arméniens ont suivi leur coutume nationale, d'après laquelle les fils seuls peuvent succéder à leurs pères, à l'exclusion des filles, avec ce correctif toutefois que les filles ou leurs enfants peuvent recueillir l'héritage par testament. Justinien dispose qu'à l'avenir toutes les successions seront dévolues et partagées suivant la loi romaine, les filles ayant le même droit que les fils, même sur une certaine espèce de biens qu'il appelle *χωρία γενεαρχικά*. Nous ne savons pas au juste ce qu'il faut entendre par cette expression, dont Justinien ne donne pas la définition. Peut-être était-ce le domaine patrimonial de la famille.

L'édit a même un effet rétroactif. Il s'appliquera à toutes les successions non encore partagées qui se sont ouvertes en Arménie depuis l'avènement de Justinien, c'est-à-dire depuis l'an 527.

La novelle XXI, qui est de l'année suivante, 536, confirme l'édit, mais en supprimant l'effet rétroactif dont nous venons de parler. La loi nouvelle n'aura d'effet que pour l'avenir.

La préface de la novelle XXI contient sur l'ancienne coutume quelques détails dont l'édit ne parlait pas. D'après les termes de l'édit, la coutume excluait les filles de la succession de l'ascendant. La novelle nous apprend que l'exclusion des femmes s'appliquait à toutes les successions sans exception, notamment à celle des frères et des autres collatéraux [3]. Elle nous fait connaître en outre que les femmes en Arménie ne recevaient aucune dot au moment de leur mariage, et qu'elles étaient

[1] C'est le troisième édit de Justinien: *De Armeniorum successione.*

[2] C'est la novelle XXI de Justinien: *De Armeniis, ut et illi per omnia Romanorum leges sequantur.*

[3] *Μὴ κατὰ τὸ βαρβαρικὸν ἔθος ἀνδρῶν μὲν εἶναι τὰς διαδοχὰς τῶν τε γονέων, τῶν τε ἀδελφῶν, τοῦ τε ἄλλου γένους, γυναικῶν δὲ οὐκ ἔτι.*

achetées par leurs futurs époux[1]. Ce sont là, nous le savons déjà, des institutions qui appartiennent au droit primitif, et au surplus Justinien atteste qu'elles sont communes à un grand nombre de nations barbares[2].

Les édits de Justinien ne restèrent pas lettre morte. Pendant tout le moyen âge, et notamment sous la dynastie des Bagratides (du IXe au XIe siècle), la législation byzantine, civile et canonique, fut appliquée en Arménie, quoique plus ou moins défigurée par les coutumes locales. Les rois arméniens promulguaient aussi des édits. C'est ainsi que le roi Jean Sempad (1020-1042) interdit de tenir les marchés aux jours de fête dans la capitale arménienne. Cet édit, dont l'original est perdu, s'est retrouvé dans une traduction latine faite pour la colonie arménienne de Pologne.

Vers la fin du XIIe siècle, de nouveaux recueils législatifs furent rédigés pour la Petite et la Grande Arménie. Dans la Petite Arménie, c'est-à-dire dans la Cilicie, où se fondait un royaume arménien, sous la dynastie roupénienne, saint Nersès de Lambron, évêque de Tarse, compléta l'ancien recueil des lois byzantines, et y ajouta quelques dispositions empruntées au rituel latin. Ce livre, écrit en 1184, n'a pas été imprimé.

La même année (1184), un abbé du monastère de Kedig, le docteur Mekhitar, surnommé Koch, offrit au prince Vakhtang un recueil rédigé par lui pour la Grande Arménie sous le titre de *Livre des procès ou jugements*. Cet ouvrage se répandit promptement et obtint force de loi dans toute l'Arménie. Il ne cessa pas d'y être observé, même après la conquête du pays par les Tartares, et ensuite par les Turcs. Les manuscrits de cet ouvrage sont nombreux, et on en trouve même à la Bibliothèque nationale à Paris. Il est cependant resté inédit jusqu'à ces dernières années. C'est seulement en 1880 que la première édition a été imprimée à Eschmiazin, par les soins de l'archimandrite Vagan Bastamiantz.

En 1265, le recueil de Mekhitar Koch fut introduit dans la Petite Arménie, avec quelques remaniements, par le connétable Sempad. Mais le royaume de la Petite Arménie s'était modelé, depuis les Croisades, sur l'organisation de l'Occident. C'était un royaume féodal. Sempad sentit la nécessité de compléter le code de Mekhitar par une loi mieux appropriée aux circonstances. Il fit traduire en arménien les assises du royaume franc d'Antioche. L'original de ces assises est perdu, mais la

[1] *Μηδὲ χωρὶς προικὸς αὐτὰς εἰς ἀνδρὸς φοιτᾷν, μηδὲ ἀγοράζεσθαι παρὰ τῶν συνοικεῖν μελλόντων.*

[2] *Οὐκ αὐτῶν μόνων ταῦτα ἀγριώτερον δοξασάντων, ἀλλὰ καὶ ἑτέρων ἐθνῶν οὕτως ἀτιμασάντων τὴν φύσιν, καὶ τὸ θῆλυ περιυβρισάντων.*

traduction arménienne s'est heureusement conservée, et a été publiée par les Mékhitaristes de Venise en 1876[1], avec une traduction française.

Il n'en est malheureusement pas de même du code de Mekhitar. Il n'en existe pas de traduction française. Nous devons donc renoncer à en donner l'analyse complète; nous pouvons toutefois nous en faire une idée approximative. En effet, la plus grande partie de ce grand recueil a été traduite en géorgien au XVIII[e] siècle et promulguée à Tiflis comme annexe du code du prince Vakhtang, dont une traduction russe a été publiée en 1886. Les parties ainsi empruntées sont :

1° Un recueil de lois mosaïques, tirées du Deutéronome, en 67 articles;

2° Un recueil de droit grec en 420 articles tirés, soit des Constitutions des empereurs byzantins, parmi lesquels Léon le Sage, Constantin Porphyrogénète, Nicéphore et Manuel Comnène (ce dernier mort en 1180), soit des canons de l'Église grecque, notamment des actes du sixième concile œcuménique, et des Constitutions des apôtres, ainsi que des écrits des Pères, notamment de saint Grégoire le Thaumaturge. Ce n'est pas la traduction d'un code grec tel que l'*Ecloga*, l'*Epanagoge*, ou l'*Epitome*. C'est une compilation faite en Arménie, avec des matériaux grecs mais appropriés au pays et aux circonstances. Ainsi il y est parlé plusieurs fois des Tartares. La traduction géorgienne contient au surplus des interpolations, notamment dans l'article 371, qui proclame les droits des deux princes régnant en Géorgie.

3° Vient enfin un recueil de droit romain en 150 articles. Ce livre n'est autre chose qu'une traduction arménienne du livre de droit syro-romain, qui paraît avoir été rédigé vers l'an 480 de notre ère pour l'usage des tribunaux ecclésiastiques de l'Orient, et dont le texte syriaque a été publié en 1880 par MM. Bruns et Sachau, avec une version arabe et une version abrégée en arménien. Les savants éditeurs ont conjecturé que la traduction arménienne pouvait bien avoir été faite par Mekhitar Koch. M. Hubé, sénateur à Varsovie, qui a eu sous les yeux un manuscrit complet du recueil législatif de Mekhitar, a changé cette conjecture en certitude[2].

Le recueil de droit romain est suivi d'un certain nombre d'articles relatifs au droit canonique et aux contrats de droit civil. Ces dispositions sont puisées aux sources byzantines et font souvent double emploi avec le recueil de droit grec. Quelques-unes cependant sont empruntées au droit coutumier du pays. Pour quelques autres l'auteur reconnaît lui-

[1] Nous empruntons une partie de ces renseignements à l'introduction placée en tête de ce livre par le savant éditeur.

[2] Voir l'article publié en 1883 par M. Hubé dans la *Zeitschrift der Savigny-Stiftung*, t. III, p. 17.

même qu'il les a tirées de son propre fonds. Mais ce qu'il peut y avoir d'original dans l'œuvre de Mekhitar Koch se réduit certainement à peu de chose. Maintenant que cette œuvre est imprimée, elle pourra être étudiée de près par des personnes versées dans la langue arménienne, et on saura définitivement à quoi s'en tenir sur cette question, qui n'est pas sans intérêt pour l'histoire du droit [1].

Si les anciennes coutumes nationales ont disparu en Arménie, sous la double influence du droit canonique et du droit civil gréco-romain, il n'en a pas été de même dans la contrée qui s'étend au nord de l'Arménie proprement dite, jusqu'au pied du Caucase. C'est la Grusinie, plus connue sous le nom de Géorgie, ayant pour capitale l'importante ville de Tiflis. Comme les Arméniens, les Géorgiens appartiennent à la race indo-européenne. Ils parlent une langue différente et se servent d'un alphabet particulier, mais leurs institutions paraissent avoir été semblables à celles de leurs voisins du sud. Seulement, tandis que l'Arménie a constamment subi l'influence ou la domination étrangères, la Géorgie a conservé son indépendance sous une dynastie nationale jusqu'au commencement du XIX[e] siècle. Devenue province russe, elle est encore aujourd'hui régie par son ancienne loi, dont une partie est restée en vigueur.

La dernière rédaction de cette loi a été faite en 1723, par l'ordre du prince Vakhtang. Mais il existe des rédactions antérieures, qui remontent jusqu'au XIV[e] siècle, et que Vakhtang a jointes à son code, en forme d'appendice. Un autre appendice, non moins important, consiste dans la traduction en langue géorgienne de la plus grande partie du recueil de Mekhitar Koch. Le code a été traduit en langue russe, pour l'usage des tribunaux et du gouvernement dès 1840. Malheureusement cette traduction, qui d'ailleurs ne comprenait pas tous les appendices, n'a jamais été mise dans le commerce. Un voyageur allemand, le baron de Haxthausen, parvint à s'en procurer un exemplaire, d'après lequel il a donné une assez longue analyse du corps de droit géorgien dans un ouvrage intitulé *la Transkaukasie*, publié à Leipzig en 1856. Aujourd'hui il est plus facile d'approfondir cette étude. Une traduction complète, en lange russe, du code de Vakhtang avec tous ses appendices, vient d'être publiée à Tiflis par M. Fraenkel, avocat, dans la *Revue juridique du Caucase* (1886).

[1] L'autorité du livre de Mekhitar Koch était répandue même hors de l'Arménie, dans toutes les colonies arméniennes. Suivant M. Hubé, on en retrouve certaines dispositions dans le privilège octroyé aux Arméniens de la ville de Lemberg par le roi de Pologne Sigismond, en 1519. Voir Bischoff, *Das alte Recht der Armenier in Lemberg*, Wien, 1862.

La plus ancienne rédaction de la loi grusinienne est celle du prince George, qui régna de l'an 1318 à l'an 1346. C'est un tarif de compositions en 46 articles. Les délits prévus sont de quatre sortes : le meurtre, l'injure, l'enlèvement des femmes et le vol. Le meurtrier est banni du pays pour deux ou trois ans, suivant les cas, et ses biens sont confisqués, mais pour lui être rendus, à son retour. Dans tous les cas il paye le prix du sang, qui est fixé pour la classe moyenne à 6,000 pièces d'argent (300 roubles), pour la classe supérieure à 18,000, et pour celle des paysans à 1,500 ou 1,200. La poursuite pour obtenir le prix du sang appartient aux parents de la victime, mais avec cette différence que la somme à payer est réduite à moitié quand la partie poursuivante a quitté la maison de la victime pour aller faire ménage à part; disposition remarquable, car elle nous révèle une organisation sociale fondée sur la communauté de famille, et, quoique cette institution ait été généralement pratiquée, elle a laissé peu de traces dans les lois écrites.

Les injures, ce qui comprend les coups et blessures et les mutilations, entraînent le payement d'une amende qui est calculée d'après le prix du sang : un tiers pour une main, un quart pour un œil, la moitié pour les deux yeux, les deux mains ou les deux pieds, un sixième pour le pouce, un neuvième pour les autres doigts. Quant aux blessures, le taux est d'un cinquième si elles laissent une trace ineffaçable. Si la blessure est visible, mais sans défigurer, l'amende se réduit au triple du taux fixé pour la simple injure verbale. Les coups et blessures sur les parties du corps protégées par les vêtements se payent comme la simple injure, alors du moins que l'usage des membres reste entier. Le prix est le même pour les dents canines et molaires, et du double pour les incisives. Or le taux de l'injure verbale est fixé à 300 pièces d'argent pour la classe supérieure, à 150 pour la classe moyenne, à 30 pour les paysans. Outre l'amende, l'offenseur est généralement tenu d'acquitter les frais de médecin.

L'enlèvement d'une femme a les mêmes conséquences que le meurtre, c'est-à-dire la guerre entre les deux familles, jusqu'à ce qu'elles consentent l'une à recevoir, l'autre à payer une composition égale au prix du sang si l'accord a lieu dans l'année, à la moitié seulement s'il n'a lieu qu'après l'année. Le prix est réduit à moitié s'il n'y a pas eu d'attentat sur la personne de la femme, et au sixième si la femme enlevée était non mariée, mais seulement fiancée. La femme abandonnée par son mari sans motif légitime a droit à la moitié du prix du sang.

Le vol prévu par la loi est le vol de chevaux ou de bétail. Il est manifeste ou non manifeste. Dans le premier cas, le volé poursuit le vo-

leur, et s'il le rejoint et le tue, il ne doit pas le prix du sang. Quant au vol non manifeste, il ne peut donner lieu qu'à une action en justice tendant à la restitution au triple. Le prévenu de vol est tenu de comparaître sur la citation qui lui est donnée. S'il se dérobe, son adversaire peut le poursuivre et le tuer impunément.

En somme, la loi reconnaît dans tous les cas le droit de vengeance privée. Les juges ne sont que des arbitres chargés de faire une tentative de conciliation. C'est le droit criminel primitif, avec tous les caractères qu'il présente chez les populations de la race aryenne. A côté de ces dispositions, nous n'en trouvons que deux qui touchent au droit civil. L'une permet au père de disposer librement de ses acquêts lorsqu'il est devenu vieux et infirme et que son fils, qui a pris possession des propres, refuse de le nourrir. L'autre porte que les intérêts cumulés d'un capital ne pourront jamais dépasser vingt pour cent, quelle qu'ait été la durée de la jouissance.

Après la loi du prince George, on trouve dans le *Corpus juris Georgici* deux lois rédigées spécialement pour la province d'Akhalzik, qui était un fief de la Grusinie. La première, en 66 articles, émane du prince Beka, qui régna de 1361 à 1391; la seconde a pour auteur le prince Asbug, qui gouverna la même province de 1444 à 1451. Ces nouvelles rédactions de la loi grusinienne sont intéressantes à comparer avec le texte primitif. Le prix du sang a doublé pour les classes libres; il est de 40,000, 20,000 ou 10,000 pièces d'argent, suivant les cas. Il est réduit à 400 pièces pour un serf. Le chiffre légal est porté au double quand il y a guet-apens. Il est réduit de moitié quand il n'y a pas eu mort d'homme. Tant que le prix du sang n'est pas payé, la vengeance est permise, mais elle doit s'arrêter devant l'intervention d'un prêtre portant l'image de la mère de Dieu.

Le bannissement prescrit par la loi de George était moins une peine qu'une mesure de police. La nouvelle rédaction parle de peines corporelles, infligées au nom de la société. Les auteurs de crimes contre l'État ou la religion sont punis de l'aveuglement. Il en est de même des voleurs de chevaux. L'adultère est fouetté publiquement. La preuve des délits peut être faite soit par témoins, soit par cojureurs.

La loi punit aussi un plus grand nombre de délits, ainsi la profanation d'un lieu consacré, les menaces, la violation de sépultures. Dans ce dernier cas, l'amende est calculée sur le prix qui serait dû pour le meurtre des deux personnes du rang le plus élevé qui étaient enterrées dans le sépulcre.

Les parties peuvent convenir entre elles d'une composition inférieure

au taux légal. Elles peuvent même en certains cas convertir l'amende en une peine corporelle. Le coupable se met alors à genoux, nu jusqu'à la ceinture. L'offensé recule de sept pas et lui donne par derrière trois coups de fouet sur les épaules.

A côté des dispositions pénales, la nouvelle rédaction de la loi grusinienne contient des dispositions de droit civil. Elle parle des enfants naturels et de l'adoption. On y voit que le mari peut répudier sa femme pour justes motifs, mais que la femme qui abandonne son mari lui doit une amende égale à la moitié du prix du sang. Enfin la loi nouvelle cherche à régler la situation des serfs. Le serf fugitif peut être revendiqué pendant sept ans, et même pendant trente ans s'il s'est retiré dans un pays inconnu ou inaccessible. Du reste le serf est un homme libre, quoique attaché à la terre. Il ne doit que des prestations déterminées, et, s'il s'élève des contestations entre le maître et le serf, elles sont terminées par arbitrage.

Un troisième texte, contenu dans le recueil de Vakhtang, est une loi pénale en 23 articles qui a été promulguée en l'an 1605 par le *catholicos* ou patriarche de la Grusinie. Cette loi spécifie un certain nombre de crimes qui seront punis de la mort ou du bannissement. Le système de la peine infligée au nom de la société a définitivement prévalu sur le système primitif de la vengeance privée.

Nous arrivons enfin au code proprement dit de Vakhtang, promulgué le 15 février 1723. Il se compose de 204 articles. Un complément, en 63 articles, a été ajouté dans le cours du XVIII[e] siècle. C'est donc une loi de date toute récente, mais les dispositions qu'elle consacre semblent remonter à l'antiquité la plus reculée, et c'est précisément ce contraste qui fait du code de Vakhtang un des monuments les plus intéressants pour l'histoire du droit.

La première question dont il s'occupe est celle des preuves. Elles sont au nombre de six, savoir : le serment, le fer rouge, l'eau bouillante, le combat judiciaire, le témoignage, et enfin un certain mode de dénégation par lequel l'inculpé déclare prendre à sa charge tous les péchés de son adversaire. Cette dernière preuve est admise pour les vols de peu d'importance. L'inculpé saisit le plaignant, le charge sur ses épaules et dit : « Que tes péchés soient sur moi au jugement dernier, et que je sois condamné à ta place, si j'ai fait ce dont tu m'accuses ! » Le serment est prêté par le défendeur, assisté d'un nombre de cojureurs qui varie suivant l'importance du procès, et dont la moitié est choisie par le défendeur sur une liste double fournie par le demandeur. Quant aux témoins, ils ne prêtent pas serment. Il suffit d'un ou deux pour faire

foi, mais ils doivent satisfaire à tant de conditions de probité et d'impartialité que cette preuve pourra bien rarement être fournie. A défaut de ces témoins parfaits, on appelle en témoignage dix ou douze personnes, ou même un village entier. Le combat judiciaire a lieu à cheval, et chacun des combattants est assisté d'un second. Mais ce mode de preuve, ainsi que les ordalies par le fer rouge ou l'eau bouillante, n'est employé que dans les cas graves, lorsqu'il s'agit de crimes commis contre l'État ou la religion, ou dans les accusations d'adultère.

Le code s'occupe ensuite de fixer le prix du sang, selon le rang et la qualité des personnes, depuis le simple paysan attaché à la terre jusqu'au prince. D'après les anciennes coutumes, ce prix consistait en un certain nombre de têtes de bétail, soixante pour un simple paysan. La loi nouvelle établit un tarif en or ou en argent, mais elle permet d'acquitter une partie de l'amende en bétail, en armes, en ustensiles de ménage, attendu, dit-elle, que la monnaie est rare en Grusinie. Le tarif le plus élevé est de 15,360 roubles d'argent. C'est celui d'un prince de première classe ou d'un archevêque. La somme est réduite aux quatre cinquièmes pour un évêque. Elle décroît ensuite suivant les classes de la population jusqu'à la dernière, composée des paysans et des petits marchands, dont le taux est de 120 roubles.

Pour les blessures, mutilations et injures, il y a aussi un tarif calculé d'après les classes, et qui reproduit les tarifs des lois antérieures, jusque dans les plus petits détails.

La preuve par le combat judiciaire est très rare. Elle ne peut avoir lieu qu'entre personnes du même rang; aussi a-t-on habituellement recours aux cojureurs. Le nombre de ceux-ci varie depuis deux jusqu'à soixante, suivant la classe à laquelle appartient l'inculpé.

La loi déclare expressément qu'il n'est dû aucune amende pour l'homicide commis sur un ennemi à la guerre, sur un camarade par accident, ou dans le cas de légitime défense, ou encore sur la personne prise en flagrant délit d'adultère ou de vol. Mais la somme à payer est portée au double quand, pour commettre le crime, le coupable a forcé une maison.

Le tarif légal ne s'applique ni entre ascendants et descendants, ni entre frères et sœurs. Il n'y a pas lieu de payer le prix du sang, puisqu'il n'y a pas guerre entre deux familles. La loi laisse le soin de punir à Dieu ou au prince. Mais le tarif protège le paysan contre son seigneur. Si ce dernier abuse de son autorité, le paysan devient libre.

Le crime que les Romains appelaient *plagium*, et qui consiste à enlever des personnes libres pour les vendre comme esclaves, est assimilé au

IMPRIMERIE NATIONALE.

meurtre. S'il s'agit d'une femme mariée, le coupable paye trois fois le prix du sang, à savoir une fois aux parents de la femme et deux fois au mari. S'il s'agit d'enfants, la loi distingue. Si le ravisseur les a vendus à un orthodoxe, il paye la moitié du prix du sang. S'il les a vendus à un infidèle, il paye une fois le prix du sang pour le corps et une fois pour l'âme.

Le second titre du code a pour rubrique : *Des partages*. « Autrefois, dit l'article 109, tant que les frères vivaient dans l'indivision, tout était commun entre eux, la tristesse et la joie, le gain et la perte, l'appauvrissement et l'enrichissement, la bonne et la mauvaise fortune. Aujourd'hui c'est autre chose. Les biens acquis par un des frères ne profitent guère aux autres frères. Si pour une raison quelconque, par exemple pour payer les dettes, ou pour acquitter le prix du sang, la nécessité exige que les biens communs soient vendus, et si un des frères fournit de ses biens personnels l'argent nécessaire pour le payement, les biens communs deviennent sa propriété, comme s'il les avait achetés d'un étranger, et les autres frères n'y ont point part. » Nous assistons ici à la dislocation de l'ancienne communauté de famille. Le principe nouveau c'est que nul n'est tenu de rester dans l'indivision. Du reste la loi ne s'occupe que du partage entre frères. On prélève sur la masse un dixième au profit de l'aîné et le principal manoir au profit du plus jeune. On prélève encore un dixième au profit de celui d'entre les autres frères qui a le plus travaillé dans l'intérêt de la maison. Le reste est partagé également entre tous. Le père peut, de son vivant, donner à un de ses fils, par préciput, ses armes ou son bétail, mais, à sa mort, ses biens se partagent également entre tous ses fils. Les enfants naturels ne viennent point à partage, mais leurs frères sont tenus de les recevoir parmi les serfs attachés au domaine.

Le troisième titre traite du prêt à intérêt. Jusqu'ici, les intérêts stipulés ont été généralement excessifs. On n'a pas craint d'exiger pour l'argent prêté 120 p. 100, pour le blé trois fois le capital, pour le vin quatre fois. Le code abaisse le taux normal de l'intérêt à 12 p. 100. Toutefois ceux qui n'ont pas grand souci du salut de leur âme pourront prêter à 18,24 et même à 30 p. 100. L'anatocisme est absolument défendu et les intérêts cumulés ne peuvent être réclamés pour une somme supérieure au capital.

Le payement des dettes peut être poursuivi sur les meubles et les acquêts et, à défaut, sur la personne du débiteur, mais quant au domaine qui est un propre de famille, le seigneur ne permet pas qu'on y touche.

Les dettes du père passent à la charge des fils, à moins qu'ils ne renoncent à la succession. Celui qui a été vendu par son père ou par son frère ne peut être poursuivi pour les dettes de celui par qui il a été vendu. Si le débiteur a une fille non mariée, il faut, avant tout, prendre sur le patrimoine de quoi la nourrir et la doter.

Le créancier qui veut poursuivre doit produire son billet, mais en outre il est tenu de fournir, par chaque somme de 50 roubles, un cojureur choisi par lui entre deux personnes désignées. Si donc il demande 1,000 roubles, il doit fournir vingt cojureurs.

Le titre du vol comprend dix articles. La chose volée est restituée au septuple. De plus, en certains cas, le voleur doit payer la moitié du prix du sang. Enfin, en cas de récidive, il est condamné à subir une peine corporelle, dont la mesure est déterminée par le juge. Tout détenteur d'une chose volée est tenu de la rendre à son légitime propriétaire et d'indiquer de qui il la tient.

Les titres de la vente et de l'échange ne contiennent que deux dispositions intéressantes; l'une qui déclare la vente définitive une fois que l'acte a été écrit en présence de témoins et revêtu du sceau de la partie, sans qu'il y ait lieu en aucun cas à rescision pour lésion; l'autre, qui interdit de donner un immeuble en gage pour sûreté d'un prêt. Cette interdiction tient sans doute à ce que les immeubles sont considérés comme appartenant à la famille entière et sont d'ailleurs grevés de certains droits au profit des seigneurs.

A partir de l'article 168 les dispositions se suivent sans beaucoup d'ordre et sans rubriques. Nous transcrivons ici les plus intéressantes :

Le mari ne peut renvoyer sa femme que du consentement de celle-ci ou pour un motif légitime. S'il enfreint cette défense, il doit à sa femme le prix du sang. En cas d'impuissance du mari, le mariage est dissous et la femme peut contracter une seconde union.

Il y a trois choses, dit l'article 169, dont l'usage ne peut être interdit à personne au monde. Ce sont l'eau, le bois et l'herbe. Ces trois choses appartiennent au prince. De là pour le prince le droit d'autoriser la création de canaux d'arrosage et celui de percevoir les redevances pour l'exercice du pâturage et de l'affouage.

Nul ne peut prendre ni retenir le bien d'autrui ni se faire justice à soi-même, à peine de 60 roubles d'amende. Toutefois, si, dans une contestation entre deux personnes de familles différentes, la partie lésée ne reçoit pas la satisfaction à laquelle elle a droit, elle est autorisée à prendre et à retenir en otage un voisin ou un cotenancier de son adversaire.

Cinq articles (179-183) traitent de la chasse, règlent la responsabilité en cas d'accident et décident à qui appartient la bête tuée lorsque plusieurs chasseurs ont tiré en même temps. A défaut de preuves ou de présomptions, le plus âgé des chasseurs met sur le corps de la bête son arc et ses flèches et dit : « Fasse Dieu que je ne tue jamais plus aucune bête, si celle-ci a été tuée par une autre flèche que la mienne. »

Le maître, responsable du dommage causé par sa bête, peut se libérer par l'abandon noxal, tant qu'il n'a pas été averti par ses voisins du vice de l'animal et n'a pas été mis en demeure de prévenir l'accident.

Les cinq derniers articles du code traitent de la condition des paysans, qui sont libres, mais attachés à la glèbe. Le seigneur leur fournit la terre, leur fait les avances nécessaires et ne peut ni les congédier ni les maltraiter. Le paysan doit, en échange, des redevances et des corvées. S'il abandonne le domaine et s'attache à un nouveau seigneur, l'ancien seigneur peut le revendiquer pendant trente ans. La condition des paysans ne paraît pas avoir été malheureuse. On la sollicitait souvent comme une faveur. « Quand un étranger, dit la loi, vient dire à un seigneur : Je veux être ton paysan, il lui appartient, à moins qu'il n'ait déjà un autre seigneur. » La tenure était héréditaire et passait même à la veuve, sans que celle-ci pût être contrainte à se remarier. L'aisance paraît avoir été assez grande, à en juger par l'attention donnée par le législateur au règlement des successions. La maison doit appartenir à l'aîné des fils, la grange au plus jeune, la charrue et les outils au meilleur laboureur, les moutons au pasteur, les armes et le cheval au soldat. Ce qui reste, après ces divers prélèvements, est partagé par égales portions.

Ici finit le code de Vakhtang; nous laissons de côté les 68 articles additionnels, qui, au point de vue qui nous occupe, n'offrent qu'un intérêt secondaire. Si brève que soit l'analyse qu'on vient de lire, elle suffit cependant pour appeler l'attention sur ce monument législatif, et peut-être quelque orientaliste se décidera-t-il à en entreprendre la traduction dans une langue plus répandue que la langue russe. S'il est bon d'étudier les lois dont la rédaction remonte aux époques les plus reculées, il est utile de leur comparer celles qui ne datent que d'hier et qui cependant parlent le même langage. Ce code du XVIIIe siècle nous fait mieux comprendre ce qu'étaient les Grecs au temps d'Homère et jusqu'à Dracon, les Romains au temps préhistorique, les Gaulois avant César, les Germains à l'époque des invasions, les Russes sous le règne de Jaroslav, les Scandinaves au XIIIe siècle.

On peut toutefois faire plus encore. La loi écrite ne représente jamais

qu'une faible partie des institutions politiques et sociales. Les plus intéressantes, celles qui tiennent le plus étroitement à la vie nationale, sont généralement passées sous silence. C'est tout au plus s'il y est fait, de temps en temps, quelque allusion. Après tout, les lois écrites s'adressent aux juges pour leur fournir les règles dont ils ont besoin, et n'ont pas pour but de satisfaire la curiosité des générations à venir. Mais s'il se trouve un peuple qui, sans avoir rédigé ses anciennes coutumes, les observe et les pratique encore aujourd'hui, si ces coutumes remontent incontestablement à l'antiquité la plus reculée, il ne reste plus qu'à interroger ces témoins vivants pour évoquer l'image du passé. Or ce peuple existe, ce sont les Ossètes du Caucase. Depuis plusieurs années, l'attention des savants russes s'est portée de ce côté, et avec raison, car dans une ou deux générations la civilisation russe aura transformé le pays. Il faut donc se hâter d'étudier ce peuple pendant qu'il conserve encore les dernières traces du droit primitif. C'est ce qu'ont fait Pfaff, Bogisitch, Léontovitch. C'est ce qu'a fait en dernier lieu M. Kovalevski, dont il nous reste à analyser le livre.

R. DARESTE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. — Paris, bibliothèque Mazarine, t. I et II, 1885, 1886, in-8°.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Comme on l'a pu remarquer, nous sommes rarement en désaccord avec M. Molinier. Nous ajoutons à ses notes savantes des compléments plus ou moins étendus; mais l'occasion de signaler et de redresser quelque erreur nous fait ici presque défaut. Certains bibliographes ont encouru le reproche de n'avoir pas un bon caractère, comme par exemple, nous n'en voulons citer qu'un, Casimir Oudin, pour qui c'est une vraie

[1] Voir les cahiers de novembre 1886, p. 677; de janvier 1887, p. 30, et de février, p. 113.

joie de découvrir une faute commise par autrui. Sous ce rapport lui ressemblons-nous? Il nous paraît, disons-le franchement, que nous aimons mieux approuver que blâmer, puisque nous poursuivons sans fatigue, sans ennui, l'étude évidemment laborieuse d'un catalogue où nous avons si peu de corrections à faire.

C'est pourtant avec une intention de blâme que nous allons revenir sur nos pas et retourner au n° 1030, que nous avons négligé pour épuiser la matière des sermons. Mais ce n'est pas à M. Molinier que s'adressera notre blâme; c'est aux auteurs de l'*Histoire littéraire*, qui n'ont pas sans doute connu, qui, du moins, ont omis de nous faire connaître un abbé lettré dont le n° 1030 contient un petit poème, intitulé : *Versus de musca ad faciendum flabellum, quos fecit abbas Acelinus.* Le manuscrit provient de Saint-Victor, et les Victorins eurent un Ascelin pour abbé de l'année 1246 à l'année 1254. C'est donc bien certainement l'auteur du poème. Remarquons, en outre, que le manuscrit est de son temps. Quant à la pièce, elle est si bizarrement intitulée qu'il faut la lire pour en comprendre l'objet. C'est l'éloge d'un chasse-mouches, et cet éloge se compose de soixante-quatre vers élégiaques léonins dont voici les premiers :

> Muscas expello, vel eas hac pelle flagello;
> Muscas propono pellere quando sono...

et les derniers :

> Escas ne fœdes procul hinc te, musca, fugæ des;
> Hinc cursu celeri, musca, procul celer i.

Comme on le voit, dans chacun de ces vers figure, répété, le mot *musca*. Il est ainsi dans tous les autres vers de la pièce. Cette répétition manque d'agrément; mais l'auteur s'était imposé de jouer le tour et l'a joué. Il est probable qu'il a quelquefois mieux employé ses loisirs [1].

En tête du même volume que M. Molinier nous a fait rechercher,

[1] On faisait, au moyen âge, grand usage des chasse-mouches. M. Fierville a publié récemment une autre pièce de vers latins en l'honneur de cet instrument, tirée d'un manuscrit de Saint-Omer (*Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXI, première partie, p. 140). Nous avons, en outre, une lettre d'Hildebert envoyant un chasse-mouches à un de ses amis (*Hildeberti Opera*, édition Beaugendre, col. 4). On s'en servait même dans les églises, comme nous l'attestent Martène et Jacques Gaetano. Si les mouches nous sont aujourd'hui moins importunes, c'est probablement parce que les abords et l'intérieur de nos maisons sont tenus plus proprement.

on lit ces vers léonins, qui ne sont pas certainement d'un abbé, soit de chanoines soit de moines :

> Ducunt claustrales, ut dicunt officiales,
> Vitam regalem, sed volunt ducere talem.
> Non est, ut credo, qui vellet dicere cedo;
> Imo, si cedat, vix mentem postea sedat.

Un clerc séculier a pu seul traiter si mal les clercs cloîtrés. Ceux-ci d'ailleurs ne ménageaient pas plus ceux-là. Entre les deux ordres, jaloux l'un de l'autre, les hostilités commencèrent très tôt, et, sans être toujours également vives, finirent très tard.

Mentionnons encore une très courte épitaphe, qu'on rencontre à la première page du volume, et dont le premier vers est :

> Respice qui transis, et quid sis disce vel unde.

Ces vers appartiennent à l'épitaphe d'un chanoine de Saint-Victor, nommé Obizon, qui fut un des premiers hôtes de cette abbaye. M. Lövenfeld l'a récemment publiée tout entière : *Neues Archiv*, t. XI, p. 606. Cet Obizon, qui, dans le siècle, était médecin, marié et riche, avait abandonné sa profession, sa femme et ses biens, pour se faire admettre parmi les religieux de Saint-Victor.

Voici, sous le n° 1200, une erreur qu'on nous reprocherait de ne pas corriger. Il s'agit d'un traité sur la quinte-essence, que M. Molinier porte au nom Raymond Lulle. Ce nom se lit peut-être dans le manuscrit. Si M. Molinier ne le dit pas, il le fait soupçonner. Mais quand ce nom serait écrit en toutes lettres soit dans le titre soit dans le texte même du traité, cela ne prouverait rien. Nous avons quatre-vingts traités d'alchimie, de magie, dont vingt-sept imprimés, sous le nom de Raymond Lulle, et pas un, pas un seul n'est de lui. Raymond avait mal parlé de l'alchimie dans ses écrits authentiques, la jugeant une science frivole. Les alchimistes se sont vengés de ses dédains en prenant son nom pour cacher le leur et l'ont ainsi rendu responsable de leurs plus grandes folies. C'est vers la fin du XIVe siècle qu'a commencé cette supercherie, et le succès qu'elle a dès l'abord obtenu l'a fait continuer longtemps. Il est vrai que des maladroits en ont usé de manière à se trahir, en datant, par exemple, leurs petits livres et en les donnant comme écrits par Raymond quinze ou vingt ans après sa mort. Mais la découverte facile de quelques tromperies évidentes n'a guère ébranlé le crédit des autres, et l'on est communément persuadé que Raymond Lulle fut, dans son temps, l'alchimiste le plus en renom. Eh bien, cette opinion est absolument fausse. Les livres philosophiques, théologiques de Raymond, sa

vie nomade et ses entreprises téméraires prouvent suffisamment qu'il avait l'esprit mal réglé; il aurait donc pu se livrer à la pratique de l'alchimie; mais il ne l'a pas fait. Voilà ce qui, nous le croyons du moins, est enfin démontré.

M. Molinier décrit ensuite un assez grand nombre de traités juridiques dont les auteurs sont certains. Les juristes étaient moins modestes que les théologiens : il y a presque toujours, en tête de leurs écrits, des dédicaces où ils se nomment; ce dont aujourd'hui les rédacteurs de catalogues ne peuvent que leur savoir gré. Nous devons leur en témoigner, nous aussi, quelque reconnaissance. Grâce à la précaution qu'ils ont prise, jaloux de leur gloire présente et future, nous venons de faire, du n° 1200 au n° 1297, un long trajet, sans rencontrer aucun obstacle. Encore n'est-ce pas, au n° 1297, un juriste qui nous arrête; c'est un moraliste, qui, s'il n'a pas dissimulé son nom, ne l'a pas assez clairement indiqué. Il s'agit de l'épître célèbre *De cura rei familiaris*, qui commence par ces mots : *Gratioso militi Raymundo, castri Ambrosii (domino), Bertrandus in senium deductus.* D'autres manuscrits donnent, au lieu de *Bertrandus*, *Bernardus.* Soit. Mais quel Bernard? Quel Bertrand? M. Molinier choisit Bernard de Chartres, alléguant le témoignage de Fabricius. Or nous croyons avoir prouvé que ce témoignage n'a pas ici la moindre valeur, que l'épître est peut-être d'un Bernard, peut-être d'un Bertrand, mais que ce Bernard, ce Bertrand sont des personnages d'ailleurs inconnus, aussi bien que le seigneur Raymond à qui l'épître est adressée[1]. L'auteur, quel qu'il soit, était un homme de bon conseil, et avait de l'esprit.

M. Molinier indique, sous le n° 3301, deux exemplaires d'une glose du cardinal Jean le Moine sur les Extravagantes de Boniface VIII : l'une dans le n° 436 de la Mazarine, l'autre dans le n° 4071 de la Bibliothèque nationale. Mais ces deux manuscrits ne sont pas conformes, et il existe entre eux cette très curieuse différence, que la célèbre bulle *Unam sanctam*, commentée dans le manuscrit de la Mazarine en des termes très favorables à Boniface VIII, l'est plutôt, dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale, au profit des rois en général, et de Philippe le Bel en particulier. Les deux commentaires sont-ils du même auteur? On a lieu de le croire. Il y a, dans le tome XXVII de l'*Histoire littéraire* (p. 220-224), un très clair exposé de ces décisions contradictoires; ce qui nous dispense d'insister sur le fait. Reste la question morale. Le cardinal Jean le Moine est un homme considérable, qui a joué de grands rôles, qui a

[1] *Notices et extr. des man.*, t. XXXI, 2e partie, p. 275.

laissé de bons livres, et que l'on ne voudrait pas être contraint à mésestimer. Il s'est à peu de chose près contredit; cela ne nous paraît pas douteux. Mais quand il est passé d'un parti dans l'autre, l'a-t-il fait par calcul d'ambition, par intérêt? Si l'on peut l'en accuser, on peut l'en défendre. Dans les temps troublés comme ceux où il a vécu, les passions déchaînées ayant poussé tout à l'extrême, les excès des partis ayant compromis au même degré la logique des uns et celle des autres, il ne faut pas trop s'étonner qu'un homme naturellement pacifique ait, après avoir parlé dans un sens, de bonne foi repris la parole pour désavouer les conséquences tirées de ses principes par des sectaires fanatisés.

Quelques observations sont à faire sur le deuxième des traités mentionnés sous le n° 1308. Il est en effet, comme le titre l'indique, de Jean de Cornouailles, et M. Molinier remarque fort à propos que Martène n'en a pas publié le texte complet; il manque à son édition une préface que contient le manuscrit de la Mazarine. Or Martène n'est pas facilement excusable de l'avoir omise, car il aurait dû connaître ce manuscrit, qui, de son temps, était à Saint-Victor. Oudin, qui l'a connu, nous en a laissé la description fidèle. Mais tout ce qu'Oudin ajoute à ce renseignement exact doit être considéré comme faux et rejeté. Jean de Cornouailles disant qu'il a deux fois écrit sur cette matière, la personnalité, la quiddité du Verbe incarné, informe ainsi le pape qu'il lui fait parvenir une rédaction nouvelle de son *Eulogium* (*editio nova*), plus soignée que la première; et lorsque Oudin met en outre à son compte un troisième traité sur le même sujet, traité donné par d'autres, sans plus de raison, au célèbre chanoine Hugues de Saint-Victor, il fait une conjecture que ses remarques sur le style de l'ouvrage ne rendent certes pas acceptable. C'est, dit-il, le style du XIVe siècle. Soit. Mais il ne faut pas alors attribuer l'ouvrage à Jean de Cornouailles, mort avant la fin du XIIe siècle. Le texte primitif de l'*Eulogium* a-t-il été conservé? Nous ne le pensons pas. Celui qui par hasard le découvrira fera bien de vérifier s'il contient les mêmes dénonciations que le texte amendé.

Le n° 1646 nous remet en rapport avec un personnage moins grave, que nous avons eu déjà l'occasion de connaître, le prieur cistercien d'Erbach, nommé Gebenon, auteur d'un livre intitulé *Pentacronon*, auquel d'autres copistes ont donné ce titre différent : *Speculum futurorum temporum*. Ce prieur, au moins un peu fou, voulant faire la leçon à de plus fous que lui-même, a dans cette intention composé le livre assez gros dont voici le résumé le plus sommaire. En l'année 1217, les moines d'Erbach reçoivent la visite d'un abbé calabrais, nommé Jean, qui les remplit d'épouvante en leur disant que l'Antéchrist va naître, ou peut-

être vient de naître, et que par conséquent le monde en est à ses derniers jours. Cependant il y a quelqu'un que cet abbé calabrais ne persuade pas complètement; c'est le prieur Gebenon, qui, lecteur assidu des prophéties d'Hildegarde, ne croit et ne veut croire que ce qu'elle a dit. Oui, sans doute, la sainte femme l'a reconnu, le monde est en pleine décadence; mais il n'est pourtant pas près de finir, la péripétie devant s'accomplir en cinq périodes, dont la première, celle du lion fauve, n'est pas même commencée; d'où l'on peut conclure que les quatre dernières, celles du cheval pâle, du pourceau noir, du loup gris et du chien rouge, ne sont pas si prochaines. Voilà, dit Gebenon, ce qu'enseigne clairement Hildegarde, et, pour le prouver, il extrait de ses écrits tous les passages, longs ou courts, qui se rapportent à cette grave question, la fin du monde. Son livre n'est qu'un recueil de citations plus ou moins bien ordonnées. Si nous avons cru devoir en faire connaître l'objet, c'est qu'il est inédit; mais les copies n'en sont pas rares. Bernard Pez et Casimir Oudin en indiquent un grand nombre; il y en a six dans les n[os] 2592, 2599, 3319, 3322, 4895 A, 16089 de la Bibliothèque nationale, et une septième dans le n° 367 de Bourges. Mais toutes ces copies ne sont pas complètes, et celle de la Mazarine mérite d'être signalée parmi les plus anciennes et les plus considérables. M. Molinier nous l'a très à propos minutieusement décrite.

Nous retrouvons, sous le n° 1687, un petit poème sur lequel nous avons déjà fait ici quelques remarques[1]. L'argent, dit le poète, est aujourd'hui le plus grand roi de ce monde :

In terra summus rex est hoc tempore nummus.

On l'avait dit il y a bien longtemps pour la première fois, et il est probable qu'on le répétera bien longtemps encore. La matière est donc banale, et le poète l'a traitée banalement, sans autre souci que de faire coïncider les rimes de ses vers léonins. Si nous reparlons de cette pièce médiocre, c'est pour noter en passant qu'elle est imparfaite dans le volume de la Mazarine; nous l'avons beaucoup plus longue en de nombreux manuscrits et dans quatre ou cinq éditions.

Sous le n° 1712 il y a d'autres pièces de vers anonymes sur lesquelles il peut être utile de fournir de brèves informations. La première, qui commence par :

Chartula nostra tibi portat, Rainalde, salutes,

[1] *Journal des Savants*, année 1884, p. 402.

a été maintes fois publiée sous le nom de saint Bernard et n'est certainement pas de lui [1]. Le premier vers de la suivante :

Hora novissima, tempora pessima sunt, vigilemus,

appartient au cluniste Bernard de Morlas; ainsi débute son long et fastidieux poème sur le mépris de ce monde. La pièce qui commence par :

Hunc cecinit Salomon mira dulcedine librum

est un éloge du Cantique des Cantiques, et l'auteur de cet éloge est Juste, évêque d'Urgel. Plus loin, il ne faut pas lire ainsi le premier vers de l'épigramme sur les vertus et les vices, *Virginitas est et virginis*. Ce vers est faux; on doit lire :

Virginitas flos est et virginis aurea dos est;

et cette épigramme a été publiée sous le nom de Marbode par Beaugendre [2], avant de l'être sans aucun nom par Denis [3], par M. Pressel [4] et par M. Hagen [5]. N'est-elle pas de Marbode? Il faut en remarquer d'abord l'étrange façon. L'auteur s'est imposé d'exécuter ce tour de force : dans sept vers hexamètres le mot *est*, césure du second pied, sera la première syllabe du troisième et la dernière du sixième; de plus, la dernière syllabe du second pied et la première du sixième seront d'autres monosyllabes; enfin, dans chacun des sept vers, ces monosyllabes variés rimeront ensemble, comme dans ceux-ci, qui sont les derniers :

Vera fides nix est, fraus et deceptio pix est;
Mens humilis thus est, inflata superbia pus est.

Or ces amusements poétiques étaient, du temps de Marbode, fort à la mode, et, si les sept vers sont anonymes dans un grand nombre de manuscrits, souvent on les rencontre joints à d'autres vers dont Marbode est l'auteur incontesté.

Nous en dirons un peu plus sur un poème rythmique que le n° 1764 nous offre sous ce titre : *Versus de statu monachorum ordinis Carthusiensis*, et que M. Wattenbach a récemment édité, *Monumenta Lubensia*, p. 29,

[1] *Journal des Savants*, année 1882, p. 109.
[2] *Hildeberti et Marbodi Opera*, colonne 1561.
[3] Denis, *Codic. theol. Vindob.*, t. I, p. 991.
[4] *Revue de philologie*, t. I, p. 413.
[5] *Carmina medii ævi*, p. 178.

avec ce titre bien différent : *Planctus B. Bernardi, Claraevallensis abbatis.* Un moine se désole de voir son ordre, autrefois aimé par les princes,

Olim nostrum ordinem principes amabant,

maintenant par eux méprisé, et, qui plus est, souvent maltraité. Il confesse, à la vérité, que certaines gens de son ordre ont peut-être encouru le blâme; mais il s'empresse d'ajouter que le châtiment est sans proportion avec la faute. Ainsi, parce que des moines auront commis quelque excès de table, n'est-il pas odieux de les réduire tous, sous ce frivole prétexte, à la famine, la vraie famine?

Cette pièce se rencontre sans nom d'auteur dans les n[os] 925 de Saint-Gall, 2837 et 4423 de Munich, ainsi que dans le volume de la Mazarine. Mais, du moins, le titre qu'elle a dans ce volume est-il exact? Le rimeur désolé, qui paraît d'ailleurs avoir quelque droit de se plaindre, est-il vraiment un chartreux? Cela n'est guère admissible. Reconnaissant que ses confrères en religion se sont aliéné les gens du siècle en faisant montre d'un trop grand luxe, il s'exprime ainsi :

Nunc videntes homines grandes apparatus,
Equos et familias, splendidos ornatus,
Dicunt : « Nisi locuples esset horum status,
Non valerent ducere tales equitatus. »

Or cela ne pouvait se dire des chartreux rigoureusement cloîtrés, qui jamais ne se laissaient voir au dehors, si ce n'est, quand ils étaient prieurs, une fois par an, se rendant à la maison mère dans leur tenue de tous les jours, dont l'humilité seule était remarquable. C'était, d'ailleurs, une règle pour les chartreux de ne jamais demander raison d'une injure reçue; on pouvait les voler et les battre sans redouter un procès, encore moins une protestation rimée.

Tant de serviteurs, tant de chevaux si bien parés n'étaient vus escortant sur les grandes routes que les premiers dignitaires de Cîteaux, ou plus tard de Cluny, dont le faste mondain devait, on le comprend sans peine, exciter l'envie de seigneurs moins riches. Mais il ne faut pas de là conclure que le poème est de saint Bernard. Les poèmes de saint Bernard sont presque égaux en nombre aux manuels alchimiques de Raymond Lulle et ne sont ni plus ni moins authentiques.

Pour ce qui regarde celui-ci, remarquons d'abord que le manuscrit d'où M. Wattenbach l'a tiré est daté de l'année 1471. C'est donc un manuscrit qu'on peut appeler moderne, et, ce manuscrit moderne nous offrant seul le nom de saint Bernard, son témoignage mérite assurément peu de confiance. Mais le texte même nous fournit un bien plus fort

argument contre l'attribution. Jaloux de la faveur, de l'influence acquise par les ordres mendiants au détriment des ordres propriétaires, le poète dit :

> Quid prodest tot vineas, tot agros tenere,
> Laborare jugiter et semper egere?
> Mendicis ordinibus melius est vere
> Quam nobis, qui talia videmur habere.
> Papa nihil exigit ab his sibi dari,
> Quia nudus aliquis nequit spoliari...

Il n'est pas besoin d'en citer davantage. Saint Bernard n'a pu parler des ordres mendiants, créés un demi-siècle après sa mort. Enfin Leyser et, sur la foi de Leyser, Fabricius intitulent cette pièce *Bicinus de stata monachorum*, d'après un manuscrit d'Helmstadt, ce qui les a fait ajouter ce nom étrange, *Bicinus*, au catalogue de nos anciens poètes. Il est probable que Leyser n'a pas bien lu le manuscrit d'Helmstadt, dont le titre était sans doute : *Ritmus de statu monachorum*. Qu'on tienne, du moins, pour certain que son *Bicinus* n'a jamais existé.

Nous allons enfin déposer la plume, après avoir convaincu M. Molinier qu'il a fait une fausse conjecture touchant l'auteur d'un ouvrage anonyme mentionné sous le n° 1943. Voici le titre de cet ouvrage : *Liber de Pœnitentia, compositus ex multis sententiarum floribus sanctorum patrum et doctorum Ecclesiæ Dei*. C'est, en effet, une simple compilation, très sincèrement avouée, non seulement dans le titre, mais encore à chaque page du livre, les noms des auteurs cités figurant en tête de tous les paragraphes. Ne marchandons pas le témoignage de notre gratitude aux compilateurs honnêtes. A combien de méprises nous exposent chaque jour ceux qui n'ont pas eu la même loyauté! Mais qui devons-nous remercier ici? M. Molinier suppose que c'est le dominicain Jean de Dambach. L'erreur de cette supposition nous est prouvée par un autre manuscrit du même pénitentiel, manuscrit antérieur d'un siècle environ à Jean de Dambach, le n° 3214 de la Bibliothèque nationale, dont voici le titre : *Liber fratris Vincentii de Pœnitentia, totus ex dictis sanctorum doctorum collectus*. Ainsi le titre de cette ancienne copie nous offre le nom du compilateur. Il s'appelait frère Vincent, et c'est Vincent de Beauvais. M. Daunou juge cette attribution incontestable [1]. Elle l'est en effet.

Les volumes qui suivent contiennent des œuvres modernes, et, à peu d'exceptions près, françaises. Nous ne les dédaignons assurément ni

[1] *Histoire littéraire de la France*, t. XVIII, p. 462.

comme françaises ni comme modernes; mais quand nous avons entrepris cette série d'articles, nous avons annoncé que notre unique dessein était de compléter le signalement de quelques œuvres latines du moyen âge. S'il n'y a pas beaucoup de gens qu'elles intéressent, il y en a qu'elles intéressent beaucoup. A ceux-ci nous avons, en rédigeant ces notes, eu l'intention et l'espérance de venir quelquefois en aide. Tout catalogue a des points obscurs, même les meilleurs, même celui de M. Molinier, qui certes en a bien moins que d'autres, d'ailleurs très estimés et très estimables. L'office propre, le devoir de la critique est de rechercher si ces points obscurs ne pourraient pas être éclairés par quelque lumière. Il est vrai qu'elle y perd souvent sa peine. Mais cela ne doit jamais la décourager.

B. HAURÉAU.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le jeudi 31 mars 1887, une séance publique, présidée par M. Alexandre Dumas, pour la réception de M. Leconte de Lisle, élu en remplacement de M. Victor Hugo.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 25 février 1887, a élu Sir Henry Rawlinson associé étranger, en remplacement de M. Madvig.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 24 mars 1887, a élu M. Saglio académicien libre, en remplacement de M. Germain.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Dans sa séance du 12 mars 1887, l'Académie des sciences morales et politiques a élu M. Xavier Charmes académicien libre, à l'une des places nouvellement créées, et, dans la séance du 19 mars 1887, elle a élu M. Thonissen, à Louvain, associé étranger, en remplacement de M. Minghetti.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

La règle du Temple, publiée pour la Société de l'Histoire de France, par Henri de Curzon. Paris, 1886, XLI-368 pages in-8°.

Le titre exact de ce volume serait plutôt, comme il semble, *Les règles du Temple*. Il contient, en effet, outre la vraie règle, la règle latine, de l'année 1128, une série de règlements faits plus tard, sans date certaine. On traduisit de bonne heure en français la règle primitive, et c'est en français seulement que furent rédigés les règlements postérieurs; les frères de l'ordre ne savaient pas le latin. La rareté des exemplaires manuscrits de toutes ces pièces démontre même qu'on n'en faisait pas grand usage, sans doute parce qu'il était rare qu'un frère, même gradé, sût lire couramment.

Les règles ou règlements de l'ordre du Temple ne peuvent pas beaucoup contribuer à faire connaître la vie active de cet ordre. Ces documents ont néanmoins de l'intérêt. On y voit d'abord très clairement dans quelle intention il fut établi; ensuite comment il parvint à constituer son entière indépendance, soit à l'égard du pape, soit à l'égard des rois; ces documents font enfin soupçonner comment une puissante agrégation d'hommes si dépourvus de toute culture intellectuelle put, quand les circonstances l'eurent réduite à l'oisiveté, se laisser envahir par la corruption, et devenir non moins odieuse aux chefs de l'Église qu'aux chefs des États. Aussi tout le monde s'employa-t-il à la supprimer avant même qu'on eût pris définitivement le parti de renoncer aux croisades.

SUISSE.

G. Ficheti ad Rob. Gaguinum de Joanne Gutenberg epistola. Denuo edidit Lud. Sieber, Basileæ, 1887, 14 pages in-8°.

Cette plaquette est d'un intérêt que nous allons faire apprécier.

Depuis longtemps on conteste à Jean Gutenberg l'invention de l'imprimerie, et il faut reconnaître que celui-ci, pour des raisons qui seront sans doute toujours ignorées, n'a rien fait pour s'assurer la gloire de cette invention. Aussi voyons-nous ceux qui la revendiquent pour lui s'avouer mal pourvus d'arguments à l'appui de leur thèse.

Un de ses partisans les plus zélés, M. Ambroise-Firmin Didot, s'est imposé la tâche de rechercher, de classer et de commenter tous les anciens documents qui peuvent servir à résoudre cette question obscure. Or le plus ancien qu'il ait découvert et produit en faveur de Jean Gutenberg est de l'année 1499. Eh bien, en voici un de l'année 1472. A cette date Guillaume Fichet, bibliothécaire de la Sorbonne, écrit à Robert Gaguin : « Ferunt haud procul a civitate Maguntia Joannem quemdam fuisse, cui cognomen Benemontano, qui primus omnium impres-

soriam artem excogitaverit, qua non calamo....., neque penna....., sed aeneis litteris libri finguntur, et quidem expedite, polite et pulchre. Dignus sane hic vir fuit, quem omnes Musæ, omnes artes omnesque eorum linguæ qui libris delectantur divinis laudibus ornent! » Il n'est pas besoin de faire remarquer que le mot latin *Benemontanus* traduit exactement l'allemand *Gutenberg*.

Ce précieux témoignage, comment M. Ambroise-Firmin Didot l'a-t-il ignoré? M. Louis Sieber, bibliothécaire de l'université de Bâle, en imprimant pour la seconde fois (*denuo*) la lettre de son ancien collègue de la Sorbonne, nous apprend qu'il existe un seul exemplaire de l'impression première et que cet exemplaire unique est à Bâle, sous sa garde. Cette déclaration est très précise, et pourtant elle n'est pas une explication suffisante. Mais, nous étant mis en quête d'autres informations, nous pouvons ajouter à ce que dit M. Sieber que la lettre dont il s'agit précède une édition du traité *De Orthographia* de Gasparino de Bergame, imprimée dans la maison de Sorbonne, sans date à la vérité, mais sûrement en l'année 1472[1]. Ne connaît-on pas non plus d'autres exemplaires de cette édition? On en connaît d'autres, mais la lettre n'y est pas. Pourquoi? A cette question nous ne saurions répondre que par des conjectures. Dispensons-nous d'en proposer aucune. Le fait est que la lettre se trouve dans l'exemplaire de Bâle et ne se trouve pas ailleurs.

Est-on curieux de savoir de qui Guillaume Fichet tenait ces renseignements sur Jean Gutenberg? Il ne le dit pas en termes exprès, mais il le laisse clairement entendre. Ayant beaucoup contribué, comme on le sait d'ailleurs, à fonder dans la maison de Sorbonne la première imprimerie de Paris, il n'omet pas de nommer les trois ouvriers, aujourd'hui bien connus, qui furent associés à cette entreprise mémorable : *Udalricus, Michael ac Martinus*, c'est-à-dire Ulrich Gering, Michel Friburger et Martin Crantz, déjà plus habiles, dit-il, que leur maître, *qui superant jam arte magistram*. Il rappelle même l'édition par eux donnée, il y a quelque temps, *jam pridem*, d'un autre ouvrage de Gasparino, ses *Epistolæ*, édition dont les épreuves furent, ajoute-t-il, corrigées par le prieur de la Sorbonne, *Joannes Lapidanus*, Jean Heyling, que d'autres appellent en allemand Jean *von Stein*, d'autres, en français, Jean de Lapierre. Eh bien, il va de soi que Ulrich Gering, Michel Friburger et Martin Crantz, élèves de l'école typographique de Mayence, avaient eux-mêmes appris à Guillaume Fichet le nom de leur maître. Le document est donc vraiment précieux.

B. H.

[1] J. Philippe, *Origine de l'imprimerie à Paris*, p. 192 et suiv.

TABLE.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À la Librairie HACHETTE et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants*.

JOURNAL

DES SAVANTS.

AVRIL 1887.

La comédie grecque, par Jacques Denis, doyen de la Faculté des lettres de Caen, correspondant de l'Institut. — Paris, librairie Hachette et Cie, 1886. 2 volumes in-8°.

PREMIER ARTICLE.

Les origines et les commencements de la comédie grecque.

M. Denis était connu par une histoire des théories et des idées morales dans l'antiquité et par un mémoire sur la philosophie d'Origène qui, après avoir été couronnés par l'Académie des sciences morales et politiques, lui ont valu récemment l'honneur d'être élu correspondant de la même Académie. Il offre aujourd'hui au public un ouvrage qui le transporte assez loin de la philosophie : c'est une histoire complète de la comédie grecque, en deux volumes. Quand M. Denis s'occupait de ses travaux philosophiques, il lisait sans doute dans le grec Platon et Aristote, car il traite son sujet actuel en helléniste, et fonde d'abord son étude sur la lecture attentive et sur l'interprétation des textes. J'ajouterai qu'il le fait avec une indépendance d'esprit à laquelle il a raison de beaucoup tenir. Il parle quelque part[1] de « ceux qui osent juger, au lieu d'être dans une admiration extatique et béate devant les œuvres des anciens et surtout des Grecs ». Il est, sans contredit, de ceux-là. Il ne se laisse pas non plus enchaîner par les opinions de ses devanciers, et il conserve à leur égard toute la liberté de sa critique. Peut-être même

[1] Tome I, p. 82.

IMPRIMERIE NATIONALE.

trouvera-t-on qu'il prend trop de plaisir à le marquer. Il discute beaucoup, même quand la discussion ne paraît pas bien nécessaire. Au lieu de prendre pour point de départ telle page ou telle proposition d'un de ceux qui ont écrit avant lui, il semblerait plus naturel qu'il se bornât à exposer, surtout dans un livre qu'il a le bon esprit de ne pas faire trop long, et après avoir annoncé l'intention d'écarter tout vain appareil d'érudition pour aller droit au fait. Évidemment les idées essentielles gagneraient à se présenter d'elles-mêmes avec leur valeur propre, que son style franc et vigoureux ferait parfaitement ressortir, et il vaudrait mieux que les discussions ne passassent des notes dans le texte que lorsqu'il s'agirait d'examiner une question importante soulevée par un critique, ou de combattre une erreur capitale établie dans l'opinion ou soutenue par une grande autorité.

Pour en finir tout de suite avec les observations préliminaires, que M. Denis me permette de ne pas m'associer à une sorte de patriotisme agressif qui se montre à la fin de sa courte préface, où il s'applaudit de citer plus volontiers les travaux français que les travaux étrangers, et semble tout prêt à venger les premiers du pillage impudent des seconds. Y a-t-il donc chez nous des écrits sur la comédie grecque dont les auteurs aient été victimes de ce genre de méfait? M. Denis ne cite guère, dans la première partie de son ouvrage, que Colin pour sa *Clef de l'histoire de la comédie grecque* et Édelestand du Méril pour son travail inachevé sur l'histoire de la comédie; mais c'est le plus souvent pour les critiquer. Est-il nécessaire de dire qu'il doit davantage à Meineke, à Ottfried Müller, à Grysar, et à tant d'autres savants qui ont écrit en Allemagne sur son sujet? Son livre, d'ailleurs sérieux et sincère, n'a pas besoin de ces allures menaçantes pour être bien accueilli chez nous, et peut-être un moins bon accueil lui serait-il réservé, si à une valeur propre, qui me paraît incontestable, ne s'ajoutait pour nous le mérite de la nouveauté.

Les premiers chapitres, que je me propose d'examiner, traitent, comme cela devait être, des origines et de la comédie dorienne. Je m'occuperai seulement aujourd'hui des origines, et je chercherai à en indiquer l'importance pour l'intelligence d'Aristophane. C'est un sujet obscur, mais très attachant. Il est intéressant d'examiner comment a pu commencer le plus vivace des genres qui nous ont été transmis par l'antiquité, celui qui paraît le moins menacé de lasser jamais la curiosité moderne; et il n'y a pas moins d'intérêt à se rendre compte des mœurs très particulières qui en ont déterminé la naissance et le développement, même, pendant longtemps, le développement littéraire.

C'est même là le point capital, et c'est celui auquel nous devons donner d'abord toute notre attention, dussions-nous pour cela nous faire une certaine violence. Nous sommes toujours portés, en effet, à former nos idées et nos jugements sur la comédie grecque d'après la comédie moderne. Or, si la comédie latine et son modèle, la nouvelle comédie athénienne, se prêtent à cette assimilation, les premières formes de la comédie grecque s'y refusent presque absolument. Ce n'est pas une muse de convention, c'est bien réellement Bacchus qui est la divinité de la comédie naissante et de l'ancienne comédie athénienne, et, sous l'empire de nos habitudes d'esprit, nous risquons de l'en expulser. Je ne crois pas que M. Denis ait complètement échappé à ce péril. Sans doute, comme tous ceux qui ont parlé des commencements de la comédie en Grèce, il prononce d'abord le nom de Bacchus, et rappelle qu'elle est née dans les fêtes de ce dieu; mais il ne me paraît ni s'arrêter assez sur ce fait, ni en tirer toutes les conséquences, ni en tenir suffisamment compte dans ses appréciations sur Aristophane.

On ne saurait trop dire à quel point le dieu créateur de la comédie a imprimé son caractère dans son œuvre. Il l'a mise en rapport avec différentes fêtes qui avaient pour pensée fondamentale l'état de la vigne ou du vin, et l'a pénétrée de son inspiration. Si l'analyse de ces faits ne comporte pas une précision rigoureuse, du moins il est possible de dégager quelques idées essentielles qui contiennent le principal.

En dehors de toute question de date, il y a à distinguer dans le culte de Bacchus deux éléments qui se rapportent à ses deux aspects les mieux déterminés, celui de divinité agraire et celui de divinité enthousiaste. On doit se garder, il est vrai, de l'anachronisme qui consisterait à introduire dans les débuts de la comédie les conceptions qui ont inspiré les fêtes attiques et présidé à leur organisation à la suite du grand mouvement religieux de la fin du VIe siècle. Le Dionysos de la comédie à son origine est le dieu populaire; et tel il restera, quand elle se sera développée. Les *Grenouilles* d'Aristophane, représentées à la fin du Ve siècle, nous en donnent la preuve évidente : la séparation y est très nettement tranchée entre Dionysos, dieu du théâtre, et Iacchos, dieu des mystères. Cependant nous ne pouvons pas complètement oublier que le Dionysos du théâtre athénien est le Dionysos d'Éleuthère, la divinité du Cithéron qui soulage et délivre par l'exaltation. Transportée dans le vieux temple de Limné, elle étend tout alentour et jusque sur le théâtre, creusé dans les flancs de l'Acropole, les limites de son domaine. Elle y est venue avec les émotions et les sentiments que les divinités libératrices ont le privilège de provoquer. Ces sentiments et

ces émotions, c'est assurément la tragédie qui est chargée de les produire; mais il ne faut pas croire que, quand Dionysos préside à la comédie, il ne lui reste absolument rien de son caractère d'origine. Si la tragédie a puisé sa force pathétique dans l'inspiration particulière de la religion dionysiaque, c'est là aussi que la comédie, qui n'est pas seulement une fille de l'ivresse grossière, a pris le principe de sa vie puissante et de sa libre fantaisie. Il est nécessaire de faire cette réserve, tout en constatant que la comédie est issue des fêtes agraires qui se rapportent à la culture de la vigne et à la fabrication du vin.

Il est dans la nature des choses que les fêtes agraires se célèbrent en général pendant les mois de production et de récolte : celles de Dionysos s'étendirent à la fois sur le printemps, sur l'automne et sur l'hiver. C'est que la vigne ne se comporte pas comme le blé. Une fois le fruit mûri sur la tige et cueilli, le travail de la nature ne s'arrête pas. De la grappe broyée et détruite sort un jus qui fermente sous l'action d'une force plus énergique que celle qui a produit la maturation, et qui se transforme en une liqueur enivrante; et ainsi, dans cette suite de vicissitudes merveilleuses, la vie indomptable dont la vigne est animée se révèle avec toute sa puissance au moment même où, sur le sol abandonné par les vendangeurs, le cep desséché et tordu présente l'image la plus désolée de la mort.

Ce n'est pas le lieu de rappeler les diverses légendes que l'imagination des Grecs a composées sur un pareil fond. Nous n'examinerons pas non plus comment leurs fêtes se sont mises en rapport avec les phénomènes naturels et avec les légendes, ni comment, particulièrement en Attique, la terre propre du théâtre, elles en vinrent à former comme un cercle liturgique où étaient enfermés l'histoire de Dionysos, surtout depuis sa mort et sa seconde naissance jusqu'à la suprême manifestation de sa divinité triomphante, et, parallèlement, les états successifs par lesquels passaient la vigne et son fruit jusqu'à la complète transformation en vin. Les faits importants à relever ici, c'est que les Dionysies d'un caractère orgiastique, comme celles du Cithéron et du Parnasse, se célébraient en hiver, et que c'est précisément la saison des fêtes où se distinguent les premiers germes du drame comique. Ce sont, en Attique, les petites Dionysies ou Dionysies champêtres, appelées aussi les fêtes du vin, Θεοίνια, et c'est comme dieu du vin que Dionysos y préside à la naissance de la comédie. Elle naît à la campagne, sous l'impression directe de la nature et sous la merveilleuse influence du dieu.

En Attique, la date des Dionysies champêtres, sans doute à peu près la même qu'ailleurs, était du 8 au 12 posidéon; ce qui répond à la fin

de novembre et au commencement de décembre. Ce ne sont donc pas, comme paraît le croire après d'autres M. Denis, des fêtes de la vendange, de la cueille des grappes et du pressoir; ce sont des fêtes du vin déjà fermenté[1]. A ce moment, le premier travail de la fermentation s'est déjà effectué, on goûte le vin encore jeune, et il contient déjà en lui les principes d'excitation et d'enthousiasme. Il est vrai que les comiques donnent souvent eux-mêmes à leurs compositions le nom de *Chant de la lie*, *τρυγῳδία*, terme qui paraît d'ailleurs avoir eté surtout inventé pour mieux correspondre par un effet d'allitération au mot *tragédie*, *τραγῳδία*; mais la lie dont les gens des dèmes se sont peut-être barbouillé le visage ne venait pas nécessairement du pressoir. Comme le remarque A. Mommsen, quand on vidait les tonneaux pour transfuser le vin nouveau et pour le goûter, on en trouvait assez pour fournir à ce genre de déguisement ou de plaisanterie bachique.

C'est sur la dénomination ordinaire, le nom de *comédie*, qu'il convient surtout d'insister. La comédie, *κωμῳδία*, c'est le chant du *cômos;* telle est l'étymologie la plus naturelle et la plus généralement acceptée. Il faut donc commencer par se demander ce que c'est que le cômos. La nécessité d'éclaircir ce point ne pouvait échapper à la critique. Cependant elle ne me paraît pas avoir suffisamment attiré son attention.

Le nom de *cômos* désigne un banquet joyeux, et surtout une espèce de procession des buveurs qui, en se levant de table, parcourent la ville ou le village. C'est un usage fort ancien. L'auteur du *Bouclier d'Hercule* représente, comme images des joies de la paix, un hyménée avec son cortège, et un cômos qui s'avance, au son de la flûte, avec des chants, des danses et des rires. Athènes, dans tout l'éclat de sa civilisation, réserve encore à cette sorte de rite bachique une place importante. Aux grandes Dionysies, la principale fête de Dionysos, il y avait un cômos officiel. C'est ce que nous atteste la loi d'Évégoros, conservée dans la Midienne, dont la valeur comme document authentique a été démontrée par M. Foucart[2]. D'après l'interprétation vraisemblable du savant épigraphiste, le cômos, après un repas de la foule sous les portiques du Céramique, faisait cortège à la statue du dieu ramenée au Lénæon; le lendemain, avaient lieu au théâtre les concours lyriques et dramatiques. Dans cette marche, même à cette époque, les mœurs autorisaient un degré de licence que Démosthène nous laisse deviner quand il reproche à un beau-frère d'Eschine, Épicrate, qu'il désigne

[1] C'est un point qui me paraît bien mis en lumière par A. Mommsen, *Heortologie*, p. 325 et suivantes. — [2] *Sur l'authenticité de la loi d'Évégoros.* (*Revue de philologie*, avril 1877.)

par son sobriquet, Cyrébion, d'oser y figurer sans masque, ὃς ἐν ταῖς πομπαῖς ἄνευ τοῦ προσώπου κωμάζει[1]. Les Anthestéries, la fête du printemps, consacrée à Dionysos et à Coré, paraissent avoir eu aussi, parmi leurs cérémonies, un cômos. « Aux saintes Chytres, disent les grenouilles Limnéennes d'Aristophane, la foule du cômos aviné s'avance « dans notre domaine sacré[2]. » Ainsi le cômos subsiste dans les fêtes les plus brillantes d'Athènes, même après que la comédie s'est détachée de lui et est montée sur le théâtre.

Bien avant de figurer ainsi dans les grandes solennités de la ville, le cômos faisait la joie de la campagne. M. Denis décrit vivement ces fêtes du vin qu'il animait :

> Dûment arrosés et ne possédant plus guère leur raison, les gens de la campagne couraient de village en village, masqués ou barbouillés de lie, les uns sur des chariots, d'où ils lançaient les plaisanteries les plus grossières, les autres à pied, portant le phallus et invoquant Phalès, le compagnon de Bacchus, ami du comos ou du banquet. C'est dans les colloques des phallophores entre eux ou avec la foule qui se pressait sur leur passage, bien plus que dans les chants phalliques eux-mêmes, qu'il faut chercher l'embryon obscur de la comédie[3].

Je cite volontiers ce passage comme celui où M. Denis s'inspire le plus directement des mœurs grecques. Le tableau qu'il trace est peut-être un peu arbitraire. On peut douter que les buveurs courussent, comme il le dit, de village en village[4] : je me figurerais plus volontiers la fête fixée dans chacun des bourgs où la culture de la vigne était florissante et son dieu particulièrement honoré. On peut aussi se demander si, parmi ces gens en liesse, les uns étaient à pied et les autres sur des chariots; du moins les témoignages ne parlent de chariots que dans les Anthestéries. Mais le principal serait d'insister sur deux faits qui paraissent certains, et qui sont plus intéressants pour la question qui nous occupe. C'est d'abord l'existence d'un cômos. Des déguisements, des danses, du mouvement, de la gaieté exubérante et licencieuse de ceux qui le formaient, sont venus les principaux caractères de la co-

[1] *Discours sur l'ambassade*, § 287.

[2] *Grenouilles*, vers 218 et suivants. Je reproduis la traduction que j'ai donnée dans une étude sur la religion dans Aristophane (*Revue des Deux-Mondes*, 1er août 1878, p. 613). Le sens que j'adopte me paraît le meilleur, bien que M. de Leutsch (*Philologus*, II, p. 733) pense qu'il s'agit ici de chœurs cycliques.

[3] Tome I, p. 3.

[4] Cette assertion ne pourrait guère s'appuyer que sur une expression d'Aristote, κατὰ κώμας (*Poét.*, ch. III). Mais, comme M. Denis l'a bien compris (p. 6), Aristote parle là de représentations données dans les bourgs par des acteurs, à une date où la comédie existait déjà, mais n'était pas encore admise dans la ville.

médie ancienne. Le dieu était là, visible dans la personne de ses adorateurs, le dieu couronné de lierre, le dieu de la végétation immortelle et de l'ivresse; et de là il a passé sur la scène avec sa vertu inspiratrice. Le second fait à relever, c'est qu'aux Dionysies champêtres la marche du cômos était une phallophorie et qu'on chantait des chants phalliques. Or Aristote dit expressément que la comédie doit son origine à ce genre de chants. En quoi donc consistaient-ils? C'est ce qu'il importe de savoir. Malheureusement nous l'ignorons. L'imitation comique d'Aristophane dans les *Acharniens* nous apprend peu de chose, et nous devons nous garder d'y voir une copie très exacte de la réalité.

Nous avons bien une description détaillée, celle des phallophories de Sicyone, faite par Sémus de Délos et conservée dans Athénée[1], et tous les historiens de la comédie grecque la citent. Mais elle nous apprend que les phallophores, admis sur la scène, y donnaient une espèce de représentation théâtrale : ce fait nous avertit qu'il s'agit d'un temps de beaucoup postérieur à celui qui nous occupe. Dans les vignobles où, longtemps avant l'existence de la comédie, retentissaient les chants phalliques, il ne pouvait pas être question de théâtre. Cependant la description de Sémus ne nous est point inutile. Les phallophories de Sicyone étaient évidemment au nombre de celles auxquelles songeait Aristote en disant que les chants phalliques étaient encore de son temps en usage dans plusieurs villes, et, comme il fait cette remarque au moment même où il signale dans cette espèce de chants l'origine de la comédie, il est probable que, dans sa pensée, il y avait certains rapports entre les phallophories de Sicyone et les antiques phallophories de la campagne. Ces rapports ne sont pas difficiles à découvrir. On nous dit que les phallophores sicyoniens, après avoir fait une entrée solennelle qui permettait de bien voir leurs costumes, et entonné le chant traditionnel, se dispersaient sur la scène et, à demi cachés par une espèce de masque de verdure, assaillaient les spectateurs de leurs railleries. Voilà deux parties distinctes, — le spectacle accompagné par les chants, et les attaques satiriques, — qui naturellement existaient aussi dans l'ancienne fête rurale. Le phallus, symbole de la vie, à laquelle présidait Bacchus, s'avançait avec son turbulent cortège, qui sans doute représentait par ses grossiers déguisements les suivants du dieu, c'est-à-dire les personnifications diverses de la nature sauvage; et, à certains moments, au milieu de leurs joyeuses hardiesses, les chants se taisaient, pour laisser éclater les quolibets et les sarcasmes des chanteurs excités par l'ivresse

[1] Livre XIV, ch. XV et XVI.

et par la fête. Il est vraisemblable que ces phallophories agrestes célébraient le rite bachique avec sa signification et sa force originelles, qui durent aller en s'affaiblissant dans les phallophories des villes. Elles n'en fournirent que mieux à l'ancienne comédie deux de ses principaux éléments, le fantastique du spectacle et la satire.

Mais de là à la comédie vraiment constituée il y avait encore loin. Pour combler l'intervalle, faut-il supposer avec Boeckh l'existence d'une comédie lyrique, qui aurait marqué un progrès de l'art? M. Denis a raison de rappeler que cette question a été soulevée; mais peut-être suffisait-il d'en dire deux mots. Puisqu'il a tenu à en parler, ainsi que de la prétendue tragédie lyrique, pendant toute une page, on est surpris qu'il ne cite Boeckh que pour la publication des trois inscriptions béotiennes qui ont donné naissance au débat, et qu'il omette le nom de son célèbre contradicteur, Godefroi Hermann, et celui de M. Foucart. S'il avait connu le travail de ce dernier sur les artistes dionysiaques[1], il se serait probablement abstenu lui-même d'émettre l'hypothèse qu'il a pu exister une comédie lyrique, genre tout local, c'est-à-dire particulier à Orchomènes et à Thespies, mais seulement né après les succès de la comédie sicilienne et de la comédie attique.

Laissons donc la comédie lyrique, et bornons-nous à constater, comme conclusion, que, lorsque le moment de la naissance fut venu pour la vraie comédie, elle reçut du cômos phallique des Dionysies champêtres deux choses : l'inspiration bachique, avec ses élans de fantaisie inventive et de grotesque bouffonnerie, et le large usage de la raillerie. Ce dernier caractère, plus ou moins étranger au sujet du drame, constitue ce qu'Aristote appelle la *forme ïambique, ἰαμβικὴ ἰδέα*. Pour lui, la comédie attique ne commença à compter que lorsqu'elle se dégagea de cette forme ïambique, c'est-à-dire quand la satire laissa à la fable la liberté de se développer. Mais, même après ce progrès, la satire outrageante et personnelle garda ses droits au milieu de tous les développements de la fable, même la plus merveilleuse. « Voulez-vous que nous raillions ensemble Archédèmos, » dit tout à coup aux spectateurs le chœur des initiés d'Éleusis, dans les *Grenouilles* d'Aristophane, vers la fin du chant développé qui accompagne son entrée sur la scène; et aussitôt ses ïambes mordants lancent quelques traits rapides et cyniques sur Archédèmos, sur Clisthène, sur Callias.

Ainsi devaient faire les *ïambistes* de Syracuse, qui présentaient une certaine analogie avec les phallophores de Sicyone.

[1] *De collegiis scenicorum artificum apud Graecos.* Voir pages 71 et suivantes.

On voit donc que les attaches de la comédie ancienne avec le principal divertissement des Dionysies de la campagne, le cômos phallique, restèrent toujours très fortes. C'est même ce qui en explique la structure et la composition, lesquelles, considérées en elles-mêmes, risquent de déconcerter nos idées sur l'art. M. Denis ne pouvait manquer d'examiner la composition dans la comédie ancienne. Je ne sais pas si, dans ses jugements, il a tenu suffisamment compte des conditions qui avaient été créées par les traditions d'origine. Il a bien le sentiment qu'elles existaient, il a même reconnu qu'il y avait pour la comédie ancienne un art particulier; mais je ne suis pas sûr qu'il ait consenti à étudier cet art d'assez près, ni que, par suite, il l'ait apprécié à sa valeur.

Il traite la question dans un chapitre important, intitulé *Esprit et constitution de la comédie aristophanesque,* dont une bonne partie est une réfutation de Wilhelm Schlegel. Il attaque surtout dans le critique allemand sa préférence pour l'ancienne comédie et cette théorie, en effet assez singulière, qui place l'idéal comique dans la suprématie de la partie animale sur la partie intelligente et fait de l'ancienne comédie un jeu fantastique.

La valeur des genres comparés entre eux peut se débattre. On conçoit qu'au nom de la décence et de la politesse, sinon de la morale, on préfère, comme Plutarque, Ménandre à Aristophane. On conçoit mieux peut-être encore que, comme Aristote semble disposé à le faire et comme le font ceux qui s'inspirent de ses principes, on trouve les deux derniers genres de la comédie attique plus conformes que le premier à la nature essentielle du drame. Il est évident que l'action est plus suivie dans ceux-là, la composition plus sévère, que les caractères sont plus étudiés et plus régulièrement tracés. Il n'en est pas moins vrai que Schlegel a raison sur deux points importants. Il dit avec une grande justesse qu'« on doit bien se garder de considérer l'ancienne comédie comme le commencement encore grossier d'un art qui s'est ensuite beaucoup perfectionné » ; et M. Denis lui-même est forcé de convenir « qu'elle a sa grâce et sa perfection propres et qu'elle forme comme une espèce à part et indépendante ». Il en résulte qu'il ne faudrait pas la juger absolument, comme il le fait, d'après les règles d'Aristote et de l'esthétique moderne.

Schlegel n'a pas moins raison d'affirmer que l'ancienne comédie est « le genre vraiment original ». C'est celui, en effet, qui est né directement de certaines dispositions et de certaines mœurs particulières à la Grèce. On peut contester qu'elle réalise uniquement, comme il le dit, l'idéal comique; il est permis de ne pas s'en tenir à sa définition de cet idéal,

où, par opposition avec l'idéal sérieux de la tragédie qui, pour lui, « réunit les deux natures de l'homme par la transfusion harmonieuse de l'être sensuel dans l'être moral, » il retrouve, assure-t-il, « l'harmonie dans l'asservissement de la nature morale à la nature matérielle; » mais le célèbre critique ne dépasse pas la vérité quand il emploie le mot *poétique*, entendu dans son sens le plus fort, pour caractériser l'ancienne comédie, ni quand il dit que « les comédies d'Aristophane nous font surtout comprendre pourquoi l'art dramatique était consacré à Bacchus », et qu' « on y voit l'ivresse de la poésie, les bacchanales de la joie ». Le premier mérite de la critique en un pareil sujet est de se bien pénétrer de ce qui en fait le caractère et la vivante originalité. Seulement, quand on prononce le nom d'Aristophane, il faut tout de suite ajouter combien, chez lui, la pensée est fermement arrêtée et quelle place l'art tient dans ses compositions.

C'est ce que fait, mais en partie seulement, M. Denis. Il n'a pas de peine à montrer que chacune des pièces d'Aristophane est le développement d'une pensée sérieuse et bien définie et vise à un but déterminé, et il a raison de compléter Schlegel sur ce point. Mais lui-même, en faisant ressortir dans ces comédies le caractère de thèses et de pamphlets, en insistant sur la définition de *rhétorique en vers*, *ῥητορικὴ ἔμμετρος*, qui n'est qu'une exagération de rhéteurs ramenant tout à leur art, nous paraît restreindre un peu trop la part de cette fantaisie qui jaillit et déborde partout. Il en reconnaît bien l'existence, mais il la subordonne à la thèse qu'il soutient lui-même. Pour lui, Aristophane est un orateur défendant une cause, et toutes ces folies, tous ces élans d'esprit ou d'imagination, si libres en apparence, sont « des raisonnements allant à une conclusion politique, philosophique ou littéraire ». Cette thèse, qu'il expose d'ailleurs avec une logique vigoureuse qui commande l'intérêt, est trop absolue. Aristophane est avant tout un poète comique, tel qu'on l'entendait de son temps. Il sait ce qu'il veut, mais par ses inventions hardies, sa verve intarissable, ses contrastes soudains, ses saillies imprévues, il satisfait d'abord aux exigences générales de la comédie, et il s'en faut de beaucoup qu'on puisse toujours découvrir un argument sous le voile comique.

M. Denis explique ingénieusement, par cette même idée qu'Aristophane est un polémiste ou un pamphlétaire toujours occupé de son dessein, cette singulière structure de ses poèmes qui les met en dehors des règles élémentaires du drame. Si les caractères sont sans consistance et incohérents, si l'action s'interrompt ou ne progresse pas, si l'illusion dramatique est nulle, tout cela vient de ce que le poète, au lieu de viser à une

sincère imitation de la vie réelle, se place tout de suite dans l'abstraction. Il a une idée dont il poursuit la démonstration, et qui seule fait l'unité de son œuvre. Les personnages, qu'ils s'appellent Lamachus ou Philocléon, n'ont pas de vie qui leur soit propre; ce sont des types ou des marionnettes; c'est lui qui parle pour eux, et, s'il les oublie pour causer avec le public, il n'en montre que plus clairement ce qu'il veut faire entrer dans l'esprit des spectateurs. Les scènes épisodiques, si multipliées dans certaines pièces, paraissent indépendantes les unes des autres et arbitrairement rapprochées : il y a cependant un lien commun qui les unit plus intimement entre elles. En général, au moment où elles se succèdent, la question qui fournit le sujet principal a été posée et résolue par le poète : elles mettent sous les yeux les différentes faces de la solution et servent de corollaires à la démonstration. Ainsi, ces irrégularités, ces invraisemblances, ces digressions apparentes, ces faiblesses d'une composition lâche, ont, en somme, pour résultat d'exposer mieux la pensée particulière d'Aristophane et de la faire pénétrer dans le public. Seulement le succès de l'artiste ne répond pas à celui du polémiste; celui-ci n'est obtenu qu'aux dépens de l'art.

Ces appréciations de M. Denis, dont je crois avoir donné un résumé fidèle, renferment une part de vérité; mais j'avoue qu'elles ne me satisfont pas complètement. Outre qu'il me paraît, comme je l'ai dit, trop absolu, il ne dit pas tout, et ne met pas les choses dans leur vrai jour, parce qu'il ne se place pas assez franchement au point de vue antique. J'ai indiqué que la comédie ancienne avait sa poétique particulière. Cette poétique n'était pas l'œuvre abstraite d'un logicien; mais elle était un produit très vivant des mœurs de la Grèce antique et de leurs exigences. C'est ce que nous ne devons pas nous lasser de nous redire, si nous voulons comprendre les anciennes comédies et le genre d'art qu'elles comportaient. Encore une fois, elles étaient nées du développement du cômos. Quand elles s'en étaient séparées et qu'elles avaient reçu, avec la fable, le principe d'une vie indépendante, elles avaient dû garder de leur origine le mouvement extérieur, les effets de costume et de spectacle, l'indomptable gaieté, l'ivresse des sens et de l'âme. Leurs premières conditions d'existence, c'était d'être une fête pour les yeux, une puissante excitation pour l'imagination et pour l'esprit. De là vient la structure générale des pièces, quelles que soient d'ailleurs les différences des sujets et la variété de combinaisons. La fiction est, à proprement parler, l'idée comique.

C'est elle qui donne lieu aux costumes et aux spectacles, aux inventions étranges, enfin à ce merveilleux burlesque ou délicat qui est par-

ticulier à l'ancienne comédie athénienne. C'est elle aussi qui inspire certains chants d'une charmante et exquise poésie, comme ceux des *Nuées* ou des *Oiseaux*. Enfin, c'est elle qui répond le plus directement à l'attente du public et qui conserve à la fête de Bacchus son caractère. Le poète y déploie toutes ses facultés d'invention et toutes ses ressources d'esprit. Il faut qu'elle gagne d'abord les spectateurs; le succès de la pensée particulière, politique, morale, littéraire, que l'auteur veut exposer, est à ce prix. Aussi la fiction commence-t-elle par se développer à l'aise et par déployer tous ses effets. C'est plus qu'une introduction et un cadre; elle a par elle-même une grande valeur. Comment s'expliqueraient, autrement, l'étendue de la première partie des *Grenouilles* et toutes ces scènes infernales qui prennent la moitié de la pièce? Comment s'expliquerait cet élément caractéristique de la comédie ancienne, la *parabase*, qui interrompt l'action pour exhiber plus à loisir les costumes du chœur et pour en faire ressortir la signification comique?

On remarque qu'au mépris de la gradation, le mouvement progresse seulement dans la première partie de la pièce et qu'il s'arrête vers la moitié : cela est conforme à la loi du genre, telle que l'a déterminée son origine; il faut d'abord que la fête se célèbre. On se plaint que parfois le dénouement soit invraisemblable, qu'il contredise le caractère des personnages, que l'âpre et sévère Philocléon se métamorphose en débauché et en danseur ivre, et l'on cherche des explications morales : mais c'est la folie et la fantaisie qui reprennent leurs droits; c'est la tradition du cômos qui exige ces processions, ces danses et ces dernières pompes du merveilleux comique par lesquelles les pièces se terminent.

Mais, au milieu de ces incohérences, où est l'art, et que devient l'unité, condition de toute composition? Il est évident de soi que l'art détermine l'agencement et la marche des diverses scènes, et qu'il se révèle aussi par la variété des expositions, l'arrangement et la proportion des parties, et nombre de combinaisons dans le développement de la fable. Les repos ménagés par les parabases ne sont pas placés au hasard. Il y a un ordre et un plan, qui se montrent dans les dispositions extérieures, et aussi dans la succession et le rapport des effets produits. Est-il nécessaire de remarquer en outre que l'art, et un art très complexe et très délicat, préside à l'exécution, au dialogue, au style et à la versification? Que la critique trouve à s'exercer sur tous ces points, et que le succès ne réponde pas également partout à l'effort du poète, c'est ce qui est très possible. Aristophane a pu avoir des défaillances, et ses contemporains l'ont pensé avant nous. L'important n'est pas de déterminer le rang que

méritent ses œuvres dans l'ensemble des littératures, en comparant les divers systèmes de comédie; c'est de les comprendre, et de les juger chacune en particulier par un travail d'analyse approfondi. Pour ma part, je serais très reconnaissant à celui qui entreprendrait cette tâche difficile et s'en acquitterait avec succès.

Il y a une vérité dont il devrait d'abord se pénétrer, c'est que l'unité du poème, — et cela n'est pas moins exact de la tragédie, — repose en grande partie sur la composition musicale, c'est-à-dire le choix des mètres et des rythmes dans les diverses parties. Ce sera, si l'on veut, une unité plutôt extérieure, et nullement comparable à l'unité des drames modernes, sinon à celle des drames lyriques; cependant, parmi les impressions diverses qui y contribuent, quelques-unes atteignent aux sources les plus intimes du sentiment. C'est, sans doute, une entreprise délicate et même assez rebelle à nos efforts, de déterminer exactement par quelles combinaisons de mètres et de rythmes s'obtiennent ces effets dont les rapports et les contrastes doivent produire l'harmonie de l'ensemble. Pourtant on peut reconnaître d'une manière plus ou moins précise le caractère de chaque partie et le dessein qui assigne sa place à chaque morceau lyrique en vue de l'effet particulier ou général.

Si M. Denis s'était préoccupé de la composition musicale, peut-être aurait-il hésité à se placer exclusivement au point de vue de l'action et à condamner comme inutiles certains chants du chœur, par exemple les strophes satiriques qui encadrent et séparent les deux dernières scènes des *Oiseaux*. Ces petits couplets, vivement jetés au milieu de parodies mythologiques et religieuses, en varient et en soutiennent l'impression. D'ailleurs ce fantastique, où les hardiesses d'imagination se combinent avec une ingénieuse causticité, ont le mérite de convenir en même temps au merveilleux particulier de la fable des *Oiseaux* et à la satire personnelle et actuelle qui forme un des éléments essentiels de la comédie. Quels autres que ces voyageurs ailés, pour qui le monde n'a rien d'inconnu, et que ces fondateurs de Néphélococcygie, pourraient dire ces pays étranges, à la fois si éloignés et si proches d'Athènes, où le public se reconnaît si bien?

M. Denis ne parle presque pas de la parabase. C'est une singulière lacune, et rien ne prouve mieux l'inconvénient de partir de l'art moderne pour apprécier la comédie ancienne, car c'est la parabase qui est la partie vitale de celle-ci. C'est aussi celle qui la rattache le plus directement à son origine. Il faudrait donc d'abord s'occuper de la parabase; il faudrait l'étudier dans ses diverses fonctions et dans l'usage que le poète en a fait; et comme elle prêterait encore à une riche étude, malgré

la régularité de ses divisions et de ses formes! Qu'y a-t-il de plus intéressant, par exemple, que l'examen de ce grand ensemble poétique et musical, formé, au commencement des *Grenouilles*, par une combinaison de la parabase et de la parodos? Il y a là un appareil, un éclat, un mouvement, une abondance d'idées et d'effets que l'art ne pouvait réunir ailleurs que dans une pièce de l'ancienne comédie athénienne. L'art dans ce genre de comédie a donc une merveilleuse puissance.

Ne craignons pas de répéter, pour conclure, que, si l'on en veut avoir l'intelligence et le sentiment, il faut renoncer aux vues abstraites et demander une première initiation à l'étude des mœurs particulières qui en ont déterminé la naissance. L'ancienne comédie fut le développement logique de certains éléments originels, favorisé par beaucoup d'esprit et d'imagination.

JULES GIRARD.

(La suite à un prochain cahier.)

I. *PSYCHOLOGIE COMPARÉE. L'Homme et l'Animal, par Henri Joly, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Dijon, maître de conférences à la Sorbonne;* ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. Deuxième édition, revue et corrigée. — Paris, librairie Hachette et Cie. 1886. — 1 volume in-12.

II. *SOUVENIRS ENTOMOLOGIQUES. Études sur l'instinct et les mœurs des insectes, par J.-H. Fabre.* — Paris, librairie Ch. Delagrave. 1879. — 1 volume in-12. — *NOUVEAUX SOUVENIRS ENTOMOLOGIQUES. Études sur l'instinct et les mœurs des insectes, par J.-H. Fabre.* — Paris, librairie Ch. Delagrave. 1882. — 1 volume in-12. — *SOUVENIRS ENTOMOLOGIQUES (troisième série). Études sur l'instinct et les mœurs des insectes, par J.-H. Fabre.* — Paris, librairie Ch. Delagrave. 1886. — 1 volume in-8°.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Dans notre premier article, nous avons exposé les vues générales de M. H. Joly au sujet de la psychologie comparée, de l'importance que

[1] Pour les deux premiers articles, voir les cahiers de janvier et de février 1887.

cette science a acquise depuis quelques années et de l'intérêt qu'elle présente. Nous avons fait connaître la méthode qu'adopte M. H. Joly et les raisons sur lesquelles il s'appuie pour écarter d'autres méthodes, qui lui paraissent défectueuses, notamment celles qui, ne tenant aucun compte de l'observation de l'homme par la conscience, se bornent à étudier les êtres animés par le dehors seulement. Dans un second article, nous avons dit comment l'auteur cherche les origines de l'instinct, quel rôle il attribue aux mouvements spontanés de l'organisme vital, quels phénomènes produisent ces mouvements, phénomènes qui sont, d'après lui, la sensation, l'imagination, le besoin, le désir, la tendance, et enfin à quelle définition provisoire de l'instinct aboutissent ces longues mais nécessaires analyses. Cette première définition réduit le sens du mot instinct à son minimum. Il ne lui est attribué d'autre signification que celle que tout le monde sans exception s'accorde à lui donner. M. H. Joly dit donc d'abord : « L'instinct, c'est ce qui pousse l'animal à faire ce qui lui est nécessaire pour vivre. » Ainsi, continue l'auteur, l'instinct n'est pas pour nous un principe mystérieux, une cause occulte, un phénomène irréductible. Sous le nom d'instinct, nous entendons l'ensemble des besoins et des désirs qui, par les sensations et les images dont ils sont inséparables, imposent à l'animal des mouvements, les uns constants, les autres accidentels, tels autres habituels. Il reste à se demander maintenant comment varient ces éléments. On étudie ainsi la vie animale dans ses déterminations particulières.

Cette étude curieuse, attachante, habilement conduite par M. H. Joly, je vais tâcher de la résumer. Puis, dans ce même article, j'indiquerai les principales conséquences qu'il a tirées de ses multiples observations en ce qui touche la différence entre l'instinct et l'intelligence, l'évolution psychologique, c'est-à-dire la possibilité de faire dériver de l'instinct de l'animal toutes les facultés humaines, et, en dernier lieu, la question d'un principe spirituel dirigeant et ramenant à l'unité les actes de l'animal lui-même. Autant de problèmes agités en ce moment avec une ardeur extraordinaire, et résolus par quelques-uns après une vue trop superficielle des phénomènes.

Voyons donc d'abord comment se forment les instincts particuliers et spéciaux. L'instinct d'un animal doit être la résultante des impulsions qui partent de chacun de ses organes, car chacun des organes concourt avec les autres au mouvement général qui est la vie de l'organisation tout entière. L'observation des animaux en offre une éclatante confirmation.

Les organes d'action, les organes des sens, les organes de la vie végéta-

tive présentent, d'un bout à l'autre du règne animal, des accommodations spéciales. Tout animal a des moyens d'action particuliers; il est accessible à des sensations qui, jusqu'à un certain point, lui sont propres. Les besoins toujours renaissants de son organisme le forcent à employer ses moyens d'action et à se laisser guider, repousser ou attirer par ses sensations. Mais toutes ses actions engendrent un certain nombre de manières d'être que l'analogie nous permet d'appeler des affections, des sentiments, des passions; manières d'être de la sensibilité qui sont d'accord avec les actions qu'elles accompagnent. Il y a donc chez l'animal un ensemble de concordances, disons d'harmonies, entre ses moyens d'agir, de sentir, de se nourrir, de se mouvoir, de travailler, bref entre son organisme et sa vie.

Aussi de la moindre modification dans un même organe voit-on résulter une différence dans le genre d'existence. Prenons pour terme de comparaison la main de l'homme, instrument médiocre quant à la seule force physique, outil merveilleux au service d'une intelligence exercée. Suivez les formes de la main variant chez les diverses espèces animales; elle sera, pour le singe arboricole, crochet préhenseur; pour les poissons, nageoires; pour les oiseaux, ailes et pattes; pour la taupe, pelle à fouir; pour le castor, truelle; pour les insectes, organes à plusieurs parties qui se décomposent elles-mêmes en fragments présentant une étonnante variété de brosses, de houppes, de tire-bourre, de pelottes élastiques, de ventouses, de serres, de pinces, de corbeilles; et chacune de ces espèces d'organes détermine une différence précise dans les occupations et la vie de l'animal, par conséquent dans la direction de son instinct.

Si nous considérons les organes de la sensation, nous remarquerons qu'il y a chez tout animal un sens qui prédomine : la vue chez les oiseaux, l'odorat chez les carnassiers, la sensibilité tactile chez certaines familles; et ce sens prédominant est toujours celui qui guide et favorise le mieux les organes locomoteurs et préhenseurs. Il importe d'ajouter qu'un sens, quel qu'il soit, donne à l'animal les sensations qui lui sont utiles, et le laisse étranger à toutes les autres.

M. H. Joly croit, avec raison, pouvoir poser comme des nécessités de nature, comme des lois certaines, que les espèces animales vivent et se développent : 1° par la divergence des caractères et la spécialité des aptitudes; 2° par la convergence, dans chacune d'elles, de toutes les parties de l'organisme vers un but commun, contribuant toutes ainsi à rendre plus sûr et plus facile le genre de vie propre à l'animal. On saisit les conséquences de ces lois dans les déterminations de la vie animale

et principalement : 1° dans ce qu'on peut appeler le caractère ou le naturel des animaux ; 2° dans leur industrie, surtout dans l'architecture de leurs abris.

Ce qui est bien intéressant à observer, c'est l'influence qu'exerce sur le caractère des animaux la prédominance d'un sens particulier. M. H. Joly fait, sur ce point, de larges et heureux emprunts à l'ouvrage de Brehm intitulé : *La vie des animaux*. Parmi les exemples qu'il y a choisis, choisissons nous-même les plus frappants.

Les animaux dont la vue a une grande portée sont, en général, rapides à la poursuite ; ceux qui ont l'ouïe meilleure que la vue sont plutôt prompts à la fuite et peureux. Parmi les rongeurs, les agoutis sont appelés par les naturalistes « peureux », et chez eux l'ouïe est plus développée que la vue. Les ruminants sont timides à l'excès et presque tous farouches. Ils sont protégés par la perfection de l'ouïe et par la rapidité de leurs mouvements. Le cerf, qui a l'odorat très délicat et l'ouïe très fine, a la vue faible ; on nous dit qu'il fuit au moindre bruit et dès qu'il sent la piste d'un homme. Chez les pachydermes, le tapir a de petits yeux, la vue très imparfaite : on nous décrit sa marche lente et prudente, ses oreilles sans cesse en mouvement : il s'arrête aussitôt que son ouïe, son odorat, qui sont les plus développés de ses sens, lui font appréhender le moindre danger. La gazelle, qui est un antilopidé, a tous ses sens remarquablement délicats, l'ouïe, la vue, l'odorat ; or les observateurs ont constaté qu'elle est non pas timide, mais plutôt prudente, rusée et habile à éviter le danger.

Les oiseaux, en général, ont bonne vue ; c'est une faculté nécessairement liée à la puissance du vol. Ils sont donc la plupart prudents et se laissent difficilement prendre. L'autruche, un des animaux les plus stupides qui existent, a une vue dont la portée s'étend à près de deux lieues. Aussi, malgré sa stupidité, malgré l'imperfection de son odorat et surtout de son goût, qui lui fait avaler tout ce qui brille, elle a une qualité que lui reconnaissent les observateurs compétents, la méfiance, qui lui vient de sa vue.

Par une loi de compensation, quand un animal est très fort, une mauvaise vue ne le rend pas précisément peureux, mais furieux et rageur. C'est ce que les naturalistes nous affirment des buffles et des bisons d'Amérique, que les poils épais de leur tête empêchent de bien voir. Toutefois, si la force de l'animal est telle qu'il craigne peu d'ennemis, ce penchant à la colère fait place à la prudence et à la vigilance. Tel est le cas de l'éléphant, dont les sens sont très subtils, l'ouïe surtout, mais dont la vue est faible.

On trouve donc dans la distribution des sens de l'animal l'origine de certains défauts et de certaines qualités : audace ou timidité, prudence ou imprudence, douceur ou colère, défiance ou ruse. Qu'est-ce, notamment, qu'un animal rusé, sinon celui que ses sens avertissent à temps et qui s'arrête dès que le danger se fait sentir? Sans entrer trop tôt dans la discussion ultérieure relative aux facultés des animaux, nous pouvons remarquer que ce qu'on appelle le plus souvent leur intelligence est précisément cette ruse qui leur permet de surprendre la proie et de n'être pas eux-mêmes surpris par leur ennemi. Or, si l'on consulte les descriptions des naturalistes, on verra que le sens dont la présence ou l'absence, le développement ou l'imperfection valent aux animaux les qualifications d'intelligents ou de stupides, c'est l'odorat.

Les cétacés sont de puissants animaux; mais c'est à peine si l'odorat existe chez eux, puisqu'on ne leur a pas encore trouvé de nerfs olfactifs; tous les naturalistes les déclarent stupides. Si les baleines étaient aussi intelligentes que fortes et grandes, pas un navire ne leur résisterait. Elles pressentent les changements de temps, se montrent inquiètes à l'approche de l'orage et frappent violemment les flots. Mais l'odorat leur manque. Leur intelligence est à peu près nulle. Ce sont des animaux stupides et lâches. Voici un autre animal qui a le toucher assez délicat, l'ouïe relativement fine; mais la vue moins bonne et surtout l'odorat mauvais. C'est le chameau; Brehm, qui en a étudié des centaines, dit qu'il faut le tenir pour tout à fait stupide.

Considérons des espèces bien douées, par exemple les chevaux à demi sauvages qui vivent dans l'Amérique du Sud. Leur odorat leur fait distinguer ce qui les entoure. Ils flairent tout ce qui leur est étranger. C'est par l'odorat qu'ils reconnaissent leur cavalier, qu'ils savent discerner les endroits secs dans les marais, qu'au milieu de la nuit et du brouillard ils retrouvent leur chemin. Leur odorat, à vrai dire, ne peut s'exercer à une grande distance; mais, grâce à une mémoire surprenante, les impressions reçues persistent fort longtemps ou se renouvellent avec facilité et promptitude. On devine sans peine quel parti l'homme en peut tirer par l'éducation.

L'odorat, nous l'avons dit, est le sens par excellence des carnassiers. Il atteint chez eux un haut degré de finesse; il excite, il dirige tous leurs appétits; il résume en quelque sorte toutes leurs aptitudes. C'est par l'odorat que l'animal de ce genre trouve sa proie, son bienfaiteur, son maître. D'après des expériences positives, des chiens à qui l'on mutile dans leur jeune âge les organes olfactifs ne montrent plus, quand ils sont devenus grands, non seulement aucune disposition pour la chasse,

mais aucun attachement pour l'homme. On a même pu dire qu'ils étaient tombés dans l'idiotisme, car leur instinct avait, peu s'en faut, disparu. En voici un exemple en preuve.

Le professeur Schiff coupa le nerf olfactif à quatre petits chiens nouveau-nés et les observa pendant plusieurs mois. D'abord ils ne savaient pas teter; il fallait leur mettre dans la gueule le mamelon maternel qu'ils ne trouvaient pas. Alors, très affamés, ils suçaient avec tant de violence qu'ils se détachaient du mamelon, le perdaient et essayaient de teter, en tâtonnant, les oreilles et les pattes de la mère. Le professeur dut les nourrir artificiellement. Plus tard, ils apprirent à boire tout seuls dans un vase *blanc;* mais lorsqu'on leur présentait ce vase blanc vide, et tout auprès un vase de couleur *sombre* plein de lait, ils couraient au vase vide, y plongeaient le museau et gémissaient, sans s'approcher du vase de couleur foncée où ils auraient trouvé leur aliment. Après beaucoup d'autres détails intéressants et non moins significatifs, le professeur conclut ainsi : « Pour montrer l'importance de l'odorat dans l'économie du chien, je dirai encore que le quatrième petit chien, celui que je gardai plus longtemps, suivait volontiers l'homme en général, sans pourtant me montrer aucune préférence, quoique toujours je l'eusse nourri moi-même. » — « Ce dernier exemple, dit M. H. Joly, nous fait voir bien éloquemment à quoi peut tenir la bonté des bêtes. »

Afin de vérifier la même loi, l'auteur examine ensuite si les animaux dans la construction des abris, et en particulier si les oiseaux dans la construction des nids, n'obéissent pas à une série d'impulsions toutes dépendantes de leur organisation. D'après M. G. Pouchet, aucun oiseau n'est spécialement disposé par son organisation à donner à son nid une forme plutôt qu'une autre. « Tous les oiseaux, dit-il, qu'ils soient maçons comme l'hirondelle ou le fournier, charpentiers comme la corneille, tisserands comme la fauvette, terrassiers comme le mégapode tumulaire, ont le même bec, les mêmes ongles et des formes presque pareilles. » Ces affirmations ont de quoi surprendre. Je ne sais s'il est un seul naturaliste qui puisse ne pas les juger pour le moins exagérées. M. H. Joly n'a pas de peine à en montrer l'inexactitude. Il n'est pas indifférent pour les mœurs, les habitudes et les industries de l'oiseau, qu'il ait le bec long ou court, droit ou croisé, épais ou pointu, fort ou faible, qu'il ait les pattes armées ou non d'ongles acérés et robustes. Eh bien, qui donc ne sait, pour peu qu'il ait regardé avec attention, que les pattes et les becs des oiseaux les plus semblables en apparence présentent des diversités presque innombrables? En outre, l'organisation de l'oiseau est en rapport étroit avec son alimentation et par conséquent

avec les endroits où il trouve sa nourriture. Cet endroit est tantôt le rivage de la mer, tantôt le cours des ruisseaux; pour les uns nos jardins, pour d'autres les forêts. L'organisation détermine le plus ou le moins d'étendue du vol, l'époque de l'accouplement, le nombre des œufs de la ponte.

Toutes ces circonstances, toutes ces différences ont leur effet certain sur la construction des nids. Dans ce chapitre de M. H. Joly, les descriptions et les preuves arrivent en foule. N'en citons qu'une. Le mégapode tumulaire est terrassier : il dépose ses œufs dans un trou profond creusé sur le rivage de la mer, parmi les coquillages, dans le sable. Mais cet oiseau ne pourrait nicher sur les arbres. Son vol est lourd; il ne vole pas loin. Il prend sa nourriture sur le sol, il vit de graines et d'insectes. Le sable du rivage est donc son élément, en quelque sorte. Habitué à le creuser pour y chercher sa pâture, n'est-il pas tout naturel qu'il y dépose ses œufs?

Sur l'architecture des nids, M. H. Joly a pu invoquer le témoignage de M. A. Wallace, l'auteur du livre sur la *Sélection naturelle*, dont il n'accepte pas toutes les théories, mais dont plusieurs observations concordent avec les siennes. « Chaque espèce d'oiseau, dit le savant anglais, emploie les matériaux qui sont le plus à sa portée, et choisit les situations les plus conformes à ses habitudes... Mais, poursuit-il, on dira surtout que ce sont la forme et la structure des nids, plus encore que les matériaux, qui nous frappent par leur variété et sont si merveilleusement adaptées aux besoins, aux habitudes de chaque espèce... La force, la rapidité du vol, dont dépend la distance jusqu'à laquelle l'oiseau ira chercher les matériaux, la faculté de se tenir immobile en l'air qui peut déterminer la place où le nid sera construit, la force et la puissance de préhension de la patte, la longueur, la finesse du bec, la mobilité du cou, la sécrétion salivaire; ce sont là autant de particularités qui sont, après tout, le résultat de l'organisme et déterminent le plus souvent la nature et le choix des matériaux aussi bien que leur combinaison, la forme et la position de l'édifice. »

Ces conclusions s'appliquent à tous les animaux chez lesquels le choix de la demeure, la façon de la construire et de l'arranger sont soumis à un enchaînement de conditions biologiques. Les habitudes des insectes obéissent à un semblable enchaînement. Une différence peu considérable en apparence dans la nature de la proie ou dans les circonstances de la chasse suffit pour produire toute une série de diversités quant au genre de vie et quant aux mœurs de ces êtres, plus faciles encore à observer que les oiseaux. C'est ici que M. J.-H. Fabre, l'auteur des trois

volumes de *Souvenirs entomologiques* mentionnés en tête de nos articles devient pour M. H. Joly un précieux auxiliaire. Par ses observations pénétrantes, par ses expérimentations aussi exactes qu'ingénieuses, M. J.-H. Fabre avait séduit Darwin, qui, bien que rencontrant en lui un adversaire déclaré de ses théories, l'appréciait au point de lui demander par lettres des renseignements ou de lui suggérer des expériences. Il le qualifiait « d'inimitable observateur ». Or voici ce que nous apprend celui-ci au sujet d'un très curieux insecte, le sphex, dont les mœurs et l'industrie changent et constituent deux espèces différentes rien qu'à cause d'une différence dans la pesanteur de la proie. Citons textuellement.

« Une proie n'excédant pas l'effort du vol fait du sphex à ailes fauves une espèce semi-sociale, recherchant la compagnie des siens; une proie lourde, impossible à transporter dans les airs, fait du sphex languedocien une espèce vouée aux travaux solitaires, une sorte de sauvage dédaigneux des satisfactions que donne le voisinage entre pareils. Le poids plus petit ou plus grand du gibier décide ici du caractère fondamental. Qu'importe au premier d'aller giboyer à des distances considérables? Sa capture faite, il rentre chez lui d'un rapide essor... Il adopte donc de préférence pour ses terriers les lieux où il est né lui-même et où ses prédécesseurs ont vécu. Il y hérite de longues galeries, travail accumulé des générations antérieures. » Mais ses pareils font comme lui. « Ce premier pas vers la vie sociale est la conséquence des voyages faciles. » Une perfection relative dans l'ordonnance du domicile en est une autre conséquence.

Le sphex languedocien a pour proie une lourde éphippigère, proie unique, représentant à elle seule la somme de vivres que les autres chasseurs amassent en plusieurs voyages. Pour amener ce fardeau embarrassant, il faut un trajet lent et pénible, et, à part de courtes volées, le transport s'effectue à pied. Par cela seul, l'emploi et le genre du terrier dépendent des hasards de la chasse; la proie avant tout; le domicile est ce qu'il peut, domicile grossier et sauvage où l'insecte emmagasine au plus vite le produit de sa chasse. Chez cet insecte, une même organisation pour le vol est modifiée par un genre différent de gibier. Toutefois, l'organisation garde le principal rôle : les deux sphex ne chassent ni de la même façon, ni la même proie, mais ils sont chasseurs l'un et l'autre; ils ont des demeures un peu dissemblables, mais ces demeures se ressemblent en ce qu'elles sont des terriers.

Quelle que soit la part attribuée par M. H. Joly à l'organisation dans la détermination de l'instinct, notre psychologue n'exagère nullement la

puissance de cette cause physiologique. Il n'oublie pas les éléments d'une autre sorte qu'il a reconnus et comptés précédemment. « Autant, dit-il, il y a de systèmes différents d'organisation chez les animaux, autant il y a, pouvons-nous dire, de systèmes de sensations, d'images, de besoins, de désirs et de tendances, de mouvements spontanés et d'habitudes capables d'être transmises aux générations subséquentes..... Tout animal, continue l'auteur, est donc vraiment soumis dès sa naissance à des impulsions précises, tout à fait particulières à son espèce. » Et de ces impulsions, d'abord physiologiques, résultent promptement, on vient de le voir, des impulsions d'ordre psychologique, des sensations, des désirs, des souvenirs sous forme d'images.

Mais une question qui s'élève aussitôt est celle-ci : De quelle manière l'animal cède-t-il à ces impulsions? Peut-il s'y soustraire? Peut-il du moins y céder à volonté? Et surtout les connaît-il? Est-il permis de dire qu'il en a l'intelligence? Voit-il le rapport de causalité et de finalité qu'elles peuvent avoir avec sa nature? Il est certain d'abord que tous les animaux accomplissent une série d'actions dont il est impossible de leur supposer la connaissance réfléchie. Là-dessus philosophes et savants semblent être d'accord. Mais ces actions, tenues pour étrangères à la connaissance réfléchie, sont-elles absolument mécaniques ou automatiques? C'est ce que soutiennent Gratiolet, Carpenter, M. Vulpian, qui n'y voient que des mouvements réflexes ne tombant à aucun degré sous la conscience. Cependant, de ces actions à d'autres plus compliquées, il y a une gradation qui laisse apercevoir peu à peu la venue des phénomènes tels que des sensations, lesquels ne pourraient recevoir ce nom s'ils n'étaient sentis, s'ils n'étaient perçus par la conscience d'une certaine façon, quoique d'abord imparfaite et obscure. Il y a donc, sinon dans tous les mouvements réflexes, au moins dans ceux qu'enveloppe la vie active de l'animal, la manifestation de quelque chose qui est senti par l'être dans lequel il se produit. Ces actions sont donc plutôt machinales que mécaniques et automatiques. La réflexion n'y est pas; mais si la conscience y est plus ou moins faible, elle n'en est pourtant pas absente.

S'ensuit-il de là qu'elles soient intelligentes au sens énoncé plus haut? Pour s'en assurer, il faut se demander si les caractères nets et saillants de beaucoup d'actions animales ne sont pas en contradiction avec les caractères que révèlent nécessairement les actions consenties, raisonnées, réfléchies. Or, sur ce point, toute contestation paraît impossible. « Sans avoir appris, dit M. G. Pouchet, l'animal sait; il sait de naissance, et sait si bien qu'il ne se trompe pas, même dans les actes d'une complication extrême, dont il semble apporter avec lui le secret au monde. »

« Mais, répond M. H. Joly, comme nous ne savons que trop à quelles conditions notre science à nous s'acquiert et se développe, il saute aux yeux que de tels actes ne proviennent point d'une intelligence pareille à la nôtre... Il suffit de rappeler à ce sujet l'exemple des insectes qui n'ont jamais connu leurs parents, qui ne connaissent jamais leur progéniture, qui pondent leurs œufs dans un état qui ne sera pas celui dans lequel ces œufs pourront éclore et donner naissance à leurs petits, puisque ces animaux, carnivores à l'état de larves, deviennent herbivores quand ils sont adultes. Quelle éducation, quelle expérience a pu apprendre à ces animaux à déposer leurs œufs sur des chairs en putréfaction? Aucune évidemment..... L'animal n'a pas eu le temps d'apprendre, donc il ne sait pas. Il cède à une impulsion dont il ne connaît ni le but ni la cause. Or céder à une impulsion, sans intelligence, c'est ce que tout le monde appelle agir instinctivement. »

M. H. Joly réfute ensuite les savants de l'école transformiste qui donnent pour origine à l'instinct et à la sûreté avec laquelle il agit, soit l'exemple des parents, et par conséquent l'imitation, soit la longue série des siècles accumulant les expériences et formant les habitudes héréditaires. Pour l'accompagner dans ces discussions, où il déploie beaucoup de science et de souple dialectique, il faudrait presque reproduire son ouvrage. Arrivons avec lui aux mélanges, aux combinaisons, aux confusions de l'instinct et de l'intelligence qui se rencontrent chez les plus éminents des théoriciens contemporains.

Flourens a écrit cette affirmation: « Tout ce que l'animal fait par pur instinct, il le fait sans l'avoir appris..... Il y a dans l'araignée l'instinct machinal qui fait la toile et l'intelligence (l'espèce d'intelligence qu'il peut y avoir dans une araignée) qui l'avertit de l'endroit déchiré, de l'endroit où il faut que l'instinct agisse. » M. G. Pouchet dit en d'autres termes la même chose : « La construction de la fourmilière est un acte d'instinct; le choix et l'arrangement des matériaux sont un acte d'intelligence. »

M. H. Joly trouve ces propositions bien peu claires. Nous aussi. Cette ignorance précédant partout l'action de l'intelligence, produisant des actes plus parfaits qu'elle, et néanmoins ayant besoin d'être dirigée par elle, mais ne se laissant diriger que quand elle a fait précisément le plus difficile, tout cela lui paraît assez scolastique. Qu'une intelligence, dit-il, dirige et répare un mécanisme après l'avoir compris, à la bonne heure. Mais que le même principe travaille à la même œuvre avec une industrie tour à tour aveugle et éclairée, c'est ce qui n'est pas facile à comprendre.

La construction de la fourmilière, nous dit-on, relève de l'instinct; le choix et l'arrangement relèvent de l'intelligence. Mais qu'est-ce donc que construire, sinon choisir et arranger des matériaux? et qu'est-ce que choisir et arranger des matériaux, sinon construire? Une intelligence qui se cache, qui est absente toutes les fois que le moment de se montrer est venu, est-ce donc de l'intelligence? Toutefois le mieux ici est d'interroger les faits eux-mêmes. M. J.-H. Fabre nous en décrit qui sont de nature à dissiper toute illusion. Le sphex languedocien possède une science qui confond notre imagination. Il ne tue pas sa proie, il la paralyse et la garde ainsi vivante pour la larve qui doit s'en nourrir. Cet insecte procède comme un physiologiste accompli : il comprime le cerveau de sa victime; il fouille profondément sous le crâne, mais sans aucune blessure extérieure, et va mâcher et remâcher les ganglions cervicaux. Et voilà la proie qui reste à l'état de viande fraîche, tout entière, pendant dix-huit jours. Cela, c'est bien l'instinct. Cherchons maintenant l'intelligence qui, d'après quelques-uns, devrait lui être unie. M. J.-H. Fabre a fait consciencieusement cette recherche. Qu'a-t-il trouvé? La stupidité, rien que la stupidité.

Il a observé l'animal aux prises avec la difficulté accidentelle et anormale. Le sphex languedocien traîne sa proie en la saisissant par les antennes; c'est là sa manière de la voiturer jusqu'à son gîte. M. J.-H. Fabre coupe ces antennes, mais en laisse cependant un petit bout Le sphex se cramponne à ce reste et tire par là sa victime pour l'amener à son terrier. Mais que l'expérimentateur rase tout à fait les antennes, l'insecte, qui se montrait, il n'y a qu'un instant, chirurgien sans rival, reste dérouté. Il tente de happer l'éphippigère par le crâne; il échoue, ses mandibules sont trop courtes. Cependant il y a encore les six pattes et l'oviscapte, organes assez menus pour être serrés et devenir moyens de traction. Cette idée si simple, le sphex ne l'a pas. Il n'avait qu'à saisir une patte à défaut d'une antenne; mais non, il part, laissant là sa maison et son gibier.

M. J.-H. Fabre a varié sans se lasser ses expériences si instructives. Il a constaté chez certains chalicodomes un sens d'orientation, une mémoire topographique, un instinct merveilleux qui leur fait retrouver leur demeure. Une lieue de distance, mille obstacles accumulés semblent ne pouvoir déconcerter cette faculté de reconnaissance. Cependant, que le nid ait été un peu déplacé, transporté seulement *à un mètre* du point primitif, quoique l'insecte retrouve sa propre maçonnerie, sa propre salive, le mortier qu'il a amassé, il ne reconnaît plus rien et abandonne ce logis.

Mentionnons cet autre fait, assurément très caractéristique. On prend une chenille ayant commencé son hamac; on la place dans le hamac déjà fort avancé d'une autre chenille. Elle ne saura jamais que continuer son travail à elle, sans s'appliquer à compléter simplement le travail qu'elle trouve plus ou moins achevé. Avait-elle fait les deux tiers de son tissage, quoique le hamac nouveau où on la met n'en soit qu'au premier tiers, au lieu d'en ajouter deux comme il le faudrait, elle en ajoutera un seul, juste ce qui manquait à son propre hamac, et pas davantage.

Revenons, avec M. J.-H. Fabre, au chalicodome. Il a deux tâches différentes : maçonner un logis et l'approvisionner. Donnez-lui une demeure toute faite; il n'a plus à maçonner, il maçonnera quand même. A un autre qui fait ses provisions fournissez un nid avec une cellule mal ébauchée et évidemment trop petite, l'achèvera-t-il? Pas du tout : il approvisionnait, il approvisionnera, par des voies absurdes, obéissant à l'instinct qui lui impose un certain travail, incapable d'apercevoir que le changement survenu le fait opérer à contre-sens. De même le sphex, qui doit fermer son terrier après y avoir logé sa proie, le bouche scrupuleusement, alors même que, sous ses yeux, on en a enlevé cette proie et que le terrier est vide. Entre le stimulant de son organisme et l'excitation des circonstances extérieures, c'est son organisme que l'animal subit le plus fortement. Un besoin le tourmente; il le satisfera avant tout; juger que cette satisfaction est superflue ou inopportune, c'est un pouvoir qu'il n'a pas.

On nous objectera la sagacité de l'araignée qui répare sa toile dès qu'elle est déchirée; ce qui est à la fois utile et opportun. M. H. Joly invoque, à ce sujet, le témoignage instructif de P.-J. de Bonniot, dans son ouvrage intitulé : *La Bête, question actuelle.* Si nous en croyons cet auteur, qui paraît avoir bien observé, le réseau proprement dit de l'araignée, destiné à être déchiré chaque fois qu'une mouche est prise, n'est jamais réparé, quel que soit l'accroc. Ce sont seulement les fils qui servent à tendre le réseau qui sont renoués ou remplacés dès qu'ils sont rompus. L'insecte, posté au centre de sa toile, et opérant avec ses huit pattes une sorte de traction dans tous les sens, est vite averti, par la cessation de la résistance, de la rupture survenue. La détente produit une sensation, et cette sensation en rapport avec l'organisme provoque des mouvements auxquels l'animal est prêt. Si le dégât est grand, l'araignée n'entreprend pas une restauration au-dessus de son talent; elle dévore la vieille toile et en tisse une neuve.

Cette subordination des actions de l'animal à son instinct, disons aux impulsions intérieures de son organisme, se montre dans bien d'autres

IMPRIMERIE NATIONALE.

faits. Beaucoup d'animaux possèdent des instruments admirables et s'en servent merveilleusement; jamais ils ne pourront en fabriquer un seul; jamais ils ne sauront faire usage de ceux que nous laissons ou mettons à leur portée. Ils imitent leurs parents, parce que leur nature est identique. Toutefois, voyez le singe : s'il reproduit machinalement, à côté du charpentier, le maniement de la scie et du rabot, jamais il ne lui viendra à l'idée de se servir de ces outils, fût-ce pour recouvrer sa liberté.

Lorsque nous dressons des animaux, nous en obtenons des actions surprenantes, en surexcitant leur instinct particulier, en multipliant une à une les associations d'images et de mouvements. Par là, cependant, les facultés générales de l'individu n'ont fait aucun progrès. Vous exercez un chien à la chasse; il s'habitue à un gibier; mettez-le sur la piste d'un autre gibier, il est sans ressources. L'action la plus simple de l'homme le plus stupide, pourvu qu'il ne soit pas idiot, manifeste toujours quelque raisonnement. Au contraire, prenez le chien de berger le plus fin, le mieux dressé, vous n'obtiendrez jamais qu'il arrête une perdrix comme il a coutume d'arrêter les moutons ou les bœufs qui s'enfuient. Il ne peut s'élever à ce raisonnement si simple qu'étant capable d'un acte, il l'est aussi d'un autre acte presque semblable. On voit aisément en quoi l'homme lui est supérieur. Tout individu humain, si niais qu'il soit, a des aptitudes générales qui se retrouvent chez tous ses semblables. L'Européen peut apprendre à parler la langue du nègre, et réciproquement; le chien n'apprendra jamais à rugir comme le tigre. Chaque espèce d'animaux a son instinct à elle; elle n'arrive à le développer que parce que toutes ses sensations, toutes ses imaginations, ses mouvements, ses habitudes, se rapportent à cet instinct. La puissance de cet instinct vient de ce que sans cesse il se particularise. La puissance intellectuelle de l'homme consiste en ce que, quand il veut, il l'étend, il la généralise à son gré.

Là est la cause qui semble bien rendre impossible ce que les partisans de la doctrine transformiste nomment l'évolution psychologique.

Afin de ne pas développer outre mesure cet article, déjà bien long, nous nous bornerons à indiquer sommairement quelques-uns des arguments par lesquels M. H. Joly réfute ceux qui soutiennent que l'intelligence de l'homme provient de celle de l'animal.

Où donc s'opère le passage de l'une à l'autre? Les lacunes sont incontestables. Tantôt on les comble au moyen d'hypothèses qui restent des hypothèses. Tantôt on signale entre l'homme et l'animal des facultés intermédiaires, qui sont présentées comme de véritables points d'attache.

Par exemple, on fait observer que, dans les animaux supérieurs, le mécanisme du langage existe. Sans doute; mais, loin que le mécanisme produise le langage et par le langage l'intelligence, c'est bien plutôt l'intelligence qui produit le langage et, par le progrès graduel du langage, l'harmonie et la bonté du mécanisme. Le passage n'est donc pas là. Serait-il dans l'intelligence elle-même, qui s'agrandirait par l'accumulation et l'organisation des expériences? Pas davantage. Pour organiser les expériences, il faut un principe organisateur qui leur soit supérieur et qu'elles ne créent pas. Ce principe forme les idées complexes et générales. L'animal est incapable de former de telles idées. Il lui faudrait pour les représenter à son intelligence, toujours bornée au subjectif et au particulier, le mot, le terme, le substantif. Mais non, la parole lui manque, et avec la parole, s'il s'agit de raisonner et de généraliser, il lui manque tout.

M. H. Joly établit solidement que l'animal a la conscience et qu'il n'a pas la conscience réfléchie. «Nous croyons, dit-il, que l'animal sent, mais qu'il ne pense ni ne veut et qu'il n'a pas la conscience réfléchie.» Si l'animal, dit Sénèque, sent les choses extérieures, il faut bien qu'il sente ce par quoi il sent le reste. Si nous le comparons à l'homme, nous dirons : Tout ce qui dans l'homme ne peut exister qu'avec la conscience réfléchie, l'animal ne l'a pas. Donc il ne l'a pas elle-même. Tout ce qu'il a peut exister sans elle; toutes ses aptitudes peuvent s'en passer.

L'examen de la quatrième partie du livre de M. H. Joly exigerait un article tout entier. Cette partie est intitulée : *Le principe de la vie animale et de la pensée.* L'auteur connaît à fond les doctrines contemporaines sur ce grand sujet; il les expose avec fidélité; il les discute; tantôt il les réfute sans en rien garder; tantôt il en retient et s'en approprie ce qui lui paraît juste en même temps que nouveau. Nous renvoyons à l'ouvrage de notre psychologue ceux qui voudront le suivre dans le détail de ses critiques, de ses expositions et de ses approbations. Donnons seulement quelques passages où se résume sa doctrine.

«La conscience de l'homme ne se ramène pas à celle de l'animal, et celle de l'animal lui-même ne se ramène pas au mécanisme... On ne peut nier chez l'animal l'unité de sensation. Or cette unité devient d'autant plus énigmatique, elle constitue un problème d'autant plus impossible à élucider qu'on s'applique davantage à en faire la propriété d'un organisme multiple. Non seulement plusieurs sens concourent, l'un avec l'autre, à former une représentation vraiment une; mais, si nous prenons même un sens isolé, toute sensation, nous l'avons vu, est un tout complexe dont on peut décomposer les éléments comme on analyse

les harmoniques d'une note de musique. Les sensations les plus élémentaires mettent en jeu des organes dont la délicatesse et le nombre nous confondent. Mais, ces sensations élémentaires comme les sensations totales, il est une conscience qui les recueille..... Une conscience une atteste l'unité indivisible de l'être sensible dont ces phénomènes partiels modifient plus ou moins la manière d'être, le mode d'activité, les habitudes. » La différence entre l'homme et l'animal quant à l'unité indivisible de l'être est celle-ci : « Dans l'homme, c'est plutôt le principe qui commande et est obéi : les sensations se trouvent réduites au strict nécessaire pour permettre à l'esprit de connaître et le monde et lui-meme. Dans l'animal, au contraire, c'est le principe central qui obéit, ce sont plutôt les énergies spéciales qui commandent : ici le sens olfactif et le goût carnassier, là la puissance visuelle et les organes du vol, et ainsi de suite. »

Ces passages, que j'extrais de différents endroits, contiennent bien, je le crois, les conclusions essentielles de ce remarquable ouvrage. On regrettera cependant que l'auteur n'ait pas lui-même récapitulé en quelques dernières pages et rassemblé en faisceau les conséquences principales de ses analyses. Le lecteur attend cette récapitulation et est un peu déçu de ne pas la rencontrer. Nous attendions, quant à nous, autre chose encore : nous voulons dire l'histoire des doctrines sur les facultés des animaux, qu'avait demandée l'Académie des sciences morales et politiques. M. H. Joly nous avertit qu'il en fera le sujet d'un second volume, à publier plus tard. Prenons acte de cette promesse et espérons qu'elle sera tenue. Sans l'exposé des antécédents historiques du débat, le travail reste incomplet. Mais ce que nous offre le présent volume a beaucoup de prix et marquera une date. J'en veux rappeler, en terminant, les réels mérites, qui consistent dans l'étendue et la diversité des connaissances, la largeur et la sûreté de la méthode, l'esprit de conciliation, la finesse et la solidité de la théorie. Sans rien exagérer, il est permis de dire que, si ce livre manquait, la psychologie de notre temps présenterait une lacune.

Ch. LÉVÊQUE.

I. *Recherches sur la production artificielle des monstruosités, ou essais de tératogénie expérimentale*[1], *par M. Camille Dareste* (Paris, 1879).

II. *Mémoires divers par le même* (1855-1887).

III. *Histoire générale des anomalies de l'organisation chez les animaux, par Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire* (Paris, 1832-1836).

IV. *Mémoires divers, par Étienne Geoffroy-Saint-Hilaire* (1820-1829).

PREMIER ARTICLE.

I

NOTIONS HISTORIQUES.

D'Aristote à Haller. — Les animaux et les hommes qui s'écartent quelque peu de leur type normal, surtout ceux qui, par l'étendue et la gravité des anomalies de leur organisation, ont mérité le nom de *monstres*, ont de tout temps attiré l'attention des savants et des philosophes, aussi bien que celle du vulgaire. On sait combien était grande l'horreur qu'ils inspiraient aux anciens. Les Grecs et les Romains voyaient en eux des êtres contre nature, dont l'apparition ne pouvait qu'être le présage de calamités publiques. Aussi, les lois d'Athènes et de Rome ordonnaient-elles de les tuer.

Les mêmes idées ont bien longtemps régné chez nous et se sont associées à une foule de conceptions superstitieuses, où le démon et les crimes contre nature jouent le principal rôle. Les hommes les plus éminents n'ont pu échapper à ces préoccupations enfantées par l'ignorance. Ambroise Paré (xvie siècle) regardait l'apparition d'un monstre comme un signe de quelque malheur à venir. Riolan (xviie siècle) consentait à laisser vivre les sex-digitaires, les géants et les nains. Mais il voulait qu'on emprisonnât étroitement les monstres *faits à l'image du diable* et que l'on mît à mort ceux qui sont *moitié hommes et moitié ani-*

[1] Cet ouvrage a mérité à l'auteur le prix Lacaze de physiologie (10,000 fr.) (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 1877).

maux[1]. Cette dernière catégorie était, disait-on, le résultat du croisement de la femme avec une espèce animale; et plus d'une malheureuse a payé de sa vie cette croyance à des crimes impossibles. En 1683, une jeune fille, ayant mis au monde un enfant *à tête de chat*, fut brûlée vive à Copenhague, *ob lasciviorem cum fele jocum.* Le célèbre anatomiste Bartholin, qui rapporte ce fait, en parle comme de la chose la plus simple[2]. Dès cette époque, on décrivait les monstres. Mais sous l'influence des idées régnantes, ces descriptions étaient loin d'être exactes, et l'on y retrouvait trop souvent, au sujet des caractères plus ou moins étranges de ces êtres anormaux, des interprétations fantaisistes analogues à celle dont je viens de citer un exemple. Surtout on ne songeait guère à rechercher les modifications anatomiques qui pouvaient se rattacher à l'altération des formes extérieures.

Pourtant, à toutes les époques, quelques esprits élevés ont repoussé des doctrines d'où il résulterait que l'existence des monstres est en contradiction avec les lois naturelles. On a bien souvent rappelé une phrase dans laquelle Aristote semble admettre cette opinion. M. Dareste l'a reproduite; mais il a complété la citation[3] et montré qu'en réalité le père des sciences naturelles pensait déjà comme Cicéron, et que tous deux étaient de l'avis de Montaigne, savoir que « nous appelons contre nature ce qui advient contre la coutume[4] ».

Dès les premières années du XVIII[e] siècle se manifeste une tendance très différente. Sans doute, les vieux préjugés persistent dans la masse des populations. On sait qu'on les retrouverait encore aisément dans nos campagnes et peut-être jusque dans nos plus grandes villes. Mais du moins, les successeurs de Riolan et de Bartholin les ont entièrement oubliés. Les monstres sont devenus pour eux des objets de curiosité et d'étude. On les décrit avec plus de soin; on commence à les disséquer; aux explications de la monstruosité admises par la superstition, on cherche à substituer des théories que la raison puisse avouer. Des discussions, parfois très vives et prolongées, s'élèvent entre les partisans des diverses doctrines. Celle qui éclata entre Lémery et Winslow dura de 1724 à 1743[5].

[1] Is. Geoffroy-Saint-Hilaire.

[2] Dareste, *op. cit.*, p. 24.

[3] « La monstruosité est un objet contre nature; ou plutôt, non pas absolument contre nature, mais contre ce qui se passe le plus ordinairement dans la nature. Rien ne se produit contrairement à la nature, en tant qu'elle est éternelle et nécessaire... » (Dareste, *op. cit.*, p. 2.)

[4] Dareste, *op. cit.*, p. 3.

[5] Isidore Geoffroy a exposé assez longuement et discuté les principaux arguments employés par ces deux savants

Ces controverses stimulèrent les recherches et bientôt les observations se multiplièrent. On comprit de plus en plus que, pour se faire une idée juste de la monstruosité, il ne fallait pas s'arrêter à l'extérieur, qu'il était nécessaire de rechercher les modifications organiques qu'elle entraîne. L'étude des monstres entra sérieusement dans sa phase anatomique. Mais elle fut encore loin de constituer une véritable science. Les faits restaient isolés, et, parmi eux, il s'en trouvait que l'on pouvait à bon droit regarder comme apocryphes. Haller, dans son traité *De monstris*[1] groupa tous ces matériaux et les soumit à une critique raisonnée. Il rejeta comme étant faux ou douteux bien des documents admis jusqu'à lui avec une aveugle confiance; il exposa clairement et discuta avec une grande sagacité toutes les hypothèses imaginées par les physiologistes. Quoique celle qu'il adopta et défendit jusqu'à sa mort fût foncièrement erronée, quoiqu'il ait ajouté peu de découvertes personnelles à celles de ses devanciers, on peut dire que Haller a renouvelé l'étude des monstres, en la débarrassant d'une foule d'erreurs et lui donnant un point de départ assuré[2].

II. *De Haller à Étienne et Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire.* — Et pourtant, après Haller, on constate un ralentissement dans les progrès de cette science. Isidore Geoffroy a signalé ce fait; il n'en a pas cherché l'explication[3]. M. Dareste en a clairement montré la cause[4]. La doctrine de la préexistence des germes, la *théorie de l'évolution*[5], régnait alors sans partage; et comme conséquence de cette doctrine, Haller et ses disciples admettaient l'existence de *germes originellement monstrueux*, dont le développement seul donnait naissance aux monstres. Cette conception enlevait évidemment à la science nouvelle un de ses plus grands attraits,

dans son *Histoire des anomalies*, t. III, p. 182-192.

[1] *Opera minora*, t. III, 1768.

[2] Haller, après avoir combattu la théorie de la préexistence des germes, s'était rallié à cette doctrine, qu'il défendit pendant le reste de sa vie. Il admettait, par suite, l'existence de germes monstrueux. Toutefois, il semble avoir plus tard conçu quelques doutes au sujet de cette conséquence de sa manière générale de comprendre le développement des êtres vivants. (Isidore Geoffroy.)

[3] *Histoire des anomalies*, t. I, p. 11.

[4] *Recherches*, etc., p. 17.

[5] On désigne aujourd'hui assez fréquemment sous ce nom les théories transformistes. J'ai protesté à diverses reprises contre l'acception nouvelle attribuée à cette appellation, qui a une signification historique et consacrée par un long usage. D'ailleurs l'idée simple d'*évolution*, parfaitement d'accord avec la manière dont Haller, Réaumur, Bonnet, etc., comprenaient le développement de *germes préexistants*, est évidemment en contradiction avec la notion de changements assez considérables pour métamorphoser un mollusque en vertébré et un singe en homme.

celui de la recherche des causes ayant pu produire la monstruosité. Lémery, il est vrai, quoique restant évolutioniste, pensait que tous les germes sont primitivement normaux et ne donnent naissance à des monstres que lorsque leur évolution régulière est troublée par quelque *accident*. Mais par cela même il s'éloignait tout autant que ses adversaires de la vérité scientifique. A la fatalité acceptée par Haller, Winslow, etc., il substituait le hasard aveugle et sans lois. Pas plus dans l'une que dans l'autre doctrine, rien n'appelait l'attention des savants sur les rapports qui pouvaient exister et qui existent, soit entre les êtres anormaux, soit entre eux et les êtres présentant l'organisation habituelle. Aussi, tout en se développant à certains égards, l'étude des monstres en resta-t-elle à peu près au même point. On décrivit un grand nombre de cas particuliers, on publia des anatomies exactes et détaillées. Mais tous ces faits restèrent isolés et ne se rattachèrent à rien.

Les magnifiques travaux de Wolff changèrent cet état de choses[1]. L'*épigénèse* vint disputer à l'*évolution* l'empire de la science; et quoique assez mal accueillie d'abord, elle eut bientôt ses disciples. Pour Wolff et pour son école, les animaux et les plantes ne sont pas des êtres préformés dont l'origine remonte à la création et que nous croyons voir *naître* quand ils ne font que *grandir*. Les *germes* ne sont plus que de petits corps, composés réellement des seules parties que nous apercevons, mais possédant la faculté merveilleuse de prendre au dehors des matériaux qu'ils s'assimilent et qui leur servent à constituer de toutes pièces les organes de l'être en voie de formation. La nouvelle doctrine transformait la biologie entière. En particulier, elle rendait aux études embryologiques leur signification et leur valeur réelles. Bien comprise, elle devait, avec le temps, changer presque toutes les idées que l'on s'était faites de la monstruosité.

Mais, soit qu'il n'eût pu se dégager entièrement des hypothèses qui avaient prévalu jusque-là, soit qu'il fût frappé outre mesure de l'ordre fondamental dont il constatait les traces jusque chez les monstres les plus caractérisés, Wolff ne crut pas devoir admettre que le développement épigénétique puisse être troublé, une fois qu'il a commencé. Selon lui, quelle que soit la cause perturbatrice, elle a dû agir sur le germe avant la fécondation, ou tout au plus être contemporaine de cet acte physiologique. A ses yeux aucun germe ayant franchi sans encombre ce moment décisif ne peut se transformer en monstre. Cette manière

[1] *Theoria generationis*, 1759. — *De formatione intestinorum*, 1768, 1769. — *De ortu monstrorum*, 1772.

de voir était en contradiction évidente avec les conséquences les plus immédiates de la doctrine. Elle n'en fut pas moins adoptée par Meckel, un des plus illustres anatomistes et tératologistes des premières années de notre siècle[1].

Il n'en fut pas de même d'Étienne Geoffroy-Saint-Hilaire. L'étude de la monstruosité, avec ses questions si complexes et encore si obscures, devait attirer tôt ou tard ce génie original, hardi jusqu'à la témérité, toujours prêt à sauter par-dessus les barrières du savoir réel pour se lancer en plein inconnu. Tandis que Cuvier et peut-être la majorité de ses contemporains restaient fidèles à la doctrine de l'évolution[2], Geoffroy avait embrassé avec ardeur celle de l'épigénèse et la poussait jusqu'à ses conséquences les plus extrêmes. Au début même de sa carrière scientifique il avait conçu son système de l'*unité de composition organique*[3]. On lui opposait les différences anatomiques qui distinguent les sexes ; il répondit que les germes des animaux et des plantes devaient être originairement hermaphrodites; que la différentiation tenait à des circonstances encore inconnues, et qu'il était peut-être possible de déterminer à volonté l'apparition de l'un des deux sexes chez un embryon, en le forçant à se développer dans certaines conditions. Pendant l'expédition d'Égypte, il présenta à ses collègues de l'Institut du Caire tout un plan d'expériences destinées à vérifier ce que ces idées pouvaient avoir de fondé[4]. Peut-être dès cette époque a-t-il songé à celles qu'il devait entreprendre plus tard, et dont je parlerai bientôt.

A son retour en France[5], Geoffroy avait à faire connaître les importantes collections qu'il rapportait. Il revint donc à la zoologie. Toujours préoccupé de ses idées relatives à l'unité de composition, il en faisait

[1] *Handbuch der patalogischen Anatomie*, 1812-1816.

[2] Quelque étrange que ce fait puisse paraître aujourd'hui, on ne peut conserver de doute à cet égard. Voici la profession de foi que faisait Cuvier trois ans seulement avant sa mort: « Les méditations les plus profondes, comme les observations les plus délicates, n'aboutissent qu'au mystère de la préexistence des germes. » (*Règne animal*, 2e édition, 1829. Introduction, p. 17.)

[3] Isidore Geoffroy a clairement démontré que son père était arrivé à cette idée générale dès 1796. (*Vie, doctrine et travaux scientifiques d'Étienne Geoffroy-Saint-Hilaire*, par Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire.)

[4] Geoffroy avait exposé ses idées à ce sujet dans deux mémoires connus seulement par ce qu'en a dit son fils. (*Vie, doctrine*, etc., par Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, *passim.*) M. Dareste a eu ces mémoires entre les mains et en a donné les titres. (*Recherches*, etc., p.33.) Les idées d'Étienne Geoffroy relativement à l'hermaphrodisme primitif des germes sont soutenues de nos jours par quelques-uns des embryogénistes les plus éminents, entre autres par M. Balbiani.

[5] En 1801.

IMPRIMERIE NATIONALE.

l'application aux groupes les plus divers du règne animal et pensait avoir réussi[1]. De plus en plus convaincu de l'excellence de sa méthode, il voulut la soumettre à une nouvelle épreuve en s'adressant aux monstres, « persuadé, nous dit-il, qu'on ne pouvait trouver d'organisation plus remplie d'éléments contradictoires et plus désordonnée. » Mais bientôt il fut frappé de la fixité de certains caractères qui, chez ces êtres anormaux, « semblait reproduire des formes aussi arrêtées que toutes celles de la zoologie normale; » il reconnut qu'à la place de l'organisation habituelle, il y a seulement dans les monstres ce qu'il appelle « un autre ordre de régularités »; et que « la somme d'organes constituant les choses de la monstruosité forme ainsi une œuvre à part, bien limitée, bien circonscrite et établie suivant certaines règles[2]. »

Parmi les prédécesseurs de Geoffroy, quelques-uns, entre autres Winslow et Wolff, avaient bien aussi aperçu l'ordre qui s'allie au désordre dans la monstruosité. Mais ils n'avaient pu comprendre la signification de ce fait, parce qu'ils étaient seulement anatomistes ou physiologistes. Pour un naturaliste, pour Geoffroy-Saint-Hilaire, un être doué de caractères propres, qui le distinguent de tous les autres, ne pouvait être qu'une *espèce*, en donnant à ce mot le sens qu'il a dans les sciences naturelles. Seulement, tandis que les espèces normales se propagent, les espèces vraiment monstrueuses ne se propagent pas. On sait qu'il en est autrement pour les anomalies légères, et que la polydactylie, par exemple, s'est souvent étendue à plusieurs générations successives[3].

Par cela seul que Geoffroy introduisait la notion de l'espèce dans l'étude des monstres, il la faisait entrer dans le cadre des sciences naturelles et pouvait lui appliquer les méthodes qui venaient de faire grandir si rapidement ces sciences[4]. Il entra dans cette voie avec une véritable ardeur. Laissant de côté, avec raison, l'origine zoologique des êtres

[1] *Vie d'Étienne Geoffroy-Saint-Hilaire*, chap. VIII.

[2] *Dictionnaire classique d'Histoire naturelle;* article MONSTRES.

[3] La polydactylie fut introduite dans la famille Colburn par une femme qui avait douze doigts et douze orteils. A la quatrième génération, malgré le croisement avec des individus normalement conformés, sur huit petits-fils ou petites-filles, quatre étaient encore polydactyles, et chez trois d'entre eux l'anomalie était aussi forte que chez leur aïeule. (Burdach, *Traité de Physiologie*, t. II, p. 254.) Malheureusement, on manque de renseignements sur les générations suivantes, et l'on ne sait comment a disparu le caractère exceptionnel qui avait manifesté d'emblée une puissance d'hérédité si marquée.

[4] Le *Genera plantarum* de A.-Laurent de Jussieu parut en 1789; le *Règne animal* de Cuvier en 1816. On sait combien ces deux ouvrages ont exercé d'influence sur les progrès de la botanique et de la zoologie.

anormaux, ne cherchant ses moyens de caractérisation que dans la monstruosité elle-même, il affirma que tous les monstres « sont réductibles à un nombre déterminé de types génériques ». A l'époque où elle fut émise, cette proposition était d'une grande hardiesse. Elle heurtait des idées générales universellement admises et semblait, au premier abord, être fort peu d'accord avec les faits. Mais Geoffroy ne tarda pas à démontrer tout ce qu'elle avait de vrai. A lui seul il créa une trentaine de *genres* vraiment naturels, si bien qu'une foule d'*espèces* y ont trouvé place. Au temps où Isidore Geoffroy faisait l'histoire des travaux de son père, on comptait déjà vingt Anencéphales[1]. Les émules, les élèves du maître, élevèrent rapidement le nombre de ces groupes à près de quatre-vingts. Mais, cela fait, cette mine, que l'on aurait pu croire pouvoir exploiter pendant longtemps encore, se trouva à peu près épuisée. Depuis bien des années, il est fort rare qu'un anatomiste ait à créer un genre nouveau. A peu près tous les monstres que l'on découvre rentrent dans quelqu'un de ceux qui sont déjà établis. Ainsi se trouve pleinement justifiée la prévision de Geoffroy.

Toutefois, quelque nombreux, quelque naturels qu'ils soient, des genres isolés et sans liens entre eux ne forment pas un ensemble scientifique. Il reste à les réunir en *familles* et à répartir celles-ci en groupes de plus en plus élevés. En un mot, il faut établir une *classification fondée sur la méthode naturelle,* représentant par suite les rapports divers qui relient les uns aux autres tous les êtres qu'elle embrasse. C'est là ce qu'ont fait Laurent de Jussieu pour les végétaux, Cuvier pour les animaux; c'est ce qui restait à faire pour les monstres.

Mais une œuvre de cette nature, nécessairement très considérable et de longue haleine, était par trop antipathique au génie impatient d'Étienne Geoffroy. Il n'essaya même pas de l'aborder et la laissa tout entière à son fils, Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire. Celui-ci fut à la hauteur de sa tâche. Unissant à un jugement remarquablement droit une grande persévérance, il alla jusqu'au bout de la voie ouverte par son illustre père; et l'on peut dire sans exagération que son *Histoire des anomalies* fut pour la tératologie ce qu'avaient été le *Genera plantarum* pour la botanique, le *Règne animal* pour la zoologie[2].

[1] *Vie*, etc., p. 281. — Les Anencéphales n'ont ni cerveau, ni moelle épinière.

[2] Antérieurement à Isidore Geoffroy, on avait proposé bien des classifications tératologiques. On en trouvera l'énumération et la critique dans l'*Histoire des anomalies* (t. I, chap. v). Toutes ont le même défaut fondamental: elles sont purement systématiques et ont par conséquent tous les inconvénients tant de fois signalés dans les *systèmes* em-

III. *Essais de tératogénie artificielle.* — La science des monstres avait donc traversé les mêmes phases que celle des animaux normalement organisés. Plus encore que celle-ci, elle avait été longtemps encombrée de fables et de légendes. Puis elle était devenue successivement descriptive et anatomique. Enfin elle s'était constituée sous la forme zoologique. Mais pour se compléter, il lui restait à faire un grand pas : elle devait entrer dans la voie des études physiologiques. On connaissait assez bien les monstres; on avait maintenant à se rendre compte des phénomènes qui produisent la monstruosité. Pour cela il fallait suivre le développement des organes monstrueux, comme on avait suivi celui des organes normaux. A côté de l'embryogénie régulière, devait venir se placer l'embryogénie irrégulière, la *tératogénie.* Mais, pour aborder ce problème, il était indispensable d'avoir à sa disposition un nombre indéfini, très considérable de monstres. Or la nature n'en produit que rarement. Il fallait donc d'abord trouver le moyen de se procurer, à volonté, en grande quantité et aux diverses phases de leur développement, les sujets nécessaires à l'observation. — La chose était-elle possible? Pouvait-on produire des monstres *artificiellement?*

Il est évident que la croyance à la préexistence des germes originairement monstrueux ne permettait même pas de poser cette question. Wolff, qui reportait à l'époque de la fécondation l'intervention des forces perturbatrices, ne pouvait y répondre que par la négative. Seul, Lémery, en vertu de sa théorie des *accidents*, aurait dû être amené à admettre que l'on peut troubler le travail de l'évolution de manière à provoquer l'apparition de quelque monstruosité. Mais je ne vois nulle part qu'il ait eu cette pensée [1]. Cependant, Schwammerdam lui-même avait donné quelques indications de nature à éveiller l'attention des tératologistes [2]. Il semble en outre que quelques tentatives, vaguement indiquées dans un livre fort peu connu, aient été faites dans ce sens; mais, si l'auteur

ployés en botanique et en zoologie avant les travaux de L. de Jussieu et de Cuvier. Meckel lui-même, à qui la science doit de si nombreux et importants travaux sur les monstruosités, ne sut pas éviter cet écueil, bien que ses écrits datent d'une époque où la *méthode naturelle* était déjà généralement acceptée. C'est que l'illustre anatomiste de Halle n'était pas naturaliste. Je n'ai pas d'ailleurs à insister ici sur les différences fondamentales qui distinguent les *classifications systématiques* ou *artificielles* d'une *classification naturelle.* On sait que les premières ne font connaître que des *noms*, tandis que la seconde rattache à chacun de ces *noms* tout un ensemble de *faits* et de *choses.*

[1] Voir M. Dareste, *op. cit.*, p. 17, et l'exposé des doctrines de Lémery par Isidore Geoffroy (t. III, p. 488).

[2] *Biblia Naturæ*, p. 552 et 557. M. Dareste a reproduit ces passages, *op. cit.*, p. 27.

mentionne les résultats, il ne dit rien des moyens mis en œuvre pour les obtenir [1].

L'honneur d'avoir le premier posé nettement le problème et d'avoir cherché à le résoudre expérimentalement appartient tout entier à Étienne Geoffroy. Partisan convaincu de l'épigénèse, il voulut prendre pour ainsi dire corps à corps la théorie de l'évolution, en montrant que « l'on peut entraîner l'organisation dans des voies insolites... et la faire dévier de sa marche naturelle [2] ». Pour atteindre ce but, il institua un grand nombre d'expériences, toutes faites sur des œufs de poule dont il cherchait à troubler le développement par divers procédés. Il eut recours d'abord à l'incubation naturelle [3]; mais, plus tard, mettant à profit la proximité d'un grand établissement fondé à l'imitation des *fours à poulets* égyptiens, il employa l'incubation artificielle et put agir sur une grande échelle [4].

Voici quelle était la manière d'opérer de Geoffroy. Il plaçait ses œufs dans la couveuse et *les laissait se développer normalement* pendant un certain temps, ordinairement pendant trois jours. Puis il cherchait à agir sur l'embryon en secouant l'œuf violemment; en le perforant sur divers points; en le maintenant dans une position verticale, tantôt sur le gros bout, tantôt sur le petit; mais le plus souvent en recouvrant une moitié de la coquille d'un enduit de cire ou d'un vernis propre à la rendre imperméable à l'air [5].

Isidore Geoffroy, à l'exemple de son père, essaya d'obtenir des monstres d'œufs soumis à l'incubation naturelle et en variant les procédés. Il imprimait à l'œuf de fortes secousses, tantôt dans le sens du grand axe, tantôt perpendiculairement à lui; il amincissait la coquille; il la vernissait pour rendre l'introduction de l'air plus difficile, ou bien enlevait de petites plaques qu'il remplaçait par une substance poreuse pour en faciliter l'accès; il la perforait avec de fines aiguilles, que tantôt il retirait après l'opération et tantôt laissait à demeure.

Les deux Geoffroy n'eurent que de rares imitateurs. Tout en étudiant le développement normal du poulet, Prévost et Dumas firent quelques expériences de tératogénie. Ils employaient une couveuse artificielle; et en firent varier brusquement la température. Ils essayèrent aussi l'action

[1] Jouard, *Des monstruosités et bizarreries de la nature*, t. I, p. 250, 1806; cité par M. Dareste, *op. cit.*, p. 31.

[2] J'emprunte cette citation, que j'abrège, à M. Dareste, qui donne en outre la liste de tous les mémoires publiés par Geoffroy sur cette question de 1820 à 1829 (*op. cit.*, p. 35).

[3] 1820-1822.

[4] Dareste, p. 35. — Isidore Geoffroy, *op. cit.*, t. III, p. 501.

[5] Isidore Geoffroy, *op. cit.*, p. 502.

d'atmosphères artificielles et de l'électricité; mais ils n'ont donné aucun détail sur leurs procédés, dont l'indication n'occupe que trois ou quatre lignes[1]. Quant au physiologiste anglais Allen Thomson, il se borne à déclarer très simplement qu'il a répété avec succès les expériences de Geoffroy[2].

Lorsqu'on lit avec attention ce qu'ont écrit les auteurs que je viens de citer, il est facile de reconnaître que le résultat de ces tentatives n'avait guère encouragé les expérimentateurs. Prévost et Dumas, tout en annonçant qu'ils ont obtenu des monstres, avouent que leurs notes sont trop incomplètes pour être publiées[3]. Je viens de dire quelle était la déclaration d'Allen Thomson. Quant à Isidore Geoffroy, il reconnaît franchement n'avoir jamais produit de monstre[4]. La presque totalité des œufs mis en expérience périrent et se putréfièrent. Deux seulement donnèrent des poulets bien conformés, mais de très petite taille. Quant aux œufs qui avaient été secoués, ils fournirent des poulets normaux et bien vivants, mais dont le développement avait été manifestement retardé. Quelques-unes des expériences de M. Dareste expliquent aisément ce dernier résultat.

Isidore Geoffroy attribue une tout autre réussite aux expériences de son père. Celui-ci aurait obtenu « un nombre relativement très considérable d'anomalies, soit simples, soit complexes, en particulier la triocéphalie, l'atrophie ou même l'avortement complet des yeux, l'éventration, la fissure spinale et diverses déformations[5]. »

En s'exprimant ainsi, il ne faisait que résumer ce qu'Étienne Geoffroy avait dit avec plus de détail dans un mémoire où il a voulu faire connaître le résultat des recherches entreprises à l'aide du four à incubation[6]. Depuis lors, le père et le fils ont maintes fois insisté sur cet ordre de faits comme fournissant les plus sérieux arguments à opposer à la théorie de l'évolution et à invoquer en faveur de la doctrine de l'épigénèse[7].

[1] *Mémoire sur le développement du poulet dans l'œuf*, dans les *Annales des sciences naturelles*, 1re série, t. XII, p. 417.

[2] *Remarks on the early condition and probable origin of double monsters*, 1844, cité par M. Dareste, p. 37.

[3] *Mémoire sur le développement du poulet dans l'œuf*, etc., p. 418.

[4] « Aucune [des causes perturbatrices mises en jeu] n'a produit de véritables monstruosités, ni, d'une manière plus générale, d'anomalies..... » (Isidore Geoffroy, *op. cit.*, t. III, p. 506.)

[5] Isidore Geoffroy, *op. cit.*, p. 502.

[6] *Sur les déviations organiques provoquées et observées dans un établissement d'incubations artificielles* (*Mémoires du Muséum*, t. XIII, p. 289). Ce mémoire a été lu à l'Académie des sciences le 10 avril 1826.

[7] Voir surtout l'article MONSTRES déjà cité et la *Vie d'Étienne Geoffroy-Saint-Hilaire*, par Isidore Geoffroy, 1847.

On sait que tout ce qu'ils ont dit à ce sujet a été reproduit dans une foule d'écrits.

Malheureusement, ces monstres artificiels dont on a tant parlé ne sont ni figurés, ni décrits nulle part. Même dans le mémoire spécialement destiné à exposer ses expériences, et où l'on devait s'attendre à trouver les détails les plus précis sur ces *déviations organiques provoquées*, Étienne Geoffroy s'en tient à quelques phrases à la fois vagues et trop succinctes. Il ne consacre qu'*une ligne* à son *triencéphale* [1], *trois lignes* à ses poulets à tête et à bec de perroquets [2]. La description d'un cas de *spina bifida* qui paraît avoir présenté des particularités très curieuses n'est guère moins écourtée [3]. Celle d'un monstre *célosome*, remarquable par l'étendue et la nature de l'*éventration*, par la déformation du bassin, est seule un peu plus précise, encore tient-elle dans une douzaine de lignes [4]; aucune figure n'accompagne d'ailleurs ce mémoire, consacré surtout à justifier une théorie dont je parlerai plus tard.

Isidore Geoffroy est encore moins explicite. J'ai cité plus haut textuellement la phrase où il énumère les monstres dont il attribue à son père la production artificielle. Eh bien, aucun d'eux n'est mentionné dans le texte de l'*Histoire des anomalies* [5], à l'exception du célosome dont je viens de parler [6]. Enfin l'atlas qui accompagne cet ouvrage ne renferme pas une seule figure représentant ces êtres anormaux obtenus par un procédé scientifique.

Plus que toute autre chose, ce silence d'un fils, toujours si jaloux de mettre en relief les moindres mérites de son père, a contribué à faire naître des doutes sur la réalité des découvertes de Geoffroy. Non certes que l'on ait jamais suspecté la parfaite bonne foi de l'illustre naturaliste; mais on s'est demandé si, grâce à sa trop vive imagination, il n'avait pas pris pour des monstruosités le résultat de quelques accidents, bien faciles à se produire pendant la dissection d'organismes aussi délicats; et quelques-uns des juges les plus compétents n'ont pas hésité à adopter cette opinion. Voilà probablement pourquoi ces expériences sont à peine mentionnées et même entièrement passées sous silence dans la plupart des traités généraux de physiologie, où l'histoire de la monstruosité,

[1] *Sur les déviations organiques provoquées*, etc., p. 290.

[2] *Op. cit.*, p. 295.

[3] *Op. cit.*, p. 294. « Le coccyx de l'oiseau était, dit Geoffroy, remplacé par une véritable queue de mammifère. »

[4] *Op. cit.*, p. 293.

[5] Voir les passages consacrés à l'*éventration* (t. I, p. 371), à la *fissure spinale* (t. I. p. 616), aux *anencéphales* (t. II, p. 358), aux *triocéphales* (t. II, p. 430).

[6] *Op. cit.*, t. II, p. 284. Isidore Geoffroy reproduit en la tronquant la description donnée par son père.

considérée comme relevant uniquement de l'anatomie, n'occupe pas d'ailleurs la place qui devra lui revenir [1].

Nous pouvons aujourd'hui être plus justes envers l'auteur de la *Philosophie anatomique*. Nous savons, à n'en pouvoir douter, qu'il a bien eu sous les yeux les monstres dont il s'agit. M. Dareste a découvert, dans les papiers que lui avait confiés la famille, deux planches gravées, mais restées inédites, sur lesquelles sont représentés les monstres dont a parlé Geoffroy. Celui-ci avait donc voulu faire de ses découvertes le sujet d'une publication détaillée. Pourquoi s'est-il arrêté? Pourquoi son fils, qui n'a pu ignorer l'existence de ces figures *déjà gravées*, n'en a-t-il pas reproduit au moins quelqu'une dans l'atlas de son livre?

Il n'est pas très difficile, ce me semble, de répondre à ces questions, qui se présentent forcément à l'esprit. Geoffroy a incontestablement trouvé des monstres dans ses couvées. Mais il vint sans doute un moment où il dut se demander si ces anomalies étaient bien dues à son industrie. L'incubation artificielle en France ne date pas seulement de l'expédition d'Égypte, comme on l'a dit quelquefois. Olivier de Serres et Réaumur la connaissaient. Tous les deux avaient constaté que les poulets obtenus par ce procédé étaient souvent mal conformés et vraiment monstrueux, «l'artifice ne pouvant toujours imiter la nature [2]». A son tour Geoffroy aura reconnu que certains œufs, abandonnés à la seule action du four à incubation, produisaient des êtres anormaux. Il aura conçu des doutes relativement à l'influence qu'il avait attribuée d'abord à l'emploi de ses procédés. Par probité scientifique, il aura renoncé à une publication dont les matériaux étaient déjà prêts. Son fils aura imité cette réserve; mais, par suite d'un sentiment bien naturel, bien honorable et dont on retrouve la trace dans tous ses écrits, il aura voulu conserver à son père l'honneur d'une initiative, qu'il pouvait d'ailleurs regarder comme ayant été couronnée par le succès, au moins dans quelques cas.

En somme, malgré la brièveté de cet exposé, on peut voir clairement à quoi se réduit le travail accompli dans cet ordre de recherches de 1820 à 1844. Étienne Geoffroy, le premier, a tenté la production artificielle des monstres. Son fils, Prévost et Dumas, Allen Thomson, l'ont successivement suivi dans cette voie. Mais, évidemment, rebutés par l'imperfection des procédés qu'ils mettaient en œuvre, par l'incertitude des résultats, ils se sont vite découragés. En réalité, ils ont laissé la question tout entière.

[1] Voir les ouvrages de Burdach, Müller, Longet, Milne Edwards, etc. — [2] Olivier de Serres, *Théâtre d'agriculture*, cité par M. Dareste, p. 30.

Par cela même, aucun d'eux n'a songé à suivre les phases du développement de ces êtres anormaux, qu'il était si difficile de se procurer. Les matériaux indispensables à cet ordre de recherches leur faisant défaut, la pensée de créer la tératogénie ne pouvait même pas leur venir.

Il me reste à montrer comment M. Dareste a abordé et résolu ces deux problèmes.

A. DE QUATREFAGES.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Th. Homolle, *De antiquissimis Dianæ simulacris Deliacis*, thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris par Th. Homolle; in-8°, 104 pages et 11 planches en photogravure; Thorin, 1885.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Le troisième et dernier chapitre de la thèse de M. Homolle est comme une histoire abrégée de la sculpture grecque, depuis ses origines jusqu'à la fin de la période archaïque. Il est facile de comprendre comment l'auteur a été conduit et presque contraint, par la méthode même qu'il avait suivie dans les deux chapitres précédents, à élargir ainsi son sujet et à entreprendre un travail qui semble au premier abord dépasser son programme. Les figures dont il s'occupait lui paraissaient, à première vue, se répartir sur une durée d'environ trois siècles; afin d'en former une série chronologique et de pouvoir justifier la place qu'il assigne, dans cette série, à chacun des marbres qu'il décrit, il a dû soumettre tous ces ouvrages à une étude très attentive, les regarder de très près, les comparer entre eux et en même temps les rapprocher de ceux qui, soit à Délos, soit sur d'autres théâtres où l'activité du génie grec s'est montrée le plus brillante et le plus féconde, offrent les mêmes caractères, quelquefois plus accusés dans des exemplaires mieux conservés. Il y a, dans d'autres cités grecques, comme par exemple à Milet dans l'avenue sacrée des Branchides, à Athènes dans l'Acropole, tels marbres qui sont

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de février, p. 104; pour le deuxième, celui de mars, p. 125.

IMPRIMERIE NATIONALE.

datés, à quelques années près, soit par les inscriptions qu'ils portent, soit par l'endroit et la profondeur où ils ont été retrouvés; ces marbres offraient des points de repère sans lesquels le classement qu'a tenté M. Homolle n'aurait fourni que des données purement relatives, qu'une simple succession; les figures de Délos n'auraient pas pris leur place dans l'ensemble du développement de la statuaire grecque; elles seraient, si l'on peut ainsi parler, restées en l'air, sans que l'on sût où faire commencer et finir la série, à quelles écoles en rattacher soit les termes extrêmes, soit les termes moyens. Quand il a voulu s'acquitter de cette partie de sa tâche, M. Homolle s'est trouvé en présence d'opinions très opposées. Comme il n'est pas de ceux qui jurent sur la parole d'autrui, il a tenu à rendre raison des solutions auxquelles il s'arrêtait, et il a soumis à une critique très personnelle les divers éléments des problèmes complexes dont il abordait l'examen. C'est ainsi que, sans se l'être peut-être proposé tout d'abord, il en est venu à rouvrir, pour son propre compte, une enquête que d'autres encore reprendront après lui, serrant chaque fois de plus près une vérité qui ne se dégagera qu'à la longue, par l'effet des découvertes nouvelles, par l'effort des critiques qui les exposeront et les continueront. Nous lui savons grand gré de nous avoir donné le résultat de ses réflexions et de ses recherches; la meilleure manière de lui témoigner le cas que l'on fait de ses idées, c'est de les discuter avec une entière liberté, c'est de lui soumettre les doutes qu'elles soulèvent en maint endroit et les considérations par lesquelles on pourrait être tenté de les compléter et de les rectifier sur certains points.

M. Homolle commence par exposer, à l'aide de ses statues déliennes, la marche qu'a suivie la statuaire grecque, depuis ses humbles débuts jusqu'à l'heure où elle touche à la perfection. Il explique comment ce peuple, qui a eu à un si haut degré le désir du mieux, était en même temps attaché passionnément à la tradition; il montre chaque génération limitant son ambition à introduire un léger changement dans le type que lui avaient transmis ses devancières. Ainsi soutenu par les données qui représentaient le travail accumulé de tous ses prédécesseurs, l'artiste ne risquait pas de s'égarer; ce qu'il avait d'invention et d'originalité dans l'esprit, il pouvait l'employer sans péril à perfectionner tel ou tel détail de l'œuvre déjà plusieurs fois séculaire, à modifier, souvent d'une manière presque insensible, s'il était architecte, les proportions de la colonne et de l'entablement qu'elle supportait; s'il était sculpteur, le caractère des formes, l'attitude des personnages, le rapport des parties nues et des parties vêtues, le mouvement de la draperie. Grâce à cette sage méthode, le terrain conquis n'est jamais perdu; tout en ne procédant point par se-

cousses et par brusques élans, le progrès est rapide, parce qu'il est continu, parce qu'il est de toutes les années, on pourrait presque dire de toutes les heures. Jamais ici de ces interruptions subites et de ces retours en arrière qu'ont parfois amenés ailleurs l'abus du sens individuel, l'anarchie des fantaisies et des vanités déchaînées, l'ingratitude à l'égard du passé, la rupture de ces liens qui rattachent les fils aux pères et aux lointains aïeux.

Ce caractère de l'évolution qui a eu pour dernier terme l'art du siècle de Périclès, M. Homolle l'a très bien saisi, il l'a défini avec beaucoup de précision et un rare bonheur d'expression; on peut seulement regretter, à ce propos, qu'il n'ait pas profité de l'occasion qui s'offrait à lui pour traiter une question qui se rattache à la précédente, celle des relations de la poésie et de la plastique, de l'influence que les vers d'Homère et de ses successeurs ont exercée sur les créations de la statuaire. Il touche, en passant, à cette question[1]; mais c'est seulement pour faire observer que les types des différentes déesses, Artémis, Aphrodite, Latone, Athéné, n'ont été distingués par des traits bien tranchés que lorsque la statuaire, maîtresse de toutes ses ressources, a eu prêté à chacune de ces personnes divines un corps, un visage, une pose, des attributs qui lui étaient particuliers et qui empêchaient de la confondre avec ses sœurs, avec les autres habitantes de l'Olympe. Cela est vrai dans une certaine mesure, comme le prouve un curieux passage de l'hymne homérique à Aphrodite[2]; mais s'ensuit-il pourtant qu'Homère, à prendre ce mot dans son sens le plus large, n'aperçût pas, par les yeux de l'esprit, Aphrodite distincte d'Artémis ou d'Athéné, que ces images se confondissent dans sa vision poétique? Jusqu'à quel point les chantres épiques et lyriques, par les épithètes qu'ils donnent aux dieux et par les actions, par les habitudes, par les gestes qu'ils leur prêtent, ont-ils contribué à préparer la détermination de ces types qui ont survécu aux croyances avec lesquelles ils semblaient devoir périr, de ces types qui, après tant de siècles écoulés, s'imposent et s'imposeront encore longtemps au peintre et au sculpteur, en qualité d'expressions sensibles des divers modes de l'être, des différentes formes de la vie? Jusqu'où avait été poussée cette première esquisse, faite non de contours solides ou de lignes tracées sur une surface, mais de sons articulés, de ces mots précis et colorés qui sont aussi, à leur manière, tout un dessin, toute une peinture? Pourquoi la plastique a-t-elle tant retardé sur la poésie? Pourquoi Phidias n'a-t-il pu créer son Jupiter Olympien que trois ou quatre cents ans après qu'Ho-

[1] P. 64. — [2] Vers 92-98.

mère avait déjà vu le père des hommes et des dieux ébranler l'Olympe d'un froncement de ses sourcils? Les Grecs étaient aussi bien doués pour l'art que pour la poésie; pourquoi l'étoile du grand art ne se lève et ne brille-t-elle dans leur ciel que vers l'heure où déjà celle de la poésie commence à pâlir et va bientôt disparaître à l'horizon? N'est-ce pas que le métier et ses procédés empiriques jouent un rôle bien plus considérable dans l'art que dans la poésie? Les «paroles ailées», comme dit le poète, se laissent bien plus vite ranger aux lois du rythme, qui les rend propres à mettre l'imagination en branle; elles obéissent bien plus aisément à la pensée que ne le fait la pierre, l'argile ou le bois. La matière a des résistances qui ne se domptent que par l'effort héréditaire de toute une suite de générations; tant qu'elle lutte encore et ne s'est pas rendue à merci, elle ne se prête pas ou elle ne se prête que très imparfaitement à traduire l'idée; l'artisan doit précéder l'artiste, et l'éducation professionnelle exige un long et patient apprentissage. C'est ce qu'aurait pu, ce semble, indiquer tout au moins M. Homolle, dans ces pages où il retrace les progrès de l'art et où il le montre arrivant par degrés à différencier les types; si son attention s'était portée sur ce problème, nul mieux que lui n'aurait défini la part que prit la poésie à la création de cette humanité divine qui peuple les demeures de l'Olympe hellénique, nul n'aurait mieux expliqué comment l'on doit aux poètes la première ébauche de ces images admirables que plus tard le ciseau des Phidias et des Praxitèle a terminées, et que leur génie a fait vivre d'une vie si haute et si noble.

L'omission que nous venons de signaler est sans doute volontaire: l'auteur aura craint de trop s'étendre. Après avoir suivi la sculpture, dans son évolution, jusqu'à ce siècle où elle n'aura plus rien à apprendre, il remonte aux origines et cherche à les tirer au clair; il est ainsi conduit à se demander, après tous les historiens qui, dans ces derniers temps, ont abordé ce problème, quelle part revient à l'Orient dans le premier éveil de la faculté plastique chez les Grecs et dans la direction qu'elle a suivie à ses débuts; cette fois, au lieu d'esquiver le débat, il s'y engage à fond et prend ouvertement parti. Son opinion se rapproche de celle qu'a soutenue jadis Ottfried Müller et qui ne paraissait plus très en faveur parmi les archéologues; lui aussi, il inclinerait à croire que, dans l'art comme dans les lettres, la Grèce a dû tout ou presque tout à elle-même, à la force originale et native de son propre génie; il inscrirait volontiers, sur la première page de cette histoire, comme un mot qui la résumerait tout entière, la fière devise que Montesquieu a donnée comme épigraphe à l'*Esprit des lois :* « Proles sine matre creata. »

Nous n'insisterons pas ici sur les raisons que l'on a de révoquer en doute, *a priori*, une théorie qui semble de prime abord en contradiction avec tous les résultats des dernières fouilles de l'Asie Mineure, de la Grèce continentale et des îles, du Latium et de l'Étrurie. Partout, dans les trois bassins de la Méditerranée, on retrouve les traces laissées par un commerce qui répandait à profusion, sur tous les marchés qu'il ouvrait et qu'il fréquentait, les produits de l'industrie orientale et particulièrement ceux de cette industrie phénicienne, qui, dans son éclectisme intéressé, mettait en œuvre tous les procédés dont l'invention appartient à l'Égypte et à la Chaldée, employait et mêlait tous les types que ces grandes civilisations avaient créés. Est-il vraisemblable que cette importation constante, qui s'est prolongée pendant plusieurs siècles, n'ait exercé aucune influence ou n'en ait exercé qu'une très faible sur un peuple qui, au moment où commencèrent ces relations, loin de posséder un système de formes qui lui appartînt en propre, n'avait pas même acquis encore cette habileté technique, cette connaissance des recettes de métier sans lesquelles ne peuvent naître et prospérer les arts du dessin? On sait d'ailleurs par bien des exemples avec quelle facilité les formes se transmettent et s'empruntent, passent d'une nation à une autre. Chaque peuple tire de son propre fonds ses idées et la langue qui les traduit; mais, quand il s'agit d'écrire cette langue et qu'il n'a pas encore d'alphabet, il adopte le premier qu'on lui présente et l'adapte de son mieux aux sons spéciaux de l'idiome qu'il parle. De même aussi, quand la plastique est encore chez lui dans l'enfance, il copie plus ou moins gauchement, pour les appliquer à rendre des pensées qui lui sont personnelles, les types qu'ont déjà accrédités, dans le milieu où il vit, des ouvriers plus adroits et mieux outillés; il en fait usage jusqu'au moment où les progrès de son industrie lui permettent enfin de s'émanciper et de se donner le luxe d'un art qui soit l'expression sincère de ses sentiments originaux et de ses croyances particulières.

Nous ne nous attarderons pas à ces considérations générales et nous n'entreprendrons pas d'exposer et de discuter ici la question dans son ensemble; cette tentative nous entraînerait trop loin. Nous nous contenterons de signaler à M. Homolle, à propos des points qu'il a touchés, quelques faits qu'il paraît avoir oubliés ou méconnus.

Voulant, qu'on nous passe la familiarité de l'expression, commencer par le commencement, M. Homolle cherche les modèles des plus anciens marbres de Délos dans les grossières idoles de bois ou de pierre, qui ont été d'abord ces pierres brutes (*ἀργοὶ λίθοι*); que l'on appelait aussi des *bétyles* (*βαιτύλια* ou *βαίτυλοι*). Il montre comment, par degrés, on a

pris l'habitude d'indiquer, sur ces bétyles, la tête et les bras, les seins et quelquefois les organes sexuels, puis comment on les a parés d'étoffes qui figuraient le vêtement. La statue, remarque-t-il, n'est donc pas née de l'imitation du modèle vivant; s'il avait cherché à copier la nature, l'ouvrier grec, à ses débuts, aurait eu besoin d'un guide, d'un initiateur, qui lui apprît à la regarder et à l'interpréter; mais, pendant toute la période vraiment ancienne, les indications qu'il ajoute au tronc d'arbre ou au bloc de calcaire, en vue de rappeler quelques-uns des traits de la forme vivante, restent si sommaires que les manœuvres auxquels on doit ces ouvrages n'ont pas eu de leçons à demander ni à recevoir; ils ont dû bien vite arriver par leurs seules forces à se mettre en mesure d'exécuter ce travail, un travail purement mécanique, où n'entrait pour rien le souci de la beauté. Plus tard, quand le sens du beau s'éveilla dans l'âme grecque, déjà celle-ci, fécondée par une poésie merveilleuse et fière de sa supériorité, n'était plus, ne pouvait plus être tributaire de ces étrangers qu'elle appelait des barbares; elle ne prit conseil que d'elle-même pour concevoir l'idéal qu'elle devait réaliser dans les monuments de l'Acropole d'Athènes.

Cette théorie prête à plus d'une objection. Sans doute, tant qu'il ne s'agit que de fabriquer des idoles informes, comme ces maquettes de terre cuite que l'on a recueillies en foule à Mycènes et à Tirynthe, ou comme ces poupées toutes plates, taillées dans le calcaire ou le marbre, que l'on ramasse très souvent dans les îles de l'Archipel, en Attique et en Béotie, aucun maître n'était nécessaire au potier ou au tailleur de pierre qui faisait cette besogne d'enfant; mais il en fut autrement dès que l'on essaya de détacher, de modeler la tête et de lui donner quelque noblesse en l'entourant de longues tresses qui tombent avec symétrie sur le dos et des deux côtés de la gorge, dès que l'on voulut tout au moins rappeler les inflexions principales et les rondeurs du corps, celles des épaules et de la poitrine, celles du ventre et des hanches. Dans les plus vieilles des statues de Délos, il y a déjà, sinon une copie exacte de la forme humaine, tout au moins un souvenir intelligent de ses lignes maîtresses, avec un certain sentiment de ses proportions et de son rythme naturel. Entre le bétyle primitif et la statue même où est inscrit le nom de Nicandra, surtout entre ce bétyle et les fragments représentés dans les planches II et III, il y a tout un abîme; malgré la rudesse de leur exécution, les marbres déliens sont déjà des œuvres d'art, œuvres singulièrement imparfaites et gauches, mais où se révèle pourtant, aux yeux de qui sait voir et comprendre, une ambition généreuse, qui trouvera tôt ou tard à se contenter. La question est de savoir si les Grecs ont fait

par eux-mêmes ce pas décisif, celui qui sépare le fétiche informe, le bétyle plat, rond ou conique, de la statue naissante, ou bien s'ils n'y ont pas été provoqués à un certain moment, puis aidés de la manière la plus efficace, par des modèles venus du dehors. Ces modèles, affirme M. Homolle, n'étaient pas au nombre des objets que le commerce oriental fournissait aux Grecs; les Phéniciens n'importaient pas de statues en Grèce, et quand les Grecs ont été visiter et habiter l'Égypte, l'Assyrie et la Phénicie, ils n'avaient plus besoin des exemples qu'ils auraient trouvés chez ces peuples; ils avaient déjà, sinon un art parfait, tout au moins un art original, en possession de la méthode et du style qui ont fait sa gloire. Voyons si les textes et les fouilles confirment ces assertions.

Vous dites qu'on n'a jamais trouvé en Grèce de statues assyriennes ni égyptiennes. Cela est vrai, si vous l'entendez des statues de pierre plus grandes et aussi grandes que nature; celles-ci étaient trop lourdes et trop encombrantes pour être jamais devenues, dans la Méditerranée, des articles d'exportation; mais la pierre est-elle la seule matière d'où l'art égyptien, pour ne parler en ce moment que de lui, ait tiré des statues? N'en a-t-il pas taillé, dès les siècles les plus reculés, dans le bois de sycomore, de cèdre ou de cyprès, qui étaient aussi soignées et aussi belles que les images ciselées dans le granit ou dans le porphyre? Les statues de bois, alors même qu'elles avaient la taille d'un homme, restaient toujours légères et portatives; pourquoi les marchands phéniciens n'en auraient-ils pas apporté quelquefois en Grèce, soit de celles qu'ils achetaient dans les villes du Delta, soit plutôt de celles qu'ils fabriquaient, d'après les mêmes recettes, dans leurs ateliers de la côte syrienne? Pour nier qu'il ait pu en être ainsi, vous fonderez-vous sur ce fait que les fouilles exécutées en Grèce n'ont jamais rien livré de pareil? Mais qui ne sait que le bois a partout été détruit, sauf celui qui s'est conservé comme par miracle dans le tiède et sec écrin des sables du Nil? Partout ailleurs, dès que l'on a cessé de veiller sur lui, de le défendre contre tous les dangers qui le menacent, il a été réduit en cendres ou bien il est tombé en poussière. C'est donc aux auteurs que l'on demandera des renseignements sur les ouvrages de ce genre que la Grèce a pu emprunter à l'Égypte et à la Syrie; il suffira de feuilleter Pausanias. Celui-ci décrit par exemple le simulacre d'Héraclès, que possédait encore de son temps un temple d'Érythrées en Ionie; il n'indique pas de quelle matière il était tiré, mais il déclare que, par sa facture[1], la statue ne se rattachait ni à ce que l'on appelait l'école éginétique, ni à la plus vieille école attique, mais que, si l'on voulait en

[1] Pausanias, VII, v, 3.

trouver quelque part le modèle, c'était en Égypte qu'il fallait le chercher; il dit ensuite que cette figure, originaire de Tyr en Phénicie, avait été, on ne sait dans quelles circonstances, poussée par la mer, avec le radeau qui la portait, jusqu'à un promontoire voisin d'Érythrées, où avaient été la prendre pour l'installer chez eux les habitants de la ville. Ce que l'on devine, sous la légende que l'on racontait aux visiteurs du temple, c'est que jadis une barque tyrienne avait apporté en Ionie une image de style égyptisant. Pourquoi ce qui s'est passé à Érythrées n'aurait-il pas eu lieu ailleurs aussi, et plus d'une fois? C'est à des images du même genre, qui avaient peut-être la même origine, que paraît faire allusion le même écrivain dans d'autres passages où il mentionne d'antiques simulacres, qui, dit-il, ont l'air plutôt égyptiens qu'éginétiques[1]. A Rhodes, les Doriens trouvèrent des temples qui passaient pour avoir été fondés par Danaos et par Cadmos, c'est-à-dire par les Égyptiens et les Phéniciens; on racontait que les colons grecs avaient gardé en fonctions, à Ialysos, les prêtres phéniciens attachés au temple de Poseidon et qu'ils les avaient admis dans la cité nouvelle. Il est vraisemblable que, dans ces sanctuaires ainsi adoptés par les immigrants, les anciens simulacres, ceux qu'y avaient dressés les colons syriens, restèrent debout et entourés d'hommages[2].

Enfin, si c'est par exception seulement que les Grecs ont acquis et hérité des Phéniciens des statues de temple, ils ont reçu d'eux, en abondance, ces statuettes que le commerce portait partout où abordaient les navires sidoniens. Un des types les plus répandus, c'était celui de ces figurines funéraires, de ces *ouchabti* ou «répondants», que l'Égypte a fabriquées par millions et que ses voisins exportaient comme objets de curiosité, recherchés pour leur belle couverte d'émail bleu. M. Heuzey a très bien montré comment les premiers artisans grecs qui ont modelé l'argile se sont emparés de ce type sans en connaître la signification, comment ils ont changé le sexe de ces figures et en ont conservé la pose et l'ajustement aux premières images féminines par lesquelles ils ont es-

[1] Il attribue ce caractère à une statue d'Apollon que l'on montrait à Mégare (I, XLII, 5); il assigne la même origine à des statues conservées dans un gymnase de Messène (IV, XXXII, 1). A propos d'un vieux temple d'Argos où une statue récente avait remplacé l'antique simulacre, il exprime l'idée qu'à l'origine les sanctuaires avaient eu surtout des statues de bois, et particulièrement des statues de travail égyptien (II, XIX, 3)

[2] Hérodote, II, 182; Diodore, V, 58; voir aussi les observations que présente à ce sujet M. Heuzey, dans son *Catalogue des figurines antiques de terre cuite du musée du Louvre*, p. 204-208; il a réuni tous les textes qui ont trait aux traces laissées à Rhodes par les cultes et les arts de l'Orient.

sayé de représenter Aphrodite et ses prêtresses[1]. Il serait aisé de donner d'autres exemples de ces emprunts et de ces adaptations. Nous nous contenterons de renvoyer à un curieux bas-relief archaïque de Sparte que l'on attribue à la première moitié du sixième siècle et où la figure de la déesse, une Eilythia, rappelle, par sa nudité comme par la libre franchise avec laquelle y est marquée l'indication du sexe, certaines idoles chaldéennes et syriennes[2]; près d'elle, un enfant fait ce geste caractéristique du doigt porté à la bouche, que les Grecs, en le voyant dans les monuments égyptiens, avaient interprété comme une invitation au silence; d'où l'invention de ce dieu Harpocrate, que n'a jamais connu le panthéon de l'Égypte[3].

M. Homolle serait plus disposé à admettre l'influence assyrienne que l'influence égypto-phénicienne; il trouve que les bas-reliefs grecs archaïques ressemblent plus aux bas-reliefs de Calach ou de Ninive qu'à ceux de Thèbes ou de Saïs[4]. Ce qui le retient et le détourne de croire à des relations qui aient eu quelque conséquence, c'est qu'il ne s'est établi de rapports réguliers et suivis entre les Grecs de la côte et l'intérieur de l'Asie Mineure qu'après la conquête perse, au milieu du sixième siècle, quand l'Ionie a été une dépendance d'un grand empire qui avait ses capitales au delà de l'Euphrate. Mais, sans parler du contact qui s'était déjà produit, en Cilicie et surtout à Cypre, entre l'empire des Sargonides et ceux des colons grecs qui étaient le plus avancés vers l'Orient, sans parler du commerce de caravanes qui mettait Milet, Éphèse, Sinope en relation avec les fabriques de la Mésopotamie, les Grecs, avec leur humeur aventureuse et leur désir du gain, n'avaient-ils pas déjà commencé à courir le monde et à pénétrer jusque dans ces contrées situées au delà du Taurus où devaient, dès le siècle suivant, se répandre en tout sens leurs voyageurs, leurs négociants et les soldats mercenaires qu'ils prêtaient au grand roi? C'est par hasard, grâce à un fragment conservé par un grammairien qui ne songeait guère à nous fournir ce renseignement, que nous apprenons comment le frère du poète Alcée, chassé de Lesbos, sa patrie, par les discordes civiles, était allé, vers la fin du septième siècle, se mettre au service d'un roi de Babylone qui doit être Nabuchodonosor[5]. Là, comme un autre David, il avait, dans un combat singulier, terrassé je ne sais quel Goliath qui inspirait la

[1] Heuzey, *Catalogue*, p. 7-8.

[2] *Mittheilungen des deutschen archæologischen Instituts in Athen*, 1885, p. 177 et pl. VI. — Marx, *Marmorgruppe aus Sparta*.

[3] Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art*, t. I, p. 659, 748.

[4] P. 98.

[5] Bergk, *Poetæ lyrici Græci*, fragment 33 d'Alcée.

IMPRIMERIE NATIONALE.

terreur à toute l'armée, et il était « revenu des extrémités de la terre », en rapportant de belles armes, œuvre de quelque habile ouvrier chaldéen, une épée « dont la poignée était faite d'un ivoire qu'attachaient des clous d'or ». Ce soldat de fortune n'était pas le seul qui se fût ainsi risqué dans ces régions lointaines, qui eût franchi les murs et visité les rues des grandes citées manufacturières de l'Asie orientale et en eût admiré les édifices grandioses et richement décorés; qui sait si, dans la Ninive de Sargon, et surtout dans la Babylone de Nabuchodonosor, il n'y avait pas déjà des marchands et des artisans ioniens établis au bazar [1]? Les profits que faisaient en Égypte les Grecs qui s'étaient fixés à Naucratis et dans les autres factoreries du Delta étaient bien de nature à éveiller de pareilles ambitions, et à pousser aussi vers l'Orient d'autres éclaireurs, pressés de s'ouvrir des voies nouvelles et des marchés non encore exploités.

Pour revenir à l'Égypte et à l'action qu'elle a pu avoir sur la Grèce, n'y aurait-il pas à tenir compte de cette Naucratis dont l'active et florissante industrie vient d'être révélée par les fouilles si importantes de M. Flinders Petrie [2]. Ces fouilles, je le sais, sont postérieures à l'impression de la thèse; ce n'est donc pas un reproche que nous adressons à M. Homolle; mais quand, dans la publication d'ensemble qu'il prépare, il reviendra sur ce sujet, il devra ne pas négliger de demander aux monuments sortis de ces fouilles et aujourd'hui réunis au musée Britannique ce qu'il nous apprennent de l'impression que l'Égypte et son industrie ont faite sur l'esprit des Grecs devenus ses hôtes à demeure. On voit, en examinant ces objets, que les ouvriers céramistes de Naucratis avaient appris, dans leur nouvelle patrie, à fabriquer ces terres émaillées qui paraissent avoir trouvé, pendant longtemps, un débit assuré dans tout le bassin de la Méditerranée; on en connaissait déjà qui, retrouvées en Asie Mineure et en Grèce, paraissaient de facture grecque, toutes décorées qu'elles fussent d'hiéroglyphes et de motifs purement égyptiens [3]; on se demandait si elles n'avaient pas été fabriquées, pour l'exportation, par les Phéniciens; aujourd'hui, depuis que de nombreux fragments ayant ce caractère sont sortis des tranchées de Naucratis, tous ces doutes sont levés;

[1] Voir la dissertation de Curtius intitulée *Die Griechen in der Diaspora* (dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin, 1882, p. 943-957).

[2] *Journal of Hellenic studies*, 1885, p. 202, Flinders Petrie, *The discovery of Naukratis*, et surtout la publication commencée aux frais de l'*Egypt exploration fund*, *Naukratis*, part I, Londres, Trübner, 1886, 100 pages et 44 planches, petit in-folio.

[3] Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. III, p. 674-681.

c'est dans les ateliers des colonies ioniennes du Delta que l'on a ainsi appliqué les procédés de l'émaillerie égyptienne à ces figurines modelées par des Grecs et pour des Grecs[1]. Les artisans qui savaient ainsi tirer parti de leur situation pour créer ces articles d'imitation n'ont-ils pas aussi dû expédier à leurs frères d'Ionie des statues de bronze ou de bois représentant des dieux grecs, mais exécutées d'après des modèles égyptiens? Au milieu du septième siècle, quand fut fondée Naucratis, les sculpteurs égyptiens étaient certainement bien plus habiles que les sculpteurs grecs leurs contemporains; une longue pratique leur avait donné une connaissance bien plus exacte des belles proportions, leur permettait de créer des figures plus élégantes et plus vivantes que celles qui pouvaient sortir alors des ateliers de Chios et de Naxos. Pour trouver en Grèce des statues qui aient la souplesse et la grâce de maintes des figures saïtes que possèdent nos musées, il faut descendre jusqu'après les guerres médiques[2]. Or les Grecs eurent sous les yeux ces œuvres des artistes saïtes; ils purent les étudier non seulement dans ces villes du Delta, qu'ils commencèrent à visiter dès le milieu du septième siècle, mais encore, un peu plus tard, sur les places et dans les temples de certaines de leurs cités. Amasis envoya à Cyrène une statue d'Hathor et une statue de Neith, cette dernière en bois; à Lindos, deux statues de pierre; à Samos, deux statues de bois qui étaient son portrait[3]. A en juger par les monuments du même temps que nous possédons, ces ouvrages, quoique les produits d'un art en décadence, avaient certaines qualités auxquelles n'étaient pas encore arrivés, vers l'an 550, les sculpteurs grecs; ceux-ci pouvaient encore beaucoup apprendre de ces héritiers des maîtres memphites et thébains. Cypre, soumise par Amasis, dut voir aussi se dresser au milieu de ses villes, toutes habitées ou fréquentées par des Grecs. les statues royales de ce pharaon[4].

Nous arrêterons là cette discussion; nous ne saurions la poursuivre sans risquer d'écrire tout un livre, et nous ne nous proposions ici que de présenter l'analyse du court et substantiel mémoire qui vient de rouvrir entre les archéologues un débat qui ne sera pas fermé de sitôt. Nous pourrions encore signaler à M. Homolle plus d'un texte et plus d'un monument desquels on inférerait que sa critique tend trop à ré-

[1] Voir Petrie, *Naukratis*, part I, p. 14 et 36-38.

[2] Voir Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. I, p. 481-486.

[3] Hérodote, II, 181-182. M. Homolle n'ignore pas ces envois d'Amasis; il y fait allusion dans une note de la page 90; mais, et l'on a le droit de s'en étonner, il n'a pas l'air de croire que le fait ait la moindre importance.

[4] Sur la copie des types et des costumes égyptiens à Cypre, voir Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art*, t. III, p. 525-534.

duire le pouvoir de rayonnement et l'effet utile des arts de l'Orient; cependant, malgré les réserves que nous avons dû faire et qu'il nous serait facile de multiplier, nous sommes au fond du même avis, M. Homolle et moi; je m'en tiendrais volontiers à la formule qui lui sert à résumer sa pensée : « Les Grecs reçurent des étrangers des *suggestions*, plus encore que des modèles[1]. » Le reproche que je persisterais à lui adresser, même après avoir constaté que nous finissons par tomber d'accord, c'est que sa conclusion ne paraît pas tout à fait justifiée par l'ensemble de son travail. Après toute la peine qu'il a prise pour prouver que les Grecs n'ont jamais ou presque jamais eu sous les yeux de statues égyptiennes et assyriennes et qu'ils n'ont pu s'en inspirer, on se demande s'il est en droit d'admettre même ces suggestions et l'influence qu'elles auraient exercée sur la plastique grecque. Comme il semble l'avouer lui-même à la dernière page de son livre, il a été si préoccupé d'établir et de mettre en lumière l'originalité de la statuaire grecque que, sans bien s'en rendre compte, il s'est laissé aller à diminuer et à dissimuler la part que l'on doit faire, dans ce développement, aux exemples donnés par les civilisations orientales, aux procédés dont elles ont livré le secret, aux œuvres qu'elles avaient à montrer, œuvres qui ont eu bientôt éveillé l'ambition d'esprits ouverts et curieux[2]. Ce qu'ici l'on ne voit pas assez, ce que l'auteur sait, mais ce qu'il ne dit pas d'une manière assez formelle, c'est comment les relations de la Grèce avec ses voisins ont concouru à abréger, pour celle-ci, les tâtonnements du début, comment elles ont facilité le travail de préparation et de mise en train. On croirait qu'il lui en coûte de reconnaître les services que l'Orient a rendus à cette Grèce qu'il aime tant et dont il admire si fort le génie. Quand il en parle, c'est comme à contre-cœur, et presque toujours, soit dans une phrase subséquente, soit dans une note, il s'empresse d'atténuer la portée des concessions qu'il a faites. Cette sorte de parti pris, c'est le principal ou plutôt c'est le seul défaut d'un ouvrage qui, dans ses cent pages, contient plus de faits soigneusement étudiés, plus de fines observations, plus d'idées fécondes, qu'il n'y en a dans beaucoup de gros volumes.

Georges PERROT.

[1] P. 89. — [2] P. 102 : « Denique alienæ auctoritatis vestigia inveni; sed me, inde ab origine, Græcæ libertatis indicia maxime moverunt. »

autres étymologies, comme celles de *biche*, *gîte*, *liège*, *pucelle*, prêteraient à la discussion; mais comme ce n'est pas dans l'étymologie qu'est le vrai sujet du livre, je me borne à les indiquer, et je réunis ici quelques observations qui concernent plus proprement la sémantique. Je range tout simplement dans l'ordre alphabétique la douzaine de mots sur lesquels je veux appeler l'attention de l'auteur. Il verra, quand il les retrouvera dans son *Dictionnaire*, s'il croit devoir tenir compte des remarques que je lui soumets[1].

« *Affût*, *être à l'affût*, proprement être au bois; sous-entendu : pour guetter le gibier; au fig., *être à l'affût d'une bonne affaire.* » Il aurait fallu dire qu'*affût* est le substantif verbal d'*afuster*, dont le rapport avec *fust* n'est peut-être pas celui qui est ici indiqué, *fust* ayant bien le sens de bois, mais seulement, semble-t-il, de « bois taillé, employé comme charpente ou comme outil. » On prendrait plutôt *fût* au sens d'« arbre » que de « bois », et je préférerais à l'explication de M. Darmesteter celle de M. Brachet : « *Affût*, composé de *à* et *fût*, c'est-à-dire *au bois*, proprement être appuyé contre un arbre, pour épier le passage du gibier. » Mais en tout cas il faut partir d'*afuster*, et une tout autre explication est possible.

« Toutes les misères du moyen âge se révèlent dans... le *boucher*, celui qui vend de la viande de *bouc!* » Cette conclusion est exagérée. Les marchands de viande ou *macecriers* étaient, à l'origine, divisés en plusieurs catégories : les uns vendaient du bœuf, les autres du mouton, les autres du porc, d'autres enfin de la viande de chèvre et de chevreau (c'est ce que veut dire *boucherie*, pr. *bocaria*); ensuite, par une synecdoque, le *boucher*, qui semble seul avoir reçu un nom distinct, a passé ce nom à tous les *macecriers* en général. Tout ce que l'on peut conclure de l'existence de ce nom en France et en Italie (*beccaio*), c'est que la viande de chèvre a été d'un usage plus commun qu'elle ne l'est de nos jours, ce qui est le propre des époques et des contrées peu prospères où l'élevage du bétail est difficile.

« *Compliment* a perdu son sens général d'*achèvement*, qui seul explique l'emploi, encore usité aujourd'hui, d'*achèvement de politesse.* » La succession des sens paraît juste, mais c'est en espagnol qu'elle s'est opérée : nous avons pris tout simplement à la Castille, au XVIIe siècle, le mot caractéristique *complimientos*. Pasquier, il est vrai, emploie (voir Littré)

c'est-à-dire l'étêter, l'ébrancher et l'équarrir.

[1] L'index très complet qui termine le volume me dispense d'indiquer pour chacun des mots cités la page où il se trouve.

à la fin du xvie siècle le mot *compliment* au sens d'« achèvement », mais c'est alors l'italien *compimento*[1].

« Le mot *daintiers*, testicules du cerf, fournit un des exemples les plus étranges de pathologie verbale. *Daintié* est le latin *dignitatem* et signifie *dignité*, *honneur*... Le sens se restreint ensuite aux choses qui marquent l'honneur : spécialement, à la chasse, c'est le morceau délicat par excellence, qu'on offrait à la personne qu'on voulait honorer, les testicules du cerf abattu. Le mot, aujourd'hui, s'écrit barbarement *daintier*. » L'histoire du mot est-elle bien celle-là? J'en doute. Il est vrai que les daintiers du cerf paraissent avoir été offerts comme morceaux d'honneur[2]. Mais avant de prendre ce sens si singulièrement restreint, *deintié* en ancien français signifiait en général « morceau délicat, friandise », par une évolution analogue à celle qui nous fait dire « un morceau de roi ». *Seigneurie* avait pris le même sens : on voit, dans *Audigier*, un héros burlesque manger, aux grandes fêtes, de la chèvre à la lie de vin :

> Por ce qu'il fu norris en Lonbardie
> Ou l'en en fait daintiez et seignorie.

Le sens de « bon morceau », conservé dans l'anglais *dainty*, a fini par ne plus subsister que dans la langue de la chasse, avec une acception très spéciale. En tout cas je m'étonne que M. Darmesteter, qui en général se borne à constater les faits, voie ici de la « pathologie » : l'oubli de l'étymologie est, d'après lui-même, une des conditions nécessaires de l'évolution sémantique, et la restriction du sens est un des phénomènes normaux qu'il a étudiés. Il n'y a pathologie que quand il y a erreur ou confusion sur le sens du mot, ce qui n'est pas le cas ici.

« Le mot *esclave* rappelle les luttes terribles où furent écrasés, au début du moyen âge, ces peuples de l'Europe orientale qui, dans leur langue, s'appelaient les « brillants », les « illustres », les *Slaves*, et que les Germains appelèrent, en corrompant leur nom dans leur rude prononciation, les *Sclaven*, faisant, par une cruelle ironie, de ce brillant nom un des plus misérables des langues modernes. » Cette « cruelle

[1] « *Compliment*, dit en note M. Darmesteter, est une autre forme de *complément*; celui-ci, de formation savante, a conservé ou, plus exactement, a reproduit le sens général du latin *complementum*; *compliment*, dérivé du vieux verbe *complir* (cf. *accomplir*), devenu inutile à côté de son voisin, s'est spécialisé et réduit. » Mais *complir* n'aurait pu former que *complement* ou *complissement*. Tous nos mots en *-iment* qui se rapportent à des verbes en *-ir*, *bâtiment*, *compartiment*, *fourniment*, *garniment*, *poliment*, *régiment*, *sentiment*, sont savants ou étrangers.

[2] Gillon le Muisit, t. II, p. 128.

ironie » des Germains paraît peu probable. Des Slaves furent, il est vrai, transportés comme colons par les empereurs dans l'intérieur de l'Allemagne, et y eurent une condition intermédiaire entre la liberté et la servitude; mais le mot *Slaves* dans les textes latins écrits en Germanie désigne toujours, si je ne me trompe, de vrais Slaves d'origine. C'est à l'époque des croisades et par l'intermédiaire des Vénitiens, qui faisaient en Esclavonie d'immenses razzias, que le mot *sclavus* entra dans l'usage général de l'Europe avec le sens d'esclave; en allemand même le mot n'apparaît pas avant le XIII[e] siècle, et vient sans doute du dehors[1]. Quant à la rude prononciation des Allemands, elle n'a vraiment rien à voir ici : jusqu'au XIII[e] siècle, l'allemand tolérait parfaitement le groupe *sl* à l'initiale; ce sont les peuples romans qui, dans les mots en *sl* empruntés par eux à l'allemand, ont intercalé un *c*[2].

« Le *fromage*, c'est-à-dire en ancien français le *formage* ou, plus complètement, *le lait formage*, le lait en forme. » Je ne pense pas que M. Darmesteter ait jamais rencontré en ancien français *le lait formage*, ni *formage* pris comme adjectif. C'est *caseus* qui est sous-entendu dans *formaticus*, employé fort anciennement en bas latin (on trouve aussi *formaticum*, à cause de la forme très usitée *caseum*) : il s'agit d'abord d'une espèce particulière de *caseus*, celui qui se faisait dans une forme.

« *Grivois* : 1° soldat de troupes allemandes qui se servaient de grivoises (tabatières à râpe à tabac); 2° soldat aux manières grossières et lestes (comme des soldats allemands); 3° individu non maniéré, au langage leste, indécent; 4° qui a quelque chose de leste et d'indécent. » Ainsi les *grivois* auraient reçu ce nom parce qu'ils faisaient usage d'une tabatière appelée *grivoise*. C'est ce que dit déjà Littré (je ne sais s'il est le premier), mais il faut avouer que l'inverse paraîtrait bien plus naturel, et c'est ce qu'on a cru dans le temps même où le mot *grivoise* a apparu (tous les dictionnaires sont d'accord pour dire que ces tabatières à râpe vinrent de Strasbourg en 1690). Les *grivoises*, dit l'édition de Furetière donnée par Basnage en 1701, s'appellent ainsi « sans doute parce que les soldats ou grivois s'en servent ». Ce mot *grivoise* viendrait de l'allemand *rapp-eisen* ou *rib-eisen*, étymologie peu vraisemblable. Pour rendre quelque peu admissible l'idée que les *grivois* ont tiré leur nom de la *grivoise*, Littré en a fait des « soldats de certaines troupes étrangères au service de la France ». M. Darmesteter va plus loin, il en fait des

[1] Voir entre autres Matuscev, *Monumenta Slavorum meridionalium*, Varsovie, 1874.

[2] Les Allemands supprimaient même le *c* dans les mots latins ou romans en *scl* qu'ils empruntaient : *escluse* par exemple devenait *slûse* (all. mod. *schleuse*), angl. *sluice*.

« soldats de troupes allemandes », et attribue à la grossièreté de manières de ces Allemands le sens défavorable qu'a pris *grivois*. Mais on chercherait en vain dans les anciens documents une trace de la nationalité étrangère des *grivois*. L'édition de Furetière de 1701, qui est, je crois, le plus ancien dictionnaire où le mot figure, traduit *grivois* par « homme qui aime à se réjouir », l'édition de Richelet de 1709 par « bon drôle, bon compagnon », traductions d'ailleurs inexactes, car on voit par l'article même de Basnage cité plus haut, et par un passage qui sera allégué tout à l'heure, que le *grivois*, à l'origine, est toujours un soldat. L'Académie, qui recueillit le mot dans son édition de 1718, l'explique mieux : « Terme qui se dit d'un drille, d'un soldat qui est éveillé et alerte. » Mais la réfutation la plus probante de l'interprétation ci-dessus rapportée est fournie par un passage du livre de Callières, *Les Mots à la mode*, que je demande à citer en entier, parce que Callières semble avoir prévu l'erreur des lexicographes modernes; malheureusement il ne nous renseigne nettement ni sur l'origine, ni sur le sens même du mot. Ce livre, qui parut en 1691, est écrit en forme de dialogue entre un commandeur, défenseur des anciennes façons de parler, et un comte et une duchesse amis des innovations. Le comte ayant employé une expression militaire qui ne plaît pas au commandeur, il la justifie comme il peut :

Tous les *Grivois*, ajoùta-t-il, ne parlent point autrement. — Le Commandeur ne put s'empêcher de rire sur une si forte objection, et il répondit au jeune comte que pour les *Grivois* il n'avoit pas l'honneur de les connoître. — Les *Grivois*, reprit la Duchesse, qui voulut faire la sçavante sur les termes de guerre, sont sans doute quelques troupes étrangeres qui servent dans les Armées du Roy. — *Bon*, dit le Comte en faisant un éclat de rire, les *Grivois* des troupes étrangeres! Est-ce que vous ne sçavez pas ce que c'est qu'un *Grivois?* — Vous me ferez plaisir de me le dire, lui répliqua sérieusement la Duchesse. — Un *Grivois*, reprit le Comte, veut dire un homme qui... attendez... Et après avoir rêvé quelque temps : Un *Grivois* veut dire un *Grivois*, je ne puis pas vous l'expliquer autrement. — Il n'y a rien de plus clair, dit le Commandeur.

En somme, les deux mots *grivois* et *grivoise* apparaissent à peu près en même temps, vers 1690; le rapport admis entre eux par Littré est fort contestable; en tout cas les Allemands n'ont rien à faire ici, et *grivois* se présente dès l'abord avec le sens de « soldat de bonne humeur, bon compagnon, sans gêne ».

Guère vient certainement d'un mot allemand qui signifiait « beaucoup », mais déjà en allemand on ne le connaît que dans les composés négatifs *unweiger* ou *neweiger*, et en français on ne le trouve que dans des phrases négatives ou hypothétiques. M. Darmesteter n'est donc pas autorisé à

écrire : « *La rien que j'aime guère*, c'est-à-dire *la chose que j'aime beaucoup*, disait le vieux français. » Il sait mieux que personne que dans ces délicates recherches il faut apporter la plus scrupuleuse exactitude.

« *Mousquet*, italien *moschetto*, proprement *petite mouche*. » Pour que cette opinion fût vraisemblable, il faudrait que l'italien *moschetto* eût les deux sens. Or ce mot, comme l'esp. *mosquete* et le fr. *mousquet*, ne signifie qu'« arme de petit calibre ». Il faut remarquer en outre qu'un diminutif de *mosca* serait et est en italien *moschetta* et non *moschetto*. Littré rapproche avec bien plus de vraisemblance le mot *mousquet* de l'ancien français *mosket*, « émouchet »; cf. *fauconneau*, *émerillon*, *terzeruolo*, etc. Mais si la métaphore qui a transporté à une arme de tir, originairement plus grosse que l'arquebuse[1], le nom du plus petit des oiseaux de proie s'était produite en français propre, l'*s* de *mousquet* ne se prononcerait pas, et l'on aurait même *mouchet* pour l'arme comme pour l'oiseau. Le mot est peut-être d'origine provençale ou gasconne : *mosquet* au sens d'« émouchet » est attesté en ancien provençal et vit encore dans le parler méridional.

« L'adjectif français *sans pareil* (*chose sans pareille*) amène l'expression inintelligible *non pareil* (*une chose non pareille*). » Il me semble que l'histoire du mot le fait paraître moins inintelligible. A *per* en ancien français s'opposait *non per*, souvent écrit en un seul mot *nomper* : ce qui est *non per* ou, comme nous disons aujourd'hui par un mot pris au latin, ce qui est impair, n'a pas de pair; de même ce qui est *non pareil* n'a pas de pareil. *Non pareil* ne doit rien à *sans pareil* et existe, je pense, plus anciennement.

« *Roman* veut dire, au moyen âge, composition en langue romane, c'est-à-dire en français, et spécialement, comme les compositions le plus en honneur sont les *chansons de geste*, il prend le sens de *chanson de geste*. A la fin du moyen âge, il veut dire successivement chanson de geste mise en prose (roman de chevalerie), histoire en prose de quelques grandes aventures imaginaires, puis histoire en prose de quelques aventures inventées à plaisir, et finalement récit inventé à plaisir. Qu'on aille retrouver dans cette dernière évolution de sens la poésie écrite en roman! » Cet exposé n'est pas parfaitement exact. Un *romanz* (c'est la vraie forme) paraît signifier d'abord une traduction du latin, puis un livre quelconque écrit en *romanz*, c'est-à-dire pour la France en français; Wace, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, Guillaume de Saint-Pair, qui nous ont transmis les plus anciens exemples de ce mot comme sub-

[1] Voir Jähns, *Geschichte des Kriegswesens*, p. 1056.

stantif, l'emploient dans ce sens; Joinville appelle les *Chroniques de Saint-Denis,* dont il copie un passage, un *romant;* il désigne de même le résumé, composé par lui, des articles de la foi chrétienne. Je ne me rappelle pas avoir rencontré le mot appliqué à une chanson de geste avant le XIV[e] siècle, époque où on ne peut pas dire que les chansons de geste sont les compositions le plus en honneur. C'est au XV[e] siècle que le mot de *roman* prend le sens d'histoire fabuleuse, parce qu'on désigne surtout ainsi des ouvrages, en vers et en prose, des siècles antérieurs qui contenaient des histoires fabuleuses; mais il ne se dit pas encore des livres que l'on compose nouvellement. Je ne saurais dire quand a commencé l'usage actuel du mot. Robert Estienne et Jean Thierry dans leurs dictionnaires (1539, 1564) ne le mentionnent pas. Nicot même, en 1606, ne le donne pas davantage. Cotgrave donne ce singulier article : «Roman, *The most eloquent French, or any thing written eloquently, was tearmed so in old time*[1]. *Hence :* Le Roman de la Rose, *The Romant of the Rose.*» Le P. Monet, en 1631, dit encore : «*Romant, livre d'histoire fabuleuse, avec quelque fondement de sujet, ou sans fondement, en matière de chevaliers errants, de chevaliers d'aventure.* Heroicæ fabulæ rhapsodia. Heroicæ fabulæ syntagma. Heroicorum gestorum fabulosa historia. Heroicorum facinorum ficta narratio.» Peu après cependant nous trouvons le mot *roman* employé couramment dans un sens bien rapproché du sens moderne, entre autres par Pascal et Boileau, et Richelet, en 1680, donne cette définition : «Le *Roman* est aujourd'hui une fiction qui comprend quelque avanture amoureuse écrite en prose avec esprit et selon les règles du Poëme épique, et cela pour le plaisir et l'instruction du lecteur[2].» Le mot a encore marché, et il n'y a pas beaucoup de nos romans modernes qui répondent à ces définitions.

«*Souffreteux,* du vieux fr. *souffraite* (malheur), est rapporté à *souffrir* et signifie *habituellement souffrant.*» Voilà un vrai cas pathologique : un faux rapprochement, produisant une sorte d'épigénèse, a changé complètement le sens du mot. Pour faire bien comprendre le phénomène, il aurait été bon de donner de *souffraite* une traduction plus exacte. Ce mot en ancien français signifie non pas «malheur», mais uniquement «manque, disette», et Littré l'a déjà très bien noté. Il vient de *souffraindre* (bas lat. *suffrangere*), qui veut dire «manquer». Au XVIII[e] siècle le mot avait encore en grande partie son vrai sens; bien que tous les

[1] Cette idée se retrouve dans le singulier article *Roman* du dictionnaire de Furetière; elle remonte au XVI[e] siècle.

[2] Furetière est moins élogieux. «Maintenant, dit-il, il ne signifie que les livres fabuleux qui contiennent des histoires d'amour et de chevalerie, inventées pour divertir et occuper les faineants.»

dictionnaires rattachent *souffreteux* à *souffrir*, ils concilient l'étymologie prétendue et le sens réel en traduisant : « qui souffre de la misère, de la pauvreté. » L'Académie l'explique encore ainsi en 1835, et y joint, comme dans son édition de l'an VII, cette remarque : « Il est familier. » Dans la première édition, on lisait : « Il est bas et vieillit ; » dans les trois suivantes : « Il est vieux. » Mais elle ajoute pour la première fois en 1835 un deuxième paragraphe : « Il se dit aussi d'une personne qui éprouve momentanément quelque douleur. *Je suis tout souffreteux aujourd'hui. La pauvre petite était hier toute souffreteuse.* » Tout l'article a été reproduit sans changement dans l'édition de 1878, et Littré donne le sens moderne dans les mêmes termes que l'Académie. Il est sûr cependant que la définition de M. Darmesteter, « habituellement souffrant », est plus conforme que celle de l'Académie à l'usage actuel du mot *souffreteux*.

« *Toilette*, après avoir signifié petite toile, et spécialement petite toile blanche qui recouvre un lavabo, désigne le lavabo, l'ensemble des objets servant à la parure, » etc. La succession des sens ne me paraît pas ici bien exprimée. On n'a jamais mis une petite toile sur un lavabo, à moins que ce ne fût une toile cirée. La toilette était la pièce d'étoffe que l'on posait sur la table qui servait non à se laver, mais à se coiffer, se farder, etc. Cette table s'appela ensuite *table de toilette* ou simplement *toilette*, d'où *être à sa toilette*, pour se parer, se coiffer. *Faire toilette*, *avoir une jolie toilette*, etc., sont des expressions encore un peu trop modernes, et qu'on ne trouverait guère dans des auteurs soigneux. Littré, qui explique fort bien tous ces mots, se trompe au sujet du terme de « marchande à la toilette ». S'il désigne « une femme qui porte dans les maisons des hardes, des bijoux, des étoffes pour les vendre », ce n'est pas parce que ses marchandises servent à la toilette des femmes, mais parce qu'elle les porte dans une toilette ou serviette.

« Les *Vandales* et le *vandalisme* ont conservé jusqu'à nos jours le souvenir des atrocités commises en Afrique par les barbares compagnons de Genséric. » Il faut avouer que, si le fait était vrai, nous aurions là un bien merveilleux exemple de la persistance d'une tradition historique, sans compter que les Romains de Gaule, à l'époque de Genséric, avaient assez à faire aux Barbares chez eux pour se préoccuper sans doute modérément de ce que les Vandales pouvaient faire en Afrique. Il est vrai que les Vandales avaient traversé la Gaule, et on retrouve même leur nom dans une chanson de geste qui raconte en effet leurs cruautés. Seulement ce nom y a la forme de *Vandres*, et s'il avait vécu jusqu'à nous il ne serait pas redevenu *Vandales*, contrairement aux lois de la phonétique. Littré nous apprend que le mot *vandalisme* a été créé par

l'abbé Grégoire; mais il est probable que le nom de Vandales avait déjà été employé au XVIII[e] siècle, par des lettrés bien entendu, pour désigner en gros les ennemis des arts et de la civilisation. Le nom des *Goths* avait eu la même fortune à l'époque de la Renaissance, et c'est pour bien marquer le mépris qu'on faisait du moyen âge que les humanistes avaient affublé son art et ses mœurs de l'épithète qui désignait pour eux les Barbares par excellence. Le mot *gothique* vient d'Italie, où les Goths avaient établi le premier royaume barbare, et il a d'abord servi à désigner ce qu'on appelait «l'ordine gottico», c'est-à-dire l'architecture du moyen âge. Je ne sais si Voltaire a dit Vandale dans un sens analogue; il a souvent employé, pour flétrir les ennemis du «bon goût» tel qu'il l'entendait, les mots de Huns, de Goths, de Visigoths et de Welches. *Vandale* et *vandalisme* sont des termes d'érudits et ne conservent assurément aucune tradition.

Le livre de M. Darmesteter n'offre et ne pouvait offrir qu'un choix de mots, servant d'exemples et d'illustrations aux observations faites sur la variation des sens. Ces observations trouveront leur vérification complète dans le *Dictionnaire général de la langue française*, à l'introduction duquel le présent volume pourra être incorporé presque en entier. On attend ce *Dictionnaire* avec une vive impatience, et il n'est pas douteux qu'il ne fasse époque dans l'histoire de la philologie nationale. MM. Darmesteter et Hatzfeld n'ont pas prétendu refaire avec des matériaux nouveaux le monument grandiose élevé par Littré à la langue française et à la science française. Ils ont travaillé sur un autre plan, et ont groupé à un point de vue particulier les richesses accumulées par leur illustre devancier et accrues par eux-mêmes. Si le *Dictionnaire* de Littré doit être longtemps encore pour tous la base de l'histoire matérielle du français, le *Dictionnaire* de MM. Darmesteter et Hatzfeld, beaucoup moins vaste, en présentera surtout l'histoire intellectuelle et morale. C'est là une œuvre aussi difficile qu'intéressante, et pour l'entreprendre la science ne suffisait pas : il y fallait de rares aptitudes. Quand on connaît les divers travaux par lesquels M. Darmesteter, notamment, s'est préparé à sa belle tâche, on ne doute pas qu'elle ne soit bien remplie.

GASTON PARIS.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Dans sa séance du 2 avril 1887, l'Académie des sciences morales et politiques a élu M. Perrens académicien libre à l'une des places nouvellement créées.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Traité de la Génération des animaux d'Aristote, traduit en français pour la première fois et accompagné de notes perpétuelles par J. Barthélemy-Saint Hilaire; 2 vol. in-8°; Hachette et Cie, 1887. Tome I, CCLXXXIII-124; tome II, 553.

Le traité de la Génération des animaux complète l'histoire naturelle d'Aristote, qui comprend en tout sept volumes. Pour faire mieux apprécier l'importance de ce traité, M. Barthélemy-Saint Hilaire a exposé d'abord la méthode d'Aristote, qui recommande par-dessus tout l'observation des faits, et qui en donne les règles avec une précision et une clarté auxquelles la science moderne ne saurait rien ajouter. Le traducteur montre ensuite comment Aristote a lui-même appliqué ces règles immuables à l'embryologie comparée qu'il a fondée, depuis les êtres les plus petits jusqu'aux quadrupèdes et jusqu'à l'homme. Aristote a distingué les animaux dont il ne pouvait pas discerner le sexe, et les animaux, les plus nombreux de beaucoup, où a lieu le rapprochement d'un mâle et d'une femelle. Il commence par les cétacés, qui n'ont pas de sexe selon lui, et il poursuit par les crustacés, les mollusques, les insectes, les poissons, les reptiles, les oiseaux, les quadrupèdes; il s'arrête très longuement à l'homme, et il cherche avec le plus grand soin à expliquer les rapports des deux sexes. Sur ces fonctions mystérieuses qui perpétuent la vie, les théories du philosophe se rapprochent étonnamment des théories modernes, et l'on est surpris de voir jusqu'où l'intuition du génie a pu pénétrer sans le secours des instruments qui aujourd'hui secondent si puissamment nos études. A la suite de cet

exposé du système aristotélique, M. Barthélemy-Saint Hilaire fait à grands traits l'histoire de l'embryologie comparée, depuis Hippocrate jusqu'à M. Henri-Milne Edwards, pour démontrer comment cette science s'est successivement accrue et où elle en est parvenue de nos jours. L'auteur termine par des considérations générales sur la nature de la science, et il essaye d'indiquer les leçons que les modernes peuvent tirer des monuments de l'antiquité, et spécialement de l'exemple d'Aristote. Des notes très étendues éclaircissent constamment le texte et rappellent ce que chaque question est devenue depuis la Grèce jusqu'à nous. Avec ces deux nouveaux volumes, la grande entreprise de M. Barthélemy-Saint Hilaire, commencée depuis plus d'un demi-siècle, touche à sa fin, et nous souhaitons qu'il puisse achever la traduction complète d'Aristote que notre pays lui devra. Il ne reste plus à traduire que les Problèmes et les Fragments.

Ernest Legouvé. Soixante ans de souvenirs. Deuxième et dernière partie. Paris, Hetzel, 1887, 398 pages in-8°.

Ce second volume a succédé promptement au premier. La perpétuelle jeunesse de M. Legouvé ne connaît ni le repos ni la fatigue. Parmi les notices que contient ce volume nouveau, les principales concernent Goubaux, Nourrit, Scribe, Rachel, Jean Reynaud. Voilà de précieux documents pour l'histoire des lettres et des arts en notre temps. On sait avec quelle aisance, quel agrément, quelle passion et quel art de mise en scène M. Legouvé raconte tout ce dont il lui plaît tant de se souvenir. Aussi n'hésitons-nous pas à prévoir que ce second volume aura le succès du premier. Nous sommes même pleinement convaincus que leur commun succès sera durable. Le goût de l'esprit, du style clair, alerte, facile et correct peut disparaître, même en France; mais les portraits sincères auront toujours un grand prix. Or il est impossible que la sincérité de M. Legouvé soit, dans aucun temps, suspecte à personne. Elle est, en effet, on peut le dire, non seulement évidente, mais éclatante. A la vérité, la mémoire des vieillards n'est pas habituellement très fidèle. Mais M. Legouvé n'est pas et ne sera jamais vieux.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Bibliothèque de l'Arsenal, t. II. Paris, Plon, 1886, 460 pages in-8°.

Ce deuxième volume commence au n° 664 et finit au n° 2387. Les manuscrits de l'Arsenal n'étant pas rangés dans un ordre méthodique, les descriptions du catalogue nous présentent confusément des manuscrits anciens et des modernes, des latins et des français, etc. Elles concernent toutefois, dans ce deuxième volume, plus de français que de latins; c'est pour cela qu'elles sont plus brèves, et que ce deuxième volume renferme beaucoup plus de numéros que le premier. Mais, brèves ou longues, ces descriptions ont toutes été rédigées avec le même soin, et nous en félicitons vivement l'auteur, M. Henry Martin. Ce n'est pas là un compliment banal; c'est l'hommage de notre reconnaissance.

ALLEMAGNE.

Monumenta Germaniæ historica. Poetarum latinorum medii ævi tomi III pars prior. Berlin, 1886, 264 pages grand in-8°.

Cette édition des poètes latins du moyen âge, commencée par M. Ern. Duemmler, est aujourd'hui continuée par M. Louis Traube, suivant la même méthode et avec le

même soin. Le premier fascicule du tome III, que nous annonçons aujourd'hui, contient, outre des pièces anonymes, entre autres la Vie de saint Léger, les œuvres poétiques de Paschase Radbert, d'Engelmode, d'Audrade Modicus, de Paul Albarus, de Cyprien, de Samson et de Sedulius Scotus. Le plus lettré de ces poètes est le Scot Sedulius, le plus barbare est l'Espagnol Paul Albarus. Le sentiment de la métrique classique, qui s'était manifesté chez Théodulfe et quelques autres contemporains de Charlemagne, vient de disparaître avec eux. On ne le verra pas renaître avant le XIIe siècle. Ce n'est pas à dire que la publication de M. Louis Traube manque d'intérêt; elle en a beaucoup, au contraire, pour les historiens. Dans ces poèmes généralement dépourvus de toute élégance, dans ceux même qui sont les plus incorrects, il y a beaucoup de notes à recueillir sur les événements, sur les mœurs et l'état intellectuel de la société gallo-franque dans cette période peu brillante de notre histoire.

INDE ANGLAISE.

Review minute by his excellency the right hon. the governor, 20th september 1886. Madras, 1886, in-folio de 61 pages.

M. M.-E. Grant Duft, gouverneur de la Présidence de Madras, arrivé à la fin de sa mission commencée en 1881, a rendu compte de toutes les affaires qu'il avait eu à traiter pendant l'exercice de son mandat. Dans une courte introduction, il expose les principes qui ont guidé sa conduite, et il passe ensuite en revue toutes les parties de l'administration, finances, politique, affaires religieuses, police, instruction publique, marine, justice, municipalités, hygiène publique, monuments publics, archéologie, musées, etc. Dans une seconde partie, M. Grant Duft étudie les questions financières, agriculture, irrigations, impôt foncier, service civil assermenté et non assermenté, perceptions de tous genres, forêts, cultures spéciales, sel, douanes, etc. L'armée, les travaux publics, les canaux, les chemins de fer, occupent des chapitres particuliers. Tous ces détails sont d'un extrême intérêt; et ils prouvent que de grands progrès ont été réalisés pour la province de Madras dans les cinq dernières années. Le gouverneur qui se retire a rempli ses devoirs avec le dévouement le plus absolu et avec un rare succès; la lecture de son mémoire fait connaître très clairement les difficultés qui étaient à vaincre et les améliorations qui sont encore à espérer. Avant d'être gouverneur de Madras, M. Grant Duft avait été membre du Parlement et sous-secrétaire d'État des colonies.

TABLE.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

M. BERTHELOT, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, *président*.

ASSISTANTS..
- M. E. RENAN, de l'Institut, Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. BARTHÉLEMY SAINT HILAIRE, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. CHEVREUL, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. FRANCK, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. J. BERTRAND, de l'Institut, Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
- M. ALFRED MAURY, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.

AUTEURS...
- M. DE QUATREFAGES DE BRÉAU, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. CARO, de l'Institut, Académie française et Académie des sciences morales et politiques.
- M. CH. LÉVÊQUE, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. WALLON, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. GASTON BOISSIER, de l'Institut, Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. B. HAURÉAU, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, *secrétaire du bureau*.
- M. R. DARESTE, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. G. PERROT, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. GASTON PARIS, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. BERTHELOT, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. JULES GIRARD, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. WEIL, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À LA LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79.

Le JOURNAL DES SAVANTS paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants*.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MAI 1887.

L'INDE CONTEMPORAINE.

New India or India in transition, by H. J. S. Cotton, Bengal civil service, London, 1886. — *L'Inde nouvelle, ou l'Inde en transition, par H.-J.-S. Cotton, du service civil du Bengale,* 184 pages.

History of India under queen Victoria, from 1836 to 1880, by captain Lionel J. Trotter, London, 1886. — *Histoire de l'Inde sous la reine Victoria, de 1836 à 1880, par le capitaine Lionel-J. Trotter,* 2 vol. gr. in-8°, XI-505 et 459.

England and Russia face to face in Asia. Travels with the Afghan boundary Commission, by lieutenant A. C. Yate, Bombay staff corps, London, 1887. — *L'Angleterre et la Russie face à face en Asie. Voyages avec la Commission chargée de la délimitation des frontières de l'Afghanistan, par le lieutenant A.-C. Yate, de l'état-major de l'armée de Bombay,* in-8°, VI-481.

PREMIER ARTICLE.

Les trois ouvrages que nous réunissons traitent tous de l'état présent de l'Inde; mais chacun d'eux le considère à un point de vue différent. M. le capitaine Trotter raconte les principaux événements qui se sont passés dans la presqu'île pendant les quarante-quatre premières années du règne de la reine Victoria. M. le lieutenant Yate décrit, comme témoin oculaire, le voyage de la Commission anglaise qui était chargée de

IMPRIMERIE NATIONALE.

délimiter, d'accord avec les Russes, la frontière des Afghans en 1885. Enfin, M. H.-J.-S. Cotton, du service civil du Bengale, se fait l'interprète des besoins nouveaux des Hindous et de leurs revendications justifiées par leurs progrès. La reine Victoria, qui pourra ces jours-ci célébrer son glorieux cinquantenaire, a vu son règne dans l'Inde signalé par des catastrophes et par des victoires éclatantes : la première guerre de l'Afghanistan, terminée par le désastre de 1842; la conquête du Pandjab; la rébellion des cipayes en 1857; la substitution du gouvernement de la Couronne à celui de la Compagnie des Indes en 1858; les grandes famines de 1874 et de 1877; la visite du prince de Galles, 1876; la seconde guerre de l'Afghanistan en 1880; la rencontre des Anglais et des Russes en 1885 à Pendj-Deh, dans l'Asie centrale, etc. Au milieu des ces luttes et de ces péripéties politiques, l'administration anglaise a de plus en plus étendu ses bienfaits sur ses sujets, qui sont au nombre de près de trois cents millions. L'Inde, renouvelée et rajeunie par ses maîtres, commence à sortir de la longue léthargie où elle s'était appesantie sous les gouvernements antérieurs. Voilà cent ans déjà que l'Angleterre est entrée dans ce système bienfaisant à l'égard de son empire indien; mais elle n'y avait jamais marché aussi rapidement, ni avec autant de succès.

Quand la Reine montait sur le trône en juin 1837, l'Inde obéissait encore à la Compagnie des Indes. Partie des plus humbles débuts, en 1600, sous Élisabeth, cette compagnie était parvenue à une puissance colossale, qui ne pouvait plus rester entre les mains de simples particuliers; ce devait être désormais un établissement national. L'Inde tenait une place immense dans la vie du peuple anglais; et il était nécessaire que, dans un temps très prochain, la Couronne fût chargée de ses destinées au lieu d'une société de marchands. Ce changement considérable s'était annoncé dès le temps de Pitt, quand il avait créé le bureau de contrôle, prédécesseur du ministère d'État pour l'Inde. L'insurrection de 1857 fut l'occasion d'une mesure définitive; et depuis l'année qui suivit l'apaisement des troubles, ce sont des vice-rois qui gouvernent l'Inde, au nom de la couronne d'Angleterre.

Avant les vice-rois, les derniers gouverneurs généraux ont été : lord Auckland, de 1836 à 1842; lord Ellenborough, qui n'est resté dans ce poste que deux ans, n'ayant pu s'entendre avec la Cour des Directeurs; lord Hardinge, de 1844 à 1847, et lord Dalhousie, dont l'administration, après celle de lord Moira, marquis d'Hastings, a été la plus longue de toutes, de 1848 à 1856. Avec lord Canning, troisième fils de George Canning, la vice-royauté commence. Lord Canning, qui s'était fait connaître dans les cabinets de Robert Peel, de lord Aberdeen et de

lord Palmerston, était gouverneur général depuis un an à peine quand éclata la rébellion de l'armée indigène. Nommé vice-roi en 1858, il ne resta en fonctions que trois ans; et il vint mourir, en 1862, en Angleterre, épuisé par les fatigues d'un règne si agité et par l'influence d'un climat délétère, qui avait déjà coûté la vie à lady Canning. Il était âgé de 49 ans. Lord Elgin, qui lui succéda, mourut au bout d'une année, à peu près au même âge, emporté comme lui par l'excès du travail, sous un ciel peu clément. Il avait donné les preuves de la plus sérieuse capacité à la Jamaïque et au Canada; on pouvait tout attendre de lui; mais un destin jaloux l'enleva prématurément. Sir John Lawrence le remplaçait pendant quatre ans de 1864 à 1868. Illustré par des services et des exploits nombreux avant et pendant l'insurrection des cipayes, sir John Lawrence n'appartenait pas aux hautes classes de la société anglaise, parmi lesquelles se recrutent ordinairement les vice-rois; mais il justifia pleinement la confiance que lord Palmerston avait mise en lui, et personne n'a fait autant de bien en aussi peu de temps. Revenu de l'Inde en 1869, il entrait à la Chambre des Lords, avec le titre bien mérité de baron du Pandjab; et, quand il mourut, en 1880, lord Derby se chargeait de faire son éloge devant la Chambre des Pairs.

A sir John Lawrence succédait lord Mayo, nommé par M. Disraëli. Il promettait à l'Inde de longues années de dévouement et d'activité vigoureuse, quand il fut assassiné par un scélérat fanatique le 8 février 1872, dans une des îles Andaman, qu'il visitait, en revenant du Birman. Par toutes les réformes utiles que lord Mayo avait faites en moins de trois ans, on peut juger de toutes celles qu'il aurait accomplies, grâce à son énergie peu commune et à sa sagesse. Il était remplacé de 1872 à 1876 par lord Northbrook, qui se retira par suite d'un désaccord avec lord Salisbury, ministre d'État pour l'Inde. Les habitants de Calcutta lui élevèrent une statue en témoignage de leurs regrets et de leur reconnaissance. Lord Lytton succèdait à lord Northbrook et restait quatre ans vice-roi, occupé surtout de défendre l'Afghanistan contre les Russes. Le marquis de Ripon a été vice-roi de 1880 à 1884. Lord Dufferin l'est actuellement, depuis trois ans.

Ainsi, pendant le règne de la reine Victoria, douze gouverneurs généraux ou vice-rois ont passé dans l'Inde, quelques-uns remplis d'un rare mérite, tous animés du même zèle. Les changements de personnes n'ont apporté aucune modification essentielle à l'œuvre commune. Les mêmes principes ont été continuellement appliqués; et les améliorations les plus réelles ont été poursuivies sans interruption. La marche a pu être plus ou moins rapide; mais elle a été constante. On peut en faire honneur

aux personnages qui ont régi l'Inde tour à tour; mais cette régularité dans la poursuite d'un seul et même but peut être attribuée, tout à la fois, à la fermeté du caractère anglais et à la haute prudence du Parlement, directeur suprême et incontesté de la politique. Peut-être aussi peut-on l'attribuer à la nécessité des choses : il n'y a pas moyen d'administrer ces foules innombrables autrement que par la puissance morale et par l'ascendant d'une supériorité irrésistible.

Il y a cinquante ans, lorsque la Grande-Bretagne saluait l'avènement de sa jeune reine, tout paraissait tranquille dans l'Inde. Il n'y avait qu'un seul point qui donnât quelque inquiétude. C'était l'Afghanistan, que des révolutions intestines avaient bouleversé. La paix dans cet État limitrophe semblait importer beaucoup à la sécurité de la domination anglaise, à cause du voisinage des Russes. Lord Auckland, alors gouverneur général, avait pris la résolution de pacifier le pays; mais, pour y arriver, il s'était mêlé aux querelles de famille que suscitait la compétition des rivaux de l'émir, Dost Mohammed. Comme on redoutait beaucoup les intrigues des agents russes qui l'entouraient, lord Auckland avait fait choix, pour les contre-balancer, d'Alexander Burnes, capitaine de l'armée de Bombay, qui s'était fait un nom par son intelligence, son érudition et ses explorations audacieuses. Elles l'avaient amené déjà à Caboul, à Bokhara et en Perse. La mission nouvelle qu'on lui confiait avait une apparence purement commerciale; mais au fond elle était toute politique. Dost Mohammed, qui avait une première fois reçu Burnes cinq ans auparavant, l'accueillit avec bienveillance, espérant se faire rendre, par son intermédiaire, la belle province de Peischawer, que les Sikhs, sous Rundjet Singh, lui avaient enlevée, pendant qu'il combattait contre son rival au trône, Shah Shoudja, allié des Anglais dès 1812. Burnes entretenait l'émir dans cette espérance. Mais lord Auckland ne partageait pas les vues de son envoyé; il trouva que Burnes avait outrepassé ses instructions; et dans une lettre à Dost Mohammed, il l'engageait à renoncer à Peischawer, et à ne faire d'alliance qu'avec la Compagnie. Cette lettre, dont la forme était blessante, détermina l'émir à écouter les propositions d'un officier russe, le capitaine Vitkatvitch. Burnes dut revenir dans l'Inde, et y plaida vainement en faveur de l'émir, que lord Auckland voulait renverser, pour lui substituer Shah Shoudja, réfugié à Ludiana. Afin d'accomplir ce dangereux projet, le gouverneur général s'alliait, contre Dost Mohammed, avec Rundjet Singh, le radjah des Sikhs, et avec le malheureux Shah Shoudja. La guerre était résolue à la fin de 1838, quoiqu'elle fût désapprouvée par le Conseil du gouverneur général, par la Cour des Directeurs et par les autorités militaires et civiles

les plus hautes et les plus compétentes. Le duc de Wellington s'était prononcé en sens contraire, ainsi que lord Wellesley, sir Charles Metcalfe, sir Mountstuart Elphinstone, Saint-George Tucker, et bien d'autres, non moins expérimentés et non moins clairvoyants. Shah Shoudja lui-même, pour qui cette guerre était entreprise, témoignait sa répugnance à être rétabli sur le trône par l'étranger. Lord Auckland passa outre; et le 1er octobre il lança contre Dost Mohammed un manifeste de guerre, où la conduite de l'émir qu'on allait combattre était représentée sous les couleurs les plus fausses.

L'armée anglaise qui devait opérer était de 14,000 hommes, plus 6,000 hommes de troupes indigènes fournies par Shah Shoudja et commandées par des officiers anglais; 38,000 serviteurs et 30,000 chameaux suivaient l'armée. Rassemblée à Firozpour dans le Nord-Ouest, elle descendit l'Indus, en dépit du mauvais vouloir des émirs du Sindh, traversa le fleuve à Shikarpour, où elle trouva les troupes de Shah Shoudja, et s'engagea, à travers des contrées privées d'eau et de fourrage, sur la route de Bolan, de Quettah et de Candahar, pour se diriger, du sud au nord, sur Ghazni et Caboul. Il ne fallut pas moins de sept jours pour franchir la passe de Bolan, qui a 60 milles de long. La masse des gens qui avaient à s'y mouvoir formait un total de 80,000 personnes environ, avec 3,000 chevaux. Lors de la revue passée à Quettah, le 10 avril, on avait déjà perdu 20,000 chameaux; on avait beaucoup de peine à les remplacer dans des pays presque déserts, et sous les attaques incessantes des maraudeurs, qui infestaient les derrières de l'armée. Enfin, on arriva le 26 avril à Candahar; et quelques jours après, le 4 mai, les troupes de Bombay rejoignirent. Dans une cérémonie fastueuse, Shah Shoudja fut proclamé émir de l'Afghanistan; et le 27 juin, l'armée bien reposée se remit en marche sur Ghazni, en laissant à Candahar ses plus gros canons, qu'on avait transportés jusque-là au prix d'efforts excessifs, dans les passes de Bolan et de Khodjak, mais qu'on ne pouvait pas traîner plus loin. Ghazni fut prise d'assaut le 23 juillet, et l'on y fit prisonnier un des fils de Dost Mohammed. A cette nouvelle, le vieil émir, qui se sentait incapable de résister, se réfugia, en passant l'Hindou-Koush, à Bokhara, avec une escorte de 2,000 hommes. Le 7 août, l'armée anglaise entrait à Caboul, et Shah Shoudja s'y établissait au Bâla-Hissâr, le palais des souverains. La ville était d'ailleurs absolument triste; et le nouvel émir voyait, dès ce premier jour, son pouvoir détesté par ses sujets, humiliés de la présence des étrangers qui le soutenaient. Lord Auckland, fier de ce triomphe momentané, commit l'imprudence de rappeler une grande partie des troupes, en laissant seulement des garnisons à Candahar,

Ghazni, Caboul et Djellalabad, sur la route de Peischawer, par la passe de Khaïber. Pour diriger le nouveau gouvernement, sir William Macnaghten, secrétaire en chef de lord Auckland, fut nommé résident politique, et sir Alexander Burnes consentit à servir sous ses ordres. Les choses allèrent assez bien durant quelque temps; des chefs de bandes qui tenaient la campagne furent rudement châtiés. Dost Mohammed lui-même crut devoir se soumettre, et il vint se constituer prisonnier de Macnaghten, qui le traita avec la plus parfaite courtoisie, et lui assura une honorable hospitalité à Ludiana.

Malgré ces succès partiels, il était bien difficile de maintenir l'ordre dans cette vaste contrée, dont les habitants, aussi fiers que belliqueux, supportaient avec rage le joug qu'on leur imposait, et qui étaient toujours prêts à le secouer. Shah Shoudja lui-même, sentant la honte de sa position, ne demandait pas mieux que de se débarrasser de ses protecteurs compromettants. Les tribus indépendantes, comme celles des Ghilzais, n'avaient pu être contenues qu'à l'aide de subsides en argent. Le gros de la population, fort hostile, espérait que l'occupation anglaise allait promptement cesser; elle prenait patience, en attendant la première occasion de satisfaire ses passions véritables. Dès le début de 1840, et après la fonte des neiges, les Ghilzais, infidèles à leurs engagements, s'étaient remis à guerroyer; ils avaient livré de très sérieux combats. Des escarmouches plus moins sanglantes se répétaient sur toutes les parties du territoire; mais les troupes anglaises avaient d'ordinaire l'avantage. Macnaghten était plein de confiance. En août 1841, il affirmait, dans ses lettres privées, que la contrée entière était dans la paix la plus profonde; il prévoyait même le moment où il pourrait laisser les affaires aux mains impatientes de son adjoint, sir Alexander Burnes.

Cependant le Bureau de contrôle à Londres, la Cour des Directeurs à Calcutta trouvaient que l'expédition coûtait bien cher, et qu'elle n'atteignait pas son but, puisque le pouvoir de Shah Shoudja, loin de s'affermir, s'affaiblissait chaque jour. En conséquence, Macnaghten fut contraint de réduire les subsides aux chefs ghilzais. Ils en furent vivement irrités, et ils se mirent à organiser leurs complots parmi les montagnards de Khaïber. Avec eux, ils en occupaient la passe, pour empêcher toutes les communications de Caboul et de l'Inde. C'était là un indice bien significatif. On n'en tint pas compte, non plus que d'un autre fait plus menaçant encore. Un officier anglais, retournant de Caboul dans l'Inde, avait couru les plus grands dangers sur son chemin, quoique protégé par une escorte de 480 hommes. Le chef afghan qui la conduisait disait loyalement à l'officier, qu'il venait de sauver des attaques des

Ghilzais, que tout l'Afghanistan était prêt à se soulever, et qu'alors il ne répondrait plus de la fidélité de ses propres soldats. Mais rien ne pouvait éclairer sir Alexander Burnes; et le 9 octobre, il renvoyait dans l'Inde une colonne de troupes, que les Afghans ne cessèrent de harceler, et qui, après vingt jours de marche, avaient pu très péniblement gagner la ville de Gandamak, à 25 lieues de Caboul, vers la sortie orientale du défilé de Djagdâlak, par 1,400 mètres d'altitude. D'autres avis encore plus précis n'étaient pas écoutés davantage. Burnes était averti par le mounshi attaché à la résidence, Mohan-Lal, qu'une conjuration se tramait autour de lui. Il resta sourd; et pendant que le 1er novembre au soir (1841) il félicitait Macnaghten de son prochain départ, les principaux chefs afghans se réunissaient dans une maison voisine de la sienne, pour recevoir le dernier mot d'ordre de l'insurrection du lendemain. Un chef afghan, Abdulla Khân, qui avait été naguère insulté par Burnes, demandait qu'il fût immolé le premier. Ce vœu homicide allait se réaliser. Dans la matinée du 2 novembre, Burnes était encore pressé par deux Afghans fidèles de fuir au plus vite. Toujours aveugle, il se contenta d'écrire un mot à Macnaghten pour lui demander secours contre un danger qu'il traitait d'ailleurs fort légèrement, et il adressait à Abdulla Khân une lettre de réconciliation. Il l'avait à peine achevée qu'une bande furieuse envahit son hôtel. Burnes essaya de la haranguer, et lui offrit une rançon pour son frère et pour lui. Les deux frères purent descendre dans le jardin pour s'esquiver; mais, trahis par leur guide, qui était un Kachmirien, ils furent mis en pièces par la tourbe, que conduisait un prêtre ou mollah afghan. Le secours que Shah Shoudja, au premier bruit, avait envoyé du Bâla-Hissâr n'avait pu arriver à temps. Après l'assassinat de Burnes, les insurgés se répandirent dans la ville pour y porter l'incendie, le pillage et le meurtre.

Quatre ou cinq mille hommes de troupes anglaises étaient cantonnés aux portes de Caboul, à une demi-heure de marche, sous les ordres de Macnaghten et d'Elphinstone, le général en chef. Par suite de malentendus, on perdit un temps précieux à envoyer un détachement qui, parti trop tard, ne put que protéger la retraite des troupes de Shah Shoudja. La ville restait au pouvoir des insurgés; et dès le lendemain, des masses de gens armés se joignaient à eux, en accourant des villages voisins. Nulle répression ne s'exerça durant les premiers jours; et deux officiers anglais qui dans la ville défendaient bravement leur poste avec quelques hommes ne furent même pas secourus. Elphinstone, malade, ne donnait pas d'ordres suffisants; Macnaghten était fort embarrassé de le suppléer. La troupe anglaise demeurait campée où elle était, dans une

position très peu sûre, et l'on ne songeait même pas à reprendre la citadelle du Bâla-Hissâr, qu'on avait évacuée le 9 novembre; il eût été facile d'y tenir jusqu'à l'arrivée de renforts expédiés de l'Inde. On ne songea pas non plus à défendre le fort du commissariat, où se trouvaient tous les approvisionnements de l'armée. Ces hésitations inexplicables décourageaient les troupes et affaiblissaient la discipline. Les esprits se relevèrent un instant, après quelques succès remportés, le 13 novembre, sur les insurgés, à Bémarou, village peu éloigné des cantonnements; mais, à dater de ce moment, il n'y eut à noter que des revers. Le 22, une nouvelle attaque de l'ennemi avait coûté aux Anglais trois cents hommes et quelques-uns de leurs plus braves officiers.

Déjà le mauvais temps annonçait l'approche de l'hiver, qui est fort rude sur ces plateaux élevés de plus de 2,000 mètres; les vivres étaient peu abondants. Elphinstone dut se décider à entrer en négociations. Macnaghten eut le 27 novembre une première conférence avec les chefs afghans, qui demandèrent que les Anglais se rendissent à discrétion, sous la seule condition de la vie sauve. On repoussa d'abord ces propositions insolentes avec l'indignation qu'elles méritaient; mais, après de longs jours d'attente, les secours demandés à Ghazni et Candahar n'arrivant pas, il fallut reprendre les pourparlers. On convint donc que les troupes anglaises se retireraient sous trois jours. A cette date, le départ fut impossible, parce que les Afghans n'avaient pas fourni les provisions qu'ils avaient promises. Loin de là, ils exigeaient que les Anglais livrassent leurs canons, comme gages de leur bonne foi; on les leur refusa. Cependant la neige tombait fort épaisse; le froid était rigoureux; la troupe souffrait horriblement de la saison et de la faim. Macnaghten dut, le 22 décembre, reprendre les conférences avec Mohammed Akbar, un des fils de Dost Mohammed. Il se laissa attirer dans le piège que lui tendait le chef afghan, et Akbar lui brûla la cervelle, avec le pistolet dont le résident anglais lui avait fait présent quelques heures auparavant. Le cadavre de Macnaghten décapité fut porté en triomphe dans les rues de Caboul. Ce guet-apens s'était passé à 100 mètres tout au plus du cantonnement anglais; on ne le connut que quelques heures après. La position affreuse dans laquelle se trouvait l'armée rendait la continuation des négociations de plus en plus nécessaire; et un conseil de guerre se soumit aux conditions dictées par l'ennemi. On promit de rendre les canons, les fusils et les munitions, avec le trésor de l'armée, que les chefs afghans se partagèrent. Enfin, le 6 janvier 1842, Elphinstone donna l'ordre de la retraite sur Djellalabad, qui est encore à 34 lieues de Caboul. L'avant-garde, qui se composait de 4,500 com-

battants, se mit en marche à neuf heures du matin, sous une neige épaisse, où l'on enfonçait d'un pied à chaque pas. A la suite de l'avant-garde, venaient les femmes et les enfants. Un reste de 12,000 domestiques accompagnait l'armée, en la gênant beaucoup. L'arrière-garde ne partit que le soir; et, dans la nuit, elle ne put faire que cinq milles, moins de deux lieues, pendant que les Afghans pillaient et brûlaient les cantonnements abandonnés.

Avec les Ghilzais, qui les avaient rejoints, ils se mirent à harceler l'armée et à massacrer tous les traînards, harassés de fatigue et de froid. Les cipayes, habitués aux climats chauds, ne pouvaient plus tenir leurs armes; les soldats les plus robustes tombaient épuisés. Toute la foule qui suivait l'armée s'était mêlée en désordre aux régiments; la plus extrême confusion régnait dans cette masse, qui ne pouvait plus être dirigée, et qui, à tout instant, jonchait le sol de ses morts. En un seul jour, dans le défilé de Kourd-Caboul, 3,000 hommes avaient péri sous le sabre des Afghans ou par la gelée. Mohammed Akbar, qui continuait à promettre de protéger la retraite sur Peischawer, se faisait livrer trois officiers anglais comme otages, et il proposait de prendre sous sa garde les femmes, les enfants et les blessés. On accepta; car en trois jours, depuis le départ de Caboul, l'armée entière avait péri, sauf 800 hommes anglais et cipayes, et sauf quelques milliers de domestiques. Le 10 au matin, on se remit en route sur Tazin, laissant à chaque pas dans les défilés d'Haft-Kotal, qu'on traversait, des morts et des mourants. Après une halte de quelques heures à Tazin, on dut passer de nuit les rochers de Djagdâlak. Il ne restait plus que 200 hommes de tous ceux qui avaient évacué Caboul. Le 11, le général en chef Elphinstone, avec un de ses principaux officiers, dut se livrer lui-même comme otage, pour répondre que les Anglais escortés jusqu'à Djellalabad n'y séjourneraient pas. Mais à un nouveau défilé, la petite troupe trouva une barricade, où le feu des Afghans l'anéantit. De tous ceux qui avaient quitté Caboul le 6, il ne restait que le seul docteur Brydon, qui, après avoir erré encore deux jours, atteignit Djellalabad, pour apprendre à ses compatriotes que pas un soldat de l'armée anglaise n'avait survécu, excepté 120 hommes, femmes et enfants, restés prisonniers à Caboul.

Telle fut cette retraite des Anglais, qui rappelle la nôtre, bien que sur une moindre échelle, en 1812, trente ans auparavant. La tragédie était complétée à quelques mois de là; le 5 avril 1842, Shah Shoudja, resté à Caboul, y était assassiné; Elphinstone, toujours prisonnier, mourait de maladie et de douleur, le 24. Bientôt, lord Auckland, désespéré, cédait la place à lord Ellenborough. Ce fut seulement vers la fin

IMPRIMERIE NATIONALE.

de l'année que les Anglais furent en mesure de venger leur défaite. Le général Nott, parti de Candahar, et le général Pollock, parti de Peischawer, chacun avec 8,000 hommes de bonnes troupes, purent se rejoindre le 17 septembre à Caboul. La ville était mise au pillage; le grand bazar, le Char-Chattar, fut incendié; et dans l'ivresse de la vengeance, les Anglais se montraient aussi barbares que les Afghans eux-mêmes. M. le capitaine Trotter n'hésite pas à flétrir ces abominables excès, qu'il juge aussi impolitiques que honteux, mais qui sont presque inévitables.

Entre l'expédition de l'Afghanistan et la grande rébellion de 1857, qui fit couler tant de sang, il se passe quinze années. Dans cet intervalle, les événements les plus marquants sont : la conquête du Pandjab, après deux guerres contre les Sikhs, par les frères Lawrence, sir Henry et surtout sir John, les annexions du Sindh et du Gwalior sous lord Hardinge, la révolte de Moultan en 1848, la seconde guerre du Birman en 1852, les annexions de Nagpour, du Pégu, du Bérar, de Jhansi, de l'Oudh, etc., sous lord Dalhousie. Nous nous arrêterons à l'insurrection militaire de 1857 autant qu'à la première guerre de Caboul, qui était moins connue.

Quelle a été la cause réelle de la grande rébellion? On ne saurait le préciser. La légende des cartouches fabriquées avec de la graisse de porc, que les cipayes devaient porter à leurs lèvres pour les déchirer, n'est pas absolument certaine; mais elle n'est pas entièrement fausse, bien qu'elle n'ait été peut-être qu'un prétexte ou une occasion. Dans les premiers jours de janvier 1857, un lascar employé à la fabrication des cartouches de la station militaire de Dum-Dum, à trois lieues de Calcutta, demandait à un cipaye du 2ᵉ régiment de grenadiers de le laisser boire dans son lotah, vase de cuivre dont les cipayes se servent à la fois pour boire et pour se laver. Le grenadier, qui était de haute caste, refusa; et le lascar lui dit, pour rabaisser sa fierté, que bientôt toutes les castes seraient égales et détruites, parce que toutes elles touchaient des cartouches faites avec de la graisse de porc et de vache. Ce propos, colporté dans les rangs, y causa une horreur générale, parce que les Musulmans et les Brahmanes en étaient également blessés, les uns pour la viande de porc, les autres pour la viande de bœuf. Le mécontentement, sincère ou faux, se répandit parmi les troupes casernées à Dum-Dum, à Barrackpour sur l'Hougli, et à Barahmpour sur la route de Mourshidabad. Par malheur, il était vrai que les nouvelles cartouches étaient faites avec de la graisse de bœuf, certainement sans mauvaise intention; mais on aurait

dû se rappeler que, cinquante ans auparavant, une semblable négligence avait causé une révolte à Vellor, dans le sud de l'Inde.

Ce qui était plus sérieux, c'est que, depuis quelques années, les officiers anglais de tout ordre n'avaient plus sur leurs hommes l'autorité dont ils jouissaient jadis. Se relâchant eux-mêmes dans l'accomplissement de leurs devoirs, ne faisant que traverser leur régiment pour parvenir à des postes plus élevés, ils ne provoquaient plus autant de respect. Leurs discours imprudents, quoique généreux, tendaient souvent à faire croire que le gouvernement songeait à effacer la distinction des castes. Les conditions du recrutement venaient d'être changées et aggravées. On avait introduit des Sikhs parmi les cipayes dans l'armée du Bengale. L'Oudh, qui, à lui seul, y comptait 40,000 cipayes, venait de passer sous la main de l'étranger et d'être annexé. Puis, 1857 était le centenaire de la bataille de Plassey, et les astrologues hindous avaient prédit qu'au bout de cent ans les Anglais seraient chassés de l'Inde. Dans le palais impérial de Delhi, dans le château du Nâna de Bithour, à la cour du roi d'Oudh, qui vivait exilé tout près de Calcutta, ces rumeurs envenimées trouvaient une facile créance. D'autre part, on avait dégarni l'Inde de ses meilleures troupes, pour les envoyer, soit en Crimée, soit en Perse. Dans le public circulaient les nouvelles les plus sinistres sur les défaites des Anglais dans ces lointains pays. De Calcutta à Agra, dans une étendue de 300 lieues environ, il n'y avait qu'un seul régiment. Sur les 30,000 hommes à peine qui restaient dans l'Inde, la moitié au moins étaient occupés à garder le Pandjab. Il s'en trouvait tout au plus 5,000 du Sutledj à la baie du Bengale. Delhi même n'était gardé que par des cipayes, sans un seul soldat anglais.

C'étaient là des circonstances bien favorables, dont tous les séditieux étaient frappés; la crise approchait. A la fin de mars, le 19ᵉ régiment d'infanterie indigène, qui avait montré quelque désobéissance, était désarmé et licencié. Peu de jours auparavant, un jeune cipaye du 34ᵉ avait tiré un coup de fusil sur un officier anglais; il avait été condamné à être pendu, ainsi qu'un officier natif, qui n'avait pas arrêté le coupable. D'autres actes d'insubordination s'étaient produits, et l'on avait dû les réprimer. En même temps, il arrivait de tous les points de la presqu'île les avis les plus précis et les révélations les moins douteuses. Des Anglais avaient été avertis par leurs serviteurs natifs d'avoir à mettre en sûreté leurs femmes et leurs enfants. Le gouverneur de Bombay et le lieutenant général des provinces nord-ouest savaient que le vieux roi de Delhi s'entendait avec le shah de Perse pour le rétablissement de l'Empire mogol. Une proclamation affichée sur la grande mosquée de Delhi

annonçait la prochaine arrivée d'une armée persane, qui chasserait les Farangi. On prétendait même que, pour sceller cette alliance libératrice, l'empereur de Delhi renoncerait au dogme sunnite pour embrasser la foi schiyite de la Perse. D'autres symptômes plus graves pouvaient être recueillis dans l'armée même du Bengale. A Umbala, cantonnement considérable des Anglais dans le Pandjab, les cipayes, toujours persuadés de la légende des cartouches, avaient mis le feu aux baraques des Européens. A Mirout, chef-lieu militaire du Nord-Ouest, on avait fait croire aux soldats indigènes que les marchands avaient l'ordre de mêler de la cendre d'os brûlés d'animaux à la farine qu'ils vendaient; à Cawnpore, le même bruit s'était répandu, et personne ne voulait plus toucher aux aliments souillés. Enfin, un mystérieux signal, compris exclusivement par les adeptes, avait parcouru tous les villages, sous la forme d'un gâteau (chapâthi), qui est la nourriture habituelle de ces pays. On avait reçu le signal depuis le camp de Barrackpour, aux portes de Calcutta, jusque dans l'Oudh, sur les confins du Népâl, et jusqu'au cœur du Pandjab.

En dépit de tant d'indices, le gouvernement conservait la sécurité la plus complète. Cependant, le 24 avril à Mirout, le 2 mai à Lucknow, le 3e régiment de cavalerie, le 48e d'infanterie du Bengale et le 7e d'infanterie irrégulière d'Oudh, refusèrent de se servir des cartouches, bien qu'elles fussent d'un nouveau modèle. Sir Henry Lawrence s'était efforcé vainement de rassurer des hommes qu'il connaissait depuis de longues années. Ils étaient excités sous main par le Nâna de Bithour, le fameux Nâna Sahib, et par son principal complice, Azimulla Khân; et ils ne croyaient qu'à eux seuls. On s'occupait à Calcutta de la procédure qu'on devait suivre contre les mutins, quand, le 10 mai au soir, le 3e régiment de cavalerie à Mirout se souleva, délivra les soldats prisonniers, pendant que les cipayes du 11e et du 20e d'infanterie tuaient leurs officiers et tous les Anglais, hommes, femmes, enfants, répandus le soir d'un dimanche dans les rues de la ville. Bien peu purent s'échapper pour se réfugier au cantonnement des troupes européennes. Toute la nuit, la ville fut livrée aux plus affreux désordres; et quand les Anglais arrivèrent, au point du jour, les insurgés s'étaient échappés, pour aller porter à Delhi le feu de la sédition. Ils y entrèrent successivement par bandes détachées; et le massacre des Anglais à Delhi commença par celui du commissaire, du collecteur et du capitaine commandant la garde du palais. Les scènes épouvantables de Mirout se répétèrent avec une fureur croissante. Le 54e d'infanterie, le 74e et le 38e, envoyés au secours de la ville, se joignirent à la révolte; et, avant le coucher du soleil, toute la cité était en proie à la soldatesque et aux brigands qui la se-

condaient. Très peu d'Anglais eurent le temps de se défendre; on cite entre autres le lieutenant de Willoughby et huit ou dix soldats, qui s'étaient retranchés dans un magasin près du palais, et qui, plutôt que de se rendre, se firent sauter par l'explosion d'une mine, après avoir abattu bon nombre d'assaillants[1]. Ceux des Européens qui avaient pu échapper à cette boucherie essayèrent de se réfugier à Mirout, à dix lieues de là, et dans quelques villes voisines; mais dans cette course, où ils étaient privés de tout, ils avaient à affronter les plus grands périls à travers un pays sillonné de bandes armées, et où l'on tremblait de leur prêter le moindre secours. La plupart de ces infortunés périrent de fatigue et de souffrance. Une cinquantaine d'hommes, de femmes et d'enfants, qui n'avaient pu sortir de Delhi, furent massacrés tous ensemble le 16 mai, et leurs cadavres mutilés furent jetés à la rivière. Quoique Delhi fût le plus grand arsenal de l'Inde, il n'y avait que des régiments de natifs pour le garder.

On avait été plus prudent à Firozpour, à Jalandar, à Amritsir, où de petites garnisons purent se défendre. A Lahore, on sut désarmer les cipayes, qui se laissèrent faire. Ils furent aussi dociles à Peischawer, le 22 mai. Grâce à la vigilance de sir John Lawrence, le Pandjab resta tranquille. Plusieurs maharadjahs, entre autres celui de Pattyala, chef des Sikhs, celui de Natha et celui de Kapourthalla, demeurèrent fidèles, ainsi que le vieux Dost Mohammed, souverain des Afghans. Mais la révolte s'étendait au nord-ouest de Delhi, à Nimach, sur la frontière d'Indor, et au sud-est dans le Rohilkhond, à Barelli, où le khân Bahadour Khân, allié des Anglais jusqu'alors, se tournait contre eux, pour se mettre à la tête de plusieurs régiments de cipayes. Tous les Européens qu'on pouvait surprendre étaient tués sans pitié. Les stations, les établissements publics étaient mis au pillage. Aligarh, entre Agra et Delhi, tombait au pouvoir des insurgés, ainsi que Mainpouri, Étawah, et Boulandjhahr. Ces villes étaient bientôt reprises; mais les rebelles se retiraient en masses sur Delhi, qui semblait être leur rendez-vous.

Au sud-est de Delhi, et à 85 lieues de distance, se trouve Cawnpore, ville de plus de cent vingt mille âmes, sur la rive droite du Gange, importante parce que c'est à ce point que commence la grande navigation du fleuve. La garnison se composait de trois régiments de cipayes à pied, d'un régiment de cavalerie, plus quelques centaines d'artilleurs et de soldats anglais, qu'on avait pu détacher de Lucknow et de Bénarès, et qui étaient dans les cantonnements en dehors de la ville. Ces cantonnements,

[1] M. Trotter donne (t. I, p. 371) les noms de ces neuf héros, dont les familles ont été dignement récompensées.

longs de six milles, renfermaient, outre cette garnison si peu nombreuse, une foule de familles, des marchands, des négociants de tout ordre; mais les cantonnements n'étaient défendus que par des ouvrages de campagne. Le Nâna de Bithour, qui affectait toujours le dévouement le plus absolu, avait envoyé quelques troupes mahrattes, dès le 21 mai, pour garder le trésor, la prison qui en était voisine, et un très vaste magasin, que le commandant en chef, sir Hugh Wheeler avait fait disposer comme lieu de refuge, en cas de besoin. La précaution était sage, mais bien insuffisante. Le 6 et le 7 juin, les régiments natifs s'insurgeaient dans la ville, qu'ils occupaient seuls, pillant la trésorerie et mettant le feu à quelques maisons. Ils allaient ensuite se diriger sur Delhi, quand Nâna Sahib les retint, en leur promettant de se mettre à leur tête; et, pour mieux dissimuler sa trahison, il avertissait sir Hugh Wheeler de l'attaque qui le menaçait. Elle commençait en effet dès dix heures du matin. Un millier d'hommes, de femmes et d'enfants s'étaient sauvés dans l'enceinte, que couvrait fort incomplètement un rempart en terre de quelques pieds de hauteur. C'était à peine s'il y avait 400 soldats anglais pour résister.

Les assaillants dirigèrent bientôt le feu incessant de onze gros canons et de trois mortiers sur les cantonnements, qui avaient tout au plus huit pièces de petit calibre pour répondre. Dès les premiers jours du siège, il fallut réduire la ration de farine donnée aux soldats et se contenter de la nourriture peu solide du pays, le dâl et le chapâthi. En même temps, l'eau du camp était épuisée; et chacun devait aller, durant la nuit, chercher son breuvage à un puits exposé au feu de l'ennemi. On avait encore une certaine quantité de bière et de rhum. La chaleur, qui était étouffante, venait accroître les souffrances qu'on endurait déjà. Le 13 juin, un boulet mit le feu à l'hôpital, et avant qu'on pût évacuer les malades, quarante avaient péri au milieu des flammes. Tous les médicaments restants étaient détruits. Ces horribles épreuves n'abattaient pas le courage des assiégés, qui espéraient qu'on viendrait enfin à leur secours. Quatre mille cipayes au moins avaient succombé sous leur feu et dans leurs sorties. Personne dans le camp ne montrait la moindre faiblesse; et chaque jour était signalé par des actions d'une héroïque audace, dont les officiers donnaient l'exemple. Le 24 juin, le Nâna fit offrir par une femme chrétienne, sa prisonnière, une capitulation. Il proposait de conduire les Anglais en toute sûreté à Allahabad, en descendant le Gange, s'ils consentaient à rendre leurs armes. Comme la famine régnait dans le camp, on dut accepter; et le brave capitaine Moore fut chargé de s'entendre avec Azimulla Khân le confident et l'agent de Nâna Sahib.

Le 27 juin au matin, tous les préparatifs étant terminés, 450 personnes de tout âge et de tout sexe sortirent des cantonnements, pour aller s'embarquer dans une vingtaine de bateaux. On ne savait pas que, quelques jours auparavant, 120 Européens qui s'étaient enfuis de Fatigarh avaient remonté le Gange, dans des barques, jusqu'aux environs de Cawnpore. Par l'ordre du Nâna, des soldats les avaient surpris et égorgés jusqu'au dernier. Le même sort allait atteindre les fugitifs des cantonnements. Les bateaux qui les portaient étaient à peine partis sur le fleuve que, du camp du Nâna, trois pièces de canons tirèrent à pleine volée sur ces bateaux, et y firent un affreux ravage. Sur le bord de l'eau, des cipayes insurgés d'Azimgarh gardaient le rivage et tuaient tout ce qui se présentait. Une seule barque, qui devançait les autres, put échapper; mais poursuivie pendant deux jours, à coups de fusils partis des deux rives, elle ne cessa de résister que quand tous ceux qui la montaient eurent été tués. Quatre seulement d'entre eux survécurent, accueillis par un des petits radjahs d'Oudh. Les passagers d'une autre barque échouée sur un banc de sable furent ramenés le quatrième jour à Cawnpore, et fusillés en présence du Nâna, y compris le vieux général Wheeler, blessé et malade.

Restaient des femmes et des enfants, qu'on fit rentrer à Cawnpore et qu'on entassa dans une maisonnette, où les rejoignirent bientôt les survivants des fugitifs de Fatigarh. C'étaient en tout 200 Anglais à peu près, parmi lesquels il n'y avait qu'un très petit nombre d'hommes. Cependant le brave Havelock arrivait au secours de Cawnpore; et le 15 juillet il avait rencontré et battu, à sept lieues de la ville, à Pandou-nadi, les troupes du Nâna, qui commandait en personne son armée, et qui venait de se donner le titre de peshwa. Furieux de sa défaite, le Nâna, rentré à Cawnpore, avait fait fusiller sous ses yeux quelques-uns de ses prisonniers; et il avait ordonné de tirer par les portes et les fenêtres sur les enfants et les femmes, réunis sans espoir dans la cour de leur prison. Les cipayes achevèrent le sabre à la main cette boucherie commencée par les armes à feu. Le lendemain, les cadavres mutilés des victimes furent jetés dans un puits voisin, et l'on affirme que quelques-unes d'entre elles étaient encore vivantes quand on les y précipita.

Havelock entrait le 17 au matin dans les cantonnements et à Cawnpore, pour n'y trouver que des débris sanglants et les traces d'une férocité inouïe. En neuf jours, du 7 au 16 juillet, les braves soldats qu'il commandait, et qui étaient dignes de lui obéir, avaient fait 120 milles, c'est-à-dire près de 50 lieues, et livré quatre combats furieux, sous un soleil torride, et par une chaleur que les hommes les plus vigoureux ont

peine à supporter même dans un repos complet. Havelock, se fiant à l'honneur de ses soldats autant qu'à leur bravoure, leur défendait le pillage de la ville, et menaçait de faire pendre immédiatement les coupables. Il n'y eut pas besoin d'être si sévère : l'ordre du général fut scrupuleusement exécuté.

BARTHÉLEMY-SAINT HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

INSCRIPTIONS ROMAINES DE BORDEAUX, par Camille Jullian.

La ville de Bordeaux donne en ce moment un bon exemple : elle consacre une somme importante à publier ses archives municipales. Pour ne rien omettre, et remonter jusqu'aux temps les plus anciens, elle a voulu que cette publication contînt le recueil des inscriptions romaines qui ont été trouvées chez elle. Le soin de les réunir et de les commenter a été confié à un jeune épigraphiste, M. Camille Jullian, ancien élève de l'École de Rome, qui a complété ses études par un séjour à l'université de Berlin, où il a suivi les cours de M. Mommsen. Le recueil se composera de deux volumes; le premier, qui vient de paraître, renferme toutes les inscriptions antérieures à l'an 300, c'est-à-dire au triomphe du christianisme.

M. Jullian fait remarquer, dans sa préface, que jusqu'à cette époque Bordeaux tient fort peu de place dans l'histoire; son nom est à peine mentionné en passant par Strabon, Pline l'Ancien et les auteurs d'itinéraires. Si nous n'avions pas d'autre souvenir d'elle, nous pourrions croire que c'était alors tout au plus une très petite bourgade, et qu'elle méritait entièrement ce nom d'*urbs exigua* par lequel Ausone la désigne un siècle plus tard. Aussi est-on fort surpris de voir que, de cette époque même où elle paraît faire si peu de bruit, elle ait conservé tant d'inscriptions. M. Jullian en a réuni trois cent cinquante, sans compter les marques de fabrique, qui doublent ce nombre et au delà. De toutes les villes de la Gaule chevelue, Lyon est la seule qui en possède davantage. «Il y a vingt ans, dit M. Jullian, on ne connaissait à Trèves qu'une soixantaine d'inscriptions; il y en a soixante-dix seulement au musée de

Périgueux, la moitié moins dans celui de Clermont. L'épigraphie parisienne n'a qu'une quarantaine de numéros, celle de Lectoure qu'une trentaine, celle de Bourges à peine le double. Pour atteindre au chiffre fourni par Bordeaux, il faut aller soit à Lyon, soit à Nîmes, à Narbonne, à Vienne, dans les villes fameuses et opulentes de la Gaule Narbonnaise. » La conclusion qu'il semble légitime d'en tirer c'est que Bordeaux était alors aussi riche, aussi peuplée qu'elles, et que, dans tous les cas, elle avait plus d'importance, plus d'étendue, plus de vie, que le silence des écrivains ne le laisse croire. On voit combien il était utile de réunir des inscriptions qui nous permettent de combler une lacune de l'histoire.

Dans le recueil que M. Jullian nous en donne aujourd'hui, chaque inscription est précédée de ce qu'on pourrait appeler son histoire particulière, c'est-à-dire des indications sur les lieux où elle a été trouvée, sur l'époque et les circonstances de sa découverte, sur les vicissitudes qu'elle a traversées, et, surtout si elle s'est perdue, sur la façon dont ceux qui ont pu la voir l'ont rapportée. M. Jullian a eu raison d'insister longuement sur tous ces détails; ils importent à l'histoire locale et peuvent aider à refaire la topographie de la ville romaine. Loin de lui demander de les abréger, j'aurais souhaité qu'il les fît précéder d'une notice générale sur les savants qui se sont occupés avant lui des antiquités de Bordeaux. Il nous parle du recueil d'Apianus et d'Amantius, publié en 1534, « où Bordeaux, seule des villes de France, a déjà son petit *Corpus;* » il cite souvent les noms de Jouannet, de Sansas, etc.; quelques mots ne seraient peut-être pas inutiles pour nous informer d'avance de ce qu'étaient ces antiquaires, de l'époque où ils ont vécu et du degré de confiance qu'ils méritent.

Quant au commentaire dont chaque inscription est accompagnée, il est partout exact, abondant, complet. Quelques personnes l'ont même trouvé un peu plus complet qu'il n'était nécessaire. Il a paru que, pour chaque nom de dieu, chaque terme qui concerne l'administration ou l'armée, M. Jullian, au lieu de nous donner de longues explications, aurait pu se contenter de renvoyer aux ouvrages où la matière est traitée. Mais il ne faut pas oublier que son livre ne s'adresse pas seulement aux savants de profession; il a voulu intéresser les gens de Bordeaux à leurs antiquités et les leur faire bien comprendre. C'est ce qui l'excuse, à mon sens, d'en avoir parlé avec un peu de complaisance. Je reconnais pourtant qu'il y a des passages où l'explication pourrait être abrégée. Par exemple, je ne crois pas qu'à propos de l'épitaphe de Claudia Doris il fût indispensable de dire : « *Doris* est un nom d'origine grecque : *ἡ Δωρίς*, la Dorienne. » Laissons quelque chose à deviner au lecteur,

quand ce ne serait que pour lui donner une bonne opinion de lui-même.

Le recueil des inscriptions de Bordeaux s'ouvre, selon l'usage, par les dédicaces inscrites sur les monuments religieux. Les dieux auxquels ces monuments ont été élevés sont les mêmes que les autres peuples de l'empire, sans distinction d'origine, adoraient en ce moment : d'abord les divinités romaines, Jupiter, Apollon, Mercure; puis celles de l'Orient, qui jouissaient tous les jours d'un plus grand crédit depuis que s'affaiblissaient les croyances antiques, la *Magna Mater*, avec les sacrifices sanglants des Tauroboles, Mithra, invoqué sous le nom de *Sol* ou *Deus invictus*. Joignons-y quelques dieux gaulois, qui ont conservé des dévots en dépit de l'envahissement des cultes du dehors, *Sirona*, *Onuava*. Cette dernière déesse paraît appartenir en propre à Bordeaux et n'a pas été retrouvée ailleurs; elle y était assez populaire pour que les gens du pays n'en perdissent pas le souvenir jusque dans les contrées les plus éloignées. M. Jullian cite une inscription en vers dans laquelle un Bordelais, retenu à Tibur par ses affaires, envoie ses hommages à sa divinité nationale et déclare que, malgré son éloignement, aucune autre n'obtiendra ses vœux et ses prières :

Sum vagus, assidue toto circu[mferor orbe]
[Cultor gentilis] numinis Onuavae.
Nec me diversi cogit distantia mundi
Alterius titulo subdere vota reum[1].

M. Jullian estime que Sirona et Onuava ne sont pas les seules divinités gauloises qu'on adorait alors à Bordeaux. Il lui semble que d'autres s'étaient maintenues dans la dévotion populaire, à la faveur d'un léger déguisement qui ne trompait personne. Il y en a, dans diverses villes de la Gaule, qu'on affuble d'un nom romain, en leur conservant, comme *cognomen*, leur dénomination ancienne. Quand on les appelle *Mercurius Visucius*, *Apollo Borvo*, *Mars Vorocius*, etc., il ne peut y avoir aucun doute. C'est quelque antique divinité du pays qu'on honore sous une forme nouvelle : il est impossible de s'y méprendre. Quelquefois le changement est plus complet, et par conséquent l'erreur plus facile. Par exemple, dans *Jupiter Augustus*, qui est invoqué deux fois sur les monuments de Bordeaux, M. Jullian croit reconnaître, non pas la divinité du Capitole, mais le grand dieu des Gaulois. En effet, dans des monu-

[1] Je cite ces vers tels que les a complétés et restitués M. Édouard Bourciez, professeur à la faculté des lettres de Bordeaux.

ments qui ont été trouvés ailleurs, cette dédicace est accompagnée de la représentation d'un personnage nu, tenant à la main une roue de quatre à dix rayons. Évidemment, ce ne sont pas là les attributs ordinaires de Jupiter, et nous sommes en présence, sous le même nom, d'une divinité différente. Mais que signifie ce surnom d'*Augustus* qu'on lui a donné? M. Jullian, pour l'expliquer, a recours à une hypothèse ingénieuse de M. Léon Renier, à laquelle ce savant tenait beaucoup, qu'il développait volontiers dans ses leçons, et qu'il a exposée en ces termes dans les *Comptes rendus* de l'Académie des inscriptions : « L'établissement de l'empire est l'époque où l'administration romaine prend le plus d'extension; elle veut s'appliquer à tout, et la matière la plus difficile à réglementer était la religion. Il y avait peu de difficultés pour la Grèce, car les divinités grecques, étant depuis longtemps assimilées aux divinités romaines, trouvaient leur place marquée dans le Panthéon romain. Il n'en était pas de même des autres provinces. Quel rang donner à leurs divinités? On en fit des dieux Lares, des dieux protecteurs des populations de la contrée. Le nom d'*Augustus* avait été donné aux dieux Lares (*Laribus Augustis*, c'est le terme constamment employé), il fut donné de même à ces divinités locales qui leur étaient assimilées[1]. » Cette opinion paraît d'abord fort séduisante, mais, malgré l'autorité du nom de Léon Renier, elle ne me semble pas très justifiée. Est-il certain, comme il le suppose, que l'administration impériale ait prétendu réglementer les religions des peuples vaincus et qu'elle ait cherché quelque moyen de les confondre avec la religion romaine? Sans doute la fusion s'est faite entre les divers cultes pratiqués dans le monde entier, mais ce n'est pas par suite d'un ordre venu de Rome, de règlements émanés de l'autorité supérieure, dont on ne trouve nulle part aucune trace; c'est par une sorte de mouvement spontané, dont l'initiative appartient aux peuples mêmes qui venaient d'être soumis par les Romains. Dans tous les cas, il ne me paraît pas que, pour accomplir cette fusion, on se soit servi du moyen qu'indique Léon Renier. Si le mot *Augustus* placé à la suite du nom d'un dieu montrait que nous avons affaire à une divinité appartenant à un peuple étranger, qu'on a prétendu assimiler aux Lares pour la rendre Romaine, il est clair que ce mot ne devrait pas être employé à Rome même et appliqué à des divinités qui sont Romaines d'origine. Or il suffit d'ouvrir le 6e volume du *Corpus* pour voir que ce ne sont pas seulement les Lares qui sont appelés *Augusti*, mais aussi Jupiter, Apollon, Mercure, Diane, Minerve, Mars, Neptune, Sylvain, etc.; il est

[1] *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1872, p. 410.

trop évident qu'ici le surnom d'*Augustus* ne peut pas avoir servi à faire entrer ces dieux dans le Panthéon romain, puisqu'ils en ont toujours fait partie, et il ne me semble pas d'une bonne critique de supposer sans preuve que cette épithète n'avait pas la même signification dans les provinces qu'à Rome. On ne peut l'expliquer à Rome que par un effort pour associer le nom et l'autorité de l'empereur à la puissance suprême des dieux, pour montrer que les deux souverainetés sont du même ordre et se complètent l'une par l'autre. Ce n'est au fond qu'une flatterie qui correspond à l'apothéose. Aussi voyons-nous que le plus souvent ceux qui s'en servent sont des gens que quelque raison particulière attache au service du prince, des affranchis ou des intendants impériaux, des employés à la fabrication des monnaies, des préposés à la police des rues ou à la distribution des eaux, etc. On peut soupçonner qu'il en était de même dans les provinces. Après avoir déguisé la vieille divinité gauloise Taranus ou Taranis sous la dénomination de Jupiter afin qu'elle eût une apparence romaine, on lui donnait le surnom d'*Augustus* : c'était, pour ces peuples nouvellement conquis, une façon toute simple de témoigner leur soumission à l'empire et leur devouement à l'empereur. Je ne crois pas qu'il soit légitime, dans l'état actuel de nos connaissances, d'imaginer une autre supposition.

Parmi les divinités invoquées à Bordeaux, *Tutela* paraît avoir tenu une certaine place. Nous possédons quelques inscriptions, deux au moins, qui portent son nom, et l'on a conservé longtemps dans la ville des débris de son temple qu'on appelait les *Piliers de Tutelle.* M. Jullian a consacré une intéressante notice à cette déesse fort peu connue. Je ne crois pas qu'aucun texte lui ait échappé et qu'on puisse rien ajouter à ses recherches. Peut-être pourrait-on lui reprocher d'avoir trop voulu lui donner des attributions précises et de chercher à la distinguer trop nettement des autres divinités semblables. C'est une erreur et un danger de prétendre appliquer aux cultes anciens les principes qui règlent les religions modernes. N'oublions jamais qu'il n'y avait alors aucune autorité dogmatique qui fixât les croyances, et qu'elles étaient par conséquent fort incertaines; les petits dieux surtout, ceux de la famille et de la maison, plus fêtés, plus adorés, et par de plus petites gens, empiétaient sans cesse les uns sur les autres. Les Lares et les Pénates, par exemple, avaient une origine différente, et au début leur signification n'était pas la même; mais au bout de quelque temps, et dans l'usage commun, ils se confondirent à peu près ensemble. De même, toute la catégorie de ces dieux protecteurs dont l'homme aimait à s'entourer, les Génies des personnes, des cités et des peuples, sont très

difficiles à classer et à distinguer entre eux. Quand un dévot gravait sur un autel ces mots : *Deo Tutelae, Genio loci*[1], ou ceux-ci : *Genio et Fortunae Tutelaeque hujus loci*[2], on l'aurait, je crois, fort embarrassé en lui demandant ce qu'il entendait par chacune de ces trois divinités qu'il invoquait ensemble. Peut-être ne mettait-il pas entre elles beaucoup de différence. C'est la même idée qu'il répète trois fois, craignant sans doute que la divinité qu'il interpelle ne veuille pas se reconnaître si on ne lui donne pas le nom qu'elle aime le mieux :

Matutine Pater, seu Jane libentius audis[3].

M. Jullian ne tient pas seulement à distinguer très exactement *Tutela* des autres dieux de la même famille, il soutient qu'elle est plus ancienne qu'eux : « Le culte des Génies, dit-il, est de date relativement récente, et la philosophie est pour beaucoup dans sa diffusion. Le culte des Tutelles remonte à l'origine des religions antiques. » Ces assertions auraient besoin d'être solidement prouvées. Ce qui doit beaucoup à la philosophie c'est la conception d'une sorte de puissance abstraite et absolue, qu'on appelait du nom général de *Genius*, et qui était, selon Varron, le dieu qui préside à la naissance de toute chose (*Genius, a gignere*), dieu générateur, en qui réside la force productive et créatrice de l'univers. Cette abstraction philosophique n'a paru qu'assez tard dans le monde; quant aux *Genii*, petits dieux protecteurs des lieux et des personnes, ils sont fort anciens, et nous les trouvons mentionnés dans les inscriptions et les historiens bien avant qu'apparaisse sur les monuments le nom de *Tutela*. Servius rapporte qu'il y avait au Capitole un bouclier consacré, sur lequel on lisait ces mots : *Genio urbis Romae, sive mas, sive femina*[4]. C'est à ce dieu que, selon le récit de Tite Live, les Romains immolèrent de grandes victimes au début de la seconde guerre punique : *Genio majores hostiae caesae*[5]. Les *Tutelae* qui, comme les *Genii*, protègent les villes et les maisons, mais qui me paraissent avoir été des divinités plus familières et plus bourgeoises, ne me semblent pas tout à fait aussi anciennes; du moins je ne vois pas qu'il soit question d'elles dans les monuments qui nous restent de ces temps reculés. C'est à mesure qu'on avance dans l'époque impériale que leur nom se montre plus fréquemment. A la fin de l'empire, elles étaient l'objet d'un culte universel.

[1] *C. I. L.*, II, 3021. Cette inscription montre que Preller se trompe quand il prétend que *Tutela* n'est que la forme féminine de *Genius*.

[2] *C. I. L.*, VI, 216.

[3] Horace, *Sat.*, II, VI, 70.

[4] Servius, *Æn.*, II, 350.

[5] Tite Live, XXI, LXII.

Saint Jérôme dit qu'à Rome, dans la ville capitale du monde, chaque rue et chaque maison contenait une statue de *Tutela* entourée de cierges et de lampes, à laquelle les dévots, en entrant et en sortant, ne manquaient pas de rendre hommage [1].

L'épigraphie bordelaise n'est pas très riche en monuments civils concernant l'administration de la cité. « Bordeaux, dit M. Jullian, ne semble pas avoir été une ville de fonctionnaires et de magistrats. » Mais il a raison d'ajouter aussitôt : « Peut-être cependant, si l'épigraphie ne mentionne ici ni gouverneurs, ni intendants de Rome, cela tient-il à ce qu'on n'a pas fouillé la portion de notre sol qui renferme les monuments élevés par eux. » Il se peut en effet que le hasard soit seul coupable de cette pauvreté. Nous avons pourtant conservé une inscription importante qui nous apprend qu'un préteur de Bordeaux, Julius Secundus, a légué à sa patrie deux millions de sesterces, destinés à amener l'eau dans la ville. Ce titre de *praetor* se retrouve assez fréquemment dans la Gaule Narbonnaise, à Narbonne, à Nîmes, à Carcassonne, à Aix, à Avignon, à Vaison. Pour expliquer qu'on s'en soit servi contrairement aux usages ordinaires, M. Hirschfeld suppose qu'il avait semblé le plus propre à remplacer celui que portaient les chefs des cités de la Gaule. C'est aussi l'opinion de M. Jullian : « La très grande majorité des cités gauloises, dit-il, avait un seul chef suprême, roi chez les unes, magistrat chez les autres (appelé *vergobret* chez les Éduens, c'est-à-dire, d'après Zeuss, *judicio efficax*). Les Romains ne modifièrent pas tout d'abord cette organisation municipale : seulement ils donnèrent au chef de la cité le titre de *praetor*, qu'avaient jadis porté les souverains de Rome; on identifia les fonctions, comme on avait identifié les dieux, par à peu près. Et ce qui prouve bien qu'il faut voir dans ce titre de *praetor* la traduction latine du nom de la magistrature suprême chez les Gaulois, c'est précisément que nous le trouvons à Bordeaux, qui ne fut jamais ni colonie romaine, ni colonie latine. »

Mais, si les noms des duumvirs, des flamines, des sévirs augustaux, ne sont pas aussi fréquents à Bordeaux que dans les autres villes de la Gaule, en revanche, c'est celle où l'on rencontre le plus d'inscriptions concernant les étrangers. M. Jullian fait remarquer qu'à s'en tenir aux proportions que donne l'épigraphie, ils auraient formé un dixième de la population totale. Ces étrangers sont de provenance très différente : quelques-uns viennent des pays voisins, du Rouergue, de la *provincia*, du Limousin; d'autres de Besançon, de Metz, de Reims, d'Amiens, de

[1] *In Esaiam*, VI, 57.

Paris, de Trèves; d'autres enfin de l'Italie, de l'Espagne, de la Grèce et de l'Asie. Quoique souvent les inscriptions n'en disent rien, il n'y a pas de doute qu'ils ne soient venus pour faire le commerce. C'est la situation des villes qui décide ordinairement de leurs destinées. Bordeaux, comme Lyon et Marseille, était placé de manière à attirer les trafiquants de tous les pays voisins. Strabon nous en parle comme d'un marché situé au milieu des marais de la basse Garonne; les inscriptions nous montrent à quel point ce marché était fréquenté et comme on s'y rendait de loin.

Pour ne négliger aucun des documents qui pouvaient lui apprendre quelque chose de l'histoire économique de Bordeaux, M. Jullian a étudié avec le plus grand soin toutes les marques gravées sur les vases, sur les tuiles, sur les poteries de toute sorte, enfin ce que les éditeurs du *Corpus* ont pris l'habitude d'appeler *instrumentum domesticum*. Elles paraissent d'abord fort insignifiantes, et l'on s'est longtemps refusé à leur accorder quelque attention. Mais depuis qu'on les regarde de plus près, on est surpris des services de tout genre qu'elles peuvent nous rendre. M. Jullian leur trouve même une utilité particulière et qui convient tout à fait au dessein qu'il s'est proposé dans cet ouvrage : il pense qu'elles aideront beaucoup ceux qui se proposent de retracer, au moins dans ses grandes lignes, la topographie de l'ancien Bordeaux : « Nos dédicaces, dit-il, et nos épitaphes, ne l'oublions pas, ont été déplacées au troisième siècle, lorsqu'on construisit avec elles la première muraille : or un monument perd la moitié de sa valeur historique, quand on ne le retrouve pas à l'endroit même où il s'est élevé. Nos poteries, malgré l'apparence, ont subi beaucoup moins de vicissitudes que nos plus grosses pierres; elles ont été englouties dans le sol sous les débris des maisons qui les ont enfermées; elles sont demeurées dans le cimetière où on les a employées. Or la présence de poteries romaines ne nous révèle-t-elle pas celle d'un centre de population au temps des Romains? N'est-ce pas seulement en dressant l'aride catalogue des points où l'on a trouvé des débris de vaisselle, qu'on a pu reconstituer récemment, et, je le crois, à coup sûr, l'étendue du Bordeaux gallo-romain avant la construction de la muraille? Si l'on rencontre, sur un certain point du sol, un certain nombre de pots marqués au nom d'un seul propriétaire, ne peut-on pas croire que là habitait le personnage portant ce nom et retrouver ainsi la maison d'un Florus ou d'un Niger, et parfois aussi, avec le nom du propriétaire, sa profession et sa condition? Ne pourrons-nous pas ainsi peu à peu reconstituer le Bordeaux d'autrefois? » En attendant qu'on arrive à ce résultat souhaitable, les inscriptions des tuiles et des vases ont cet intérêt pour

nous de nous faire connaître l'activité industrielle de la vieille ville. Voici quelques-uns des résultats auxquels M. Jullian est arrivé en les examinant avec soin. Comme il a rencontré sur certaines briques des noms qui ne se retrouvent pas ailleurs, il en a conclu qu'il existait des manufactures locales, dont les produits se répandaient dans les environs. Les plus importantes étaient dirigées par *C. Octavius Catulus* et par *Merula Toutissae F.* Ce dernier nom est évidemment celui d'un Gaulois d'origine. Parmi les figurines en terre cuite, dont le nombre est assez considérable à Bordeaux, quelques-unes portent la marque du fabricant. L'un d'eux s'appelle *Allusa;* c'est encore un Celte, et vraisemblablement un négociant bordelais. Il avait la spécialité de vendre ces sortes de statuettes appelées des « déesses mères », qui représentent une femme assise dans un fauteuil et allaitant un ou deux enfants. Cette idole, qui rappelle quelquefois certaines images chrétiennes, avait une grande vogue chez les Gaulois nos aïeux. A propos de la belle poterie rouge glacée, dont on se servait ordinairement dans les repas, et qu'on appelait *Samienne* ou *Arrétine,* parce que les plus célèbres venaient de Samos et d'Arretium, M. Jullian croit qu'on la fabriquait aussi à Bordeaux; il nous dit « qu'on a trouvé dans le sous-sol d'une maison un nombre si considérable de ces poteries et une si étonnante quantité de matières premières propres à la fabrication des terres cuites, qu'on a pensé qu'il y avait là une petite usine de vases arrétins. » Mais il y en a beaucoup d'autres aussi dont les marques de fabrique sont très connues et se rencontrent dans toute la Gaule et même plus loin. Tels sont les vases signés du nom d'Ateius, de Chresimus, de Bassus, des Rasinii, qui résidaient à Arretium même, de Félix, dont le nom se retrouve sur une patère de Pompéi, de Jucundus, de Verecundus, de Primus, qui semble avoir fourni le monde entier de ses produits. Pour que ces vases de terre si fragiles et si communs aient pu se répandre ainsi dans des pays si éloignés les uns des autres et faire concurrence sur le marché des grandes villes à l'industrie locale, il faut vraiment que les transports soient devenus très faciles et bien peu coûteux, et que toutes les parties du monde civilisé aient communiqué aisément entre elles.

C'était l'effet de cette « paix romaine » que les poètes ont tant chantée. Nous sommes quelquefois tentés de croire qu'ils déclament lorsqu'ils remercient Rome, en termes si pompeux, d'avoir fait du genre humain un seul peuple :

Hujus pacificis debemus moribus omnes
Quod veluti patriis regionibus utitur hospes,
Quod sedem mutare licet, quod cernere Thulen

Lusus, et horrendos quondam penetrare recessus,
Quod bibimus passim Rhodanum, potamus Orontem,
Quod cuncti gens una sumus[1].

Toutes les études récentes qu'on a faites, toutes les découvertes qu'on doit à l'archéologie et à l'épigraphie, montrent bien qu'ils n'ont dit que la vérité.

Comme il arrive dans tous les recueils épigraphiques, ce qui tient le plus de place dans celui de Bordeaux, ce sont les inscriptions funéraires. Les Italiens ont un mot plaisant pour désigner ces séries interminables d'épitaphes de petites gens, qui sont presque toujours semblables entre elles, et se déroulent sans fin, au grand ennui des lecteurs, qui les feuillettent d'une main fatiguée : ils les appellent *la canaglia degli iscrizioni*. Cependant, si elles sont sans agrément, il est rare qu'elles soient tout à fait sans utilité; même quand les formules ne varient pas, les noms propres changent, et en les étudiant de près on peut quelquefois beaucoup s'instruire. Ici, par exemple, nous sommes dans un pays celtique d'origine, que la conquête romaine a brusquement saisi. A défaut d'autre renseignement, les noms propres peuvent nous faire soupçonner jusqu'à quel point il s'est accommodé à sa situation nouvelle, ce qui restait chez lui de souvenirs ou de regrets, et si la fusion entre les vainqueurs et les vaincus s'est accomplie sans résistance. M. Jullian a examiné tous ces noms obscurs ou connus pour tâcher d'en tirer quelque lumière. Le premier qu'il rencontre sur l'inscription peut-être la plus ancienne de Bordeaux est celui de *Brennos*, un Bordelais qui devait vivre vers le premier siècle de notre ère. On a longtemps admis que ce mot désigne une dignité, et qu'il faut le traduire par « chef » ou « roi ». L'épitaphe du Bordelais semble montrer au contraire que c'était un nom comme les autres. M. Jullian en tire cette conclusion « qu'avant de faire du Brenn le magistrat et le chef suprême des anciens Celtes, il y a lieu d'hésiter et de chercher encore. » Dans les autres incriptions, ces vieux noms celtes paraissent souvent encore; cependant les noms romains dominent. Il arrive quelquefois que le père avait conservé la dénomination ancienne, mais que le fils y a renoncé pour se mettre à la mode du jour[2]. D'autres fois au contraire le nom gaulois reparaît d'une façon imprévue, et nous voyons le fils d'un père qui portait un nom romain reprendre un nom celtique[3]. Ailleurs trois frères sont mentionnés : l'un porte un nom gaulois, l'autre un nom grec, le troisième un nom ro-

[1] Claudien, *In sec. cons. Stilich.*, 154. — [2] *Inscr. de Bordeaux*, n° 274 : *Maxsumo Aetulæ f.* — [3] *Ibidem*, n° 2 : *Divixtos Gemelli f.*

IMPRIMERIE NATIONALE.

main [1]. Ce nom grec, entre les deux autres, surprendrait un peu, si l'on ne se souvenait du mot de saint Jérôme, qui prétend que les Aquitains se glorifient d'être Grecs d'origine, *Aquitania graeca se jactat origine* [2]. Toutes ces variations paraissent l'effet du hasard ou d'un caprice individuel. M. Jullian croit pourtant avoir découvert une certaine loi qu'il énonce ainsi : « Les noms d'origine celtique les plus répandus sont ceux qui, comme *Cintugenus* ou *Cintugnetus*, signifient en celtique « premier-né »; les noms romains les plus fréquents sont les dérivés de *Secundus* « deuxième ». Que conclure de cela, si ce n'est que le premier-né, dans une famille, recevait un nom gaulois, le cadet, un nom romain ? » Cette opinion est fort ingénieuse, mais il faut attendre la statistique que nous promet M. Jullian et qui terminera son second volume, pour voir sur quels faits elle s'appuie, et si l'on peut la regarder comme démontrée.

Les observations que je viens de présenter, à propos des *Inscriptions romaines de Bordeaux*, montrent l'intérêt et le mérite de l'ouvrage. C'est assurément l'un des meilleurs qui aient été publiés depuis longtemps en France sur cette matière. Les inscriptions y sont bien déchiffrées, ce qui n'était pas facile, à cause des nombreuses ligatures et de l'état fruste des monuments. Elles ont été commentées avec beaucoup de science et de sagacité : c'est une œuvre qui fait grand honneur à la ville qui l'a entreprise et au jeune savant qu'elle a chargé de l'exécuter.

GASTON BOISSIER.

Современный обычай и древній законъ. *COUTUME CONTEMPORAINE ET LOI PRIMITIVE, par Maxime Kovalevski, professeur à l'Université de Moscou;* 2 vol. in-8°, Moscou, 1886.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [3].

Les Ossètes sont une population d'environ cent mille âmes, établie au centre et sur les deux versants de la chaîne du Caucase. Ils parlent une langue dérivée de l'ancienne langue des Perses, et ils ont longtemps pra-

[1] *Inscr. de Bordeaux*, n° 77 : *Dixtus, Gerosius, Centurio.* — [2] *Comment. in ep. ad Gal.*, II, *prol.* — [3] Voir, pour le premier article, le cahier de mars, p. 164.

tiqué la religion de Zoroastre, comme on le voit par ce qui reste de leurs cimetières, où les corps, suspendus sur des pieux, pour que la terre ne fût pas souillée par leur contact, servaient de pâture aux vautours. Leur conversion au christianisme remonte au IVe siècle de notre ère. Au siècle dernier une partie d'entre eux a embrassé l'islamisme. Leur pays dépendait plus ou moins étroitement de la Géorgie; comme la Géorgie, il est devenu province russe dans les premières années de ce siècle. Depuis cette époque la population commence à se répandre dans la plaine, et les anciennes coutumes se transforment. Mais l'ancien état de choses subsiste encore, surtout dans la montagne. On y trouve encore des villages placés comme des forteresses sur des hauteurs d'un accès difficile, où chaque maison est un donjon, habité par une même famille, ou plutôt par une communauté de quarante, cinquante et jusqu'à cent personnes, unies entre elles par les liens de la parenté et se rattachant à un ancêtre commun, dont elles portent le nom. Autour de chaque maison est un mur crénelé; à un des angles, une tour en forme de pyramide à plusieurs étages, servant à la défense. Au centre de l'habitation se trouve une grande salle commune servant à la fois de cuisine et de salle à manger. Sur le foyer se balance un grand chaudron en cuivre ou en fonte, suspendu à une chaîne de fer qui joue un certain rôle dans les croyances religieuses des Ossètes. A droite et à gauche deux longs bancs, un pour les hommes, un autre pour les femmes. C'est là qu'ils viennent prendre leurs repas. Entre habitants d'une même maison tout est commun. L'autorité appartient à un ancien, et les femmes, en particulier, sont soumises à une d'entre elles. Hors de l'enceinte et à une petite distance un abri s'ouvre aux étrangers et aux voyageurs.

A ces caractères on reconnaît la famille primitive, telle que nous la rencontrons dans le passé chez tous les peuples de la race indo-européenne, de nos jours chez les Slaves du Sud. Comme la *gens* romaine, la communauté ossète est unie non seulement par le lien du sang, mais aussi par le lien religieux. Le culte des ancêtres et du foyer domestique, ce culte qui se retrouve au fond de toutes les religions de l'antiquité, est encore aujourd'hui pratiqué par les Ossètes. Encore aujourd'hui, chrétiens ou musulmans, les Ossètes portent à boire et à manger aux morts. On dépose sur le tombeau du défunt les objets qui ont servi à son usage personnel. Autrefois on immolait son cheval, peut-être sa veuve; aujourd'hui on se contente d'une poignée de crins et d'une boucle de cheveux.

Entre tous les habitants d'une même maison, membres d'une même famille, les biens sont communs, meubles et immeubles, ou du moins

ils l'étaient dans le principe. Ce communisme primitif, quoiqu'il tende à disparaître, n'est pas encore abandonné partout; et là même où la propriété individuelle a prévalu, les traces de l'ancienne coutume se sont conservées. Il n'est pas rare de trouver dans un même canton des terres qui appartiennent à des particuliers et d'autres qui appartiennent à des familles, ou à des *gentes*, ou même à des villages entiers, mais partout, comme en souvenir de la communauté primitive, les bans de culture, la vaine pâture, le droit pour chacun de prendre chez son voisin l'herbe dont il a besoin pour nourrir son bétail à une certaine époque de l'année. Il en est des meubles comme de la terre, et parmi les meubles il faut compter les maisons et constructions de tout genre, en un mot tout ce qui peut être détruit par le feu. Tous ces biens sont communs, qu'il s'agisse du butin fait à la guerre, ou des produits de la chasse et de la pêche, ou des fruits de la terre, ou des créations du travail et de l'industrie. Le travail a été fait en commun; tous y ont contribué, tous ont un droit égal sur le produit.

C'est donc une erreur, conclut M. Kovalevski, de croire que la propriété individuelle a son origine dans le fait de l'occupation. L'occupation a d'abord été collective. La propriété individuelle est née beaucoup plus tard, quand la série des générations successives a éloigné les uns des autres les membres d'une même famille, et affaibli le sentiment d'une origine commune. De nouveaux ménages se sont alors détachés pour aller s'établir ailleurs, emportant avec eux les objets à leur usage, mais du consentement de la communauté. La terre même sur laquelle ces nouveaux ménages se sont établis, qu'ils ont défrichée et mise en valeur, était dans le principe un bien commun. Pour en faire la propriété particulière d'une famille nouvelle, ou même d'un individu, le travail, l'occupation n'ont pas été des titres suffisants. Il a fallu de plus le consentement de la communauté — *absque omni contradictione*, portent nos anciennes chartes — et le droit ainsi réservé n'était pas dépourvu de sanction. En 1876, un nommé Tevitov ayant quitté la communauté sans permission pour s'établir dans un endroit désert, la communauté tout entière se transporta sur les lieux, bouleversa les travaux entrepris et rasa la maison.

Du moment où l'on admet que la propriété individuelle dérive de la propriété collective, on comprend qu'elle ne puisse être acquise par la prescription, c'est-à-dire par la possession continuée pendant un certain temps. Elle ne peut résulter que d'un contrat. Un simple fait est insuffisant pour la créer. La distinction de la possession et de la propriété, l'usucapion, la prescription à l'effet d'acquérir, sont des institutions

étrangères au droit primitif, et de date récente. On n'en trouve aucune trace dans les anciennes lois, ni chez les Ossètes.

Avec le régime de la communauté de famille, les contrats sont nécessairement rares, et le droit des obligations est peu développé. La communauté dans ses rapports extérieurs est représentée par son chef. C'est lui qui traite. au nom de tous, mais avec l'assentiment, au moins tacite, de tous. L'opposition d'un des membres de la communauté suffit non seulement pour empêcher la conclusion d'un contrat, mais même pour faire annuler un traité déjà conclu. Dans ces conditions, du reste, tous les biens de la communauté peuvent être aliénés, meubles et immeubles. Il n'y a d'exception que pour la chaîne de fer qui pend sur le foyer, et pour le chaudron de cuivre qui est accroché à cette chaîne, exception justifiée par le culte dont ces objets sont entourés.

La formation des contrats, la création des obligations nous paraissent aujourd'hui la chose du monde la plus simple. Il suffit de l'accord de deux volontés. Mais pour dégager cette idée il a fallu des siècles. On peut en suivre le développement à travers l'histoire. La forme primitive paraît avoir été celle du contrat réel, c'est-à-dire du contrat qui implique la tradition actuelle d'un objet. La partie qui reçoit cet objet est obligée de le rendre ou de le payer par ce seul fait qu'elle l'a reçu. Avec le temps, cette notion s'est élargie. Une simple convention a été considérée comme obligatoire par cela seul qu'elle était jointe à un contrat réel accessoire. Ainsi des arrhes, un gage, ont servi, dans les temps primitifs, moins à garantir l'exécution des contrats qu'à en faciliter la formation. Il en était ainsi même pour les obligations résultant d'un délit, par exemple pour l'obligation de payer le prix du sang ou la composition réglée par des arbitres. D'après la coutume des Ossètes, le tribunal arbitral exigeait, en ce cas, du débiteur un payement partiel immédiat. C'est seulement alors qu'il était lié pour le surplus.

Les contrats purement formels, où l'obligation résulte du consentement donné avec une certaine solennité, apparaissent dans l'histoire avec le cautionnement, mais le cautionnement lui-même est un contrat d'une date relativement récente, contemporaine du moment où la communauté primitive de la famille a commencé à se dissoudre, car tant qu'a duré cette communauté, tous les membres étaient ensemble créanciers ou débiteurs. L'obligation était unique pour tous, et le cautionnement n'avait pas de raison d'être. Le jour où le cautionnement est devenu une nécessité pratique, il a fallu en faire un contrat, et, pour rendre ce contrat obligatoire, créer une forme qui n'est après tout qu'un symbole de tradition. C'est ainsi qu'un contrat purement consensuel a pu se

former sous l'apparence d'un contrat réel, par la remise d'une arme, ou même d'un fétu de paille, ou même par la simple paumée, c'est-à-dire par le concours de deux mains qui se joignent, l'une comme pour donner, l'autre comme pour recevoir.

La manière de contracter se détermine uniquement par la nature du contrat. La nature et la valeur de l'objet n'ont à cet égard aucune influence. Si, dans les ventes de terre, il est d'usage que l'acheteur offre un sacrifice aux ancêtres du vendeur, c'est pour satisfaire aux exigences du culte des morts dont les tombeaux sont placés dans le sol. C'est un usage qui se retrouve dans l'ancienne Grèce, et dont le caractère paraît plus religieux que juridique. Celui de rédiger les contrats par écrit ne s'est introduit que depuis la conquête russe. Jusque-là c'est à peine si les Ossètes avaient un alphabet.

Les contrats peuvent être rescindés et annulés pour cause de dol ou d'erreur, ce qui comprend tous les vices rédhibitoires, et aussi pour cause d'incapacité légale de la partie qui s'est obligée. Les esclaves étaient considérés comme incapables. Ils ont été affranchis en 1869. Quant aux femmes, elles doivent être autorisées de leur mari. Les veuves sont soumises à l'autorisation de leur beau-frère ou de leur fils, suivant le parti qu'elles ont pris après leur veuvage.

L'exécution des obligations était autrefois extrêmement rigoureuse. Le créancier pouvait prendre en otage un des membres de la communauté débitrice, ou même un voisin de celle-ci, tout voisin étant d'ordinaire un parent. Il pouvait aussi se saisir de son débiteur et le réduire en servitude, ou même le vendre. Aujourd'hui les poursuites s'exercent sur les biens et non plus sur les personnes. Le créancier pratique une saisie ou obtient soit une caution, soit un gage. La caution prend la place du débiteur et se soumet à toutes les rigueurs de l'exécution personnelle, sauf son recours au double contre le débiteur pour lequel elle a payé.

Les Ossètes, n'ayant ni industrie ni commerce, contractaient peu. Les seuls contrats qui aient reçu, dans leur droit, quelque développement sont relatifs à l'exploitation de la terre ou à l'élève du bétail. Les détails à ce sujet nous conduiraient trop loin. Nous relèverons seulement deux observations intéressantes. Les expéditions pour la chasse ou la guerre constituaient une sorte de société, et les produits se partageaient comme les successions, c'est-à-dire par portions égales, mais avec un préciput en faveur du plus âgé et un autre en faveur du plus jeune. Le prêt et le dépôt ne se distinguaient pas dans la pratique. Les intérêts se confondaient avec les fruits de la chose, et comme, autrefois, le bétail tenait

lieu de monnaie, les dispositions de la coutume relatives au taux de l'intérêt et à l'anatocisme dérivaient logiquement de ce principe. Par exemple, l'emprunteur d'une vache devait rendre après un an une vache et son veau, et ainsi de suite, l'augmentation du capital étant toujours égale au croît.

C'est dans l'institution du mariage que le droit primitif a laissé les traces les plus profondes. Malgré la loi religieuse qui ne permet aux chrétiens d'avoir qu'une seule femme, la coutume ancienne, chez les Ossètes, est d'entretenir, à côté de l'épouse légitime, plusieurs épouses d'ordre inférieur, et même de les prêter à d'autres, afin d'augmenter le nombre de ses enfants, car tous les enfants qui naissent de ses concubines lui appartiennent. Naturellement les gens riches et nobles peuvent seuls se permettre un train de maison aussi dispendieux, quoiqu'il soit un titre d'honneur chez les Ossètes, comme chez les Germains de Tacite : *Pluribus nuptiis ambiuntur, non libidine sed propter nobilitatem.*

L'achat des femmes n'a été aboli qu'en 1870 et 1879, mais il faudra encore du temps avant que la pratique se conforme à la loi. Il y a quelques années, le futur époux donnait encore au père de la fiancée de trente à cent bœufs, suivant les localités, sans compter les autres présents, à la mère par exemple et, ce qui est remarquable, au frère de la mère. Ce dernier usage paraît à M. Kovalevski un souvenir du temps où l'on ne connaissait d'autre parenté que par les femmes. Le bœuf est l'unité qui tient lieu de monnaie, mais il peut être remplacé par un équivalent. Ainsi, une vache et deux béliers valent un bœuf, un sabre circassien deux ou trois bœufs. Si la fiancée est une veuve, le prix est généralement moins élevé.

Chez tous les peuples qui ont pratiqué l'achat des femmes, le prix d'achat finit toujours par se transformer en une dot pour la fille. C'est ce qui se voit au Caucase. Depuis 1866, le père doit remettre à sa fille un tiers du prix qu'il a reçu pour elle. Ce tiers forme sa dot et ne peut être aliéné que de son consentement. En outre, chez les tribus qui ont embrassé l'islamisme, la loi musulmane enjoint au mari de constituer à sa femme une certaine somme pour le cas de divorce non mérité. C'est en réalité la *donatio propter nuptias.*

Au surplus, le prix d'achat payé au père n'est pas pour celui-ci un bénéfice net. Il est tenu de payer les frais de noce, lesquels montent très haut. Il doit notamment héberger pendant plusieurs jours le futur et sa suite, qui peut aller jusqu'à cent vingt personnes.

Plus ancien que le mariage par achat était le mariage par enlèvement; la loi l'autorisait pourvu que la fille y consentît. Le père était

alors tenu d'accepter le prix d'achat. Aujourd'hui, ces mariages par enlèvement deviennent rares. La loi russe les frappe d'une amende de 25 à 100 roubles. Il reste encore des traces de l'ancienne coutume dans certaines cérémonies ou jeux qui accompagnent la noce et qui symbolisent un combat entre les deux familles. Ces cérémonies contiennent des traces plus évidentes encore de l'ancien culte des ancêtres et du foyer. Avant de quitter la maison paternelle, la femme fait trois fois le tour du foyer et touche de sa main la chaîne de fer à laquelle est accroché le chaudron. En entrant dans la maison de son mari, elle répète la même pratique, et le garçon d'honneur brandit sur elle un sabre pour écarter les mauvais esprits.

La femme mariée est obligée dans la maison aux travaux les plus pénibles. Toutefois, le mari ne peut ni la vendre ni la donner. Après la mort de son mari, elle a le droit de rester une année dans la maison, aux frais des héritiers; et, même après l'année, ceux-ci lui doivent des aliments, s'il y a lieu.

M. Kovalevski cite encore d'autres usages dont le sens est perdu aujourd'hui, mais dont l'origine est évidemment très ancienne. Ainsi, le mari en ramenant sa femme dans son village, après la noce, doit payer 9 roubles aux habitants de ce village. M. Kovalevski voit là une réminiscence du temps où la femme appartenait à la communauté tout entière. Le mari devait la racheter pour la posséder seul. Le lévirat, dans sa plus ancienne forme, celle que nous trouvons dans les codes brahmaniques, et qui consiste dans la substitution d'un tiers au mari, pour la procréation des enfants, a disparu chez les Ossètes; mais il est encore pratiqué sous l'autre forme, c'est-à-dire après la dissolution du mariage, et pour procurer au mari défunt une postérité fictive, capable d'accomplir pour lui les rites prescrits par la religion primitive. Encore aujourd'hui, la veuve sans enfants est tenue d'épouser le frère de son mari défunt. Si la femme est restée veuve avec un fils mineur, elle peut même se donner à l'homme qui prend soin de celui-ci, et les enfants qu'elle a de cette union sont considérés comme la postérité de son fils mineur.

La puissance du père sur ses enfants légitimes est très énergique. L'enfant nouveau-né pouvait être vendu ou abandonné, mais une fois accepté, il ne pouvait plus être ni donné ni vendu. L'usage était de faire élever les enfants dans d'autres maisons, loin de leurs parents, en souvenir, sans doute, de la communauté primitive, car cet usage se trouve partout. Encore aujourd'hui, le père peut renvoyer son fils de la maison paternelle, mais, en ce cas, il est tenu de partager le patrimoine com-

mun. Chacun des mâles prend une part égale, et le fils renvoyé emporte la sienne. Quant à la fille, le père ne peut lui donner, en la mariant, que des vêtements et des ustensiles de ménage. Après les enfants légitimes, viennent les enfants de concubines. Ceux-ci ne sont appelés à la succession qu'à défaut de descendants légitimes. Autrement, ils n'ont droit qu'à des aliments. L'usage est de leur abandonner un morceau de terre à exploiter.

Enfin, il y avait encore jusqu'en 1867 les enfants nés d'une femme non libre. Ces enfants appartenaient au maître de la mère. Quand le père et la mère étaient de condition inégale, l'enfant était de la pire condition.

L'adoption était une conséquence du culte des ancêtres. Elle avait toujours lieu à défaut de descendants mâles, et l'adopté était généralement le neveu par la sœur. Quand la fille restait seule pour recueillir la succession, elle devait épouser son plus proche parent, comme l'épiclère de l'ancien droit hellénique, et son fils était considéré comme le fils du défunt. La veuve même a le droit de donner un héritier posthume à son mari mort sans enfants mâles. L'adoption posthume était aussi, chez les Athéniens, le dernier remède à cette situation, que les idées religieuses faisaient considérer comme le plus grand des malheurs.

La parenté la plus rapprochée est la seule qui ait un nom dans la langue des Ossètes : père et mère, fils et fille, frère et sœur. Au delà, on ne distingue plus, si ce n'est entre les agnats, qui font encore partie de la famille, et les gentils, qui appartiennent à des familles différentes, mais gardent encore le souvenir d'une origine commune. A côté de la parenté naturelle, il y a la parenté fictive créée par l'adoption, ou par l'éducation d'un enfant dans une famille étrangère, ou par un pacte de fraternité entre deux hommes.

Avec le régime de la communauté de famille, il n'y a pas, à proprement parler, de succession. C'est la famille qui possède, et la famille ne meurt pas. Il n'y a pas longtemps que ce régime était encore exclusivement en vigueur chez les Ossètes. Aussi le droit héréditaire se réduit à un très petit nombre de règles. Il y a trois ordres d'héritiers, à savoir : la ligne directe, ascendante et descendante, puis les agnats et enfin les gentils. C'est exactement le système des XII Tables, avec cette différence toutefois que, chez les Ossètes, les femmes sont exclues de la succession et ne peuvent recevoir qu'un cadeau de noce. Le testament est inconnu, comme chez les Germains au temps de Tacite. La disposition la plus remarquable est celle qui régit les partages. Chez les Ossètes, comme en Grusinie, le partage entre frères ne se fait pas également. Il y a un pré-

IMPRIMERIE NATIONALE

ciput en faveur de l'aîné et un autre en faveur du plus jeune; après quoi les autres frères exercent aussi un prélèvement de peu d'importance. Ce système de prélèvements remonte à une très haute antiquité. On le retrouve dans les codes brahmaniques. Suivant M. Kovalevski, ce sont, à vrai dire, des indemnités. Le préciput de l'aîné représente les dépenses qu'il est chargé de faire pour le culte des ancêtres, dont il est particulièrement chargé, comme chef de la famille. Le préciput du plus jeune est l'équivalent du travail fourni par ce dernier, qui est resté sur le domaine paternel après tous les autres, et plus que les autres a contribué à l'accroître. Le prélèvement accordé aux autres frères dérive de la même idée. Tous ces préliminaires n'ont pour but que de rétablir l'égalité effective entre tous les copartageants.

Le droit criminel des Ossètes en est encore à la vengeance du sang. Au siècle dernier, elle s'exerçait sans limites. Tout meurtre avait pour conséquence nécessaire la guerre entre deux familles, guerre de tous contre tous, indéfiniment prolongée jusqu'à extermination. La vengeance était une obligation religieuse. Le corps de la victime était apporté en cérémonie dans la maison. Tous les parents se frottaient de son sang le front, les yeux, les joues et le menton, et s'engageaient par serment à remplir leur devoir. Après avoir accompli l'acte de vengeance, le vengeur se rendait sur la tombe de son parent, et déclarait solennellement l'acte qu'il venait de commettre pour obéir à la coutume et à la religion. Aucune composition n'était admise, si ce n'est pour les simples blessures, les injures peu graves et les vols.

Aujourd'hui les mœurs sont moins barbares. Le droit de la vengeance est limité quant aux personnes. Il ne peut plus être exercé que par les enfants ou les plus proches parents du mort, et seulement sur le meurtrier. Il ne peut l'être ni pendant les deux premières semaines du carême, ni au mépris des règles de l'hospitalité. Enfin, et c'est là le plus grand progrès, il peut toujours être arrêté par une composition, dont le taux est fixé par des arbitres, mais d'après certaines règles imposées par la coutume, qui tient compte du rang et de la position sociale des parties. La plus haute composition pour le meurtre est de 18 fois 18 vaches; pour les mutilations et blessures, elle est de 3 fois 18 vaches. Les Ossètes, paraît-il, ne comptent que jusqu'à 18. S'il s'agit d'une femme, la composition est en général réduite à moitié, mais elle est portée au double si la femme était enceinte. S'il s'agit d'un esclave (l'esclavage n'a été aboli qu'en 1869), il n'y a pas lieu d'exiger le prix du sang. Le meurtre, en ce cas, n'est qu'un simple dommage, et l'indemnité est calculée d'après le préjudice causé; de même si le meurtre d'un homme libre

a lieu par accident, ou dans des circonstances qui le justifient, par exemple en cas de légitime défense.

La solidarité primitive des membres de la famille n'a cependant pas complètement disparu. Il en reste encore quelques traces. Ainsi, indépendamment de la composition payée par le meurtrier personnellement, les parents paternels du meurtrier doivent un repas de réconciliation aux parents de la victime et peuvent être obligés de traiter ainsi jusqu'à cent personnes. Si le meurtrier s'est dérobé aux poursuites, le vengeur saisit tous les biens du fugitif, et alors il est d'usage que la composition soit payée par les frères de celui-ci. Enfin la poursuite criminelle est toujours une affaire qui se passe entre deux familles. Celui qui n'a pas de famille n'a pas de vengeur, et, s'il est tué, le meurtre reste nécessairement impuni.

Nous saisissons ici, et pour ainsi dire sur le fait, la première transformation du droit criminel chez les peuples barbares. C'est la substitution de la vengeance restreinte à la vengeance illimitée. La peine n'est plus exigée que dans la mesure du crime et peut être écartée au moyen d'une satisfaction pécuniaire qui rétablit la paix. Les monuments qui nous restent du droit primitif des anciens peuples nous montrent partout ce second régime dans des conditions analogues, sinon identiques.

M. Kovalevski rapproche ces monuments, donne la raison des ressemblances et des différences et trouve à chaque pas dans les coutumes ossètes des explications qui ont l'incontestable avantage d'être fondées sur des faits. C'est une des parties les plus intéressantes et les plus neuves de son livre. Les résultats de ses recherches sont formulés par lui en quelques propositions que voici : 1° sous le régime de la vie de famille, le délit consiste, non dans une atteinte portée à l'ordre moral et social, mais dans un dommage matériel causé à une personne : d'où la vengeance et la composition ; 2° la violation de ce que nous appelons un droit civil constitue un délit, et donne ouverture au même droit de vengeance, qui s'exerce par la saisie des biens ou même de la personne ; 3° il n'y a donc aucune différence entre les délits civils et criminels, 4° et, par suite, aucune distinction entre la procédure civile et la procédure criminelle ; 5° enfin aucune distinction entre le délit intentionnel et la simple négligence, entre le fait accidentel et le fait prémédité ; impunité de la complicité par instigation et de la tentative.

Nous avons vu que toute affaire criminelle est une querelle à vider entre deux familles. Il suit de là que les crimes commis dans le sein d'une même famille ne peuvent donner ouverture au droit de vengeance ; mais ce n'est pas une raison pour qu'ils restent impunis. L'an-

cien, celui qui a le gouvernement de la famille, exerce un droit de police intérieure. Il peut expulser celui qui a troublé la paix de la maison et le contraindre à s'exiler, par la destruction de son habitation; il peut se contenter de saisir ses biens et de le mettre lui-même en interdit, par une sorte d'excommunication, qui fait cesser tous rapports avec les autres membres de la famille. Le coupable peut éviter la confiscation en se rachetant par une somme une fois payée. Cette somme n'est pas une indemnité du dommage causé, car elle peut en dépasser jusqu'à vingt-sept fois la valeur. C'est l'équivalent de la peine encourue. Tout ce côté du droit primitif est resté jusqu'ici dans l'ombre. La pratique des Ossètes en révèle l'importance. Par là s'expliquent certains traits des législations anciennes. Par exemple, Solon, ou plutôt Dracon, le rédacteur de la loi criminelle des Athéniens, ne parlait point du parricide. Il n'avait point cru, disait-on, qu'un crime si énorme fût possible. Cette raison pouvait satisfaire des moralistes comme Plutarque, mais ce n'est pas avec des histoires édifiantes qu'on peut expliquer les anciennes lois. La vraie raison, c'est que le parricide était un crime commis dans l'intérieur de la famille, et qui, par conséquent, ne pouvait donner ouverture à la vengeance. La seule peine possible était l'excommunication et l'exil. La plupart des lois barbares gardent le même silence que la loi athénienne et évidemment par la même raison. Le parricide n'a pu être prévu par la loi criminelle que du jour où le système de la vengeance du sang a fait place à un autre système, celui de la peine infligée au nom de la société.

Le droit criminel primitif ne connaît qu'un très petit nombre de délits. Les délits contre l'État ou contre la religion considérée comme une institution politique, la plupart des délits contre la propriété privée, sont des créations d'une époque postérieure. A vrai dire même, le vol n'est pas un délit. Chez les Ossètes, il ne donne lieu qu'à une réparation civile, à la restitution de la chose volée. La coutume chez eux ne distingue pas entre le vol manifeste ou non manifeste, elle ne s'occupe pas de savoir si le vol a été commis de jour ou de nuit. Le voleur pris sur le fait peut être battu, mais il ne peut être tué en aucun cas, et sa famille pourrait exiger le prix du sang. La seule distinction admise par la coutume consiste en ce que le vol commis dans une maison habitée est considéré comme plus grave que le vol commis aux champs. En effet, il porte atteinte non seulement à la propriété, mais encore au domicile. Mais le vol prend un caractère différent quand il est commis dans l'intérieur de la famille, ou plutôt de la *gens*. La restitution imposée par le chef de famille peut alors s'élever au triple et même au septuple. C'est

par ce côté, sans doute, que la répression du vol a commencé à prendre un caractère vraiment pénal.

Parmi les délits contre les personnes, il en est trois qui donnent lieu à des observations intéressantes. Ce sont d'abord les coups et blessures, pour lesquels il existe un tarif, moins compliqué que ceux des codes germaniques. La largeur des blessures se mesure en mettant bout à bout des grains d'orge, disposition singulière qui paraît empruntée à l'article 49 du code de Vaktang. Ce sont ensuite les injures, ou atteintes portées à l'honneur. Le plus grand outrage qu'un homme puisse faire à un homme c'est de tuer un chien sur la tombe des ancêtres de ce dernier. Autrefois, cet outrage ne pouvait être lavé qu'avec du sang. L'atteinte portée à la chaîne suspendue au-dessus du foyer domestique était aussi considérée comme une injure impardonnable. Aujourd'hui, les choses s'arrangent plus facilement. Il en est de même de l'adultère. C'était aussi autrefois un crime irrémissible. Le mari outragé pouvait tuer le séducteur trouvé en flagrant délit, et n'était pas exposé à payer le prix du sang. Les mœurs actuelles autorisent les transactions. Mais bien différente est la situation de la femme adultère. Le crime commis par elle est un crime commis dans l'intérieur de la famille et, par suite, justiciable de la juridiction domestique. Honteusement promenée sur un âne à travers le village, elle est exposée aux insultes de tous, et enfin mise à mort par son mari assisté de ses parents. C'est le droit commun de toutes les nations indo-européennes. Les codes brahmaniques, par exemple, décrivent la même pratique, avec cette seule différence qu'un singe y joue le rôle de l'âne.

Cette partie du droit criminel des Ossètes jette un grand jour sur l'histoire du droit criminel en général. Elle montre d'où sont venues les premières peines infligées au nom de la société. L'État s'est substitué à la famille ou à la *gens*. La juridiction domestique a servi de type aux premières législations criminelles. Le droit de la vengeance a été peu à peu relégué dans les relations internationales.

Les coutumes des Ossètes ont été officiellement constatées et réunies à diverses époques, notamment en 1836, en 1844 et en 1866. Elles varient suivant les cantons. Rien ne serait plus intéressant que de les étudier en détail. Nous n'avons pu qu'effleurer ce sujet. Nous conclurons en terminant, avec M. Kovalevski, que le droit criminel des Ossètes offre une parfaite analogie avec les anciens codes indo-européens, et particulièrement avec les anciennes lois de l'Irlande, qui ont été récemment publiées. Tous ces monuments s'éclairent et s'expliquent les uns les autres, et le point de comparaison que nous rencontrons chez les

populations du Caucase est d'autant plus précieux qu'il nous montre des institutions encore vivantes.

Il nous reste à parler de l'organisation judiciaire et de la procédure. Dans le droit primitif, il n'y a, à proprement parler, ni juge, ni jugement. Entre membres d'une même famille, le chef exerce plutôt la police que la justice. Entre personnes de familles différentes, la guerre ne peut être prévenue ou arrêtée que par l'effet d'un arbitrage. En général, les arbitres sont choisis pour moitié par chacune des parties, et souvent ils doivent l'être parmi les membres d'une corporation savante et religieuse; tels sont les brehons d'Irlande, les brahmines de l'Inde, les pontifes du peuple romain. Chez d'autres peuples, tels que les Germains et les Slaves, les arbitres sont pris tout simplement parmi les anciens, ceux qui ont vu le plus de choses, et qui, par conséquent, connaissent le mieux la coutume. A mesure que l'État s'organise et grandit, ces arbitres se transforment en juges permanents. Il se crée des tribunaux mixtes, où les arbitres jouent le rôle d'assesseurs d'un président nommé par le chef de l'État. Tels sont, par exemple, les tribunaux dont parle la loi salique où le comte siège entouré des rachimbourgs.

C'est ainsi, du moins, que les choses se passaient chez les Ossètes au moment de la conquête russe. Il n'y avait pas de tribunal permanent. Les contestations entre familles différentes étaient jugées par des arbitres dont le nombre variait de trois à neuf, et qui étaient nommés par les parties, moitié par chacune d'elles et le dernier par le défendeur, ou par la partie qui demandait la réparation d'un dommage. La comparution était volontaire, et l'on ne connaissait pas les jugements par défaut. Le jugement ne pouvait être exécuté que volontairement, et la partie mécontente pouvait reprendre la voie de la vengeance privée. Aussi les arbitres s'efforçaient-ils de lier à l'avance les parties, soit en exigeant le payement immédiat d'une partie du prix du sang, soit en demandant une caution, ou un serment promissoire d'exécuter la sentence à rendre, soit enfin en forçant la partie à déposer son arme entre les mains des arbitres et à l'y laisser en gage jusqu'à l'exécution. Quant aux contestations entre membres d'une même famille, nous avons déjà vu qu'elles étaient tranchées par le chef de la maison.

Les Ossètes ne connaissaient d'autres preuves judiciaires que les preuves matérielles, ou pièces à conviction, et le serment. Il n'était question ni de l'aveu, puisque la partie n'était même pas obligée de comparaître, ni de témoignages, tels que nous les entendons aujourd'hui, parce que les témoins se seraient exposés à la vengeance. La preuve écrite était d'ailleurs impossible puisque l'écriture était inconnue. La coutume des

Ossètes était donc sur ce point conforme au droit primitif de toutes les nations indo-européennes. Il est vrai qu'au moment de la conquête russe ils ne pratiquaient ni le duel judiciaire ni les ordalies; mais qu'ils les eussent pratiqués autrefois, c'est ce dont il n'est guère permis de douter. M. Kovalevski signale encore quelques traces de recours au jugement de Dieu. Au reste le serment n'est, à vrai dire, qu'une forme adoucie et simplifiée de l'ordalie.

Le serment de la partie devait être confirmé par la déclaration d'un certain nombre de cojureurs. Pour bien comprendre cette institution, qui se rencontre partout, à toutes les époques, et jusque dans l'ancienne Grèce, il faut se placer dans le milieu social où elle a pris naissance. Nous avons vu que les Ossètes vivaient sous le régime de la communauté de famille. Les membres de la même famille étaient jusqu'à un certain point responsables les uns des autres, constamment en relation les uns avec les autres. Dans ces conditions leur déclaration avait une incontestable valeur lorsqu'ils venaient confirmer par leur serment le serment prêté par l'un d'eux. C'étaient donc, à proprement parler, des témoins à décharge, et cela est si vrai que leur déclaration pouvait être admise comme preuve, à elle seule, même en l'absence du serment de la partie. Tel est certainement le caractère primitif des cojureurs. Plus tard, lorsque la communauté de famille s'est dissoute, les cojureurs ont cessé d'être des témoins et sont devenus de simples cautions. Le serment par eux prêté a cessé d'être *de veritate*. Il est devenu une simple attestation *de credulitate*. C'est surtout sous cet aspect que nous le voyons fonctionner en Europe au moyen âge, mais à cette époque l'institution était déjà transformée, et M. Kovalevski en a très bien montré l'origine.

Les cojureurs étaient désignés primitivement par les deux parties, d'un commun accord. Plus tard ils l'ont été par une seule d'entre elles. Leur nombre variait suivant l'importance du délit et suivant la qualité des parties. C'est là du reste le droit commun en cette matière.

Les tribunaux russes ont commencé à introduire un système de preuves plus rationnel, mais ils n'ont pas réussi à supprimer entièrement les anciens usages. Aujourd'hui encore il est presque impossible de trouver parmi les Ossètes des témoins à charge. Plutôt que d'obéir aux citations qui leur sont données, ils aiment mieux s'exiler et se laisser condamner pour refus de témoignage. Si imparfait que puisse paraître l'ancien système, au point de vue abstrait, on ne peut s'empêcher de reconnaître que, dans les conditions où se trouvait le pays, ce système pouvait seul conduire à la découverte de la vérité.

Un coutumier rédigé en 1844 décrit comme suit l'introduction d'une

instance. Chacune des parties assemble ses parents et s'assied avec eux, en plein air. La distance qui sépare les deux assemblées est assez grande pour que l'une ne puisse pas entendre ce qui se dit dans l'autre. Chacune d'elles désigne ensuite des porte-paroles, de un à cinq suivant la gravité du cas. L'auteur du dommage offre une indemnité dont le chiffre est ainsi débattu. Si l'on ne peut se concilier, on convient au moins de s'en rapporter à la décision d'un tribunal que les parties désignent séance tenante, et qui se réunit ultérieurement. Mais si les parties ne s'entendent pas pour s'en rapporter à justice, elles reprennent par le fait leur situation antérieure, et la vengeance privée reprend son cours.

M. Kovalevski n'hésite pas à voir dans cette pratique la forme primitive de la procédure introductive d'instance. Aujourd'hui, dans nos législations modernes, la citation en justice est donnée par le tribunal ou en son nom. Antérieurement elle était donnée directement par la partie. C'est la *vocatio in jus* de la loi des XII Tables, et la *mannitio* de la loi salique. Mais il y a encore une forme plus ancienne, c'est celle de la comparution volontaire des parties. La procédure dérive alors tout entière d'un contrat librement consenti.

Devant le tribunal constitué comme on vient de le voir les parties comparaissent et exposent leurs prétentions. C'est ce que les Romains désignaient sous le nom de *legis actio*, et cette procédure s'accomplissait chez eux au moyen de certaines formules sacramentelles dont il n'était pas permis de s'écarter. Ce formalisme rigoureux se rencontre dans un grand nombre de législations anciennes. On a cru le trouver dans la loi salique. Il existait certainement dans la procédure islandaise et dans les cours féodales françaises. Mais on aurait tort de croire que c'est là un des caractères du droit primitif. On ne voit en effet chez les Ossètes aucune trace de semblables formules; or nous venons de montrer que les coutumes des Ossètes portent le caractère le plus primitif. Il faut donc chercher une autre explication au phénomène du formalisme. M. Kovalevski croit qu'il se produit naturellement là où les juges sont pris dans une corporation instruite et privilégiée. L'explication est en effet très plausible; toutefois il faut ajouter que dans certains pays, et notamment en Islande, l'emploi de formules était considéré comme une institution démocratique ayant pour effet d'annuler l'influence de l'éloquence et de l'autorité personnelle et d'assurer ainsi l'égalité de tous devant la loi.

L'instance étant ainsi engagée, le tribunal entend les parties et rend ensuite sa décision, qui est conditionnelle, en ce sens qu'elle est subordonnée au résultat des mesures d'instruction qu'elle prescrit. Peut-être

paraîtrait-il plus rationnel d'instruire la cause avant de la juger, mais le procédé imposé par la coutume s'explique, si l'on veut bien remarquer que les mesures prescrites consistent uniquement dans l'accomplissement de certains actes auxquels la loi attache nécessairement certaines présomptions, et qui ne comportent aucune appréciation. Presque toujours il s'agit d'un serment à prêter, et par conséquent d'un fait matériel à constater. Dans ces conditions on comprend que le jugement précède la preuve, celle-ci étant en quelque sorte purement mécanique. Le serment est, en général, exigé du défendeur; quelquefois il est déféré au demandeur, ou à la personne qui se charge de la poursuite, en cas de vol, moyennant un salaire proportionnel, institution qui se rencontre chez les Slaves méridionaux comme parmi les habitants du Caucase, et qui paraît résulter des circonstances locales.

Quand les juges règlent une indemnité ils se gardent bien d'en faire connaître immédiatement le chiffre. Ils commencent par exiger de la partie condamnée un payement partiel, immédiat, consistant en un certain nombre de vaches, de moutons ou de chevaux. Ils font ensuite donner caution pour le surplus. La caution est prise parmi les parents de la partie condamnée, et reçoit pour son salaire une vache ou un mouton, suivant les cas. On procède ensuite au festin de réconciliation, et c'est alors seulement que les juges révèlent ce qui reste à payer pour parfaire l'indemnité. Habituellement la partie qui a gagné le procès fait remise de ce surplus à son adversaire. Dans la procédure que nous venons de décrire la règle qui met la preuve à la charge du demandeur n'a plus d'application, c'est au contraire le défendeur qui se trouve le plus souvent chargé de faire la preuve; aussi bien la preuve, dans les circonstances et avec les caractères que nous avons rappelés, cesse d'être un fardeau et devient au contraire un avantage.

Il ne nous reste plus qu'un mot à dire de l'exécution des jugements. Elle ne pouvait être que volontaire, comme l'avait été la constitution d'un tribunal. On arrivait à la rendre, dans une certaine mesure, obligatoire, par un moyen indirect, c'est-à-dire par l'intervention de cautions dont l'honneur était engagé à faire exécuter le jugement. Mais la partie condamnée restait toujours libre de ne pas se soumettre. La vengeance reprenait alors son cours. Par la même raison, il n'y avait pas, à proprement parler, de chose jugée. Les parties mécontentes d'un premier jugement pouvaient s'entendre pour constituer un nouveau tribunal et recommencer le procès. Elles pouvaient même rendre le juge responsable de son jugement, et exercer contre lui le droit de vengeance, et il paraît que ce cas n'était pas rare.

IMPRIMERIE NATIONALE.

On voit, par cette rapide analyse, quelle est l'importance des coutumes du Caucase au point de vue de l'histoire du droit. Depuis le commencement de ce siècle, les différentes nations de l'Europe ont recherché et publié les plus anciens monuments de leur droit écrit. Ce grand travail est à peu près terminé aujourd'hui, mais il reste à le compléter par un travail du même genre sur le droit coutumier non écrit[1]. Ici la difficulté est bien plus grande, et c'est ce dont on ne se rend pas assez compte. Il semble, au premier abord, qu'il suffit d'ouvrir les yeux pour voir, et de décrire ce qu'on voit. Mais ce n'est pas tout de voir; il faut observer et comprendre; il faut connaître l'importance et la valeur relative de chaque trait. Les plus intéressants sont souvent ceux qui échappent à l'observateur superficiel ou inexpérimenté. La science ne peut se contenter de données vagues et incomplètes. C'est pourquoi elle ne doit pas rester indifférente aux travaux de ce genre lorsqu'ils sont conduits avec intelligence et conformément aux règles d'une méthode rigoureuse. Celui de M. Kovalevski est un des plus remarquables, et il faut remercier l'auteur non seulement des résultats obtenus, mais encore de la voie ouverte et de l'exemple donné.

R. DARESTE.

La Tactique au XIIIe siècle, par Henri Delpech. Paris, A. Picard, 1886, 2 vol. in-8° avec 11 cartes et plans.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[2].

La physionomie de la guerre au XIIIe siècle, nous la discernons, grâce à M. Delpech, en étudiant avec détail la façon dont se disposaient et combattaient les diverses troupes qui figuraient dans les armées. De

[1] Une des études les plus utiles à entreprendre serait celle des coutumes des Afghans, qui, comme les Ossètes, appartiennent au rameau iranien de la grande famille indo-européenne. Autant que l'on en peut juger par les relations des voyageurs anglais, les coutumes de ces deux peuples sont identiques. Les Afghans ont même conservé plus fidèlement certaines institutions du droit primitif, par exemple le partage annuel des terres, tel qu'il était pratiqué dans l'ancienne Germanie, et le payement de la composition en un certain nombre de femmes esclaves, comme dans l'ancien code irlandais.

[2] Voir, pour le premier article, cahier de mars 1887, p. 135.

l'examen qu'il a fait des deux batailles de Bouvines et de Muret, où cette physionomie est bien mise en relief, le savant auteur déduit les principes de la tactique qui caractérisent, selon lui, cette époque. Il expose les différents procédés dont elle usait, et il assigne la part qui revenait à chacune des deux armes, l'infanterie et la cavalerie.

Contrairement à ce qu'a soutenu la presque totalité de ses devanciers, il regarde l'infanterie comme ayant joué alors un rôle beaucoup moins secondaire qu'on ne l'avait admis. En effet, les écrivains qui ont traité de l'histoire militaire nous ont représenté l'infanterie comme n'ayant eu aux temps féodaux qu'une très médiocre valeur, quoiqu'elle ait parfois vigoureusement combattu. Telle est notamment l'opinion d'un judicieux officier, le général Suzane, qui nous a laissé un ouvrage estimé sur l'histoire de l'infanterie française.

M. Delpech dit, ce sont ses propres expressions, qu'on a calomnié cette arme importante, et il résume à peu près en ces termes, pour la combattre, la doctrine qui a jusqu'ici prévalu. On a répété que, depuis l'avènement des Capétiens jusqu'à la Renaissance, il n'y eut pas en réalité d'infanterie régulière. Le fantassin de cette époque était à peine armé; chargé des bagages de celui dont il n'était que le servant, il était simplement posté en avant des fronts de cavalerie quand l'affaire s'engageait, et cette infanterie, d'un emploi secondaire, s'éparpillait en tirailleurs lorsque la lutte véritable se produisait, et cela uniquement pour tâter l'ennemi. Mais dès que l'action avait atteint toute sa vivacité et était devenue générale de la part des hommes à cheval, ce rideau d'hommes à pied faisait bientôt place à la cavalerie. Alors chaque manant, placé derrière son seigneur, n'avait pas autre chose à faire que de le remettre en selle, s'il venait à être renversé de sa monture, ou d'achever à terre les adversaires qu'avait désarçonnés le cavalier dont il était l'assistant.

Eh bien, l'infanterie faisait beaucoup plus, pense M. Delpech. Il faut d'ailleurs distinguer, selon lui, les tirailleurs à pied de l'infanterie de ligne proprement dite[1], car ces deux armes ont été connues du moyen âge. Les tirailleurs étaient de simples archers fournis par la partie la plus mal équipée de l'infanterie féodale. C'étaient eux qui se déployaient suivant l'ordre dispersé. Mais des mercenaires et des miliciens des communes étaient tirés des fantassins réguliers qui constituaient l'infanterie de ligne. Certains chroniqueurs prétendent que cette infanterie régulière n'était pas moins redoutable que la cavalerie. Cela a dû dépendre

[1] Delpech, *ouvr. cité*, t. I, p. 270.

de l'armement et de la discipline de ces soudards à pied et de ces contingents des communes, qui ne sauraient avoir été toujours aussi solides et aussi uniformément équipés que l'admet M. Delpech. Voici ce qu'il écrit : « Comme équipement, le fantassin régulier portait sur sa tête une coiffe de fer. Son torse et ses membres étaient protégés par un vêtement de mailles de fer ou de gros cuir capitonné d'une grande résistance. Son bouclier était si large et si haut, qu'en s'inclinant le fantassin pouvait disparaître derrière lui. Outre l'épée et la double hache, il portait un fauchard, ou énorme pique plus longue et plus forte que celle du chevalier, ou bien une arbalète dont le carreau pouvait, à cent mètres, briser un membre et souvent percer une maille de fer. On peut aujourd'hui vérifier cette description sur des monuments figurés du XIIIe siècle, tels que certaines peintures murales qui existent en Flandre[1]. »

Mais cette infanterie, quelque bien équipée qu'on la puisse supposer, n'avait point été formée au service militaire par une instruction préalable ou par des guerres suivies; elle ne savait conséquemment pas se mouvoir avec la régularité géométrique des troupes modernes, et ce devait être sans grand ordre qu'elle venait prendre sa position sur le terrain. Selon notre auteur, une fois postée, elle savait se ranger d'après des procédés de formation très réguliers, qui la rendaient capable d'arrêter carrément la meilleure chevalerie. M. Delpech invoque, pour soutenir l'opinion qu'il existait alors une tactique théorique de l'infanterie, un passage du célèbre code *Las siete Partidas* promulgué par Alphonse X le Sage, roi de Castille, en 1260. Au titre XXIII de la seconde partie, sont énoncés les manœuvres de l'infanterie et les principes sur lesquels elles reposent. Reproduisons en abrégé la traduction que M. Delpech a placée en regard du texte castillan[2] :

« Quels sont les différents genres de formation des troupes, et comment doit-on les disposer quand elles vont entrer en manœuvre ou en bataille? Nos anciens, qui ont connu et pratiqué le fait de guerre, ont assigné des dénominations spéciales aux compagnies de leurs armées, suivant la manière dont elles étaient rangées en présence de l'ennemi. Les troupes qui se développaient de front, les unes à la suite des autres, ont reçu le nom de *haz* (*acies*, ligne de bataille). Celles qui se sont formées en manière de cercle régulier ont été appelées *muela* (meule). On a donné le nom de *cuño* (coin) aux soldats qui s'agglomèrent en une seule masse dont la formation est aiguë du côté de la tête et large

[1] Delpech, *ouvr. cité*, t. II, p. 271. — [2] *Ibid.*, t. I, p. 272 et suiv.

du côté de la queue. *Muro* (rempart) est le nom qu'on a assigné aux troupes groupées en un ensemble présentant la forme d'un carré. Il y a encore une autre manière de se ranger que l'on a nommée *cerca* (clôture), et qui affecte l'aspect d'un vide clos de murs. On a désigné sous la dénomination de *alas* (ailes) d'autres corps de troupes peu nombreux, qui se postent des deux côtés, sur les flancs des lignes de bataille. Le nom de *tropel* (attroupement) a été donné à toute espèce d'agglomération militaire en général, quand son effectif n'est pas fixe et que sa formation n'a rien de régulier. Ces noms ont été assignés aux formations militaires suivant leur fonction et le genre d'utilité qu'on en peut tirer. Les lignes déployées (*haces tendidas*) ont été imaginées pour présenter les troupes dans toute leur importance, et même avec une apparence de force supérieure à la réalité. On peut ainsi intimider l'ennemi et le vaincre plus facilement. On a eu aussi un autre motif pour adopter cette formation : c'est que, si l'adversaire, ayant l'infériorité du nombre, cherche à vaincre en enfonçant votre armée par son centre, vous pouvez l'entourer et le prendre à revers; ce qu'on ne pourrait point faire si l'on n'était pas en ligne déployée. En outre, les anciens plaçaient ces lignes déployées les unes en arrière des autres, non seulement pour leur donner plus d'apparence, mais aussi parce que, si l'une de ces lignes était fatiguée ou culbutée, la suivante, qui était reposée, pouvait soutenir la première. D'autre part, on a formé la meule (*muela*) dans le cas où l'ennemi vous entourait et vous menaçait par derrière, afin que l'on pût se défendre en faisant front de tous les côtés. » Suivent la description du coin (*cuño*) et l'indication des circonstances dans lesquelles cette formation doit être employée. On explique ensuite ce qu'on appelle rempart (*muro*), disposition destinée à protéger les bagages. Quant à la cour ou clôture (*corral* ou *cerca*), elle était usitée en vue de protéger la personne même du roi et de la tenir en sûreté[1].

L'établissement des ailes ou cloisons avait pour objet de remédier aux cas où les corps d'armée s'écartaient beaucoup les uns des autres, car elles empêchaient alors l'ennemi de pénétrer par les intervalles.

[1] Le *corral* se composait de fantassins rangés sur trois rangs en arrière les uns des autres, et les hommes étaient attachés l'un à l'autre par le pied, pour qu'en aucun cas ils ne pussent se débander. Ils tenaient leurs lances fichées en terre, la pointe dirigée contre l'ennemi, et ils étaient protégés par une barricade en pierres garnie de dards. Cette barricade était défendue par des archers ou des arbalétriers. Au cas où l'armée venait à faiblir, c'était autour du corral qu'elle pouvait se rallier. — M. Delpech retrouve l'emploi du *corral* à la bataille de Las Navas de Tolosa livrée par l'émir Mehemet el-Nazir (voir Delpech, *La Tactique au XIIIe siècle*, t. I, p. 274 et 276).

Les corps d'armée étaient-ils, au contraire, trop rapprochés, les ailes s'avançaient en dehors, sur les flancs de l'ennemi, pour le prendre à revers. Enfin, il est dit des compagnies groupées sans ordre, qu'elles peuvent être employées soit à rompre la ligne ennemie, soit à secourir la ligne de bataille rompue, soit à charger à revers l'adversaire qui assaillait l'armée en flanc.

La preuve que ce n'était pas là seulement l'étalage d'une science empruntée à l'antiquité, et qu'il s'agissait bien de la manière de procéder dans la guerre au temps d'Alphonse le Sage, c'est, observe M. Delpech, que le roi de Castille ajoute dans son code : « Les principes qui viennent d'être posés doivent être bien connus des chefs d'armée, pour deux motifs; d'abord, pour qu'ils puissent en user dans l'occasion, et aussi pour qu'ils puissent s'en défendre quand l'ennemi en fera usage à leur encontre. Le général en chef doit placer en tête de chacune de ses formations d'autres chefs braves et instruits, pour ordonner, exécuter et surveiller toutes ces prescriptions, aussi exactement que si le général en chef les exécutait lui-même; » et les *Siete Partidas* édictent des peines contre les chefs qui ne se conformeraient pas aux ordres donnés pour faire exécuter la tactique ici décrite, tactique empruntée sans doute en grande partie à Végèce, mais que le moyen âge s'était appropriée.

Fort du document qui vient d'être analysé, notre auteur a entrepris de pénétrer dans le détail d'une tactique qui n'est énoncée par Alphonse le Sage que d'une manière sommaire, et il examine successivement, à l'aide des renseignements qu'il tire de divers engagements militaires, tels qu'il les a conçus, les formations en ligne et en cercle, en coin, en carré et la tactique de tir.

M. Delpech passe ensuite à la tactique de la cavalerie, dont il étudie l'organisation. Cette arme se composait, au point de vue tactique, de deux catégories de combattants : les chevaliers et les sergents à cheval. Les premiers, arme d'élite, fournissaient les cadres des troupes montées; les seconds n'étaient qu'une cavalerie roturière et subordonnée, encadrée dans la chevalerie.

Un chapitre est consacré à l'étude de l'équipement et de la remonte de la cavalerie au XIIIe siècle. Il nous fait ici l'histoire de l'armement des hommes à cheval, qui a été, déjà plusieurs fois, le sujet de recherches érudites. M. Delpech ne croit pas que la cavalerie ait été pendant toute la durée du moyen âge si pesante qu'elle n'ait pu, sans une extrême difficulté, se déplacer rapidement et manœuvrer dans le sens moderne du mot. Assurément, comme en convient notre auteur, les troupes à cheval au XIIIe siècle et déjà antérieurement, préoccupées qu'elles étaient de se

rendre invulnérables, témoignaient pour l'armure de fer une prédilection décidée, qui les a singulièrement alourdies; mais cela n'a pas empêché, suivant lui, les armées de cette époque d'avoir une cavalerie manœuvrière et même une cavalerie légère. Les guerres des Croisades avaient eu pour effet d'atténuer la pesanteur de l'armement du cavalier. Afin de tenir tête aux Sarrasins, dont la monture était rapide et l'armement beaucoup moins lourd, les Latins rendirent leur remonte plus apte à la course, en la croisant avec les chevaux d'Afrique et d'Asie[1]. Sous le brûlant climat de l'Orient, il était difficile aux croisés de supporter un vêtement de fer, tel que celui que les chevaliers avaient en Europe, et la noblesse franque, ayant à lutter contre les Sarrasins, abandonna souvent ce genre d'arme défensive pour prendre le simple équipement de gros cuir capitonné dit *gambeson*, qui suffisait à protéger le corps, car les armes de trait n'avaient pas alors la puissance de pénétration qu'elles ne tardèrent pas à acquérir. Parfois on se contenta d'y ajouter l'armure du torse, le haubert de mailles, sans les autres pièces de l'armure. Au retour des Croisades, selon notre auteur, l'habitude se répandit chez les Français d'avoir une cavalerie apte à galoper et à escadronner; et, aux XIIe et XIIIe siècles, les armées possédèrent un double personnel de troupes montées, une cavalerie mobile et une cavalerie de ligne. Cette assertion aurait besoin, pour passer à l'état de vérité démontrée, de plus de preuves que n'en fournit M. Delpech. Voici comment il explique le retour à l'emploi exclusif de la cavalerie pesante qui se serait opéré. Aux XIVe et XVe siècles, l'arbalète reçut des perfectionnements considérables et apparurent les armes à feu. « Les projectiles firent de grands ravages dans les compactes formations usitées à cette époque. Pour s'en défendre, on étendit l'équipement de fer à tout le

[1] M. Delpech se fonde, pour soutenir cette opinion, sur l'emploi que fit en Orient Richard Cœur de lion, de chevaux indigènes, beaucoup plus rapides que ceux, en petit nombre, qu'avaient amenés les croisés, dont les galères et les bâtiments de transport n'étaient pas d'ailleurs assez vastes pour l'installation de beaucoup de chevaux. Il paraît en effet très vraisemblable que les croisés durent se remonter en Syrie avec des chevaux sarrasins; mais il n'est pas prouvé qu'ils aient ramené en Europe cette nouvelle cavalerie; ils ont pu à cette époque tirer des chevaux plus rapides de l'Espagne, où l'emploi d'une cavalerie assez légère, tels qu'étaient les *genets*, fut nécessité par la lutte contre la cavalerie maure, comme nous le montre M. Delpech. (Voir Delpech, *La Tactique au XIIIe siècle*, t. I, p. 430.) Les chevaux espagnols de sang africain, des chevaux barbes, comme on les appelait, furent assez employés en France, surtout dans les provinces du Midi, et ils ont pu fournir la monture d'une cavalerie mobile.

personnel monté, et l'on imagina un nouveau système d'armure qui le protégeait mieux, mais qui lui fit perdre sa mobilité[1]. »

Telle serait, jointe à l'absence de l'excellente remonte qu'avait fournie le croisement avec des chevaux d'Orient, la raison qui aurait fait disparaître la cavalerie manœuvrière des XIIe et XIIIe siècles. De là l'oubli de la tactique auparavant usitée. L'adoption de la lourde armure de fer exigeait d'ailleurs l'emploi de gros et forts chevaux peu propres au galop. Il ne faut pas juger, comme on l'a fait trop souvent, écrit M. Delpech, la cavalerie du moyen âge d'après celle de la Renaissance et expliquer sa façon de combattre et d'agir par ce que nous disent Commines, Monstrelet, Tavannes, Lanoue et Montluc. Pour établir cette thèse, notre auteur précise d'abord les défauts de la cavalerie de la Renaissance qu'on n'aurait pas eu à reprocher à celle du moyen âge; il recherche ensuite, en interrogeant des textes contemporains, comment étaient équipés et montés les cavaliers pendant la période qui s'étend de 1170 à 1270. Dans ce travail, il passe en revue un certain nombre de campagnes, de sièges et d'actions militaires du XIIe et du XIIIe siècle, et il essaye de déterminer rigoureusement la manière dont manœuvra la cavalerie, de façon à mettre en relief les caractères de l'école de guerre par lui définie. C'est ce que montrera suffisamment le sommaire du chapitre où le sujet est traité : «Embuscade d'Ascalon (1128). — Bataille de Hackespol (1128). — École de cavalerie de Richard Cœur de lion (1191) et des conquérants de Constantinople (1204). — Siège de Toulouse (1218). — Campagne d'Égypte (1250). — École de cavalerie espagnole (1237). — Blocus de Murcie (1268). — École de Charles d'Anjou en Italie. Bataille de Bénévent (1265). — Bataille de Tagliacozzo (1268). — Bataille de Carthage (1270).»

M. Delpech s'est persuadé, par cette étude, que la cavalerie observait alors une véritable tactique, distincte de celle des troupes à pied; la cavalerie de ligne et la cavalerie mobile avaient chacune sa manière d'opérer. La formation de la cavalerie de ligne était réglée par la hiérarchie féodale même. Le premier rang était toujours réservé aux chevaliers, c'est-à-dire aux seigneurs, qui se rangeaient d'ordinaire en haie. Après eux, poursuit M. Delpech, venaient nécessairement leurs écuyers, car tous les textes affirment que l'écuyer suivait pas à pas son chevalier. Le genre de service qu'il lui rendait en est la meilleure preuve. L'écuyer veillait à ce que son seigneur eût constamment, pendant le combat, les armes nécessaires. Or, dans les charges en ligne, le choc des lances était

[1] *Ouvr. cité*, t. I, p. 421.

si violent qu'un grand nombre d'entre elles étaient brisées dès la première rencontre. Pour fournir une seconde charge, il fallait bien que les écuyers pussent présenter immédiatement à leurs maîtres la lance de rechange. Ils les aidaient de plus à remonter en selle quand ceux-ci étaient désarçonnés. Les écuyers formaient donc le second rang, et le troisième était naturellement occupé par les sergents à cheval. En France, où ces sergents étaient très nombreux, ils devaient former plusieurs rangs successifs. Quant à la cavalerie mobile, il est malaisé de démêler, dans ce que rapportent les historiens, un mode systématique de combat et de manœuvre, et M. Delpech, qui se laisse entraîner quelque peu par sa doctrine, pourrait bien avoir pris pour des règles ce qui ne fut parfois qu'une manière d'opérer spontanée ou exceptionnelle. Il faut cependant reconnaître que le savant auteur a habilement dégagé des textes qu'il réunit les éléments de sa démonstration. Il nous explique l'emploi de la volte tour à tour contre l'infanterie et contre la cavalerie, dans un certain nombre de batailles dont l'interprétation pourra soulever toutefois plus d'une critique.

Après avoir recherché dans le tome I la tactique spéciale des armes dont il nous a montré l'organisation au XIII[e] siècle, M. Delpech aborde, dans le tome II, l'étude spéciale de la grande tactique, c'est-à-dire de la méthode suivant laquelle, d'après lui, les chefs d'armée combinaient les deux armes entre elles sur le champ de bataille, de la façon dont ils appliquaient les principes généraux de la grande guerre. J'ai indiqué, dans l'article précédent, les résultats auxquels a été conduit sur ce point le savant auteur. Malheureusement nous n'avons de la plupart des batailles auxquelles il demande la preuve de l'existence d'une tactique systématique au XIII[e] siècle, que des récits qui ne suffisent pas souvent pour en bien juger les détails, pour apprécier nettement les mouvements accomplis par les troupes; et voilà comment celui qui s'efforce de retrouver les différentes phases de l'action est entraîné à donner beaucoup à l'hypothèse.

Il est tout naturellement enclin à interpréter les textes dont il dispose de façon à corroborer les idées préconçues qu'il a pu se faire sur la manière dont opéraient les armées. C'est à ce danger que M. Delpech s'est exposé, convaincu qu'il était, par une première étude de la bataille de Muret, qu'il exista, au XIII[e] siècle, une véritable tactique scientifique. Assurément il y avait, au XIII[e], comme au XIV[e] et au XV[e] siècle, une doctrine de la guerre, pour prendre l'expression du moyen âge[1]; mais elle

[1] Telle est l'expression dont se servait le comte de Saint-Pol lors de la guerre de Philippe le Bon contre les Gantois, quand il s'écriait à plusieurs

semble s'être réduite à l'emploi habituel de certaines manœuvres dont il est souvent fait mention; tel est, par exemple, le déploiement des hommes qui lançaient des projectiles (archers, puis arbalétriers) à l'ennemi, en vue de cacher le corps de l'armée qu'ils précédaient, tireurs qui s'écartaient ensuite pour laisser avancer le front de bataille, dont ils formaient, au besoin, les ailes et qui s'attachaient à inquiéter l'armée adverse sur ses flancs. La tactique allait-elle plus loin, faisait-on tour à tour un emploi systématique et intelligemment choisi de l'ordre parallèle et de l'ordre perpendiculaire? C'est ce que notre auteur ne nous paraît pas avoir établi. Suivit-on, au XIII[e] siècle, comme il l'admet, un mécanisme bien défini et préalablement arrêté, pour l'offensive et la défensive, dans ces deux catégories de batailles? Le doute subsiste, car l'examen successif que fait M. Delpech de quatre batailles pour l'ordre parallèle[1] et de sept pour l'ordre perpendiculaire[2] semble d'autant moins concluant que des hommes du métier ne peuvent reconnaître dans ces diverses actions militaires l'intervention de l'ordre parallèle ou de l'ordre perpendiculaire que notre auteur veut y voir. Répétons-le, telles dispositions prises par un corps de troupes en présence de l'ennemi, telles façons d'assaillir ou de recevoir l'attaque, qui appartiennent à la tactique savante, peuvent s'être produites sans avoir été nécessairement dictées par la méditation préalable d'un ensemble de règles conçues à l'avance.

Il y a des capitaines, des généraux qui sont tacticiens par instinct, auxquels le coup d'œil sur le champ de bataille tient lieu de science et qui recourent d'eux-mêmes à des moyens que l'art militaire leur eût dès le principe enseignés, s'ils en avaient fait une étude à la fois théorique et appliquée. La composition des armées, la manière dont se recrutaient les troupes au XIII[e] siècle, se prêtaient mal à l'exécution, en campagne, de manœuvres bien coordonnées. Nombre de guerres se passaient en escarmouches, en embuscades, en surprises. L'application des principes théoriques devait d'ailleurs être souvent entravée par l'impétuosité des assaillants, par la préoccupation que les seigneurs avaient de faire de riches captures qui leur rapportassent de grosses rançons, par l'antagonisme ou l'inimitié mutuelle des nobles et des roturiers qui constituaient des corps à part. De là des mouvements fréquemment désor-

reprises : « Nous nous mettons en désordre contre la doctrine de la guerre. » (*Mémoires d'Olivier de la Marche*, liv. I, chap. XXV.)

[1] Bouvines (1214). — Castelnaudary (1211). — Lewes (1264). — Steppes (1213). — [2] Muret (1213). — Frascati (1166). — Scutari (1203). — Philée (1204). — Philippopoli (1207). — Espiga (1211). — Constantinople (1235).

donnés, des engagements inattendus et des mêlées réitérées où la voix du chef était sans efficacité. De plus, la lutte restait subordonnée aux accidents particuliers du terrain, qui, d'ordinaire, n'avait point été topographiquement étudié. Bref, les règles, s'il y en eut, pour les temps féodaux, de bien clairement définies, durent être souvent enfreintes, comme nous le montre, par exemple, la bataille de Courtrai, livrée en 1302, où la noblesse française ne songea qu'à charger au plus vite la *piétaille* flamande, impatience et présomption qu'elle paya par une terrible défaite. Deux années après, à la bataille de Mons-en-Puelle, l'ardeur à piller le camp des Flamands, dont Philippe le Bel avait forcé les retranchements avec une grande perte d'hommes, fit oublier à l'armée française les principes élémentaires de la tactique et exposa le roi à être écrasé avec son quartier; ce fut par un effort suprême de la chevalerie qu'il échappa aux plus graves périls et remporta finalement la victoire.

Jusqu'au commencement du xve siècle, la chevalerie, devenue bientôt ce qu'on appelait la gendarmerie, tendait toujours en France à agir en chargeant l'ennemi par escadrons ou gros pelotons. Comme on se servait de la lance et de l'arme blanche, la lutte avait surtout lieu corps à corps ou tout au moins de chevalier à chevalier, quand les archers à pied ou à cheval ne parvenaient pas à mettre en déroute la grosse cavalerie. C'était comme une succession de duels, de combats singuliers qui avaient lieu sur toute la ligne; et chacun des champions avait besoin d'une liberté d'action que lui eût quelque peu enlevée l'application rigoureuse des règles déterminées de tactique que pouvaient connaître les chefs.

On a beaucoup guerroyé aux xiie et xiiie siècles, mais la majorité des collisions ont été des entreprises brusquement effectuées, des mêlées de rencontres où les hommes à cheval jouaient le rôle capital, et cette cavalerie, même quand elle n'agissait pas comme une cavalerie de ligne, ne dut jamais acquérir une bien grande mobilité. « Ce fut au commencement du xve siècle seulement qu'on sut en France, écrit M. E. Boutaric[1], qu'il y avait un art de faire manœuvrer la cavalerie, » et il cite à l'appui un passage de la Chronique de Monstrelet où il est dit qu'« en l'an 1410, appelés par ordre du duc d'Orléans, vinrent force Lombards et Gascons qui avaient chevaux terribles et accoutumés de tourner en courant, ce qu'ignoraient les Français, les Picards, les Flamands et les Brabançons, et pour ce, leur semblait grand'merveille. »

On ne trouve pas, que je sache, de mention en France, au moyen

[1] *Institutions militaires de la France*, p. 299.

âge, de l'existence de champs de manœuvres, d'hippodromes, où les jeunes nobles se seraient exercés à la course, à la poursuite à cheval et aux diverses évolutions du cavalier, usage qui a, au contraire, existé chez les Grecs à l'époque byzantine, chez les Sarrasins et chez les Turcs. En Angleterre, ce ne fut que fort tard qu'on apprit à faire convenablement et rapidement la manœuvre à cheval, et Cromwell dut une partie de ses succès contre les troupes de Charles Ier, en dépit du nom de Cavaliers donné aux fidèles de ce prince, au progrès qu'il introduisit dans l'emploi et le maniement rapide de la cavalerie.

L'école où l'écuyer se formait à devenir un chevalier se réduisait au service de son seigneur; il le suivait au combat et l'assistait à tous les instants. Les hommes montés envoyés par les communes n'avaient même pas cette éducation de pages. Les pas d'armes, les tournois, qui datent en France de la fin du XIe siècle et se multiplièrent beaucoup à dater du XVe, formaient sans doute les chevaliers qui y prenaient part et les écuyers dont ils étaient accompagnés au maniement du cheval et à la lutte équestre et pédestre, mais il ne s'agissait, dans ces divertissements, que de combats corps à corps. On se chargeait mutuellement, de façon à se désarçonner ou à se culbuter, avec la lance, l'épée ou la masse d'armes; on n'y faisait pas de manœuvres de cavalerie ni de savantes chevauchées.

La cavalerie légère n'apparut en France que tout à fait à la fin du XVe siècle, avec les *Estradiots*, appelés d'Albanie sous Charles VIII, les *Argoulets* et les *chevau-légers*, qui ne datent que de Louis XII. Les *Crennequiniers* ou arbalétriers à cheval, tirés de l'Allemagne au XVe siècle, et qui avaient précédé ces différents corps, étaient peu nombreux et servaient d'éclaireurs[1]. Cette primitive cavalerie mobile gardait certainement bien de la pesanteur, et son galop n'était guère précipité, car les chevaux propres à une course très prompte furent jusqu'au XVIIe siècle assez rares en France, même aussi en Allemagne. C'est en Angleterre que nous allâmes apprendre à faire courir les chevaux, et l'espèce chevaline susceptible d'évolutions rapides fut amenée souvent avec les régiments de cavalerie étrangers, comme cela eut lieu notamment pour les hussards, d'origine hongroise.

Ainsi, infanterie et cavalerie, dans les armées féodales, ne pouvaient se prêter que difficilement à ces principes de tactique puisés dans l'antiquité que M. Delpech suppose avoir été plus d'une fois usités au moyen âge. On n'est donc pas fondé, ce semble, à chercher les règles constantes

[1] Voir *Mémoires d'Olivier de la Marche*, liv. I, chap. XXV.

de cette tactique dans toutes les batailles du XIII[e] siècle, bien que dan quelques-unes elles percent çà et là. Si le savant auteur a posé sa thèse d'une manière trop absolue, il a su du moins la soutenir de la façon la plus spécieuse et avec une intelligence, une originalité d'idées que nous nous plaisons à reconnaître et à louer. S'il cède volontiers à son imagination, il faut avouer, pour être juste, qu'elle est pleine de ressources et qu'elle a mis à son service une réelle érudition[1].

Alfred MAURY.

Le Registre de Benoît XI, recueil des bulles de ce pape publiées ou analysées par Ch. Grandjean. Fasc. II-IV; 1884-1885, in-4°.

Benoît XI, élu pape le 21 octobre 1303, est mort à Pérouse le 6 juillet 1304. Son pontificat a donc duré moins de neuf mois. Or, durant ce court espace de temps, il a signé mille trois cent vingt-sept bulles, et huit fois déplacé le siège de son gouvernement. Voilà certes beaucoup de mouvement et de besogne, surtout pour un vieillard dont la santé n'était pas bonne et qui devait subitement mourir d'une simple indigestion. Il est vrai que les papes s'étaient eux-mêmes imposé cet excès de labeur, ayant, d'une part, chaque jour augmenté le nombre des cas dont ils devaient seuls connaître, et, d'autre part, encouragé toutes sortes d'appels à leur juridiction suprême. Mais, s'ils avaient autrefois tant accru leur puissance pour en faire le plus glorieux (qui le conteste aujourd'hui?) et le plus utile usage, elle leur était devenue plutôt une charge qu'un honneur. Les rois s'étant pour toujours affranchis de leur tutelle, les peuples ne leur demandaient plus des services qu'ils ne pouvaient plus rendre; l'Église elle-même commençait à prétendre limiter leurs droits. Innocent III avait été le dernier des grands papes; ses successeurs n'ont été, ne pouvaient être, que des papes amoindris. A la vérité, les affaires nombreuses que l'on continuait à leur soumettre leur procuraient d'assez grands profits. Mais ces profits leur

[1] Cet article était déjà imprimé quand nous avons eu la douleur d'apprendre la mort de M. Delpech.

étaient partout reprochés avec aigreur; quiconque perdait sa cause devant eux dénonçait leur justice comme vénale, et rien ne leur nuisait davantage.

L'éditeur du registre de Benoît XI, M. Ch. Grandjean, a partagé ce registre en quatre fascicules. Nous avons parlé du premier[1], depuis longtemps publié. Les trois autres sont maintenant entre nos mains, le dernier contenant les tables. Une introduction nous est encore promise. Reprenons, en l'attendant, l'étude des pièces.

Il nous a plu de rechercher dans le premier fascicule ce qu'il pouvait offrir de relatif aux lettres et aux lettrés. Nous allons continuer, dans les suivants, la même enquête. Cela nous fera sans doute négliger plusieurs des informations qui s'y trouvent, tant pour l'histoire générale que pour l'histoire particulière des églises et des moindres communautés. Nous devrons cependant avoir l'occasion d'en signaler quelques-unes, les ayant rencontrées sans les avoir cherchées. En effet, ce sont les hommes qui font les choses, et les choses sont les vestiges que laisse dans l'histoire le passage des hommes.

On voit figurer d'abord, dans les nouveaux fascicules, le chancelier de l'église de Paris Simon de Guiberville, qui fut plus tard doyen de la même église. Le 2 mars 1304 le pape le pourvoit d'une prébende dans l'église de Bayeux (col. 359). Un mois après, le 2 avril, il l'autorise, nonobstant l'interdit du 15 août 1303, à conférer deux licences à deux religieux présentés par la faculté de théologie. L'interdit fut levé peu de temps après. Quand il avait contraint tous les bacheliers de Paris à venir, au delà des monts, se faire licencier par lui-même, Boniface VIII avait, dans un moment de fureur, de beaucoup dépassé la mesure des justes représailles. Aussi Benoît XI devait-il avoir à cœur de conclure au plus tôt la paix avec l'Université de Paris.

Nous retrouvons ici, plusieurs fois nommé, un futur chancelier, Thomas de Bailli. En l'année 1303, étant chanoine de Paris et de Rouen, il avait été pourvu d'une chaire de théologie, et, ne pouvant à la fois remplir ses devoirs de professeur et de chanoine prébendé dans l'église de Paris, il avait obtenu du pape, le 4 novembre, la permission de se faire suppléer dans sa prébende par un vicaire. Cependant cette dispense était restée sans effet. Pourquoi? Parce qu'il avait juré, quand il avait reçu sa prébende, de n'en jamais trafiquer avec un autre, et que le pape, ignorant cela, ne l'avait pas, dans sa lettre, délié du serment prêté. Benoît répare donc cette omission le 5 mars 1304 (col. 297).

[1] *Journal des Savants*, 1884, p. 153.

Maître Thomas va-t-il enfin pouvoir se donner tout entier à sa chaire et ponctuellement remplir les obligations diverses du professorat? Il eut lieu de craindre, peu de mois après, d'être à jamais séparé de ses écoliers, ayant trop la confiance du pape, qui, le 16 juin, le nommait administrateur de l'église de Paris. Nous avons ici beaucoup de renseignements nouveaux sur l'état de cette église. L'évêque, Simon Matifas de Buci, s'était donné pour coadjuteurs, étant chargé d'années, le doyen Jean, l'archidiacre Giraud et le chancelier Simon de Guiberville, qui formaient son conseil et délibéraient avec lui sur toutes les affaires de l'évêché. Ainsi les choses allèrent quelque temps, bien ou mal, jusqu'à ce qu'enfin l'évêque, tombé dans une égale faiblesse de corps et d'esprit, en vint à n'avoir plus aucun commerce avec ses coadjuteurs. L'église de Paris n'était plus dès lors gouvernée, et le pape en fut, dit-il, averti par une personne digne de foi; ce qui fait penser que le chapitre, affranchi de toute surveillance et trouvant l'état des choses à son gré, se garda bien d'en informer la cour de Rome. Mais, cette information d'autre part venue, Benoît substitua sans retard deux administrateurs à l'évêque impotent, l'un pour le spirituel, l'autre pour le temporel. Pour le temporel ce fut Étienne de Suizy, archidiacre de Bruges à Tournay et chancelier de France; pour le spirituel, Thomas de Bailli. Cependant ils furent déchargés de ces mandats avant d'avoir reçu la bulle qui les leur confiait, l'évêque Simon étant mort le 22 juin, dans sa maison de Gentilly.

Si Thomas de Bailli pouvait être à la fois chanoine de Paris, chanoine de Rouen et professeur de théologie, on ne peut s'étonner que Girard de Courlandon, dont nous lisons le nom dans une autre bulle, fût dans le même temps archidiacre de Paris, archidiacre de Soissons et professeur de droit canonique. Depuis qu'un des conciles de Latran avait, en 1215, autorisé le cumul des bénéfices au profit des personnes éminentes soit en littérature, soit en dignité, cette faveur n'était presque jamais refusée par les papes. De là des abus, les dispenses papales alléguant bien souvent une éminence qui n'existait pas. Il faut d'ailleurs remarquer que ce mot «dignité» était fréquemment entendu comme signifiant une noble origine et permettant d'attribuer à de nobles clercs, déjà riches dans le siècle, les profits accumulés de plusieurs bénéfices ecclésiastiques; ce qui justifiait, comme il semble, les plaintes des clercs plébéiens, qui se seraient trouvés très bien accommodés par un seul de ces bénéfices. Ainsi maître Girard, seigneur de Courlandon, *dominus de Collaudano,* qui fit en mourant de si beaux legs à l'église de Paris[1], qui

[1] Guérard, *Cart. de Notre-Dame de Paris,* t. IV, p. 32.

peut-être en fit de pareils à l'église de Soissons, aurait certainement pu se contenter de joindre à son avoir patrimonial les gras revenus d'un seul archidiaconat. Quoi qu'il en soit, il figure dans le registre de Benoît comme ayant obtenu, le 17 février 1304, le droit de confier à d'autres l'administration de ses deux archidiaconés. Il avait, dit le pape, sollicité cette faveur pour donner tout son temps à l'étude et aux affaires, *negotiis*, aux affaires temporelles de l'église de Paris (col. 379). Probablement, quoique docteur, il n'enseignait plus.

Quelques pièces concernent Guillaume de Mandagout, archevêque d'Embrun, un des auteurs du Sexte, canoniste de grand et juste renom. Le 26 novembre 1303, Benoît le nomme recteur du comtat Venaissin, recteur au temporel comme au spirituel; la délégation est complète (col. 677). Guillaume de Mandagout était un de ces hommes honnêtes, fermes, expérimentés, auxquels on pouvait se fier en toute chose. Sa loyauté fut bientôt après mise à une difficile épreuve, le pape l'ayant chargé de terminer un scandaleux débat dont il raconte ainsi lui-même les tragiques incidents. L'abbesse de Saint-Laurent d'Avignon, Raymonde d'Aramon, étant morte, les religieuses ont à sa place élu Douce d'Avignon, et, celle-ci n'ayant pas survécu longtemps à son élection, les mêmes religieuses ont d'une seule voix appelé sur le siège abbatial certaine Alice Vinhayrole. Intervient alors Bertrand Aymini, évêque d'Avignon, qui se prétend lésé dans ses droits, les religieuses de Saint-Laurent ne devant, dit-il, élire une abbesse que lui présent et leur choix approuvant. En conséquence, il casse l'élection d'Alice Vinhayrole et, de sa propre autorité, lui substitue, non sans adresse, une parente plus ou moins proche du puissant recteur, Alice de Mandagout. Les choses en étant là, Alice Vinhayrole meurt à son tour, et les religieuses, contestant le droit allégué par l'évêque, vont procéder à une élection nouvelle. Celui-ci leur ayant signifié, sous la menace d'une excommunication, de n'en rien faire, elles appellent au Saint-Siège; mais voilà que, durant les délais d'appel, l'évêque arrive devant le monastère avec une escorte de gens armés, en brise les portes, et, après avoir sommé les religieuses de reconnaître l'autorité d'Alice de Mandagout, la confirme et la met violemment en possession du logis abbatial. Rien pourtant n'est fini. Tandis qu'Alice s'installe dans son logis, les religieuses s'assemblent, votent et nomment Bertrande de Barjols. L'ayant appris, l'évêque, au plus haut point courroucé, charge son official d'aller mettre les rebelles à la raison, et celui-ci, très digne de remplir un tel mandat, vient à l'abbaye, traite les nonnes en excommuniées, leur enlève leurs vases sacrés, leurs livres liturgiques, leurs vêtements sacerdotaux, les chasse de leur église et fait

même battre de verges, dit la bulle, une des plus mutines. Enfin, le 9 janvier 1304, le pape, depuis longtemps saisi de l'affaire, s'en occupe et mande à l'archevêque d'Embrun, recteur du comtat, de vouloir bien entendre les parties, peser les griefs et faire prévaloir le bon droit (col. 271).

Le registre de Benoît ne nous en apprend pas davantage; mais nous savons d'autre part que Guillaume de Mandagout se prononça pour Bertrande de Barjols. Dans un temps où les gens en place avaient d'abord souci de servir leurs parents, cette décision n'était pas sans doute prévue, et, moins elle le fut, plus nous devons en estimer l'auteur. Ajoutons que le *Gallia christiana* ne parle pas de cette discorde et ne mentionne qu'une abbesse entre Raymonde d'Aramon et Bertrande de Barjols, une Béatrix d'Aramon, qui, comme on vient de le voir, ne l'a jamais été. Beaucoup de semblables corrections peuvent être faites, dans le *Gallia christiana*, à l'histoire du diocèse d'Avignon. Il ne nous aurait pas convenu de le dire avant d'autres; mais aujourd'hui c'est pour nous un devoir de confirmer des critiques dont la justesse nous est pleinement démontrée.

D'autres bulles sont à l'adresse du même prélat. On ne peut être surpris de le voir en rapport si constant avec le pape, quand il administrait, au nom du pape, une province considérable et presque toujours agitée par quelque différend. Les soucis de cette vice-royauté l'avaient contraint à faire gérer son église par des vicaires; ce que le pape avait permis (col. 492).

Voici maintenant plusieurs pièces qui concernent un légiste, Pierre de Belleperche. L'*Histoire littéraire* rapporte que, le 24 février 1304, Philippe le Bel envoya vers le pape, à Pérouse, Pierre de Belleperche, Béraud de Mercœur et Guillaume de Plasian, chargés d'aller demander l'abrogation de toutes les sentences d'excommunication qu'il pouvait avoir, pour sa part, encourues. Cela leur fut accordé sans difficulté, le 13 mai (col. 781). On le savait, mais on ignorait encore que, le même jour, Benoît avait, par une faveur particulière, remis aux trois ambassadeurs trois lettres d'absolution personnelle (col. 789). Ils avaient, en effet, les uns et les autres, été compris, au titre de conseillers du roi, dans une sentence d'excommunication collective. Le lendemain, le pape prouvait à Pierre de Belleperche, en lui confiant un important mandat, qu'il l'avait absous de très bon cœur, par estime pour lui, non par déférence pour son maître. Il s'agissait de rétablir la monnaie de France, si souvent altérée, telle qu'elle était au temps de saint Louis. Philippe le Bel désirait opérer cette réforme; mais il en était, disait-il, bien em-

pêché par le mauvais état de son trésor; il demandait en conséquence le concours de l'Église. Le pape lui concède, pour deux ans, la levée d'un décime sur tous les revenus ecclésiastiques de son royaume et charge de le percevoir Pierre de Belleperche, l'archevêque de Narbonne et l'évêque d'Auxerre (col. 787). M. Boutaric rapporte le fait d'après un inventaire de pièces absentes; le texte de la bulle est bien plus instructif.

Il n'est pas facile de savoir, dit l'*Histoire littéraire*, en quelle année maître Pierre de Belleperche, déjà chanoine de Chartres et de Bourges, fut, en outre, nommé chanoine de Paris. A cette question nous avons ici la réponse la plus précise : le pape le nomma lui-même, *proprio motu*, dit la bulle, chanoine de Paris, le 21 mai 1304, en lui réservant la première des prébendes vacantes dans cette église (col. 520). Il était encore trésorier de Saint-Frambauld, à Senlis. En vérité, si grand mérite qu'il ait eu, si louables qu'aient été ses services, voilà bien des dignités, c'est-à-dire bien des rentes accumulées sur une seule tête, et, répétons-le, la multitude des clercs non pourvus avait assurément le droit de se plaindre.

Nous rencontrons dans le registre plusieurs autres noms de juristes français, notamment ceux d'André Garret et de Sicard de Lavaur. André Garret, professeur de droit civil, avait un fils engagé dans les ordres, nommé Étienne. Par considération pour le père, Benoît nomme le fils chanoine de Lisieux (col. 294). Sicard de Lavaur, juge mage dans les sénéchaussées de Carcassonne et de Béziers, en outre trésorier de l'église de Pamiers, avait quitté cette église pour se rendre à la cour de Benoît, dont il était devenu l'un des chapelains. Nous le trouvons pourvu de cette dignité dès le 16 avril 1304 (col. 431). Le 15 mai suivant, le pape lui confère un canonicat et lui réserve une prébende dans l'église de Narbonne (col. 590). Enfin, le 30 mai, il l'autorise à percevoir les revenus dans tous ses bénéfices, sans l'obligation de la résidence, tant qu'il occupera quelque office en la cour ou sera chargé de quelque mission hors la cour (col. 549). C'est ce Sicard de Lavaur qui, de retour en France, se concilia, nous ne savons comment, les bonnes grâces du roi Philippe, qui le pourvut d'une prébende dans l'église de Rhodez. Qu'on ne s'étonne pas de voir le roi disposer ainsi des bénéfices ecclésiastiques : le pape Clément V l'avait autorisé, par une grâce spéciale, le 1er janvier 1306, à créer un nouveau titre de chanoine prébendé dans chacune des églises cathédrales ou collégiales du royaume et à conférer ce titre à tels ou tels clercs de son choix. Usant donc de cette permission, Philippe créa le même jour et distribua cent vingt et une

prébendes[1]. *Decima*, disait le Code, *est omnium bonorum juste quæsitorum æqualis pars Deo debita*[2]. Oui sans doute; mais, cette part de Dieu, c'était le roi qui, cette fois, en faisait largesse, payant avec cette part de Dieu ses dettes et celles de ses courtisans. On ne peut nier que, sous les papes français, l'Église ait eu le spectacle de choses nouvelles et peu normales. Mais revenons à Benoît XI.

Le 11 mai 1304, il dispensait encore de la résidence le décrétiste Gui de Baiso, archidiacre de Bologne, dont il avait fait un de ses principaux conseillers. Ce Gui de Baiso n'avait pas pris part, comme on l'a dit, à la confection du Sexte; il en a été le commentateur, non pas un des auteurs. Il avait été néanmoins un des familiers de Boniface, qui, comme nous l'avons appris de M. Thomas[3], l'avait pourvu, le 12 septembre 1296, de l'archidiaconé de Bologne. Avait-il donc renié son ancien protecteur pour en mériter un nouveau? Nullement. Toujours fidèle à la mémoire de Boniface, il plaida chaleureusement sa cause même devant Clément V. Mais, n'ayant en vue que la conciliation et la paix, Benoît faisait aussi bon visage aux ennemis de Philippe qu'à ses amis. On le vit, à la vérité, constamment et durement repousser Guillaume de Nogaret. Mais qui l'en blâme? Il est très malheureux que ce pape débonnaire n'ait pas plus longtemps vécu; il eût, par sa facilité de caractère et sa bonne foi connue, terminé bien des contestations qui devinrent, après sa mort, plus vives. Clément V se proposa sans doute de continuer sa politique; mais il ne put la pratiquer avec la même dignité.

Parmi toutes les informations que nous fournit ce registre, l'une de celles que nous avons le plus avidement recueillies concerne maître Arnauld de Villeneuve. On avait dit que l'illustre docteur, condamné comme hérétique par le tribunal si redouté des théologiens de Paris, s'était enfui jusqu'en Sicile, allant s'y cacher. Nous avons ailleurs montré qu'il était à Gênes le 17 novembre de l'année 1301 et qu'aux approches du 16 juillet de l'année 1304 il était dans une ville quelconque d'Italie, près du pape Benoît[4]. Il n'était pas seulement près du pape; il était de sa maison, il était son médecin dès le 29 février 1304, comme nous l'atteste une bulle de cette date que M. Ch. Grandjean a, nous le regrettons, trop brièvement analysée, n'en ayant pas sans doute reconnu l'importance. L'objet de la pièce a sans doute peu d'intérêt; à la prière d'Arnauld, son médecin, Benoît dit réserver un bénéfice, dans

[1] Man. lat. de la Bibl. nat., n° 16068, fol. 34.

[2] Raym. de Pennaforti, *Summa*, lib. I, tit. XV, § 1.

[3] Thomas, *Les lettres à la cour des papes*, p. 26.

[4] *Hist. littér. de la France*, t. XXVIII, p. 39, 40.

l'église de Salzbourg, à certain curé du diocèse d'Aquilée; mais ce qui importe beaucoup ici, c'est le nom d'Arnauld.

Plus d'une fois, même dans ses bulles solennelles, Benoît gémit d'être accablé d'affaires, de n'y pouvoir suffire, et s'excuse ainsi d'avoir trop ajourné des décisions impatiemment attendues. Nous ne refusons pas de le plaindre, sachant qu'il n'avait pas brigué la papauté. On hésite même à croire qu'il ait souhaité le cardinalat, étant par goût homme de lettres, écrivain, et, ce qui nous le fait voir désintéressé même de la gloire littéraire, écrivain dans un genre que, de son temps, on ne prisait plus. Il s'employait encore à commenter l'un et l'autre Testament, comme s'il avait vécu dans le XII[e] siècle, et le vote qui le fit pape l'empêcha d'achever un commentaire sur l'Apocalypse, dont il légua le manuscrit imparfait aux dominicains de Trévise, sa ville natale. C'est pour cela sans doute qu'il a toujours favorisé les lettrés. Et non seulement ils furent ses favoris, ils furent encore les ministres de son choix; toutes les négociations délicates, difficiles, c'est à des lettrés qu'il les a confiées. Eut-il lieu de s'en repentir? Nous ne le croyons pas.

B. HAURÉAU.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. Benoist, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est décédé le 23 mai 1887.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Gosselin, membre de l'Académie des sciences, section de médecine et chirurgie, est décédé le 30 avril 1887.

M. Boussingault, membre de l'Académie des sciences, section d'économie rurale, est décédé le 11 mai 1887.

M. Vulpian, membre de l'Académie des sciences, secrétaire perpétuel pour les sciences physiques, est décédé le 18 mai 1887.

L'Académie des sciences, dans sa séance du lundi 23 mai 1887, a élu M. Bouchard membre de la section de médecine et chirurgie, en remplacement de M. Paul Bert.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Dans sa séance du 30 avril 1887, l'Académie des sciences morales et politiques a élu M. Anatole Leroy-Beaulieu académicien libre, à l'une des places nouvellement créées.

Dans sa séance du 21 mai 1887, l'Académie des sciences morales et politiques a élu M. Albert Desjardins académicien libre, à l'une des places nouvellement créées.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Étude sur les misères de l'Anjou au xve et au xvie siècle, par André Joubert. Paris, Lechevalier, 366 pages in-8°.

Ce livre n'est pas, à proprement parler, une *étude;* c'est plutôt une série d'*études* ou de dissertations sur des sujets variés, et qui n'ont pas toutes, à la rigueur, un but commun. Elles ne sont pas même toutes composées sur le même plan. Mais la plupart de ces dissertations offrent des documents inédits, dont M. Joubert a très judicieusement apprécié le grand intérêt. Au xvie siècle, les huguenots et les ligueurs sont presque partout en présence, ne commettant pas moins de crimes les uns que les autres. Aussi, bien que les pièces ici produites ne soient relatives qu'à des faits dont l'Anjou fut le théâtre, presque toutes les informations qu'elles contiennent peuvent servir à l'histoire générale. N'omettons pas de dire que M. Joubert a joint à ces pièces des notes très savantes.

Récits de la guerre de Cent ans. Les Tard-Venus en Lyonnais, Forez et Beaujolais, par G. Guigue, archiviste de la ville de Lyon. Lyon, Vitte, 1886, xviii-468 pages in-8°.

Les Tard-Venus sont ces bandes de Français, de Gascons, d'Anglais, d'Allemands, de Flamands, de Navarrais, etc., qui se formèrent pour piller, incendier, dévaster la France, après la conclusion du traité de Brétigny (8 mai 1360), mirent souvent en échec, durant l'espace d'environ dix années, même les armées royales, et ne furent véritablement dissoutes que le jour où, la paix rompue entre la France et l'Angleterre, elles allèrent se fondre dans les deux armées dites *régulières,* et qui l'étaient peu. Racontant le détail des méfaits commis par ces bandes dans le Lyonnais et le Forez, M. Guigue ne cache pas qu'elles étaient, pour la plupart, conduites par des gentilshommes accoutumés, pendant les guerres, à faire le métier de détrousseurs de gens, et il en nomme un certain nombre. La paix était signée, et vivre en paix était pour eux chose impossible. Quels temps! quelles mœurs! Il n'y a pas une page du livre de M. Guigue qu'on lise sans frissonner. Ce livre n'est pourtant qu'une analyse de pièces et une analyse qu'on trouve quelquefois un peu sommaire. Mais les pièces sont là, pour la première fois publiées par le studieux archiviste, et l'on peut dire qu'elles forment, prises à part, un ensemble du plus grand intérêt. Elles

sont, en effet, très nombreuses. Quatre-vingt-deux sont intégralement données; plus de deux cents peut-être le sont partiellement. M. Guigue a sagement fait de terminer son volume par une table très détaillée des noms de personnes et de lieux. Cette table rendra beaucoup plus facile l'usage des pièces.

Étude sur la vie et les œuvres de Thomas Moore, par Gustave Vallat, Paris, Rousseau, 1887, 293 pages in-8°.

M. Gustave Vallat s'est proposé de compléter, avec l'aide de documents nouveaux, toutes les biographies, anglaises ou françaises, de Thomas Moore, et d'analyser successivement chacun de ses écrits si nombreux et si variés. Le premier mérite d'un travail de ce genre étant l'exactitude, l'auteur s'est fait un devoir de contrôler tous les témoignages des contemporains du poète, amis ou ennemis, et, si son *étude* est, en fait, une apologie, c'est une apologie toujours motivée, que les critiques scrupuleux liront avec intérêt.

Tinchebray et sa région au Bocage normand, par M. l'abbé L.-V. Dumaine, t. III, 429 pages in-8°, 1887.

Dans ce troisième et dernier volume, M. l'abbé L.-V. Dumaine achève sa publication sur Tinchebray; après avoir retracé, dans les deux parties du premier volume, les principaux événements historiques depuis les temps les plus reculés jusqu'au nôtre, il en arrive à des sujets moins importants, qui ne sont cependant pas sans intérêt, les sergenteries, les tabellionages et les aveux ou actes d'hommage féodal. Les sergents, officiers inférieurs de justice, jouaient dans les communes où ils fonctionnaient un assez grand rôle. La place était fort lucrative, selon l'habileté de ceux qui l'occupaient, et elle tenta plus d'une fois des familles nobles, qui ne crurent pas déroger en la recherchant. Une famille Bellier eut une sergenterie noble qu'elle conserva héréditairement de 1498 à 1659, et qui lui était si profitable qu'on dut la diviser en deux. Les redevances fort riches que percevait la sergenterie de Tinchebray n'ont été abolies qu'à la Révolution. À côté des sergents, Tinchebray avait, dès le XIIIe siècle, ses notaires ou tabellions, qui ne tardèrent pas à prendre une large place dans les transactions de tout genre. M. Dumaine donne les noms des notaires qui se sont succédé de 1613 à l'année 1867; ils sont au nombre de quarante-deux. Quant aux aveux, l'auteur a dressé la nomenclature des villages qui étaient rattachés par des redevances de toute sorte aux fiefs nobles desquels ils dépendaient. Le sixième chapitre traite du langage de la contrée de Tinchebray, et M. l'abbé Dumaine a formé un véritable dictionnaire de toutes les locutions du patois bas-normand, tel qu'on le parlait jadis et tel qu'on le parle encore dans cette région. C'est un très curieux recueil, dont les philologues peuvent tirer parti. Un dernier chapitre donne la géographie territoriale et administrative de Tinchebray. Enfin, le volume se termine par des pièces justificatives. Les trois gros volumes que M. l'abbé Dumaine a consacrés à l'étude de Tinchebray font grand honneur à son érudition; ils peuvent aussi fournir à l'histoire une foule de détails dont elle saura profiter.

Origines de l'Académie française, l'Académie des derniers Valois, par Édouard Frémy.

M. Édouard Frémy étudie, dans ce volume, un sujet qui n'avait pas encore été traité à part et avec cette abondance de documents : il s'agit des tentatives qui furent faites, à la fin du XVIe siècle, pour fonder une académie à Paris. L'initiative

vint de J.-A. de Baïf, l'ami de Ronsard, qui s'unit avec un musicien célèbre du temps, Thibaut de Courville. Tous les deux établirent une *Académie française de poésie et de musique,* qui se réunissait dans la maison de Baïf, près de Sainte-Geneviève; les vers des principaux poètes contemporains y étaient chantés et accompagnés avec des instruments, en sorte que la réunion pouvait passer à la fois pour une académie et une société de concerts. Le roi Charles IX, qui aimait la poésie, s'en déclara le protecteur, et il l'a quelquefois présidée. A sa mort, l'Académie subit une éclipse et fut sur le point de disparaître; mais un homme important, qui jouissait de la confiance de Henri III, Du Faur de Pibrac, la sauva. Il sut intéresser le roi à sa conservation; seulement elle quitta la maison de Baïf, fut transportée au Louvre et prit le nom d'*Académie Palatine.* Une des originalités de cette institution, c'est qu'elle admettait quelques grandes dames, et l'un des meilleurs endroits du livre de M. Frémy est celui où il étudie les femmes qui brillaient par leur esprit à la cour du dernier Valois, pour savoir quelles sont celles qui ont pu faire partie de l'Académie Palatine. L'Académie ne survécut pas aux troubles dans lesquels s'acheva le règne de Henri III.

L'intérêt principal de cette tentative, M. Frémy l'a très bien vu, est d'avoir précédé la création de l'Académie française, et peut-être d'en avoir donné l'idée. M. Frémy n'a pas de peine à montrer combien les deux institutions se ressemblent. Aux rapports qu'il a signalés entre elles il aurait pu ajouter celui-ci. Il était d'usage, dans l'Académie Palatine, que chacun des membres exposait, dans un discours, une question de morale, de philosophie, de rhétorique, etc. C'est ainsi que Ronsard, Desportes, Jamyn, Pibrac, parlèrent de l'envie, de la colère, de l'honneur, de l'ambition, etc. Ces conférences ont été retrouvées par M. Frémy dans un manuscrit de Copenhague, et il les a fidèlement transcrites. Le même genre d'exercice fleurissait au début de l'Académie française, et parmi les sujets qui furent alors traités, je relève des discours de Chapelain *contre l'amour,* de Desmarêts *sur l'amour des esprits,* de Boisat *sur l'amour des corps.* Nous avons du reste la preuve que l'Académie française n'avait pas tout à fait perdu le souvenir des sociétés qui l'avaient précédée. Quand la reine Christine lui fit l'honneur de la visiter, elle désira savoir si les académiciens seraient assis ou debout. On répondit que, dans les réunions qui se tenaient chez Baïf, quand Charles IX y assistait, tout le monde restait assis. Ce précédent fit loi, et les membres de l'Académie française s'assirent devant la reine de Suède, comme les membres de l'Académie des Valois s'étaient assis devant le Roi Très Chrétien.

G. B.

Une famille de soldats. Les Fririon (1768-1886). Paris, 1886, 85 p. in-8°.

C'est bien, en effet, une famille de soldats. Treize Fririon sont morts après avoir obtenu, dans l'armée française, des grades plus ou moins hauts, et quatre vivent encore, soit en activité de service, soit en retraite. L'écrit dont nous venons de reproduire le titre contient des notices étendues sur le général de division François-Nicolas, mort en 1840, et sur ses frères le général de brigade Joseph-François, mort en 1849, et le lieutenant-colonel François, tué à Montmirail en 1814. Les autres notices, beaucoup plus courtes, ont moins d'intérêt.

Ce fut le général François-Nicolas Fririon, alors chef d'état-major général de Masséna, qui fut chargé, avec le général Ordener, d'aller arrêter le duc d'Enghien, à Ettenheim. Nous lisons ici qu'avant de remplir cette triste mission, Fririon fit secrètement prévenir le duc, l'invitant à fuir. Mais celui-ci ne profita pas à temps de cet avis. Le récit de cet événement, fait sur des pièces inédites, est très instructif.

INDE ANGLAISE.

The Mahâbhârata of Krishna-Dvaipayana Vyasa, translated into English prose, published and distributed chiefly gratis by Protâp Tchandra Roy, Calcutta, 1886, in-8°, tomes I, II, III.

Voici une entreprise considérable, faite avec autant de libéralité que de courage, et nous en souhaitons vivement le succès. Le Mahâbhârata n'a pas moins de 212,000 vers, et la traduction doit former une quinzaine de volumes in-8° ordinaires. Ce grand travail avait été tenté chez nous par M. Hippolyte Fauche; mais l'auteur est mort avant d'avoir achevé son œuvre, qu'il avait poussée aux deux tiers. M. Protâp Tchandra Roy essaye de nouveau ce labeur gigantesque, et il est mieux placé que personne pour l'accomplir. Il a une science consommée de la langue sanskrite et il s'est préparé à sa publication actuelle par une première traduction de la grande épopée en langue bengalie. Cette traduction a eu deux éditions qui ont été distribuées gratuitement au nombre de 3,000 exemplaires. C'est d'après les conseils de M. le docteur R. Rost et aussi de lord Hartington que M. Protâp Tchandra Roy a fait une traduction anglaise. Elle doit être tirée à 1,250 exemplaires, dont la presque totalité sera distribuée aussi aux fonctionnaires et aux personnages principaux, indigènes et anglais; des savants hors de l'Inde seront l'objet de la même munificence. Pour subvenir aux frais d'impression, l'auteur a fait appel à ses compatriotes, qui lui ont assez bien répondu, et au monde savant, soit dans l'Inde, soit au dehors. Mais la dépense principale est supportée par l'auteur lui-même. C'est de sa part un acte de patriotisme. Il admire passionnément la littérature brahmanique, et il s'applique à la faire connaître et goûter à tous ceux qui s'intéressent aux choses de l'esprit. C'est dans cette intention qu'il a créé une société qu'il a nommée le Bhârata Kâryâlaya, qui doit imprimer et répandre les monuments les plus importants de la langue sanskrite, et qui a déjà publié des éditions du Harivânça, du Râmâyana et une quatrième édition du Mahâbhârata. On peut ne pas ressentir le même enthousiasme; mais on doit applaudir à de si honorables efforts; et dès que la traduction anglaise du Mahâbhârata sera terminée, nous ne manquerons point d'en rendre compte.

TABLE.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

M. SPULLER, ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, *président.*

ASSISTANTS..
- M. E. RENAN, de l'Institut, Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. BARTHÉLEMY-SAINT HILAIRE, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. CHEVREUL, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. FRANCK, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. J. BERTRAND, de l'Institut, Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
- M. ALFRED MAURY, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.

AUTEURS...
- M. DE QUATREFAGES DE BRÉAU, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. CARO, de l'Institut, Académie française et Académie des sciences morales et politiques.
- M. CH. LÉVÊQUE, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. WALLON, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. GASTON BOISSIER, de l'Institut, Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. B. HAURÉAU, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, *secrétaire du bureau.*
- M. R. DARESTE, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. G. PERROT, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. GASTON PARIS, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. BERTHELOT, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. JULES GIRARD, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. WEIL, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À LA LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79.

Le JOURNAL DES SAVANTS paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants.*



JOURNAL

DES SAVANTS.

JUIN 1887.

L'INDE CONTEMPORAINE.

New India or India in transition, by H. J. S. Cotton, Bengal civil service, London, 1886. — *L'Inde nouvelle, ou l'Inde en transition, par H.-J.-S. Cotton, du service civil du Bengale,* 184 pages.

History of India under queen Victoria, from 1836 to 1880, by captain Lionel J. Trotter, London, 1886. — *Histoire de l'Inde sous la reine Victoria, de 1836 à 1880, par le capitaine Lionel-J. Trotter,* 2 vol. gr. in-8°, XI-505 et 459 pages.

England and Russia face to face in Asia. Travels with the Afghan boundary Commission, by lieutenant A. C. Yate, Bombay staff corps, London, 1887. — *L'Angleterre et la Russie face à face en Asie. Voyages avec la Commission chargée de la délimitation des frontières de l'Afghanistan, par le lieutenant A.-C. Yate, de l'état-major de l'armée de Bombay,* in-8°, VI-481 pages.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Les mêmes scènes de carnage se répétaient partout où les bourreaux pouvaient surprendre les Anglais en petit nombre et mal gardés. Sir Henry Lawrence, qui occupait Lucknow, ville de 200,000 âmes et capitale de l'Oudh, récemment annexé, avait tout au plus 800 hommes sous la main, c'est-à-dire le 32e régiment d'infanterie et quelques com-

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de mai, p. 253.

pagnies d'artilleurs anglais. Le reste de la garnison comprenait 5,000 hommes de cipayes, que maintenait difficilement la fermeté du commissaire en chef. Le 30 mai 1857, les cipayes se soulevèrent et marchèrent sur la résidence, qui était une sorte de forteresse. Repoussés et rudement châtiés, ils s'étaient enfuis dans les campagnes environnantes, brûlant, tuant, pillant tout ce qui se trouvait à leur portée. A Sitapour, le 41ᵉ de cipayes avait fusillé ses officiers, volé le trésor et égorgé tous les Européens. A Sultanpour sur la Goumti, à Faizabad sur la Gagra, les mêmes excès étaient commis; à la fin de juin, tout le royaume d'Oudh était insurgé, au nom du radjah détrôné, Wadjid-Ali, qui était détenu au fort William, à Calcutta. Le Scindhia était également révolté; Gwalior, la capitale, contenant 240,000 âmes, était en la possession des rebelles, dont les premières victimes avaient été leurs officiers trop confiants. La plus grande partie du Bundelkhand était soulevée de même. A Jhansi, une des villes les plus commerçantes de la contrée, à 28 lieues de Gwalior, les cipayes étaient excités à tous les crimes par la Râni Laksmi-Bai, la veuve du roi récemment dépossédé. Sous sa direction, les cantonnements anglais avaient été assaillis; la petite garnison de 70 soldats, de 90 femmes et de 23 enfants, avait été massacrée. A Naugaon, non loin de Jhansi, la colonie anglaise avait pu s'échapper; mais la plupart de ceux qui la composaient étaient morts de fatigue avant d'atteindre un refuge un peu sûr.

A Allahabad, l'ancienne Prâyaga, la cité sainte, au confluent du Gange et de la Yamounâ, qui comptait plus de 100,000 habitants, il n'y avait qu'une garnison tout à fait insuffisante, soit dans la ville, soit dans les cantonnements. Le 5 juin, les cipayes avaient été passés en revue; et leur tenue avait paru excellente. Par un revirement soudain, dû à des nouvelles venues de Bénarès, ils avaient, le soir du même jour, tué leurs officiers, qu'ils surprenaient dans leur repas. Repoussés des cantonnements et du fort, qu'ils avaient attaqués, ils s'étaient dispersés dans les environs, mis au pillage, et dans la ville, où les plus belles boutiques étaient saccagées. Par bonheur, le cinquième jour de cette lutte, un secours était arrivé de Bénarès, conduit par le colonel James Neill. Bénarès même avait été un instant troublé; mais la répression avait été terrible, et les insurgés avaient dû fuir. En quelques jours, Allahabad était délivrée de toute crainte; l'ordre y était rétabli, lorsque, à la fin de juin, le brigadier général Havelock y arriva, en marche sur Cawnpore et sur Lucknow. A ce moment, Havelock comptait déjà quarante ans de services; mais il était toujours plein d'énergie, et cette dernière campagne allait l'illustrer à jamais. Après quelques jours d'un repos indispensable, il avait quitté

Allahabad le 7 juillet, et il arrivait le 17 à Cawnpore, qu'il délivrait. Il y laissait son lieutenant, James Neill, pour marcher lui-même contre Lucknow, la capitale nouvelle du royaume. James Neill exerça la vengeance la plus méritée sur les assassins complices du Nâna; mais sa justice parut excéder les bornes permises, quels qu'eussent été les forfaits des coupables.

Cependant à Lucknow, sir Henry Lawrence, retranché dans les cantonnements et dans la résidence, résistait à toutes les attaques, quoiqu'il n'eût qu'un millier d'hommes tout au plus avec lui. Le 2 juillet, il était blessé d'un éclat d'obus, et il mourait le 4. Ses lieutenants continuaient bravement la lutte, et ils la soutenaient, malgré les plus affreuses privations, malgré le choléra qui les décimait, pendant trois grands mois, où ils eurent à repousser plusieurs assauts. Havelock, parti d'abord d'Allahabad, en toute hâte, avec des forces insuffisantes, obligé de combattre presque chaque jour contre des armées de rebelles, avait dû attendre des renforts et n'avait pu parvenir à Lucknow que le 26 septembre. Ce jour-là, il délivrait la résidence anglaise; mais la ville restait à conquérir. Sir James Outram, lieutenant d'Havelock, était chargé particulièrement de ce soin. Mais il fallait encore cinq mois de combats incessants pour que Lucknow fût reprise. Les Anglais étaient toujours maîtres de la résidence, où le 18 novembre ils recevaient des troupes fraîches; mais quelques jours après, sir Henry Havelock mourait de la dyssenterie, universellement admiré et regretté dans l'Inde et en Angleterre, aux États-Unis et en France.

Le siège de Delhi était bien plus important encore que celui de Lucknow. Delhi, l'ancienne capitale des empereurs mogols, peuplée de plus de 160,000 habitants, est une ville superbe, qui, en outre, est une ville très forte; son enceinte bastionnée a près de quatre lieues de tour. C'était là que les rebelles avaient fixé le centre de tous leurs efforts. Ils y accouraient en foule du Rohilkhond, du Radjapoutana, du Sirhind, de la vallée de la Djoumnâ et des régions au sud d'Allahabad. A la suite de l'insurrection du 11 mai, les Anglais avait dû se retirer sur les hauteurs voisines de Delhi. Sir John Lawrence, dans le Pandjab, envoyait à leur secours tout ce qu'il pouvait détacher de ses propres ressources, en hommes, en armes de toute sorte, canons, munitions, approvisionnements. Sir Henry Barnard et le brigadier Archdeale Wilson commandaient les Anglais, au nombre de 3,000 environ, avec autant de troupes indigènes. Les combats avaient commencé dès le 8 juin, et ils devenaient chaque jour plus violents. Outre les défenseurs de la ville, on avait affaire aux troupes de rebelles qui harcelaient sans cesse le camp. Le 5 juillet, sir Henry Barnard mourait du choléra; son adjoint, le général Wilson, prenait le com-

mandement, pendant qu'un de ses plus énergiques officiers, le capitaine Hodson, allait en rase campagne disperser les insurgés, qui, de toutes parts, cherchaient à se ruer sur les assiégeants. Le 14 août, le brigadier Nicholson, envoyé d'Amritsir par sir John Lawrence, avait pu amener deux mille hommes de renfort. Les forces anglaises se montaient alors à 8,000 hommes, dont la moitié tout au plus étaient indigènes.

Quand, le 6 septembre, un équipage de siège venant du Pandjab eût été mis en position, le siège régulier put être commencé. Il était temps de presser les opérations définitives; car la rébellion, animée par la longue résistance de Delhi, s'étendait de plus en plus. Les cipayes s'étaient révoltés à Peischawer, à Mianmir, à Firozpour, à Sâharampour, à Ambala, etc. Pour désarmer ceux de Rawal-Pindi, sir John Lawrence, en personne, avait dû exposer sa vie. Dès le 11 septembre, cinquante canons ou mortiers ouvrirent le feu, qui continua quarante-huit heures de suite. Le soir du 13, la brèche était jugée praticable. Sur-le-champ, l'assaut fut donné par trois colonnes, que dirigeait Nicholson; une quatrième était conduite contre un des faubourgs par le major Ch. Reid. Au début de l'action, Nicholson était frappé à mort, à la fleur de l'âge, 34 ans; il annonçait la plus glorieuse carrière. L'assaut réussit; mais il fallut encore six jours de lutte pour prendre la ville entière, où l'on combattit jour et nuit, dans chaque rue, presque dans chaque maison, défendues avec un acharnement égal à l'attaque. Anglais, Gourkhas, Sikhs, Pathans, Kachemiriens, s'étaient montrés aussi braves les uns que les autres. Sur 5,000 hommes engagés dans l'assaut, 1,170 étaient hors de combat; 8 officiers et 280 soldats étaient tués. Le 20 septembre, après la prise de trois bastions hérissés d'artillerie, les vainqueurs arrivaient enfin au palais, où se défendaient toujours un grand nombre de cipayes. On ne leur fit aucun quartier. Mais, d'après les ordres exprès du général Wilson, les enfants, les femmes et les malades furent respectés; et pas un seul ne périt, malgré l'ivresse d'un triomphe si chèrement acheté. Dans un premier moment de fureur, on pensait à détruire Delhi de fond en comble; mais sir John Lawrence empêcha ce vandalisme inutile.

Un seul acte sembla, un instant, ternir la victoire. Le vieux roi de Delhi s'était rendu prisonnier; il s'était réfugié avec sa famille, hors de la ville, dans le vaste et superbe monument qui est la tombe d'Houmayoun, fils de Baber, second empereur mogol. On lui promit la vie sauve, et on l'emmena, avec la reine Zinat Mahal, et son plus jeune fils, Jamma Bakht. Hodson le reconduisit audacieusement au palais, n'ayant avec lui que quelques hommes d'escorte, à travers une foule énorme d'indigènes, qui étaient armés. Le lendemain 23, Hodson, aussi peu escorté que la veille,

se rendit une seconde fois au tombeau d'Houmayoun, où se trouvaient deux fils et un petit-fils du vieux roi; il fit déposer les armes à quelques milliers de rebelles qui étaient encore là; et, s'adressant à la foule, il accusa hautement les princes d'avoir fait égorger, au mois de mai, des femmes et des enfants sans défense; puis il saisit l'arme d'un de ses soldats, et, de sa main, il fusilla successivement les princes, les Shahzadas, avec le plus grand sang-froid. Les cadavres furent exposés trois jours de suite au Kotwali, c'est-à-dire au lieu même où, le 11 et le 16 mai précédent, ces malheureux avaient répandu le sang de nombreuses victimes, dont les traces n'étaient pas même encore effacées.

M. le capitaine Trotter, en racontant cette exécution, trouve qu'on a eu tort de tant blâmer la conduite de Hodson. Selon lui, il aurait mieux valu sans doute que les princes fussent jugés régulièrement; mais leur culpabilité n'était douteuse pour personne; et Hodson, entouré, comme il l'était à ce moment, d'une multitude frémissante, arrêta d'un coup toutes les violences, qui menaçaient sa faible escorte et lui, par une audace qui était en même temps un acte de justice; un instant d'hésitation pouvait tout compromettre.

Le siège de Delhi, du 30 mai au 20 septembre, avait coûté plus de 1,200 hommes morts et 2,825 blessés. C'était une grande victoire; mais, dès le 24 septembre, on devait se remettre à la poursuite des rebelles entre Delhi et Aligarh, à Gourgaon, à Malagarh, à Akrabad, à Kanaud, à Jhájar, à Balabgarh. La chute de Delhi portait un coup décisif à l'insurrection; elle ne devait pas s'en relever; mais elle dura longtemps encore sur les différents points où elle avait éclaté. Le Nâna tenait toujours la campagne non loin de Cawnpore; il fallut plusieurs engagements meurtriers et de vraies batailles pour le chasser. Sir Colin Campbell avait à reconquérir l'Oudh tout entier, le Rohilkhond et les districts environnants. Au midi de l'Oudh, 9,000 Gourkhas, sous le radjah du Népâl, Jang Bahadour, toujours fidèle et dévoué, parcouraient la vallée du Gange de Fathipour à Farokhabad. Mainpouri était reprise le 19 décembre. D'autres insurgés étaient défaits à Majauli, et, à la fin de l'année 1857, tout le pays compris entre le Gange et la Djoumnâ était pacifié. Le Malva l'était également. La ville de Delhi était détachée des provinces nord-ouest et passait sous l'administration du lieutenant-gouverneur du Pandjab, sir John Lawrence, qui, par sa vigueur, sa vigilance et sa prodigieuse activité, était considéré comme le sauveur de l'Inde durant cette crise.

La fin de l'année 1857, une bonne partie de l'année suivante, et même le commencement de 1859 devaient être employés à éteindre les restes

de l'insurrection. Lucknow, défendue par 70 à 80,000 cipayes, derrière trois enceintes concentriques, était reprise le 12 mars 1858 par sir Colin Campbell; et, pour châtiment, la ville était mise au pillage, ainsi que tous ses palais, les plus riches peut-être de l'Inde entière. Vers le même temps, sir Hugh Rose faisait une campagne en règle et des plus pénibles contre les insurgés des provinces centrales; il la terminait par la prise de Gwalior et d'Indore, où périssait la Bégum de Jhansi, qui se battait déguisée en homme, et qui s'était toujours montrée aussi implacable que Nâna Sahib lui-même, ou que Tantia Topi, son cousin, le dernier des insurgés et le plus entreprenant. Fait prisonnier le 15 avril 1859, Tantia Topi avait été condamné par une cour martiale, et il fut pendu comme traître peu de jours après. Le 8 juillet suivant, lord Canning annonçait officiellement que la paix était définitivement rétablie, après deux ans de troubles affreux. Nâna Sahib, son frère Bâla-Râo, et leur féroce agent, Azimulla Khan, réfugiés au Népâl, venaient d'y mourir presqu'en même temps. D'autres chefs de la rébellion moins fameux étaient jugés par des cours martiales; les moins coupables étaient condamnés à une prison perpétuelle; et la reine d'Oudh pouvait continuer à vivre tranquillement à Kathmandou, capitale du Népâl, où elle avait fui. Mais le royaume d'Oudh était confisqué dans sa totalité, au profit de l'Angleterre, sauf les petits domaines de trois radjahs, d'un taloukdar et de deux zémindars, qui avaient toujours refusé de prendre part à l'insurrection. Cette mesure du gouverneur général parut excessive, puisqu'elle supprimait en quelque sorte tout un peuple. A Londres, le Bureau de contrôle la blâma, en recommandant d'atténuer cette sévérité autant que possible dans la pratique. L'opinion publique, un instant fort émue, s'apaisa bientôt, quand on comprit que la confiscation de l'Oudh n'était qu'un moyen préliminaire d'y restaurer, sur de nouvelles bases, l'administration indigène. Quant au vieux roi de Delhi, le dernier et pâle débris de l'empire mogol, il comparaissait devant un tribunal réuni dans son propre palais; après de longs débats, il était convaincu d'avoir trempé directement dans l'assassinat de 49 Européens, sans compter les encouragements qu'il n'avait cessé de donner aux insurgés. Comme le général Wilson lui avait promis la vie, on lui tint parole; et on se contenta de le déporter à Rangoun, dans le Birman, où il vécut encore quatre années (1862) dans une assez belle aisance, avec ses deux femmes et son fils, et où il faisait des vers pour se consoler de son infortune.

La conduite de lord Canning, durant tout cet abominable désordre, a été jugée fort diversement. Les uns l'ont accusé de trop de rigueur; les autres lui ont reproché sa clémence. Entre ces critiques contradictoires,

on peut croire que le gouverneur général a fait tout ce qu'il était possible de faire dans ces circonstances, où les plus habiles auraient pu échouer. Quant à lui, il a suffi à cette tâche accablante; il a su prendre contre les rebelles toutes les résolutions qui en deux ans sont parvenues à rétablir l'ordre. Si le Bureau de contrôle, dirigé alors par lord Ellenborough, a pu lui donner tort, la Cour des directeurs et le Parlement britannique lui ont donné raison. La Couronne, en prenant possession de l'Inde à la place de la Compagnie, l'a maintenu dans son poste et l'a choisi pour premier vice-roi. Ce sont là des justifications péremptoires, que l'histoire acceptera. Il faut se rappeler que, dans ces deux années de lutte, le nombre des morts du côté des insurgés a été de plus de 100,000, selon les calculs les moins contestables, et que la perte des Anglais a été au moins du tiers, en y comprenant les cipayes, Sikhs, Hindous et Mahométans, qui combattirent dans leurs rangs. Il faut se rappeler aussi que le théâtre de ces sanglants conflits était plus grand que la France. Que d'activité, que de vigilance, que d'écrasants labeurs n'a pas exigés la répression sur une si vaste étendue, pendant un si long intervalle de temps! Lord Canning, épuisé, mourait, un an à peine après avoir quitté ses fonctions, pour rentrer dans sa patrie, où la reconnaissance nationale ne lui manqua pas.

Voici comment le capitaine Trotter résume son jugement personnel sur lord Canning :

« Pendant les jours les plus sombres de l'insurrection, dit-il, lord Canning ne perdit pas un seul instant la tête; il ne céda jamais, ni aux conseils d'un esprit de vengeance n'obéissant qu'à la peur, ni à une cruauté non moins folle. Son courageux sang-froid commandait le respect de ceux-là mêmes qui étaient le plus vivement choqués de ses lenteurs. Son sens infaillible de justice, son honnête dévouement à faire tout son devoir, son application à recueillir toutes les informations nécessaires pour atteindre ce but, ont plus que compensé les défauts de l'homme d'État. Il ne possédait pas des talents d'administration supérieurs. Ses subordonnés pouvaient le respecter; mais ils n'avaient pas pour lui cette adoration qu'avaient excitée Wellesley et Dalhousie. Il n'entrait pas dans sa destinée, ni dans ses intentions, de provoquer ces sentiments d'enthousiasme. Son impartialité absolue sentait moins le politique que le légiste. N'étant prompt ni à apprendre ni à oublier, il y a peu de choses qu'il ait faites à fond; il en a fait quelques-unes trop tard. On pourrait dire de sa carrière dans l'Inde qu'elle a été marquée par quelques faux pas, réparés souvent d'une manière très heureuse. Dans les dernières années de son administration, il y a eu moins de fautes que d'honorables

succès. Toutes déductions faites, son nom restera dans les souvenirs de la nation comme celui d'un Anglais inaccessible à la crainte et plein de droiture, qui a eu deux malheurs dans sa vie : l'insurrection des cipayes et un prédécesseur incomparable. »

En essayant de se rendre compte de l'insurrection de 1857, on peut voir que le caractère en a été essentiellement militaire. Ce sont les cipayes qui se sont révoltés dans l'armée du Bengale, depuis les casernes de Calcutta jusqu'à celles de Delhi. Le gouvernement de la Compagnie avait commis cette très grave imprudence d'avoir trois ou quatre fois plus de soldats indigènes que de soldats européens. Il est vrai que les natifs étaient commandés par des officiers anglais et qu'ils n'occupaient jamais les hauts grades; mais, dans leurs régiments, on les avait laissés se réunir par castes, et l'on avait à cet égard exagéré les ménagements, qui, poussés trop loin, devaient être funestes. Le complot était facile à des gens pour qui chaque jour la communauté de foi religieuse et même de superstition servait de lien, et qui pouvaient, à tout instant, s'entendre entre eux, à l'insu de leurs supérieurs. Constamment sous le drapeau, habitués au maniement des armes, habiles dans tous les exercices, il devait arriver un moment fatal où ils sentiraient leurs forces et où ils essayeraient de s'en servir. Si les cartouches graissées n'eussent pas été prises pour prétexte, tout autre incident aussi frivole aurait provoqué la même explosion. Ce n'est qu'une organisation différente de l'armée indigène qui aurait pu la prévenir; et depuis trente ans que la proportion a été changée, l'esprit de révolte ne s'est pas réveillé, bien que les forces anglaises soient aujourd'hui moins considérables dans la Péninsule. Ce sont donc les Anglais eux-mêmes qui ont armé les cipayes, qui les ont disciplinés et aguerris. Les insurgés ont trouvé partout des munitions et des approvisionnements de tout genre, qu'on leur avait appris à employer. Ils en ont fait usage pour leur propre compte. Ils ont livré des batailles en rase campagne; ils ont attaqué ou défendu des forteresses. Mais ce qui devait nécessairement leur manquer, leurs officiers étrangers une fois tués, c'étaient des chefs capables de les conduire. Ils n'ont pas pu improviser une organisation à la place de celle qu'ils venaient de détruire, parce que ces œuvres-là demandent des siècles de perfectionnements successifs. Si l'insurrection eût été populaire et nationale, comme on l'a dit quelquefois, les Anglais, en une infime minorité, eussent été étouffés presque sans combat. Mais l'insurrection est restée toujours ce qu'elle était dès le début. Des soldats l'avaient commencée à eux seuls, et l'ont soutenue, avec ce que le désordre recrute toujours de gens prêts à en tirer profit pour eux-mêmes, et avec ce qu'on pouvait recruter, cent fois plus

aisément qu'ailleurs, parmi des agglomérations comme celles de l'Hindoustan.

La leçon a été comprise. Mais l'armée anglaise dans l'Inde est bien loin encore d'être organisée, et surtout administrée, comme elle devrait l'être. Le commandement est divisé et multiple à Calcutta, à Bombay, à Madras, bien que tout le monde sente le besoin impérieux d'une direction unique, sous les ordres du vice-roi. Le Parlement s'occupe de la réforme; il la poursuit depuis quelques années; mais elle n'a pu aboutir jusqu'à présent.

De ces événements horribles, il est ressorti deux enseignements, qui sont de toute évidence. Le premier, c'est que la population hindoue ne répugne pas à la domination anglaise, comme on l'a trop souvent prétendu. Si elle avait éprouvé ce sentiment, l'occasion était bien belle pour le satisfaire; elle se serait jointe aux cipayes révoltés, et elle les aurait rendus victorieux. Loin de là, l'immense majorité des Hindous est restée imperturbablement soumise; et c'est à peine si un million d'hommes ont participé à la rébellion. C'était beaucoup comparativement au nombre des Anglais, forcés presque toujours de combattre un contre dix; c'était bien peu par rapport aux 260 millions dont se compose la population totale. Ajoutez qu'une partie des cipayes eux-mêmes sont restés fidèles, malgré l'exemple de leurs camarades et de leurs coreligionnaires, et que c'est avec l'aide des troupes excellentes recrutées au Népâl, au Radjapoutana, au Pandjab, que les Anglais ont vaincu.

En second lieu, la vigueur du caractère anglais s'est manifestée tout entière sous le coup de cette épreuve, aussi inattendue que meurtrière; il n'y eut pas une seule défaillance, ni parmi les combattants, ni parmi les victimes. C'est un résultat moral qui vaut tous les autres, et qui serait un gage assuré de l'avenir si le danger se renouvelait jamais. En attendant, c'est un grand spectacle qui aura été donné au monde, bien qu'il faille désirer ne pas le revoir.

La conséquence la plus considérable de la rébellion fut la suppression de la Compagnie des Indes, remplacée par la Couronne. Ce changement était dès longtemps prévu et préparé; l'opinion, à peu près unanime en Angleterre, le réclamait, et les rares partisans de la Compagnie n'étaient pas en position de la sauver. Dès le mois de décembre 1857, lord Palmerston, cédant au cri public, annonçait la résolution du Gouvernement aux Directeurs, qui protestaient en vain. Le cabinet de lord Palmerston ayant été renversé, ce fut celui de lord Derby, son successeur, qui fit adopter le bill, dont la seconde lecture eut lieu le 25 juin 1858. Les bases essentielles en étaient celles qui subsistent encore à l'heure qu'il

est. Un secrétaire d'État, membre du cabinet anglais, pour l'Inde, est chargé de tous les pouvoirs; il est assisté d'un conseil de quinze membres, choisis hors du Parlement, et qui reçoivent un traitement de douze cents livres sterling; une pension leur est assurée quand ils se retirent. Le ministre-président peut diviser son conseil en commissions, selon qu'il le juge bon. Le conseil se réunit au moins une fois par semaine; le *quorum* est de cinq. La voix du président est prépondérante en cas de partage; et il a toujours le *veto*, sauf en matières de finances. Il n'est pas tenu de communiquer les dépêches aux conseillers. L'ancien patronage des directeurs était partagé entre la Couronne et le conseil; le patronage local était laissé aux autorités qui le possédaient; des places de cadets étaient réservées aux fils de ceux qui avaient servi dans l'Inde; toutes les dépenses étaient placées sous la main du ministre d'État en conseil, et le trésor de l'Inde ne devait jamais contribuer aux frais de la guerre que si elle concernait l'Inde exclusivement. Le bill, après être revenu de la Chambre des lords à celle des communes, fut enfin promulgué par la Couronnne le 2 août 1858, sous ce titre : « Acte pour le meilleur gouvernement de l'Inde. » Les directeurs de la Compagnie des Indes se réunissaient pour la dernière fois le 1er septembre; ils votaient généreusement une pension à sir John Lawrence; ils remerciaient, en même temps que lui, tous leurs anciens serviteurs, et s'en remettaient, pour la politique de l'avenir, à la sagesse de leurs successeurs. Le 3, le conseil tenait sa première séance, sous la présidence de lord Stanley. Enfin, le 1er novembre 1858, un manifeste, rédigé par lord Derby et retouché par la Reine elle-même, annonçait que la couronne de la Grande-Bretagne reprenait le sceptre tenu jusque-là par ses fidèles commissaires de la Compagnie des Indes-Orientales. Elle proclamait un pardon absolu, duquel n'étaient exceptés que les assassins judiciairement convaincus; elle promettait solennellement de respecter les droits des princes indigènes et d'avoir pour tous les cultes la plus complète tolérance. Enfin, la Reine nommait le vicomte Canning son premier vice-roi et son gouverneur général. La proclamation était traduite en vingt langues et tirée à des millions d'exemplaires, pour aller porter la connaissance de ces nobles et sincères déclarations dans les parties les plus reculées de la presqu'île.

Après la rébellion de 1857, l'événement le plus important qui se soit passé dans l'espace de temps qu'embrasse l'ouvrage de M. le capitaine Trotter, c'est la seconde guerre de l'Afghanistan, en 1880. Nous ne nous y arrêterons pas ici, parce que nous aurons plus tard à nous en occuper en parlant du récit de M. le lieutenant Yate. La délimitation de la frontière afghane en 1885 a été, en quelque sorte, une suite de cette guerre.

Si les Anglais ne l'eussent pas entreprise, ils n'auraient pas eu cinq ans plus tard à régler, d'accord avec les Russes, les revendications des Afghans.

Au milieu de toutes ces péripéties, qui remplissent un demi-siècle, ce qui est bien remarquable, ainsi que nous l'avons déjà dit, et ce qui fait le plus grand honneur à l'administration anglaise, c'est qu'elle n'a pas cessé un seul instant d'être en progrès et de se perfectionner. Les gouverneurs généraux d'abord et ensuite les vice-rois ont tous contribué à l'œuvre commune, chacun dans la mesure de ses aptitudes et de son caractère. Tous n'ont pas eu la même habileté et la même fortune; mais le dévouement a été toujours également complet. Plusieurs ont payé de leur vie l'accomplissement du devoir; presque tous sont morts jeunes, épuisés en quelques années par le travail. Ce sont surtout les indigènes, c'est l'Inde qui a profité de tous ces sacrifices; la métropole en a tiré le moins de profit. Les hommes généreux qui se sont dévoués à ces labeurs n'ont été récompensés que par la conscience du bien qu'ils avaient fait ou tenté de faire.

M. le capitaine Trotter a beaucoup insisté sur cette partie de son histoire, et il s'est appliqué, avec raison, à rendre justice à qui la méritait. Il est curieux de suivre pas à pas avec lui toutes ces améliorations successives, matérielles et morales. On peut les faire dater, plus spécialement, de l'arrivée de Macaulay aux affaires. Une quatrième place de membre du conseil suprême, à Calcutta, avait été créée tout exprès pour lui, à la suite de l'Acte de 1833, qui avait renouvelé pour vingt ans le privilège de la Compagnie. Ce nouveau membre était chargé de préparer des lois et des règlements applicables à l'Inde entière. Macaulay se mit à cette tâche laborieuse avec autant d'intelligence que d'énergie, et c'est à lui presque entièrement que l'Inde a dû le code pénal, qui ne parut qu'un peu plus tard, mais dont il avait réuni tous les éléments avant de rentrer en Angleterre. Sous son inspiration, et presque en même temps, sir Charles Metcalfe, successeur intérimaire de lord Bentinck, décrétait la liberté de la presse (septembre 1835). Désormais, la presse de la presqu'île était soumise aux mêmes règles et jouissait des mêmes franchises que celle du Royaume-Uni. C'était là une mesure très audacieuse. Elle a porté d'excellents fruits, et elle n'a été qu'un seul instant menacée, au milieu des fureurs de l'insurrection; mais elle n'a jamais été révoquée ni suspendue. Les écrivains indigènes se sont montrés dignes de cette confiance, qu'on n'a pas eu à regretter depuis cinquante ans.

Un autre décret, non moins mémorable, fut celui de lord Hardinge (10 octobre 1844) qui ouvrit aux natifs les emplois du service public, sous certaines conditions d'examen et de capacité. Ces conditions une

fois remplies, les candidats étaient reçus, qu'ils vinssent d'écoles privées ou des écoles du Gouvernement. Pour les fonctions tout à fait inférieures, réservées aux natifs, on devait préférer toujours ceux qui savaient lire et écrire. Cette initiative du gouverneur général fut accueillie avec une vive gratitude; et une adresse de remerciements lui fut votée par une réunion de 500 babous et gentlemen indigènes, à Calcutta. Parmi eux, brillait le babou Dwarkanath Thâkour, brahmane, célèbre à la fois par sa générosité sans bornes, par ses opinions religieuses rapprochées de celles de Rammohun-Roy, et par ses voyages en Angleterre, où il avait conduit avec lui plusieurs jeunes Hindous, pour qu'ils fissent leurs études à Oxford et à Cambridge. C'est dans un de ces voyages que le babou mourait à Londres en 1846[1]. Son exemple n'était pas stérile; et bien d'autres babous, aussi riches et aussi libéraux, marchaient sur ses traces.

Lord Hardinge prenait aussi des arrêtés fort utiles pour faciliter le mariage des veuves hindoues, et pour protéger les indigènes convertis librement au christianisme contre les ressentiments de leurs compatriotes. Il obtenait des princes du Nizam, de Djaïpour, de Djalawar, du Radjapoutana, d'abolir, dans leurs États, les sutties, l'infanticide des filles, la vente des enfants, et de sanctionner le repos hebdomadaire. Le radjah du Kachemire, Gulâb-Singh, et celui de Travancore adoptèrent avec empressement toutes ces réformes. Lord Hardinge ne fut pas moins heureux ni moins persévérant à combattre l'affreuse coutume des sacrifices humains chez les Khonds, de Goumsore et de Bodh; et quand il quitta le pouvoir, la répression était déjà presque complète. C'est sous lord Dalhousie qu'elle fut achevée, après dix-sept années d'efforts, qui coûtèrent la vie à bien des fonctionnaires anglais[2]. Enfin lord Hardinge parvenait à refréner, aux deux extrémités de l'Empire indien, la piraterie et le brigandage des Dayaks à Bornéo, et des habitants du Khanat de Kélat, qui ravageaient continuellement les frontières du Sindh, gouverné par sir Charles Napier.

M. le capitaine Trotter fait le plus grand éloge du successeur de lord Hardinge, et il regarde lord Dalhousie comme le modèle accompli des gouverneurs généraux. Lord Dalhousie resta en fonctions huit années, de 1848 à 1856; et, bien que d'une assez faible santé, personne ne montra plus d'activité, ni d'infatigable énergie. Il continua toutes les

[1] Le parsi de Bombay, Jamsitji Djidjinboï, rivalisait de libéralité avec l'opulent babou de Calcutta, et, en 1845, il faisait construire, à ses frais exclusivement, un magnifique hôpital. Le cabinet anglais l'a nommé baronnet.

[2] Voir le *Journal des Savants*, juillet et août 1867.

réformes commencées par lord Hardinge, et il y en ajouta une foule d'autres. Un de ses premiers soins fut la répression des Dacoïts, société à demi religieuse de brigands et d'assassins, qui désolaient surtout le Bengale, comme ailleurs les fameux Thuggs. Les chefs des villages étaient souvent d'accord avec eux et partageaient le butin enlevé à leurs administrés. Warren Hastings avait essayé de combattre ce fléau, qui existait déjà de son temps; mais ni lui ni ses successeurs n'étaient parvenus à le guérir. En 1852, il n'y avait plus de Dacoïts dans le Bengale, et le pays avait recouvré sa sécurité.

Une mesure bien plus délicate fut, en 1850, l'introduction du jury pour les procès criminels, dans l'Inde entière. Tout accusé de crime pouvait demander à être jugé par des jurés, au nombre de cinq ou de sept, âgés de vingt-cinq à cinquante ans, et pris parmi les gens les plus honorables, comme les Pantchayats des villages hindous. Mais le verdict du jury n'était pas souverain ni définitif. Si le juge de session l'approuvait, il prononçait la peine en conséquence. Si le juge n'approuvait pas le verdict, il le déférait à une cour d'appel, avec les motifs de son propre avis. Ces modifications à l'institution du jury tel qu'il fonctionne en Angleterre avaient paru indispensables. Le jury ainsi limité a réussi très bien. Dès le début, il montrait une parfaite indépendance, et, en 1851, le Gouvernement, qui poursuivait un de ses fournisseurs pour concussion, dut se soumettre à un verdict qui lui fut défavorable, après enquêtes et plaidoiries. Une autre mesure judiciaire, qui complétait l'établissement du jury, fut de soumettre tous les Européens accusés de crime, le meurtre excepté, aux magistrats ordinaires de la Compagnie. Jusqu'alors les Européens avaient eu le privilège de n'être jugés, pour quelque crime que ce fût, que par la Cour suprême de Calcutta; cette inégalité était devenue choquante. Mais la nouvelle loi excita des réclamations et des critiques violentes, qui d'ailleurs ne se trouvèrent pas justifiées.

Lord Dalhousie a eu la gloire de prendre une autre initiative bien plus difficile encore et qui n'a pas été moins féconde. Il créa des écoles pour les filles indigènes de la classe moyenne. C'était braver un des préjugés les plus vivaces des Brahmanes et des Mahométans. Les commencements furent très pénibles. La première école de ce genre ne put réunir que 21 filles en 1849, et 34 en 1850. Le principal agent chargé de ce soin étant venu à mourir, le gouverneur général n'hésita pas à seconder de sa personne ces essais, qui devaient enfin surmonter tous les obstacles. Aujourd'hui, ou plutôt en 1881, date du dernier recensement, les filles dans toutes les écoles étaient au nombre de 127,070, dont 6 étaient dans des collèges, 2,054 dans les écoles

secondaires, 516 dans les écoles normales, et le reste dans les écoles primaires et les écoles mixtes. Le progrès a été immense, et il n'est pas près de s'arrêter. Les Musulmans eux-mêmes ont ouvert spontanément des madrasas de filles. Lord Dalhousie ne s'était donc pas trompé, et son entreprise était très pratique, malgré les censures amères dont elle avait été l'objet. Ce fut lui aussi qui provoqua la fameuse dépêche de juillet 1854, pour l'organisation générale de l'instruction publique dans l'Inde, depuis les universités jusqu'à la plus humble des écoles. Rédigée par sir Charles Wood, président du Bureau de contrôle, cette dépêche peut être regardée comme le point de départ de toutes les améliorations qui ont suivi.

Dans cette même année 1854, lord Dalhousie ouvrit le grand canal du Gange, entrepris seize ans auparavant sur les plans du colonel Cautley, qui put le voir inaugurer. Ce canal, qui commence à Hardwar, a 525 *miles* de long, ou 212 lieues; il est profond de dix pieds, et large, en quelques endroits, de 170. A Aligarh, il se sépare en deux branches, dont l'une se jette dans le Gange à Cawnpore, et l'autre dans la Djoumnâ à Hamirpour. Des branches pour l'irrigation portent la longueur totale à plus de 800 *miles* ou 315 lieues. L'inauguration se fit avec la plus grande solennité, et ce fut le jeune maharadjah de Gwalior qui ouvrit l'écluse par où les eaux devaient s'écouler pour la première fois. C'était là un immense bienfait pour le nord-ouest de l'Inde. Au sud, des travaux hydrauliques non moins utiles assainissaient les deltas de la Godavéri et de la Kistna. Pour favoriser tous ces travaux productifs, lord Dalhousie réorganisait le corps des ingénieurs; il créait, dans le secrétariat du conseil suprême, un département spécial des travaux publics, dont il accroissait beaucoup la dotation. Il réorganisait également le service des postes, en lui donnant un directeur général, et en abaissant la taxe, comme on l'avait fait dans la métropole. Il donnait aussi la plus vive impulsion à la construction des chemins de fer, et des lignes télégraphiques, allant, en moins de trois ans, de Calcutta à Madras, à Bombay, à Agra, à Peischawer. Dans la dernière année du gouvernement de lord Dalhousie, les chemins de fer transportaient déjà 1,400,000 voyageurs, la plupart indigènes. Ce qu'on faisait pour les voies ferrées se répétait pour les routes ordinaires, et pour les ports, notamment celui de Calcutta. Parmi les routes, on peut signaler celle qui va de Kalka, près de Simla, jusqu'aux frontières du Tibet, dans un pays hérissé de montagnes. L'agriculture n'était pas moins encouragée; on introduisait la culture du thé à Kangra et à Camaon. On perfectionnait les procédés, en fondant des sociétés agricoles dans le Pandjab et à Madras. L'aménagement

des superbes forêts du Pégu, du Ténassérim, de l'Oudh et de l'Himâlaya, était régularisé.

L'armée était en même temps l'objet d'une sollicitude particulière. On assurait plus de bien-être aux soldats, et l'on tâchait de leur donner des habitudes de tempérance, et de développer leur intelligence dans des écoles de régiments.

M. le capitaine Trotter a consacré à tous ces projets un chapitre qu'il intitule : « Les victoires de la paix. » Ce titre est un juste hommage à l'administration de lord Dalhousie, et comme une compensation des critiques dont ses annexions de territoires, peut-être trop rapides et trop multipliées, ont été l'occasion.

Le règne de lord Canning, presque entièrement absorbé par la nécessité de réprimer l'insurrection et de réparer les ruines qu'elle avait faites, a pu cependant donner suite à toutes les entreprises de lord Dalhousie. Le premier vice-roi réglait, d'une manière plus équitable que ne l'avait fait l'Acte de 1793, les rapports des zémindars et des ryots ou agriculteurs, indignement pressurés par leurs maîtres. En 1860, il conciliait les intérêts des propriétaires de manufactures d'indigo et ceux de leurs ouvriers. Les routes, les chemins de fer, les canaux, se développaient de toutes parts. Le chemin de fer de Calcutta à Delhi (*East Indian railway*) était ouvert jusqu'à Allahabad, ainsi que celui de Bombay vers Djabalpour, celui de Karachi à Kotri sur l'Indus, celui de Négapatam à Trichinapâli, dans la présidence de Madras. L'Inde avait déjà 1,360 *miles* de voies ferrées, 3,000 *miles* étaient en construction. De nouvelles branches étaient ajoutées au canal du Gange. Le commerce général de la presqu'île était en pleine prospérité. De vastes espaces de terrains jusqu'alors inféconds étaient conquis à la culture. Les plantations de thé se multipliaient. On introduisait celle du cinchona, espèce de quinquina inférieur, mais très efficace encore contre la fièvre. Les trois universités de Calcutta, de Bombay et de Madras, créées en 1857, comptaient déjà des milliers d'élèves. Le nombre des écoles de garçons et même de filles s'accroissait constamment, aussi bien que le nombre des publications indigènes de toute sorte. En un mot, quand lord Canning, épuisé, quittait l'Inde, il la laissait dans une excellente situation, moins de quatre ans après la rébellion.

Lord Elgin malheureusement ne fit que passer. Sir John Lawrence, qui lui succéda, n'eut qu'à imiter ses prédécesseurs, dans toutes les branches de l'administration, et à suivre et à développer leurs traces. Sa carrière avait été toute militaire; mais en s'occupant passionnément de l'armée, il ne négligea aucune des questions civiles. Il assainissait les cités aussi

bien que les casernes; il accroissait les attributions des municipalités, partout où elles étaient possibles; il laissait aux communes leur séculaire indépendance; il restreignait les pouvoirs des taloukdars dans l'Oudh, au grand avantage de leurs tenanciers; il étendait les travaux publics, et créait une multitude d'écoles secondaires, primaires, normales, pour les garçons et les filles, en même temps qu'il ouvrait 1,556 *miles*, ou 600 lieues de chemins de fer nouveaux, de Lahore à Moultan, de Djabalpour à Allahabad, de Cawnpore à Lucknow, d'Ambala à Delhi; les lignes télégraphiques étaient en égale progression, et elles parvenaient à 22,657 *miles* de longueur; l'exploitation des forêts devenait de plus en plus lucrative et régulière, etc.

Les principaux soins de lord Mayo, pendant sa trop courte régence, furent de restreindre les dépenses publiques, en comblant le déficit des années antérieures, et de favoriser l'agriculture. Lord Northbrook, qui lui succédait, eut surtout à combattre la grande famine de 1873 et de 1874, causée par une sécheresse extraordinaire. Dans nos heureuses contrées de l'Europe, les famines ne sont plus à craindre, et la facilité des transports en prévient toujours les désastreuses conséquences. Dans la presqu'île, il en est tout autrement. Les communications, bien que améliorées, sont loin d'être suffisantes; et lord Northbrook dut accomplir des efforts surhumains pour conjurer et atténuer le fléau, qui fit néanmoins bien des victimes. Dans la métropole, la charité publique vint largement au secours de tant de souffrances, et la calamité fut atténuée autant qu'elle pouvait l'être. Toutes les suites en étaient à peu près oubliées quand le prince de Galles vint visiter l'Inde en 1875. Peu de temps après cette tournée royale, la première de ce genre, lord Northbrook quittait son poste, à la fois pour cause de santé, et aussi par suite de dissentiment avec le secrétaire d'État pour l'Inde, sur la politique à adopter à l'égard de l'Afghanistan.

Avec la vice-royauté de lord Lytton, 1876-1880, s'arrête l'ouvrage de M. le capitaine Trotter, à la seconde guerre contre l'émir de Caboul. Cette expédition ne fut pas heureuse; elle débutait en septembre 1879 par une catastrophe. Le résident anglais, le major Cavagnari, était massacré à Caboul, avec sa faible escorte. Pour le venger, le général Roberts avait repris Caboul; Yakoub Khan était déposé, et à sa place, Abdurrhaman, neveu de Shir-Ali, était proclamé émir de l'Afghanistan (juillet 1880). C'est lui qui a régné durant la vice-royauté de lord Ripon (1880-1885) et qui règne encore aujourd'hui, durant celle de lord Dufferin.

Dans cet intervalle de sept ans, qui s'écoule depuis la seconde guerre de l'Afghanistan jusqu'au moment actuel, l'événement peut-être le plus

considérable, à cause de ses conséquences, c'est la rencontre des Anglais et des Russes à Pendj-Deh, sur le Mourgh-Ab. La collision a été sanglante entre les Russes et les Afghans; la commission anglaise y assistait; mais elle n'y a pas pris part, sa destination étant de régler la frontière et non de combattre. Ce conflit, de quelque manière qu'on le considère, a été fort grave, et il doit tenir une assez grande place dans l'histoire de l'Asie centrale. C'est l'ouvrage de M. le lieutenant A.-C. Yate, de l'armée de Bombay, que nous consulterons, non pas sur la question même qui divise les Russes d'un côté, et les Anglais avec les Afghans de l'autre, mais sur les principaux incidents du voyage de la commission chargée de la délimitation.

BARTHÉLEMY-SAINT HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Correspondance de M. de Rémusat pendant les premières années de la Restauration, publiée par son fils Paul de Rémusat, sénateur, t. V et VI. Paris, Calmann-Lévy.

PREMIER ARTICLE[1].

Les deux derniers volumes de la Correspondance de M. de Rémusat laissent au lecteur une impression profondément triste. D'abord on voit finir, enlevée bien jeune encore, une femme qui a fait le charme de cette correspondance par la finesse et la variété de ses aperçus, le sens parfait de ses jugements et l'expression touchante d'une sollicitude maternelle qui ne s'est jamais démentie; et puis on peut déjà pressentir l'avortement d'un régime qui aurait pu tirer son nom, non pas seulement du rétablissement de l'ancienne dynastie, mais du relèvement de la France : la Restauration.

Les circonstances étaient pourtant bien favorables. On sortait de l'invasion, et tout invitait le pays à se refaire et à respirer. L'Europe qui nous avait vaincus, contente d'avoir mis celui qui l'avait subjuguée hors d'état de lui nuire, ne demandait pas mieux que de revoir la France

[1] Voir les cahiers de novembre et de décembre 1885, p. 663 et 734; les cahiers de janvier et de février 1886, p. 5 et 65.

IMPRIMERIE NATIONALE.

rétablie à son rang parmi les nations. Elle lui avait repris ses conquêtes, mais elle lui avait laissé ses frontières. Pour l'empêcher d'en sortir elle avait bien élevé autour d'elle des barrières : la Savoie rendue au Piémont, la Belgique unie à la Hollande, la Confédération germanique; mais la Confédération germanique, excellente pour la défense, était impuissante pour l'attaque, et les alliés, tout en se faisant, trois au moins, Sainte-Alliance, redevenus rivaux par les suites mêmes de leur victoire, avaient cessé d'être un péril. Il n'y a donc rien qui menace la France : elle peut, sans inquiétude pour le dehors, travailler à sa reconstitution intérieure. Elle n'a point à rebâtir ses forteresses, à refaire hâtivement, fiévreusement, son outillage de guerre. Elle n'a pas à se créer, pour y suffire, un surcroît de ressources, au risque d'entraver par l'impôt l'industrie et le commerce qu'il s'agit de faire renaître. La dynastie nationale, qui la couvre vis-à-vis de l'étranger, lui a donné, dans la Charte, les moyens d'étendre les libertés qui lui sont restées de la Révolution. Mais les partis sont plus acharnés que jamais. Les royalistes, ou du moins ceux qui sont plus royalistes que le roi, les *ultras*, ne songent qu'à faire revenir l'ancien régime; les libéraux ou du moins les ultra-libéraux ne rêvent, en matière de liberté, que le retour du régime impérial et conspirent pour ramener l'empereur.

Entre ces deux extrêmes il y avait pourtant des modérés, et ce sont eux qui provoquèrent l'ordonnance du 5 septembre 1816, c'est-à-dire la dissolution de la Chambre introuvable; ce sont eux qui, dans la nouvelle Chambre, ont fait la loi électorale de 1817, les lois sur la liberté individuelle et sur la presse, la loi sur le recrutement de l'armée : œuvre de Gouvion-Saint-Cyr, qui coïncide heureusement avec l'évacuation anticipée du territoire, obtenue par Richelieu.

Ici commence la période où se renferment nos deux volumes. Une chose ajoute singulièrement à l'intérêt qu'ils présentent : c'est la part plus active que le jeune Charles de Rémusat va prendre à la politique, et c'est aussi la fréquence et la durée des voyages de M[me] de Rémusat à Paris : car alors on n'a plus seulement des réflexions sur les faits que son fils lui rapporte; on a ses observations personnelles, transmises à son mari, qui est toujours préfet à Lille. Or M[me] de Rémusat est liée avec les personnages qui sont au pouvoir ou aux abords du pouvoir. Elle les voit, elle les fait parler, et recueille ainsi les renseignements les plus précieux sur ce qui se fait ou se prépare.

Le cabinet a toujours à sa tête et aux affaires étrangères le duc de Richelieu, à l'intérieur Lainé, à la police Decazes, à la justice Pasquier, aux finances Corvetto, à la guerre Gouvion-Saint-Cyr, et à la marine

Molé. Ce ministère, fait et refait en plusieurs fois[1], n'avait, on le voit, que des membres fort distingués; mais il lui manquait ce qui fait la vie d'un corps, la pensée. Comme l'unité à sa composition, la direction faisait défaut à ses tendances. Placé entre les deux extrêmes, inclinerait-il à droite ou à gauche? Sa dislocation paraissait infaillible le jour où il voudrait prendre parti. Les ministres semblaient en fuir les occasions. M. Guizot demandait assez plaisamment à l'un d'eux : « Lorsque vous êtes avec vos collègues, parlez-vous par hasard politique? »

La première visite de Mme de Rémusat à Paris, en novembre 1818, fut pour M. Decazes, ministre de la police, le favori du roi. M. Decazes se plaignait que M. de Rémusat lui écrivît peu. — « Mais, dit Mme de Rémusat, vous ne lui répondez jamais. »

Je ne lui réponds pas, répliqua le ministre, par une raison que vous comprendrez. Je ne sais comment écrit le ministre de l'intérieur, et je suis dans une position si fausse que je dois regarder à toutes les lignes qui m'échappent.

Dans la suite de cette conversation, qui serait à citer tout entière, il ajoute :

J'ai l'air de tout faire et je ne puis rien; je suis ministre sans ministère; je n'ose pas écrire une lettre, donner un ordre, et on m'accuse de tout ce que je ne fais point.

— C'est que le ministre de la police, reprend Mme de Rémusat, a duré tout ce qu'il peut durer, et qu'il vous en faut un autre.

— Je vous entends bien; mais comment faire? J'ai fait une faute : je n'ai pas voulu prendre l'héritage d'un ennemi, M. de Vaublanc, et je ne puis m'emparer de celui d'un ami.

Mme de Rémusat insista, et dans le rapport qu'elle en fait à son mari, elle ajoute :

A présent, si tu veux que je te parle de ce qui se passe, en vérité je te dirai que je crois que je commence à avoir peur. A entendre tout le monde, la fermentation est forte et on est faible sur les moyens de s'arrêter [l'arrêter?]. Nos ministres si admirablement honnêtes gens n'ont point un avis pareil, tant s'en faut. Ils auront la majorité et ne sont point décidés sur la manière de l'employer; le bonapartisme renaît sous le manteau de la liberté[2].

Elle vit le ministre de l'intérieur, M. Lainé, dont elle conseillait à

[1] Decazes et Corvetto dataient du ministère que le duc de Richelieu, succédant à Talleyrand, avait formé en septembre 1815; Lainé était du 16 mai 1816; Pasquier, du 19 janvier 1817; Gouvion-Saint-Cyr, du 5 septembre de la même année comme ministre de la marine, d'où il passa le 12 à la guerre, laissant la marine à M. Molé.

[2] T. V, p. 76-82.

M. Decazes de prendre la place et qui n'avait guère envie de s'y cramponner. Il n'y restait que par dévouement à ses amis : « Tout semble marcher vers le désordre, lui dit-il; les partis se rassemblent contre nous pour se dévorer ensuite. » Ce qui dominait la situation, à son avis, c'était la haine de la légitimité :

Là-dessus, dit Mme de Rémusat, il s'est animé et m'a développé avec une véritable éloquence le fond de sa pensée, qui est noir à l'excès. Il croit tout à fait que la France ne veut point des Bourbons et qu'elle est dressée contre nos princes. Il dit que le bonapartisme reprend une extrême force; qu'il a d'immenses ramifications en Europe; que les libéraux enrôlent dans leur régiment les militaires qui après tireront le sabre sur eux. Enfin on ne peut se montrer plus profondément inquiet et découragé [1].

Mme de Rémusat vit encore deux autres ministres chez lesquels elle était plus à l'aise : M. Pasquier, son cousin, et M. Molé, le « patron » de son fils. M. Pasquier était moins pessimiste, mais ne se faisait aucune illusion sur le cabinet, et d'ailleurs ne songeait guère à prolonger son existence :

Je conviens, dit-il, que ce temps-ci est grave, mais on s'en exagère les difficultés. Au reste, je vous avouerai dans la sincérité de mon âme que je crois qu'on devrait changer de ministère. M. de Richelieu aurait toute raison de s'en aller [2], et nous aussi. Les hommes s'usent vite dans des temps comme ceux-ci. On veut que nous marchions dans un autre système, c'est exiger de nous une mauvaise palinodie. Des hommes nouveaux vaudraient mieux et n'auraient point de démenti à se donner; nous appuierons notre retraite sur le traité terminé et par conséquent notre mission finie [3].

M. Molé blâmait, dédaignait, jugeant sainement et n'exprimant pas d'opinion. C'est ce que lui reproche Mme de Rémusat. Il s'expliqua pourtant avec elle. Il voyait aussi le mal dans cette « tendance du moment à préférer l'usurpation à la légitimité ».

Il dit, ajoute Mme de Rémusat, qu'on tolère M. Decazes parce que c'est un bourgeois décoré et lui-même parce qu'il a la couleur d'un apostat; il conclut que le ministère entier disparaîtra, il est fatigué et dégoûté [4].

M. Pasquier, qui était « assez fraîchement » avec M. Molé, le tenant pour « incapable parce qu'il ne présentait jamais un avis », était moins pessimiste sur la situation, mais non pas sur la combinaison ministérielle dont il faisait partie.

Telle était l'opinion des principaux ministres sur leur cabinet. Au

[1] T. V, p. 87-89.
[2] Après la libération du territoire.
[3] T. V, p. 84.
[4] T. V, p. 93.

dehors les hommes importants, même leurs amis, n'en auguraient pas mieux. Mme de Rémusat était fort répandue dans leur société. M. de Barante, dont les idées étaient le plus en harmonie avec l'esprit de MM. de Rémusat père et fils, croyait à la nécessité de refondre le ministère pour « marcher dans le système qui doit consolider la liberté ». M. de Richelieu revenait d'Aix-la-Chapelle. Mécontent de la marche des choses, il était tombé dans les idées des ultras, et les ministres le savaient. Garderait-il ces idées? c'était la démission des autres ministres et l'arrivée de « Villèle et compagnie ». Les modifierait-il? alors on ne changeait rien, on ne suivait aucun système déterminé; on avait chance de gagner sa cause devant la Chambre et de la perdre devant le pays. S'en irait-il avec M. Lainé? M. de Barante n'y comptait pas, non qu'ils tinssent à leur place, mais parce qu'ils ne voudraient pas quitter leur poste au moment du péril [1].

Le retour de Richelieu et l'ouverture des Chambres le 10 décembre 1818 allaient hâter l'une quelconque des ces solutions.

Le retour de Richelieu amena un incident que Mme de Rémusat se fait un malin plaisir à raconter :

Il vient, dit-elle, de se passer une assez drôle de chose parmi les libéraux, qui prouve qu'avec une marche ferme et nette on viendrait à bout d'imposer encore. Il y a ici une espèce de club libéral où vont MM. de Broglie, de Staël, Benjamin [Constant], Étienne, etc. Dans cette assemblée, on répandait le bruit que M. de Richelieu arrivait fort animé contre la réaction démocratique et appuyé là-dessus par les ministres étrangers; et qu'il était déterminé à prendre des mesures violentes, à suspendre les lois et à faire quelques arrestations. Les libéraux disaient : « La nation est encore si peu susceptible de prendre intérêt à quelque chose, qu'elle nous laisserait arrêter sans dire un mot. Plus tard, sans doute, on nous vengerait, mais en attendant nous serions coffrés. »

Le jour de l'arrivée de M. de Richelieu cette assemblée avait lieu. Un hasard fait qu'Étienne n'y vient point; aussitôt grand effroi. On conclut qu'Étienne est arrêté. Chacun se retire pour songer à sa sûreté, et toute cette journée a été une journée de terreur [2].

Le discours du roi avait été fort débattu dans le conseil. MM. de Richelieu et Lainé l'avaient emporté. Tout présageait une rupture :

Tout ce qui s'est passé, écrivait Mme de Rémusat, a mis MM. Decazes et de Riche-

[1] Paris, 16 novembre 1818, t. V, p. 87 et suiv.

[2] Elle ajoute : « Parmi les exaltés quoiqu'il soit à leur tête, il ne faut point confondre M. de Broglie, que tous les partis commencent à citer comme un homme fort distingué. Je l'ai entendu louer par MM. de Barante, Pasquier, Talleyrand. C'est un homme grave, froid, d'une instruction extrême et qui jouit de toute la considération que donnent les idées libérales entées sur le duché. Grande leçon pour les seigneurs, s'ils en voulaient profiter. » (Paris, 2 décembre 1818, t. V, p. 136.)

lieu dans une attitude hostile; ceux et celles qui les environnent ne gardent aucune mesure dans leurs discours respectifs. Quant à eux, je les crois brouillés au fond, mais empêtrés dans les bons procédés qu'ils croient se devoir..... Cependant, ajoutait-elle, l'état où l'on est ne peut pas durer. Les partis se forment et se lient. On assurait hier que la Chambre sera coupée en deux, la majorité flottant soit à gauche, soit à droite, et le ministère coupé aussi, quoique inégalement, se trouvant entre deux [1].

La société se ressentait de l'approche de la bataille: « Je suis plus charmée que jamais de quitter Paris, écrivait Mme de Rémusat. Les salons ne sont pas tenables» (p. 167). Avant de partir, elle avait fait pourtant des visites et recueilli de nouveaux bruits. Elle avait vu Royer-Collard : « En l'écoutant, mon ami, écrivait-elle, j'étais d'autant plus convaincue que c'était dans les gens de ce parti qu'il fallait cette année prendre sa force. » C'était en effet un rude jouteur; elle en fut même tout effrayée. Comme il était question des élections de Nîmes et de l'intention qu'avait la droite de les attaquer, « Royer-Collard, se tournant vers moi, disait avec cette voix tonnante qui m'a presque fait peur: « Que M. de Villèle ne « nous force point à lui représenter le cadavre sanglant de Ramel. » (P. 168.)

Elle avait revu aussi M. Pasquier, qu'elle trouva beaucoup plus calme, et elle résume en quelques mots l'interrogatoire, si je puis ainsi parler, qu'elle lui fit subir sur la situation présente :

Je lui ai demandé si MM. de Richelieu ou Decazes quitteraient le ministère? Il m'a répondu que non. — S'ils étaient brouillés? — Non. — Si leurs opinions étaient différentes? — Qu'il n'avait jamais été question entre eux d'opinion assez arrêtée sur quoi que ce soit pour qu'on puisse dire qu'il y a dissidence. — Si la Chambre des pairs était réellement déterminée à demander un rapport sur la loi des élections? — Oui, à peu près. — Ce qui en était dans la Chambre des députés? — Un extrême doute. — S'il croyait que dans cette Chambre on eût majorité pour un pareil changement? — Peut-être; mais qu'il ne s'agissait pas de majorité des Chambres, mais de savoir si l'on aurait celle de la France. Et enfin qu'avec tous les efforts du côté droit, M. Ravez ayant eu hier 97 voix et M. de Serres 93, cela ne pouvait point en quelque sorte s'appeler majorité [2].

Mme de Rémusat était de retour à Lille quand la crise se dénoua, vers la fin de janvier 1819, par un remaniement profond du ministère. C'est M. Decazes qui avait vaincu, se donnant pour auxiliaire dans son triomphe le vaincu de la présidence de la Chambre, M. de Serre. MM. Pasquier et Molé, ses amis douteux, étaient sortis du ministère en même temps que ses adversaires de la droite, MM. de Richelieu et Lainé. La

[1] Paris, 13 décembre 1818, t. V, p. 165. — [2] Paris, 16 décembre, *ibid.*, p. 172.

succession de Richelieu à la présidence du conseil et au ministère des affaires étrangères était donnée à un homme que personne (pas même lui) n'avait cru destiné à être chef du cabinet, le marquis Dessoles. Les vrais ministres, c'étaient Decazes, qui passait à l'intérieur, et de Serre, qui prenait les sceaux. M. Decazes avait appelé près de lui comme directeur de l'administration départementale M. Guizot, et M. Guizot s'attacha le jeune Charles de Rémusat[1].

Charles de Rémusat s'était déjà lancé dans la politique, sous le voile de l'anonyme et le patronage de M. Guizot, par un article sur le livre de Mme de Staël. Cet article fut tout un événement pour la famille. Mme de Rémusat, qui était du secret, ne sait comment l'annoncer à son mari. L'article va paraître dans les *Archives politiques*, et M. Guizot le publie sans en avoir envoyé les épreuves au jeune auteur : sans cela, certaines expressions un peu vives en eussent été corrigées. Comment va-t-on prendre la chose, car on ne laissera point passer un tel écrit sans demander de qui il est; et que dira « le patron », M. Molé, que l'on n'a pas mis dans la confidence? L'article a paru. La mère est fort anxieusement partagée sur les suites qu'il peut avoir :

Tu seras frappé de cet écrit vraiment remarquable, écrit-elle à son mari. Je suis rassurée sur quelques expressions que je craignais; cependant il ne faut pas se dissimuler qu'il sent fortement la doctrine et que s'il tombe sous la main de certaines personnes, telles que notre cousin [M. Pasquier], elles diront qu'il est plein d'erreurs..... M. Molé hier soir ne l'avait point encore lu. M. de Barante en raffole. Guizot dit qu'il faut mettre Charles dans les affaires. Si on finit par savoir que cet article est de notre enfant, cela le mettra terriblement bien dans l'esprit des Broglie, et sûrement on l'attirera dans leur maison[2].

M. Molé a lu l'article. Il est venu chez Mme de Rémusat et, ne l'ayant pas trouvée, il lui a écrit un petit mot sur le regret de ne l'avoir pas vue, voulant lui parler des *Archives*.

Sur ce mot, voilà Charles plus troublé que jamais, concluant qu'il a déplu, et encore plus décidé à se cacher.

Il voulait que sa mère allât chez M. Molé; elle s'y refuse, insiste pour qu'il s'y rende lui-même. Il y va enfin, et M. Molé l'aborde avec mille louanges :

Ce que vous avez écrit, lui a-t-il dit, est supérieur et de la distinction la plus

[1] Le baron (ancien abbé) Louis avait les finances, Portal la marine; Gouvion-Saint-Cyr restait à la guerre.

[2] Paris, 15 novembre 1818, t. V, p. 86.

[3] 18 novembre 1818, t. V, p. 97.

remarquable. Je suis d'autant moins suspect que je ne partage point votre enthousiasme pour le livre de M[me] de Staël, que j'apprécie cependant; mais je comprends votre sentiment! Quant à tout le reste, je vous le dis franchement, il est réellement extraordinaire d'avoir à votre âge vu si juste et si bien. Mais vous ne plairez pas à tout le monde, vous ne serez pas compris de tous. Quand, par exemple, vous dites qu'un des « bienfaits de la Restauration est d'avoir ranimé l'esprit révolutionnaire », je vous entends parfaitement, mais combien peu vous entendront et vous pardonneront cette phrase!

Charles répond que c'est une des phrases qu'il eût ôtées s'il avait corrigé ses épreuves, et après cela ils entrent dans une bonne conversation dont il est revenu tout content. Plus de crainte de ce côté, et chez M[me] de Broglie grands éloges :

Voilà donc notre enfant lancé, mon ami, continue la mère, et s'il a quelques orages a essuyer, son petit bâtiment me paraît assez fortement frété[1].

Les bourrasques ne manquèrent pas en effet aux premiers essais du petit bâtiment. La Restauration louée d'avoir ranimé l'esprit révolutionnaire, quel scandale! M. Pasquier ne trompa point l'attente de M[me] de Rémusat :

J'ai eu avec lui hier, dit-elle, une conversation chez ma sœur; à ce sujet, il m'a fallu recevoir tous ses conseils appuyés sur les convenances ordinaires des salons : « Pourquoi votre fils écrit-il si jeune? Pourquoi toucher à de si graves sujets avant d'avoir pensé? Pourquoi dire du mal de Bonaparte, quand on a un père qui l'a servi? Pourquoi laisser Charles se livrer à des gens qui l'entraînent, et ne point le prémunir contre M. de Barante? » etc.

Tu comprends sur quel terrain on était. Je me tenais doucement sur le mien et je disais : « L'esprit de la jeunesse est entièrement livré à ces idées libérales que vous croyez qu'il est aisé de leur défendre; c'est déjà avoir fait beaucoup que de les empêcher de se faire républicains[2].

M. Pasquier n'était pas le seul à blâmer ces débuts politiques :

Je suis à présent en crainte de tous les abordages de mes amis et amies; je sais qu'ils blâment notre enfant,

écrivait M[me] de Rémusat à son mari; et c'est à lui qu'elle s'adressait pour contenir le jeune publiciste :

Je crois fort que tu feras bien de lui demander, quand tu le verras, sa parole d'honneur que, jusqu'à ce qu'il ait atteint vingt-cinq ans, il n'imprime rien sans te le montrer.

[1] T. V, p. 104. — [2] Paris, 22 novembre 1818, t. V, p. 107.

Mais M. Guizot, avec Villemain « et toute l'École normale », lui faisait un crime « d'arrêter un jeune arbre dans sa sève » :

C'est un suicide, Madame, et ce n'est pas à vous à le commettre. D'ailleurs je l'invite après tout à soutenir une cause gagnée. Nous sommes les vainqueurs, et j'enrôle votre fils dans un parti noble et fort[1].

Cet article des *Archives*, comme Mme de Rémusat l'avait pressenti, lui avait ouvert, à deux battants, les portes de l'hôtel du duc de Broglie :

Cette maison, dit-elle, que sa tante et quelques autres lui ont présentée comme un repaire de tous les mauvais sentiments, lui a paru tout bonnement la seule maison de Paris où on causât un peu et d'une manière solide. Il a vu là, outre le maître de la maison, qui est d'une instruction profonde et grave, Royer-Collard, Guizot, Villemain, M. de Serre, M. de Barante et quelques autres encore, qui traitent toutes les questions politiques avec une extrême élévation et sans aucune acrimonie contre les individus[2].

Autrement dit, les *Doctrinaires;* et le jeune Charles, qui mettait volontiers tout en chanson, célèbre son entrée dans le cénacle en plusieurs couplets, avec ce refrain :

Au Séminaire
Doctrinaire
Je suis admis, et l'on verra!
Me contredira qui voudra
Et me comprendra qui pourra,
etc.[3]

Publiciste et doctrinaire, à ce double titre il justifiait son entrée dans la Direction administrative et politique, à la tête de laquelle venait d'être appelé M. Guizot. Cette entrée dans les affaires, au moment où en sortaient M. Molé, qui lui avait donné un emploi à la marine, et M. Pasquier, son parent, lui suscita des contradictions dans sa famille, où le royalisme pur était plus en honneur, et M. Paul de Rémusat cite tout au long une lettre que Mme de Rémusat reçut d'une tante à ce sujet; lettre qui l'avait vivement émue. La tante, après une charge à fond contre l'article des

[1] Paris, 22 novembre 1818, p. 107-109. Voyez dans la même lettre, à la date du même jour au soir, une nouvelle conversation avec M. Molé sur ce sujet : « Il ne m'a point caché que cela faisait beaucoup de bruit et qu'en général le blâme surpassait la louange, parce que c'est la médiocrité qui gouverne le monde » (p. 111), et, dans une autre lettre du 26 novembre, une scène de compliments refroidis par le silence glacial d'une amie qui au fond désapprouve (p. 119).

[2] Paris, 4 décembre 1818, t. V, p. 139.

[3] *Ibid.*, p. 140.

Archives et contre MM. de Barante et Guizot, qui avaient donné le conseil perfide de l'imprimer, lui remettait en mémoire les exemples les plus capables d'effrayer une mère, une mère qui avait perdu son père sur l'échafaud : « Rappelez-vous, lui disait-elle, qu'au commencement de la Révolution, M. Le Peletier, né avec le plus heureux caractère, M. Hérault de Séchelle, distingué par l'esprit le plus supérieur, furent perdus par les gens de leur entourage. Est-il possible que vous ne craigniez point pour Charles les mêmes malheurs en lui ouvrant la même route! Je vous répète ce que je vous ai dit : si j'avais le malheur d'avoir un fils qui eût dans ses opinions une telle violence, fussent-elles dans la ligne que j'aime, je ne l'attacherais pas à quelqu'un qui ne ferait que les augmenter au lieu de les adoucir. » Mme de Rémusat envoya de Lille cette lettre à son mari, qui était allé avec son fils à Paris, à la nouvelle du changement de ministère. Elle ne lui cache pas le mal qu'elle en a ressenti. Faut-il refuser pour son fils le poste qu'on vient de lui offrir à Paris? lui trouver un autre emploi en province? Elle s'en remet à son mari : qu'il consulte M. Decazes; et, si M. Decazes approuve le parti que l'on prend, qu'il lui demande « sa surveillance, son patronage, ses avis ». Puis, s'adressant à son fils, elle excuse sa tante, elle a d'ailleurs toute confiance en lui, elle ne regrette rien de ce qu'elle a fait pour l'introduire dans la voie où il est, et se rallie entièrement à la résolution que son père a prise de l'y maintenir [1].

A cette époque décisive de sa carrière, elle veut lui tracer une règle de conduite; une règle? le mot serait trop fort : ce sont des *avis d'une mère à son fils*, qu'elle écrira et qu'elle l'engage lui-même à lire en plusieurs fois, mais qu'il lut assurément tout d'un trait : car il ne s'agit point ici d'un code de morale; il y a dans ces observations un caractère personnel et actuel qui leur donne une originalité véritable. Il faut tout lire : nous ne pouvons qu'en relever quelques traits :

Quand nous vous avons lancé au milieu du monde, je vous ai engagé à faire tous vos efforts pour parvenir à y réussir et à y plaire. Il n'est plus question de cela aujourd'hui. Il faut vous tenir dans une bonne mesure, vous faire oublier pendant quelque temps, vous livrer ou paraître vous livrer au travail et ne point trop être vu dans les grandes assemblées.

Suivent des conseils tout familiers sur ses rapports avec sa tante :

Ayez soin de n'avoir avec elle aucune dispute ni épanchement; ne lui faites jamais, au grand jamais, aucune confession sur vous-même, ne lui livrez ni vos qualités ni

[1] Lettre du 26 et 29 janvier 1819, t. V, p. 190 et 194.

vos défauts. En tout, c'est une règle sans exception ici-bas qu'il ne faut s'ouvrir qu'avec ceux qui accepteront ce que vous leur dites tel que vous leur dites.

Vivez sans bruit avec les gens que vous aimez; allez au spectacle une ou deux fois par semaine... Allez quelquefois chez le duc de Broglie, mais avec mesure, car il ne faut pas qu'on dise que c'est pour vous livrer à sa société que vous avez rompu avec la nôtre. Gardez-y une attitude paisible, douce, attentive; écoutez-y beaucoup et paraissez y écouter beaucoup, c'est une manière de plaire et de réussir.

Elle lui parle de sa tenue, du ton de sa voix, qui est «obligeant» quand il le laisse naturel :

Tâchez qu'on ne vous croie point dévoré du besoin de produire sans cesse un petit effet; vous avez fait vos preuves. Si Guizot et sa femme vous pressent d'imprimer, dites tout bonnement que je vous ai demandé de ne pas le faire d'ici un an. Gagner du temps est souvent gagner sa cause, et si on ne voit en vous, après la déclaration que vous avez faite, ni mauvaise chaleur, ni fantaisie vaniteuse de vous livrer de nouveau au public, ni volonté de braver les opinions des autres, on sera tout surpris, car on s'attend à autre chose... D'ailleurs il se pourrait que, n'étant plus soutenu par un livre comme celui de Mme de Staël, vous fissiez quelque chose de médiocre, et votre intérêt littéraire sera d'accord avec ma demande sur cet article.

Je crois que vous ferez bien de conserver quelques relations avec M. Molé... Vous tenterez quelquefois de le chercher le matin, afin de paraître lui demeurer attaché, même quand il ne peut pas vous être utile. Si vous ne parvenez pas à le joindre, vous ferez remarquer à sa femme que vous y avez mis du soin.

Il a peu de goût pour l'administration; il paraît vouloir se livrer à la vie spéculative; mais quelques idées positives ne nuiront pas au développement de son esprit :

Quant aux sujets de conversation hors de la politique, mais qui vous offrent des occasions de mettre en avant des opinions ou des goûts opposés à ceux qui sont reçus, choisissez bien votre auditoire pour les risquer. On les passe à des gens plus âgés que vous, parce qu'enfin on suppose qu'ils ont eu le temps de l'examen; mais à vingt ans une opinion étrange, même fût-elle fondée en raison, apparaît comme un coup de tête et une volonté d'attaquer, qui a bien mauvaise grâce.

Il ne faut pas abuser de ses avantages quand on est jeune :

L'inconvénient des gens âgés de ce temps-ci c'est que, s'étant beaucoup trompés depuis trente ans, et les événements les ayant forcés de beaucoup se démentir, ils ne peuvent guère raisonnablement s'appuyer sur ce qu'ils ont fait pour soutenir ce qu'ils disent. Le passé les embarrasse; ils n'ont point d'avenir parce qu'il est à vous. Il faut avoir pitié de leur position, ne point les battre à terre, car c'est ce que font très peu généreusement les hommes du moment, et laisser en repos de pauvres blessés, qui, entre nous, mais bien entre nous, n'ont plus guère à faire qu'à mourir[1].

[1] Lille, 2 février 1819, t. V, p. 204 et suiv.

Si le séjour de Mme de Rémusat à Paris, au milieu des personnages qu'elle voit, qu'elle observe et dont elle redit les paroles, donne à sa correspondance un grand intérêt politique, son retour à Lille, en la rendant à elle-même, lui procurait, on vient d'en avoir la preuve, le loisir de se livrer davantage à ses propres réflexions. Son fils d'ailleurs, séparé d'elle, a l'occasion de se produire davantage. Il se sent un peu du gouvernement, et il y porte une grande ardeur. Pour lui, pas de demi-mesures. Si la Chambre des pairs, où les ultras dominent, fait obstacle, il faut « recourir aux grands moyens, les destitutions et les suppressions de pensions[1] ». Les pairs voulaient modifier la loi électorale, qui menaçait d'introduire une opposition libérale de plus en plus nombreuse à la Chambre des députés. M. de Barthélemy, un ancien ministre plénipotentiaire de la République, en fit, le 20 février, la proposition, et malgré l'intervention personnelle de M. Decazes, après les plus vifs débats, elle fut prise en considération à quarante voix de majorité. Charles de Rémusat se félicite que les ultras aient démasqué leurs projets :

Quelqu'un me disait hier, dit-il : « Si j'étais fils de pair, voilà une affaire qui me désolerait. » Il avait raison. Cela avance l'aristocratie et l'hérédité dans le pays, et j'ai grand'peur qu'une Chambre des députés n'élève un jour la question préalable sur la Chambre des pairs[2].

Son chef, M. Guizot lui-même, avait conçu un bien autre projet :

Voici, dit Charles à sa mère, le plan qui sort de la rue Quincampoix[3] et que je vous confie en grand secret. C'est, d'ici à quinze jours, d'ici à huit, de casser la Chambre, nommer quatre-vingts pairs et convoquer les collèges électoraux tout de suite par une ordonnance qui double le nombre des députés et change l'âge compétent. Le projet est hardi et cependant d'un succès sûr. C'est le moyen unique d'anéantir les *ultras* en un clin d'œil et par le seul secours de la nation, sans laisser aux *indépendants* la possibilité de se déclarer les seuls sauveurs du ministère.

Les ordonnances de juillet à rebours, sous l'inspiration des doctrinaires ! C'est le jeune de Rémusat qui recule devant cette énormité :

Mais cela, continue-t-il, est un coup d'État, et j'avoue que j'y ai une répugnance invincible. Si l'on donne encore une fois l'exemple, et cela dans un temps paisible, de rapporter deux articles de la Charte par une ordonnance, surtout lorsque ces deux articles ont été confirmés par la loi des élections, ne pourra-t-on pas dans l'avenir s'autoriser d'un précédent aussi funeste? Craignons de justifier l'arbitraire futur dirigé contre nous.

[1] 15 février 1819, t. V, p. 226. — [2] Paris, 21 février, t. V, p. 230. — [3] Rue où demeurait M. Guizot.

Son instinct libéral ne le trompait pas. Et pourtant le projet fut presque adopté par le ministère :

Voilà le plan, continue notre jeune doctrinaire. Il est dans les opinions du garde des sceaux; il plaît au courage du ministre de l'intérieur; vous comprenez que ceux de la guerre et des finances y adhèrent aisément; les autres n'y ont pas grande répugnance [1].

Louis XVIII, plus sage que Charles X, s'il lui fut proposé, n'y souscrivit pas.

M[me] de Rémusat, non moins convaincue de la nécessité « d'assommer les espérances des ultras », avait un autre plan dont elle empruntait l'idée au système du gouvernement impérial :

Je me souviens, dit-elle, d'avoir entendu dire à Bonaparte qu'en politique, lorsqu'on était dans l'obligation d'en venir à un coup de partie, il fallait le faire complet, parce qu'un grand mouvement n'avait pas plus d'éclat qu'un petit. J'agirais donc ici à la Bonaparte, et, si j'étais roi, je prendrais une décision qui refondrait toute la cour.

Et elle entre dans le détail. Considérant « que les innovations constitutionnelles entraînent des innovations en toutes choses », elle supprimerait les anciens offices, créerait des charges nouvelles auxquelles on appellerait les hommes les plus dévoués, et l'on se donnerait un mois pour y pourvoir :

Si vous saviez combien Bonaparte a gagné de monde par des arrêtés de ce genre, suspendant ainsi les honneurs devant tout le monde, et laissant par l'incertitude les ambitions partielles s'échauffer !... Vous me direz certainement que je parle comme Bonaparte; mais il ne faut jamais oublier que, s'il s'est abusé sur les moyens de tenir les nations, il a su très parfaitement s'emparer des hommes, parce qu'il s'entendait à remuer les passions [2].

Ce plan, il faut en convenir, s'il touchait plus à la cour qu'à la Charte, n'était guère selon la doctrine. M[me] de Rémusat faisait pourtant grand cas des doctrinaires, surtout depuis que son fils avait place sur le canapé; mais elle ne se dissimulait pas leurs défauts :

Je soupçonne, disait-elle, les doctrinaires, que je crois les plus raisonnables de tous, d'employer une raideur de forme, une recherche de décision qui effarouchent et gâtent le bien qu'ils veulent faire. Votre père disait hier dans sa raison : « La forme est presque tout dans ce monde, » et cela est parfaitement vrai. Si vous rebroussez les esprits, ils seront peu disposés à vous écouter, et j'aurais voulu que le parti de la raison eût dédaigné l'arme de l'insulte [3].

[1] 25 février 1819, t. V, p. 235. — [2] Lille, 25 février 1819, t. V, p. 240. — [3] Lille, 4 mars 1819, p. 251.

De bonnes lois et moins de projets téméraires, moins d'articles de journaux :

Il est sage de marcher avec son temps, de ne point demander à une nation fatiguée plus qu'elle ne peut, et sur ce point vos doctrinaires pourraient être trop pressés, parce qu'ils ne trouveraient point dans nos provinces l'appui qu'ils supposent. La bonne administration seule nous instruira, et si vous vous occupez de faire de bonnes lois, et si vous pouvez les faire passer, vous nous avancerez peut-être plus que par des coups d'État. Mais jusqu'à présent votre correspondance communale n'est guère active et vous donnez dans tous les retards passés. Les articles dans les journaux sont des traits lancés pour le plus ou moins d'utilité de la guerre qui se fait à Paris; une décision relative à une commune, une réponse qui tirerait d'incertitude des habitants sur leurs intérêts directs, populariseraient bien davantage. Faut-il vous le dire? Vous apparaissez comme des gens qui perdent leur temps à s'injurier. Cela n'est pas très noble, et le métier de journaliste ne fait honneur ni aux individus ni aux partis[1].

Ce trait contre les journalistes était un peu à l'adresse de son fils, qu'elle craignait de voir se jeter dans la mêlée : car il venait de publier une seconde brochure, celle-ci sur la liberté de la presse. Elle prend occasion d'une phrase de cette brochure pour donner aux doctrinaires et à lui-même une nouvelle leçon :

Vous avez dit dans votre brochure : *les formes sont tout.* C'est une des opinions de votre père; elle est applicable à toute chose, et particulièrement dans le gouvernement représentatif. On y est en contact les uns avec les autres, il est donc important de ne point se choquer. C'est bien pour cela que je souhaite fort que vos doctrinaires en grand, et vous en petit, n'effarouchiez personne. Soyez immuables dans vos opinions, mais variez vos moyens de séduction selon les caractères. Ne menacez point, car la nation est poltronne : ne découragez point de moins forts que vous, n'insultez jamais, écoutez tout, ne montrez nul dédain, ne vous proclamez pas les plus habiles; la raideur perdrait tout. Vous aurez fait bien du chemin le jour où les craintifs ne craindront plus de vous aborder, et cela arrivera le jour où ils auront la certitude que vous ne les assommerez plus de vos supériorités. Vous êtes les vrais jansénistes de cette cause-ci, et je remarque dans l'histoire que ceux de cette trempe, à quoi qu'ils se soient appliqués, n'ont guère réussi, parce qu'ils ont toujours voulu imposer leurs convictions. Profitez de cette expérience essentielle. Je voudrais apprendre que Royer-Collard fait des madrigaux[2].

M[me] de Rémusat, on le voit, aurait voulu aussi que Charles en matière d'écrits fît la meilleure part à ses chansons. Elle craignait qu'il ne se jetât trop dans la littérature politique. Elle s'en était confiée à M. Guizot, ce qui amena une conversation entre son fils et « ce ménage », comme

[1] Lille, 6 mars 1819, t. V, p. 261. — [2] Lille, 9 mars 1819, t. V, p. 280.

dit Charles. Mais M. Guizot ne l'entendait pas ainsi, et Charles le fait savoir à sa mère :

M. Guizot dit que faire les affaires aujourd'hui ce n'est pas se confiner dans les dossiers : c'était bon du temps de Bonaparte; que la publicité étant l'âme du gouvernement, il faut toujours être en mesure de rendre compte au public, et que, lorsqu'un ministère se trouve dans la position de celui-ci, continuellement forcé d'assurer son pavillon, il faut bien qu'il emploie ceux qui ont quelque franchise dans le langage, et quelque loyauté dans les intentions, à défendre non seulement ses projets et ses lois, mais encore son système. Il ajoute, au reste, que, toutes les fois qu'il aura à se servir de moi, il me gardera le secret. En résumé, on ne peut demander mieux [1].

C'est égal : Mme de Rémusat devait être tentée de répéter à son mari ce qu'elle lui avait écrit le 31 janvier : « Ce ménage est un peu imprimeur de son métier [2]. »

J'ai mentionné le second écrit politique de Charles de Rémusat, sa brochure sur la liberté de la presse. La loi sur la presse a été le grand fait de la session de 1819. Elle donnait de l'importance à tout ce qui s'y rattachait, et la brochure en était comme le prodrome. La brochure, cette fois, causa moins d'émotion à la famille. La mère écrit :

Nous avons lu votre petite brochure avec un extrême intérêt, mon enfant, et nous en avons été contents. Elle est raisonnable, raisonnée, fort claire et souvent très spirituelle. J'ai voulu y trouver quelquefois un peu de pesanteur. Votre père et Mme de Vannoise m'ont envoyée promener, et vous comprenez que je n'ai pas disputé là-dessus. Dites-moi si vous en avez reçu quelques compliments [3].

Charles répond sur ce point :

Tout le monde m'en a parlé, excepté ma tante. Des deux manières de remercier d'un ouvrage, M. Molé a choisi la plus commode : il m'en a parlé après l'avoir reçue et avant de l'avoir lue.

Il ne fait pas lui-même difficulté de la juger :

Son défaut est d'avoir un peu le ton doctrinaire, c'est-à-dire de manquer un peu de clarté pour le *ventre* [4]. Ce défaut il n'y a pas de modestie à en convenir, au contraire.

Au contraire est bien de la secte. Mme de Rémusat, du reste, ne se laisse pas éblouir :

Je vous avoue, mon ami, que je désire que vous résistiez au plaisir tout naturel

[1] 14 mars 1819, t. V, p. 286. — [2] Tome V, p. 198. — [3] Lille, 21 avril 1819, t. V, p. 369. — [4] Mot reçu pour le *centre*, 23 avril 1819, t. V, p. 377.

que donne un digne succès, et que vous n'imprimiez pas trop souvent. Il ne faut pas vous gaspiller comme un écrivain ordinaire. Il y a quelque chose de vraiment à part dans votre situation, votre âge et la nature de votre talent. Ne vous laissez pas confondre; conduisez habilement vos petites supériorités, et tenez-vous toujours, et pour vous et pour moi, dans les écrits de principes et de circonstance.

Elle en prend occasion de faire un supplément à ses *avis* ou règle de conduite :

Encore un petit conseil. Surveillez-vous plus que jamais. Rien n'est si honteux que de se montrer plus fort que son succès. Le monde se dresse toujours contre les prétentions d'une certaine vanité satisfaite dont il retrouve la preuve dans nos paroles, nos gestes, nos propres mouvements, et en cela il n'a pas tort. C'est le moment plus que jamais de soigner votre maintien, d'adoucir le ton de votre voix, de tenir votre attitude douce. Ne permettez pas qu'on dise : « Il a la tête tournée parce qu'il a imprimé quelques feuilles. » Affichez minutieusement toutes les façons d'être de la modestie, et pour cela ne gesticulez pas, ne prononcez rien fortement; étudiez un je ne sais quoi dans votre manière de dire que vous attrapez quelquefois et que j'aime beaucoup. N'appuyez pas sur ce qu'on sait de vous, et découvrez quelques autres qualités qu'il ne faut pas qu'on ignore et qui déjoueront la malveillance. Vous devinez, n'est-ce pas, le ton dont je vous dis cela?

S'il ne l'eût deviné, comment en aurait-il douté quand elle ajoute?

Cependant nous n'avons pas encore usé la lecture de votre petit écrit. Votre père l'a faite deux fois, et vous en remercie dans tout son orgueil et sa tendresse paternels. Pour moi, en vérité, je ne croyais pas avoir tant de larmes au service de la liberté de la presse. Je voudrais bien que vous me donnassiez une définition complète de ce que c'est qu'une mère [1].

Mais on était alors, et Charles de Rémusat le premier, entièrement à la discussion de la loi :

Je suppose, ma mère, écrivait-il le 20 avril, que vous suivez exactement la discussion sur la presse. Je vous supplie de lire avec scrupule le *Moniteur*. Quant à moi, je ne manque aucune séance et c'est un des grands plaisirs que j'ai eus de ma vie. Cette discussion est solennelle.

Et il lui cite un petit discours prononcé par M. Guizot, en sa qualité de commissaire du gouvernement. On a surtout vanté sa puissance oratoire au temps de sa lutte avec M. Thiers. Ses débuts avaient pourtant déjà fait impression au temps même des de Serre, des Lainé et des Royer-Collard :

La beauté de sa voix, dit Charles, la facilité de son improvisation et l'accent avec lequel il disait à Constant que la liberté supposait le courage, tout cela était frappant, et le journal ne vous en donnera qu'une faible idée [2].

[1] Lille, 25 avril 1819, t. V, p. 378. — [2] 20 avril, t. V, p. 365.

Mais c'est le garde des sceaux, M. de Serre, qui domina toute cette discussion par la hauteur de son éloquence, soit lorsque, répondant à M. Lainé, qui voulait introduire la religion dans la loi, il disait : « Qui sommes-nous pour protéger le Tout-Puissant? » soit lorsque, rendant hommage aux anciennes assemblées, dont la majorité, disait-il, fut presque toujours saine, interrompu par ce mot de La Bourdonnaye : « Quoi ! et la Convention ? » il recula d'un pas dans la tribune, et, après un moment de silence, la face émue, le regard indigné, il s'écria : « Oui, Monsieur, la Convention aussi; et, si elle n'eût pas délibéré sous les poignards, la France n'aurait pas eu à gémir du plus épouvantable des crimes[1]. » M. de Rémusat père aurait voulu qu'au moment où l'on donnait à la France la liberté de la presse, M. de Serre usât du beau talent qui l'allait faire voter, en invitant la France à s'en bien servir :

Qu'il parlât d'abord à la nation et qu'il engageât les Français à montrer à l'Europe, qui a les yeux sur eux, qu'ils sont dignes de la liberté par le noble usage qu'ils en font. Ensuite il faudrait qu'il parût parler à certaines classes d'auteurs en général, journalistes, pamphlétaires, etc. Qu'il les invitât à dédaigner le scandale, à éviter l'injure, au respect qu'on doit au roi, à la charte, aux croyances religieuses toujours respectables sur la terre et dont Dieu seul doit demeurer le juge; qu'il démontrât que la calomnie et l'injure sont la ressource des esprits médiocres, etc.

Mme de Rémusat, en transmettant ces pensées à son fils, ajoute :

Aujourd'hui personne ne doute qu'un gouvernement représentatif n'ait besoin d'être appuyé sur la liberté de la presse; mais nos cœurs, notre goût, nos délicatesses nationales sont un peu effarouchées de cette nécessité, et nous l'acceptons comme un remède fort utile à notre traitement, mais assez désagréable. C'est un véritable émétique qu'on prend par raison et qu'on approche de ses lèvres avec quelque répugnance, parce qu'on en prévoit l'effet prochain et inévitable[2].

Mais le remède avait probablement pour son fils une autre saveur. Il est douteux qu'il ait transmis les observations de son père au garde des sceaux, et plus douteux encore que le garde des sceaux ait cru à leur efficacité. M. de Serre estimait du reste à sa juste valeur le préfet du Nord; il le dit au fils, dans une visite que lui fit ce dernier, et c'est pour Charles une occasion de peindre à sa mère l'illustre ministre. Rappelant ses politesses au sujet de M. de Rémusat :

Elles sont étranges ses politesses; il a des manières singulières et que je ne sais

[1] Paris, 23 avril 1819, t. V, p. 373; cf. *Archives parlementaires*, t. XXIII, p. 711, séance du 20 avril. Le texte porte : « Oui, Monsieur, même la Convention, *jusqu'à un certain point;* » ce qui altère singulièrement le mouvement. On y constate d'ailleurs l'effet prodigieux de la réplique.

[2] Lille, 5 mai 1819, t. V, p. 403.

comment exprimer. On pourrait dire en même temps qu'elles ne sont pas distinguées et qu'elles sont imposantes. Il y a en lui quelque chose de bourgeois et de supérieur. Il me donne assez l'idée de ce que devaient être dans des temps plus graves les premiers présidents du parlement de Paris, un Lemaître, un Brisson. Il pourrait bien ressembler à L'Hôpital. Vous comprenez, en voilà plus qu'il n'en faut pour que les gens du beau monde disent qu'il a l'air commun. Son petit rabat et ses boucles d'oreilles égayent beaucoup de gens [1].

Mais à la tribune il ne prêtait guère à rire :

Ce costume si laid et si grave, cette figure ingrate, cette voix distincte mais dure, ce débit difficile et souvent traînant, ces prononciations alsaciennes, et puis, malgré tout cela ou à cause de cela, cette force de conviction qui ne permet pas même le doute et l'ironie, cette netteté d'un esprit qui déblaye tout en un moment, devant lui, pour toucher sur-le-champ et faire distinguer à tous les vraies difficultés, de sorte que tout le monde dit avec lui : *La question est là;* cet ordre et cette sûreté qui font qu'il ne se répète jamais, que son discours marche toujours et qu'il y a progression continue; enfin cette conscience qui se laisse sentir dans toutes ses paroles, ce ton d'autorité qui, cependant, n'exclut pas l'adresse, et n'excède jamais la convenance, voilà ce qu'on ne peut bien connaître qu'en assistant aux séances elles-mêmes, qu'en voyant les visages, qu'en jugeant le combat en présence des combattants [2].

Avec un tel ministre, on ne pouvait pas croire la France perdue, et Charles de Rémusat ajoutait volontiers : avec un roi comme Louis XVIII :

Il faut le dire, écrivait-il le 20 mai à sa mère, et je le répéterai sans cesse à la gloire du roi, quoiqu'on me l'ait amèrement reproché. La France ne s'est relevée que depuis son retour. Il lui a rendu témoignage, il a dit « Qu'elle soit »; et elle a été et il a vu « qu'elle était bonne [3] ».

Aussi prenait-il peu d'intérêt aux *régicides*, et ne croyait-il pas que les pétitions pour leur rappel pussent devenir populaires :

On a oublié dans ce pays-ci, pendant vingt ans, 10 à 15,000 bannis; il y avait un roi parmi eux. Il serait bizarre que l'on eût plus de mémoire quand il s'agit des juges d'un roi [4].

et Mme de Rémusat, à la même date :

Je suis très contente de la manière dont cette affaire des bannis s'est terminée. M. de Serre a été admirable; j'aime son discours, sa fermeté, son *jamais*.

Il y avait pourtant une ombre dans ce tableau. M. de Serre, qui n'était pas président du conseil, ne paraissait pas avoir un ascendant assez déclaré sur ses collègues :

Il faut pourtant que cela soit ainsi, écrivait Charles, ou le ministère tombera, un

[1] 18 mai 1819, t. V, p. 418.
[2] 20 mai, t. V, p. 427.
[3] *Ibid.*, p. 424.
[4] *Ibid.*, p. 429.

beau matin, comme tant d'autres. Il faut qu'il s'arrange pour être, entièrement et de droit, ce que le fait l'a déjà forcé d'être, à peu près, cette année, le ministre de la Chambre des députés, le Pitt de ce pays-ci, tandis que M. Decazes se chargera de l'autre Chambre. C'est à peu près ainsi que cela se passe en Angleterre, où il n'y a guère que deux ministres qu'on écoute; encore n'ont-ils pas sur leurs collègues une supériorité aussi marquée que M. de Serre sur les siens[1].

C'est pour d'autres causes que le ministre libéral devait tomber[2].

H. WALLON.

(La fin à un prochain cahier.)

I. *RECHERCHES SUR LA PRODUCTION ARTIFICIELLE DES MONSTRUOSITÉS, OU ESSAIS DE TÉRATOGÉNIE EXPÉRIMENTALE*[3], *par M. Camille Dareste* (Paris, 1879).

II. *Mémoires divers par le même* (1855-1887).

III. *HISTOIRE GÉNÉRALE DES ANOMALIES DE L'ORGANISATION CHEZ LES ANIMAUX, par Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire* (Paris, 1832-1836).

IV. *Mémoires divers, par Étienne Geoffroy-Saint-Hilaire* (1820-1829).

DEUXIÈME ARTICLE[4].

II

TRAVAUX DE M. CAMILLE DARESTE; PRODUCTION ARTIFICIELLE DES MONSTRES.

I. *Observations générales.* — Les travaux scientifiques de M. Dareste sont très nombreux et divers[5], mais je n'ai à parler ici que de ses expé-

[1] 20 mai, t. V, p. 430.

[2] 8 juin 1819, t. V. p. 469.

[3] Cet ouvrage a mérité à l'auteur le prix Lacaze de physiologie (10,000 fr.) (*Comptes rendus de l'Acad. des sciences*, 1877).

[4] Voir, pour le premier article, le cahier d'avril, p. 217.

[5] On peut en juger par les *Notices* que ce naturaliste a rédigées à propos de ses candidatures à l'Académie des sciences, 1873, 1879 et 1885. Pour ne

riences relatives à la tératogénie. Cet ensemble de recherches constitue à lui seul une œuvre considérable et des plus importantes. Pourtant elle est restée presque entièrement inaperçue. Il y a plus : lorsqu'on essaye d'en parler, on se heurte presque toujours à des préjugés étranges. J'ai maintes fois entendu dire que M. Dareste s'était borné à appliquer avec plus de persévérance, mais à peu près au hasard, les procédés d'expérimentation inventés par Geoffroy-Saint-Hilaire, par Prévost et Dumas; qu'il n'avait, en réalité, ajouté aucun résultat intéressant à ceux qu'avaient obtenus ses prédécesseurs[1]...

On verra qu'il est bien facile de réfuter ces appréciations, aussi injustes qu'inexactes. Il est moins aisé de comprendre ce qui a pu y donner lieu. La principale cause me paraît être l'abandon à peu près complet des études tératologiques. J'ai dit plus haut comment, sous la vive impulsion donnée par Etienne Geoffroy, on était arrivé d'un seul élan pour ainsi dire à peu près aux limites de la tératologie descriptive, anatomique et taxonomique; comment les monstres, que l'on avait crus devoir varier à l'infini de forme et d'organisation, avaient été ramenés en fort peu d'années à un nombre de types génériques relativement fort restreint. A partir de ce moment, la découverte et la description d'une *espèce de monstre* n'eurent guère plus d'intérêt que celles d'une nouvelle espèce d'insecte ou de mollusque appartenant à un genre connu. Les naturalistes sérieux négligèrent de plus en plus cet ordre de recherches. Or ici ils ne pouvaient être remplacés, comme en entomologie et en malacologie, par la foule des simples amateurs. Voilà comment l'oubli se fit peu à peu autour de toutes ces questions qui avaient passionné Haller, Winslow, Lémery, Meckel et Geoffroy.

Pour vaincre cette indifférence, il ne suffisait pas d'annoncer des faits importants et nouveaux. Il aurait fallu trouver le moyen d'appeler sur eux l'attention du monde savant. Mais M. Dareste est l'homme du monde le moins habile à faire valoir ses travaux. Ses découvertes, au lieu d'être exposées avec détails dans de vrais *mémoires*, n'ont guère été publiées que sous la forme de *Notes* insérées dans les *Comptes rendus* de l'Académie des

pas multiplier outre mesure les notes de ces articles, je renverrai souvent à ces *Notices*, où l'auteur a donné toutes les indications bibliographiques nécessaires à qui voudrait étudier ses travaux.

[1] A l'étranger on commence à être plus juste envers notre compatriote. Avant même que M. Dareste eût fait connaître ses dernières expériences, M. Leo Gerlach, professeur à l'université d'Erlangen, lui a dédié le livre dans lequel il a publié le résultat de ses propres recherches (*Die Entstehungsweise der Doppelmissbildungen bei den höheren Wirbelthieren*, Stuttgard, 1882).

sciences. Les planches, doublement nécessaires ici, puisqu'il s'agissait de phénomènes et de formes dont on n'avait aucune idée, faisaient entièrement défaut. Il devenait par conséquent très difficile, parfois impossible, de suivre l'auteur dans ses descriptions, quelque précises qu'elles fussent d'ailleurs.

Son livre prête à des observations analogues. En l'écrivant, M. Dareste a surtout voulu prendre date pour un certain nombre d'idées générales qui y sont très clairement exposées. Mais, au lieu de développer les *Notes* renfermant l'exposé des faits qu'il invoque comme preuves à l'appui, il les a d'ordinaire encore abrégées. En outre, les figures de l'atlas qui accompagne l'ouvrage sont bien souvent trop petites et ne se comprennent pas facilement. Enfin, au début de ses recherches, M. Dareste ne faisait guère qu'imiter Geoffroy-Saint-Hilaire et n'allait pas beaucoup plus loin. De là devait résulter une de ces premières impressions qu'il est si difficile d'effacer.

Cet ensemble de considérations permet de s'expliquer pourquoi tant de naturalistes, absorbés par des travaux d'une tout autre nature, n'ont prêté à ceux de M. Dareste qu'une attention distraite, ou les ont entièrement négligés. Si je les ai, au contraire, suivis constamment avec sympathie et leur ai rendu justice, c'est que mes études datent du temps où les questions de tératologie agitaient le plus vivement les esprits; c'est que ma première publication a eu la monstruosité pour objet[1]; c'est qu'à diverses reprises, des circonstances spéciales m'ont ramené à cet ordre d'études[2]. On me pardonnera, j'espère, ce que ces paroles ont de personnel. Il doit m'être permis de montrer comment il se fait que je sois trop souvent seul de mon avis, lorsqu'il s'agit des mérites de M. Dareste.

Je passe maintenant à l'exposé des recherches et des résultats qui motivent ma manière de voir.

[1] *De l'extroversion de la vessie*, avec quatre planches, Strasbourg, 1832.

[2] En 1839, j'ai lu à l'Académie des sciences un *Mémoire sur un pigeon déradelphe*. Cette monstruosité était alors inconnue chez les oiseaux. Ce travail, resté longtemps inédit, a été imprimé dans le *Compte rendu du Congrès de l'association française*, session du Havre, 1877. En 1855, la présentation que je fis à l'Académie d'un monstre double de poisson, que j'avais pu observer vivant pendant près de deux mois, devint le sujet d'une discussion qui dura pendant plusieurs séances, et à laquelle prirent part Coste, Isidore Geoffroy, Serres, Vrolick et Lereboullet (*Comptes rendus*, 1855). Plus tard, la question s'étant reproduite à la Société d'anthropologie, je rédigeai un assez long mémoire accompagné de planches manuscrites, qui est resté inédit. Enfin, lorsque le prix Lacaze fut décerné à M. Dareste, en 1877, je fus chargé de faire le rapport sur son livre.

II. *Méthode d'expérimentation.* — Dans ses expériences, M. Dareste s'est servi des appareils connus sous le nom de *couveuses*, et les a perfectionnés en y adaptant des *régulateurs de la température*. A l'aide de ces instruments, il expérimenta d'abord, comme je l'ai déjà dit, les procédés de Geoffroy. Toutefois il étudia de bien plus près que son illustre prédécesseur les conditions anormales de développement dans lesquelles il plaçait ses œufs et les phénomènes qui en résultaient. Ses premières publications portent déjà l'empreinte de cet esprit physiologique que l'on retrouve partout dans son livre et dans ses autres écrits. Il eut en outre l'idée de mettre en incubation des œufs qui ne seraient chauffés que sur un point, et la réalisa à l'aide d'une *couveuse à l'air libre*, heureusement modifiée par lui[1]. Ce dernier procédé lui permit d'obtenir à coup sûr de légères anomalies des annexes de l'embryon déterminées d'avance.

Mais pas plus que le vernissage ou l'incubation verticale, l'échauffement partiel des œufs ne procurait des monstres d'une manière quelque peu assurée et régulière. L'expérimentateur dut entrer dans une autre voie. Depuis longtemps Réaumur, Bonnet, etc., avaient reconnu l'influence exercée par la température sur le développement du poulet. Prévost et Dumas avaient insisté sur ce fait, et l'un d'eux avait même écrit : « On peut rendre à volonté les fœtus monstrueux en couvant à 30 ou 45 degrés[2]. » De son côté, bien que manquant des moyens d'expérimentation précise dont il a fait usage plus tard, M. Dareste avait plusieurs fois constaté qu'on obtenait toujours des monstres en maintenant les œufs à une température un peu inférieure ou supérieure à celle de l'incubation normale. Il dirigea donc ses recherches dans ce sens; et, grâce à sa persévérance[3], servie enfin par les appareils perfec-

[1] *Recherches*, p. 60, fig. 2, 3 et 4.

[2] Dumas, dans le *Dictionnaire classique d'histoire naturelle*, article ŒUF. M. Dareste, qui a toujours rendu justice, et souvent *plus que justice*, à ses prédécesseurs, n'a pas manqué de citer cette courte phrase, certainement oubliée de nos jours par tous les physiologistes, et qui n'a pas d'ailleurs la portée qu'on pourrait être tenté de lui attribuer, comme je le montrerai tout à l'heure. (*Recherches*, p. 73.)

[3] L'incubation du poulet dure vingt et un jours. On voit qu'on ne peut faire que trois expériences au plus en deux mois avec la même couveuse En outre, pendant l'hiver, les œufs fécondés font défaut; pendant l'été, ces mêmes œufs, livrés à eux-mêmes, subissent un commencement de développement spontané qui les rend impropres aux expériences. Ce phénomène, découvert par M. Dareste, a jeté un jour inattendu sur bien d'autres; il permet d'expliquer certaines erreurs commises par divers observateurs. On voit combien il a fallu de temps à M. Dareste pour exécuter les nombreuses expériences qu'exigeait la détermination de la température permettant le développement normal et de

tionnés, il parvint à des résultats dont la netteté ne laisse rien à désirer. Ces résultats peuvent se résumer en peu de mots.

De ses nombreuses et longues expériences il ressort que les œufs, mis en incubation à une température pouvant varier de 35 à 39 degrés, se développent régulièrement et donnent naissance à des poulets normaux. —Si la température de la couveuse est d'un seul degré au-dessus ou au-dessous de ces limites, la monstruosité apparaît. — Elle se multiplie et s'aggrave à mesure que l'on élève ou que l'on abaisse la température d'incubation.—Dans le premier cas, le développement est accéléré; il est retardé dans le second, mais le résultat est le même. De 40 à 42 degrés, de 34 à 30 degrés, les embryons sont à peu près tous monstrueux; de 42 à 44 degrés et de 30 à 28 degrés, ils ne dépassent pas les premières phases de la vie embryonnaire et sont réduits à une masse informe. Enfin, au-dessus de 44 degrés et au-dessous de 28 degrés, il ne se manifeste aucune trace de développement.

On voit que rien n'est plus aisé que de *faire des monstres*, en partant de ces données. Il suffit pour cela de mettre des œufs à couver aux températures indiquées par l'expérience. Depuis longtemps et même avant d'avoir pu, faute des instruments nécessaires, donner à ses recherches la précision qu'elles ont aujourd'hui, M. Dareste était arrivé à ce résultat. Aussi a-t-il produit par milliers ces êtres anormaux que l'on n'obtenait avant lui qu'à grand'peine et en petit nombre[1].

Pour répondre aux assertions dont j'ai parlé plus haut, il peut être bon de faire remarquer que la méthode tératogénique de M. Dareste n'a aucun rapport avec le procédé de Geoffroy. Ce procédé consistait essentiellement à laisser le germe se développer normalement pendant trois

celles qui, à des degrés divers, produisent la monstruosité ou arrêtent tout développement.

[1] Bien entendu qu'il s'agit ici seulement de la *monstruosité individuelle*. La *monstruosité double*, résultant de la fusion plus ou moins complète de deux individus, a échappé jusqu'ici aux efforts des expérimentateurs, aussi bien chez les Oiseaux (Dareste, *Recherches*, ch. VII) que chez les Poissons (Lereboullet, *Recherches sur les monstruosités du Brochet*). Dans le chapitre de son livre que je viens de citer, M. Dareste a fort bien montré à quoi tiennent ces insuccès. Tout indique que, pour produire des monstres doubles, il faudrait pouvoir agir non pas sur les œufs, mais sur les parents eux-mêmes. Les très curieuses expérience de M. de Lacaze-Duthiers sur la *Bullæa aperta* viennent à l'appui de cette manière de voir (*Mémoire sur la formation des monstres doubles chez les Gastéropodes*, dans les *Archives de zoologie expérimentale*, t. IV). En outre, les faits signalés par ce savant justifient ce que j'ai dit au sujet de la fusion précoce de deux vitellus comme étant probablement une des causes qui amènent dans certains cas la production d'un monstre double (*Comptes rendus*, 1855).

ou quatre jours, puis à le troubler dans son développement. Au contraire, dans les couvées de M. Dareste, les œufs sont mis d'emblée dans les conditions qui doivent produire la monstruosité. — Pour Geoffroy, les causes perturbatrices sont le vernissage, la position verticale, etc., l'œuf restant d'ailleurs exposé à la température jugée la plus propre au développement normal. Pour M. Dareste, c'est la température elle-même qui, abaissée ou surélevée, joue seule le rôle d'agent modificateur. — Les deux procédés sont donc pour ainsi dire le contraire l'un de l'autre.

On pourrait dire avec plus de vraisemblance que M. Dareste s'est inspiré des travaux de Prévost et Dumas. Mais, si ces expérimentateurs avaient réellement découvert le fait que semble indiquer la phrase citée textuellement plus haut, à coup sûr ils l'auraient au moins mentionné dans leur mémoire. A l'époque où ils publièrent l'ensemble de leurs études embryogéniques, on était au plus fort des discussions relatives à la monstruosité [1]; Geoffroy venait de faire connaître les résultats de ses incubations dans le *four à poulets*. Peut-on admettre que Prévost et Dumas eussent gardé le silence s'ils avaient eu en main un procédé sûr et facile de *faire des monstres à volonté?* Évidemment non.

Il y a plus : des expériences si précises de M. Dareste il résulte que les températures indiquées par Dumas ne pouvaient produire le résultat qu'il annonce. L'une est trop élevée, l'autre trop basse. A 45 degrés, les œufs n'auraient pas même donné les premières ébauches d'organisation; à 30 degrés, on n'aurait obtenu que des masses informes, promptement désorganisées. On peut donc affirmer que Dumas n'a pas expérimenté le procédé dont il donne la formule avec tant d'assurance. On ne peut voir dans les paroles de notre illustre chimiste que le résultat d'une de ces intuitions qui, reposant à peine sur quelques données incomplètes, lui faisaient parfois prévoir les progrès de la science les plus inattendus [2]; mais qui parfois aussi l'égaraient, lors même que le fond de sa pensée était juste.

Au reste, M. Dareste eût-il été conduit à ses recherches sur l'action tératogénique de la température par la lecture du passage dont il s'agit, il n'en faudrait pas moins reconnaître l'énorme différence qui distingue son travail de l'indication inexacte donnée par Dumas. Il n'y a rien de vague ou de hasardé dans cet ensemble de recherches. Tout y est le fruit

[1] Ces travaux ont paru dans les *Annales des sciences naturelles*, de 1824 à 1827.

[2] C'est ainsi que j'ai entendu Dumas, dans une simple causerie, parler comme de faits démontrés de la transformation des forces et de la conservation de l'énergie, bien avant que ces mots et les idées qu'ils expriment fussent entrés dans la science.

d'une expérimentation sévère, répondant à toutes les exigences de la science moderne. Dans la recherche de l'action tératogénique exercée par la température, et des degrés de cette action, M. Dareste est aussi précis qu'un chimiste ou un physicien qui détermine, à l'aide du thermomètre, les points de congélation, de fusion, d'ébullition et de vaporisation d'un liquide. Par là, il a fait, de ce qui n'eût été qu'un *simple procédé*, une *véritable méthode*, qui se prête à bien des applications et n'a certainement pas dit son dernier mot[1]. Nous allons retrouver ce même caractère de précision dans d'autres travaux qui, quoique bien distincts du précédent, ne s'en rattachent pas moins au même ordre d'idées.

III. *Influence de la vapeur d'eau sur le développement des œufs.* — M. Dareste, qui a placé ses œufs en incubation dans les conditions les plus diverses[2], avait promptement reconnu que la ventilation imparfaite des couveuses amenait souvent la formation des monstres[3], et il se demanda quelle serait l'action d'un air rigoureusement confiné. Pour résoudre cette question, il mit une de ses couvées dans un bocal fermé par un couvercle en caoutchouc. Mais bientôt les parois de son vase se couvrirent de gouttelettes d'eau produites par la condensation de la vapeur sortie des œufs. L'air n'était plus seulement confiné; il était en outre saturé d'humidité. Or, en cassant les œufs, on les trouvait pour la plupart envahis par des moisissures, au milieu desquelles se montraient les débris d'embryons morts et souvent monstrueux. Quelle était la cause de ces désordres? Était-ce l'air confiné, la vapeur d'eau ou les moisissures elles-mêmes?

Pour répondre à ces questions, M. Dareste eut recours au *psychromètre*[4]. Modifiant par divers procédés l'état hygrométrique de ses couveuses, il le fit varier de 100 à 20 degrés, et constata que les phénomènes dont il s'agit se montraient tout au plus de 100 à 95 degrés.

[1] On pourra, par exemple, reprendre l'idée de Geoffroy et laisser l'embryon parvenir à divers degrés de son développement normal, pour le soumettre ensuite à l'action d'une température déterminée. Les faits signalés par Olivier de Serres et par Réaumur permettent d'espérer que l'on pourrait obtenir ainsi des poulets viables, mais présentant certaines anomalies qui, peut-être, deviendraient héréditaires et caractériseraient des races nouvelles.

[2] L'infatigable expérimentateur a, entre autres, mis des œufs à couver dans de l'eau à la température du développement normal. Le résultat a été la mort très précoce et la décomposition rapide des embryons. Un seul encore reconnaissable était remarquablement monstrueux.

[3] *Notice*, 1885, p. 36.

[4] Instrument qui sert à apprécier la quantité de vapeur d'eau.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Au-dessous de cette limite, les œufs se développaient normalement. L'air très humide, mais *non saturé*, était donc sans action.

D'autre part, des œufs couvés dans un air confiné, mais maintenu au-dessous du point de saturation, ne présentaient rien d'anormal [1]. Le rôle de la saturation paraissait démontré. M. Dareste voulut pourtant faire une dernière expérience. Grâce à notre regretté Paul Thénard, il put mettre des œufs à couver dans un appareil que parcourait incessamment un courant d'air saturé et à la température du développement normal. Les moisissures se montrèrent comme par le passé. L'absence du renouvellement de l'air n'était donc pour rien dans leur apparition, due tout entière à l'excès de vapeur d'eau.

Mais était-ce celle-ci qui, agissant directement sur les embryons, les faisait périr et les rendait monstrueux? Non; car toujours un certain nombre se développaient normalement. Mais ceux-là ne présentaient pas de moisissures. C'est donc à ces dernières qu'il faut reporter toute l'influence que l'on devait être tenté d'attribuer soit à l'air confiné, soit à la vapeur d'eau. Le premier n'a que peu ou point d'action; la seconde agit seulement d'une manière indirecte en permettant aux germes de cryptogames disséminés dans le blanc de l'œuf de se développer et de troubler l'évolution de l'embryon [2].

Si je suis entré ici dans quelques détails, c'est que j'ai voulu montrer au moins une fois avec quelle rigueur expérimente M. Dareste et jusqu'où il pousse l'analyse des phénomènes.

IV. *Individualité des germes*. — M. Dareste a incontestablement découvert le moyen de provoquer artificiellement la monstruosité, il a mené ses expériences avec toute la rigueur qu'exige la science moderne. Mais on lui demande en outre de produire à volonté telle ou telle espèce de monstre déterminée d'avance, et l'on affirme qu'à cette condition seule son œuvre aura une valeur sérieuse. La solution de ce nouveau problème est-elle possible? Dans un chapitre trop oublié de son livre [3], M. Dareste, rappelant bien des faits connus depuis longtemps et en

[1] *Notice*, p. 38.

[2] L'existence de moisissures à l'intérieur des œufs a été signalée plusieurs fois, mais toujours comme un fait exceptionnel. M. Dareste a montré comment on peut l'obtenir facilement et à volonté. Quant à l'origine des germes de ces moisissures, il est très probable qu'ils proviennent de l'oviducte de la poule et se mêlent à l'albumine avant la formation de la coque. On s'explique fort bien ainsi pourquoi leur nombre varie d'un œuf à l'autre et pourquoi ils manquent entièrement dans certains œufs.

[3] *Recherches*, ch. II.

ajoutant de nouveaux, a montré que non. Les observations et les expériences qu'il a faites depuis cette époque ont de plus en plus justifié sa manière de voir[1].

Si les germes qui doivent donner naissance à un nouvel être, étaient des corps inertes dont les transformations seraient dues uniquement à l'action des agents physiques, l'expérimentateur pourrait diriger l'action de ces agents vers un but déterminé, comme le font le chimiste ou le physicien. Or il n'en est pas ainsi. Quoique inactifs en apparence, depuis le moment de la ponte jusqu'à la mise en incubation, ces germes sont déjà des êtres organisés et vivants. A ce titre, ils ont en commun cette activité spéciale sur la nature de laquelle on peut discuter, mais qu'il est impossible de méconnaître, et qui distingue de tous les corps bruts les animaux et les plantes. Mais en outre, quoique possédant seulement en puissance tout ce qui caractérisera plus tard l'être auquel ils donneront naissance, ils ont déjà leur individualité propre, leurs aptitudes, leur tempérament, leur *idiosyncrasie*.

C'est là un fait qui résulte de la seule inspection microscopique. Dans tous les œufs d'oiseaux, le germe, appelé aussi *cicatricule*, est composé de cellules ou, comme on dirait aujourd'hui, de *plastides*. Dans une même espèce, chez la poule par conséquent, ces plastides ne sont jamais de même nombre, et les cicatricules varient de dimensions. Ainsi les germes ne se ressemblent pas anatomiquement.

On ne peut donc être surpris de constater chez eux des différences physiologiques. C'est un fait qu'Harvey avait déjà reconnu. Il avait vu que les œufs, soumis à l'incubation naturelle, ne se développent jamais avec la même rapidité et qu'ils présentent toujours des inégalités plus ou moins grandes dans leur évolution[2]. Wolff avait montré de plus que l'inégalité porte, non seulement sur l'évolution de l'ensemble, mais encore sur celle de chaque organe en particulier, et que la rapidité relative de leur développement est souvent intervertie[3]. M. Dareste, à son tour, est allé plus loin que Wolff.

L'incubation n'infuse pas la vie au germe renfermé dans un œuf; elle ne fait que le placer dans les conditions nécessaires au travail organique. Abandonné à lui-même, ce germe conserve la faculté de se développer pendant un temps qui, pour la poule, ne dépasse pas quatre semaines. En d'autres termes, *il vit* pendant toute cette période, puis *il meurt*. Mais chez lui, comme chez tous les êtres vivants, la vieillesse pré-

[1] *Notice*, 1885. — [2] *Exercitationes de generatione animalium*, 1651. Cité par M. Dareste p. 79 et 87. — [3] *De formatione intestinorum*, 1768. Cité par M. Dareste p. 87.

cède la mort. M. Dareste a constaté que sa vitalité, manifestée par la possibilité de donner naissance au poulet, va en s'affaiblissant. Il y a une époque où il ne produit qu'un embryon monstrueux; puis une autre époque où il s'étale seulement à l'état de *blastoderme*, sans pouvoir organiser d'embryon. Or le moment de l'apparition de ces périodes et de la mort qui leur succède varie en quelque sorte pour chaque œuf; de même que chez l'homme, la vie et les âges qui la composent ont des durées inégales, selon les individus [1].

Les faits que je viens de résumer mettent hors de doute l'*individualité du germe*. Il y a donc là, dans toutes les expériences de tératogénie, une condition initiale qui échappe absolument à l'expérimentateur; car cette individualité résulte, d'une part, de causes encore inconnues se rattachant peut-être à l'acte de la fécondation et, d'autre part, de l'ensemble des actions héréditaires accumulées dans le germe, et dont personne aujourd'hui ne conteste l'influence. Or il est évident que pour pouvoir produire à volonté une monstruosité donnée, il faudrait avant tout connaître l'individualité, l'*idiosyncrasie de chaque œuf*, afin de diriger, dans un sens déterminé, les actions perturbatrices dont on dispose.

La science arrivera-t-elle jamais à ce point? Répondre affirmativement serait au moins bien hardi. Quoi qu'il en soit, on ne peut raisonnablement demander à M. Dareste de résoudre un problème manifestement inabordable dans l'état actuel de nos connaissances [2].

Les expériences de M. Dareste présentent un véritable intérêt au point de vue dont il s'agit ici. Elles mettent de plus en plus en lumière

[1] *Notice*, p. 30, 1885. — Ces phénomènes sont en outre sous la dépendance de la température. Au mois de juillet, les œufs mis en incubation neuf jours seulement après la ponte ne donnent guère que des monstres. Au mois d'octobre et de novembre, ils conservent encore toutes leurs facultés germinatives pendant quinze et vingt jours.

[2] Ajoutons, avec M. Dareste, qu'à y regarder de près, les œufs ne se ressemblent pas autant qu'on le croit d'ordinaire. Harvey reconnaissait à la vue ceux qu'avait pondus chacune de ses poules; la proportion du jaune et du blanc varie souvent d'une manière sensible, si bien que M. Gayot, se fondant sur ce fait, a cherché à montrer l'intérêt qu'il y aurait à créer une race de poules pondant des œufs à gros jaune. Nous savons tous, d'ailleurs, par expérience, que la couleur et le goût du jaune sont loin d'être toujours les mêmes. Les embryons qui résultent du développement des germes ne sont donc pas alimentés dans l'œuf d'une manière identique. Bien que l'on puisse modifier le goût des œufs, et par conséquent quelques-uns de leurs principes en variant la nourriture des poules, il y a là encore tout un ordre de faits indépendants de l'expérimentation, au moins jusqu'à un certain point, et qui, dans bien des cas, doivent tendre à accentuer et à multiplier les différences initiales.

la diversité des aptitudes, des prédispositions qui caractérisent chaque germe. Des œufs de même provenance, placés dans la même couveuse, soumis par conséquent à des actions tératogéniques identiques, ne se comportent pas de la même manière. La même couvée donne diverses espèces de monstres; la monstruosité, très grave chez les uns, se réduit chez d'autres à de simples anomalies; et presque toujours, quand la cause perturbatrice n'est pas trop énergique, quelques œufs résistent à l'influence des moyens employés pour troubler le travail organique et se développent normalement. Ce qui se produit dans ces couvées rappelle entièrement ce qui se passe dans les régions malsaines des pays intertropicaux, au Gabon par exemple, chez les Européens qu'un motif quelconque y amène. Tous sont sous le coup des mêmes influences pathogéniques. Pourtant les effets produits sont fort loin de se ressembler. Un petit nombre d'individus reste complètement indemne. La plupart payent un tribut plus ou moins rigoureux à ce milieu délétère. Mais, selon leur tempérament, les uns sont atteints de fièvres intermittentes ou larvées; d'autres, de dyssenteries plus ou moins tenaces, ou d'hépatites plus ou moins graves. L'*idiosyncrasie individuelle* explique aisément cette diversité de résultats dus à des causes identiques; et lorsqu'il s'agit des maladies de l'homme, nul ne songe à la mettre en doute. On ne peut pas davantage en nier l'existence chez les germes, en présence de la variété des phénomènes constatés dans les appareils de M. Dareste.

V. *Modifications artificielles du germe avant la mise en incubation.* — Le petit corps que nous appelons le *germe* des œufs étant déjà en réalité un être organisé et vivant, est-il possible d'agir directement sur lui dans le temps qui sépare la ponte de la mise en incubation? M. Dareste a été conduit par diverses circonstances à aborder cette question entièrement nouvelle et à y répondre par l'affirmative [1].

Les propriétaires de basse-cour pensent assez généralement que les œufs exposés aux cahots d'une voiture ou aux trépidations d'un chemin de fer n'éclosent pas ou se développent mal. Toutefois une enquête faite par la Société d'acclimatation n'avait pas justifié cette opinion, que M. Dareste s'est longtemps refusé à admettre. L'expérience l'a ramené à d'autres idées. A la suite d'un trajet en chemin de fer qui n'avait duré que vingt-cinq minutes, une caisse d'œufs, rapportée par lui-même, fut partagée en deux lots. L'un fut mis immédiatement dans la couveuse, à la température du développement normal; l'autre quatre

[1] *Recherches*, p. 96. — *Notice*, 1885, p. 31.

jours après, dans les mêmes conditions. Le premier lot ne donna qu'un embryon vivant; tous les autres étaient morts et monstrueux, après trente-deux heures d'incubation. Tous les embryons du second lot furent trouvés bien vivants et en voie de développement régulier, au bout du même temps[1].

En présence de ce double résultat, l'influence du chemin de fer pouvait paraître démontrée. Mais nous avons vu que M. Dareste aime les expériences rigoureuses. Afin de lever les derniers doutes, il eut recours à la machine employée par les chocolatiers pour façonner leurs tablettes. Cette machine, appelée *tapoteuse*, tasse la pâte par une succession très rapide de petites secousses imprimées à un plateau tournant qui porte les moules. L'expérimentateur plaça une caisse d'œufs au bord de ce plateau. La machine battait 1,620 coups par minute; et, à chaque coup, la caisse parcourait environ 15 millimètres[2]. Pour qui sait le temps qu'a duré l'expérience, il est bien facile de calculer le nombre de secousses supportées par les œufs et la longueur du trajet accompli par eux[3]. Ces œufs, qui s'ils n'avaient pas été *tapotés* auraient produit des embryons normaux, donnèrent presque tous des monstres lorsqu'ils furent mis en incubation[4].

Ainsi, à une époque où les germes semblent être inactifs, on peut, par de simples secousses, les rendre malades et les mettre dans l'impossibilité de se développer normalement; puis, leur rendre la santé par le repos. C'est là un résultat fort intéressant au point de vue physiologique. Ces expériences ont en outre un intérêt pratique facile à comprendre, à un moment où l'incubation artificielle et l'élevage industriel des poulets tendent de plus en plus à devenir une véritable industrie.

VI. *Mort apparente et vie latente produites artificiellement chez les embryons.* — Les tendances physiologiques, que j'aurais eu à signaler bien souvent dans les travaux de M. Dareste, se montrent peut-être encore plus dans la pensée qu'il a eue de se poser un problème resté inaperçu de tous les embryogénistes qui, depuis Harvey, ont étudié le dé-

[1] *Recherches*, p. 99.
[2] *Notice*, 1885, p. 31.
[3] Les expériences ont duré tantôt 15 minutes, tantôt 30. Dans le premier cas, les œufs ont subi 24,300 secousses et 48,600 dans le second cas. Les premiers œufs ont parcouru 314 mètres et les seconds 629 mètres.
[4] Dans les expériences où les œufs étaient quelque peu mobiles, la proportion a été de 17 monstres et 3 normaux. La position donnée aux œufs, le soin avec lequel ils sont maintenus, influent sur le résultat. On comprend que je ne peux entrer ici dans ces détails.

veloppement du poulet. Notre expérimentateur s'est demandé ce qui arriverait si on retirait de la couveuse des œufs en voie de développement, pour les exposer à l'air libre.

Dans ces conditions, le travail organogénique est suspendu très rapidement et complètement; mais la circulation persiste pendant un temps plus ou moins long. Elle s'arrête d'abord dans l'aire vasculaire, puis dans le corps entier, tandis que le cœur continue à battre. Les contractions de cet organe diminuent ensuite de force et de fréquence, et enfin cessent à leur tour. A ce moment, l'embryon semble mort, et on peut le conserver quelque temps dans cet état. Puis, si on le replace dans la couveuse, le cœur recommence à battre, la circulation se rétablit successivement dans le corps et dans l'aire vasculaire, et le développement organique recommence.

La durée de ces phénomènes dépend, comme celle de bien d'autres, de l'individualité de l'œuf et de la température qu'il rencontre au sortir de l'appareil. A 20 degrés, M. Dareste a vu le cœur battre encore au bout de sept jours d'exposition à l'air libre; à 15 degrés, cet organe s'arrête d'ordinaire au bout de quatre jours; à 10 degrés, au bout de trente-six heures; à 1 degré, après deux à trois heures seulement[1].

On retrouve ici la précision que j'ai déjà eu à signaler dans les travaux de M. Dareste. Mais surtout, ces expériences font voir pour la première fois, chez un Vertébré à sang chaud, les phénomènes étranges de la mort apparente, de la vie latente et de la résurrection, qui n'avaient encore été rencontrés que chez quelques animaux très inférieurs, comme les Rotifères, les Tardigrades,... etc.

VII. *Dualité primitive du cœur.* — Au cours de ses recherches, M. Dareste a rencontré plusieurs faits nouveaux qui touchent à l'embryogénie normale. Je n'ai pas à en parler ici. Toutefois, il en est un que je ne saurais passer sous silence, à cause de son importance, et surtout parce que, seul, il a permis à l'auteur d'expliquer certains phénomènes tératogéniques dont il sera question plus tard.

Tous les embryogénistes qui avaient étudié le développement des Mammifères et des Oiseaux s'accordaient à regarder le cœur comme se constituant d'emblée, à l'état d'organe unique, sous la forme d'un tube droit ou légèrement onduleux. On avait pourtant signalé quelques cas de duplicité de cet organe. Mais on les expliquait en disant que le cœur primitif s'était partagé en deux dans le cours de son évolution.

[1] *Notice*, 1879, p. 11.

M. Dareste a démontré que les phénomènes se passent d'une manière précisément inverse; que, dans tous les embryons, il existe d'abord deux cœurs dont la fusion donne naissance à l'organe définitif, et que les cas de duplicité tératologique signalés par les auteurs sont dus à la persistance anormale d'un état transitoirement normal. Mais s'il a pu suivre dans tous leurs détails ces curieuses métamorphoses, c'est qu'il avait découvert toute une période de la vie embryonnaire qui avait échappé à ses prédécesseurs par suite de son peu de durée[1].

A ses débuts, le *feuillet vasculaire* n'a pas la forme d'un cercle, qu'on lui avait constamment attribuée, et qu'il acquerra plus tard. Il présente en avant une échancrure profonde, formée par deux prolongements latéraux, dont les bords internes sont rectilignes et se joignent sur la ligne médiane au-dessous de la tête. C'est là, près du sommet de l'angle ainsi formé, qu'apparaissent à droite et à gauche les deux cœurs primitifs. Ils se montrent d'abord sous la forme de deux petites masses plasmatiques pleines[2]. Mais bientôt, s'ils restent séparés, — ce qui arrive parfois, comme nous le verrons plus tard, — ils se creusent d'une cavité et commencent à battre. En pareil cas, ils sont si bien distincts et indépendants que souvent leur rythme n'est pas le même et que le nombre des battements peut être chez l'un le double de ce qu'il est dans l'autre.

Ainsi que je l'ai déjà dit, cet état de choses est très peu durable. Par suite du développement, les bords internes des prolongements du feuillet se rapprochent à la manière des branches d'un compas que l'on ferme, et viennent se réunir sur la ligne médiane. Les deux cœurs se trouvent ainsi mis en contact, et la pression allant en croissant, ils se soudent l'un à l'autre et finissent par se confondre. Alors seulement se trouve constitué le *punctum saliens* des anciens embryogénistes.

M. Dareste a fait connaître dès 1866 le résultat de ses recherches sur la dualité primitive du cœur et sur les conséquences qui en résultent pour la tératologie[3]. Malheureusement cette découverte était trop en dehors des idées universellement reçues pour être facilement acceptée. Pendant dix ans, on la passa sous silence, ou on en nia la réalité. En 1876, deux naturalistes allemands, MM. Hensen et Kœlliker, publièrent des observations analogues, mais bien moins complètes, faites par le premier chez le Lapin, chez le Lapin et le Poulet par le second. Ni l'un

[1] *Recherches*, p. 159, fig. dans le texte 1-8, et dans l'atlas, pl. II, fig. 1-21.

[2] Telle est l'opinion de M. Dareste. Quelques embryogénistes, qui ont répété les observations de notre compatriote, regardent les cœurs primitifs comme possédant d'emblée une cavité.

[3] *Comptes rendus*, 1866, t. LXVIII, p. 608.

ni l'autre ne mentionna les travaux de notre compatriote. M. Dareste répondit à ce silence par une note où il rappelait ses premières recherches et donnait de nouveaux détails[1]. Depuis cette époque, il a bien souvent montré à ses élèves tous les faits annoncés par lui et qui aujourd'hui sont partout acceptés comme classiques[2].

L'existence de deux cœurs primitifs se réunissant pour former l'organe central de la circulation chez les Vertébrés est certainement une des découvertes les plus inattendues et les plus curieuses qui aient été faites depuis longtemps en embryogénie normale. L'honneur en revient tout entier à M. Dareste, et personne ne le lui conteste. En outre, ce naturaliste avait compris et indiqué dès le premier jour les applications que l'on pouvait en faire à l'étude et à l'interprétation de certaines monstruosités. Cela même me ramène à l'ordre d'idées qui fait le fond de ces articles et auquel je me hâte de revenir.

A. DE QUATREFAGES.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Die Homerischen Hymnen, herausgegeben und erläutert von Dr Albert Gemoll. — *Les Hymnes homériques, édités et expliqués par A. Gemoll.* — Leipzig, Teubner, 1886, XIV et 378 p. in-8°.

La nouvelle édition des Hymnes homériques est faite sur le même plan que celle que Baumeister avait donnée il y a vingt-six ans; elle contient le texte grec, accompagné de notes critiques, et suivi d'un commentaire très développé, où chaque hymne a sa notice bibliographique[3], son sommaire et son interprétation détaillée. M. Gemoll disposait de collations de plusieurs manuscrits italiens qui n'étaient qu'imparfaitement connus de Baumeister. Il est vrai que la petite édition de M. E. Abel, qui parut à peu près en même temps, et qui donne,

[1] *Comptes rendus*, t. LXXXII.

[2] Dans la traduction française de son *Traité d'embryologie*, M. Kœlliker a spontanément rendu justice à M. Dareste et reconnu que l'honneur de cette découverte lui revient incontestablement.

[3] Très au courant des publications allemandes, M. Gemoll ne semble pas connaître le livre de M. Hignard sur les Hymnes homériques (Paris, 1864).

IMPRIMERIE NATIONALE.

d'après d'autres paléographes, les leçons de quelques-uns de ces manuscrits italiens, présente plusieurs divergences qui laissent un doute sur l'exactitude des lectures; il est vrai aussi qu'on ne s'est pas encore mis d'accord sur la valeur respective des divers manuscrits. Mais, sans nous arrêter à ces détails, arrivons à ce qui frappe tout d'abord le lecteur qui se met à feuilleter le volume et ce qui constitue la grande nouveauté de l'édition de M. Gemoll : si tant est qu'on puisse appeler nouveauté le retour à la vieille tradition.

Depuis Ruhnken, c'est-à-dire depuis plus d'un siècle, nous nous sommes habitués à distinguer l'hymne à Apollon Délien de l'hymne à Apollon Pythien. On sait que les manuscrits les réunissent sous le titre de Ὕμνος εἰς Ἀπόλλωνα, et M. Gemoll se conforme aux manuscrits et aux anciennes éditions. A-t-il raison de faire ainsi? Il est de toute évidence que les 546 vers compris de la sorte sous le même titre sont une œuvre informe, absolument dépourvue d'unité. M. Gemoll ne le conteste pas : mais il pense qu'on peut en dire autant de chacun des hymnes constitués par Ruhnken, et il invoque l'ancienneté de la tradition qui les réunit.

Il y a ici deux questions très distinctes. Sans approuver les vues de M. Gemoll sur la formation de son grand hymne, on peut trouver qu'il a fait preuve d'une prudente réserve en se séparant des derniers éditeurs. En effet, la confusion des deux hymnes ne saurait être attribuée ni à une mutilation du manuscrit archétype, ni à la négligence d'un copiste qui aurait sauté la colonne dans laquelle se trouvait indiqué le titre du second hymne : car, pour reconstituer les deux morceaux primitifs, il y aurait à retrancher un certain nombre de vers, mais il n'y en aurait guère à ajouter. La réunion des deux hymnes, si en effet il y a eu d'abord deux hymnes distincts, ne serait donc pas la suite d'un accident; il faudrait y reconnaître la main d'un rédacteur, et d'un rédacteur très ancien. Pausanias ne connaissait déjà qu'un seul hymne, puisqu'il cite (X, 37, 5) l'hymne à Apollon tout court, à côté de l'Iliade, comme un poème d'Homère. Le texte de Thucydide (III, 104) est moins décisif : s'il ne prouve pas que l'historien n'ait connu qu'un seul hymne, il ne prouve pas non plus le contraire. Les passages d'Aristide (II, p. 558) et d'Athénée (I, p. 22 C), que plusieurs ont allégués comme preuves de l'ancienne séparation des deux hymnes, ne sont pas concluants, et doivent être interprétés de manière à ne pas contredire le témoignage de Pausanias. On est donc fondé à dire qu'aucun auteur ancien ne distingue expressément l'hymne à Apollon Délien de l'hymne à Apollon Pythien.

Est-ce à dire que Ruhnken avait tort de distinguer ces deux hymnes?

M. Gemoll objecte que le prétendu hymne à Apollon Délien est une agrégation d'au moins deux morceaux. Le sujet que le premier poète se proposait de traiter, la naissance d'Apollon, se trouve complètement exposé dans les 126 premiers vers; ce qui vient après, la description de la fête de Délos et les paroles adressées par le poète aux jeunes filles de cette île (vers 127-176), forme, aux yeux de M. Gemoll, un appendice trop développé, qui sort du cadre primitif. C'est une manière de voir que tout le monde ne partagera pas. Latone a promis que, dans Délos, s'élèverait un temple d'Apollon où les adorateurs et les offrandes afflueront de toutes parts; pourquoi le poète n'aurait-il pas montré l'accomplissement de cette promesse, et n'était-ce pas louer le dieu que d'insister sur le nombre, sur la richesse et la bonne grâce des fidèles venus des îles et des côtes de l'Asie pour célébrer sa fête? Cette seconde partie de l'hymne complète de la manière la plus agréable, la plus charmante, les récits de la première. Je remarque que, dans la longue énumération des lieux visités par Latone, l'île de Chios est distinguée par cet éloge, qui remplit tout un vers :

Καὶ Χίος, ἣ νήσων λιπαρωτάτη εἰν ἁλὶ κεῖται.

N'y aurait-il pas là un indice que l'aveugle de Chios, qui se nomme dans la seconde partie, est bien aussi l'auteur de la première? Mais nous n'avons pas besoin de cet argument, auquel je ne voudrais pas donner trop d'importance, pour admettre l'unité d'une composition dans laquelle l'actualité et les sentiments personnels du poète se mêlent si heureusement aux traditions légendaires.

J'en dirai autant du second hymne. Il est vrai que le début annonce le récit de la fondation du temple de Delphes; mais n'est-ce pas prendre cette annonce trop à la lettre, et demander à un poète une rigueur d'expression excessive, que de lui interdire de raconter comment le dieu choisit les premiers ministres de son temple? Est-ce là vraiment un nouveau sujet, tout à fait distinct du premier? Suffit-il de fonder un sanctuaire, si l'on n'y met pas de prêtres pour le servir? M. Gemoll tire un argument plus spécieux d'une observation très juste et, à ce qu'il paraît, nouvelle. Dans ce que nous appelons le premier hymne, le poète varie souvent son récit en se servant de la deuxième personne pour apostropher son dieu. Ce procédé se continue dans le second hymne, mais seulement jusqu'au vers 68 (246); à partir de là, dit le nouvel éditeur, on ne trouve plus que la troisième personne. C'est là, suivant lui, l'indice d'une autre main : à la méthode lyrique, qui avait dominé d'abord, succède une méthode plus franchement épique. Mais il ne faut pas oublier que,

dans les 246 vers du commencement, la troisième personne paraît presque aussi souvent que la deuxième, et que la deuxième personne revient plus loin aux vers 281-282 (103-104). Il ne faut pas non plus exagérer la différence des deux méthodes. Dans l'Iliade et l'Odyssée, dont personne ne contestera le caractère épique, il arrive au poète d'apostropher ses héros : quelquefois avec une nuance de pathétique, comme lorsqu'il dit à Ménélas atteint par une flèche de Pandare :

Οὐδὲ σέθεν, Μενέλαε, θεοὶ μάκαρες λελάθοντο[1].

ou bien, en parlant des derniers exploits de Patrocle :

Ἔνθα τίνα πρῶτον, τίνα δ' ὕστατον ἐξενάριξας,
Πατρόκλεις, ὅτε δή σε θεοὶ θάνατόνδε κάλεσσαν[2];

Ailleurs on dirait que les convenances du mètre ont amené l'emploi de la seconde personne, comme dans ce vers souvent répété :

Τὸν δ' ἀπαμειβόμενος προσέφης, Εὔμαιε συβῶτα.

De toute façon, je ne vois pas pourquoi l'éditeur n'a pas coupé après le vers 374 (195), ou bien après 387 (209), plutôt qu'après 304 (126), puisqu'il considère, avec la plupart des éditeurs, l'épisode de la naissance de Typhon, 305-355 (127-177), comme une amplification insérée après coup.

Mais arrivons aux arguments les plus décisifs. Le premier hymne a pour sujet la naissance du dieu dans l'île où il fondera son grand sanctuaire et où se célébreront les brillantes panégyres. Le sujet du second hymne est la fondation de l'oracle de Delphes et l'installation des ministres qui desserviront le temple. Sans doute ces deux sujets pourraient être traités dans le même poème. Mais ici, sauf quelques vers de transition maladroite sur lesquels nous reviendrons, pas un mot, pas une mention ne rattache Delphes à Délos. Dans le premier hymne beaucoup de lieux où l'on adorait Apollon sont nommés; Delphes n'y figure point. Le second hymne ne fait aucune allusion au lieu de la naissance d'Apollon; les premiers prêtres de Delphes ne viennent pas de Délos, mais de Crète; rien ne relie le culte de Délos au culte de Delphes; le nom de Délos n'est pas même prononcé.

Le tableau d'Apollon musicien, présidant aux chants et aux danses de l'Olympe, se trouve en tête de ce que nous appelons le second hymne, comme le premier hymne s'était ouvert par le tableau du redoutable archer paraissant dans l'assemblée des dieux. Or de pareils tableaux

[1] *Iliade*, IV, 127. — [2] XVI, 692 et suiv.

n'ont de sens qu'au début d'un hymne : l'imitateur qui composa le second tableau voulait évidemment donner un pendant à l'hymne à Apollon Délien; on ne peut lui prêter le dessein de continuer cet hymne, de l'amplifier en y rattachant une suite. Son intention se révèle encore plus clairement dans les vers suivants, où il délibère sur le sujet à choisir entre tant de sujets propres à glorifier son dieu :

Πῶς τ' ἄρ σ' ὑμνήσω, πάντως εὔυμνον ἐόντα;

Il me semble donc de toute évidence que nous avons affaire à deux hymnes distincts; et, quand même on admettrait, avec M. Gemoll, que les 546 vers réunis dans les manuscrits sous un seul titre sont un assemblage de plusieurs morceaux, encore faudrait-il dire que deux morceaux primitifs, l'un relatif à Délos, l'autre à Delphes, ont reçu chacun des amplifications successives.

Parlons maintenant de la soudure des deux hymnes. Il est assez naturel qu'on ait essayé de bonne heure de réunir ce qui semblait se suivre dans l'histoire du dieu. Des deux grands sanctuaires d'Apollon, celui qui se trouvait au lieu de sa naissance devait précéder l'autre, et plusieurs poètes grecs font venir Apollon de Délos à Delphes : mais ils procèdent tout autrement que le rédacteur qui réunit après coup deux morceaux indépendants l'un de l'autre. Dans un hymne résumé par Himerios[1], Alcée racontait qu'Apollon, aussitôt après sa naissance, reçut de Zeus, son père, un attelage de cygnes, avec l'ordre de se rendre à Delphes; mais l'enfant eut son idée à lui : il dirigea d'abord ses cygnes vers le pays des Hyperboréens, et ne se rendit à Delphes qu'après ce long détour. Euripide, dans un chœur d'Iphigénie en Tauride[2], fait porter le dieu nouveau-né par sa mère du Cynthe au Parnasse. Eschyle, dans le prologue de ses Euménides, fait aborder le dieu, venu de Délos, sur la côte de l'Attique, et le conduit par la route des pèlerins, construite en son honneur par les enfants d'Hephæstos, jusqu'au sanctuaire qu'il occupera désormais à Delphes. Dans notre hymne, rien de pareil. Apollon se rend à Delphes en partant de l'Olympe et en traversant la Thessalie et la Béotie. Pouvait-on rien imaginer de plus bizarre, si l'on avait eu, dès d'abord, le dessein de relier le culte de Delphes à

[1] *Or.*, XIV, 10. — Un des inventaires du temple d'Apollon trouvés par M. Homolle dans l'île de Délos énumère parmi les dons offerts au dieu *θήκην τρίγωνον ἔχουσαν βιβλία Ἀλκαίου*. Je suppose que c'était l'hymne à Apollon, et peut-être aussi l'hymne à Hermès, dans lequel Apollon tenait une grande place. Voir *Monuments grecs* publiés par l'Association pour l'encouragement des études grecques, 1878, p. 49.

[2] *Iphig. Taur.*, v. 1234 et suiv.

celui de Délos? On a pourtant essayé cette liaison après coup, et nous allons voir comment.

Au vers 177 le poète déclare qu'il ne cessera de chanter Apollon :

> *Αὐτὰρ ἐγὼν οὐ λήξω ἑκηβόλον Ἀπόλλωνα*
> *ὑμνέων ἀργυρότοξον, ὃν ἠΰκομος τέκε Λητώ.*

C'est ici qu'on indique généralement la fin du premier hymne. M. Gemoll fait observer avec raison que cette formule diffère sensiblement de celle qu'on voit à la fin des autres hymnes, et qui sert de transition à un autre sujet, tiré de l'épopée héroïque. Mais, s'il ajoute que ces deux vers impliquent que le poète veut continuer de chanter Apollon en racontant la fondation de Delphes, cette interprétation, sans être impossible, n'est cependant pas nécessaire. L'aède dévoué à Apollon peut annoncer à la fin de son poème qu'il ne cessera d'exalter son dieu tant qu'il vivra. C'est ainsi qu'Euripide dit dans un de ses chœurs[1] :

> *Οὐ παύσομαι τὰς Χάριτας*
> *Μούσαις συγκαταμιγνὺς,*
> *ἀδίσ7αν συζυγίαν.*
> *Μὴ ζώην μετ' ἀμουσίας,*
> *ἀεὶ δ' ἐν σ7εφάνοισιν εἴην.*

Dans les manuscrits on lit, après les deux vers cités plus haut, une invocation en trois vers où il est dit que, tout en se plaisant en Lycie, en Méonie et à Milet, le dieu a fait de Délos sa résidence favorite. Dans six autres vers, le dieu se dirige, une lyre à la main, vers Pytho, et de là dans l'Olympe, où se place la scène si bien décrite dont nous parlions tout à l'heure. Pourquoi Apollon passe-t-il par Delphes pour aller jouer dans l'Olympe, et revenir ensuite dans la Phocide afin d'y fonder son temple? Il est clair qu'un rédacteur s'est efforcé de relier tant bien que mal deux hymnes primitivement indépendants l'un de l'autre. Il voulait, comme les poètes que nous avons cités, conduire le dieu de Délos à Delphes, mais, comme d'un autre côté il voulait aussi respecter le poème dans lequel Apollon se rend de l'Olympe à Delphes, il n'aboutit qu'à une transition maladroite.

Nous continuons donc à penser que la division de l'hymne en deux se justifie pleinement, s'impose en quelque sorte. Quant à la constitution du texte; l'éditeur s'y est appliqué avec un soin consciencieux et souvent avec bonheur. Nous regrettons cependant qu'il ait abandonné la

[1] Euripide, *Herc. fur.*, 672.

tradition des éditeurs dans les vers charmants que l'aveugle de Chios adresse aux jeunes filles de Délos :

> Ἡμεῖς δ' ὑμέτερον κλέος οἴσομεν, ὅσσον ἐπ' αἶαν
> ἀνθρώπων σΊρεφόμεσθα πόλεις εὖ ναιεταώσας·
> οἱ δ' ἐπὶ δὴ πείσονται, ἐπεὶ καὶ ἐτήτυμόν ἐσΊιν.

M. Gemoll écrit ἡμέτερον κλέος, qui est la leçon des meilleurs manuscrits. Mais, quand même tous les manuscrits porteraient ἡμέτερον, leur autorité serait de peu de poids. On sait en effet que les pronoms du pluriel de la première et de la seconde personne sont sans cesse confondus par les copistes, qui les prononçaient de la même manière. Si nous admettons ici la première personne, le poète dira qu'il va répandre au loin l'éloge que font de lui les vierges de Délos, quand elles assurent qu'à l'avenir encore ses chants seront estimés les meilleurs, et il ajoutera que les hommes le croiront, parce que cela est vrai. D'après l'ancienne leçon, il disait : « Je ferai votre éloge partout où j'irai, et l'on me croira parce que je ne dirai que la vérité. » La variante introduite par le nouvel éditeur me gâte ce joli passage.

Dans le second hymne nous signalons une ingénieuse correction d'un passage altéré. Aux vers 204-205 (382-383) et suivants les manuscrits portent :

> Ἦ, καὶ ἐπὶ ῥίον ὦσεν ἄναξ ἑκάεργος Ἀπόλλων
> πέτρησι προχυτῆσιν, ἀπέκρυψεν δὲ ῥέεθρα.

Les éditeurs avaient adopté la conjecture de Ruhnken, πετραίης προχοῇσιν. M. Gemoll objecte avec raison que le changement est considérable, sans que le sens soit très satisfaisant. Il écrit ῥόον pour ῥίον, correction facile et qui m'avait séduit au premier abord. Cependant πέτρῃσι προχυτῇσιν est assez singulier. Quand je viens de lire trois vers plus haut προρέειν καλλίρροον ὕδωρ, je me persuade que l'épithète προχυτῇσιν doit se rapporter aux eaux de la fontaine Telphousa; et, d'un autre côté, la leçon ῥίον semble confirmée par l'imitation de Callimaque dans son hymne à Délos, vers 135, où Arès menace de jeter la cime d'une montagne dans le cours du Pénée. Je crois donc qu'il faut conserver ῥίον, et que l'on pourrait écrire au vers suivant πηγῇσι προχυτῇσιν. Cf. v. 85 (263), où le poète se sert de la locution ἱερῶν ἀπὸ πηγέων en parlant de la même fontaine.

Henri WEIL.

ALBUM PALÉOGRAPHIQUE, OU RECUEIL DE DOCUMENTS IMPORTANTS RELATIFS À L'HISTOIRE ET À LA LITTÉRATURE NATIONALE, reproduits en héliogravure, avec des notices explicatives par la Société de l'École des chartes et une introduction par M. L. Delisle. — Paris, Quantin, 1887, grand in-folio.

Notre temps a vu créer un art nouveau, l'héliogravure. Une épreuve photographique est transportée sur une planche de métal, et, par des procédés que nous n'avons pas à décrire, elle devient une gravure dont la presse peut multiplier ensuite d'inaltérables exemplaires. Cet art fournit déjà presque toutes les reproductions qu'on lui demande; mais il ne reproduit rien aussi fidèlement que l'écriture des manuscrits anciens. L'*Album paléographique* que vient de publier M. Quantin le démontre d'une façon éclatante. Voici cinquante pages de manuscrits dispersés dans les bibliothèques de Paris, de Lyon, de Montpellier, d'Oxford, etc., etc.: eh bien, ces cinquante pages de manuscrits absents, nous les avons ici, réunies, sous nos yeux, absolument telles qu'on les possède ailleurs, sans qu'il manque aux reproductions rien de ce que les originaux ont, les uns et les autres, de particulier. Ce résultat est vraiment merveilleux.

En tête de cet *Album* est une très savante et très intéressante préface, où M. Delisle expose clairement tous les avantages qu'on peut attendre de ces fac-similés, soit pour l'enseignement de la paléographie, soit pour la critique des textes, souvent mal lus par les savants qui les ont publiés. La paléographie est une science qui n'a jamais été très répandue. Il est facile de s'en convaincre. Où l'a-t-on plus étudiée que dans la congrégation de Saint-Maur? Si pourtant on compare aux manuscrits conservés les éditions des Martène, des d'Achery, des Vaissete et de plusieurs autres, combien de fautes on y reconnaît! La rareté des monuments empêchait que les maîtres ne fussent aisément compris par leurs élèves les plus attentifs; pour n'avoir vu que peu d'exemples, aussitôt on oubliait les règles. Désormais, les règles apprises, on pourra se former à la pratique sans sortir de son cabinet. Pourvu, toutefois, que l'on aborde cette étude après avoir acquis une certaine somme de connaissances littéraires. C'est là, comme on dit, une condition de rigueur, du moins pour les textes latins.

La première pièce de la collection éditée par M. Quantin est un fragment de Prudence, dont l'écriture n'est pas jugée postérieure au

VIe siècle; la dernière est de l'année 1682. Par combien de transformations a passé l'art d'écrire durant ces onze siècles! Transformation ne veut pas dire ici progrès constant. On écrivait fort mal, en France, au XVe siècle, presque aussi mal au XVIe; mais du IXe au XIIIe fort bien, mieux certainement qu'aujourd'hui. Il est assurément moins nécessaire, depuis l'invention de l'imprimerie, d'avoir de bons calligraphes. Cependant tout ne s'imprime pas. Nous désirons, c'est bien entendu, qu'on écrive mieux; non pas que tout s'imprime.

Les modèles que nous offre l'*Album* doivent avoir été choisis par un paléographe très expérimenté. Nous le félicitons, quel qu'il soit, de ne pas avoir dédaigné, lorsqu'il faisait son choix, d'intéresser les humbles curieux. Ce diplôme de Childebert III, du 23 décembre 695, excitera d'abord leur attention. Assurément le rédacteur de cette pièce n'était pas un fort latiniste et ne serait pas aujourd'hui, même aujourd'hui, reçu bachelier. Eh bien, la barbarie de son écriture n'a pas un caractère moins historique que celle de son style. Observez quelques instants cette page sillonnée de traits noirs par sa main rude et lourde; ne vous croyez-vous pas entouré par les gens devant qui cette page fut écrite, et l'aspect de ces êtres sauvages ne vous cause-t-il pas de l'effroi? Considérez ensuite la Bible de Théodulfe; vous êtes transporté du VIIe au IXe siècle, et rassuré par la présence de cette Bible si correctement, si finement écrite par un clerc et pour un évêque lettrés. Les temps sont bien changés! Un empereur qui sait lire occupe le trône; Théodulfe, un de ses favoris, fait avec aisance des vers latins assez corrects, où l'on remarque, grande nouveauté, des traits d'esprit. Il est manifeste que la barbarie est à son tour vaincue : le Franc Charlemagne nous a vengés, pauvres Gaulois, du Franc Clovis.

Quelques autres pièces du même siècle seront aussi très curieusement remarquées, notamment, sur la vingtième planche, un fragment de saint Augustin. Voilà, presque sans différences, nos lettres usuelles, nos caractères appelés romains. Après viendra le gothique, de plus en plus fleuri, de moins en moins lisible. Ainsi les modes changent, et, quand on cherche la raison de ces changements continuels, on la trouve rarement. Le fait est que nous sommes capricieux et mobiles. Quoi qu'il en soit, adressons ici, puisque l'occasion nous en est offerte, adressons un hommage de reconnaissance aux gens de bien qui, vers le milieu du XVIe siècle, ont, chez nous, rejeté le gothique pour remettre en honneur le simple et noble type du IXe. Si notre vieillesse n'a pas encore tout à fait perdu le don de la vue, c'est à ces gens de bien que nous le devons.

Parmi les pièces les plus notables est, sous le n° 23, une épître en

vers grecs à l'adresse de Charles le Chauve. Ces vers semblent devoir être attribués, dit l'éditeur, à Jean Scot Érigène, puisque l'auteur lui-même, en plusieurs endroits, se nomme Jean. L'attribution est, à notre avis, certaine, Jean Scot Érigène étant le seul Jean qui fût alors, non seulement à la cour du roi, mais encore dans la France entière, capable de faire des vers grecs, bons ou mauvais. M. Miller juge que ceux-ci sont mauvais[1]. Soit. Le monument n'en est pas moins unique en son genre. Aussi devons-nous, pour expliquer un tel fait, ajouter quelques mots à la note succincte de l'éditeur. Eh bien, qu'on le sache, dans la patrie de ce docte Jean, traducteur du faux Denys, interprète téméraire de Proclus, dans la verte Érin, il y avait alors des écoles très fréquentées où l'on enseignait nos deux langues classiques, le latin et le grec. Cet homme, venu des confins du monde, écrivait au roi Charles le bibliothécaire Anastase, est un miracle du Saint-Esprit. Le miracle mis de côté, la vérité toute simple est que les barbares du Nord tardèrent à visiter ces confins du monde. Mais, s'ils y vinrent tard, un jour, hélas! ils y vinrent, et, leur besogne faite, leur besogne habituelle, le grec fut lettre morte pour tout l'Occident.

Le rouleau mortuaire du bienheureux Vital, le testament de Suger, le codicille de Louis IX, sont aussi des pièces heureusement choisies. Pareillement la page extraite de la chronique dont l'auteur est Guillaume de Nangis. Le manuscrit reproduit est certainement, M. Delisle l'a démontré, l'original[2], et les corrections qu'on lit à la marge sont de Guillaume, peut-être, disons même probablement, de sa main. Les artistes, car on ne les a pas oubliés, trouveront, sous le n° 42, un très intéressant spécimen de l'art flamand au XV° siècle. Cet art est naïf, enfantin, il n'anoblit pas les personnes qu'il met en scène; mais qu'il est scrupuleusement attentif à représenter le détail des choses! Plusieurs planches reproduisent des parchemins conservés aux Archives nationales. Au même dépôt on a cru devoir emprunter une dépêche découverte sur la doublure d'un pourpoint, une dépêche de Coligny que termine un post-scriptum autographe. Nous sommes en l'année 1562, les hostilités viennent de commencer entre les protestants et les catholiques, et, les routes n'étant pas sûres pour les courriers, Coligny correspond avec un de ses lieutenants en usant de ce stratagème : une lettre écrite sur la toile intérieure d'un pourpoint. Puisque nous l'avons, cette lettre, puisque nous l'avons dans les archives autrefois royales, la ruse n'eut

[1] *Notic. et extr. des man.*, t. XXIX, 2° partie, p. 24. — [2] *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XXVII, 2° partie, p. 300.

pas de succès. Les dernières pièces de la collection sont une lettre originale de Catherine de Médicis sur la mort de François de Guise, lettre qui montre à la fois la vigueur de son caractère et l'incorrection de son orthographe, et plusieurs fragments empruntés à l'édit de Nantes, à la révocation de cet édit et à la déclaration du clergé gallican de l'année 1682, avec les signatures des évêques, entre autres celle de Bossuet.

Les notes qui précèdent ou suivent les textes sont généralement courtes, mais suffisamment instructives. Elles ont été rédigées par d'anciens élèves de l'École des chartes qui tous ont déjà donné des preuves de leur compétence en cette matière. L'impression est très soignée. Enfin les planches ont été fournies à la presse par M. Dujardin, le plus habile, sans contredit, de tous les artistes qui ont fait leur province de ce genre de travail. Tous ces mérites doivent assurer le succès de l'*Album paléographique*.

B. HAURÉAU.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences, dans sa séance du lundi 20 juin 1887, a élu M. Verneuil membre de la section de médecine et de chirurgie, en remplacement de M. Gosselin.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Batbie, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, section de législation, droit public et jurisprudence, est décédé le 12 juin 1887.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Grégoire de Tours. Histoire des Francs. Livres I-VI, publiés par M. H. Omont. Paris, Picard, 1886, 235 pages in-8°.

Cette édition de l'*Histoire des Francs*, dont nous annonçons le premier fascicule, n'est pas une édition critique; c'est la reproduction fidèle du plus ancien texte de cette *Histoire*, conservé dans un manuscrit qui, venu de Corbie à Notre-Dame de Paris, est aujourd'hui le n° 17655 de la Bibliothèque nationale. Ce manuscrit est du VII° siècle. Il y manque, à la vérité, divers chapitres ajoutés par Grégoire à son texte primitif; mais le scrupuleux éditeur, M. Omont, a comblé la lacune en tirant ces chapitres d'ailleurs, en les publiant toutefois dans un caractère d'un moindre corps, pour que la confusion ne fût pas possible. En tête de ce premier fascicule est un catalogue de tous les manuscrits connus de l'*Histoire des Francs* et de toutes les éditions qui en ont été données jusqu'à ce jour.

Le scribe à qui l'on doit le manuscrit de Corbie était évidemment peu lettré. Son texte est plein d'incorrections qu'il serait injuste d'attribuer toutes à Grégoire. Il faut beaucoup se méfier des copistes de ce temps-là; mais il est très utile de les consulter, et cette consultation ne peut se faire qu'avec le secours des éditions diplomatiques. Il faut donc encourager les paléographes qui veulent bien prendre le soin de nous en procurer.

AMÉRIQUE.

ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE DU NORD.

Second, Third, Fourth, Fifth Annual Report of the United States geological Survey to the Secretary of the Interior, 1880-1881, 1881-1882, 1882-1883, 1883-1884, by J.-W. Powell, Director; Washington, Government printing Office, 1882-1885, 4 vol. gr. in-8°, avec cartes, plans, diagrammes, vues et autres planches.

Ces Rapports, comme l'indique leur titre, sont ceux qui ont été adressés au Secrétaire de l'Intérieur des États-Unis de l'Amérique du Nord par le Directeur de la Commission de la Carte géologique de ce pays, pour faire connaître l'œuvre annuelle de ladite Commission.

Chaque volume se compose de deux parties: la première, qui est le Rapport proprement dit dans lequel M. J.-W. Powell résume les travaux de l'institution dont il a la direction; la seconde donne *in extenso* ou par extraits, en les accompagnant de nombreuses illustrations, les mémoires, notices et relations dus aux membres de la Commission dont le résumé est fourni par le Rapport du Directeur.

Le Rapport en tête duquel est placée une introduction de M. J.-W. Powell est une histoire de la Commission pour l'année écoulée. On y trouve l'analyse des

opérations topographico-géologiques, des investigations géognosiques et paléontologiques, des relevés de statistique métallurgique répondant à ladite année et des travaux divers émanés de la même Commission et concernant des questions de géographie physique, de géodésie, de cartographie, d'hypsométrie, de chimie, de minéralogie, de bibliographie. Ce Rapport fait connaître en outre la situation financière de la Commission, ainsi que les acquisitions de sa bibliothèque et donne l'indication des publications projetées.

Le Rapport annuel de M. J.-W. Powell a pour complément une suite de *rapports administratifs*, dus à différents membres de la Commission; ils sont destinés à mettre le public au courant de la manière dont ont été matériellement et pratiquement exécutées les opérations confiées respectivement à ses membres, les ressources dont ils ont disposé et les résultats qu'ils ont atteints.

C'est à la seconde partie de chacun de ces Rapports que nous devons ici nous attacher, parce que c'est là qu'on rencontre, mis dans tout leur jour, les travaux de la Commission de la Carte géologique des États-Unis qui peuvent le plus contribuer à l'avancement des sciences. En voici l'énumération, volume par volume.

DEUXIÈME RAPPORT (1880-1881).

1° Un mémoire fort développé intitulé : *Géologie physique du district du Grand Canon* (Grand Canon district), par le capitaine C.-E. Dutton, qui nous donne la géographie physique d'un vaste district ainsi dénommé à cause du grand défilé ou *canon* qui le traverse.

Ce district n'occupe pas en superficie une étendue de moins de 13,000 milles carrés; il constitue la région la plus occidentale de ce qu'on appelle le *Plateau Province*. Près des quatre cinquièmes du district du Grand Canon sont compris dans la partie nord du territoire d'Arizona, laquelle confine à l'État d'Utah, où se trouve l'autre cinquième. Cette fraction septentrionale forme une succession de terrasses analogues à celles qui s'observent quand, en descendant du plateau de Wasatch (Utah), on se rend à San Rafael Swell. C'est comme un gigantesque escalier au sommet duquel se dressent les plates-formes larges et élevées de ce que les Américains nomment les *High Plateaus* de l'Utah. Tout en bas s'ouvre le fond du Grand Canon district. Le mémoire du capitaine Dutton se subdivise en un certain nombre de chapitres, où il étudie successivement le *Plateau Province*, la géographie du Grand Canon district, les terrasses de la région par lui explorée et qui appartiennent à différents terrains géologiques (éocène, crétacé, jurassique, trias, formations dites *Vermillion Cliffs* et *Temples and Towers of the Virgen*, étage permien), l'action de la dénudation qui s'est effectuée sur une large échelle, la vallée de Toroweap et la région moyenne du Grand Canon, ainsi que le plateau de *Uinkaret*, le *Kaibab*, qui est le plus élevé des quatre plateaux que coupe le Grand Canon, et, en particulier, le *Motte Park*, dépression entourée d'une ceinture de collines existant au centre, le *Point sublime*, la grande fracture ou enfoncement (*Chasm*). 2° *Contributions à l'histoire du lac Bonneville* (lac Sevier), par G.-K. Gilbert. Le savant géologue américain étudie les principales questions qui se rattachent à l'existence de ce réservoir naturel et de son bassin situés dans l'État d'Utah, non loin de Deseret City, notamment les oscillations qu'a subies le niveau du lac, l'origine et la disposition des glaciers et l'époque à laquelle nous reporte la formation de ce lac, l'intervention des actions volcaniques, la constitution et le relief des montagnes de la région. 3° *Extrait d'un Rapport sur la géologie et l'industrie minière de Leadville dans le Comté du Lac* (*Lake County*), *territoire de Colorado*, par S.-F. Emmons. Ce travail nous pré-

sente une intéressante étude sur la chaîne de montagnes appelée *Mosquito Range.* 4° *Aperçu de la géologie du Comstock Lode,* région déserte qui s'étend sur le versant oriental du *Virginia Range,* au nord-est de la chaîne de la Sierra Nevada et du district de Washœ, par George F. Becker. 5° Un mémoire sur la *Production des métaux précieux aux États-Unis,* de M. Clarence King. 6° Une notice, de M. G.-K. Gilbert, concernant une *Nouvelle méthode pour mesurer les altitudes.*

TROISIÈME RAPPORT (1881-1882).

1° Un mémoire étendu de M. Roland D. Irving sur les roches cuprifères du lac Supérieur dont la richesse a depuis longtemps attiré l'attention des minéralogistes. 2° *Esquisse d'une histoire géologique du lac Lahontan,* par M. Israël C. Russell, et destinée à nous faire connaître géologiquement la région encore mal connue du lac ainsi dénommé, lequel se trouve dans le N. O. du territoire de Nevada, et pousse un petit bras dans la vallée dite *Honey Lake Walley,* appartenant à l'État de Californie. 3° *Extrait d'un rapport* de M. Arnold Hague *sur la géologie du district Eureka,* compris dans l'État de Nevada et dont la plus grande partie est recouverte soit par des terrains sédimentaires, soit par l'étage quaternaire, district où les fossiles se sont rencontrés en grande abondance. M. Arnold Hague étudie successivement les formations cambrienne, silurienne, devonienne, carbonifère, les roches d'origine ignée qui ont précédé la formation tertiaire et les roches volcaniques d'un âge postérieur. 4° Un travail fort développé, quoiqu'il ne soit encore qu'un premier essai (*preliminary paper*), sur la moraine qui marque le terme de la seconde époque glacière dans l'Amérique du Nord. L'auteur, M. Thomas C. Chamberlin, y signale les diverses moraines qu'on observe dans cette partie du Nouveau Monde. Il en assigne les différents types et en montre la distribution. 5° *Revue des mollusques non marins fossiles du nord de l'Amérique septentrionale,* par C.-A. White.

QUATRIÈME RAPPORT (1882-1883).

1° Un mémoire sur les volcans des îles Hawaï, autrement dites Sandwich, par le capitaine Clarence Ed. Dutton. L'auteur, qui a exploré lui-même cet archipel de la Polynésie, nous en décrit en détail les divers volcans : le Kilauea, le Mauna Loa, le Mauna Kea, le Kona, dont il raconte l'éruption arrivée en 1868, etc. Il passe ensuite à l'examen des questions qui se rattachent à l'origine de ces volcans. Le mémoire se termine par un aperçu géologique des deux petites îles de formation volcanique appelées Maui et Oahu, qui font partie de l'archipel Hawaï. 2° Le district appelé Eureka et sur lequel le Rapport précédent fournit un intéressant mémoire est l'objet, dans ce quatrième Rapport, d'un second travail, destiné à nous faire connaître les richesses minières de ce district du territoire de Nevada. Il est intitulé : *Extrait d'un rapport sur la géologie minière du district Eureka,* et est dû à M. Joseph Story Curtis. L'auteur, après avoir décrit les chaînes de montagnes qui traversent cette région du territoire de Nevada, examine les dépôts métalliques qu'elle contient et il s'attache plus particulièrement à l'étude du *Ruby Hill.* 3° Sous le titre de : *Erreurs populaires touchant les métaux précieux et les dépôts métallifères,* M. Albert Williams a composé une dissertation ayant pour objet de combattre les préjugés et les fausses idées qui abusent trop souvent ceux qui se livrent à la recherche et à l'exploitation des métaux, de bien préciser les signes réels auxquels on peut reconnaître la présence des veines exploitables et la richesse qu'elles promettent. 4° *Revue des Ostréides fossiles de l'Amérique septentrionale,* par le docteur Charles A. White. 5° *Reconnaissance géologique opérée dans l'Orégon méridional,* par M. Israël C. Russell,

travail dans lequel l'auteur nous signale en particulier un certain nombre de lacs peu connus de cette région du Far West.

CINQUIÈME RAPPORT (1883-1884).

1° Mémoire intitulé : *Caractères* (*features*) *topographiques des bords des lacs.* L'auteur, M. G.-K. Gilbert, y traite des aspects et des divers caractères que ces rivages peuvent présenter : relief et état physique du terrain qui borde les lacs; effets produits par les vagues; phénomènes littoraux d'érosion, de transport, de dépôt, etc.; effets des courants, formation des deltas, actions produites par la glace, phénomènes de submergence et d'émergence, caractères différents qu'offrent les rivages lacustres, *cliffs*, terrasses, *ridges*, existence des rivages anciens. 2° Un mémoire de M. Thomas C. Chamberlin touchant les conditions requises et spéciales de terrain et autres pour le forage, l'établissement utile et l'usage des puits artésiens. 3° *Essai* (*preliminary paper*) *de recherches sur la formation géologique archaïque* (*archæan*) *des États nord-ouest de l'Union américaine*, par M. Roland D. Irving. L'auteur y a étudié d'après une exploration personnelle le système huronien sur une vaste région de l'Amérique septentrionale, dont il donne la carte exécutée avec grand soin, région comprise entre le lac Nipigon (Canada), le territoire de Pakota, les États d'Iowa et de Michigan et le lac Huron. 4° Un travail de paléontologie de M. Othniel C. Marsh, intitulé : *Les Mammifères gigantesques de l'ordre des Dinocérates.* L'auteur a entrepris de reconstruire, à l'aide des ossements fossiles dont il a découvert en 1870 les premiers spécimens dans le territoire de Wyoming, des mammifères dont la taille égalait ou même dépassait celle des éléphants, à savoir ceux qu'il a groupés dans l'ordre des *Dinocerata.* Ces énormes animaux, qui apparaissent dans l'étage éocène de la formation tertiaire, appartiennent à la curieuse faune paléozoïque tertiaire des montagnes Rocheuses; ils semblent avoir abondé autour des lacs d'un caractère tropical qui existaient à cette époque reculée dans l'ancien bassin qu'arrose aujourd'hui le Green River, un des affluents du Colorado et dont l'auteur a donné la carte. 5° Une notice, de M. Israël C. Russell, sur les glaciers actuellement existant aux États-Unis de l'Amérique du Nord. L'auteur y passe en revue les glaciers anciens et actuels de la Sierra Nevada, qu'il a en grande partie explorés lui-même, ceux de la Californie septentrionale et des *Cascades Moutains*, les neiges perpétuelles des montagnes du Grand-Bassin, les glaciers des montagnes Rocheuses et les glaciers du territoire d'Alaska. 6° *Esquisse de paléobotanique*, par Lester F. Ward. On y trouve tracé le cadre de la méthode qu'il conviendrait de suivre pour l'avancement de l'étude des végétaux fossiles, étude dont l'auteur signale l'importance, définit le caractère et retrace rapidement l'histoire. A. M.

ANGLETERRE.

The science of thought, par M. Fr. Max-Müller, Londres, 1887, in-8°, XXIV-664 pages.

Après de longs et illustres travaux sur la science du langage, M. Max-Müller a voulu traiter de la science de la pensée; car il croit que la pensée et le langage sont indissolublement unis, et il a pris pour épigraphe de son nouveau livre : « Pas de raison sans langage; pas de langage sans raison. » L'ouvrage, dédié à M. Ludwig Noiré, est divisé en dix chapitres, dont le premier est consacré à la définition de la pensée, telle que l'auteur la comprend, et le second aux rapports de la pensée et du langage, que M. Max-Müller regarde comme la barrière qui sépare l'homme de

l'animal. L'auteur étudie ensuite les éléments constitutifs du langage, l'origine des concepts et des racines, surtout en sanscrit, la formation des mots, les propositions et le syllogisme. Le dernier chapitre renferme les conclusions qui ressortent des études précédentes. Bien que cet ouvrage de M. Max-Müller soit plus philologique que psychologique, il pourra être consulté avec fruit par tous ceux qui s'intéressent à ces délicates et savantes recherches.

RUSSIE.

Les princes Troubetzkoï, histoire de la maison ducale et princière des Troubetzkoï, Paris, 1887, in-4°, 327 pages.

Cet ouvrage, imprimé avec grand luxe, n'est pas seulement une généalogie des princes Troubetzkoï, dont l'origine remonte sans interruption jusqu'au XIIIe siècle; c'est aussi un document pour l'histoire générale de la Russie. Les princes Troubetzkoï, alliés de très bonne heure à des maisons souveraines, ont, à diverses époques, joué un rôle assez important dans les affaires de leur pays. Un des plus illustres de ces princes, Dmitri Timoféievitch, a été durant quelque temps, en 1611, dictateur de la Moscovie, sauvée par lui d'une invasion polonaise. D'autres princes, quoique moins fameux, ont figuré très honorablement dans de grandes circonstances. Un prince Troubetzkoï a été le dernier boyard de Russie; il mourait en 1858. En 1826, le prince Serge Troubetzkoï, impliqué dans la conspiration militaire, a été exilé en Sibérie pour punition de ses idées libérales; la princesse sa femme obtint l'autorisation de l'y suivre. Elle y mourut en 1854; et deux ans plus tard, le prince était rappelé d'exil, après trente années de souffrances, pour mourir à Moscou en 1860. L'ouvrage abonde en détails qui font bien connaître les mœurs russes, et, sous ce point de vue, il est fort curieux. De nombreuses gravures, des tableaux généalogiques, des pièces justificatives le complètent. C'est une belle et utile publication.

TABLE.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À la Librairie HACHETTE et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants*.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUILLET 1887.

L'INDE CONTEMPORAINE.

New India or India in transition, by H. J. S. Cotton, Bengal civil service, London, 1886. — *L'Inde nouvelle, ou l'Inde en transition, par H.-J.-S. Cotton, du service civil du Bengale*, 184 pages.

History of India under queen Victoria, from 1836 to 1880, by captain Lionel J. Trotter, London, 1886. — *Histoire de l'Inde sous la reine Victoria, de 1836 à 1880, par le capitaine Lionel-J. Trotter*, 2 vol. gr. in-8°, XI-505 et 459 pages.

England and Russia face to face in Asia. Travels with the Afghan boundary Commission, by lieutenant A. C. Yate, Bombay staff corps, London, 1887. — *L'Angleterre et la Russie face à face en Asie. Voyages avec la Commission chargée de la délimitation des frontières de l'Afghanistan, par le lieutenant A.-C. Yate, de l'état-major de l'armée de Bombay*, in-8°, VI-481 pages.

TROISIÈME ARTICLE [1].

Tandis que l'ouvrage de M. le capitaine Lionel Trotter embrasse près d'un demi-siècle, celui de M. le lieutenant A.-C. Yate se borne à un épisode qui ne dure que quelques mois. La commission anglaise chargée de délimiter la frontière afghane, d'accord avec la commission russe,

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de mai, p. 253; pour le deuxième, celui de juin, p. 317.

IMPRIMERIE NATIONALE.

partait de Quettah, au sud-est de Kandahar, dans les premiers jours de septembre 1884, et elle n'arrivait sur les lieux en litige que vers la fin de mars 1885. Elle avait dû faire cet immense trajet par le sud de l'Afghanistan, au lieu de le faire par le nord, allant de Peschawer au Mourghab. Sur cette seconde route, le voyage eût été plus rapide, si ce n'est plus facile; mais il eût été moins fécond dans des contrées plus connues, et peut-être aussi plus dangereux, à cause de l'irritation que la dernière guerre de 1880 avait laissée dans l'esprit de ces populations belliqueuses. Il y avait déjà longtemps que la question de la frontière afghane, si grave pour la sécurité de l'Inde, était pendante. Dès 1869 et 1872, lord Granville avait essayé de s'entendre avec le prince Gortchakoff, pour qu'on laissât les choses dans le statu quo, c'est-à-dire pour que la rive gauche de l'Oxus fût la frontière entre l'Afghanistan et la Boukharie et le Turkestan russe. Mais en 1873 la Russie était revenue sur cette convention; et le général Kauffmann, gouverneur du Turkestan, réclamait la province de Badhakshan, qui, suivant lui, ne devait pas faire partie de l'Afghanistan. La prétention paraissait excessive, puisque le Badhakshan est sur la rive gauche de l'Amou-Daria (Oxus). Le Czar reconnut lui-même que le zèle de son général allait trop loin. Il consentit à ce que la province contestée restât à l'émir de Caboul. Mais la discussion, terminée un instant au nord, recommençait bientôt à l'ouest; de ce côté, elle était plus difficile, parce qu'il ne s'y trouve pas de frontière naturelle. Après plusieurs années de pourparlers, il avait été décidé qu'une commission anglaise et une commission russe iraient sur les lieux et jugeraient définitivement le litige. En effet, les deux commissions devaient se rencontrer voilà plus de deux ans; mais, par suite d'incidents imprévus, elles n'ont rien pu terminer. Au moment actuel, les négociations ont été transférées à Saint-Pétersbourg, et l'on ne saurait prévoir si elles aboutiront. Le colonel Ridgeway, qui faisait partie de la commission de 1884, représente encore l'Angleterre près du Gouvernement russe pour l'arrangement définitif.

M. le lieutenant A.-C. Yate ne se propose pas de raconter les travaux diplomatiques de la Commission; il n'en était pas membre; mais il a voyagé avec elle. Simple attaché militaire, il a tenu note jour par jour de tout ce qu'il a vu dans des régions jusqu'à présent inexplorées; et les renseignements qu'il a recueillis sont d'un vif intérêt, en ce que, indépendamment d'une parfaite exactitude, ils sont presque tout nouveaux. Il n'a eu qu'à réunir les lettres qu'il écrivait à divers journaux de l'Inde et de la Métropole; elles ont formé un livre, qui a une véritable valeur d'informations géographiques. C'est en même temps un tableau fort

animé de tous les obstacles que l'on rencontre à chaque pas dans ces pays, où la nature n'est pas moins redoutable que leurs rudes habitants. Le général sir Peter Lumsden, le colonel Ridgeway, et le capitaine C.-E. Yate, parent du lieutenant, formaient la partie politique et essentielle de la mission; mais on y avait joint un nombreux personnel scientifique[1], sans compter le personnel administratif. Une escorte de 300 cavaliers avait été prise au 11e régiment de lanciers du Bengale, et 240 fantassins au 20e régiment du Pandjab. La caravane entière comptait 1,300 chameaux, 100 mules et 250 chevaux de trait ou de selle, outre la cavalerie régulière. Il avait fallu obtenir de l'émir de Kélat le passage par le désert du Béloutchistan, qu'on avait à traverser. Ce désert est long de 200 *miles* environ, ou 80 lieues, dont 20 au moins sont sans eau. Le commissariat de l'expédition était chargé de se procurer des provisions pour 1,200 personnes, durant un an. Parmi ces provisions, il fallait expressément fournir de la glace pendant toute la saison chaude; car la glace est indispensable, en été, pour affronter, sans trop de péril, ces régions, qui alors sont brûlantes, de même qu'elles sont extrêmement froides en hiver.

Quettah, lieu du rassemblement, est à l'extrémité du chemin de fer qui part de l'Indus à Shikarpour, et qui doit être poussé jusqu'à Candahar. La garnison anglaise de Quettah est de 15,000 hommes à peu près, et l'on a le projet de faire de cette ville, ou plutôt dans ses environs, un camp retranché, où l'on accumulerait tout le matériel nécessaire à une grande armée. C'est là un acte de prudence exigé par les progrès incessants des Russes dans l'ouest et dans le nord. Quettah pourra donc jouer un rôle fort important dans un avenir assez prochain, et elle mérite d'être plus connue qu'elle ne l'est généralement. M. le lieutenant A.-C. Yate, qui y a fait un séjour de simple passage, l'a trouvée charmante. L'air y est assez frais, à cause de l'altitude; les fruits et les légumes y sont délicieux; le pain, d'une qualité supérieure. Les Anglais y ont transporté toutes leurs habitudes : clubs, courses de chevaux, jeux de toute sorte, énergiques et réguliers, comme ils le sont dans la mère patrie. Mais M. A.-C. Yate avoue que les résidents européens ne sont pas de son avis, et qu'ils trouvent, à la longue, ce séjour presque intolérable. Selon eux, le pays n'est, après tout, qu'une plaine entourée de montagnes stériles, qu'il est très malaisé de franchir. En peu de temps, on s'y sent dans une vraie

[1] Il est probable que tous les travaux de ces compagnons de la mission seront bientôt publiés, au grand profit de la science; ils feront connaître parfaitement cette partie de l'Asie centrale, et ils en compléteront la description.

prison, d'où l'on ne peut sortir, et l'on est saisi d'une invincible tristesse. Ce qui ne semble pas douteux, c'est que le climat est malsain. Au moment où M. A.-C. Yate visitait Quettah, le régiment du Staffordshire avait 180 hommes à l'hôpital. Dans l'été et l'automne de 1885, le premier bataillon d'infanterie légère d'Oxfordshire perdit 70 à 80 hommes, et le 14e d'infanterie indigène de Bombay en perdit presque autant. Le choléra, les dyssenteries, y sont fréquents[1]. Mais quelle que soit l'insalubrité réelle de ces lieux, la politique ne permet pas de les abandonner. Quettah commande la passe de Bolan, qu'il faut conserver à tout prix, pour rester en relations avec l'Inde.

La caravane devait se diriger d'abord à l'ouest, à peu près en ligne droite, en suivant la rive gauche de l'Helmound, ou Helmend, jusqu'à Chahar-Burjak, où l'on traversait le cours d'eau. Une fois sur la rive droite, il fallait continuer la marche, toujours au nord, jusqu'à Pendjdeh et à Maroutchak sur le Mourgh-ab. On devait y trouver les commissaires russes, le général Komaroff et les colonels Zakrchewski et Alikhanoff, s'ils étaient exacts au rendez-vous. En sortant de Quettah, on eut un avant-goût des obstacles de tout genre qu'on allait éprouver. On passait d'abord par Girli-Talab, qui est à dix-huit ou vingt *miles*, puis à Kanak, qui est à peu près à la même distance, en tout une quarantaine de *miles*, quinze lieues environ. Le pays, assez stérile, le devient beaucoup moins près de Kanak; les villages sont nombreux dans la vallée, sillonnée de canaux d'irrigations, de champs de maïs, de tabac, de melons d'eau, de prairies de luzerne. Il paraît qu'avant de partir, on n'avait pas cru devoir recruter de guides; et les paysans ne voulaient prêter aucune assistance aux étrangers. Comment se bien diriger sans leur aide? On ne comprenait pas leur langue; et ils ne comprenaient pas l'afghan du nord, qu'on leur parlait. On le regrettait d'autant plus qu'à Kanak, qu'on devait atteindre, il y avait une source d'eau délicieuse et abondante, tandis que, partout ailleurs, l'eau est à la fois désagréable à boire et parfois même fort dangereuse. Ces incertitudes sur la route qu'on devait adopter ne laissèrent pas que de causer des embarras, et même des méprises, qu'on payait par de fâcheux retards. Il n'y a de chemin praticable que sur la ligne des puits; la moindre déviation peut coûter bien des souffrances, et peut-être la vie. La caravane devait s'avancer par détachements, pour ne pas épuiser l'eau d'un seul coup; et l'on se rejoignait de

[1] A ces inconvénients du climat il faut joindre encore celui des insectes, et particulièrement des mouches, qui, dans le temps chaud, pullulent de manière à devenir tout à fait insupportables. M. le lieutenant A.-C. Yate croit devoir en parler assez longuement (p. 29 et 30).

temps à autre, quand une réunion générale pouvait se faire sans trop d'inconvénients.

Le premier campement de la commission partie de Quettah était à Nushki, ou plutôt à Sanduri. On y resta une semaine, jusqu'à la fin de septembre; et dans les premiers jours d'octobre, on se remit en marche, par trois groupes successifs, de 400 à 500 personnes chacun. On allait avoir à traverser le désert pour arriver à l'Helmound, en se dirigeant tout droit à l'ouest. De Sanduri à Galachah, où l'on quitte la direction de l'ouest pour celle du nord, il n'y a pas moins de 125 *miles* ou 50 lieues, avec des puits très nombreux, de 5 à 40 pieds de profondeur. Le 7 octobre, on se trouvait au camp de Gazehshah, à peu près à moitié route de Galachah, où l'on était le 12 octobre. A cinq jours de là, on atteignait l'Helmound, à Kwadja-Ali, après une traversée de 225 *miles* dans le désert, ou 90 lieues. La joie fut grande quand on aperçut le fleuve, qu'on salua de trois hurrahs, comme jadis les Dix-Mille revenus de Perse sous la conduite de Xénophon, dit M. Yate, avaient salué la vue du Pont-Euxin. L'eau de l'Helmound n'était pas très limpide; mais c'était de l'eau courante, de plus d'un mètre de profondeur, bien que passant dans des marécages. Kwadja-Ali est par 30°15′ de latitude nord, et par 60°46′ de longitude est, d'après les observations trigonométriques des astronomes qui accompagnaient la Commission, et qui bravement consacraient à leurs travaux une partie de la nuit, quand l'état de l'atmosphère le permettait.

On partait de Kwadja-Ali le 18 octobre, et en passant par Rudbar, Kalah-i-Fath, Padha-i-Sultan, Deh-i-Kamran, Ibrahim-Abad, Takt-i-Rustam, Kaïn, Ging, Zehkin, Chah-Gazak, Rauzanak, on arrivait le 16 novembre à Ghorian, près de Hérat. Cette partie du voyage avait duré tout un mois, à travers des contrées où nul Européen, si ce n'est peut-être M. de Kanikoff, n'avait jamais mis le pied. On faisait de 15 à 20 *miles* par jour, et l'on s'arrêtait tous les trois ou quatre jours, pour prendre du repos. On rencontra, sur la route qu'on suivait, des ruines d'anciennes forteresses, de citadelles, de villages, même de villes, qui attestaient que jadis ces lieux désolés avaient été beaucoup plus habités qu'ils ne le sont aujourd'hui. Parfois, ce sont les débordements des eaux qui ont causé le désastre; le plus souvent, il a été dû à la main des hommes. Par exemple, à Kalah-i-Fath, c'est l'Helmound qui a tout ravagé; mais la plupart des ruines sont les restes des dévastations de Tamerlan, à la fin du XIVe siècle. On a cru découvrir dans les environs de Kalah-i-Fath les traces de l'antique Pasargade; rien n'est moins sûr; mais ce qui est certain c'est que, non loin de là, d'énormes ruines à Sar-o-Tar offrent

une foule de débris curieux; ils sont recueillis, après les pluies torrentielles, par des rôdeurs, qui les ramassent à fleur de terre, et qui en font un commerce assez lucratif. Il paraît qu'il y a aussi quelques inscriptions à Anardara, près de Zehkin, en arabe et en persan; mais elles ont tout au plus trois cents ans de date.

Une fois que la caravane eut traversé l'Helmound, elle se trouvait sur le territoire afghan; et les autorités y avaient reçu l'ordre de faciliter autant que possible le passage de la Commission, en lui fournissant toutes les provisions disponibles. C'est ainsi que, le 14 novembre, le gouverneur de Hérat, Sardar Mahomed Sarwar Khan, vint rendre visite aux Anglais, et leur offrir ses services. On était alors à Zindajan, et l'on se préparait à passer l'Héri-Roud, à 30 *miles* à peu près de Hérat. Par des considérations politiques, la Commission anglaise avait reçu l'ordre de ne point passer par Hérat, quelque curiosité qu'on eût de voir la ville, déjà si fameuse, et qui probablement le deviendra bientôt davantage. On devait donc laisser Hérat sur la droite, à l'est, et se diriger au nord-ouest vers Kouhsan.

« Il est bien dur, dit M. le lieutenant Yate, de passer tout près de « Hérat, et de se contenter de voir de loin ses remparts, apparaissant à « peine à travers un brouillard qui vous les cache. Le 13 et le 14 novem- « bre, les deux seuls jours où nous ayons pu apercevoir la cité, la brume « couvrait la vallée et dérobait tout à nos regards. » Du haut d'un monticule assez éloigné, M. A.-C. Yate put, une première fois, jeter un coup d'œil sur la ville de Hérat et sur sa vallée, à 4 *miles* de distance, ou une lieue et demie. Il n'y avait de bien visible que le sud et l'ouest des remparts; le reste était couvert par le brouillard; un édifice se détachait sur le ciel, c'était la citadelle. Le centre de la vallée, qui est au sud de la ville, paraissait extrêmement fertile, et était rempli par des villages et des jardins, entremêlés de quelques ouvrages militaires. A cette époque de l'année, il n'y avait plus de prairies; mais au printemps, elles doivent être superbes. La longueur de la vallée est de 50 *miles* sur 20, c'est-à-dire 20 lieues sur 8; elle est arrosée par l'Héri-Roud, dont les eaux sont excellentes; ces eaux servent à des irrigations de tout genre. Outre les habitants qui sont à demeure dans cette vallée, il y a aussi de nombreux nomades, qui vivent sous leurs tentes, appelées des *ghizdis*, en feutre noir. Ces nomades sont sans cesse en mouvement.

Une seconde fois, à deux jours de distance, M. le lieutenant A.-C. Yate peut revoir Hérat, mais d'aussi loin. Bien que la ville ait été décrite par plusieurs résidents anglais qui y ont séjourné, Pottinger, d'Arcy Tood, Sanders, M. Yate croit devoir faire, à son tour, une description.

Hérat ressemble beaucoup, dans sa disposition générale, à Candahar, qui fut copiée sur elle, lorsque, vers 1750, Ahmed Shah Abdali la fonda. La portion principale est une sorte de carré, dont chaque face à près d'un *mile* de long. Il y a une porte au milieu de chacune des faces, et une cinquième porte en plus au nord. Une large rue partant de chaque porte aboutit au Chahar-Su, le centre de la cité et de tout son commerce. Chaque porte est flanquée de deux bastions, et a un pont-levis en bois. Les remparts ont 25 ou 30 pieds de haut; ils sont protégés sur chaque face par 20 ou 25 bastions, établis sur un terrassement de 40 à 50 pieds de haut. Deux fossés concentriques entourent l'ensemble des ouvrages et de la ville. Il y a deux citadelles, la vieille et la neuve (Ark-i-Kuhna, Ark-i-Nau). D'après ce que les guides rapportèrent à M. Yate, la vieille citadelle a des fossés profonds. La garnison afghane se composait de quatre régiments de cavalerie, deux de Caboul et deux de Hérat, et de quatre régiments d'infanterie, partagés de même. Il n'y a guère qu'une vingtaine de canons en place sur les remparts; mais il y en a un nombre énorme de démontés. La population de Hérat est très mêlée; aux indigènes s'ajoutent des Arméniens, des Juifs, des Hindous, qui ont tout le commerce et l'industrie entre leurs mains.

Le 15 novembre, le colonel Ridgeway prenait officiellement congé du gouverneur de Hérat, après avoir passé, sur sa demande, une revue des troupes afghanes; et la caravane partait pour Kouhsan. On suivait la rive droite de l'Héri-Roud, où l'on trouvait quelques caravansérails, fort grands mais ruinés. On arrivait le 17 à Kouhsan, qui était le point extrême où la Commission devait parvenir, au nord-ouest. A Kouhsan, elle avait parcouru, à compter de Nushki, 680 *miles* ou 276 lieues, en 47 jours, c'est-à-dire avec une moyenne de 18 *miles* par jour, sans compter les haltes, ou plus de 7 lieues, pendant une marche de six semaines. Cette célérité est vraiment étonnante, quand on songe dans quels pays on avait à voyager; et M. le lieutenant A.-C. Yate ne se trompe pas en adressant ses éloges aux fonctionnaires anglais, qui avaient su prendre toutes les précautions nécessaires pour ce fatigant trajet. Il y avait eu un long désert à traverser; et le reste du parcours était presque inhabité. On n'avait pas d'ailleurs trouvé chez les rares indigènes la malveillance qu'on leur attribuait trop gratuitement.

Le général sir Peter Lumsden, chef de la mission, qui venait par la Perse, était le 31 octobre 1884 à Mashad, et le 8 novembre à Saraks. A cette frontière, les Persans sont établis sur la rive gauche de l'Héri-Roud, et les Russes, sur la rive droite. Le général arrivait à Kouhsan, le 19 novembre, escorté par des cavaliers persans. De Saraks à Kouhsan,

il y a 155 *miles*, en neuf étapes, ou 61 lieues, pendant lesquelles on ne voit de loin que des ruines faites jadis par Tamerlan. Après quelques jours de repos, la Commission se remettait en marche pour Pendjdeh, au nord-est, sur le Mourgh-ab. On partait le 24 et le 25 novembre, par un froid déjà assez intense. On s'était partagé en quatre détachements; celui du général Lumsden avait pris les devants, et le général était le 2 décembre à Pul-i-Khishti, pour être à portée des lieux qui étaient en litige entre les Russes et les Afghans. Jusqu'à Tutuchi, l'expédition tout entière, le général en tête, avait suivi la même route; à Tutuchi, on se sépara, le général Lumsden se dirigeant droit au nord par la vallée de Khushk, et le colonel Ridgeway se dirigeant au nord-est sur Bala-Mourgh-ab et Maroutchak. Le lieutenant A.-C. Yate faisait partie de ce dernier convoi, qui, le 12 décembre, arrivait à Bala-Mourgh-ab, où l'on devait prendre les quartiers d'hiver. Le même jour, 12 décembre, sir Peter Lumsden arrivait, d'Ak-Tépé et de Maroutchak, à Bala-Mourgh-ab, où son entrée était saluée par la petite garnison du fort. La latitude de ce point est 35° 31′ nord, et la longitude 60° 48′, méridien de Paris. Désormais, on se trouvait dans un pays assez bien cultivé et relativement populeux, qui fait un grand commerce avec la Russie et avec les Anglais. Quelques villes, comme celle de Khushk, sont fort prospères par leur industrie, qui fabrique surtout des tapis; il y a aussi dans cette région beaucoup de sources thermales, qu'on pourrait utiliser; quelques-unes sont captées dès à présent, à l'usage des malades.

Pendant les deux mois qu'on resta à Bala-Mourgh-ab, du 12 décembre 1884 au 15 février 1885, on employa le temps du mieux qu'on put, à la chasse, à des excursions utiles dans les environs, à des courses de chevaux, à des visites aux autorités afghanes. Le 25 décembre, on célébrait la Christmas, à peu près dans les mêmes conditions et avec le même entrain qu'on l'aurait célébrée dans la patrie. Le pays était très giboyeux; les faisans, les outardes et les canards y abondent, ainsi qu'une foule d'autres oiseaux superbes. On pouvait même y poursuivre quelques fauves, entre autres des ours, et peut-être des tigres. On essaya plusieurs fois de patiner; mais l'hiver étant exceptionnellement doux, la glace n'était pas assez résistante, et l'on dut renoncer à ce plaisir. Le froid se fit sentir vers le 9 et le 10 janvier, accompagné de neiges épaisses. Le camp anglais était placé au centre de la vallée du Mourgh-ab, sur la rive droite; le cours d'eau en cet endroit est large d'une cinquantaine de pieds sur trois de profondeur. Le fort occupé par les Afghans est à 1 *mile*, en assez mauvais état, quoiqu'on l'eût réparé depuis deux ans à peine; il est entouré de trois côtés par la rivière. La garnison était

composée d'un bataillon d'infanterie de Caboul, avec quatre canons; le reste des troupes était à Pendjdeh. Comme le camp anglais était tenu avec une parfaite propreté, on n'eut presque pas de malades; et la santé générale resta excellente, bien que la pluie, la neige, le brouillard, la gelée, le dégel n'eussent presque pas cessé pendant deux mois de suite. Les chameaux souffrirent beaucoup, et la saison leur était très défavorable. Vers le 10 février 1885, la température s'adoucit beaucoup; ce jour-là, le général Lumsden passa la revue de l'infanterie et de la cavalerie; il fut satisfait de la tenue de tout son monde.

Le 15 février 1885, le détachement dont M. le lieutenant A.-C. Yate faisait partie reçut l'ordre de quitter Bala-Mourgh-ab pour se rendre à Chaman-i-Bed sur le Khushk, et de là à Gulran, où l'on devait prendre une seconde fois des quartiers d'hiver. Chaman-i-Bed et Gulran sont à l'ouest; mais pour les gagner, il fallait remonter au nord jusqu'à Maroutchak, où l'on passait le Mourgh-ab à gué. Le 16, on était sur la rive gauche, et le lendemain dans la vallée de Kashan, habitée et assez bien cultivée par des nomades turkomans. Le 19 et le 20, on dut cheminer sous une pluie battante et sous une neige épaisse. Arrivé, le 23 février, à Gulran, le détachement y restait jusqu'à la fin de mars; il se remettait en marche le 31; le 2 avril, il campait à Chashma-i-Sabz, et le 4, à Tirpul, où il devait séjourner encore assez longtemps.

Mais avant de s'éloigner de Gulran, on y avait appris les graves événements qui venaient de se passer à Pendjdeh, là où le général Lumsden s'était rendu pour conférer avec la commission russe. Le lieutenant A.-C. Yate n'assistait pas de sa personne au conflit qui avait coûté la vie à quelques centaines d'hommes; mais il a recueilli de la bouche des principaux témoins, et sur-le-champ, des renseignements nombreux et très précis. Les enquêtes officielles n'ont pas pu fournir encore une lumière définitive sur la lutte des Russes et des Afghans. Qui a eu le premier tort de l'agression? On ne le saura peut-être jamais. En attendant, voici le récit de M. le lieutenant Yate, qui peut être regardé comme celui des officiers anglais.

Le 22 mars 1885, les Russes s'avancèrent en forces considérables d'Aikmadjar à Urush-Doshan, vers Ak-Tépé, où était la troupe afghane. Le général Komaroff et le colonel Alikhanoff les commandaient. Ils n'arrivèrent devant Ak-Tépé que le 25 au soir. Depuis plusieurs mois que la commission anglaise était sur les lieux, les Russes n'avaient pas cherché à se mettre en rapport avec elle; mais ils avaient tenté de négocier avec les Sarouks, tribu de nomades qui campaient à Pendjdeh, et qui étaient au nombre de 5,000 combattants. Les Sarouks repoussèrent les

IMPRIMERIE NATIONALE.

offres qui leur étaient faites et restèrent neutres. Ak-Tépé était occupée par les Afghans, maîtres légitimes de ce territoire. La cavalerie de Hérat était postée sur la rive gauche du Khushk près de Pul-i-Khishti, avec quelques compagnies d'infanterie et quatre canons. Au nord de Pul-i-Khishti, deux compagnies d'infanterie afghane étaient retranchées sur un monticule. En tout, les Afghans pouvaient être au nombre de douze cents fantassins et huit cents cavaliers, avec huit canons.

Le 26 mars, des officiers anglais et des officiers russes délégués par les généraux eurent une entrevue très cordiale, à Ak-Tépé. Malgré les assurances les plus pacifiques de part et d'autre, on ne s'entendit pas, dans cette première conférence, qui avait duré une heure. Le lendemain il y en eut une seconde entre le colonel russe Alikhanoff et le général afghan; elle ne se passa pas moins courtoisement, dans l'intervalle qui séparait les vedettes afghanes des vedettes de cosaques. Cet entretien fut sans résultat, ainsi qu'une nouvelle entrevue des officiers anglais et des officiers russes, le 29, dans l'après-midi. Ce n'étaient là, d'ailleurs, que des préliminaires, en attendant que les deux généraux, Lumsden et Komaroff, pussent s'aboucher pour une solution officielle. Quoi qu'il en fût, dans les jours précédents, les Russes s'étaient avancés de façon à provoquer les Afghans. Le général Komaroff les somma par lettre de se retirer de la position de Pul-i-Khishti, en évacuant la rive gauche du Khushk et la rive droite du Mourgh-ab, jusqu'à la jonction des deux rivières. Les Afghans refusèrent, et les Russes commencèrent l'attaque le 30 mars, à 6 heures du matin, en lançant d'abord une troupe de Tekkés, nomades turkomans, qui, partis des bords de la Caspienne, il y a un siècle, étaient venus s'établir de proche en proche jusqu'auprès de l'oasis de Pendjdeh. Les Tekkés furent vivement repoussés par les Afghans; et c'est alors que, pour les soutenir, l'infanterie russe, qui les suivait de très près, se démasqua et ouvrit le feu. Les Afghans résistèrent avec leur bravoure ordinaire; deux compagnies d'infanterie se firent tuer dans les retranchements, jusqu'au dernier homme. Mais dès le début de l'action, le général afghan ayant été blessé, ses troupes, écrasées par des forces supérieures, durent se retirer à l'est, au delà de Pendjdeh et jusqu'à Maroutchak. Les officiers anglais, témoins de la lutte, ne purent y prendre part, parce qu'ils avaient pour instruction formelle de ne point combattre. Le camp anglais se retira donc, non sans peine, par la vallée du Khushk, à Kalah-i-Maur et à Tirpul, pour y rejoindre le reste de la Commission.

Les Russes ont fait, de leur côté, l'historique de l'engagement du 30 mars. Le rapport officiel du général Komaroff a été publié un mois

après; et naturellement, il présente les choses sous un jour absolument différent. Selon lui, les Afghans occupaient un terrain qui ne leur appartenait pas; et c'est parce qu'ils n'ont pas voulu s'en retirer que l'emploi de la force est devenu inévitable. M. le lieutenant A.-C. Yate réfute point par point les assertions du général russe, pour en démontrer l'inexactitude. Nous ne pouvons pas entrer dans l'examen de ces dires contradictoires, qui, à l'heure qu'il est, ne sont pas encore éclaircis entre les deux gouvernements; et nous poursuivons le récit de ce qui concerne la Commission.

Le 31 mars et le 1er avril, sir Peter Lumsden, avec le détachement qui l'accompagnait, avait dû se retirer vers Gulran, pour se rendre sur la rive gauche de l'Héri-Roud, à Tirpul, lieu du rendez-vous général. La marche, très pénible dans les trois premiers jours, devint dans la nuit du 4 avril un véritable désastre. Par un temps détestable, neige, grésil, vent d'une extrême violence qui renversait gens et bêtes, par une de ces tempêtes connues dans le pays sous le nom de *Kulak* ou *Bouran,* on était arrivé à l'entrée de la passe Au-Safid. On pouvait trouver là quelques abris. Mais, au lieu de s'y arrêter, on voulut pousser jusqu'à Chashma-i-Sabz. Pour y parvenir, on n'avait dans la montagne que des chemins défoncés par les pluies. La température était glaciale; on perdit beaucoup d'hommes, de chevaux, de bagages dans les boues. Les natifs souffraient plus encore que les Anglais, malgré tous les soins que le général Lumsden leur prodiguait, dans la mesure du possible. Ceux qui ne mouraient pas étaient gelés, parce qu'ils avaient dû passer la nuit en plein air, sans abri et presque sans nourriture. Les chiens eux-mêmes et les animaux succombaient en grand nombre. Dès qu'on connut ce malheur à Tirpul, on se hâta d'envoyer tous les secours et les provisions nécessaires. Ce revers, dû à des accidents naturels et causé aussi par l'imprudence, était d'autant plus sensible aux Anglais qu'ils étaient profondément aigris et humiliés par les événements de Pendjdeh. On se refit à Tirpul du mieux qu'on put, et l'on s'arrangea pour séjourner dans cette localité, en attendant les ordres ultérieurs du Gouvernement britannique. La Commission dut rester à Tirpul jusqu'au 10 mai, c'est-à-dire cinq semaines environ. Les officiers anglais ne perdirent pas leur temps, et ils continuèrent avec zèle et profit leurs observations scientifiques de tout genre. Cette moisson pouvait être des plus abondantes dans des régions aussi peu connues que celles où l'on se trouvait confiné.

Quant à M. le lieutenant A.-C. Yate, il employa cette halte pour faire une excursion sur le territoire persan, à Mashad, en compagnie

d'un fonctionnaire anglais qui y retournait, porteur de dépêches. M. Yate partait de Tirpul le 18 avril, et il arrivait à destination en cinq étapes, comprenant en tout 168 *miles* ou 68 lieues. Mashad est le point de départ de la ligne télégraphique qui joint la Perse à l'Angleterre, par Téhéran ou la voie de terre. On ne permet que très rarement aux Européens d'entrer dans la ville, dont la plus grande partie est regardée comme un sanctuaire (Bast), où nul infidèle ne doit pénétrer, sous peine de mort, mais où les malfaiteurs trouvent un asile inviolable. Dans le reste de la cité, il n'y a guère qu'une seule grande rue, bordée de maisons, de boutiques et de jardins; c'est là qu'est installé le télégraphe. Mashad est la capitale du Khorasan. La Russie et l'Angleterre y ont des agents; mais c'est la Russie qui paraît avoir le plus d'influence sur les autorités persanes; c'est elle surtout que l'on redoute, et à qui l'on finit toujours par céder. Mashad a de vieilles murailles, qui tombent en ruines, et qui ne sont qu'un amas de terre boueuse; la prétendue citadelle ne compte pas. C'est le palais du gouverneur qui est le bâtiment le plus vaste et le plus fort, à côté de la citadelle délabrée, au sud de la ville. M. le lieutenant Yate quittait Mashad le 1er mai, après un séjour d'une semaine, et revenait à Tirpul, après avoir recueilli sans doute, dans cette course rapide, d'utiles renseignements.

Cependant le cabinet de Londres avait transmis au général sir Peter Lumsden l'ordre de revenir immédiatement en Angleterre, pour y fournir des explications sur l'affaire de Pendjdeh. L'ordre était reçu le 8 mai; dès le 9, le général se mettait en route, avec ceux de ses officiers qui étaient mandés, ainsi que lui. Le colonel Ridgeway le remplaçait comme chef de la mission. On ne devait pas rester plus longtemps à Tirpul, et le campement d'été devait être établi à la passe d'Ardawan, à Parvana, à l'ouest de Hérat, et à Khush-Rabat au nord. Trois officiers anglais purent même entrer à Hérat et y séjourner deux jours, le 10 et le 11 mai. Ils y virent les remparts en bon état; on y faisait de grands travaux, qui leur parurent devoir rendre la ville beaucoup plus forte qu'elle ne l'est déjà. Le 31 mai 1885, le camp anglais était à Sinjau, où l'on s'était arrêté dans la marche en avant une première fois, et où l'on devait s'arrêter encore en rétrogradant.

Le 19 juin 1885, M. le lieutenant A.-C. Yate quittait le camp de Khush-Rabat et retournait dans l'Inde, où le rappelait son service. L'auteur ne veut pas pousser plus loin son récit. Comme lui, nous laisserons à d'autres témoins, qui étaient avec la commission anglaise à Zulfikar, le soin de raconter le reste de ses travaux, avant qu'elle revînt dans l'Inde par Caboul, par l'Oxus et le Kachemire; mais nous pouvons,

avec M. Yate, nous demander quels ont été les résultats de cette expédition.

Elle avait deux objets principaux : l'un, tout politique et militaire; l'autre, scientifique. Politiquement, l'échec a été complet. M. A.-C. Yate l'attribue à la faiblesse et à l'indécision du cabinet anglais. Non seulement la Commission n'a pu rien faire de concluant, pour délimiter la frontière qui était en litige, mais la longue et inutile attente qu'elle a dû subir de la part des commissaires russes, fort peu empressés à la joindre, et l'attitude qu'elle a dû garder à Pendjdeh, ont porté un coup sérieux au prestige de l'Angleterre dans l'Asie centrale. La Russie, par ses lenteurs d'abord, et ensuite par sa victoire sur les Afghans, a paru avoir tout l'avantage. Les Afghans, sans être du tout portés pour elle, ont conçu de nouvelles défiances contre les Anglais, qui, disent-ils, les abandonneraient dans un conflit général, comme ils les ont abandonnés dans la rencontre du 30 mars à Pul-i-Khishti. Ce sont là sans doute des soupçons et des craintes qui n'ont pas de fondement. Mais l'inaction forcée de la Commission a produit le plus fâcheux effet; et cette circonstance peut être exploitée fort dangereusement par ceux qui ne cherchent qu'à envenimer les choses. Les Russes ont eu certainement tort de revendiquer le territoire de Pul-i-Khatoun, qui, d'après l'arrangement de 1872, entre lord Granville et le prince Gortchakoff, ne leur appartenait pas, la frontière adoptée provisoirement allant de Saraks à Kwadja-Salar sur l'Oxus. Cependant, cette violation audacieuse d'une convention formelle s'est accomplie sous les yeux des Anglais, qui n'ont rien fait pour l'empêcher, bien qu'ils fussent une des parties contractantes. Mais nous laissons ces questions à la politique, qui aura à s'en occuper de nouveau dans un temps prochain.

Pour la science, au contraire, le succès n'a pas manqué à la Commission. A côté des diplomates, il y avait des officiers d'état-major chargés d'étudier le pays sous le rapport militaire et stratégique, et d'en faire le relevé géodésique, au point de vue de la marche des armées. Les routes entre Nushki et l'Helmound ont été déterminées soigneusement, comme celles de Kouhsan, de Badkis, où sont les lacs salés de Nimaksar, celles de Maroutchak sur le Mourgh-ab à Kilif sur l'Oxus ou Amou-Daria, comme celles aussi de Hérat à Bamian par Obeh et Daulat-Yar. En même temps, un officier anglais, M. le capitaine Peacocke, était employé à augmenter les fortifications de Hérat, et à mettre cette ville à l'abri d'un coup de main, d'après les plans des trois officiers du génie attachés à l'expédition. D'autres officiers faisaient des opérations analogues, soit sur les frontières de Perse près de Mashad, soit sur les fron-

tières nord de l'Afghanistan, dans le Kafiristan, le Dardistan et le Badhakshan. Tous ces travaux étaient indépendants de ceux qui devaient fixer officiellement les limites des Russes et des Afghans, et qui, sans aboutir, ont été pourtant très utiles.

La géologie, la botanique, la minéralogie, la zoologie, l'archéologie, la géographie surtout et l'ethnographie, ont fait d'amples acquisitions, dont le public ne tardera pas à avoir connaissance.

M. le lieutenant A.-C. Yate a intitulé son ouvrage : « Les Anglais et les Russes face à face en Asie; » et en terminant, il présente des considérations, fort justes en général, sur l'avenir de cette redoutable question. Il s'attache surtout à expliquer les changements survenus dans les relations de l'Angleterre et de la Russie depuis la fin de 1884. Hérat est toujours le point essentiel. D'après la convention d'avril 1885, entre le vice-roi et l'émir à Rawal-Pindi, le soin de fortifier Hérat, d'après les conseils des ingénieurs anglais, a été laissé aux Afghans; mais les dépenses sont acquittées par l'Angleterre, qui fournit, en outre, tous les approvisionnements. En compensation, l'Angleterre demande à l'émir de laisser continuer le chemin de fer de Peischawer à Caboul, et de Pishin à Candahar, et établir des lignes télégraphiques, pour que Caboul et Candahar puissent communiquer avec l'Inde. Il paraît aussi que l'armée anglaise dans l'Inde sera augmentée de 10,000 hommes. Les bataillons de Gourkhas seront accrus de cinq, à 1,000 hommes chacun. On y ajoutera plusieurs régiments de Sikhs et un régiment de cavalerie indigène.

Quant aux forces russes, M. le lieutenant A.-C. Yate les estime à 15,000 hommes au moins dans la Transcaspienne, et à 30,000 dans le Turkestan nord. Le quartier général est à Ashkabad, résidence du général Komaroff, de même que Merv est la résidence du colonel Alikhanoff, qui a figuré fort activement dans le conflit de Pendjdeh. Le télégraphe russe est arrivé à Merv et à Saraks; il sera bientôt, s'il n'y est pas encore, à Tchardjoui, sur l'Oxus. Le chemin de fer partant sur la Caspienne de Mikhaïlovsk aura 670 *miles* de longueur à Tchardjoui, c'est-à-dire plus de 250 lieues; le travail est mené assez activement pour produire un *mile* par jour, comme les Anglais l'ont fait, avant les Russes, sur le chemin de Sibi à Rouk. La ligne partant de Tchardjoui passera l'Oxus sur un bac, et se dirigera sur Samarcande et Taschkend, chef-lieu du Turkestan russe. A l'autre extrémité de la ligne, sur le bord oriental de la Caspienne, on améliore les ports et les rades, pour que les grands steamers puissent accéder aisément à la voie ferrée.

En résumé, on se prépare des deux côtés à une collision, qui n'est peut-être pas très prochaine, mais qui paraît inévitable. M. le lieutenant

A.-C. Yate ne semble pas très inquiet pour l'Inde; et il se plaît à énumérer toutes les difficultés que rencontrerait une armée d'invasion. Mais en prévision de ce qui peut arriver, il adjure le nouveau cabinet anglais d'avoir plus de fermeté que n'en a eu celui qui, en 1885, a exposé la commission de délimitation à un si triste mécompte. Si l'on avait mieux combiné les choses, et si les deux gouvernements eussent à l'avance tranché nettement entre eux les points principaux, les commissions respectives n'auraient eu qu'à se prononcer sur des détails tout à fait secondaires. Les Russes ont évidemment témoigné beaucoup moins de bonne volonté que les Anglais; et ils ont su faire tourner les chances en leur faveur, au prix, il est vrai, de la violence. M. A.-C. Yate augure qu'il ne s'arrêteront pas dans cette voie. Sur ce point, on ne saurait différer d'avis avec lui. Le passé, qui n'a rien de douteux, permet de pressentir ce qui arrivera infailliblement. Pour être juste, il faut reconnaître que, dans ces contrées, les Russes font beaucoup de bien en apportant à des peuplades barbares une civilisation qui, sans être fort avancée, est néanmoins relativement très supérieure. L'Angleterre assure cet inappréciable bienfait aux populations de l'Inde; elle n'aurait donc qu'à louer ses rivaux d'imiter son exemple; mais, sous les progrès des Russes dans l'Asie centrale, il y a une menace de plus en plus évidente contre la domination anglaise dans la presqu'île; et M. le lieutenant A.-C. Yate a regardé comme un devoir patriotique de dénoncer ces tendances, tout en rendant justice à l'heureuse influence que la Russie peut exercer, si cette influence se renferme dans des bornes légitimes.

BARTHÉLEMY-SAINT HILAIRE.

(La fin à un prochain cahier.)

Correspondance de M. de Rémusat pendant les premières années de la Restauration, publiée par son fils Paul de Rémusat, sénateur, t. V et VI. Paris, Calmann-Lévy.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

La chute du ministère, vers la fin de la session de 1818-1819, ne paraissait pas encore si prochaine. Il n'avait pas la majorité dans la Chambre, mais personne ne l'avait : cette impuissance des autres est toujours une chance de durée. Pour le soutenir, les doctrinaires allaient tenter un nouvel effort. La droite avait *la Quotidienne* et *le Drapeau blanc;* la gauche, *le Constitutionnel;* ils fondèrent *le Courrier français,* « journal ministériel indépendant, » comme ils disaient. C'est pour le coup que Charles de Rémusat allait devenir journaliste. Il se nomme à sa mère parmi les fondateurs, avec Royer-Collard, Beugnot, Germain, Kératry, Barante, Guizot, Villemain, Loyson, l'invitant à s'y abonner[2]; et il dit à son père quelle attitude il y veut prendre :

Pour ma part, en me mettant entièrement hors des personnalités et en me maintenant dans l'exposé de certaines idées que je crois très utiles à tout le monde de dire, j'espère éviter tout éclat fâcheux. Je me résigne, du reste, à la moue que me feront certaines personnes[3].

C'est vers ce temps-là (le 25 juin 1819) que Mme de Rémusat fit un nouveau voyage à Paris. Il fallut bien qu'elle se familiarisât avec l'idée de son fils journaliste, et elle en prit assez vite son parti, si l'on en juge par une scène assez amusante qu'elle raconte sur ses débuts. Le *Courrier* venait de paraître, et, pour suivre le plan adopté de frapper alternativement sur les deux partis extrêmes, on y avait mis un article contre les ultras. Or cela arrivait le lendemain d'un jour où Royer-Collard, assez content d'un discours de M. de Corbière, l'avait invité à dîner. Royer-Collard fut très fâché de ce contretemps : son attitude n'en serait-elle pas compromise?

Il rassemble donc tous ces messieurs, dit Mme de Rémusat, leur témoigne sa mauvaise humeur avec assez de violence, frappe sur les vanités et les talents de

[1] Voir les cahiers de novembre et de décembre 1885, p. 663 et 734; les cahiers de janvier et de février 1886, p. 5 et 65; le cahier de juin 1887, p. 333.
[2] 11 juin 1819, t. VI, p. 5.
[3] 21 juin, t. VI, p. 22.

tous. Le morceau en question était de Mme Guizot. Guizot le défend avec douceur; Royer ne s'apaise point. Après avoir défilé son chapelet, il demande qu'on lui communique ce qui doit paraître le lendemain. Guizot répond qu'il y a un article de préparé sur les « indépendants », et, se retournant vers Charles, il lui enjoint de lire ce qu'il a fait. Charles se lève, un peu tremblant; il commence d'une voix mal assurée, n'osant regarder Royer-Collard, dont le visage est rouge et enflammé. On fait un profond silence. Royer, les mains croisées, les yeux fixés sur Charles, écoute la lecture sans prononcer un mot. Dès qu'elle est achevée, il se lève tout à coup, vient, les bras tendus, vers notre enfant, et, l'embrassant d'un air tout riant : « Ah! jeune homme, dit-il, continuez, écrivez tous les jours, vous soutiendrez nos nobles projets. Courage! voilà qui est bien, voilà qui est excellent; vous m'avez ôté toute ma colère[1]. »

Les *indépendants* avaient payé pour les *ultras*.

Mme de Rémusat est fière de ce succès, dont elle fait part à son mari; elle se résigne donc à voir son fils dans le journal; elle y eût voulu pourtant quelque tempérament, car elle craint, pour cet enfant chéri, les désagréments et les ennuis d'une polémique trop irritante. Elle s'en expliqua dans la visite qu'elle fit le lendemain à M. Guizot, lui demandant « de ne point le charger de préférence des morceaux agressifs et ensuite de lui garder le secret sur ses articles »; mais elle est ravie de ces articles; elle y travaille même avec lui, du moins en les recopiant[2]; elle ne songe plus à faire que le père les ignore, tant s'en faut; et voici comment, pour lui, elle lève le voile de l'anonyme :

Charles laisse à Guizot quelques articles, qui sont, à mon avis, fort bons, et qu'il insérera à sa volonté. Je ne pourrai donc pas te les indiquer. Tu n'auras qu'à croire que ce que tu verras de mieux sera de ton fils[3].

C'est la force du journal et l'avenir du parti. M. de Serre, faisant visite à Mme de Barante dans sa loge aux Bouffes, a dit du jeune polémiste à Mme de Rémusat qui s'y trouvait :

Madame, il est notre plus chère espérance[4].

Par sa visite à M. Guizot, Mme de Rémusat recommençait, dans le monde officiel ou aux alentours, cette curieuse enquête dont elle transmettait, jour par jour, les résultats à son mari. Elle avait su par M. Guizot que « l'intelligence politique de MM. de Serre et Decazes était réelle »; mais elle constatait que l'ancien ministère n'était pas « sans crédit », et que « ses formes douces » faisaient paraître plus rudes les « manières positives de nos doctrinaires », bien que ces derniers se

[1] 28 juin 1819, t. VI, p. 27.
[2] *Ibid.*, p. 58.
[3] Paris, 2 juillet, t. VI, p. 37.
[4] Paris, 4 août, t. VI, p. 61.

IMPRIMERIE NATIONALE.

fussent « fort adoucis ». On lui disait que le chef du cabinet (Dessoles) était usé : « Il ne rencontre de force qu'en jurant, » dit-elle, et le roi disait gaiement : « J'ai obtenu qu'il ne dirait plus devant moi que *sacre-bleu.* » Elle fait à son tour un portrait de M. de Serre, en regard de M. Decazes :

M. de Serre vit étrangement au milieu de tous les conflits. Il ignore parfaitement la conversation et les belles manières; il écoute en silence; ne répond jamais; ne plaît guère, parce qu'il est froid; ne connaît rien du monde de Paris; se couche à huit heures, et fait un peu peur à tous. Chez M. Decazes, au contraire, on accueille avec une grâce infinie. Aussi chante-t-on ses louanges de tous côtés, et, plus ou moins, aucun parti ne désespère de lui[1].

Elle a quelques mots aussi sur les anciens ministres : sur M. Pasquier, qui a conservé ses liaisons avec tout le monde, et qui, dans le fond (elle le croit), meurt d'envie d'habiter encore une maison ministérielle[2]; sur M. Molé, dont elle dit un peu méchamment :

Il paraît que notre ami Molé ne savait sur quel terrain se mettre, ayant un langage libéral, louant M. de Serre et les doctrinaires, déchirant M. Decazes, détestant M. Pasquier : tout le monde sait qu'ils sont brouillés tous deux. Il lui arrive ce qui lui est fort ordinaire, c'est que, depuis qu'il n'est plus dans les affaires, il les voit fort juste et en parle avec une lucidité remarquable[3].

Elle s'exprime mieux sur un autre qui n'avait pas été ministre et ne voulait pas l'être :

Il ne veut rien être ce duc de Broglie; son seul plaisir est de faire des lois[4].

Dans le cours de ce voyage Mme de Rémusat vit encore M. Molé au Marais, belle résidence de Mme de Labriche, sa belle-mère, et put l'observer plus à l'aise. C'eût été abuser de l'hospitalité que de livrer ses réflexions au public ; mais elle ne les confie qu'à son mari, et l'on ne peut l'accuser de manquer aux convenances le jour où ces communications intimes, après tant d'années écoulées, tombent dans le domaine de l'histoire. Ces traits mettent en relief l'époque autant que l'homme. Elle dit de lui :

Le maître du logis m'a semblé assez triste et flottant comme de coutume, non par ses paroles, mais visiblement par ses opinions qui les dictent.

Et encore, parlant de la société qu'elle y trouve :

M. Molé est le seul qui m'amuse à regarder. Je le crois assez malheureux, mais il

[1] Paris, 30 juin, t. VI, p. 30.
[2] *Ibid.*, p. 32.
[3] *Ibid.*, p. 34.
[4] *Ibid.*, p. 35.

se prête et fait sans doute plus d'efforts pour se persuader et persuader aux autres qu'il est content, qu'il ne lui en eût fallu, avec plus de bon sens, pour prendre un parti raisonnable et s'y tenir [1].

Ce parti c'est de se tenir à l'écart, et dans la disposition d'esprit où elle le trouve elle ne croit pas qu'il puisse en avoir un autre en vue :

Il nous a montré des inquiétudes si profondes, une terreur si forte du désordre qu'il prévoit, une admiration telle de Bonaparte, une peur si vive des Jacobins et une conviction si fâcheuse que, tôt ou tard, l'étranger entrera dans nos affaires et que l'empereur de Russie doit engloutir l'Europe, qu'il a été aisé de comprendre qu'on ne peut, en effet, rien espérer de l'action d'un homme qui apporterait dans le maniement des affaires une disposition si découragée. Il ne nous croit point faits pour la liberté, il méprise trop les hommes et particulièrement ceux de son temps ; il déteste surtout l'un des ministres et le croit une des premières causes du bouleversement qu'il prévoit; enfin, il est sans espérance [2].

Ce n'est pas seulement Mme de Rémusat qui le jugeait ainsi. On le tenait pour trépassé. M. Germain, qui aimait à se moquer de tout, disait de lui : « C'est dommage; pour un mort il raisonne encore assez bien. »

Lui et Prosper (M. de Barante), continue Mme de Rémusat, s'efforcent de prouver à ce pauvre mort que, si un parti voulait l'entraîner tout à fait et le ramener au ministère, il n'aurait d'autre détermination à prendre que celle du refus le plus obstiné. Il en convient, mais je ne voudrais pas jurer qu'il agît d'après cette conviction. Il cause volontiers avec moi, il m'étale des opinions raisonnables et solides, mais un découragement tel des hommes et des choses, qu'après l'avoir écouté il faudrait prendre une corde et se pendre [3].

Les doctrinaires dominaient et Mme de Rémusat trouvait qu'ils avaient donc « sûrement un mérite bien réel, car, ajoutait-elle, il est certain que leurs formes effarouchent beaucoup [4]. » Cependant leur puissance n'était pas tellement assise qu'elle ne pût être renversée, et l'on commençait à avoir, même dans leur camp, de sérieuses inquiétudes. Le renouvellement annuel de la Chambre, établi par la loi de 1817, dépassait les vues de ceux qui avaient imaginé ce système. En 1817, il avait amené

[1] Au Marais, 7 et 8 juillet 1819, t. VI, p. 44 et 46.

[2] *Ibid.*, p. 48.

[3] *Ibid.*, p. 50. Elle parle d'une visite de M. Pasquier au Marais, qui n'avait guère été prise par M. Molé comme une avance de son ancien collègue auprès de lui : « Quant à M. Molé, dit-elle, il a passé trois jours dans une retraite plus profonde encore que de coutume. La présence de notre cousin le gênait visiblement. Celui-ci, qui n'aime pas les situations tranchées, mettait une grande politesse dans ses manières, et cherchait à éviter les remarques, tandis que M. Molé se montrait d'autant plus raide et voulait bien qu'on vît qu'ils sont brouillés; il a eu plein contentement : personne n'en a douté. » (*Ibid.*, p. 54.)

[4] *Ibid.*, p. 57.

des libéraux comme Casimir Périer ; en 1818, des républicains comme Lafayette, Manuel[1] ; en 1819, il amena un conventionnel, un régicide d'intention, sinon de fait, Grégoire. En 1818, on ne s'était pas alarmé : Lafayette était un aristocrate d'origine ; et quant à Manuel élu député en Vendée, Louis XVIII avait dit plaisamment à ceux qui s'indignaient d'un tel choix dans un tel pays : « Les amis de nos amis sont nos amis. » Mais l'élection de Grégoire semblait une menace contre le trône même, et le relèvement de l'échafaud de Louis XVI. Sera-t-il admis? sera-t-il rejeté? et à quel titre le rejeter? C'est une question qui était fort agitée dans le public et qui revient sans cesse dans notre correspondance. Charles voudrait qu'on l'admît sans phrase :

Il faut se taire et le laisser venir à la Chambre, où il s'avisera de parler et fera quelque scandale qui le noiera. Chose ridicule, par exemple, il veut qu'on l'appelle *Monseigneur*. Ceux qui ne le veulent pas ont le choix entre *Monsieur l'abbé* et *Monsieur le comte*[2].

La mère ne peut se résigner à cette nomination :

Je n'aime point qu'on tente d'affermir nos libertés légitimes sur ces vieux débris des sanglantes parenthèses de nos révolutions.

Elle rejette la comparaison avec Fouché pris pour ministre par le roi, choix qu'elle ne défend pas d'ailleurs[3]. Charles, qui au fond redoute l'esclandre, voudrait bien qu'on trouvât quelque moyen d'y échapper :

J'ai peur que cet animal de Grégoire, qui est niais et violent, ne nous amène quelque scandaleuse séance. Lanjuinais, Garat, Andrieux et quelques autres de ses amis se sont vainement entremis pour obtenir de lui qu'il se démît de la députation. Il a toute la ténacité nécessaire pour faire une sottise. Ces gens-là ont toujours un préjugé révolutionnaire tout prêt pour justifier une absurdité[4].

Mais il croit qu'il y aurait plus d'inconvénient à l'exclure, et il rappelle le 18 fructidor[5]. Cela fait, en effet, réfléchir Mme de Rémusat, sans lui ôter, d'ailleurs, ses répugnances :

Je vous assure que si j'étais Royer-Collard, et que Grégoire vînt prendre place

[1] M. Paul de Rémusat, qui le dit conventionnel, le confond avec Manuel qui fut procureur de la commune de Paris, complice des journées de septembre et victime des scrupules qu'il eut lors du jugement du roi : il périt sur l'échafaud le 14 novembre 1793. Le Manuel de la Restauration, Jacques-Antoine Manuel, était né en 1775, et servait comme volontaire en 1792 quand son homonyme était à la commune de Paris.

[2] Paris, 23 septembre, t. VI, p. 112.

[3] Lille, 1er octobre, *ibid.*, p. 127.

[4] Paris, 2 octobre, *ibid.*, p. 131.

[5] 5 octobre, *ibid.*, p. 143.

de mon côté, j'irais m'asseoir à l'autre bout, tout près de M. de Villèle, et, de là, je voterais très nationalement [1].

Mais auparavant il faudra qu'il ait prêté serment : prêté serment, s'il vient à la séance d'ouverture, entre les mains du roi! Le roi ne pourrait-il pas ne point venir ouvrir la session? Ce serait reculer devant Grégoire; — ou lui dire : « Non, Monsieur, je ne reçois pas votre serment! » Ce serait du mélodrame. Charles de Rémusat inclinerait assez à ce que le ministre omît son nom à l'appel : on aurait la chance qu'il ne fût pas admis lors de la vérification des pouvoirs : toutefois, ce ne serait qu'ajourner le scandale [2]. Ses amis obtinrent de lui la promesse de ne pas venir à la séance royale [3]. C'était un premier point de gagné. L'autre fut gagné aussi. On avait trouvé, en effet, un moyen légal de l'écarter. La Charte voulait que la moitié au moins des députés fussent domiciliés dans le département qui les avait élus : or Grégoire n'était ni du département ni du nombre admissible [4]. Charles s'en réjouit, comme on le pense bien, mais plusieurs s'en affligeaient à la Chambre :

Ils auraient mieux aimé le chasser d'autorité. Au reste, on n'en aura pas moins une discussion là-dessus où tout sera dit. Je tremble d'avance de ce que pourra dire M. de Serre en pareille question. Il est très capable de s'écrier :

Où suis-je? de Baal ne vois-je pas le prêtre [5]?

Mme de Rémusat constatait la même déception parmi les royalistes de Lille, et pour elle, elle attendait avec anxiété la confirmation de la nouvelle, tant elle avait peur d'être trompée [6].

La nouvelle se vérifia, en effet; Grégoire ne fut pas admis à la Chambre, mais cette exclusion excita un vif débat qui remplit toute une séance, une séance *grégorienne*, comme dit Mme de Rémusat [7].

Les doctrinaires avaient été avec le ministère dans cette affaire, et, ils l'avaient montré déjà, ils étaient prêts à l'appuyer toutes les fois qu'il faisait preuve de décision et de fermeté. Le duc de Broglie, qui avait été de la gauche, qui maintenant était un des chefs de la Doctrine, avait approuvé, par une brochure, la dissolution de la Société de la liberté de la presse. Charles est heureux d'annoncer à Mme de Rémusat le gage qu'il venait de donner de sa rupture avec son ancien parti [8].

[1] Lille, 17 octobre, t. VI, p. 159.

[2] 19 octobre, *ibid.*, p. 165.

[3] 26 octobre, *ibid.*, p. 169.

[4] Grégoire avait été élu le quatrième dans l'Isère; deux députés déjà nommés étaient pris hors du département; et il se trouvait par là que les électeurs avaient épuisé leur droit. 8 octobre, t. VI, p. 192.

[5] Paris, 12 novembre 1819, *ibid.*, p. 201.

[6] Lille, 21 novembre, *ibid.*, p. 207.

[7] Lille, 10 décembre, *ibid.*, p. 230.

[8] 3 novembre 1819, *ibid.*, p. 184 :

Mme de Rémusat, du reste, s'affligeait du peu d'initiative de ce ministère, et trouvait que cela ne changeait pas :

Tous les ministères, amis et ennemis, disait-elle, me paraissent tomber dans le même tort. Ils attendent toujours le mouvement des Chambres; ils disparaissent et se fient aux coups d'État; les secousses prouvent de temps en temps leur existence. Ah! que je leur voudrais une vie égale, un équilibre d'opinions et de principes! Quelle perte de temps! Je crois que je voudrais, en tête des affaires, des gens que je n'aimerais pas du tout; on est bien plus difficile pour ses amis[1].

Le ministère, à la suite de l'expérience que l'on venait de faire, songeait à modifier la loi électorale par deux mesures : le doublement de la Chambre et le renouvellement moins fréquent. Mais on s'embarrassait dans le détail, on pataugeait : c'était, comme disait Mme de Vannoise, le *gâchis*. Mme de Rémusat n'en pouvait pas disconvenir, elle était dégoûtée des palliatifs, et croyait qu'en traînant on manquerait l'occasion :

Quand les libéraux ont peur, écrivait-elle, ils se vengent ordinairement par quelque sottise. Je me représente souvent un ministère plus considérable que celui-ci, plus visiblement uni, se présentant courageusement à la Chambre, parlant de conscience sur les inconvénients de la situation présente, présentant d'une main ses remèdes et sa responsabilité, de l'autre sa démission. Il me semble qu'il y aurait de la grandeur dans la démarche, et si on tombait, cela ne vaudrait-il pas mieux que de mourir dépecé journellement par les insolents coups de verge de *la Quotidienne* ou du *Constitutionnel*[2] ?

Et, comme sous ce ministère libéral le secret des lettres n'était pas toujours respecté, même pour les lettres de la femme d'un préfet ou adressées à la femme d'un préfet[3], elle ajoute en terminant :

Je ne sais si on ouvrira cette lettre à la poste. Après tout, que m'importe ? Voilà un bel extrait à faire à M. de Mezy[4]. Madame s'attendrit quand son mari écrit à son fils qu'il est un honnête homme; madame voudrait que le ministère parlât haut et plus haut que les journaux; madame prend de l'opium et du café; nous croyons que ce dernier produit sur elle plus d'effet que le narcotique, car elle est fort irritée.

« L'affaire du *Club*, écrit-il dans une autre lettre du 8 novembre, paraît être un peu usée ici. Au fond, presque tout le monde est content de la clôture. Tous ceux qui n'y allaient plus étaient embarrassés pour ne plus y aller. Constant, qui n'a pas eu seulement le petit courage de se taire, et qui a profité de ce qu'il était débarrassé de cette société pour en faire l'éloge, en disait le diable, il y a quinze jours. » (T. VI, p. 192.)

[1] 1er octobre 1819, t. VI, p. 128.

[2] Lille, 8 octobre, *ibid.*, p. 144.

[3] Parlant des voix ultras qui avaient disait-on, assuré l'élection de Grégoire, elle dit : « Pesez tout cela, pensez-y, et, si vous avez quelque chose à m'en dire, ne m'écrivez pas directement. J'ai de fortes raisons de vous recommander un respect de plus en plus religieux pour *messieurs de la poste.* » (Lille, 19 octobre, t. VI, p. 164.)

[4] Dupleix de Mezy, directeur général des postes.

Elle n'aime pas que les généraux mettent en prison les citoyens, que les prêtres libertins soient ménagés, que ses espérances soient déçues et que ses dents lui donnent des fluxions. Elle rappelle le système politique de Bonaparte, elle veut quereller, elle veut battre, elle jure. En tout il est douteux qu'elle soit dans son bon sens[1].

Dans l'intervalle des deux sessions, la politique chômant un peu, on se livrait volontiers à des propos de toute sorte où la raillerie savait trouver sa place. M. Villemain, paraît-il, s'était un peu raillé de Charles de Rémusat pour des opinions assez téméraires sur Bossuet[2]. Mme de Rémusat l'avait su et souhaitait que son fils lui fît sentir qu'il ne l'ignorait pas. Le fit-il? Cela du moins paraît avoir laissé quelque aigreur dans son âme. Il écrit à sa mère :

Mme de Broglie dit que Villemain a l'air d'un *affranchi*. Je ne sais rien de si vrai et de si fin que ce mot, et cependant dites-moi pourquoi, je ne le sais[3].

Mme de Rémusat lui répond :

Le mot que vous me citez de l'*affranchi* est joli et fort. Il est trop sévère par rapport à l'individu[4].

Mais Charles, qui tout à l'heure ne le comprenait pas, le reprend et le commente :

Il me semble que vous avez pris trop au sérieux cet article sur Villemain. Les affranchis étaient à Rome ordinairement très spirituels et très lettrés, témoin Tiron, mais ils conservaient dans leurs habitudes quelque chose de leur ancien état, et il me semble que tel est celui-ci, ayant et dans sa laideur et dans ses manières quelque chose d'embarrassé, de souple et de servile, et cependant indépendant par son esprit, quoique toujours occupé du désir de plaire[5].

Avis aux gens de lettres trop choyés dans les nobles salons.

Cependant les deux principaux ministres avaient pris la résolution d'agir dès l'ouverture de la session. Il s'agissait de ce changement à la Charte auquel Mme de Rémusat faisait allusion, et pour cela, il fallait fortifier le ministère. Ils y offrirent une place, celle qu'il voudrait, à Royer-Collard; ils y offrirent une place aussi au duc de Broglie. Dessoles était sacrifié, et avec lui Gouvion-Saint-Cyr et le baron Louis. Mais Royer-Collard aurait voulu garder ces deux derniers, et il montra d'ailleurs, dans cette affaire, «son indécision, qu'en qualité de doctrinaires, dit

[1] Lille, 8 octobre, t. VI, p. 144-148.

[2] «Que les plaisanteries de Villemain sur ce que vous lui avez dit contre Bossuet vous servent d'avertissement.» (T. V, p. 210.) — [3] Paris, 15 octobre, t. VI, p. 154.

[4] Lille, 17 octobre, *ibid.*, p. 159.

[5] 23 octobre, *ibid.*, p. 168.

Charles, nous appelons du *scepticisme.* » On ne s'entendit pas. Le duc de Broglie, ayant dressé par écrit le bilan des raisons pour et contre, finit par en conclure que, dans l'intérêt même du ministère, il ferait mieux de se tenir dehors. De Serre et Decazes restèrent donc à leur poste, avec Portal, qui garda la marine, et ils remplacèrent les trois ministres sortants par Pasquier, Roy et Latour-Maubourg (19 décembre 1819).

Le résultat fut tout le contraire de ce que MM. de Serre et Decazes avaient cherché. Ce n'est que sur le refus de beaucoup d'autres que le ministère avait été ainsi complété :

Je crois, écrivait Charles à sa mère, qu'un ministère qui inspire aussi peu de confiance que celui-ci, qui donne si peu l'idée de la force, nuira même au projet pour lequel il a été formé.

Chose fâcheuse pour un cabinet qui prétendait faire une si grande innovation ! personne n'avait confiance en lui. On disait que c'était un ministère sacrifié, un ministère provisoire; qu'il ne fallait pas risquer de perdre tous les premiers hommes de France d'un seul coup. Charles de Rémusat était d'avis qu'on n'aurait su trop en réunir pour le succès de l'œuvre qu'on voulait entreprendre.

Que voulait-on en effet ?

Ce projet qui ne contient pas seulement les changements dont il est question dans *le Courrier,* mais bien d'autres choses encore, mais la constitution du gouvernement représentatif tout entier, est la chose la plus audacieuse que l'on ait conçue depuis qu'il y a chez nous une assemblée. C'est une nouvelle charte.

Et l'on regardait d'avance le ministère comme devant y échouer.

Il y avait donc beaucoup d'agitation et une grande incertitude dans le monde politique :

Les doctrinaires sont un peu dispersés, dit Charles. M. Royer se cache, tout honteux d'avoir été la cause de la formation du ministère actuel. M. de Broglie fait des protestations qu'il serait entré et entrerait encore sans conditions dans le ministère, si on le croyait utile. M. Guizot est affligé, grave et imperturbable, jugeant toutes les fautes et n'en reprochant aucune. M. de Barante n'a guère d'espoir et ne peut rien. M. de Serre est ému et décidé. Je crois qu'il sera très grand dans la discussion; mais jusque-là sa situation est dure[1].

Les dispositions du Parlement n'étaient pas propres à rassurer :

Nous sommes ici dans une attente très anxieuse. Tous les signes sont défavorables; toutes les associations, sauf les partis extrêmes, en état de dissolution. Per-

[1] Paris, 24 novembre, t. VI, p. 211-215.

sonne, cependant, ne veut s'engager pour ou contre, et au milieu de l'incertitude et de la peur universelles, il se pourrait qu'il y eût une chance pour le ministère, qui sait seul ce qu'il veut. Il y a, par malheur, quelque chose de radicalement faux dans sa position : c'est qu'il ne peut, on le croit du moins, faire passer sa mesure qu'en s'appuyant de la droite, et cependant il gouverne dans le sens de la gauche; c'est, dans le fait, au profit de la gauche qu'il travaille pour l'avenir. Dans toutes les discussions de détail, il a besoin d'elle. Il n'y a qu'elle qu'il puisse opposer avec succès à l'extrême gauche, et si, au contraire, toutes deux se liguent, elles risquent de faire majorité. Il faudrait donc le convaincre ce centre gauche; mais à mesure qu'on gagnera des voix sur lui, on en perdra sur la droite. L'insoluble est au bout de toutes les questions; ajoutez à cela que M. le garde des sceaux est malade avec un emplâtre sur le dos et sur la poitrine et de l'oppression aux moindres mots qu'il dit. « Si la première chanteuse est enrhumée, dit M. Germain, les bouffons n'ont qu'à retourner en Italie. » Il serait triste d'être obligé d'afficher : *Relâche pour indisposition*[1].

Mme de Rémusat avait bien moins de confiance encore que son fils dans le résultat :

Ce qu'il faudrait au ministère, lui écrit-elle le 26 novembre, c'est une majorité, et je ne la lui vois point; plus j'y pense, moins j'y trouve de chance.

Elle ne souhaitait pas le triomphe par la gauche; elle redoutait quelqu'une « de ces parenthèses plus ou moins anarchiques » comme elle en avait vu si souvent :

Quoi qu'il arrive, disait-t-elle à son fils, respectez votre jeunesse, qui peut attendre. Ne la compromettez point. Elle a droit à des temps plus purs et plus heureux; laissez-nous user nos vieilles querelles avec nos vieilles rancunes.

Et le 4 décembre :

Le discours du roi m'a remontée un moment, mais ma réflexion me ramène au noir. J'ai bien envie par paresse de me faire *ultra*. Je trouve que cela devient un état commode. Ce parti est sans responsabilité. Il n'a qu'à regarder, blâmer et gêner, il a même peu besoin d'esprit et de talent; une critique malveillante est ce qu'il y a de plus facile en ce monde[2].

Avec le grand projet qui devait donner une charte libérale et fonder le gouvernement représentatif, ce qui devait occuper la Chambre, selon le plan du ministère, c'était une loi sur le jury. Le duc de Broglie avait étudié à fond ce sujet et le jeune Charles en avait fait l'objet d'une nouvelle brochure politique, dont M. de Serre fut charmé, que le duc de Broglie loua et dont il disait lui-même à sa mère, comptant bien sans doute qu'elle ne le prendrait pas au mot : « C'est un des livres les plus

[1] Paris, 6 décembre 1819, t. VI, p. 229. — [2] T. VI, p. 224, 225.

IMPRIMERIE NATIONALE.

rudement ennuyeux que j'aie rencontrés, et j'ai l'idée qu'il passera assez inaperçu[1]. »

Des pétitions demandant le maintien de la loi électorale, c'est-à-dire allant contre les vues du ministère, avaient été écartées par l'ordre du jour à la majorité de cent dix-sept contre cent douze, bien faible succès pour le ministère; il serait besoin de grands efforts pour faire passer la loi quand on la discuterait, et le garde des sceaux était malade :

Voici ce que je crois le vrai, écrivait Charles, le 4 janvier 1820. Comme homme, il continue à être assez bien, mais tous les médecins, et il en a vu une demi-douzaine, disent unanimement qu'il ne pourra parler de l'hiver. Tous lui recommandent le repos, le lait, le silence et un voyage dans le Midi. Il ne veut pas accepter cet arrêt. Il leur a dit : « Je ne vous demande pas de vivre, mais de parler seulement quinze jours... »

Je ne sais ce que je donnerais pour prendre sa maladie à l'instant même, continue-t-il. Au point où nous en sommes, on attend. Il ne veut point se retirer, et s'il y était obligé, ses amis croient qu'il en mourrait de chagrin; ce qui est sûr, c'est qu'on ne sait que faire, c'est une désolation universelle[2].

Mme de Rémusat en est profondément émue : émue de ce que la lettre avait de triste, émue de ce qu'elle avait de généreux. Elle ne voudrait le sacrifice de personne :

Le salut d'une nation y fût-il attaché, j'ose dire qu'il serait payé trop cher de la vie d'un homme de bien, surtout quand une nation est en état de voir clair elle-même à ses propres affaires. J'ai en tête que dans certains moments les hommes de talent et d'âme se perdraient en vain pour détruire un aveuglement volontaire, et qu'il y a dans l'histoire humaine des temps d'arrêt où la raison, acceptant un repos forcé, doit laisser le champ libre aux débats des folles passions, pour revenir, après, recueillir parmi les débris ce qui servira au progrès de la vérité.

Elle voudrait donc que M. de Serre se retirât pour un temps avec ses amis[3].

Je vous avoue, écrivait-elle quelques jours plus tard, que je voudrais que M. de Serre se retirât et lançât, en sortant, sa loi dans le public avec un développement préliminaire qui contînt des vérités sérieuses sur la situation de tous les partis, et des leçons graves pour chacun. Il me semble que, même à sa place, je ne craindrais pas d'ajouter à cet écrit cette sorte de solennité touchante que sa maladie, son danger même lui doit donner[4].

[1] Paris, le 23 janvier 1820, t. VI, p. 283 et p. 293. Voici ce qu'il en disait quarante ans plus tard : « Mon livre était abstrait, tendu, désagréable à lire, un peu algébrique, disait Barante, somme toute, assez inférieur à ce que j'aurais pu faire, même alors. Cependant Broglie et Rossi en faisaient un certain cas, et Royer-Collard y prit l'idée, qu'il m'a souvent exprimée, que j'étais un *écrivain*. Il n'eut aucun succès. » (Note de M. Paul de Rémusat, t. VI, p. 283.)

[2] T. VI, p. 259.

[3] Lille, 6 janvier, t. VI, p. 260.

[4] Lille, 22 janvier, t. VI, p. 280.

C'est Charles qui, le 23, lui donne la réponse :

M. de Serre ne donne point sa démission. Il part avec des espérances, des projets d'avenir. Il veut et croit ne passer que deux mois à Nice. En partant, il laisse et impose son projet de loi, qui sera proposé, à peu de chose près, tel qu'il a été fait[1].

« L'homme propose, Dieu dispose. » On en était là, quand un coup de foudre renversa tout l'édifice. Le 13 février 1820, le duc de Berri était assassiné par Louvel. Charles l'annonce à sa mère, et son récit porte la trace du trouble que ce crime épouvantable avait jeté dans tous les esprits. Rien de plus tragique que ce grand deuil, un jour de dimanche gras, et cet odieux contraste de ce meurtre et de ces mascarades :

Nous étions hier soir, dit-il, chez Mme de Labriche. Une trentaine de personnes de la société étaient venues tomber chez elle, en masques plus ou moins grotesques, et avec des violons. On dansait, lorsqu'on est venu chercher M. de Bethisy, qui commandait la garde du château, et M. F. de Chabot, qui est aide de camp du Prince. La nouvelle a circulé aussitôt; la danse a cessé, tout le monde s'est trouvé debout et parlant bas. Au grand bruit a succédé un murmure sourd; les musiciens ont disparu, sans que j'aie pu deviner par où. C'est un des effets les plus dramatiques que j'aie vus. Des hommes sont sortis, rentrés; des récits divers ont été rapportés; l'effet qu'ils produisaient a été curieux. M. Molé était pâle, ses lèvres tremblaient, son expression était celle de la crainte, et c'était chose bizarre que de voir M. de M... en femme, avec une toque et une grande poitrine nue, parlant très sérieusement et tristement sous ce costume, et fort embarrassé d'avoir à revêtir la douleur solennelle d'un pair de royaume avec un vêtement de *chie-en-lit*[2].

Les scènes bien autrement tragiques qui se passèrent à l'Opéra sont connues, et Charles raconte ce qu'il en sait à sa mère : la douleur du vieux roi, le désespoir du père, de la femme; l'impassibilité de l'assassin, et la générosité de sa victime qui demande sa grâce[3].

On ne pouvait pas savoir encore jusqu'à quel point ce grand attentat devait peser sur les destinées de la France. Mais on voyait qu'il menait au gouvernement des ultras. Le ministère n'avait pas été le dernier à le sentir, et il croyait enlever à ses adversaires la place que ceux-ci devaient prendre, quand, allant au-devant des manifestations de l'indignation publique, il apportait aux Chambres des lois d'exception. Le même jour, 15 février, M. Decazes présentait, à la Chambres des pairs, la loi sur la presse; à la Chambre des députés, la loi sur les élections; et M. Pasquier la loi sur la liberté individuelle, à la Chambre des députés.

[1] Paris, 23 janvier 1820. « C'est du moins le plan actuel, ajoutait Charles. Mais, dit M. Germain, les ministres sauront bien le prendre; mais sauront-ils le rendre? » — Ils ne l'ont ni pris ni rendu.

[2] Paris, 14 février, t. VI, p. 306.

[3] 15 février, *ibid.*, p. 308-313.

Le cabinet comptait sur une majorité considérable, les ultras ne pouvant pas manquer de voter avec lui. Il se trompait, car les ultras voulaient bien ces lois, mais faites par eux et surtout appliquées par eux-mêmes [1]. Charles décrit avec beaucoup de sagacité les idées qui se produisent au milieu de la fermentation de leur parti :

Ce qui les irrite le plus, écrit-il, c'est que M. Decazes ne donne point sa démission; c'est évidemment à l'y forcer qu'ils travaillent.

Et il ajoute :

Le rôle des hommes éclairés doit être d'oublier toutes les petites dissidences, toutes les petites dissimulations du ministère, de le sauver, s'il est possible, des ultras et de lui-même, de lui montrer le péril des projets qu'il a conçus dans un moment de trouble, de lui refuser une partie des funestes présents qu'il demande, de ne point remettre dans ses mains l'arme empoisonnée qui tournerait contre lui-même [2].

Mais cela même eût été le renverser.

Les ultras, comme on pouvait le prévoir, exploitèrent le crime de Louvel contre les libéraux. On avait beau prouver qu'il n'avait pas de complice : le libéralisme, à leur sens, était son inspirateur et plus que son complice. On allait jusqu'à accuser personnellement M. Decazes de cette complicité morale. M. Decazes aurait cru ratifier ce jugement s'il eût donné sa démission. Il la refusa. Il fallut que M. le comte d'Artois intervînt personnellement auprès de Louis XVIII avec l'autorité d'un père demandant une satisfaction publique pour son fils. Decazes reçut donc la démission qu'il ne voulait pas donner [3]; et la haine des ultras le poursuivit encore dans sa retraite : *Le pied lui a glissé dans le sang.*

[1] « M. de Mahy, dit Mme de Rémusat, quand elle vint quelques semaines après à Paris, m'a conté une vraie infamie. Le lendemain du crime de Louvel, il va chez le cardinal de Beausset. Celui-ci lui demande, au nom des ultras, les lois d'exception d'aujourd'hui, et promet qu'ils voteront. On les fait, on les présente, et alors tous les ultras les refusent à M. Decazes. C'est bien ce qu'on appelle, je crois, en français, une trahison, et je suppose que notre cardinal était dupe dans cette affaire. » (1er avril 1820, t. VI, p. 392.)

[2] Paris, 17 février 1820, t. VI, p. 317-319.

[3] Le roi voulut pourtant donner à son départ le caractère d'une retraite volontaire. « Sur ce qu'il nous a été représenté par le comte Decazes, président de notre conseil des ministres, notre ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur, que sa santé lui rendait impossible de continuer les fonctions que nous lui avions confiées, nous avons accepté la démission qu'il nous a offerte; et, voulant toutefois ne pas nous priver des ses lumières dans notre conseil,

« Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Le comte Decazes est nommé ministre d'État, membre de notre conseil privé. »

Et une ordonnance du même jour lui conférait le titre héréditaire de duc.

Louis XVIII, malgré son deuil, accompagnant son favori de ses regrets, constitua un nouveau ministère, sous la présidence du duc de Richelieu (20 février). De Serre, Pasquier, Roy, Latour-Maubourg, Portal, gardaient leurs portefeuilles. Avec le président du Conseil, il n'y avait de nouveaux que Siméon, à l'intérieur, et Lauriston, nommé à la place inoccupée de ministre de la maison du roi[1]. Mais l'esprit avait changé. On était tout aux lois d'exception. La nouvelle loi sur ou plutôt contre la liberté de la presse passa à la majorité absolue d'une voix, 106 contre 104, mais modifiée et améliorée par la Chambre des pairs[2]. MM. Germain et de Broglie l'avaient fortement combattue. La loi sur la liberté individuelle devait passer de même. Le général Foy s'était fait remarquer par son discours, Royer-Collard par son silence. Et le ministère !

Le ministère, timide à la fois et partial, parle rarement, brièvement, faiblement, comme s'il n'avait qu'un intérêt unanime : celui de faire passer une loi par pure forme et que la situation politique lui fût étrangère[3].

C'est dans ces circonstances que Mme de Rémusat fit un nouveau voyage à Paris (22 mars). Tout le monde était sous le coup de la catastrophe du 13 février; elle en trouve le retentissement partout. Elle en recueille curieusement les impressions sympathiques et les reproduit, dans ses lettres à son mari, avec cette vivacité de sentiment qui donne tant de charmes et de force à son style[4]. Elle ne pouvait pas manquer de remettre en scène les personnages dont elle lui avait parlé déjà, dans l'attitude et avec la physionomie que le fatal événement leur avait fait prendre. Elle dit sur M. Decazes :

Lors de la grande catastrophe, quand M. Decazes vit que ses lois d'exception ne ramenaient pas les ultras, il reçut les doctrinaires qu'il avait écartés. Ceux-ci se montrèrent sans rancune et essayèrent de le sauver. Ils lui demandaient de jeter le gant de nouveau aux ultras, de retirer la loi sur la liberté individuelle; ils lui promettaient la censure, jusqu'à la fin de la session, pour avoir le temps de retoucher à la loi, et auraient remis en jeu la loi d'élections de M. de Serre. M. Decazes acceptait tout; il voulait se sauver.

Et elle raconte les intrigues, les défiances, les craintes, les fausses dé-

[1] Ordonnance du 21 février. La police était confiée au baron Mounier, mais seulement avec le titre de directeur général.

[2] Paris, 25 février, t. VI, p. 335.

[3] Paris, 15 mars, t. VI, p. 363. La loi sur la liberté individuelle fut promulguée le 26 mars; la loi sur la presse, le 31 mars 1820.

[4] Paris, 23 mars, t. VI, p. 369 et s.

marches par suite desquelles il arriva qu'il ne fut sauvé d'aucune sorte. Elle est sévère pour Royer-Collard :

Royer-Collard a boudé, parlé, blâmé, confessé quelques erreurs : il a eu peur; il a honte d'être battu; il est rude et avec une tête vive; il annonce qu'il luttera sur la loi des élections[1].

Il parla pourtant le 25 mars, réveillé par le succès de Camille Jordan, et produisit un grand effet quand il dit : « Nous assistons à nos propres funérailles, sans pouvoir, sans oser les interrompre[2]. »

Le gouvernement, dit Mme de Rémusat, est inquiet, et il a raison; la clameur publique l'avertit qu'en gagnant la victoire devant la Chambre, il pourrait bien la perdre dans la nation.

Et elle semble dire qu'il ne manque qu'un Bonaparte pour qu'on revoie un 20 mars[3]. Le ministère ne se trouvait pas plus rassuré :

M. de Richelieu a envoyé chercher Royer-Collard et lui a demandé ce qu'il y avait à faire : « Vous jeter dans la rivière, a répondu l'autre avec cette sécheresse de conviction qui lui fait dire la chose dont il est saisi. — Mais si je ne le faisais point, reprit le duc, que croyez-vous qu'on pourrait faire? — Ce qu'on pourrait faire, reprit l'autre, vous ne pouvez le faire. — Mais si je me mettais en état de le faire? — Vous ne pouvez plus vous mettre en état de le faire. »

La conversation a fini là. M. de Richelieu a saisi ses cheveux en laissant échapper une parole désespérée[4].

Et M. de Talleyrand? Ce n'est pas lui non plus qui serait venu en aide au ministère :

J'ai vu hier M. de Talleyrand. Après avoir conduit, à ce qu'il paraît, les mouvements de la Chambre des pairs, le voilà maintenant revenu vers le *libéral*. Il lui suffit que M. de Richelieu soit quelque part, pour qu'il s'en éloigne. D'ailleurs, il voit comme ceci marche, et il soutient la liberté; il est contre les lois d'exception; il a toujours sa haine contre M. Pasquier. Il proteste toujours contre tout désir de faire ou d'*être;* il se moque; il est aimable; mais je crois qu'aujourd'hui moins que jamais il est capable de nous tirer d'affaire[5].

Elle voit d'autres impressions et suppose d'autres visées chez M. Molé :

M. Molé me disait hier que l'opinion lui paraissait coupée en deux, et qu'il fallait tâcher que la Chambre la représentât. Vouloir ou ne pas vouloir la race légitime, voilà comment il pose l'ordre des idées; et alors il opine pour grossir le côté droit qui *veut* contre le côté gauche qui *ne veut pas*.

[1] 24 mars, t. VI, p. 379.
[2] 26 mars, *ibid.*, p. 384.
[3] *Ibid.*, p. 388.
[4] T. VI, p. 389.
[5] 1er avril, t. VI, p. 390.

Mme de Rémusat croit que la France ne se partage pas en deux parties, mais en quatre; entre la gauche et la droite, elle met les deux centres. M. Molé craignait le retour de M. de Serre, toujours retenu par la maladie dans le Midi, parce qu'il pourrait relever les deux centres. Mme de Rémusat a l'idée «que M. Molé est un peu influencé dans son opinion par le désir de succéder à ce ministère-ci», après que le ministère aurait achevé sa tâche ingrate et que les ultras, satisfaits de sa chute, devenus plus sages par la peur, se trouveraient plus disposés à soutenir ceux qui lui succéderaient [1].

Elle ne pouvait pourtant se dissimuler que les doctrinaires autour desquels les centres devaient se rallier tenaient fort peu de place alors en France et à Paris même :

Charles, disait-elle à son mari le 3 avril, est allé dîner chez Guizot avec Royer-Collard et compagnie. Ces pauvres doctrinaires ont bien besoin de s'appuyer les uns sur les autres; car je les vois l'objet de l'aversion de tous les partis. Les ultras les redoutent, les ministériels leur en veulent de leur résistance, les libéraux les fuient comme des dominateurs qui voudraient régulariser leur opposition; enfin leur situation est vraiment pénible. Cependant ils la supportent avec résignation et sérénité, et je les trouve plus calmes que ceux qui les attaquent [2].

Elle en donne la preuve dans une lettre du lendemain, quand elle dit, non sans quelque malice :

Charles est à son assemblée chez le duc de Broglie. Ils font une loi de revision sur la presse. Je leur demande pour quel pays ils travaillent? Mais ils s'amusent et se forment. On se moque dans le monde de cette réunion. On dit qu'on y joue au jeu *de l'oie* [de lois]. Ils laissent dire et continuent fort sérieusement cette espèce de jeu. Ils sont, je crois, dix-huit et, parmi ces personnes, bon nombre que je ne connais pas.

Elle ne pouvait pas s'en moquer comme le reste du monde, puisque parmi les dix-huit était son fils :

Ces doctrinaires, qu'on repousse avec une grande amertume, ont du courage et de la patience dans la manière dont ils supportent les injustes préventions qui se sont élevées contre eux. Ils continuent de marcher là où ils croient voir la raison, et, de plus, ils conviennent très sincèrement de leurs fautes [3].

Chose non moins rare : ils reconnaissaient le mérite de leurs adversaires. L'homme le plus entier de la secte, Royer-Collard, faisait, devant Mme de Rémusat, l'éloge de certaines qualités de M. Lainé et du talent de M. Pasquier : «Tous deux me détestent, disait-il, mais cela ne

[1] Paris, 7 avril, t. VI, p. 407. — [2] T. VI, p. 396. — [3] *Ibid.*, p. 403.

m'empêche pas de leur rendre justice[1]. » Ainsi n'agissaient point les ultras envers leurs adversaires :

J'ai dîné chez Mme de Mezy, écrivait Mme de Rémusat le 1er avril, et j'ai essuyé la bordée de M. de Mezy contre les doctrinaires et spécialement contre Guizot. J'ai entendu, il faut le dire, bien des pauvretés : « Il a perdu M. Decazes, il lui a fait faire toutes ses fautes ; il rêve l'inexécutable ; il veut de l'argent et du pouvoir, etc. »

Mme de Rémusat est moins passionnée au milieu des passions qu'elle décrit, et elle n'en voit que plus juste. Elle nous montre M. Decazes lâchement injurié par *le Drapeau blanc* et *la Quotidienne*, sans qu'ils soient censurés, d'où soupçon contre le ministère; car c'est là l'inconvénient de la censure, qu'elle paraît faire le pouvoir solidaire de tout ce qu'elle n'a point frappé[2]; le malheureux M. de Bastard chargé de l'instruction contre Louvel, et mis à l'index parce qu'il ne lui trouvait pas de complices[3]; M. Siméon, le nouveau ministre de l'intérieur, qui ne dissimulait pas son peu de confiance dans ce qu'il entreprenait; son chef, le duc de Richelieu, moins confiant encore : il avait dit la veille: « Tout ceci me paraît au diable; je ne suis pas bien sûr que nous [ne] nous soyons pas enferrés[4]; » enfin, M. de Serre, revenu presque mourant pour reprendre sa tâche :

Quand je serai près de toi, écrit Mme de Rémusat à son mari le 20 mai, je te conterai ce qu'il a dit à Guizot, de qui je le tiens, et qui, en me parlant, avait continuellement les larmes aux yeux, tout ferme qu'il est. Ils se sont entendus sur tout; ils avaient tous deux une égale tristesse, un égal doute de l'avenir et leur entretien était d'autant plus grave, que M. de Serre y apportait sans cesse des paroles mélancoliques sur le peu de durée de la vie, sur sa souffrance, sur l'état de faiblesse qu'il éprouve, qui l'empêche d'entreprendre ce qui serait à la hauteur de la gravité de ce moment. Rien de si admirable que le caractère de ce malheureux homme. C'est un cruel événement que sa santé vienne ainsi l'arrêter dans sa course. Je suis émue de tout cela comme si un malheur personnel m'avait atteinte, et j'ai plus que jamais le besoin de sortir d'ici et d'aller respirer près de toi un repos et un accord de sentiments que si peu de gens entendraient[5].

Mme de Rémusat retourna à Lille le 27 mai 1820. Là, en fait de personnages dont elle puisse parler, elle ne rencontre plus guère que Cambronne :

J'ai vu ce Cambronne, dit-elle, qui est le plus commun du monde. Il atteste qu'il n'a jamais dit sur la garde le mot qu'on lui a prêté, et je le crois de reste.

[1] T. VI, p. 404. — [2] *Ibid.*, p. 406. — [3] *Ibid.*, p. 462. — [4] Paris, 17 mai, t VI, p. 465-466. — [5] Paris, 20 mai, t. VI, p. 468. Cette dernière phrase est singulièrement incorrecte, contre l'habitude de Mme de Rémusat.

Il s'agit du mot légendaire.

Il semble un gros oiseau qui siffle l'air qu'on lui a appris, et cet air est si peu en rapport avec ses chants passés qu'il ne m'inspire pas grande confiance[1].

C'est Charles de Rémusat qui maintenant envoie à Lille les nouvelles de Paris.

Les Chambres avaient voté la troisième des lois d'exception que le duc de Richelieu avait reçues des mains de M. Decazes; ou plutôt un projet nouveau substitué, le 17 avril, au premier, non sans une vive opposition de la gauche : la loi des élections, la loi du double vote, qui, aux 258 députés nommés, un dans chaque arrondissement électoral, par des électeurs payant de 300 à 1,000 francs de contributions, joignait 102 députés, élus dans les collèges des départements par les plus fort imposés, en nombre égal au quart des premiers électeurs. Royer-Collard, Camille Jordan, Benjamin Constant, le général Foy, Manuel, avaient en vain combattu [du 15 mai au 12 juin] cette loi, non plus seulement d'exception, mais de privilège :

Le devoir de notre parti, écrivait Charles, le 8 juin, à sa mère, a été depuis huit jours d'accueillir tout moyen non pas de faire une loi passable, mais d'éviter à la France le fléau d'une Chambre *ultra*[2].

Après le vote de la Chambre des députés et sans attendre la discussion de la Chambre des pairs[3], Charles se rendit à Lille, d'où il revint à Paris le 11 août, puis au Marais, où il se délassa de la politique en jouant la comédie. Pendant qu'on se livrait à ces amusements chez M. Molé[4], Royer-Collard, Camille Jordan, M. Guizot étaient rayés de la liste du Conseil d'État, et M. Guizot écrivait à son jeune ami : « M. de Serre a eu tort de ne pas vous faire maître des requêtes l'an dernier, il vous aurait destitué avec nous, et je ne vous en plaindrais pas[5]. » Charles se rendit auprès de M. Guizot, à Meulan, au commencement de septembre; et là, quoique loin de Paris, les nouvelles politiques ne pouvaient lui manquer. Il écrivait le 8 septembre à sa mère :

Si vous voulez une nouvelle que je vous donne, non pas comme sûre, mais comme

[1] Lille, 2 juin, t. VI, p. 485.

[2] Voir les lettres de Charles à sa mère des 31 mai, 4, 8 et 11 juin.

[3] La loi, votée le 12 à la Chambre des députés, fut portée le 14 à la Chambre des pairs; le rapport en fut fait le 22, et, après une discussion qui dura du 24 au 28, elle fut votée, le 28, par 141 sur 197 votants ; elle fut promulguée le 29 juin. Voyez les *Archives parlementaires*, t. XXVII et XXVIII, aux dates.

[4] « Le maître, écrivait-il de lui le 21 août, est toujours plus raisonnable que jamais, mais profondément inquiet, ou plutôt ayant entièrement désespéré et allant à Nice, je crois, ma foi, par calcul de sûreté. » (T. VI, p. 504.)

[5] T. VI, p. 501.

IMPRIMERIE NATIONALE.

répandue et qui n'a rien que de probable, mais qui me semble anticipée, c'est que M. de Serre a déclaré au Conseil qu'au point où en étaient les choses il n'y avait plus que deux partis à prendre : ou gouverner avec la gauche, ou suspendre la Charte, et que le premier parti étant également réprouvé par l'honneur et par la sagesse du ministère, il n'hésitait pas à se prononcer pour le dernier.

Encore des antécédents pour M. de Polignac!

Il ajoute que MM. Siméon et Portal s'y sont formellement opposés; il doute que M. Pasquier accède jamais à des partis si violents. Mais MM. de Richelieu et Monnier paraissent n'y point répugner[1].

La naissance du duc de Bordeaux (29 septembre) n'a pas laissé trace dans la correspondance, telle au moins que M. Paul de Rémusat nous la donne. On passe aux élections de novembre 1820. Avec la loi électorale de cette année et sous la double influence de l'assassinat du duc de Berri et de la naissance du duc de Bordeaux, *l'enfant du miracle*, elles ne pouvaient que donner une immense majorité à la droite :

M. Molé, écrit Charles, dit qu'il redoute pis que 1815, et il en conclut qu'il faut se rapprocher du ministère pour lui faire une majorité hors des ultras. Mais en 1815, le ministère l'avait hors des ultras, il les combattait, et à la fin de la session, le côté ministériel s'est trouvé de quarante-six voix. Que sera-ce cette année, que le ministère n'est pas en mesure de combattre les ultras[2]?

On l'allait voir. Dès le début de la session, non seulement Lainé, mais Villèle et Corbière entraient au Conseil auprès des autres, comme ministres secrétaires d'État. Le jour n'était pas loin où les autres devaient en sortir (15 décembre 1821).

Le retour de Charles de Rémusat à Lille, auprès de ses parents (20 novembre 1820) interrompit leur correspondance. Mme de Rémusat se rendit avec son fils à Paris, le 5 mai 1821 — le jour de la mort de Napoléon — mais ce n'était plus pour voir le monde, c'était pour voir les médecins : elle avait sur les yeux un rhumatisme qui la força de rester plusieurs mois dans une presque complète obscurité. Elle revint à Lille, le 17 juillet, et les lettres recommencent à s'échanger. La mort de Napoléon avait amené, comme on pouvait s'y attendre, une résurrection bonapartiste :

C'est un symptôme d'opinion assez fâcheux, écrivait Charles à son père. Rien de mieux qu'un grand souvenir, une impression profonde et sérieuse; mais ces panégyriques, ces justifications menteuses du caractère et du système, voilà ce que je ne puis souffrir, non plus que cette inviolabilité donnée à sa mémoire[3].

[1] T. VI, p. 515. — [2] Paris, 11 novembre 1820, t. VI, p. 517. — [3] 17 juillet 1821, t. VI, p. 527.

Mais on ne raisonne pas ces choses-là ; et M. Molé s'y laissait emporter comme un autre[1]. M[me] de Rémusat, qui avait tant parlé de Napoléon dans ses mémoires, ne pouvait point, quoique malade et presque privée de la vue, n'être pas curieuse de ce qui venait d'être écrit sur ses derniers moments; elle demandait à son fils de lui envoyer les mémoires de Las Cases[2], tandis que lui-même se reposait sans doute du jeu *de l'oie* que l'on a vu, en traduisant, pour la collection Le Clerc, le *De legibus*[3].

M[me] de Rémusat avait renoncé au voyage de Paris. « Me voici, disait-elle, mon enfant, établie dans le petit lit blanc, vrai signe de détresse[4]. » Et cependant, elle y fut ramenée par son mari, qui s'était justement inquiété du caractère nouveau qu'avait pris son mal, et qui, la voyant plus calme, se rassura trop vite. Quand il la quitta pour retourner à Lille, elle murmura : « Je ne le reverrai plus. »

On touchait à la crise qui allait faire passer décidément le pouvoir aux ultras. L'extrême gauche et la droite s'étaient entendues pour insérer dans l'adresse une expression de défiance sur la politique étrangère. Le 15 décembre, l'ordonnance qui nommait M. de Villèle président du Conseil était signée. On en causait le 16 au matin dans la chambre de M[me] de Rémusat. Elle fit signe à son fils et lui dit : « J'espère que tu écris à ton père de graisser ses bottes. » Un quart d'heure après, une crise se déclara. Le fils courut chez Dupuytren. Quand il revint, sa mère n'était plus.

Le 9 janvier 1822, M. de Rémusat était destitué : — le ministre de l'intérieur n'avait pas oublié les griefs du maire de Toulouse !

C'est avec un vif regret que nous voyons finir cette correspondance. Ce n'est pas une histoire de la Restauration ni la suite des mémoires que M[me] de Rémusat a écrits sur l'Empire. C'est plus et mieux que tout cela. Les mémoires ont toujours quelque chose d'arrangé ; il est rare qu'ils soient un véritable journal, des notes prises au jour le jour. Ici les faits sont décrits comme on vient de les voir, les paroles des témoins importants reproduites comme on les a recueillies sur l'heure même. Ces deux volumes ont donc un grand intérêt historique, je dirais même presque exclusivement un intérêt historique, et cela s'explique par la situation. Charles de Rémusat n'est plus cet enfant précoce dont la mère aime

[1] « J'ai trouvé M. Molé assez monté sur Bonaparte, et exaltant beaucoup le mouvement, d'ailleurs très réel, qui se manifeste en ce sens dans l'esprit du public. » (T. VI, p. 529.)

[2] 20 août 1821, t. VI, p. 353.

[3] 26 octobre 1821, t. VI, p. 549.

[4] Lille, 1[er] novembre 1821, *ibid.*, p. 554.

à parler à son mari; ni ce jeune homme à la vive intelligence, dont elle veut former le jugement, et qui échange avec elle les observations les plus fines sur l'histoire du passé ou la littérature du jour. Il y a encore quelque chose de cela dans la Correspondance. On y dispute, on y cause sur le *Cromwel* de Villemain, la *Panhypocrisiade* de Lemercier, les *Vêpres siciliennes* de Casimir Delavigne, la *Marie Stuart* de Lebrun; aussi sur les rôles de Talma, et, avec un intérêt non moins vif, sur les rôles de Charles au Marais. Mais Charles ne touche plus à ces plaisirs que rarement; il débute sur la scène du monde; il est publiciste, journaliste; admis dans le cénacle de la Doctrine, il prend part aux combats des doctrinaires. La mère est toute occupée de le suivre sur ce nouveau théâtre, — et c'est une des belles époques de la vie parlementaire. — Elle affermit ses pas, lui marque discrètement la route, le met en garde contre l'enivrement, bien plus dangereux ici que dans les succès de salons. Elle est ménagère de sa vie, de son avenir :

Respirez, sortez du cercle qui vous étouffe; essayez du calme et du silence, qui rafraîchissent les idées et les renouvellent. Disparaissez un moment de l'arène, et vous verrez qu'on vous y regrettera[1].

Elle a conscience de cet avenir, et sa tendresse de mère ne l'a pas trompée. Nous avons été les témoins de cette vie de l'homme d'État, qui s'est continuée au milieu des révolutions, toujours fidèle à cette sage *libéralité* dont la première inspiration lui venait de son père et de sa mère. Le moment où finit cette correspondance est celui où le jeune Charles, déjà mûri par le contact des hommes et l'expérience des choses, y entre d'un pas assuré.

Les qualités du style de M[me] de Rémusat destinent ses œuvres à compter dans notre langue. Je voudrais m'en appuyer pour une observation grammaticale. M[me] de Rémusat suit exactement les règles de la grammaire dans l'accord des temps du verbe au subjonctif. Il y a quelques endroits pourtant où elle semble avoir voulu y déroger. Ainsi elle dit (t. VI, p. 157): « Je voudrais que vous *sortissiez* un peu de la vie masculine que vous dites que vous menez et que vous ne *rompiez* pas complètement avec le monde; » et plus loin (p. 332-333): « Je désirerais qu'on ne vous *nommât* point dans le monde, que vous *n'entreprissiez* aucune discussion et qu'en songeant à votre mère vous *comprimiez* la force de vos impressions. » Puisque le premier subjonctif est au passé, pourquoi le second, qui se trouve dans la même relation, ne l'est-il pas aussi? et si M[me] de Rémusat a reculé devant le second passé (*rompissiez* après *sortissiez*, *comprimassiez* après *entreprissiez*), pourquoi n'a-t-elle pas répugné aussi à l'emploi du premier? N'y a-t-il moyen de s'affranchir de ces formes barbares dans leur régularité qu'en renonçant à l'emploi des phrases qui les amènent,

[1] Lille, 22 janvier 1820, t. VI, p. 282.

et la syntaxe ne comporterait-elle pas une exception légale? Les mots *je voudrais, je souhaiterais* sont une forme adoucie de l'indicatif présent *je veux, je désire*; leur temps même est appelé dans la grammaire *conditionnel présent*, et l'idée qu'ils régissent se rapporte non pas au passé mais à l'avenir; pourquoi donc l'exprimer par l'imparfait du subjonctif, quand c'est le futur qu'elle réclame? Cette règle de la grammaire sur le second verbe après le conditionnel : « On le met à l'*imparfait* s'il marque un temps *présent* ou *futur*, » me semble illogique et contradictoire dans les termes. N'arrive-t-il pas d'ailleurs dans toutes les langues que l'accord se fait plus avec la pensée qu'avec le mot : *turba ruit* ou *ruunt*, etc.? Mme de Rémusat, courbant la tête sous le joug de la grammaire dans le premier membre de ses phrases, s'en est affranchie dans le second, au risque d'être accusée d'inconséquence. A mon humble avis, elle eût mieux fait de s'y soustraire dans les deux cas. C'est un avis d'ailleurs que je soumets à ceux qui ont qualité pour trancher la question.

H. WALLON.

La comédie grecque, *par Jacques Denis, doyen de la Faculté des lettres de Caen, correspondant de l'Institut.* — Paris, librairie Hachette et Cie, 1886, 2 volumes in-8°.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

La comédie dorienne.

Il est naturel de désigner par le nom de *comédie dorienne*, comme M. Denis le fait à l'exemple de Bernhardy, ces premiers essais et ces premières formes de comédie qui ont paru dans le Péloponèse et en Sicile. Le savant historien de la littérature grecque va même jusqu'à y rattacher non seulement la comédie italiote, mais encore, sans doute en souvenir des mimes de Sophron, les idylles de Théocrite. C'est peut-être exagérer les rapports de filiation. M. Denis se contente d'appliquer la dénomination de *comédie dorienne* à la comédie proprement dite, et, comme il suit l'ordre chronologique, il rejette à la fin de son livre ce qui concerne la comédie italiote.

Le peu que l'on sait ou que l'on est autorisé à avancer au sujet des commencements de la comédie dorienne a été exposé plus d'une fois. Le goût particulier des Doriens de Sparte et d'autres villes pour les

[1] Voir, pour le premier article, le cahier d'avril, p. 189.

danses imitatives et pour de petits divertissements où se distingue un germe d'action, l'importance des phallophories de Sicyone, enfin le progrès décisif provoqué à Mégare par une révolution démocratique, ces trois ordres de faits ont été relevés et examinés par la critique. Je n'ai donc pas à les reprendre ici en détail; je veux seulement m'arrêter un instant, à la suite de M. Denis, sur deux petites questions.

La première se rattache à des considérations générales sur le génie des peuples divers et surtout à une comparaison du Dorien et de l'Athénien, qui avait été instituée, nous dit M. Denis, par Édelestand Du Méril à propos de la comédie. M. Denis remarque lui-même comme un phénomène curieux « que les Doriens n'ont excellé que dans deux genres, en apparence les plus opposés : la poésie lyrique ou plutôt la poésie chorale, et la poésie railleuse et caustique ou la comédie. » Après avoir rappelé que les graves Doriens pourraient être rapprochés, sur ce point, des peuples les plus sérieux et même les plus tristes, comme les Espagnols et les Anglais auxquels Jean-Paul Richter attribue particulièrement le don de l'*humour* ou de la plaisanterie fantaisiste, il se hâte de faire observer que la comédie dorienne est très différente de l'ancienne comédie attique, et que, tandis que la seconde est toute pétrie de personnalités outrageuses et de passions politiques, la première est « allégorique ou morale ». Édelestand Du Méril avait, dans une série d'antithèses, opposé l'humeur ingénieuse et pétulante, la gaieté et l'imagination heureuse de l'Athénien à l'esprit âpre et froid, à la causticité incisive de l'homme de race dorienne. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit : la différence des institutions et des mœurs nées de ces institutions suffit pour expliquer pourquoi l'esprit de la comédie n'est pas le même dans les cités aristocratiques des Doriens et dans la démocratique Athènes.

Si je ne me trompe, Édelestand Du Méril et M. Denis ont tous deux raison dans une certaine mesure. L'explication que le second veut demander exclusivement au régime politique est excellente, en effet, mais à condition de sortir des généralités et de se transporter à Syracuse, au temps où y fleurissait la comédie dorienne d'Épicharme. Mais si l'on reste dans la Grèce propre, et si l'on se borne à y chercher ce qu'a pu être le drame comique des Doriens à ses débuts, les antithèses d'Édelestand Du Méril ne paraissent plus si hors de propos; car, ici, l'on se trouve en face de la comédie mégarienne, issue du même principe que la comédie attique, et, dans des arts analogues, la comparaison des artistes est toute naturelle. A une époque très ancienne, vers le commencement du VIe siècle avant Jésus-Christ, lorsque, après l'expulsion du tyran Théagène, le peuple secoua le joug de l'aristocratie et, comme dit Plu-

tarque[1], s'enivra du vin pur de la liberté, certains divertissements des fêtes de Bacchus se transformèrent tout à coup et devinrent les ébauches du drame comique : la comédie fut donc démocratique à Mégare comme dans Athènes. Née de la passion populaire, instrument de haine et de vengeance, elle se montra tout de suite, dans la première de ces deux villes, agressive et licencieuse, comme elle devait l'être dans la seconde. Qu'arriva-t-il ensuite? Sans doute, à Mégare, même après que les premières violences de l'ardeur révolutionnaire se furent apaisées, elle ne se développa qu'en partie, conserva beaucoup de sa grossièreté originelle, puis s'éteignit dans l'obscurité. Le génie athénien, au contraire, la transforma, l'anima de son imagination, de son esprit, de sa grâce, et elle rayonnait de tout son éclat au théâtre de Bacchus quand elle disparut brusquement sous la contrainte des événements politiques.

Ici se présente la seconde question que j'annonçais. On s'est avisé assez récemment qu'avant de comparer les deux comédies, il était bon de se demander s'il y avait matière à comparaison, et si les deux termes existaient. Y a-t-il eu réellement une comédie mégarienne? M. de Wilamowitz-Mölendorf, qui a posé cette question[2], n'a pas hésité à la résoudre négativement, et ses raisons ont convaincu M. Th. Kock[3]. On rencontre chez des comiques athéniens, chez Ecphantidès, chez Eupolis, chez Aristophane, quelques traits contre les Mégariens, contre leur rire épais, leurs fades plaisanteries, leurs artifices grossiers; et de là les grammairiens ont conclu à l'existence d'une comédie mégarienne. Mais c'est de leur part une invention qui ne repose que sur un contresens. « C'est, dit M. Denis, traduisant la pensée de M. de Wilamowitz, une méprise analogue à celle qu'on commettrait en concluant, des plaisanteries de nos vaudevillistes sur Carpentras ou Brive-la-Gaillarde, qu'il y a un genre de comédie particulier à Brive-la-Gaillarde ou à Carpentras. » C'est, dit lui-même le savant allemand, une erreur assez semblable à celle dont les grammairiens latins se sont rendus coupables, à la suite de Tite Live, quand ils ont fait venir l'atellane de la petite ville osque d'Atella : « La comédie de Mégare est l'Atellane d'Athènes. » On mentionne, il est vrai, des comiques mégariens, Susarion, Évétès, Euxénidès, Myllos, Mæson; mais ces noms ne se trouvent guère que chez des compilateurs des bas âges de la littérature grecque. Les cinq vers attribués à Susarion sont manifestement apocryphes; on ne cite rien des autres, sauf un vers auquel le nom de Mæson reste attaché; on ne sait rien ni de leurs per-

[1] *Quæst. Græc.*, p. 295 d. — [2] *Hermes*, IX, p. 319 et suiv. — [3] *Comicor. Attic. fragm.*, vol. I, p. 3.

sonnes, ni de leurs œuvres, et le plus probable est qu'aucun de ces prétendus comiques mégariens n'a existé.

De cette argumentation M. Denis n'accepte que la dernière partie; « il abandonne, dit-il, à la critique négative de M. de Wilamowitz les Susarion, les Myllos et autres. » Mais il le combat pour le reste, et il me paraît avoir grandement raison. Si la plupart des traits contre les Mégariens qui ont été relevés dans les comiques d'Athènes peuvent s'expliquer également dans l'hypothèse de l'érudit allemand, il y a cependant un passage, celui d'Ecphantidès, qui renferme les mots *comédie mégarienne.* Il est vrai que le texte est altéré; mais les altérations ne paraissent pas avoir porté sur ces mots; et, ce qui est décisif, c'est que M. de Wilamowitz a contre lui l'autorité d'Aristote. Quoi qu'on fasse, et quelques ressources de subtilité ingénieuse que l'on déploie, il ressort nécessairement de la phrase bien connue de la *Poëtique* qu'à une date déterminée, à la faveur d'une révolution démocratique, il s'est produit à Mégare un commencement de comédie. Ensuite, par un effet naturel, ces ébauches d'un art naissant se sont transportées dans les dèmes attiques, si voisins de la Mégaride, où elles ont pris un premier développement avant de pénétrer dans la ville et d'y introduire l'ancienne comédie, et aussi dans l'ancienne colonie de Sicile, la Mégare Hybléenne, où elles ont attendu les perfectionnements d'Épicharme.

Maintenant, quelle a été la nature de cette comédie mégarienne, soit en Grèce, soit en Sicile, pendant ce long espace de plus d'un siècle qui s'est écoulé depuis sa naissance jusqu'aux premières productions importantes du genre comique? Existait-elle encore dans la Mégare de Grèce, la Mégare Nyséenne, quand elle était en butte aux attaques d'Eupolis et d'Aristophane? A vrai dire, nous l'ignorons. Il paraît probable que la comédie suivit à Mégare les vicissitudes de l'état politique. Violente au début, lors du premier mouvement démocratique, vers la 45e olympiade, violente encore lorsque, vers la 72e, la démocratie triompha de nouveau après un retour de l'aristocratie, elle resta au moins très libre pendant la plus grande partie du cinquième siècle, jusqu'au rétablissement définitif du régime aristocratique. Soit par l'effet de circonstances politiques que nous connaissons mal, soit par suite d'un apaisement des troubles et des passions qui dut préparer de loin l'état de calme et de prospérité vanté par Platon [1] et par Isocrate [2], elle put sans doute perfectionner dans une certaine mesure ces petites scènes de mœurs qu'on trouve dans les divertissements primitifs des Doriens, ou même esquisser quelques types

[1] *Criton*, p. 53 b. — [2] *Sur la paix*, 183.

comme ces personnages d'esclave et de cuisinier qui avaient perpétué le nom du Mégarien Mæson, au témoignage d'Aristophane de Byzance[1]. Qu'était-ce auprès des brillantes productions du théâtre athénien? Bien peu de chose probablement, et les noms des poètes, comme ceux des œuvres, ont à peu près disparu; cependant la comédie mégarienne dut continuer d'exister, puisque les comiques d'Athènes trouvaient bon de l'attaquer. On ne se met guère en frais d'esprit contre ce qui n'est plus.

Cette obscurité de la comédie de Mégare est-elle un motif suffisant pour nier complètement l'existence des quelques comiques mégariens dont on cite les noms? Si Évétès, Euxénidès et même Myllos, donnés d'ailleurs par Suidas comme des poètes athéniens, ne s'imposent nullement à notre confiance, en est-il tout à fait de même pour Susarion? Nous avons sur lui des détails précis; il a son histoire; son rang était nettement marqué par l'antiquité dans l'histoire littéraire; et, à tout prendre, il n'y a pas de raison pour en effacer son nom, d'autant plus qu'il y occupe, pour ainsi dire, une place nécessaire. Il faut bien qu'il y ait eu quelqu'un pour porter en Attique l'invention comique de Mégare et pour l'y mettre en honneur; et il était naturel que la tradition conservât son souvenir. C'est, du reste, ce que M. Denis paraît lui-même disposé à reconnaître dans une autre partie de son livre.

Concluons donc qu'il y eut, comme on l'admettait généralement avant M. de Wilamowitz, une comédie mégarienne, et que d'elle sont sorties, par le progrès des temps, la comédie attique, fille peu reconnaissante d'une mère obscure, et la comédie siciliennne, qui fut constituée par Épicharme. Avec Épicharme nous sortons enfin de cette longue période d'enfantement, et nous entrons dans le domaine de l'art. C'est à lui que la comédie dorienne a dû son éclat et sa gloire.

Je ne suivrai pas M. Denis dans tous ses développements sur Épicharme; ayant traité moi-même ailleurs le sujet dans son ensemble[2], je me bornerai à revenir sur quelques points.

Le premier, c'est le contraste des deux aspects principaux sous lesquels se présente à nous le poète sicilien : Épicharme est un auteur comique, qui contribue à la gaieté des fêtes de Bacchus en transportant sur le théâtre de Syracuse les farces mégariennes, et c'est aussi, nous dit-on,

[1] Dans Athénée, XIV, p. 659, x.

[2] Mes *Études sur la poésie grecque* renferment un travail sur Épicharme dont M. Denis a pris connaissance. Je regrette qu'il n'ait pas eu à sa disposition l'ouvrage d'Aug. O. Fr. Lorenz, qui contient une étude sur la vie et les écrits d'Épicharme, avec un recueil des fragments. Il y aurait trouvé un secours utile et une base plus large de discussion.

IMPRIMERIE NATIONALE.

un philosophe. Ce titre lui paraît garanti par de nombreux témoignages de l'antiquité. Platon, dans le *Théétète* (152 e), le cite parmi ceux qui ont exposé la doctrine du *devenir* et semble, par conséquent, constater chez lui l'influence d'Héraclite. Plutarque (*Numa*, ch. VIII) dit qu'il avait étudié le pythagorisme; Clément d'Alexandrie (*Strom.*, V, 697) le nomme pythagoricien, et Diogène de Laërte (VIII, 78) le met au nombre des disciples de Pythagore. Jamblique (*Vie de Pythagore*, 266) le relègue, il est vrai, parmi ceux qui restaient *en dehors du voile*, et encore l'enseignement du maître ne lui serait parvenu que par l'intermédiaire d'Arésas. Mais, d'un autre côté, un disciple de Stilpon, Alcimus, l'élève à la dignité de précurseur de Platon; et, pour démontrer ce fait, il avait écrit un ouvrage en quatre livres, dont Diogène donne des extraits. C'est cependant comme pythagoricien qu'Épicharme paraît avoir obtenu son renom philosophique. On ne peut guère expliquer autrement comment Ennius avait eu l'idée de choisir son nom pour servir de titre au poème où il exposait la doctrine de Pythagore. Ce caractère semble confirmé aussi par la nature des poèmes grecs que des faussaires lui attribuaient, et enfin par une grande partie des nombreuses sentences qui s'étaient détachées de ses ouvrages et qu'on répétait partout comme des maximes de sagesse et de piété. Théocrite, composant une épigramme pour sa statue consacrée à Bacchus, rappelle d'un mot son titre d'inventeur de la comédie; puis il constate que cet honneur lui est rendu par ses concitoyens en souvenir de ses bienfaits, parce qu'il « possédait un trésor de sentences » et parce qu'il « a dit beaucoup de choses utiles à tous pour la vie. »

Il semble donc bien avéré que le poète comique Épicharme était considéré dans l'antiquité comme un philosophe à la fois spéculatif et moraliste. Comment expliquer la réunion de caractères si opposés? La question avait embarrassé autrefois les érudits Meursius, Gessner, Harless, et ils n'avaient rien trouvé de mieux que de supposer l'existence de deux Épicharme, l'un philosophe, l'autre poète comique. M. Denis nous apporte une solution plus simple. Suivant lui, Épicharme n'a jamais été philosophe; il n'avait aucune science philosophique, n'appartenait à aucune école, et il n'était pas plus moraliste que tant d'autres comiques auxquels l'expérience de la vie a suffi pour suggérer nombre de sentences plus ou moins piquantes ou instructives.

Il faut reconnaître que l'argumentation de M. Denis ne manque pas de force. Elle repose exclusivement sur l'examen des textes d'Épicharme et sur celui des témoignages. Les textes, dit-il, ou bien n'ont pas un caractère réellement philosophique, ou bien sont apocryphes.

On s'appuie principalement sur les quatre textes que Diogène donne dans ses extraits d'Alcimus. Voici le quatrième :

Il n'est donc pas surprenant que je parle ainsi, qu'ils se plaisent à eux-mêmes et se croient favorisés par la nature. Rien ne paraît plus beau au chien que le chien, au bœuf que le bœuf; l'âne est ce qu'il y a de plus beau pour l'âne, le porc pour le porc.

Cela rappelle des vers célèbres de Xénophane; mais, comme je l'avais moi-même remarqué et comme le dit avec raison M. Denis, il n'est pas besoin d'avoir étudié la philosophie pour avoir de pareilles idées. Je trouve aussi avec lui que le troisième fragment, celui où il est question de l'instinct des poules, ne contient rien qui dépasse la mesure d'une observation assez élémentaire. Restent les deux premiers, qui sont sous forme de dialogue. L'un établit la distinction de l'artiste et de l'art, du joueur de flûte et du jeu de flûte, du danseur et de la danse, du tisseur et du tissage, et, comme conclusion, de l'homme bon et du bien. L'autre, qui est le plus long et le plus important, oppose à l'éternité et à l'immutabilité des dieux la condition des choses du monde et de l'humanité elle-même, soumises à un changement et à une rénovation perpétuels. M. Denis affirme que ces deux morceaux ne peuvent pas être d'Épicharme. On y trouve, dit-il, une dialectique tout à fait étrangère au temps du poète et contraire aux habitudes des Pythagoriciens, qui affirmaient plus qu'ils ne raisonnaient. Ce doit être l'œuvre de quelque imitateur des Socratiques. Le Sicilien Alcimus, égaré par le patriotisme, les aura ou fabriqués lui-même ou empruntés à un faussaire; dans son désir d'ajouter à la gloire philosophique de son pays, il n'a pas été plus scrupuleux que bon critique. Quant à Diogène, il a copié sans y regarder de près. D'ailleurs Alcimus ne s'est pas aperçu qu'il se trahissait lui-même, en citant ensuite des vers où le poète philosophe annonce qu'un jour sa pensée, « dépouillée du mètre dont elle est revêtue, fournira des armes à un lutteur redoutable. » Cette prédiction des emprunts de Platon est évidemment faite après coup et ne prouve que pour le présent : c'est la supercherie prise sur le fait.

Si ce dernier argument portait, il entraînerait à la fois la condamnation des quatre morceaux, qui sont donnés par le même auteur dans l'intérêt de la même cause. Mais il faut remarquer que ces vers où l'on surprend l'aveu involontaire d'une fraude, Diogène ne dit pas qu'il les tire du traité d'Alcimus. Il n'est pas certain que celui-ci les ait cités, et, par conséquent, la question d'authenticité reste ouverte pour chacun des quatre fragments.

On en peut négliger deux, le troisième et le quatrième, où le caractère philosophique n'est pas assez marqué. On peut accorder à M. Denis que celui où est distingué l'abstrait du concret, l'art de l'artiste, le bien de l'homme bon, a une physionomie suspecte, à cause d'une certaine analogie avec les allures du dialogue socratique. Mais existe-t-il la même probabilité pour le premier fragment? On n'y reconnaît pas, il est vrai, les formes pythagoriciennes; mais les formes de la discussion socratique n'y sont pas non plus bien sensibles. C'est Héraclite qui paraît avoir inspiré ces propositions : « Tous sont dans le changement à tous les instants de la durée... Toi et moi, nous sommes autres aujourd'hui que nous n'étions hier; nous serons autres encore, et jamais nous ne resterons les mêmes. » Et pourquoi cette analogie avec la doctrine d'Héraclite serait-elle ici une cause de suspicion, puisque Platon prétendait trouver des analogies de ce genre chez Épicharme? En outre, quelques vers de ce même fragment semblent offrir un exemple de cet argument de l'*accroissement* (αὔξησις, λόγος αὐξανόμενος), dont Chrysippe, au témoignage de Plutarque[1], attribuait l'invention à notre poète. Il y a donc des présomptions en faveur de l'authenticité du morceau. Si l'on veut qu'il ait été écrit par un faussaire, tout au moins le fait même de la contrefaçon confirmerait, chez Épicharme, l'existence de ce qui serait imité.

J'ai dit que, dans l'opinion de M. Denis, la plupart des sentences citées comme d'Épicharme n'ont rien de philosophique. Il n'a donc plus qu'à examiner les témoignages. Il les écarte tous, excepté un, dont il réduit beaucoup la portée, et je lui donnerais volontiers raison presque sur tous les points. Ni Diogène de Laërte, ni Clément d'Alexandrie ne nous offrent des garanties suffisantes. Le second cite comme d'Épicharme le poème de la *République*, dont on sait l'auteur. La critique de Plutarque est en général assez suspecte, et rien ne le prouve mieux que le passage même où il présente Épicharme comme pythagoricien; car il lui attribue en même temps un écrit adressé à un certain Anténor, où il était dit que Pythagore avait reçu des Romains le droit de cité. Le témoignage de Platon lui-même, dont M. Denis ne parle pas, ne doit pas être pris très au sérieux, car Épicharme y est associé à Homère comme partisan de la doctrine qui a été soutenue par Héraclite. C'est peut-être encore Jamblique qui, par la précision de ses renseignements, mériterait le plus d'arrêter l'attention; mais on reconnaît que, dans sa pensée, Épicharme était plutôt un moraliste qu'un philosophe proprement dit.

[1] *De tranquill. animi*, p. 473 d. Cf. *De sera numin. vind.*, p. 559 b. *Vita Thes.*, c. 23. Suidas, v. Ἐπίχαρμος.

Il a été dans la destinée de ce poète d'être exploité et défiguré par les faussaires. C'est ainsi que Chrysogonos, Axiopistos et, sans doute, d'autres encore ont abusé de son nom. Il circulait dans l'antiquité beaucoup de faux poèmes d'Épicharme, Ψευδεπιχάρμεια, comme dit Athénée; puis sont venus les compilateurs de divers ordres, qui ont puisé au hasard dans tout ce qui portait son étiquette, vraie ou fausse. Nous ne savons donc pas la valeur de ce qu'ils nous donnent. Il y a bien un témoignage que le doute ne peut atteindre, c'est celui d'Aristote[1]. Mais il se réduit, selon M. Denis, à un mot qui, bien examiné, nous autorise tout au plus à induire qu'Épicharme avait nié en termes peu courtois la vérité d'une proposition ou des propositions de Xénophane. C'est bien peu de chose. Comme conclusion générale de son examen, soit des passages prétendus philosophiques, soit des témoignages, M. Denis affirme que « la question est déblayée », et qu'Épicharme n'était nullement philosophe. J'avoue que je n'en suis pas aussi sûr que lui.

Même en admettant que son argumentation, sur laquelle j'ai cru devoir faire quelques réserves, soit décisive sur tous les points, que tous les fragments soient dénués de caractère philosophique ou fabriqués, et tous les témoignages sans valeur[2], il n'en restera pas moins qu'Épicharme ne fut pas étranger aux idées d'Héraclite, qu'il se préoccupa de celles de Xénophane et qu'il subit l'influence de Pythagore. Il y a des indices des deux premiers faits; le dernier peut être considéré comme certain. Qu'il n'ait pas été pour cela un philosophe de profession, voué à l'étude et à la propagation d'une doctrine, c'est ce qu'on est en droit de soutenir; du moins sa curiosité et ses études philosophiques le mettent bien près de ces adeptes qui, dans l'école de Pythagore, sans pénétrer jusqu'au sanctuaire, recevaient l'écho de la parole du maître. Un argument que M. Denis ne paraît pas admettre a cependant une incontestable valeur; c'est celui qu'on peut tirer des faits que j'ai déjà rappelés: l'existence de faux ouvrages d'Épicharme qui avaient un caractère pythagoricien, et l'inscription de son nom en tête du poème d'Ennius. Les faussaires lui auraient-ils attribué leurs œuvres, si l'attribution avait été invraisemblable? et Ennius serait-il allé chercher le nom d'Épicharme, s'il ne s'y était pas cru autorisé par une célébrité philosophique du poète grec d'une nature particulière, peut-être même par le souvenir

[1] *Metaph.*, III, 5, p. 1010 a, 1-7, Bekker.

[2] Je n'ai pas compris pourquoi M. Denis écarte sans examen celui de Ménandre, qui, rapproché d'une phrase de Vitruve (*De archit.*, VIII, præf., § 1), prend peut-être une certaine valeur. Dans les deux textes est indiquée une philosophie de la nature.

d'un poème composé par lui? Admettons pourtant, si l'on veut, qu'il y ait eu dans ses vers plus de morale pratique que de philosophie spéculative : le nombre considérable et la notoriété des sentences dont il passait pour être l'auteur constituent déjà un fait important. Jamblique disait : « Ceux qui veulent débiter quelque maxime sur les choses de la vie ont à la bouche les maximes d'Épicharme, et presque tous les philosophes les possèdent. » De plus, si nous examinons celles qui nous sont parvenues, authentiques ou suspectes, nous en trouverons plus d'une qui fait penser aux Vers dorés et aux recueils de sentences pythagoriciennes. Il y a encore là une confirmation d'une tradition qui a eu cours dans toute l'antiquité sur Épicharme. Sans doute, il ne faut pas être esclave des traditions; mais, si elles se forment souvent d'une manière irréfléchie et incertaine, combien nos moyens de nous renseigner ne sont-ils pas d'ailleurs variables, soumis au hasard et incomplets! Aussi, quand nous trouvons les traces évidentes d'une opinion établie, il faut bien, même en l'absence des pièces, que nous en tenions grandement compte. On peut donc affirmer, en restant plutôt en deçà de la vraisemblance, qu'Épicharme fut, sinon un philosophe spéculatif d'une grande profondeur, du moins un penseur et un moraliste remarquable.

On nous le présente, en outre, comme initié aux sciences de la dialectique et de la rhétorique. J'ai déjà rappelé que Chrysippe lui attribuait l'invention d'une forme d'argument, et nous voyons que son nom y était resté attaché; Aristote[1] cite de lui, comme bien connu, l'emploi d'une autre forme qu'il appelle *superstructure* (*ἐποικοδόμησις*); c'est un enchaînement progressif de conséquences. Mettons qu'il n'ait pas été proprement dialecticien ni rhéteur avant Zénon d'Élée, son jeune contemporain, et avant les Syracusains Corax et Tisias : le mouvement d'où sortaient ou allaient sortir ces deux sciences voisines commençait assurément de son temps, et de quel droit prétendre qu'il a dû y rester étranger? On a toujours vu des hommes réunir des aptitudes très différentes. Chrysogonos, l'auteur d'un poème pythagoricien qu'il publiait sous le nom d'Épicharme, était joueur de flûte. Pourquoi nier l'activité multiple d'Épicharme lui-même et mutiler à plaisir cette riche nature? Que gagnons-nous à réduire à nos mesures étroites les hommes de cette merveilleuse époque où, parmi les bouleversements et les périls, la pensée grecque a lancé à la fois sa libre énergie dans tant de voies diverses? Nous défigurons l'histoire de la pire manière en la dépouillant de son caractère et de son intérêt.

[1] *De gener. anim.*, I, 18, p. 724 a, 20, Bekker.

Je me suis étendu bien longuement sur cette question de la philosophie d'Épicharme, qui cependant demanderait un examen plus détaillé. Je passerai rapidement sur quelques autres points qui me paraissent, dans l'état de nos connaissances, moins prêter à la discussion. Ils se rapportent aux comédies du poète. Ce serait sans aucun doute la partie de ses œuvres la plus intéressante; c'est là qu'il a créé et que son influence a été vraiment efficace. Malheureusement, il ne nous est parvenu que des fragments trop rares et trop incomplets, au sujet desquels on ne peut émettre que des inductions et des conjectures.

La première question que se pose M. Denis, comme il était naturel, est celle de savoir par quoi Épicharme mérita le titre d'inventeur de la comédie, et, naturellement aussi, il commente à son tour les deux seuls renseignements que nous possédions, les brefs témoignages d'Aristote et de l'Anonyme sur la comédie (et non pas de Platonius, comme dit M. Denis). Aristote dit qu'Épicharme, ainsi que Phormis, introduisit la fable dramatique, *εἰσηγήσατο μῦθον*; l'Anonyme, qu'il rassembla les éléments dispersés de la comédie, *διερριμμένην ἀνεκτήσατο*. On sait que Grysar avait donné de ces derniers mots une interprétation très ingénieuse. S'aidant de plusieurs peintures de vases, il avait restitué une pièce d'Épicharme intitulée *Les Cômastes ou Héphæstos* et en avait fait un composé de trois actes, qui représentaient successivement l'enchaînement d'Héra par Héphæstos sur un siège magique, l'exil volontaire du dieu dans l'île de Lemnos, et son retour dans l'Olympe, où il est ramené triomphalement par Bacchus accompagné de son cortège habituel. Ce petit mythe avait fourni aux ébauches de la comédie naissante des scènes isolées et s'était ainsi comme dispersé : le poète réunit ces morceaux épars en un seul drame. M. Denis n'admet pas plus que je ne l'avait fait moi-même cette reconstruction hypothétique de Grysar, qui a le tort, à mes yeux, de former, par cette série de trois petits drames, un ensemble à la fois trop lâche et trop long. Je suis porté à croire que la composition a dû être plus simple et plus serrée dans Épicharme, et que ses pièces étaient courtes. En quoi consista donc son invention? Il acheva de dégager, dit M. Denis, la comédie, qui n'existait qu'en germe dans un mélange de sérieux et de burlesque, et il rassembla en un tout distinct les éléments comiques qui « étaient partout, au fond des fêtes religieuses comme dans les colloques plus ou moins spirituels qui étaient venus s'y mêler », et ne formaient que des scènes décousues, sans but comme sans lien. La comédie était donc dans un état d'*enveloppement* et de *dispersion*.

Je crains que cette idée d'un état d'enveloppement de la comédie an-

térieure ne paraisse quelque peu arbitraire et confuse. Elle semblerait plus à sa place et plus nettement intelligible à propos des premiers commencements de la tragédie et du drame satyrique. Quant à cette dispersion des éléments comiques, telle que M. Denis nous la présente à la veille de l'apparition d'Épicharme, il faudrait, pour l'admettre, renoncer complètement à l'existence d'une comédie mégarienne antérieure, soit dans le Péloponèse, soit en Sicile. Le plus probable, c'est que ce poète transforma les ébauches très imparfaites qui avaient eu le temps de naître avant lui en œuvres d'art composées, d'une certaine étendue, où les effets comiques concouraient plus régulièrement au développement d'un sujet unique. C'est là sans doute ce que nous disent, chacun à sa manière, Aristote et l'Anonyme; et telle est aussi au fond, je crois bien, la pensée de M. Denis.

Quels étaient les sujets de ces comédies d'Épicharme? M. Denis, se fondant surtout sur une trentaine de titres que nous connaissons, les répartit entre trois classes : les mythiques, les allégoriques et les pièces de mœurs, ou plutôt, dit-il, de genre. Pourquoi pas seulement deux classes? Celle des pièces allégoriques n'est représentée que par une seule comédie, dont le titre suggère à M. Denis la pensée qu'elle a pu inspirer à Platon le passage du *Gorgias* où il compare la concupiscence à un tonneau, *Pithos*. Mais il faudrait d'abord prouver que ce titre était véritablement *Pithos*, et non pas, comme on le lit dans Pollux, en tête de l'unique fragment que nous ayons, *Pithon*, qui signifie, suivant l'accentuation, *singe* ou *cave à vin*. Ce n'est vraiment pas assez pour former une classe de comédies allégoriques, bien qu'il y ait pu avoir des allégories dans le théâtre d'Épicharme. Il vaut donc mieux se borner à distinguer les pièces mythologiques et les pièces morales; et encore n'est-il pas certain que les deux éléments séparés par cette division n'aient pas été souvent mêlés dans un même ouvrage.

On serait du reste mal venu à critiquer trop sévèrement la hardiesse des conjectures par lesquelles M. Denis cherche à retrouver quelques sujets particuliers. Les fragments sont si insuffisants, qu'il faut renoncer à ces restitutions ou se résigner à les bâtir sur de bien faibles bases. Par exemple, nous avons un titre, *Périallos*, et un seul fragment, où il est question de Sémélé dansant au son de la lyre. M. Denis conclut que ce titre désigne Sémélé elle-même, caractérisée par le défaut, l'orgueil, qui devait la perdre. Le mot grec signifie *excellent, supérieur :* il doit être pris au féminin et traduit *glorieuse*. La glorieuse, c'est Sémélé, qui, « en dansant avec ses compagnes, chante ses espérances et ses rêves ambitieux; peut-être, continue M. Denis, quelque songe flatteur, analogue

à celui qui, dans le *Prométhée*, visite toutes les nuits la couche innocente d'Io. » Rien de moins certain que cette petite construction dramatique; mais peut-on beaucoup blâmer son auteur de donner ainsi carrière à son imagination et de céder au désir de se figurer ce que pouvaient être des œuvres si estimées des anciens et, sans doute, d'un caractère si original? Cependant c'est assurément s'aventurer trop loin que d'aller chercher un rapport entre la Calyca de Stésichore, touchante et chaste victime de l'amour, et la Mégarienne qui, dans la pièce de ce nom, désigne pour M. Denis une courtisane, fort grossièrement injuriée par quelque amant. M. Denis est beaucoup plus sûr de rester près de la vérité, quand il commente le joli fragment de la comédie *L'Espérance ou la Richesse*, où nous avons le portrait d'un parasite fait par lui-même[1].

L'Anonyme dit qu'Épicharme, inventeur de la comédie vraiment composée, l'orna au moyen des ressources de l'art (πολλὰ προσφιλοτεχνήσας). Il devait entendre par là, avec le style, l'emploi des mètres, du chant, soutenu par la musique, et de la danse; ce sont, en Grèce, les éléments de toute composition poétique destinée à une fête. Il serait sans contredit très intéressant d'étudier ces côtés de l'art chez Épicharme; mais comment y réussir dans notre pénurie de textes et de renseignements? M. Denis n'examine pas le style ni la versification; mais du moins il essaye de se représenter en quoi consistaient les chœurs. Et d'abord il en admet avec raison l'existence, dont on serait tenté de douter, quand on remarque que, sur trois cents vers à peu près qui sont attribués au poète, il n'y en a pas un seul qui ait le caractère lyrique, et que nulle part il n'est question d'évolutions du chœur dans l'orchestre. Mais on ne se figure pas les *Cômastes* sans un cortège qui ramène en chantant Héphæstos parmi les dieux de l'Olympe; dans les *Noces d'Hébé* il y avait sept Muses, qui sans doute ne prenaient pas toutes part au dialogue et, par conséquent, devaient former un chœur; deux pièces, *Les Chanteurs* et *Le Chant de victoire*, étaient tout entières écrites en anapestes, mètre consacré à la marche rythmée; enfin il n'est guère probable que le chœur eût déjà disparu de la comédie, née, nous dit-on, des chants phalliques. Voilà bien des raisons pour croire avec M. Denis qu'il y avait des chœurs dans les pièces d'Épicharme. Seulement il pense que le chœur, n'ayant pas sa place marquée dans l'orchestre, n'assistait pas à toute la représentation, qu'il paraissait, disparaissait et même se renouvelait; qu'il n'était là que quand il était nécessaire, et qu'au lieu

[1] Je suis surpris que, dans sa traduction, M. Denis n'ait pas adopté le sens beaucoup plus satisfaisant donné par les corrections d'Ahrens aux vers 11 et 12.

IMPRIMERIE NATIONALE.

d'être un embarras perpétuel pour les acteurs, comme dans les pièces de la comédie ancienne, il était lui-même un acteur toujours utile.

Je tenais à signaler, en terminant, cette petite théorie, que l'on jugera peut-être plus ingénieuse que solidement établie, parce qu'elle me paraît propre à montrer encore une fois la hardiesse et les ressources d'un esprit qui n'aime pas moins à tenter des combinaisons nouvelles qu'à détruire des préjugés. S'il construit un peu dans le vide, du moins a-t-il le mérite d'imposer des formes nettes et saisissables à une matière confuse, où notre curiosité est plus souvent irritée que satisfaite.

JULES GIRARD.

I. *RECHERCHES SUR LA PRODUCTION ARTIFICIELLE DES MONSTRUOSITÉS, OU ESSAIS DE TÉRATOGÉNIE EXPÉRIMENTALE, par M. Camille Dareste* (Paris, 1879).

II. *Mémoires divers par le même* (1855-1887).

III. *HISTOIRE GÉNÉRALE DES ANOMALIES DE L'ORGANISATION CHEZ LES ANIMAUX, par Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire* (Paris, 1832-1836).

IV. *Mémoires divers, par Étienne Geoffroy-Saint-Hilaire* (1820-1829).

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

III

TRAVAUX DE M. DARESTE; TÉRATOGÉNIE.

I. *Monstres ornithologiques.* — On sait comment procèdent les savants livrés aux études embryogéniques. Ils ne suivent pas un embryon unique dans les diverses phases de son évolution. Ce n'est qu'en observant un très grand nombre de sujets, pris aux diverses périodes du développement, qu'ils parviennent à connaître la succession des phéno-

[1] Voir, pour le premier article, le cahier d'avril 1887, p. 217; pour le deuxième, celui de juin, p. 351.

mènes qui transforment les germes en embryon, en fœtus, en larve, en chrysalide, pour en faire un animal parfait. Grâce à ce procédé, l'embryogénie des êtres *normaux*, que l'on pourrait appeler l'*orthogénie*, est arrivée par une voie sûre à former aujourd'hui une des branches les plus étendues et les plus intéressantes des sciences biologiques.

L'embryogénie des êtres *anormaux*, la *tératogénie*, était tout entière à créer. Meckel, les deux Geoffroy, aussi bien que leurs prédécesseurs, n'avaient étudié, décrit ou disséqué que des monstres *tout faits*. Il restait à montrer *comment ils se font*. Sans doute les explications ne manquaient pas. Il n'est guère de tératologiste qui n'ait proposé les siennes. Mais toutes ces théories, générales ou s'appliquant à quelque cas particulier, étaient à peu près exclusivement hypothétiques. La science moderne demande autre chose. Elle n'accepte que ce qui repose sur l'observation ou l'expérience. Pour répondre à ces exigences, la tératogénie devait procéder comme sa sœur aînée, et suivre pas à pas les modifications que des causes perturbatrices quelconques apportent au travail organogénique régulier. Or, pour que cette étude devînt possible, il fallait d'abord trouver le moyen de se procurer, à coup sûr et facilement, autant de monstres que l'on voudrait. — J'ai déjà dit de quelle manière M. Dareste a résolu ce premier problème.

En imaginant sa méthode de production des monstres, M. Dareste n'a pas seulement jugé d'une manière définitive la question de philosophie scientifique qui avait préoccupé ses plus illustres devanciers; il n'a pas seulement résolu le problème abordé en vain par Geoffroy, par Prévost et Dumas. — Il s'est donné, et a mis aux mains de quiconque voudra le suivre dans sa voie, un instrument dont il s'est servi avec autant de persévérance que de perspicacité. Il a produit des milliers de monstres; il a retrouvé dans ses couveuses à peu près tous les types tératologiques décrits par ses prédécesseurs; mais surtout il a entrepris de montrer pour chacun d'eux où commence la déviation du travail organogénique, quels en sont les résultats successifs et où elle aboutit. Cette œuvre, dont ni Meckel ni Geoffroy ne pouvaient même avoir l'idée, est aujourd'hui presque terminée pour les Oiseaux. J'aurai à montrer plus tard comment et pourquoi les résultats donnés par l'étude de cette seule classe s'appliquent à tout l'embranchement des Vertébrés[1].

On comprend qu'ici surtout je ne saurais entrer dans les détails. Mais

[1] En ce qui concerne les Invertébrés, ce n'est pas seulement leur tératogénie qui est à faire, c'est encore leur tératologie. On ne possède guère sur ce sujet qu'un fort petit nombre d'observations isolées, presque toutes recueillies chez les Insectes.

de la multitude de faits particuliers découverts par M. Dareste se dégage un certain nombre de faits généraux, dont je voudrais au moins signaler les plus importants.

Je ferai remarquer d'abord que les travaux de M. Dareste ont fait disparaître une erreur universellement acceptée. Tous les tératologistes regardaient la monstruosité individuelle comme étant infiniment plus rare chez les Oiseaux que chez les Mammifères. Isidore Geoffroy, qui a réuni avec tant de soin tous les cas connus de son temps, n'en cite que huit ou neuf exemples. M. Dareste a montré qu'elle est aussi fréquente ici qu'ailleurs et a fait connaître la cause de sa rareté apparente. Chez les Mammifères, l'embryon, le fœtus, reliés au *placenta* par leur cordon ombilical, sont nourris par la mère, à la manière d'une plante dont les racines plongent dans le sol. Quelque monstrueux et incomplets qu'ils soient, ils peuvent toujours atteindre le moment de la naissance. Il en est tout autrement pour l'embryon des Oiseaux. Celui-ci doit se suffire et aller chercher lui-même au dehors les matériaux nécessaires à son développement. Or presque toujours, quand l'évolution normale est troublée, la monstruosité produite par cette perturbation s'oppose de très bonne heure à l'accomplissement des fonctions de nutrition ou de respiration. Alors le monstre meurt; ses organes se désagrègent et sont dissous ou résorbés; il disparaît, le plus souvent sans laisser de traces, par suite de l'extrême délicatesse des premiers rudiments de l'organisme. Si M. Dareste a pu compléter le tableau de la tératologie ornithologique, c'est parce que ses observations ont porté sur les premiers jours du développement et qu'il a pu ainsi saisir au passage ces formes fugaces, dont l'existence est rendue éphémère par leur constitution anormale[1].

La diversité du mode d'existence embryonnaire aurait pu faire penser que les Mammifères et les Oiseaux devaient présenter des types fort différents. Il n'en est rien. M. Dareste n'a découvert qu'un seul genre nouveau[2]. Sauf cette exception unique, les milliers de monstres qu'il a produits et observés ont trouvé leur place dans le cadre tracé par Isidore Geoffroy, dont ils ont en outre présenté à peu près tous les types. Des observations faites par Lereboullet chez les Poissons, quoique bien moins nombreuses et moins complètes que celles dont il s'agit ici, conduisent à des conclusions analogues[3]. C'est là une confirmation bien remarquable

[1] M. Dareste a montré qu'un très grand nombre d'œufs, qui n'éclosent pas et que l'on regardait comme n'ayant pas été fécondés, avaient en réalité produit des monstres qui avaient péri.

[2] C'est le genre *Omphalocéphale*, dont il sera question plus loin.

[3] *Recherches sur les monstruosités du Brochet.*

de la justesse des vues d'Étienne Geoffroy sur la limitation du nombre des genres ou mieux des types que pouvait fournir la tératologie.

Il est facile de comprendre l'intérêt que présentent par eux-mêmes les deux faits que je viens de signaler. Mais j'aurai à y revenir plus tard et à en faire ressortir l'importance au point de vue de la tératogénie générale.

II. *Causes et date de l'apparition des monstruosités. Théories diverses.* — Les évolutionistes, admettant l'existence de germes monstrueux créés dès l'origine des choses, n'avaient pas à s'inquiéter de l'influence que les conditions actuelles peuvent exercer sur leur développement. Les épigénistes étaient, au contraire, amenés à cette étude par leur doctrine même. Aussi les voit-on dès l'abord préoccupés de la recherche des causes qui produisent la monstruosité. Comme je l'ai déjà dit, leurs théories à ce sujet ont été nombreuses et diverses. Toutefois on peut les ramener à deux conceptions principales: l'une essentiellement pathologique, l'autre physiologique.

Les anatomistes sortis des écoles de médecine ont généralement attribué l'origine des monstruosités à des *maladies* dont l'embryon ou le fœtus auraient été atteints. Ils ont surtout fait jouer un grand rôle à des hydropisies, qui, frappant d'ordinaire d'abord le cerveau et ses dépendances, s'étendraient ensuite à d'autres parties, dont elles amèneraient la déformation ou la destruction[1]. Morgagni a le premier émis cette idée, que Meckel, Béclard, Dugès, etc., ont constamment soutenue. Plus récemment, le docteur Jules Guérin a attribué un rôle analogue à la rétraction musculaire engendrée par une affection cérébro-spinale convulsive[2]. Les deux Geoffroy-Saint-Hilaire eux-mêmes, s'écartant en cela de leur point de vue habituel, ont admis que des violences exercées sur une femme enceinte pouvaient déterminer la production de la thlipsencéphalie[3].

Toutes ces hypothèses ont cela de commun qu'elles supposent des organes d'abord constitués normalement et dont la maladie vient altérer les formes et la composition histologique, quand elle ne les fait pas disparaître. Il y aurait donc là, comme l'a dit Isidore Geoffroy, une

[1] Isidore Geoffroy a exposé et discuté avec détail ces opinions. (*Histoire des anomalies*, t. III, part. IV, chap. II.)

[2] *Recherches sur les difformités congénitales chez les monstres, le fœtus et l'enfant*, 1880.

[3] *Histoire des anomalies*, t. III, p. 536. Ce genre est caractérisé surtout par ce fait que l'encéphale est remplacé par une tumeur vasculaire, occupant un crâne ouvert en tout sens (θλῖψις, « écrasement », et ἐγκέφαλος, « encéphale »).

sorte de *rétrogradation*. Dans l'hypothèse de Jules Guérin, surtout, il faut que les tissus soient déjà constitués et jouissent de toutes leurs propriétés physiologiques. Enfin toutes les théories pathologiques conduisent à admettre que la monstruosité peut se produire même à des périodes fort avancées de la vie embryonnaire ou fœtale. Isidore Geoffroy a raconté l'histoire d'une femme qui était enceinte d'au moins quatre mois, lorsqu'elle fut maltraitée; et cette circonstance ne l'a pas empêché d'attribuer la monstruosité de l'enfant aux violences subies par la mère.

Étienne Geoffroy a encore expliqué la formation d'un grand nombre d'anomalies par des adhérences établies chez le jeune embryon entre un ou plusieurs organes et les membranes de l'œuf ou du placenta. De là résulteraient des brides, des lames, qui gêneraient le développement et le feraient dévier[1]. Toutefois la conception à laquelle il est le plus souvent fidèle est celle des *arrêts de développement*, dont on trouve des traces chez les anciens auteurs[2], mais que Meckel et lui-même ont remarquablement développée. Bien que différant d'opinion sur des points secondaires, tous les deux et leurs disciples admettent que la plupart des monstruosités tiennent à la persistance anormale d'un état de choses qui a été normal pendant une certaine période de la vie embryonnaire.

Cette théorie est essentiellement physiologique. Elle a l'avantage de rattacher les phénomènes de la tératogénie à ceux du développement régulier; elle permet de reconnaître approximativement l'époque de l'apparition des anomalies, et a conduit à la reporter plus haut que ne le font en général les hypothèses pathologiques.

III. *Observations de M. Dareste.* — Toutes ces conceptions, toutes ces théories, reposant uniquement sur des inductions tirées de faits morphologiques ou anatomiques accomplis, étaient nécessairement vagues et souvent insuffisantes. Elles interprétaient tout au plus le résultat final; elles ne pouvaient rien dire sur la nature et la succession des phénomènes qui le produisent. — M. Dareste leur a substitué l'observation directe. Il a vu naître la monstruosité; il en a suivi pas à pas les diverses manifestations chez les types les plus différents; il a fondé la tératogénie[3]. Essayons de le suivre dans la voie qu'il a ouverte.

[1] *Philosophie anatomique*, t. II; article MONSTRES. Isidore Geoffroy a résumé ce qu'a dit son père à ce sujet dans son *Histoire des anomalies*, t. III, p. 520.

[2] Dareste, *Recherches*, p. 105.

[3] Il serait injuste de ne pas mentionner ici le nom de Lereboullet. Dans ses *Recherches sur les monstruosités du Brochet*, le savant professeur de Strasbourg a signalé un certain nombre de faits dont il y a à tenir grand compte encore aujourd'hui. Mais, à vrai dire, ses études n'ont porté

Rappelons d'abord avec l'auteur que, pendant les premiers jours de son existence, l'embryon ne possède pas encore de tissus caractérisés par des éléments histologiques spéciaux. Son corps est en entier formé de *plasma*, espèce de gangue vivante, d'une délicatesse infinie, partout homogène, mais ayant la propriété de s'étendre, de grandir et de constituer des parties morphologiquement distinctes, que l'on désigne par le nom de *blastèmes*. C'est dans ces blastèmes qu'apparaissent les organes, qui se montrent d'emblée avec toutes leurs formes essentielles et la composition histologique à laquelle ils doivent leurs propriétés physiologiques. Si le blastème reste normal, nous dit M. Dareste, l'organe auquel il donne naissance l'est aussi; si le blastème a été déformé, l'organe l'est également; enfin, si le blastème a disparu ou ne s'est pas formé, l'organe manque pareillement. En somme, dans les véritables monstruosités, les organes *ne deviennent jamais* monstrueux; *ils le sont en naissant*.

Ainsi, la vie embryonnaire se partage en deux périodes bien distinctes. Dans la première, l'embryon est uniquement composé de blastèmes, et c'est dans la seconde que les organes se constituent histologiquement. Cette distinction avait été vaguement indiquée par quelques auteurs. M. Dareste a été amené par ses études mêmes à la formuler nettement et à en comprendre l'importance. C'est en effet à la première de ces deux périodes que remonte toujours la monstruosité.

Le point de vue spécial auquel se plaçait notre observateur lui a permis de reconnaître un autre fait bien remarquable, qui avait échappé à ses devanciers et qui caractérise aussi la période dont s'agit. Tant qu'elle dure et jusqu'à l'établissement de la circulation, il n'y a pas de solidarité réelle entre les divers blastèmes d'un même embryon. Ils se développent tous isolément, comme font les bourgeons d'une branche; si bien qu'un certain nombre d'entre eux peuvent devenir monstrueux, ne pas se former ou disparaître, sans que les autres en souffrent[1].

L'ensemble de ces faits, que l'observation seule pouvait révéler, permet de comprendre jusqu'à l'existence de ces étranges monstres *omphalosites*, qui sont parfois réduits à une tête et à une queue réunies par une simple

que sur la monstruosité double. Il ne s'est guère occupé que de rechercher le mode d'apparition de ce genre de monstres et les circonstances qui accompagnent l'union des deux individus composants. Ses observations sont d'ailleurs beaucoup trop incomplètes. Néanmoins ce travail restera et sera toujours cité comme un des premiers essais sérieux d'embryogénie tératologique positive. M. Dareste a rendu pleine justice au savant qui partagea avec lui le prix Alhumbert, décerné par l'Académie des sciences en 1862. (*Recherches*, deuxième partie, chap. VII, *passim*.)

[1] *Recherches*, p. 103 et 321.

masse de tissu érectile[1] ou même à une seule tête isolée[2], et j'aurai à y revenir plus loin.

On voit que les causes tératogéniques agissent sur les blastèmes et non sur les organes, quelque jeunes que soient ces derniers. Quelles sont ces causes? M. Dareste a repris ici les observations de ses devanciers. Il a vu se développer les hydropisies dont avaient parlé les pathologistes; il a retrouvé les brides, les adhérences auxquelles Geoffroy avait attribué un si grand rôle dans la production des monstruosités et il en a expliqué la formation[3]. Mais il a montré qu'il n'y avait là que des phénomènes secondaires, se rattachant à peu près toujours à un fait antérieur, savoir : l'arrêt de développement partiel ou total d'une des annexes de l'embryon, l'*amnios* ou l'*aire vasculaire*.

On voit que, tout en employant une expression depuis bien longtemps en usage, M. Dareste lui donne une signification entièrement différente de celle qu'on lui avait attribuée. Jusqu'ici, les mots *arrêt de développement* étaient pris dans un sens essentiellement local. Par exemple, lorsque dans un cas d'*éventration* on voyait les viscères abdominaux faire hernie au dehors à travers des parois abdominales incomplètes, on disait que ces parois avaient été *arrêtées dans leur développement*. On tenait le même langage à propos des monstres *exencéphaliens*, dont le cerveau mal conformé est placé, au moins en partie, hors d'une boîte osseuse, elle-même très imparfaite. On n'allait pas au delà; et personne ne songeait à rattacher ces désordres, si apparents chez l'embryon, à une lésion, parfois fort légère en apparence, de l'une ou l'autre de ses annexes. — M. Dareste a pourtant montré qu'il en est bien ainsi.

IV. *Arrêt de développement de l'amnios.* — L'influence tératogénique exercée par l'arrêt de l'amnios se comprend aisément. Cette membrane enveloppe l'embryon tout entier; elle doit grandir avec lui, toujours maintenue à une certaine distance par le liquide qu'elle sécrète[4]. Grâce à cette disposition, les blastèmes si délicats de l'embryon se trouvent protégés et se développent librement. Si le liquide vient à manquer, si l'amnios reste appliqué sur l'embryon en voie de développement, il le comprime; et cette compression produit les effets les plus divers. Elle rapproche des blastèmes qui devraient rester séparés et les soude, tantôt ensemble, tantôt avec l'amnios lui-même; et de là résultent les adhérences, les brides

[1] Genre *Hétéroïde*.

[2] Genre *Céphalide*.

[3] M. Dareste est d'ailleurs le premier à reconnaître que les anomalies légères, les *hémitéries* d'Isidore Geoffroy échappent jusqu'ici à ses explications.

[4] *Recherches*, p. 201; fig. dans le texte 20-27.

signalées par Geoffroy; elle enraye leur évolution, et l'organe qui leur succède conserve les caractères embryonnaires; elle les déforme, et l'organe apparaît monstrueux; enfin elle les détruit en tout ou en partie, et l'organe qui devait leur succéder manque en totalité ou se montre incomplet [1].

Ainsi, la compression exercée par l'amnios produit directement un certain nombre d'anomalies. Mais souvent celles-ci en entraînent d'autres. Un organe disparu laisse un champ libre dont s'emparent les blastèmes voisins; un autre, arrêté dans son évolution, garde une place qu'il aurait dû céder, et de là resultent des changements de rapport qui amènent parfois les conséquences les plus étranges. M. Dareste a vu l'extrémité antérieure de la *gouttière cérébro-spinale* venir butter contre un repli de l'amnios. Alors les bords internes de cette gouttière, qui portent les *fossettes oculaires*, restent rapprochés au lieu de s'écarter l'un de l'autre; en grandissant, les fossettes se rencontrent et se confondent sur la ligne médiane. Voilà comment, au lieu de deux yeux latéraux, on a un œil unique médian, qui réalise la fable du cyclope [2]. Mais cet œil barre le passage au blastème de l'appareil nasal, qui se développe plus tard, et qui, trouvant pour ainsi dire la place prise, est forcé de rester au-dessus de l'œil. Là, ou bien cet appareil reste à l'état rudimentaire, ou bien il prend la forme d'une trompe, dont l'aspect étrange a attiré de tout temps l'attention des tératologistes [3].

L'arrêt de développement de l'amnios peut être partiel ou général. Dans ce dernier cas, le corps entier est frappé, au moins par places. C'est ainsi que se forment ces monstruosités multiples dont l'accumulation sur un même individu avait vivement frappé Isidore Geoffroy, sans qu'il pût même en soupçonner la cause générale [4]. Lorsque l'arrêt est partiel, les parties comprimées en souffrent seules, à moins qu'il ne se produise quelqu'un de ces contre-coups dont je viens de parler. Même par son absence totale, qui se rencontre quelquefois, l'amnios provoque indirectement la monstruosité. L'embryon, n'étant plus protégé par le liquide amniotique et pressé contre la coquille, est rapidement déformé.

On voit combien est considérable et varié le rôle tératogénique de l'amnios. Aussi M. Dareste pense-t-il qu'on peut attribuer aux arrêts de

[1] *Recherches*, p. 241; fig. 9 et 10 dans le texte; et dans l'atlas pl. IX, fig. 1-18.

[2] Cette monstruosité est justement désignée sous le nom de *cyclopie*.

[3] Genre *Rhinocéphale* d'Isidore Geoffroy.

[4] *Histoire des anomalies*, t. III, p. 400.

IMPRIMERIE NATIONALE.

cette membrane l'apparition de la plupart des monstres appelés *autosites* par Isidore Geoffroy[1], et qui forment le groupe de beaucoup le plus nombreux des monstres unitaires.

Il en est autrement des monstres *omphalosites*[2], dont j'ai déjà parlé. Ceux-ci sont caractérisés par l'absence de plusieurs organes, par l'état imparfait ou rudimentaire de ceux qui ont persisté. M. Dareste en a rencontré maintes fois dans ses couvées. Il a vu des têtes isolées qui n'avaient pas de corps; des rudiments de corps qui manquaient de tête. Il a constaté que ces faits se produisent aux tout premiers temps du développement, alors que l'amnios n'existe pas encore, à cette époque où les blastèmes sont entièrement indépendants les uns des autres. — Ici la cause perturbatrice, agissant directement sur les premiers matériaux de l'embryon, a empêché même l'apparition d'une partie de ces blastèmes où s'ébauchent les organes du nouvel être.

L'arrêt de développement de l'amnios entraîne une autre conséquence bien importante à signaler. Cette membrane apparaît d'abord sous la forme d'un simple repli du *feuillet séreux* du *blastoderme*[3]. Tout en grandissant de manière à envelopper l'embryon, elle reste pendant quelque temps en continuité avec ce feuillet, par ce que l'on a nommé le *pédicule amniotique*. Si elle s'arrête dans son évolution, ce pédicule persiste et oppose un obstacle infranchissable à l'*allantoïde*. Or celle-ci est le siège des actes respiratoires, tout aussi nécessaires à l'embryon qu'au poulet. Lorsqu'elle est arrêtée dans son développement, la respiration est diminuée d'autant; et l'embryon meurt asphyxié. La plupart des monstres périssent de cette manière[4].

Il est presque inutile de faire remarquer combien tout se tient et s'enchaîne dans ces phénomènes tératogéniques, tels que M. Dareste les a fait connaître. Ici on voit clairement l'arrêt de développement de l'amnios, d'une part, provoquer l'apparition des monstruosités dont je viens de parler, et, d'autre part, préparer la mort précoce des monstres produits. On comprend dès lors pourquoi les prédécesseurs de M. Dareste ont cru que la monstruosité était si rare chez les Oiseaux.

V. *Arrêt de développement de l'aire vasculaire. Omphalocéphalie.* — L'aire vasculaire peut être plus ou moins déformée et réduite[5]. Mais, tout

[1] De *αὐτόσιτος*, « qui se procure à lui-même sa nourriture ». (I. Geoffroy, *Histoire des anomalies*, t. II, p. 184.)

[2] De *ὀμφαλός*, « ombilic », et de *σῖτος*, « nourriture ». (I. Geoffroy, *ibid.*)

[3] *Recherches*, p. 201; fig. dans le texte 20-27.

[4] *Recherches*, p. 274.

[5] *Recherches*, p. 181; fig. dans le texte 1-8 et dans l'atlas, pl. III, fig. 1-13.

en acquérant sa forme et ses dimensions normales, elle peut en outre devenir le siège d'arrêts de développement partiels ou généraux, qui entraînent des conséquences remarquables. C'est à l'intérieur de cette membrane que se forment les globules sanguins, agents immédiats de la combustion vitale qui s'accomplit dans l'intimité des tissus. Ces globules naissent par groupes isolés, formant ainsi ce que l'on a appelé les *îles de sang*[1]. Celles-ci, par les progrès de l'évolution s'unissent les unes aux autres; et de cette union résulte un *réseau vasculaire* qui entre plus tard en communication avec le cœur[2]. Jusque-là, cet organe n'avait battu que sur un liquide incolore; à partir de ce moment, il reçoit et envoie à toutes les parties de l'embryon du sang rouge, désormais indispensable à la vie et au développement du nouvel être.

Si les îles de sang sont frappées d'un arrêt de développement, si le réseau vasculaire ne s'organise pas ou ne se forme qu'incomplètement, le sang qui arrive au cœur ne contient pas le nombre de globules nécessaire pour qu'il jouisse de toutes ses propriétés vivifiantes[3]. L'embryon est alors atteint d'une véritable *anémie*, absolument comparable à celle dont souffre et meurt l'homme lui-même, et il ne tarde pas à périr.

L'anémie simple est une cause de mort; mais elle ne produit de monstruosité que lorsqu'elle se complique d'*hydropisie*, ce qui arrive dans la plupart des cas. Cette dernière affection peut n'atteindre que les parties centrales du système nerveux; et alors, la moelle épinière et les *vésicules céphaliques* sont seules distendues et plus ou moins déformées[4]. Mais, dans bien des cas, elle envahit l'embryon entier. Alors, tous les blastèmes s'infiltrent d'une sérosité transparente qui les distend et accroît leur volume, parfois d'une manière étrange. Par suite, ils viennent se presser contre l'amnios, lors même que celui-ci a conservé ses dimensions normales; et, la pression produisant ses effets ordinaires, il se manifeste de nombreuses monstruosités[5].

Ainsi nous retrouvons les maladies et surtout l'hydropisie dont on a tant parlé, dont on parle encore souvent. Mais on voit combien leur rôle est différent de celui qu'on leur avait attribué. Au lieu d'être la cause première de la monstruosité, elles font seulement partie d'une série de phénomènes, dont le point de départ est dans l'aire vasculaire

[1] *Recherches*, p. 187; fig. 10 dans le texte.

[2] *Recherches*, p. 189; fig. 11.

[3] *Recherches*, p. 189, et dans l'atlas, pl. IV, fig. 1-7.

[4] *Recherches*, p. 192; fig. dans le texte 12 et 13.

[5] *Recherches*, p. 193, et dans l'atlas, pl. V et VI.

et nullement dans l'embryon lui-même, où on l'avait toujours cherché [1].

Les séries dont je viens de parler peuvent compter un bien plus grand nombre de termes que dans le cas précédent, et il est vraiment curieux de voir comment un *simple retard* dans le développement du feuillet vasculaire produit tout un ensemble de faits tératologiques, qui se commandent les uns les autres et aboutissent, de contre-coup en contre-coup, à la monstruosité la plus grave.

L'*omphalocéphalie* découverte par M. Dareste est particulièrement remarquable à ce point de vue. Elle constitue un type entièrement nouveau, essentiellement caractérisé par ces deux faits que la tête vient faire saillie au milieu de l'abdomen du monstre, tandis que le cœur est placé sur le dos, à la manière d'une hotte de chiffonnier [2]. Il n'est pas facile de donner sans figures une idée du mécanisme de cette étrange transposition d'organes et des phénomènes qui l'accompagnent. Je vais pourtant tâcher de le faire.

J'ai dit plus haut comment, à une certaine époque de son développement, le feuillet vasculaire présente en avant une large échancrure, dont les bords internes ont à leur base les deux cœurs primitifs. Si les prolongements latéraux formant cette échancrure sont seulement retardés dans leur évolution, voici ce qui se passe. La tête, qui continue à se développer, s'infléchit de haut en bas, s'engage dans l'intervalle qui sépare les prolongements latéraux, traverse la région pectorale et pénètre dans l'abdomen. Mais elle ne peut accomplir ce trajet sans se heurter à quelques obstacles. Aussi, à son arrivée dans l'abdomen, est-elle à peu près toujours déformée de diverses manières. Tantôt elle n'est plus qu'une masse informe; tantôt elle présente à divers degrés la cyclopie dont j'ai parlé plus haut; en outre, sa présence seule ne peut qu'arrêter le développement normal des blastèmes de la région qu'elle a envahie et empêcher les parois abdominales de se clore.

Mais, pendant que ces désordres ont lieu dans l'abdomen, les prolongements latéraux de l'aire vasculaire ont repris leur évolution. Ils se rejoignent alors au-dessus de la tête; les deux cœurs primitifs se rencon-

[1] Dans les cas où l'hydropisie entre pour une part dans les phénomènes tératogéniques, la série comprend au moins sept termes, savoir : 1° arrêt de développement des îles de sang; 2° formation incomplète du réseau vasculaire; 3° anémie; 4° hydropisie; 5° infiltration et distension des organes par la sérosité; 6° pression contre l'amnios; 7° monstruosités diverses, dont les premières produites en peuvent occasionner d'autres.

[2] *Recherches*, p. 242; fig. dans le texte 14-18, et dans l'atlas, pl. X, fig. 1-16.

trent et se confondent comme je l'ai déjà dit; et le cœur unique résultant de cette fusion se trouve placé sur le dos[1].

On voit que M. Dareste a suivi dans tous ses détails le mode de constitution de l'omphalocéphalie. Il a accompli un travail analogue à peu près pour chacun des types principaux connus en tératologie. Il a publié tous ces faits; il les a mis sous les yeux des élèves qui suivent ses travaux; il peut les montrer à quiconque voudra se donner la peine d'étudier la collection qu'il a formée. Là sont réunies plusieurs centaines de ces monstres obtenus artificiellement, présentant des exemples de presque tous les types et d'un grand nombre de variétés secondaires, à divers états de développement. — A peine est-il besoin d'ajouter que cette collection est absolument unique au monde.

VI. Après avoir exposé d'une manière forcément bien incomplète et abrégée les travaux tératogéniques de M. Dareste, je voudrais les résumer et montrer les rapports qui les unissent à d'autres, afin d'en faire mieux comprendre l'originalité et l'importance. Ce savant est parti d'une idée que Shwammerdam avait indiquée et dont les deux Geoffroy, Prévost et Dumas avaient tenté la réalisation. Mais on a vu comment et pourquoi ces hommes éminents s'étaient vite découragés. En réalité, ils avaient à peine abordé le problème de la production artificielle des monstres. Grâce à une ténacité, à une persévérance que rien n'a pu ébranler, M. Dareste l'a résolu complètement, à l'aide d'une méthode qui lui appartient en entier, dont il a varié les procédés et dans laquelle il a porté toute la précision exigée par la science de nos jours.

Par cela seul, M. Dareste a jugé définitivement le procès séculaire engagé entre la théorie de l'évolution et la doctrine de l'épigénèse. Sans doute le nombre des évolutionistes a bien diminué depuis l'époque où Cuvier écrivait la profession de foi que j'ai citée plus haut. Mais peut-être en reste-t-il quelques-uns; et en tout cas on rencontre encore aujourd'hui, dans les écrits de quelques hommes éminents, la trace des idées qu'ont soutenues Haller, Malebranche, Spallanzani, Réaumur, etc. Il me suffit de citer le célèbre naturaliste danois, Steenstrup; sa théorie de la génération alternante repose tout entière sur une conception qui touche, au moins de bien près, à celle de la préexistence des germes[2].

[1] Parfois aussi les deux cœurs primitifs restent séparés et s'élèvent chacun de leur côté au-dessus de la tête.

[2] *Uber den Generationswechsel*, 1842. Bien que la théorie de l'auteur soit inacceptable, ce livre n'en est pas moins une œuvre d'une haute importance et marque une ère toute nouvelle dans l'histoire du développement des êtres vivants.

Il est vrai que les études embryogéniques, de plus en plus approfondies et portant sur les groupes les plus divers, nous ont appris une multitude de faits qui tous viennent à l'appui de l'épigénèse. Pourtant cette doctrine n'avait encore pour elle que l'*observation* : la *preuve expérimentale* manquait.

Cette preuve, M. Dareste l'a donnée surabondamment. Il a montré que, en suivant sa méthode, on peut placer des œufs, pondus à la même époque et par les mêmes poules, dans deux couveuses différentes et obtenir à volonté dans l'une ou dans l'autre, soit des monstres, soit des poulets normaux. Dès lors le doute n'est plus possible.

Mais, je l'ai déjà fait remarquer, cette méthode, vainement cherchée jusqu'à lui et qui était le but final des tentatives de ses devanciers, est devenue, entre les mains de notre expérimentateur, un instrument dont il s'est servi pour aborder des questions absolument nouvelles et résoudre des problèmes restés inaperçus.

Par ses recherches d'ovologie proprement dites, dans le détail desquelles je ne pouvais entrer, par l'emploi de la tapoteuse, par l'ensemble de ses expériences, M. Dareste a démontré, bien autrement que Wolff, l'individualité des germes. Par là, il a apporté des arguments tout nouveaux et bien puissants à l'appui d'une conception de notre illustre maître Milne Edwards; conception qui, passée d'abord inaperçue, commence à se répandre et jouera bien probablement, prochainement peut-être, un rôle considérable dans les théories relatives à la reproduction et à la filiation des êtres[1].

Mais surtout, grâce à la méthode qu'il s'était donnée, M. Dareste a pu entreprendre une œuvre dont ses prédécesseurs ne pouvaient même pas avoir la pensée. Ceux-ci, je ne puis que le répéter, avaient décrit,

[1] En embryogénie générale, au lieu de prendre pour terme de comparaison ce qui se passe chez les animaux les plus élevés, Milne Edwards part des phénomènes les plus complexes de la *génération alternante*, qu'il regarde comme mettant en évidence ce qui est seulement dissimulé ailleurs. Pour lui, la *vésicule germinative*, par laquelle commencent tous les œufs, est déjà un animal. C'est un *protoplaste* doué de la faculté de se développer, de se perfectionner et de donner naissance par bourgeonnement à un nouvel être, le *métazoaire*, qui enfante à son tour le *typozoaire*. Celui-ci est destiné à s'organiser en *embryon* et à devenir un animal en tout semblable à celui qui avait produit le protoplaste. (*Leçons sur la physiologie et l'anatomie comparée de l'homme et des animaux*, t. VIII, p. 388.) M. Kuntsler expose depuis quelques années ces idées dans ses cours à la faculté de Bordeaux, et en a fait l'objet d'une conférence qu'a rédigée M. Peytoureau. Il semble que l'on commence aussi à se préoccuper de ces idées en Allemagne. (*La génération alternante chez les animaux vertébrés*; *Revue scientifique*, 1887, p. 11.)

disséqué, classé des monstres *tout faits;* ils en étaient restés à la *tératologie.* — M. Dareste nous a appris *comment ils se font.* Pour presque tous les types essentiels de la monstruosité, il a constaté le moment où apparaissent les premières déviations; il a suivi le travail organogénique dans ses écarts de plus en plus graves et en a montré le résultat final. Il a donc fait pour ces êtres anormaux ce que d'autres ont fait pour les êtres normaux. Il a *créé la tératogénie*, et il a écrit à lui seul tout un chapitre de cette branche absolument nouvelle de la physiologie expérimentale.

On lui reproche de n'avoir rien accompli d'analogue pour les Mammifères, les Reptiles et les Poissons. Mais quel est le savant qui, ayant ouvert une voie nouvelle, est allé à lui seul jusqu'au bout et en a parcouru tous les embranchements? L'histoire des sciences n'en fournit pas d'exemple. J'ajouterai que, à Paris comme en province, M. Dareste a été arrêté dans les recherches comparatives qu'il voulait entreprendre, par des difficultés matérielles que connaissent seuls ceux qui ont visité le triste laboratoire bien tardivement mis à sa disposition [1].

Au reste, peut-être est-il heureux que notre expérimentateur ait rencontré ces difficultés. Plus largement outillé, il aurait probablement réparti son temps et ses efforts sur des sujets divers, dont, par cela même, aucun n'aurait pu être étudié à fond. Forcé de s'en tenir aux Oiseaux, il est allé jusqu'au bout de son œuvre. S'il venait à manquer demain, il laisserait à ses successeurs fort peu de chose à faire en *tératogénie ornithologique.*

Or, en embrassant la presque totalité des faits tératogéniques pour une classe de Vertébrés, en montrant clairement pour chacun d'eux quel est l'enchaînement des phénomènes, M. Dareste a donné, à ceux qui viendront après lui, un terme de comparaison précis; il a pour ainsi dire tracé d'avance le programme d'une partie des recherches futures [2]. C'est là certainement un des plus sérieux services qu'il lui fût possible de rendre à la science qu'il venait de créer.

Enfin, cette étude approfondie pouvait seule justifier les affirmations de l'auteur au sujet de deux faits fondamentaux, que je me suis borné à

[1] Ce laboratoire, composé de deux petites pièces, a été attribué à M. Dareste à la suite d'une demande qu'avaient signée quarante et un membres de l'Académie des sciences.

[2] On comprend que je fais ici allusion aux phénomènes de l'*embryogénie tératologique.* Quant à la *production artificielle des monstres*, elle constitue pour chaque classe de Vertébrés un problème distinct, au sujet duquel les travaux de M. Dareste fournissent tout au plus quelques indications générales.

indiquer plus haut, mais dont l'importance est facile à comprendre, savoir : 1° l'existence chez les Oiseaux de monstruosités aussi nombreuses que chez les Mammifères; 2° l'identité des types tératologiques dans les deux classes.

Les belles découvertes de Baër et celles de M. Dareste rendent compte de l'un et de l'autre. Le premier a montré que les embryons de tous les Vertébrés ont à traverser d'abord une période d'organisation commune. « Je possède, dit-il quelque part, deux jeunes embryons préparés dans l'alcool et dont j'ai omis d'indiquer les noms. Il me serait complètement impossible de dire aujourd'hui à quelle classe ils appartiennent. Ce peuvent être des lézards, ou de petits oiseaux, ou de très jeunes mammifères [1]. »

De son côté, notre compatriote a constaté que la monstruosité remonte aux tout premiers temps de l'existence. On ne saurait être surpris de voir les causes tératogéniques, agissant sur des embryons qui se ressemblent, produire des déviations tératologiquement identiques.

Mais de là il résulte que le mécanisme de ces déviations ne saurait guère varier d'une classe à l'autre. A plus forte raison, en est-il ainsi pour les représentants d'une même classe. C'est ce qu'a bien compris M. Dareste. Aussi n'a-t-il pas craint de dire que la tératogénie d'une seule espèce d'Oiseaux était en réalité celle de tout l'embranchement [2].

Dans l'état actuel de nos connaissances, je ne vois pas quels arguments on pourrait opposer à cette conclusion; et je suis convaincu que, plus la science tératogénique fera de progrès, plus on reconnaîtra la portée générale des travaux de M. Dareste.

A. DE QUATREFAGES.

[1] Cité par Darwin (*De l'origine des espèces*). Milne Edwards a insisté sur des considérations analogues dans son beau mémoire sur le développement des Annélides. (*Annales des sciences naturelles*, 3e série, t. III.)

[2] *Notice* de 1879, p. 18.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. Caro, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques, section de morale, est décédé le 13 juillet 1887.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Pasteur, membre de la section de minéralogie, a été élu, dans la séance du lundi 18 juillet 1887, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, en remplacement de M. Vulpian.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Les grands écrivains français. Madame de Sévigné, par Gaston Boissier. Paris, Hachette, 1887.

Il n'est pas aisé de tracer en cent cinquante pages une image exacte et proportionnée d'un pareil modèle. Sans doute on a tant lu et étudié de Madame de Sévigné que ses traits peuvent passer pour bien connus et qu'il n'y a guère de découvertes à faire; d'ailleurs elle ne se cache pas et semble, au contraire, s'offrir d'elle-même à la curiosité. Mais le difficile est précisément de se reconnaître dans cette abondance de renseignements: il faut choisir, il faut savoir résister à l'attrait de tant de détails qui sollicitent l'intérêt. Il faut aussi comprendre et compléter. Cette nature si vive et si en dehors, qui semble s'échapper de toute part, a aussi ses secrets. Qu'est-ce que la femme chez Madame de Sévigné? Qu'est-ce au juste que l'écrivain? La femme s'est formée dans un milieu dont les mœurs diffèrent bien

IMPRIMERIE NATIONALE.

des nôtres, et elle a reçu une éducation toute particulière; un mariage malheureux l'a laissée veuve de bonne heure, et elle vivait dans une société très polie et très galante. Qu'a-t-elle été pour tant d'illustres adorateurs, que séduisait le charme de son étincelante conversation autant que celui de sa beauté? Quels ont été ses rapports avec son spirituel cousin et correspondant Bussy-Rabutin? Avec son fils et surtout avec sa fille, avec ses intimes amis, ses sentiments sont plus simples et plus faciles à démêler; mais de combien de choses elle leur parle à sa manière! Il y faut regarder de près pour bien voir son vrai caractère et le fond de son âme. Quant à son style, c'est un sujet d'étude qui a aussi ses difficultés. Comment se fait-il qu'un écrivain si facile et si abondant, « qui laisse courir sa plume et lui laisse la bride sur le cou, » soit en même temps si juste et si maître de la langue? Comment cette vivacité d'imagination se concilie-t-elle avec ce sens ferme et sain? Que doit Mme de Sévigné aux solides leçons de Chapelain et de Ménage, aux lectures sérieuses et frivoles dont elle avait la passion, au monde où elle a vécu? Voilà bien des questions auxquelles on ne peut répondre qu'avec beaucoup de savoir et beaucoup de tact. Et la plus grande difficulté peut-être d'un pareil sujet, c'est qu'il demande à être traité d'une main légère autant que sûre. Qui supporterait une critique pesante sur Madame de Sévigné?

Le petit livre de M. Boissier inaugure, avec le *Victor Cousin* de M. Jules Simon, une publication destinée, comme les belles éditions de nos classiques publiées par la même maison, à entretenir et à répandre le culte des lettres françaises, mais d'un caractère tout différent. On nous promet une collection d'ouvrages d'une courte étendue, sans aucun appareil de notes ni de pièces d'aucun genre, faciles à manier et attrayants, sur nos plus célèbres écrivains. Sous la conduite des meilleurs guides, le lecteur fera, sans fatigue, une intime connaissance avec leur vie, leur caractère, leur esprit, leurs œuvres et les jugements que portent sur eux la critique et l'opinion. C'est un programme fort séduisant, qu'on ne peut que souhaiter de voir réaliser. Du moins les deux débuts de cette publication sont-ils de nature à encourager nos espérances. J. G.

Notice bibliographique. — Études méridionales. La Renaissance italienne et la philosophie de l'histoire, par Émile Gebhart, professeur à la Sorbonne. Paris, Léopold Cerf, 1887.

Ce volume comprend sept études remarquables et de grand intérêt, faites sur des documents nouveaux et rattachées entre elles par un lien historique et philosophique. M. Émile Gebhart est un moraliste pénétrant et original, qui, depuis bientôt trente ans, s'est donné pour tâche d'analyser l'âme, non pas d'un individu, mais d'une nation. Avec une rare persévérance, il étudie le développement psychologique de l'Italie pendant les siècles qui ont précédé la Renaissance et au moment même de la Renaissance. Son livre débute par une exposition brillante et une appréciation critique de la théorie de Jacob Burckhardt dans l'ouvrage intitulé: *Die Cultur der Renaissance in Italien,* dont la traduction française par M. Schmitt a paru en 1885. Vient, en second lieu, un travail approfondi sur l'*Honnêteté diplomatique de Machiavel.* Le trait dominant, pour ne pas dire la cause principale de la Renaissance italienne, étant la personnalité humaine développée parfois à l'excès, on verra, dit M. É. Gebhart, comment le grand historien, aux heures les plus tristes de sa vie, est démeuré obstinément attaché à la vérité politique qu'il avait embrassée pour le bien de l'Italie, et comment l'inflexible conscience du diplomate a sauvé l'honnêteté de l'homme, que la ruine de sa fortune pouvait pousser à se démentir. La liberté

d'esprit, qui est à l'origine de ce développement de la personnalité, préexistait à la Renaissance. Elle rend compte du mouvement religieux de la Péninsule dès le XIIIe siècle. M. Émile Gebhart nous montre d'une façon piquante, dans le frère Salimbene, un joyeux représentant de la seconde génération franciscaine et comme un précurseur de la Renaissance. Le volume se termine par la restitution, d'après des textes sûrs, du tableau de la famille tragique des Cenci. A la Renaissance, dit l'auteur, il n'y eut plus de tyrans; mais il resta une société habituée à la violence, à la dureté des mœurs domestiques, au jeu des passions dépourvues de tout scrupule. La famille des Cenci, dépeinte par M. É. Gebhart, nous offre l'effrayant raccourci de ces mœurs terribles et de ces passions homicides. — Tout le livre est écrit avec un talent fin et de grande distinction. On dirait que l'auteur a été contemporain des divers personnages dont il parle, tant il les connaît bien. Il est vrai que chaque année, depuis vingt-sept ans, il va passer ses vacances en Italie et vivre, autant qu'il est possible, avec les hommes et les choses du présent et du passé. De cette fréquentation assidue résulte une force d'évocation qui se communique au lecteur. Celui-ci croit assister aux scènes que lui décrit un si habile narrateur. Mais la raison de notre historien moraliste ramène sans cesse les faits particuliers à des vues d'ensemble et à des lois générales. CH. L.

Venance Fortunat, poésies, traduites en français pour la première fois, par M. Ch. Nisard, membre de l'Institut, avec la collaboration, pour les livres I-V, de M. E. Rittier, professeur au lycée Saint-Louis. Paris, F. Didot, 1887, 295 pages in-8°.

Pourquoi les poésies de Fortunat n'avaient-elles pas encore été traduites, soit en français, soit dans toute autre langue? Parce que ce versificateur barbare est constamment obscur, souvent inintelligible. Il l'est par sa faute d'abord, s'étant exercé particulièrement à faire des jeux d'esprit, ce que nous appelons des pointes, dans un jargon composé d'italianismes, de gallicismes et de germanismes, où la construction offre presque autant d'énigmes que les mots eux-mêmes. Il l'est ensuite par la faute des copistes, qui, n'ayant pas compris ses intentions trop subtiles, ont altéré son texte de mille façons. MM. Ch. Nisard et E. Rittier ont donc fait preuve d'un grand courage quand ils ont entrepris de traduire en français ce poète presque ignoré, quoique fréquemment loué. Ils ont droit à la gratitude des érudits. Leur traduction est toujours élégante et claire. Mais est-elle toujours fidèle? Ce qu'on peut assurer, c'est qu'elle est toujours ingénieuse. Longtemps encore on discutera sur le sens vrai de tel ou tel vers que les contemporains d'Auguste n'auraient pas entendu plus facilement que nous.

Les Chivré, marquis de la Barre de Bierné, par André Joubert. Nantes, 1887, 234 pages in-8°.

Ces Chivré sont des seigneurs angevins. Plusieurs d'entre eux ayant joué d'assez grands rôles, leur famille, par eux illustrée, vient de trouver un historien. Du XIIIe au XVIe siècle, les Chivré ne firent guère parler d'eux hors de l'Anjou; mais quand s'ouvrit l'ère des dissensions religieuses, ils prirent une part très active aux entreprises des calvinistes, et ce fut le commencement de leur fortune. M. André Joubert a très curieusement recherché, dans les dépôts publics et dans les archives privées, toutes les pièces qui concernent cette famille, et, si l'analyse qu'il a faite de ces pièces très diverses n'a pas un intérêt soutenu, c'est que tous les Chivré n'ont pas été des personnages importants. Le dernier représentant de la branche aînée, Henri de Chivré, marquis de la Barre, mourut sans alliance le 11 septembre 1699, et, le

23 juillet 1720, le dernier de ses héritiers indirects, Henri-Louis-Gabriel de Chivré, seigneur de Sottevast, vendit le marquisat de la Barre à Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy. Ainsi finit la consciencieuse monographie de M. André Joubert.

HOLLANDE.

Plato's Symposion, eene erotische studie, par M. le D[r] Was, prédicateur à Saint-Oedenrode, Arnhem, 1887, in-8°, XI-103.

Ce nouveau travail de M. le D[r] H. Was est comme la suite de celui qu'il a publié dernièrement sur la *République* de Platon. La méthode est absolument la même; le sujet seul a changé. Dans une préface de quelques pages, l'auteur discute les explications qu'ont émises récemment M. Montegazza dans son livre Sur les amours des hommes (*Gli amori degli uomini*, 1886), et M. Schmelzer dans son Choix des dialogues platoniciens. M. Was, pour éclaircir les idées que les Grecs se faisaient de l'amour, étudie d'abord le sens du mot *eros*, par lequel ils l'exprimaient; il passe au système de Platon tel qu'on le trouve dans le *Banquet*, et il montre ce que ce système est devenu chez les écrivains postérieurs qui l'ont reproduit. L'ouvrage se termine, après les conclusions de l'auteur, par les citations nombreuses auxquelles le texte renvoie. Nous regrettons toujours que ces études intéressantes ne soient pas publiées dans une langue plus répandue que le hollandais.

ITALIE.

Cenni storici su le fonti del diritto greco-romano e le assise e leggi dei re di Sicilia, di Vito la Manzia, un vol. in-8°, Napoli, 1887.

La première partie de cet ouvrage contient une rapide analyse des sources du droit byzantin, d'après les travaux bien connus de Mortreuil et de Zachariæ. Dans la seconde partie, qui est la plus neuve et la plus intéressante, l'auteur recherche quelle a été l'influence du droit byzantin en Italie et particulièrement en Sicile. Suivant lui, cette influence a été presque nulle. Les lois byzantines n'ont pu être introduites et promulguées que dans la Pouille et la Calabre. Elles ont disparu lors de la conquête normande. Tout ce que l'on peut admettre, c'est que les rédacteurs des lois municipales de l'Italie méridionale et de la Sicile ont quelquefois puisé aux sources grecques. Les *Assises* des rois de la dynastie normande et les *Constitutiones regni Siciliæ*, promulguées en 1231, ont pour base le droit de Justinien. R. D.

TABLE.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

M. Spuller, ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux arts, *président*.

Assistants.. M. E. Renan, de l'Institut, Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. Barthélemy Saint Hilaire, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
M. Chevreul, de l'Institut, Académie des sciences.
M. Franck, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
M. J. Bertrand, de l'Institut, Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
M. Alfred Maury, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.

Auteurs... M. de Quatrefages de Bréau, de l'Institut, Académie des sciences.
M. Ch. Lévêque, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
M. Wallon, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles lettres.
M. Gaston Boissier, de l'Institut, Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. B. Hauréau, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles lettres, *secrétaire du bureau*.
M. R. Dareste, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
M. G. Perrot, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. Gaston Paris, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. Berthelot, de l'Institut, Académie des sciences.
M. Jules Girard, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. Weil, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
M.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À la Librairie HACHETTE et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants*.

JOURNAL

DES SAVANTS.

AOÛT 1887.

L'INDE CONTEMPORAINE.

New India or India in transition, by H. J. S. Cotton, Bengal civil service, London, 1886. — *L'Inde nouvelle, ou l'Inde en transition, par H.-J.-S. Cotton, du service civil du Bengale,* 184 pages.

History of India under queen Victoria, from 1836 to 1880, by captain Lionel J. Trotter, London, 1886. — *Histoire de l'Inde sous la reine Victoria, de 1836 à 1880, par le capitaine Lionel-J. Trotter,* 2 vol. gr. in-8°, XI-505 et 459 pages.

England and Russia face to face in Asia. Travels with the Afghan boundary Commission, by lieutenant A. C. Yate, Bombay staff corps, London, 1887. — *L'Angleterre et la Russie face à face en Asie. Voyages avec la Commission chargée de la délimitation des frontières de l'Afghanistan, par le lieutenant A.-C. Yate, de l'état-major de l'armée de Bombay,* in-8°, VI-481 pages.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Le sujet traité par M. H.-J.-S. Cotton, du service civil du Bengale, est tout autre que celui des ouvrages de M. le capitaine Trotter et du lieutenant A.-C. Yate. L'un de ces deux ouvrages est purement historique; l'autre intéresse surtout la géographie, sans exclure non plus

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de mai, p. 253; pour le deuxième, celui de juin, p. 317; pour le troisième, celui de juillet, p. 381.

l'histoire. Au contraire, le livre, d'ailleurs très court, de M. Cotton aborde une question purement morale. Quelles réclamations les Hindous peuvent-ils légitimement adresser à l'administration anglaise? Quels sont leurs besoins nouveaux? A quel point de progrès sont-ils aujourd'hui réellement arrivés? Par suite, quelles concessions ont-ils le droit d'obtenir? Celles qu'on leur ferait dès à présent sont-elles suffisamment justifiées? Jusqu'où peuvent-elles être portées sans péril pour les maîtres, et avec profit pour les sujets? Ce sont là des questions des plus graves, mais bien épineuses. Résolues dans un sens ou dans l'autre, elles peuvent entraîner les conséquences les plus funestes ou les plus utiles. A ce titre, elles méritent la très sérieuse attention des autorités anglaises dans la presqu'île et celle de la métropole. M. H.-J.-S. Cotton a bien fait de les signaler, en supposant même que la réforme ne soit peut-être pas aussi urgente qu'il semble le croire.

Son ouvrage, clair autant que concis, est dédié au marquis de Ripon, qui a été vice-roi de 1880 à 1884, et que l'auteur admire vivement. Lord Ripon en a accepté la dédicace; ce qui autorise à penser qu'il partage les opinions qui y sont exposées. C'est là un suffrage d'un grand poids. M. Cotton a lui-même une expérience personnelle qui a sa valeur. Voilà plus de vingt ans qu'il est entré au service, après avoir subi les examens qui ouvrent la carrière. Son père et son grand-père ont également servi dans l'Inde pendant une soixantaine d'années; et il se félicite de leur avoir succédé dans une administration à laquelle il se fait gloire d'appartenir. Personne plus que lui, dit-il, ne reconnaît les bienfaits dont l'Inde est comblée par l'Angleterre; mais, en même temps, il est profondément convaincu de l'importance des changements qui se sont produits depuis une trentaine d'années parmi les natifs. S'il est plein de respect pour le Gouvernement, qu'il seconde avec la plus sincère loyauté, il aime aussi la contrée où il remplit ses fonctions; son dévouement au peuple hindou n'a rien d'incompatible avec le sentiment de ses devoirs officiels, qui n'en sera jamais altéré. M. Cotton parlera donc en toute franchise. L'Angleterre a infusé une vie nouvelle dans la nation indienne; elle ne peut pas reculer devant les responsabilités dont elle s'est chargée après mûre réflexion; et elle ne saura pas mauvais gré à qui lui dit la vérité, en lui montrant les conséquences nécessaires et déjà très manifestes de la généreuse politique qu'elle a adoptée. Du reste, M. Cotton n'est pas seul de l'avis qu'il exprime, et il cite des personnes considérables, soit Anglais, soit indigènes, qui pensent absolument comme lui, sans compter des journaux et des revues qui ont accueilli ses articles, et ont adhéré à ses manières de voir.

M. Cotton pose d'abord en fait que ce sont les Anglais eux-mêmes qui ont créé, sans le savoir peut-être, les aspirations actuelles du peuple hindou. Jamais, dans le passé, les populations de la péninsule n'ont connu d'unité; des différences profondes de races, de mœurs, de croyances, de territoires, les ont toujours divisées. C'est le Gouvernement anglais qui, par son action générale et unitaire, a fait naître un sentiment de nationalité ignoré jusque-là. La langue anglaise, répandue de plus en plus parmi les natifs, est entre eux un lien tout-puissant. Non seulement, cette communauté de langage leur permet de se mettre au niveau de leurs maîtres; mais, en outre, elle leur facilite une entente mutuelle, qui tourne à leur profit beaucoup plus qu'au profit de la domination étrangère. Tout récemment, deux faits, qui se sont produits publiquement, ont révélé chez les Hindous ce commencement de nationalité, qu'on n'avait pas encore soupçonné. Quand lord Ripon a quitté l'Inde en 1884, l'enthousiasme de reconnaissance qui a éclaté pour lui a été unanime; et c'était bien une manifestation nationale au vrai sens du mot, pour remercier le vice-roi de tout ce qu'il avait voulu faire en faveur des indigènes. De même à la mort du babou Keshab Tchandra Sen[1], le continuateur illustre de la réforme tentée par Rammohun-Roy, c'est un mouvement national qui, d'un bout de la presqu'île à l'autre, a provoqué un deuil général et sincère. La célébration même du cinquantenaire de la Reine a uni les cœurs dans une pensée identique de respectueux dévouement; mais, du même coup, les esprits auront dû sentir qu'ils pouvaient s'entendre non moins bien sur d'autres points encore plus importants. Les princes indigènes, dont l'administration s'est fort améliorée à l'école des Anglais, ne songent pas à secouer un joug si bienfaisant; mais ils seraient disposés à se fédérer ensemble; l'Angleterre resterait toujours leur souveraine et leur protectrice; mais les Etats natifs auraient plus d'indépendance, sans avoir moins de régularité. Ils appliqueraient uniquement les lumières qu'on leur a données à se conduire avec encore plus de sagesse et de justice.

C'est là ce que M. Cotton appelle la crise politique; et cette crise lui semble plus prochaine qu'on ne le suppose ordinairement. Mais il ne partage pas les craintes qu'a exprimées le professeur d'Oxford, M. Seeley, dans son bel ouvrage sur « l'Expansion de l'Angleterre[2] ». L'Inde peut aspirer à se gouverner elle-même; mais elle ne veut pas cesser d'être sous la main de ses éducateurs; elle sait tout ce qu'elle leur doit et tout ce

[1] Voir le *Journal des Savants*, cahier d'octobre 1885, p. 588 et suiv. — [2] *Journal des Savants*, cahier de novembre 1886, p. 640.

qu'elle peut toujours en recevoir. M. Seeley appréhende que l'Inde émancipée n'échappe à la métropole. M. Cotton, qui a vu les choses de plus près, n'éprouve pas ces inquiétudes. Seulement, il conseille au Gouvernement anglais de diriger lui-même la transition qui se prépare; il la rendra plus facile en la favorisant de tout son appui. C'est un simple appel à la prudence.

Voilà l'impression générale d'un fonctionnaire anglais qui a vieilli dans le service. Mais quelle est sur ce point essentiel et fort obscur l'opinion des Hindous eux-mêmes? M. Cotton n'hésite pas à avouer qu'il est excessivement difficile de connaître ce qu'il en est à cet égard. Les Hindous sont par caractère peu expansifs; ils ont tant de dissemblances avec les Européens qu'ils s'ouvrent très rarement à eux. Les Anglais, de leur côté, ne sont pas beaucoup plus communicatifs, et ils ne pénètrent guère dans l'intimité de leurs sujets. Il semble même que plus la domination acquiert de durée, moins la connaissance réciproque fait de progrès. Les gentlemen indigènes fréquentent peu les gentlemen anglais; les chefs véritables de l'esprit des natifs ne se prodiguent pas. Les radjahs, les nababs, les bahadours, qui sont reçus en grande pompe par le vice-roi et par les lieutenants-gouverneurs, ne sont pas effectivement les meneurs de la foule. Humblement soumis au pouvoir, quel qu'il soit, ils ne représentent pas le peuple qu'ils régissent et qu'ils exploitent. Leur humilité même, qui peut être bonne pour leurs intérêts personnels, est sévèrement jugée par la haute société indienne. Les basses classes ne pensent qu'à leurs affaires locales, indifférentes à tout le reste, quelle que soit la main qui les gouverne, et à qui elles ne demandent que de n'être pas trop pesante. Ce sont les indigènes bien élevés et habitant les capitales des trois présidences qui font l'opinion de leurs compatriotes. Les babous du Bengale règlent les idées des natifs, de Peischawer à Chittagong; et quoique les provinces du Nord-Ouest soient infiniment moins avancées, elles font tous leurs efforts pour marcher du même pas que les autres. On y a vu tout récemment un conférencier bengali, Surendro Nath Banerjea, parlant en anglais, exciter autant d'enthousiasme à Moultan, sur les rives du Sutledj, qu'il en avait pu exciter à Dacca sur le Brahmapoutra. Les natifs les plus distingués et les plus instruits s'isolaient jadis, par amour-propre, de leurs coreligionnaires ignorants; aujourd'hui ils s'y mêlent avec une sollicitude calculée, parce qu'ils sentent qu'ils peuvent s'en faire une puissante clientèle. C'est là un changement que M. Cotton trouve considérable, et qui l'est bien réellement, malgré les railleries dont il est parfois l'objet. C'est qu'il y a peu d'observateurs désintéressés pour le comprendre. Les commerçants venus

de l'Europe ne songent qu'à leur négoce; les militaires ne connaissent que les soldats qu'ils commandent; les fonctionnaires civils eux-mêmes s'y trompent; et le Gouvernement, si l'on s'en rapporte à M. Cotton, réside trop longtemps à Simla, et est trop loin, pour savoir précisément quelle est l'opinion des grandes villes et du vulgaire.

Si l'on ne peut pas affirmer que le peuple hindou aime le gouvernement des Anglais, il serait tout aussi faux de dire qu'il désire le changer. Lorsque tout récemment les affaires de l'Afghanistan avaient fait naître la crainte d'une invasion russe, les princes indigènes ont mis leurs armées, dont quelques-unes sont assez nombreuses, à la disposition du vice-roi. Mais il ne faudrait pas se tromper à ces démonstrations : elles sont intéressées. D'abord, les princes indigènes savaient bien que leurs offres ne seraient pas acceptées, et ils ont tout lieu de croire que, dans le cas où une invasion étrangère se réaliserait, le premier soin de l'autorité serait de les désarmer. En offrant la coopération de leurs troupes, ils ne couraient aucun risque; et c'était un moyen de s'assurer la bienveillance du Gouvernement, de qui, après tout, ils dépendent d'une façon absolue. Ce qui paraît certain, c'est que toutes les classes de la population, sans exception, redoutent les Russes, et qu'elles ne songent point à une révolution qui leur imposerait des maîtres aussi durs. Elles donnent sans hésiter la préférence à l'administration anglaise, à laquelle elles ne demandent que quelques réformes, hautement approuvées par lord Ripon, quand il était vice-roi, et même pressenties, il y a quarante ans, par Macaulay, dans un de ses plus beaux discours à la Chambre des communes, et par l'honorable Montstuart Elphinstone.

Cependant Macaulay lui-même, quelque généreux que fût son cœur, n'avait pas de sympathie pour les Hindous; il les traita toujours d'un ton de supériorité blessante. M. Cotton trouve que ces formes hautaines et dédaigneuses sont encore beaucoup trop souvent celles des Européens dans l'Inde. Il sait bien que c'est là un sujet très pénible à discuter; mais il ne l'évite pas, et il déclare que la répulsion a toujours été bien plus forte de la part des Anglais que de la part des indigènes. Le peuple hindou est naturellement affectueux; et, pour peu qu'on soit bon avec lui, il est tout prêt au dévouement et à l'enthousiasme. Jadis les Anglais venaient dans l'Inde pour y séjourner longtemps; aujourd'hui, ils ne font en général qu'y passer. On se considère comme exilé sous ce climat dangereux, et l'on fait cesser l'exil aussitôt qu'on le peut. Un si rapide contact ne permet guère de se lier avec le peuple au milieu duquel on reste si peu de temps. D'autre part, les Anglais, plus nombreux à cette heure à cause des facilités du voyage, vivent d'autant plus étroitement entre eux.

Ajoutez que les souvenirs de la grande rébellion ne sont pas effacés, et que, si l'on ne redoute pas qu'elle recommence, on a moins de confiance dans le peuple dont elle a soulevé naguère une partie. L'attitude des fonctionnaires s'en ressent, et ils n'ont pas ordinairement pour leurs administrés les égards nécessaires. Les natifs, en réclamant pour eux-mêmes une part plus large aux emplois, excitent bien des jalousies et bien des ombrages, parce que les Anglais ont horreur d'une égalité quelconque avec une race qui leur semble inférieure. Cette race cependant parle souvent la langue anglaise mieux que bien des Anglais; elle occupe dignement des sièges dans les tribunaux; elle administre les affaires locales avec distinction; elle conduit de grandes opérations commerciales; elle dirige des manufactures considérables; elle est même parfois aussi instruite qu'aucun lettré d'Europe. Les babous qui ont le mieux profité de l'éducation anglaise sont les plus détestés par le service civil, menacé de leur concurrence; et M. Cotton avoue que, chez ses propres collègues, il a observé l'opposition la plus vive au fameux Ilbert bill, par lequel lord Ripon accordait aux indigènes l'entrée de fonctions auxquelles jusque-là ils n'avaient point été admis.

Selon M. Cotton, le Gouvernement se mêle de trop de détails dans les affaires locales; et la bureaucratie, envahissante dans l'Inde comme partout, ne laisse pas assez de liberté aux administrations communales; elle ne respecte pas toujours assez complètement les usages et les coutumes consacrés par le temps. Il n'y a pas de questions plus importantes dans l'Inde que les questions agricoles. On a touché et l'on touche sans cesse aux rapports des zémindars et des ryots, sans connaître ce que sont vraiment ces rapports. Les agriculteurs et les grands tenanciers ne sont pas dans l'Inde ce qu'ils peuvent être relativement les uns aux autres dans le Royaume-Uni; et il arrive qu'en se faisant les champions d'intérêts qui ne sont ni compromis ni contradictoires, on trouble profondément un état de choses séculaire, dont personne ne demandait le changement.

M. Cotton recommande, avec non moins de vivacité, l'économie dans les finances publiques. En vingt-cinq ans, la dette a monté de 90 millions sterling à 162 millions, et même 242 millions, en y comprenant les charges indirectes et les garanties dont l'État s'est rendu responsable. C'est 4 milliards de francs, peut-être 6 milliards. L'intérêt annuel est de 17 millions sterling. La construction de chemins de fer se justifie sans doute par bien des motifs; mais on y a mis trop de hâte; et c'est le trésor public qui, de ce chef, souffre la perte, tout aussi bien qu'il la souffre pour les canaux d'irrigation. Les dépenses pour l'armée sont excessives; elles se montent au moins à 500 millions de francs; les appointements

des fonctionnaires sont exagérés. Pour supporter cet accablant fardeau, il a fallu établir des taxes nouvelles, qui soulèvent de vifs mécontentements, dont lord Mayo, dès 1872, signalait le grand danger. A cette heure, on en est réduit à ne plus pouvoir augmenter les impôts, qui ont atteint leur extrême limite. L'économie ne peut être obtenue que par un changement radical dans l'organisation administrative; et M. Cotton va jusqu'à dire que l'administration européenne doit être remplacée par une administration indigène.

La coopération des natifs reconnus capables aurait bien des avantages. D'abord, ils savent les langues du pays; et l'on pourrait les choisir plus âgés et plus mûrs que les jeunes gens arrivant d'Angleterre; ils n'ont pas besoin de prendre des congés pour aller refaire leur santé en Europe; ils n'ont pas les diversions incessantes des fonctionnaires actuels, qui ne songent qu'à retourner chez eux et à leur *home;* ils connaissent leurs compatriotes mieux que des étrangers ne pourront jamais les connaître. Plusieurs natifs ont fait leurs preuves dans les postes les plus élevés de la judicature; et le comte de Shelborne, lord chancelier, a pu leur adresser en plein parlement (10 avril 1883) un magnifique éloge, en affirmant que les jugements rendus par les magistrats indigènes étaient aussi équitables que ceux des juges anglais. Cette compétence judiciaire des indigènes est incontestable; et elle se rattache, sans doute, à ces qualités de l'esprit hindou qui ont enfanté les Lois de Manou et tant d'autres codes.

M. Cotton, allant encore plus loin, voudrait que l'on confiât des emplois du pouvoir exécutif à des Hindous. Associés aux fonctionnaires anglais, ces nouveaux venus partageraient leur responsabilité et ne feraient plus contre eux cause commune avec les mécontents. Les devoirs des fonctionnaires anglais sont aujourd'hui trop étendus; ces devoirs dépassent les forces ordinaires, quand ils concernent, comme il arrive parfois, trois ou quatre millions d'hommes, sur une surface de 9 ou 10 mille *miles* carrés. La concentration de tant de pouvoir dans une seule main est très regrettable, et des auxiliaires choisis dans le pays seraient fort utiles. Ils auraient plus de stabilité; ils seraient moins mobiles, ne songeant pas à un déplacement perpétuel. La commune hindoue n'a point changé depuis trois mille ans; c'est une base excellente, sur laquelle on peut s'appuyer. On a eu tort dans ces derniers temps d'apporter des modifications à l'organisation communale. C'est au contraire en la fortifiant qu'on pourra en faire une pépinière d'administrateurs expérimentés. Dans cette voie, on arriverait peu à peu jusqu'à la réforme des conseils législatifs placés auprès des lieutenants-gouverneurs. Ces conseils, aujourd'hui purement consultatifs, doivent devenir représentatifs et sortir d'un sys-

tème d'élections bien combinées. Le conseil législatif du gouvernement suprême à Calcutta s'est très bien trouvé d'avoir pris cette initiative; mais le nombre des indigènes qu'on y admet est encore trop restreint, et l'on pourrait sans péril leur accorder les deux tiers des places, où ils ne parviendraient que par le choix d'électeurs éclairés. Une conséquence évidente de ces changements dans le personnel, ce serait un accroissement d'attributions, notamment en ce qui regarde le budget de chaque année.

M. Cotton sent bien que, pour cette révolution, le désir des indigènes ne suffit pas, même en le supposant parfaitement légitime. Il faut en outre l'assentiment de la métropole, se traduisant par l'opinion publique. Il est clair que l'opinion anglaise ne peut pas se préoccuper de détails qui ne regardent que l'administration sur place, dans la péninsule; mais c'est l'opinion publique qui est chargée d'imprimer une direction générale à l'administration, et de lui inculquer l'esprit qui doit l'animer. Aussi M. Cotton se félicite-t-il de voir que toute idée de conquête et d'exploitation mercantile a disparu; et que la nation anglaise, guidée par les discours des hommes d'État et par les ouvrages des publicistes, commence à s'intéresser beaucoup plus que par le passé aux affaires indiennes. On comprend comme Macaulay les devoirs du Gouvernement britannique envers ses sujets; les idées de justice et de générosité à l'égard des Hindous ne sont plus de vaines utopies. C'est à l'influence de l'opinion que M. Cotton attribue certains actes tout récents, et aussi pratiques qu'honorables, du gouvernement suprême dans l'Inde. Le Mysore qui, depuis cinquante ans, avait été placé sous la main des Anglais, a été rendu aux héritiers des princes dépossédés. Le Bérar a été également restitué à la famille de ses anciens souverains, de même que Baroda l'a été au Guicowar. Ce sont là autant de mesures de haute politique, dont l'opinion anglaise peut juger la convenance et l'opportunité, parce qu'elle est plus impartiale et plus désintéressée que ceux qui prennent ces mesures et que ceux qui en bénéficient.

C'est là, d'ailleurs, la voie dans laquelle M. Cotton pousse l'opinion; et les deux éléments principaux de la reconstruction politique qu'il rêve, c'est la réorganisation de l'armée indigène et la fédération des radjahs, sous la tutelle anglaise, qui ne cesserait pas de les protéger. Mais ce serait là, à ce qu'il semble, deux réformes immenses, dont l'opinion publique dans le Royaume-Uni ne s'est pas encore assez occupée pour que ces réformes soient sur le point de se réaliser. Après l'insurrection militaire de 1857, la première garantie qu'on dut prendre, ce fut de réduire l'armée indigène de plus de moitié, parce que c'était d'elle

que le mal était venu. Aujourd'hui, augmenter le nombre des Hindous armés, laisser à tous les États indigènes la liberté d'avoir autant de troupes qu'ils le voudraient, leur permettre une fédération, ce sont là autant de projets qui paraissent bien prématurés. Il faut que la terrible leçon qu'on a reçue, voilà trente ans à peine, exerce encore son influence. Le moment n'est pas arrivé d'accroître les forces militaires des natifs et de réduire l'effectif des troupes anglaises. Il serait sans doute fort souhaitable de pouvoir le faire en toute sécurité. Mais serait-il prudent de risquer dès à présent cette tentative hasardée? Les lumières administratives et politiques des princes indigènes sont-elles déjà une garantie suffisante? Ces princes seraient-ils en mesure de se fédérer, comme les États-Unis de l'Amérique du Nord? Et, quoi qu'en pense M. Cotton, les Hindous, dans leur passé et dans l'état actuel, sont-ils comparables aux Anglo-Saxons du nouveau continent, qui, depuis plus de deux siècles, n'ont cessé de s'approprier toutes les ressources de la civilisation européenne? Sur un autre point non moins douteux, M. Cotton répond avec une égale assurance. L'Inde anglaise n'est pas menacée d'une invasion par un puissant voisin; et, pour M. Cotton, cette crainte n'est qu'une pure chimère. On peut désirer qu'il voie juste; mais on peut aussi ressentir des craintes qu'il n'a pas, et que suscitent les événements qui se passent actuellement dans l'Afghanistan.

La crise morale et sociale n'est pas moins sensible que la crise politique. La phase toute nouvelle que l'Inde traverse n'est pas la suite de son développement antérieur et intime. C'est une révolution qui lui est survenue du dehors. Le polythéisme, avec toutes ses superstitions, est toujours le fond des croyances; et la culture intellectuelle apportée par l'étranger ne peut pas le détruire, ni le remplacer de sitôt, serait-ce par une foi infiniment meilleure. L'enseignement exotique peut éclairer quelques esprits d'élite; mais il ne touche pas les masses, où le changement ne peut s'accomplir que quand il sera spontané. En attendant, les natifs formés aux écoles du Gouvernement doivent être chargés de plus en plus de l'éducation de leurs compatriotes moins éclairés qu'eux. Ce sont des intermédiaires indispensables, et l'on doit s'appliquer surtout à seconder la création d'écoles libres et absolument indépendantes. L'action du pouvoir ne doit se faire sentir qu'en les surveillant.

M. Cotton demande la même tolérance pour le système des castes. Cette institution, aussi vieille que le pays lui-même, peut choquer nos convictions et nos habitudes. Dans l'Inde, elle garantit l'ordre; et ses défauts ont été plus que compensés par les services qu'elle rend. Établie par le brahmanisme, elle est une organisation sociale bien plutôt qu'une

organisation religieuse; on peut la modifier; mais il ne faudrait pas tendre à la supprimer, parce qu'on ne saurait mettre à sa place rien qui la vaille pour ces populations. Avec l'ordre, elle leur a donné la discipline, la régularité, et la division du travail nécessaire à la société. Les missionnaires européens et le Gouvernement lui-même détestent le système des castes, bien qu'ils ne sauraient lui substituer aucun autre système aussi efficace. Les brahmanes sont aujourd'hui aussi honorés qu'ils le furent jamais; et M. Cotton a pu constater, dès son arrivée dans l'Inde, que, si les indigènes le saluaient poliment en tant que fonctionnaire, ils réservaient leur adoration pour le brahmane dont il était accompagné, en se prosternant à ses pieds, le front dans la poussière. Tout le monde parmi les indigènes respecte profondément la caste. Rammohun-Roy lui-même n'a jamais rien fait, tout novateur qu'il était, qui pût lui faire perdre la sienne; et les classes les plus infimes y tiennent autant que les plus hautes. Les Sikhs et les Mahométans ont été amenés à s'y soumettre, bien que leur foi religieuse soit essentiellement différente. Les corporations ouvrières sont devenues de véritables castes, délimitées aussi sévèrement que les castes primitives. On peut ajouter que l'intérieur des familles hindoues est aussi édifiant que peut l'être celui des meilleures familles européennes; c'est un des traits les plus touchants du caractère national. L'affection réciproque des parents et des enfants est aussi vive que constante; et la piété la plus sincère y règne entretenue par les observances minutieuses que chaque jour voit renaître.

L'instruction, telle qu'elle est donnée dans les établissements publics modelés sur ceux de l'Europe, atteint les intelligences par les lumières qu'elle leur apporte; mais cette instruction ne change rien au moral, et les croyances restent imperturbablement ce qu'elles étaient. De cette contradiction il résulte une véritable anarchie, qui n'a pas encore causé grand désordre, parce que les indigènes instruits sont jusqu'à présent en très petit nombre, mais qui est grosse de périls pour l'avenir. M. Cotton compte beaucoup d'amis qu'il estime et qu'il aime dans cette minorité, aussi honnête qu'éclairée; mais il y voit un dissolvant inévitable pour la société hindoue. Cependant, malgré des symptômes alarmants, M. Cotton se fie à la sagesse du gouvernement suprême pour ne rien précipiter, et aussi à la stabilité de l'esprit hindou, qui, tout en se pliant à la pensée européenne et étrangère, n'en a pas moins conservé ses principes religieux dans toute leur force, bien persuadé que la religion est la base de la société.

Le dernier chapitre de l'ouvrage de M. H.-J.-S. Cotton traite des tendances religieuses de l'Inde. Le Gouvernement anglais est resté abso-

lument neutre, et il ne fait rien pour attirer les Hindous au christianisme; les Hindous, de leur côté, répondent à cette indifférence par une indifférence égale. Les conversions sont fort rares, même parmi les jeunes indigènes qui s'instruisent dans les écoles de l'État. Ce qui est assez fréquent, c'est que les lumières qu'ils y reçoivent détruisent la foi qu'ils avaient auparavant, et ne la remplacent pas par une autre croyance. Ces jeunes esprits n'arrivent qu'à une sorte de chaos et à une pure négation, dont leur état moral souffre beaucoup. Les missionnaires chrétiens, protestants et catholiques, font une œuvre pieuse, mais à peu près stérile. Là où le christianisme rencontre une croyance religieuse dès longtemps organisée, il ne peut pas faire de conversions sur une large échelle. En face de l'Islam, il est radicalement impuissant; et, parmi les Hindous, il ne fait des prosélytes que dans les classes les plus basses. Le peu de succès qu'il y obtient excite d'autant plus vivement la répugnance de la caste brahmanique et des classes élevées; elles enveloppent dans un même dédain leurs inférieurs et la religion nouvelle qu'ils embrassent, parce que cette odieuse innovation renverse non seulement l'ancien culte, mais la société même, qui repose sur la caste.

Toutes ces considérations de M. Cotton sont exactes; et il les appuie, pour les fortifier, sur les témoignages de fonctionnaires qui ont résidé de longues années dans l'Inde. Lui-même a vécu dix-huit ans dans le Bengale; il n'y a pas vu une seule conversion parmi les Hindous des hautes classes. Ceux mêmes des indigènes qui, par liberté d'esprit, se sont affranchis des superstitions de la foule, se soumettent cependant à toutes les cérémonies extérieures du culte national, pour ne pas rompre toutes relations avec leurs compatriotes. Quant au compromis que Rammohun-Roy et ses successeurs ont tenté entre le brahmanisme et le théisme, M. Cotton le croit encore bien moins fécond et moins pratique que le christianisme. Il connaît quelques-uns des adeptes, et il a pour eux la plus réelle considération; mais le brahmisme (brahmaïsme), comme on l'appelle, est aussi une doctrine étrangère, qui se confond avec le théisme et l'unitarisme européen; il ne peut s'adresser qu'à une infime minorité d'esprits plus philosophiques que religieux. «Les hommes en général, dit très bien M. Cotton, sont constitués de telle sorte qu'ils préfèrent recevoir leurs croyances toutes faites sur la foi d'un autre, plutôt que de se faire à eux-mêmes des opinions indépendantes.» Le brahmisme ne peut servir à organiser que ce très petit cercle d'individus qui, après un examen de conscience approfondi, arrivent à tomber d'accord sur quelques principes fondamentaux. Quant aux multitudes, le

brahmisme ne les conquerra jamais, et il ne peut faire la moindre concurrence aux vieux cultes.

Sur ces points divers nous partageons l'avis de M. Cotton, en ce qui concerne l'état présent des esprits dans l'Inde, tout en maintenant le jugement que nous avons porté ailleurs sur l'avenir religieux de ces foules innombrables[1]. Mais nous nous séparons de M. Cotton quand il vante le positivisme comme la future religion des peuples civilisés. Il paraît que la doctrine de M. Auguste Comte a déjà fait quelques prosélytes fort convaincus dans le Bengale; et M. Cotton affirme que cette doctrine, qui repousse si décidément le surnaturel, «a une affinité extraordinaire avec la morale dès longtemps familière à tout Hindou vraiment dévot.» Pour soutenir cette idée, qui est au moins singulière, il en appelle tout à la fois à un réformateur indien, Tchaitanya, qui vivait dans le XVI[e] siècle, à un ouvrage du babou Jogendro Chunder Ghose, à feu Dwarka Nath Mitter, qui était juge à la Cour suprême de Calcutta et ardent comtiste. C'est que M. Cotton lui-même croit fermement au triomphe de la future religion de l'humanité, telle qu'Auguste Comte l'a conçue, de même qu'il admire beaucoup les labeurs apostoliques de saint François-Xavier, des Jésuites en général et spécialement de Robert de Nobili, qu'il propose en exemple à tous ceux qui sont capables de suivre de si nobles traces.

Quelque disposé qu'on soit à déférer à l'opinion d'une personne qui a vécu vingt ans parmi le peuple dont elle parle, nous ne pouvons acquiescer à ces conclusions de M. Cotton. Malgré son témoignage, nous ne saurions admettre que le positivisme soit quelque jour plus utile et plus répandu en Asie qu'il ne l'est en Europe. Il ne triomphera pas plus dans l'Inde qu'ailleurs; et en voyant ce qu'il est actuellement chez nous, où il est né, il est bien difficile de supposer qu'il puisse jamais ressusciter avec l'énergie qu'on lui prédit. On peut admirer saint François-Xavier et le P. R. de Nobili; mais leur influence a été bien limitée et bien peu durable. Les fraudes pieuses des Jésuites ont pu être inspirées par de bons sentiments; mais elles n'ont guère réussi qu'à tromper quelques lecteurs, aussi prévenus que l'était Voltaire, quand il ajoutait foi à l'Ézour-Védam[2].

Mais, malgré les réserves qu'il nous faut faire, nous ne pouvons que remercier M. H.-J.-S. Cotton d'avoir publié son ouvrage. Il renferme des appréciations très curieuses sur l'état actuel des esprits chez les

[1] Voir le *Journal des Savants*, cahier de novembre 1886, p. 638 et suiv. — [2] Voir le *Journal des Savants*, cahier de juin 1885, p. 311.

Hindous; il ouvre des aperçus ingénieux et neufs, dictés par la plus louable sympathie pour la race dont les Anglais ont entrepris l'éducation. Il indique avec une clarté et une justesse remarquables les principes qui devront dominer la réforme qu'il trouve indispensable. Cette réforme est-elle mûre en effet? Et le gouvernement suprême doit-il y procéder sans délai? La solution appartient à ceux qui peuvent observer les choses en toute connaissance et avec impartialité. Sur ce point très délicat, on peut différer d'appréciation. Il faut être sur les lieux pour bien juger de l'opportunité. Ce qui est certain dès à présent, c'est que le résultat prévu par M. Cotton est inévitable dans un temps plus ou moins long. Les lumières que les Anglais répandent à flots ont déjà produit un grand effet. Grâce aux écoles de tout genre et à l'enseignement qu'on y puise, le nombre des Hindous éclairés s'est beaucoup accru, et s'accroît tous les jours davantage. On leur doit de les introduire de plus en plus dans les emplois publics; mais pour cela, comme pour le reste, tout est dans la mesure. Aller d'un pas trop rapide, ce serait peut-être susciter dans l'administration civile une perturbation analogue à celle de 1857 dans l'armée. L'insurrection des cipayes est venue de ce que la partie indigène était beaucoup trop forte en comparaison de la partie européenne; il ne faudrait pas commettre une faute semblable pour les fonctions civiles. Comme le but définitif de l'Angleterre est d'amener les Hindous à se gouverner eux-mêmes, sous son protectorat, ainsi que se gouvernent l'Australie et le Canada, le gouvernement suprême n'oublie pas que c'est là en définitive l'objet qu'il doit se proposer; mais il a la responsabilité, et c'est à lui de bien peser jusqu'où il peut s'engager, selon les besoins de chaque jour. Quant aux fonctionnaires qui le servent, ils font bien de lui donner leurs avertissements avec franchise, et le Gouvernement n'est pas moins louable de leur permettre la liberté dont M. H.-J.-S. Cotton a usé.

BARTHÉLEMY-SAINT HILAIRE.

Victor Cousin, par Jules Simon, dans la collection des Grands Écrivains de la France. — 1 vol. in-12 de 184 pages, précédé d'un portrait d'après une photographie de Nadar; librairie Hachette et Cie, Paris, 1887.

Un de nos confrères pour lequel je professe la plus grande amitié, M. Charles Lévêque, m'a fait remarquer que, ayant rendu compte dans ce journal du beau livre de M. Janet sur *Victor Cousin et son œuvre,* je devais en quelque sorte me considérer comme obligé envers nos lecteurs de leur présenter aussi une appréciation, si courte fût-elle, du petit volume que M. Jules Simon vient de publier sur le même sujet. L'observation de M. Charles Lévêque m'a paru fondée, et je m'empresse de m'y conformer, en me déclarant seul responsable des erreurs ou des injustices qu'on pourra se croire en droit de me reprocher.

Je dirai d'abord que je n'ai pas gardé le souvenir de beaucoup de lectures qui m'aient charmé autant que celle du volume en question. Je défie qui que ce soit de le commencer sans aller d'un trait jusqu'au bout. Je parle, bien entendu, de ceux qui comptent ou qui sont attirés vers de pareils écrits. C'est plein de grâce et d'esprit, de malice aussi, que les naïfs seront tentés de prendre pour de la candeur. L'admiration la plus émue, la plus profonde, y est souvent interrompue, je ne dirai pas seulement par la critique, mais par des traits de satire. C'est pourtant l'admiration qui l'emporte et, je le dirai tout de suite, c'est elle qui marque la fin et qui forme en quelque sorte la conclusion de l'ouvrage. Rien de plus beau, de plus éloquent, de plus vrai aussi que le portrait de Cousin, opposé par M. Jules Simon à celui qu'en a tracé M. Taine dans ses *Philosophes français*. Bien que M. Jules Simon nous assure qu'il n'a voulu faire qu'un portrait, il faut se garder de le prendre au mot. Aux traits particuliers que la physionomie du maître a laissés dans sa mémoire, et que son imagination nous rend avec tant de vivacité, se mêlent à chaque instant les réflexions générales du moraliste et du politique. La biographie qui, vu le temps et les circonstances où elle recueille ses matériaux, est souvent obligée de se confondre avec l'autobiographie, ne se sépare point de la métaphysique ni de la critique des systèmes. Il était inévitable qu'un philosophe de profession tel que l'historien de l'École d'Alexandrie s'arrêtât particulièrement au système de Cousin. Il ne lui a pas suffi de le faire connaître, après tant d'autres, dans ses traits

principaux, il éprouvait aussi le besoin de nous dire quels sont dans l'état actuel de son esprit, les points par lesquels il s'en rapproche et ceux par lesquels il s'en éloigne.

Ici la différence est grande entre le livre de M. Jules Simon et celui de M. Paul Janet. Cela seul est un motif pour les lire attentivement tous les deux, et fournit la matière de quelques réflexions qui aideront peut-être à les compléter.

Mais ce n'est pas seulement sur les idées et les questions de doctrine que j'appellerai l'attention; il y a aussi des faits, les uns oubliés, les autres légèrement méconnus, que je crois utile de rappeler ou de redresser. Je commence par les faits. Malheureusement il en est quelques-uns qui se lient si étroitement à mon expérience personnelle qu'il m'est impossible de les en détacher sans leur ôter toute signification et toute garantie.

Tout en nous le montrant versant des larmes à la nouvelle de la mort d'Armand Carrel, qui n'était ni de son monde ni de son opinion, M. Jules Simon dit et répète à plusieurs reprises que « Cousin n'était ni bon ni tendre [1] ». Je puis citer de lui plusieurs traits d'une bonté tout à fait touchante. Il y en a un surtout qui a laissé dans mon esprit un souvenir ineffaçable, et que je puis affirmer avec la même certitude que si j'y avais joué un rôle. Un professeur de philosophie encore jeune, mais marié et père de famille, s'était vu arrêter dans sa carrière par une de ces maladies pour lesquelles on recommande, ou du moins on recommandait, il y a un demi-siècle, comme dernier moyen de salut, le doux ciel de Pise. Le pauvre jeune homme n'avait pour toute fortune que la rémunération déjà à moitié dépensée de son dernier ouvrage, un ouvrage de philosophie, et, bien plus encore, d'érudition philosophique, ce qui veut dire très médiocrement payé. Il était de son devoir de ne point partir pour son douloureux exil sans avoir revu Cousin, qui lui avait toujours témoigné un vif intérêt. Après plusieurs heures d'une conversation animée sur les plus graves sujets : « Vous voilà donc, mon cher enfant, à la veille de votre grand voyage, lui dit le maître d'une voix visiblement émue. Et que deviendront en votre absence votre jeune femme et vos petits enfants? Que deviendrez-vous vous-même dans une ville étrangère, avec les ressources que je vous connais? Sachez qu'il est des circonstances où c'est un devoir de se souvenir qu'on a des amis. Ne me ménagez pas. Je suis riche, bien plus riche que vous ne croyez. » Cette manière de faire appel à l'amitié et de se vanter de sa fortune n'est-

[1] P. 91.

elle pas originale? La proposition de Cousin ne fut pas acceptée; mais c'est un acte de justice de ne pas la laisser dans l'oubli.

Je rappellerai aussi à quel point, dans les dernières années de sa vie, Cousin s'inquiétait d'une maladie qui faisait souffrir Morin, son fidèle domestique. On lui en demandait des nouvelles comme on le fait ailleurs des proches parents ou des enfants de la maison, et les consultations de médecins, des plus grands médecins, se succédaient sans relâche.

A en croire M. Jules Simon, Cousin n'aurait jamais eu qu'un très petit nombre d'amis. Sans doute, il en avait moins que d'admirateurs. Cependant je lui en connus, je lui en connais encore qui n'ont jamais failli à sa mémoire et qui seront toujours prêts à la défendre contre ceux qui cherchent, n'importe pour quel motif, à la diminuer ou à la détruire. Il me serait facile, s'il m'était permis de citer tous les noms propres, de les porter à un nombre au moins égal à celui des apôtres. Et quel est donc l'homme supérieur, écrivain, penseur ou homme d'État, qui a compté ses amis par légion? Que les amis de Cousin fussent rares ou nombreux, il leur était fidèle, et rien ne peut donner une idée de la joie qu'il éprouvait lorsqu'il voyait revenir celui d'entre eux qui s'était détaché de lui. Cette joie, j'ai été assez heureux pour la lui faire éprouver en lui amenant un jour à Bellevue, dans sa résidence d'été, l'auteur de *La Juive*, Fromental Halévy, un ami de sa jeunesse, avec lequel, pour des motifs dont il ne se rendait pas compte, il se croyait brouillé depuis bien des années. Halévy de son côté fut ravi de le retrouver. C'est alors que j'entendis parler pour la première fois des *Trois Flacons*, cet opéra-comique dont Cousin devait écrire le livret et Halévy la musique. Malgré l'assurance qui me fut donnée par l'artiste et le philosophe que l'œuvre commune avait été à peu près achevée, je suis porté à croire qu'elle n'a pas même été commencée.

Est-il vrai que Cousin, investi de la direction de l'enseignement philosophique dans l'Université, fut ce maître impérieux, cet intraitable tyran que nous montre en lui son dernier biographe? « Il considérait, dit M. Jules Simon[1], tous les professeurs de philosophie comme chargés de porter la parole en son nom. Il leur indiquait très expressément ceux de ses livres qu'ils devaient prendre pour base de leur enseignement. Il se faisait informer par les inspecteurs généraux, et quand un récalcitrant ou un hésitant venait à Paris, il était reçu et traité selon ses mérites. » A ceux qui vantent la grande liberté que Cousin laissait à ses élèves,

[1] P. 116.

M. Jules Simon répond : « On n'était libre que nominativement. On n'avait que la liberté de se casser le cou[1]. »

Cela revient à dire que, à partir de 1830 ou depuis le moment où Cousin fit partie du Conseil royal de l'instruction publique, nul n'était admis à occuper en France une chaire de philosophie s'il n'était ou ne se déclarait un élève de Cousin, et que tout élève de Cousin, s'il ne voulait encourir, selon la gravité des cas, une destitution ou une disgrâce, devait s'étudier à ne rien dire qui ne fût d'accord avec le texte et avec l'esprit des livres du maître. Pour l'honneur des professeurs de philosophie aussi bien que pour l'honneur de Cousin, je me crois obligé de déclarer que ces deux assertions sont également erronées.

J'ai cité[2] les faits incontestables que M. Janet leur oppose, et j'ai pu les confirmer par mes propres observations. Mais ces faits ne se rapportent qu'à des professeurs qui ont enseigné à Paris. En voici d'autres qui me sont fournis par la province. Ni Gatien-Arnoult, ni Tissot, ni Patrice Laroque, ni Mahusies, ni Lefranc, n'étaient de l'école de Cousin, et aucun d'eux n'en souffrit dans sa carrière. Gatien-Arnoult, qui a fait partie de l'Assemblée nationale en 1848 et en 1871, a été mon professeur de philosophie à Nancy en 1830. Cousin aurait pu être son maître par ses livres, mais il ne l'a pas été, ce qui ne l'a pas empêché de faire arriver Gatien-Arnoult à la faculté des lettres de Toulouse. Tissot, toute sa vie, a été un pur kantiste, et c'est sous l'autorité et avec le plein consentement de Cousin qu'il est devenu professeur et ensuite doyen de la faculté des lettres de Dijon. Patrice Laroque, qui affectait de s'éloigner de Cousin, non seulement par les principes, mais par la forme de son enseignement, est resté paisiblement dans sa chaire de Grenoble jusqu'au moment où le philosophe a fait chez lui place au polémiste religieux et au polémiste ennemi du christianisme. La révolution de Février l'a récompensé en le faisant recteur de l'Académie de Caen. Mahusies, professeur du collège royal de Toulouse, était un homme d'esprit, ennemi déclaré, après 1830, de la philosophie de Cousin et de la monarchie de Juillet. Il n'avait d'autre ambition que de garder sa tranquillité et son poste. On les lui a laissés jusqu'à la fin de sa vie. Lefranc était un original épris de ses propres idées, à peine intelligibles à lui-même, et qui ne souffrait pas qu'à un degré quelconque les idées d'autrui eussent prise sur lui. Cousin lui donna la chaire de philosophie du collège de Bordeaux et plus tard celle de la faculté de la même ville. D'ailleurs, pour revenir un instant

[1] P. 116. — [2] *Journal des Savants*, année 1886, cahiers de novembre et de décembre.

IMPRIMERIE NATIONALE.

à Paris, est-ce que M. Jules Simon n'est pas forcé de reconnaître que Cousin, dans sa propre chaire de la Sorbonne, a été pendant de longues années suppléé par Poret, « qui n'était pas de son école »?

L'intolérance philosophique de Cousin est devenue avec le temps une sorte de légende qu'il est à peine permis de révoquer en doute. Il est difficile cependant qu'elle résiste à des souvenirs personnels. Quand je me présentai au concours de l'agrégation au commencement de septembre de l'année 1832, le jury était présidé par Cousin. De tous ses ouvrages, je n'en avais lu qu'un seul, le moins éclectique et le moins germanique, la critique de Locke. Je ne connaissais l'éclectisme que par les objections dont il était l'objet de la part de Gatien-Arnoult. Lorsque, après la publication du rapport par lequel j'apprenais que j'étais nommé agrégé, Cousin me fit appeler chez lui, à la Sorbonne, veut-on savoir quelles recommandations il m'adressa à la veille de me confier une chaire de philosophie dans un collège royal? Il ne me dit pas un mot ni de ses livres, ni de sa doctrine, ni de son école; mais, sur la crainte que je crus devoir lui exprimer que le culte dans lequel je suis né ne fût pour lui une cause de difficultés, il me fit cette question : « Si, dans le cours de votre enseignement, vous rencontrez sur votre chemin ce grand personnage historique qu'on appelle le Christianisme, est-ce que vous éprouveriez quelque scrupule à lui tirer votre chapeau? — Assurément non, lui répondis-je. — Eh bien! reprit-il, cela suffit pour que nous ayons ensemble, dans l'avenir, les meilleurs rapports. » Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il me tint parole. Dans les lettres et dans les conversations dont il ne cessa de m'honorer depuis cette première entrevue, le nom de l'éclectisme et les titres de ses écrits n'intervinrent jamais.

Là où M. Jules Simon est parfaitement dans la vérité, c'est lorsqu'il affirme que, sur toute publication philosophique de quelque importance, Cousin s'étudiait à imprimer son nom et à exercer son influence, à la marquer, en quelque sorte, de son estampille. Celles qu'il n'avait ni provoquées, ni inspirées, ni dirigées, il les présentait à l'une ou à l'autre des deux Académies dont il faisait partie, il les faisait couronner quand il y avait lieu ou récompenser de quelque autre manière, il les recommandait pour les bibliothèques des facultés ou des collèges et les faisait valoir de façon ou d'autre sous son autorité. Cela ne l'empêchait pas, lorsqu'il le fallait, de céder à l'indépendance des auteurs. Puisque M. Jules Simon a cité à ce propos le *Dictionnaire des sciences philosophiques*, on ne trouvera peut-être pas mauvais que je raconte avec quelques détails comment les choses se sont passées.

Le plan de l'ouvrage était dressé ainsi que la liste des collaborateurs,

dont un grand nombre sont étrangers à l'école éclectique et même à l'Université. Le traité avec le libraire n'était pas seulement signé, il avait reçu un commencement d'exécution; plusieurs des articles destinés à faire partie du recueil étaient entre mes mains lorsque je me rendis chez Cousin pour le mettre au courant de ce que j'avais fait et de ce que je voulais faire. Naturellement je lui demandai aussi ses conseils; c'était un devoir auquel je me serais gardé de manquer. Il accueillit ma confidence avec beaucoup de joie. Quelques jours après, ayant réuni chez lui ceux qu'il appelait « ses amis », il leur annonça qu'un dictionnaire des sciences philosophiques allait être rédigé chez lui, sous ses yeux, c'est-à-dire sous sa direction, avec le concours de tous les assistants. La tâche qu'il m'assignait était celle de secrétaire. Je devais correspondre avec les collaborateurs du dehors, m'entendre avec le libraire et enregistrer les décisions prises par l'assistance. Je laissai dire et je laissai faire en silence. Je pris même la plume qu'on me tendit. J'écrivis sous la dictée du maître. Le lendemain, de très bonne heure, je me rendis chez lui : « Vous avez oublié, lui dis-je, la nature et l'étendue des engagements que j'ai contractés. Il n'entre certainement pas dans vos intentions et il n'est pas en mon pouvoir de m'y soustraire. » Il parut d'abord quelque peu étonné de cette déclaration, puis il en prit bravement son parti et se borna à témoigner son intérêt pour l'œuvre commencée sans lui et achevée de même.

La promptitude avec laquelle il renonçait à une entreprise mal justifiée, il la mettait aussi à se consoler des contrariétés de la vie, de la ruine de ses plus brillantes espérances. Parlant de la fin de son ministère, M. Jules Simon dit : « La chute lui fut rude, surtout dans les premiers temps, parce que tout lui manquait à la fois, son empire et son régiment[1]. » Cela est possible, mais il savait du moins parler et agir de manière à ne pas le laisser soupçonner. Le jour même où le ministère du 1er mars venait de remettre sa démission entre les mains du roi, je me rendis, ignorant encore le grand événement, à la réception du Ministre de l'instruction publique. Je trouvais Cousin sur le perron. Enveloppé d'une houppelande et marchant à grands pas, il m'arrêta : « Vous savez, me dit-il, que j'ai supplié le roi de nous renvoyer. Il était grand temps. Mais parlons d'autre chose. » Là-dessus il m'emmène et m'entretient avec chaleur, pendant toute la soirée, d'un cours que je devais faire sur le mysticisme à la prochaine rentrée de la Sorbonne, en ma qualité d'agrégé de la faculté des lettres de Paris. C'était un cours libre, *complé-*

[1] P. 109.

mentaire, comme on l'appelait officiellement, le premier de ce genre qui allait s'ouvrir en France. Cousin, pendant qu'il était au pouvoir, avait créé cette institution, ainsi que l'agrégation des facultés, et il en suivait les destinées avec un intérêt passionné. Le nombre n'est pas grand, je suppose, des hommes d'État tombés du pouvoir qui, à l'instant même de leur chute et même longtemps après, trouvent dans le mysticisme un sujet d'ardentes préoccupations.

Trente-cinq ans de relations suivies avec Cousin ont laissé dans ma mémoire bien des paroles et bien des incidents qui ne seraient pas indignes d'être connus, et qui peut-être modifieraient un peu, à son avantage, l'opinion qu'on s'est faite de son caractère; mais j'ai hâte d'arriver à quelques-uns des reproches que M. Jules Simon adresse à sa philosophie. Je m'efforcerai de ne pas répéter ce que j'ai déjà dit à ce sujet en analysant le livre de M. Janet.

M. Jules Simon rend justice à la morale de Cousin, et ce n'est pas à tort qu'il regrette que l'idée du bien, seule base de cette morale, que l'idée du beau, seul fondement de son esthétique, n'aient pas été comprises par le chef de l'école éclectique au nombre des vérités premières ou des idées fondamentales de la raison. Mais il est impossible de lui accorder que l'expiration de la conscience soit l'expiration de la connaissance[1]. La connaissance dérive de la raison et même du raisonnement aussi bien que de la conscience, et celle-ci est renfermée dans des limites que les deux autres facultés de l'esprit sont obligées et sont en droit de franchir. Qui oserait soutenir que les sciences physiques, que la science de la nature en général soit renfermée dans les bornes de la perception extérieure ou du témoignage direct de nos sens? Le raisonnement, l'induction, qui n'est qu'une des fonctions de la raison, les sciences mathématiques, qui sont une autre fonction de la raison, y ajoutent des richesses incalculables, lui valent des conquêtes qui s'accroissent chaque jour et dont le nombre est infini. Il en est de même de la philosophie, quoiqu'on ne puisse pas concevoir pour elle un avenir de progrès illimités. L'emprisonner dans le cercle étroit de la conscience, c'est la condamner à n'être jamais autre chose qu'une collection de faits, c'est-à-dire un pur empirisme, ou c'est l'amener à dire que l'infini lui-même, dont nous avons pourtant une idée et dont il nous est impossible de ne pas parler, n'est qu'un phénomène de notre moi, un fait de sens intime; ce qui équivaut à les précipiter dans l'abîme du scepticisme. Victor Cousin n'a donc pas eu tort de demander à la raison

[1] P. 52.

la connaissance, ou ce qui est ici la même chose, l'explication des rapports du fini avec l'infini, des effets transitoires avec leur cause nécessaire, de la nature avec Dieu.

« En vérité, dit M. Jules Simon[1], la philosophie constate, décrit, analyse plutôt qu'elle n'explique. Elle rapporte un phénomène à sa cause; ce n'est pas une explication complète, ce n'est qu'un commencement d'explication, mais c'est tout ce qu'elle peut faire. » On ne saurait reconnaître en termes plus clairs que remonter des phénomènes à leur cause, ce n'est plus une simple constatation des faits de conscience, mais une explication obtenue par la raison : « un commencement d'explication, » ajoute M. Jules Simon. Nous le voulons bien, mais pourquoi s'en tenir à ce commencement? On nous répond que la philosophie ne peut rien faire de plus, et que cela même est un acte de foi, non de science. « Il faut, ajoute l'élégant écrivain, ici critique et non plus portraitiste; il faut que je commence en tout par un acte de foi, ou que je me réfugie dans le scepticisme. » Ce sont là de graves paroles, dont les ennemis de la philosophie abuseraient facilement et qui contiennent au moins la négation de la métaphysique.

Qu'est-ce qui a pu porter un libre esprit comme Jules Simon à se montrer aussi sévère pour un ordre de spéculations qui n'est pas seulement le luxe, mais la gloire de la pensée, le plus grand titre de l'esprit humain au respect de lui-même, et ne craignons pas d'ajouter son plus impérieux, son plus impérissable besoin? Comme tant d'autres, beaucoup moins sincères et moins dévoués que lui à la cause de la raison, il s'est laissé intimider ou tout au moins refroidir par le nom de panthéisme. « Cousin, dit-il[2], croyait avoir tout terminé en disant que le monde est nécessaire à Dieu, comme Dieu est nécessaire au monde, ce qui ressemble furieusement à la nature naturante de Spinosa. On cria de toutes parts dans le monde catholique au panthéisme. Il se défendit avec beaucoup de soin et d'éloquence dans sa préface de 1826. Il établit fortement qu'il a toujours enseigné l'existence de la liberté en Dieu et en nous... »

C'était parfaitement vrai; mais alors que pouvait-on lui demander de plus? Quelle ressemblance y a-t-il entre un Dieu libre et la nature naturante de l'auteur de l'*Éthique?* Qui peut assurer que le monde, ayant sa raison d'être dans la nature divine, dans la divine intelligence, ne soit pas, dans sa généralité, nécessaire, et si toute raison d'être manque à l'univers, pourquoi et comment l'univers existe-t-il?

[1] P. 153. — [2] P. 156.

M. Jules Simon est convaincu que Cousin était panthéiste tout en croyant de bonne foi ne l'être pas, et il ajoute : « Je ne vois pas pour ma part ce qu'on gagne, au point de vue de la clarté, en préférant le panthéisme à la création[1]. » On aurait le droit de retourner la proposition et de dire : « Je ne vois pas pour ma part ce qu'on gagne, au point de vue de la clarté, en préférant la création au panthéisme. » Panthéisme, théisme (je ne dis pas déisme), unité de substance, création, substances distinctes, substances séparées, autant d'expressions dont l'interprétation varie à l'infini. La création, d'après la définition qu'en donnent les théologiens les plus accrédités, c'est l'acte qui consiste à tirer des existences du néant. Qui peut, je ne dirai pas expliquer, mais se représenter un tel acte, en faire une idée présente à son intelligence? Au fond, cela n'a jamais voulu dire autre chose que l'activité de la cause suprême s'exerçant sans le concours d'aucune matière coexistante avec elle et encore moins préexistante. C'est la négation du dualisme et l'affirmation d'une cause unique de tous les êtres, à proprement parler d'un Dieu unique. Mais ce que Dieu ne tire pas de la matière, il faut qu'il le tire de lui-même, c'est-à-dire de sa volonté, de son intelligence, de son amour pour sa propre perfection, en dernière analyse, de sa propre substance. Et cette activité, il faut qu'il l'exerce, sous peine de ne pas être, puisque agir, vouloir, penser sont dans son essence. Voilà, en vérité, bien du bruit pour établir une différence là où il n'y en a pas.

M. Jules Simon se montre encore plus sévère, s'il est possible, pour l'éclectisme de Cousin que pour sa métaphysique. J'ai expliqué ailleurs[2] ce qu'il faut entendre par les quatre systèmes que Cousin nous montre se renouvelant sans cesse dans l'histoire de la philosophie. Ce sont quatre tendances, quatre formes de la pensée, et des formes éternelles, nécessaires, susceptibles de transformations indéfinies, d'un progrès illimité. Juger de tout par l'expérience et par les sens ou n'en juger que par la raison; n'admettre, comme le positivisme de nos jours, que des faits, ou ne reconnaître que des principes absolus, des idées nécessaires, comme font les métaphysiciens, les théologiens et même les mathématiciens; puis se trouver arrêté et se croire obligé d'arrêter les autres, d'arrêter la science elle-même devant les objections, devant les contradictions qui sortent de ces deux manières de voir; enfin chercher un refuge dans le sentiment, beaucoup plus compréhensif et plus souple que la raison et les sens; se consoler des échecs de la philosophie et de la science par la pensée que la philosophie et la science ont des

[1] P. 157. — [2] *Journal des Savants*, année 1886, cahier de décembre.

limites, que nous ne savons pas tout et que nous ne pouvons pas tout savoir; que, par conséquent, la foi dans l'infini, dans le divin et ses insondables mystères nous offre un abri toujours ouvert contre l'abandon où nous laisse le doute, contre l'abaissement qui résulte de l'absence de toute conviction. Tels sont les quatre points de vue, les quatre mouvements signalés par Victor Cousin dans le champ illimité de la spéculation philosophique. Ce n'est point là ce qu'on pourra appeler, avec M. Jules Simon, « le roman de la philosophie », c'est la réalité même, c'est l'histoire.

Quant au jugement porté sur l'éclectisme en général ou pris en lui-même : « un éclectique, ce n'est pas un philosophe, c'est une sorte d'écho qui répète tous les sons; ce n'est plus un esprit, car il admet toutes les opinions; ni une volonté, puisqu'il appartient à qui veut le prendre [1]; » ce jugement, dis-je, ne peut guère s'expliquer que par l'envie d'égayer le lecteur. M. Jules Simon le condamne lui-même en ajoutant : « Je sais bien que je fais là la caricature de l'éclectisme. Cousin en particulier et Leibniz avant lui avaient trop de valeur, trouvaient en eux trop de forces pour s'abandonner ainsi. » Comment! Leibniz et Cousin sont les seuls éclectiques qui aient jamais existé, ou les seuls qui aient fait quelque honneur à leur système! Ce n'est pas à l'historien de l'École d'Alexandrie qu'il appartenait de tenir ce langage. Plotin, Porphyre, Proclus et, avant-eux, Philon lui-même étaient des éclectiques, et quelle noble impulsion n'ont-ils pas imprimée à l'esprit humain, on peut ajouter à l'âme humaine, qui n'a jamais eu plus besoin d'être relevée qu'à leur époque de scepticisme et de décadence. Platon lui-même n'était-il-pas éclectique? Ce n'est pas d'hier que date la remarque, d'ailleurs inattaquable, que dans le système de Platon se trouvent fondus ensemble ceux de Cratyle, de Pythagore, de Parménide, je dirais de Socrate si Socrate avait eu un système. Il n'y a pas jusqu'à la dialectique des sophistes qui ne joue un rôle important dans ce magnifique épanouissement du génie grec. Sans quitter la Grèce, je trouve un autre argument que M. Jules Simon n'a pas le droit de répudier. Puisqu'il a traduit le premier livre de la Métaphysique d'Aristote, il sait mieux que personne comment ce grand esprit, un des plus originaux qui aient paru dans le monde, si ce n'est le plus original de tous, a construit sa théorie de la causalité. Il a, comme il a soin de nous l'apprendre lui-même, rencontré chez les naturalistes l'idée de la cause matérielle. L'école de Pythagore et celle de Platon se sont attachées à la cause formelle. Anaxagore a proclamé

[1] P. 68.

l'existence d'une cause efficiente, et Socrate celle d'une cause finale. Réunissant ces vues éparses chez ses devanciers, Aristote en a fait la théorie des quatre causes. Qu'est-ce que cela, sinon de l'éclectisme?

Étant de ceux qui pensent que l'enseignement philosophique ne convient qu'aux facultés, M. Jules Simon blâme Cousin de l'avoir introduit dans les collèges en le soumettant à une rigoureuse surveillance et à un programme officiel. «Il était, dit-il, l'apôtre de la philosophie, il en devint le magistrat.» Cela est très bien dit, mais ne constitue pas un grief. Déjà M. Janet a démontré que la philosophie a de tout temps en France fait partie de l'enseignement des collèges. J'ajouterai seulement que, loin de s'affaiblir, il n'a fait que s'étendre pendant ces dernières années, et qu'il est entré jusque dans les écoles de filles. C'est un trait de nos mœurs que rien ne saurait détruire. Nous ne voulons pas, à l'exemple de l'Allemagne, après avoir élevé nos enfants dans une religion intolérante, les livrer sans défense aux systèmes aventureux et contradictoires qu'on professe dans les universités.

Cousin est-il réellement l'auteur d'un catéchisme laïque, où non seulement les lois de la morale, mais les dogmes sont expliqués, et qui devait être imposé à toutes les écoles primaires, sans se substituer toutefois au catéchisme diocésain? Si Cousin a écrit ce livre, il ne l'a jamais signé ni reconnu, et, pour ma part, je ne crains pas de dire que, les dogmes religieux mis à part, un ouvrage pareil est tout à fait à sa place dans les écoles d'un pays civilisé. Tout le monde a besoin de connaître ses devoirs, ses devoirs envers Dieu et envers ses semblables, comme le proposait un jour, au sein du Parlement, M. Jules Simon lui-même, et il y a une manière de les enseigner qui se concilie avec les dogmes essentiels de toute religion. C'est du reste ce qui a lieu dans tous nos établissements d'instruction publique, ceux de Paris exceptés. C'est une exception à laquelle il serait peut-être temps de mettre un terme, car il n'y a rien de bon à attendre d'une nation ou d'une ville dont les enfants sont élevés sans morale et sans religion.

Mais je ne veux pas terminer par des critiques l'examen du charmant volume de M. Jules Simon; j'ajouterai donc, aux choses excellentes que j'ai déjà signalées, l'appréciation de Cousin comme homme politique, comme orateur, comme causeur, comme critique littéraire, comme historien des grandes dames et du grand monde, comme défenseur de l'Université et de la philosophie à la Chambre des pairs. Personne n'a raconté, je ne dirai pas avec plus d'exactitude, mais d'une manière plus vive et plus plaisante que M. Jules Simon, les luttes que Cousin a soulevées contre lui et les colères qu'il a provoquées de la part des ultra-

montains, de la part des Saint-Simoniens et de la part des hommes d'État. L'enseignement qui sort de tous ces récits, c'est qu'il y a peu d'hommes dans l'histoire de ce siècle qui aient jamais joué un rôle aussi brillant et aussi bienfaisant pour l'esprit de la France que Victor Cousin.

AD. FRANCK.

ANCIENT LAWS OF IRELAND. Dublin, 1865-1879, 4 vol. in-8°.

Les anciens monuments du droit irlandais ne sont connus que depuis quelques années. Ce droit s'est pourtant perpétué dans la pratique jusqu'au commencement du XVIIe siècle; mais depuis cette époque il a été abrogé et condamné à l'oubli, comme tout ce qui pouvait rappeler aux Irlandais leur ancienne existence nationale. C'est seulement en 1852 que le Gouvernement anglais, mieux inspiré, a fait rechercher les manuscrits encore existants et en a ordonné la transcription et la publication. Le travail fut confié à un philologue, O'Curry, et à un historien, O'Donovan. L'un et l'autre sont morts avant d'avoir pu achever leur tâche. Ils ont été remplacés par le docteur Hancock, ancien professeur de jurisprudence au collège de la Reine, à Belfast, et par le Rev. O'Mahony, professeur de langue irlandaise à l'Université de Dublin. Ceux-ci se sont retirés à leur tour, et l'entreprise a été continuée par M. Richey, professeur de droit à l'Université de Dublin, assisté du docteur Hennessy. Le premier volume a paru en 1865, le second en 1869, le troisième en 1873 et le quatrième en 1879. On annonce la prochaine publication d'un cinquième volume. Bien que la collection ne soit pas encore complète, elle est cependant assez avancée pour attirer l'attention des historiens et des jurisconsultes. C'est une étude assez pénible, car les textes sont écrits dans une langue imparfaitement connue des savants, bien peu nombreux, qui s'en occupent, et la traduction anglaise que les éditeurs y ont jointe laisse beaucoup à désirer[1]. Toutefois, s'il reste encore des obscurités et des incertitudes, on peut accepter comme définitive-

[1] Outre les ouvrages cités dans le présent article, on peut consulter utilement les ouvrages suivants :

O'Curry, *Manners and Customs of the ancient Irish*, avec une préface par O'Sullivan, 3 vol. in-8°, 1873.

Sumner Maine, *Early history of Institutions*, 1 vol. in-8°, 1875; traduit en fran-

IMPRIMERIE NATIONALE.

ment acquis un certain nombre de faits et de résultats qui ont une très grande importance.

Le premier ouvrage publié dans la collection porte le nom de *Senchus Mor* ou « grand Senchus », ce qui paraît signifier grand recueil d'antiquités. Il remplit les deux premiers volumes et une partie du troisième.

Si l'on en croit l'introduction qui se trouve dans les anciens manuscrits, en tête de l'ouvrage, le Senchus Mor aurait été composé au moment de la conversion de l'Irlande au christianisme. Saint Patrick était arrivé dans l'île et prêchait le pardon des injures. Son cocher, Odhran, fut tué par ordre du roi Laeghaire, qui voulait voir si le saint pardonnerait au meurtrier. On ne connaissait alors en Irlande d'autre loi que celle du talion, c'est-à-dire de la guerre privée, mais avec le tempérament de l'arbitrage. Saint Patrick prit pour arbitre un brehon nommé Dubhthach, qui, pour concilier l'ancienne et la nouvelle loi, rendit une sentence ainsi conçue : « Le meurtrier sera mis à mort, et Dieu pardonnera à son âme. » Le roi Laeghaire se convertit alors avec tout son peuple, et on revisa les lois pour les mettre d'accord avec les préceptes du christianisme. Ce travail de revision fut fait par neuf personnes, à savoir : trois rois, trois évêques dont l'un était saint Patrick lui-même, et trois docteurs, tous personnages historiques [1].

C'est en 432 que saint Patrick arriva en Irlande. D'après le texte précité le meurtre d'Odhran eut lieu la neuvième année du règne de Théodose, c'est-à-dire en cette même année 432. En effet, Théodose II, empereur d'Orient, devint empereur d'Occident à la mort de son oncle Honorius en 423 et en garda le titre, quoiqu'en 425 il eût cédé le pouvoir à Valentinien. La composition du Senchus Mor aurait eu lieu quelques années plus tard, en 438.

Ce qu'il faut retenir de cette légende, c'est que la rédaction du Senchus Mor remonte à l'introduction du christianisme en Irlande, c'est-à-dire au milieu du ve siècle. Le plus ancien manuscrit connu est du XIVe siècle, mais l'ouvrage est déjà cité dans le glossaire de Cormac, qui a été écrit au commencement du Xe siècle, et le caractère même des dispositions qu'il contient indique une très haute antiquité. Si l'on compare le Senchus Mor aux plus anciens monuments du droit, tels que les codes

çais sous ce titre : *Études sur l'histoire des institutions primitives*, 1 vol. in-8°, 1880.

D'Arbois de Jubainville, *Études sur le droit celtique. Le Senchus Mor.* Paris, 1881. Divers articles du même auteur dans la *Revue arch.* et la *Revue celtique.*

[1] Les trois rois sont Laeghaire, Corc et Daire ; les trois évêques, saint Patrick, saint Bénigne et saint Cairnech ; les trois docteurs, Dubhthach, Fergus et Rossa.

brahmaniques, la ressemblance est telle qu'on est forcé de reconnaître dans la coutume irlandaise, comme dans la coutume hindoue, la trace manifeste du droit primitif. Il y a certains usages qui n'auraient pas pu naître après l'introduction du christianisme et de la civilisation latine. Voilà pour le fond. Quant à la forme, elle n'est pas moins archaïque. Rien de méthodique ni de systématique. Des décisions particulières sans lien apparent, appliquant des règles qui ne sont formulées nulle part, employant des termes qu'elles ne définissent pas. Peu d'ordre, aucune idée générale. Partout des vers dont on a brisé le mètre pour en faire de la prose, mais qu'il est facile de reconnaître et de restituer. Un livre ainsi rédigé ne peut être qu'un recueil de vieux usages. Il ne peut appartenir qu'à une époque encore barbare, à peine initiée aux premiers éléments de la civilisation.

Au texte sont jointes deux gloses, de date beaucoup plus récente. La seconde, qu'on peut appeler la glose juridique, paraît être du XVIe siècle. La première, dont le caractère est plutôt philologique, ne remonte peut-être pas au delà du XIVe siècle. Ces gloses, surtout la première, contiennent une masse énorme de renseignements, mais de valeur douteuse. Souvent le commentateur ne comprend pas son texte et défigure l'institution qu'il prétend expliquer.

Le Senchus Mor, tel que nous le possédons aujourd'hui, se compose de cinq livres de longueur très inégale. On pense qu'il existait un sixième livre traitant des amendes dues en cas de vol, mais cette dernière partie ne s'est retrouvée dans aucun manuscrit et paraît irrévocablement perdue. Il n'en reste qu'une glose sans intérêt.

Le premier livre, qui forme, à lui seul, plus de la moitié de l'ouvrage, traite des saisies (*athgabail*), c'est-à-dire de la procédure ou plutôt de l'introduction des instances, car la saisie dans les législations primitives n'est qu'un moyen d'engager une action. C'est ainsi que chez les Romains il y avait une *legis actio per pignoris capionem*. Le demandeur, après avoir averti son adversaire un certain temps à l'avance, se présentait chez celui-ci, accompagné d'un homme de loi et de plusieurs témoins, et saisissait des vaches ou d'autres têtes de bétail, d'une valeur égale au montant de sa demande. En certains cas déterminés, le bétail saisi restait plusieurs jours en la possession et sous la garde du défendeur, mais quelquefois il était immédiatement emmené par le saisissant et retenu dans des parcs ou enclos disposés pour cet usage. Le saisissant donnait alors un nouvel avertissement au défendeur, pour que celui-ci vînt retirer le gage en payant les frais. Le délai était de un, trois, cinq ou dix jours, suivant les cas. Au terme échu commençait une nouvelle période

pendant laquelle le gage devenait la propriété du demandeur, graduellement, à raison d'une certaine quantité par jour.

Le défendeur pouvait s'opposer à la saisie ou à la mise en fourrière, à la condition de fournir un pleige ou caution et de faire juger le procès. S'il ne comparaissait pas au jour convenu, le pleige répondait de tout pour lui. Il pouvait toujours, bien entendu, reprendre son gage en payant ou en s'exécutant, jusqu'au jour où le gage était entièrement forfait au profit du saisissant. Si le défendeur refuse absolument de faire droit, la contestation aboutit nécessairement à un combat, dont la coutume règle les conditions. La principale est que le duel ait lieu devant témoins.

Toute irrégularité dans la saisie entraînait une peine, c'est-à-dire une amende de cinq *sets*, c'est-à-dire de cinq bêtes à cornes, contre le saisissant. Réciproquement, le défendeur qui niait sa dette était condamné au double.

Si le défendeur était indigent et ne possédait aucun bétail, il était saisi lui-même, en personne, et traîné chez le demandeur, avec les entraves aux pieds et la chaîne au cou. Le saisissant n'était tenu de lui donner aucune autre nourriture qu'une écuelle de bouillie par jour. C'est la même règle que celle de la loi des XII Tables : *ni suo vivit, qui eum vinctum habebit, libras farris endo dies dato. Si volet plus dato.*

Si, au contraire, le défendeur était un chef, ou une personne de distinction, d'un rang supérieur au rang du demandeur, en ce cas la coutume prescrivait une formalité qui se retrouve dans les codes brahmaniques et paraît avoir été observée dans tout l'Orient, mais dont on ne trouve aucune autre trace chez les peuples européens. Le demandeur devait se présenter à la porte de son adversaire, et y rester pendant un certain temps sans prendre aucune nourriture. C'était un moyen de contrainte énergique. Le demandeur qui avait jeûné obtenait une condamnation au double, et s'il mourait de faim, son adversaire devait le prix du sang, comme tout meurtrier. Pour échapper à ces conséquences, le défendeur pouvait arrêter le jeûne, en offrant caution ou payement. Le demandeur qui persistait à jeûner nonobstant les offres était déchu de son droit.

La saisie ne peut s'exercer en aucun cas au préjudice des tiers qui ont des droits sur les biens saisis, et que le débiteur saisi est tenu de nourrir. Ces tiers ont sur les biens saisis une sorte de privilège, à condition toutefois que le saisissant soit d'un rang inférieur au leur. Il y a aussi certaines circonstances qui rendent tel ou tel objet momentanément insaisissable, ou qui imposent au créancier la nécessité de saisir tel objet

de préférence à tel autre. Le bétail étant la principale richesse, il y a des cas où la terre doit être saisie plutôt que le bétail. La personne même ne peut être saisie qu'à défaut de tout autre gage. Des règles particulières sont prescrites pour la saisie des abeilles.

La seconde partie du Senchus Mor traite des otages. Entre personnes de tribus différentes la procédure de saisie était souvent impraticable. On considérait alors qu'il y avait une sorte de solidarité entre tous les membres d'une même tribu, et, à défaut du débiteur, le créancier saisissait toute autre personne de la tribu. L'otage qui payait ainsi pour un autre avait son recours contre ce dernier. Cet usage était très répandu chez tous les peuples anciens. Il n'est qu'indiqué par le Senchus Mor. Le texte et les gloses de cette seconde partie ne forment pas dix pages.

Nous n'entrerons pas dans une longue analyse des trois livres suivants, qui traitent de l'éducation des enfants, du cheptel libre ou servile, et enfin des relations personnelles.

En général les enfants n'étaient pas élevés dans la maison paternelle. Le père les confiait à une autre personne, qui se chargeait de leur éducation moyennant un certain prix, variant, suivant le rang du père, depuis trente jusqu'à trois bêtes à cornes, et devenait responsable pour eux tant qu'ils restaient sous sa garde. Cet usage n'était pas propre aux Irlandais. Il était très fréquent chez les Scandinaves et dans tous les pays du Nord. On peut même en trouver la trace dans toutes les législations indo-européennes.

Pour bien comprendre la loi du cheptel ou des tenures, il faut ne pas perdre de vue que la terre appartenait à la tribu, où à la *gens*, représentée par son chef électif, et ne pouvait être aliénée par celui-ci, au profit d'un étranger, qu'à la condition d'être d'abord offerte aux membres de la *gens*, qui avaient le droit d'en exercer le retrait. Les membres de la *gens* se partageaient la terre commune, mais seulement pour la jouissance. Chacun d'eux avait droit à un cheptel qui lui était fourni par le chef. Cet ancien ordre de choses paraît avoir été changé dans le cours du VIIe siècle; on trouve du moins dans un texte irlandais la trace d'un partage des terres qui aurait eu pour effet de substituer la propriété individuelle à la propriété collective, et qui aurait été immédiatement suivi d'une famine et d'une peste[1]. D'autre part, le livre d'Armagh, conservé dans un manuscrit du IXe siècle, contient un certain nombre de chartes portant donation ou vente de terres à perpétuité[2]. Mais cette ré-

[1] Ce texte se trouve dans Windisch, *Irische texte*, 1880, p. 136.

[2] Whitley Stokes, *Goidelica, old and early middle Irish glosses*, 1872, p. 89.

volution n'a pas modifié la loi des tenures, dont l'objet était à proprement parler le cheptel, et non la terre. Il y avait deux sortes de tenure, *saerrath* et *daerrath*.

La première était librement consentie par les parties, d'égal à égal. Elle devait durer sept ans, et chaque année le tenancier devait payer au chef le tiers du capital confié. Il devait en outre l'hommage, le service militaire et certaines corvées. Le tenancier pouvait toujours renoncer au contrat, à toute époque. Le chef, au contraire, ne pouvait réclamer son capital avant l'échéance du terme qu'à la condition d'en abandonner le tiers à titre d'indemnité; et même en ce cas le tenancier pouvait rester en possession, à la charge de donner des sûretés pour la restitution du surplus. Le *saerrath* se trouvait alors transformé en *daerrath*.

Cette dernière tenure avait cela de particulier qu'elle mettait le preneur dans la dépendance et pour ainsi dire dans la vassalité du bailleur. Outre le cheptel, le bailleur remettait au preneur l'*enechlann*, c'est-à-dire le prix de l'honneur, qui, comme nous le verrons tout à l'heure, variait suivant le rang et la condition de chacun. Il achetait ainsi la supériorité, et celui qui devenait par là son vassal était tenu de le recevoir et de l'héberger avec sa suite, dont le nombre était fixé par la coutume. La quantité d'aliments à fournir variait, suivant la qualité du preneur, depuis sept vaches jusqu'à un mouton. A une époque où les produits n'avaient pour ainsi dire pas de valeur commerciale, le meilleur moyen d'en tirer parti était d'aller les consommer sur place. Quant au cheptel, le preneur s'engageait à le restituer et devait fournir des garanties.

Les diverses relations de personne à personne sont au nombre de huit. Il y a d'abord la relation entre le chef et ses tenanciers en *daerrath*, puis la relation entre l'église et ses tenanciers, qui étaient astreints envers elle à la dîme et à certaines redevances. Les autres relations étaient celles de père à fille, de fille à frère, de fils à mère, de nourrisson à nourrice, de tuteur à pupille, enfin de mari à femme [1]

Toutes ces relations impliquent l'idée d'une autorité protectrice qui appartient à la mère comme au père ou au frère. Le père est tenu de marier sa fille, le frère de marier sa sœur. La fille est achetée par son futur époux, et le père reçoit pour lui-même la totalité du prix. Mais, en cas de subséquents mariages, la fille reçoit sur le prix une part de plus en plus forte, un tiers au second, deux tiers au troisième, et la

[1] Il n'est pas question de la relation de maître à esclave, non que l'esclavage fût inconnu : il en est souvent parlé dans les textes irlandais; mais la loi n'avait pas à s'en occuper.

loi prévoit jusqu'au vingt et unième. Il paraît qu'avant l'introduction du christianisme les mariages pouvaient être contractés pour un an[1]. Le frère remplace le père et reçoit sur le prix de sa sœur la moitié de ce que le père aurait reçu.

La loi règle d'ailleurs, de la façon la plus minutieuse, l'obligation alimentaire entre parents.

Les relations des époux entre eux varient suivant les cas. Lorsqu'ils sont d'égale condition et font les mêmes apports, la femme a les mêmes droits que le mari, et un des époux ne peut contracter valablement sans l'autre. Mais, en cas de mariage inégal, l'autorité dans le ménage appartient à celui des époux qui a fait l'apport. Il y a là une trace d'un ordre de choses qui paraît avoir existé partout, au début des sociétés humaines, mais qui avait déjà disparu presque partout au moment de la rédaction des premiers codes. Outre les trois cas mentionnés plus haut, la loi irlandaise en spécifie sept autres qui rappellent les unions irrégulières dont il est question dans le code de Manou. Pour chacun de ces cas la loi règle le partage des biens au moment de la séparation. En général, chacun des époux reprend son apport en nature, mais les acquêts sont diversement répartis, suivant qu'ils proviennent de telle ou telle source. Une part est faite à la terre, une autre au cheptel, une troisième aux domestiques et gens de service. Il y a des règles spéciales pour chaque objet, le croît, le lait, la laine, le chanvre, le blé, etc., et pour chaque transformation d'un même objet, ainsi pour la laine brute, filée ou tissée.

Le dernier livre du Senchus Mor est un traité des obligations. Celles-ci sont conventionnelles ou légales, et ces dernières sont naturellement les plus nombreuses, car dans les sociétés primitives on contracte peu. Le Senchus Mor appartient à cette époque de transition où le contrat cesse d'être réel et se forme par une simple déclaration de volonté des parties, par le consentement librement exprimé. Il affirme dès le début que les contrats ainsi formés sont obligatoires. « Le monde, dit-il, serait bien malade si les parties n'étaient pas liées par leurs contrats verbaux. » A une époque antérieure l'obligation était purement facultative, c'est-à-dire que chacune des parties pouvait retirer son consentement jusqu'à l'exécution.

Cette distinction entre le contrat révocable et le contrat irrévocable

[1] Le terme habituel était le 1er mai, ainsi que l'atteste le *Senchus Mor*, t. II, p. 390. L'usage est d'ailleurs mentionné par des monuments de l'ancienne poésie irlandaise et par les textes du droit canonique.—Voir d'Arbois de Jubainville, introduction à la traduction française de l'ouvrage de Sumner Maine, p. IX.

est fondamentale. Les traducteurs anglais ne paraissent pas l'avoir bien comprise lorsqu'ils ont écrit ceci : «Combien y a-t-il d'espèces de contrats? » *Réponse :* « Deux, à savoir le contrat valable et celui qui ne l'est pas. » C'est là un non-sens qui ne se trouve pas — est-il besoin de le dire? — dans le texte. Le texte parle des bons et des mauvais contrats. Ces derniers sont ceux qui sont entachés de fraude et donnent lieu pour cette raison à une indemnité au profit de la partie lésée. Mais les uns comme les autres sont valables et peuvent être également annulés lorsqu'ils ont été conclus par des incapables. La rescision du contrat entraîne la restitution de ce qui a été payé en vertu du contrat rescindé, mais sous certaines déductions, qui varient suivant les cas, et qui sont la peine de la fraude ou de la mauvaise foi.

Le fils ne peut contracter sans l'autorisation de son père. La femme doit être autorisée par son mari, le bas tenancier par son chef, la personne qui est en état de démence par son tuteur. Mais le défaut d'autorisation peut être couvert par la ratification de celui qui aurait dû autoriser.

Après les obligations contractuelles viennent les obligations résultant de la loi, soit entre le chef et ses gens, soit entre les membres de la tribu, soit enfin entre les membres de la famille. Les obligations envers l'église forment la seconde partie du livre. Tous ces textes ne sont pas encore suffisamment expliqués. On y trouve la trace d'institutions très curieuses, par exemple celle des banquets que les tenanciers doivent offrir à leur chef et dont l'origine paraît remonter au temps du paganisme. La faculté de faire des donations en faveur de l'église est proclamée et en même temps restreinte. Il a fallu tenir compte de la nature de la propriété en Irlande, où le propriétaire en nom n'était en réalité que le gérant et l'administrateur d'un patrimoine commun, grevé de charges au profit de la famille. On voit aussi apparaître le précaire du droit canonique, c'est-à-dire l'abandon de biens avec réserve de jouissance viagère.

Tel est le Senchus Mor. Les dispositions qu'il contient sont, comme on le voit, de dates diverses, mais un grand nombre d'entre elles remonte certainement à une très haute antiquité, à une époque antérieure à l'introduction du christianisme, et peut être considéré comme une création originale, un élément purement celtique.

Le Senchus Mor est le plus volumineux de tous les livres du droit irlandais, mais non le plus intéressant. Le livre d'Aicill, qui complète le troisième volume de la collection, n'est pas moins curieux à étudier. Ce livre se donne lui-même pour une compilation formée de deux écrits

bien distincts, dont l'un serait l'œuvre du roi Cormac (vers 250 ap. J.-C.) et l'autre celle d'un illustre personnage nommé Cennfaeladh, qui vivait quatre cents ans plus tard. Cette compilation a été faite à une époque où les écoles irlandaises étaient florissantes. L'auteur se livre à des recherches étymologiques, à l'appui desquelles il cite, un peu à tort et à travers, l'hébreu, le grec et le latin. Le plus ancien manuscrit est de la première moitié du xv[e] siècle, mais l'ouvrage paraît beaucoup plus ancien, et les institutions qu'il décrit remontent certainement à la plus haute antiquité[1].

Le texte du livre d'Aicill est très court. Ce sont quelques règles de droit, entremêlées de proverbes. Ce sont surtout des questions qui forment comme des têtes de chapitres. La réponse à ces questions est donnée par la glose. Malheureusement la glose est de date récente. On ne peut guère la faire remonter au delà du xv[e] siècle. Elle n'est pas toujours d'accord avec elle-même, et il est permis de douter que le commentateur ait toujours bien compris ce dont il parle. Il est donc prudent de ne pas entrer dans les détails, mais ce qui est important et incontestable, c'est que les institutions du peuple irlandais sont semblables à celles des anciens peuples de l'Europe. Les textes que nous avons sous les yeux nous font assister à la transition du régime de la vengeance privée à celui de la composition (*eric*). On distingue dans celle-ci deux éléments. Il y a d'abord la composition proprement dite, ou prix du corps (*coirp diré*), lequel consiste uniformément en sept femmes esclaves, ou vingt et une bêtes à cornes. Il y a en outre le prix de l'honneur (*enechlann*), littéralement le prix du visage, c'est-à-dire une somme qui varie suivant la fortune et la position sociale de la victime.

De ces deux éléments, le second est totalement étranger au droit germanique, quoiqu'on l'ait comparé à la *wer* des lois anglo-saxonnes. Les calculs auxquels il donne lieu sont des plus compliqués. La casuistique à laquelle se livre la glose à cette occasion n'est comparable qu'à celle des talmudistes ou des brahmanes. Quant à l'usage de payer en un certain nombre de femmes esclaves, il est encore en vigueur aujourd'hui chez les Afghans. Les membres de la famille sont solidaires pour payer comme pour recevoir, mais ils peuvent se libérer en expulsant le coupable et en payant une somme fixe.

La somme à payer est doublée si le coupable a tué avec guet-apens, ou s'il a dissimulé le meurtre, par exemple en cachant ou faisant dispa-

[1] Le livre d'Aicill avait déjà été publié, mais très imparfaitement, par Charles Vallancey, dans le recueil intitulé *Collectanea de rebus hibernicis*, Dublin, 1786; t. I et III.

raître le cadavre. Elle est la même pour l'instigateur et le coauteur. Le fait de s'être mensongèrement vanté d'avoir commis un meurtre constitue un délit distinct. La somme à payer est, en ce cas, réduite à moitié.

Le meurtre commis dans un duel légitime ne donne pas lieu à composition. Nous avons vu que le combat est autorisé par la coutume lorsque le saisi refuse de faire droit à son adversaire. Il l'est encore quand les deux parties conviennent de terminer leur différend par les armes.

Le taux de la composition varie suivant que la victime est un homme du pays ou un étranger, un homme libre ou un tenancier en *daerrath*. Il n'y a pas d'exemption pour le meurtre accidentel.

Pour les blessures et coups il y a un tarif. La somme à payer est une fraction de celle qui est exigée pour le meurtre. Il en est de même du vol et des simples dommages. Dans ce dernier cas, la somme à payer est fixée en raison directe du rang de l'offensé, et en raison inverse du rang de l'offenseur.

Il y a aussi amende contre le juge qui a mal jugé, contre le débiteur qui ne paye pas, ou qui ne rembourse pas sa caution, contre le créancier qui demande plus qu'il ne lui est dû. C'est la forme la plus ancienne du recouvrement des créances. L'action personnelle tendait primitivement au payement non de la somme due, mais de l'amende infligée par la coutume à la mauvaise foi.

Quelques articles du livre d'Aicill ne sont pas à leur place. Ils font allusion à certains usages remarquables. Ainsi chez les Irlandais, comme chez les montagnards du Caucase, tous les enfants nés de la femme pendant le mariage, légitimes ou non, appartiennent au mari, à moins qu'il ne consente à rendre l'enfant illégitime à son père naturel, à prix d'argent. On y voit aussi, comme dans le Senchus Mor, que le père, ou le frère à défaut du père, perçoit le prix de la fille ou de la sœur donnée en mariage, et que le fait peut se répéter jusqu'à vingt et une fois.

La glose du livre d'Aicill donne pour chaque cas un modèle de règlement. Nous avons peine à croire que des calculs aussi compliqués aient été pratiqués dans les temps anciens. Toutefois il ne faut pas oublier que le règlement était fait par les brehons, c'est-à-dire par une classe particulière de gens d'affaires. Tout procès donnait lieu à l'établissement d'un compte par doit et avoir, et la balance formait la somme due. Ainsi l'homme piqué par une abeille a droit à diverses indemnités suivant la gravité du cas, mais s'il a tué l'abeille il doit lui-même de ce chef une indemnité qui vient en compensation jusqu'à due concurrence. Un autre caractère de cette jurisprudence c'est qu'elle tend à multiplier le nombre des personnes intéressées. Par exemple, le vol commis dans une maison

habitée est considéré comme portant préjudice à onze personnes, qui sont : le propriétaire de la maison, celui de l'objet volé, celui du lit où était couchée la personne volée, celui de la personne qui couchait dans ce lit, enfin les sept chefs de famille qui avaient l'habitude de faire visite dans la maison et d'y recevoir l'hospitalité. Nous nous bornons à ces deux exemples d'une casuistique qui nous paraît moderne, incompatible avec la simplicité du droit primitif.

Le traité de la prise de possession nous fait connaître les formes de la revendication. Celui qui se prétendait propriétaire d'une terre possédée par un autre devait y entrer à travers la haie, en faisant brèche, y amener deux chevaux, les débrider et les faire paître pendant une nuit et un jour, en présence d'un témoin. Cette voie de fait se répétait de dix en dix jours, d'abord avec quatre chevaux et deux témoins, puis avec huit chevaux et quatre témoins. Si le réclamant était une femme, les chevaux étaient remplacés par des brebis, et c'étaient des femmes qui servaient de témoins les deux premières fois. La troisième fois la femme réclamante amenait un homme pour servir de témoin et s'installait sur le sol avec un pétrin, un tamis et un four. Le possesseur ne peut faire cesser ces voies de fait qu'en proposant un arbitrage. Toute irrégularité commise par l'une ou l'autre des parties est punie d'une amende. La contestation se termine par un jugement ou par un combat.

La forme indiquée plus haut est la règle générale, mais elle comporte, suivant les cas, des exceptions ou modifications dans le détail desquelles nous ne pouvons entrer[1].

Le traité de la copropriété et du partage impose à chacun des copartageants l'obligation de clore son lot par une haie, et règle les indemnités qui pourront être dues pour tous dommages causés par le bétail. Elles sont évaluées soit en sacs de grains soit en bétail.

Viennent ensuite le traité des abeilles et celui des eaux. Le produit des abeilles se partage suivant certaines règles entre celui qui a trouvé l'essaim, le propriétaire de l'arbre et le propriétaire du sol. Les droits à l'eau sont réglés par la coutume. Tout propriétaire a le droit d'acquérir une servitude d'aqueduc sur le terrain de son voisin, moyennant indemnité.

[1] C'est par erreur que les éditeurs ont joint au traité de la prise de possession un autre traité relatif aux contrats en général. Les règles qu'il contient paraissent appartenir à une époque relativement récente et semblent en partie empruntées au droit romain. Il y est question de la vente de la chose d'autrui, des droits de l'acquéreur de bonne foi, du testament des femmes. Il est difficile de considérer ces règles comme tirées de l'ancien droit irlandais.

Un traité très court et non glosé détermine ce qu'on peut appeler le périmètre de protection du domicile. Il s'étend pour le *bo-aire*, c'est-à-dire pour le chef ordinaire, au jet d'une lance, et ainsi en doublant toujours, à mesure qu'on s'élève d'un degré dans l'échelle sociale, jusqu'au roi, qui a droit à soixante-quatre fois cet espace. Quiconque a franchi ce périmètre est sous la protection du chef de la maison. S'il y est poursuivi et frappé, le maître de la maison a droit à l'amende de sept femmes esclaves et au prix de son honneur.

Le traité du jugement des crimes est important, quoique très bref, en ce qu'il établit en principe la solidarité active et passive de la famille, en ce qui concerne le payement ou le recouvrement de l'amende ou *eric*. Les deux premiers groupes de la famille sont appelés en ce cas comme lorsqu'il s'agit de successions. Nous verrons tout à l'heure quels sont ces divers groupes.

Nous ne dirons rien d'un morceau intitulé : « La terre est confisquée pour le crime. » L'auteur de ce morceau cite l'Évangile de saint Jean et même une loi romaine. Nous laissons également de côté un fragment de six lignes intitulé : « Divisions de la terre. » Nous arrivons enfin à un des traités les plus importants de tout le recueil, quoique très court; c'est celui des divisions de la famille, ou, si l'on veut, des degrés de parenté.

En le combinant avec quelques données fournies par le livre d'Aicill, on peut se faire une idée de la famille irlandaise. Au premier abord la chose paraît assez difficile, et les savants anglais et américains qui ont abordé la question, M. Sumner Maine, M. Mac Lennan, M. Sullivan, ont donné des explications différentes et peu satisfaisantes. Leur tort commun consiste, selon nous, en ce qu'ils ont cherché une création originale dans une institution qui est évidemment empruntée au droit canonique et qui ressemble aux institutions analogues des autres branches de la race indo-européenne. Elle consiste en ceci : la parenté, en Irlande, comprend dix-sept personnes, qui forment quatre groupes. Le premier, composé de cinq personnes, s'appelle *geilfine*, c'est-à-dire la parenté de la main; le second, *derbhfine*, comprend quatre personnes. Il en est de même du troisième, *iarfine*, et du quatrième et dernier, *indfine*. Chacun de ces trois derniers groupes répond à l'une des phalanges des quatre doigts (le pouce excepté). Au delà la parenté cesse, et les individus les plus proches après le quatrième groupe portent le nom significatif de ceux qui sont sur les ongles, *ingen ar meraib*. Le texte ajoute que le premier groupe de la parenté, *geilfine*, comprend les plus jeunes, et que le dernier groupe, *indfine*, se compose des plus âgés. Cette constitution de la

famille sert de base à l'attribution des droits de succession et à la répartition du prix du sang.

Reste à expliquer le système. Les savants anglais qui ont abordé le problème sont tous partis de cette supposition que les dix-sept personnes dont parle le texte sont dix-sept individus, supposition qui paraît, au surplus, avoir été admise par la glose. Mais c'est là une erreur fondamentale, qui conduit aux conséquences les plus extravagantes. En effet, si chaque groupe ne peut se composer que d'un nombre fixe d'individus, il faut admettre que la survenance d'un nouvel individu dans un des groupes fait reculer dans le groupe ultérieur l'individu qui se trouve désormais en trop. La parenté se trouverait ainsi dans une incertitude et une fluctuation perpétuelles. Comment n'a-t-on pas vu que le mot *personne* a un sens abstrait, et signifie tous les individus, quel qu'en soit le nombre, qui sont désignés sous un même nom dans le tableau de la parenté? Ainsi le fils est une personne, le frère en est une autre. Peu importe, le nombre des frères ou des fils. C'est, au surplus, le langage du droit romain, qui comptait 4 personnes au premier degré, 12 au second, 32 au troisième, 80 au quatrième, 184 au cinquième, 448 au sixième, et enfin 1,024 au septième. Le jurisconsulte Paul, qui nous donne ces calculs, nous montre bien que chaque personne peut se composer de plusieurs individus. « Primo gradu cognationis, dit-il, sunt susum versum duo, pater et mater, deorsum versum duo, filius et filia : *qui tamen et plures esse possunt*[1]. »

De tout temps on a cherché à se représenter la parenté d'une manière sensible, en la comparant aux membres du corps humain. Chez les Romains, on considérait le corps entier. Dans le miroir de Souabe, comme dans le droit irlandais, c'est le bras et la main jusqu'à l'ongle qui servent de type.

Cela posé, il n'est pas très difficile de reconstruire tout le système irlandais. Chacun des quatre groupes répond à ce qu'on appelait, au moyen âge et en droit canonique, une parentèle, *parentilla*. Le premier groupe comprend, outre le *de cujus*, quatre descendants en ligne directe, à savoir le fils, le petit-fils, l'arrière-petit-fils et le fils de l'arrière-petit-fils. Le second groupe comprend le père, le frère, le fils du frère et le petit-fils du frère. Le troisième groupe comprend l'aïeul, l'oncle, le fils et le petit-fils de l'oncle. Enfin le quatrième groupe se compose du bisaïeul, du grand-oncle, du fils et du petit-fils de ce dernier. Ces quatre groupes s'emboîtent en quelque sorte l'un dans l'autre, et le

[1] L. 10, § 12 D. *De gradibus et adfinibus et nominibus eorum.*

premier comprend effectivement les plus jeunes, le dernier les plus âgés.

Il ne s'agit, bien entendu, que de l'agnation, c'est-à-dire de la parenté par les mâles : la loi irlandaise n'en connaît point d'autre. On remarquera aussi que dans ce système il n'y a point de représentation. Celle-ci, du reste, a peu d'intérêt, eu égard à la manière dont les biens de la succession sont répartis.

Ce qui frappe surtout c'est la limitation de la parenté à la quatrième génération dans chaque groupe. Une limitation semblable se rencontrait dans le droit athénien, qui rompait l'ἀγχιστεία après le cousin issu de germain.

Quels sont les droits de ces différents groupes en matière de succession? Le livre d'Aicill pose la question. La réponse ne se trouve que dans la glose. D'après ce système, la dévolution a lieu d'abord au profit du premier groupe. A défaut du premier groupe, la succession se répartit entre les trois autres, à savoir les trois quarts au second, les trois quarts du quart au troisième, et enfin le quart du quart au quatrième. L'ordre de dévolution varie suivant que tel ou tel groupe fait défaut, mais la proportion reste toujours la même. Il est du reste impossible, en l'état de nos informations, de se rendre un compte exact du système exposé par la glose, et ce serait perdre son temps que de chercher à le reconstruire dans tous ses détails.

Le dernier traité du recueil porte le nom de *Crith Gabhlach* et fait connaître les rangs et prérogatives des diverses personnes qui composent la tribu irlandaise, à savoir les simples hommes libres, les nobles et le roi. Il y a sept classes de nobles et sept de non-nobles. Chacune de ces classes a un cens déterminé et le prix de l'honneur fixé en proportion. La loi définit les droits et les obligations de chacune d'elles et leurs relations réciproques. Suivant O'Curry, ce traité remonterait au VIe siècle, mais on reconnaît généralement aujourd'hui qu'il est tout au plus du XIVe siècle, et que le tableau tracé par l'auteur est, en partie au moins, d'imagination. Ces raisons nous dispensent d'en donner l'analyse. On peut néanmoins en tirer un tableau de l'*enechlann* qui appartient à chaque classe et la caractérise. Celui du roi suprême de l'Irlande est de 28 cumhals. Celui du simple plébéien est d'une bête à cornes ordinaire, c'est-à-dire du sixième d'un cumhal[1].

Les textes publiés et traduits dans les quatre volumes que nous avons

[1] M. d'Arbois de Jubainville a dressé ce tableau dans son *Étude sur le Senchus Mor*, p. 62.

sous les yeux sont la principale mais non la seule source d'information sur l'ancien droit de l'Irlande. Nous pouvons les contrôler et les compléter par quelques documents dont l'authenticité comme l'antiquité sont incontestables. Ils étaient connus depuis longtemps, mais c'est aujourd'hui seulement qu'on peut en comprendre l'importance. Nous voulons parler des textes canoniques, tels que la Confession de saint Patrick[1] et les canons ecclésiastiques qui portent son nom. À ces documents, qui sont du v° siècle, il faut joindre une *collatio canonum hibernica* que nous possédons dans un manuscrit du viii° siècle[2]. Leur accord avec les dispositions contenues dans les textes irlandais suffit pour lever toutes les objections et dissiper tous les doutes.

Nous y trouvons tout d'abord le régime des compositions, avec toutes ses particularités. Saint Patrick dit dans sa Confession qu'il a distribué en aumônes aux indigents le prix de quinze hommes, *pretium quindecim hominum*. Or nous savons par le Senchus Mor et par le livre d'Aicill que le prix d'un homme était de sept femmes esclaves, ou de vingt et une vaches laitières. Quant au prix de l'honneur, il est expressément rappelé dans un canon, au sujet du vol ou de tout autre délit commis à l'égard du roi ou de l'évêque. Le coupable doit payer sept femmes esclaves, ou faire pénitence pendant sept ans, *septem ancillarum pretium reddat, aut septem annis pœniteat*[3]. Tel est, en effet, le taux de l'honneur du roi. Comme les livres des brehons, les canons ne connaissent d'autre monnaie que le *camhal* ou *pretium ancillæ* et le *pretium vaccæ* ou *sedatium* (en irlandais *set*)[4].

La capacité des femmes est réglée comme dans le Senchus Mor. Elles peuvent recueillir des héritages, mais seulement à titre viager. Elles doivent s'engager, en fournissant caution, à ne pas transférer les biens dans une autre famille. Elles ne peuvent aliéner qu'avec l'autorisation expresse ou tacite des parents. Elles peuvent seulement disposer des meubles, *vaccas, vestes, et vasa, partem de ovibus et lanam*[5]. La disposition par laquelle le Senchus Mor définit quelles personnes peuvent s'engager comme cautions se retrouve identiquement dans le canon suivant :

[1] *Confessio S. Patricii*, dans la Patrologie latine de Migne, tome LIII. — Cf. dans le même volume les canons du synode de saint Patrick et ceux du synode de Patricius, Auxilius et Isserninus.

[2] Publiée par extrait dans le tome I du *Spicilegium* de d'Achery, et intégralement par M. Wasserschleben : *Die irische Canonensammlung*, Leipzig, 1885.

[3] XLVIII, 5.

[4] II, 14 et 15; XVIII, 7; XLI, 4. — On trouve d'autres exemples dans Wasserschleben, *Bussordnungen der abendländischen Kirche*, Halle, 1851, p. 140-142.

[5] XXXII, 20.

« Non est dignus fidejussor fieri servus, nec peregrinus, nec brutus, nec monachus nisi imperante abbate, nec filius nisi imperante patre, nec femina nisi domina, virgo sancta[1]. » La femme maîtresse est celle qui a plus apporté que son mari et qui pour cette raison commande dans le ménage, ainsi qu'il est encore dit dans le Senchus Mor. Le même texte a passé dans les lois galloises, rédigées au xe siècle[2].

On pourrait multiplier ces rapprochements. Nous devons nous contenter d'en indiquer encore quelques-uns. Ainsi le titre *De parentibus et eorum heredibus* admet l'ordre de succession de la loi mosaïque qui appelle les filles après les fils et observe ensuite l'ordre des parentèles, appelant d'abord les frères, puis les oncles, et à leur défaut les *proximi*[3]. Ce texte vient à l'appui de l'interprétation que nous avons donnée au sujet des quatre groupes de la famille irlandaise. Il est difficile de supposer que le droit civil en cette matière n'ait pas été d'accord avec le droit canonique.

En général, les biens doivent rester dans les familles. On peut toutefois disposer des meubles dans une certaine mesure. On est même tenu de le faire en faveur de l'église. C'est le prix de la sépulture. A ce titre l'église prélève sur la succession, par privilège et préférence sur tous autres créanciers, une vache, un cheval, un habit et une couverture de lit. Si le défunt était un grand chef, l'église prend deux chevaux et un char et le vase dans lequel le défunt buvait[4].

La responsabilité de la famille en fait de crime est déterminée par les canons comme par les livres de droit irlandais. Après le coupable viennent le père, le frère et le cousin, puis le chef de la tribu et enfin le roi. Mais, entre le chef et le roi, il y a encore une personne responsable, c'est celle qui a donné au coupable fugitif des armes et des vêtements, qui lui a donné de quoi manger et se coucher[5].

Le fidéjusseur a, d'après les canons, des délais pour s'acquitter, quinze, vingt, trente ou quarante jours. Dans certaines localités ces délais sont de quinze ou cinq jours si le débiteur est vivant, de trente s'il est mort[6]. Le débiteur en retard doit payer le montant de la dette, et de plus une indemnité représentative de la perte subie par le créancier, *quantum fatigatus fuerit*. Si le créancier est inhumain, il a en outre

[1] xxxiv, 3.
[2] *Ancient laws and institutes of Wales*, London, 1841, p. 784.
[3] xxxii, 9. Un des canons du synode de saint Patrick parle des *quatuor genera*.
[4] xviii, 6. Cf. xli, 10, et xxxii, 22.
[5] xlii, 30.
[6] xxxiv, 4. Ce texte a passé dans les lois galloises, avec quelques variantes dans les chiffres, *Ancient laws of Wales*, p. 815.

le droit d'exiger les intérêts pour un an, au taux énorme de 20 p. 100 par mois[1].

Il faudrait encore citer le chapitre du vol dans les églises[2], celui du dépôt[3], celui du dommage causé par les chiens et les poules[4]. Là encore on trouve de nombreux textes dont on peut tirer parti pour l'intelligence des livres du droit irlandais.

En combinant les données fournies soit par les anciens monuments de la littérature irlandaise, soit par les canons, avec les indications éparses dans les livres de droit, on peut reconstituer le système des preuves dans l'ancien droit irlandais. Primitivement la preuve par excellence paraît avoir consisté dans des procédés magiques destinés à provoquer des révélations surnaturelles, tels que la divination par la baguette, ou par le bout des doigts, ou par les songes. Ces moyens étaient d'autant plus usités que le pouvoir judiciaire, ou plutôt le pouvoir arbitral, si l'on peut employer cette expression, était exercé en Irlande par une classe particulière, celle des *filé*. Venait ensuite le combat judiciaire, qui, lui aussi, était une sorte de jugement de Dieu. Telle était la procédure païenne. Elle fut abolie par saint Patrick[5]. Toutefois les canons permettent encore au juge de consulter en certains cas la divinité par le moyen du sort[6], et l'épreuve de l'eau bouillante est mentionnée dans le Senchus[7]. Les obligations peuvent être prouvées soit par la production des coobligés et des cautions, soit par témoins, soit par écrit[8], mais si les preuves fournies de part et d'autre se contredisent, c'est en définitive le serment qui décide. Il est prêté par celle des parties qui a amené le plus grand nombre de témoins, ou au besoin par celle que le sort désigne[9]. Les canons nous révèlent l'emploi des cojureurs[10].

Il n'en est pas autrement pour les contestations de propriété. C'est le serment qui décide, et celle des parties qui doit prêter serment est désignée par le juge, au besoin par le sort. Entre deux églises, s'il n'y a pas de titre, on admet qu'il y a présomption de propriété en faveur de celle des deux églises qui a possédé pendant une période jubilaire, c'est-à-dire pendant cinquante ans[11]. Ainsi le Jubilé hébraïque, qui avait précisément

[1] xxxiv, 5.
[2] xxix, 5, 7, 8.
[3] xxx.
[4] liii, 5-9.
[5] xxxiv, 2, 6.
[6] xxvi, 6. *De eo quod inter dubia sors mitti debet.*
[7] T. I, p. 195.
[8] xxxiii, 4.
[9] xvi, 15; xxxiv, 7 : *a pluribus erit juramentum.* Cf. xxx, 5.
[10] xvi, 6.
[11] xxxii, 23 et 24 : « requiratur a senioribus propinquis quantum temporis fuit cum altera, et si sub jubileo certo mansit sine vituperatione, maneat in aeternum. » Cf. xxxvi, 10 et 11.

IMPRIMERIE NATIONALE.

pour effet de faire rentrer les biens dans les mains des anciens possesseurs, se trouve pris à rebours et transformé en prescription acquisitive.

L'étude sommaire à laquelle nous venons de nous livrer conduit à une double conclusion. D'une part, le moment n'est pas encore venu d'exposer systématiquement l'ancien droit de l'Irlande. Il faut attendre que tous les monuments de ce droit soient publiés, et, surtout, que les textes aient été convenablement expliqués et traduits. Depuis quelques années il a été fait, à ce point de vue, des travaux remarquables, parmi lesquels nous devons citer en première ligne ceux de M. d'Arbois de Jubainville dans la *Revue celtique.* Les résultats déjà obtenus sont assez importants pour ne laisser aucun doute sur le succès final des recherches entreprises. Dans quelques années la philologie aura fait son œuvre. Les jurisconsultes et les historiens pourront commencer la leur.

D'autre part, on peut, dès à présent, mesurer l'étendue du service rendu à la science par la publication des monuments du droit irlandais. Les études celtiques ont été longtemps discréditées par les rêveries et les extravagances des érudits, peu nombreux d'ailleurs, que l'attrait de l'inconnu portait de ce côté. C'est seulement de nos jours qu'elles ont été reprises avec une méthode rigoureuse et dans un esprit vraiment scientifique. On commence à connaître enfin les langues celtiques, on sait d'où elles viennent et on en reconstruit peu à peu la grammaire et le vocabulaire. Or il en est des institutions comme de la langue. Celles de la Gaule nous sont très imparfaitement connues par quelques passages de César. Pour combler cette lacune on a cherché d'autres sources d'information. On a réuni et interrogé les anciennes chartes de la Bretagne, les coutumes non écrites des montagnards d'Écosse, les livres coutumiers du pays de Galles. De ces données on a tiré des inductions ingénieuses, mais rien de certain ni de positif. Le système, bien qu'assez plausible, manquait de base, car les plus anciens documents sur lesquels il s'appuyait ne remontaient pas au delà du IXe ou du Xe siècle. Les institutions dont ils conservaient des traces pouvaient être d'origine celtique, mais n'était-il pas téméraire de l'affirmer? La Bretagne armoricaine, la province de Galles, l'Écosse elle-même, n'avaient-elles pas subi la domination romaine pendant plusieurs siècles? Et, depuis la chute de l'empire romain, n'avaient-elles pas reçu l'influence des Francs et des Anglo-Saxons? Les institutions primitives ne s'étaient-elles pas profondément modifiées par l'introduction du droit canonique? L'objection était sérieuse, et pendant longtemps elle a été tenue pour décisive. Mais

voici que la publication des textes irlandais a introduit dans la discussion un élément nouveau. L'Irlande n'a jamais été soumise ni aux Romains ni aux Anglo-Saxons. Les Danois n'y sont venus qu'à la fin du VIIIe siècle. Si le Senchus Mor et les autres livres des brehons sont antérieurs à cette époque, s'ils reproduisent, tout au moins, une tradition antérieure, la science du droit celtique trouve enfin une base solide. Nous pouvons reconnaître ce qu'il y a de celtique dans les documents de l'Armorique et du pays de Galles. Nous pouvons mesurer et ramener à de justes proportions l'influence exercée sur ces deux contrées par les Romains, les Francs et les Anglo-Saxons.

Il faut donc rendre aux populations celtiques la place qui leur appartient dans la grande famille indo-européenne. Comme leur langue se rattache au sanscrit, leurs institutions dérivent de celles de l'Inde brahmanique. Comme tous les autres peuples de la même race, les Celtes ont connu et pratiqué la vengeance privée, le prix du sang, le tarif des blessures, l'achat des femmes, la vie de tribu, la propriété collective du sol, les ordalies, la preuve par serment et les cojureurs. S'ils ont eu leurs traits particuliers, on ne saurait méconnaître le caractère commun qui les rapproche des Germains et des Slaves. Chez tous ces peuples le droit s'est fondé sur les mêmes idées, il s'est agrandi et développé en traversant les mêmes phases successives. Les institutions des uns s'éclairent et s'expliquent par celles des autres. Si la science du droit comparé n'a pas dit son dernier mot, elle a dès à présent dégagé les traits fondamentaux de l'édifice à construire, et la publication des textes du droit irlandais, malgré toutes ses imperfections, n'aura pas peu contribué à ce résultat.

R. DARESTE.

Histoire des Grecs depuis les temps les plus reculés jusqu'à la réduction de la Grèce en province romaine, par Victor Duruy, *membre de l'Institut, ancien ministre de l'Instruction publique.* Nouvelle édition, revue, augmentée et enrichie d'environ 2,000 gravures dessinées d'après l'antique et 50 cartes ou plans. Tome I, *Formation du peuple Grec,* contenant 808 gravures, 9 cartes et 5 chromolithographies. Paris, librairie Hachette et Cie.

M. Duruy nous dit dans son avant-propos les origines du livre dont il donne au public une édition agrandie et illustrée. Il avait, à l'École normale, formé le projet de consacrer sa vie à écrire une histoire de France en huit ou dix volumes; mais en allant jusqu'aux premiers temps il rencontrait Rome et, en remontant le cours de l'histoire de Rome, la Grèce : Rome et la Grèce lui imposaient donc deux sujets préliminaires d'étude; et il s'y complut si bien que les deux préfaces sont devenues deux ouvrages : l'*Histoire des Romains* et l'*Histoire des Grecs.* Nous avons parlé du premier de ces deux livres; c'est le second qu'il achève aujourd'hui; et rien ne l'empêcherait d'arriver enfin à l'exécution de son projet plus que demi-séculaire. S'il renonce à s'y engager, au moins en a-t-il tracé la voie aux autres dans un rapide aperçu de notre histoire nationale qui est depuis longtemps déjà entre les mains des élèves de nos écoles.

C'est, en effet, le propre des travaux de M. Duruy, qu'avant de leur donner ce caractère savant et artistique à la fois qu'il leur imprime aujourd'hui, il les avait consacrés à l'enseignement de nos collèges. Dans cette première ébauche, il avait contracté l'habitude de saisir les grands traits du sujet et de les rapprocher en un ensemble qui en donne une idée générale et complète. Ces qualités de composition se retrouvent dans le cadre plus vaste où il le présente aujourd'hui. Son ouvrage, on en peut juger par l'édition précédente, comprendra toute l'histoire des Grecs jusqu'au confluent, si je puis dire, de cette histoire dans la grande histoire de Rome : les immigrations des premières populations en Grèce et l'expansion de la Grèce au dehors par ses colonies; ses révolutions intérieures, constitutions des villes, rivalités des peuples, lutte contre l'Orient : aux temps héroïques, c'est Troie; aux temps historiques, ce sont les Perses, repoussés par Miltiade et Thémistocle, conquis par Alexandre. Voilà l'histoire générale; et le tableau se complète par un exposé rapide

de la religion et des mœurs, de la littérature et des arts. Le cadre historique n'a pas changé; mais ce qui distingue surtout la nouvelle édition dont le premier volume, comprenant la période antérieure aux guerres médiques, a seul paru, c'est ce commentaire perpétuel tiré des vases peints, des bas-reliefs, des médailles, et la reproduction intelligente d'un choix des monuments figurés.

L'objet du livre de M. Duruy n'est pas d'approfondir tel ou tel point des antiquités grecques par des recherches nouvelles, c'est plutôt de mettre à la portée du public les derniers résultats des travaux que l'érudition moderne y a consacrés; c'est une œuvre de vulgarisation, comme on dit. Mais il n'est pas sans intérêt que le vulgarisateur soit un savant, capable de contrôler ce qu'il avance, et l'habileté de main en cette matière n'est pas à dédaigner; car du rapprochement heureux des faits nouveaux mis au jour peut jaillir une lumière qui donne toute leur valeur aux découvertes.

Le chapitre premier est intitulé : *Le sol;* et l'auteur renvoie aux ouvrages, soit anciens, soit modernes, qui ont traité de la géographie de la Grèce. Le progrès de la science a donné aux modernes des notions que les anciens eux-mêmes n'avaient pas sur l'état originaire de leur pays. La péninsule Hellénique est reliée aux deux presqu'îles voisines de l'Europe et de l'Asie par une suite d'îles presque continue : à l'Italie par les îles Ioniennes; à l'Asie Mineure par les Cyclades et les Sporades; îles qu'on serait tenté de prendre pour les témoins d'un ancien continent submergé, si elles n'étaient quelquefois au contraire, comme Santorin par exemple, des terres nouvelles qui émergent. L'île de Crète ou Candie, bien qu'isolée, pourrait même n'être aussi qu'un débris, resté debout, d'une terre allant de la Grèce à l'Afrique. «M. Gaudry, dit M. Duruy, a recueilli à Pikermi près d'Athènes des ossements fossiles d'éléphants, de rhinocéros, d'antilopes, d'hyènes, de girafes, etc. Ces débris d'animaux africains étaient empâtés dans l'argile rougeâtre qu'on retrouve encore sur les rivages de l'Afrique, preuve qu'un temps a existé où la Grèce tenait à ce continent, ainsi qu'elle tenait à l'Asie Mineure.» (T. I, p. 6.)

Partout la géographie est la première base de l'histoire; mais c'est surtout en Grèce que la constitution physique du pays a exercé l'influence la plus directe sur les relations extérieures et intérieures. M. Duruy le montre à grands traits dès ce premier chapitre. Le système orographique de la Grèce est tout défensif. Les montagnes y tracent une suite de retranchements (les monts Cambuniens et l'Olympe, le Pinde, l'Othrys, l'Œta) que l'ennemi doit forcer par d'étroits défilés, s'il ne les tourne par de grands circuits avant d'arriver jusqu'à la dernière citadelle, reliée

au continent par une gorge bien défendue : je veux parler du Péloponèse et de l'isthme de Corinthe; et les îles serrées contre les rivages opposaient elles-mêmes aux flottes de l'envahisseur des pièges qui pouvaient leur être funestes : les Perses l'apprirent à leurs dépens au promontoire d'Artemisium, en Eubée, et à Salamine. Mais ces rivages, si profondément découpés, se prêtaient à une invasion ou, pour mieux dire, à une expansion d'une autre sorte, expansion du dedans au dehors, expansion féconde et pacifique, l'établissement des colonies grecques sur toutes les côtes du voisinage. M. Duruy consacrera un long chapitre à ces créations du génie hellénique. Pour l'intérieur, l'influence de la géographie n'est pas moins sensible : c'est elle qui a déterminé et maintenu jusqu'à la fin la division de la Grèce en tant de cités indépendantes, trop souvent rivales quand un danger commun ne les rapprochait pas. Quelle qu'ait été du reste l'influence du sol et du climat sur ces petits États, on peut constater une influence supérieure dans leur histoire; c'est celle du génie de la liberté : « Que le despotisme, dit éloquemment M. Duruy, eût approché de cette terre et de ces hommes, que Darius et Xerxès eussent vaincu à Marathon ou à Salamine, et les heureuses influences du sol et du climat étaient neutralisées; la Grèce ancienne fût devenue ce que les empereurs et les sultans de Byzance ont fait de la Grèce moderne, une terre de désolation. Mais le génie de la liberté s'assit au foyer de ce petit peuple victorieux; il éleva l'âme des Grecs que la servitude eût dégradée; il les aida à tirer de leur sol et d'eux-mêmes tous les trésors qu'une nature bienfaisante y avait déposés, que des institutions mauvaises et des circonstances contraires eussent rendues stériles; et comme cette force vient du sol, elle s'y trouve encore. » (P. 26.)

La tendance générale des historiens, aujourd'hui, c'est de remonter au delà des sources, de recomposer l'histoire avant l'histoire. M. Duruy fait sa part, sobrement d'ailleurs, à l'âge préhistorique. Santorin, sous des couches de laves qui remontent plus haut que toute tradition chez les Grecs, à vingt siècles avant Jésus-Christ, selon les géologues, nous offre, comme Herculanum et Pompéi pour les temps romains, les traces de la civilisation des habitants ensevelis dans une grande catastrophe, traces d'une industrie déjà avancée : « Des vases contenant de l'orge carbonisée et de la paille hachée pour la nourriture des moutons et des chèvres, dont les squelettes gisaient à côté; des meules, des moulins à huile, des poids dont la progression suppose un système régulier de mesures; des enduits colorés qui recouvraient les murs, l'emploi de la chaux et de la pouzzolane pour ciment, et partout des dessins et des figures qui

montrent d'abord le goût de l'ornementation géométrique, puis celui de la décoration florale et maritime, enfin un certain sentiment de l'esthétique. » (P. 36.) — Quelques-uns de ces débris, reproduits dans l'ouvrage, témoignent que cette île était dès lors en rapports de commerce avec Rhodes et Chypre et par conséquent aussi avec l'Orient.

Les monuments, on pourrait dire les reliques de Santorin, ne sont rangés par M. Duruy qu'à la deuxième étape de l'âge primitif; à la première, il place les monuments d'Hissarlic ou de Troie et de Mycènes. Mais Troie et Mycènes appartiennent à la tradition; et il est plus logique de rattacher ces antiques débris à l'histoire des plus anciennes populations de la Grèce, de celles dont le caractère peut être déterminé à l'aide, non plus seulement de l'archéologie, mais de la philologie : et du reste M. Duruy a réuni tous ces détails dans le chapitre intitulé : *Pélasges et Ioniens*.

Après avoir rapporté brièvement les légendes sur les premiers colonisateurs de la Grèce : Cadmus à Thèbes, Cécrops à Athènes, Danaüs à Argos, légendes dont il retient ce fait que l'on croyait à de très anciens rapports du pays avec l'Orient, il arrive aux traditions moins précises, mais plus probables, sur les immigrations des peuples. C'est de l'Orient aussi qu'ils ont dû venir, quelques-uns par mer, la grande masse par terre. La race pélasgique se retrouve, sous différents noms, dans l'Asie Mineure, la Thrace, la Macédoine; c'est le chemin qu'elle a dû suivre pour s'étendre à la Grèce continentale et jusque dans le Péloponèse; elle a laissé partout sa marque dans les monuments dits *cyclopéens*. L'Attique aurait-elle pu rester étrangère à cette vaste occupation? Les Athéniens se disaient autochtones; c'était une manière d'affirmer qu'ils se croyaient d'autre race que les populations établies plus tard dans les contrées du voisinage; mais les Athéniens étaient Ioniens : or ce n'est par sans raison que M. Duruy réunit dans un même chapitre les Pélasges et les Ioniens. Les Ioniens, *Javan*, sont nommés au dixième chapitre de la Genèse comme habitant l'Asie Mineure. C'est assurément la plus ancienne mention qui soit faite de la race grecque dans l'histoire. Les Ioniens étaient, selon toute apparence, une tribu de Pélasges, qui a suivi les autres dans leur émigration vers l'Occident; et la citadelle d'Athènes avait, dans ses parties les plus anciennes, des murs cyclopéens.

Ces vieilles constructions peuvent donc être considérées, chez les populations où on les trouve, comme des signes d'origine; elles sont aussi un témoignage de l'état de civilisation des pays. Ces pierres, dont la moindre serait difficilement remuée par un attelage à deux chevaux, n'ont pu être ainsi entassées l'une sur l'autre que par les populations sou-

mises au travail forcé. Ainsi l'esclavage se retrouve à la base des premiers établissements fondés dans ces contrées.

Entre les Pélasges et les Hellènes la tradition n'a pas mis moins qu'un déluge, le déluge de Deucalion. Laissons Deucalion et Pyrrha repeupler le monde au moyen de pierres jetées derrière leur dos, et venons à la légende hellénique. Deucalion est père d'Hellen, qui a trois fils : Æolus, Dorus et Xuthus, père lui-même d'Ion et d'Achæus. Les deux fils aînés et les deux petits-fils représentent les quatre tribus helléniques. Les Éoliens occupèrent la plus grande partie de l'ancienne Grèce (Acarnanie, Étolie, Locride, Phocide, Béotie); les Doriens, au temps de la guerre de Troie, sont encore confinés dans une fort petite région, au pied de l'Œta et du Pinde. Quant aux Achéens et aux Ioniens, leur relégation à un degré inférieur semble indiquer plutôt une affinité moins étroite qu'une postériorité d'origine. Les Ioniens sont plus anciens; mais ils ne rempliront avec Athènes un grand rôle que quand les Doriens auront eux-mêmes occupé le Péloponèse. Les Achéens sont ceux qui dominent à la grande époque héroïque de la Grèce. Les Grecs au temps d'Homère sont les Panachéens.

La première histoire de la Grèce est surtout celle de ses héros. C'est Bellérophon, c'est Persée, de vrais modèles pour les chevaliers de la Table ronde; c'est Hercule, le grand dompteur, qui promène ses exploits dans tous les pays connus des Grecs ; c'est Thésée, qui joue à peu près le même rôle dans le cercle de l'Attique et des pays voisins. On a signalé bien des allégories physiques ou autres dans ces légendes. M. Duruy ne s'y laisse point empêtrer. Comme il n'a pas de système personnel, il est plus dégagé dans son exposition et plus libre de présenter sommairement les systèmes des autres, laissant le choix au lecteur et l'induisant aisément à se tenir, comme lui, dans un doute prudent. Quant aux faits généraux, il rappelle qu'ils se résument, pour l'âge héroïque, en quatre grandes guerres : les deux guerres de Thèbes (les sept contre Thèbes et la guerre des Épigones), l'expédition des Argonautes et la guerre de Troie. Les tragiques s'en sont emparés; la poésie épique en est l'histoire. La guerre de Troie et ses suites, c'est tout Homère et les Homérides. C'est aussi la source des épisodes représentés dans les bas-reliefs ou peints sur les vases : ample matière pour l'histoire, telle que M. Duruy la publie. Aussi ne perd-il pas son temps en commentaires. Il analyse brièvement les poètes et prodigue les images dans le contexte de son récit; les ouvrages de Visconti, de Gerhard, de Raoul Rochette, les descriptions des différents musées et les publications plus récentes; l'*Élite des monuments céramographiques* de MM. Lenormant et de Witte, les *Céramiques de*

la Grèce propre de MM. Dumont et Chaplain, les *Monuments inédits de l'Institut de correspondance archéologique* et le *Bulletin de correspondance hellénique* lui en fournissent amplement la matière.

On a vu, après les Pélasges, la race hellénique couvrir la Grèce, et les temps héroïques commencer avec elle : les Éoliens occupant d'abord la plus grande partie du pays, les Achéens s'élevant à la domination, les Ioniens confinés encore dans l'Attique, et les Doriens au milieu des gorges de l'Œta, dans la Doride. C'est le relèvement presque subit et l'invasion des Doriens dans le Péloponèse qui va clore ce premier âge et inaugurer, avec les descendants d'Hercule, les temps historiques. Avant d'aborder cette période, où, parmi bien des fables encore, l'histoire gagne de plus en plus, M. Duruy veut jeter un coup d'œil sur l'état social, la religion et les mœurs de l'âge dont il vient de sortir. Homère, Hésiode, les tragiques, lui offrent mille renseignements à ce sujet, et les monuments, dont il a su tirer si bon parti pour les légendes, ne lui feront pas non plus défaut.

La royauté se trouve partout dans les temps héroïques; mais ce qui domine, c'est l'aristocratie, et ce qui fait surtout l'aristocratie, c'est l'excellence de l'individu, la force, la valeur, l'éloquence, même la ruse. Le peuple est moins séparé des grands qu'il ne le sera plus tard; il y a des prêtres, mais point de caste sacerdotale. La famille est altérée par l'esclavage; la femme n'est pas seule au foyer, mais elle y a son rang d'épouse, et l'esclavage est adouci par l'habitude de la vie commune, car le travail est honoré. On le voit dans Homère même : Ulysse a fabriqué son lit de ses propres mains; et toutefois quelle différence il y a entre Homère, le chantre des batailles, et Hésiode, l'auteur des *Œuvres et des jours*, qui commence son poème par l'éloge du travail, et fait sortir de là toutes les vertus! La différence ira s'accentuant à mesure que les races guerrières prendront le dessus, qu'elles rejetteront le travail sur les races asservies, et Cléomène chassera de Sparte Hésiode, comme le chantre des ilotes.

La loi du talion est le *summum jus* du droit naturel; le meurtre est vengé par le meurtre; c'est un adoucissement à cette rigueur du droit que le rachat à prix d'argent; l'usage s'en retrouve, aux origines de la civilisation, chez les peuples les plus divers. On le rencontre chez les Grecs, comme chez les Juifs, comme chez les Scandinaves; mais les Grecs, au temps même où ils le pratiquaient, étaient loin de partager les autres usages des peuples barbares. Leurs fêtes n'étaient pas des orgies, et leur sociabilité se traduisait par deux coutumes que l'on ne trouve nulle part plus développées que chez eux : le compagnonnage et l'hos-

pitalité : « Avec sa nature expansive, dit M. Duruy, le Grec a besoin d'amis; chaque guerrier a un frère d'armes : Hercule et Iolaüs, Thésée et Pirithoüs, Oreste et Pylade qui veulent mourir l'un pour l'autre, Achille et Patrocle, Idoménée et Mérion, Diomède et Sthénélos, forment ces indissolubles amitiés dont le dévouement est la première loi. Dix ans après son retour à Lacédémone, Ménélas s'enfermait encore dans son palais pour pleurer les amis qu'il avait perdus sous les murs d'Ilion. » (P. 170.)

Les devoirs envers les morts occupaient une grande place dans la vie sociale des Grecs; les représentations funèbres abondent dans les monuments, et M. Duruy n'a eu que la peine d'en choisir les modèles. Par les cérémonies funèbres on touche à la religion.

Pour la religion, les livres spéciaux ne manquent pas, et les monuments encore moins : *Les Religions de l'antiquité* de Creutzer, remaniées par M. Guigniaut, l'*Histoire des religions de la Grèce antique* de M. A. Maury, les travaux de Max Müller et tant de savantes monographies. M. Duruy, qui n'a à faire qu'un chapitre comprenant tout, doit plus que jamais rester fidèle à sa méthode : exposer et juger les systèmes sans se lier à aucun. La religion des Grecs n'a jamais été fixée par un livre, encore moins par des décisions dogmatiques. Le naturalisme y domine à l'origine; puis les forces de la nature se personnifient, l'anthropomorphisme succède : c'est le travail des poètes que l'on trouve tout fait déjà dans Homère et Hésiode, à qui Hérodote rapporte l'honneur d'avoir inventé les noms des dieux (p. 183). Évidemment, ils les ont trouvés plus qu'inventés. Les poèmes d'Homère et d'Hésiode marquent donc un second âge dans le développement de la religion chez les Grecs, et l'on y rencontre, comme on peut s'y attendre, des traces subsistantes du premier. « Quand les dieux, dit M. Duruy, se détachant des éléments au milieu desquels ils étaient confondus, devinrent des êtres vivants et passionnés, la trace de leur premier caractère demeura reconnaissable jusqu'au milieu du riche développement de la mythologie hellénique. Parmi les rites et les légendes des héros et des dieux, on retrouve le culte plus ancien des forêts, l'adoration des montagnes, des pierres, des vents, des fleuves. Agamemnon, dans l'*Iliade*, invoque encore ceux-ci comme de grandes divinités, et Achille consacrait au Simoïs sa chevelure. Durant toute la vie de l'hellénisme, le chêne resta consacré à Jupiter, le laurier à Apollon, l'olivier à Minerve, le myrte à Vénus, etc. Les serpents, après avoir joué un rôle menaçant dans les anciens jours, quand Apollon, Hercule, Cadmus, Jason, luttaient contre eux, devinrent des démons bienfaisants à Delphes, à Épidaure, à Athènes (Erichthonios). Enfin, certaines

pierres étaient des images divines. Ainsi, Hercule était représenté à Hyettos, en Béotie, par une pierre brute, Jupiter à Tégée par une pierre triangulaire, et il y en avait bien d'autres. Voilà d'où l'art grec est parti pour monter au Parthénon, et voilà aussi le fétichisme qui est devenu la morale de Socrate et le spiritualisme de Platon! »

Dans ce tableau sommaire de la religion des Grecs, M. Duruy montre la part contributive des diverses races qui sont venues s'établir chez eux, ou des peuples avec lesquels ils ont été en rapport. Les Pélasges d'abord, qui paraissent, dit l'auteur, avoir, comme les Arcadiens des temps postérieurs, honoré l'Être suprême sans temples et sans images, *Zeus pater*, Jupiter, conception monothéiste, il le reconnaît lui-même, qui ne dura pas. Au culte du ciel fut associé le culte de la terre, Damater ou Demeter, et bientôt beaucoup d'autres : on est en plein naturalisme. Puis les Phéniciens, de qui la Grèce reçoit Astarté ou Aphrodite, venue d'Ascalon à Paphos en Chypre, et de là à Cythère, et les Tyriens qui propagent le culte de Melkart, transformé en Hercule; enfin la Grèce asiatique, à laquelle M. Duruy rapporte le culte originaire de Poséidon ou Neptune, de Rhéa, la Cybèle phrygienne, et de Minerve-Athena. On a vu qu'Homère nous présente le deuxième âge de la religion hellénique, l'époque où l'Olympe peut déjà réunir les principales divinités dans les conseils de Jupiter, et c'est, avec quelques différences, notamment dans le rôle important donné à Eros, l'Amour, ce que l'on voit encore dans Hésiode. Un peu après, fut dressé le catalogue des douze grands dieux : Zeus ou Jupiter, Hera ou Junon, Neptune, Apollon, Minerve, Vénus, Mars, Vulcain, Vesta, Mercure, Cérès, Diane, chacun avec son caractère et ses attributs. M. Duruy, qui les résume en deux mots pour les onze premiers, selon les opinions reçues généralement, émet à l'égard de Mercure une opinion qui me paraît un peu risquée, lorsqu'il dit : « Homère fait déjà de lui le messager des dieux; il fut aussi le conducteur des morts, et peut-être, dans cette double fonction, n'était-il que la personnification du vent qui transmettait au loin les divines paroles et emportait à l'abîme souterrain les âmes, pauvres feuilles desséchées » (p. 211). Ce commentaire semble tenir beaucoup moins de l'hellénisme que du romantisme. Avec les douze grands dieux, il y en a beaucoup d'autres qui personnifient comme eux, à des titres divers, l'activité ou les passions humaines, car, ainsi que le remarque fort justement M. Duruy, « tandis que les Juifs montraient l'homme fait à l'image de Dieu, les Grecs faisaient les dieux à l'image de l'homme. Mais il y avait une idée qui dominait, dans la croyance des Grecs, et les hommes et les dieux faits à leur ressemblance, c'est l'idée du Destin, dieu sans vie, sans

légende, même sans figure, qui, sur la terre, n'a point d'autel et qui, du fond de l'empyrée, où il est inaccessible à la prière, maintient l'équilibre du monde moral et le soustrait aux caprices des autres déités » (p. 220).

On pourrait se demander comment l'équilibre moral peut tenir sous un joug qui pèserait si lourdement sur la conscience humaine; mais l'auteur montre que la conscience chez les Grecs n'accepta jamais entièrement ce joug : « Malgré leur croyance au Destin, dit-il, ils ont agi comme s'ils étaient maîtres d'eux-mêmes. Dans l'esprit de ces grands logiciens, qui ont été si lents à mettre la logique d'accord avec la raison et qui ont aimé la liberté jusque dans ses abus, la fatalité se mélange dans des proportions mal déterminées, et par cela même plus efficaces, avec la loi morale qui impose à l'homme le travail et l'effort, en lui promettant des récompenses et en exigeant des expiations. Lorsque Xantos annonce à Achille sa fin prochaine : « Je le sais bien », répond ce héros, et il se rejette au plus épais de la bataille, opposant au Destin son énergie indomptable[1]. Eschyle montre partout les dieux et les hommes dominés par la divinité fatale. Cependant, au *Prométhée enchaîné,* il dit : « Zeus est libre », et Solon, qui écrit : « Nos biens et nos maux viennent du Destin, » réforme les lois de son pays, parce que, tout en croyant au dieu aveugle et sourd, il croit aussi à la sagesse humaine. » (P. 225.)

L'assimilation de la divinité à l'humanité a produit chez les Grecs une croyance singulière : l'envie des dieux à l'égard des hommes, croyance à laquelle se rattachent le mythe de Pandore et celui de Prométhée. Les hommes étaient quelquefois élevés à la vie divine soit par droit de naissance, soit par droit de conquête : les héros, nés de l'union des dieux avec les femmes, ou des déesses mêmes avec les hommes; et d'autre part de grands coupables étaient condamnés à des supplices dans les enfers. Ce n'était pas la seule marque de la croyance des Grecs à l'autre vie. Hadès (Pluton) n'avait pas d'autre raison d'être, et Charon, et Cerbère, et Hermès Psychopompe. Toutes les cérémonies des funérailles se rattachaient à l'idée de l'immortalité : idée fort affaiblie, sans doute, comme on le voit dans Homère; loin d'être une éclatante transfiguration, cette autre vie, même pour les héros comme Achille, n'était qu'une ombre de la vie présente; et du vulgaire il serait question à peine, si l'on n'avait ces bas-reliefs, ces peintures dont le sens a un caractère général. Ce n'est donc pas la croyance à la vie réservée aux hommes dans l'autre monde qui pouvait exercer une grande influence sur leur moralité en la vie présente, et ce n'est pas non plus l'exemple

[1] Ne serait-il pas plus juste de dire qu'il court au-devant du Destin ?

de la vie des dieux : car, pris pour modèles, comme ils divinisaient toutes les passions de l'homme, ils auraient excusé tous les vices. Les Grecs n'avaient pas inventé le système des forces de la nature pour légitimer leurs excès. Il y eut un correctif, il est vrai : « Le polythéisme grec, dit M. Duruy, qui soumettait les êtres divins à toutes les faiblesses humaines et qui les montrait jaloux, vindicatifs, cruels, aurait eu peu d'influence morale [il aurait même fait tout le contraire], si ces maîtres de l'Olympe tant occupés de leurs plaisirs, de leurs colères et de leurs vengeances, n'avaient été aussi, dans la pensée populaire, par une heureuse correction, les gardiens vigilants de la justice. Ils passaient pour veiller à la sainteté des serments, et leurs autels étaient l'asile des suppliants. Sombres et inexorables ministres des vengeances célestes, les Érinnyes (Furies) s'attachaient aux coupables, vivants ou morts. » (P. 268-274.) — Pour ne pas prononcer leur nom redouté, on les appelait les *Euménides*.

« Sans doute, dit un peu plus loin M. Duruy, le culte autorisait des rites scabreux, des représentations par trop naturalistes; et avec les dieux de la Grèce, avec la morale célébrée par les poètes, il y avait des accommodements. Apollon, qui fait tuer Clytemnestre par son fils, recommande à Oreste d'employer le mensonge et la ruse contre les meurtriers d'Agamemnon; et à côté d'Achille, qui hait le mensonge « autant que les portes de l'enfer », Homère célèbre, pour son adresse à tourner tous les obstacles, Ulysse, fils de Sisyphe, et, comme lui, le grand trompeur. Mais, ajoute-t-il, il ne faut pas s'arrêter seulement aux détails trop libres des légendes divines. Si les poètes aimaient à les conter, le père de famille respectait la chaste Vesta, protectrice de sa maison; Cérès, la Thesmophore, n'inspirait que de sérieuses pensées; Junon veillait à la sainteté des mariages, que Vénus Pudique embellissait de ses grâces; Diane commandait aux adolescents la pureté des mœurs; Minerve donnait la sagesse, et Jupiter apparaissait, à ceux qui le regardaient avec les yeux de Phidias, comme le défenseur des saintes lois de la justice, de la piété filiale et de l'hospitalité, comme le gardien des serments et le vengeur de l'iniquité. En réunissant tous les attributs que lui donnait la croyance populaire, la philosophie, oubliant l'amant d'Alcmène et de Léda, fera de Zeus le Dieu unique, l'Intelligence suprême qui gouverne le monde. Enfin, quelques vagues que fussent les craintes et les espérances d'outre-tombe, la certitude que Némésis gardait la porte par où l'on allait chez les morts devait exercer une bienfaisante influence. » — C'est prendre les choses par leur meilleur côté. La conclusion d'ailleurs est modeste : « Il y avait donc assez de morale dans

la religion hellénique pour que les honnêtes gens trouvassent en elle de quoi s'aider à marcher droit dans la vie. Malheureusement les honnêtes gens sont toujours les moins nombreux. » (P. 274.)

M. Duruy, dans son Histoire des Grecs, comme dans son Histoire des Romains, porte volontiers ses regards sur les temps plus récents, y cherchant, soit une explication pour le passé, soit des antécédents pour le présent même. La religion n'échappe pas à ces rapprochements ingénieux; et il y en a de fondés. La religion, quelle qu'en soit la source, ou pure ou altérée, étant à l'usage de l'homme et répondant aux mêmes besoins de sa nature, il n'est pas étonnant que l'on y trouve parfois, en divers temps, chez diverses races, les mêmes pratiques. La prière, les offrandes, les expiations, les sacrifices, se rencontrent dans le polythéisme comme dans la synagogue ou dans l'Église. M. Duruy trouve même la confession dans le culte des Cabires (p. 281), et, parlant de l'administration des temples, il l'appelle un peu familièrement « le conseil de fabrique » (p. 285). Les anciens Grecs gardaient et honoraient les reliques des héros comme les chrétiens les reliques des saints, et les fraudes pieuses signalées chez les premiers n'ont pas toujours été étrangères aux autres. N'a-t-on point parlé d'un couvent espagnol où l'on gardait quelques morceaux de l'échelle de Jacob? — l'échelle vue en songe par Jacob! Mais c'est aller au delà de toute borne que de comparer la divinisation des princes à la canonisation des saints. La divinisation n'était pas une conséquence nécessaire du culte des morts, comme cela est dit p. 267 : témoin la pratique de l'Égypte et la doctrine des Grecs sur les juges des enfers. Les Romains divinisèrent des monstres, parce qu'ils étaient empereurs; l'Église ne canonisa jamais que la vertu ou le repentir; et ce ne sont pas les rois et les empereurs qui remplissent son martyrologe. Les scènes du jugement dernier au moyen âge représentent des rois, des évêques et des moines parmi les damnés.

M. Duruy me paraît bien plus dans la vérité quand, revenant sur l'opinion trop optimiste de l'influence possible de la religion grecque dont j'ai cité plus haut quelque chose, il dit, en terminant ce chapitre : « Malgré les réserves qui ont été faites aux pages 274-275 touchant l'influence heureuse que pouvaient exercer certaines croyances, il faut bien reconnaître qu'une religion qui représentait la plupart des dieux comme livrés aux plus honteuses passions, commettant le vol, l'inceste, l'adultère, respirant la haine, la vengeance, et qui obscurcissait la notion du juste en légitimant le mal par l'exemple de ceux qui auraient dû être la personnification du bien, n'avait point la vertu nécessaire pour aider beaucoup au perfectionnement moral de l'individu. Il est même permis

de voir en elle une cause active de la démoralisation qui se développe dans les âges postérieurs. » Il justifie sa conclusion en rappelant le fond du polythéisme grec, l'adoration des forces productives de la nature, ses rites dangereux, ses signes qui ne furent plus qu'obscènes et les aventures des dieux. « Il arriva, continue-t-il, par le développement parallèle, mais en sens contraire, des légendes divines et de la raison humaine, que le polythéisme tomba à cette condition, mortelle pour un culte, que la religion fut d'un côté et la morale de l'autre. » (P. 291.) Ajoutons qu'avant que le culte expirât la morale avait succombé.

Nous n'avons touché qu'à la première période, c'est-à-dire à la période héroïque, religieuse et poétique de la Grèce. La véritable histoire commence avec l'invasion des Doriens; et, dans la période qui suit, l'auteur retrace les institutions et les révolutions de Sparte, d'Athènes et des États secondaires qui se sont formés auprès de ces deux grandes cités, soit dans le Péloponèse, soit dans la Grèce centrale, puis tout le magnifique développement des colonies au dehors avant les guerres médiques. Nous pourrons y revenir, à une époque très prochaine, je l'espère, quand l'ouvrage sera achevé.

H. WALLON.

Codices Palatini latini bibliothecæ Vaticanæ, descripti præside J. B. cardinali Pitra, episc. Port., S. R. E. bibliothecario. Recensuit et digessit H. Stevenson junior; recognovit J. B. de Rossi. T. I, 1886, in-4°.

PREMIER ARTICLE.

La collection de manuscrits que possède la bibliothèque du Vatican était restée longtemps, trop longtemps, presque inabordable. Quoiqu'elle eût une grande renommée, on n'avait qu'une notion vague de ses richesses. Pour la plupart des fonds dont elle se compose les catalogues manquaient. Le nouveau pape, Léon XIII, plein de respect et de zèle, on le sait, pour l'étude, se proposa, dès son avènement, de remédier à ce fâcheux état de choses, et, sur l'avis d'une commission, il fut décidé que l'entreprise laborieuse des catalogues commencerait par un recensement exact de tous les manuscrits de la Palatine.

La Palatine est l'ancienne bibliothèque d'Heidelberg, capitale du bas Palatinat, dont, en l'année 1622, l'électeur de Bavière fit don au pape Grégoire XV, n'ayant point affaire, la ville prise, de ce butin littéraire. On rendit la ville, en 1649, à l'électeur palatin; mais Rome conserva les manuscrits.

Les manuscrits grecs de la Palatine ont été récemment décrits par M. Henri Stevenson. Voici maintenant un premier volume du catalogue des manuscrits latins, rédigé par le fils de l'honorable helléniste, un autre Henri Stevenson, surnommé *junior*. Notre compatriote, le cardinal Pitra, préside, comme bibliothécaire du Vatican, à l'ensemble des travaux; notre confrère, M. de Rossi, en surveille l'exécution avec l'attention scrupuleuse qu'on lui connaît. On peut donc être assuré qu'ils seront menés à bonne fin.

Le volume qui vient de nous être donné commence par une préface, dans laquelle M. de Rossi raconte, avec une grande abondance de détails, l'histoire de tous les catalogues imparfaits de la bibliothèque Vaticane. A cette préface succède immédiatement le catalogue nouveau des manuscrits latins de la Palatine. Le plan n'en est pas tout à fait conforme à celui que nous avons adopté pour les nôtres. Ainsi, quant aux ouvrages dont les auteurs sont nommés dans les manuscrits, on s'est épargné d'en transcrire les premiers mots; on n'a pas même constamment ajouté ces premiers mots à la mention des ouvrages anonymes dont on a cru pouvoir sûrement indiquer les auteurs. Est-ce bien là satisfaire à tous les besoins de la critique? Elle s'est autrefois contentée de moins encore; mais elle est devenue plus exigeante, après avoir constaté beaucoup d'erreurs dans les attributions des anciens copistes. Cela dit, uniquement pour justifier la méthode que nous avons préférée, louons sans réserve un vaste ensemble de notices rédigées avec beaucoup de soin qui viennent d'ouvrir à l'érudition un domaine vraiment nouveau. Le service est grand, très grand. Qu'il soit bien entendu que nous en apprécions toute la valeur.

Nous ne pouvons d'ailleurs mieux témoigner notre reconnaissance aux rédacteurs de ce précieux catalogue qu'en nous empressant de répondre à l'appel qui termine la préface. Ils n'ont pas eu, disent-ils, curieux de livrer au plus tôt leur travail à la presse, le temps de rechercher les auteurs de tous les écrits anonymes ou pseudonymes, et ils demandent aux personnes qu'ils ont obligées de vouloir bien les aider à résoudre les problèmes littéraires dont ils n'ont pas abordé l'examen. Puisque nous sommes au nombre de ces personnes obligées, ne nous est-il pas permis de croire que l'invitation s'adresse à nous aussi? Nous

allons donc nous efforcer de ne paraître pas trop indignes de l'avoir reçue. Nous ne discuterons ni les noms d'auteurs offerts par les manuscrits, ni les noms placés par les rédacteurs du catalogue en tête des manuscrits anonymes. Les informations qui nous seraient pour cela nécessaires ne nous sont pas toutes fournies. Nous ne pourrons qu'ajouter un bref complément à la mention de quelques œuvres dont les auteurs n'ont été nommés ni par les copistes ni par les rédacteurs du catalogue. Telle sera notre part de collaboration, humble sans doute, mais peut-être utile.

Nous commençons la série de nos petites notes par quelques mots sur le n° 76. Ce manuscrit est un commentaire du Cantique des cantiques, qu'annoncent des vers dont voici le premier :

Hunc cecinit Salomon mira dulcedine librum.

Nous ne connaissons pas l'auteur du commentaire, mais celui des vers paraît être Alcuin. Ces vers se rencontrent quelquefois copiés isolément, comme dans le 1343 de la Mazarine. Mais le plus souvent ils suivent ou précèdent des commentaires du Cantique très différents les uns des autres. M. Valentinelli, les ayant trouvés, dans un manuscrit de Saint-Marc, en tête du commentaire de Juste, évêque d'Urgel, les a crus inédits et les a publiés sous le nom de cet évêque[1]; mais Froben les avait depuis longtemps imprimés sous le nom d'Alcuin, d'après le numéro 69 de la Reine, au Vatican, pour les avoir lus dans ce manuscrit avant le *Compendium* d'Alcuin sur le même Cantique. Enfin, dans le n° 76 de la Palatine ils servent de préambule à des gloses qui ne sont ni celles de Juste ni celles d'Alcuin. De là sans doute on pourrait conclure que l'auteur de ces vers est douteux. Cependant M. Dueemler se prononce résolument pour Alcuin, après avoir cité deux manuscrits de Vienne et de Berne, dont le témoignage confirme, dit-il, celui du manuscrit de la Reine[2]. On se rend volontiers à cet argument. Les vers sont d'ailleurs si peu corrects et si mal tournés qu'ils ne peuvent faire honneur à personne. Telle sera certainement l'opinion de quiconque aura la curiosité de les lire dans l'édition récente qu'en a donnée M. Dueemler[3].

Sur le *Breviloquium* contenu dans le n° 138 nos informations seront plus précises. Il en existe, il est vrai, d'autres copies anonymes. Il y en a

[1] *Bibl. man. S. Marci*, t. I, p. 233.
[2] *Neues Archiv*, t. IV, p. 128.
[3] *Poetæ latini ævi Carolini*, t. I, p. 299.

IMPRIMERIE NATIONALE.

cinq à Munich, sous les nos 2955, 7606, 9625, 9805, 12723; deux à Vienne, sous les nos 1062, 4362, etc.; mais dans les nos 2042 (fol. 66), 14891 (fol. 103) de la Bibliothèque nationale, 906 de la Mazarine, 1514 de Troyes, 537 de Douai, etc., l'auteur est nommé; c'est saint Bonaventure, et maintes fois déjà cet écrit tendrement mystique a été publié sous son nom. L'a-t-on jamais revendiqué pour un autre? Nous ne le croyons pas. Le P. Fidèle de Fanna nous atteste qu'Oudin lui-même ne contredit pas sur ce point la constante tradition[1]. Personne n'a pourtant été plus enclin à contredire.

Le catalogue indique, sous le n° 154, cinq sermons pour le jour de la Nativité, et nous fait connaître le début du premier seulement. Ce premier sermon est de saint Bernard, et Mabillon l'a publié. Or, comme il existe cinq sermons de saint Bernard pour la même fête, souvent réunis, nous avons lieu de supposer que ces cinq sermons de l'illustre abbé sont ceux que le catalogue mentionne sommairement sous le n° 154. Mais il importe peu de vérifier si notre conjecture est ou n'est pas fondée. Le manuscrit est du xve siècle, et généralement les copies de cette date ne valent rien. Pense-t-on qu'il serait utile de reviser plusieurs des textes donnés par Mabillon? Qui le pense devra faire cette revision sur des copies plus anciennes.

Sous le n° 173, et plus loin sous le n° 348, sont décrits deux exemplaires d'une compilation intitulée d'abord *Liber sententiarum*, ensuite *De virtutibus et vitiis*, que le copiste du n° 173 attribue faussement à l'évêque de Séville, Isidore. On a bien d'autres copies anonymes de cette compilation, notamment dans les nos 133, 3827, 16058 de la Bibliothèque nationale, 854 de l'Arsenal, 1728 de Troyes, 292 de Valenciennes, A 468 et 561 de Rouen, 356 et 2624 de Munich. Cependant l'auteur n'en est pas inconnu. Ce n'est pas, en effet, Isidore, qu'on voit cité dans le livre comme une autorité et qui sûrement ne s'est pas fait à lui-même un tel honneur. Ce n'est pas non plus le vénérable Bède, à qui l'attribue le n° 119 de Soissons et sous le nom de qui l'on n'a pu manquer de l'imprimer plusieurs fois. Sans plus de raison on l'a revendiqué pour Césaire d'Arles et pour Alvare de Cordoue. L'auteur véritable n'est pas un si grand personnage; c'est tout simplement un moine noir de Ligugé, qui s'est nommé lui-même, en latin, *Defensor*, dans le prologue de son livre. Mais puisque le prologue offre ce nom, pourquoi tant d'exemplaires anonymes et tant d'attributions conjecturales? C'est que ce prologue, absent dans les nos 171 et 348 de la Palatine, manque

[1] *Ratio novæ coll. operum S. Bonav.*, p. 30.

de même presque partout. Mabillon l'a publié le premier dans ses *Annales*, t. II, p. 704, d'après un manuscrit du Mont-Cassin, manuscrit très authentique, aujourd'hui conservé sous le n° 214. Nous n'avons pas d'ailleurs besoin d'aller si loin pour contrôler le texte fourni par Mabillon et reproduit dans le tome LXXXVIII, col. 597, de la *Patrologie*, car d'autres copies de ce prologue existent dans les n°s 1127 de la Mazarine, 43 (in-4°) de l'Institut et 1854 de Troyes. Il y en a même une autre encore dans la bibliothèque Palatine, sous le n° 434. Nous prenons soin de la signaler aux rédacteurs du catalogue. Si cette copie n'est pas incomplète, le nom de *Defensor* doit s'y trouver. Ainsi plus d'erreurs et plus de doutes; que le pauvre moine soit remis en possession de ce qu'il réclame. Le ton de sa réclamation est d'ailleurs modeste. S'il se nomme, c'est uniquement, dit-il, pour donner à quelques personnes pieuses l'occasion de prier pour lui; il n'est, il le confesse, qu'un compilateur; il a tout copié, n'a rien inventé. Ce qui est vrai et ce qui fait que son livre, très utile de son temps, au VIIe siècle, l'a moins été quand les scribes eurent multiplié les copies des originaux par lui cités.

Sous le n° 186 nous lisons ce premier vers d'une pièce qui nous est bien connue :

Qui cupis esse bonus et vis dinoscere verum.

Ce sont des hexamètres peu louables d'un évêque lettré pour son temps, Eugène de Tolède. Ils ont été plusieurs fois imprimés; en dernier lieu, par M. Caravita : *I cod. et le arti a Monte Casino*, t. II, p. 18. D'autres copies anonymes se rencontrent dans les n°s 8319 (fol. 54), 8440 (fol. 37) de la Bibliothèque nationale, 899 de Saint-Gall et 91 de l'église de Cologne; on nous en signale une sous le nom de Denys Caton dans le n° O 32 de Rouen; mais, à la Bibliothèque nationale, l'auteur véritable est désigné dans les n°s 7540 (fol. 7), 8071 (fol. 23) et 8093 (fol. 17). Il n'y a pas à douter de cette attribution.

Saint Augustin occupe le n° 191 presque tout entier. Cependant les auteurs du catalogue nous indiquent, au fol. 85, une pièce qui n'est pas de lui; c'est l'épître mentionnée sous ce titre à la fois vague et inexact : *Liber cujusdam devoti ad matrem suam, religiosam factam*. Ainsi le copiste ne savait pas le nom de ce pieux conseiller. C'est l'évêque Adelger, écrivant à la recluse Nonsuide, qui n'était pas sa mère. Bernard Pez a publié sa lettre dans le tome II de ses *Anecdota*, part. II, p. 19, d'après un manuscrit de Tegernsée. On en connaît encore d'autres copies, plus anciennes que celle de la Palatine, et nous en avons

déjà cité quelques-unes dans ce journal[1]. C'est pourquoi nous n'insistons pas. Mais nous ne voulons pas quitter ce volume sans dire un mot du *Liber florum*, qu'il contient, au fol. 221. Le manuscrit est du XV[e] siècle, et le titre emphatique de cette compilation pourrait faire supposer qu'elle appartient au même temps. Mais elle est beaucoup plus ancienne, puisqu'on nous en signale deux copies du XIII[e] siècle dans les n[os] 906 A de la Mazarine et 110 de Bruges. Les fleurs dont il s'agit ici sont des phrases extraites de saint Augustin, qui fut, durant tout le moyen âge, le plus goûté des Pères latins. C'était bien mériter des théologiens que de faire pour eux un choix de ses pensées. Il semble donc qu'ils auraient dû, par reconnaissance, nous apprendre qui leur a rendu ce service. Mais ils ne nous l'ont pas appris.

Le n° 219 va nous arrêter un peu plus longtemps. Au folio 54 est un petit poème en vers élégiaques, commençant par :

Tollimur e medio, fatis urgentibus, omnes
Et trahimur quo nos vita peracta vocat,

que M. Wattenbach a récemment inséré dans les *Nouvelles Archives*[2], le croyant inédit. Ce sont là les erreurs que les copies anonymes font commettre aux plus savants critiques. Depuis longtemps, en effet, cette pièce avait été publiée par Beaugendre dans les œuvres d'Hildebert[3]. Et notons que, si Beaugendre a mis au compte d'Hildebert bien des vers qui n'appartiennent pas à ce poète estimable, ceux-ci, très dignes de lui, ne lui peuvent être contestés. Nous connaissons plus de vingt copies anonymes de ce poème, outre celle que M. Wattenbach a rencontrée dans le n° 91 A de Berne; mais nous en connaissons aussi beaucoup d'autres avec le nom d'Hildebert; celles-ci, par exemple : n[os] 2731 (fol. 120), 18467 (fol. 166), 15291 (fol. 152) de la Bibliothèque nationale, 939 de la Mazarine, 82 d'Amiens, 1565 de Vienne. Les manuscrits ne nous offrent pas des copies moins nombreuses de la pièce suivante, commençant par

In natale sacro sacræ solemnia missæ;

et nous en avons à citer quatre éditions anciennes : la première, d'Hommey, *Supplement. Patr.*, sous le nom d'Hildebert; la seconde, de Denis, *Cod. theol. Vind.*, t. I, col. 1271; la troisième et la quatrième, de Beaugendre, *Hildeberti et Marb. op.*, col. 1155 et 1350. L'édition la plus

[1] *Journal des Savants*, 1886, p. 684 et 685.

[2] *Neues Archiv*, t. VI, p. 450.

[3] *Hildeb. et Marb. opera*, col. 149.

récente est de M. P. Meyer, *Arch. des Missions sc.*, 1868, p. 173. Ces vers, beaucoup moins faciles que les précédents, sont-ils vraiment d'Hildebert? Quelques manuscrits nous invitent à le croire[1]; nous ne le croyons pourtant qu'à demi. Mais n'abandonnons pas ce volume sans faire remarquer qu'on y trouve sous le nom d'Hildebert le poème contre l'amour des femmes, des richesses et des dignités dont le premier vers est :

Plurima cum soleant sacros evertere mores.

Quoiqu'il existe des copies et des éditions de ce poème sous les noms de Marbode, de Matthieu de Vendôme et de Philippe, abbé de Bonne-Espérance, nous avons entendu prouver qu'il est d'Hildebert[2]. Voici, tel est le but de notre remarque, un témoignage de plus en faveur de notre opinion.

Nous ne savons pas désigner le véritable auteur de l'*Itinerarium æternitatis* indiqué comme étant au fol. 14 du n° 227. On l'a cru de saint Bonaventure, et il est imprimé dans le grand recueil de ses œuvres; mais Sbaraglia concède à Casimir Oudin que cette attribution doit être rejetée. Ce serait donc être téméraire que d'essayer de la justifier. Gardons-nous bien de l'être jamais. Gerberon, pour sa part, ne l'a pas été quand il n'a pas cru devoir assigner de plein droit à saint Anselme l'opuscule qui nous est indiqué, dans le même volume, sous ce titre du xve siècle : *Oratio longa ad Dominum gloriosum deprecativa.* Oui, ce serait une prière d'une étrange longueur, si c'était une prière; mais c'est tout autre chose. Quant à l'auteur, ce n'est pas, en effet, saint Anselme, bien que la pièce ait été plusieurs fois imprimée sous son nom et porte ce nom en divers manuscrits, notamment dans le n° 833 de l'Arsenal et le n° 22 des *Cod. Laudiani miscell.*, à la Bodléienne. Ce n'est pas non plus saint Bernard, à qui d'autres éditeurs l'ont attribuée d'après des copies conformes aux n°s 2055 de Troyes, 3038 et 4775 de Munich. C'est Egbert, abbé de Schönau, comme l'a prouvé l'*Histoire littéraire*[3]. Mabillon n'avait pas plus reconnu dans cette pièce le style de saint Bernard que Gerberon celui d'Anselme. C'est le style emphatique d'un moine très pieux, mais très peu lettré.

Sur le n° 229 deux courtes remarques. Le traité *De Deo, de creaturis*, etc., qui se trouve au fol. 25, a pour auteur Isidore de Séville et ne manque pas dans le recueil de ses œuvres. Mais, à la fin du volume, est un

[1] *Les Mélanges poét. d'Hild.*, p. 101.

[2] *Ibid.*, p. 107.

[3] *Hist. littéraire de la France*, t. IX, p. 431.

lexique beaucoup plus moderne; c'est le *Vocabularium Bibliæ* que l'*Histoire littéraire* a restitué récemment au frère Mineur Guillaume le Breton[1]. Ce vocabulaire du XIIIe siècle eut, quand il parut, le plus grand succès. Aussi les copies en sont-elles nombreuses. Celle de la Palatine diffère de beaucoup d'autres en ce qu'elle n'a pas un prologue dans lequel l'auteur expose, en de méchants vers, son dessein et son plan.

Nous avons tout à l'heure écarté saint Bernard; mais l'unique sermon que contient le n° 233 nous le ramène. Ce sermon est de lui et ne manque pas dans l'édition bénédictine de ses œuvres, où il est intitulé : *In dedicatione ecclesiæ sermo primus*. L'illustre abbé n'en a pas laissé beaucoup de plus éloquents et où se voie mieux l'empreinte de son génie particulier. Dans la diction comme dans la pensée, quelle fermeté et quelle noblesse!

Deux des pièces contenues dans le n° 235 ont été publiées sous le nom du vénérable Bède : le traité *De temporum ratione*, fol. 36, et le petit poème sur les douze mois de l'année, fol. 43. Le traité n'est pas de Bède, si, comme le remarquent les auteurs du catalogue, celui qui l'a composé vivait encore en l'année 793. Le poème figure dans toutes les éditions de l'*Anthologie*, et M. Riese, qui reproche à Meyer de l'avoir cru de Bède, paraît admettre qu'il est d'un ancien[2]. Mieux vaut, encore ici, s'en tenir au doute. Les exemplaires anonymes de l'une et de l'autre pièce sont plus nombreux que corrects. Quant à l'hymne en vers métriques, *Ut queant laxis resonare fibris*, qu'on lit au folio 41, est-il besoin de rappeler qu'elle est de Paul, diacre d'Aquilée?

Nous n'avons pas non plus la moindre incertitude en ce qui regarde le poème sur Marie l'Égyptienne, qui commence par ce vers dans le n° 242 :

Sicut hiems laurum non urit, nec rogus aurum.

Le nom de l'auteur manque, à la vérité, dans la plupart des copies, mais des témoignages certains le font connaître; c'est Hildebert de Lavardin. Parmi ces témoignages, le premier à citer est celui d'un autre poète, Alexandre Neckam, qui, parlant d'Hildebert, s'exprime ainsi :

Plurima festive scripsit dictamina; scripsit :
« Sicut hiems laurum, » — « Pergama flere volo. »

Nous avons ensuite celui de Richard de Poitiers, dans sa chronique : *Hac tempestate domnus Hildebertus, Cenomanensis episcopus, postea Turo-*

[1] *Histoire littéraire de la France*, t. XXIX, p. 583 et suiv.

[2] *Anthologie latine*, éd. Alex. Riese, t. II, p. 140.

nensis archiepiscopus, in Andegavensi pago floruit; in metris ita doctus ut nulli sit comparandus, ut in istis versibus perpendi potest quos de vita S. Mariæ Ægyptiacæ composuit:

Sicut hiems laurum non urit, nec rogus aurum
Sic Zosimam puerum....... [1]

Le même nom se lit d'ailleurs en tête de la pièce dans un nombre suffisant de manuscrits dignes de confiance, notamment dans les nos 564, 8499, 14867 de la Bibliothèque nationale, 215 de Troyes, 574 d'Arras et 294 de l'École de médecine de Montpellier. Enfin Beaugendre et M. l'abbé Bourassé l'ont imprimée sous le même nom, mais peu correctement. Il serait bon qu'un vrai latiniste prît le soin d'amender le texte de leurs éditions. Ce poème n'est pas, en effet, une œuvre banale; il y a de l'invention et ce qu'on appelle aujourd'hui du talent.

Le numéro suivant nous ramène au pays des brouillards. Ainsi le poème moral qui commence, au folio 62, par

Hæc præcepta legat devotus ut impleat actu,

a d'abord été publié par Martin Delrio sans nom d'auteur, ensuite par Canisius sous le nom de Colomban [2], enfin par Froben et par M. Dueemler sous le nom d'Alcuin [3]. En faveur d'Alcuin on allègue une phrase de Loup Servat, qui, citant un vers de cette pièce, le vers 88, dit qu'elle passe pour être de lui : *In versibus moralibus quos Alcuinus dicitur edidisse* [4]. C'est un argument assez faible. Mais on n'en fait pas valoir un plus fort au profit de Colomban, dont le nom n'est offert que par un manuscrit de Cambridge. Il ne nous est pas beaucoup moins difficile de désigner l'auteur véritable du petit poème *Contra luxuriam*, ailleurs intitulé *De munditia*, qui commence, au folio 66 du même volume, par ce vers:

Qui cupis esse bonus, qui vitam quæris honestam.

M. Hagen l'a publié sans aucun nom d'après le no 455 de Berne [5]; mais, avant lui, Martène l'avait mis au jour sous le nom de Théodulfe [6], et une édition récente de M. Wattenbach, d'après le no 303 de l'église de Cologne, porte le nom de Caton. Ce Caton, sans doute Denys Caton, doit être immédiatement écarté, car il était païen et les vers sont d'un chrétien. Cependant, M. Dueemler ne les a pas admis dans les œuvres

[1] Bibl. nat. ms. lat. 17566, fol. 491.
[2] *Antiq. lect.*, t. I, Append., p. 3.
[3] *Poetæ lat. ævi Carol.*, t. I, p. 275.
[4] *Servati Lupi op.*, epist. 20.
[5] Hagen, *Carm. medii ævi*, p. 96.
[6] *Thesaur. anecd.*, t. V, p. 399.

de Théodulfe, les croyant plutôt, dit-il, d'Eugène, évêque de Tolède[1]. Pourquoi? M. Dueemler n'ayant pas donné les motifs de son opinion, son silence nous autorise à tenter de justifier l'opinion contraire. Et d'abord nous n'avons rencontré jusqu'à ce jour aucune copie de ce poème avec le nom d'Eugène, tandis que dans le n° 2832 de la Bibliothèque nationale, d'où l'a tiré Martène, il fait corps avec d'autres poèmes qu'on n'a jamais contestés à Théodulfe. Or ce manuscrit est du IXe siècle, et, ce qui certainement ajoute à l'autorité de son âge, il fut donné jadis aux moines de Saint-Oyant par le docte Mannon, leur prévôt, directeur de l'école du palais sous Charles le Chauve. Secondement, si les vers de ce poème ne sont pas d'une élégance remarquable, ils sont assurément beaucoup moins barbares que tous ceux dont Eugène est l'auteur certain. Enfin un de ces vers, le premier, se retrouve, sans aucun changement, dans une autre pièce à bon droit insérée par M. Dueemler parmi les œuvres de Théodulfe[2], qui l'a sans doute pris plutôt à lui-même que pillé chez autrui. Voilà nos raisons en faveur de notre conjecture.

Quoique le n° 252 soit un manuscrit du XVe siècle, il peut être utile de rechercher les auteurs de quelques-unes des pièces qu'on y rencontre. Au fol. 184, le *Stimulus amoris* est d'un mystique qui fut contemporain du copiste, le dévot confesseur de sainte Colette, Henri de Baume. Jean de Trittenheim et d'anciens éditeurs l'ont mis au compte de saint Bonaventure; mais ils se sont trompés. C'est un point sur lequel sont d'accord tous les nouveaux critiques. Un seul mot maintenant sur le poème rythmique qu'on lit au fol. 217. Ce poème trois fois publié, par Eugène de Lévis, M. Du Méril et M. Mone, a été, sans plus de raison, attribué successivement à saint Bernard, au cardinal Latino Malabranca et à Pierre Gonella. Il paraît être plutôt, comme l'atteste Salimbene, de l'un des rimeurs plus que badins que l'on connaît sous le nom de Primat. Nous avons eu déjà l'occasion de discuter toutes ces attributions[3].

Voici, dans le n° 273, d'autres vers, non rythmiques, mais normalement métriques. Le premier que cite le catalogue n'est pas complet; il y faut ajouter un pied et le lire ainsi:

Quænam summa boni? Mens quæ sibi conscia recti.

Ce vers et ceux qui suivent sont d'Ausone et se lisent dans tous les recueils de ses œuvres. Beaugendre a deux fois publié les sept premiers

[1] *Poetæ lat. ævi Carol.*, t. I, p. 441. — [2] *Poetæ lat. ævi Carol.*, t. I, p. 540. (*In altera tabula bibliothecæ.*) — [3] *Journal des Savants*, 1882, p. 284.

sous le nom d'Hildebert. Il a deux fois en cela commis la même erreur[1]. Mais il ne s'est pas trompé lorsqu'il a mis au jour sous le nom de Marbode la pièce qui vient après dans le manuscrit de la Palatine :

Versificaturo quædam tibi tradere curo[2].

Elle est anonyme, comme elle l'est ici, dans les n[os] 6280, 8499, 17161 de la Bibliothèque nationale, 157 de Vienne et 363 des *Cod. Laud. miscell.*, à la Bodléienne ; mais elle est attribuée justement à Marbode par les n[os] 7743 et 18570 de la Bibliothèque nationale, 115 de Saint-Omer, 300 d'Angers et A 419 de Rouen. Citée souvent au XII[e], au XIII[e] siècle, elle l'a toujours été sous le nom de Marbode, *magistri Marbodi*, comme dit Gérald de Barri.

Encore d'autres vers dans le n° 281, manuscrit de très bonne date, et cependant vers mutilés dont voici les deux premiers d'après d'autres copies :

Ut belli sonuere tubæ, violenta peremit
Hippolyte Teuthranta, Lyce Clonon, Œbalon Alce.

Ces vers sont sous le nom de Jules César dans le n° 14867 (fol. 177) de la Bibliothèque nationale, sous le nom de Néron dans le n° 9344 (fol. 42) du même fonds; enfin ils portent le nom de Trajan dans le n° 14193 (fol. 8) et dans l'*Anthologie latine*[3]. Aucune de ces attributions n'est, bien entendu, confirmée par quelque témoignage digne de confiance; mais il est certain que la pièce appartient à l'antiquité profane.

Nous terminerons cet article, déjà long, en nommant l'auteur de la prose qui commence, dans le n° 293, par ces mots: *Zyma vetus expurgetur.* C'est Adam de Saint-Victor. Il y a cinq ou six éditions de cette prose; la dernière et la meilleure est celle de M. Léon Gautier : *Œuvres poétiques d'Adam de Saint-Victor*, p. 43.

B. HAURÉAU.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] *Les Mél. poét. d'Hildeb.*, p. 69, 126.
[2] *Hildeb. et Marb. op.*, col. 1587.
[3] *Anth. lat.*, t. I, p. 257, de l'édition de M. Riese.

IMPRIMERIE NATIONALE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

M. CARO.

Dans la perte que viennent de faire l'Université et les lettres françaises par la mort de M. Caro, le *Journal des Savants* a sa part, et une grande part. Il nous appartenait depuis 1873, et pendant ces quatorze années sa collaboration à nos travaux a été active et brillante.

Fils d'un professeur de l'Université, sa première ambition fut d'être professeur lui-même, et, depuis, aucune tentation du dehors n'a pu l'enlever à l'enseignement. Il n'a pas écouté les séductions de la politique, malgré l'exemple que lui donnaient tant de ses amis; il a su résister même aux entraînements de ses succès littéraires. Sa chaire était le centre de toute son existence. C'est pour elle qu'il alimentait son esprit de lectures continuelles; c'est elle, à son tour, qui lui fournissait la matière de ces articles que les journaux se disputaient et des livres qui ont reçu un si bon accueil du public.

Il est arrivé ainsi à mettre dans sa vie une remarquable unité; ce qui n'est pas un mérite commun. De bonne heure il semblait s'être tracé la marche dont il ne s'est plus jamais écarté. Ceux qui le virent entrer à l'École normale, il y a plus de quarante ans, se souviennent de l'impression qu'il donnait alors de lui à ses professeurs et à ses camarades. Dans l'élève, on entrevoyait le maître; malgré son âge, son talent paraissait mûr, son esprit formé, et il professait déjà les opinions qu'il a défendues jusqu'à la fin dans tous ses ouvrages. Il se tourna sans hésiter vers les études philosophiques, et leur demanda la solution des questions qui préoccupaient sa jeunesse; mais il entendait bien ne pas s'enfermer dans la philosophie comme dans une prison. De cette retraite élevée qu'il s'était choisie, il regardait en curieux toutes les luttes que se livraient ses contemporains et descendait volontiers dans la plaine pour y prendre part. Il s'intéressait à toutes les manifestations de la vie; toutes les formes de la production littéraire, les plus modestes comme les plus hautes, charmaient son esprit éveillé. Il éprouvait un goût très vif pour la poésie, et il a eu cette bonne fortune d'attirer l'attention du public sur quelques poètes véritables, plus riches en talent qu'en savoir-faire, et qui ne lui semblaient pas obtenir le succès dont ils étaient dignes. Il aimait aussi beaucoup les romanciers, quand ils lui paraissaient être des observateurs exacts de la vérité. Il prenait un plaisir délicat à les lire, et contrôlait les tableaux qu'ils nous présentent de la société par les remarques qu'il avait faites lui-même en la fréquentant.

Je n'ai pas à juger l'œuvre entière de M. Caro, et c'est seulement du rédacteur du *Journal des Savants* que je dois m'occuper. Il fut ici ce qu'il était partout, un

philosophe et un lettré. Comme philosophe, M. Caro était attiré de préférence vers les problèmes qui sont le plus agités de nos jours et autour desquels retentit comme un bruit de combat. Personne n'en sera surpris : il aimait la lutte et ne se détachait pas volontiers du temps présent. C'est ainsi qu'il rendit compte, chez nous, du livre de M. Janet sur *Les causes finales*, et des travaux de M. l'abbé de Broglie sur *Le positivisme et la science contemporaine*. Mais, si c'était un polémiste encore plus qu'un spéculatif, si, de parti pris, il maintenait son cours dans les régions moyennes, pour le rendre plus accessible et plus agréable à ses auditeurs, il ne refusait pas, quand il le fallait, de monter plus haut. La soutenance des thèses du doctorat, à la Sorbonne, lui en donnait l'occasion. Il suivait alors le candidat sur le terrain qu'il lui avait plu de choisir, même quand il s'agissait des recherches les plus ardues, l'étonnant par la vigueur de sa dialectique et l'élévation de sa pensée, voyant du premier coup le point faible, et trouvant, comme par une sorte d'intuition, des remarques, des aperçus, des objections dont l'auteur du système ne s'était pas avisé, quoiqu'il l'eût médité et mûri pendant des années. Il nous apportait quelquefois ici un écho de ces luttes brillantes. Il a rendu compte de la thèse de M. Marion sur *La solidarité morale*, de celles de M. Egger sur *La parole intérieure* et de M. Séailles sur *Le génie dans l'art* avec tant de netteté et de sûreté, que les gens les plus étrangers à ces questions délicates étaient surpris de les comprendre sans peine.

Mais, comme je l'ai déjà dit, la littérature l'occupait autant que la philosophie. Il ne paraissait pas d'ouvrage important, ou simplement curieux, sur nos grands écrivains, dont il n'aimât à entretenir le public. Depuis Descartes et Pascal jusqu'à Beaumarchais et Rivarol, il prenait un intérêt très vif à tout ce qui tient quelque place et a laissé quelque souvenir dans notre histoire littéraire. Cependant, quand on relit la liste des articles qu'il nous a donnés, on s'aperçoit vite que ceux qui concernent notre XVIII[e] siècle sont de beaucoup les plus nombreux. C'était évidemment l'époque que M. Caro avait le plus de plaisir à étudier. Des critiques ingénieux se sont plu quelquefois à replacer, par un jeu d'imagination, les hommes célèbres de nos jours dans le milieu auquel leurs sympathies les rattachent, et où ils auraient choisi de vivre, si l'on pouvait se faire sa destinée. Ils nous ont montré, par exemple, M. Cousin, devenu le contemporain de ces personnages du XVII[e] siècle dont il s'est tant occupé, assistant aux réunions de l'hôtel Rambouillet, en compagnie de M[mes] de Longueville, de Sablé, de Hautefort, ou entendant lire *Le Grand Cyrus*, le samedi, chez M[lle] de Scudéry. Je me figure M. Caro un siècle plus tard dans le salon de M[me] Geoffrin ou de M[lle] de L'Espinasse, parmi ces grandes dames qui accueillaient si bien les gens d'esprit, ces financiers qui se piquaient de philosophie, ces princes et ces seigneurs, venus de tous les coins du monde, et pour qui Paris avait tant d'attrait qu'ils finissaient par ne plus se trouver étrangers que chez eux, conversant avec d'Alembert et Walpole, prenant plaisir à écouter les paradoxes sensés et les bouffonneries sérieuses de cet abbé Galiani dont il nous a si bien parlé. Ce monde charmant est celui où M. Caro se trouvait le plus à son aise, que son imagination aimait surtout à fréquenter et qui lui a peut-être inspiré ses meilleures pages.

Nous perdons M. Caro dans toute la vigueur de son talent et la pleine maturité de son esprit. Quand il ressentit, il y a deux ans, les premières atteintes du mal qui devait l'enlever, on lui conseilla la retraite et le repos; il ne put pas s'y résigner. Pour un homme si actif, si vivant, le sacrifice était trop dur de se retrancher volontairement tout ce qui donne du prix à la vie, de se condamner soi-même à une mort anticipée :

Et propter vitam vivendi perdere causas.

Surtout il ne voulut pas renoncer à travailler. Aussi la mort l'a-t-elle saisi la plume à la main. Il a occupé les derniers mois de sa vie à écrire, pour la collection des *Grands Écrivains français*, une étude sur Georges Sand, et il a pu l'achever quelques jours avant de mourir. L'œuvre est prête à paraître; elle verra bientôt le jour, et l'on peut être sûr qu'elle augmentera les regrets que nous cause la perte de M. Caro.

G. B.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

L'éducation carolingienne. Le manuel de Dhuoda, publié par E. Bondurand. Paris, Picard, 1887, 268 pages in-8°.

Dhuoda ou Dodana, femme de Bernard, duc de Septimanie, fit pour son fils Guillaume, vers l'année 843, un manuel de morale dont on connaissait des fragments publiés par Mabillon et par Baluze. M. Bondurand nous en donne aujourd'hui le texte entier, d'après deux manuscrits : l'un complet, mais moderne, de la Bibliothèque nationale; l'autre ancien, mais incomplet, de la bibliothèque de Nîmes. Une traduction française accompagne le latin.

Ce latin est peu correct et peu clair. Il était impossible de le bien traduire. M. Bondurand aurait peut-être dû s'épargner un labeur dont le résultat ne l'a certainement pas satisfait. Mais nous lui savons très bon gré d'avoir mis enfin sous nos yeux un écrit si naïf, qui sera désormais, pour les érudits, l'objet d'une étude attentive. Il y a de tout, en effet, dans ce cours de morale rédigé pour un fils absent par une mère désolée : il y a des informations pour l'histoire des opinions, des sentiments et des mœurs au IX° siècle, pour l'histoire qu'on appelle politique et pour l'histoire littéraire. Nous soupçonnons même qu'un certain nombre de phrases ambiguës ou corrompues par les copistes pourront, heureusement commentées, fournir des renseignements inattendus à toutes les catégories d'historiens.

TABLE.



JOURNAL

DES SAVANTS.

SEPTEMBRE 1887.

SOMMAIRE DU CAHIER.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXVII.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

M. Spuller, ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, *président*.

Assistants...
- M. E. Renan, de l'Institut, Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Barthélemy-Saint Hilaire, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. Chevreul, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. Franck, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. J. Bertrand, de l'Institut, Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
- M. Alfred Maury, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.

Auteurs...
- M. de Quatrefages de Bréau, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. Ch. Lévêque, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. Wallon, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Gaston Boissier, de l'Institut, Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. B. Hauréau, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, *secrétaire du bureau*.
- M. R. Dareste, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. G. Perrot, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Gaston Paris, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Berthelot, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. Jules Girard, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Weil, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

à la Librairie HACHETTE et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants*.

JOURNAL

DES SAVANTS.

SEPTEMBRE 1887.

Anne Boleyn, a chapter of english history, 1527-1536, by Friedmann, in two volumes. London, Macmillan and Co., 1884.

PREMIER ARTICLE.

Si l'histoire est constamment à refaire, parce qu'on peut y apporter chaque jour plus d'exactitude et de développements, elle demande surtout à être récrite pour ces épisodes célèbres qui n'avaient été, dans le principe, racontés que d'après des données insuffisantes ou mal discutées. Les faits les plus connus, lorsqu'on se met à en disséquer la trame, prennent un aspect nouveau qui modifie notablement parfois nos précédentes appréciations. C'est ce qui explique comment, dans ces derniers temps, on a revisé des jugements que la postérité avait consacrés, placé dans un jour différent de celui où elles étaient auparavant exposées des figures dont on s'était imaginé à tort avoir reproduit tous les traits. Ce travail de reconstruction, de changement de perspective, n'est possible que lorsqu'on a rassemblé des matériaux nouveaux, réuni des documents qui avaient jusqu'alors échappé, et l'existence de ces témoignages négligés ou inconnus justifie le choix fait par bien des contemporains de sujets historiques déjà maintes fois traités.

La biographie d'Anne Boleyn est assurément une des pages de l'histoire d'Angleterre qui ont été les plus lues et que nous pourrions croire la moins susceptible de retouches et d'additions importantes. La littérature, le théâtre, avaient mis si souvent en scène la seconde épouse de Henri VIII, qu'on pensait naturellement n'avoir plus rien à apprendre sur son compte. Une opinion générale s'était faite touchant cette femme

ambitieuse qui finit par payer de sa tête la couronne qu'elle avait eu l'habileté d'y placer. Mais il en était d'Anne Boleyn comme de bien d'autres personnages historiques : on ne la connaissait pas suffisamment, faute d'avoir scruté les documents où se trouvent dispersées les informations concernant sa vie et ses actes. Un auteur anglais, M. Paul Friedmann, a cherché à combler cette lacune, et il nous a donné récemment un livre dont les principaux éléments sont puisés à des sources qu'on n'avait qu'imparfaitement interrogées, qu'on n'avait souvent même pas mises à contribution. S'il n'est pas parvenu à nous retracer complètement l'existence d'Anne Boleyn, à partir du moment où elle jeta son dévolu sur Henri VIII, il a du moins beaucoup ajouté à sa biographie, et, ce qui recommande surtout son ouvrage, il a apporté dans ses recherches et ses appréciations, tant sur la mère d'Élisabeth que sur Henri VIII, un esprit de sincérité, une préoccupation d'impartialité qui ne sont pas communs chez les historiens anglais. On peut, en effet, reprocher à beaucoup d'entre eux d'avoir plus songé à glorifier leur pays et à justifier le parti religieux ou politique auquel ils appartiennent qu'à découvrir la réalité des choses. M. Friedmann n'est pas de cette école, et il s'efforce de nous rapporter les faits tels qu'ils se sont passés, de nous peindre le caractère des personnages dans toute sa vérité.

L'ouvrage consacré par lui à Anne Boleyn a pour objet, non pas tant de nous donner la biographie de cette reine que de jeter une nouvelle lumière sur la période capitale de sa vie, celle qui s'étend de 1527 à 1536. Pour y réussir, l'auteur s'est livré à des investigations étendues et a recouru à des informations de nature et d'origine fort différentes. Les sources qui les lui ont fournies, il les passe en revue dans sa préface, les répartit en cinq catégories et en signale la valeur et les caractères respectifs.

Ce sont : 1° la correspondance, écrite en anglais, de Henri VIII, de ses ministres et de plusieurs de ses agents, à laquelle se rattachent un certain nombre de proclamations, de rapports, de traités et de pièces analogues; cette première catégorie est de beaucoup la plus riche; 2° la partie de la correspondance de Charles-Quint, de la tante, de la sœur et des ministres de cet empereur, qui a trait à l'Angleterre; 3° une correspondance, écrite en français, du même genre; 4° des lettres émanées de représentants ou d'agents diplomatiques du Saint-Siège et des États neutres; 5° des mémoires, journaux et chroniques datant du XVIe siècle, des relations composées par des auteurs réputés sincères et où se trouvent consignés des renseignements tirés de sources actuellement perdues et des documents qui rentrent dans la même catégorie.

M. Friedmann n'a pas, il faut le dire, une égale confiance dans les témoignages que lui fournissent ces différentes sortes de matériaux. Quoique les papiers d'État anglais soient les plus importants et ceux auxquels il faille avant tout recourir, il estime qu'ils contiennent comparativement peu d'informations précises et qu'on ne saurait les suivre en toute sécurité. D'ailleurs, fait-il remarquer, la correspondance d'un caractère privé est, à cette époque, pour les événements politiques, une source assez pauvre. Les lettres particulières couraient alors fort le risque d'être interceptées, dès que le gouvernement soupçonnait qu'elles pouvaient contenir des observations concernant l'État et la politique. Voilà pourquoi ceux qui les écrivaient ne se hasardaient guère à y dire des choses dont la mention les eût exposés à perdre la liberté ou la vie. Les rares lettres dont les auteurs ne s'étaient pas montrés si prudents et qui offriraient, pour ce motif, le plus d'intérêt, ont été presque toutes jetées au feu par les destinataires. Quant aux lettres qui appartiennent à la correspondance officielle, elles sont loin, d'un autre côté, de nous informer toujours exactement. « La correspondance des ministres et des agents de Henri VIII avec ce monarque, écrit M. Friedmann dans sa préface, ne nous présente pas, à beaucoup près, malgré l'autorité qui s'y attache, les événements et les négociations sous leur vrai jour; ils n'y sont d'ailleurs le plus souvent relatés que d'une manière incomplète. Pour ménager la vanité de leur maître, les agents de Henri VIII se gardaient bien de tout lui dire, et ils se comportaient à son égard plus en courtisans qu'en serviteurs fidèles. Henri VIII, de son côté, n'était ni plus loyal, ni plus véridique que ceux qui négociaient de sa part, et il ne disait guère la vérité que lorsqu'elle pouvait être utile à ses desseins. Tout autre est la correspondance des agents de l'Espagne avec Charles-Quint; elle ne nous inspire pas la même défiance. Les représentants de ce prince songent moins à flatter leur maître qu'à l'éclairer; aussi cette correspondance est-elle une source des plus précieuses. Quoiqu'on y ait souvent puisé, on ne l'avait pas encore consultée, en ce qui touche le divorce de Henri VIII, autant qu'elle mérite de l'être. Cela tient à ce que les investigations n'y sont pas aussi faciles que dans la correspondance d'origine anglaise, car elle est très dispersée. On la retrouve par parties dans les papiers d'État de Granvelle, aux archives de Simancas, aux Archives nationales à Paris, aux archives de Bruxelles et dans les dépôts d'archives de quelques villes d'Espagne[1]. »

[1] M. Friedmann mentionne notamment deux ouvrages faisant partie de la série des *Calendars* du *Record office* de Londres auxquels il a eu fréquemment recours : 1° *Letters and Papers foreign and domestic of the Reign of Henry VIII*,

Les archives de l'empire d'Allemagne fournissent un précieux supplément d'informations que M. Friedmann n'a pas négligé. On conserve aux archives d'État de Vienne des correspondances de trois ambassadeurs que la cour d'Autriche envoya en Angleterre, à savoir : l'évêque de Badajoz, don Iñigo de Mendoza et Eustache Chapuis. C'est surtout à la correspondance de ce dernier que l'auteur anglais a recouru. Catholique, Eustache Chapuis a été accusé par les protestants de partialité en faveur de ses coreligionnaires. On alla jusqu'à mettre en doute sa sincérité. M. Friedmann repousse ces accusations; il nous montre qu'on a d'autant plus mal jugé Chapuis que les éditeurs de ses lettres se sont rendus coupables de nombreux oublis et incorrections. Il est bien à regretter que l'on n'ait pas conservé la correspondance des ambassadeurs de France avec la cour d'Angleterre, qui aurait été si utile pour le sujet traité par M. Friedmann. Les lettres du XVIe siècle émanées de Français ne nous fournissent que quelques témoignages sur Anne Boleyn. M. Friedmann en cite qui sont consignés dans les lettres du connétable Anne de Montmorency, conservées à la Bibliothèque nationale à Paris, dans des lettres faisant partie de la collection de documents épistolaires de son temps qu'avait formée le cardinal Jean du Bellay et qu'il avait enrichie de notes. Malheureusement cette curieuse collection a été détruite, et les lettres qui la composaient sont aujourd'hui éparses dans diverses bibliothèques. La Bibliothèque nationale possède plusieurs lettres de ce prélat, qui succéda, comme ambassadeur en Angleterre, à Jean Joaquin de Vaulx. Ajoutons qu'on avait signalé d'autres lettres de résidents français en Angleterre où il est question d'Anne Boleyn, notamment celles de Jean de Dinteville, bailli de Troyes, fort incomplètement publiées par Camusat. M. Friedmann a pu consulter celles qui étaient demeurées inédites. Il a également interrogé avec profit les dépêches et les rapports des ambassadeurs vénitiens publiés dans les *Calendars* par M. Rawdon-Brown, ainsi que les lettres et journaux de Peter Schwaben, qui fut deux fois ambassadeur à Londres, et dont on doit la publication à M. C.-F. Wegener, conservateur des

collection dont l'éditeur est M. James Gairdner; 2° *Letters, despatches and State Papers, relating to the negotiations between England and Spain*, édité par Pascual de Gayangos. Mais depuis l'impression de l'ouvrage de M. Friedmann, de nouveaux volumes des publications ici relatées ont vu le jour. L'ouvrage de M. Gairdner, qui n'en était encore qu'au 7e volume quand notre auteur l'a consulté, en est actuellement à son 9e (1886), et de la publication de M. Pascual de Gayangos, dont M. Friedmann cite le vol. IV, part. II, nous avons aujourd'hui le tome V, part. I (1886).

Archives d'État du Danemark. Mentionnons encore, parmi les sources auxquelles M. Friedmann a puisé, un long mémoire rédigé par le cardinal du Bellay pour l'ouvrage de son frère Guillaume.

Il est une autre source de renseignements que l'auteur anglais n'a pu consulter, à son grand regret, car elle doit être d'un intérêt capital pour l'histoire du divorce de Henri VIII; c'est la correspondance de l'envoyé papal, le baron de Burgo, conservée aux Archives du Vatican; l'accès de ce dépôt a été fermé à notre auteur pendant son séjour à Rome.

A côté de ces diverses catégories de documents s'en placent quelques autres que M. Friedmann a rejetés parce qu'ils n'offrent aucune authenticité, à savoir : les lettres qu'Anne Boleyn aurait écrites de la Tour de Londres et qu'a publiées Burnet, et la prétendue lettre d'Anne Boleyn et de Henri VIII adressée au cardinal Wolsey et imprimée comme étant une lettre de Catherine d'Aragon, par sir Henry Ellis.

Ce n'est pas seulement dans les soins nécessaires pour la recherche et la réunion de tous les documents qui viennent d'être énumérés que consistait la difficulté de la tâche de l'auteur anglais; elle tenait encore à la lecture et à la transcription de plusieurs de ces documents. Beaucoup sont des dépêches écrites avec des chiffres dont on était loin de posséder des clefs exactes et complètes, quoique la plupart des clefs qui nous ont été transmises datent du temps. M. Friedmann a dû les soumettre, ainsi que les transcriptions faites à leur aide, à un contrôle sévère, sur lequel il nous donne, dans sa préface, de fort utiles indications. Il a pu de la sorte relever de nombreuses erreurs.

Après avoir énoncé et apprécié les diverses sortes de matériaux dont il a fait usage, notre auteur débute par un aperçu de l'état où se trouvait l'Angleterre au temps de l'élévation d'Anne Boleyn. Cette introduction est comme la mise en scène du sujet; elle le lie à l'histoire générale de l'Europe au XVIe siècle. Quelques personnages dominent le tableau, et, pour ce motif, M. Friedmann nous trace leurs portraits. C'est d'abord Henri VIII, puis Catherine d'Aragon, son épouse, enfin son ministre, le cardinal Wolsey. Le dessin est largement exécuté, les détails y sont finement touchés. Le crayon de M. Friedmann appuie sur les lignes qui font mieux saisir la physionomie. Henri VIII est jugé par lui avec une remarquable impartialité; il montre les divers aspects que présentait son caractère. Chez ce prince, une bonne éducation avait manqué. La façon dont il fut élevé, surtout son avènement prématuré à la couronne, eurent pour conséquence de frapper de stérilité les quelques bonnes qualités dont il était doué et de laisser croître sans obstacle les vices dont il avait le germe. En regard de la figure de Henri VIII, se place celle de sa

première femme, Catherine d'Aragon, plus âgée que lui de six années. Cette princesse ne paraît pas avoir jamais inspiré à son époux une réelle affection. Son premier mariage ne fut, pour le jeune roi, qu'un joug qui pesait lourdement à son inconstance naturelle en fait de femmes. Il était d'ailleurs mécontent de voir que cet hymen ne lui donnait pas de fils. Catherine, qui était l'opposé, en presque tout, de son époux, ne joua dans la politique, tant qu'elle demeura près de lui, qu'un rôle fort effacé. Wolsey, dont M. Friedmann nous rappelle les principaux actes, contribua beaucoup à tenir la reine à l'écart. Henri VIII manqua donc de ces conseils salutaires et désintéressés qu'un homme puise dans un commerce journalier avec une épouse sérieuse et sensée. Il était arrivé à la couronne dans des circonstances qui semblaient promettre un règne glorieux et prospère. S'il avait été un prince vraiment intelligent et soucieux du bonheur de ses sujets, il aurait pu, sans peine, faire de l'Angleterre un des plus puissants États de l'Europe. Mais, observe M. Friedmann, Henri VIII gaspilla les avantages que son père lui laissait en mourant et, par son incapacité autant que par sa versatilité, il gâta la situation dont il avait hérité. On peut dire à son excuse que, lorsqu'il devint roi, l'expérience lui faisait défaut. Il avait eu le malheur de commencer à régner quand il n'avait encore que dix-neuf ans. L'instruction qu'il avait reçue ne convenait pas à un prince qui pouvait devenir roi. Henri VII, qui était ignorant, s'était aperçu du préjudice que cette ignorance lui avait maintes fois causé. Il tint, pour ce motif, à faire donner à son fils une instruction fort au-dessus de celle que recevaient alors les membres de la famille royale. Mais les maîtres qu'il plaça près du futur Henri VIII s'attachèrent moins à lui donner une éducation solide qu'à lui faire prendre une teinture d'une foule de connaissances auxquelles les gentilshommes demeuraient d'ordinaire étrangers. Ils lui montrèrent un peu de droit, de théologie et de médecine. Le jeune prince apprit le latin et le français et lut les œuvres littéraires les plus en réputation de son temps. Mais, en revanche, de ce qu'il importait surtout à un souverain de savoir, l'administration, les finances, la guerre, on ne lui enseigna presque rien. Henri VIII, parce qu'il savait ce que les autres têtes couronnées ne savaient pas, fut regardé comme un monarque d'une prodigieuse instruction. Les courtisans, dont le nombre s'était beaucoup grossi depuis que Henri VII avait abattu la vieille et indépendante noblesse qui vivait dans ses manoirs, ne manquèrent pas d'exalter les talents et la supériorité du jeune roi. Une troupe de flatteurs, qui se prêtaient à tous ses caprices, entoura, dès son adolescence, le vaniteux Henri VIII. Si l'on peut reprocher à ce prince l'opinion fort exagérée qu'il avait de sa va-

leur, on ne saurait dire cependant qu'il ait été une intelligence étroite; il aimait à saisir les choses dans leur ensemble, et, s'il s'occupa souvent des détails, c'était moins parce qu'il en avait le goût que parce que ses ministres affectaient de paraître tout remettre à sa décision. Il était doué d'une assez grande perspicacité naturelle, et, quand sa vanité ne l'égarait pas, il était de force à conduire habilement une intrigue et à duper les plus habiles et les plus clairvoyants. Cependant il ne sut tirer aucun profit sérieux de la politique extérieure qu'il adopta. Dans les alliances qu'il contracta avec Ferdinand le Catholique, avec Maximilien et avec Charles-Quint, ceux-ci réussirent à s'assurer tous les avantages, enivrant d'une vaine gloire le roi d'Angleterre, qui ne prisait que les apparences.

Henri VIII n'avait rien tant à cœur que d'être cru un monarque redouté, quoiqu'il ne semble pas avoir eu le courage et les instincts belliqueux de la noblesse d'alors. Il ne parut sur aucun champ de bataille et, en diverses occurrences, il laissa voir qu'il avait grand'peur de la mort. La faiblesse faisait le fond de son caractère, et les diplomates étrangers le représentent dans leurs correspondances comme subissant constamment l'influence d'autrui, et ne devant, pour ce motif, inspirer aucune confiance. Henri VIII fut toujours dominé par quelqu'un qui régnait momentanément sous son nom. Il agissait à la façon des personnes faibles : n'osant résister en face, il prenait des faux-fuyants, cherchant contre ceux qu'il voulait combattre des alliés secrets, et il conspira contre quelques-uns de ses ministres, comme il conspira contre plusieurs de ses épouses. Il poussa ainsi la dissimulation jusqu'à la fausseté, et l'on doit peut-être regarder comme l'un de ses plus grands défauts son manque absolu de sincérité. Son entêtement, quoi qu'on en ait dit, remarque M. Friedmann, n'était pas l'effet d'une volonté forte : il tenait, au contraire, à la faiblesse de son caractère. Au premier aspect, on pouvait porter sur lui un jugement moins défavorable, car c'était un beau parleur, qui savait assez bien écrire une lettre, pourvu qu'il n'y fût pas question d'affaires.

Dans une cour qui conservait, à beaucoup d'égards, la rudesse et la brutalité des mœurs du moyen âge, où l'on agissait encore avec tant de grossièreté envers les femmes, Henri VIII se distinguait par ses manières de prince, par l'art avec lequel il savait unir la dignité à l'affabilité. Il était généreux pour ceux qui avaient su lui plaire et qui lui marquaient de l'attachement. Son cœur s'ouvrait même parfois aux sentiments affectueux, et il était plein de tendresse pour les enfants. Mais ce qui nuisait surtout à l'idée avantageuse qu'on aurait pu concevoir de ce prince,

c'était sa vanité sans bornes, vanité qui se manifestait jusque dans les choses les plus puériles. Il exalte lui-même ses mérites dans ses lettres et ses dépêches. Extravagant et sans énergie, il était absolument dépourvu de sens moral. Henri VIII cherchait surtout à en imposer par des dehors de luxe et de magnificence. Prodigue pour tous ses plaisirs, il épuisa en bals, en joutes et en mascarades, les sommes qu'avait économisées son père. Les ambassadeurs étrangers, même les simples visiteurs de distinction, admis près de lui, étaient somptueusement traités et recevaient de riches présents, Henri VIII espérant que, de retour chez eux, ils renchériraient sur la réputation de générosité qu'il avait tenu à se faire. Aussi à la fameuse entrevue du *Camp du drap d'or*, en 1520, ce roi fut-il fort mortifié de se trouver dépassé pour l'extravagance du luxe par la cour de François Ier. N'épargnant rien de ce qui pouvait éblouir les yeux, il n'avait plus d'argent pour les entreprises et les créations vraiment utiles, telles que la construction d'édifices publics, la fondation d'écoles ou de maisons de charité. Il laissa ce soin à des particuliers qui ont attaché leur nom à de pareilles œuvres, tandis que le sien n'a été consacré par aucune. Le peintre Holbein, dont le pinceau flatte pourtant ses personnages, nous laisse bien voir, dans la figure du monarque anglais, cet homme bouffi d'orgueil, qui voulait faire prendre les actes de despotisme qu'on lui suggérait pour le produit de sa haute intelligence. Au reste, il était dupe de l'opinion qu'il avait de sa personne, se trompant lui-même comme il trompait les autres.

Le caractère de Catherine d'Aragon était, nous l'avons dit, tout l'opposé de celui de son époux. Chez elle, ni amour de la louange, ni préoccupation d'en imposer par des apparences. Il y avait en elle un grand fonds de simplicité, et, si elle insistait pour l'observation de l'étiquette à son égard, c'est qu'elle entendait faire respecter le rang qu'elle occupait dans sa nouvelle patrie. C'était conséquemment la dignité et non l'orgueil qui la faisait agir. Toute femme qu'elle était, elle était ferme, résolue dans ses actes, surtout quand elle avait à défendre ce qu'elle regardait comme son droit. Parfois même son énergie allait jusqu'à la violence. Pensait-elle accomplir un devoir de conscience, la timidité, la peur étaient alors sans effet sur elle; aussi inspirait-elle à son entourage une confiance que nul n'avait dans son époux. Dévote à la manière d'une Espagnole, elle faisait consister la religion dans l'observance de nombreuses pratiques et ne se piquait nullement de connaître la théologie, dont Henri VIII se croyait un maître. Elle s'en remettait, en fait de doctrines, à son confesseur espagnol, Diego Fernandez, auquel elle laissa prendre un fâcheux empire sur son esprit, et avec lequel elle vi-

vait dans une intimité qui blessait en Angleterre les convenances, et la compromit quelque peu. Mais ses vertus attestent qu'il n'y eut là que de l'imprudence. Elle était sincèrement chrétienne, charitable, bienveillante, dévouée à ses amis; elle se montrait toujours disposée à pardonner à ceux qui lui avaient nui, lors même qu'un tel oubli des injures pouvait lui être préjudiciable. Malheureusement, chez Catherine d'Aragon, le cœur était plus haut que l'esprit; il y avait en elle une certaine étroitesse d'intelligence; elle n'entendait rien aux affaires de l'État, et commit de graves erreurs dans sa conduite politique, erreurs dont elle et son entourage, et même son époux, subirent durement les conséquences. Elle ne comprenait pas les mœurs et les idées des Anglais et n'aurait su les gouverner. Dans les cas difficiles, graves, elle était incapable d'agir par elle-même, et il lui fallait recourir aux avis d'autrui. Si l'opinion de son confesseur ne lui suffisait pas, elle s'adressait à son père, le roi Ferdinand, ou à l'ambassadeur d'Espagne.

Il y avait donc en réalité entre les deux époux incompatibilité d'humeur. Henri VIII ne trouvait pas chez Catherine cette admiration pour lui et ces adulations de tous les jours auxquelles il tenait plus qu'à une affection solide. Cependant ce prince était d'un caractère trop faible pour oser tout d'abord contrarier les façons d'agir d'une femme impérieuse, fille de roi et d'un roi habile et redouté. Pendant les quatre premières années de son mariage, Henri VIII témoigna quelque condescendance pour Catherine et ne repoussa pas toutes ses exigences. Au lieu de se contenter d'être l'épouse du roi, Catherine entendit exercer son influence comme reine, avoir un rôle et une part dans la conduite de l'État. Or la situation était des plus délicates, et il y avait péril pour une étrangère à vouloir intervenir dans des compétitions qui pouvaient engendrer des guerres intestines. L'Angleterre était alors scindée en deux partis, devenus presque des factions : d'un côté, la noblesse, représentée surtout par les lords de la Chambre haute; de l'autre, les magistrats et les officiers royaux, qui tenaient entre leurs mains la justice et l'administration. Les premiers devaient à leurs vastes domaines, à leurs nombreux tenanciers, une influence considérable, qui leur assurait, malgré tout ce qu'ils avaient perdu sous le règne précédent, une grande indépendance. Les seconds, tout à la dévotion de la couronne, et aussi avides que serviles, s'étaient attirés par leur vénalité et leurs exactions la haine du peuple; mais ils avaient pour eux le monarque, dont ils étaient les indispensables auxiliaires. Les prérogatives dont jouissaient à la cour les lords et les autres membres de la haute noblesse avaient valu à beaucoup d'entre eux des charges et des dignités qui leur permettaient

IMPRIMERIE NATIONALE.

souvent de contrecarrer le parti qui avait l'appui de Henri VIII. De là les sentiments de jalousie irréconciliable des deux partis qui divisaient la nation, et cette inimitié était si profonde qu'il n'y avait pas pour un prince possibilité de se concilier l'attachement de l'un et de l'autre : il lui fallait opter. Catherine, par son penchant naturel, inclinait pour l'aristocratie, et elle se prononça d'autant plus de ce côté qu'elle n'éprouvait que de l'aversion et du dégoût pour les procédés arbitraires des magistrats et des officiers royaux. La faveur marquée par elle à la noblesse ne pouvait que déplaire à son époux, dont elle contrariait ainsi les volontés. Toutefois Henri VIII ménagea d'abord sa susceptibilité et évita d'éclater contre elle en reproches. Les courtisans n'en comprirent pas moins que le roi condamnait la conduite de la reine, et il se forma bientôt dans l'entourage royal une camarilla opposée à Catherine et qui acheva de miner son influence. Cependant la reine eut en Angleterre un moment de véritable popularité. C'était en 1513, lorsque, exerçant la régence en l'absence de son époux, elle se rendit en personne à l'armée du comte de Surrey, dirigée contre Jacques IV, allié de la France, tandis que Henri VIII était allé rejoindre sur le continent les troupes de Maximilien pour combattre les Français dans cette campagne qu'a marquée la victoire de Guinegate. L'énergie que la reine déploya dans cette occasion contrastait avec la présomptueuse mollesse de son époux, auquel elle eut le tort de faire trop sentir le service qu'elle lui avait rendu. A partir de ce moment, Henri VIII, profondément blessé, s'éloigna de son épouse et reporta toute sa confiance sur un prêtre qui avait su gagner ses bonnes grâces, Wolsey, d'abord son aumônier, et qui monta, par une rapide fortune, au cardinalat et au poste de lord-chancelier du royaume.

M. Friedmann trace, en quelques lignes, le portrait de ce ministre. C'est bien la figure que nous connaissions déjà : un homme adroit, qui avait pris Henri VIII par son faible et avait flatté ses prétentions, qui gouverna sous le nom du prince, mais qui se perdit pour n'avoir pas assez dissimulé son omnipotence.

Écartée dorénavant des conseils du roi, Catherine eut pu reprendre dans l'intimité, sur le cœur de Henri VIII, l'influence qu'elle avait perdue sur son esprit; mais il aurait fallu que la naissance d'un fils achevât d'opérer le rapprochement, et l'espoir d'un héritier mâle alla pour le roi s'évanouissant. Tous les enfants que Catherine mit au monde, sauf la princesse Marie, moururent peu de temps après leur naissance. La reine finit par atteindre un âge qui ne lui permettait plus guère d'espérer être encore mère. C'est le moment que choisit Anne Boleyn pour poursuivre le projet qu'elle avait eu la hardiesse de former et qu'elle eut l'art de mener

à réalisation. Cette femme avait porté haut ses visées : elle songeait à devenir reine, et cependant elle n'appartenait pas à la première noblesse du royaume, à cette vieille aristocratie dans laquelle le souverain pouvait songer à se choisir une compagne. Son arrière-grand-père était simplement un riche marchand de Londres, qui en avait été alderman, puis lord-maire; ce qui lui valut le titre de chevalier (*knight*). En 1530, alors que Anne Boleyn allait devenir l'épouse de Henri VIII, il lui déplut de n'avoir à produire qu'un si récent anoblissement et de manquer d'illustres aïeux. Elle se fit fabriquer par le roi d'armes, comme bien d'autres parvenus contemporains, une généalogie toute aristocratique. M. Friedmann a fait bonne justice de cette supercherie, et il ramène à son véritable niveau, en rappelant ce qu'avaient été ses parents, la famille de la favorite couronnée.

Anne Boleyn était née en 1502 ou 1503, probablement à Hever, dans le comté de Kent, où résidait son père, Thomas Boleyn, petit-fils, par William Boleyn, du lord-maire dont il vient d'être parlé. Sa mère, fille du comte de Surrey, était lady Élisabeth Howard, grande dame dont Thomas Boleyn avait obtenu la main. Cette mésalliance s'explique par la pauvreté du comte de Surrey, dont les biens avaient été en partie confisqués après sa condamnation. Père d'une nombreuse famille, il ne pouvait songer à trouver pour ses filles des maris de leur rang.

Anne Boleyn eut un frère nommé George et une sœur nommée Marie, tous deux plus jeunes qu'elle. La mort de son grand-père, sir William Boleyn, arrivée en 1505, fit sortir son père Thomas Boleyn de la situation médiocre dans laquelle il vivait. Il hérita dans une forte proportion du patrimoine paternel et bénéficia du retour de fortune du comte de Surrey, auquel avaient été restitués presque tous ses biens et qui était devenu l'un des conseillers du jeune monarque. Thomas Boleyn ne manqua pas d'exploiter le crédit de son beau-père. Il se fit nommer, en 1511, conjointement avec Henry Wyatt, qui avait épousé une sœur de sa femme, gouverneur du château de Norwich. L'année suivante, Thomas était envoyé, en qualité d'ambassadeur, près de Marguerite d'Autriche, alors gouvernante des Pays-Bas, et il figura depuis parmi les conseillers et les agents habituels de Henri VIII. En possession de la confiance du roi, Thomas Boleyn songea naturellement à assurer à ses enfants un heureux sort; il fit donner à l'aînée, Anne, qui paraît avoir été la préférée, une éducation soignée, et pour qu'elle acquît la distinction qui en pût faire une femme accomplie, il l'envoya à la cour de France, réputée alors l'école des belles manières et de la galanterie. Il obtint qu'elle accompagnât, en 1514, sur le continent, la princesse Marie d'An-

gleterre, qui se rendait en France pour aller épouser Louis XII. La sœur de Henri VIII promit de veiller sur Anne, qui n'avait encore que douze ans, comme elle l'aurait fait pour son propre enfant. Cette nouvelle condition ne pouvait que plaire à une jeune fille qui avait jusqu'alors mené, dans le solitaire manoir de Hever, une vie monotone et retirée. Thomas Boleyn avait voulu aussi accompagner Marie et il faisait partie de cette suite nombreuse d'Anglais que la princesse amenait avec elle, mais dont Louis XII se hâta de se débarrasser, parce qu'il en redoutait l'influence. Anne Boleyn était si jeune qu'exception fut faite pour elle et pour sa cousine Élisabeth Grey. A l'âge qu'avaient ces deux jeunes filles, le roi n'avait pas à craindre qu'elles pussent prendre de l'empire sur la reine. On sait que l'union de Louis XII et de Marie ne fut pas de longue durée; la mort du premier la rompit au bout d'un an, et la sœur de Henri VIII reprit le chemin de sa patrie, où elle allait bientôt contracter un nouvel hymen. Mais Anne Boleyn ne la suivit pas; elle avait pris goût à la France. Elle demeura à la cour et, à la demande de son père, la nouvelle reine, Claude, épouse de François I[er], se chargea de veiller sur elle et de compléter son éducation. Elle passa six ans sous cette royale tutelle et acheva de s'y former à tout ce qui pouvait faire valoir sa grâce et ses attraits. Outre le français, elle apprit l'italien et se trouva ainsi en possession des deux langues qui étaient surtout alors parlées à la cour. Elle serait peut-être demeurée plusieurs années encore sur le continent, si la tournure que prirent, en 1521, les événements politiques n'avait inquiété son père, qui la rappela près de lui. Elle revint donc en Angleterre, alors qu'elle était dans tout l'éclat de ses charmes et de sa jeunesse. Ce n'était pas sans doute une beauté accomplie; mais elle avait une élégance et une vivacité pleines de séduction. Sa physionomie était des plus agréables; une belle chevelure noire encadrait son visage, illuminé par deux grands yeux de même couleur, et la délicatesse, la finesse de ses mains ajoutait beaucoup à ses agréments physiques. Ayant conscience des avantages que la nature lui avait départis, elle cherchait à briller, à attirer l'admiration des hommes, auxquels elle réussissait, sans effort, à inspirer de tendres sentiments. La position de son père lui donna tout de suite accès à la cour de Henri VIII, et elle y devint promptement une des femmes les plus en vue et les plus courtisées. Il n'y avait guère de fêtes, de divertissements, qu'elle n'y parût entourée d'admirateurs. Aussi son père songeait-il pour elle à une brillante union; et elle n'était pas encore de retour du continent qu'on avait déjà parlé de la marier à un gentilhomme de haute naissance, sir James Butler, fils de Pierre Butler, seigneur irlandais, qui, ayant des

prétentions sur le comté d'Ormond, s'était arrogé les biens que le dernier comte de ce nom possédait en Irlande. Le comte de Surrey, oncle d'Anne Boleyn, à ce moment gouverneur (lord-député) de l'île, espérait par cet hymen concilier les réclamations opposées du légitime descendant du dernier comte d'Ormond et du fils naturel laissé par celui-ci, Pierre Butler, qui avait pour lui les sympathies des Irlandais. Mais ce projet de mariage avorta. C'est le seul fait positif se rapportant à la biographie d'Anne Boleyn que l'on connaisse pour l'intervalle compris entre l'année 1523 et l'année 1526. Vers la fin de ce laps de temps, les succès de sa sœur Marie paraissent avoir un moment éclipsé les siens. Cette dernière était, en 1521, devenue l'épouse de sir William Carey, un des gentilshommes de la chambre du roi, et, résidant, à raison de la situation de son mari, constamment à la cour, elle attira les regards de Henri VIII, qui s'en amouracha et ne tarda pas à en faire sa maîtresse. Mais Marie Boleyn ne chercha pas à exploiter à son profit l'amour passager que le roi avait conçu pour elle, et son père, Thomas, songea seul à en tirer parti. Il obtint successivement de Henri VIII l'intendance ou la garde de divers châteaux, emplois fort lucratifs, et, en 1525, il était élevé à la pairie sous le titre de lord Rochford. La haute situation conférée au père d'Anne Boleyn ne fit que rendre plus habituelle la résidence de celle-ci à la cour. La jeune élégante était jalouse de faire un établissement aussi brillant que celui de sa sœur Marie, et s'impatientait de ne s'appeler encore que mistress Anne Boleyn. Elle crut enfin avoir rencontré le beau parti qu'elle rêvait, dans le fils du comte de Northumberland, sir Henry Percy, un jeune extravagant, de fort médiocre intelligence, qui s'était fait attacher à la maison du cardinal Wolsey, dans l'espoir d'avoir ainsi accès à la cour. Il avait aperçu Anne, qui faisait tout pour attirer ses regards, et en devint fort épris. Aussi fut-il bientôt question d'un mariage entre ces deux jeunes gens, et, à cette fin, le fils du comte de Northumberland sollicita l'annulation d'une promesse de mariage qu'il avait faite naguère à lady Marie Talbot. Mais le cardinal Wolsey se déclara contre cet hymen, qu'il trouvait mal assorti, et il fit échouer les démarches tentées pour en amener la conclusion. Henry Percy en garda toute sa vie à Wolsey une implacable rancune, rancune que partagea celle dont il avait manqué la main. On était alors en 1526. Malgré le commerce de galanterie qui existait entre Anne Boleyn et Henry Percy, la première ne repoussait pas pour cela d'autres hommages et agissait plus en coquette qu'en femme amoureuse. La passion de Henri VIII pour Marie Boleyn s'était vite refroidie, et il y a des raisons de croire que dès cette époque

les charmes de la sœur de sa maîtresse avaient fait impression sur son cœur, ou plutôt sur ses sens, facilement blasés, même que des relations intimes s'étaient établies entre Anne et lui. Wolsey n'ignorait pas ces nouvelles amours de son maître, et cela fut une des causes principales de son opposition à l'union projetée entre Henry Percy et Anne. La fille aînée de Thomas Boleyn, dès qu'elle s'éta[illegible]it aperçue de l'impression qu'elle faisait sur le roi, avait visé à être près [illegible] de lui autre chose que l'objet d'un caprice. Devenir une nouvelle maîtress[illegible]se du monarque, cela ne la tentait guère, le sachant peu libéral à l'égard des [illegible] femmes, oublieux de celles qui lui avaient donné leurs faveurs. Aussi, [illegible] au lieu de céder facilement aux avances de Henri VIII, feignit-elle d'y vo[illegible]uloir résister. Elle témoigna d'abord beaucoup de réserve, en vue d'a[illegible]llumer davantage la passion du roi. Cette attitude persista plus d'une an[illegible]née, comme nous l'apprend une lettre de Henri VIII, et la preuve qu'il y av[illegible]ait là plus un calcul ambitieux que l'effet d'un scrupule qui la retenait en[illegible]core, c'est que Anne Boleyn ne s'interdit pas, au début de ses relations galantes avec le roi, de pareilles relations avec des admirateurs moins en évidence, et elle eut notamment une intrigue avec son cousin Thomas Wyatt, pour lequel elle ne semble pas s'être montrée aussi cruelle qu'elle le fut d'abord pour Henri VIII.

On ne saurait cependant affirmer qu'Anne Boleyn ait, dès le principe, songé à devenir reine, remarque M. Friedmann. Peut-être ne visa-t-elle, après s'être aperçue qu'elle était aimée du roi, qu'au rang d'une toute-puissante favorite. Elle a pu, au commencement, ne pas travailler à être autre chose que ce que fut près de François I[er] une autre Anne, reine de fait, la duchesse d'Étampes. Il ne faut pas oublier, objecte notre auteur à l'encontre de cette supposition, qu'au temps où commencèrent les relations amoureuses de Henri VIII et d'Anne Boleyn, le bruit avait plusieurs fois couru que le roi, dégoûté de sa femme, mécontent de n'avoir pas d'héritier, songeait à la répudier. Ce bruit se reproduisait chaque fois que Henri VIII se brouillait avec l'Espagne, et telle était précisément la situation politique en l'année 1526. Le monarque anglais et son ministre venaient d'être gravement offensés par Charles-Quint. Cet empereur, vainqueur à Pavie, avait tenu peu de compte des prétentions et des désirs de Henri VIII, qui, dans cette occurrence, joua un double jeu; car il avait cherché à conclure une paix séparée avec François I[er] et s'était montré tout prêt à trahir l'alliance de l'Espagne. Charles-Quint démasqua la fourberie et ne cacha pas son mépris pour les agissements du roi d'Angleterre et de Wolsey. Catherine essaya de défendre près de son époux les procédés de son neveu,

auquel elle était fort attachée, et elle fit ainsi retomber sur elle la colère royale. Donc, à cette époque, il fut plus question que jamais pour Henri VIII de rompre son mariage[1]. Sans doute, l'Église interdisait alors le divorce, mais elle l'autorisait en fait, surtout dans l'intérêt des princes et des grands personnages, sous la forme d'annulation de mariage. S'agissait-il pour un roi de se débarrasser de son épouse, en vue de contracter un hymen avantageux ou que conseillait la raison d'État, on s'attachait à découvrir quelque cause plus ou moins plausible de nullité et à s'assurer la confirmation par le Saint-Siège d'une sentence de cassation arrachée à quelque tribunal ecclésiastique dont on avait au besoin acheté les juges. C'est ainsi que Louis XII et Henri IV répudièrent chacun leur première épouse[2].

Anne Boleyn avait donc des motifs sérieux de croire que le divorce de Henri VIII et de Catherine serait légitimement prononcé et qu'elle en pourrait tirer profit pour sa propre ambition. Dès que cette espérance eut hanté son esprit, elle prit soin d'écarter tous les prétendants dont elle avait jusqu'alors facilement accueilli les hommages. Elle visa à être une personne dans l'État, non simplement une des femmes admirées de la cour. L'entreprise avait ses dangers, car elle risquait, en travaillant à prendre une influence politique, de s'aliéner le cœur d'un roi qui n'entendait pas être gouverné par une femme. Déjà il lui avait fallu bien de l'habileté pour garder son ascendant sur Henri VIII, tout en repoussant la proposition de ce prince de vivre avec lui dans un commerce intime. Elle avait réussi à transformer ce qui n'était d'abord chez le roi qu'un caprice en un attachement véritable, auquel il se montrait disposé à faire de réels sacrifices. Répudier la reine était peut-être celui

[1] M. Friedmann remarque (tome I, p. 49) que, quoiqu'on parlât déjà depuis longtemps de l'intention qu'avait le roi de répudier Catherine, les papiers d'État ne font pas mention du divorce avant le printemps de 1527, époque à laquelle Henri VIII travaillait manifestement à faire annuler son mariage avec Catherine par le motif que celle-ci avait été antérieurement unie à son frère Arthur. Il interrogeait ses plus fidèles conseillers sur la validité de cette cause de cassation, et ceux-ci, en vrais courtisans, s'empressaient de témoigner leurs scrupules sur la légitimité de l'hymen du roi.

[2] M. Friedmann rappelle que les exemples de divorce n'étaient pas rares en Angleterre à cette époque. Il se borne à en relever un qui prouve la facilité avec laquelle le sacrement pouvait être annulé par les tribunaux ecclésiastiques, auxquels ressortissaient alors les questions de validité de mariage. Il l'emprunte à M. Brewer, qui l'a cité dans un de ses *Calendars*. Le duc de Suffolk, qui se rendit deux fois coupable de bigamie, fit casser trois de ses mariages. Le premier avait été contracté avec sa tante, le troisième avec sa propre belle-fille. (Voir Friedmann, t. I, p. 49.)

de ces sacrifices qui lui coûtait le moins, et il accueillait avec satisfaction l'opinion de ceux qui se prononçaient contre la validité de son mariage. Il est à noter que, parmi les courtisans qui parlèrent hautement dans ce sens, se trouvait précisément le père d'Anne, Thomas Boleyn, devenu lord Rochford. S'il ignorait encore les projets de sa fille, il cherchait au moins à ruiner ainsi l'influence de l'Espagne en Angleterre, servant de cette façon la cour de France, dont il recevait une pension. Wolsey lui-même ne paraît pas avoir, dans le principe, combattu les sentiments de son maître. Peut-être s'imaginait-il alors que l'idée d'une répudiation n'était inspirée à Henri VIII que par le désir d'avoir un héritier. Le cardinal devait être d'autant moins en défiance contre le projet de mariage que couvrait le divorce qu'il savait les relations galantes d'Anne Boleyn et de Henri VIII, et, du caractère dont était son maître, il ne pouvait supposer que de telles amours fussent de longue durée. Il était donc fondé à croire que le roi serait déjà fatigué de sa maîtresse quand les formalités pour faire invalider le mariage avec Catherine auraient été accomplies. Au cas où la cassation eût été prononcée, le cardinal eût songé à une alliance avec quelque maison royale autre que celle d'Espagne. Quoi qu'il en soit, répétons-le, Wolsey entra d'abord dans les vues de Henri VIII, à savoir de faire annuler, pour cause d'inceste, par la cour épiscopale, son mariage avec Catherine. C'est ce que prouve une lettre que le cardinal adressa, le 17 mai 1527, au prélat qui occupait alors le siège métropolitain de Cantorbéry, Warham.

Ces démarches tendant à l'annulation d'un hymen que le Saint-Siège avait formellement autorisé n'étaient pas nouvelles; elles ne constituaient en réalité que la reprise d'instances déjà entamées. Par trois fois on avait saisi la cour ecclésiastique de la question : la première, lorsque Henri VIII allait accomplir sa dix-huitième année, et le jeune prince, animé alors de tout autres sentiments, avait manifesté l'intention de se défendre lui-même; la seconde, deux ans après, et la troisième lorsque le roi avait atteint sa trente et unième année.

Mais l'opinion régnante était qu'une décision de la cour épiscopale ne suffisait pas pour faire casser un mariage qui avait été, au début, solennellement reconnu légitime. Pour imposer silence au sentiment public, Wolsey eut l'idée de soumettre à l'examen d'une commission composée des évêques anglais les plus renommés pour leur science le point de savoir si un homme pouvait légitimement épouser la veuve de son frère. La question devait être formulée de façon à obtenir une réponse conforme aux désirs du roi. La décision obtenue, la cour épiscopale aurait été convoquée secrètement pour prononcer l'invalidité du mariage

du roi en se fondant sur l'opinion des évêques. Cette cour devait déclarer que le mariage avait été dès le principe vide d'effet, et ordonner aux deux conjoints de se séparer; puis les soumettre à une pénitence pour expier le péché qu'ils avaient commis en contractant un hymen défendu. Un tel jugement aurait eu pour effet, dans la pensée de Wolsey, de rendre le roi libre de convoler à d'autres noces. Ce beau projet avorta : on n'obtint pas de l'assemblée des évêques la décision qu'on avait espérée. Les membres du petit concile, soit qu'ils ignorassent la véritable intention dans laquelle ils étaient consultés, soit qu'ils entendissent garder leur indépendance, ne se conformèrent pas au programme qui leur était dicté. Plusieurs d'entre eux exprimèrent l'avis que la dispense du pape rendrait parfaitement légitime le mariage contracté dans les conditions énoncées. Dès lors il n'était plus possible de prendre la consultation des évêques pour base de la sentence du tribunal ecclésiastique à intervenir. D'ailleurs, alors même que l'archevêque de Cantorbéry, placé à la tête de sa cour métropolitaine, eût prononcé l'annulation du mariage, Catherine gardait toujours le droit d'en appeler de cette sentence au Saint-Siège.

Or jamais conjonctures n'avaient été moins favorables pour réussir à peser sur le pape en faveur de la confirmation de la sentence. Clément VII était aux mains de l'Espagne. L'armée de Charles-Quint le tenait bloqué dans le château Saint-Ange. Dès lors le souverain pontife avait tout intérêt à ne rien faire qui pût indisposer son vainqueur, qu'eût certainement irrité le rejet de l'appel de Catherine. Henri VIII éprouva une vive mortification de voir s'évanouir le projet qui lui avait été suggéré. Les démarches commencées par Wolsey n'aboutirent qu'à rendre le ministre plus impopulaire, à accroître dans le public l'intérêt qu'inspirait la reine et le mépris qu'on avait pour son époux. L'opposition de Catherine était d'autant plus à redouter, qu'avertie de tout ce qui s'était tramé contre elle, elle en avait fait informer par tierce personne l'ambassadeur d'Espagne, don Iñigo de Mendoza. En sorte que ce qu'on avait voulu cacher risquait d'être connu de toute l'Europe, et que le procès auquel on songeait pouvait créer de graves embarras. Tout entier à sa passion, Henri VIII ne s'arrêta pas au conseil de la prudence; il s'obstina à vouloir arracher de sa femme un acquiescement aux scrupules qu'il prétendait avoir sur la légitimité de leur union. Le 22 juin 1527, Henri VIII eut un entretien avec Catherine; il lui déclara formellement que, depuis leur mariage, il se trouvait en état de péché mortel et que, pour mettre fin aux tribulations de sa conscience, il s'abstiendrait désormais de la voir; il la pria, en conséquence, de quitter la cour et d'aller au loin chercher une retraite. Une telle demande, si elle était de

nature à émouvoir profondément la reine, ne pouvait rencontrer chez une femme de son caractère une docile acceptation, alors même qu'elle eût été dupe des prétendus scrupules de son époux. Elle versa des larmes, mais elle n'accorda rien, et Henri VIII n'osa la presser davantage; il affecta de paraître se résigner à ce refus, lui demandant seulement de tenir secret l'entretien qu'ils venaient d'avoir ensemble. Mais le roi n'abandonna pas pour cela son dessein; sa colère n'avait fait que s'accroître et il méditait d'emporter les choses de haute lutte et d'imposer aux évêques récalcitrants une réponse conforme à sa volonté. Son irritation s'était surtout tournée contre Wolsey, qu'il accusait d'avoir mal mené l'affaire. Il lui adressa à ce sujet de violents reproches, qui étonnèrent beaucoup le ministre. Pressé par son maître de faire reprendre la procédure, Wolsey paraît n'avoir pas trouvé d'autre moyen d'échapper à ces injonctions que de se faire donner une mission diplomatique qui l'éloignât momentanément de la personne royale. Il se rendit à Amiens comme ambassadeur spécial pour aller poursuivre les négociations entamées avec la cour de France, et tendant à conclure une ligue contre l'Empereur. Cette absence, au lieu de mettre fin aux embarras que créait l'affaire du divorce, ne fit que les augmenter. La passion de Henri VIII pour Anne Boleyn ne s'amortit pas; il songea de plus en plus à l'épouser, et il n'y avait pas un mois que le cardinal était sur le continent qu'on parlait ouvertement à la cour d'Angleterre de la prochaine répudiation de Catherine et du mariage du roi avec Anne Boleyn. Celle-ci ne prenait plus le soin de dissimuler ses prétentions; elle ne sortait pas de la cour et passait des heures entières avec le roi. Si elle domina ainsi Henri VIII et gagna toute sa confiance, en revanche elle se fit de nombreux ennemis. Dès le début de ses amours avec le roi, bien des gens l'avaient vue de mauvais œil, car son père, l'avide lord Rochford, était peu aimé, et elle n'avait pas elle-même une réputation sans tache. La faveur de Henri VIII l'avait rendue insolente, et elle exaspéra souvent les courtisans par la violence de ses paroles. Les moins mal disposés envers elle s'indignaient que la sœur d'une précédente maîtresse du roi visât à prendre la place de la reine légitime. Mais que lui importait l'aversion des courtisans, si elle subjuguait l'esprit du roi? et elle y parvint, à force d'avoir étudié les moyens de le retenir captif dans ses filets. Elle usa des mêmes procédés qui avaient réussi au cardinal, car la situation où se trouvait Wolsey quand il attira l'attention de Henri VIII était analogue à celle dans laquelle Anne était maintenant placée. Wolsey n'avait pas rencontré près de Henri VIII d'homme en position de lui disputer l'influence qu'il avait su conquérir

par son adresse; il avait profité de l'absence de Catherine pour devenir maître du gouvernement. Anne Boleyn n'avait pas de rivale qui travaillât à lui enlever la faveur du monarque, et l'absence du cardinal lui permit de régner seule sur l'esprit du roi. Aussi chaque semaine prenait-elle plus d'empire sur son royal amant, qui s'entretenait avec elle des affaires de l'État et acceptait ses conseils[1]. Anne Boleyn s'attachait à combattre les idées de Wolsey, en inspirant contre lui de la défiance et mettant en doute sa fidélité.

Wolsey ayant dû abandonner le premier plan qu'il avait conçu pour faire prononcer le divorce, en imagina un second, qui avait l'avantage de moins engager sa propre responsabilité. Il écrivit d'Abbeville au roi pour le lui exposer. Le moyen consistait à substituer le sacré collège au pape dans le gouvernement de l'Église tant que ce dernier demeurerait prisonnier de Charles-Quint. La réunion des cardinaux devait avoir lieu à Avignon, si la paix entre l'Empereur, Louise de Savoie et l'Angleterre n'était pas conclue; et c'est devant cette assemblée que l'appel de Catherine à la sentence du tribunal ecclésiastique anglais serait porté. Wolsey se flattait d'obtenir de ce tribunal une décision conforme au désir de son maître. Mais c'était là un procédé peu expéditif, et d'ailleurs d'un succès fort incertain. Henri VIII était impatient de conclure son nouvel hymen, et Anne Boleyn n'était par moins pressée. La proposition de Wolsey fut donc repoussée, et la favorite se fit une nouvelle arme contre le ministre du plan qu'il avait imaginé et qu'elle représentait comme ayant pour objet de faire échouer le divorce.

Le roi et sa maîtresse se décidèrent à agir en se passant du cardinal et à son insu; ils prirent le parti de s'adresser directement à Clément VII, persuadés qu'ils triompheraient de la résistance que pourrait tout d'abord opposer ce pape, dont la puissance était alors si précaire. Leur choix s'arrêta pour conduire à Rome la négociation sur le docteur William Knight, premier secrétaire du roi et qui, au jugement que porta sur lui Wolsey, qu'il allait rencontrer en passant à Compiègne, était tout à fait impropre à une pareille mission; mais celui dont les con-

[1] Lorsque, en septembre 1527, Wolsey, de retour de France, fit demander à Henri VIII de le recevoir à Richmond, où se trouvait alors la cour, le monarque, au lieu de le faire introduire dans une pièce où il pût conférer seul à seul avec lui, ainsi qu'il l'avait toujours fait précédemment, lui donna audience dans une des grandes salles du palais. Il avait à ses côtés Anne Boleyn, avec laquelle il s'entretenait familièrement et qui avait répondu, de son autorité, au messager du cardinal, que celui-ci eût à se rendre là où était le roi. (Voir Friedmann, t. I, p. 59.)

seils devaient guider Henri VIII et Anne Boleyn dans la conduite de cette grave affaire fut John Barlow, chapelain de lord Rochford et qui, à ce titre, était tout dévoué aux intérêts de la favorite. C'est en août 1528 que le docteur Knight partit pour l'Italie avec les instructions du monarque anglais. Il devait faire tous ses efforts pour traiter personnellement avec le pape. Wolsey, informé bientôt de ce qui s'était passé et voyant l'influence qu'avait prise la favorite, fit contre mauvaise fortune bon cœur. Pour n'être pas tout à fait écarté, de retour en Angleterre il offrit à Anne Boleyn ses services.

Tel a été le point de départ de la querelle qui s'éleva entre Henri VIII et le Saint-Siège, et dont une femme fut la véritable instigatrice. Anne Boleyn ne connaissait pas assez l'Église romaine pour prévoir l'issue qui attendait la démarche imprudemment inspirée par elle à Henri VIII; mais elle connaissait à fond le caractère de ce prince; elle avait jugé la domination qu'elle exerçait sur lui assez puissante pour lui faire tout tenter, en vue d'atteindre le but auquel elle visait.

Alfred MAURY.

(La suite à un prochain cahier.)

Gustave d'Eichthal. Mélanges de critique biblique.
1 vol. in-8°; Paris, Hachette, 1886.

Toutes les personnes qui ont connu M. Gustave d'Eichthal ont gardé un précieux souvenir de la rare sincérité, de l'amour de la vérité qui caractérisaient cet homme excellent. Le sentiment le plus désintéressé inspira toujours ses recherches, et une seule chose lui manqua pour faire des travaux strictement scientifiques dans l'ordre d'études qu'il avait choisi : c'était une suffisante connaissance des langues, indispensable pour des démonstrations rigoureuses. Au premier coup d'œil, il semble même que, en l'absence de cette connaissance, toute étude critique doive être infructueuse. Mais les problèmes que soulève la littérature hébraïque sont de telle nature que plusieurs peuvent être aperçus dans des traductions. Astruc a eu quelques intuitions des plus justes sur la composition du Pentateuque, sans savoir l'hébreu. Voltaire a émis des

observations du plus rare bon sens sur certaines parties de la Bible, sans l'avoir lue dans l'original. Volney a fait avant les exégètes allemands ce qu'on a considéré plus tard comme une découverte, sans être un hébraïsant de premier ordre. C'est que les hébraïsants de l'ancienne école ont été à la fois les plus patients, les plus soigneux et les moins clairvoyants des hommes. Appesantis dans leur marche par les exigences théologiques, ils n'ont pas vu, quelquefois n'ont pas voulu voir les faits généraux les plus évidents. Ils ont compté les lettres de leur livre; ils en ont rapproché les mots et les syllabes, et il leur a fallu plus de trois cents ans pour découvrir ce que les philologues classiques avaient aperçu dans leurs textes dès le premier siècle de la Renaissance. Le caractère sacré attribué par la théologie à certains livres est à la fois, au point de vue de la critique, un grand avantage et un grand inconvénient : un grand avantage, car il assure à ces livres des soins minutieux comme la religion seule en inspire; un grand inconvénient, car il consacre la routine et jette d'avance une sorte de défaveur sur les innovations.

Après Astruc, après Voltaire, après Volney, M. Gustave d'Eichthal, de nos jours, a trouvé moyen de rendre de véritables services à la critique biblique, sans être un hébraïsant de profession. Le volume posthume publié avec un soin pieux par M. Eugène d'Eichthal contient trois mémoires, que les personnes qui s'intéressent aux études bibliques liront avec fruit. Le premier est relatif au récit de la création contenu dans le premier chapitre de la *Genèse*. M. d'Eichthal en conteste l'unité; il croit que ce morceau a subi, après la captivité, de graves altérations. Le mémoire dont nous parlons avait déjà été publié il y a plusieurs années. Nous ne voyons pas que M. Gustave d'Eichthal ait convaincu les critiques tels que MM. Dillmann, Reuss, Kuenen, Wellhausen, Stade, qui s'occupent en ce moment de ces graves matières. Le premier morceau par lequel débute l'Hexateuque, et qui forme un ensemble contrastant si fortement avec les pages du rédacteur dit jéhoviste qui suivent, se distingue par son unité. Que l'auteur y ait combiné, pour arriver à une suite satisfaisante, des idées de provenance assez diverse, cela est plus que probable; mais la critique n'a pas à entrer dans une telle analyse. Ce qui paraît certain, c'est que le morceau a été écrit par son auteur tel que nous l'avons. Il faut se borner là. Il y a quelque chose d'un peu vague dans l'imagination que M. Gustave d'Eichthal se fait des idées qu'il appelle mazdéennes. M. Gustave d'Eichthal suppose les idées iraniennes au moment de la conquête de Cyrus beaucoup plus mûres, plus conformes au Zend-Avesta, qu'elles n'étaient en réalité. Il suppose une action profonde que ces idées auraient exercée, après la conquête

achéménide, sur le peuple juif dispersé en Orient. Or le peuple juif, après la captivité, tourna le dos plus obstinément qu'il ne l'avait jamais fait aux influences du dehors, et se renferma avec une sorte de rage dans son puritanisme religieux. Les emprunts incontestables que fit le peuple juif aux idées avestéennes, par exemple en ce qui concerne les anges conçus comme des personnages désignés par des noms, eurent lieu à une époque bien plus tardive, peu avant les Machabées. Les idées que l'on a quelquefois considérées comme des emprunts faits à l'iranisme, à l'époque de la captivité, sont en réalité des idées babyloniennes, et le peuple hébreu se les est appropriées, non au VIe siècle avant Jésus-Christ, mais à une époque bien plus ancienne, quand, par suite des aventures de leur vie nomade, les ancêtres des Hébreux furent amenés à toucher l'antique civilisation babylonienne d'Our-Casdim et de Harran. A part cette confusion de mots, la formule de M. Gustave d'Eichthal reste fort vraie : «Sur le canevas d'un vieux mythe d'origine mazdéenne (lisez *babylonienne*), un prophète israélite du VIIIe siècle a tracé cette page sublime.»

La seconde étude comprise dans le volume posthume de M. Gustave d'Eichthal est relative au *Deutéronome*. On peut regretter que M. d'Eichthal n'ait pas posé plus nettement la question. Tout le monde reconnaît la composition irrégulière de la fraction biblique appelée *Deutéronome*, jusqu'au verset 44 du chapitre IV, et le caractère additionnel des paragraphes, à partir du chapitre XXVII. Quant à la partie qui s'étend de IV, 44, à XXVII, 1, on est à peu près d'accord pour y reconnaître une composition ayant, à quelques interpolations près, sa parfaite unité, une composition commencée et achevée en peu de jours par son auteur. M. d'Eichthal essaye d'ébranler cette opinion. Il essaye de montrer que, dans ce discours, considéré jusqu'ici comme homogène, on remarque les mêmes procédés de découpage et de rapiécetage que dans le reste de l'Hexateuque. Cette opinion aura, ce semble, beaucoup de peine à prévaloir contre l'opinion généralement reçue[1]. Certainement, M. d'Eichthal ne s'y serait pas arrêté, s'il avait eu une plus profonde connaissance de l'hébreu. Si M. d'Eichthal eût pu voir la force des tableaux d'idiotismes propres à la partie susdite du *Deutéronome*, depuis longtemps dressés par M. Kuenen, ou même, plus anciennement encore, par De Wette, il n'eût pas méconnu deux faits incontestables : le premier, c'est que la portion susdite du *Deutéronome* a sa *proprietas sermonis* tout à fait à

[1] La question est parfaitement résumée dans le savant commentaire, récemment paru, de M. Dillmann (Leipzig, 1886), p. 599 et suiv.

elle; la seconde, que cette *proprietas sermonis* a les plus grandes analogies avec le style de Jérémie.

Dans l'intérieur du long discours prêté à Moïse (ch. v-xxvi), une seule coupe a pu être signalée. Plusieurs critiques ont supposé que les chapitres de xii à xxvi ont été composés les premiers, et que, plus tard, les chapitres de v à xi ont été ajoutés. C'est l'opinion de M. Wellhausen. M. Kuenen s'en rapproche; mais il croit que l'addition a été faite par l'auteur lui-même; ce qui vraiment réduit la distinction à bien peu de chose. Le ton parénétique qui caractérise la première partie se retrouve par moments dans la seconde. La seconde partie se réfère quelquefois à la première. Le style et les expressions favorites sont absolument les mêmes de part et d'autre[1]. Autant la recherche des sutures de morceaux divers, qui sont si fréquentes dans l'Hexateuque et en général dans la littérature historique des Hébreux, est féconde en résultats, autant on risque de tomber en d'inutiles subtilités, quand on prétend poursuivre en ces vieux textes des détails à peine intéressants dans la littérature moderne, pour des ouvrages dont on possède les manuscrits originaux.

Il est vrai que les particularités du style deutéronomique se remarquent également dans les parties qui servent en quelque sorte à encadrer le noyau précité et dans quelques parties du livre de Josué. On est à peu près forcé d'admettre que l'auteur du discours v-xxvi a lui-même encastré son œuvre dans l'Histoire sainte et a gravement interpolé les parties relatives à Josué. Une chose hors de doute, en tout cas, c'est l'individualité du deutéronomiste. L'œuvre centrale dont nous parlions tout à l'heure est bien l'œuvre suivie d'un même écrivain, non une marqueterie de textes divers. Nous sommes loin de dire que le deutéronomiste soit Jérémie lui-même; mais certainement c'était quelqu'un de l'entourage de Jérémie, agissant sous l'impulsion de cet homme extraordinaire, et servant les vues de réforme qui furent communes à Jérémie et à Josias.

On a cru pouvoir aller plus loin encore. On a identifié l'ouvrage qui s'étend de *Deut.*, iv, 44, à *Deut.*, xxvii, 1, avec cette Thora qui fut trouvée si à propos par le prêtre Helcias, au moment où Josias s'abandonna complètement aux inspirations du parti piétiste, vers l'an 622. Cette hypothèse, qui est maintenant généralement admise dans l'école critique, n'est pas nouvelle. Les philosophes du xviii[e] siècle s'y complurent. Volney l'a longuement et savamment développée[2]. Il faut avouer que l'hypothèse en question a pour elle la plus haute probabilité. La

[1] Voir le commentaire de M. Dillmann, p. 263-264, 292-293. — [2] *Recherches nouvelles sur l'histoire ancienne* (Paris, 1814), ch. vii-x, t. I, p. 67-118.

petite Thora comprise entre *Deut.*, IV, 44, et *Deut.*, XXVII, 1, répond admirablement à ce qui est dit dans le 2e livre des Rois[1] sur la Thora découverte sous Josias. Aussi n'est-il pas surprenant que cette opinion ait rallié la presque unanimité des critiques qui s'occupent en ce moment de la critique de l'Hexateuque.

M. d'Eichthal s'en écarte, et rapporte la composition du *Deutéronome* à l'époque d'Esdras et Néhémie, vers 450. C'est briser, selon nous, la trame entière de l'histoire du peuple d'Israël. C'est nier un fait presque évident, la corrélation du *Deutéronome* et de Jérémie. Cette corrélation est si forte que les personnes qui ont adopté l'opinion de M. d'Eichthal ont été obligées de nier du même coup l'authenticité de Jérémie[2], paradoxe historique vraiment étrange. S'il y a un livre au monde qui porte, dans son ensemble, un caractère de haute authenticité, c'est celui de Jérémie. L'authenticité de Jérémie est du même ordre que celle des parties du Coran qui se rapportent à des circonstances déterminées. Bien que non écrites de la main même de l'agitateur populaire, ces recueils de surates, qui toutes ont eu une date précise, sont ce que les fabricateurs d'apocryphes imitent le moins. L'apocryphe est précis quant au but, mais vague quant aux circonstances qui sont données comme l'ayant provoqué. Il n'y a pas dans les littératures sémitiques d'apocryphes analogues aux chapitres circonstanciels de Jérémie, d'Isaïe, du Coran. Les erreurs de noms, les confusions d'auteurs sont des faits d'un autre ordre. Beaucoup de chapitres du livre d'Isaïe ne sont pas d'Isaïe; ce ne sont pas là néanmoins des compositions apocryphes comme le livre de Daniel. Ce sont des compositions parfaitement sincères, qui seulement ont été mal classées ou mises sous une fausse étiquette.

Il semble donc qu'il faut maintenir l'opinion acceptée maintenant de tous les critiques, et appuyée sur de si solides arguments, que la partie IV, 44-XXVII, 1, du *Deutéronome* est bien la Thora qui fut publiée sous Josias comme un résumé commode et expressif des Thoras antérieures, et comme l'œuvre même de Moïse. Cette petite Thora répond parfaitement aux besoins et aux sentiments du temps. Elle est contemporaine de Jérémie, antérieure à Ézéchiel et à l'auteur de la seconde partie du livre d'Isaïe. Ce qui concerne la situation des lévites, en particulier, est en accord parfait avec ce qui est dit, dans le 2e livre des Rois[3], des mesures réformatrices de Josias.

L'époque d'Esdras et de Néhémie a probablement vu s'ajouter

[1] II *Rois*, XXII, 8 et suiv. — [2] M. Vernes, *Une nouvelle hypothèse*, etc. (Leroux, 1887). — [3] Ch. XXIII, 8 et suiv.

quelques chapitres aux anciennes prescriptions de la Thora. Ce n'est pourtant pas l'époque qui fut, à cet égard, la plus féconde. L'époque d'Esdras et de Néhémie fut surtout une époque de compilation. Ce fut probablement le moment où l'Hexateuque prit définitivement la forme où nous le voyons. L'époque du premier rétablissement du culte à Jérusalem, vers 520, sous Zorobabel et Josué fils de Josadaq, fut bien plus importante au point de vue de la composition des textes de lois censées mosaïques. Le code dit *lévitique*, dont les membres sont épars dans l'*Exode*, le *Lévitique*, les *Nombres*, et même dans *Josué*, est bien de ce temps. Mais le petit code *Deut.*, IV, 44-XXVII, 1, est antérieur. L'auteur ou les auteurs du code lévitique ou sacerdotal le connaissaient. Le problème des lévites, par exemple, reçoit dans le code sacerdotal des solutions bien postérieures à celles qu'on trouve dans le *Deutéronome*. Si le *Deutéronome* avait été composé sous Esdras et Néhémie, il faudrait admettre que le code sacerdotal ou lévitique aurait été composé plus tard encore. Or, si l'on excepte quelques scolies ou gloses marginales, l'Hexateuque ne paraît avoir reçu aucune addition importante après les temps d'Esdras et de Néhémie.

Est-il regrettable que M. d'Eichthal ait consacré tant de soin à une thèse qui ne paraît pas destinée à prendre place dans la science? Non, certainement. A propos d'une opinion difficilement acceptable, M. d'Eichthal a trouvé moyen d'émettre des pensées générales excellentes. D'ailleurs, en ces matières difficiles, il est bon que toutes les thèses possibles soient discutées. La sécurité scientifique est toujours funeste. Il faut que les parties les plus établies de la science soient incessamment prêtes à montrer leurs preuves à tout contradicteur sérieux. Sous ce rapport, nous pensons que M. d'Eichthal, en amenant les exégètes de profession à s'occuper d'une hypothèse qui, bien qu'insoutenable, n'est pas sans quelque apparence, aura rendu un service à des recherches où il faut éviter avant tout la routine et la quiétude des partis pris.

Le troisième mémoire contenu dans le volume posthume de M. d'Eichthal est une étude sur le nom et le caractère du Dieu d'Israël, Iahveh. L'origine de ce nom propre est le point le plus obscur de tous ceux qui tiennent aux origines religieuses du peuple d'Israël. M. d'Eichthal est fort excusable de ne pas l'avoir résolu, car il est probable qu'il ne le sera jamais. Les idées théologiques qu'affectionnait M. d'Eichthal l'ont peut-être porté à prêter à la haute antiquité plus de métaphysique qu'elle n'en avait. Les traits les plus anciens sous lesquels on entrevoit le dieu Iahveh ne sont guère ceux du Dieu absolu. Iahveh n'est devenu tel que par l'action continue des prophètes, qui commence au IXe siècle avant

notre ère. C'est déjà une fort belle antiquité. L'esprit philosophique et le talent littéraire de M. d'Eichthal ont trouvé à se développer dans la très intéressante histoire qu'il nous a donnée de l'expression « l'Être suprême », depuis Bourdaloue et Massillon jusqu'à l'Assemblée nationale de 1789. Le lien de tout cela avec le sens primitif de Iahveh est douteux ; mais la chaleur d'âme de M. d'Eichthal répand sur ces sujets qu'il a aimés un grand charme d'élévation et d'émotion religieuse. Si les vues particulières de M. d'Eichthal sont souvent critiquables, ses idées générales sont toujours nobles et vraies. M. d'Eichthal avait reconnu avec profondeur l'unité du judaïsme et du christianisme. La manière dont le christianisme naissant est sorti de l'ancien prophétisme n'a jamais été mieux sentie que par lui. Beaucoup d'exégètes en renom n'ont pas aussi bien vu cette vérité fondamentale : « Pour les institutions, comme pour les individus, dans le cours entier de l'existence, le développement est un, l'avenir se rattache par un enchaînement continu au passé, et l'étude de l'être naissant peut seule nous révéler le progrès final qui lui est réservé. »

ERNEST RENAN.

Essai sur le libre arbitre, sa théorie et son histoire, par George-L. Fonsegrive, professeur agrégé de philosophie au lycée de Bordeaux; ouvrage couronné par l'Institut de France, Académie des sciences morales et politiques. Un volume in-8° de 592 pages, faisant partie de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine.* Félix Alcan. Paris, 1887.

PREMIER ARTICLE.

Il y a cinq ans, l'Académie des sciences morales et politiques mettait au concours le sujet suivant : *Le libre arbitre, histoire et théorie.* Aucun programme n'accompagnait ce simple énoncé. On avait compté que les concurrents saisiraient la signification de ce peu de mots, et qu'ils sauraient mesurer la juste part qu'il conviendrait de faire d'abord à l'exposition et à la critique des systèmes, puis à l'étude directe du sujet au moyen des plus sûres méthodes. On avait espéré qu'ils seraient frappés

de la nécessité pressante de poser à nouveau et de résoudre mieux que jamais, s'il était possible, cette grave question. En effet, dans la crise générale que traverse, depuis une vingtaine d'années, la philosophie de l'esprit, l'idée et le sentiment de la liberté morale ont été particulièrement éprouvés. Au nom du mécanisme universel et du principe de la conservation de la force, certains savants ont dénié à l'homme le pouvoir de produire le plus petit mouvement; ce qui revient à mettre à néant l'un des plus éclatants témoignages de notre causalité. Au nom du matérialisme, à peine dissimulé sous l'appellation de déterminisme physiologique, d'autres ont réduit la volonté à n'être qu'un mode des actes réflexes, accompagné d'un certain degré de sensation. Peu à peu, les qualifications morales ont fait place à des qualifications scientifiques de phénomènes naturels. «Ainsi disparaissaient successivement de la vie humaine, a fortement dit M. E. Caro, l'initiative, la causalité, le sentiment du bien moral, l'obligation, l'imputabilité, absorbés tour à tour par la nécessité physique, dont rien ne peut suspendre un instant le joug ni briser la chaîne[1].» Des livres et des discours, ces négations sont descendues dans la vie pratique. La notion de la responsabilité surtout est allée chaque jour s'affaiblissant, s'obscurcissant. Comment en eût-il été autrement alors que des personnages en renom dans la science écrivaient sans hésiter: «A quoi sert le libre arbitre à celui qui vole, qui assassine par nécessité? Les criminels, à vrai dire, sont, pour la plupart, des malheureux plus dignes de pitié que de mépris.» Enfin, plus récemment, l'étude des suggestions hypnotiques et le récit des actes qu'elles entraînent sont venus étendre d'autres nuages sur les limites, sinon sur l'existence même du libre arbitre.

«A en croire certains savants, disait le rapporteur du concours, M. Francisque Bouillier, il ne resterait plus pour le libre arbitre aucune place dans le monde entier.» Et il ajoutait: «Dans la vie des contemporains, il y a des défaillances de plus d'une sorte, dont quelques-unes peuvent se rapporter à l'affaiblissement de la croyance au libre arbitre[2].» La gravité de cette situation morale, l'importance et l'opportunité du sujet proposé ont été comprises, et quatre mémoires avaient répondu à l'appel de l'Académie. Nos espérances n'ont pas été dépassées, elles n'ont même pas été tout à fait comblées; mais nous ne saurions dire qu'elles aient été trompées, puisqu'un travail savant et distingué a mérité le prix,

[1] *Problèmes de morale sociale*, 1re édit., p. 227. — Au moment où nous citions ce passage, nous apprenions avec une douleur profonde la mort de notre éminent confrère et éloquent collaborateur.

[2] *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques;* septembre 1885, p. 805.

et que ce travail, remis sur le métier, est devenu un livre d'une grande étendue et d'une incontestable valeur. En examinant ici ce livre, je n'aurai point à répéter les termes du rapport de M. F. Bouillier. Mes éloges seront différents, différentes aussi mes critiques, du moins à plusieurs égards. L'auteur, en effet, nous avertit que, d'après des observations bienveillantes et judicieuses, il s'est efforcé d'améliorer son manuscrit : « J'ai corrigé en beaucoup d'endroits, dit-il, ma première rédaction. L'histoire d'abord a été complétée et l'interprétation de plusieurs doctrines a été notablement modifiée. La théorie a été entièrement remaniée et, sans que les conclusions soient changées, je dois dire que la manière d'y aboutir est ici tout autre que dans le mémoire couronné. » L'ouvrage n'a pas été seulement corrigé et, en quelques parties, refondu; de notables additions y ont été faites: les chapitres qui terminent le volume et qui traitent de la pratique et des diverses conséquences du libre arbitre n'ont pas été soumises au jugement de l'Académie. Ainsi donc nous voici en présence d'un ouvrage en partie nouveau, et presque partout, pour le moins, renouvelé.

J'en louerai d'abord la bonne ordonnance : il est bien composé. Je ne veux pas dire seulement qu'il est judicieusement divisé, ce qui est vrai, mais ce qui ne constitue qu'un mérite extérieur; j'y remarque une constante unité qui vient du point de vue adopté par l'auteur ou, pour mieux dire, d'une idée dominante qu'il a eu raison d'adopter et à laquelle il rattache sans effort d'abord l'exposition et la critique des doctrines, puis les aspects et les recherches de la théorie. Cette idée, c'est celle de l'opposition, de la lutte entre la nécessité, quels que soient les noms qu'elle ait tour à tour portés, et le pouvoir que l'homme s'attribue ou se refuse de résister à cette nécessité et de faire lui-même sa destinée. Le sujet ainsi conçu et traité présente un grand intérêt, parfois un intérêt presque dramatique, toujours attachant.

Le premier chapitre traite du paganisme. Ce point de départ est logique. Il était difficile d'aborder la partie historique du sujet sans parler de la religion « au sein de laquelle[1], dit l'auteur, s'est développée toute la philosophie antique ». Après tant de livres récents où l'érudition moderne a tâché d'élucider les questions relatives aux mythes religieux des Grecs, il s'agissait, non de chercher du nouveau, mais de résumer brièvement les résultats de la discussion critique. Une douzaine de pages y ont suffi. Le paganisme grec soumet tous les dieux à Zeus. Ce dieu suprême impose ses volontés aux hommes. Mais les volontés de Zeus

[1] L'auteur aurait dû ajouter : « et souvent en opposition avec laquelle. »

ne dépendent pas de lui seul. Au-dessus de lui plane la Μοῖρα dont il doit laisser s'accomplir les arrêts. Dans les poètes postérieurs à Homère et à Hésiode, la Μοῖρα se partage entre trois divinités qui héritent de son nom, les trois Μοῖραι. Euripide nous les montre assises au pied du trône de Zeus. A partir de ce moment, Zeus devient Μοιραγέτης, conducteur de la destinée; lui seul gouverne le monde, et les Μοῖραι ne sont que les instruments de sa domination. Cependant la nécessité garde toute sa puissance; quand Zeus semble vouloir la méconnaître, elle est plus forte que lui. Sous l'empire de cette nécessité inéluctable, la qualité morale des actions humaines disparaissait.

Mais le sens commun protestait contre cette doctrine. Si le besoin d'ordre inclinait les anciens à admettre la nécessité, l'instinct moral réclamait en faveur du libre arbitre. Vaine réclamation cependant; la destinée demeurait implacable. Le plus souvent donc il n'y avait de possible pour l'homme qu'une vertu, la résignation. « Mais, dit M. Alfred Maury[1], cette résignation n'est pas toujours fondée sur la triste nécessité de courber la tête devant un inévitable fléau : elle repose aussi sur la pensée plus douce que Dieu frappe l'homme pour l'éprouver, l'améliorer, et que la souffrance nous fait sentir davantage le prix du bien. Pindare, s'adressant à Hiéron, lui dit, pour le consoler des douleurs qu'il souffre, qu'il doit avoir appris des anciens que les dieux envoient aux hommes deux maux pour un bien. Il ne faut donc pas que l'homme se laisse aller au désespoir, car, ainsi que le dit Théognis, l'espérance est la seule bonne déesse qui habite chez les humains. » Cette page de M. Alfred Maury, si elle était ajoutée au chapitre de M. Fonsegrive, le compléterait utilement. Elle achève de mettre en évidence les tâtonnements par lesquels la conscience des anciens Grecs essayait de saisir et d'affirmer le libre arbitre; elle atteste les efforts par lesquels elle tentait d'agrandir le rôle de l'homme dans le monde, et de concilier le respect dû au Dieu suprême avec un adoucissement des rigueurs de la fatalité. Trop souvent néanmoins celle-ci était déclarée souveraine, invincible. L'homme restait presque toujours convaincu de sa faiblesse et de sa dépendance. C'était la majorité des croyants qui répétait avec le chœur de l'*Agamemnon* d'Eschyle : « A quoi bon s'inquiéter de l'avenir, puisqu'on ne peut l'éviter ? Pourquoi s'affliger avant le temps ? L'avenir se conformera nécessairement aux oracles. Puisse-t-il être heureux ! »

Sur l'antinomie du destin et de la liberté morale, sur l'existence, la

[1] *Histoire des religions de la Grèce antique, depuis leur origine jusqu'à leur complète constitution*, t. III, p. 58.

nature de celle-ci et sur la possibilité de lui attribuer quelque intervention dans la marche du monde, les philosophes ne reçurent donc des anciens poètes, et même des tragiques, que de faibles lueurs. L'idée d'une bonté divine, d'une Providence laissant à l'homme un certain pouvoir pour le rendre plus semblable à elle-même, cette idée féconde avait de la peine à percer. Le dieu d'Anaxagore, cet esprit, ce Νοῦς, principe du mouvement et par là si grand déjà, remuait les éléments du cosmos; mais en quoi son intelligence participait-elle à sa puissance motrice, et quelle fin proposait-elle à son action? Le philosophe n'en avait rien dit.

Socrate, dans le *Phédon*, en marque sa surprise. Il se rend ensuite à lui-même ce témoignage qu'il a le premier pensé à résoudre par la finalité le problème de l'univers. Il serait oiseux de transcrire une fois de plus cette page si connue qui porte les caractères d'un fragment historique. M. Fonsegrive en résume exactement la signification quand il écrit : «Socrate donc, en cherchant à expliquer le monde par sa fin, voulait, en dernière analyse, l'expliquer par la pensée. L'idée devait donc rendre compte de tous les événements, et aucun phénomène du monde ne devait échapper à l'explication. Les actes humains s'expliquent aussi par la pensée qui les règle, par le but qui les attire [1].»

A cet endroit, l'auteur rencontre la question de savoir si Socrate a connu, s'il a admis, s'il a du moins entrevu le libre arbitre. L'homme cherche naturellement le bien; il y aspire; ne jouit-il pas de la liberté dans le choix des moyens qui y conduisent? Socrate semble répondre négativement et affirmer que toute action n'a d'autre origine que la pensée qui la règle et la dirige. Mais M. Fonsegrive ne s'en tient pas à cette apparence. Il n'accepte pas l'interprétation de M. Alfred Fouillée, d'après laquelle, selon Socrate, la volonté ne joue aucun rôle dans l'acquisition de la vertu et tout se réduit dans l'homme à des fonctions intellectuelles; de telle sorte qu'en fin de compte l'intellectualisme socratique paraît bien aboutir à un intellectualisme rigoureux. Notre auteur répond à M. A. Fouillée qu'aux yeux de Socrate il faut déjà un peu de volonté pour acquérir cette science qui dirigera nos actes; que les jeunes gens doivent d'abord se prêter volontiers à la maïeutique et vouloir chercher la science; que l'acquisition de la science exige de l'attention; d'où l'on est en droit de conclure que la science, étant l'œuvre de l'attention, est par là même un effet de la volonté. C'est parler comme M. Boutroux. Celui-ci, dans un savant travail [2] que j'ai cité et loué ici

[1] *Essai sur le libre arbitre*, p. 15. — [2] *Socrate fondateur de la morale*, dans les *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*; nov. 1883.

même, il y a un an[1], soutient, d'accord en cela avec M. Grote, que, si l'empire sur soi est le résultat du savoir, le savoir, l'instruction a d'abord été un effet de l'empire sur soi, de l'ἐγκράτεια. Et il constate, en pénétrant psychologue, qu'il y a dans cet empire sur soi, qui fait le premier effort et qui précède la science, quelque chose de la libre volonté. La conclusion de M. Boutroux est que Socrate ne nie pas le libre arbitre, mais qu'il le néglige seulement. Je dirais plutôt que Socrate a rencontré et entrevu le libre arbitre, sans cependant le reconnaître, sans néanmoins le négliger, puisqu'il attribue à l'ἐγκράτεια l'initiative et le premier effort. Je me range donc, très peu s'en faut, à l'avis de M. Boutroux; et j'ai abandonné ainsi, dans une autre occasion, mon opinion d'il y a vingt ans[2], laquelle était que « Socrate a attribué à l'intelligence la puissance active et libre qui est le caractère de la seule volonté ». Que, maintenant, la pensée que M. Grote, M. Boutroux et moi-même nous croyons être celle de Socrate ne soit pas, dans les textes, explicitement exprimée, je le concède à M. Fonsegrive; je lui concède aussi que cette pensée se développe et s'éclaire dans Platon, me réservant d'invoquer des textes que notre auteur n'a pas cités.

Il serait difficile de mieux exposer que lui l'essentiel de la théorie de Platon sur le vice et la vertu, dans leurs rapports avec les facultés de l'âme humaine. Voici les principaux traits de cette exposition. Platon reconnaît dans l'âme trois manières d'être : d'abord la raison, qui réside dans la tête, le λόγος, l'objet de la raison étant le monde idéal et surtout le Bien suprême, Idée des idées; en second lieu, le courage, ὁ θυμός, placé dans la poitrine, principe des affections et des élans désintéressés; enfin l'appétit sensitif, τὸ ὀρεκτικόν, principe des inclinations inférieures, logé dans le bas-ventre. De même qu'entre le monde sensible et le monde intelligible se trouve la sphère de l'opinion, de même entre la raison et l'appétit s'interpose le courage; il accomplit les actes indiqués par l'opinion, comme la raison est le principe des actes de vertu dictés par la science, comme l'appétit est l'origine des actes qui se rattachent à la sensibilité. C'est dans la région moyenne, entre l'infaillibilité du bien conforme à la raison et l'infaillibilité du mal œuvre de l'appétit, que Platon distingue une certaine indétermination de nos actes où s'aperçoit quelque ressemblance avec le libre arbitre des modernes.

Platon n'admet pas plus que Socrate que l'homme soit libre de ne pas

[1] *Journal des Savants*, avril 1886 : *La philosophie des Grecs*, pages 231 et suivantes.

[2] *La cause et la liberté, selon les principaux philosophes grecs*, dans les *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales*, février, mars, juin et juillet 1866.

poursuivre la fin générale de ses actes, ni même de se détourner de sa fin particulière, quand sa raison a parlé et lui en a donné la connaissance certaine. Cependant la puissance de choisir, qu'il semble n'avoir pas nommée, et que nous appelons libre arbitre, il la reconnaît; mais il la range dans le domaine de l'opinion, laquelle n'est ni la science ni l'ignorance, mais est une connaissance intermédiaire et incomplète. Cette puissance n'est ainsi, d'après Platon, que le privilège d'une classe d'hommes tenant le milieu entre les bons et les méchants, entre les savants et les ignorants. C'est, dit justement M. Fonsegrive, à la fois une puissance et une impuissance : puissance que les ignorants n'ont pas, puisqu'ils n'en ont aucune; impuissance dont les sages ne sauraient être affectés, puisque la science qu'ils ont du bien les y porte infailliblement. Aux sages le déterminisme du bien qui est la perfection même; aux hommes restés dans le demi-jour, dans la région crépusculaire de l'opinion, la faculté de choisir autre chose que le bien et, par conséquent, de se tromper, ce qui est la faillibilité et l'imperfection.

Cette esquisse est le fidèle abrégé de la doctrine habituelle et dominante de Platon. Cependant il a exprimé en divers endroits des vues qui tantôt la complètent, tantôt la contredisent, quelquefois en développant, quelquefois en limitant la pensée socratique, dont la formule est que nul n'est méchant volontairement, mais l'est seulement par ignorance. De ces vues M. Fonsegrive n'a mentionné que celle qui a rapport à l'intention. Il a passé les autres sous silence. Je lui en rappellerai deux qu'il eût été utile de ne pas omettre.

La première est très importante. Un passage du *Timée* attribue au θυμός, dans l'acquisition de la science, le rôle initial, l'énergie première que Socrate prête à cet empire sur soi dont le nom est ἐγκράτεια. Ce serait ou plutôt c'est de la part de Platon la même infidélité que de la part de Socrate au pur intellectualisme; c'est une volonté, au moins entrevue, faisant l'effort qui procure la science, précédant la science et devenant l'origine véritable de la vertu, puisque science et vertu sont une seule et même chose. Il me paraît singulièrement intéressant de considérer Platon commettant en psychologue une inconséquence qui corrige heureusement son erreur de moraliste. A l'endroit du *Timée* où il énumère les dérangements et les altérations que l'âme subit par diverses causes, après un long développement, il dit, en forme de conclusion : « Ajoutez qu'on ne nous enseigne dans notre enfance aucune doctrine qui serve de remède à tout cela, et vous comprendrez que tous ceux d'entre nous qui sont mauvais le deviennent pour deux causes tout à fait indépendantes de leur volonté. Il faut s'en prendre aux parents

plutôt qu'aux enfants et aux instituteurs plutôt qu'aux élèves[1]. » Voilà qui est clair. Mais voici une conséquence qui ne l'est pas moins : « Chacun doit donc *s'efforcer* autant que possible de fuir le vice et de choisir la vertu, au moyen de l'étude, de la science et d'une bonne discipline. » *Προθυμητέον μὴν, ὅπη τις δύναται, καὶ διὰ τροφῆς καὶ δι' ἐπιτηδευμάτων μαθημάτων τε φυγεῖν μὲν κακίαν, τοὐναντίον δὲ ἑλεῖν*[2]. Chose curieuse, ce sont les parents et les instituteurs qui sont les vrais coupables lorsque ceux qu'ils ont élevés se conduisent mal ; c'est donc à ceux-là que le philosophe devrait adresser ses injonctions. Pas du tout ; il les prescrit aux enfants et aux élèves devenus hommes ; il leur recommande de faire effort, avec leur courage, avec leur *θυμός*, *προθυμητέον*, afin de s'instruire ; il reconnaît ainsi que le savoir est le fruit de l'effort, c'est-à-dire, au fond, de la volonté. Et pourquoi cet effort et ce savoir ? Pour fuir le vice, *φυγεῖν* (le verbe est à l'actif) et pour *choisir, ἑλεῖν*, le contraire du vice. En sorte que, quelle qu'ait été son éducation, l'homme, chacun, *τίς*, est l'auteur de son savoir, le maître de fuir le vice et de choisir la vertu. Telle est la belle contradiction par laquelle Platon reproduit la doctrine de l'*ἐγκράτεια*, l'agrandit et l'explique, restreint le déterminisme intellectuel de Socrate et le sien propre et fait briller dans le *θυμός* les premières lueurs de la libre volonté.

Le second point sur lequel j'appelle l'attention de M. Fonsegrive se rapporte à la culpabilité et au signe qui la caractérise. Au neuvième livre des *Lois*, l'Athénien, c'est-à-dire Platon lui-même, édicte une sorte de code pénal. Mais, dès le premier pas, il se heurte à la théorie qui prononce que nul n'est méchant volontairement. Cela posé, et l'Athénien déclare ne s'en pas départir, il n'y a plus de coupables. Comment se tirer d'embarras ? Comment maintenir l'ordre dans la cité, empêcher le vol, les coups et blessures, le meurtre, l'homicide ? A force de chercher, le philosophe découvre enfin une solution. Je ne dirai pas par quels détours, par quelles subtilités il y arrive. Quelques passages particulièrement significatifs suffiront à nous éclairer. Prenons l'exemple le plus frappant. Il y a, d'après l'Athénien, deux sortes de meurtres, qui ont toutes deux la colère pour principe et qu'on peut dire avec raison tenir le milieu entre le volontaire et l'involontaire : *μεταξὺ δέ που τοῦ τε ἑκουσίου καὶ ἀκουσίου*, ou plutôt elles n'en ont l'une et l'autre que l'apparence. Celui qui garde son ressentiment et ne se venge pas sur-le-champ, mais attend pour le faire une occasion où il prend son ennemi au dé-

[1] Traduction V. Cousin, t. XII, p. 233. — [2] Teubner, p. 400.

IMPRIMERIE NATIONALE.

pourvu, tient beaucoup du meurtrier volontaire : *ἑκουσίῳ ἔοικεν*, et celui qui ne contient pas sa colère, et la satisfait à l'instant même, sans aucune préméditation, *ἀπροβουλεύτως*, ressemble au meurtrier involontaire, *ὅμοιος μὲν ἀκουσίῳ*. Cependant son action n'est pas tout à fait involontaire; elle n'en a que l'apparence : *εἰκὼν ἀκουσίου*. Le meilleur et le plus vrai, continue l'Athénien, est de dire qu'ils ont en apparence ces deux caractères et de les distinguer par la préméditation et par l'absence de préméditation : *τῇ ἐπιβουλῇ καὶ ἀπροβουλίᾳ*, décernant les plus grandes peines contre ceux qui tuent par colère et avec préméditation, et de moins graves contre ceux qui tuent dans un premier mouvement indélibéré. En effet, il est juste de punir plus sévèrement ce qui a l'apparence d'un mal plus grand, et avec moins de sévérité ce qui a l'apparence d'un moindre mal[1].

Par ces châtiments de degré différent, le législateur veut sans doute punir l'un et l'autre meurtrier. Cependant il se propose en outre d'apprendre à l'un à modérer ses emportements subits, et à l'autre à ne pas se laisser dominer par une colère qui a couvé longtemps. Or il résulte avec évidence de ces textes que ce que Platon juge digne de châtiment c'est la faute qui consiste à ne pas être maître de soi, à ne pas *vouloir* se contenir et se vaincre, et que cette faute est d'autant plus grave et doit être d'autant plus sévèrement punie que la préméditation la rend plus semblable à un acte volontaire. Ainsi Platon, tout en déclarant que le crime est toujours involontaire, définit la culpabilité par ces deux caractères : 1° ne pas se maîtriser, c'est-à-dire ne pas *vouloir* assez se contenir; 2° présenter la plus grande ressemblance avec l'homme qui agit *volontairement*. Je le demande, n'est-ce pas là rétablir, affirmer nettement le libre arbitre, la libre volonté qu'on avait écartée, niée même tout à l'heure? N'est-ce pas là une seconde et frappante manière de limiter le déterminisme intellectualiste attribué à Platon par certains de ses plus éminents interprètes? Assurément, dans ce neuvième livre des *Lois*, l'antinomie reste sans solution; mais, si les deux termes ne sont pas conciliés, la conciliation en est consciencieusement essayée, et, par le travail psychologique auquel cette tentative donne lieu, la volonté est presque dégagée.

L'exposition de M. Fonsegrive n'aurait-elle pas dû comprendre cette partie de la doctrine platonicienne? Il répondra qu'il a noté le passage des *Lois* où l'intention est discernée et nommée. Il dira aussi qu'il n'avait pas à écrire une monographie sur le libre arbitre selon Platon, et

[1] Trad. V. Cousin, t. VIII, p. 177-178; Teubner, p. 294.

qu'à trop abonder il aurait rempli plusieurs volumes. J'en conviens; mais des indications sommaires auraient suffi, et elles manquent.

Aristote a-t-il laissé la question au point où Platon l'avait conduite, ou en a-t-il poussé la solution plus loin?

L'un des meilleurs chapitres du livre que nous examinons est celui où l'auteur reconstitue la psychologie d'Aristote sur le libre arbitre. M. Fonsegrive a étudié directement les textes, surtout ceux du *Traité de l'âme* et des trois *Morales*, en donnant avec raison une attention spéciale à la *Morale à Nicomaque*. Il a fort bien choisi et placé ses citations. Sans le lui reprocher, tant s'en faut, je suis persuadé qu'il a pratiqué Aristote encore plus assidûment que Platon. De là, à ce qu'il me semble, et je puis me tromper, un certain penchant plus vif pour le Stagyrite; de là aussi plus d'indulgence pour les erreurs de celui-ci, et une disposition à le comprendre même quand il ne parle qu'à demi-mot, tandis qu'on exige de Platon des affirmations explicites. Mais ces préférences sont permises : les deux génies se valent. Peut-être cependant serait-il plus philosophique de les admirer également l'un et l'autre.

« Nous venons de faire pressentir déjà, dit M. Fonsegrive, qu'Aristote accorde au libre arbitre une part plus large que Socrate et Platon. Il observe les faits de plus près, est habitué aux plus délicates observations psychologiques, non moins qu'aux spéculations métaphysiques les plus élevées. Or il est bien difficile à un observateur attentif de la conscience humaine de n'y pas découvrir la croyance à un pouvoir de l'homme sur ses actions. Aristote croit donc à une puissance de l'homme, à une certaine indétermination de ses actes, à un libre arbitre; mais il serait fort téméraire de penser qu'il s'est formé de ce pouvoir l'idée même que l'on s'en fait aujourd'hui[1]. »

Après ce sage début, l'auteur procède à son exposition, que nous trouvons excellente, à quelques réserves près, et que nous regrettons de ne pouvoir que résumer brièvement.

D'après Aristote, le premier degré du pouvoir de l'homme est la *spontanéité*. On dit que les actions sont faites sans spontanéité quand elles nous sont imposées par la violence, *βίᾳ*, ou quand nous les accomplissons par ignorance, *δι' ἄγνοιαν*. Les actions faites par force sont celles dont la cause est extérieure à l'être qui les accomplit. Par conséquent, l'acte spontané doit être l'acte dont le commencement se trouve dans l'être qui connaît l'acte singulier qu'il réalise. La spontanéité appartient non seulement à l'homme, mais aux enfants et aux animaux. Toutefois, le pouvoir de

[1] *Essai sur le libre arbitre*, p. 25.

l'homme sur ses actions est incomparablement plus grand que celui des animaux et des enfants. Lui seul est capable de vertu. A la spontanéité de l'homme semble devoir s'ajouter un pouvoir nouveau et constituer avec elle la volonté, *βούλησις*.

Mais la *βούλησις* a pour objet la fin; or la fin est toujours imposée à la volonté de l'être. L'être est mû par le désirable, qui s'impose à lui comme une fin. La volonté est l'appétit des êtres intelligents; à l'appétit de l'intelligence le désirable intellectuel est imposé. La volonté, le désir du bien est donc en la puissance du désirable et non pas en la puissance de l'homme. La seule chose qui soit en sa puissance est le choix éclairé, ou *προαίρεσις*. L'acte qui précède le choix est la délibération, *βουλή*. Le choix, œuvre de l'homme, est le principe de l'action; il en est la cause efficiente, non la cause finale, et c'est par lui que l'homme est le principe de ses actions.

Je supprime les développements qui accompagnent cette remarquable exposition. Je laisse de côté les considérations relatives à la contingence dans l'homme et en dehors de l'homme, parce qu'il serait impossible de les résumer. Je me hâte d'arriver à l'importante conclusion renfermée dans l'alinéa suivant :

« Ainsi Aristote n'admet pas une indétermination absolue de l'être, mais une indétermination relative. Les choses qu'il regarde comme les conditions essentielles de l'acte libre sont : 1° la contingence de l'action, sa possibilité physique ou logique; 2° la connaissance des deux possibles et des raisons qui poussent à les accomplir; 3° enfin, le choix contingent, l'élection indéterminée d'un des deux possibles. Aristote n'ajoute pas l'effort, *mais il est sous-entendu dans le choix*. Quand nous accomplissons un des possibles après l'avoir élu, nous faisons évidemment ce que nous pouvons, et faire effort, c'est faire ce que l'on peut[1]. »

Ces dernières explications appartiennent à ce que je nommerais le penchant péripatéticien de l'auteur. D'après lui, ce qu'Aristote a oublié ou omis de dire est certainement sous-entendu, et c'est comme si Aristote l'avait dit. Mais Platon, en ce point aussi fin psychologue que Aristote, sinon davantage, n'a pas sous-entendu ce qu'il fallait dire, quoiqu'il ne l'ait pas dit avec une irréprochable précision. Rappelons d'abord qu'au dixième livre des *Lois*, Platon définit l'âme : une substance qui a la faculté de se mouvoir elle-même. De plus, quelques pages plus loin, il attribue à l'âme des mouvements qui lui sont propres,

[1] *Essai sur le libre arbitre*, p. 33.

à savoir la volonté, l'attention, la prévoyance, la délibération etc., *βούλεσθαι, σκοπεῖσθαι, ἐπιμελεῖσθαι, βουλεύεσθαι* [1], ce qui est bien lui accorder la spontanéité et une spontanéité intelligente, réfléchie. Maintenant, ce vouloir que possède l'âme, et qui est un de ses mouvements propres, n'est-il, d'après Platon, qu'un appétit intellectuel? Point du tout : le *θυμός*, qui joue le rôle de la volonté, n'est ni l'appétit, ni la raison, ni un mélange de l'un et de l'autre, car il a le pouvoir de résister tantôt à l'appétit, tantôt à la raison, et d'agir tantôt sous l'inspiration de la raison, tantôt sous l'impulsion de l'aveugle appétit. Or ce *θυμός*, faculté distincte de la raison et de l'appétit, est, en même temps, le pouvoir qui fait effort, toutes les fois que l'effort est nécessaire, *προθυμητέον*, soit pour s'instruire, soit pour dompter cette bête féroce qui est l'appétit. Chez Aristote, au contraire, la faculté de faire effort n'est pas, comme on le dit, sous-entendue, elle est absente; l'homme ne se meut pas, il est mû, il est attiré; son appétit, quoique intellectuel, subit toujours un entraînement, il n'est pas un principe se mouvant lui-même, une énergie faisant effort pour mouvoir ou pour contenir le mouvement. Il n'y a chez Aristote que des causes finales. Le premier moteur lui-même, « auquel sont suspendus le ciel et toute la nature », n'est que la première des causes finales; il meut en tant que puissance souverainement attractive; mais il ne veut pas mouvoir, il ne sait pas qu'il meut, il ignore le monde et ne pense que sa propre pensée.

Épicure, en édifiant à nouveau le système des atomes qu'il avait emprunté à Démocrite, n'y a-t-il laissé aucune place à l'indétermination et au libre arbitre, à côté du déterminisme de la nécessité? M. Fonsegrive traite cette question avec finesse et fermeté. Par sa conception du *clinamen* des atomes, Épicure introduit l'indéterminisme dans l'univers et brise les liens de la nécessité inexorable. L'atome peut donc dévier; cette déviation est une sorte de liberté. L'homme, dont l'âme et le corps sont composés d'atomes, aura par conséquent le pouvoir de dévier dans sa conduite, d'échapper au joug du fatalisme; il possédera la volonté arrachée aux destins, *fatis avulsa voluntas*. Devons-nous conclure de là, comme M. Guyau, qu'Épicure a eu une doctrine complète du libre arbitre [2]? M. Fonsegrive ne le pense pas. Il résume l'opinion de M. Guyau, puis il la réfute.

M. Guyau, pour montrer le libre arbitre chez Épicure, s'était appuyé principalement sur divers passages de Lucrèce. Où trouver la

[1] Traduction V. Cousin, t. VIII, pages 241 et 244. — Teubner, pages 338 et 330.

[2] Guyau, *La morale d'Épicure et ses rapports avec les doctrines contemporaines.* Paris, 1878, p. 76 à 80.

force qui fait dévier les atomes, puisque la pesanteur, à laquelle avait recours Démocrite, ne suffit pas? Ici Épicure interroge l'expérience intérieure : il cherche en nous le principe du mouvement qui, transporté à toutes les choses, donnera l'explication cherchée. « L'observation d'où part Épicure, dit M. Guyau, c'est que nous distinguons en nous-mêmes deux sortes de mouvements, le mouvement contraint et le mouvement spontané. Nous sommes avertis de l'un par un sentiment tout différent de celui qui nous révèle l'autre. » Et la conclusion de M. Guyau est celle-ci : « Voilà les faits d'expérience intime invoqués par Épicure et qui nous obligent à reconnaître en lui, de la manière la plus inattendue, un prédécesseur de Maine de Biran. » — « Maintenant, de ces faits observables, par une induction fondée sur le principe de causalité, Épicure va passer à la considération de l'univers. »

Je ne saurais reproduire la longue et habile discussion que M. Fonsegrive oppose à cette interprétation de l'épicuréisme. Notre auteur allègue surtout que l'argumentation de M. Guyau est peu conforme au sens de Lucrèce, et qu'elle met dans les vers du poète des pensées qui n'y sont pas. Il conteste qu'Épicure ait fait une induction fondée sur le principe de causalité pour concevoir la force de l'atome à l'image de la nôtre; tout au contraire, il établit que la notion du libre arbitre, telle que la conçoit Épicure, est bien plutôt déduite du *clinamen* sans cause des atomes, qu'elle n'est déduite de l'expérience; enfin il fait voir qu'Épicure attribue la liberté non seulement aux hommes, mais aux animaux, et qu'il confond la spontanéité avec la liberté, confusion que M. Guyau n'est pas sans commettre lui-même. Cependant M. Fonsegrive reconnaît qu'Épicure a distingué entre le hasard et la liberté qui s'exerce par le choix; mais il refuse de lui en faire honneur et soutient que c'est là une des inconséquences du système. Dans ce système, le fond de notre libre arbitre, dit-il, est bien le hasard; cela résulte de toute la doctrine; mais l'apparence extérieure est celle du choix. C'est d'après cette apparence qu'Épicure distingue la προαίρεσις de la τυχή, le choix du hasard.

Je ne sais si l'opinion de M. Fonsegrive, à laquelle j'incline pour ma part, sera désormais acceptée; mais, ce qu'on ne pourra contester, c'est le savoir et la pénétration qu'il a montrés dans ce chapitre comme dans d'autres dont j'aurai à parler.

J'aimerais à résumer et à louer ses études sur la liberté selon les stoïciens, sur le *De Fato* de Cicéron, sur le traité d'Alexandre d'Aphrodisias intitulé : *Du Destin et de ce qui est en notre pouvoir*. Obligé de me

borner, je terminerai par deux renseignements dont M. Fonsegrive pourra profiter lorsqu'il publiera une seconde édition de son livre.

En premier lieu, au sujet d'Alexandre d'Aphrodisias, je lui signale un savant ouvrage de M. Nourrisson, qui a pour titre : *De la liberté et du hasard, essai sur Alexandre d'Aphrodisias, suivi du Traité du destin et du libre pouvoir, aux Empereurs*, traduit en français pour la première fois, d'après le texte grec qu'a publié Orelli en 1824 et que celui-ci a fait suivre de la version latine de Grotius[1].

Voici mon second renseignement. M. Fonsegrive n'a accordé à l'École d'Alexandrie que douze lignes, dont trois à Plotin. Il n'a même pas nommé Proclus. J'en conclus qu'il ne connaît pas les trois traités de ce philosophe *De Providentia, De Libertate, De Malo*. Ils sont de grande importance et ne sauraient être passés sous silence dans un ouvrage contenant l'histoire de notre question. M. V. Cousin les a publiés deux fois, d'abord dans la première, puis dans la seconde édition des *Œuvres inédites de Proclus*[2]. Le texte grec a péri; mais ces traités subsistent dans une traduction latine à demi barbare de la main du dominicain Guillaume de Moerbeke, pénitencier des papes Clément IV et Grégoire IX, et ami de saint Thomas. Fabricius avait publié le premier traité d'après un manuscrit de la bibliothèque de Hambourg. Burigny fit transcrire les trois traités d'après le même manuscrit et en donna copie à la Bibliothèque royale de Paris. En 1820, M. V. Cousin, ayant étudié cette copie et n'en étant pas satisfait, partit pour l'Italie et trouva deux manuscrits des trois traités à l'Ambrosienne de Milan. Il les compara avec le manuscrit de Hambourg, corrigea une foule de mots altérés par les copistes et put même ajouter deux pages entières à la copie de Paris. Le mot à mot latin est éclairé, dans la seconde édition, par des textes grecs empruntés à Proclus et à Plotin. M. V. Cousin possédait des lettres de Maine de Biran à lui adressées, où le profond métaphysicien témoignait son admiration pour ces traités de Proclus et disait y avoir trouvé les plus hautes vérités psychologiques. J'ai essayé moi-même, il y a vingt ans, de mettre en évidence quelques-unes de ces vérités qui m'avaient vivement frappé et de montrer combien, par moments, la conscience du libre arbitre contredit, chez Proclus, les erreurs de son fatalisme panthéistique[3].

[1] Un volume in-8°. Paris, Didier, 1870.

[2] *Procli, philosophi platonici, opera inedita, quæ primus olim e codd. mss. parisinis italicisque vulgaverat, nunc secundis curis emendavit et auxit V. Cousin.* — Parisiis. Aug. Durand, 1864.

[3] Dans mon volume intitulé : *La science de l'invisible*, p. 117-118. Paris, Germer-Baillière, 1865.

Je n'ai parlé cette fois que des systèmes antiques sur le libre arbitre, tels que M. Fonsegrive les a présentés et jugés. Un second article fera connaître la partie du livre relative aux doctrines des théologiens chrétiens, des philosophes modernes et des psychologues contemporains. C'est un travail non moins savant et beaucoup plus considérable que celui que je viens d'examiner. Il me restera ensuite à résumer et à apprécier la partie théorique, qui a une grande étendue et parfois de la nouveauté.

Ch. LÉVÊQUE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

LE MAHÂBHÂRATA.

The Mahâbhârata of Krishna-Dwaipayana Vyasa, translated into English prose, published by Protap Chandra Roy. Calcutta, Bharata press, in-8°, 1883-1887; les quatre premiers volumes.

Le Mahâbhârata de Krishna-Dwaipayana Vyasa, traduit en prose anglaise, publié par Protap Chandra Roy. Calcutta, imprimerie du *Bharata;* n° 367, Upper Chitpore road.

La traduction du Mahâbhârata est certainement une des entreprises les plus ardues que la philologie puisse se proposer. Ce n'est pas que le texte soit très difficile à rendre; mais ce poème a plus de deux cent mille vers. C'est colossal; et personne ne peut, en mettant le pied dans cette immense carrière, se flatter d'arriver au terme. Chez nous, l'essai a été tenté par M. Hippolyte Fauche, qui, à moitié de la route, a été surpris par la mort, plein de courage, mais à bout de forces[1]. Dans l'Inde, voici une traduction nouvelle, cette fois en anglais; commencée, il y a quatre ans et parvenue au cinquième volume, elle semble avoir des chances de succès plus heureuses. Pour notre part, nous souhaitons vivement qu'elle réussisse.

Le babou Protap Chandra Roy, qui se présente pour accomplir cette œuvre de longue haleine, réunit toutes les conditions pour ne pas échouer. Il sait la langue de l'original mieux sans doute que personne ne peut la savoir ailleurs; il écrit l'anglais avec une parfaite correction,

[1] Voir le *Journal des Savants*, qui a consacré de nombreux articles à l'analyse du Mahâbhârata, cahiers d'avril 1863 à octobre 1869.

de l'aveu des juges les plus compétents; il est animé d'un enthousiasme qui le fortifie dans ces rudes labeurs; et il a pris, avec prudence, les précautions indispensables pour que son vaste projet continue après lui, s'il venait lui-même à manquer. L'histoire personnelle du babou est très touchante; et elle mérite qu'on en dise quelques mots. En connaissant ces détails, on appréciera mieux la publication qu'il poursuit avec une énergie et un dévouement des plus rares.

M. Protap Chandra Roy a été libraire et commissionnaire en marchandises; par son travail, il a honorablement gagné de l'aisance; ayant perdu sa femme, qu'il chérissait, et ayant bien marié sa fille unique, il résolut de consacrer la fortune dont les siens n'avaient plus besoin à l'impression et à la diffusion des grands monuments de la littérature brahmanique. Dans cette vue, il donnait d'abord une édition sanskrite du Mahâbhârata; puis une traduction bengalie, arrivée à quatre éditions. Il éditait également le Râmâyana, texte sanskrit et traduction bengalie, et l'Harivança, texte et traduction. Ce n'étaient pas là du tout des spéculations de librairie. Le babou, aussi généreux que savant, distribuait gratuitement les ouvrages qu'il imprimait; et son seul but était de faire goûter de plus en plus à ses compatriotes les épopées nationales. C'est la même intention qu'il réalise par sa traduction anglaise du Mahâbhârata. En empruntant la langue des maîtres de l'Inde, il espère contribuer puissamment à la gloire de son pays, pour laquelle il est passionné. On ne peut que louer cette ardeur de prosélytisme; elle prouve que le babou a pour le poème de Vyasa une admiration sans bornes, que notre goût classique peut ne pas partager, mais qui, dans l'Inde, est ressentie par tous les esprits éclairés. Il est vrai que le Mahâbhârata lui-même, dès ses premières pages, n'hésite pas à se mettre fort au-dessus des Védas; et il raconte gravement que les dieux, ayant placé les quatre livres sacrés dans l'un des plateaux d'une balance, et le Mahâbhârata dans l'autre, c'est l'épopée qui l'a emporté sur les hymnes des Rishis. Il faut de ces convictions inébranlables pour soutenir les courages et transporter des montagnes. La foi de M. Protap Chandra Roy est religieuse au moins autant que patriotique; car il regarde le Mahâbhârata comme la plus sainte école de morale et de vertu. Ce n'est pas tout à fait ce que nous pensons; mais c'est ce qu'on pense dans toute la presqu'île.

Le babou a donc créé une société tout exprès pour ses publications, sous le titre de Dataviya Bharata Karyâlaya, c'est-à-dire « Société pour la distribution gratuite du Mahâbhârata ». L'imprimerie qu'a organisée cette Société s'appelle *Bharata press*. Parmi les fondateurs et les bienfaiteurs de la Société, le babou a pu compter, dès l'origine, de grands

personnages indigènes, LL. Altesses le Maharadjah de Cachemire, le Guikowar de Baroda, le Maharadjah de Travancore, le Maharadjah de Burdwan, le Nizam d'Hyderabad, les Maharadjahs de Dourbhanga, de Faridkote, de Djaypour, de Dhar, de Rewat, le Maharadjah Holkar, le Maharadjah sir Jotindra Mohan Tagore Bahadour, le Nabab Khajeh Abdoul Kani, des princesses comme les Mâharanies Sarnamayî et Sarat Soundarî, des professeurs européens comme M. Max Müller, d'Oxford, M. le professeur Garbe, de Kœnigsberg, M. le Dr E. Windisch, de Leipsick, M. Fausboll, de Copenhague, M. le professeur Herman Jacobi, de Westphalie, M. William Emmette Coleman, de San Francisco, M. H.-B. Witton, d'Hamilton, au Canada, des écrivains, des journalistes indigènes et étrangers. Parmi ses patrons, le babou pouvait compter aussi le très honorable marquis de Hartington, sir Arthur Colvin, M. P. M. R. Rost, bibliothécaire de l'India office, le Dr W.-W. Hunter, le statisticien M. C.-P. Ilbert, et bon nombre de personnes distinguées à divers titres. Un babou fort riche, Govinda Lal Roy, de Rangpore, a pris à ses frais l'impression d'un des chants les plus longs du Mahâbhârata, le Vanaparva, qui a 17,478 çlokas ou 34,956 vers, c'est-à-dire la valeur de deux forts volumes in-8°. M. Govinda Lal Roy a voulu par cette générosité célébrer et sanctifier le mariage de sa fille. Il s'est fait en même temps grand honneur à lui-même.

Les vice-rois, marquis de Ripon et lord Dufferin, les lieutenants-gouverneurs du Bengale, sir Rivers et sir Stuart Bayley, sir Charles Aitchinson, lieutenant-gouverneur du Pandjab, se sont montrés favorables à une publication que les natifs accueillent avec des transports de reconnaissance; elle leur offre, tout compris, une lecture beaucoup plus saine que les romans venus d'Europe, qui ont conquis une vogue extraordinaire auprès des Hindous. On comprend que le Gouvernement encourage ce mouvement, soit dans la capitale, soit dans les provinces. Il sait qu'il y a beaucoup de temples dans l'Inde où l'on fait régulièrement des lectures publiques du Mahâbhârata, et que l'auditoire attentif prend un plaisir extrême à les écouter pieusement.

La presse dans toute la presqu'île, et plus tard dans le monde entier, a fait le meilleur accueil à la nouvelle traduction. Dans l'Inde, on peut citer parmi les journaux : le *Bengal Times*, l'*Englishman*, le *People's Friend*, l'*Hindu patriot*, le *Pioneer*, la *Civil and military Gazette*, le *Hindu*, *le Petit Bengali*, journal qui se publie en français à Calcutta, le *Reis and Ryett*, *la Gazette de Bombay*, le *Statesman*, l'*Indian Mirror*, l'*Express*, l'*Indu Prokas*, l'*Amrita bazar Patrika*, *The East*, *la Tribune*, l'*Indian Chronicle*, etc.

Après l'Inde, ce sont les journaux des États-Unis de l'Amérique du Nord qui ont montré le concours le plus sympathique : l'*American Bookseller*, le *Critic and good Litterature*, le *Century*, le *Hobard Herald*, l'*American antiquitary*, tous de New-York; la *Science*, de Cambridge, dans le Massachusett; le journal de Great Salt Lake city, chez les mormons; la Bibliothèque publique de Millvaukee dans le Wisconsin, le *Religio-philosophical* de Chicago, dans l'Illinois, etc. Enfin quelques journaux en Angleterre, en France, en Italie ont obligeamment prêté leur publicité et n'ont pas ménagé leurs éloges.

Quelque désintéressé que soit le traducteur du Mahâbhârata, quelque appui qu'il trouve dans ses associés et dans ses bienfaiteurs, il n'a pas toutes les ressources qu'exige son entreprise, sur le plan où il l'a conçue. Il paraît que la dépense totale doit s'élever à 250,000 francs à peu près. Jusqu'à présent, on n'a réuni tout au plus que le tiers de cette somme. Mais nous espérons qu'on parviendra à se procurer les fonds nécessaires; et tous les amis des lettres doivent faire des vœux et des efforts pour qu'une entreprise de ce genre, qui offre de si précieuses garanties, n'échoue pas tristement.

Il y a grand profit pour tout le monde à ce que nous possédions enfin une traduction complète et fidèle de l'épopée hindoue. M. l'abbé Gorresio, Associé de l'Institut de France, nous a donné du Râmâyana une édition et une traduction admirables. Le Mahâbhârata nous manque toujours, et il serait bien regrettable de laisser passer l'occasion de l'avoir dans son intégrité, en une langue accessible à tous, et reproduit avec toute la compétence désirable. Lorsqu'il y a cent ans (1785) le jeune Wilkins publiait à Calcutta un extrait du grand poème, et nous le révélait par l'épisode de la Bhagavad Guitâ, ce fut un éblouissement universel. Vyasa, l'auteur présumé du Mahâbhârata, parut plus grand qu'Homère lui-même; et peu s'en fallut alors qu'on ne mît l'Inde au-dessus de la Grèce. C'était un excès d'estime bien excusable; mais quand cette ivresse du premier moment fut passée, et qu'on put connaître l'œuvre entière, on rabattit beaucoup d'un jugement anticipé; on revint à une appréciation plus équitable. Mais en dépit de toutes les réserves qu'il est juste de faire, la prodigieuse épopée hindoue n'en reste pas moins, en son genre, un des grands monuments de l'esprit humain. Si ce poème charme l'Inde par les traditions sans nombre qu'il renferme, et si notre goût, plus sévère que celui des Brahmanes, lui trouve d'énormes défauts, notre curiosité n'en est pas moins vive; et elle demande à être satisfaite. L'intelligence hindoue a fourni tant de preuves de sa puissance et de sa fécondité, par sa poésie sacrée, par ses livres liturgiques, par ses systèmes de philoso-

phie, par ses codes, par son théâtre, qu'il importe de savoir comment elle a conçu l'épopée. Des deux poèmes principaux qu'elle a enfantés, nous connaissons l'un, il nous reste à connaître l'autre. Jusqu'à présent nous n'en avons que des fragments, choisis avec soin, grâce à MM. Pavie et Foucaux, chez nous; à Schlégel et Bopp, en Allemagne, etc. C'était assez pour nous faire désirer le reste. Nous allons posséder l'œuvre entière, quelle qu'elle soit, pour peu que le monde savant vienne en aide à M. Protap Chandra Roy, et à ses collaborateurs, aussi désintéressés et aussi savants que lui. Voilà onze ans déjà que le Dataviya Bhârata Kâryâlaya fonctionne; il faut l'entretenir jusqu'à ce que cette noble entreprise soit intégralement accomplie. Aujourd'hui, elle n'en est guère qu'au tiers. Sur les dix-huit chants du Mahâbhârata, cinq ont déjà paru en anglais : l'adiparva, 8,479 çlokas, le sabha, 2,709 çlokas, le vana, 17,478 çlokas, le virata, 2,376 çlokas, l'oudyoga, 7,657 çlokas; en somme, 38,699 çlokas, ou 77,398 vers, sur un total de 212,000.

En favorisant autant qu'il dépend de nous l'achèvement de cette laborieuse entreprise, nous ne pouvons pas avoir de déception. D'après ce que nous connaissons déjà du Mahâbhârata, nous savons très clairement ce qu'il est. Une traduction fidèle et élégante aura le grand mérite de nous le donner tout entier; mais elle ne changera rien au jugement que nous en devons porter. Cette épopée monstrueuse, qui surpasse toutes les autres par son étendue et son désordre, fait les délices de l'esprit hindou, parce qu'il s'y retrouve lui-même et s'y admire avec tous ses défauts; elle n'est pas propre à nous charmer autant, nous qui vivons avec Homère et Virgile, avec le Tasse et Milton, sans compter d'autres poèmes presque aussi beaux. Mais cette épopée, à quelques critiques qu'elle prête, a conservé toutes les traditions d'un peuple innombrable, qui la regarde comme le dépôt de ses glorieuses annales. Malgré les épisodes les plus diffus et parfois les plus déraisonnables, il y a dans le Mahâbhârata un fond historique qui ne laisse prise à aucun doute. A une époque indéterminée, mais réelle, deux grandes familles royales, les Kourous et les Pandous, se sont disputé le trône, non pas de l'Inde tout entière, mais de cette portion de la presqu'île qui forme aujourd'hui le gouvernement des provinces Nord-Ouest et le Pandjab. De nos jours, l'archéologie a retrouvé le champ de bataille où cette grande lutte a eu lieu; et quelque vagues que soient les indications du poème, on a pu fixer sur le terrain l'emplacement des deux armées et les péripéties de la lutte, qui paraît avoir duré plusieurs jours.

Voilà le sujet essentiel, sur lequel sont venues se greffer des légendes de toute sorte; les Hindous y tiennent autant qu'à leur foi religieuse, et

elles se joignent à toutes leurs autres superstitions. Selon M. Alexandre Cunningham, la plaine où la grande bataille a été livrée s'étend entre deux cours d'eau, la Sarasvati et la Drishtavati, l'une au nord, l'autre au sud, non loin de Thanessar, d'Ambala et de Panipôt[1]. Cette plaine s'appelle le Kouroukshétra, le «champ des Kourous», et encore Dharmakshétra, le «champ d'honneur». Les populations de ces contrées n'ont pas perdu le souvenir de ces grands événements; et même de nos jours, elles ont, chaque année, la coutume de s'y réunir en une fête solennelle. C'est un rendez-vous de pèlerinages qui revêtent un caractère tout à la fois religieux et patriotique. On y vient adorer des monuments réputés sacrés, dont on ne sait pas l'origine et la destination, mais qu'on vénère avec une piété d'autant plus vive qu'elle est plus aveugle. Il paraît bien qu'au septième siècle de notre ère, si l'on en juge d'après les écrits d'un témoin oculaire, Hiouen-thsang, le pèlerin chinois, cette vaste plaine, où tant de héros avaient péri, était encore couverte de leurs ossements accumulés. Sous la domination des Arabes et des Mogols, la dévotion populaire s'était perpétuée; et comme ces multitudes n'étaient pas toujours fort tranquilles dans leurs démonstrations enthousiastes, les maîtres de ces régions ont dû recourir plus d'une fois à la force pour réprimer des émeutes et des rixes sanglantes. Le Kouroukshétra est à peu près au 30° degré de latitude nord et au 74° de longitude est.

Ainsi le Mahâbhârata n'est pas une œuvre de pure imagination; et s'il est poétiquement fort au-dessous de l'Iliade, il a du moins avec elle cette ressemblance de se rapporter à un fait national, dont la mémoire doit vivre à jamais. Il a même sur elle cet avantage que le peuple qui célèbre aujourd'hui la vaillance de ses héros leur a succédé, en résidant aux mêmes lieux, tandis que l'Asie Mineure de nos jours n'a pas gardé la moindre notion de ce que furent les Troyens de Priam et les Grecs d'Agamemnon. Les races qui se sont vingt fois remplacées sur le sol de la Troade ont perdu tous les vestiges d'un passé avec lequel elles n'ont plus rien de commun. Dans l'Inde, au contraire, la tradition ne s'est pas entièrement effacée, et elle est encore reconnaissable sous ses altérations. Le Mahâbhârata est toujours lu et le sera sans doute longtemps encore sur le théâtre des hauts faits qu'il raconte.

BARTHÉLEMY-SAINT HILAIRE.

[1] Voir le *Journal des Savants*, cahier de février 1886, p. 72 et suiv., sur les travaux archéologiques de M. Alexandre Cunningham.

Codices Palatini latini bibliothecæ Vaticanæ, descripti præside J. B. cardinali Pitra, episc. Port., S. R. E. bibliothecario. Recensuit et digessit H. Stevenson junior; recognovit J. B. de Rossi. T. I, 1886, in-4°.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

La dernière de nos petites notes se rapportait au n° 293. Or le premier volume du catalogue ne prend fin qu'avec le n° 920. On doit donc supposer que nous sommes bien loin d'avoir achevé l'enquête dont nous avons défini l'objet. Cependant nous touchons presque au terme. Les manuscrits dont la description va maintenant passer sous nos yeux sont, pour la plupart, du xve siècle. Ce fut partout, en ce qui concerne les lettres latines, un siècle ingrat. Aussi ne peut-on pas être bien curieux de nous voir rechercher à qui doivent être attribués les écrits de ce temps-là dont les copistes ont négligé de nommer les auteurs peu recommandables. C'est d'ailleurs, nous le confessons volontiers, une recherche à laquelle nos études habituelles nous ont peu préparé. Il y a sans doute, dans ces volumes du xve siècle, quelques écrits plus anciens; mais ils y sont rares; les études ayant pris un autre cours, les libraires n'avaient pas souci de faire transcrire des livres qui n'avaient guère plus de lecteurs. Cette explication donnée, reprenons notre travail au point où nous l'avons interrompu.

Le libraire Gillot, Carminati, Horstius, Mabillon lui-même, et, sur la foi de Mabillon, M. Daniel et M. Clément, ont tour à tour publié sous le nom de saint Bernard la prose *Lætabundus exultet fidelis chorus*, qu'on lit au folio 77 du numéro 294. Nous avons montré la fausseté de cette attribution[2]. Notre démonstration est ici fortifiée par une preuve nouvelle. Le manuscrit étant, nous dit-on, du xe siècle, peut-être du ixe, cette prose était chantée deux siècles environ avant la naissance de saint Bernard.

Nous n'en avons pas beaucoup plus à dire sur le numéro 300, volume composé de cahiers disparates, écrits par diverses mains, en divers temps. Un de ces cahiers est du xiie siècle, et contient, après l'opuscule

[1] Voir, pour le premier article, le cahier d'août 1887, p. 503. — [2] *Journal des Savants*, 1882, p. 292.

De quinque septennis, attribué justement au célèbre chanoine Hugues de Saint-Victor, quelques fragments de littérature mystique qui ne nous sont pas tous inconnus : le premier (*Duobus modis diabolus*) est du même docteur : *Miscell.*, lib. I, tit. 172 ; le deuxième (*Contemplantis anima*), du même : *Miscell.*, lib. I, tit. 174 ; le troisième (*Quid retribuam*), du même : *Miscell.*, lib. I, tit. 99 ; le cinquième (*Vita cordis amor*), du même : *Miscell.*, lib. I, tit. 171 ; le sixième (*Quinque status*), du même : *Miscell.*, lib. I, tit. 77 ; le septième (*Tria sunt loca*), du même : *Miscell.*, lib. I, tit. 95. Le cahier qu'ils occupent étant, avons-nous dit, du XIIe siècle, le scribe a dû vivre presque dans le même temps que l'auteur. Sa copie peut donc servir à corriger le texte souvent corrompu des éditions. Ne quittons pas encore ce volume. Le catalogue mentionne deux exemplaires anonymes de l'*Algorismus* : le premier, sous ce numéro 300, le second sous le numéro 884. C'est l'ouvrage de Jean Holywood, en latin *Joannes de Sacro Bosco*. Les catalogues en citent beaucoup d'autres manuscrits, mais presque tous anonymes. Signalons en courant l'étrange méprise de deux copistes. Dans un volume de la Laurentienne décrit par Bandini[1] ainsi que dans le numéro 4382 de Munich, l'auteur est nommé le philosophe *Algus*. Il est probable que les écoliers, ignorant l'auteur et s'inquiétant peu, d'ailleurs, de le connaître, appelaient entre eux ce livre classique leur *algus* ou plutôt leur *algo*. De là le philosophe *Algus*.

Sous le numéro 303, avec le nom de saint Bernard, un traité *De amore Dei*, en marge duquel se lit une note ancienne où l'attribution est contestée. Elle est, en effet, erronée, saint Bernard ayant composé, sur la même matière, un autre livre, d'un style moins lâche, et celui-ci devant être restitué, selon Tissier et Mabillon, à Guillaume, abbé de Saint-Thierry. Les meilleurs manuscrits commandent, d'ailleurs, cette restitution, notamment le numéro 575 de la Mazarine, dont le copiste paraît avoir été contemporain de l'auteur.

Au folio 29 du numéro 310 est une *Exposition du Symbole* qui ne peut plus être disputée à saint Thomas d'Aquin. Elle fait partie du *Compendium theologiæ ad fratrem Reginaldum*, et le scrupuleux Échard a donné sur ce *Compendium* des renseignements très précis. Il ne serait pas utile de les reproduire. Mais saint Thomas n'est certainement pas l'auteur du petit livre mystique qu'on trouve au folio 142 du numéro 327, ainsi qu'au folio 155 du numéro 719, commençant par *Si vis in spiritu proficere*, et que met à son compte le numéro 917 de Saint-Gall. D'autres

[1] Bandini, *Catal. bibl. Laur.*, t. II, col. 34.

manuscrits le donnent, avec Jean de Trittenheim, à saint Bonaventure, et plusieurs fois on l'a publié sous son nom. A tort, selon Sbaraglia. A tort peut-être; mais si les confrères de saint Bonaventure l'excluent dédaigneusement de ses Œuvres, il ne faut pas leur permettre de l'imputer à saint Thomas. Enfin, au folio 300 du même volume, un traité *De vita et moribus philosophorum* qu'on lisait encore souvent au XVIe siècle puisque le *Répertoire* de Hain en cite treize éditions. Il est de Walter Burleig, et nous n'apprenons pas qu'on l'ait jamais cru d'un autre.

L'auteur de la compilation intitulée, dans le numéro 342, *Pharetra* n'est pas aussi certain. Le numéro 176 de Toulouse la donne à maître Albert de Cologne, peut-être Albert le Grand. Oudin, avec sa promptitude à faire de bizarres ou plaisantes conjectures, la suppose de quelque milicien retraité, *milite quodam veterano*, qui se serait fait religieux ou moine vers la fin de sa vie[1]. Jean de Trittenheim et Sbaraglia la revendiquent pour saint Bonaventure. Nous ne pouvons citer que d'autres manuscrits anonymes dans les numéros 14892, 16529, 16530, 18126 de la Bibliothèque nationale, 789 de la Mazarine, 1401 de Troyes, 466 de Tours, 1652 de Vienne et 2716 de Munich; nous croyons néanmoins que l'auteur est, en effet, saint Bonaventure. Ce n'est pas certainement Albert le Grand, à qui ce livre n'est attribué ni par les historiens de son ordre ni par aucun critique. Quant aux raisons données par Oudin en faveur de son milicien, elles ne sont pas sérieuses. La compilation est d'un mystique, et toutes les fois qu'Oudin fait la rencontre d'un mystique, il le raille. De ce titre guerrier, *Pharetra*, quel peut être l'inventeur? Nul autre, évidemment, qu'un vieil archer.

Les vers en l'honneur de la Vierge qui commencent, dans le n° 345, par :

> Si fieri posset quod arenæ pulvis et undæ...

sont du célèbre chancelier Pierre le Mangeur. Trop de manuscrits les lui rapportent pour qu'on ait jamais pu douter qu'ils fussent de lui; mais sa renommée serait moins grande s'il n'avait laissé que des vers semblables à ceux-ci.

Le numéro 362 est un de ces volumes du XVe siècle dans lesquels ont été transcrits, sans ordre, des fragments de toute provenance; des uns les auteurs sont anciens, des autres ils sont modernes. Au folio 57 se trouve une méditation que le copiste qualifie de *pulchra*. Tel est aussi notre avis sur cette pièce. Elle est, à la vérité, d'un mystique, mais d'un

[1] *Comm. de script. eccl.*, t. III, col. 401.

mystique curieux de bien dire et vraiment lettré, Hugues de Saint-Victor; c'est le chapitre 52 du premier livre de ses *Mélanges*.

Nous n'avons pas une aussi bonne opinion du sermon pour le carême qui commence au folio 118 du numéro 368 par *Ad pœnitentiam* (et non pas *Ad pugnam*) *agendam requiruntur duo*. C'est un sermon du XIIIe siècle, négligé comme la plupart des sermons de ce temps, dont il existe une autre copie dans le numéro 15959 (fol. 422) de la Bibliothèque nationale. Mais cette autre copie n'indique pas non plus le nom de l'auteur; elle en facilite seulement la recherche en montrant comment il faut lire les premiers mots du sermon.

Voici, dans le numéro 381, d'autres vers. Au folio 79, *Carmina cum glossis*, commençant par :

Hos morum flores si carpseris ut rosa flores.

Le titre du même poème est *Carmen paræneticum* dans le n° 3526 de Vienne, *Antigamaratus* dans les numéros 4146 et 7740 de Munich, *Florilegus* dans une édition donnée, dit Fabricius, à Cologne, en 1505[1]. Pour ce qui regarde le moraliste qui a formé ce bouquet poétique de fleurs prises en tant de parterres, le rédacteur du catalogue de Munich le nomme Jean de Cracovie. Ce Jean de Cracovie nous était jusqu'alors inconnu. Mais nous avons un renseignement certain à fournir sur l'auteur d'un autre poème anonyme que contient le même volume, au folio 320, et dont le premier vers est :

Evax, rex Arabum, fertur scripsisse Neroni.

Ce poème, longtemps célèbre, est de Marbode. Il a été souvent publié et ne l'a jamais été sous un autre nom que celui de cet évêque lettré[2].

Dans le n° 385, sous ce titre peu clair, *De visione oculorum*, se rencontre le traité, mieux intitulé, dans le n° 679, *De oculo morali*, que des copistes ou des éditeurs mal informés ont attribué tour à tour à Jean Peacham, à Raymond Jordan, à Jean de Galles, à Robert Grossetête, à Alphonse de Spina, et même à Pic de la Mirandole[3]. Il est du sorboniste Pierre de la Sepieyra, Limousin, qu'on a coutume d'appeler Pierre de Limoges[4], qui mourut, croit-on, en 1306. Tout n'est pas original dans ce traité; mais, l'auteur ne manquant pas d'esprit, il y a des propos assez vifs sur les clercs de son temps. C'est là ce qu'on y remarquera surtout aujourd'hui. On est moins en mesure de discerner quel est l'auteur vrai du

[1] *Bibl. mediæ et infimæ ætatis*, t. II, p. 173.

[2] *Hildeb. et Marb. opera*, col. 1637.

[3] *Hist. littéraire de la France*, t. XXV, p. 194.

[4] *Ibid.*, t. XXVI, p. 460.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Speculum puritatis dont une copie se trouve dans le même volume, fol. 157. Ce *Speculum* est anonyme dans les n°s 14920 de la Bibliothèque nationale et 3696 de Munich. Mais il est, dans le n° 567 de Metz, sous le nom de saint Bonaventure, à qui le dispute Casimir Oudin; il est sous le nom de saint Thomas dans les n°s 532 de l'Arsenal et A 55 de Dresde, et Jean de Trittenheim adhère à cette attribution; enfin il est donné, par le n° 4067 de Vienne, à Matthieu de Krokow, qui fut recteur de l'université de Paris. Notre sentiment est qu'on peut hésiter entre saint Bonaventure et Matthieu de Krokow, mais que saint Thomas (tel est aussi l'avis du meilleur juge de la question, le docte Échard) doit être écarté.

Le *Tractatus de prædicatione*, dans le n° 420, qu'il occupe tout entier, est l'*Ars prædicatoria* d'Alain de Lille, imprimé dans le tome CCX de la *Patrologie*, col. 111. Nous en voudrions bien une édition meilleure. Alain mérite qu'on le traite comme un écrivain. Ses vers sont soignés; sa prose est, comme nous disons aujourd'hui, naturelle, tantôt grave sans pédanterie, tantôt ironique sans aigreur. Plusieurs de ses écrits ne valent pas, à la vérité, celui-ci. L'*Expositio missæ* du n° 438 est le traité *De mysteriis missæ* du diacre Lothaire, pape sous le nom d'Innocent III. Les copies et les éditions en sont nombreuses. Il est vrai que le nom de l'auteur ne se lit pas dans toutes les copies; il manque, par exemple, à celles qu'on nous signale dans les n°s 74 de Bordeaux, 3261 et 12625 de Munich, comme il manque à celle que nous offre le n° 438 de la Palatine. Cependant il ne faut avoir sur ce point aucun doute : le diacre Lothaire est l'auteur certain de ce petit livre, jadis très estimé. N'est pas certain celui de l'hymne en vers rythmiques, *Jesu, dulcis memoria*, que le catalogue mentionne sous le n° 443. En attribuan tcette hymne à saint Bernard, on lui faisait grand tort. C'est là, du moins, ce que nous croyons avoir prouvé [1]. N'est pas non plus certain l'auteur du *Cordiale de quatuor novissimis*, qui s'étend du premier au dernier feuillet du n° 444 et que l'on retrouve plus loin dans le n° 618. Nous comptons cinq professeurs de mysticisme à qui les copistes et les bibliographes l'attribuent : Henri de Langestein, Thomas Haselbach, Gérard Groot, Denys de Ryckel et Gérard de Vlindershoven. Entre eux les libraires du XVe siècle pouvaient choisir; cependant ils ont pour la plupart hésité, contre leur coutume, à faire un choix quelconque, et l'on cite vingt et une éditions anonymes de ce livre si goûté qui sont toutes antérieures au XVIe siècle. N'ayant, pour notre part, aucune raison à donner au profit de l'un des cinq, nous nous résignons à respecter l'in-

[1] *Journal des Savants*, 1882, p. 400.

tention de l'auteur, qui a voulu rester ignoré. On a moins d'informations encore sur l'auteur de l'écrit mystique intitulé, dans le n° 449, *Stella clericorum*. Hain en cite de nombreuses éditions du XVe siècle, qui sont toutes anonymes. On lit, il est vrai, dans le n° 130 de Charleville, à la fin de cet écrit : *Explicit Stella clericorum per Laurentium Joannis de Dacia;* mais ce Laurent Jean *de Dacia* est certainement un copiste.

Les savants et diligents rédacteurs du catalogue nous ont laissé peu de chose à dire sur les volumes décrits immédiatement après. Voici pourtant quelques notes complémentaires.

Dans le n° 446, le traité *De compositione quadrantis* est du juif Profas, rabbin français, que les uns disent de Marseille, les autres de Montpellier, et l'opuscule qui suit, dans le même volume, intitulé *De natura locorum*, est d'Albert le Grand. Le P. Jammy l'a publié dans le tome V de ses Œuvres, p. 262. Nous pouvons aussi nommer l'auteur de l'écrit *De tribus tabernaculis*, qu'on lit au fol. 58 du n° 478. On l'avait anciennement plusieurs fois imprimé sous le nom de saint Augustin; mais les critiques se sont enfin mis d'accord pour le restituer à l'apôtre des Hiberniens, saint Patrice. Dans les dernières éditions de saint Augustin, on ne le trouve plus qu'aux appendices.

Quels renseignements nouveaux avons-nous à fournir sur les auteurs des prières, manuels ou traités liturgiques qui sont ensuite brièvement mentionnés? Ou les auteurs de ses écrits sont partout nommés, ou bien ils ne le sont nulle part. Nous ne voulons pas dire que certains copistes n'aient pas de leur chef attribué faussement plusieurs de ces livres à des écrivains justement renommés. Ainsi les *Questions liturgiques*, qui commencent, dans le n° 483, par *Quare septuagesima celebratur*, sont données par le n° 16369 de la Bibliothèque nationale à l'illustre Hugues de Saint-Victor; mais c'est une attribution de pure fantaisie, et quand le P. Fortuné de Saint-Bonaventure réclame le même opuscule pour Alain de Lille, il n'appuie cette réclamation d'aucune raison valable. L'auteur est ignoré. Voici pourtant les auteurs certains de divers écrits liturgiques qui sont ici mentionnés comme anonymes. Dans le n° 485, fol. 27, l'*Exposition de la messe* est de saint Isidore. Elle est imprimée dans le tome VII de ses Œuvres, p. 221. Au fol. 46, le fragment qui commence par *Ecclesia græcum est* est du même Isidore, *Opera*, t. III, p. 346, et le sermon, fol. 91, *Audite, fratres*, est de saint Boniface. Dans le n° 489, la *Litanie* métrique dont tel est le premier vers :

Votis supplicibus voces super astra feremus

est de Notker le Bègue; la suivante, en prose, *Humili prece*, etc., est

d'Hartmann. Enfin, dans le n° 495, fol. 282, voici, touchant l'office divin, un petit livre anonyme en tête duquel nous pouvons écrire avec une complète certitude un nom très connu. Ce petit livre est l'ouvrage d'Amalaire Symphosius, prêtre de Metz, intitulé *De officiis ecclesiasticis.* Entre les manuscrits divers de cet ouvrage il existe des différences plusieurs fois signalées, l'auteur l'ayant lui-même considérablement amendé dans une édition nouvelle. C'est cette nouvelle édition qui nous est offerte par le n° 495 de la Palatine.

Sur les volumes qui renferment les actes des conciles et les autres monuments du droit canonique, le catalogue donne toutes les indications nécessaires; mais on rencontre quelquefois dans les mêmes volumes des pièces moins officielles dont il importe de compléter la notice. Voici par exemple, dans le n° 595, qui commence par le canon des apôtres et ceux des conciles, une série d'énigmes en vers hexamètres dont l'auteur est le Saxon Adhelme, mort dans les premières années du VIIIe siècle. Ces énigmes souvent publiées l'ont été de nouveau par M. Th. Wright, dans son recueil intitulé : *Anglo-lat. satir. poets*, t. II, p. 535. De même, dans le n° 602, après différentes pièces qui se rapportent au concile de Bâle, ont été placés quatre sermons anonymes, dont deux ont été conjecturalement, avec un signe de doute, attribués à saint Augustin par les rédacteurs du catalogue. Eh bien, les quatre sont d'Yves de Chartres et publiés dans ses Œuvres, au tome CLXII de la *Patrologie*, col. 505, 527, 535, 599. Nous ne les jugeons pas indignes de saint Augustin; mais ils ne sont pas de lui. De même enfin, dans le n° 608, parmi des pièces très mêlées, se présente d'abord un recueil de sermons synodaux dont le premier, le seul dont on nous donne le début, est du cardinal Eudes de Châteauroux; ce sermon porte en effet son nom dans le n° 338, fol. 23, des manuscrits latins nouvellement acquis, à la Bibliothèque nationale, et ce volume précieux, venu de Cluny, étant du XIIIe siècle, on peut se fier à toutes les indications qu'il fournit.

Deux épigrammes réunies dans le n° 619, fol. 17 et fol. 68, ont été publiées comme étant d'Hildebert. On peut croire qu'elles sont de lui; mais il est permis d'en douter. Ainsi nous abrégeons les explications que nous avons données ailleurs sur ces deux épigrammes [1]. Pour ce qui concerne l'*Ordo judiciarius* qui commence, dans le n° 656, par *Assiduis postulationibus me, carissimi,* il suffit d'indiquer que c'est l'*Ordo* célèbre de Tancrède. Il y aurait plus à dire pour ou contre l'auteur, généralement accepté, du *Speculum Ecclesiæ* que mentionne le catalogue au fol. 70

[1] *Les Mél. poét. d'Hild.*, p. 151, 155.

du n° 678; mais rappelons simplement ici que c'est Hugues de Saint-Victor, et que ce livre est imprimé dans le recueil de ses Œuvres : *Patrol.*, t. CLXXVII, col. 335[1].

Nous ne pouvons ne pas insister un peu plus sur le *Tractatus de veneno peccati* qu'on lit au fol. 206 du n° 679. Un manuscrit de Rouen, coté A 470, donne cet ouvrage à Jean de Galles. Mais c'est évidemment une fausse attribution. L'ouvrage est anonyme dans les n°s 4581, 4686 et 4695 de Vienne, 36 et 60 de l'université d'Oxford, 200 et 202 du collège Marie-Madeleine, 230 et 232 de Toulouse; mais il porte le nom de Robert Grossetête, évêque de Lincoln, dans les n°s 8, 43 et 48 du collège Merton, 48 de Marie-Madeleine, 56 de Lincoln, 645 de *Cod. Laud. miscell.*, à la Bodléienne, et il paraît bien que cet évêque, très fécond écrivain, en est le véritable auteur. Le traité *De quatuor virtutibus*, dont nous avons trois exemplaires anonymes dans les n°s 683 (fol. 215), 709 (fol. 132) et 710 (fol. 87), a pour objet, comme celui de Robert, la morale; mais la morale universelle, non pas celle qu'on enseigne suivant les préceptes de telle ou telle religion. Aussi a-t-on pu tour à tour l'attribuer à Sénèque et à saint Jérôme. Il n'est pourtant ni de l'un ni de l'autre; il est de Martin, évêque de Braga. Cet évêque est ainsi nommé dans le n° 253 : *Martinus Scottigena.* Le copiste qui l'a fait soit Écossais, soit Irlandais, ne connaissait pas son épitaphe, composée, dit-on, par lui-même, qui commence par ces vers :

> Pannoniis genitus, transcendens æquora vasta,
> Galliciæ in gremium divinis nutibus actus...

Deux exemplaires d'un autre traité de morale sont dans les n°s 702 et 705. C'est la somme *De vitiis* de Guillaume Péraud, ou quelque abrégé de cette somme. Notre hésitation vient de ce qu'un de ces abrégés a le même début que l'ouvrage original.

Le n° 719 nous arrêtera plus longtemps. Il est aussi du xv° siècle; mais on y voit beaucoup de petites pièces tirées de manuscrits anciens. A un traité sur la confession, que l'on nous signale comme pareillement anonyme dans les n°s 1339 de la Mazarine, 1756 de Troyes et 9635 de Munich, succède d'abord un mélange très confus de vers léonins dont la plupart appartiennent au xii° siècle. Nous n'en pouvons dire les auteurs; on ne les connaîtra jamais. Nous savons, à la vérité, que le vers

> Femina res fragilis, res sordida, res puerilis,

[1] Sur le fondement de cette attribution voir les *Œuvres de Hug. de S.-Victor;* nouv. édit., p. 199.

est extrait d'un des poèmes *De contempta mundi* qu'on a mis sans raison au compte de saint Bernard [1]; mais, si peut-être saint Bernard n'était pas très aimable avec les femmes, il est néanmoins certain qu'il n'a fait ni ce vers grossier, ni tel autre de ce prétendu poème où plusieurs de ses contemporains ont quelque chose à réclamer. Au fol. 24 est l'exhortation à la pénitence, très souvent imprimée, qui commence par :

> Pœniteas cito, peccator, cum sit miserator
> Judex...

Cette pièce est sans doute bien connue; cependant le nom de l'auteur est douteux. Interrogeons les manuscrits : ils nomment Jean de Garlande, Bernard Silvestris, Jean Holywood, certain maître Thomas, saint Bonaventure, le pape Silvestre, et même saint Jean Chrysostome. Entre tous ces noms le sage doit-il s'abstenir de faire un choix? Il aurait cependant de bonnes raisons à donner pour écarter saint Jean Chrysostome et préférer Jean de Garlande [2]. A ce Jean de Garlande, professeur toujours pédant, et pourtant, ce qui paraît contradictoire, quelquefois enjoué, appartiennent sûrement [3] les vers plus loin copiés sous le nom de *Cornutus*, qui commencent par

> Cespitat in phaleris ypus blactaque supinus,

et dont il existe aussi plusieurs éditions, la dernière de M. Thomas Wright [4]. Les suivants :

> Arbore sub quadam dictabat clericus Adam...

ont été publiés par M. P. Meyer, d'après un manuscrit du musée Britannique qui les donne à l'évêque Hildebert [5]; mais certainement ils ne sont pas de lui [6]. Il va sans dire que la *Messe satirique*, dont voici le début : *Confitemini Baccho quoniam bonus*, est partout anonyme. Qui aurait osé s'avouer auteur de cette joviale impiété? Mais il peut être utile de faire savoir qu'elle n'est pas inédite, M. Wattenbach l'ayant imprimée dans l'*Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit;* 1878, col. 316. Le premier vers de la pièce citée comme étant au fol. 79 du même volume doit être lu de cette façon :

> Anglorum regi scribit scola tota Salerni;

[1] Ce vers appartient au poème qui, dans le recueil intitulé *Auctores octo*, commence par:

> In re terrena nihil est aliud nisi pœna.

[2] *Not. et extr. des man.*, t. XXVII, deuxième partie, p. 10.

[3] *Ibid.*, p. 27.

[4] *A volume of vocabularies*, p. 175.

[5] *Archives des missions scientifiques*, 1886, p. 183.

[6] *Les Mélanges poétiques d'Hildebert de Lavardin*, p. 172.

et c'est le premier du long poème intitulé *Scola Salernita*, qu'a commenté, dès le XIII[e] siècle, Arnaud de Villeneuve, et dont l'auteur est, dit-on, Jean de Milan. Au folio 95, *Laurea sanctorum*, un poème mystique qui ne doit pas avoir été très estimé, car les copies en sont rares. Selon Denis, qui cite d'après un manuscrit de Vienne les vers cités ici par M. Stevenson, l'auteur est un certain Hugues de Babenberg sur lequel nous n'avons pas de suffisantes informations[1]. Le *Tractatus de modo sermocinandi*, qu'on lit ensuite, est, dans le n° 102 du collège Merton, à Oxford, sous le nom d'un *Jacobus Fucignanus* que nous connaissons moins encore. Les *Argumenta librorum Veteris Testamenti* doivent être lus ainsi d'après nos manuscrits :

Sunt Genes. Ex. Le. Nu. De. Josu. Ju. Ruth. Reg. Paral. Es. Ne.

ce qui signifie : *Sunt Genesis, Exodus, Leviticus, Numeri, Deuteronomium, Josue, Judices, Ruth, Reges, Paralipomena, Esdras, Nehemias;* et l'auteur de ce vers diabolique paraît être le frère Mineur Guillaume le Breton[2]. Le premier de l'*Oraison dominicale*, au folio 148, est aussi corrompu. Corrigeons-le d'après le n° 3252 de Munich et lisons :

O pater alme, tuum nomen sit sanctificatum.

On ne sait pas de qui sont les vers qui commencent par :

Vos qui sub Christo mundo certatis in isto.

Mais on peut attester, d'une part, que les copies en sont nombreuses, puisqu'il y en a deux exemplaires à Munich, n[os] 3941, 9505, un à Dresde, A 167[a], un à la Bodléienne, *Cod. Laud. misc.*, 234, cinq à Vienne, 756, 848, 1057, 1147, 2521; et, d'autre part, qu'ils sont beaucoup plus anciens que le manuscrit de la Palatine, puisque le dernier cité de ceux de Vienne est, au rapport de M. Endlicher, du XII[e] siècle[3]. Le premier vers de l'épigramme sur les Muses est :

Clio gesta canens transactis tempora reddit;

et cette épigramme, dont pareillement les copies abondent, a été publiée sans nom d'auteur par M. Mangeart[4], sous le nom de Caton par M. Riese dans l'*Anthologia latina*[5]. Elle est incontestablement antique. Cette autre épigramme :

Grata Venus molli, pigro mora, vinea colli,

[1] Denis, *Cod. theolog. Vindobonenses*, p. 465.

[2] *Histoire littéraire de la France*, t. XXIX, p. 600.

[3] Endlicher, *Catal. cod. philol. Vind.*, p. 178.

[4] *Catal. des man. de Valencien.*, p. 391.

[5] Num. 664.

est aussi dans un manuscrit de Vienne, le n° 303 [1]; mais elle paraît moderne. La divertissante complainte

Pauper mantelle, sine pilis et sine pelle,

est du farceur Hugues Primat, suivant Richard de Poitiers dans sa chronique, et nous en connaissons sept éditions, soit complètes, soit incomplètes, dont les dernières, qu'il suffit de citer, sont de notre confrère M. Delisle [2] et de M. Wattenbach [3]. Enfin les *Vers de la Sibylle* (*Judicii signum*, fol. 159), publiés par Beaugendre sous le nom de Marbode, sont empruntés au livre XVIII, chap. III, de la *Cité de Dieu*, de saint Augustin. Comment Beaugendre a-t-il pu commettre une si grosse erreur ?

Nous nous efforçons d'abréger ces notes, et ne nous laissons pas arrêter par un grand nombre de petits problèmes dont l'étude nous intéresserait. Il faut pourtant, avant de quitter ce volume, dire quelques mots sur plusieurs des pièces qui le terminent. Au fol. 163, l'épigramme *Balsamus et munda cera* est du pape Urbain V [4]; les vers *Salve festa dies* sont aussi sans nom d'auteur dans les nos 3639 (fol. 224) de la Bibliothèque nationale, 529 de l'Arsenal et 304 de Saint-Gall; les suivants, *Prima dies Phœbi*, dont il existe six copies à Saint-Gall et d'autres ailleurs, ont été recueillis dans l'*Anthologie* comme étant d'un ancien [5]. Au folio 164, la pièce *Esse quod est*, publiée d'abord sous le nom de saint Bernard, puis sous le nom d'Hildebert, est de Pierre, fils de Jean, surnommé Pierre le Peintre, chanoine de Saint-Omer [6].

Il y a, dans les derniers des volumes ici décrits, peu d'œuvres restées anonymes. Nous remarquons cependant sous le n° 788 ce *Liber fugitivus* dont Jean Andrea nomme l'auteur Neveu de Montauban [7]. Il est appelé plus loin, sous le n° 798, *Nicolaus de Monte Albano;* mais c'est une erreur d'un copiste qu'il faut corriger. Est également anonyme, au folio 92 du n° 794, la satire *Viri fratres, servi Dei*, et nous n'avons à faire sur l'auteur aucune conjecture; mais comme le texte fourni par ce n° 794 paraît défectueux, nous jugeons utile de rappeler que cette pièce, autrefois si goûtée, a été souvent imprimée : par Wolff, par M. Du Méril, par M. Fréd. Guill. Otto, par M. Wattenbach. Notons en passant qu'il faut lire ainsi les premiers mots du traité communément intitulé : *Mappa mundi*, qui se trouve au folio 91 du n° 834 : *Philosophia trifarie dividitur, primo in*

[1] Endlicher, *Catal.*, etc., p. 163.
[2] Delisle, *Le poète Primat*, p. 8.
[3] *Anzeiger für Kunde der deutsch. Vorzeit*, 1872, col. 286.
[4] *Journ. des Sav.*, 1885, p. 427.
[5] N° 488 de l'édition de M. Riese.
[6] *Les Mél. poét. d'Hild.*, p. 78.
[7] *Journ. des Sav.*, 1885, p. 307.

theoreticam, practicam et logicam. Nous faisons cette correction sur les n°s 2511 de Vienne et 8439 de Munich. Faut-il, pour conclure, annoter même la mention d'un ouvrage imparfait? Dans le n° 855, fol. 189, le fragment indiqué comme relatif aux offices ecclésiastiques appartient à l'un des théologiens les plus considérables du XIIIe siècle, le cardinal Hugues de Saint-Cher.

Nous aurions pu facilement développer la plupart de ces notes. Il ne nous aurait même pas déplu, convenons-en, de traiter plus longuement certaines questions sur lesquelles nous avons, dans le cours de nos études, réuni d'assez nombreux documents. Mais quand on entre en commerce avec des collaborateurs tels que les rédacteurs du Catalogue de la Palatine, il faut s'abstenir de digressions qu'ils auraient le droit de juger superflues.

B. HAURÉAU.

Sur l'alchimie de Theoctonicos.

Parmi les plus vieux alchimistes du moyen âge on trouve un nom singulier, celui de Theoctonicos ou Theotonicus, d'apparence grecque, mais sur lequel nous ne possédons presque aucun renseignement. Hœfer l'a connu seulement par un manuscrit latin du XIVe siècle (n° 7156 de la Bibliothèque nationale de Paris, fol. 138) relatif à la *Practica alchimiæ.* Cet auteur (*Histoire de la chimie*, t. I., p. 364, 2e édition, 1866) lui attribue le prénom de Jacob, et rapproche le nom de Theotonicus de celui de *Theutonicus*, c'est-à-dire Allemand. Labbe, dans un catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Paris (publié en 1653, Paris), nomme Petrus Theoctonius, au milieu d'une liste des auteurs alchimiques grecs (p. 128), comme l'auteur d'un traité *De methodo alchymiæ.* Dans Morhofius, un traité de même titre, et sans doute identique, est attribué à Petrus Theodoricus[1]. Quel est, en définitive, cet auteur? Est-ce un Allemand? Est-ce un Byzantin? et de quelle époque? Son traité se rattache-t-il à la tradition des alchimistes grecs? Ou bien est-ce un disciple des Arabes, ayant écrit d'après eux? Pour éclaircir cette question, nous ne possédons d'autres données que celles que l'on peut tirer de l'examen de son ou-

[1] Voir aussi *Beitræge zur Geschichte der Chemie*, von H. Kopp, 1869, p. 276 et 326.

IMPRIMERIE NATIONALE.

vrage. Hœfer a signalé un manuscrit latin; mais j'ai retrouvé et examiné en détail le texte grec auquel Labbe faisait allusion. Ce texte existe dans un manuscrit grec qui appartient à la Bibliothèque nationale de Paris, où il porte le n° 2419.

Ce manuscrit in-folio, transcrit vers 1460 par Georges Midiates (fol. 288), est des plus précieux pour l'histoire de l'astronomie, de l'astrologie, de l'alchimie et de la magie au moyen âge; c'est une réunion indigeste de documents de dates diverses et parfois fort anciens, depuis l'Almageste de Ptolémée et les auteurs arabes jusqu'aux écrivains de la fin du moyen âge. L'écriture en est souvent difficile à déchiffrer. La table des matières de ce manuscrit a été imprimée dans le catalogue de ceux de la Bibliothèque nationale de Paris.

Ce n'est pas ici le lieu d'en examiner le contenu, quel que soit d'ailleurs l'intérêt d'une semblable étude. Mais je me bornerai à l'ouvrage de Theoctonicos.

Cet ouvrage commence au folio 279, et se poursuit jusqu'au folio 287 verso, où la fin est indiquée à l'encre rouge.

Le titre exact de l'ouvrage est le suivant : *Ἀρχὴ τῆς εὐθείας ὁδοῦ τοῦ μεγάλου διδασκάλου Πέτρου τοῦ Θεοκτονίκου πρὸς τὴν τέχνην τῆς ἀρχημίας.* — « Commencement de la voie droite vers l'art de l'alchimie, par le grand maître Pierre Theoctonicos; » et au bas de la page : *ἐγὼ ὁ Πέτρος Θεοκτόνικος τῶν φιλοσόφων ὁ ἐλάχιστος*, c'est-à-dire : « Moi Pierre Theoctonicos, le moindre des philosophes. »

A la fin du traité, il est désigné sous le nom de *τοῦ ἀδελφοῦ Ἀμπέρτου τοῦ Θεοκτονίκου*, la dernière phrase étant la suivante : « Voici la fin de la voie pure du frère Ampertos Theoctonicos, le grand philosophe de l'alchimie, transcrite par Georges Midiates. »

La dernière forme du nom de l'auteur rappelle le latin *Albertus Teutonicus*, personnage identifié en général par les vieux auteurs avec Albert le Grand et sous le nom duquel il existe un ouvrage latin d'alchimie, désigné parfois par les mots : *Semita recta.*

Cet ouvrage latin se trouve au tome XXI des Œuvres d'Albert le Grand, qui est regardé ici comme un pseudonyme, et il est imprimé dans le tome II du *Theatrum chemicum*. Les deux textes latins concordent très exactement, comme je l'ai vérifié. L'ouvrage est écrit avec assez de sincérité; il date du XIIIe ou XIVe siècle. Les articles techniques qui le terminent sont complétés par des additions faites par quelques copistes plus modernes, d'après Geber, Razès, Roger Bacon, maître Joi (*sic* pour Jean?) de Meun, expressément nommés. Il semble même en certains endroits qu'il y ait deux étages d'additions.

Je me suis assuré en outre que le manuscrit latin cité par Hœfer, « La Pratique de l'alchimie par Jacob Theotonicus », est un simple extrait du livre de l'Alchimie attribué à Albert le Grand. Je l'ai vérifié sur le manuscrit latin; les deux citations faites en note par Hœfer (*Histoire de la chimie*, 2ᵉ édit., t. I., p. 364, 365) se retrouvent d'ailleurs dans le traité d'Albert le Grand. Il n'y a donc pas lieu de s'arrêter sur ce manuscrit latin; mais le texte grec mérite plus d'attention.

Or le traité de Theoctonicos contenu dans le manuscrit 2419 est une traduction grecque du traité attribué à Albert le Grand, traduction antérieure aux textes latins imprimés que je viens de citer, et qui renferme certaines indications spéciales et différentes; mais qui, par contre, ne contient pas les additions. C'est ce qui résulte de l'examen détaillé auquel je me suis livré.

En effet, j'ai d'abord constaté la conformité générale du texte latin et du texte grec, en les comparant ligne par ligne, jusqu'à la fin.

Je me bornerai à la citation suivante, qui est caractéristique. Dans le grec : Εὗρον *πάλιν ὑπερέχοντας μονάχους καὶ πρεσβυτέρους καὶ κανονικοὺς, κληρικοὺς, φιλοσόφους καὶ γραμματεῖς*. Dans le latin : *Inveni autem prædivites litteratos, abbates, præpositos, canonicos, physicos et illiteratos*, etc. C'est-à-dire (d'après le grec) : « J'ai trouvé des moines éminents, des prêtres, des chanoines, des clercs, des philosophes et des grammairiens. »

Le texte grec est plus ferme que le texte latin; cependant il est difficile de refuser d'admettre que la phrase précédente ait été traduite du latin.

A la page suivante, folio 279 verso, on retrouve pareillement dans les deux langues la phraséologie ordinaire des alchimistes : « Voulant écrire pour mes amis, de façon que ceux qui voient ne voient pas, et que ceux qui entendent ne comprennent pas, je vous conjure, au nom de Dieu, de tenir ce livre caché aux ignorants. »

Le texte grec est plus développé que le latin dans le passage suivant (même page) : « J'ai écrit moi-même ce livre, tiré des livres de tous les philosophes de la science présente, tels que Hermès, Avicenne, Rhazès, Platon et les autres philosophes, Dorothée, Origène, Geber (?), beaucoup d'autres, et chacun a montré sa science; ainsi qu'Aristote, Hermès[1] et Avicenne. » Cette suite de noms propres et d'autorités manque dans le latin.

Le traité poursuit pareillement dans les deux langues, en expliquant qu'il faut réduire les métaux à leur matière première.

[1] Figuré par le symbole de la planète Mercure.

Puis commence un autre chapitre, qui débute par ces mots singuliers (fol. 280), en grec : *Ἀρχημία ἐστὶν πρᾶγμα παρὰ τῶν ἀρχαίων εὑρισκόμενον, χιμία δὲ λέγεται ῥωμαϊστὶ, Φραγγικὰ δὲ μᾶζα* (*sic*). « L'Alchimie est une chose découverte par les anciens : on l'appelle Chimie en romaïque, Maza en langue franque. » Dans le texte latin on lit, dans les deux publications citées : *Alchimia est ars ab Alchimo inventa et dicitur ab archymo græcè, quod est massa latinè.* « L'Alchimie est un art découvert par Alchimus; c'est d'après le mot grec *archymus* qu'elle a été nommée, mot qui signifie *massa* en latin. »

Cette phrase étrange se trouve aussi dans le *Liber trium verborum Kalid* (*Bibliotheca chemica* de Manget, t. II, p. 189) : *Alchimia ab Alchimo inventa. Chimia autem grecè, massa dicitur latinè.*

Pic de la Mirandole, au XVI[e] siècle, cite aussi cet Alchimus, en répudiant l'étymologie précédente. Il y a là sans doute quelque réminiscence de l'ancien Chymès[1]. Quant au mot *μᾶζα* ou *massa*, il existe comme synonyme de la Chimie dans le *Lexicon Alchemiæ Rulandi* (au mot *Kymus*); 1612.

Le latin explique ensuite que les métaux diffèrent seulement par une forme accidentelle et non essentielle, dont on peut les dépouiller : *Formâ accidentali tantum, nec essentiali : ergo possibilis est spoliatio accidentum in metallis.* Mais le grec est ici plus vague.

Au contraire, le grec développe davantage la génération des métaux et parle de la terre vierge[2], comme l'ancien Hermès : *διὰ γῆς παρθένου καὶ σαθρῆς*, ce que le latin traduit simplement par *terra munda*, la « terre pure ».

Les deux textes se suivent ainsi parallèlement, avec des variantes considérables et des développements inégaux. Puis viennent la description des fourneaux (fol. 282), celle des quatre esprits volatils : le mercure (signe de la planète Hermès), le soufre, l'arsenic (même signe que celui des alchimistes grecs), le sel ammoniac. Le nom ancien de l'orpiment, *ἀρσένικον*, est changé ici en *ἀοριπήγματον* : ce qui est une transcription littérale du latin *auri pigmentum*, transcription montrant par une nouvelle preuve que le texte original a été écrit en latin. Divers sels, le tartre, le vert-de-gris, le cinabre, la céruse, le minium, figurent ici.

Puis viennent les opérations, dont la description fournit des équivalences intéressantes entre les mots grecs du XIV[e] siècle et les mots latins; équivalences dont plusieurs sont distinctes des anciennes expressions contenues dans les premiers alchimistes.

[1] Voir mon livre : *Origines de l'Alchimie*, p. 167. — [2] *Origines de l'Alchimie*, p. 63.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. Desnoyers, membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est décédé le 1er septembre 1887.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Essai sur la philosophie de Duns Scot, par M. Pluzanski, docteur ès lettres. Paris, Thorin, 1887, 296 pages in-8°.

Ce livre est une apologie de Duns Scot. Très justement surnommé le Docteur subtil, Duns Scot n'est pas aisé à comprendre. Il est vraisemblable qu'il s'est le plus souvent bien compris lui-même; mais, craignant sans doute de paraître ce qu'il était, un novateur, il s'est habituellement exprimé en des termes obscurs. Cela donne des facilités pour lui supposer des opinions diverses. M. Pluzanski n'a-t-il pas abusé de ces facilités? Pour le réconcilier presque sur tous les points avec saint Thomas, ne s'est-il pas exagéré la portée de quelques concessions prudentes? On est généralement enclin à trouver parfaits les gens que l'on aime, et M. Pluzanski ne dissimule pas le penchant qu'il a pour Duns Scot. Il aurait, d'ailleurs, tort de le dissimuler. Il faut toujours, en philosophie, dire franchement ce qu'on pense. C'est le plus sûr moyen d'intéresser même les gens qu'on ne convertit pas.

Ce louable *Essai* mérite d'être signalé, non seulement aux érudits, mais à quiconque se sent quelque goût pour l'étude des problèmes philosophiques. Si la langue que parlait Duns Scot n'est plus en usage, le fond de sa doctrine a, de nos jours, nous le reconnaissons, peut-être autant de partisans que d'adversaires.

Études sur le Philèbe, par Ch. Huit, docteur ès lettres. Un volume in-8°, Paris, Alphonse Picard, 82, rue Bonaparte.

M. Ch. Huit est un des hommes de notre temps qui ont le plus et le mieux étudié les ouvrages de Platon. Il connaît à fond les *Dialogues* du grand disciple de Socrate. Il n'ignore aucun des travaux auxquels ils ont donné lieu, tant en France qu'à l'étranger. Nous avons annoncé ici même son commentaire sur le *Parménide*. Ses *Études sur le Philèbe* ne sont ni moins profondes ni moins élégamment écrites. Elles comprennent d'abord une introduction, puis sept chapitres dont voici les titres : I. Analyse du *Philèbe;* II. Témoignage des anciens relatifs au *Philèbe;* III. Travaux des modernes sur le *Philèbe;* IV. La dialectique du *Philèbe;* V. La métaphysique du *Philèbe;* VI. La morale du *Philèbe;* VII. La théologie du *Philèbe*. M. Ch. Huit soutient que le *Philèbe* est bien de la main de Platon. Il s'attache à réfuter l'opinion contraire. «Si, dit-il, l'absence de tout témoignage historique décisif vient corroborer les doutes de l'examen de l'ouvrage, il ne faut point s'étonner de voir la critique judicieuse rompre en visière aux affirmations séculaires de la tradition. Mais encore faut-il que ces sentences de cassation ne soient prononcées qu'après un long et impartial examen. C'est, continue M. Ch. Huit, ce que nous semble avoir oublié M. Schaarschmidt, lorsque, dans son savant ouvrage sur la collection platonicienne (*Die Sammlung der platonischen Schriften*, Bonn, 1886), il a cru pouvoir condamner le *Philèbe* au même titre que la *Politique* et le *Parménide*. Si, sur d'autres points, nous avons adopté ses conclusions et ajouté à ses démonstrations des arguments nouveaux, ici, tout en rendant hommage à la subtilité comme à l'étendue de son érudition philosophique, nous nous séparons de lui sans hésiter. Bien plus, par une analyse approfondie des textes, par la discussion complète des diverses difficultés qu'ils soulèvent, nous espérons revendiquer victorieusement la paternité de ce dialogue pour l'auteur de la *République* et du *Timée*.» Ainsi s'exprime M. Ch. Huit. Il estime que, en l'absence de toute indication susceptible d'assez éclairer sa route, c'est uniquement à sa sagacité, à sa familiarité avec ce qu'il appelle l'esprit platonicien, que peut et doit faire appel la critique moderne. Même les plus éclairés s'exposent à de graves erreurs dès qu'ils abandonnent le terrain solide des textes. Ce terrain, M. Ch. Huit ne le quitte jamais. En terminant son ouvrage, il caractérise le dialogue qu'il a si délicatement et si fortement expliqué, dans le passage suivant : «Comme je le disais en commençant, c'est précisément en raison de l'étroite union, de la pénétration constante de la dialectique et de la morale que le *Philèbe* occupe dans l'œuvre platonicienne une place à part. Si, en outre, sur certains points, et d'une importance manifeste, la pensée du maître s'y révèle sous un jour nouveau et original, fruit de plus de cinquante ans de recherches et de méditations, en faut-il davantage pour recommander ce dialogue, presque à l'égal des plus brillants et des plus célèbres, à l'attention des philosophes et à la sagacité des érudits ?»

BELGIQUE.

Recherches critiques sur la biographie de Henri de Gand, dit le Docteur solennel, par Fr. Ehrle, traduit de l'allemand par J. Raskop. Tournai, 1887, 49 pag. in-8°.

Divers biographes ont prétendu que ce docteur justement célèbre, Henri de Gand, appartenait à la noble famille des sieurs de Goethals, qu'il avait été de l'ordre des Servites, enfin qu'il avait, durant son séjour à Paris, habité la maison de Sor-

bonne au titre de *socius* ou d'*hospes*. Ce sont ces différentes assertions que le R. P. Ehrle s'est proposé de réfuter dans l'écrit traduit en français par M. Raskop.

Sur le premier point la réfutation demeurera, croyons nous, sans réplique. La noble origine de Henri était attestée par une bulle d'Innocent IV où il était dit fils de Gerelme Goethals, sieur de Mude, et de Marguerite de Masmines. Mais le P. Ehrle prouve clairement que cette bulle est fausse. Henri de Gand, né sans doute de parents obscurs, ayant acquis une grande renommée, les Goethals ont été jaloux de s'associer à sa gloire et ont fait, dans ce dessein, fabriquer la bulle dont la fausseté n'avait pas encore été reconnue.

Le P. Ehrle démontre plus aisément encore que Henri de Gand n'a jamais porté l'habit des Servites. C'est au XVIIe siècle que les Servites l'ont, pour la première fois, réclamé comme un des leurs et se sont ingéniés à lui attribuer un rôle dans les affaires de leur ordre : un rôle important, cela va sans dire. Si la fable qu'ils ont tout entière imaginée n'a pas eu, même alors, beaucoup de succès, personne ne pourra plus désormais en rien croire. Non seulement Henri de Gand n'a jamais été Servite ; mais quand s'engagèrent, de son temps, les vives querelles entre les séculiers et les réguliers, c'est pour les séculiers qu'il prit parti. Cela résulte évidemment des témoignages produits par le P. Ehrle.

Le troisième point est de savoir si le Docteur solennel résidait, lorsqu'il enseignait à Paris, dans la maison récemment fondée par Robert de Sorbon. Le P. Ehrle donne lieu d'en douter ; mais il ne semble pas mettre au néant la revendication des Sorbonistes comme celles des Servites et des sieurs de Mude.

« On connaît mal, dit le P. Ehrle, la vie des plus illustres docteurs du moyen âge ; c'est pourquoi, ajoute-t-il, il a formé le dessein de rechercher ce qu'il y a de faux et de vrai dans leurs légendes. » C'est un dessein très louable. Que tout le monde s'empresse d'en encourager l'auteur.

TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

OCTOBRE 1887.

SOMMAIRE DU CAHIER.

PARIS.
IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXVII.

JOURNAL

DES SAVANTS.

OCTOBRE 1887.

Essai sur le libre arbitre, sa théorie et son histoire, par George-L. Fonsegrive, professeur agrégé de philosophie au lycée de Bordeaux; ouvrage couronné par l'Institut de France, Académie des sciences morales et politiques. Un volume in-8° de 592 pages, faisant partie de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine.* Félix Alcan. Paris, 1887.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Nous n'avons parlé, dans notre premier article, que de l'examen qu'a fait M. Fonsegrive des systèmes antiques sur le libre arbitre. Dans le présent travail, nous allons étudier la partie du livre relative aux doctrines des théologiens chrétiens et des philosophes du moyen âge. Le champ qu'elle embrasse est immense; l'auteur y a réuni et discuté une quantité considérable d'opinions en s'appuyant sur un très grand nombre de textes cités habituellement sans y rien changer et toujours de première main. Le suivre pas à pas dans sa longue carrière est impossible. Nous devrons nous borner à dire comment il a résumé et jugé quelques-uns seulement des principaux systèmes sur lesquels s'est portée son attention.

Jusqu'où la pensée antique avait-elle conduit la solution du problème? Sous quelle forme dernière l'avait-elle exprimée et laissée? Voici, selon M. Fonsegrive, le progrès essentiel qui s'était accompli depuis Socrate

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de septembre, p. 542.

jusqu'aux Alexandrins : « Le pouvoir de l'homme, à peine senti d'abord par les croyants et les premiers philosophes païens, en face de la toute-puissance formidable de la nature extérieure, a été profondément étudié par l'école de Socrate et surtout par Aristote. En même temps, au *fatum* s'est substituée une providence métaphysique. Le pouvoir de l'homme a eu dès lors à se concilier, non plus avec un *fatum* aveugle, mais avec une providence raisonnable et bonne, immuable dans son essence et dans ses décrets. La question dernière que le paganisme lègue au christianisme est donc celle-ci : Comment le libre arbitre de l'homme peut-il s'accorder avec l'ordre que la providence a établi? » « La théologie chrétienne, poursuit M. Fonsegrive, accepte la question ainsi posée. La précision du dogme ajoute même, en un sens, à la rigueur de la doctrine de la providence. Mais des éléments nouveaux contenus dans les Évangiles ou les Épîtres canoniques vont modifier et développer cette doctrine. »

Quels sont ces éléments? L'homme a péché et par sa chute première il a souillé sa postérité tout entière; l'humanité a donc besoin d'être rachetée et elle ne peut se racheter elle-même. La providence miséricordieuse vient miraculeusement à son secours. L'homme est racheté par le sang du Christ; mais, même après la rédemption, il ne peut, sans un secours divin et miraculeux, sans la grâce, rien faire qui puisse assurer son salut. Tels sont les dogmes surnaturels qui vont maintenant s'opposer à la croyance naturelle de l'homme en son libre pouvoir. Ce n'est pas tout : Dieu est juste et ne peut récompenser ou punir justement l'homme que si celui-ci est libre. Il est donc nécessaire de concilier le dogme et le libre arbitre. C'est cette conciliation qu'ont tenté d'opérer tous les docteurs du christianisme dont M. Fonsegrive va esquisser l'histoire.

En pénétrant dans des écrits vénérables où la foi prédomine et doit avoir le dernier mot, en approfondissant des doctrines délicates, compliquées, où la religion et la philosophie sont intimement mêlées, quelquefois même identifiées, l'auteur n'a garde de se comporter en théologien. Il conserve le rôle qu'il a pris déjà, le seul qui convienne en un tel sujet : il reste historien et psychologue. Il tâche de dire en termes aussi exacts et aussi clairs que possible, non pas certes quel est son avis personnel sur le libre arbitre dans ses rapports avec la grâce, la prescience et la prédestination, mais comment saint Paul, saint Augustin, saint Thomas, par exemple, ont maintenu le libre arbitre sans rien abandonner de leur croyance à la grâce, à la prescience divine et à l'acte éternel par lequel Dieu a marqué ses élus. C'était une tâche

malaisée; il fait preuve, en la remplissant, de tact et de prudente sagacité.

Dans beaucoup de passages il est incontestable que saint Paul admet un certain pouvoir de l'homme, une certaine collaboration de l'homme avec Dieu. Mais d'autres passages semblent au contraire tout accorder à l'action divine. Si la grâce vient des œuvres, elle n'est déjà plus la grâce. Les livres juifs avaient déjà dit : « l'Esprit souffle où il veut. » Saint Paul s'approprie cette parole, lorsqu'il écrit : « Il a donc pitié de qui il veut, et il endurcit qui il veut. » Faudra-t-il donc accuser Dieu d'injustice et d'impiété? « Nullement... Ô homme, qui donc es-tu pour répondre à Dieu? L'œuvre dit-elle à celui qui l'a faite : Pourquoi m'as-tu faite ainsi? Le potier ne peut-il pas faire de la même masse de boue un vase d'honneur et un vase d'abjection? » Les textes de saint Paul qui semblent se contredire, fait observer M. Fonsegrive, ne se contredisaient pas pour lui-même et doivent sans doute se compenser. Le christianisme tout entier y a trouvé la double affirmation de l'aide divine et de la coopération humaine pour l'accomplissement du bien. Et quand on lui demandait de concilier ces textes et d'en expliquer la conciliation, il répondait : Les voies de Dieu sont impénétrables et ses conseils d'une insondable profondeur. *O altitudo!*

Des données contenues dans les enseignements des premiers Pères la théologie tira trois conséquences principales : 1° l'homme ne peut rien faire de bien sans l'assistance de Dieu; 2° Dieu sait ceux qui seront sauvés et ceux qui seront damnés; 3° Dieu est juste, il n'y a pas en lui d'iniquité; l'homme donc est justement puni et récompensé; il coopère donc à l'œuvre de Dieu et jouit du libre arbitre.

Tous les théologiens, depuis les premiers temps jusqu'au XVIIe siècle, ont traité ces questions, qui ont été le fond principal des discussions dogmatiques. Un si grand nombre d'esprits pénétrants et subtils, de génies puissants et féconds, n'ont pu aborder ces problèmes sans les éclaircir, tantôt plus, tantôt moins. Que devenait, dans ce travail toujours renouvelé, le sentiment du libre arbitre? Qu'est-il devenu, notamment, dans les études qu'y a consacrées un observateur de son âme propre et de l'âme humaine en général tel que saint Augustin?

Au moment d'exposer les idées de saint Augustin sur le libre arbitre, M. Fonsegrive n'est pas sans éprouver quelque crainte. La pensée de ce Père sur la volonté a été si souvent et si diversement interprétée qu'il semble téméraire d'en risquer encore une explication. D'autre part, on court le danger d'altérer la doctrine de saint Augustin en citant isolément des passages qui ne sauraient avoir leur signification que placés

entre ce qui les précède et ce qui les suit. Ce brillant génie se plaît à employer des formules énergiques qui étonnent le lecteur, qui l'éblouissent souvent et qui ont besoin de commentaire. Il en est dont l'apparence paradoxale ne s'efface que lorsqu'on les remet entre ce qui les prépare et ce qui les complète. Il importe donc de suivre la pensée du grand docteur chrétien dans tout son développement. Leibniz avoue s'être trompé sur le sens des textes augustiniens pour n'avoir pas eu recours assez tôt à cette sage méthode. M. Fonsegrive l'adopte et la suit.

Qu'entend saint Augustin par ces mots : *le libre arbitre?* Il définit la volonté en ces termes : « La volonté est un mouvement de l'âme qui, en l'absence de toute contrainte, se porte à la conservation ou à l'acquisition d'une chose. » Le mouvement volontaire est donc par essence distinct du mouvement qui résulte d'une contrainte extérieure ou de la nécessité. On ne saurait dire qu'un homme est coupable quand on conduit sa main pour lui faire tracer des paroles criminelles, et on peut le dire, au contraire, si sa volonté a consenti à cette action. Une pierre qui tombe nécessairement n'est pas coupable; or il y a en l'homme une certaine chose qui se nomme culpabilité. Ce quelque chose tient à la volonté, dont la conscience nous découvre l'existence et le pouvoir. Nous nous sentons vouloir et ne pas vouloir; nous voyons et nous touchons pour ainsi dire notre volonté. Puis, nous savons que cette volonté n'est pas fatalement soumise aux excitations intérieures et extérieures. Nous ne cédons pas inévitablement à nos désirs ou à nos pensées. Deux hommes, en présence de la même femme, agités des mêmes émotions, agiront de deux façons différentes. L'un choisira la continence et détournera ses regards; l'autre préférera la volupté et se complaira dans sa passion. Il y a dans ces deux hommes quelque chose qui les pousse à se conduire différemment. La force des motifs ne vient donc pas des motifs eux-mêmes, mais de la personnalité, qui diffère d'homme à homme et dont l'élément principal est la volonté. Tantôt la raison domine et tantôt elle est esclave de la passion. Que la raison domine, il n'y a là rien d'étonnant; elle est supérieure à la passion par son essence, car elle est l'élan de l'âme vers les choses intelligibles, éternelles et immuables; mais que la passion, qui est le désir des choses sensibles, passagères, transitoires, domine sur la raison, c'est ce qui ne peut s'expliquer que par la libre volonté. Il faut que nous ayons en nous-mêmes un pouvoir particulier pour qu'un tel désordre puisse se produire. Ce pouvoir est évidemment ce que nous nommons libre arbitre.

Voilà un tableau de la volonté qui est d'une psychologie singulièrement fine, profonde et juste. En l'étudiant, on est frappé du progrès

qu'a accompli l'art de s'observer soi-même, depuis Platon et Aristote, qui, malgré leur génie philosophique, ne sont point arrivés, nous l'avons vu, à ce haut degré de précise exactitude. Nous devons donner des éloges à M. Fonsegrive, qui, afin de reconstituer cette théorie du libre arbitre, s'est imposé la tâche ardue de consulter, non seulement certes le *Traité du libre arbitre*, mais tous les ouvrages de saint Augustin. Nous chercherons tout à l'heure si son exposition l'emporte sur celles que d'autres avaient essayées avant lui. Mais nous avons, sans nous arrêter, à voir maintenant quelles limites saint Augustin a cru reconnaître au libre arbitre et comment il l'a, d'après M. Fonsegrive, concilié avec la grâce et avec la prédestination.

« Notre volonté, dit saint Augustin, n'en serait pas une si elle n'était pas en notre pouvoir; et, puisqu'elle est en notre pouvoir, elle est libre: *Voluntas igitur nostra nec voluntas esset, nisi esset in nostra potestate. Porro, quia est in nostra potestate, libera est nobis.* » Mais le libre arbitre peut-il, par ses propres forces, atteindre à la vie pleinement heureuse promise aux élus? Telle est la question capitale que se pose saint Augustin. Pélage définissait le libre arbitre : Un pouvoir égal de se porter au bien ou au mal, une indifférence ou un équilibre de la volonté entre l'un et l'autre. Les semi-pélagiens s'en formaient la même idée. Julien, disciple de Pélage, disait aussi : Le libre arbitre n'est autre chose que la possibilité de pécher ou de ne pas pécher. Saint Augustin rejette toutes ces manières d'entendre le libre arbitre. Dieu, dit-il, est essentiellement libre, et pourtant il n'est pas indifférent au bien et au mal; tout au contraire, il est porté infailliblement au bien. La liberté comme la comprennent Pélage et Julien n'est qu'un degré inférieur de la liberté, *libertas minor,* qui consiste seulement à pouvoir ne pas pécher. Il y a un degré supérieur de la liberté, une *libertas major,* laquelle consiste à ne pas pouvoir pécher. Cette liberté est celle qui appartient à Dieu seul.

Or, au-dessous de ces deux degrés de liberté, il en existe un troisième; c'est celui où la volonté est dans l'impuissance de ne pas pécher. Saint Augustin applique la dénomination de *libre arbitre* à trois états tout à fait différents : 1° celui où la volonté se décide toujours infailliblement pour le bien; 2° celui où la volonté peut se décider tantôt pour le bien, tantôt pour le mal; 3° celui enfin où la volonté se décide infailliblement pour le mal. Le plus libre de ces trois états est manifestement le premier; le moins libre est le dernier. Leibniz avait donc raison de remarquer qu'Augustin a pris les mots de *liberté*, de *nécessité*, de *possibilité*, d'*impossibilité*, dans un sens tout autre que celui qui est reçu dans les écoles.

De ces trois états quel est celui que possède l'homme? C'est le troisième. Dieu seul possède le premier. Adam, avant sa chute, possédait le second; mais la faute première a fait perdre à l'humanité le pouvoir qu'elle avait de se décider pour le bien ou pour le mal; le libre arbitre corrompu a été désormais incliné vers le mal, et, selon les fortes expressions de saint Augustin, l'homme, par le mauvais vouloir, a perdu le bon pouvoir : *per malum velle perdidit bonum posse.*

J'ai reproduit presque textuellement la partie principale de l'exposition de M. Fonsegrive, afin de montrer à quel point elle est solide, lumineuse et attachante. J'en omets quelques pages qui mériteraient cependant d'être citées et, pour n'être pas trop long, je passe à la doctrine de la grâce dans son rapport avec cette conception du libre arbitre.

Enfants d'Adam, nous avons hérité de sa faute et de son malheur. Nous ne pouvons rien faire pour le bien surnaturel, ni le désirer, ni le vouloir, ni même prier Dieu pour qu'il nous envoie sa grâce. Par nous-mêmes nous ne pouvons rien faire de parfaitement bon; nous ne sommes libres que pour mal faire. Mais, se demande M. Fonsegrive, cela veut-il dire que l'homme choisisse nécessairement le pire, comme le Dieu de Leibniz choisit nécessairement le meilleur? Et M. Fonsegrive répond : « Si l'on disait qu'il résulte de la doctrine d'Augustin que l'homme doit nécessairement faire le pire, on irait plus loin qu'il n'est allé... Il a seulement soutenu que, livrés à nos propres forces, nous ne pouvons rien pour le bien et que nous sommes tous pécheurs. L'homme est dans un misérable état de servitude quant au péché. Mais la bonté de Dieu remédie à ce malheur et sa grâce rétablit le libre arbitre dans l'état où il était avant la chute. » — « C'est ainsi, dit saint Augustin, que l'on défend la liberté de la volonté, non contre la grâce, mais selon la grâce. En effet, la volonté humaine n'acquiert point la grâce par la liberté, mais plutôt la liberté par la grâce : *Voluntas quippe humana non libertate consequitur gratiam, sed gratia potius libertatem.* » En l'absence du secours divin, nous ne pouvions que mal faire, et le serf arbitre semblait constituer le fond même de notre volonté. Mais, lorsque Dieu nous aide, nous pouvons, comme Adam avant son péché, choisir entre le bien et le mal, obéir à la grâce ou lui résister. C'est alors que l'homme est réellement libre.

Il ne l'était donc pas avant la venue du secours divin. Alors, avant cette venue, en dehors de l'aide divine, l'homme, d'après saint Augustin, n'avait-il donc aucun pouvoir? Quand la grâce est arrivée, a-t-elle travaillé sur une matière inerte et passive, qu'elle a pétrie comme Dieu l'a entendu? Admirons encore une fois la crainte que ressent saint Au-

gustin d'être entraîné à la négation du libre arbitre, et le soin qu'il prend de le sauvegarder. *La grâce même*, dit-il, prouve que nous possédons quelque pouvoir, car elle est un secours divin et « celui-là seul peut être aidé qui fait effort spontanément. Dieu n'opère pas en nous notre salut comme en des pierres insensibles ou en des choses dans lesquelles il n'a pas placé la raison et la volonté. *Celui-là seul est aidé qui agit par lui-même.* Saint Augustin emploie le langage que tiendra plus tard Malebranche : « Si l'on m'objecte que nous sommes donc agis et que nous n'agissons pas, je réponds : Non certes, ce n'est pas cela ; vous agissez et vous êtes agi : *Dicit mihi aliquis : Ergo agimur, non agimus. Respondeo : Imo et agis et ageris.* »

M. Fonsegrive ne pense pas que cette doctrine touchant notre effort spontané contredise la conception augustinienne de la grâce et, en cet endroit, pour faire bien comprendre le théologien merveilleux dont il expose la théorie, il semble lutter avec lui de souplesse d'esprit : « C'est Dieu sans doute, dit-il dans son commentaire, c'est Dieu sans doute qui opère en nous le vouloir et le parfaire. Ce sont ses propres mérites que Dieu couronne en nous. . . Mais cette opération de Dieu nous enlève-t-elle tout pouvoir ? Il ne le semble pas. Nous résistons toujours à la grâce; il faut que Dieu triomphe de nos résistances ; mais nous pouvons toujours lui résister plus ou moins. Lui résister moins, c'est accepter la grâce autant qu'il est en nous, c'est travailler à nous soumettre et coopérer avec elle. Notre action n'est donc pas nulle, quoique seule elle ne soit pas méritoire, et il faut que nous coopérions à la grâce pour mériter. Notre action n'est pas une condition suffisante du mérite, mais elle en est une condition nécessaire. »

Après toutes ces délicates explications, toutes ces fines distinctions, M. Fonsegrive avoue qu'il est bien difficile d'énoncer les deux opinions de saint Augustin sur la grâce d'une part, sur le libre arbitre de l'autre, sans qu'elles paraissent se contredire. Et, au surplus, il faut que cette apparente contradiction soit bien saisissante, puisque saint Augustin a écrit lui-même : « Cette question où l'on disserte sur l'arbitre de la volonté et sur la grâce divine est si difficile à résoudre que, lorsqu'on défend le libre arbitre, il semble qu'on nie la grâce de Dieu, et que, quand on affirme la grâce de Dieu, il semble qu'on enlève le libre arbitre. » Mais, quelle que soit la difficulté, elle n'a arraché au théologien aucune parole qui puisse être regardée comme un démenti donné au témoignage du sens intime. Son dernier mot est que la grâce divine ne supprime pas le libre arbitre ; qu'elle coopère avec lui d'une façon mystérieuse sans doute, mais qu'elle ne nous détermine pas malgré nous.

Et la prescience divine, n'enferme-t-elle pas la négation de la liberté humaine? Celui qui croit en Dieu est-il dans l'alternative ou de refuser à l'homme la liberté ou d'ôter à l'intelligence divine la connaissance de l'avenir? Le monde est ordonné avec un art admirable. Dieu a de toute éternité conçu le plan de cet ordre, et rien de ce qui doit y entrer ne lui est caché. Saint Augustin connaît et célèbre cet ordre magnifique; mais il déclare que la libre volonté fait elle-même partie du plan divin, et il essaye, un des premiers, de montrer que le libre arbitre peut s'accorder avec la prescience de Dieu. M. Fonsegrive nous dit par quels arguments. D'abord, si la prescience de Dieu enlève à l'homme son libre arbitre, elle l'enlève aussi à Dieu lui-même, car Dieu n'ignore pas plus ce qu'il fera que ce que nous ferons. En second lieu, nos actions volontaires sont prévues comme telles par l'intelligence divine; et dire que Dieu a prévu ce que je voudrai, c'est accorder que ma volonté existe dans la prescience divine, et par conséquent que Dieu la prévoit en tant que volonté libre, de sorte que la prescience divine, loin de détruire la volonté libre, ne fait que la confirmer. Enfin, la dernière raison présentée dans le *Traité du libre arbitre* est celle-ci : savoir n'est pas déterminer, connaître d'avance n'est pas nécessiter. Notre expérience personnelle l'atteste. Lors même que nous saurions de science certaine, infaillible, qu'un péché sera commis dans l'avenir, nous ne le rendrions pas pour cela nécessaire. A ces raisons il faut joindre celle par laquelle saint Augustin répond aux objections qu'avait soulevées Cicéron, et qui peut se ramener aux termes suivants : quoique la série des causes soit déterminée aux yeux de Dieu, il ne s'ensuit pas de là que la volonté libre n'existe point : Dieu prévoit les causes telles qu'elles seront, par conséquent les causes fatales comme fatales et les causes libres comme libres. Saint Augustin fait observer d'ailleurs, avec saint Jérôme, que le terme de prescience est absolument impropre lorsqu'on l'applique à Dieu. Dieu ne prévoit pas; il voit tout dans un présent éternel. Comment le voit-il? Il y a là un mystère que l'œil de l'homme est impuissant à pénétrer.

M. Fonsegrive a fort bien reproduit, quoique en l'abrégeant, cet ensemble de preuves qu'il a trouvées dans le *Traité du libre arbitre*, dans les *Confessions*, dans la *Cité de Dieu*. Ces preuves témoignent que le saint docteur n'entendait à aucun prix renoncer au libre arbitre. En outre, elles nous apprennent que c'est à son génie, à la fois profond et plein de ressources, que sont dus la plupart des arguments devenus classiques sur l'accord de la prescience et de la liberté. Quant à cette conclusion, à laquelle il aboutit comme saint Jérôme, que nous ne saurons jamais

comment Dieu voit l'avenir, elle demeure incontestable. Mais elle ne déconcertera pas ceux qui croient également à la liberté et à la prescience; et l'un des plus illustres, Bossuet, dira qu'une vérité ne peut contredire une autre vérité, « mais qu'il faut, au contraire, pour parler ainsi, tenir toujours fortement comme les deux bouts de la chaîne, quoiqu'on ne voie pas toujours le milieu par où l'enchaînement se continue. »

Reste encore une question redoutable. Dieu prédestine les saints et réprouve les damnés. Il y a là plus que de la prévision; prédestiner n'est-ce pas prédéterminer? N'oublions pas que, sur ce point, de même que sur les précédents, M. Fonsegrive expose non ce qu'il pense lui-même, mais ce qu'a pensé saint Augustin, afin de mettre une fois de plus en lumière le travail par lequel le grand théologien s'applique à maintenir l'intégralité du libre arbitre en présence de la rigueur du dogme, tant il tient à ne pas dépouiller son âme de cette haute faculté. Or c'est ce travail qui intéresse avant tout le psychologue, car il est, à la lettre, une réclamation itérative ou plutôt permanente de la conscience, premier et irrécusable témoin de notre pouvoir personnel.

Comment donc, selon saint Augustin, la vocation des élus n'entraîne-t-elle pas la destruction du libre arbitre? Il importe, d'après lui, de distinguer ce qui a trait aux élus de ce qui regarde la damnation des réprouvés. Tout le bien que font les élus, c'est Dieu qui l'accomplit en eux, mais avec leur coopération. En prévoyant leurs actions bonnes, Dieu ne prévoit rien qui lui soit extérieur à lui-même : il ne fait alors que voir d'avance les effets de sa volonté première qui a tout créé et tout préordonné. « Ce n'est pas parce que nous devions être par nous-mêmes saints et sans tache que Dieu nous a choisis et prédestinés, c'est afin que nous le fussions. »

Quant aux réprouvés, ce n'est pas Dieu qui les damne ou qui les perd; il n'est pas l'auteur du péché. Il veut toujours le bien. Adam a voulu librement pécher; nous voulons nous-mêmes librement pécher. Le libre arbitre est donc la seule cause de notre damnation. Le mal ayant été commis par nous, l'ordre exige que nous soyons punis. Devançant Leibniz, saint Augustin pense que les damnés servent à l'ornement et à l'ordre de l'univers de quelque manière incompréhensible. M. Fonsegrive ne se dissimule pas que cette doctrine sera peut-être trouvée cruelle. Dans ce cas, dit-il, on devrait se souvenir que saint Augustin soutient que, même pour les plus infortunés des hommes, « être vaut mieux que ne pas être. »

Il paraît bien, par certains passages, que le grand docteur n'était pas

IMPRIMERIE NATIONALE.

toujours pleinement satisfait de ses explications. Il pressentait qu'on en réclamerait de lui de plus convaincantes, de plus profondes, qu'on le prierait même de faire comprendre ce qui est incompréhensible. Sa croyance dans la réalité du libre arbitre n'en était nullement ébranlée. Il se contentait de répondre, par provision, aux questions pressantes, dans les termes suivants : « Que si maintenant on vient à nous demander d'approfondir ce mystère, pourquoi la grâce opère dans les uns de manière à produire le bien et non dans les autres, nous n'avons que deux mots à répondre : *Ô profondeur de la sagesse !* et : *Est-ce que pour cela Dieu est injuste ?* Que celui qui ne se contentera pas de cette réponse cherche quelqu'un de plus savant que nous; mais qu'il prenne garde de rencontrer un séducteur. »

En résumé, d'après M. Fonsegrive, « saint Augustin a fait résider l'acte de la volonté dans le choix entre deux motifs d'action : ce choix constitue le libre arbitre; et tous les hommes peuvent se décider entre deux motifs. Sans la grâce, après la faute d'Adam, ce pouvoir ne peut s'exercer que sur des actions inégalement mauvaises; avec la grâce, l'homme peut choisir l'action mauvaise ou se laisser docilement conduire par la main de Dieu. La grâce, loin d'annuler le libre pouvoir de l'homme, le laisse donc subsister en élargissant la sphère de son action. »

Notre historien psychologue conclut de toute son étude qu'on peut ranger saint Augustin parmi les partisans du libre arbitre véritable, tel que l'entendent les philosophes, malgré toutes les atténuations qu'il lui a fait subir. Il eût été sans doute à propos d'énumérer, en finissant, ces atténuations et de les replacer sous les yeux du lecteur. On comprendrait mieux ainsi que ceux qui ont étudié saint Augustin ne soient pas tous d'accord avec M. Fonsegrive, qui en convient lui-même. Il y a à la page 112 une note où il écrit : « Dans sa thèse intitulée *Doctrine de saint Augustin sur la liberté et la providence*, il ne nous paraît pas que Bersot, qui est d'un avis contraire au nôtre, se soit placé au vrai point de vue pour apprécier la doctrine complète de saint Augustin. On voit aussi pour quelles raisons nous ne croyons pas pouvoir nous ranger de l'opinion de M. Nourrisson, dans sa *Philosophie de saint Augustin.* » Or pourquoi Bersot paraît-il à M. Fonsegrive ne s'être pas placé au vrai point de vue ? Cela avait besoin d'être au moins indiqué. Et pour quelles raisons M. Fonsegrive croit-il être obligé de différer d'avis avec M. Nourrisson ? Quelle est l'exposition de Bersot et quelle est l'interprétation de M. Nourrisson ? Il était important de le rappeler brièvement. La moitié de la page 112 est vide; ce blanc aurait suffi pour un bref complément. Bersot avait longuement mûri son ouvrage. Nous

avons été témoin des recherches par lesquelles il l'a préparé et des soins qu'il y a apportés. Ce n'est pas à la légère qu'il a écrit : « N'est-il pas à craindre que l'homme, si Dieu lui restitue la liberté, ne succombe encore et ne fasse échouer les desseins de la Providence? La difficulté est considérable, et ne pouvait échapper à un esprit comme celui de saint Augustin. Il la tranche hardiment : Dieu, quand il lui plaît, et selon les vues de sa sagesse impénétrable, rend à la volonté l'efficace pour le bien agir; mais, au moment où il lui communique ce pouvoir du bien, il lui enlève le pouvoir du mal, et s'assure ainsi que son intervention ne sera pas vaine, et qu'il ne sera pas contrarié dans ses desseins. C'est de cette façon qu'il sauve la Providence, mais, il faut dire, aux dépens de la liberté. » Je ne critique ni ne défends ce passage; mais je persiste à croire que M. Fonsegrive devait le citer et en noter d'un trait le point qu'il jugeait faible. De même pour M. Nourrisson. Ses deux volumes sont fort appréciés. Le *Docteur de la grâce*, comme on a nommé saint Augustin, y est admiré sans doute, mais aussi discuté librement. Je lis à la page 358 du tome second : « Quoi qu'il en soit des perplexités ou des vicissitudes qu'a suscitées dans l'intelligence d'Augustin sa double qualité de théologien et de philosophe, il s'agit d'examiner en elle-même la doctrine définitive concernant le libre arbitre, à laquelle il a attaché son nom. N'hésitons pas à l'affirmer. Ici, non seulement le philosophe ne parle que sous la dictée du théologien, mais le théologien finalement absorbe, ou peu s'en faut, le philosophe. »

Et à la page 360 : « C'est chez lui une recommandation de tous les instants qu'il faut se garder de défendre la grâce en niant le libre arbitre, ou de défendre le libre arbitre en niant la grâce. Il est permis de croire qu'en imaginant tenir la balance, Augustin se faisait illusion. » M. Fonsegrive dit, de son côté, que saint Augustin a fait subir plus d'une atténuation au libre arbitre. Alors, en quoi donc consiste la profonde différence entre l'un et l'autre juge de la doctrine augustinienne? Autant que je le comprends, M. Fonsegrive a tenté de la marquer dans les lignes suivantes : « Si l'homme, sans la grâce, est nécessité au mal; si, avec la grâce, il est poussé comme irrésistiblement vers le bien, il ne s'ensuit pas qu'une véritable nécessité pèse sur lui. Il ne peut pas faire bien, dans le premier cas, mais il peut faire plus ou moins mal; Dieu l'incline au bien, dans le second cas, mais l'homme peut contribuer à rendre le bien plus ou moins grand; il coopère à l'action divine; il y a donc quelque chose qui dépend de nous, qui nous appartient, et qui peut, d'une façon mystérieuse, s'accorder avec la juste distribution de la grâce. »

Cette interprétation semble appartenir en propre à M. Fonsegrive.

Est-elle inattaquable? M. Ferraz, auteur d'un livre distingué et très approfondi intitulé : *De la psychologie de saint Augustin*, estime que le grand docteur incline certainement au déterminisme. « D'après saint Augustin, dit-il, Dieu produit dans l'homme non seulement le pouvoir, mais encore le vouloir et l'être. Tous les actes humains, dans leur cause, dans leur nature, dans leurs effets, s'expliquent par l'activité infinie du Créateur, raison dernière de tout ce qu'il y a dans les créatures. » M. Fonsegrive ne nomme pas M. Ferraz et ne mentionne pas son livre. N'est-ce pas encore là un auteur auquel on doive d'examiner son opinion?

Le livre de M. Fonsegrive est très étendu, et nous lui demandons de l'augmenter. Notre désir serait peu raisonnable si nous ne lui donnions pas en même temps le conseil de l'émonder en quelques endroits. Déjà certains critiques ont dit que cet ouvrage est trop touffu. Ce sera, nous le craignons, l'impression générale. L'auteur avait à choisir entre deux partis : tout dire et écrire deux volumes, — ou n'écrire qu'un volume et, négligeant les penseurs de second et de troisième rang, n'invoquer que les plus illustres soutiens ou adversaires du libre arbitre. Il a pris un terme moyen et essayé de tout résumer, de tout discuter en un seul volume. De là trop d'espace accordé à des personnages qui en méritaient peu ou qu'on pouvait négliger; et, au contraire, des lacunes dans les chapitres de haute et prédominante importance.

Nous avions déjà indiqué des oublis et des omissions dans la partie qui est relative à l'antiquité. Nous venons d'en signaler dans l'étude de la doctrine de saint Augustin. Peut-être en rencontrerait-on ailleurs encore. Toutefois ce ne serait pas dans les pages où est présentée la théorie du libre arbitre selon saint Thomas. Ce travail remarquable ne mérite que des éloges; et, quoique l'auteur exprime le regret de n'avoir pu qu'effleurer les thèses du plus puissant des penseurs de la scolastique, son résumé paraîtra certainement très fidèle et même, dans ses limites nécessaires, très complet.

Saint Thomas a une théorie de la volonté libre qui se rattache d'une part à la philosophie d'Aristote, de l'autre à celle de saint Augustin, mais qui modifie, corrige, renouvelle sur plus d'un point ce qu'elle emprunte à ces deux maîtres. M. Fonsegrive s'applique avec succès à faire voir les différences autant que les ressemblances qui existent entre les trois doctrines.

Et d'abord en quoi consiste essentiellement le libre arbitre? Comme Aristote, saint Thomas affirme que l'homme désire naturellement le bien. Ce désir s'impose à la volonté de l'homme. Dieu nous attire et nous ne pouvons nous soustraire à son attrait. La fin dernière de nos actes

s'impose à nous. Jusque-là, dit M. Fonsegrive, point de liberté. Mais nous possédons la raison, qui choisit entre les moyens d'atteindre la fin, et c'est dans la force élective que consiste le libre arbitre : *Liberum arbitrium nihil aliud est quam vis electiva.* Cependant, objectera-t-on, la raison nous montrant infailliblement les moyens les meilleurs, elle nécessitera notre choix, et nous voilà retombés dans le déterminisme intellectualiste.

Nullement, répond M. Fonsegrive : saint Thomas échappe à cette sorte de fatalisme par une théorie qui forme une des parties les plus profondes et les plus ignorées de la doctrine de ce docteur. Cette théorie consiste à bien établir que notre raison n'est pas une raison infaillible, mais une intelligence de faible portée, qui ne sait jamais de science certaine quel est le moyen le meilleur d'atteindre notre fin. En l'absence d'une certitude, nous choisissons d'après des probabilités contingentes; c'est bien nous qui décidons du degré de bonté de nos actions : nous en sommes donc les maîtres. Cette liberté peut se tromper; mais, malgré ses erreurs, elle est préférable à l'infaillibilité de l'animal. L'homme connaît son but, et son infériorité apparente, par rapport à l'animal, résulte d'un degré supérieur d'être et de raison. — Voilà, dirons-nous, une vue profonde et vraiment belle. Assurément on y distingue une analogie avec la conception platonicienne de l'opinion, faculté inférieure à la raison, et avec certaines idées d'Aristote sur le caractère contingent de nos choix; mais saint Thomas a fortement repensé ces théories anciennes; il y a imprimé sa marque et un caractère de nouveauté. Cette infaillibilité de l'animal, qui est une infériorité parce qu'elle s'ignore elle-même; cette faillibilité de l'homme, qui est une supériorité parce qu'elle se connaît, ces traits ne forment-ils pas déjà l'esquisse du tableau où Pascal représentera le « roseau pensant » dans sa faiblesse et dans sa force et qu'il terminera en disant : « . . . Quand l'univers l'écraserait, l'homme serait encore plus noble que ce qui le tue, parce qu'il sait qu'il meurt, et, l'avantage que l'univers a sur lui, l'univers n'en sait rien. »

Au nom d'un ordre éternel que rien ne trouble et ne peut troubler, saint Thomas essaye d'accorder la liberté humaine avec la grâce et avec la prescience. Sans doute il a enseigné que Dieu veut la volonté humaine et qu'il la meut. Mais il importe de comprendre sa pensée, afin de ne pas la fausser. Dieu, d'après saint Thomas, dit M. Fonsegrive, ne domine pas tellement le libre arbitre qu'il lui enlève toute efficacité et lui fasse opérer tout ce qu'il veut; saint Thomas soutient seulement que Dieu meut toutes choses selon leur condition, de sorte que les causes nécessaires produisent par la motion divine des effets nécessaires, tandis que

des causes contingentes résultent des effets contingents. Il répugne à la motion divine que la volonté soit mue nécessairement; cela ne conviendrait pas à la nature de notre volonté; elle est mue et reste libre, parce que cela convient à sa nature. Il ne faut pas, en outre, donner des raisons humaines des choses divines; il ne faut pas soumettre les actions divines aux lois du temps. L'accord entre la volonté divine et la liberté de l'homme est un accord intemporel. Les distinctions temporelles d'avant et d'après n'apparaissent qu'à nos yeux infirmes. Il n'y a en Dieu ni avant, ni après, mais une raison souveraine et une ineffable harmonie au sein de laquelle la volonté de Dieu n'est pas la cause antécédente de la liberté humaine, et la liberté humaine n'est pas la cause antécédente de la grâce.

Même application de l'idée d'ordre éternel à l'accord de la prescience divine avec la liberté. Dans cet ordre, même les causes secondes entrent comme causes. Elles ont donc par elles-mêmes une certaine efficacité. L'homme aura donc une force et un pouvoir, le libre arbitre. M. Fonsegrive ajoute que ce libre arbitre est, selon saint Thomas, indifférent entre deux possibles et choisissant celui qu'il veut. Dieu cependant sait ce que nous devons faire, mais sans nécessiter notre choix. Il prévoit tout ce qui doit être comme cela doit être, les choses nécessaires comme nécessaires, les possibles comme possibles, les actions libres comme libres. De plus, la liberté morale est une perfection; elle établit en nous une ressemblance avec la divinité, et la Providence doit vouloir que toutes les choses ressemblent à Dieu. La perfection divine n'est point jalouse de la perfection de l'homme; « ce qui est bon est exempt d'envie. » Ainsi parle saint Thomas, tantôt devançant Leibniz, tantôt faisant entendre un écho agrandi du *Timée* de Platon.

Quant à la liberté d'indifférence qu'on attribue à saint Thomas, M. Fonsegrive fait observer qu'elle est purement théorique et ne regarde que la possibilité abstraite. On ne saurait nier que le grand théologien ait donné à notre puissance de vouloir l'épithète d'indifférente; ce n'est pas une raison pour croire qu'il ait entendu par là qu'il existe réellement un seul moment où nous soyons indifférents entre deux partis. Soit, mais M. Fonsegrive concédera-t-il au moins qu'il y ait chez saint Thomas ce demi-pélagianisme qu'y reconnaît M. Hauréau [1] ?

Nous sommes forcé d'arrêter là notre compte rendu du deuxième livre de la première partie. A suivre l'auteur dans ses études sur la Réforme, le concile de Trente, le Jansénisme, nous serions entraîné à trop d'ar-

[1] *Dictionnaire des sciences philosophiques*, article SAINT THOMAS.

ticles et à trop de longueurs dans chaque article. Ce que nous venons de dire dans celui-ci suffira sans doute à faire apprécier l'érudition, la méthode irréprochable, la clarté, l'impartialité et aussi la subtilité de M. Fonsegrive. Il lui a fallu un certain courage pour s'enfoncer dans les travaux de la théologie et de la scolastique, à un moment où le vent de la faveur ne souffle guère de ce côté. Le succès de son livre n'en sera point compromis, tout au contraire. D'abord, il s'est tellement intéressé lui-même à ces théories qu'il les a rendues intéressantes aux autres. Puis, en pénétrant avec ardeur jusqu'au fond de ces doctrines vénérables, mais en plus d'un point surannées, il y a apporté, sans y viser, quelque chose de la jeunesse de son esprit, de façon qu'elles ne paraissent ni si vieillies ni si rébarbatives qu'on aurait pu le croire. Que son impartialité ne ressemble point çà et là à une extrême indulgence, nous n'oserions l'affirmer. N'oublions pas cependant qu'il ne tombe parfois dans cet excès qu'à force de chercher l'interprétation fidèle et le jugement juste.

Quels que soient pourtant les mérites de l'historien, dans un pareil sujet ce sont principalement les qualités du penseur, la sagacité pénétrante du psychologue qui importent. La partie théorique les mettra sans doute en évidence. Nous chercherons, dans un troisième article, si M. Fonsegrive les a déployées à un assez haut degré et s'il a su les faire servir à une nouvelle défense du libre arbitre.

Ch. LÉVÊQUE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

ANNE BOLEYN, a chapter of english history, 1527-1536, by P. Friedmann, in two volumes. London, Macmillan and Co., 1884.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Anne Boleyn avait travaillé à évincer Wolsey; mais, ne voulant négliger aucun moyen d'atteindre son but, elle ne refusa pas les offres de service du cardinal pour mener à réalisation le projet de divorce que Henri VIII avait si à cœur, et dont elle prenait avec lui en main la poursuite. Il lui importait d'ailleurs d'être soutenue par un personnage considérable dans l'Église, assez habile pour aplanir les difficultés que le haut clergé soulevait. Elle ne pouvait rencontrer un auxiliaire ecclésiastique plus expérimenté que le chancelier, qui avait gouverné en fait l'Angleterre.

La favorite comptait bien, une fois que la cassation du mariage de Catherine lui aurait permis d'épouser le roi, éloigner un ministre qui menaçait son crédit et sous l'influence duquel risquait de retomber son époux. D'autre part, Wolsey n'adoptait les visées d'Anne que dans son propre intérêt, car il n'avait pour elle aucune sympathie. Il espérait que la passion de Henri VIII serait refroidie, avant que les négociations entamées à la cour de Rome pour faire invalider le mariage de Catherine eussent abouti, et alors il aurait aisément déjoué les intrigues d'une femme délaissée. Le rapprochement momentané entre Anne Boleyn et le cardinal n'empêcha pas celui-ci, dès qu'il fut parvenu à connaître les instructions dont Knight était porteur, de représenter au roi combien était dangereuse la démarche que cet envoyé devait tenter près du pape. Knight était chargé de demander à Clément VII de ne point condamner comme un crime de bigamie le nouveau mariage que le roi d'Angleterre pourrait contracter, après avoir répudié son épouse. Or, ainsi formulée, la demande laissait clairement apercevoir la réalité des choses. Dans l'opinion de Wolsey, si le pape cédait à une telle sollicitation, il soulèverait contre lui l'indignation de l'Europe, et sa décision ne serait vraisemblablement pas acceptée des Anglais; si, au contraire, il refusait, l'affaire du divorce était à tout jamais compromise. Henri VIII reconnut la justesse de ces observations, et il se hâta d'expédier de nou-

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de septembre, p. 517.

velles instructions à Knight, qui était déjà en Italie. On n'y parlait plus de la question de bigamie; Henri VIII se bornait à faire demander au pape que la validité de son mariage avec Catherine fût soumise en Angleterre à un tribunal ecclésiastique dont un légat du Saint-Siège prendrait la présidence. Mais cette concession aux avis de son ministre n'était qu'apparente chez le roi d'Angleterre; il avait fait parvenir à son ambassadeur des instructions confidentielles où il lui prescrivait de ne rien négliger pour obtenir au plus tôt de Clément VII une bulle de dispense l'autorisant à contracter un nouveau mariage, sans qu'il pût être accusé de bigamie. Si le pape ne refusait pas cette faveur, la bulle devait être tenue secrète, et Henri VIII s'en servirait pour convoler à un second hymen, le premier une fois cassé par le tribunal ecclésiastique. Les nouvelles instructions données à Knight le trouvèrent à Foligno, où il était parvenu, non sans avoir rencontré bien des obstacles. Henri VIII lui ordonnait de se rendre à Rome. Il en prit aussitôt le chemin, et réussit à pénétrer dans cette capitale de la chrétienté, où Clément VII était tenu bloqué dans le château Saint-Ange. Knight se vit refuser l'accès de la forteresse papale, et on lui intima l'ordre de quitter sur-le-champ la ville éternelle. Il dut retourner à Foligno, laissant à l'adresse de Clément VII un mémoire sur la mission dont il était chargé. Il put enfin s'acquitter de son message; le Saint-Père ayant été mis en liberté, quelques jours après, il obtint de lui une audience à Orviète. Mais Knight se montra négociateur aussi maladroit qu'indiscret; il eut l'imprudence de dire à un officier du pape le nom de la femme dans l'intérêt de laquelle Henri VIII était impatient d'obtenir la bulle, et Clément VII fut ainsi informé du véritable motif en vue duquel ce monarque lui avait député un ambassadeur. En présence d'une telle duplicité, il ne pouvait accorder ce que Henri VIII réclamait de lui; mais, d'un autre côté, il était dans une situation trop précaire pour opposer à ce prince un refus catégorique, et il l'amusa par de belles paroles. Il consentit même à apposer sa signature sur deux brefs en apparence conformes à ce qu'on sollicitait. Mais son premier ministre le cardinal de Santi-Quattro, habile canoniste et jurisconsulte, eut soin d'introduire dans la rédaction de ces deux documents des termes qui en rendaient nulle la valeur. Knight ne s'aperçut pas de cet artifice; il quitta Orviète, persuadé qu'il avait pleinement réussi dans sa négociation. En route pour revenir en Angleterre, il rencontra, lorsqu'il était encore sur le sol italien, John Barlow, qui lui apportait, de la part du roi et de Wolsey, des instructions nouvelles, d'un caractère plus précis. Mais il était si convaincu de l'entier succès qu'avaient eu ses démarches,

qu'il ne voulut pas rétrograder et rentrer à Orviète, pour rouvrir la conférence avec le pape. Il se borna à attendre dans Asti les lettres du roi, où il s'imaginait qu'il serait félicité sur la façon dont il avait rempli sa mission. Loin de là, à la lecture des deux brefs que Knight avait expédiés par un courrier spécial, Wolsey découvrit aisément la ruse de Santi-Quattro, et il s'empressa de la signaler au roi. La rédaction avait été conçue de façon que possibilité était laissée à Catherine de faire toujours appel au Saint-Siège, qui se réservait de prononcer en dernier ressort.

La négociation avec le pape avait donc finalement échoué. En fait, Wolsey triomphait, car il était en droit de dire que l'affaire n'avait pas réussi, faute d'avoir suivi ses premiers avis. Henri VIII et Anne Boleyn ne le sentaient que trop; il leur fallut confesser qu'ils n'avaient pas su s'y prendre, et ils furent réduits à s'en remettre au cardinal. Celui-ci, qui voyait combien son maître tenait au succès, déploya, en cette occurrence, autant d'activité que de résolution. Il ne craignit pas, dans les instructions données aux deux mandataires qu'il députa à Rome, de se faire le prôneur du mariage que voulait contracter Henri VIII. Afin d'écarter de l'esprit du pape toute défiance à l'égard d'Anne Boleyn, il alla jusqu'à prescrire à ces deux agents de peindre au Saint-Père la favorite comme une femme douée de toutes les vertus, de toutes les qualités, digne par sa naissance du choix du monarque anglais, et pouvant légitimement aspirer à un hymen qui devait remplacer l'union que lui, Wolsey, avait toujours regardée comme incestueuse. Anne Boleyn, à laquelle les deux envoyés communiquèrent leurs instructions par l'ordre du cardinal, fut singulièrement flattée de ce qu'il disait d'elle. Aussi donna-t-elle son entier assentiment à la forme dans laquelle elles étaient rédigées.

La favorite, comme l'attestent quelques-unes de ses lettres qui se placent à cette date[1], se trouva alors dans les meilleurs termes avec Wolsey. Il a été déjà dit comment ce ministre entendait procéder. Il voulait faire prononcer, par un légat *ad hoc* que le pape aurait désigné, l'annulation du mariage de Henri VIII et de Catherine. Pressé par les agents anglais, Clément VII finit par souscrire à l'envoi de ce légat. Nous n'exposerons pas ici les différentes phases de la mission du cardinal Campeggio, qu'il avait choisi pour légat. M. Friedmann n'a que peu ajouté à ce qu'on en savait déjà. Nous rappellerons seulement, avec cet auteur,

[1] Voir les détails curieux que donne M. Friedmann sur les relations qui existaient à cette époque entre le cardinal et Anne Boleyn, qui échangeaient alors une fréquente correspondance (t. I, p. 70).

que le pape se montra fort cauteleux dans toute cette affaire et usa même souvent de duplicité. La situation menacée dans laquelle il se trouvait explique cette façon peu loyale d'agir. D'une part, il craignait de s'aliéner Henri VIII, dont il pouvait avoir besoin, de l'autre, il lui fallait ménager Charles-Quint, dont il avait tout à redouter, et, dans cet embarras, il s'efforçait de gagner du temps. Il avait compté sur le concours de Wolsey, pour empêcher, par des atermoiements, que l'affaire du divorce n'aboutît; mais ce ministre, loin de seconder ces moyens dilatoires, appuya au contraire les prétentions de son maître, et il insista près du Saint-Père pour que le droit fût donné à Campeggio de prononcer souverainement sur la validité du mariage. En effet, un point capital à obtenir pour Henri VIII, c'était que Catherine fût mise dans l'impossibilité de faire un dernier appel directement à Rome. Campeggio, une fois rendu en Angleterre, suivit la ligne de conduite que le Saint-Père lui avait tracée. Au lieu d'évoquer directement la cause devant le tribunal qu'il devait présider, il tira l'affaire en longueur. Il avait les deux bulles promises[1], et il en fit valoir le contenu pour abuser Henri VIII; mais il se garda bien de remettre entre ses mains ces pièces importantes, dont il ne se servit que pour empêcher que la procédure devant le tribunal ecclésiastique ne commençât. Anne Boleyn ne tarda pas à se convaincre que Campeggio se jouait du roi, et ce fut pour elle une amère déception, car elle s'était flattée de trouver dans le légat un homme disposé à lui être utile. Elle s'imaginait que ce revirement apparent de l'agent du Saint-Siège était le résultat des intrigues du parti de l'Empire en Italie et de la connivence secrète de Wolsey et du pape. Mieux instruite de l'état des choses par l'expérience qu'elle avait acquise à ses dépens, elle comprit enfin qu'elle n'avait chance de réussir qu'en agissant elle-même et se servant des moyens qu'avait suggérés Wolsey, lorsqu'il paraissait entrer dans ses vues. Elle était d'autant plus fondée à espérer en l'efficacité de son action directe, que la faveur croissante du monarque anglais avait mis dans ses intérêts une foule de ces gens qui sont toujours prêts à passer du côté du plus puissant ou du plus heureux. Au premier rang de ceux qui étaient venus grossir son parti, se trouvait Stephens Gardiner, secrétaire de Wolsey, homme capable et énergique.

Cette défection ne montrait que trop combien baissait le crédit du cardinal, dont les amis diminuaient chaque jour en nombre. On ne par-

[1] Voir ce que dit, au sujet de ces décrétales, qui devaient être gardées secrètes, et que Campeggio fit aussi voir à Wolsey, ce que rapporte M. Friedmann, t. I, p. 90.

lait plus que de sa chute prochaine, et ses ennemis, enhardis par l'impunité, s'étaient ligués pour le faire expulser du conseil du roi. La position de Wolsey semblait désormais perdue, car ses négociations près du Saint-Siège avaient complètement échoué, et cette déconvenue diplomatique ajoutait encore à la disgrâce qu'il encourait de la part de son maître. Au moment même où les partisans d'Anne Boleyn ourdissaient contre lui une coalition, le pape, de plus en plus mécontent de l'attitude du monarque anglais, retirait ses pouvoirs à Campeggio, et, revenant sur ses promesses ambiguës, il décidait finalement que ce serait à Rome qu'un tribunal ecclésiastique jugerait la question de la validité du mariage. Trompés dans les espérances qu'ils avaient mises en Wolsey, Henri VIII et sa maîtresse s'imaginèrent avoir rencontré chez Gardiner l'habileté qui faisait défaut au cardinal, et ce nouvel auxiliaire fut nommé secrétaire du roi; la conduite des négociations lui fut confiée. Cependant Wolsey demeurait encore nominalement premier ministre, et il garda ce poste quelque temps. Mais le roi le tenait à l'écart, et, tout occupé des plaisirs de la chasse, il refusait d'accorder à celui qui avait eu toute sa confiance les entretiens particuliers qui lui étaient instamment demandés. Les seuls égards que Henri VIII eut encore pour Wolsey, ce fut de le mettre à couvert de ses ennemis, acharnés à déchirer sa réputation. Il tenait d'ailleurs à le ménager, supposant qu'il pourrait encore tirer de lui quelques bons avis pour lever les difficultés dont l'affaire du divorce demeurait hérissée. Campeggio quitta l'Angleterre sans avoir rien fait, et Wolsey obtint seulement de l'accompagner à l'audience de congé que lui donna le roi. Ce fut la dernière fois que Henri VIII consentit à recevoir le cardinal. Ce prince n'avait pas réussi, à sa grande mortification, à mettre la main sur les décrétales dont le légat était porteur, et qui avaient été simplement placées sous ses yeux. Clément VII, aux regrets de les avoir signées, avait voulu que son légat ne s'en dessaisît pas, et il l'avait autorisé à les brûler, au besoin. Henri VIII, qui supposait que Campeggio les emportait avec lui, envoya jusqu'à Douvres pour faire ouvrir les bagages du légat, afin d'y chercher les bulles tant désirées, mais les perquisitions furent sans résultat[1].

[1] Henri VIII comptait, s'il pouvait s'emparer de ces documents, où le pape semblait s'être engagé à ne point révoquer les pouvoirs donnés à Campeggio, évoquer de nouveau l'affaire du divorce devant le tribunal du légat, tribunal dont Wolsey avait en ce moment la présidence, car le pape avait autorisé ce ministre à agir juridiquement de concert avec Campeggio, ou même séparément. Ainsi constitué, le tribunal ecclésiastique, fort de la concession de

Non seulement Wolsey se vit tomber en disgrâce, mais il se crut menacé dans ses biens et même dans sa liberté. Pour parer à ce danger, il abandonna au roi une partie de sa fortune et fit taire, à force d'argent, ses ennemis. Le parti d'Anne Boleyn l'emporta définitivement et, Wolsey une fois renversé, le duc de Norfolk fut placé à la tête du conseil du roi. Cependant tous les nouveaux ministres n'étaient pas partisans du divorce. L'un des principaux opposants était le nouveau garde des sceaux, Thomas Morus, alors en possession d'une grande notoriété littéraire, et que ses talents et ses vertus avaient désigné au choix du monarque. Les membres du nouveau cabinet étaient en majorité favorables à l'alliance française, car plusieurs d'entre eux avaient des obligations à François I[er] et en recevaient des pensions. Mais ce qui les unissait surtout, c'était la haine commune qu'ils portaient à Wolsey. Ils marquèrent leur avènement au pouvoir par de nouvelles grâces accordées à Anne Boleyn et aux siens. La favorite reçut le titre de lady Anne Rochford, destiné à faire oublier sa famille paternelle, qui sentait trop la roture. Elle prit en fait ouvertement la place de Catherine, et, dans un grand banquet donné par Henri VIII pour fêter le nouvel honneur conféré à sa maîtresse, celle-ci était assise, entourée des plus hautes dames de la cour, sur le siège qu'aurait dû occuper la reine. Il devint évident pour tout le monde que le roi allait épouser celle qu'il aimait, mais par quels moyens serait-elle élevée au titre de reine ? C'était là un point sur lequel les avis étaient partagés. La faveur croissante d'Anne Boleyn ne tarda pas à lui susciter des jaloux, et plusieurs même de ses partisans commencèrent à se refroidir à son égard. Le duc de Norfolk, son oncle, donna l'exemple de cette sorte de défection, et Thomas Morus et l'un de ses collègues laissèrent bientôt percer contre elle une véritable hostilité. C'était au point qu'à ce moment Anne Boleyn ne pouvait guère plus faire fond que sur son père, qui était pourtant peu favorable au divorce. Il demeurait fort en crédit et venait de recevoir du roi le titre de comte de Wiltshire. Anne se rabattit sur lui pour tenter de négocier encore près du Saint-Siège en faveur de la cassation du mariage, mais ce ne fut qu'à grand'peine qu'elle obtint qu'il se chargeât de cette difficile mission.

Les conjonctures étaient plus contraires que jamais au succès de

Clément VII, aurait pu rendre une sentence conforme au désir du roi d'Angleterre. Mais celui-ci chercha vainement à se saisir des décrétales, car, dès janvier 1529, le pape avait expédié au delà de la Manche son secrétaire intime, Francesco Campana, pour avertir Campeggio de détruire les fameuses pièces qu'on avait fait, un moment, miroiter devant les yeux de Henri VIII.

l'entreprise. Clément VII s'était rapproché de Charles-Quint et venait de consentir à le sacrer empereur. Le comte de Wiltshire partit d'Angleterre, le 21 janvier 1530, et se rendit en Italie, accompagné d'habiles théologiens, muni des décisions favorables au divorce que son maître avait achetées de plusieurs universités[1]. Tout cela fut de nul effet, et il ne rencontra à Bologne, où se trouvait le pape, qu'un mauvais accueil et des refus décidés.

Henri VIII était si désemparé qu'on put croire un instant qu'il en viendrait à redemander les conseils du ministre qu'il avait renvoyé et qui, gravement malade, demeurait accablé sous sa disgrâce. Ce qui donnait lieu à penser ainsi, c'est que le roi paraissait vouloir adoucir le coup qui avait frappé Wolsey, mais ce n'était là qu'un calcul inté-

[1] Henri VIII attendait beaucoup de ces décisions, qu'il achetait, au besoin, et qu'il continua à solliciter, même après avoir reçu du pape une réponse défavorable. Des commissaires nommés par ce prince répandirent en Angleterre une pétition en faveur du divorce, qu'ils firent signer par les théologiens et les jurisconsultes sur lesquels ils pouvaient exercer de l'influence. Les signatures étaient presque toujours arrachées par intimidation. Le nombre des refus qu'on rencontra fut si petit, que Henri VIII représente les hommes d'Église et de loi de son royaume comme s'étant prononcés presque unanimement pour l'invalidité de son mariage avec Catherine. Mais, sur le continent, les agents de ce monarque ne trouvèrent pas la même docilité. En Allemagne, les efforts pour gagner les théologiens échouèrent totalement, et catholiques et luthériens furent d'accord pour déclarer parfaitement légitime l'union de Henri VIII et de Catherine. En Espagne et dans les Pays-Bas, les Anglais ne purent exercer aucune action sur l'opinion des docteurs, parce que là on avait tout à redouter de Charles-Quint. Ce fut seulement en France et dans la haute Italie, que les envoyés de Henri VIII parvinrent, mais non sans peine, à obtenir les réponses qu'ils sollicitaient. Toutefois, la Sorbonne se refusa à rendre une décision sur la question de la validité du mariage. Les facultés de théologie d'Angers et de Poitiers allèrent plus loin : elles se prononcèrent formellement contre l'annulation. Aussi ce monarque, redoutant l'influence que de telles déclarations pourraient exercer sur l'opinion des autres universités auxquelles il s'était adressé, se résigna-t-il à de grands sacrifices pour amener François Ier à peser sur la Sorbonne, afin d'en obtenir une décision favorable. C'est également à l'appui du roi de France qu'il recourut pour se faire donner en Italie, pays alors divisé en deux partis politiques, le parti français et le parti espagnol, des réponses dans le même sens, par les universités et les théologiens. (Voir Friedmann, t. I, p. 114 et suiv.) Soutenu par François Ier, le comte de Wiltshire, qui représentait le roi d'Angleterre, exerça sur l'université de Paris une telle pression, que la Sorbonne revint sur la détermination qu'elle avait prise. Malgré la protestation de quarante-trois de ses docteurs, elle déclara nul le mariage de Henri VIII et de Catherine, sentence qui entraîna un revirement dans d'autres universités de France, lesquelles, à l'exemple de la Sorbonne, se prononcèrent bientôt contre la validité du mariage.

ressé. Le cardinal, comme il a été dit, avait fait don à son maître d'une notable partie de ses biens, à savoir de ses biens meubles et des sommes qui lui restaient dues. Parmi ces sommes figuraient les arrérages des pensions qu'il avait obtenues de l'Espagne et de la France. Si Wolsey n'avait plus aucune chance de se faire payer de l'Espagne, il pouvait encore espérer que François Ier s'acquitterait envers lui. Ce qui lui était dû par la France montait à un assez beau denier, et Henri VIII, toujours à court d'argent, était fort désireux d'encaisser la somme [1]. Déjà, ceux des courtisans qui gardaient de l'attachement au ministre s'enhardissaient à parler en sa faveur et travaillaient à ménager une entrevue entre le monarque et lui. Anne Boleyn, qui redoutait un tel rapprochement, fit échouer le projet. Secondée par le duc de Norfolk, qui ne se souciait pas de voir celui qu'il avait remplacé rentrer en relations avec le roi, elle parvint à faire intimer au cardinal l'ordre de s'éloigner de sa résidence de Richmond Lodge et de se retirer à York. Henri VIII, à bout de moyens, n'avait plus d'autre voie pour arriver à son but que de mettre en jeu l'influence considérable exercée en Italie par la faction française. Il fit à François Ier les avances les plus flatteuses et alla au-devant des concessions que celui-ci pouvait désirer, lui jurant une éternelle amitié et entrant tout à fait dans sa politique. Le monarque anglais fut habilement servi par son ambassadeur, le comte de Wiltshire, lequel travaillait avec d'autant plus d'ardeur à cimenter l'étroite alliance des deux souverains, qu'il voyait dans leur union la fortune de sa propre fille. Ce fut grâce à lui que François Ier fit choix, en août 1530, pour ambassadeur en Angleterre, de Jean du Bellay, qui s'était prononcé en faveur d'Anne Boleyn, dont il paraissait disposé à servir les intérêts. Mais ce prélat ne partageait pas toutes les vues des conseillers de Henri VIII. Les ministres anglais repoussèrent sa proposition de procéder immédiatement à la célébration du mariage avec Anne, en laissant à François Ier le soin de faire accepter cet hymen par le pape. Agir ainsi leur semblait mettre par trop le roi d'Angleterre dans la dépendance du roi de France. De plus, la majorité du Conseil anglais n'était pas pour le divorce, et elle se montrait d'autant moins favorable à Anne Boleyn, que celle-ci devenait fort impopulaire. Le duc de Suffolk, que son mariage avec Marie d'Angleterre avait fait beau-frère du roi et qu'avait exaspéré l'in-

[1] M. Friedmann (t. I, p. 110 et suiv.) a donné de fort curieux détails sur ce qui concerne les sommes et pensions que le cardinal Wolsey s'était fait accorder par la France, après le traité de 1525, et sur les réclamations dont elles furent l'objet.

solence de la favorite, eut la hardiesse de reprocher à Henri VIII de vouloir mettre sur le trône l'ancienne maîtresse d'un de ses gentilshommes; c'était une claire allusion à Thomas Wyatt. Aussi le duc paya-t-il son audace par une disgrâce immédiate. La situation d'Anne Boleyn était donc singulièrement menacée; mais, malgré tout ce qui se machinait contre elle, elle réussit à maintenir sa domination sur l'esprit du roi.

D'ailleurs, la mort de Wolsey, survenue le 27 novembre 1530, la délivrait d'un de ses plus dangereux ennemis et consolidait la position du duc de Norfolk. Elle se montrait plus impérieuse et plus exigeante que jamais; elle ne dissimulait pas son dédain pour ses adversaires, et elle adopta pour devise ces mots qui étaient en partie empruntés à la devise de la maison de Bourgogne [1] : *Ainsi sera, groigne qui groigne!* Elle voulait même faire broder ce *motto* sur la livrée de ses gens. La disparition de Wolsey n'eut pas cependant pour sa cause les bons effets qu'elle attendait, et le nombre de ses partisans continua à diminuer. Suffolk se mit ouvertement, dans la noblesse, à la tête de ses ennemis. Le duc de Norfolk lui-même alla jusqu'à parler de sa nièce en termes peu flatteurs. Catherine profita de ces conjonctures pour avoir avec son époux un nouvel et sérieux entretien. Henri VIII n'y garda plus la moindre réserve. Pour la première fois, il lui déclara ouvertement qu'il était résolu à rompre son mariage avec elle et à épouser Anne Boleyn, quelle que fût la réponse du pape.

Un tel ultimatum ne pouvait qu'amener une brouille complète avec le Saint-Siège, car il devenait de plus en plus évident que le Souverain Pontife n'accepterait pas le divorce et qu'il accueillerait l'appel de Catherine. En effet, dès le commencement de l'année 1531, les nouvelles envoyées de Rome à Henri VIII lui annonçaient clairement qu'il n'avait plus rien à espérer de ce côté. D'autre part, le moyen auquel s'étaient rattachés Anne Boleyn et ses adhérents venait maintenant à lui manquer. Ce moyen consistait à obtenir une décision favorable des évêques anglais, de façon à donner une apparence de légitimité à un nouveau mariage du roi. Mais la majorité de ces prélats ne se montrait pas disposée à entrer dans les vues du monarque et de la favorite. Ajoutez à cela que les agents de l'Empereur sollicitaient près du pape la condamnation formelle de Henri VIII et insistaient pour qu'il fût menacé de peines spirituelles et d'excommunication, s'il ne renvoyait pas Anne Boleyn.

[1] La devise de la maison de Bourgogne était : *Groigne qui groigne et vive Bourgoigne!*

Wolsey n'était plus là pour affirmer l'existence d'une décrétale qui avait dit tout autre chose, et l'embarras où ses précédentes déclarations auraient mis le pape n'était plus à craindre pour lui. Il pouvait donc, sans danger, prêter l'oreille aux demandes des agents de Charles-Quint.

La cause d'Anne Boleyn semblait conséquemment bien compromise, car l'excommunication du roi serait retombée sur sa tête. Henri VIII n'était pas alors assez fort pour braver les foudres du Saint-Siége, surtout en présence de la soumission que l'Église d'Angleterre témoignait encore à l'égard du Saint-Père. D'autre part, il ne pouvait guère compter sur l'ambassadeur de François Ier pour retenir Clément VII, car il ne rencontrait plus chez ce prince le même bon vouloir et les mêmes protestations d'amitié. Cependant l'alliance qui se conclut bientôt entre les deux rois eut pour le monarque anglais l'avantage de le protéger quelque peu contre le ressentiment de l'Empereur, menacé par la ligue de la France et de l'Angleterre. Une année et demie se passa encore, dans la cour de Henri VIII, en intrigues pour et contre la favorite. Thomas Cromwell avait pris hardiment sa défense, et il ne reculait pas devant une rupture ouverte avec le Saint-Siége. Il conseillait à son maître d'user de menaces envers les évêques, qui n'osaient guère résister aux volontés royales, mais il trouva un contradicteur dans l'archevêque de Cantorbéry, Warham, qui réprouvait l'emploi d'un tel moyen. On se serait d'ailleurs heurté, en procédant de la sorte, contre l'opposition des lords laïques de la Chambre haute, plus indépendants que les évêques, et qui ne votaient généralement pas avec eux. Anne Boleyn, de son côté, ne cessait d'agir; elle était parvenue à faire éloigner définitivement d'auprès du roi Catherine, qui dîna pour la dernière fois avec celui-ci le dimanche de la Quasimodo 1531. La favorite avait placé ses créatures dans des charges de la cour occupées auparavant par des personnes sur lesquelles elle ne pouvait compter. Elle avait ainsi gagné bien du terrain, quand la mort de l'archevêque de Cantorbéry la débarrassa du plus redoutable obstacle qu'elle trouvait sur son chemin. Henri VIII, devenu par là plus libre dans ses actes, s'empressa de donner à sa maîtresse de nouvelles marques de sa faveur. Huit jours s'étaient à peine écoulés depuis la mort de Warham, qu'il la créait marquise de Pembroke, attachait à ce marquisat un bien de la valeur de mille livres, et lui offrait en présent une partie des joyaux de la reine.

M. Friedmann suppose, et cette opinion ne manque pas de vraisemblance, que Anne Boleyn se faisait conférer ce marquisat avec les avantages qui y étaient attachés, afin de se prémunir contre tout événement qui eût rendu impossible le divorce et, conséquemment, son mariage,

IMPRIMERIE NATIONALE.

Il signale ce fait que, dans les lettres patentes d'érection du marquisat, lequel était destiné à passer aux héritiers d'Anne Boleyn, on n'avait pas spécifié, comme c'était l'usage en pareil cas, qu'il ne s'agissait que d'héritiers légitimes (*lawfully begotten*), omission qui laissait deviner qu'elle entendait assurer, par ce marquisat, le sort des enfants naturels qu'elle pourrait avoir du roi, car il lui devenait de plus en plus difficile de repousser les caresses de son amant, en présence des difficultés, tout au moins des lenteurs, auxquelles donnait lieu son projet de mariage; et, en effet, la date de la naissance d'Élisabeth prouve que Henri VIII n'avait pas attendu le sacrement pour exercer sur elle des droits conjugaux. Le monarque anglais, afin de préparer les cours de l'Europe à ce nouvel hymen et le faire notamment accepter de son allié François Ier, tenait à lui présenter Anne Boleyn comme la femme à laquelle il allait bientôt donner sa main. Il devait avoir avec le roi de France une entrevue. Il saisit cette occasion pour tenter de réaliser son projet.

Jean du Bellay, évêque de Bayonne, qui représenta en Angleterre, comme son frère Guillaume, seigneur de Langeais, la cour de France, nous a laissé sur toute cette affaire de curieux détails. Henri VIII et Anne Boleyn, qui cherchaient à le gagner à leurs intérêts matrimoniaux, affectèrent de lui marquer la plus grande considération. Ils eurent pour lui des prévenances particulières, auxquelles le prélat ne se montra pas indifférent. Jean du Bellay était invité souvent par le monarque anglais à ses chasses, où celui-ci avait soin de lui faire rencontrer Anne, de façon à établir entre eux les meilleurs rapports. L'évêque de Bayonne nous apprend notamment, dans une lettre au connétable de Montmorency, que la maîtresse du roi d'Angleterre lui avait fait présent d'une robe de chasse, d'un chapeau, d'une trompe et d'un lévrier[1].

Ce ne fut pourtant pas sans difficulté que la prétention de Henri VIII de faire accepter la favorite comme sa fiancée se réalisa, et encore n'obtint-il pas tout ce qu'il avait espéré. François Ier, qui s'était convaincu du peu d'utilité qu'avait eu la conférence du *Camp du drap d'or*, ne se montrait pas disposé à accueillir la demande d'une nouvelle entrevue que lui faisait Henri VIII. Ce dernier insista, et le roi de France finit par accéder à ses sollicitations. Il alla plus loin : il consentit à inviter, en des termes, il est vrai, qui n'avaient rien de bien net, la marquise de Pembroke à accompagner le monarque anglais sur le continent, où l'entrevue devait avoir lieu.

[1] Voir l'analyse de la lettre de Du Bellay à Montmorency, donnée par M. Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*, nouv. édit., t. IV, p. 122.

Mais François Ier n'entendait pas que cette conférence eût un caractère officiel, parce qu'il craignait de trop s'engager; il voulait tenir le projet caché, afin que la rencontre des deux princes pût être considérée comme fortuite. Henri VIII, dont les visées étaient tout autres, ne garda pas le secret. Il était si heureux de pouvoir dire que le roi de France allait le recevoir avec celle qu'il donnait déjà comme sa future épouse! Il lui semblait qu'une telle invitation équivalait, pour son allié, à reconnaître la légitimité du divorce avec Catherine d'Aragon. Dans son enivrement, il alla jusqu'à ordonner, par lettres scellées du sceau privé, à plusieurs femmes de lords de se joindre à la marquise comme dames de sa suite. Mais cette façon d'agir indigna la haute noblesse. Anne Boleyn ne trouva pas, dans ce qui fut arrêté par François Ier, les marques de considération dont il lui importait d'être entourée en accompagnant le roi d'Angleterre. Il aurait fallu, pour que sa présence à l'entrevue engageât réellement à la reconnaître comme la fiancée de Henri VIII, qu'elle fût reçue par une princesse de la famille royale de France. Or l'on ne pouvait songer, pour cet office, à la reine, Éléonore d'Autriche, qui était précisément nièce de Catherine d'Aragon. La sœur de François Ier, Marguerite de Navarre, sur laquelle Henri VIII comptait pour recevoir sa maîtresse, la sachant l'ennemie de l'Espagne et favorable aux doctrines religieuses nouvelles, ne s'était pas prêtée au désir du monarque anglais, parce qu'elle condamnait son divorce. François Ier en avait été réduit à se rabattre sur la duchesse de Vendôme, mère d'Antoine de Bourbon. Mais Anne Boleyn, qui n'ignorait pas la mauvaise réputation qu'avait à la cour cette princesse, à raison de ses mœurs, préféra renoncer à l'honneur qu'elle ambitionnait, plutôt que de s'exposer à être déconsidérée par le choix qui serait fait de la personne chargée de la recevoir.

La favorite dut donc se résigner à paraître dans un demi-incognito, et Henri VIII retira l'ordre qu'il avait envoyé aux femmes des lords de l'accompagner. Il partit avec Anne Boleyn, sans arranger les choses de façon à lui donner les apparences d'une reine. Après être restés quelques jours à Gravesend, chez sir Thomas Cheyne, ami de la marquise, ils passèrent la mer et vinrent débarquer à Calais, le 11 octobre 1532. De son côté, François Ier était arrivé à Boulogne. Dix jours après, Henri VIII se porta à cheval à la rencontre de son frère le roi de France. Mais, à son grand déplaisir, Anne Boleyn ne voulut pas le suivre, informée qu'elle était qu'aucune princesse ne se trouvait là, sur le sol français, pour lui faire accueil. La rencontre des deux souverains eut lieu sur la limite de leurs États respectifs. Elle fut marquée par de

grandes démonstrations d'amitié. Les deux monarques se rendirent ensuite ensemble à Boulogne, où François Ier traita somptueusement Henri VIII, trois jours durant. Le roi de France fit, à son tour, visite à son hôte dans Calais, où il fut également festoyé. Après le repas, il y eut bal. Les dames se présentèrent masquées; mais les masques ne tardèrent pas à être levés, et l'on reconnut, parmi les danseuses, Anne Boleyn, envers laquelle François Ier fit preuve de sa galanterie accoutumée : il lui offrit un riche bijou.

Au bout de trois jours, le roi de France prenait congé de son frère d'Angleterre et rentrait dans ses États. Si Henri VIII n'eut qu'à s'applaudir de cette entrevue, en ce qui touchait à la politique, Anne Boleyn fut loin d'être aussi satisfaite; elle ne pouvait regarder comme un acquiescement au divorce et à l'hymen qu'elle désirait tant la courtoisie d'un roi toujours empressé auprès des femmes. François Ier avait pris envers son allié, dans les conférences de Boulogne et de Calais, des engagements qui semblaient à ce dernier être des preuves d'une sincère amitié.

Le monarque français avait promis d'envoyer en Italie les cardinaux de Tournon et de Gramont pour veiller à ce que le pape, qui allait rencontrer Charles-Quint à Bologne, ne fît pas à cet empereur trop de concessions. Les deux prélats devaient conseiller au Saint-Père de ne prendre aucune résolution définitive à l'égard de Henri VIII, avant d'avoir eu une entrevue avec le roi de France, qui demeurait en constante communication avec le roi d'Angleterre par un ministre plénipotentiaire de celui-ci.

Le langage qu'avait tenu François Ier était, au reste, de nature à donner à Henri VIII une grande confiance dans l'appui qu'il attendait de lui pour l'heureuse solution de l'affaire du divorce. En effet, François avait répété au monarque anglais ce qu'il lui avait déjà mandé auparavant par son ambassadeur du Bellay, à savoir que le mariage avec Anne Boleyn ne créerait pas désormais de sérieux dangers, et qu'il défendrait, à Rome et ailleurs, ce qui avait été fait en Angleterre; il ajoutait que, pressé comme il l'était par Charles-Quint, le pape ne pouvait, sans doute, donner à l'avance son assentiment au mariage que voulait contracter Henri VIII, mais que, cet hymen une fois célébré, le Saint-Père finirait bien par l'accepter; que l'Empereur même allait se montrer vraisemblablement moins hostile et que si, par aventure, il en arrivait autrement, lui, roi de France, se chargerait de neutraliser l'action d'un tel adversaire. Ces assurances ne pouvaient qu'enhardir le roi d'Angleterre. Aussi redoubla-t-il d'efforts pour atteindre son but.

La timidité et l'irrésolution firent place alors chez lui à un excès de confiance et à une ardeur obstinée.

Anne Boleyn mit à profit le changement qui s'opérait dans le caractère de son amant, pour pousser plus vigoureusement l'affaire qui lui importait si fort. Se sentant soutenue par Cromwell et par les nombreux agents de celui-ci, elle ne négligea aucun moyen et déploya toute son habileté.

La nomination à l'archevêché de Cantorbéry d'un prélat dont elle était assurée fut surtout son œuvre. Le nouveau primat d'Angleterre s'appelait Thomas Cranmer. Il avait étudié la théologie à l'université de Cambridge, mais, s'étant marié, il se vit contraint de résigner les fonctions qu'il y exerçait. Ayant ensuite perdu sa femme, il prit les saints ordres, et rentra à l'université comme professeur de théologie. Le zèle avec lequel il avait défendu la légitimité du divorce de Henri VIII et de Catherine lui valut la place de chapelain du père d'Anne Boleyn, lord Rochford, depuis comte de Wiltshire, et, peu après (janvier 1530), il fut appelé en la même qualité près de la personne du roi. Quand le comte de Wiltshire fut envoyé à Bologne, Cranmer l'accompagna et, après le retour de celui-ci, il resta en Italie pour quêter les opinions qui pouvaient être favorables au divorce et pour assister en même temps dans ses démarches l'ambassadeur que Henri VIII avait près du Saint-Siège. Rentré en Angleterre, à la fin de cette même année, il reçut pour prix de sa mission l'archidiaconé de Taunton. Puis, comme Anne Boleyn et son royal amant étaient peu satisfaits de la conduite de sir Thomas Elyot, que le monarque anglais avait envoyé près de Charles-Quint, ce fut Cranmer qu'on choisit pour le remplacer.

L'archidiacre de Taunton se rendit, au commencement de 1532, en Allemagne. Sa mission n'était pas seulement diplomatique; des instructions secrètes lui imposaient de se mettre en rapport avec les théologiens et les docteurs allemands, afin de les gagner à la cause de son maître.

Sur ce point, son zèle ne fut pas couronné de succès. Après s'être bien démené, il n'aboutit qu'à un fort petit nombre de conversions d'Allemands aux intérêts du monarque anglais. Il dut se rendre à Vienne, où se trouvait Charles-Quint, alors tout occupé à préparer la guerre contre les Turcs; il le suivit bientôt en Italie. Mais à Mantoue, lui arriva la nouvelle qu'il était rappelé en Angleterre. C'était le moment où il allait être élevé à la haute dignité d'archevêque de Cantorbéry. Il apporta sur ce siège primatial, non seulement toute la soumission aux volontés du roi que Anne et son amant pouvaient souhaiter, mais

encore des sentiments absolument opposés à ceux du Saint-Père. Il ne s'était pas uniquement montré, en matière de doctrines, l'adversaire du Souverain Pontife, il s'était de plus marié, au mépris des canons de l'Église. Le fait s'était passé en Allemagne, où une jeune femme, qui partageait l'amour qu'il avait conçu pour elle, l'avait accepté comme époux. Cranmer se trouvait, de la sorte, dans la position où se plaça plus tard en France le cardinal de Châtillon, qui entendait rester évêque de Beauvais, bien qu'ayant contracté mariage avec Élisabeth d'Hauteville. Malgré le secret que Cranmer gardait sur son mariage, il ne fut pas bien difficile à Thomas Cromwell de percer le mystère, et il comprit que, dans une telle situation, cet ecclésiastique était complètement à la merci du roi. Mais de là naissaient naturellement de graves difficultés pour faire confirmer un tel choix par le pape. En outre, Charles-Quint, qui savait à quoi s'en tenir sur Cranmer, y était fort opposé. Dans ces conjonctures, l'archidiacre de Taunton recourut à la duplicité dont il avait usé à la cour de l'Empereur, où il avait laissé la réputation d'un homme auquel on ne pouvait se fier[1]. Le nonce, de Burgo, conseilla lui-même au pape un arrangement pour la question du divorce, arrangement appuyé par la France, et le pape finit par revenir sur les scrupules qu'il avait témoignés à accorder les bulles nécessaires à Cranmer. Se flattant, d'après les rapports qui lui étaient venus d'An-

[1] M. Friedmann fait remarquer que Cranmer joua un double jeu lorsqu'il fut envoyé par Henri VIII à la cour impériale. Tandis qu'il engageait le roi à persévérer dans son dessein, qu'il intriguait près des docteurs protestants de l'Allemagne, pour obtenir d'eux des déclarations favorables au divorce de celui-ci, il affectait devant l'Empereur et à la cour de Vienne d'être, au fond du cœur, opposé à la politique du roi d'Angleterre, et il s'exprimait avec un tel air de sincérité que Granvelle même fut sa dupe (voir t. I, p. 178). De retour en Angleterre, Cranmer montra la même hypocrisie. Tout fut alors mis en œuvre pour faire cesser l'opposition du pape. L'un des ministres de Henri VIII, dont le nom n'est pas inscrit sur la dépêche qui nous révèle le fait, suggéra au nonce de Burgo l'idée de recourir, pour régler l'affaire du divorce, à une sorte de tribunal spécial. Il s'agissait de réunir deux cardinaux, dont le pape aurait eu la désignation, en un lieu du continent, peu éloigné de l'Angleterre, comme, par exemple, Cambrai. Ces cardinaux devaient prendre connaissance de l'affaire et entendre les parties. Henri VIII naturellement aurait eu un représentant pour venir devant eux défendre sa cause. C'était là un expédient habilement imaginé, et qui paraissait tout à l'avantage des projets de ce dernier. Le nonce donna dans le piège, et il engagea le Saint-Père à accéder à la proposition, malgré l'avis contraire de Chapuis. Les deux cardinaux français nommés plus haut se prononcèrent pour cette façon de procéder. En acceptant le projet qui lui avait été suggéré, le nonce croyait parer au danger d'un schisme, qu'à la tournure que prenaient les choses il commençait à redouter.

gleterre, que l'affaire du divorce tomberait d'elle-même, Clément VII voulait éviter tout ce qui pouvait accroître l'irritation de Henri VIII.

Le 21 février 1533, Cranmer fut donc préconisé pour l'archevêché de Cantorbéry, dans un consistoire secret tenu par le pape, et, au commencement de mars suivant, des bulles lui étaient expédiées. Elles arrivaient à temps pour que Cranmer pût rendre à Anne Boleyn le service en vue duquel il avait été appelé au siège métropolitain d'Angleterre. La position de la favorite exigeait que son mariage se fît au plus tôt; elle était enceinte du roi, comme elle le lui avait déclaré, et différer le mariage eût été pour elle un double danger. D'une part, si l'enfant qu'elle allait mettre au monde n'était pas un héritier mâle, l'espérance de Henri VIII se trouverait déçue, et la passion de ce prince pour elle pourrait s'en ressentir au point de lui faire abandonner l'idée de l'épouser. D'autre part, si le fils attendu naissait avant le mariage, il était bâtard, et l'on était dans l'impossibilité de lui conférer le titre de Prince de Galles; l'illégitimité de cet enfant eût été difficilement couverte par un mariage subséquent. Il fallait donc à tout prix pour Anne qu'elle devînt la femme du roi, avant sa délivrance.

Telle fut la cause du mariage dont la conséquence était de rendre inévitable le divorce du roi et de Catherine, quelque réponse finale que pût donner le pape. Seulement, comme Henri VIII n'avait pas renoncé à tout espoir d'amener le Saint-Père à composition, et qu'il craignait que celui-ci, qui n'avait point encore à ce moment expédié les bulles à Cranmer, ne les refusât, à la nouvelle de la célébration d'un hymen par lui condamné, il eut soin de tenir d'abord son mariage secret.

Le mariage fut donc clandestin, et la bénédiction eut lieu le 25 janvier 1533, en présence d'un très petit nombre de personnes de l'intimité du roi. On a dit et répété que Rouwland Lee, chapelain de Henri VIII, consacra cette union illégitime, en récompense de quoi lui aurait été donné l'évêché de Lichfield; il règne cependant quelque incertitude sur celui qui maria le couple adultère, comme l'établit M. Friedmann. Chapuis soutient que Henri VIII et sa maîtresse furent mariés par un certain moine augustin, que le roi aurait payé de son service en le faisant nommer général des ordres mendiants, et notre auteur croit reconnaître par cette indication un certain George Brown, qui était, au printemps de 1533, prieur des Augustins de Londres (*Austin friars*), lequel devint, l'année suivante, provincial de tout l'ordre en Angleterre, et fut, plus tard, conjointement avec John Hilsey, choisi pour visiteur général des ordres monastiques. Il finit par être appelé à l'archevêché de Dublin, où il se signala par ses tendances réfor-

matrices. Quoi qu'il en soit du véritable consécrateur du mariage, le secret de cet acte fut gardé pendant quelques semaines; le nonce du pape ignora si bien ce qui s'était passé, qu'il parut, assis à la droite du roi, par lequel il venait d'être joué, à l'ouverture du Parlement, au commencement de février 1533. Les honneurs rendus au représentant du Saint-Siège, en cette circonstance, avaient été prescrits par Henri VIII, en vue de faire croire au public anglais qu'il demeurait en bons termes avec le pape, et qu'un schisme n'était nullement à craindre; et cependant tout tendait à une rupture définitive avec le Souverain Pontife, car le parti d'Anne Boleyn l'emportait décidément à la cour. Thomas Cromwell, qui tenait pour la favorite, se rendait maître de l'administration du royaume, remplissait de ses créatures les charges vacantes de l'État. Thomas Morus, auquel le bill voté pour enlever aux évêques une partie de leur autorité avait fait résigner les sceaux, était remplacé comme chancelier par un complaisant serviteur du roi, Thomas Audeley. Les agents de Cromwell surveillaient de très près ceux qui s'étaient prononcés contre le divorce et exerçaient sur eux une intimidation qui les empêchait de parler. Un vaste système d'espionnage qui se continua tant que Cromwell fut aux affaires étreignit toute l'Angleterre.

La favorite, dans la joie du triomphe, n'avouait pas pourtant son mariage, quoiqu'elle y fît dans ses discours de claires allusions, et, pour donner à penser que la célébration aurait lieu dans peu, elle s'occupait déjà de constituer sa maison. Elle se laissa même aller parfois à de dangereuses indiscrétions. Lord Wiltshire, son père, qui avait été tout d'abord peu favorable au divorce, en présence de la tournure que les choses avaient prise changea d'attitude. Il agit dans un sens opposé aux sentiments qu'il avait auparavant manifestés, et il s'entremit auprès des lords pour les amener à voter en faveur du divorce[1].

Cependant le pape avait accepté la proposition d'une entrevue avec François I[er], où il devait être question de la cassation du mariage de Catherine. Charles-Quint n'avait point fait d'opposition à ce sujet. Le roi de France chargea Guillaume du Bellay et Dinteville, bailli de Troyes, son nouvel ambassadeur à Londres, de s'entendre avec Henri VIII pour assurer à l'avance les bons résultats de cette entrevue. Les deux princes parurent être d'accord sur tous les points et, de leur côté, les cardinaux français s'engagèrent à obtenir du pape de laisser la question du divorce dans l'état, tant que l'entrevue avec le roi de France n'aurait pas eu

[1] Voir ce que dit M. Friedmann de l'entretien de lord Wiltshire avec lord Rutland (t. I, p. 188.)

lieu, engagement en retour duquel Henri VIII promit de ne pas pousser de son côté davantage l'affaire. Si François Ier et le pape se montraient fidèles à leur parole, il n'en fut pas de même de Henri VIII, qui, en violation de ce qu'il avait promis aux représentants de son frère le roi de France, préparait tout pour faire prononcer le divorce en Angleterre, et présentait au Parlement, dans le courant de mars, des bills portant atteinte à l'autorité papale.

Les ambassadeurs français ayant eu vent du mariage secret que le monarque anglais venait de contracter, celui-ci jugea prudent, pour ne pas être accusé d'avoir trompé son allié, d'envoyer à François I[er] George Boleyn, frère d'Anne, avec mission de lui faire connaître confidentiellement la vérité, le secret étant nécessaire à garder, pour ne pas rendre impossible la poursuite des démarches qui se faisaient près du pape. Cette précaution n'eut pas l'effet que Henri VIII attendait. François I[er] fut blessé d'avoir été ainsi dupé et d'être devenu un instrument pour tromper le Saint-Père. D'ailleurs, tout concourait à indisposer ce prince envers Henri VIII, qui prétendait s'en servir comme un auxiliaire de sa politique déloyale. Par son arrogance et son oubli des formes diplomatiques, George Boleyn avait encore contribué à irriter François I[er]. Ce prince, qui s'était proposé surtout d'empêcher une rupture avec Rome, n'était pas d'humeur à soutenir le roi d'Angleterre dans ses bravades contre le Saint-Siège. Aussi, l'évêque de Bayonne commença-t-il à blâmer le divorce du monarque anglais, quoique, quelques mois auparavant, il eût paru l'approuver. Mais le refroidissement de son allié n'arrêta pas Henri VIII, et Anne Boleyn prit de plus en plus les airs d'une reine. Le roi agissait systématiquement de façon à faire comprendre à ses sujets qu'il allait bientôt répudier Catherine et épouser sa maîtresse. Le moment semblait choisi tout exprès pour montrer qu'on se moquait du Saint-Siège, qui venait de consentir à accorder les bulles de Cranmer; et, pour ajouter au mépris que le gouvernement de Henri VIII faisait du Saint-Père, un bill était présenté au Parlement, dans le courant de mars, tendant à interdire les appels en cour de Rome. Ce bill substituait à la juridiction suprême du Saint-Siège, en matière matrimoniale, celle du primat d'Angleterre, et remettait à l'assemblée du clergé anglican la décision souveraine sur certaines causes où le Saint-Siège avait été jusqu'alors reconnu juge en dernier ressort.

M. Friedmann nous donne de curieux détails sur les moyens auxquels Henri VIII et le nouvel archevêque de Cantorbéry recoururent pour faire passer aux deux Chambres le bill en question. La majorité du Parlement y était en principe opposée. La bourgeoisie des grandes

IMPRIMERIE NATIONALE.

villes n'y était pas moins contraire; elle s'effrayait des conséquences fâcheuses que pourrait avoir, pour la tranquillité du royaume et pour le commerce, une lutte avec Rome. Le roi prit soin de ne convoquer que les pairs sur la docilité desquels il pouvait compter. Il fit taire l'opposition dans la Chambre des communes par des menaces, et s'assura un vote favorable en prenant des mesures pour empêcher les députés qui étaient hostiles aux bills de venir à Westminster. Le Parlement ayant adopté les mesures qui sanctionnaient le divorce et autorisaient un nouveau mariage du roi, Henri VIII ne crut plus rien avoir à dissimuler; il déclara nettement au représentant de l'Espagne, Chapuis, sa résolution de répudier Catherine; et lorsque des commissaires royaux se furent rendus chez celle-ci, dans le courant d'avril, pour lui signifier, au nom de Henri VIII, la défense de s'intituler reine d'Angleterre et l'ordre de se contenter du titre de princesse douairière de Galles, il n'y eut plus de mystère pour personne; on parla tout haut à la cour du mariage qu'avait contracté, plus de deux mois auparavant[1], le roi avec Anne Boleyn. Le lendemain du jour où Catherine avait reçu la visite des envoyés du roi, aux injonctions desquels elle refusa d'obéir, Anne Boleyn, pour la première fois, se montra avec tous les dehors de la royauté. Des trompettes marchaient devant elle, alors qu'elle allait à l'église, elle était suivie d'un grand nombre de dames, et la duchesse de Richmond, la fille du duc de Norfolk, portait la queue de sa robe. Après le service divin, Henri VIII aborda successivement les courtisans qui l'entouraient, et leur dit de présenter leurs hommages à la nouvelle reine, et il resta là à les surveiller pour s'assurer qu'il était obéi. La favorite était arrivée à ses fins. Il ne lui restait plus, pour être tout à fait reine, qu'à se faire couronner à Westminster. C'est ce qui eut lieu. Mais, en dépit des démonstrations d'allégresse de commande qui se produisirent sur son passage, quand elle se rendit à la Tour et de la Tour à Westminster, bien des voix insultèrent la favorite couronnée, tandis que Catherine, qui protestait contre le divorce et refusait de comparaître devant le tribunal présidé par Cranmer, était, avec sa fille Marie, l'objet de témoignages publics de respect et d'attachement.

ALFRED MAURY.

(*La fin à un prochain cahier.*)

[1] Le 25 janvier, fête de la Conversion de saint Paul.

Publications de la Société des anciens textes français (1872-1886). *Les chansons de geste.* — *Aiol, chanson de geste publiée par Jacques Normand et Gaston Raynaud,* 1877. — *Élie de Saint-Gilles, chanson de geste publiée par Gaston Raynaud,* 1879. — *Daurel et Beton, chanson de geste provençale publiée par Paul Meyer,* 1880. — *Raoul de Cambrai, chanson de geste publiée par Paul Meyer et Auguste Longnon,* 1882. — *La Mort Aimeri de Narbonne, chanson de geste publiée par A. Couraye du Parc,* 1885. — *Aimeri de Narbonne, chanson de geste publiée par L. Demaison,* 1886.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

IV

La chanson de *Raoul de Cambrai*, publiée pour la seconde fois par MM. Paul Meyer et Auguste Longnon, est depuis longtemps, et à bon droit, célèbre. Malgré les altérations de tout genre qu'elle a subies dans le cours des temps pour arriver à la forme qu'elle a revêtue vers la fin du XIIe siècle ou le commencement du XIIIe, altérations sans lesquelles nous ne la posséderions sans doute pas, elle nous offre encore l'écho le plus fidèle et le plus vivant qui soit parvenu jusqu'à nous de ce qu'a dû être l'épopée féodale au Xe siècle. Les éditeurs, avec un savoir et une critique que leurs noms suffisent à garantir, en ont établi le fondement historique, qui, par une bonne fortune assez rare, est sûrement reconnaissable; ils ont, en groupant et commentant les allusions diverses qui vont du XIe siècle[2] à la fin du XIIe, suivi autant que possible les transformations de l'œuvre primitive; ils ont déterminé par l'étude des rimes et assonances la patrie du poème (Picardie); ils ont donné un texte très supérieur à celui de la première édition, et aussi satisfaisant qu'on pouvait l'établir avec

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de juillet 1886, p. 393; pour le deuxième, celui d'août, p. 469; pour le troisième, celui de septembre, p. 539.

[2] La plus intéressante, véritable analyse de la chanson de geste telle qu'elle existait alors, est dans la chronique monastique de Waulsort (province de Namur), rédigée à la fin du XIe siècle. L'utilisation de ce texte important, qui était resté jusqu'à eux inaperçu dans le *Spicilegium* de d'Achery, est un des meilleurs titres des éditeurs à la reconnaissance du public savant.

les ressources insuffisantes que l'on possède, et qu'ils ont pu d'ailleurs augmenter d'une manière inespérée[1]; ils y ont joint un copieux glossaire et une table des noms propres, avec explications, qui leur a demandé beaucoup de travail et rend les plus grands services; en un mot, ils se sont acquittés de leur tâche d'une façon supérieure : il suffit de le dire une fois pour toutes, et il n'y a guère lieu à faire sur leur œuvre commune d'observations de détail[2]. Me servant des faits qu'ils ont rassemblés et des vues qu'ils ont exprimées dans leur savante et concise introduction, je voudrais seulement présenter à mon tour quelques réflexions sur ce poème, si frappant et curieux à tant de titres, et dont la publication peut se placer au premier rang parmi celles dont la Société des anciens textes a le droit d'être fière.

On a reconnu depuis longtemps que le poème de *Raoul de Cambrai*,

[1] On n'a qu'un manuscrit, de la fin du XIII[e] siècle, écrit par deux copistes, l'un et l'autre hâtifs et négligents; en outre il est défectueux au commencement. Les éditeurs ont découvert, dans un cahier écrit par le président Fauchet, la copie d'environ deux cent cinquante vers, appartenant à différents endroits du poème, pris sur un autre manuscrit, aujourd'hui perdu, et ils ont su tirer le meilleur parti de cette heureuse trouvaille.

[2] Voici quelques menues remarques sur le texte : v. 111, je ne suppléerais pas *tex onnor*, le mot *onnor* étant féminin, mais plutôt *tex consex*, qui convient d'ailleurs mieux comme sens; v. 333, je suppléerais *qu'en lit* et non *que il;* v. 514, lisez *nel* pour *le;* v. 1681, *toi* n'est guère compréhensible, on pourrait lire *roi;* v. 2687, lisez *hom*[*e*]; le v. 2871 n'a pas besoin de correction : *le blasme* signifie ici la mutilation que vient de subir Ernaud; v. 3824, *se* lisez *si* (*ci*); v. 4059, *metrai*, lisez *me trai*[*e*]; v. 5180, *pitié*, il faut pour la rime corriger *pitez;* v. 5518, *çaigne*, lisez *taigne;* v. 6598, au lieu de *m'ait* suppléez *plaist, m'aït* faisant deux syllabes; v. 7186, le mot peu lisible qui commence le vers est sûrement *Dame* et non *De;* au vers suivant lisez *avuecques* pour *avuec;* v. 7319, lisez *sires* pour *sire;* v. 7557 et 8525, on ne peut admettre *eslecier : quis* pour *que les*, proposé par les éditeurs, permet au second vers de rétablir *eslecier;* au premier, supprimez *le* avant *fol;* le vers 7609 est à bon droit suspecté par les éditeurs : il me parait très plausible de lire *Diex nous donra espoir un autre fil;* après le vers 8231, il faut admettre une lacune : le vers suivant se rapporte à Bernier et non à Guerri. Les mots sont parfois mal coupés; ainsi les verbes *enmener, enporter, enlever*, n'existent pas en ancien français : il faut lire *en mener, en porter, en lever;* v. 3657, lisez *s'amie*, v. 6009 et 6115, *m'amie*, au lieu de *sa mie, ma mie;* v. 6975, *nen* au lieu de *n'en*. L'usage des éditeurs de ne pas compléter les noms propres marqués par de simples initiales est fort incommode (notamment pour le *B.*, qui représente tantôt *Bernier*, tantôt *Berneçon*, le *G.*, qui représente tantôt *Gautier*, tantôt *Gautelet*, et qui en outre désigne parfois *Guerri*), et l'on n'en voit pas le motif : pourquoi traiter ces abréviations autrement que les autres? La ponctuation, généralement excellente, pourrait çà et là être améliorée (sans parler d'évidentes fautes d'impression), par exemple, aux vers 644-645, 670, 877, 1376, 8231.

tel qu'il nous est parvenu, n'est pas homogène, et comprend des morceaux qui diffèrent de date et de style[1]. MM. Meyer et Longnon ont précisé davantage, en constatant que le texte donné par l'unique manuscrit se divise en deux parties, nettement distinguées par le fait que la première (v. 1-5555) est en rimes, la seconde (v. 5556-8726) en assonances. Contrairement à ce qu'on attendait, c'est la partie rimée ou au moins la première partie de cette partie qui est la plus ancienne, comme fond s'entend, qui représente seule le vieux poème primitif; le reste n'est qu'une continuation postérieure et, à ce qu'il semble, de pure invention. Toutes les allusions qu'on rencontre se rapportent uniquement à la partie rimée; un manuscrit, perdu aujourd'hui, vu par Fauchet, ne contenait que celle-là. Laissant donc de côté la seconde partie, sur laquelle je reviendrai plus tard, je ne m'occuperai pour le moment que de l'ancien poème, tel qu'il nous apparaît, « renouvelé », dans la version rimée.

La forme de ce renouvellement est loin d'être bonne. Le rimeur s'est rendu la tâche facile, d'une part en se contentant de rimes souvent insuffisantes (ce qui ne peut nous déplaire, puisque dans ce cas il a dû garder la forme antérieure), d'autre part en multipliant, plus peut-être qu'aucun de ses pareils, les formules toutes faites, les expressions banales, les locutions impropres et obscures, les hémistiches de remplissage. En outre, il ne pouvait plus bien se représenter le milieu matériel et moral où se meuvent les personnages et les événements du récit; il a dû très souvent altérer, abréger, amplifier son original par inintelligence ou par caprice. Enfin cet original lui-même ne méritait ce titre que d'une manière bien relative. Depuis le milieu du xe siècle jusqu'au commencement du xiie, où l'on peut sans doute faire remonter la forme en assonances que notre remanieur a mise en rimes, la chanson a subi bien des modifications entre les mains des jongleurs : on le présume à bon droit, *a priori*, et on en a la preuve positive grâce au précieux résumé qu'une chronique de la fin du xie siècle nous a donné d'un poème sur Raoul assez différent du nôtre et plus rapproché de l'histoire telle que nous la connaissons. Malgré ces conditions défavorables, la puissance épique du sujet, l'inspiration héroïque et barbare de la première chanson ont dominé ceux qui l'ont successivement accommodée aux goûts de leur temps et de leur public, et, sous les repeints hésitants, grossiers et maladroits de l'image que nous avons sous les yeux, on peut encore entrevoir les traits simples, hardis, grandioses, l'emportement, la brusquerie, la

[1] Voir notamment la notice de M. Paulin Paris sur *Raoul de Cambrai*, dans le tome XXII de l'*Histoire littéraire de la France*.

passion ardente, la beauté farouche de la fresque primitive. Donnons, en ne nous attachant qu'à l'essentiel et en mettant en relief les lignes maîtresses de la composition, trop souvent noyées ici au milieu d'insignifiants détails, une idée de ce poème, d'une si haute valeur historique.

Raoul Taillefer, comte de Cambrai, est mort, laissant sa femme Aalais, sœur du roi de France Louis (c'est Louis d'Outremer), enceinte d'un fils qui, à sa naissance, est appelé Raoul, comme son père. Le roi donne les fiefs de son beau-frère à un de ses barons, le Manceau Gibouin, en engageant sa sœur à l'épouser, et en stipulant d'ailleurs que, pour le Cambraisis propre, Gibouin n'en aura que la garde jusqu'à ce que Raoul soit d'âge[1]. Aalais se refuse avec indignation « à faire coucher le mâtin dans le lit du lévrier », et reste veuve, élevant son fils avec l'aide de Guerri le Sor[2], comte d'Arras, frère de son mari. Devenu homme, Raoul, qui a de bonne heure été mené à la cour du roi son oncle, réclame tous les fiefs de son père. Le roi refuse, mais lui promet le premier fief qui sera vacant. Bientôt après, Herbert, comte de Vermandois, étant mort, Raoul, bien qu'Herbert laisse quatre fils déjà hommes faits, exige du roi l'investiture du Vermandois et se prépare aussitôt à l'envahir. Ici se place un des épisodes vraiment épiques du récit. Aalais, qui a tout sacrifié à son fils, l'adjure de ne pas entreprendre une guerre injuste contre les fils d'un homme qui était l'ami de son père. Raoul la renvoie dédaigneusement à « ses chambres ». Alors Aalais lui rappelle tout ce qu'elle a fait pour lui, et, courroucée de son fol entêtement, finit par le maudire : « Puisque tu veux aller revendiquer une terre où tu n'as aucun droit, et que pour moi tu ne veux pas y renoncer, que Dieu ne te ramène pas sain et sauf! » La malédiction une fois lancée, elle la regrette amèrement et passe ses jours dans l'angoisse; mais l'effet n'en peut plus être arrêté, et dès lors une destinée fatale est suspendue sur la tête de Raoul. C'est ainsi, quoique avec des circonstances merveilleuses qui manquent ici, que la mère de Méléagre, dans l'épopée grecque, voue à la mort son propre fils[3].

Cependant Raoul rassemble ses hommes et entre en Vermandois.

[1] Rien n'est moins clair dans le poème (sans même parler des lacunes du manuscrit) que tout cet exposé. Aalais est sœur de Louis (ce qui paraît conforme à l'histoire), et en même temps elle appartient au lignage de Lavardin, et c'est à ce titre qu'elle possède le Cambraisis. Gibouin semble, à plusieurs reprises, être mis en possession du Cambraisis, et cependant Raoul est évidemment maître de Cambrai. Avait-il la ville et Gibouin le pays? Guerri menace beaucoup Gibouin, et ne fait rien contre lui, etc. Il est visible que le remanieur ne comprenait pas grand'chose à tout cela.

[2] *Sor* (français moderne *saur*) veut dire « blond ardent ».

[3] Dans le poème plus ancien que paraissent avoir connu l'auteur de la chro-

Il arrive à l'improviste à Origni (canton de Ribemont, arrondissement de Saint-Quentin), où les fils d'Herbert avaient fondé un monastère de femmes. Raoul, pour courroucer les adversaires qu'il hait à mort sans cependant qu'ils lui aient rien fait, donne l'ordre de planter sa tente au milieu du moutier : « Attachez mes chevaux aux colonnes[1], abritez mes sommiers sous les porches; mes éperviers percheront sur les croix. Faites devant l'autel un lit où je coucherai, appuyé au crucifix; les nonnes seront données à mes écuyers. » La *desmesure* s'est emparée de lui, sans doute déjà sous l'influence de la malédiction maternelle. Ses gens n'osent exécuter ses ordres; son oncle lui-même, ce Guerri le Sor, que nous verrons ailleurs si violent, recule devant de tels excès. Raoul consent à retirer ses ordres; il campe dans les prés devant les palissades d'Origni, et même, après un entretien avec l'abbesse Marsent, il lui promet de respecter et le couvent et le « bourg » qui l'entoure. Mais des ribauds du camp de Raoul, ayant voulu piller, sont tués par les bourgeois; un d'entre eux échappe et vient se plaindre à son maître, qui se lève furieux, fait armer ses hommes, brise la première enceinte palissadée, et, voyant les habitants se défendre derrière les murs, fait mettre le feu au bourg. Le bourg est bientôt en flammes, le couvent aussi; les cent nonnes réfugiées dans l'église y sont toutes brûlées. Pour comble d'horreur, c'est le vendredi saint que cela se passe. Raoul revient à sa tente, et dit à son sénéchal : « Sers-nous à manger des paons rôtis, des cygnes au poivre et de la venaison, et que tous en aient à cœur joie! » Le sénéchal se signe : « Avez-vous renié la chrétienté? On doit jeûner en ce jour solennel, et nous qui venons de faire tant de mal, de violer une église, de brûler des nonnes, vous voulez nous faire encore offenser Dieu? — Bah! dit Raoul, pourquoi ces bourgeois m'ont-ils offensé? Ils m'ont tué deux hommes; c'est justice qu'ils l'aient payé cher. Mais il est vrai que j'avais oublié le carême. » Et, renonçant à manger, il demande des échecs, et se met à jouer, le cœur encore tout gonflé de colère. Il est impossible d'imaginer des scènes plus caractéristiques et qui nous reportent mieux aux temps effroyables de la féodalité naissante. On voit que le seul frein qui puisse être apporté aux férocités et aux convoitises est le frein de la religion, et l'on voit aussi combien il est peu puissant. Le pouvoir de la

nique de Waulsort et celui de la première partie du poème sur la croisade d'Albigeois, il y avait une autre scène violente entre la mère et son fils. Raoul ayant brûlé Saint-Quentin (cet épisode a disparu), sa mère lui en faisait de vifs reproches, et il s'emportait presque jusqu'à la frapper.

[1] Je supplée ce vers, qui n'est pas dans le manuscrit; le suivant parle des « sommiers »; il faut bien que les « destriers » aient aussi leur place.

religion, encore est-il méconnu sans cesse, semble se limiter aux commandements de l'Église et laisser hors de son domaine les commandements de Dieu.

Mais l'incendie d'Origni devait avoir de terribles conséquences pour Raoul. Son ami le plus cher, qu'il avait fait élever avec lui, mené à la cour de France et armé chevalier, était le jeune Bernier, fils naturel d'Ybert de Ribemont, l'un des fils d'Herbert [1]. Depuis que Raoul avait prétendu sur l'héritage de son père et de ses oncles, Bernier se trouvait placé dans une pénible situation morale, entre ses liens de famille et son devoir envers son seigneur : ce dernier avait pourtant été le plus fort. Mais à Origni une cruelle épreuve l'attendait. Marsent, l'abbesse, n'était autre que la mère de Bernier, enlevée jadis par Ybert, délaissée par lui et devenue religieuse. Bernier a vu l'incendie gagner le couvent, il a vu sa mère étendue au milieu des flammes, sur sa poitrine son psautier en feu; il a vu brûler « les mamelles dont elle l'avait nourri ». Il dévore cependant sa douleur, et quand Raoul, ayant chaud dans sa partie d'échecs, demande le vin, c'est Bernier qui lui présente à genoux la coupe d'or. Raoul la prend, et la vide à la ruine des fils d'Herbert. Bernier n'y tient plus : « Raoul, dit-il, tu payes mal le service que je t'ai fait. Tu as brûlé ma mère dans son moutier, tu veux maintenant déshériter mon père et mes oncles; je devrais leur porter secours et me venger. — Ah! bâtard, dit Raoul, tu es digne de ta naissance. Tu es l'homme de mes ennemis, et tu n'es ici que pour m'épier. Peu s'en faut que je ne te tue. — Bâtard? dit Bernier; je ne mérite pas ce nom [2]. Ma mère était une femme noble, que mon père enleva en pays lointain. Quand il en épousa une autre, il lui offrit un chevalier pour mari; elle le refusa, et devint nonne, choisissant la meilleure part. Tu m'insultes, et tu n'oserais pas me combattre si j'avais une arme. » Raoul, hors de lui, saisit un tronçon de lance et frappe Bernier sur la tête; le sang coule jusque sur la fourrure d'hermine; Bernier se jette à son tour sur lui; on se met entre eux deux. « Je pars sans congé, dit Bernier; qu'on me donne mes armes. » Mais ces natures primitives changent de sentiments avec une brusquerie qui nous déroute. En voyant couler le sang de son ancien ami, Raoul est plein de deuil. « Frère, dit-il, je t'en ferai droit. — Quel droit peux-tu me faire? Tu as brûlé ma mère, tu m'as fendu

[1] Une allusion postérieure (v. 1875) semble indiquer que Bernier était venu trouver Raoul, après s'être querellé avec son père et ses oncles; mais on ne dit rien de pareil en racontant son histoire, assez obscurément d'ailleurs.

[2] Il y a là une bien singulière définition de ce qu'il faut entendre par « bâtard »: *Il n'est bastars s'il n'a Dieu renoié* (v. 1709).

la tête. Je n'aurai pas d'accord avec toi tant que le sang qui rougit mon hermine ne sera pas de lui-même remonté à ma tête; voilà la seule condition de paix que j'accepte. » Raoul ne se décourage pas; il se met à genoux, et lui dit : « Écoute; ce que je vais te dire, je ne le dirais pas au roi de France, mais je veux t'offrir une réparation complète. Je te donnerai cent bons chevaux de guerre, cent mulets et cent palefrois, cent épées et cent hauberts, cent heaumes et cent boucliers. Ce n'est pas tout : d'Origni à Nesle (il y a quatorze lieues) j'irai à ta rencontre avec cent chevaliers, chacun portant une selle sur la tête; moi, j'y porterai la tienne, et à tous ceux que je rencontrerai je dirai : *C'est la selle de Bernier*[1]. » Mais Bernier refuse de nouveau; il bande sa tête blessée, revêt ses armes, monte à cheval, et, sonnant du cor, quitte le camp de Raoul pour aller à Ribemont trouver son père, lui annoncer les terribles événements qui viennent de se passer et lui déclarer qu'il se range désormais sous son étendard. Voilà encore des scènes qui rappellent les parties les plus archaïques de l'*Iliade*, et auxquelles, malheureusement, il a manqué un Homère.

Les fils d'Herbert, prévenus, montrent autant de modération que de courage. Ils envoient à Raoul un premier message lui proposant la paix, sans qu'il ait à les indemniser pour le tort qu'il leur a déjà fait, et lui offrant de l'aider à combattre le Manceau, qui occupe son fief légitime. Guerri, l'oncle de Raoul, est disposé à accepter des propositions si honorables. « Ah! s'écrie Raoul, on ne dira plus du sor Guerri qu'il n'a pas en hardiesse son pareil au monde! » Guerri offensé jure de ne pas faire la paix. Le messager revenu avec une réponse négative, les fils d'Herbert ne renoncent pas encore à la conciliation. Ils envoient à Raoul Bernier lui-même, qui se déclare disposé maintenant à accepter une réparation, et renouvelle les offres des siens. Raoul est prêt à céder; il le dit à son oncle : « Tu m'as appelé couard l'autre jour, répond Guerri; maintenant j'ai mis ma selle sur mon cheval de guerre, et je ne l'en ôterai pas. Si tu as peur, va te cacher à Cambrai. Moi, je défie les fils d'Herbert et je refuse tout accord. » Bernier alors, arrachant trois poils de son hermine, les jette au visage de Raoul, renonçant ainsi à tout lien de vasselage avec lui[2], et part en s'écriant : « Vous ne direz pas que je vous ai trahis! » La destinée qui plane sur Raoul se rapproche de lui à chaque moment.

[1] Les éditeurs renvoient à divers autres exemples de cette « amende, » qui remonte aux usages du vieux droit germanique.

[2] Encore un usage symbolique fondé sur les coutumes juridiques des Germains, et qui se retrouve dans d'autres chansons féodales.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Les deux armées sont en présence; le combat s'engage, long, sanglant et confus. Il était resté célèbre dans la tradition. On ne comparait le carnage qui s'y fit qu'à ceux de Roncevaux et de Valbeton[1], et les gens instruits, au XII[e] siècle, expliquaient par l'affaiblissement où la perte de tant de guerriers laissa la France la facilité qu'eurent les Normands à s'y établir[2]. Le poème tel que nous l'avons ne présente pas la bataille sous des traits aussi grandioses; il se borne, comme il est d'usage dans les chansons de geste, à indiquer en gros une mêlée meurtrière et à raconter par le menu des combats singuliers. Raoul y fait des prodiges. Dans son ardeur, il oublie la promesse faite à son oncle Guerri de ne pas s'éloigner de lui. Il rencontre un parent des fils d'Herbert, Ernaud de Douai, qui croyait avoir à venger sur lui la mort de ses deux fils, tués jadis à Paris à une « quintaine »[3]. Ils se combattent, et Raoul abat le poing d'Ernaud. Celui-ci prend la fuite, poursuivi par son ennemi, auquel il demande en vain de l'épargner. « Je deviendrai ton homme, lui dit-il, pour tous mes fiefs. » Mais Raoul jure qu'il le tuera. Rocoul de Soissons veut le défendre; il a le pied coupé. « Te voilà estropié, lui crie Raoul, et Ernaud manchot. Je vous prendrai à mon service : l'un me servira de portier, l'autre de guetteur. » Puis la fuite et la poursuite reprennent. Ernaud, se voyant près d'être atteint, s'arrête : « Pitié! Raoul, je suis jeune encore, je ne veux pas mourir. Laisse-moi vivre, je me ferai moine; je t'abandonnerai tout ce que je possède. — Il faut mourir, répond l'impitoyable Raoul. Cette épée te tranchera la tête : ni Dieu, ni homme, ni terre, ni herbe, ne peuvent t'en garantir. » Cette parole, dit le poète, écho fidèle ici de la vieille chanson, décida la perte de Raoul : il avait blasphémé[4], il avait mis le comble à cette *desmesure* qu'il portait dans toutes ses actions, et qui fait de lui par excellence, comme l'Achille de l'antique épopée, comme Roland aussi, quoiqu'il les dépasse de beaucoup tous les deux en orgueil, en cruauté et en violence, un héros éminemment tragique. A peine a-t-il proféré

[1] C'est la grande bataille de *Girard de Roussillon*.

[2] Voir les curieux passages de Gautier Map et de Giraud de Barri cités par les éditeurs. Il me paraît probable que tous deux ont la même source, un dire du grand juge d'Angleterre Ranoul de Glenville. Giraud le dit expressément, et nous savons que Map était lié avec cet illustre personnage. (*De nugis Curialium*, p. 8, 241.)

[3] Le récit de cet incident, au début du poème, et les allusions qui y sont faites ici sont également obscurs. Une aventure assez analogue et aussi peu clairement racontée se trouve dans *Girard de Roussillon* (trad. Meyer, § 200-211).

[4] Il est probable que le blasphème, dans l'idée de la vieille chanson, atteignait aussi bien la terre et l'herbe que Dieu lui-même. Il y a là un reste de vieille formule mythique.

ces mots impies que survient celui qui, depuis le commencement du poème, désigné par une inéluctable fatalité, est de plus en plus forcément amené à devenir l'instrument qui lui infligera le châtiment de ses excès. Bernier se place entre les deux ennemis. Une dernière fois il propose à Raoul de mettre fin à leur discorde; il lui offre les conditions les plus honorables, pourvu seulement qu'il épargne Ernaud, lequel d'ailleurs, avec son poing coupé, est un homme mort, qu'un vaillant chevalier ne doit pas toucher. « Bâtard, dit Raoul, tu plaides bien, mais tes beaux discours n'empêcheront pas que toi et lui vous n'ayez la tête tranchée. — Assez d'humilité, » répond Bernier, et il s'élance sur lui. A la seconde reprise, il assène sur la tête de Raoul un tel coup qu'il tranche le heaume et la coiffe, et que la lame pénètre dans la cervelle. Raoul tombe de cheval; il lève encore son épée, mais son bras incertain le trahit, et elle retombe lourdement; sa bouche se contracte, ses yeux se troublent; il se sent mourir, et prie Dieu de lui pardonner. Bernier pleure sous son heaume en voyant qu'il a tué celui qu'autrefois il aimait tant; mais Ernaud, tout à l'heure si défaillant, veut « venger son poing ». Il plonge son épée dans le corps étendu de Raoul. « L'âme du noble chevalier s'en va; que Dieu la secoure, s'il est permis de prier pour lui ! »

J'arrêterai là ce résumé. Ce qui suit, dans le poème rimé, n'est nullement dénué d'intérêt, mais entame un nouveau sujet, la vengeance de Raoul. Le principal personnage, avec Guerri le Sor et Bernier, en est Gautier, fils d'une sœur de Raoul, élevé par sa grand'mère Aalais dans la pensée unique de venger son oncle. Les mœurs et l'allure de cette partie du récit sont encore anciennes, mais déjà moins frappantes; la ressemblance avec d'autres poèmes, comme les *Lorrains*, est sensible; les événements semblent n'avoir aucun fondement historique et être sortis tout entiers de l'invention d'un jongleur, mais d'un jongleur de haute époque et encore tout imprégné de l'esprit de la vieille chanson qu'il continuait[1]. Cette chanson devait primitivement, sauf le tableau des funérailles, la peinture pathétique des sentiments d'Aalais en voyant sa malédiction trop bien accomplie, et quelques strophes de conclusion, s'arrêter à la mort de Raoul, l'événement qui en est véritablement le centre et le but.

Je ne veux pas dire précisément par là que Raoul soit le héros

[1] Le personnage de Gautier, dont le fondement historique est plus que douteux, figure déjà dans la forme de notre poème que résume, à la fin du XIe siècle, le moine de Waulsort. L'invention de ce personnage, si c'en est une, est donc antérieure, et a suivi de près la première chanson.

de la chanson. La chanson, nous dit un vers certainement fort ancien, est « extraite des pairs de Vermandois ». Elle est faite au point de vue des fils d'Herbert et particulièrement de Bernier, qu'elle présente tout le temps sous le plus beau jour, tandis que le blâme pour l'orgueil et la *desmesure* de Raoul se mêle sans cesse à l'admiration qu'inspirent son courage et sa témérité même, à la pitié qu'appelle sa courte et tragique destinée. Un vers infiniment précieux fait apparaître tout à coup, au moment où la grande bataille va s'engager, le poète qui la chantera :

Bertolais dit que chançon en fera.

Ce Bertolai, d'après la strophe suivante, était de Laon, « preux et sage », et de noble famille. Ces renseignements, dus sans doute à un des remanieurs les plus anciens, doivent être exacts. Laon appartenait au roi, mais cette ville touchait le Vermandois, et Bertolai était sûrement dans l'armée des fils d'Herbert. Ce n'était pas sans doute un jongleur de profession, mais un guerrier; à cette époque, ceux qui livraient les combats savaient aussi faire les chansons. Déjà cependant les jongleurs les exécutaient. Le vers que je viens de citer est suivi de celui-ci :

Ja mais jouglere tele ne chantera,

et ailleurs Bernier, exhortant les siens à la vaillance, leur dit :

« Soiez preudome et bon combateor :
Chascun remembre de son bon anceisor.
Je ne volroie por une grant valor
Povre chançon en fust par jougleor. »

Ces vers rappellent des passages très analogues de la *Chanson de Roland.* Toute la vie de ces guerriers est ainsi enveloppée de poésie vivante; ils se sentent eux-mêmes des personnages épiques, et ils entendent d'avance, au milieu du bruit de leurs coups de lance et d'épée, la chanson glorieuse ou insultante qu'on fera sur eux.

Tout ami qu'il était des fils d'Herbert, Bertolai avait au moins l'impartialité poétique : il a dessiné les traits héroïques de la figure de Raoul avec une puissance qui la fait encore se dresser devant nous dans toute sa sauvage grandeur. Il est fort difficile de se représenter ce que pouvait être sa chanson. Conçue au lieu même de la bataille, destinée à être entendue par ceux qui y avaient pris part, il est clair qu'elle ne racontait pas tout au long des faits que connaissaient tous les auditeurs. Elle reflétait surtout les sentiments des divers personnages, elle les mettait en scène et les faisait parler, elle signalait les principaux incidents du combat, elle concluait sans doute par un chant de victoire mêlé à un « re-

gret » des morts et même de Raoul. Elle devait accentuer beaucoup plus que ne le fait le poème actuel le fond du différend entre Raoul et les fils d'Herbert, essentiellement lié aux circonstances contemporaines, et qui se devine encore à travers les altérations des remaniements postérieurs. La question qui se débat, en effet, dans ce poème, est celle de l'hérédité des fiefs, résolue depuis longtemps au XII[e] siècle, encore incertaine au X[e]. Le comte de Cambrai ne laissant qu'un fils mineur, le roi prétend disposer de son fief, en essayant, il est vrai, de faire épouser la veuve à celui qu'il en a investi; la veuve et les parents du mort résistent, et le poète est avec eux. Mais ce même Raoul, qui ne reconnaît pas au roi le droit de donner le Cambraisis à Gibouin, se fait investir par lui du Vermandois, bien que le comte Herbert, en mourant, ait laissé quatre fils. Il se met par là dans son tort aux yeux du poète et de toute la société féodale; sa mère le maudit, et il est châtié de son injuste entreprise. La chanson de Bertolai devait s'étendre sur ces questions alors brûlantes; elle devait blâmer plus nettement que le poème actuel la conduite du roi, et rattacher cette conduite, ce que le poème ne fait plus, à la haine de Louis IV contre Herbert de Vermandois, ce terrible vassal dans la prison duquel Charles, père de Louis, était mort[1]. Quoi qu'il en soit, il faut qu'elle se fît remarquer par de rares mérites pour qu'elle ait été renouvelée plusieurs fois dans le cours des siècles, et qu'à travers ces renouvellements elle soit parvenue jusqu'à nous, presque seule parmi les innombrables chansons du même genre que vit éclore l'époque de la féodalité naissante[2].

Cette épopée féodale, dont *Raoul de Cambrai* nous a conservé un reflet, est, dans le domaine poétique, la production la plus originale de l'ancienne France. Elle doit, il est vrai, sa forme extérieure et son style (assonance, vers décasyllabique, laisse) à l'épopée royale ou nationale de l'époque précédente, qui elle-même remonte pour la forme à la poésie latine vulgaire, pour l'inspiration sans doute à l'épopée germanique.

[1] Le souvenir de cette hostilité de Louis IV s'est maintenu dans la chronique de Waulsort, où Louis donne à Raoul la terre des fils d'Herbert, « reciproca crudelitate a genitore puerorum et patruis se vinculatum reminiscens. » Seulement, c'est Louis lui-même, et non son père, qui aurait été mis en prison par Herbert, ce qui indique que le chroniqueur a puisé cette notice dans la chanson qu'il résumait et non dans ses connaissances historiques. Altéré dans le poème du XI[e] siècle, ce trait a disparu de celui du XII[e].

[2] On peut rattacher encore à l'épopée féodale *Girard de Roussillon*, *Gormond et Isembart*, des morceaux isolés dans divers cycles, comme ceux de Renaud de Montauban et de Guillaume d'Orange, et les poèmes postérieurs, imités de cette épopée, d'*Auberi le Bourguignon* et des *Lorrains*.

Mais l'épopée féodale est bien elle-même. Elle s'est dégagée spontanément, aux IXe et Xe siècles, dans l'immense et tumultueux chaos où s'est constitué le vrai moyen âge. Elle n'a pas été faite pour charmer des auditeurs indifférents; elle est l'écho immédiat des sentiments, des passions, des triomphes, des deuils de ceux qui la font et qui l'entendent. Elle ne demande ses sujets ni à la tradition, ni à l'invention; elle n'en a pas d'autres que les faits contemporains, qui s'y reflètent sous le jour où les voient les acteurs eux-mêmes; elle est, avec cette restriction, absolument sincère, et aurait, si nous la possédions dans sa forme originale, la valeur d'un document historique de premier ordre. Malheureusement elle fut de bonne heure exploitée par les jongleurs, qui, pour conserver en bon état de service les chansons qu'ils colportaient et qui étaient leur gagne-pain, les altéraient de mille façons et les renouvelaient plusieurs fois dans le cours des âges. Leurs dernières remises à neuf sont d'ordinaire les seules qui nous soient parvenues, et il nous est le plus souvent impossible, étant donnée l'obscurité profonde qui règne sur l'histoire des siècles où cette épopée a pris les premiers thèmes qu'ils ont développés, de rattacher avec certitude ces développements à leur point de départ. Nous le pouvons ici, grâce à ces deux heureuses circonstances de la conservation des vers relatifs à Bertolai et de l'idée qu'a eue Flodoard d'insérer dans ses *Annales* cette inappréciable notice : « En l'année 943 mourut le comte Herbert. Ses fils l'ensevelirent à Saint-Quentin[1], et, apprenant que Raoul, fils de Raoul de Goui, venait pour envahir la terre de leur père, ils l'attaquèrent et le tuèrent, ce qui affligea fort le roi Louis. » C'est à Flodoard que nous devons de savoir que la chanson de *Raoul*, si profondément épique, est en même temps, dans son noyau primitif, profondément historique; elle nous apprend elle-même, par la mention de Bertolai, qu'elle est contemporaine des événements qu'elle célèbre.

Je veux dire un mot, en terminant, de la seconde partie du poème dans notre manuscrit, la partie en assonances. Elle est, dans son ensemble, visiblement postérieure, et d'un ton tout romanesque qui contraste avec l'allure épique du premier chant; mais la fin a un caractère de si grande et haute poésie que je ne puis me résoudre à l'attribuer au jongleur du XIIe siècle qui a composé d'autres épisodes. Il faut que, pour

[1] On peut conclure du résumé du moine de Waulsort que l'ancienne chanson commençait par le tableau des funérailles magnifiques faites au comte Herbert par ses fils, et troublées par l'invasion de Raoul, et les expressions de Flodoard permettent de croire que ce récit répondait à la réalité. C'était là un début grandiose et poétique; il est fâcheux qu'il ait disparu du poème actuel.

ce dénouement, il ait eu une source plus ancienne, et je reconnaîtrais volontiers là la main du poète à qui nous devons, pour le fond, la fin de la partie rimée. Qu'on en juge. Les barons de Vermandois et de Cambraisis se sont réconciliés (déjà dans la première partie); Bernier a même épousé la fille de Guerri le Sor, l'oncle de Raoul. Un jour Bernier veut aller en pèlerinage à Saint-Jacques; son beau-père l'accompagne; leur entente est parfaite. En revenant, ils passent par les prés d'Origni. Bernier soupire. « Qu'avez-vous? lui dit Guerri. — Ne me le demandez pas; j'ai le cœur ainsi disposé en ce moment. — Je veux le savoir. — Eh bien! puisque vous le voulez, je vous le dirai malgré moi. Je songe à Raoul : voici le lieu même où je le tuai. — Vassal, dit Guerri, vous n'êtes pas courtois de me rappeler la mort de mes amis! » Toutefois il ne fait semblant de rien, mais il a le cœur oppressé. Les deux barons arrivent près d'un cours d'eau; pendant que les chevaux boivent, le vieux Guerri détache doucement un de ses lourds étriers, et en frappe Bernier si violemment sur la tête que le crâne s'ouvre et la cervelle sort; après quoi il prend la fuite. Les écuyers ramènent le corps à Béatrix, femme de Bernier, qui voit se réaliser les sombres pressentiments qu'elle avait conçus quand son mari était parti avec son père, dont elle connaissait l'âme félonne et vindicative. Mais Bernier a deux fils déjà en âge de porter les armes; ils vont à Arras assiéger leur terrible grand-père. Gautier, tout en blâmant Guerri, vient à son secours; il est tué. Quand Guerri voit qu'il ne pourra pas se défendre longtemps, il attend la nuit, monte sur son cheval, et, sans rien dire à personne, sort de la ville. « On ne sait ce qu'il devint; j'ai entendu dire qu'il se fit ermite. » Cette disparition de l'indomptable vieillard dans les ténèbres est assurément grandiose, et clôt poétiquement une vie pleine de violences et de crimes. Dans la façon dont Guerri tue Bernier, on retrouve cette soudaineté de sentiment, cet envahissement subit et irrésistible de l'âme par la passion du moment qui caractérise si vivement les héros de l'épopée féodale. Ce morceau n'est assurément pas d'un poète vulgaire, et j'ai peine à croire qu'on l'ait conçu au milieu du XIIe siècle.

Quoi qu'il en soit, c'est à cette époque que remonte essentiellement la seconde partie de *Raoul de Cambrai*, celle qui est en assonances. Les éditeurs la jugent un peu postérieure, parce qu'ils veulent qu'elle ait été jointe à la première partie quand celle-ci était déjà rimée. La continuation en assonances d'un poème rimé serait, quoi qu'ils en disent, un fait invraisemblable et isolé, et je ne vois pas sur quels arguments on appuierait cette hypothèse. Il est bien plus probable que la seconde partie a été jointe à la première quand celle-ci n'existait encore qu'en assonances.

Plus tard, la première partie fut seule mise en rimes, soit que le rimeur ait travaillé d'après un manuscrit qui ne contenait pas la suite, soit qu'il n'ait pas achevé son travail; ce travail incomplet aura été seul recueilli dans le manuscrit de Fauchet, tandis que dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale on y aura joint la seconde partie en assonances. Cette conjecture me paraît la plus vraisemblable, si l'on admet ce que j'ai dit tout à l'heure sur le caractère du dénouement de la seconde partie, et si l'on considère qu'entre la première partie (rimée) et la seconde (assonante) il n'y a pour le sens aucune solution de continuité. Il fallait bien d'ailleurs faire connaître aux auditeurs ce qu'étaient devenus Bernier, Guerri le Sor et Gautier, les principaux personnages du récit. Seulement il est clair que l'épisode de la captivité de Bernier chez les Sarrasins et tout ce qui s'y rattache (v. 6581-8300) est une interpolation du jongleur[1]. Nos anciens poèmes sont comme les églises du même temps. À côté des parties anciennes restées intactes, on en trouve d'autres refaites plus ou moins complètement, reprises souvent en sous-œuvre à plusieurs époques successives, et des appendices de temps et de styles fort divers joints aux morceaux conservés de l'antique édifice. La critique s'efforce de discerner chacun de ces éléments et d'en déterminer la date et la relation. Ils ont une valeur et une beauté bien inégales, mais tous ont un intérêt historique et représentent l'esprit et le goût des siècles qui les ont produits.

V

Sur le titre de ce compte rendu collectif figurent encore deux chansons de geste, *La Mort d'Aimeri de Narbonne*, publiée par M. Couraye du Parc, et *Aimeri de Narbonne*, publié par M. Demaison. Cette dernière avait été annoncée comme devant paraître en 1886 ou 1887; mais l'éditeur, qui y donne les soins les plus minutieux, n'a pas encore achevé d'imprimer l'importante introduction qu'il y a jointe. D'autre part, la Société vient de mettre sous presse une nouvelle chanson de geste, publiée par M. E. Langlois, *Le Couronnement de Louis*, qui se rattache, comme les deux autres, au cycle narbonnais. J'attendrai que le volume

[1] Toute l'histoire de la naissance à Saint-Gilles du fils de Bernier, qui devient plus tard comte de Saint-Gilles, prouve, comme je l'ai dit dans un précédent article (1886, p. 476), que Julien de Saint-Gilles était alors un héros célèbre. C'est peut-être simplement par suite d'une lacune dans le manuscrit de *Raoul* que le nom de Julien a l'air d'être donné par le poète comme venant de Gilles; voyez la remarque des éditeurs sur le v. 6615.

de M. Langlois ait paru pour examiner en même temps les trois éditions, et jeter un coup d'œil d'ensemble sur l'histoire de l'évolution du cycle de Narbonne, de Guillaume d'Orange ou de Garin de Monglane. C'est un sujet des plus intéressants, qui soulève une foule de questions accessoires, et qu'il y aura tout avantage à traiter avec les développements nécessaires.

Sept chansons de geste, comme on le voit, — *Aioul*, *Élie de Saint-Gilles*, *Daurel et Beton*, *Raoul de Cambrai*, *Aimeri de Narbonne*, *La Mort d'Aimeri de Narbonne*, *Le Couronnement de Louis*, — ont été ou vont être publiées par la Société des anciens textes; trois autres sont annoncées comme devant l'être prochainement, *Hervi de Metz*, *Orson de Beauvais*, *L'Entrée d'Espagne*. En faisant une part aussi large, dans ses publications, aux productions de notre vieille épopée, la Société est plutôt restée en deçà de la mesure qu'elle n'est allée au delà : c'est, en effet, par l'épopée que la poésie française du moyen âge mérite le plus d'intéresser les historiens et les critiques, et qu'elle se recommande le plus légitimement à l'attention de la postérité.

GASTON PARIS.

A. SPRINGER : *Das Nachleben der Antike im Mittelalter*, nouvelle édition (fait partie des *Bilder aus der neueren Kunstgeschichte*). Bonn, 1886, 2 volumes in-8°.

LA TRADITION ANTIQUE CHEZ LES ARTISTES DU MOYEN ÂGE.

PREMIER ARTICLE.

On s'est longtemps persuadé que le moyen âge se distinguait par une absolue ignorance de l'antiquité, et que sa civilisation, sa littérature, ses arts, s'étaient développés spontanément, en pleine originalité, sans le secours de n'importe quel modèle. Depuis un petit nombre d'années seulement, une réaction commence à se produire, principalement en ce qui concerne la littérature; il est à peine nécessaire de rappeler quelle lumière ont jetée sur le culte ou les imitations des chefs-d'œuvre antiques, de la part des poètes du moyen âge, des travaux tels que le *Vir-*

IMPRIMERIE NATIONALE.

gilio nel medio evo de M. Comparetti [1], *I Precursori del Rinascimento* de M. Bartoli, *Roma nella memoria e nelle immaginazioni del medio evo* de M. Graf, le mémoire de M. Gidel sur la *Légende d'Aristote*, celui de M. Gaston Paris sur la *Légende de Trajan*, celui de M. Sathas sur le *Roman d'Achille*, le grand ouvrage de M. Paul Meyer sur la *Légende d'Alexandre*, les recherches de M. Dunger sur les *Versions du Siège de Troie* [2], celles de M. Boutaric sur la *Connaissance de l'antiquité chez Vincent de Beauvais*, ainsi que diverses autres monographies qu'il n'y a pas lieu de mentionner ici.

Les monuments de l'art n'ont pas tenu moins de place, on est en droit de l'affirmer aujourd'hui, dans l'imagination des hommes du moyen âge; ceux-ci ont pu les méconnaître, ils ne les ont pas ignorés; on les voit tour à tour les persécuter et les admirer; les excès du vandalisme ne sont égalés que par l'ardeur de pieuses supercheries ou d'intelligentes mesures de conservation. Tantôt les chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome provoquent les superstitions les plus bizarres; tantôt la supériorité en est nettement proclamée. Certes, prise dans son ensemble, l'étude de l'antiquité pendant ces siècles à l'imagination si exubérante ressemble à une sorte d'hallucination; la notion du temps et de l'espace disparaît pour ne laisser subsister qu'une image vague, flottante, fantastique. Lorsque les héros grecs ou romains finissent par reconquérir leur droit de cité, ils ont échangé leurs mœurs, leur langage et jusqu'à leur costume contre ceux des paladins; les conquérants de Troie deviennent les rivaux des chevaliers de la Table ronde; Alexandre menace de détrôner Charlemagne; Hélène dispute le prix de la beauté à Berthe aux grands pieds ou à Blanchefleur; les enchantements de Virgile relèguent dans l'ombre ceux de Merlin; sur la façade des cathédrales, les centaures et les sirènes se prélassent à côté des apôtres ou des martyrs. C'est la première phase de cette renaissance qui a précédé de tant de siècles la Renaissance proprement dite. Puis, à l'imitation des sujets succède celle des formes. Ici un sculpteur donne à la Vierge les traits de la Phèdre qu'il a vue sculptée sur un sarcophage grec; tel autre transforme les anges en génies païens, les Vertus chrétiennes en Muses. Des accès de fanatisme sauvage alternent avec ces témoignages d'admiration, jusqu'au moment où, l'histoire et l'archéologie ayant recouvré leurs

[1] Cet ouvrage a été présenté aux lecteurs français par M. Gaston Boissier, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er février 1877. On consultera également avec fruit le compte rendu qu'en a donné la *Revue des Questions historiques*, 1875, t. XVII, p. 48 et suiv.

[2] *Die Sage vom trojanischen Kriege in den Bearbeitungen des Mittelalters und ihre antiken Quellen*; Leipzig, 1869.

droits, la civilisation classique se fait définitivement jour et subjugue pour la seconde fois l'univers.

Ce sont ces alternatives de persécutions et de triomphes, cet antagonisme séculaire entre les suggestions d'une foi aussi ardente qu'exclusive et les réminiscences du passé le plus glorieux, enfin et surtout l'importance des éléments antiques dans le développement de l'art du moyen âge, que je voudrais essayer de caractériser, en m'aidant de la savante et délicate étude dans laquelle un des maîtres de l'histoire de l'art, M. Antoine Springer, professeur à l'université de Leipzig, nous montre l'antiquité se survivant en quelque sorte (tel est le sens du mot *Nachleben*) à travers le moyen âge. A côté de l'étude de M. Springer, il convient d'accorder une mention honorable à celle d'un savant archéologue suisse, M. Rahn, professeur à l'université de Zurich[1], ainsi qu'aux travaux plus anciens du baron de Guilhermy sur la légende de Virgile et de M. Julien Durand sur celle d'Alexandre pendant le moyen âge[2]. Rappeler ces deux dernières monographies, c'est dire que des recherches de ce genre, pour être momentanément négligées dans notre pays, n'y datent pas d'hier.

I

La lutte ou plutôt l'opposition entre les éléments constitutifs de la civilisation antique et les principes de l'ère nouvelle se dessine avec netteté dès le commencement du IIIe siècle. Avec les Antonins, l'antiquité avait donné la dernière mesure de sa force d'expansion; après eux la vitalité décroît, la production se ralentit, le goût baisse. Le christianisme, tout en subissant la loi fatale de la décadence universelle, s'efforce de constituer dans le domaine de la littérature, comme dans celui de l'art, un fonds distinct, qui soit l'expression propre de ses aspirations. Longtemps il avait dû se contenter d'emprunter au paganisme des formules toutes faites, susceptibles de recevoir une nouvelle signification : le Bon Pasteur portant une brebis sur ses épaules, comme l'Hermès cryophore; Orphée charmant les animaux; Psyché se préparant, en déployant ses ailes de papillon, à rejoindre son immortel époux; des enfants faisant la vendange, ou encore les personnifications des Saisons, des Mois, des forces vives de la nature, les divinités fluviales, le Soleil, la Lune, l'Ouranos. Peu à peu, des sujets inspirés directement par le christianisme

[1] *Das Erbe der Antike;* Bâle, 1872. — [2] *Annales archéologiques*, 1847, p. 145, 157, t. XXV, p. 141 et suiv.

viennent se grouper autour de ce noyau primitif, qu'ils ne tardent pas à masquer. Commencée au milieu des persécutions, cette révolution pacifique s'achève vers le commencement du v[e] siècle; à ce moment, l'art chrétien, s'il retient encore un grand nombre d'éléments antiques, est absolument fixé comme iconographie, comme style et comme moyens d'expression.

Pendant cette première période, la croyance à la supériorité de la littérature et de l'art gréco-romains, du moins au point de vue de la forme, est un article de foi pour n'importe quel docteur de l'Église. Ce que l'on discutera et combattra, c'est l'immoralité des idées, la licence des représentations. Quelques fanatiques ont pu, dans leur haine de l'idolâtrie, porter une main coupable sur les plus précieux des chefs-d'œuvre légués par le paganisme expirant, les images des dieux. C'est ainsi que saint Sébastien († 288) et son compagnon saint Polycarpe demandèrent au préfet Cromatius de «briser les idoles de pierre qui se trouvaient dans sa demeure, de brûler celles en bois, de fondre celles en bronze, en argent et en or, et d'en verser le produit aux pauvres[1].» Mais, pris dans leur ensemble, les représentants du christianisme n'ont cessé, pendant les premiers siècles, de prêcher la conservation de tous les monuments ayant le caractère d'œuvres d'art[2]; témoin le fougueux Origène : «Mon adversaire prétend, s'écrie-t-il dans son livre *Contre Celse*, que les chrétiens parlent ainsi : Voyez-moi devant les statues de Jupiter, d'Apollon, ou de quelque autre dieu; je les outrage, je les soufflette, et cependant elles ne se vengent pas. — Si jamais il a entendu quelqu'un s'exprimer de la sorte, ce ne peut être qu'un chrétien du dernier ordre, quelque indiscipliné, quelque ignorant. Ne sait-il pas que dans la loi divine il est écrit : Tu n'outrageras pas les dieux? Il ne faut pas que notre bouche s'accoutume à maudire, car il est écrit : Bénissez, ne maudissez pas, et nous savons que les médisants n'entrent pas dans le royaume des cieux.»

Un canon du concile d'Illiberris, en Espagne, tenu vers 305, par conséquent antérieurement à la paix de l'Eglise, est plus catégorique encore : «Si quelqu'un, disent les Pères, brise les idoles et s'il est tué pour ce fait, il ne sera pas inscrit au nombre des martyrs, car nous ne voyons pas dans l'Évangile que les apôtres aient rien fait de semblable.» Se fondant sur ce témoignage et sur bien d'autres encore, le maître de l'archéologie chrétienne en France, M. Edmond Le Blant, a montré, dans sa savante étude sur *Polyeucte et le zèle téméraire*, que le rôle

[1] Marangoni, *Delle cose gentilesche*, p. 67.

[2] Voir les exemples cités par Piper, *Einleitung in die monumentale Theologie*,

prêté au martyr par notre grand Corneille est absolument invraisemblable[1].

La victoire de Constantin changea la face des choses : de persécutée l'Église devint triomphante, et ce fut à ses adversaires, désormais, à implorer sa clémence. Quelle attitude adopta-t-elle vis à vis des chefs-d'œuvre du passé? Les avis sont partagés. Aussi bien, les témoignages des inscriptions et des chroniqueurs sont-ils des plus contradictoires. Tout récemment, M. Allard, dans un travail distingué, mais trop optimiste[2], s'est efforcé de prouver que les vainqueurs firent preuve d'une extrême modération, que jamais religion victorieuse ne montra plus de tolérance. Mais telle n'est pas l'opinion de tous les érudits : si plusieurs décrets sanctionnèrent la conservation des monuments d'art, des temples aussi bien que des édifices civils, si le nouveau culte s'appropria les plus belles créations de la religion déchue, il est certain aussi que le fanatisme accumula ruines sur ruines.

L'épuisement des carrières de marbre précieux en Italie ou en Grèce, épuisement déjà signalé par Pline, la difficulté de faire venir des matériaux des contrées lointaines envahies par les Barbares, l'ignorance croissante des sculpteurs, servirent de prétexte à ces spoliations.

La liste des objets ainsi détournés de leur destination première est interminable. Un savant du siècle dernier, Marangoni, a entrepris, dans un travail aussi érudit que diffus, de se faire l'apologiste de ces expropriations, en en dressant l'inventaire : *Delle cose gentilesche e profane trasportate ad uso e ornamento delle Chiese* (Rome, 1744); il s'est vu forcé, par suite de l'étendue du sujet, de diviser son ouvrage en une infinité de livres et de chapitres; c'est ainsi qu'il passe successivement en revue les vasques et les sarcophages païens employés comme fonts baptismaux, les vasques et sarcophages transformés en reliquaires, les conques et baignoires affectées au même usage, les urnes cinéraires transformées en bénitiers ou en troncs, les chaises de bain affectées aux cérémonies religieuses, etc. Un chiffre, un simple chiffre donnera une idée de la masse de ces emprunts; il y a une quarantaine d'années, dans la seule ville de Rome, un patient chercheur a compté près de

p. 143 et s. Saint Paul s'était exprimé comme suit : « Genus ergo cum simus Dei, non debemus æstimare auro, aut argento, aut lapidi, sculpturæ artis et cogitationis hominis, divinum esse simile. » (*Actes*, chap. XVII, v. 29.)

[1] *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXVIII, 2e partie, Paris, 1876, p. 335.

[2] *L'art païen sous les empereurs chrétiens*; Paris, 1879.

7,000 colonnes antiques (le total, en comprenant les vasques et statues en pierres de couleur, est de 7,012), presque toutes employées à l'embellissement de la cité moderne[1].

Vis à vis des temples, on affecte plus de scrupules. Le système de l'appropriation ou de l'expropriation, comme on voudra l'appeler, ne leur fut appliqué que graduellement. Passe encore pour les démolir, sauf à en employer les matériaux à des constructions nouvelles. Mais les convertir purement et simplement en sanctuaires du nouveau culte, un tel excès eût révolté au début des consciences encore faciles à effaroucher. Il est aujourd'hui bien démontré, contrairement à une opinion longtemps reçue, que le mausolée de sainte Constance, sur la via Nomentana, n'avait pas servi auparavant de temple de Bacchus, ni la rotonde de Saint-Étienne-le-Rond sur l'Esquilin de temple consacré à un faune. On aurait plutôt construit une église sur l'emplacement d'un édifice profane, par exemple d'un cirque[2]. Quoique l'on puisse citer, pour le IVe siècle, un certain nombre de transformations de ce genre, il est constant, ainsi que l'affirme M. Allard, que celles-ci ne devinrent générales qu'au Ve et au VIe siècle. A Rome, M. Allard compte neuf sanctuaires païens consacrés à la religion nouvelle, quatre à Milan, un à Spolète, etc.

Jusqu'à la fin du IVe et au commencement du Ve siècle, les empereurs promulguèrent des décrets destinés à protéger les vestiges dispersés, comme le prouve le décret d'Arcadius et d'Honorius rapporté en note[3].

En ce qui regarde les sculptures, les témoignages des historiens sont loin d'être concluants, ou plutôt la critique moderne n'a pas su jusqu'ici en tirer une conclusion suffisamment nette. Les contradictions que l'on remarque tiennent surtout, croyons-nous, à ce que l'on a oublié d'établir des distinctions indispensables, l'une par époques, l'autre par sujets. Il va de soi que les statues ou peintures d'un caractère historique, les portraits des poètes, des philosophes, des bienfaiteurs de l'humanité,

[1] Corsi, *Delle pietre antiche*, 3e édition, Rome, 1845.

[2] Le Blant, *Les Actes des martyrs*, p. 193, note.

[3] « Impp. Arcadius et Honorius A. A. Macrobio P. P. Hispaniarum et Proclino vicario quinque provinciarum. Sicuti sacrificia prohibemus, ita volumus publicorum operum ornamenta servari. Ac ne sibi aliqua auctoritate blandiantur qui ea conantur evertere, si quod rescriptum, si qua lex forte prætenditur erutæ ejusmodi chartæ ex eorum manibus, ad nostram scientiam, si inlicitis evectiones, aut suo alieno nomine potuerint demonstrare, quas oblatas ad nos mitti decernimus. Qui vero talibus cursum præbuerint, binas auri libras inferre cogantur. Dat. IV. Kal. Feb. Ravennæ, Theodoro V. C. Cons. » (a. 399). (Marangoni, *Delle cose gentilesche e profane*, p. 236.)

les représentations patriotiques, les allégories des vertus, d'une part, et, de l'autre, les images des dieux, accessoires obligés du culte, seront traités d'une façon différente. La rupture entre le monde chrétien et le monde païen n'avait pas été aussi brusque qu'on se plaît à se le figurer; la société nouvelle s'était dégagée lentement, laborieusement, de cette civilisation, la plus forte et la plus raffinée qui fut jamais. Bien des traditions, bien des aspirations étaient communes aux partisans de l'ancien culte et à ceux du nouveau; païens et chrétiens reconnaissaient les uns et les autres le génie d'Homère, de Virgile; pendant des moments, trop courts, hélas! on put espérer une transaction entre les stoïciens et les chrétiens. Il était donc naturel que l'on respectât des souvenirs également chers aux deux religions.

A l'égard des statues des dieux, il est évident que les fidèles ne pouvaient pas faire montre de sympathies bien vives. De nombreux chrétiens n'avaient-ils pas souffert le martyre pour avoir refusé de sacrifier aux idoles? La foule regardait avec colère ces simulacres, cause innocente des persécutions les plus cruelles; elle saisissait la moindre occasion pour se venger d'eux et les mettre en pièces. Tout nous autorise à croire qu'après les victoires de Constantin, ces exécutions populaires se multiplièrent. Les alternatives de revers et de succès qui suivirent la mort du premier empereur chrétien devinrent surtout fatales aux œuvres d'art : Julien l'Apostat fit renverser les statues du Christ, de même que Théodose, au témoignage de saint Augustin, s'attaqua à celles de Jupiter. Beaucoup de statues périrent, notamment après la défaite de l'empereur Eugène, en 394. Mais ces excès sont imputables à toutes les réactions. Ce qu'il importe de rechercher, c'est l'attitude des esprits élevés et réfléchis, c'est l'attitude des hommes de gouvernement, une fois l'ordre rétabli.

Constantin, on le sait par le témoignage d'Eusèbe (III, LIV), fit exposer sur les places publiques les statues enlevées aux temples. L'hippodrome de Constantinople reçut, à titre d'ornement, le trépied de Delphes; au palais prirent place les Muses de l'Hélicon; les basiliques chrétiennes s'enrichirent de portes provenant des sanctuaires païens. Sozomène, qui confirme cette assertion, ajoute toutefois que les images des dieux en métal précieux furent fondues et converties en numéraire (II, v). A Rome, ainsi que M. de Rossi l'a prouvé dans une étude pleine d'informations curieuses [1], le gouvernement se montra constamment opposé aux excès des iconoclastes. Le préfet Gabinius Vettius (377)

[1] *Bullettino di archeologia cristiana*, 1865, p. 5-8.

surtout se distingua par des mesures empreintes de la plus haute tolérance et dont plusieurs inscriptions ont perpétué le souvenir[1].

Une prescription du code Théodosien (XVI, x, 8) consacra la tolérance en décidant que les « simulacra artis pretio, non divinitate, metienda sunt », et c'est à juste titre que Prudence place dans la bouche de Théodose une déclaration bien connue, empreinte d'une singulière élévation.

Malheureusement, la situation officielle des œuvres d'art léguées par l'antiquité était à tout instant menacée par le zèle aveugle d'énergumènes, parmi lesquels il faut même citer des Pères de l'Église ou des saints. C'est ainsi que saint Benoît fit jeter dans le foyer de la cuisine une idole en bronze, que l'on venait de trouver, et que saint Martin de Tours réduisit lui-même en poussière les autels et les idoles d'un temple situé dans le pays des Bituriges : « dum profanam aedem usque ad fundamenta dirueret, aras omnes atque simulacra redegit in pulverem[2]. » Et que dire des excès commis par saint Martial de Limoges et par tant d'autres!

En résumé, le principe de la protection des œuvres d'art, abstraction faite de leur signification religieuse, fut plus d'une fois proclamé par le christianisme triomphant, et ces recommandations de tolérance, données par les empereurs au milieu du déchaînement des passions, leur assurent la gratitude de la postérité, alors même que leur voix n'a pas toujours été écoutée.

II

S'il est une école, un style, que l'on s'accorde à considérer comme étant en opposition absolue avec l'antiquité, c'est bien l'école, le style byzantins. Et tout d'abord l'étroitesse de point de vue de ces artistes, avant tout théologiens et ascètes, ne jure-t-elle pas avec la liberté illimitée des artistes grecs et romains, avec cette vie au grand air, avec cette culture essentiellement désintéressée, avec cet amour de l'art pour l'art! Considérés dans leur technique, les artistes byzantins, minutieux miniaturistes ou mosaïstes, offrent un contraste non moins tranché. Autant l'antiquité est libre, abondante, exubérante, autant elle se plaît à nous montrer des corps parfaits, un air de santé et comme une sorte de contentement physique, autant les Byzantins se confinent dans la représentation de figures pauvres, sèches, maigres jusqu'à la caricature; chez eux le nu est interdit, et avec lui ce qu'il y a d'éminemment jeune et

[1] *Corpus inscriptionum Latinarum*, t. VI, n° 1658.

[2] Sulpice Sévère, *De vita beati Martini*, livre II.

éternel dans la forme humaine. Quant au costume, une étiquette inexorable en règle le moindre détail; de même que le paysage devient une véritable abstraction. La composition enfin est déterminée d'avance par des règlements qui ne laissent aucune place à l'initiative, comme le prouve le livre de la peinture du mont Athos.

Eh bien, à travers cette opposition apparente percent d'innombrables traces de la tradition antique. Des recherches récentes permettent d'affirmer que le culte de l'art classique subsista à Byzance plus longtemps qu'en Occident. Le sentiment de la beauté, la pureté des contours, la vivacité de l'expression, la liberté de l'ornementation et enfin la perfection de la main-d'œuvre, autant de mérites par lesquels les artistes byzantins (et cet éloge s'adresse à ceux qui s'étaient fixés en Italie, par exemple à Ravenne, aussi bien qu'à ceux de l'empire d'Orient proprement dit) l'emportèrent pendant de longs siècles sur leurs émules de l'Occident. Il suffira de citer, pour les compositions monumentales, les figures si nobles et si juvéniles du Christ en berger, au mausolée de Placidie à Ravenne, et du Christ trônant, à Saint-Vital, ou les portraits si énergiques et si vivants, encore tout imprégnés de saveur antique, des apôtres du Baptistère des Orthodoxes ou de la Chapelle archiépiscopale, également à Ravenne.

Les investigations d'un archéologue russe, M. Kondakoff, professeur à l'université d'Odessa, permettent d'étendre ces observations aux productions si importantes de la miniature byzantine[1].

Dans le *Josué* du Vatican (v-vi^e siècle), les personnifications des villes, des montagnes et des fleuves abondent, et elles offrent une pureté de dessin comparable à celle des originaux de l'antiquité. Une première miniature, écrit M. Kondakoff, représente le Jourdain, qu'on aperçoit au fond du tableau (place toujours réservée aux fleuves dans la peinture antique); c'est une belle figure classique qui, vêtue d'un himation de pourpre, s'appuie sur une urne placée derrière elle et tient de la main droite un rameau ou un tronc d'arbre. Le mont Galgal est une jeune femme portant une corne d'abondance; comme pendant, de l'autre côté de la scène, on voit une figure semblable symbolisant une montagne. La ville de Jéricho, personnifiée par une figure de femme ceinte d'une couronne civique, est assise, rêveuse, sur un banc. « Partout, ajoute M. Kondakoff, on constate la présence de motifs antiques très purs, se manifestant sous forme de copies ou sous celle d'imitations; parfois même on

[1] *Histoire de l'art byzantin considéré principalement dans les miniatures;* Paris, 1887, t. I, p. 85, 98, 100, 162, 163, 165, 170, 188, 194, 195.

IMPRIMERIE NATIONALE.

assiste à une véritable renaissance de l'antiquité; celle-ci éclate dans le dessin, dans la composition, dans l'exécution et dans cette façon vive et dramatique de représenter les sujets qui est propre aux grands artistes. Comme à cette époque on ne trouve à Rome rien qui puisse expliquer les causes de cette renaissance, on peut l'attribuer à ce fait que toute l'activité artistique passa alors sur le sol de la Grèce; ce fut la renaissance de l'art grec proprement dit. Ce fait donne la clef des relations de l'art antique avec l'art byzantin, relations qui eurent une si grande influence et laissèrent des traces caractéristiques si profondes dans les miniatures byzantines. »

Dans la *Genèse* de Vienne, qui appartient à la fin du v[e] ou au commencement du vi[e] siècle, la scène qui représente l'esclave rencontrant Rebecca au puits se distingue principalement par la belle figure de la nymphe des sources. Étendue sur le chiton de pourpre qu'elle a ôté et appuyée sur son bras, elle écoute le murmure de l'eau qui coule de son urne et jette tout autour d'elle un regard pensif. Cette figure, déclare M. Kondakoff, peut rivaliser, comme beauté, avec les personnifications du rouleau de Josué. Le corps blanc, aux fins contours rosés, et les cheveux d'un blond cendré, sont réellement remarquables. La scène rappelle la dernière période de l'art grec sur le sol de Rome et les dernières modes romaines.

Les emprunts continuèrent pendant le xi[e] et le xii[e] siècle, et il serait facile d'en multiplier les exemples en puisant dans l'ouvrage de M. Kondakoff. C'est également des ateliers byzantins qu'est sortie la longue série d'ivoires représentant des combats de gladiateurs ou des scènes analogues, ayant toutes leur prototype dans les sculptures antiques (coffrets du musée d'Arezzo, de l'ancienne collection Basilewski, etc.).

III

Quelle attitude les Barbares, à leur tour, prirent-ils à l'égard de ce monde de souvenirs et de chefs-d'œuvre? Chez eux également, malgré les innombrables actes de vandalisme inséparables d'une invasion, le sentiment qui domine est celui d'une sorte de stupéfaction devant la grandeur et la magnificence des créations antiques. Dans un travail très substantiel sur les découvertes d'antiques faites au moyen âge[1], M. Zappert a montré que les Goths, les Francs, les Vandales, attachaient véritablement du prix à la possession d'un beau marbre, d'un beau bronze.

[1] *Uber Antiquitæten Funde im Mittelalter;* Vienne, 1851.

Les souvenirs historiques se rattachant à un ouvrage, la forme de cet ouvrage, la perfection de la main-d'œuvre, les séduisaient souvent autant que la valeur de la matière première. Leur préoccupation principale fut naturellement de s'approprier tous ceux qui étaient transportables. Alaric, le premier, exigea pour rançon les ornements des temples romains (410); Genséric s'attaqua aux statues de bronze, dont il fit charger un navire qui se perdit en mer (455). Plus coupable parce qu'il était plus familiarisé avec la civilisation romaine, Ricimer mit littéralement à sac la ville éternelle (472). Mais à peine les Barbares ont-ils pris racine sur le sol de l'Italie qu'ils reviennent aux mesures de conservation. Théodoric, non content d'orner sa capitale, Ravenne, de plusieurs des monuments qui font encore aujourd'hui sa gloire, s'occupe avec sollicitude de restaurer les principaux édifices de Rome. Le système de l'appropriation des monuments anciens aux besoins des générations nouvelles, système pratiqué sur une si vaste échelle par le christianisme, fleurit de plus belle; il avait pour mobile tantôt la paresse, tantôt l'impuissance. Pourquoi chercher au loin, dans les carrières de l'Afrique ou de l'Asie, les matériaux de construction, alors que l'on n'avait qu'à étendre la main pour prendre les colonnes, les frises, les bases les plus riches, les plus parfaites! En vain d'ailleurs eût-on essayé de tailler, de polir et de transporter des monolithes comparables à ceux dont Rome regorgeait; la science des ingénieurs s'était perdue en même temps que celle des artistes; son dernier triomphe, en Italie du moins, fut certainement la mise en place du fragment gigantesque qui recouvre le mausolée de Théodoric à Ravenne. Dès lors on mettait les ruines en coupe réglée, même dans les contrées où la civilisation romaine semblait avoir jeté les racines les moins profondes. C'est ainsi qu'au VII[e] siècle les moines d'Ély cherchèrent parmi les décombres, sur l'emplacement qui correspond à la cité moderne de Cambridge, le sarcophage de marbre destiné à recevoir la dépouille mortelle de l'abbesse Ethelried[1].

La superstition contribua autant que la gloriole ou le besoin de luxe à protéger des chefs-d'œuvre de plus en plus rares. Développant les germes que lui avaient transmis les Romains de la décadence, déjà passablement accessibles à l'influence du merveilleux, l'imagination des Barbares s'évertua à tisser autour des reliques du passé un vaste réseau de fables. Tout temple païen, tout arc de triomphe, toute statue finit par avoir sa légende. Avant même que l'Empire se fût écroulé, que les

[1] Bède, *Hist. eccl.*, IV, chap. XIX; cf. dans l'*Archæologia* de Londres, t. XXX, p. 439, le curieux travail de M. Wright.

ténèbres de la barbarie eussent envahi jusqu'à la Gaule, jusqu'à l'Italie, les derniers représentants de la civilisation classique, accablés par tant de calamités, désespérant du secours des dieux, avaient placé leur confiance dans des objets inanimés, leur avaient prêté des vertus magiques et rattaché à la conservation de ces objets le sort même de leur patrie ou de leur cité. Pendant le règne de Constance, Valère, préfet de la Thrace, ayant enlevé trois statues d'argent qu'il avait trouvées, on ne dit pas où, les Goths envahirent immédiatement sa province. L'épée dont se servait Attila passait pour avoir appartenu à Mars; avec elle le farouche conquérant se croyait invincible. La chute d'un portrait en mosaïque du roi Théodoric, au forum de Naples, fut universellement considérée comme un présage de malheur. Sous l'empereur Romain II (959-963), on fit coïncider l'apparition de la peste bovine avec la destruction d'une tête de bœuf en marbre (un bucrane), transportée dans quelque four banal pour y être transformée en chaux[1]. Les sociétés modernes pour la protection des monuments historiques n'auraient pas pu inventer d'argument plus propre à défendre leur clientèle de pierre contre le vandalisme populaire.

L'apport des Barbares dans la constitution du style nouveau fut en quelque sorte négatif: il consistait, d'une part, dans cette inexpérience des lois du dessin et du modelé qui entraîna si rapidement la chute de la statuaire; de l'autre, dans la recherche à outrance de l'éclat. C'est ainsi que l'on peut expliquer l'essor de la mosaïque d'émail, dont le scintillement était évidemment destiné à imiter celui des pierres précieuses. Quant aux motifs d'ornementation qui s'introduisirent à leur suite, par exemple les dragons et monstres fantastiques qui jouent un si grand rôle dans l'orfèvrerie franque et dans la miniature anglo-saxonne, ils ne pénétrèrent que rarement dans les régions supérieures de l'art.

Les Barbares étaient donc réduits, d'une part, au fonds d'idées et de formes laissé par le paganisme, de l'autre, au fonds constitué par le christianisme primitif. De ce dernier, nous n'avons point à nous occuper ici, puisqu'il n'avait pas le caractère rétrospectif qui distingue toute tentative de renaissance. Il n'en faut que plus insister, par contre, sur la richesse et la variété des éléments grecs ou romains, acceptés par la société nouvelle, déjà à demi barbare. Prenons pour exemple l'habitude toute païenne d'élever des statues aux souverains ou aux hommes célèbres. Malgré la répugnance des docteurs, qui voyaient en elle un dernier vestige d'idolâtrie, elle se perpétua plusieurs siècles encore. Claudien (né vers 365)

[1] Zappert, *op. laud.*, p. 7-9.

eut la sienne au forum de Trajan, le rhéteur Flavius Merobaudes, qui s'était distingué par ses exploits guerriers autant que par son éloquence, reçut le même honneur, également à Rome, en 435. Sidoine Appollinaire leur succéda; la statue qui lui fut élevée au forum de Trajan était la récompense du poème composé en l'honneur de son beau-père Avitus, quand celui-ci prit le consulat en 456. Parmi les statues monumentales élevées à des souverains, il faut citer la statue en pied de l'empereur Théodose le Grand (et non d'Héraclius, comme on l'a cru) à Barletta [1], la statue équestre du même empereur à Canosa, les statues équestres de Théodoric à Ravenne, et de Justinien à Constantinople.

Peu à peu cependant cette pratique tomba en désuétude, et nous verrons le moyen âge la proscrire solennellement.

L'architecture ne continua pas moins à s'inspirer des modèles antiques. Quoiqu'il soit aujourd'hui bien établi que la basilique chrétienne ne procède pas de la basilique païenne, les emprunts, tant au point de vue du style qu'à celui des usages, sont innombrables. Parmi les exemples les plus frappants, je citerai la construction de Thermes en Afrique, sous le roi Thrasamond (496-523) [2].

Mais c'est surtout dans le domaine de l'allégorie et dans les branches du bas-relief, de la peinture à fresque, de la peinture en mosaïque et de la peinture en miniature, que la société nouvelle, ainsi d'ailleurs que tout le moyen âge, devint tributaire de l'antiquité. Elle lui prit ce monde si vivant et si pittoresque du polythéisme sans lequel une école digne de ce nom aurait peine à se développer. Il faut citer au premier rang les images tirées du cycle cosmique, la Terre, l'Océan, le Ciel, les Quatre Éléments, le Soleil et la Lune, les Planètes, les Saisons, les Heures, l'Année, les Mois, les Vents, les Fleuves, les Montagnes, les personnifications des contrées et des villes, toutes notions abstraites, représentées par des figures humaines. En second lieu, s'offrent à nous ces allégories si heureuses comme invention et d'un caractère plastique tel que notre société moderne même ne saurait s'en passer : les Victoires, les Génies, les Arts libéraux. La mythologie, à elle seule, fournit une série nombreuse de motifs qui devinrent comme le sang et la chair de l'art pendant les périodes les plus sombres du moyen âge, tels que le mythe d'Hercule. Et que de figures accessoires répétées à l'envi par tous les âges du christianisme, les Sibylles, les Muses, les Vertus et les Vices caractérisés dans la *Psychomachie* de Prudence, les Satyres, les

[1] Ébert, *Histoire de la littérature chrétienne*, t. I, p. 410.

[2] Cette identification n'est plus douteuse après la discussion à laquelle l'a soumise François Lenormant : *Gazette des beaux-arts*, 1883, t. I, p. 383.

Sirènes, Orphée, Dédale, Psyché, pour ne point parler des dieux proprement dits, ni des héros de l'histoire grecque ou romaine, Alexandre, Romulus, César, Trajan, et tant d'autres! L'imagination populaire surtout conserva pieusement certains de ces souvenirs: longtemps encore, pour lui complaire, il fallut représenter sur le sol des basiliques l'histoire de Thésée et du Minotaure, celle du siège de Troie, des scènes de chasse, les combats du cirque, etc.

Ces imitations se retrouvent dans les arts les plus humbles, comme dans les plus élevés. Jusqu'à la fin de la période mérovingienne, la face impériale, avec les cheveux généralement coupés courts, apparaît sur les monnaies. On continue également à y représenter des Victoires, jusqu'au règne de Justin II, où elles sont remplacées par des croix[1].

E. MÜNTZ.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Charles Robert, *Tiers de sou d'or*, p. 14, 15.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DES CINQ ACADÉMIES.

La séance publique annuelle des cinq Académies a eu lieu le mardi 25 octobre 1887, sous la présidence de M. Renan, directeur de l'Académie française. Après le discours du Président et la proclamation du prix biennal décerné à M. Antonin Mercié, il est donné lecture du rapport sur le prix Volney, qui est décerné à M. Graziado Ascoli, professeur à l'Institut de Milan, pour ses ouvrages intitulés : I. *Una lettera glottologica.* — II. *Due recenti Lettere glottologiche e una proscritta nuova.*

La commission décernera, en 1888, une médaille de 1,500 francs à l'ouvrage de PHILOLOGIE COMPARÉE qui lui en paraîtra le plus digne parmi ceux qui lui auront été adressés.

L'étude partielle ou d'ensemble, au point de vue comparatif et surtout historiquement comparatif, d'un ou de plusieurs idiomes, et celle d'une famille entière de langues, seront également admises à concourir.

Les manuscrits et les ouvrages imprimés seront admis au concours; ces derniers, pourvu qu'ils aient été publiés depuis le 1er janvier 1887. Ils ne seront reçus que jusqu'au 1er avril 1888; ce terme est de rigueur. Ils devront être adressés, francs de port, au secrétariat de l'Institut.

La séance s'est terminée par la lecture des morceaux suivants :

Le philosophe-poète Parménide, par M. Croiset, délégué de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'âge des étoiles, par M. Janssen, délégué de l'Académie des sciences.

Le sifflet au théâtre, par M. Arthur Desjardins, délégué de l'Académie des sciences morales et politiques.

Art et Progrès, par M. Charles Garnier, délégué de l'Académie des beaux-arts.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. le baron de Viel-Castel, membre de l'Académie française, est décédé le 6 octobre 1887.

M. Cuvillier-Fleury, membre de l'Académie française, est décédé le 18 octobre 1887.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie des beaux-arts a tenu le samedi 29 octobre 1887 sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Chaplain. Après l'exécution d'une ouverture composée par M. Paul Vidal, pensionnaire de Rome, M. le Président a proclamé les prix décernés et les sujets de concours.

Peinture. — Le sujet était : *Thémistocle boit le poison au milieu des siens.* Le grand prix a été remporté par M. Danger (Henri-Camille); le premier second grand prix a été remporté par M. Marioton (Jean-Alfred); le deuxième second grand prix est décerné à M. Charpentier-Bosio (Gaston-Amédée).

Sculpture. — Le sujet était : *Œdipe à Colone.* Le grand prix a été remporté par M. Boutry (Edgar-Henry); le premier second grand prix par M. Desvergnes (Jean-Charles); le deuxième second grand prix par M. Soulès (Jean-Baptiste-Félix).

Architecture. — Le programme était : *Un gymnase.* Le premier grand prix a été remporté par M. Chedanne (Georges-Paul); le premier second grand prix par M. Eustache (Henri-Thomas-Édouard); le deuxième second grand prix par M. Heubès (Charles-Joseph).

Gravure en médailles et en pierres fines. — Le programme était : *Jason enlevant la toison d'or.* Le grand prix a été remporté par M. Vernon (Charles-Frédéric-Victor).

Composition musicale. — Le sujet du concours était une cantate à trois personnages, intitulée : *Didon*, par M. Augé de Lassus. Le premier grand prix a été remporté par M. Charpentier (Gustave); le premier second grand prix a été décerné à M. Bachelet (Georges); le deuxième second grand prix à M. Erlanger (Camille).

Prix fondé par Mme veuve Leprince. — Ce prix a été attribué à M. Danger pour la peinture, à M. Boutry pour la sculpture, à M. Chedanne pour l'architecture, et à M. Vernon pour la gravure en médailles et en pierres fines.

Prix Alhumbert. Ce prix a été décerné à M. Naudé, graveur en médailles.

Prix Deschaumes. — Ce prix a été partagé entre MM. Chedanne, Heubès et Jay.

Prix Maillé-Latour-Landry. — Ce prix est décerné à M. Peène.

Prix fondé par M. Bordin. — Le sujet était : *De la sculpture des figures dans la décoration des monuments antiques.* Ce concours ayant été jugé insuffisant, l'Académie a partagé le prix Bordin entre M. Lafenestre pour son ouvrage intitulé : *Le Titien*, M. Plon pour son ouvrage : *Leone Leoni*, et M. Comte pour la publication dont il est le directeur et qui est intitulée : *Bibliothèque de l'Enseignement des beaux-arts.* L'Académie a proposé, pour l'année 1888, le sujet suivant : *Rechercher s'il existe une esthétique commune, applicable aux monuments appartenant aux grandes époques de l'art. Étudier à ce point de vue les monuments égyptiens, grecs, romains, et ceux du moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.* Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1887.

L'Académie propose, pour l'année 1889, le sujet suivant : *De la fabrication des monnaies et des médailles, et de ses rapports avec les progrès de l'art de la gravure en médailles, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.*
Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1888.

Prix Trémont. — Ce prix est partagé entre M. Barbotin, graveur, et MM. Semet et Boisselot, compositeurs de musique.

Prix Lambert. — Ce prix est partagé entre Mmes veuves Viger et Colin, MM. Chambard et Lottier.

Prix Achille Leclère. Le sujet était : *Un établissement pour l'exposition des produits horticoles.* Vingt-deux projets ont été déposés. Le prix a été décerné à M. Bauhain (Édouard), et une mention honorable à M. Huguet (Eugène).

Prix fondé par M. Chartier. — Ce prix a été décerné à M. Paul Lacombe.

Prix Troyon. — Le sujet était : *Un abreuvoir à l'entrée d'un village, sur la lisière d'un bois, effet de soir.* Quarante-quatre tableaux ont été envoyés au concours. Le prix a été décerné à M. Raymond Moisson, et deux mentions honorables : l'une à M. Laurent, l'autre à M. Le Sidaner.

Prix fondé par M. Duc. — Ce prix biennal est destiné à encourager les *hautes études architectoniques.* Il sera décerné en 1888.

Prix Jean Leclaire. — Ce prix a été décerné à MM. Conin et Berger.

Legs Chaudesaigues. — Ce prix sera décerné au mois de novembre 1887.

Legs De Caen. — Les artistes peintres ou sculpteur envoyés par le Gouvernement à Rome auront chacun, après leur temps fini, pendant trois ans, une rente de 4,000 francs; les architectes auront 3,000 francs.

Prix Monbinne. — Ce prix biennal sera décerné en 1888.

Fondation Dubosc. — Ce prix sera distribué par égales portions aux jeunes peintres et aux jeunes sculpteurs reçus en loge pour le grand prix de Rome. Cette somme leur sera remise au moment de l'admission en loge.

Prix Delannoy. — Ce prix annuel, attribué à l'élève qui a remporté le grand prix de Rome en architecture, est décerné à M. Chedanne.

Prix Lusson. — Ce prix, délivré tous les ans à l'élève architecte qui a obtenu le second grand prix de Rome, est attribué à M. Eustache.

Prix Rossini. — L'Académie, dans sa séance du 5 novembre 1886, a décerné le prix de composition musicale, adaptée au sujet intitulé : *les Jardins d'Armide,* à M. Auguste Chapuis.

Elle a prorogé au 31 décembre 1887, en raison de la grande faiblesse des œuvres déposées, le concours de poésie clos le 8 décembre 1886, et au 31 décembre 1888 celui de la composition musicale à adapter à l'œuvre couronnée.

Prix Jean Reynaud. — Ce prix, de la valeur de *dix mille francs,* a été décerné à M. Paladilhe, pour son opéra intitulé *: Patrie.*

Prix Laboulbène. — Ce prix est distribué tous les ans, par portions égales, aux élèves peintres admis en loge, et cela à la fin du concours.

Prix Cambacérès. — Ce prix a été décerné à MM. Marioton, pour la peinture, Desvergnes, pour la sculpture, Vernon, pour la gravure en médailles et en pierres fines.

Prix Pigny. — Ce prix annuel, de la valeur de *deux mille francs,* décerné à l'architecte ayant remporté le deuxième grand prix au concours de Rome, est attribué à M. Eustache.

Prix Desprez. — L'Académie a décerné ce prix à M. Sul-Abbadie.

Prix Henri Lehmann. — Ce prix, *pour l'encouragement des bonnes études classiques,* en faveur d'un peintre, sera décerné pour la première fois en 1889.

Prix Brizard. — Ce prix sera décerné pour la première fois en 1888 à l'auteur d'un tableau à l'huile représentant un paysage.

Prix Maxime David. — Ce prix annuel, de *quatre cents francs,* sera décerné pour la première fois en 1889 *à la meilleure des miniatures présentées aux expositions nationale des Beaux-Arts.*

Prix Jary. — Ce prix a été décerné à M. Esquié.

Fondations de Caylus et de la Tour. — Ces prix ont été décernés, le premier à M. Lenoir (Charles), et M. Charpentier (Félix); le second à M. Levalley (Louis).

Grandes médailles d'émulation. — La grande médaille d'émulation est attribuée à MM. Lenoir (Charles), Clausade, Conin.

Prix Abel Blouet — Ce prix a été décerné à M. Schaltenbrand.

Prix Jay. — Ce prix est attribué à M. Vallat.

Après la proclamation et l'annonce de ces prix, M. le vicomte Henri Delaborde, secrétaire perpétuel, lit une notice sur la vie et les ouvrages de M. Théodore Ballu, membre de l'Académie. La séance est terminée par l'exécution de la scène lyrique qui a remporté le premier grand prix de composition musicale, et dont l'auteur est M. Gustave Charpentier, élève de M. Massenet.

IMPRIMERIE NATIONALE.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Grammaire grecque par Ernest Koch, traduite de l'allemand et mise au courant des travaux les plus récents de la philologie, à l'usage des classes supérieures et des candidats à la licence et à l'agrégation, par l'abbé J.-L. Rouff, professeur au petit séminaire de Paris. Avec une préface de O. Riemann. Paris, Armand Colin, 1887, VIII et 699 p. in-8°.

Voilà un livre qui plaît à première vue, comme une personne d'un abord avenant. Beau papier, belle impression, bien espacée, bien nette; beaucoup de tableaux, et partout une disposition typographique qui ne flatte pas seulement les yeux, mais qui ajoute aussi à la clarté de l'exposition, en faisant ressortir les points essentiels. Exemple : Les élèves comprennent difficilement que le participe *παρών* répond à *qui était présent* aussi bien qu'à *qui est présent*. Ici le tableau synoptique de la conjugaison ne permet pas de l'oublier, car le présent de l'indicatif et l'imparfait, rapprochés en deux colonnes parallèles, se trouvent suivis de cinq autres colonnes contenant le subjonctif, l'optatif et les autres modes, qui sont en partie communs à ces deux temps. Partout ailleurs la même clarté, qui est bien la vertu maîtresse d'une grammaire. L'emploi des modes est une des parties les plus difficiles de la langue grecque. Dans la syntaxe grecque, d'ailleurs excellente, de Madvig, traduite par M. l'abbé Hamant, un premier chapitre est consacré à l'indicatif, un second au subjonctif, et ainsi de suite: ordonnance bien obscure et qui sépare ce qui devrait être rapproché. Dans la présente grammaire, au contraire, on traite d'abord des modes dans la proposition principale, puis des modes dans les propositions subordonnées, subdivisées à leur tour en propositions déclaratives, finales, consécutives, etc. Cette division, bien préférable à l'autre, se trouve aussi dans la grammaire de Curtius. Mais comparez les règles de la période conditionnelle dans cette dernière grammaire, telle qu'elle a été traduite par M. Clairin, et dans celle de Koch-Rouff, vous verrez laquelle des deux l'emporte par la lucidité. Je signalerai encore la récapitulation, à la fin du volume, des principales règles de l'emploi des modes. C'est une série d'exemples, précédés de courtes définitions. Rien n'est plus propre à graver dans la mémoire les traits essentiels de cette partie si délicate de la grammaire grecque. Ici, comme dans le reste du livre, les exemples sont très bien choisis. Il y en a qui sont pleins de sens, et se gravent d'eux-mêmes dans la mémoire, comme ces sentences : *Εἰ θεοί τι δρῶσιν αἰσχρὸν, οὐκ εἰσὶ* (lisez *εἰσὶν*) *θεοί*, ou *Ἢν ἐγγὺς ἔλθῃ θάνατος, οὐδεὶς βούλεται θανεῖν*.

Xénophon a fourni à lui seul plus d'exemples que tous les autres écrivains grecs ensemble, et, comme l'auteur donne une table de tous les passages cités, son livre peut servir en quelque sorte de commentaire grammatical aux écrits de Xénophon. Les autres écrivains mis à contribution appartiennent tous à l'atticisme, et le livre est, à proprement dire, une grammaire du dialecte attique, suivie d'un appendice sur les formes homériques.

Faut-il faire une réserve? A mon sens, cette grammaire ne donne pas une image complète de la langue grecque. Les règles, nous l'avons dit, y sont exposées avec

une clarté, une netteté qui ne laisse rien à désirer, et s'il ne s'agissait que d'apprendre à faire des thèmes grecs, nous n'en demanderions pas davantage. Mais un des plus grands charmes de la langue grecque est dans sa souplesse, dans cette aimable liberté qui permet de rendre les plus délicates nuances de la pensée et qui laisse à la parole écrite l'allure naturelle de la conversation ou de l'éloquence. Ce caractère se marque particulièrement à la plus belle époque littéraire, alors que la langue n'avait pas encore été régentée par les grammairiens. Nous comprenons parfaitement que l'auteur d'une grammaire élémentaire ait tenu avant tout à marquer les règles; nous croyons cependant qu'il aurait pu indiquer discrètement les irrégularités apparentes qui donnent tant de vie au langage des meilleurs auteurs.

H. W.

ANGLETERRE.

The religions of India, by A. Barth, member of the *Société asiatique* of Paris, authorised translation by Rev. J. Wood; London in-8°; xx-307.

Les religions de l'Inde, par M. A. Barth, membre de la Société asiatique de Paris, traduit, avec l'autorisation de l'auteur, par M. J. Wood.

M. A. Barth a publié son ouvrage, en 1879, dans l'Encyclopédie des sciences religieuses, et il l'a remis ensuite en volume. Il l'a dédié à M. John Muir, le protecteur généreux des lettres indiennes, et le savant auteur de nombreuses publications sanskrites. M. Barth traite d'abord de la religion telle qu'elle se trouve dans les quatre Védas. Un second chapitre est consacré au Brahmanisme, à son rituel et à ses spéculations métaphysiques et philosophiques, depuis son origine jusqu'à son déclin. L'auteur s'occupe ensuite du Bouddhisme, puis du Djaïnisme, qui en est issu. Enfin il étudie l'Hindouisme, c'est-à-dire l'état actuel des sectes indiennes, soit qu'elles prolongent les croyances traditionnelles en les corrompant, soit qu'elles essayent d'introduire des croyances nouvelles. L'auteur s'arrête plus particulièrement à faire connaître les cultes de Çiva et de Vishnou, si complètement dégénérés, la réforme des Sikhs et de l'Islamisme, enfin les tentatives encore moins heureuses du déisme de Rammohun Roy, appliqué aux superstitions populaires. M. A. Barth a résumé toutes ces questions de la manière la plus claire, et nous comprenons qu'en Angleterre même on ait pensé à traduire un livre aussi bien fait et aussi utile.

The philosophy of the Upanishads and ancient indian metaphysics, by Archibald Edward Gough, M. A. principal of the Calcutta madrasa, London, 1882.

La philosophie des Oupanishads et de l'ancienne métaphysique hindoue, par M. Archibald Edward Gough, principal de l'école indigène de Calcutta. Londres, 1882; in-8°, xxiii-268 pages.

Les Oupanishads, traités moitié théologiques, moitié philosophiques, occupent une place considérable dans l'ensemble des œuvres brahmaniques; elles sont une sorte d'intermédiaire entre les écritures sacrées des Védas et les développements ultérieurs qui en sont sortis plus ou moins légitimement. On a conservé plus de cent cinquante de ces petits traités dont quelques-uns seulement ont été publiés et traduits. Ils ont été composés à diverses époques; mais la date en est généralement très ancienne. M. Gough a toute raison de croire que ce sont les premiers monuments de la métaphysique religieuse des Hindous. Le principal commentateur des Oupanishads est Çankarâtchârya, qui vivait dans le VIIIe siècle de l'ère chrétienne; c'est à lui que M. Gough emprunte la plupart de ses explications, ainsi qu'à un glossateur

de Çankarâtchârya lui-même, Anandadjnânagiri. Il donne aussi quelques extraits de Sâyaṇa, le plus illustre des commentateurs hindous, venu plus tard, dans le XIVe siècle. Une partie du travail de M. Gough avait paru, dès 1876, dans la Revue de Calcutta, en plusieurs articles. L'auteur a repris et perfectionné ses premiers essais. Il a donné la traduction entière de plusieurs Oupanishads, la Mouṇḍaka, la Kaṭha, la Çvétâçvatara, la Mâṇḍoukya, puis des extraits de quelques autres moins importantes. Dans les éclaircissements qu'il a joints au texte, il s'est toujours tenu aussi près que possible de la pensée hindoue. Il ne pense pas que les Oupanishads aient rien emprunté au mysticisme des Alexandrins, ou qu'elles lui aient rien fourni. Le livre de M. Gough, composé directement d'après les textes sanskrits, fait bien connaître la doctrine générale des Oupanishads, qui est une sorte d'idéalisme exagéré, aboutissant le plus souvent à l'extase. C'est une phase très curieuse de l'esprit brahmanique, et l'on peut ajouter de l'esprit humain.

Life and works of Alexander Csoma de Körös, by Theodore Duka, M. D. London, Trübner and Co., 1885.

Biographie et œuvres d'Alexandre Csoma de Körös, par M. Théodore Duka, docteur-médecin, ancien chirurgien en chef du service médical du Bengale. Londres, 1885; in-8°, XII-234.

Csoma de Körös, qui s'est rendu célèbre par ses voyages au Tibet et par ses analyses des deux grands recueils tibétains sur le Bouddhisme, est beaucoup moins connu qu'il ne mérite de l'être. L'ouvrage de M. Th. Duka est destiné à compléter en partie cette lacune; il se compose de douze chapitres, consacrés à faire connaître tout ce qu'on a pu savoir des débuts de Csoma, né en Hongrie au village de Körös, de ses voyages dans l'Asie centrale, de son séjour au Tibet, de ses études dans les monastères bouddhiques, de ses rapports avec le gouvernement de Calcutta et avec les principaux indianistes de l'époque, et de sa fin prématurée, à Dardjiling, en 1842, à l'âge de cinquante-huit ans. Le gouvernement anglais, qui l'avait longtemps protégé, lui a rendu de grands honneurs à sa mort; et son tombeau a été classé parmi les monuments publics. A la suite de tous ces détails, M. Th. Duka donne une liste complète des ouvrages de Csoma, soit de ceux qui ont été publiés, soit de ceux qu'il a laissés en manuscrit et qui sans doute paraîtront plus tard. Csoma, durant sa vie, avait gagné la vive sympathie de tous ceux qui l'ont connu, par son dévouement désintéressé à la science, et il est bon que sa mémoire ne périsse pas. Le livre de M. Th. Duka contribuera à la perpétuer.

TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

NOVEMBRE 1887.

SOMMAIRE DU CAHIER.

PARIS.
IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXVII.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

M. Spuller, ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, *président*.

Assistants.

- M. E. Renan, de l'Institut, Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Barthélemy-Saint Hilaire, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. Chevreul, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. Franck, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. J. Bertrand, de l'Institut, Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
- M. Alfred Maury, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.

Auteurs.

- M. de Quatrefages de Bréau, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. Ch. Lévêque, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. Wallon, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Gaston Boissier, de l'Institut, Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. B. Hauréau, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, *secrétaire du bureau*.
- M. R. Dareste, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. G. Perrot, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Gaston Paris, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Berthelot, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. Jules Girard, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Weil, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Paul Janet, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À la Librairie HACHETTE et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année formen un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour le départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahie séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants*.

JOURNAL

DES SAVANTS.

NOVEMBRE 1887.

Œuvres de Tacite. Dialogue des orateurs, texte latin par H. Gœlzer, maître de conférences à la faculté des lettres de Paris. — Paris, Hachette, 1887.

Notre jeune école philologique nous a donné, dans ces derniers temps, quelques bonnes éditions d'auteurs latins, destinées aux maîtres de nos écoles, ou à ceux qui travaillent pour le devenir. M. Émile Thomas a publié le *Pro Archia*, le *De Signis* et le *De Suppliciis* de Cicéron; M. Lallier, le *Jugurtha* de Salluste; M. Maurice Albert, l'*Art poétique* d'Horace; M. Gœlzer, le *Dialogue des orateurs* de Tacite[1]; M. Plessis, les *Adelphes* de Térence[2]; M. Hild, le 10e livre de l'*Institution oratoire* de Quintilien[3]. Chacune de ces éditions a son caractère et ses mérites, et toutes seraient dignes d'une étude particulière. Si je choisis entre elles le travail de M. Gœlzer, c'est que le *Dialogue des orateurs* est un des ouvrages les plus curieux que nous ait laissés l'antiquité, et qu'il soulève des questions importantes qui ne sont pas encore tout à fait résolues.

D'abord il en est peu dont le texte soit aussi incertain. C'est par un grand hasard, et après beaucoup de mésaventures, que le *Dialogue des orateurs* nous est parvenu. Personne, dans l'antiquité ni au moyen âge,

[1] Ces divers ouvrages font partie de la *Collection des éditions savantes*, publiée par Hachette et Cie.

[2] *P. Terenti Afri Adelphoe.* Klingksieck.

[3] *M. Fabii Quintiliani Institutionis oratoriæ liber decimus.* Klingksieck. M. Dosson a publié aussi une édition du même ouvrage chez Hachette et Cie.

n'en a dit un mot, et l'on n'en soupçonnait pas l'existence, lorsque, vers 1455, le moine Hénoch d'Ascoli, envoyé par Nicolas V, qui voulait enrichir sa bibliothèque du Vatican, découvrit, dans un monastère qu'on croit être celui d'Hersfeld, dans la Hesse, un manuscrit qui contenait la *Germanie* et le *Dialogue*, avec un fragment du livre de Suétone *De Viris illustribus*, et en prit une copie. Depuis cette époque, le manuscrit ne s'est plus retrouvé, et la copie d'Hénoch s'est elle-même perdue. Heureusement, elle avait été plusieurs fois reproduite, et ce sont ces reproductions qui nous ont conservé l'œuvre de Tacite. Comme elles ont un mérite très inégal, l'éditeur du *Dialogue* doit d'abord se décider entre elles, et chercher à découvrir la meilleure. M. Gœlzer, après avoir très nettement résumé le débat qui s'est élevé à ce propos entre les savants allemands, nous donne les raisons qui lui ont fait préférer celle qu'il a choisie pour servir de base à son édition. Par malheur, elles sont toutes plus ou moins défectueuses, et le manuscrit lui-même, ce manuscrit unique d'où elles découlent, si nous en croyons les témoignages contemporains, était dans un très mauvais état. La critique a donc le champ libre devant elle, la corruption du texte laissant une grande place aux conjectures. Comme on le pense bien, les conjectures n'ont pas manqué, et le rôle de M. Gœlzer s'est presque borné à faire un choix entre les leçons proposées par les divers éditeurs. Ce choix, il l'a fait partout d'une façon intelligente, judicieuse, et il nous donne un texte de ce charmant ouvrage à peu près aussi parfait qu'il peut l'être aujourd'hui.

Pour achever de traiter ce qui concerne cette question, je demande à présenter quelques observations rapides sur quelques-unes des leçons qu'a préférées M. Gœlzer. Il y en a beaucoup qui me paraissent hors de toute contestation. Au chapitre huitième, Aper, parlant de deux délateurs célèbres, Eprius Marcellus et Vibius Crispus, et de la considération dont ils jouissent, ajoute ces mots : *non hoc illis alterius ter millies sestertium præstat.* Il est clair que le texte ici est incomplet : Tacite ne peut pas avoir dit que la fortune de l'un des délateurs avait suffi pour les rendre tous les deux fort importants. Tout le monde a donc reconnu qu'il devait y avoir une lacune dans le texte, et une scolie de Juvénal a permis de la combler. Il y est dit que Vibius Crispus possédait 200 millions de sesterces, tandis qu'Eprius en avait 300 millions. On doit donc écrire : *nec hos illis alterius bis alterius ter millies sestertium præstat;* il ne peut y avoir aucun doute sur cette correction. Ailleurs (xxxi, 33), dans un passage où il est question des études que doit faire celui qui veut devenir un orateur, les manuscrits donnent une phrase inintelligible : *quasdam*

artes audire, omnes liberaliter debet. On a proposé de lire *quasdam artes haurire, omnes libare debet.* La correction semble hardie à M. Gœlzer, qui cependant l'accepte. Je la crois certaine; elle est tout à fait conforme aux idées, et reproduit les termes mêmes de Cicéron, dont Tacite, en cet endroit, suit les sentiments[1].

En revanche, il y en a d'autres qui me paraissent moins sûres. Je reconnais qu'au chapitre premier la phrase suivante, donnée par les manuscrits, est fort obscure : *cum singuli diversas, vel easdem, sed probabiles causas afferrent;* mais je ne voudrais pas mettre avec Peter, suivi par M. Gœlzer : *cum singuli diversas vel easdem partes agerent;* ce serait un double emploi avec ce qu'on lit aussitôt après : *nec defuit qui diversam quoque partem susciperet.* Au chapitre XXI, *stoicorum comitem* me semble bien faible et ne pas reproduire la nuance d'ironie qui doit se trouver dans ce passage; j'aimerais mieux *stoicorum civem*, ou même, si ce n'était pas trop loin du texte des manuscrits, *e stoicorum civitate aliquem*, en entendant *civis* et *civitas* dans un sens railleur. Je ne crois pas non plus qu'à la fin du chapitre XXXVII, la leçon adoptée par M. Gœlzer soit la meilleure. Le texte des manuscrits porte : *ut secura velint*, ce qui est un non-sens, puisque Tacite veut dire que, dans les grandes batailles de l'éloquence judiciaire et politique, le danger que courent les combattants est un attrait pour les spectateurs. M. Gœlzer lit : *ut secura oderint, incerta velint*, ce qui est bien plat et peu digne de ce brillant morceau. J'aimerais mieux : *ut secura sibi, aliis dubia velint.*

Voici un passage encore plus difficile et qu'il y aurait pourtant un grand intérêt à éclaircir. Maternus, qu'Aper vient de maltraiter, rappelle avec complaisance le succès qu'obtint la première tragédie qu'il donna au public (XI, 10). Le texte des manuscrits porte ces mots : *in Nerone improbam et studiorum quoque sacra profanantem vaticinii potentiam fregi.* Depuis Gronove on a pensé qu'il fallait lire *Vatinii*, du nom du bouffon célèbre qui prit tant d'importance à la cour de Néron. M. Gœlzer, acceptant la phrase avec cet unique changement, suppose que Maternus débuta dans l'art dramatique par une tragédie appelée *Nero*, dans laquelle il attaquait l'ancien favori de l'empereur, qui lui avait survécu et jouissait encore d'un grand pouvoir sous Vespasien. Certainement il n'est pas impossible de croire à l'existence d'une tragédie sur Néron, composée quelques mois à peine après sa mort, et relatant des faits de la veille. Nous savons que c'était un des caractères des *Prætextæ* que le sujet en était souvent pris dans l'histoire contemporaine. Il y en

[1] Cicéron, *De orat.*, I, L.

avait beaucoup qui n'étaient que des pièces de circonstance faites à l'occasion d'une victoire qu'on venait de remporter où d'un événement récent qui avait ému le public. Ce qui donne lieu d'être surpris, c'est cette importance de Vatinius, persistant sous Vespasien, et dont personne ne nous a rien dit. Je trouve aussi qu'il serait un peu singulier qu'en quatre ou cinq ans Maternus eût composé toutes les pièces que lui attribue le *Dialogue*, un *Néron*, une *Médée*, un *Domitius*, un *Caton*, sans compter le *Thyeste*, qui est sur le chantier. Aussi quelques-uns ont-ils proposé de lire *imp.* (*imperante*) *Nerone*, et supposent-ils que, sous le règne même de Néron, Maternus avait osé, dans quelque tragédie mythologique, par des allusions transparentes, attaquer le tout-puissant favori. On comprendrait mieux, s'il en était ainsi, la fierté qu'il tire de son courage. Mais, je le répète, toutes ces conjectures sont douteuses, et il faut renoncer, je le crains bien, à retrouver en cet endroit le véritable texte de Tacite.

Après nous avoir dit, dans son introduction, de quelle manière il a constitué son texte, M. Gœlzer aborde une question très grave, et sur laquelle on discute depuis trois siècles. Quel est le véritable auteur du *Dialogue?* Il répond sans hésiter que c'est Tacite, et je crois qu'il a raison. C'est à lui d'abord que l'attribuent toutes les copies du manuscrit primitif que nous avons conservées[1]; ce qui nous assure que ce manuscrit lui-même devait porter le nom de Tacite. Or, à l'époque où il fut transcrit, probablement au XIIIe siècle, tout le monde ignorait que Tacite avait commencé par être un orateur célèbre; on ne savait plus qu'il eût fait une étude approfondie de l'éloquence, au point de passer pour un maître et d'avoir des élèves qui prenaient modèle sur lui. On ne le connaissait que comme un grand historien. Sans doute on ne lisait plus guère ses ouvrages historiques, mais ils étaient cités par Tertullien, par Sulpice Sévère, par Paul Orose, qui étaient dans toutes les mains. Ce n'est donc pas son nom qu'on aurait été chercher pour le mettre en tête d'un livre de rhétorique, et il faut croire que le moine qui l'inscrivit sur le manuscrit d'Hersfeld l'avait trouvé dans celui qui lui servait de modèle. On voit que la tradition était ancienne, et devait remonter à un temps où il restait quelque connaissance des lettres romaines. Ainsi le témoignage unanime des manuscrits met Tacite en possession du *Dialogue*, et pour qu'on puisse l'en dépouiller, il faut qu'on montre par des raisons équitables qu'il n'est pas possible de l'en croire l'auteur[2]. A cet

[1] Une seule porte le nom de Quintilien, mais ce nom y a été inséré plus tard.

[2] On a coutume d'en donner une autre preuve, qui paraît d'abord très concluante. Dans une lettre adressée à

argument M. Gœlzer en ajoute d'autres sur lesquels je crois inutile d'insister après lui. Il montre que le *Dialogue* ne peut être d'aucun des auteurs contemporains auxquels on l'a quelquefois attribué, et que, par exemple, ni Maternus, ni Quintilien, ni Pline le Jeune, ni Suétone, n'ont pu l'écrire. La seule ressource qui reste, c'est de supposer, comme on l'a fait souvent, qu'il est d'un anonyme. «Mais, répond M. Gœlzer, il n'est guère admissible qu'un homme capable d'écrire un pareil ouvrage n'ait laissé aucun nom dans l'histoire littéraire.» Tout nous amène donc à penser que les manuscrits n'ont pas tort de l'attribuer à Tacite.

On ne fait à tous ces raisonnements qu'une seule objection, mais elle paraît d'abord très grave. On trouve que le style du *Dialogue* diffère tout à fait de celui des *Histoires* et des *Annales*, et il ne semble pas possible que des ouvrages si peu semblables sortent de la même main. Les différences en effet sont visibles; elles avaient frappé du premier coup un fin connaisseur comme Juste Lipse, et on ne peut pas les nier. Mais M. Gœlzer, après MM. Weinkauff et Jansen, montre, avec une abondance de preuves à laquelle je ne vois rien à ajouter, qu'il y a des ressemblances aussi, et qui sont encore plus frappantes. La vérité est que, si la phrase du *Dialogue*, dans son allure générale, avec son tour presque uniformément périodique, n'est pas tout à fait celle dont Tacite s'est servi plus tard, on le retrouve tout entier dans la vigueur des expressions, dans l'éclat des images, dans la hardiesse à créer des mots et des tours nouveaux. Or c'est précisément par ces qualités que le génie personnel d'un écrivain se révèle; le reste est plutôt affaire d'habitude et d'éducation. On construit sa phrase à l'imitation d'un auteur qu'on admire et à l'école duquel on s'est mis; le détail de l'expression n'appartient jamais qu'à soi. On peut donc dire que Tacite est déjà dans le *Dialogue des orateurs*, par la meilleure partie de lui-même. Quant aux différences qu'on

Tacite (IX, x), Pline le Jeune lui dit : « Je laisse dormir les vers, qui, à ce que tu penses, naissent facilement dans les bocages et dans les bois, *quæ tu inter nemora et lucos commodissime perfici putas.* » Or cette idée se retrouve deux fois dans le *Dialogue*, exprimée presque de la même manière, avec les expressions *nemora et lucos*, dont Pline se sert. L'argument aurait beaucoup de force si l'on ne trouvait pas un peu plus haut, chez Pline, *Minerva et Diana, quas ais pariter colendas.* Ces mots n'étant pas dans le *Dialogue*, on est forcé de croire qu'ils étaient pris de quelque lettre adressée par Tacite à son ami, et que nous avons perdue. Dès lors, rien n'empêche de supposer que l'autre phrase vient aussi de la même lettre. Comme il est naturel de croire que les deux citations placées si près l'une de l'autre avaient la même origine, on est tenté d'en conclure qu'elles sont tirées toutes les deux d'une correspondance familière et qu'aucune n'appartient au *Dialogue*.

ne peut s'empêcher de remarquer entre le style de cet ouvrage et celui des autres, elles s'expliquent aisément quand on songe qu'au moment où il le composa, il vivait dans l'étude et l'admiration de Cicéron, et qu'un long intervalle de temps sépare le *Dialogue* de l'*Agricola*, qui fut son premier essai dans le genre historique.

Ceci nous amène à chercher à quel moment le *Dialogue* a dû être composé. C'est encore une des questions sur lesquelles on ne s'accorde pas, et que M. Gœlzer traite dans son introduction. Tacite nous dit que l'entretien qu'il est censé rapporter eut lieu la sixième année du règne de Vespasien, en 75[1], et il ajoute qu'à cette date il était très jeune, *admodum juvenis* : selon les calculs de Nipperdey, il avait alors vingt et un ans, et dix-neuf selon Urlichs[2]. Mais il ne nous dit pas, et rien ne nous apprend d'une manière assurée à quel moment il s'avisa de rédiger la conversation qu'il avait entendue. M. Gœlzer pense que ce doit être à la fin du règne de Vespasien, ou mieux encore en 81, sous Titus, et cette opinion me paraît la plus raisonnable de toutes. Dans tous les cas, il n'est pas possible que le *Dialogue* ait été écrit à l'époque de Domitien. Il y règne une sorte de résignation paisible, et même de confiance à l'empire qui ne se comprendrait pas pendant la domination d'un si méchant prince. Peut-on croire qu'au sortir d'une de ces scènes violentes auxquelles Tacite fait allusion à la fin de l'*Agricola*, quand il venait de voir les délateurs accuser les meilleurs citoyens et le sénat les condamner en baissant la tête, il ait pu dire si allégrement : « Aujourd'hui ce ne sont pas les ignorants et la multitude qui gouvernent, c'est un seul homme et le plus sage des hommes, *cum de republica non imperiti et multi deliberent, sed sapientissimus et unus.* » L'ouvrage a donc été composé pendant une de ces éclaircies, où un honnête homme, un sage, était empereur, et, comme le style nous montre qu'il n'est pas du même temps que l'*Agricola*, c'est-à-dire de l'époque de Trajan, il faut bien le reculer jusqu'à celle de Vespasien ou de Titus. Mais a-t-il été publié au moment même où il fut écrit? M. Gœlzer le croit, parce qu'il ne lui semble

[1] *Sextam jam felicis hujus principatus stationem.* Le sens est très clair, mais l'expression de *statio* est assez difficile à expliquer. M. Gœlzer entend par ce mot cette sorte d'*arrêt* ou de *station* que chaque fin d'année forme dans le règne des empereurs, après laquelle la marche des affaires reprend. Peut-être vaut-il mieux croire que c'est un terme militaire : le prince monte la garde pour défendre l'État, et tous les ans sa *faction* recommence, quand on lui a renouvelé la puissance tribunitienne. C'est en ce sens que Lucain dit à Néron, au début de son poème : *cum statione peracta astra petes serus.*

[2] Nipperdey, *Ab excessu Aug.* Introduction. Urlichs, *Commentat. de vita et honoribus Taciti.*

pas vraisemblable qu'un auteur ait pu garder longtemps une si belle œuvre inédite. Cette raison ne me paraît pas tout à fait convaincante, et j'en trouve d'autres, au contraire, qui m'inclinent à croire que le *Dialogue* n'a paru que beaucoup plus tard. Remarquons d'abord que Quintilien, dont l'*Institution oratoire* n'a été publiée qu'à la fin du règne de Domitien, n'en dit rien, quoique son sujet semble plusieurs fois l'amener naturellement à en parler. De plus, si la publication de l'ouvrage n'était séparée que par cinq ou six ans de l'époque où Tacite assistait à l'entretien, pourrait-il dire qu'à ce moment il était tout à fait jeune, *admodum juvenis?* Ces expressions semblent marquer entre les deux faits une distance plus grande. Il est donc possible qu'après avoir composé le *Dialogue* d'un premier jet, vers le temps de Titus, Tacite l'ait gardé chez lui jusqu'à ce moment où un auteur devenu célèbre éprouve le besoin, pour satisfaire la curiosité du public, d'épuiser ses anciennes productions et de vider ses tiroirs. Il peut, en le publiant, lui avoir donné sa dernière forme, et c'est peut-être alors qu'il a écrit cette préface où, parlant de souvenirs qui remontaient à une vingtaine d'années, il a dit qu'en ce temps il était « tout à fait jeune ». Ce ne sont là que des conjectures, mais elles ne manquent pas de vraisemblance, elles rendent raison de tous les faits, elles suffisent enfin à prouver qu'il n'y a pas d'objections contre l'authenticité et l'attribution du *Dialogue* à Tacite auxquelles on ne puisse répondre.

Ces questions vidées, abordons l'œuvre même, pour en étudier rapidement l'objet, le caractère, les mérites. Nous avons ici l'avantage de sortir des hypothèses et de marcher sur un terrain solide. Les manuscrits l'appellent *Dialogus de oratoribus*, et c'est très vraisemblablement le titre que l'auteur lui avait donné. On remarque que ce titre est plus étendu et un peu plus vague que celui du traité de Quintilien *De causis corruptæ eloquentiæ*, quoique le sujet des deux ouvrages ne semble pas être au fond très différent; ce titre permettait à l'auteur quelques excursions dans tous les sens qu'il ne s'est pas interdites. Mais, malgré les libertés qu'il a prises dans les détails de l'exécution, le dessein général m'en paraît très clair. Ici je suis forcé de me séparer de M. Gœlzer, qui me semble s'être laissé un peu égarer par les rêveries de certains critiques et n'avoir pas bien vu le sujet véritable du *Dialogue*. Tacite l'a pourtant très nettement indiqué au début de son livre. Il veut répondre, nous dit-il, à une question de son ami Fabius Justus, qui lui a demandé pourquoi l'éloquence est en déclin : *Car, cum priora sæcula tot eminentium oratorum ingeniis gloriaque floruerint, nostra potissimum ætas deserta et laude eloquentiæ orbata vix nomen ipsum oratoris retineat.* C'est si bien son sujet

que, voyant qu'on s'en écarte, il y ramène : *Exsolve promissum; neque enim hoc colligi desideramus disertiores esse antiquos, quod apud me quidem in confesso est, sed causas exquirimus* (XXVII).

A partir de ce moment il s'y enferme et n'en sort plus. Il est vrai que nous sommes alors bien près de la fin ; sur quarante-deux chapitres il n'en reste guère que quinze, et je suis bien forcé d'accorder à M. Gœlzer qu'un ouvrage manque tout à fait de proportion quand le véritable sujet n'en occupe que le tiers. Mais il faut remarquer qu'il se trouve à cet endroit du dialogue une lacune qui pouvait être considérable, et qui donnait à la dernière partie plus d'étendue et plus d'importance. On peut dire de plus que la discussion sur les anciens et les modernes, qui remplit onze chapitres, n'est pas tout à fait étrangère au sujet, car, avant de chercher les causes d'une décadence, il est naturel qu'on veuille savoir si la décadence existe réellement, et si ce qu'on prend pour une chute n'est pas plutôt un progrès. En réalité, il n'y a que la première partie de l'ouvrage, celle où l'on met aux prises l'éloquence et la poésie, qui soit véritablement inutile. Mais on comprend bien les raisons qu'avait Tacite de la développer comme il l'a fait. Il composait un dialogue, à l'imitation de Cicéron ; il avait devant les yeux les débuts du *De oratore* et de la *République ;* au lieu de se jeter brusquement dans son sujet, il voulait s'y acheminer pas à pas, en suivant les détours ordinaires d'une conversation de gens d'esprit. Des orateurs, qui sont venus voir un poète le lendemain d'un jour où il a obtenu un triomphe dans une lecture publique, commencent naturellement par s'entretenir d'éloquence et de poésie, et arrivent de là insensiblement à la question que l'auteur a entrepris de traiter. Quintilien, qui écrivait une dissertation, était forcé sans doute de procéder autrement ; il devait entamer plus vite le sujet et s'en moins éloigner ; mais Tacite, qui voulait nous faire assister à un entretien, n'était pas tenu à la même rigueur et pouvait se donner plus de liberté.

Dans cette recherche des causes qui ont pu nuire à l'éloquence romaine, quelle est la position que Tacite a voulu prendre ? Parmi les idées que développent Aper, Messala, Maternus, quelles sont celles qui lui appartiennent en propre et dont il accepte lui-même la responsabilité ? Pour le dire, il serait utile de savoir s'il s'est incarné dans quelqu'un de ses personnages, comme il arrive si souvent à ceux qui écrivent des dialogues, et s'il y en a un dans le nombre qu'il ait chargé spécialement de le représenter. Quand Cicéron veut donner ses opinions à quelqu'un de ceux qu'il fait parler, il a soin de choisir des gens morts depuis longtemps, et qui ne réclameront pas contre l'abus qu'on pourra

faire de leur nom, Lælius, Caton, Crassus, Antoine. Ici Tacite introduit des personnages vivants, connus, qu'il n'est pas libre de façonner et de modifier comme il veut. Aussi a-t-il pris l'engagement de les représenter comme ils étaient, sans y rien changer. « Il reproduira fidèlement, nous dit-il, leurs raisons et toute la suite de leurs arguments, de façon qu'on puisse reconnaître leur physionomie et leur caractère. » Je crois qu'il a tenu parole. Il suffit de lire les discours d'Aper et de Maternus, au commencement de l'ouvrage, pour avoir devant les yeux deux figures tout à fait différentes, peintes au naturel, dans leur vie et leur vérité. Puisqu'ils sont eux-mêmes, ils ne peuvent pas être lui; par conséquent dans aucun d'eux Tacite n'a pu se mettre tout entier. Cependant je ne crois pas qu'il soit impossible de saisir ce qu'il pensait dans ce qu'ils disent. La complaisance avec laquelle il développe certaines idées montre bien que, quoiqu'il les ait placées dans la bouche des autres, elles sont siennes. D'abord il est certain que, dans la querelle des anciens et des modernes, il est pour les anciens. Le long plaidoyer d'Aper contre eux est regardé comme un paradoxe, un simple jeu d'esprit, et l'on ne se donne pas la peine d'y répondre. Tacite est donc convaincu, comme il le dit lui-même en commençant, qu'il n'y a plus d'orateurs, que l'éloquence s'éteint, et je crois de plus qu'il est de l'avis de Messala et de Maternus sur les causes de cette décadence.

Ces causes, on les avait plusieurs fois exposées avant Tacite. La société au milieu de laquelle il a vécu avait le sentiment très vif de ses faiblesses; elle n'ignorait pas qu'elle était malade et soupçonnait d'où ses maladies pouvaient venir. Tacite attribue d'abord la décadence des lettres à la mauvaise éducation que reçoivent les jeunes gens, et cette éducation elle-même à la corruption qui règne dans les familles : c'était alors une opinion générale, et nous la retrouvons chez tous les moralistes de ce temps. Le reproche qu'il adresse aux mères de ne plus nourrir leurs enfants et de les abandonner aux soins d'une esclave rappelle les conseils que leur donnait aussi, vers la même époque, le philosophe Favorinus, et qu'Aulu-Gelle nous a rapportés[1]. Quand Tacite se plaint « que les pères de famille ne veillent jamais sur ce qu'ils disent et ce qu'ils font en présence de leurs enfants, » on songe aussitôt aux vers admirables où Juvénal fait entendre les mêmes plaintes :

> Nil dictu fœdum visuque hæc limina tangat
> Intra quæ puer est[2].....

Arrivé à l'éducation proprement dite, Tacite s'irrite contre l'importance

[1] A.-Gelle, XII, I. — [2] Juv., XIV, 44.

IMPRIMERIE NATIONALE.

qu'on accorde aux rhéteurs et la façon dont ils élèvent la jeunesse; mais il n'en dit pas autant que Pétrone dans un des passages les plus charmants de son roman satirique[1]. Toutes ces idées, comme on le voit, n'appartiennent pas en propre à Tacite; il est vraisemblable qu'elles couraient le monde autour de lui. Mais voici ce qu'il y ajoute. En regard de cette instruction d'école, toute d'artifices et de préceptes oiseux, qui ne prépare pas les jeunes gens à ce qu'ils doivent faire plus tard, il place le tableau de la vieille éducation romaine, au temps de la République. Il montre le jeune homme amené par son père chez un grand orateur, admis dans son intimité, assistant à son travail quand il se prépare à parler en public, le suivant au forum, et « apprenant à combattre sur le champ de bataille ». Cette façon virile et vivante d'élever la jeunesse, qui plaisait tant à Tacite, je me demande s'il n'a pas essayé lui-même de la ressusciter et d'en donner le spectacle aux Romains de l'Empire. Pline lui écrivait un jour de lui envoyer des maîtres pour l'école qu'il fondait à Côme, et de les prendre parmi les jeunes gens qui l'entouraient : *ex copia studiosorum quæ ad te ex admiratione ingenii tui convenit.* Ne peut-on pas penser que ces *studiosi* venaient l'entendre parler, et profiter de son exemple, comme ceux qui, sous la République, remplissaient la maison d'un Crassus ou d'un Cicéron, et n'avons-nous pas là quelque audacieux essai de renouveler l'éducation romaine, en la ramenant à ses anciennes traditions ?

Mais rien ne montre mieux comment Tacite, qui part des idées de son temps, les dépasse vite, que de voir de près en quoi il ressemble à Quintilien et en quoi il en diffère. C'est une étude curieuse et qui mérite d'être poussée dans le détail[2]. Je me bornerai à une seule observation. Il est possible que ce soit Quintilien qui ait donné à Tacite, comme à toute la jeunesse de cette époque, le goût de lire et d'admirer Cicéron. Mais ici, du premier coup, la différence des deux esprits se montre. L'élève, mis sur la voie, est allé plus loin que son maître, et il a mieux compris que lui le modèle qu'on plaçait sous ses yeux.

[1] Petr., *init.*

[2] On peut voir à ce sujet la dissertation de Gruenwald : *Quæ ratio intercedere videtur inter Quintilianum et Tacitum.* L'*Institution oratoire* n'a été publiée que plusieurs années après la composition du *Dialogue*, et Tacite, en écrivant son ouvrage, ne l'avait pas sous les yeux. Mais à ce moment Quintilien était professeur public d'éloquence, et il attirait toute la jeunesse distinguée de Rome autour de sa chaire. On ne sait pas si Tacite a été son élève, comme Pline. Mais, dans tous les cas, comme cet enseignement faisait beaucoup de bruit, que les disciples parlaient beaucoup des leçons du maître et même en faisaient courir des copies, il pouvait profiter de ce qui s'en répandait en dehors de l'école.

Dans le *De oratore,* il a su distinguer la théorie maîtresse, celle d'où découlent les conséquences les plus fécondes, et, laissant le reste, dont l'intérêt est moindre, il s'y est fermement attaché. Cicéron veut que l'orateur, avant de se livrer à la pratique de son art, ait tout étudié, tout connu, le droit, l'histoire, la philosophie, les sciences, et qu'aucune des connaissances humaines ne lui soit étrangère : *Non potest esse omni laude cumulatus orator, nisi erit omnium rerum magnarum atque artium scientiam consecutus* (I, VI), ce qui revient à dire que l'éducation spéciale, qui fait l'homme de métier, doit être précédée par une éducation générale, aussi large, aussi étendue que possible, ou encore qu'il faut former et façonner l'esprit avant de l'appliquer à quelque profession particulière, de même qu'on n'ensemence la terre qu'après l'avoir tournée et retournée plusieurs fois : *Subacto mihi ingenio opus est, ut agro non semel arato, sed novato et iterato, quo meliores fœtus possit edere* (I, XXX). C'est le principe même de l'éducation moderne, que nous avons tant de peine à défendre aujourd'hui contre ceux qui veulent imposer à l'enfant une spécialisation hâtive. Tacite, après Cicéron, l'a exprimé avec une force et une netteté singulières. Il soutient lui aussi que l'orateur a besoin d'avoir touché à tout pour parler de tout comme il convient, et que la grande éloquence se nourrit de ces connaissances accumulées : *Ita est enim, optimi viri, ita : ex multa eruditione, et plurimis artibus, et omnium rerum scientia exundat et exuberat illa admirabilis eloquentia* (XXX). Quand on vient lui dire que les études générales ne préparent pas à la profession particulière à laquelle on se destine, et même qu'elles en éloignent, il répond qu'on se trompe, et qu'elles ont plus d'utilité pratique qu'on ne croit, que l'esprit, une fois formé et pourvu, sera propre à tout, et que, pour ne parler que de l'éloquence, celui qui acquiert les idées, acquiert en même temps, sans qu'il s'en doute, la faculté de les exprimer : *Ipsis artibus inest exercitatio, nec quisquam percipere tot tam reconditas, tam varias res potest, nisi ut scientiæ meditatio, meditationi facultas, facultati usus eloquentiæ accedat* (XXXIII).

Je ne crois pas que Quintilien, quoiqu'il s'appuie plus d'une fois sur la théorie de Cicéron, en ait saisi toute la portée et qu'il en tire toutes les conséquences. Une seule observation suffira pour le prouver. Cicéron s'est contenté de poser le principe, il n'a pas cherché par quel moyen on pourrait le réaliser. Il y en avait un pourtant, d'une pratique facile et d'un succès assuré. On sait que l'éducation romaine comprenait l'étude de la grammaire et celle de la rhétorique, confiées à deux maître différents, et que la première avait précisément pour but d'enseigner toutes ces connaissances générales que Cicéron exige de son orateur. Il s'agis-

sait donc simplement de la fortifier, de lui accorder plus de temps, plus de considération, plus d'importance. Quintilien l'a-t-il fait? Sans doute il comble la grammaire d'éloges; il lui arrive même, dans son premier livre, d'en parler avec une sorte d'enthousiasme (*necessaria pueris, jucunda senibus, dulcis secretorum comes*); en réalité, il veut la diminuer et la restreindre. Le grammairien lui paraît un envahisseur toujours prêt à se glisser hors de son domaine, et il se donne beaucoup de mal pour l'empêcher d'en sortir. Mais, dans ces limites où il l'enferme, lui laissera-t-il au moins la liberté d'agir comme il le juge bon, pour le plus grand bien de ses élèves? Non; Quintilien, qui fait remonter l'éducation oratoire jusqu'au berceau, exige que le grammairien n'oublie jamais que c'est un orateur qu'il est chargé de former, qu'il ne doit rien lui enseigner qu'en vue de l'éloquence, et qu'il n'a autre chose à faire que de le préparer pour les leçons du rhéteur. Tel a été le rôle du grammairien dans les écoles du IIIe et du IVe siècle : mis au second rang, surchargé de besogne, moins payé, moins honoré, il perd de plus en plus de son autorité. Ce qu'il perd, le rhéteur le gagne; de tous les maîtres, il est le seul dont le nom soit connu au dehors, le seul dont l'enseignement passionne les élèves, et toute l'école tourne autour de lui. Cette importance qu'il se donne et qu'on lui accorde a eu des résultats très fâcheux. Le jeune homme à qui l'on n'a sérieusement appris que la rhétorique s'habitue à mettre de la rhétorique partout; elle devient le tour d'esprit naturel de tous ceux qui écrivent. De la cette teinte uniformément oratoire qui recouvre et qui gâte toute la littérature de l'Empire[1]. Les plus grands esprits du temps, Lucain, Juvénal, Tacite lui-même, n'y ont pas échappé; elle s'impose aux vers comme à la prose et aux genres les plus différents. Mais voici un danger plus grave : la grammaire, à la prendre dans son acception ancienne, comprend la philologie, l'histoire, la musique, la géométrie, l'astronomie, les mathématiques, c'est-à-dire toutes les sciences. Que deviendront-elles, si on ne les enseigne que dans leurs rapports avec la rhétorique? Elles veulent être étudiées pour elles-mêmes; elles ne font de progrès et ne prennent tout leur essor que lorsqu'on s'occupe d'elles d'une façon

[1] Vers cette époque, le mot *eloquentia* finit par s'appliquer à tous les genres, les plus légers comme les plus graves, et avoir le même sens que, chez nous, le mot de *littérature*. Nous le trouvons déjà avec cette signification dans le discours d'Aper : *Ego vero omnem eloquentiam omnesque ejus partes sacras et venerabiles puto, nec solum cothurnum vestrum aut heroici carminis sonum sed lyricorum quoque jucunditatem, et elegorum lascivias, et iamborum amaritudinem, et epigrammatum lusus, et quamcumque aliam speciem eloquentia habeat*, etc.

sérieuse et désintéressée. Subordonnées à l'éloquence, bornées et limitées dans leur libre développement, ne servant plus qu'à fournir à l'orateur des arguments ou des agréments pour ses discours, elles deviennent stériles.

Les écoles romaines n'ont jamais eu de véritable enseignement scientifique, et c'est l'importance donnée à la rhétorique qui en a été cause. Si les idées de Cicéron, reprises par Tacite, avaient triomphé, il aurait pu en être autrement; par malheur, ce fut Quintilien qui l'emporta.

La mauvaise éducation qu'on donnait de son temps à la jeunesse n'est pas la seule cause assignée par Tacite à la décadence de l'éloquence; il en énumère d'autres, une surtout, beaucoup plus grave, et qui suffit pour tout expliquer. L'éloquence, nous dit-il, ne jette plus le même éclat, parce qu'elle n'a plus dans l'État la même importance, parce qu'elle ne donne plus les mêmes avantages. Elle n'est jamais plus brillante que dans les époques troublées : *Magna eloquentia, sicut flamma, materia alitur, et motibus excitatur, et urendo clarescit* (XXXVI). Sous la vieille République, où l'on vivait au milieu des agitations, où le peuple disposait de tous les honneurs, un beau discours pouvait mener à tout. Mais les temps sont changés; ces grandes fortunes n'ont plus été possibles depuis qu'Auguste a pacifié l'éloquence comme tout le reste : *Postquam maximi principis disciplina ipsam quoque eloquentiam, sicut omnia alia, pacaverat* (XXXVIII)[1], expression qui rappelle la phrase célèbre de l'*Agricola : Postquam solitudinem faciunt pacem appellant.* Forcée d'être sage, calme, retenue, n'ayant plus les mêmes occasions de se produire, les mêmes récompenses à espérer, ne trouvant plus dans les événements les mêmes excitations, l'éloquence ne s'est pas élevée à la même hauteur. Cela revient à dire que tous les régimes politiques ne lui sont pas également favorables, et que l'Empire lui convenait moins que la République.

Cette idée risque aujourd'hui de ne plus paraître bien neuve; elle l'était à l'époque où écrivait Tacite. Les Grecs n'avaient guère connu cette façon de considérer la littérature dans ses rapports avec la politique. Ils étudiaient l'éloquence et la poésie comme des produits naturels de l'esprit, pour elles-mêmes, dans leurs conditions générales, en s'attachant surtout à ce qu'elles ont d'immuable et d'éternel; ils se préoccupaient peu des différences qu'amènent pour elles les temps et les milieux. Les Romains en ont tenu plus de compte; mais personne chez eux ne l'a fait avec autant de vigueur et de sûreté que Tacite. Soyons certains que

[1] Je lis, dans ce passage, *maximi*, au lieu de *maxime* qu'a préféré M. Gœlzer.

Quintilien, dans son traité, aujourd'hui perdu, où il recherchait les causes de la corruption de l'éloquence, ne disait pas un mot de celle sur laquelle Tacite a tant insisté. Il ne lui était pas venu dans l'esprit que le régime impérial condamnait l'éloquence à une infériorité inévitable; il espérait bien que, si l'on suivait ses préceptes, elle se relèverait, et déjà il trouvait que, parmi ses élèves, il y en avait qui étaient près d'égaler les anciens : *sunt summa hodie quibus illustratur forum ingenia* [1].

Mais ce qui est bien plus remarquable, c'est que, tout en reconnaissant le mal que l'Empire a fait à l'éloquence, Tacite n'est pas injuste pour lui. Il faut bien avouer qu'il avait à cela quelque mérite. Orateur célèbre et applaudi, il devait aimer son art avec passion. Le bel éloge qu'il en a fait dans le *Dialogue*, la façon dont il décrit en artiste les joies secrètes que donne la parole improvisée, ces fines analyses des sentiments qu'éprouve celui qui parle, à mesure qu'il se sent plus écouté, montrent à quel point il était sensible au plaisir de dominer une grande assemblée. Mais ces triomphes ne lui font pas illusion; il sait de quel prix on les paye d'ordinaire, et trouve que ce prix est trop cher [2]; il se souvient que les États sages et bien gouvernés, comme Sparte et la Crète, n'ont jamais eu d'orateur, et qu'il en est de l'éloquence comme de certaines herbes qui ne poussent avec vigueur que dans les champs mal cultivés [3]; il accepte de grand cœur la paix, l'ordre, la tranquillité que l'Empire lui promet, au risque de perdre l'occasion de prononcer quelques beaux discours; il se console d'avoir moins souvent des villes et des provinces à défendre, si c'est la preuve que les Verrès sont devenus plus rares; il est trop bon citoyen pour regretter des succès qui auraient été dus à des calamités publiques, et loin de se plaindre d'un régime qui a diminué l'importance de l'art qu'il professe et qui a fait sa réputation, il n'hésite pas à l'appeler un très bon gouvernement [4], et il proclame que Rome, sous l'autorité des Césars, est tranquille et heureuse [5]. Tacite n'a jamais renoncé à ces opinions de sa jeunesse. Si, dans ses ouvrages historiques, il les expose avec plus de réserve qu'ici, c'est que, dans l'intervalle, il a traversé le règne de Domitien, qui lui a ôté un peu de sa confiance; mais il a toujours pensé «que ce corps immense de l'Empire romain ne pouvait se tenir debout et en équilibre

[1] *Inst. orat.*, X, 122.

[2] *Sed nec tanti reipublicæ Gracchorum eloquentia fuit, ut pateretur et leges; nec bene famam eloquentiæ Cicero tali exitu pensavit* (XL).

[3] *Sicut indomitus ager habet quasdam herbas lætiores* (XL).

[4] *Optimus civitatis status* (XXXVII).

[5] *Composita et quieta, beata republica* (XXXVI).

sans avoir quelqu'un qui le dirigeât[1], » ou encore « que l'intérêt de la paix publique exigeait qu'une seule personne concentrât tous les pouvoirs dans sa main[2]; » et je m'imagine qu'à la fin de sa vie, comme au début, sous Trajan comme sous Titus, il aurait répondu à tous les prôneurs entêtés du passé, à tous les mécontents systématiques du présent, ces mots par lesquels Maternus termine son discours dans le *Dialogue :* « Il faut que chacun jouisse des avantages de son siècle, sans décrier le siècle où il n'est pas. » Cette hauteur de vues, ces appréciations sereines et impartiales, cette profondeur, cette solidité, font bien voir que, dans ce jeune orateur, il y avait déjà un politique, un homme d'État, capable de se détacher de lui-même, de voir au delà des préjugés de sa profession, et de porter sur les choses un jugement sûr et impartial. C'est le grand intérêt du *Dialogue* de nous montrer que, dès ce moment, Tacite était mûr pour écrire l'histoire.

On voit quelle est l'importance de ce petit livre dans l'œuvre de Tacite. Aussi doit-on souhaiter qu'il soit plus consulté encore qu'il ne l'est par nos élèves et nos maîtres et plus répandu dans nos écoles. J'espère que l'édition de M. Gœlzer, si exacte, si soignée, si complète, l'aidera à y prendre la place qu'il mérite d'occuper.

GASTON BOISSIER.

L'IRRÉLIGION DE L'AVENIR, étude sociologique par M. Guyau. — 1 vol. in-8° de XXVIII-479 pages, ancienne librairie Germer-Baillière et Cie, Paris 1887.

PREMIER ARTICLE.

De longtemps il n'a paru dans notre pays, ni peut-être dans les pays voisins, sur les questions métaphysiques et religieuses, un livre plus curieux, plus attachant, plus riche d'idées et de paradoxes aussi, plus savant et plus chimérique que celui dont je viens d'écrire en tête de ces pages le titre étrange. Il y a de tout dans ce volume, sans qu'on puisse pourtant lui reprocher de manquer d'unité et de plan; mais la pensée

[1] *Hist.*, I, XVI. — [2] *Hist.*, I, I.

dont il procède et qui le domine ramène tout à elle et se sert de tout avec une égale abondance, avec une égale facilité, avec une égale indépendance : de la métaphysique et de la science, de l'histoire de la philosophie et de l'histoire des religions, de la politique et de la morale, de la psychologie individuelle et de l'observation qui s'exerce sur la société, de la logique et de l'éloquence, j'oserai même dire de la rhétorique, de la poésie et de la physiologie. Aussi, me garderai-je d'en présenter ici une analyse qui serait nécessairement incomplète et infidèle, en supposant qu'elle fût possible. Je me bornerai à en faire ressortir les traits les plus caractéristiques et les plus généraux ou d'en retracer, en quelque sorte, la physionomie; car ce n'est pas tant un livre que nous avons sous les yeux qu'une personne, quoique l'idée de la personnalité prise en elle-même en soit à peu près bannie.

Ce qui frappe d'abord dans l'œuvre de M. Guyau, c'est le titre. Qu'entend-il par irréligion de l'avenir ? Quelle est la définition qu'il nous en donne, non pas une fois et comme par hasard, mais à plusieurs reprises et avec une insistance soutenue? « L'irréligion de l'avenir, dit-il[1], pourra garder du sentiment religieux ce qu'il avait en lui de plus pur. » — « La vraie religion consiste à n'avoir plus de religion étroite et superstitieuse. » — « L'absence de religion positive et dogmatique est la forme même vers laquelle tendent toutes les religions particulières. » — « L'irréligion telle que nous l'entendons peut être considérée comme un degré supérieur de la religion et de la civilisation même. » S'il en est ainsi, le véritable sujet du livre de M. Guyau, ce n'est pas l'irréligion, mais « la religion de l'avenir », et tel est aussi le titre qu'il aurait dû choisir. En somme, l'idée qu'il a dans l'esprit a beaucoup d'analogie, dans sa généralité, avec celle que Schiller exprimait plus d'un siècle avant lui quand il disait : « C'est par religion que je me tiens en dehors de toute religion. »

On se demande aussi pourquoi ce travail, qui a pour but de faire la lumière sur l'origine, le développement et le résultat suprême de la pensée religieuse de l'humanité, nous est présenté comme une « étude de sociologie », c'est-à-dire comme une étude sur la formation et le développement de la société. La religion, selon M. Guyau, n'est pas autre chose qu'une extension et, par conséquent, une application de la sociabilité humaine; ce qui revient à dire que la religion n'a aucun fond par elle-même. « L'homme, à l'en croire, devient vraiment religieux quand il superpose à la société humaine où il vit une autre société plus

[1] Introduction, p. XIV et XV, surtout p. XV.

puissante et plus élevée, une société universelle et pour ainsi dire cosmique. » — « La religion est un *sociomorphisme* universel[1]. » Cela est peut-être vrai de la mythologie et des conceptions religieuses dont l'anthropomorphisme fait la principale base; cela ne peut s'appliquer à toutes les religions, notamment à celles qui ont exercé et qui exercent encore le plus d'ascendant sur les âmes. Je veux parler du bouddhisme et du mysticisme chrétien.

Ce n'est pas une forme de la sociabilité que préconise Çakyamouni, mais, au contraire, l'abandon de la société et de la vie elle-même, parce que, dans son opinion, la vie est mauvaise et la société une manière de l'étendre et de la perpétuer. Celui-là seul atteint le but de la religion ou accomplit la loi qui se soustrait à tous les liens sociaux et supprime en lui, une à une, toutes les facultés de l'être vivant, de l'être pensant. Il aspire au nirvâna, à un état d'immobilité et d'inconscience très difficile à distinguer du non-être.

La fin que propose à l'homme, je ne dirai pas la religion chrétienne prise dans sa généralité, mais le mysticisme chrétien et tout mysticisme, non seulement philosophique, mais religieux, c'est bien autre chose qu'une société entre les êtres humains, qu'une société entre les hommes et la nature, qu'une société même entre l'âme et la Divinité; c'est l'absorption de l'âme en Dieu par la puissance de l'amour, d'un amour arrivé à ce degré où l'être aimant ne se distingue plus par aucune pensée ni aucun sentiment de l'être aimé, où l'âme doit perdre jusqu'à la conscience de son néant; car, ainsi que le remarque Fénelon, si elle dit : « Je ne suis rien, » elle reste encore attachée à elle-même et à son existence propre. Pour soutenir que cette manière de croire en Dieu et de l'adorer n'a jamais existé ou n'est qu'une très rare exception, il faudrait être étranger à l'histoire du christianisme et à celle de plusieurs sectes musulmanes.

Ainsi le titre seul de l'ouvrage de M. Guyau nous présente déjà une énigme, et la manière dont il s'efforce de l'expliquer est en contradiction avec les faits. Maintenant, ouvrons le livre, essayons d'en embrasser la pensée, et bien plus encore d'en saisir l'esprit, sans nous laisser distraire ni séduire par les vues de détail.

Rien de plus rationnel ni de plus clair que la division que M. Guyau introduit dans son sujet. Il nous montre d'abord ce qu'est la religion dans son origine, il nous en explique la formation, la genèse au sein des sociétés primitives, puis, passant des sociétés primitives aux sociétés

[1] Introduction, p. II et III.

IMPRIMERIE NATIONALE.

actuelles, il nous apprend comment, dans cette nouvelle période de l'humanité, qui est encore loin d'être accomplie, la religion se décompose et se dissout; car c'est pour lui une vérité démontrée que toute religion, chez les peuples civilisés de l'ancien et du nouveau monde, touche à sa fin, si elle n'est déjà morte. Enfin il prend la parole au nom de l'avenir. Il nous annonce qu'à la religion évanouie succédera nécessairement l'irréligion telle qu'il l'entend, et qu'on pourrait aussi bien appeler la religion nouvelle. On voit quelle est l'importance, quelle est la hardiesse et aussi quel est l'enchaînement des questions proposées. Les trois parties de l'œuvre commune dans lesquelles elles sont successivement traitées présentent autant d'intérêt et commandent la même attention que si elles formaient trois livres à part. Chacune d'elles est complète dans les limites qui lui sont propres. Cependant je m'arrêterai moins à la première qu'à la seconde, moins à la seconde qu'à la troisième. La première, c'est le terrain de l'érudition, de la science historique, et ce n'est pas précisément l'érudition et les conjectures sur le passé qui attirent le plus dans une publication de ce genre. La seconde partie, consacrée à la critique de l'ordre social et religieux dans lequel nous vivons, nous touche de plus près, répond plus directement à nos préoccupations; mais notre curiosité est surtout acquise à celle qui joue ici le rôle de l'Apocalypse et nous dévoile nos destinées futures.

La genèse des religions n'est, pour M. Guyau, qu'un effet particulier ou une application déterminée de la loi générale, de la loi suprême dont il fait dépendre l'univers, et cette loi, c'est celle à laquelle Darwin et M. Herbert Spencer ont attaché leur nom, la loi de l'évolution. La religion donc se développe comme la vie, elle se confond avec la vie que, par un sentiment irrésistible, elle aperçoit dans toute la nature. Il en résulte qu'elle se confond aussi avec la société, qu'elle revêt les formes de la société, qu'elle est *sociomorphique*, puisque la société est une des conditions nécessaires de la vie humaine. Voici comment les choses se passent.

La religion est d'abord une pure physique, elle s'en tient aux phénomènes qui frappent nos sens. Mais quelle est cette physique? Ce n'est pas celle de nos laboratoires et de nos académies ou la physique de la science, de l'expérience. C'est une physique mythologique, qui prête la vie, la conscience et l'intelligence aux agents de la nature, aux phénomènes de la nature. Comment en serait-il autrement, puisque c'est par un effort de l'esprit, par une véritable abstraction, que nous séparons la vie de la matière, des corps que nos sens distinguent dans l'univers?

Les dieux créés par cette physique mythologique, étant des êtres vivants, sont par cela même des êtres intelligents, des êtres forts, que nous crai-

gnons parce qu'ils disposent de nous, et à qui nous rendons un culte pour les apaiser, pour nous les rendre favorables. Ce culte primitif, dont la crainte est le seul fondement, conformément à la maxime antique : *Primus in orbe deos fecit timor,* M. Guyau le reconnaît, avec le sentiment religieux lui-même, chez les animaux. Le chien entre en prière devant son maître qui le menace; il lèche la main qui l'a frappé. « Il y a là un exemple de soumission presque religieux; le sentiment qui se révèle en germe chez le chien est celui qui se développe dans les Psaumes et le Livre de Job[1]. » Le chat, quoiqu'il ne passe ni pour très sensible ni pour très intelligent, a les mêmes qualités, j'allais dire les mêmes vertus. Quand il s'est rendu coupable de quelque gros méfait au préjudice de ses hôtes, il s'étudie à l'expier ou à se le faire pardonner, tout comme les pécheurs repentants qui, chacun selon ses moyens, font brûler un cierge devant l'autel de leur église, se revêtent d'un silice ou élèvent une chapelle en l'honneur de quelque saint. « De même, ajoute M. Guyau, que l'industrie, l'art, le langage et la raison, la religion peut avoir ses racines dans la conscience confuse et nébuleuse de l'animal[2]. »

Si l'on voulait faire la satire de la doctrine de l'évolution, on ne trouverait rien de plus fort que cette assimilation entre la sensation bestiale d'un chien battu qui rampe devant l'instrument des coups à venir et la résignation sublime de l'écrivain biblique qui adore, sans les comprendre, les décrets de la sagesse éternelle, inséparable de l'infinie bonté. Mais il faut accorder que, le principe une fois admis, les conséquences qu'on vient de signaler en découlent d'elles-mêmes. Cela seul est déjà une preuve que le principe est faux, et qu'on ne trouve à aucun degré dans la nature animale l'idée de l'infini, qui, plus ou moins claire dans la pensée de l'homme, est, comme l'a démontré M. Max Müller, la racine première de toutes les religions. Contentons-nous de faire cette réserve en passant, et poursuivons l'exposition sommaire de la théorie par laquelle M. Guyau nous explique la formation des croyances religieuses, non d'un peuple en particulier, mais de tous les peuples qui nous représentent le mieux l'humanité.

A la physique mythologique, qui marqua le premier pas de la religion, se substituent peu à peu, sans la détruire tout à fait, des idées métaphysiques et morales. D'abord les âmes ont été confondues avec les corps, puis on leur a accordé une existence séparée, sans les dépouiller de toute forme matérielle. On se les représentait comme le souffle qui anime les corps, ou comme les ombres des corps qui ont cessé de vivre, comme

[1] Pages 48 et 49. — [2] Page 51.

les images qui nous apparaissent dans le rêve, comme les visions que nous avons dans le délire et dans l'état de folie. Il va sans dire que les hallucinations n'ont pas peu contribué à lui donner de la consistance.

Le dogme de la vie future, si nous en croyons M. Guyau, prend sa source, non pas dans la conscience morale ou dans l'idée de la justice, mais dans cette grossière manière de concevoir les âmes; et c'est par la foi à la vie future, acceptée sous cette forme, que nous avons été amenés à croire à de purs esprits. « Le spiritisme, dit-il, est l'origine primitive du système métaphysique plus raffiné appelé spiritualisme[1]. » Mais, en somme, il n'y a pas plus de vérité dans le dernier que dans le premier.

C'est pourtant cette idée des esprits ou des âmes distinctes des corps qui a fait naître l'idée de providence; car un dieu providentiel n'est pas autre chose pour nous qu'un esprit puissant ou prévoyant qui nous sert de guide et de protecteur. Par conséquent, « la Providence a été d'abord, comme toutes les autres idées religieuses, une superstition[2]. » Cela est d'autant plus certain pour un déterministe comme M. Guyau, que l'idée de Providence est en opposition avec le déterminisme qu'il aperçoit dans la nature et dont il fait la condition de la science. Gardons-nous de regretter la perte d'une croyance dans laquelle on prétend que le genre humain a trouvé tant de force et de consolation. L'idée de Providence a eu pour résultat de maintenir l'âme humaine en état de minorité. Cependant il ne veut pas être injuste envers elle. A l'exemple d'Auguste Comte, avec lequel d'ailleurs il n'a que de rares ressemblances, il lui est reconnaissant de ses services provisoires. « Le genre humain, dit-il, a eu longtemps besoin, comme l'individu, de grandir en tutelle[3]. » Mais, à mesure que la science se développe, le règne de la Providence se rétrécit, jusqu'à ce qu'elle disparaisse complètement. On la renvoie comme un employé inutile, parce qu'on s'aperçoit que l'ouvrage se fait tout seul[4].

En vertu de la loi de l'évolution, l'idée de la Providence, comme celle de l'âme, s'épure, se spiritualise, s'applique à l'universalité des hommes et, après avoir été conçue comme une protection particulière accordée seulement à quelques hommes privilégiés, ou comme une loi arbitraire personnifiée dans un être tout-puissant, finit par devenir la conscience même de l'humanité, la conscience des lois supérieures de l'ordre social. Ces lois ne se dégagent de l'immoralité qu'elles nous laissent apercevoir à

[1] Page 57. — [2] Page 58. — [3] Page 72. — [4] Ce ne sont pas les expressions de M. Guyau, mais j'applique à la Providence ce qu'il dit ailleurs des dieux mythologiques.

leur origine que lorsqu'elles consacrent et proclament les véritables conditions de la sociabilité, ou, pour me servir des propres expressions de M. Guyau, « des conditions de la vie collective »[1].

On ne peut nier qu'il y ait beaucoup de vrai dans ce tableau des manifestations successives de l'esprit religieux. A cette part de vérité dans les idées générales se mêlent des observations de détail d'un grand intérêt et qui, alors même qu'elles ne sont pas tout à fait nouvelles, donnent beaucoup de vraisemblance au système de l'auteur. Mais la difficulté capitale, non seulement n'est pas résolue, mais ne paraît pas avoir été aperçue. Qu'est-ce qui porterait même l'homme primitif, même le sauvage, à chercher, au delà des phénomènes de la nature qui frappent ses sens, une cause de ces phénomènes qu'il ne perçoit pas, qu'il ne sent d'aucune manière, s'il n'était pas spontanément et irrésistiblement convaincu que rien de ce qui se passe dans la nature ne se suffit à soi-même? On aura beau dire, les chiens et les chats n'éprouvent rien de pareil.

Autre objection. L'idée que la religion, que les grandes religions nous donnent de la perfection divine, ne se confond nullement avec les conditions de la société humaine ou de la vie collective. La perfection morale d'un homme, à plus forte raison la perfection absolue, la perfection divine, est autre chose que les qualités qui nous représentent, dans tous les pays civilisés, un bon père, un bon mari, un bon citoyen, un homme de bien. Au nombre de ces qualités on ne fera jamais entrer la sainteté, la toute-puissance, l'omniscience, l'éternité, l'infinitude. Par conséquent, il est de toute fausseté que la religion soit essentiellement *sociomorphique.*

Nous n'en sommes encore qu'à la première partie du livre de M. Guyau, celle qui nous fait assister à la naissance et à la formation des religions. Voyons maintenant comment la seconde partie nous rend compte de leur dissolution, en la présentant comme un fait inévitable et déjà en grande partie accompli.

Afin de prouver que la religion s'en va, M. Guyau fait passer sous nos yeux les révolutions qui se sont accomplies, depuis le XVIe siècle, dans la seule sphère du christianisme. Il nous montre le catholicisme battu en brèche par le protestantisme, le protestantisme orthodoxe par le protestantisme libéral, et celui-ci par le symbolisme, une sorte de philosophie qui, ne conservant les dogmes chrétiens qu'à titre de symboles, introduit à leur place la raison naturelle et la morale universelle

[1] Page 84.

de la conscience. Je ne m'arrêterai pas à la critique, d'ailleurs très superficielle et très injuste, que fait M. Guyau de ces diverses manifestations religieuses, particulièrement du catholicisme. Je me bornerai à remarquer que rien n'est moins fondé que les conclusions qu'il tire de leur succession. Rien ne l'autorise à croire que la religion disparaîtra et touche dès aujourd'hui à sa fin, parce qu'il s'est élevé dans son sein différents partis réformateurs ou différentes oppositions plus ou moins avancées, j'allais dire plus ou moins radicales. Ces partis et ces oppositions, loin d'être un signe de mort, sont un signe de vie et d'activité non interrompue. Ils ont toujours existé sous le nom d'hérésies et existeront toujours, même au sein de chaque secte considérée séparément. D'ailleurs examinons les faits. Il reste encore à l'Église, après l'apparition de Luther, de Calvin et de Henri VIII, qui remontent à plus de quatre cents ans, beaucoup plus de deux cents millions d'adhérents. Est-ce que cette masse est sur le point de se fondre sous les rayons de la belle philosophie de M. Herbert Spencer? Est-ce que M. Arnold, M. Martin Pachoud ou tout autre apôtre du protestantisme libéral est à la veille de détrôner les réformateurs du XVIe siècle, en prenant possession de l'Angleterre, de toute l'Allemagne, de la Suède, de la Hollande et des cinquante millions d'âmes des États-Unis? Voici d'autres questions qu'il n'est pas permis de négliger. Si toute réforme, toute rénovation, toute restriction apportée à l'autorité établie, annonce la fin de la religion au sein de laquelle elle se produit, comment se fait-il qu'après dix-neuf siècles que le christianisme a pris naissance, la vieille religion de l'Ancien Testament soit encore vivante et compte sur tous les points de la terre des croyants prêts à donner leur vie pour la défendre? Depuis bien plus longtemps, depuis deux mille quatre cents ans, à ce qu'on assure, Bouddha est venu porter un coup terrible à la vieille foi brahmanique, et cependant, à l'heure qu'il est, le brahmanisme règne encore dans une grande partie de la presqu'île Hindoustanique. Le bouddhisme luimême, combattu avec habileté et persévérance par les missionnaires chrétiens, est resté la croyance de quatre à cinq cents millions d'âmes. L'islamisme n'a pas non plus réussi, en faisant la conquête de la Perse, à détruire les dogmes enseignés par Zoroastre. Et c'est en présence de ces faits, devant le témoignage contraire de tout le genre humain, que l'on vient, avec une candeur digne d'un autre âge et d'une meilleure cause, nous annoncer la fin de toute religion.

Il ne suffit pas à M. Guyau d'attaquer tous les dogmes du christianisme et de nous les montrer, réduits à presque rien par une longue suite de réformations, sur le point de disparaître, il n'est pas plus in-

dulgent pour la morale chrétienne, en dépit du respect presque universel qu'elle inspire encore; il ne la croit pas appelée à une plus longue durée que la religion qui lui a donné son nom, il a lui-même inventé une nouvelle morale, dont il est fort content et à laquelle il renvoie fréquemment ses lecteurs. C'est «la morale sans obligation ni sanction». Se proposer un tel but, c'est répudier l'idée même de la morale, qui est, en effet, incompatible avec le principe de toute la philosophie de M. Guyau. Dans le système de l'évolutionisme, et avec le déterminisme universel qui en est la conséquence nécessaire, il n'y a ni devoir, ni droit, ni responsabilité, puisqu'il n'y a pas de libre arbitre.

Ce que M. Guyau condamne avant tout, c'est la morale religieuse, et plus que toute morale religieuse, la morale chrétienne. Sur quoi repose la morale religieuse? Sur l'idée de sanction; car toutes les religions aujourd'hui acceptées dans le monde nous parlent d'une vie future où chacun sera récompensé ou puni en proportion du bien ou du mal qu'il aura fait dans la vie présente. Or, selon M. Guyau, toute idée de sanction «est immorale et irrationnelle». Il semble pourtant, à ne consulter que la saine raison, qu'il serait peu moral et peu rationnel de réserver le même sort à l'honnête homme et au scélérat. L'expérience nous apprend la même chose des simples règles de conduite que la sagesse nous prescrit envers nous-mêmes ou envers la société. Il est rare qu'on les viole impunément et qu'on n'ait pas à se louer de les avoir observées. Mais qu'est-ce que la saine raison et l'expérience devant les commandements d'un système?

Au tort d'admettre une sanction la morale chrétienne en joint un autre, beaucoup d'autres, parmi lesquels il faut compter au premier rang l'amour mystique, c'est-à-dire le pur amour de Dieu. L'amour de Dieu, d'après l'idée que s'en fait M. Guyau, est en opposition avec l'amour des hommes et le respect que chacun d'eux se doit à lui-même. Voilà, il faut en convenir, une opinion difficile à concilier avec la raison et avec l'histoire. L'amour de Dieu comprenant nécessairement celui des créatures de Dieu, au moins de celles qui lui ressemblent le plus, ne saurait exclure celui des hommes. En fait, il ne l'a jamais exclu, et nous voyons, par les œuvres de toutes les grandes religions sorties du monothéisme biblique, que la meilleure partie du bien que les hommes se sont fait les uns aux autres a été faite par amour de Dieu. C'est ce sentiment qui a inspiré et qui inspire encore toutes les grandes œuvres, toutes les grandes institutions de la charité.

Il ne suffit donc pas de proscrire l'amour de Dieu, il faut le remplacer. Par quoi le remplacera-t-on? Par l'évolution, nous répond hardi-

ment M. Guyau. « L'homme de l'évolution, dit-il, est vraiment l'homme-dieu du christianisme[1]. » Par conséquent, c'est lui que nous devons aimer uniquement. Ce n'est pas assez que Dieu soit en nous, ainsi que l'ont toujours cru bon nombre de théologiens et de philosophes, il faut que nous arrivions à croire qu'il n'est pas autre chose que nous. Si cette identité n'est pas encore un fait accompli, elle le sera dans un avenir plus ou moins éloigné.

Tous les éléments de la vie religieuse : les dogmes, les symboles, la morale, le culte intérieur fondé sur l'amour aussi bien que le culte extérieur fondé sur des pratiques séculaires, étant ramenés à de pures illusions ou à des contradictions, il est évident que la religion doit disparaître du sein de l'humanité, et qu'une société parfaite sera celle qui n'en gardera aucune trace ni dans ses idées ni dans ses institutions. C'est ce qu'affirme M. Guyau avec la même foi que les apôtres et les prophètes mettaient autrefois au service de leurs croyances.

Il reconnaît cependant que, si la religion a si longtemps existé, c'est qu'elle a été nécessaire. Il serait donc dangereux de la supprimer brusquement. Il vaut mieux la faire disparaître « par voie d'extinction graduelle », tout en s'étudiant à la suppléer dans les conditions de notre existence sociale sur lesquelles elle a exercé une influence plus ou moins utile. Pour indiquer les moyens d'obtenir ce double résultat, M. Guyau a incorporé dans son livre toute une théorie du mariage et de la femme, toute une théorie de l'enfant et de l'éducation, toute une théorie d'économie politique et sociale. C'est là qu'il a déployé en tout sens son esprit novateur et son talent d'observation. Une question qui l'occupe surtout, c'est celle de la population. Il cherche un remède au ralentissement de l'accroissement de la population française et voudrait trouver l'équivalent du précepte biblique : « Croissez et multipliez. » Je doute fort qu'il ait rencontré juste. Outre de larges réformes dans l'assiette de l'impôt et dans la transmission de la propriété, il conseille d'encourager la jeunesse à prendre au sérieux la partie positive du mariage par la prédication civile et toute espèce de publications. On y emploiera les voix autorisées du maire, de l'instituteur, du médecin cantonal. Heureusement il n'est pas fait mention du gendarme; mais, en revanche, les officiers auront soin de faire sur ce sujet de nombreuses conférences aux soldats. Le même thème sera développé dans des affiches placardées sur les murailles et dans un bulletin officiel à l'usage de chaque commune. Pour ma part, je ne crains pas de supposer que, par l'effet du dégoût qu'elles

[1] Page 170.

ne manqueront pas d'inspirer, ces belles inventions seront plus funestes à la population que la peste, la guerre et la famine.

Mais il y aurait de l'injustice à donner trop d'importance à un détail choisi entre mille. Il y aurait excès de rigueur à nous en tenir étroitement aux objections que nous avons soulevées sur notre route. Acceptons donc pour un instant l'arrêt de mort prononcé par M. Guyau contre la religion telle qu'elle existe, telle qu'elle a existé, telle qu'elle peut exister, et voyons ce qu'il met à sa place sous le nom d'irréligion. C'est là qu'est le principal intérêt et le véritable sujet de son livre.

AD. FRANCK.

(*La suite à un prochain cahier.*)

LIFE AND WORKS OF ALEXANDER CSOMA DE KÖRÖS, by Theodore Duka, M. D., London, 1885. — Vie et ouvrages d'Alexandre Csoma de Körös, par Théodore Duka, docteur-médecin, Londres, 1885, in-8°, XII-234 pages, avec un portrait de Csoma.

Le nom de Csoma de Körös mérite d'être impérissable à un double titre : l'histoire de la philologie ne doit jamais oublier qu'il a fait une grande découverte en nous révélant la langue et la littérature du Tibet, et qu'il a accompli cette œuvre au prix de souffrances et de périls que nul autre n'a supportés avec autant de persévérance, de dévouement et d'abnégation. Parmi ces héros et ces martyrs de la science, on ne citerait guère auprès de lui que notre Anquetil-Duperron, allant chercher dans l'Inde, chez les Parsis, les livres de Zoroastre. Encore, l'entreprise d'Anquetil a-t-elle été beaucoup plus facile et bien plus courte que celle de Csoma[1]. Le courage a été le même; mais le voyageur hongrois a été soumis à de plus dures épreuves. Il est mort, encore assez jeune et plein d'ardeur, au milieu de ses travaux. Anquetil-Duperron a pu revoir sa patrie, après quelques années de volontaire exil, et y jouir de sa renommée. Csoma, éloigné de son pays pendant plus

[1] Les voyages d'Anquetil-Duperron dans l'Inde n'ont duré que huit ans, de 1754 à 1762. Anquetil est mort en 1805, à l'âge de soixante-quatorze ans.

de vingt ans, n'a pu y revenir; et il a fini sur la terre étrangère, entouré de la sympathie et de l'estime de tous ceux qui l'avaient connu, mais qui n'étaient pas ses compatriotes.

Sur le tombeau que la Société asiatique du Bengale lui a fait élever, en 1845, à Djardjiling, on lit l'inscription suivante : « H. J. Alexandre Csoma de Körös [1], natif de Hongrie, qui, pour se livrer à des recherches philologiques, était venu en Orient, et qui, après plusieurs années des plus grandes privations bien rarement supportées au même degré, et après le plus patient labeur au service de la science, a pu faire un dictionnaire et une grammaire de la langue tibétaine, son monument principal. Il était en route pour H'Lassa, où il allait continuer ses travaux, quand il est mort en ce lieu, le 11 avril 1842, à l'âge de 44 ans [2]. Ses collaborateurs et la Société asiatique du Bengale ont consacré cette inscription à sa mémoire. *Requiescat in pace.* » C'est un résumé fort exact, dans sa concision, de toute la carrière de Csoma; et ce touchant souvenir atteste bien les sentiments que le pauvre pèlerin avait suscités autour de lui, tout modeste et tout obscur qu'il était. La biographie que lui a consacrée M. le docteur Duka pourra contribuer à le faire mieux connaître; elle a été difficile à composer, parce que les matériaux sont peu nombreux et insuffisants. Csoma de Körös n'a guère parlé de lui-même; et il a fallu que des circonstances impérieuses le forçassent, deux ou trois fois, à rompre le silence qu'il a toujours gardé sur sa personne. Absorbé dans l'idée qui l'avait poussé à entreprendre ses voyages, il n'a pas un instant songé à occuper le monde de lui.

Csoma était né à Körös, le 4 avril 1784, comme le prouve le registre de la paroisse. Körös est un petit village de Transylvanie, dans le comté de Haromszek, au sud-est de la Hongrie. Situé dans une belle vallée, près de la ville de Kovaszna, ce village de 990 habitants fait un commerce assez lucratif de cribles et de petits articles en bois. Le propriétaire est le baron Horvâth, qui a pu fournir à M. Duka quelques informations sur la famille Csoma, réduite aujourd'hui à des collatéraux. M. le pasteur Joseph Csoma, un des arrière-cousins, a su par tradition qu'Alexandre Csoma était, dès son bas âge, un enfant docile et zélé, très robuste et excellent marcheur. La famille était noble, faisant partie des szeklers [3], colonies militaires chargées de défendre les fron-

[1] L'inscription dit : de Körösi. C'est une erreur; la terminaison *i* est le signe de l'adjectif.

[2] Csoma avait cinquante-huit ans et non quarante-quatre, puisqu'il était né en 1784. Voir M. Théodore Duka, p. 3 et 154.

[3] Csoma, dans ses lettres écrites en latin, traduit szekler par *siculus*. C'était sans doute l'expression usitée.

tières contre les Turcs. Quoique assez pauvre, elle assura à tous ses enfants une bonne éducation; et, à l'âge de quinze ans, Csoma pouvait entrer au collège de Nagy-Enyed, fondé pour les fils de la noblesse. Il y eut pour professeur le docteur Hegedüs, qui le distingua de bonne heure, pour toutes les qualités de caractère et d'intelligence dont il était doué. Jamais l'enfant ne donna lieu à la moindre plainte, et, grâce à son heureux tempérament, il ne se plaignit jamais de rien. Il achevait le cours de ses études littéraires en 1807; et ce fut dans les classes supérieures, où l'on enseignait l'histoire de la Hongrie, qu'il paraît avoir conçu la première pensée de sa future mission. Avec deux de ses camarades, il avait fait vœu de tenter un voyage scientifique pour découvrir en Asie les origines de la nation hongroise. C'était sa vocation naissante; et, dès ce moment, il dirigea tous ses désirs vers un but qui devait être le seul de son existence entière.

C'est dans cette intention qu'envoyé à Göttingue, en 1815, avec une des bourses fondées par la reine Anne [1], il s'appliqua surtout à l'étude de l'arabe, sous Eichhorn. Là aussi, il apprit l'allemand, qu'il joignit au français, à l'anglais, au latin et au grec, qu'il savait déjà. Après trois ans de séjour à Göttingue, il revint en Transylvanie; et au mois de février 1819, il prit la résolution définitive de partir pour l'Orient. Son maître, le docteur Hegedüs, devenu son ami, s'efforça, mais en vain, de le détourner de ce projet dangereux, en lui faisant les offres les plus séduisantes. Csoma partit, malgré ses conseils; mais, avant de se diriger vers l'Asie, il voulut apprendre la langue esclavone, dont il croyait avoir besoin; il passa l'année 1819 à Témesvar et à Agram en Croatie. Il avait alors trente-cinq ans, et, dans toute la force de cet âge, il se sentait une énergie au-dessus de tous les dangers et de tous les obstacles. Sur cette première partie de ses voyages, on peut avoir les détails les plus précis par Csoma lui-même; on les trouve dans une lettre qu'il dut écrire, le 28 janvier 1825, au capitaine C. P. Kennedy, commandant à Subathou, dans le nord-ouest de l'Inde anglaise. Invité à expliquer ce qu'il venait faire dans ces lieux, il raconte avec franchise et candeur la suite de ses pérégrinations, depuis qu'il a quitté Nagy-Enyed.

De Croatie, il était allé à Bucharest, voulant visiter Constantinople

[1] Pendant la guerre civile qui ravagea la Hongrie en 1704, la ville de Nagy-Enyed avait été incendiée et ruinée de fond en comble. On intéressa la reine Anne d'Angleterre et l'archevêque de Cantorbéry en faveur du collège détruit; une souscription publique produisit une somme de 11,000 livres sterling, ou 275,000 francs; et ce fonds servit à restaurer l'établissement et à fonder deux bourses, qui devaient être gagnées au concours.

pour y apprendre le turc. Mais comme la peste était alors dans cette ville, il passait de Roustchouk, sur le Danube, à Sophia en Bulgarie, à Philippopoli en Roumélie, et à Énos, où il s'embarquait pour Chio, Rhodes et Alexandrie. Une invasion de la peste le forçait de quitter l'Égypte. Il visitait Chypre, Sidon, Beyrouth, Tripoli, Latakié, selon qu'il trouvait des occasions. De là il se rendait à pied à Alep, où il séjournait un mois environ. En se mêlant à des caravanes, sous un costume du pays, il arrivait par Orfa, Merdin et Mossoul, à Bagdad, le 22 juillet. Les agents anglais dans cette ville lui donnaient des vêtements et quelques secours. Six semaines après, il quittait Bagdad, et le 14 octobre 1820 il parvenait à Téhéran, la capitale de la Perse, où les résidents anglais, MM. Georges et Henry Willock, l'accueillaient avec bonté. Il y séjournait quatre mois pour apprendre le persan, et, parti le 1er mars 1821, il atteignait Meshed, dans le Khorassan, où il était retenu près de six mois, à cause des guerres que se faisaient les tribus voisines. Il était le 18 novembre à Bokhara et, dans les premiers jours de 1822, à Caboul, dans l'Afghanistan. Il y restait une quinzaine de jours. A Daka, il trouvait MM. Allard et Ventura, deux Français au service de Rundjet-Singh; il allait avec eux à Lahore, et de là, par Amritsir et Djamou, il atteignait le Kachemire, vers le milieu d'avril; le 9 juin, il était à Leh, capitale du Ladak. Il n'y pouvait rester; et comme il revenait à Lahore, il rencontrait à Himbabs M. Moorcroft, qui le prit sous sa protection et avec qui il retourna à Leh. M. Moorcroft, savant vétérinaire, avait été envoyé dans le Kachemire pour y recruter des chevaux nécessaires à l'armée des Indes, et pour apprendre aux indigènes à soigner les épizooties. M. Moorcroft a exercé la plus heureuse influence sur l'entreprise de Csoma, en la facilitant de toute façon; Csoma s'en est toujours montré plein de reconnaissance. Moorcroft le mit en relation avec son parent M. Trebeck, qui lui procura les moyens d'étudier le tibétain. Après un assez long séjour à Kachemire, Csoma, muni des recommandations de Moorcroft, arrivait à Leh le 1er juin 1823; et le principal ministre du Ladak lui donnait une lettre d'introduction pour le lama du monastère de Yangla, dans la partie du Ladak appelée le Zanskar.

C'est dans ce monastère et pendant un séjour de quinze mois que Csoma apprit le tibétain, avec l'aide et les leçons du savant lama; mais surtout il put connaître les trésors de la littérature tibétaine sacrée et profane, renfermés dans 320 volumes imprimés avec caractères en bois. Tous ces ouvrages, divisés en deux grandes classes, avec une foule de subdivisions secondaires, avaient été traduits du sanskrit. Après de telles études, Csoma était en mesure de composer un dictionnaire et une grammaire de

la langue tibétaine; et pour accomplir cette œuvre, il allait à Sultanpore et à Subathou, le 26 novembre 1824. Là il était sur le territoire anglais. L'officier qui y commandait était le capitaine Kennedy[1]. Csoma l'avertit de son arrivée, en lui remettant les lettres de M. Moorcroft pour lui et pour le secrétaire de la Société asiatique du Bengale. Le capitaine Kennedy en référa à l'agent politique d'Umbala, qui lui-même dut en référer à l'agent de Delhi et au gouverneur général, lord Amherst. La réponse se fit attendre près de deux mois; lord Amherst demandait que le voyageur européen arrêté à Subathou expliquât le but de son voyage et les propositions qu'il faisait au Gouvernement et à la Société asiatique. Pour satisfaire à cette demande, Csoma écrivit en anglais sa lettre du 28 janvier 1825, d'où nous tirons tous ces détails circonstanciés. La réponse de lord Amherst fut favorable; et la recommandation de Moorcroft avait été d'autant plus décisive qu'il voulait généreusement avancer les fonds indispensables pour l'entretien du voyageur. Le Gouvernement déclinait cette offre; mais il assurait à Csoma 50 roupies par mois ou 125 francs (la roupie à 2 fr. 50 cent.), à la condition qu'il continuerait ses études sur le tibétain, et qu'il remettrait tous ses manuscrits à la Société asiatique du Bengale. La lettre officielle était datée du 25 mars 1825. Deux mois plus tard, Csoma acceptait la pension du Gouvernement, avec les conditions qui y étaient attachées; et il donnait les renseignements les plus précis sur les ouvrages tibétains qu'il possédait, et sur les moyens de continuer l'étude de la langue et de tous ses monuments.

Ce contrat une fois conclu, l'avenir était assuré : Csoma n'était pas capable de manquer à ses engagements, non plus que le Gouvernement de l'Inde; et le pauvre savant allait pouvoir se livrer en toute sécurité à ses recherches. Il ne les cessa point un seul instant pendant les dix-sept années qui lui restaient encore à vivre, et il les poursuivit avec l'activité infatigable dont il avait déjà donné tant de preuves. Il quittait Subathou le 6 juin 1825, pour retourner une seconde fois au Tibet. Muni de passeports et de lettres de recommandation, il se rendait à Besarh, en longeant le cours du Sutledge, et de Besarh à Zanskar, par Piti et Lahoul. Il arrivait à Tisa dans le Zanskar le 12 août, et il s'y établissait, pour travailler avec le lama qui devait l'aider dans ses études. Il séjournait dans le monastère de Pukdal environ dix-huit mois, et en janvier 1827, il revenait à Subathou, assez peu satisfait de ses collaborateurs

[1] Quelques années plus tard, le capitaine Kennedy donnait une hospitalité non moins cordiale à Victor Jacquemont. Voir les lettres de Jacquemont, des 22 et 23 novembre 1831. Jacquemont se loue beaucoup de M. Kennedy.

indigènes, mais apportant avec lui un très grand nombre de livres tibétains les plus précieux. Mis en relation par le capitaine Kennedy avec M. Wilson, alors secrétaire de la Société asiatique du Bengale, il rendait compte du point où en étaient les travaux qu'il avait promis au Gouvernement, et s'excusait de n'avoir pas pu encore les finir, par suite de diverses circonstances qui n'avaient pas dépendu de lui. Il demandait d'aller à Calcutta porter lui-même tous les documents qu'il avait recueillis, et d'être autorisé à séjourner encore trois ans au Tibet pour pouvoir les compléter. Le Gouvernement accepta cette seconde demande, et Csoma retourna pour la troisième fois au Tibet. Il travaillait tantôt dans le monastère de Yangla, au Zanskar, et tantôt dans le monastère de Kanoum. Pendant qu'il y résidait, il échangeait avec M. B.-H. Hodgson, le résident anglais à Kathmandou dans le Népal, une correspondance fort curieuse (30 décembre 1829 et 29 avril 1830) sur divers points de la littérature tibétaine. Enfin, en avril 1831, après trois années de séjour définitif au Tibet, il pouvait se rendre à Calcutta, pour y soumettre au Gouvernement et à la Société asiatique la totalité de ses manuscrits et des documents de toute sorte qu'il avait pu se procurer. M. Wilson, dans un rapport au secrétaire du Gouvernement, M. Swinton, demandait, le 13 juillet 1831, que M. Csoma fût mis en position pendant deux ans de publier sa grammaire et son dictionnaire tibétains. Les appointements étaient de 100 roupies par mois. A la fin de 1832, les deux ouvrages étaient prêts pour l'impression, comme M. Wilson l'annonçait, avant de quitter l'Inde pour retourner en Europe. Son successeur, Prinsep, ne mettait pas moins d'empressement que lui à protéger le savant Hongrois, bientôt reçu membre honoraire de la Société asiatique. La grammaire et le dictionnaire tibétains paraissaient en 1834, imprimés aux frais du Gouvernement; on les tirait à 500 exemplaires, dont 100 devaient être remis à l'auteur, pour les distribuer aux universités d'Autriche, d'Italie et d'Allemagne. La Société asiatique devait en distribuer à peu près autant en Angleterre et en France, et le reste était à répartir entre les trois Présidences de l'Inde[1].

Dans une préface fort intéressante et fort modeste, Csoma rappelait qu'il n'était venu en Asie que pour y rechercher les origines de la nation et de la langue hongroises; et que c'était par les conseils et l'appui de M. Moorcroft qu'il s'était adonné à l'étude du tibétain. Il pouvait d'ail-

[1] Le prince Esterhazy, ambassadeur d'Autriche à Londres, recevait en 1835 cinquante exemplaires destinés à l'Autriche, et M. Döbrentei, secrétaire de la Société littéraire de Hongrie, à Pest, en recevait également cinquante pour être distribués à plusieurs établissements hongrois.

leurs annoncer au monde savant que toute la littérature du Tibet, quelle qu'en fût l'étendue, n'était qu'une traduction du sanskrit, et que la plupart de ces traductions tibétaines avaient été traduites à leur tour en mongol, en mantchou et en chinois. Toutes ces traductions avaient été faites vers le VIIe ou le VIIIe siècle de notre ère.

Le succès de Csoma était complet; tout autre que lui s'en serait contenté; mais il ne regardait pas sa mission comme achevée, et, vers la fin de 1835, il repartait, avec l'approbation de la Société asiatique et du Gouvernement, pour poursuivre ses investigations philologiques. En janvier 1836, il était à Maldah, en mars à Julpigori, d'où il écrivait à Prinsep, et où il s'arrêtait trois mois pour étudier le bengali; il parcourait l'est du Bengale et le Sikkim, pendant deux ans. Il revint à Calcutta vers la fin de 1837, où le regretté James Prinsep venait de mourir. Rentré à Calcutta, et nommé sous-bibliothécaire de la Société asiatique pour les ouvrages tibétains, il y mena une existence plus douce, mais non moins laborieuse. C'était une juste compensation de ses fatigues passées. Il joignait à l'étude du tibétain celle de l'hindoustani, du mahratte et du sanskrit. Il se proposait de retourner dans sa patrie; mais auparavant il voulut faire un dernier voyage dans l'est du Tibet, dont il n'avait connu d'abord que la partie occidentale. Il écrivit le 9 février 1842 à M. Torrens, secrétaire de la Société asiatique, pour lui apprendre sa résolution, et indiquer ses dernières volontés relativement à ses papiers, s'il venait à succomber dans le voyage qu'il méditait à H'Lassa par le Sikkim. Il était à Dardjiling le 24 mars 1842. Le Dr Archibald Campbell, agent du Gouvernement, lui avait donné une introduction auprès du râdjah de Sikkim, quand le 6 avril Csoma fut attaqué d'une fièvre paludéenne, qui l'emporta au bout de cinq jours; il avait alors cinquante-huit ans. Il avait contracté ce mal mortel en traversant imprudemment le Téraï, marais fort dangereux alors, et assaini depuis, au pied de l'Himâlaya. Malgré les avis de M. Campbell, il avait voyagé de nuit dans cette contrée, qu'on doit toujours franchir de jour et avant le coucher du soleil.

Telle est la carrière de Csoma de Körös; tels sont les principaux événements de sa vie, durant les vingt-trois années qu'il a consacrées à exécuter les projets que sa jeunesse avait rêvés. S'il n'a pas atteint le but particulier qu'il s'était proposé, il en atteignit un autre, moins patriotique si l'on veut, mais bien plus utile et bien plus grand. Ce qu'il a dû souffrir pendant cette longue période est inexprimable; et il fallait que la nature l'eût doué d'une vigueur extraordinaire au physique et au moral, pour qu'il n'ait pas succombé à de tels excès de fatigue et de misère. Il ne mit pas moins de cinq ans, de 1819 à 1824, pour arriver de sa patrie au Tibet,

et pour traverser la Turquie, la Syrie, l'Asie Mineure, la Perse, l'Afghanistan et l'Inde du Nord-Ouest. Dans cet immense trajet de 1,800 à 2,000 lieues, il a été presque toujours à pied, dénué des plus indispensables ressources, se joignant comme il pouvait aux caravanes qui parcourent ces pays, le plus souvent déserts et infestés de hordes sauvages, vêtu tantôt du costume européen, tantôt du costume indigène, mais toujours dans le plus pauvre équipage, vivant de peu, parfois même vivant de charité, s'arrêtant quelquefois dans les villes quand il s'en trouvait sur sa route, y apprenant les langues de la contrée, se remettant en chemin dès que ses forces un peu réparées le lui permettaient, et affrontant de nouveaux dangers et des fatigues sans fin. Quelle existence! que de péripéties douloureuses ou menaçantes! que de périls surmontés! quelles difficultés vaincues! Mais le cœur était invincible; il ne faiblit pas un seul instant. Jamais Csoma n'a proféré une plainte; et pour se faire une idée de tout ce qu'il a enduré, pendant cette odyssée si longue et si accablante, on n'a pas de lui le plus léger renseignement; il faut tout imaginer et se figurer ce qu'il n'a dit lui-même à personne. La fermeté de l'âme, l'amour de la science, le dévouement à un devoir qu'on s'est imposé volontairement, ont-ils jamais été poussés plus loin?

Arrivé au terme d'un effrayant voyage, et parvenu enfin au Tibet, croit-on que les épreuves aient cessé pour Csoma? Celles qui l'attendaient dans les monastères bouddhiques n'ont pas été moins poignantes, et, bien que d'un tout autre genre, elles ont peut-être été encore plus rudes. Selon son habitude, il ne nous en a rien dit; mais quelques témoins nous les ont apprises, en nous préparant de nouveaux sujets d'étonnement et d'admiration.

En 1827 et 1828, le docteur Gérard, du service médical du Bengale, parcourait diverses régions de l'Himâlaya, pour y propager la vaccine et combattre les ravages qu'y faisait la petite vérole, dans des populations fort misérables. Il trouva Csoma, au milieu de ses études, dans les monastères de Yangla et de Kanoum, plein d'application et jouissant d'une inaltérable santé. Le voyageur hongrois y avait déjà passé plus d'un hiver. Le froid est extrêmement rigoureux sur ces plateaux, qui sont à 3,500 mètres d'altitude. Enfermé avec son lama et un domestique dans une pauvre chambre de neuf pieds carrés, il y travaillait, du matin au soir, souvent sans feu, cherchant à se réchauffer par des vêtements de laine et des peaux de moutons qui l'enveloppaient des pieds à la tête, ne prenant de relâche que pour son frugal repas, composé généralement de riz, de quelques fruits, de tasses de thé, ne pouvant pas sortir durant quatre mois de suite, parce que la

terre était couverte de neige, n'ayant pour lit que le sol de la cellule, jamais de lumière quand la nuit arrivait, continuant tout le jour à lire et à écrire, quoique ses mains engourdies pussent à peine tourner les feuillets du livre. Le docteur Gérard, pour faire mieux comprendre ce qu'est ce climat désolé, cite ce fait que, le jour du solstice d'été, la neige n'était pas encore fondue, et que, dès le 10 septembre, elle recommençait à tomber. Malgré des circonstances si défavorables, Csoma avait recueilli d'immenses matériaux pour son dictionnaire; il avait déjà quarante mille mots; il avait lu une cinquantaine de volumes des grandes collections tibétaines, parmi lesquels le docteur Gérard se fit montrer cinq traités de médecine. Ce n'était pas d'ailleurs sans difficulté que Csoma se procurait les volumes qu'il consultait: les lamas du monastère n'en prêtaient que deux ou trois, au plus, à la fois, et ils se les faisaient restituer le plus tôt possible.

Une situation si pénible inspirait au docteur Gérard une très vive sympathie; mais il ne put faire accepter que quelques livres latins et grecs à Csoma, dont la fierté était excessive, et qui savait faire des économies sur le très mince subside du Gouvernement. Cependant il consentait, sur la prière du docteur, à se détourner de ses occupations ordinaires pour faire des observations météorologiques, dans ces régions, où les deux extrêmes de la chaleur et du froid se succèdent presque sans transition. De son côté, le docteur Gérard faisait connaître aux autorités de Calcutta et à la Société asiatique ce qu'il avait vu; et il exprimait, dans les termes les plus pressants, son estime pour les découvertes et la personne de Csoma.

A Calcutta, quand il était sous-bibliothécaire de la Société asiatique, sa vie, beaucoup plus facile matériellement, était aussi retirée qu'auparavant. Un de ses compatriotes, M. Schæfft, de Pest, s'était lié avec lui, bien qu'il le trouvât un homme fort étrange. Csoma, logé dans la maison de la Société asiatique, ne sortait jamais que quelques instants pour se promener, le soir, dans le jardin ou dans les corridors. Il passait les journées entières dans son cabinet au milieu de ses livres tibétains. On ne le voyait que dans la soirée. Il était d'ailleurs d'humeur fort égale et assez gaie. Il s'animait aisément en parlant de son pays natal; et il prolongeait volontiers la conversation sur les origines de la nation hongroise, qu'il comptait toujours retrouver en Mongolie. Quand M. Schæfft le vit, il se disposait à faire un voyage à H'Lassa; il exprimait l'intention de rester encore dix ans en Asie; et il devait ensuite retourner en Europe. Mais, en le trouvant déjà si fatigué, son interlocuteur ne pouvait partager de telles espérances; et il lui semblait que la

vie que menait Csoma ne pouvait se prolonger bien longtemps. Sans doute, l'intrépide voyageur ne se sentait pas à bout de forces, puisqu'il nourrissait encore de si vastes projets.

M. Théodore Pavie, passant à Calcutta en 1840, y vit plusieurs fois Csoma, dont il admirait vivement les travaux; il ne se lia pas cependant avec lui, probablement à cause de l'isolement où Csoma se tenait sans cesse, exclusivement livré à ses recherches et vivant dans la capitale de l'Inde à peu près comme il vivait dans les monastères de Yangla. Pavie semble regretter que Csoma ne fût pas plus communicatif[1]. Mais il rappelle avec complaisance les principaux traits de sa vie, qui devait durer encore si peu de temps.

Le révérend M. S. C. Maldan, docteur en théologie, de l'université d'Oxford, se liait aussi avec lui vers cette même époque, à Calcutta. Csoma lui avait fait cadeau d'une quarantaine de volumes tibétains, que le docteur remit plus tard à l'Académie royale des sciences de Hongrie. M. Maldan étudiait la langue tibétaine, et ses relations avec Csoma lui permirent de l'apprécier comme le faisaient tous ceux qui l'approchèrent.

Le docteur Archibald Campbell, qui reçut son dernier soupir à Dardjiling, et qui fit parvenir au Gouvernement les quatre caisses de livres que Csoma transportait avec lui, parle de la modeste garde-robe du défunt. Elle consistait en quelques vêtements de toile bleue que Csoma ne quittait jamais, même pour dormir, et dans lesquels il mourut. Quand il travaillait, ses caisses pleines de livres étaient placées à sa portée, sur les quatre côtés. Lui-même, assis sur un tapis qui recouvrait le sol, il y demeurait tout le jour, lisant, écrivant, mangeant, et dormant sans se déshabiller. Il ne but jamais ni vin ni liqueurs; et il ne fumait pas. Les caisses contenaient des ouvrages dans toutes les langues que Csoma possédait; et ces langues étaient nombreuses. Outre sa langue maternelle, il savait l'hébreu, l'arabe, le sanskrit, le poushtou, le grec, le latin, le slave, l'allemand, l'anglais, le français, le russe, le turc, le persan, le tibétain, l'hindoustani, le mahratte et le bengali. Tous ses livres étaient couverts de notes de sa main.

Ayant si peu de besoins, doué d'une telle puissance de volonté et d'une constitution si forte, Csoma put, dans plusieurs circonstances, se montrer non pas seulement désintéressé, mais encore généreux, sans effort et même sans vanité. Il refusait les augmentations de traitement que, sur la proposition de Wilson, lui offrait la Société asiatique du

[1] *Revue des Deux-Mondes*, juillet 1847, p. 58 et suiv.

Bengale (21 août 1829). Il refusait également, en 1835, la souscription que M. Döbrentei, secrétaire de la Société littéraire de Pest, voulait ouvrir en sa faveur. En 1832, le prince Esterhazy et quelques nobles hongrois avaient envoyé au voyageur une somme de 3,500 francs, qui n'était pas arrivée à destination, par suite de la faillite de la maison de banque à qui le dépôt avait été confié. Lorsque, plus tard, le gouvernement anglais prit loyalement cette dette à son compte, Csoma ne voulut rien toucher, et, joignant à ce petit capital les économies qu'il avait pu faire de son côté, il fonda deux bourses : l'une au collège de Nagy-Enyed, où il avait été élevé, et l'autre à l'Institut militaire de Kezdi-Vásárkély. Il donnait à la première le nom de Kenderessy-Csoma, en souvenir du conseiller Michel Kenderessy, qui, à son départ en 1819, lui avait remis cent florins.

Les découvertes que Csoma a pu faire au Tibet méritaient-elles tant de sacrifices? A-t-il été récompensé de tout ce qu'il a souffert? Nous n'hésitons pas à répondre affirmativement. Avant lui, on ne savait rien pour ainsi dire de la langue et de la littérature tibétaines. L'énorme compilation du P. Giorgi (*Alphabetum tibetanum*) était restée presque inconnue et inutile[1]. En 1822, M. Moorcroft, rencontrant Csoma à Himbabs, lui avait communiqué cet ouvrage, qui pouvait lui donner le désir d'en apprendre davantage, mais qui ne pouvait que bien peu l'instruire. Il ne paraît pas que Csoma ait tiré aucun profit de cette lecture indigeste. Le dictionnaire tibétain publié à Sérampore en 1826 n'avait pas plus de valeur; et il ne paraît même pas que Csoma en ait eu connaissance. Tout était donc à faire avant lui, et la Société asiatique du Bengale en jugeait ainsi, quand elle prenait à sa charge la publication de la grammaire et du dictionnaire de Csoma. Désormais, à l'aide de ces deux ouvrages, on peut étudier avec pleine sécurité la langue du Tibet; depuis Csoma, c'est à lui seul qu'on doit avoir recours,

[1] L'ouvrage du P. Giorgi, moine augustin, parut en 1762, aux frais de la Propagande, à Rome; c'est un très fort in-quarto de XCIV-820 pages. Il est écrit en latin. Il est fort savant, mais sans ordre et d'une confusion extrême. Les digressions y abondent; et le sujet spécial y est très insuffisamment traité. Le P. Giorgi avait mis à contribution quelques travaux de Bayer sur les manuscrits tibétains que le czar Pierre I[er] avait fait publier en 1721. Il avait surtout employé les matériaux amassés par les PP. Pionabilla et Cassien de Macerata, capucins qui avaient résidé plusieurs années au Tibet. Mais l'usage qu'il en avait fait était trop peu judicieux. Il avait en outre mêlé à ses études des controverses contre Beausobre et le manichéisme. L'alphabet tibétain qu'il représentait n'était pas correct; les formes des lettres étaient défigurées. On ne sait si c'était par la faute des missionnaires ou par la faute du P. Giorgi.

comme le reconnaît M. J.-J. Schmidt, auteur d'une excellente grammaire tibétaine, parue cinq ans après celle de Csoma[1]. Philologiquement, il a donc fait une bien belle et bien sérieuse conquête. Une langue incomprise jusque-là et presque seulement connue de nom a été mise à la portée du monde savant; l'Europe a vu surgir des chaires publiques de langue tibétaine, comme celle qui, chez nous, a été créée pour M. Ed. Foucaux.

Mais ce n'est pas tout, et le tibétain nous réservait une autre surprise. Toute sa littérature sacrée et profane était renfermée dans deux grandes collections, formant ensemble plus de 300 volumes imprimés à la mode chinoise, avec caractères en bois, stéréotypés et mobiles. Le Kahgyur en a 90 ou 100, selon les éditions; le Stangyur occupe tout le reste. Csoma donnait une analyse étendue de ces deux recueils dans le 20ᵉ volume des *Recherches asiatiques*, en 1836. Il était dès lors prouvé que le bouddhisme, avec ses trois Corbeilles, la Discipline ou Vinaya, les Sermons ou Soûtras, et l'Abidharma ou Métaphysique, avait été adopté de toutes pièces par le Tibet. Voilà pour la religion et le Kahgyur. Il était également prouvé que le Stangyur, dans ses deux parties du Gyud et du Do, contenait le rituel et ce qu'on peut appeler la littérature et la science tibétaine, en 90 et 135 volumes. Sans doute, la gloire de Csoma eût été bien plus complète si les livres tibétains eussent été des originaux, au lieu d'être de simples traductions. C'est à M. Brian-Haughton Hodgson qu'il était réservé de nous ouvrir les véritables sources du bouddhisme. Résident anglais près la cour du Népâl, à Kathmandou, M. Hodgson s'était occupé, dès 1821, de rechercher les ouvrages sanskrits qu'on gardait dans les monastères bouddhiques de la contrée, et qui renfermaient toute la doctrine du Çâkyamouni. Après sept ou huit années de persévérantes enquêtes, il avait pu rassembler un nombre considérable de ces précieux documents; il les offrait aux Sociétés asiatiques du Bengale, de Londres, de Paris; et, personnellement, il en tirait plusieurs publications du plus haut intérêt. C'est d'après les manuscrits procurés par M. Hodgson qu'Eugène Burnouf a pu composer son admirable Introduction à l'histoire du bouddhisme indien. Mais les travaux de Csoma ne perdent, pour cela, rien de leur importance; ils ont été absolument

[1] La grammaire tibétaine de M. J.-J. Schmidt a paru en allemand à Saint-Pétersbourg, aux frais de l'Académie impériale, en 1839, in-4°. M. Schmidt juge sévèrement l'ouvrage du P. Giorgi, et rend justice à celui de Csoma, tout en s'éloignant de lui sur quelques points secondaires. La grammaire est suivie de textes tibétains, choisis pour exercices, de quelques traductions et d'un petit lexique. L'initiative de Csoma a donc été féconde.

indépendants de ceux de M. Hodgson; et s'ils ne les ont pas devancés, ils en ont été contemporains et les ont confirmés de la manière la plus heureuse et la plus inattendue. La correspondance des deux philologues en fait foi.

On ne saura peut-être jamais comment les livres sanskrits du bouddhisme du Nord ont été transportés au Tibet, ni à quelle époque précise la conversion de tout un peuple a eu lieu. Il n'est guère plus facile de savoir comment ces traductions tibétaines avaient été transmises de H'Lassa, où elles semblent avoir été faites, dans des monastères bouddhiques qui se trouvent aujourd'hui sur des territoires anglais. Mais ces lacunes sont à peu près insignifiantes, et le service rendu par Csoma n'en est pas moins estimable. Nous avons encore bien d'autres choses à apprendre sur les origines du bouddhisme et sur les deux rédactions du Nord et du Midi, en sanskrit et en pâli. Ce sont là des obscurités qui resteront peut-être toujours impénétrables. Mais le savant hongrois n'en aura pas moins porté une éclatante lumière sur les questions dont il s'est occupé. Outre sa grammaire et son dictionnaire tibétains, qui sont, comme le dit l'épitaphe de Djardjiling, son principal monument, il a fait un assez grand nombre de publications accessoires. M. Duka, son biographe [1], énumère les divers articles que Csoma communiquait à la Société asiatique du Bengale. Ces articles concernaient d'abord l'analyse, alors toute nouvelle, du Kahgyur et du Stangyur, puis la géographie du Tibet, des traductions de fragments tibétains sur la race des Çâkyas, d'où était issu le Bouddha, des études sur les quatre systèmes qui divisent le bouddhisme tibétain, sur la numération tibétaine, sur les amulettes des bouddhistes, sur la médecine au Tibet, qu'on fait remonter jusqu'au Bouddha, etc. Csoma déposait toutes ces informations dans les *Recherches asiatiques* de Calcutta, dont le 20e volume en est presque entièrement rempli. M. Pavie remarque que le style de Csoma est trop peu littéraire [2]; la critique est juste, et l'excellent Csoma, qui avait été poète dans sa jeunesse, aurait pu, s'il l'avait voulu, employer une autre forme; celle qu'il a choisie lui aura paru la plus convenable, à cause de la multitude des faits qu'il avait à nous révéler et qui ne comportaient guère d'ornements littéraires.

La tombe de Csoma dans le Sikkim anglais est pieusement entretenue; elle a été réparée en 1883 par l'ordre du lieutenant-gouverneur, sir Ashley Eden. Depuis qu'elle est classée parmi les monuments publics,

[1] M. Théodore Duka, *Vie et œuvres d'Alexandre Csoma de Kőrös*, appendice, p. 169-227. M. Duka cite jusqu'à 15 articles, dont quelques-uns fort étendus.

[2] Théodore Pavie, *Revue des Deux-Mondes*, t. XIX, juillet 1847, p. 52.

elle est sous la surveillance directe de l'Administration. La Société des sciences de Pest s'est fait, de son côté, un devoir de recueillir avec sollicitude tout ce qui est resté des papiers de son illustre compatriote et des objets qui lui ont appartenu. Quand la Hongrie, reconnaissante et fière de Csoma, lui élèvera un monument, elle payera une dette envers un de ses enfants les plus méritants et les plus glorieux. Les victoires scientifiques valent bien les victoires sanglantes de la guerre; et lorsqu'on peut honorer une grande âme, jointe à tant d'intelligence, c'est un devoir de n'y pas manquer. On sert tout ensemble un intérêt patriotique et un intérêt plus haut, celui de l'humanité, qui ne doit jamais oublier de si nobles exemples.

BARTHÉLEMY-SAINT HILAIRE.

Œuvres complètes de Laplace, publiées, sous les auspices de l'Académie des sciences, par MM. les Secrétaires perpétuels. Théorie analytique des probabilités. Quatrième édition.

En relisant l'exposition de la théorie analytique des probabilités, chef-d'œuvre consacré déjà par une admiration de près d'un siècle, une exclamation, rencontrée dans une lettre adressée en 1734 à l'un des Bernoulli, me revenait souvent en mémoire : « Facile videbis esse hunc calculum non minus nodosum quam jucundum! » Laplace, sans accepter cette épigraphe, a pris soin de la justifier. Rien n'est plus clair, plus profond, plus éloquent parfois que l'introduction qui forme les CLIII premières pages. Elle est le développement d'une leçon donnée en 1795 aux écoles normales, c'est-à-dire près de vingt ans avant la publication du livre, dont elle reste entièrement distincte. Le but du grand géomètre était alors de présenter à des esprits cultivés, mais à peine initiés aux mathématiques, les résultats généraux et les principes de la théorie des chances. Le programme est suivi à la lettre; aucun calcul n'interrompt l'exposition, que Laplace sait rendre rigoureuse et complète. Cette introduction est un livre, le meilleur, sans contredit, et le plus facile à lire que l'on ait écrit sur le calcul des probabilités.

Une double opinion s'est formée sur les mérites très différents du Traité analytique :

Il est impossible de bien connaître le calcul des probabilités sans avoir lu le grand ouvrage de Laplace.

Il est impossible de comprendre Laplace sans de très profondes études mathématiques.

La seconde proposition est incontestable. Les meilleurs élèves sortant de nos écoles spéciales, les auditeurs de nos facultés, après avoir obtenu avec distinction le diplôme de licencié, s'ils abordent sans préparation nouvelle le livre de Laplace, seront rebutés très constamment par les difficultés de la méthode.

L'exposition commence par des considérations générales sur la théorie des grandeurs; elles attestent la hauteur de vues et la vaste érudition de l'auteur, sans qu'aucune ligne révèle au lecteur qu'on le prépare à l'étude du calcul des probabilités. Laplace y énonce le beau théorème resté aujourd'hui encore sans preuve rigoureuse : *On ne peut obtenir en fonction finie et explicite de la variable l'intégrale*

$$\int \frac{dx}{\sqrt{a+bx^2+cx^4}}.$$

Pourquoi, si le grand géomètre a réellement démontré cette impossibilité, choisit-il pour l'annoncer les premières pages d'un livre sur le calcul des probabilités? La lecture des chapitres qui suivent n'éclaircit nullement cette énigme. La théorie des fonctions génératrices remplit les 189 pages suivantes; elle sera d'un grand secours, on le verra, dans l'étude des questions relatives au hasard; mais rien ne l'annonce au lecteur. Il semble que Laplace ait voulu inscrire en tête de son livre : *Que nul ne l'ouvre s'il n'est géomètre.* Cette théorie, qui remplit le premier chapitre, est indispensable à l'intelligence des suivants; elle s'introduit dans toutes les solutions. Par une singulière préoccupation d'inventeur, Laplace, en appliquant la méthode qu'il a créée, semble oublier que, dans le plus grand nombre de cas, d'autres plus accessibles conduiraient au même but. Les premiers problèmes semblent moins choisis pour l'intérêt qu'ils présentent que pour montrer, par des exemples, la fécondité de la méthode :

Trouver la probabilité pour qu'en faisant dans une loterie un certain nombre de tirages, tous les numéros se soient montrés au moins une fois;

Trouver la probabilité pour qu'en appelant successivement les numéros inscrits sur des boules tirées au hasard, un ou plusieurs d'entre eux se présentent à leur rang;

Trouver la probabilité pour qu'une urne composée de boules noires et de boules blanches conserve un nombre désigné de boules blanches, après qu'un

certain nombre de fois une boule a été tirée au hasard et, qu'elle soit blanche ou noire, remplacée par une boule noire.

Le second livre s'achève, comme le premier, sans que le lecteur, dans les trois cents pages qu'il a dû lire, ait trouvé autre chose qu'une savante leçon de mathématiques.

Avec le troisième livre, intitulé *Des lois de la probabilité qui résultent de la multiplication indéfinie des événements*, l'intérêt se déplace, et les lois du hasard prennent enfin le premier rang.

Le beau théorème de Bernoulli fait le grand intérêt des questions successivement discutées : les épreuves répétées corrigent le hasard et les événements, par une loi nécessaire, se groupent à la longue en nombres proportionnels à leur probabilité. La certitude, bien entendu, n'est jamais acquise; mais on en approche sans limites, et, quand les épreuves sont suffisamment nombreuses, tout écart valable est sans exemple.

Bernoulli a médité vingt ans ce théorème, légué à ses neveux comme la grande découverte qui devait surtout, après une longue et brillante carrière, immortaliser un nom déjà illustre. La démonstration est longue et difficile et, pour la simplifier, on l'a rendue inaccessible aux esprits curieux peu familiers avec l'algèbre.

Précisons l'énoncé du théorème.

Une urne contient des boules blanches et des boules noires en proportion connue. Vingt boules blanches, par exemple, contre dix noires. On tire une boule au hasard. Après l'avoir remise dans l'urne, on en tire une seconde, puis une troisième. Les boules tirées peuvent être blanches ou noires (aucune règle ne restreint les effets du hasard); mais, si les tirages deviennent nombreux, si l'on en fait mille, par exemple, ou, mieux encore, trente mille ou trois cent mille, le nombre des boules blanches sorties sera, comme dans l'urne, double de celui des boules noires. Sur 3,000 tirages, on aura à peu près 2,000 boules blanches, 20,000 sur 30,000 tirages, 200,000 sur 300,000. La probabilité d'un écart notable est tellement petite que l'événement, selon nos habitudes de langage, peut être déclaré impossible. La certitude s'établit ainsi dans les effets capricieux du hasard.

Ce théorème est à la fois très étrange et très conforme aux indications du bon sens et aux conclusions instinctives de notre esprit. Laplace, en l'énonçant dans l'introduction rédigée pour les lecteurs peu familiers avec l'algèbre, n'en esquisse pas même la démonstration. « Indiqué, dit-il, par le bon sens, il était difficile à démontrer par l'analyse; aussi l'illustre géomètre Jacques Bernoulli, qui s'en est occupé le premier, attachait-il une grande importance à la démonstration qu'il en a donnée.

Le calcul des fonctions génératrices, appliqué à cet objet, non seulement démontre avec facilité ce théorème, mais, de plus, il donne la probabilité que le rapport des événements observés ne s'écarte que dans certaines limites du vrai rapport de leurs possibilités respectives. » La démonstration de Laplace va beaucoup plus loin, en effet, que celle de Bernoulli, plus loin même que les admirables commentaires de Moïvre, perfectionnés par Stirling.

Non seulement le nombre des événements de chaque espèce est soumis à une loi régulière, mais les écarts de cette loi se régularisent eux-mêmes, avec le nombre des épreuves, et, à la longue même, les écarts des écarts.

Supposons, par exemple, qu'une pièce de monnaie soit jetée en l'air cent fois de suite; elle montrera cinquante fois environ le côté pile et cinquante fois le côté face; mais l'égalité absolue des deux nombres n'est pas à espérer. Comme on dit très correctement, l'événement le plus probable a fort peu de chance d'arriver. Si deux hypothèses seulement étaient possibles, un tel énoncé impliquerait contradiction; mais quand les cas sont nombreux, et ici il y en a cent, on comprend que le plus probable de tous ne réunisse pas beaucoup de chances.

Sur cent épreuves, on doit donc admettre que la pièce montrera face, tantôt plus de 50 fois, tantôt moins, 51, 52, 53, quelquefois 54 ou 55 fois, quelquefois aussi 49, 48, 47 ou même 46 ou 45 fois; la moyenne des écarts, considérée en valeur absolue, peut, d'après un théorème de Laplace, être calculée à l'avance : elle est à peu près égale à 5, et doit en approcher d'autant plus qu'on accroîtra davantage le nombre des séries de cent épreuves.

La moyenne des carrés des écarts tend aussi vers une limite donnée par Laplace, et le rapport d'une de ces limites au carré de l'autre, facile à vérifier avec un peu de patience, est égal au rapport de la circonférence au diamètre.

On peut donc, en jetant en l'air une pièce de monnaie, comptant le nombre de fois qu'arrive pile et celui des arrivées de face dans une série de cent épreuves et en multipliant le nombre des séries, former, par un calcul régulier sur les résultats donnés par le hasard, une valeur approchée du nombre π, et, si l'on accroît le nombre des épreuves, on verra le nombre des décimales exactes augmenter, lentement il est vrai, mais avec une certitude infaillible. Laplace n'a nullement songé à rendre ces résultats accessibles à ceux qui reculeraient devant de trop savants calculs.

Il ne serait pas impossible cependant de donner, sans le secours du

IMPRIMERIE NATIONALE.

calcul, une preuve rigoureuse du théorème de Bernoulli, énoncé dans les termes mêmes où l'illustre inventeur le proposait après vingt années de méditation.

L'étude du sort des joueurs, faite pour la première fois par Pascal, peut conduire, par un raisonnement très simple, à ce résultat de haute importance.

Supposons, pour traiter le cas le plus simple, deux joueurs qui exposent à un jeu de hasard des enjeux égaux avec chance égale de gagner. Le nombre des parties convenues étant μ, l'un des deux probablement fera un gain, petit ou grand, le cas d'égalité arrivant rarement.

Supposons qu'un troisième joueur, pour s'intéresser à la partie, s'engage à payer au gagnant, quel qu'il soit, le bénéfice gagné par les μ parties. Ce troisième joueur ne peut rien gagner, il est presque assuré de perdre quelque chose. L'engagement qu'il prend doit être payé équitablement par une somme calculée d'après les règles du calcul des chances. Désignons par $\varphi(\mu)$ cette valeur équitable, convenue à l'avance, de la perte faite sur μ parties par celui des joueurs que la chance ne favorisera pas. Si au lieu de μ parties on convient d'en faire 2μ, croit-on que $\varphi(\mu)$ doublera? Il s'en faut de beaucoup. La perte probable n'est pas doublée quand, au lieu de cent parties, on en fait deux cents. Cette vérité, que sans aucun calcul un peu d'attention rend évidente, équivaut au théorème de Bernoulli. 2μ parties représente deux séries de μ parties. Si la perte probable dans une série de μ parties vaut $\varphi(\mu)$, celui qui s'engage à payer la perte correspondante à 2μ parties court deux chances très différentes :

1° Le même joueur dans les deux séries aura deux fois l'avantage. La chance dans ce cas est doublée.

2° Chaque joueur à son tour gagnera plus de la moitié des parties. Le gain total sera alors la différence entre les deux gains successifs, il n'est pas nul, parce que le hasard donnera vraisemblablement deux chiffres différents; quel que soit le plus grand, il faudra payer son excès sur le plus petit; mais cet excès, on l'admettra sans peine, vaut moins que l'une des deux sommes dont il est la différence. Les deux hypothèses ont probabilités égales, et celui qui s'engage à payer la perte des 2μ parties accepte une charge qu'il faut évaluer à la demi-somme des deux valeurs également vraisemblables :

$$\frac{1}{2}\left(2\varphi(\mu)+X\right)$$

X étant plus petit que $2\varphi(\mu)$, plus petit même, on peut l'admettre

que $\varphi(\mu)$, car qui ne préférerait payer la différence des deux séries successives plutôt que l'un des deux termes de cette différence?

On peut donc écrire, en employant une notation bien familière à quiconque a fait quelques études mathématiques :

$$\varphi(2\mu) < \frac{3}{2}\varphi(\mu)$$

Cette inégalité étant vraie, quel que soit le nombre désigné par μ, on peut remplacer μ successivement par 2μ, 4μ, 8μ, et conclure par ce raisonnement bien simple que la fonction $\varphi(z)$, pour une très grande valeur de z, devient très petite par rapport à z.

La théorie de Bernoulli en est la conséquence immédiate. Si, en effet, sur un nombre infini de parties, la valeur du gain qui se fait, équitablement payé avant l'épreuve, est une fraction infiniment petite du nombre de parties jouées, il faut que la différence entre le nombre des parties gagnées et celui des parties perdues ait une probabilité infiniment petite seulement d'avoir, avec le nombre des parties, un rapport qui ne soit pas très petit.

La démonstration savante et compliquée de Laplace va beaucoup plus loin. Une table, calculée une fois pour toutes, qui représente les valeurs d'une certaine intégrale, donne avec précision la probabilité pour que l'écart, dans un nombre donné d'épreuves, ne surpasse pas un nombre assigné. La probabilité reste la même, si l'écart relatif diminue en raison de la racine carrée du nombre des épreuves. Si, par exemple, on jette cent fois une pièce de monnaie, la probabilité pour que le nombre des coups qui donnent face soit compris entre 40 et 60 est 0,9648; mais si on le jette 10,000 fois, c'est-à-dire si l'on multiplie par cent le nombre des épreuves, le même nombre 0,9648 représentera la probabilité pour que le nombre des épreuves soit compris entre 5,300 et 4,800. Si l'on quadruple le nombre des épreuves, il devient 40,000, et la probabilité 0,9648 correspond à un nombre de fois compris entre 20,400 et 19,600. L'écart qu'on est à peu près certain de ne pas dépasser, entre le nombre des jets et la moitié du nombre des épreuves, est, pour cent épreuves, le dixième du nombre total; pour 10,000 épreuves, il n'est plus que le centième; pour 400,000, il en est le deux-centième, et, si l'on faisait 100 millions d'épreuves, on aurait la probabilité 0,9648 de ne pas voir le nombre des coups face sortir des limites 5,020,000 et 4,980,000. On peut parier 26 contre 1 que l'écart n'atteindra pas une unité sur 20,000 épreuves.

Le théorème de Bernoulli ne règle pas seulement le sort des joueurs qui lancent des dés ou qui manient des cartes, il s'applique avec une

merveilleuse précision à tous les phénomènes dont la répétition se fait dans les mêmes circonstances. La proportion des filles et des garçons en est un exemple remarquable.

C'est en 1745 que l'on a commencé à distinguer à Paris, sur le registre, les baptêmes des garçons de ceux des filles; on a constamment observé pour les premiers un nombre supérieur à celui des seconds. Entre l'année 1745 et l'année 1784, pendant 40 ans par conséquent, le nombre des baptêmes a été :

Pour les garçons	393,386
Pour les filles	377,555

et le rapport des deux nombres, toujours plus grand que l'unité, a varié, pendant cette période, entre des limites très étroites.

Le rapport, observé depuis un siècle avec une exactitude que l'on peut regarder comme absolue, ne varie que fort peu avec le temps et avec le climat. Le nombre des naissances masculines correspondant à mille naissances féminines est :

En Angleterre	1,045
En France	1,064
En Hollande	1,059
En Portugal	1,061
En Russie	1,089

Une question difficile se présente. Cette permanence incontestable peut-elle être rattachée au théorème de Bernoulli? Peut-on, comme le faisait son neveu Nicolas, imaginer un dé à 35 faces dont 18 seraient blanches et 17 noires, et assimiler le nombre des naissances des filles à celui de l'arrivée des faces noires, dans un nombre d'épreuves égal à celui des naissances? La proportion évidemment restera la même, puisque c'est d'après le rapport bien connu que le dé a été choisi; mais l'identité des lois ira-t-elle plus loin? Les chiffres fournis par le hasard ne coïncident jamais avec le plus probable; les écarts diminuent en valeur relative avec le nombre des épreuves, mais ils augmentent en valeur absolue, et leur moyenne sur un grand nombre de séries d'épreuves peut être assignée à l'avance.

Il serait très curieux de chercher si les nombres des naissances satisfont à ces conditions indiquées par la théorie. Quelques épreuves autorisent à le croire. Aucun raisonnement ne pourrait, *a priori*, faire accepter comme une identité l'assimilation avec les problèmes relatifs aux urnes et aux dés.

Laplace traite une autre question. La supériorité du nombre de nais-

sances masculines ayant été observée pendant quarante ans, il cherche la probabilité pour qu'elle se maintienne pendant un temps donné, par exemple dans l'espace d'un siècle; il la trouve égale à 0,782. Il y avait donc, dit-il, à la fin de 1784 près de quatre à parier contre un que, dans l'espace d'un siècle, les naissances des garçons l'emportent chaque année sur celui des filles. Les principes mêmes de Laplace n'autorisent pas une évaluation aussi précise.

Le problème qu'il résout est celui-ci :

Une urne de composition inconnue contient des boules noires et des boules blanches; on a fait trois cent mille tirages. Le rapport du nombre des boules blanches à celui des boules noires est celui de 1,060 à 1,000. Quelle est la probabilité pour qu'en faisant un millier de tirages nouveaux, le rapport conserve à très peu près la même valeur?

La confiance que doit inspirer le résultat dépend de celle qu'on accorde à l'assimilation dont il est déduit. Cette assimilation, d'une part, est contestable, et le problème résolu par Laplace est lui-même susceptible de solutions très diverses.

Un exemple fera comprendre l'assimilation.

On jette six cents fois de suite deux dés ordinaires de six faces. On compte le nombre de fois que paraîtra le point *six*. Deux cents, sixième de douze cents, est le nombre le plus probable. Le hasard donne deux cent cinquante. Quelle est la probabilité pour que les dés soient irréguliers et, comme on dit ordinairement, pipés? Il est impossible de répondre sans s'informer de l'origine des dés. Si ces dés ont été saisis par la police dans une maison de jeu clandestine, la probabilité cherchée ne sera pas la même que s'ils ont été achetés la veille chez un fabricant estimé. Si ces dés ont été choisis entre beaucoup d'autres, après de nombreuses épreuves, la confiance qu'ils inspiraient sera diminuée peut-être, mais la probabilité pour qu'ils soient défectueux restera sans doute, malgré l'anomalie qui s'est produite, supérieure de beaucoup à $\frac{1}{2}$. La probabilité cherchée est atténuée en un mot par les résultats observés, elle n'est pas déterminée par eux; elle avait, avant l'épreuve, une certaine valeur; il est impossible de faire le calcul sans connaître cette valeur ou sans faire sur elle quelque hypothèse. Laplace suppose, en effet, qu'avant la connaissance des documents statistiques, on pouvait, avec des chances égales, assigner à la probabilité de la naissance d'un garçon toutes les valeurs possibles.

Il n'est pas permis de passer sous silence le chapitre sur la probabilité des jugements.

Laplace, dans son introduction, définit le problème avec une sage

réserve : « On a soumis, dit-il, au calcul la probabilité des témoignages, les votes et les décisions des assemblées électorales et délibérantes et les jugements des tribunaux. Tant de passions, d'intérêts divers et de circonstances compliquent les questions relatives à ces objets, qu'elles sont presque toujours insolubles. Mais la solution de problèmes plus simples, et qui ont avec elles beaucoup d'analogie, peut souvent répandre sur ces questions difficiles et importantes de grandes lumières, que la sûreté du calcul rend toujours préférables aux jugements les plus spécieux. »

Laplace semble s'écarter de ces sages réserves quand il dit comme conclusion de l'étude des jugements :

« Si la moitié des jugements d'un tribunal (quel que soit le nombre des juges) a été rendu à l'unanimité, la probabilité pour qu'un nouveau jugement rendue à l'unanimité par le même tribunal soit conforme à la vérité sera 0,981. Si ce jugement n'est rendu qu'à la pluralité, la probabilité sera 0,789. »

Laplace dit ailleurs :

« Dans les tribunaux où sur huit juges cinq voix seraient nécessaires pour la condamnation d'un accusé, la probabilité de l'erreur à craindre sur la justesse de la décision surpasserait $\frac{1}{4}$. Dans les tribunaux qui ne peuvent condamner qu'à la pluralité des deux tiers des voix, la probabilité de l'erreur à craindre est à peu près $\frac{1}{4}$, si le nombre des juges est six; elle est au-dessus de $\frac{1}{7}$, si ce nombre s'élève à douze. »

Ses calculs sont inaccessibles même à la plupart de ceux dont l'instruction mathématique est la plus solide, mais l'autorité de l'auteur de la *Mécanique céleste* ne permet aucun doute sur leur exactitude. Ainsi pensait Arago. Dans la discussion sur la loi du jury en 1836, il proposa à la Chambre les chiffres de Laplace comme rigoureusement démontrés. Un député, homme de bon sens, ce jour-là au moins, avait laissé paraître quelques doutes. Arago le traita fort mal. Il parlait au nom de la science, les ignorants devaient s'abstenir; les chiffres donnés par Laplace étaient aussi certains, suivant lui, que la parallaxe du soleil égale à 8",60.

La parallaxe du soleil a été corrigée depuis. Les chiffres de Laplace n'ont point à l'être, ils sont sans valeur. Le problème n'est pas accessible au calcul. Il est intéressant d'en raconter l'histoire.

Condorcet le premier, sur l'invitation de Turgot, a voulu calculer la probabilité des décisions judiciaires. On l'en a beaucoup loué. En portant dans ce dédale le flambeau de l'analyse, a dit Arago, Condorcet n'a pas seulement fait preuve de hardiesse, il a ouvert une route entièrement nouvelle. Laharpe, sans entrer au détail, avait signalé la même

tentative, dans un langage un peu trop vif, comme un usage extravagant des mathématiques. On jugera sur quelques citations.

Condorcet, comme l'ont fait après lui Laplace et Poisson, donne la solution irréprochable d'un problème très nettement posé. Les mathématiques sont donc hors de cause, le bon sens doit décider seulement ce qu'il faut espérer de l'assimilation proposée.

Condorcet suppose un certain nombre d'urnes contenant chacune des boules noires et des boules blanches. La proportion est la même dans toutes les urnes. Il cherche la probabilité pour qu'en tirant une boule de chaque urne, les boules blanches soient en majorité, ou, plus généralement, pour que leur nombre soit dans un rapport donné avec celui des boules noires.

Si dans chaque urne les boules blanches sont en majorité, la probabilité pour qu'elles le soient aussi parmi les boules tirées au hasard approche autant qu'on veut de la certitude si l'on augmente le nombre des urnes. Les urnes, on le devine, ce sont les juges; les boules blanches sont les décisions justes. Les boules noires représentent l'erreur. Les boules blanches l'emportent, on l'accordera volontiers. Quel est le juge qui se trompe une fois sur deux? Les autres hypothèses inspirent plus de défiance :

La chance d'erreur est la même pour tous les juges.

Elle est la même aussi pour toutes les causes jugées.

L'impossibilité d'une telle constance, en la considérant même comme approchée, enlève toute valeur aux conclusions qu'on en peut déduire. Condorcet cependant la propose, on pourrait dire l'impose, avec une confiance absolue. Il lui semble, grâce à elle, tellement facile d'obtenir quand on le voudra la certitude de ne pas se tromper, qu'il craint d'exagérer et cherche à quelle limite il sera sage de s'arrêter. Il s'agit d'assigner une probabilité au-dessous de laquelle on ne puisse agir sans injustice ou sans imprudence. Il suppose que le risque de l'erreur doit être tel que l'on néglige un risque semblable même lorsqu'il est question de notre propre vie. On ferait mieux encore, dit-il, par un trait de sensibilité qui appartient à l'époque, de chercher non seulement le risque qu'on néglige soi-même, mais ceux que les hommes de bon sens regardent comme nuls lorsqu'il s'agit des personnes qu'ils aiment.

Il ne faut que choisir.

Buffon évaluait ce risque à $\frac{1}{10,000}$, parce qu'on n'est pas frappé, en général, de la crainte de mourir dans l'espace d'un jour, et que $\frac{1}{10,000}$ peut être regardé comme l'expression de ce risque. Cette idée ne plaît pas à Condorcet, qui cependant la discute avec conscience. Supposons, dit-il,

par exemple, que l'on sache combien il périt de paquebots sur le nombre de ceux qui vont de Douvres à Calais, et qu'on n'ait égard qu'à ceux qui sont partis par un temps regardé comme bon et sûr par les hommes instruits dans la navigation, il est clair qu'on aura par ce moyen la valeur d'un risque que l'on peut négliger sans imprudence.

On pourrait encore employer utilement certains dangers que des hommes prudents, qui ne manquent point de courage, évitent ou bravent suivant leur manière personnelle de voir et de sentir. Tel est le passage du Pont-Saint-Esprit. Il ne faut pas choisir légèrement, et Condorcet consacre plus de dix pages à chercher les dangers que la législation peut sans scrupule faire courir à des innocents.

Le choix une fois fait, il faudra calculer le nombre de juges qu'il rend nécessaire et la majorité que l'on doit fixer, pour maintenir dans les limites choisies la probabilité d'une injustice.

La probabilité pour qu'un juge se trompe est la base du calcul; il faut la découvrir. Un premier moyen se présente, un peu compliqué mais infaillible.

Je suppose, dit-il, que l'on connaisse un certain nombre de décisions formées par les votants dont la voix a la même probabilité que celle des votants sur les décisions futures, de la vérité desquelles ont veut acquérir une certaine assurance. Je suppose de plus qu'on ait choisi un nombre assez grand d'hommes vraiment éclairés, et qu'ils soient chargés d'examiner une suite de décisions dont la pluralité est déjà connue, et qu'ils prononcent sur la vérité ou la fausseté de ces décisions. Si parmi les décisions de ce tribunal d'examen on n'a égard qu'à ceux qui ont une certaine pluralité, *il est aisé de voir* qu'on peut, sans erreur sensible, ou les regarder comme certains, ou supposer à la voix de chacun des votants de ce tribunal une probabilité un peu moindre que celle qu'elle doit réellement avoir, et déterminer, d'après cette supposition, l'infaillibilité de ces jugements.

Le principe est toujours le même. La chance d'erreur pour une catégorie de juges est indépendante de la cause jugée. Qu'il y ait flagrant délit et aveu, ou mystère inexpliqué dans l'accomplissement du crime, la chance d'erreur du juge reste la même, et petite si le juge est un homme véritablement éclairé.

Les conséquences d'une telle fiction ne peuvent avoir, on le comprend, aucune apparence de vérité.

Laplace a repris le principe de Condorcet. Il fait varier pour chaque cause la probabilité d'erreur, mais comment la trouver? Le nombre des voix favorables à la décision prise et le nombre des voix contraires

servent de base à ses calculs. Comme Condorcet, il substitue à la question un problème nettement posé, qui, suivant lui, s'en rapproche assez pour que l'assimilation soit permise. Un certain nombre d'urnes représentent, pour lui comme pour Condorcet, les juges ou les jurés appelés à prendre une décision. Ces urnes ont même composition, mais (c'est en cela que les théories diffèrent) la composition change d'une cause à l'autre.

Le progrès est grand assurément, mais l'assimilation avec les cas réels, pour être moins choquante, ne peut aller jusqu'à mériter la confiance. Les urnes étant préparées, on tire une boule de chacune d'elles; si le nombre des boules blanches est en majorité, le jugement est équitable; il y a erreur si les noires l'emportent.

Lorsque le jury prononce un verdict, on ne peut savoir qu'une chose : tant de voix ont opiné dans un sens et tant dans le sens contraire, mais la majorité s'est-elle prononcée pour la vérité ou pour l'erreur; les boules sorties de l'urne en majorité sont-elles noires ou blanches? On sait les partager en deux groupes, mais on ignore le nombre des boules blanches.

Si, par exemple, sur les douze urnes, huit ont donné une même couleur et quatre la couleur opposée, deux hypothèses sont possibles : il y a huit blanches et quatre noires, ou huit noires et quatre blanches. Quelle est la probabilité de chacune? Laplace, pour résoudre le problème, fait une hypothèse très hardie et, il faut l'avouer, peu acceptable.

Toutes les compositions possibles des urnes sont, *a priori*, également possibles, avec cette restriction, toutefois, que les boules blanches sont en majorité. Cette hypothèse complète le nombre des équations nécessaires, et une savante analyse, dès lors irréprochable, donne la probabilité demandée.

Telles sont les conditions qu'Arago, qui sans doute ne les avait pas examinées de près, déclarait aussi certaines que la théorie du soleil.

Tous les juges qui prononcent sur une même cause ont probabilité égale de bien juger. Cette probabilité peut varier de $\frac{1}{2}$ à 1. Toutes les valeurs sont également probables. La seule condition invoquée pour la déterminer est la connaissance de la majorité obtenue. Si, par exemple, sur les douze jurés, onze ont prononcé dans un sens et un seul en sens opposé, le verdict aura une grande probabilité d'être excellent. La probabilité d'erreur pour chaque juge sera petite et, conclusion imprévue, le dissident lui-même puisera dans cette presque unanimité un titre à la confiance, car tous les jurés, on le suppose, ont même probabilité

IMPRIMERIE NATIONALE.

d'erreur; celui-là est donc aussi bien que les autres éclairé et sagace, il a comme eux dix-neuf chances contre une de ne pas se tromper; en prononçant mal, il est tombé sur la vingtième chance, voilà tout.

S'il est impossible d'accorder à Laplace cette égalité entre les probabilités de tous les nombres qui peuvent mesurer la confiance méritée par un juge, il est malheureusement plus impossible encore d'admettre que cette mesure soit dans toutes les causes plus grande que $\frac{1}{2}$.

Condorcet, admettant pour chaque juge une probabilité indépendante de la question qui lui est posée, ne pouvait manquer de la supposer plus grande que $\frac{1}{2}$. Mais Laplace, acceptant pour chaque cause une probabilité d'erreur particulière, ne peut nous persuader que, dans les cas difficiles, cette probabilité soit moindre que $\frac{1}{2}$. Si le coupable a su éviter tous les indices révélateurs, si le hasard a réuni contre un innocent des preuves concordantes très nombreuses et très graves, si un habile avocat a su porter le trouble dans l'esprit des jurés, la probabilité d'erreur peut devenir très grande.

Une autre difficulté non moins grave s'élève contre la théorie de Laplace : les urnes dans lesquelles on puise, quelle que soit leur composition, sont supposées indépendantes; la boule extraite d'une urne est sans influence sur celle que fournit l'urne voisine; les probabilités sont les mêmes, mais les tirages indépendants. Un juré peut, au contraire, influencer son voisin, parler avec force, avec habileté, et détruire cette indépendance sans laquelle le calcul est impossible.

Poisson, grand admirateur de Laplace, et toujours fier de se dire son élève, juge ainsi les travaux de son maître sur la probabilité des jugements : « L'exactitude du principe invoqué par Laplace se démontre en toute rigueur; l'application qu'il en fait à la question qui nous occupe ne peut non plus laisser aucun doute. » L'approbation semble complète, mais Poisson ajoute : « Pour cette application, Laplace fait une hypothèse qui n'est point incontestable. Soit à cause de cette hypothèse, soit à cause des conséquences qui m'ont paru inadmissibles, les solutions du problème de la probabilité des jugements qui se trouvent dans le Traité des probabilités et dans le premier Supplément ont toujours laissé beaucoup de doutes dans mon esprit. »

Poisson condamne donc formellement les hypothèses de Laplace et les conséquences qu'il en déduit. Lui-même a proposé une théorie de la probabilité des jugements et conduit jusqu'à l'application la déduction de ses principes.

Poisson, comme Condorcet, suppose la probabilité d'un jugement équitable égale pour tous les jurés et pour toutes les causes, il suppose

également pour chaque accusé une probabilité d'innocence qu'il prend pour inconnue et que son analyse suppose invariable.

Ces conditions admises rendent le problème facile. On peut l'énoncer ainsi : « Douze urnes ont la même composition ; on tire une boule de chaque et l'on note le nombre de boules blanches et celui des noires. L'épreuve est renouvelée un grand nombre de fois. On compte le nombre des cas où toutes les boules tirées sont de la même couleur, et de ce nombre on peut conclure, avec une probabilité aussi grande qu'on le voudra, le rapport, dans chaque urne, du nombre des boules blanches à celui des boules noires. On déduira de cette composition, maintenant connue, la probabilité pour qu'un condamné soit innocent et pour qu'un acquitté soit coupable. Par conséquent, d'après le théorème de Bernoulli, on connaît le nombre des condamnations et celui des acquittements injustement prononcés.

Le défaut d'une telle méthode est évident. L'erreur de Poisson, plus grave au point de vue mathématique que celle de Condorcet et de Laplace, consiste à remplacer des probabilités qu'il sait très inégales par une valeur moyenne la même pour toutes.

Or il n'est pas exact qu'en remplaçant les juges par des urnes de composition moyenne, qui donnent en somme le même nombre total de condamnations, les jugements rendus à une majorité resteront les mêmes. Supposons trois urnes contenant : l'une quatre boules blanches, l'autre trois noires et une blanche, l'autre deux noires et deux blanches.

Une condamnation juste, prononcée à l'unanimité, sera représentée par la sortie de trois boules blanches. Elle a pour probabilité $\frac{1}{8}$. Si l'on remplace les trois urnes par trois autres donnant chacune à la sortie d'une boule blanche la probabilité moyenne $\frac{7}{24}$, la probabilité d'un jugement juste prononcé à l'unanimité deviendra $\left(\frac{7}{24}\right)^3 = \frac{343}{13824}$, très différent de $\frac{1}{8}$.

Cet exemple suffit pour montrer l'impossibilité de remplacer les probabilités inégales qui concourent à un même événement par leur valeur moyenne. L'analyse de Poisson s'évanouit alors. Il faut renoncer à accepter $\frac{2}{3}$, sur la foi de ses démonstrations, comme la probabilité d'erreur d'un juré, *déduite de l'observation*.

Un savant distingué, qui, sur plus d'une question importante, a proposé des idées ingénieuses, Cournot, a introduit dans la théorie des jugements une condition nouvelle qui la rapproche de la vérité, en la laissant cependant beaucoup trop loin pour qu'aucune application soit permise.

Cournot, considérant un tribunal de trois juges, s'affranchit de

l'hypothèse faite par ses prédécesseurs sur leur égale perspicacité. Il suppose malheureusement, pour chacun d'eux, une chance égale d'erreur pour toutes les causes qui lui sont soumises. Si cette invariabilité est proposée comme réelle, l'erreur n'est pas tolérable. Si l'on croit pouvoir, à des valeurs très diverses, substituer une moyenne, on commet une faute des plus graves.

Quoi qu'il en soit, Cournot, acceptant le principe, cherche dans la statistique des décisions d'un même tribunal un moyen de juger, non seulement le mérite relatif, mais la perspicacité absolue de chacun des juges. Si les juges étaient trois urnes desquelles, pour chacune des causes, un tirage au sort ferait sortir l'erreur ou la vérité, sans aucune influence réciproque des trois opinions obtenues, la formule de Cournot serait irréprochable. Appliquée à la réalité, elle donnerait les conclusions les plus étranges.

Si la statistique qu'il désire était acceptée comme un indice du mérite des juges, celui d'entre eux qui se ferait une règle de voter avec le président, sans jamais le contredire en rien, se trouverait désigné par la formule comme le plus perspicace et le plus consciencieux des juges; sa probabilité de bien juger approcherait de la certitude. Non que Cournot admette que, dans chaque cause, la vérité soit toujours du côté qui sur trois opinions en réunit deux; une erreur si grossière n'est pas à craindre; mais il suppose que de ce côté la chance d'erreur est plus petite; cela suffit, sur un grand nombre d'épreuves, pour obtenir les résultats indiqués.

La théorie de la combinaison des observations mérite une mention spéciale.

La théorie affirme, cette fois encore, la possibilité d'obtenir la certitude par la combinaison fortuite de résultats isolément douteux. Le cas le plus simple, que nous prendrons pour exemple, est celui d'une grandeur à mesurer. Quel que soit l'instrument, une erreur est inévitable. La même mesure, recommencée plusieurs fois, ne donne pas rigoureusement le même résultat. Si c'est un poids, la différence est de quelques milligrammes, souvent de quelques grammes; de quelque fraction de seconde, de quelques secondes peut-être, si c'est un angle. En présence de ces nombres inégaux, si rien n'accroît ou ne diminue d'une manière particulière la confiance en l'un d'eux, il faut prendre la moyenne. Cette moyenne, suivant les résultats du calcul, diffère d'autant moins de la vérité que le nombre des observations sera plus grand. La confiance qu'elle inspire peut s'accroître autant qu'on le voudra avec le nombre des résultats combinés.

La démonstration d'une telle assertion suppose, bien entendu, quelques conditions.

Les imperfections de l'instrument ne doivent pas être de nature à altérer le résultat toujours dans le même sens.

Il faut supposer aussi l'observateur exempt d'erreur personnelle.

Si l'on pèse avec de faux poids, si l'observateur a dans la vue un défaut qui lui fasse voir un alignement quand l'objet éloigné est un peu à gauche, on pourra recommencer indéfiniment, la moyenne donnera le résultat entaché de ces erreurs que l'on nomme constantes. On suppose qu'elles n'existent pas ou qu'elles aient été étudiées à l'avance et retranchées du résultat.

La théorie suppose encore autre chose.

Les erreurs en plus ont une probabilité égale à celle des erreurs en moins, et la loi inconnue ou connue qu'elles suivent dans les deux sens est rigoureusement la même. L'erreur commise sur la moyenne décroît alors avec le nombre des épreuves, et l'erreur qu'il y a une probabilité donnée de ne pas dépasser est en raison inverse de la racine carrée du nombre des épreuves. La théorie, même entourée de restrictions nécessaires et nettement indiquées dans la démonstration, ne semble pas d'accord avec les indications du bon sens. Si, toutes les conditions admises étant remplies, on connaît trois observations du même angle, trois observateurs habiles, dignes de la même confiance, ont trouvé $47°27'17''$, $47°27'21''$, $47°54'12''$, personne ne songera à prendre la moyenne, et l'on exclura le troisième observateur, persuadé que quelque circonstance l'a troublé.

La règle cependant est démontrée sans exception. En regardant de près, on aperçoit qu'il n'en est pas ainsi, et qu'une condition a été introduite sur laquelle l'attention n'est pas appelée.

Le problème résolu est celui-ci :

On a l'intention de faire un certain nombre de mesures d'une grandeur. Les conditions de chaque mesure étant connues, les limites qu'il y a probabilité donnée de ne pas franchir à chaque observation étant connues, quel sera le meilleur usage à faire des observations? La théorie répond : Il faut prendre la moyenne, et l'erreur dont la probabilité est donnée diminuera en raison inverse de la racine carrée du nombre des mesures prises. La théorie est d'une rigueur parfaite.

On obtient ainsi une règle fort simple qui permet d'atténuer les chances d'erreur dans telle proportion qu'on le voudra.

Les choses, dans la pratique, se présentent autrement. Les observations faites sont tout autre chose que des observations qu'on a l'inten-

tion de faire. Si l'on suit attentivement la démonstration, on y aperçoit les probabilités d'erreur de chaque mesure désignées par des lettres inconnues, et chaque fois que le calcul amène soit l'une de ces lettres, soit le produit de deux d'entre elles, la valeur moyenne du terme est considérée comme nulle. C'est la conséquence légitime de l'hypothèse, les erreurs positives et négatives ont même probabilité. Mais les observations une fois faites, il n'en est pas ainsi. Si l'on a obtenu cent nombres différents, peut-on croire que le plus grand de tous, ou que le produit des deux plus grands aient chance égale d'être trop petits ou trop grands? La démonstration ne s'applique plus dès que les observations sont faites.

Quel parti faut-il prendre?

Suivre la règle dans le plus grand nombre des cas; ne pas hésiter à la corriger en présence des anomalies. C'est ce que font les observateurs; ils auraient tort seulement, en corrigeant la règle, d'en rien conclure contre la démonstration.

Quelles sont les anomalies qui doivent motiver une correction?

Il serait difficile de le dire d'une manière générale. Si les observations sont nombreuses, la théorie assigne la loi qu'elles doivent suivre. Cette loi, indépendante du nombre et de la nature des causes d'erreur, est représentée par une courbe toujours de même forme, que l'on peut construire en prenant pour abscisses les erreurs et pour ordonnées le nombre de fois qu'elles se produisent. Si la courbe construite s'écarte de la forme prévue, si les deux parties à droite et à gauche de l'ordonnée moyenne ne sont pas symétriques, si la ligne ne s'abaisse pas rapidement à partir du sommet qui correspond à la moyenne, l'anomalie est certaine.

Il faut se garder, si le cas se présente, d'en rien conclure contre la théorie qui le déclare impossible.

Deux explications peuvent être admises :

Les lois du hasard sont vraisemblables, elles ne sont pas certaines. Leur probabilité peut croître sans limite, elle n'atteint jamais la certitude. Le hasard en s'écartant une fois de la règle démontrée, s'il ne la confirme pas précisément, n'apporte contre elle aucun argument légitime.

En second lieu, et cela est beaucoup plus probable, les observations que l'on présente comme faites avec le même soin et avec un instrument sans défaut, peuvent avoir été négligées ce jour-là, l'instrument a pu être faussé accidentellement, les fils de la lunette dérangés, un poids de la balance exposé à l'humidité; on sort alors des conditions supposées, et la comparaison des résultats en avertit.

Je me permettrai de signaler encore une théorie acceptée par Laplace sur laquelle les géomètres, avant et après lui, ont longuement disserté :

Je veux parler de l'espérance morale.

Cette évaluation, proposée par Daniel Bernoulli pour remplacer l'espérance mathématique, a pour origine un problème ingénieux autrefois proposé par Nicolas, cousin de Daniel, et dans lequel l'énormité des enjeux, désignés par les règles fort simples, est assez habilement dissimulée pour rendre inattendue la réponse très correcte du calcul.

Paul propose à Pierre les conditions suivantes : il jettera en l'air une pièce de monnaie. Si la pièce montre face, Pierre recevra un franc. Si elle montre pile, on jettera la pièce de nouveau, jusqu'à la première arrivée du côté pile. Si cette arrivée se produit au second coup, Pierre recevra deux francs, au troisième coup quatre francs, huit francs au quatrième, toujours en doublant, de telle sorte, par exemple, que, si face se montre vingt-neuf fois de suite, Pierre recevra un milliard.

Combien doit-il payer équitablement une telle promesse ?

Quelque somme qu'il propose, répond le calcul, son espérance mathématique sera supérieure à sa mise, le jeu, d'après les règles incontestées, lui sera avantageux.

Aucun homme raisonnable ne voudrait cependant hasarder à ce jeu une somme de quelque importance, mille francs par exemple. Comment expliquer cette divergence entre le calcul et le bon sens ?

Daniel Bernoulli, inventeur du paradoxe, a proposé, dans l'évaluation des sommes espérées par Pierre, de substituer au nombre des francs qu'il doit recevoir l'accroissement des avantages de toute sorte que l'argent peut procurer. Chaque franc payé à Pierre a pour lui d'autant moins de valeur qu'il vient s'ajouter à une fortune plus grande, un milliard ne vaut pas mille fois un million, et, d'après les évaluations de Bernoulli, il vaut à peine le double. Si l'homme qui ne possède rien acquiert ce million, puisque ce million se change en un milliard, le premier changement de fortune sera pour lui plus précieux que le second.

Cette idée, mise en formule par Bernoulli, réduit l'enjeu de Pierre à une valeur acceptable.

Laplace adopte la théorie de Bernoulli. « On reconnaît bientôt, dit-il, que l'avantage moral qu'un bien nous procure n'est pas proportionnel à ce bien, et qu'il dépend de mille circonstances, souvent fort difficiles à définir, mais dont la plus générale et la plus importante est celle de la fortune.

La valeur relative d'une somme infiniment petite est égale à la valeur

absolue divisée par le bien total de la personne intéressée. Cette règle conduit à des résultats conformes aux indications du sens commun.

Ainsi, dans la question précédente, on suppose que, si la fortune de Pierre est de deux cents francs, il ne doit pas raisonnablement mettre au jeu plus de neuf francs. Telle est la conclusion de Laplace. Un homme plus riche que Pierre pourrait risquer vingt francs, un autre cent francs. Dans cette évaluation, on oublie complètement de s'occuper de Paul; il court toujours les mêmes risques; si le jeu pour lui est raisonnable avec l'un des adversaires, il ne le sera pas avec les autres, et cette substitution de la raison à l'équité pour régler les conditions d'un pari équivaut au conseil de ne jamais jouer. Singulière base donnée, on en conviendra, à la théorie mathématique du jeu.

La réponse véritable au paradoxe de Daniel Bernoulli n'a jamais été proposée. Aucun géomètre n'a osé dire, comme c'est la vérité : « Le calcul donne ce qu'il doit donner, il est, comme toujours, d'accord avec le bon sens soigneusement consulté. » Supposons, pour le démontrer, qu'entre Pierre et Paul il s'établisse le dialogue suivant : Paul propose à Pierre une partie au jeu inventé par Daniel Bernoulli et lui demande quelle somme il consent à payer.

« J'aime à jouer, répond Pierre, et même à jouer gros jeu, mais je me suis fait une règle de n'exposer une somme petite ou grande sans avoir chance égale d'en gagner une pareille.

« Vous ne pouvez alors, répondrait Paul, m'offrir qu'un franc seulement. L'avantage pour vous serait immense et évident. » Pierre, sans en disconvenir, maintient son principe, mais il fait observer qu'on peut jouer plus d'une partie. « Si nous jouons cinq parties, dit-il après avoir fait le calcul exact des chances, je puis vous offrir six francs pour les cinq. Il y a en effet une probabilité $\frac{1}{2}$ pour que les sommes dues pour les cinq parties dépassent par leur réunion douze francs. J'ai donc, en exposant six francs, probabilité $\frac{1}{2}$ d'en gagner six; mon principe est respecté. » Paul ne peut consentir à un tel marché. « Voulez-vous prendre l'engagement de faire mille parties? répondrait Pierre. Je pourrai pour chacune d'elles vous offrir quatre francs, et si vous consentez à jouer un milliard de fois, j'exposerai sans hésiter trente francs par partie. Mon enjeu sera trente milliards, mais la probabilité pour en recevoir soixante surpasse de beaucoup $\frac{1}{2}$. »

La somme que Pierre peut risquer à chaque partie, sans autre imprudence que celle de jouer très gros jeu, peut grandir sans limite avec le nombre des parties.

Le calcul à qui l'on demande la valeur d'une partie la donne telle

que, sur un nombre infini, les chances s'égalisent. Or il arrive que les règles du jeu doivent, à la longue, favoriser Paul. Quelle que soit la somme hasardée, elle sera presque certainement perdue dans la plus grande majorité des cas, mais le hasard finira par en amener un, qu'à la longue le calcul promet comme presque certain, et qui compensera toutes les pertes. Le jeu n'est pas raisonnable assurément, pas plus qu'il ne le serait de placer mille francs à la roulette sur un numéro désigné, avec l'espoir de recevoir une somme immense si le numéro sort dix fois de suite.

Le jeu cependant serait équitable, et, si l'on supprimait le zéro et le double zéro, en le jouant pendant des millions de siècles, on aurait chance de ne rien perdre. Le gain arriverait tôt ou tard et compenserait toutes les pertes.

Poisson a proposé au paradoxe une réponse souvent reproduite. « Paul prend, dit-il, des engagements qu'il ne peut tenir. La difficulté tient à ce que, dans les conditions du jeu, on fait abstraction de la possibilité pour Paul de payer la somme que les chances du jeu peuvent valoir à Pierre. Quelque grande qu'on la suppose, la fortune de Paul est limitée, et Pierre ne pourra jamais recevoir davantage, ce qui limite son espérance mathématique. »

Si Paul possède cent millions de francs, Pierre, ne pouvant recevoir que cent millions, ne doit équitablement exposer que treize francs.

Il ne me paraît pas que cette évaluation attaque le fond de la difficulté. Si l'on jouait des sous, Pierre devrait, d'après ce calcul, exposer plus de treize sous. Pourquoi ne jouerait-on pas des grains de sable? pourquoi pas des molécules d'hydrogène? On n'a pas à craindre d'en manquer. Le paradoxe restera le même, et la réponse ne doit pas changer.

Le livre de Laplace reste, par la profondeur des réflexions comme par l'ingénieux emploi des méthodes les plus savantes pliées aux problèmes les plus simples, un livre unique dans la science, digne de l'admiration qu'il inspire. Il est bien peu lu malheureusement, et la très grande difficulté des méthodes est une des causes certainement de l'abandon dans lequel on a laissé souvent les théorèmes merveilleux et utiles du calcul des probabilités.

J. BERTRAND.

IMPRIMERIE NATIONALE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu sa séance publique annuelle le 24 novembre 1887, présidée par M. Boissier, directeur.

La séance s'est ouverte par le rapport de M. le Secrétaire perpétuel sur les résultats des concours.

Prix de poésie. — Le sujet était : *Pallas Athéné.* Le prix, de 4,000 francs, a été décerné à M. Émile Moreau. Des mentions honorables sont accordées à MM. Henri Guérin, Emmanuel des Essarts et Alfred Bouchinet.

Prix Montyon (ouvrages utiles aux mœurs). — L'Académie française a décerné :

1° Un prix de 2,500 francs à M. Adolphe Guillot, auteur de *Paris qui souffre;*

2° Trois prix de 2,000 francs chacun : à M. Denys Cochin, auteur de *L'Évolution et la Vie;* à M. Émile Faguet, pour les *Études littéraires sur le XIXe siècle;* à Mme Jane Dieulafoy, pour son ouvrage : *La Perse, la Chaldée et la Susiane;*

3° Deux prix de 1,500 francs chacun : à M. X. Mossmann, pour son ouvrage: *Vie de F.-Engel Dollfus;* à M. Adolphe Racot, auteur de *La Brèche-aux-loups;*

4° Trois prix de 1,000 francs chacun : à Mme la comtesse d'Armaillé, auteur de *Madame Élisabeth, sœur de Louis XVI;* à M. Saint-Juirs pour son roman : *Madame Bourette;* à M. Émile Gossot, auteur de *Madeleine.*

L'Académie décerne un prix de 2,000 francs à M. François Fabié, auteur d'un volume de vers : *La Poésie des bêtes*, et un prix de 1,000 francs à M. Paul Harel, auteur d'un volume de poésies : *Aux champs.*

Prix Gobert — Ce prix est décerné à M. Albert Sorel, pour son ouvrage : *L'Europe et la Révolution française*, et le second prix à M. Arthur Chuquet, auteur de trois volumes intitulés : *La première invasion prussienne* (11 août-2 septembre 1792), *Valmy, La Retraite de Brunswick.*

Prix Thérouanne. — Ce prix a été ainsi réparti :

1° 2,000 francs à M. le marquis de Courcy, pour *La Coalition en 1701 contre la France;* 2° deux prix de 1,000 francs chacun : à M. l'abbé Allain, pour *La question d'enseignement en 1789, d'après les cahiers;* à M. le général Thoumas, pour *Les Capitulations. Étude d'histoire militaire sur la responsabilité du commandement.*

Prix Halphen. — Ce prix est décerné à M. Édouard Droz, pour *Le scepticisme de Pascal.*

Prix Guizot. — Ce prix est décerné à M. Étienne Allaire, pour *La Bruyère dans la maison de Condé.*

Prix Bordin. — Ce prix est ainsi réparti : 1° 2,000 francs à M. Jacques Denis, pour *La comédie grecque;* 2° 1,000 francs à M. Bérard-Varagnac, pour *Les portraits littéraires.*

Prix Marcelin Guérin. — Ce prix est ainsi réparti : 1° deux prix de 1,500 francs chacun : à M. l'abbé Augustin Sicard, pour *Les Études classiques avant la Révolution;* à M. Germain Bapst, pour *Les Germains, orfèvres-sculpteurs du Roy;* 2° deux prix de 1,000 francs chacun : à M. Lucien N.-B. Wyse, auteur de : *Le canal de Panama;* à M. Édouard Fremy, pour *L'Académie des derniers Valois* (1570-1585).

Prix Langlois. — Ce prix, de 1,500 francs, est partagé entre M. P. Aize, traducteur des *Idylles de Théocrite,* et M. Eugène Carré, traducteur des *Poésies de Giacomo Leopardi.*

Prix Jules Janin. — Ce prix est décerné à M. Develay, pour une traduction de *La Correspondance de Pétrarque en langue latine.*

Prix de Jouy. — Ce prix est décerné à M. Henry de Pène, auteur du roman : *Trop belle.*

Prix Archon-Despérouses. — Ce prix, de 4,200 francs, a été ainsi réparti : 1° 1,500 francs à M. Emmanuel Cosquin, pour la publication des *Contes populaires de la Lorraine;* 2° 1,200 francs à M. Ferdinand Brunot, pour la publication d'une *Grammaire historique de la langue française.* 3° Un prix de 1,500 francs est partagé par moitié entre M. J.-E. Bladé, pour la publication des *Contes populaires de la Gascogne,* et M. Jean Fleury, auteur d'un ouvrage intitulé : *Littérature orale de la Basse-Normandie.*

Prix Vitet. — Ce prix, de 6,600 francs, est décerné par portions égales à M. Georges Lafenestre et à M. Jules Lemaître.

Prix Lambert. — Ce prix est ainsi réparti : 1,000 francs à M. P.-L. Laforêt; 600 francs à M[me] veuve Victor Leclerc.

Prix Monbinne. — Ce prix est ainsi réparti : 1,500 à M. Paul Perret; 1,500 francs à M. A. Claveau, et 1,000 francs à M. Charles Diguet.

Médailles d'or. — L'Académie décerne extraordinairement, sur ses fonds particuliers, deux médailles d'or du plus grand module, l'une au dernier ouvrage de M. J. Hetzel : *Les quatre peurs de mon général;* l'autre à l'ouvrage posthume de M. P. Regnier, de la Comédie-Française : *Souvenirs et études de théâtre.*

PRIX PROPOSÉS.

Prix d'éloquence à décerner en 1888. — Sujet du prix : « Étude sur l'œuvre d'Honoré de Balzac. » Clôture du concours : 31 décembre 1887.

Prix de poésie à décerner en 1889. — Sujet du prix : « Le travail. »

La limite de 300 vers ne doit pas être dépassée. Clôture du concours : 31 décembre 1888.

Pour les prix Montyon, Gobert, Thérouanne, Thiers, Halphen, Guizot, Bordin, Marcelin Guérin, Langlois, Jules Janin, de Jouy, Archon-Despérouses, Botta, Jean Reynaud, Vitet, Maillé-Latour-Landry, Lambert, Monbinne et Jules Favre, qui seront à décerner en 1888, 1889, 1890, l'Académie n'indique, selon son usage, aucun sujet de concours.

M. le Secrétaire perpétuel ayant achevé son rapport, il est donné lecture de la pièce de poésie : *Pallas Athéné,* qui a remporté le prix. M. le Directeur donne ensuite lecture de son discours sur les prix de vertu.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du vendredi 11 novembre 1887, a élu M. de Barthélemy en remplacement de M. Benoist, et M. Port en remplacement de M. Desnoyers.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu sa séance publique annuelle le vendredi 18 novembre 1887, sous la présidence de M. Michel Bréal.

M. le Président a d'abord fait connaître les résultats des concours.

Prix ordinaire. — Sujets proposés pour 1887 :

1° « Étudier, d'après les chroniques arabes et principalement celles de Tabari, Maçoudi, etc., les causes politiques, religieuses et sociales qui ont déterminé la chute de la dynastie des Omeyyades et l'avènement des Abassides. » Aucun mémoire n'a été déposé sur cette question, qui est prorogée à l'année 1890;

2° « Étude sur les contributions demandées en France aux gens d'Église depuis Philippe Auguste jusqu'à l'avènement de François Ier. » Aucun mémoire n'a été déposé : cette question est retirée du concours.

L'Académie avait prorogé à l'année 1887 les questions suivantes :

1° « Examen historique et critique de la *Bibliothèque* de Photius. » Le prix n'est pas décerné; une récompense de 1,000 francs est accordée à M. l'abbé Pierre Batiffol;

2° « Étude grammaticale et historique de la langue des inscriptions latines, comparée avec celle des écrivains romains, depuis le temps des guerres puniques jusqu'au temps des Antonins. » Le prix est décerné à M. Loth;

3° « Étude sur l'instruction des femmes au moyen âge. Constater l'état de cette instruction dans la société religieuse et dans la société civile en ce qui regarde la connaissance des lettres profanes et des genres divers de littérature vulgaire. Apprécier sommairement le caractère et le mérite relatif des écrits composés par les femmes, particulièrement du XIe au XVe siècle. » Le prix n'est pas décerné; une récompense de 1,000 francs est accordée à M. Germain Arnaud;

4° « Exposer la méthode d'après laquelle doit être étudié, préparé pour l'impression et commenté, un ancien obituaire. Appliquer les règles de la critique à l'étude

d'un obituaire rédigé en France avant le XIIIe siècle. Montrer le parti qu'on peut tirer de l'obituaire pris comme exemple, pour la chronologie, pour l'histoire des arts et des lettres et pour la biographie des personnages dont le nom appartient à l'histoire civile ou à l'histoire ecclésiastique. » Le prix est décerné à M. Auguste Molinier.

Antiquités de la France. — L'Académie décerne trois médailles : à M. Delachenal, pour son *Histoire des avocats au Parlement de Paris;* à M. Richard, pour son volume intitulé : *Une petite-nièce de saint Louis, Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne;* à MM. Lespy et P. Raymond, pour leur *Dictionnaire béarnais ancien et moderne.*

L'Académie accorde, en outre, six mentions : à M. J. Philippe, pour son livre : *Origines de l'imprimerie de Paris;* à M. B. de Mandrot, pour son volume : *Imbert de Batarnay, seigneur du Bouchage, conseiller des rois Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François Ier;* à M. Haillant, pour son *Essai sur un patois vosgien;* à M. Georges Guigne, pour ses *Récits de la guerre de Cent ans : les Tard-Venus en Lyonnais, Forez et Beaujolais;* à M. Ch. Bémont, pour son ouvrage : *De la condamnation de Jean sans Terre par la Cour des pairs de France, en 1202;* à M. Maurice Faucon, pour son ouvrage sur *La librairie des papes d'Avignon.*

Prix de numismatique. — Ce prix, fondé par M. Allier de Hauteroche, est décerné à M. Ernest Babelon, pour son ouvrage : *Description historique et chronologique des monnaies de la République romaine, vulgairement appelées monnaies consulaires.*

Prix Gobert. — Le premier prix est décerné à M. le baron de Ruble, pour les cinq volumes publiés sur *Le mariage de Jeanne d'Albret* et sur *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret;* le second prix à M. le chanoine Dehaisne, pour son *Histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XVe siècle,* et pour ses *Documents concernant l'histoire de l'art* dans ces divers pays et à la même époque.

Prix Bordin. — Questions proposées pour 1887 :

1° « Relever, à l'aide de documents historiques et littéraires et des dénominations locales, les formes vulgaires des noms des saints en langue d'oui et en langue d'oc; signaler la plus ancienne apparition en France des noms latins auxquels correspondent ces diverses formes. » Le prix n'est pas décerné; une récompense de 2,000 francs est accordée à M. A. Thomas;

2° « Examen critique de la *Géographie* de Strabon. » Aucun mémoire n'a été déposé sur cette question, qui est prorogée à l'année 1890.

L'Académie avait prorogé à l'année 1887 les sujets suivants :

1° « Étude sur la langue berbère, sous le double point de vue de la grammaire et du dictionnaire de cette langue; insister particulièrement sur la formation des racines et sur le mécanisme verbal; s'aider pour cette étude des inscriptions libyques recueillies dans ces dernières années; indiquer enfin la place du berbère parmi les autres familles de langues. » Aucun mémoire n'a été déposé sur cette question, qui est prorogée à l'année 1890;

2° « Étude critique sur les œuvres que nous possédons de l'art étrusque; origines de cet art; influence qu'il a eue sur l'art romain. » Le prix est décerné à M. Jules Martha.

Prix Louis Fould. — Ce prix, fondé pour « l'Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès », n'est pas décerné cette année. L'Académie attribue, à titre de récompense, à M. de Sarzec, pour ses *Fouilles en Chaldée,* et à M. Dieulafoy, pour

son *Exploration des ruines de Suze*, le montant des intérêts des trois dernières années.

Prix Lafons-Mélicocq. — Ce prix triennal de 1,800 francs a été fondé par M. de Lafons-Mélicocq, en faveur du meilleur ouvrage sur « l'Histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Île-de-France (Paris non compris) ». L'Académie ne décerne pas le prix. Une récompense de 1,200 francs est accordée à M. l'abbé Haigneré, pour ses deux ouvrages intitulés : 1° *Cartulaire des établissements civils et religieux du Boulonnais;* 2° *Les chartes de Saint-Bertin.* Une autre récompense de 600 francs est attribuée à M. le baron de Calonne, pour la deuxième édition de son ouvrage intitulé : *La vie agricole sous l'ancien régime dans le Nord de la France.*

Prix Brunet. — La question suivante, proposée pour 1885, avait été prorogée à 1887 : « Relever sur le grand catalogue de bibliographie arabe intitulé *Fihrist* toutes les traductions d'ouvrages grecs en arabe; critiquer ces données bibliographiques d'après les documents imprimés et manuscrits. » Le prix est décerné à M. Moritz-Steinschneider.

Prix Stanislas Julien. — L'Académie décerne ce prix à M. Schlegel, pour son dictionnaire hollandais-chinois (*Nederlands-Chineesch Woordenboek*).

Prix Delalande-Guérineau. — L'Académie décerne ce prix, proposé en 1884, prorogé à 1886, puis à 1887, à M. Julien Havet, pour son ouvrage intitulé : *Questions mérovingiennes.*

Prix de La Grange. — L'Académie décerne ce prix à M. Le Verdier, pour son édition du *Mystère de l'Incarnation et Nativité de N.-S.-J.-C., représenté à Rouen en 1473.*

Fondation Garnier. — L'Académie, pour la première fois, a désigné, conformément au testament, M. René Basset pour une mission au Sénégal, qui a pour objet principal d'étudier *le zenaga et ses dérivés* et de recueillir tous les renseignements possibles *sur les langues parlées dans le Soudan occidental et oriental.*

ANNONCE DE CONCOURS.

Prix ordinaire de l'Académie. — L'Académie a proposé pour l'année 1889 le sujet suivant : « Étude critique sur le théâtre hindou; en exposer l'histoire, marquer sa place dans l'histoire générale de la littérature de l'Inde, en donnant une attention particulière à la poétique dramatique des Hindous, telle qu'elle est développée dans les traités techniques. » Ce prix est de la valeur de 2,000 francs.

Antiquités de la France. — Trois médailles, de la valeur de 500 francs chacune, seront décernées aux meilleurs ouvrages, manuscrits ou publiés dans le cours des années 1886 et 1887, sur les *Antiquités de la France*, déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1888.

Prix de numismatique. — I. Le prix biennal de numismatique fondé par Mme veuve Duchalais, de la valeur de 800 francs, sera décerné, en 1888, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge qui aura été publié depuis le mois de janvier 1886.

II. Le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche, de la valeur de 400 francs, sera décerné, en 1889, au meilleur ouvrage de numismatique ancienne qui aura été publié depuis le mois de janvier 1887.

Prix Gobert. — Ce prix annuel est destiné à récompenser le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent.

Prix Bordin. — L'Académie a proposé :

1° Pour l'année 1888 :

I. « Exposer méthodiquement la législation politique, civile et religieuse des capitulaires. »

II. « Étudier l'histoire politique, religieuse et littéraire d'Édesse jusqu'à la première croisade. »

2° Pour l'année 1889 :

« Étudier les sources qui ont servi à Tacite pour composer ses *Annales* et ses *Histoires.* »

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé :

1° A l'année 1888, le sujet suivant :

« Étude critique sur les ouvrages en vers et en prose connus sous le titre de : *Chronique de Normandie.* »

2° A l'année 1890, le sujet suivant :

« Examen de la *Géographie de Strabon.* »

L'Académie propose pour l'année 1890 le sujet suivant :

« Étudier la géographie de l'Égypte au moment de la conquête arabe, d'après les documents coptes et grecs. Relever dans les vies des saints, chroniques, sermons en langue copte et grecque, les noms de lieux, nomes, villes, villages, couvents, montagnes et rivières qui y sont cités; les identifier avec les noms arabes mentionnés dans les *historiens* et dans les *cadastres modernes de l'Égypte.*

Chacun des prix Bordin est de la valeur de 3,000 francs.

Prix Louis Fould. — Ce prix est fondé pour l'*Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès.*

Conformément à la dernière clause du testament, ce prix, de la valeur de 20,000 francs, sera attribué en 1890, à défaut d'un ouvrage remplissant tout le programme, au traité le meilleur et le plus complet sur la question.

Prix Lafons-Mélicocq. — Ce prix triennal de 1,800 francs, fondé en faveur du meilleur ouvrage sur « l'Histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Île-de-France (Paris non compris) », sera décerné, s'il y a lieu, en 1890.

Prix Brunet. — Ce prix triennal de 3,000 francs sera décerné en 1888 au meilleur travail bibliographique, manuscrit ou publié depuis l'année 1885, portant sur des ouvrages d'histoire ou de littérature du moyen âge.

Prix Stanislas Julien. — Ce prix annuel, de la valeur de 1,500 francs, sera décerné au meilleur ouvrage relatif à la Chine.

Prix Delalande-Guérineau. — L'Académie décernera, en 1888, ce prix à un ouvrage, manuscrit ou publié depuis le 1er janvier 1886, concernant les études d'antiquité classique.

Prix Jean Reynaud. — Ce prix quinquennal, de 10,000 francs, sera décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1890.

Prix de La Grange. — Ce prix annuel, de 1,000 francs, est fondé pour la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France; à défaut d'une œuvre inédite, le prix pourra être donné au meilleur travail sur un poème déjà publié, mais appartenant aux anciens poètes.

Fondation Garnier. — Cette fondation annuelle est affectée aux frais d'un voyage scientifique à entreprendre par un ou plusieurs Français, désignés par l'Académie, dans l'Afrique centrale ou dans les régions de la haute Asie. L'Académie disposera pour la deuxième fois, en 1888, des revenus de la fondation selon les intentions du testateur.

CONDITIONS GÉNÉRALES DES CONCOURS.

Les ouvrages envoyés aux différents concours ouverts par l'Académie devront parvenir, francs de port et brochés, au secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année où le prix doit être décerné.

La séance a été terminée par la lecture d'une notice historique sur la vie et les travaux de M. Édouard-René Lefebvre-Laboulaye, membre de l'Académie, par M. H. Wallon, Secrétaire perpétuel, et par une lecture intitulée : *La Légende du mari à deux femmes*, par M. Gaston Paris.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Louis Gallait, associé étranger de l'Académie des beaux-arts, est décédé à Bruxelles le 19 novembre 1887.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Essai sur l'histoire de l'art, par Wilhelm Lubke, traduit par Ch.-Ad. Koëlla, architecte, d'après la neuvième édition originale; 2 volumes in-4°; Paris, 1887, J. Rouam, éditeur. Librairie de l'Art.

La plupart des personnes qui s'occupent de l'art et de son histoire connaissent cet ouvrage. Depuis bien des années la valeur en a été signalée par la critique savante. Neuf éditions en attestent le succès. Ce qui le caractérise, entre autres mérites, c'est qu'il n'est peut-être pas une histoire des beaux-arts qui présente sous des formes aussi brèves, et cependant aussi claires, une matière à la fois très riche et dont l'abondance est d'un difficile classement. L'œuvre de M. Lubke avait donc sa place marquée dans notre littérature d'art. On regrettait qu'elle ne fût pas encore interprétée dans notre langue. Mais une traduction simplement exacte n'aurait pas satisfait les lecteurs français. M. Ch.-Ad. Koëlla a voulu en arranger, en distribuer les

matériaux selon les exigences de notre esprit. Il s'est appliqué à faire de sa traduction comme un second texte original. De là une interprétation libre, quoique fidèle aux données premières, et, dans certaines parties, un remaniement complet, autorisé du reste par M. Lubke. Les changements portent principalement sur les chapitres relatifs à l'art français et à l'art allemand. Le traducteur, par des indications en notes dans le cours de l'ouvrage, fait connaître les sources où il a puisé. Il a pu même fournir plusieurs renseignements inédits, que l'auteur lui a communiqués et qui ne sont pas dans la dernière édition allemande. M. C.-Ad. Koëlla a été encouragé par de savants critiques de notre pays à entreprendre et à poursuivre son travail. Nous souhaitons que le succès de cette édition française couronne ses efforts.

CH. L.

Histoire des sources du droit canonique, par A. Tardif, professeur à l'École des chartes. Paris, Picard, 1887, 409 pages in-8°.

Les quatre premiers livres de cette savante *Histoire* ont pour objet les deux Testaments et tous les écrits rejetés par l'Église comme apocryphes. Ces quatre premiers livres n'occupant que cinquante pages, les explications fournies par l'auteur ne seront peut-être pas jugées suffisantes. Cependant nous lui donnerions le conseil de les abréger plutôt que celui de les développer. Il importe peu, ce nous semble, à l'histoire du droit que l'Apocalypse de saint Jean soit réputée canonique et que l'Évangile de Nicomède ne le soit pas. C'est avec le livre cinquième que M. Tardif entre vraiment en matière et fait connaître ce qu'il est utile d'apprendre. La législation canonique a eu, durant tout le moyen âge, une influence prépondérante. Il faut, pour comprendre l'histoire de ce temps, savoir quels en étaient les principes, soit librement acceptés, soit imposés, et finalement, pour la plupart, contestés. M. Tardif ne se contente pas de décrire les monuments de cette législation; il en met en relief les articles principaux, en fait voir l'origine, l'esprit et la fortune. Son livre est un livre d'histoire non moins intéressant qu'instructif. On y trouvera peut-être ici ou là quelques opinions auxquelles on doutera de souscrire. Beaucoup de gens regrettent les institutions du passé; beaucoup d'autres sont impatients de voir disparaître tout ce qui en subsiste encore. M. Tardif ne répond pas beaucoup plus au sentiment des uns qu'à celui des autres. C'est un historien sincère et un praticien expérimenté, pour qui toute question est une question légale, qui doit être résolue suivant les textes. Il s'est proposé de nous instruire, non de plaider devant nous telle ou telle cause. Les plaideurs ne manquent pas.

Essai de philosophie pour tous, par M. Jacquinet. Paris, 1888, in-16, XIII-292 pages.

M. Jacquinet commence son ouvrage en se posant cette question préalable : « Y a-t-il une philosophie pour tous? » Il résout cette question affirmativement en distinguant dans la nature de l'homme la vie instinctive et la vie de l'esprit. C'est cette distinction qui est le fondement de toute la théorie de l'auteur. Il l'observe et la décrit d'abord dans l'individu, ensuite dans son évolution historique, depuis les temps les moins civilisés jusqu'à nos jours. Il donne une grande supériorité à la vie spirituelle sur la vie instinctive, et il recommande la première avec la plus louable insistance. Mais ces conseils, quelque utiles qu'ils soient, sont bien anciens; c'est évidemment de la vie de l'intelligence et de la raison que tous les philosophes spiritualistes se sont occupés, à partir de Pythagore, du platonisme, des stoïciens et des mystiques alexandrins. Il est certain qu'il y a une morale pour

tous; mais on ne peut pas en dire autant de la philosophie. Elle est ouverte à tout le monde, comme le remarquait déjà Sénèque; mais, en fait, bien peu d'hommes se livrent aux méditations qu'elle exige. La morale a des lois générales et inviolables qui s'imposent à toutes les consciences. La philosophie est, au contraire, le domaine de la libre pensée; et l'on ne saurait lui enlever ce caractère, à moins de vouloir en faire un catéchisme. C'est peut-être là l'intention et l'espérance de M. Jacquinet; mais la multiplicité même des systèmes philosophiques, à toutes les époques, chez toutes les nations, doit nous prouver que cette tentative, tout estimable qu'elle peut sembler, est absolument vaine. L'histoire du passé le démontre. Cependant, malgré ce résultat négatif, on n'en doit pas moins féliciter M. Jacquinet des efforts qu'il a faits et des excellentes pensées dont son petit livre est semé.

ANGLETERRE.

Hindu philosophy. The Sânkhya Kârikâ of Içvara Krishṇa, with an appendix on the Nyâya and Vaiçéshika systems, by John Davies, M. A. London, 1881, in-8° vi-151.

Philosophie indienne: Kârikâ du Sânkhya, par Içvara Krishṇa, avec un appendice sur les systèmes du Nyâya et du Vaiçéshika, par M. John Davies, etc.

L'ouvrage de M. J. Davies ne traite pas précisément de la philosophie indienne en général; il ne traite que du système Sânkhya, et même, dans ce système, il ne donne qu'un résumé et non les aphorismes originaux. La Kârikâ du Sânkhya, qui est en vers, a été déjà publiée plusieurs fois et traduite, soit en anglais, soit en français, soit en allemand, soit en latin. C'est une traduction nouvelle que M. Davies a donnée, et il l'a accompagnée de notes qui se rapportent aux travaux de ses devanciers, ou qui reproduisent des passages d'autres Darçanas. M. Davies ne croit pas que les aphorismes du Sânkhya (Sânkhya-pravatchana) soient de Kapila, parce que Çankara-âchârya, le commentateur bien connu du VIIIe siècle, n'en parle pas. Quoi qu'il en soit, M. Davies a préféré s'en tenir à l'exposé métrique d'Içvara Krishṇa, qui lui semble représenter plus fidèlement la pensée du système Sânkhya. Chaque vers est suivi d'un commentaire, où M. Davies discute la vérité ou l'erreur des opinions attribuées à Kapila. C'est un travail utile, où parfois cependant l'auteur fait des emprunts peut-être un peu trop fréquents aux philosophes de l'Antiquité et aux philosophes modernes. Dans les notes de l'appendice, il y en a deux qui sont consacrées à des rapprochements entre le Sânkhya et les systèmes de Spinosa, de Schopenhauer et d'Hartmann.

The Sânkhya aphorisms of Kapila, translated by James R. Ballantyne, LL. D. late principal of the Benares college, London, 1885. Third edition.

Aphorismes de Kapila, traduits par M. James-R. Ballantyne, ex-principal du collège de Bénarès, 3e édition; Londres, 1885; in-8°, VII-464.

Les travaux bien connus de M. James-R. Ballantyne sur le système de Kapila remontent à plus de trente ans. Une première édition complète était publiée dès 1856, par les ordres du Gouvernement des provinces Nord-Ouest. Elle était destinée aux élèves du collège de Bénarès. La troisième et dernière édition est due à un des amis de M. James-R. Ballantyne, qui a profité de toutes les recherches antérieures faites soit par des commentateurs indigènes, soit par des indianistes contemporains. Le texte sanskrit est accompagné de la traduction anglaise soigneusement revue; de longs fragments des commentateurs hindous sont donnés au bas des pages, et con-

tribuent beaucoup à l'éclaircissement du texte, qui est excessivement obscur. Les aphorismes sont d'une extrême concision; et, selon toute apparence, ce ne sont que des notes très brèves, que le gourou devait développer de vive voix, et qui pouvaient aider aussi la mémoire des disciples, à qui la doctrine avait été préalablement enseignée. En présence de ces difficultés, M. Ballantyne avait eu le soin de soumettre sa traduction à ceux des pandits du collège de Bénarès qui, sachant l'anglais, pouvaient en juger le mieux. C'est avec toutes ces garanties que se présente l'édition de 1885. Désormais on peut étudier le système de Kapila, sans trop de peine, et avec une assez grande sécurité. Le Darçana de Kapila peut être regardé comme le plus indépendant et le plus profond des six grands systèmes entre lesquels se partage la philosophie hindoue. On a contesté l'authenticité des aphorismes, et l'on a soutenu qu'ils ne venaient pas de Kapila lui-même. C'est fort possible, mais il n'importe guère; quel qu'en soit l'auteur, ils sont l'expression fidèle de la pensée du philosophe à qui on les attribue. Ils méritent, sous leur nouvelle forme, toute l'attention du monde savant; l'histoire de la philosophie peut s'enrichir de ces documents, qui doivent désormais tenir une très grande place dans ses annales.

Notes on the services of B. H. Hodgson, cor. of the Institute of France, etc., collected by a friend, 1883, 103.

(*Notice sur les services de M. B.-H. Hodgson, correspondant de l'Institut de France*, par un de ses amis, 1883, in-8°, 103 pages.)

M. Brian-Houghton Hodgson est correspondant de l'Institut de France depuis plus de quarante ans, et cet honneur lui a été mérité par la découverte qu'il a faite au Népâl des écritures sacrées du bouddhisme. Il a été le premier à révéler au monde savant ces documents, qui doivent tenir une si grande place dans l'histoire des religions. D'abord attaché à l'ambassade près de la cour du Népâl en 1825, puis nommé chargé d'affaires à Kathmandou, la capitale, M. B.-H. Hodgson employa les rares loisirs que lui laissèrent ses fonctions à recueillir, dans les monastères de la contrée, les ouvrages sanskrits qui renfermaient la doctrine orthodoxe du Bouddha, et il fit généreusement don de ses manuscrits aux Sociétés asiatiques du Bengale, d'Angleterre et de France. C'est grâce à cette communication que notre Eugène Burnouf et bien d'autres indianistes ont pu faire d'admirables études. M. Hodgson lui-même a rédigé, sur ces questions intéressantes, une foule d'articles, cent peut-être, qui ont été publiés soit dans l'Inde, soit en Europe. La carrière administrative de M. B.-H. Hodgson n'a pas été moins féconde ni moins active que la carrière littéraire qui l'a illustré. Pendant ses fonctions officielles, il a fait connaître à fond le Népâl sous tous les rapports : géographiques, zoologiques, économiques, politiques et moraux. Naturaliste, géologue, érudit, en même temps que diplomate, il a pu se livrer aux observations les plus nombreuses et les plus exactes dans un pays qui, jusque-là, était resté à peu près inconnu, en même temps qu'il contribuait à maintenir des relations pacifiques entre le Népâl et le gouvernement anglais. L'ami qui a publié cette notice sur la vie et les travaux de M. Hodgson l'a complétée par des appendices sur sa correspondance administrative et surtout sur ses travaux littéraires et scientifiques. La liste en est longue et parfaitement remplie. Un catalogue non moins curieux est celui de tous les ouvrages indiens dont M. Hodgson a fait un si noble usage; ces ouvrages sont au nombre de plusieurs centaines, sans compter ceux dont il a fait faire des copies pour les sociétés savantes qui les lui ont demandées. La brochure d'où nous tirons ces détails se termine par une table alphabétique fort utile de tous les livres sanskrits qui y ont

été cités. M. Brian-Houghton Hodgson est arrivé à un âge fort avancé, et il y aura eu peu d'existences aussi laborieuses, aussi modestes que la sienne. Nous devons savoir d'autant plus de gré à la personne qui nous a fourni tous ces renseignements que la brochure qui les renferme n'a pas été mise en circulation.

BELGIQUE.

Collection des chroniques belges inédites, publiée par ordre du Gouvernement; Bruxelles, 1886 et 1887, in-4°.

Six volumes viennent d'accroître cette importante collection :

Les tomes IV et V des *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre*, publiés par M. le baron Kervyn de Lettenhove. Ces volumes se rapportent à la régence de la duchesse de Parme et au gouvernement du duc d'Albe. Le tome II du *Cartulaire des comtes de Hainaut* (de 1337 à 1436), publié par M. Léopold de Villers. Le tome I de l'*Histoire des troubles des Pays-Bas*, par Renon de France, publié par M. Charles Piot. Le tome V de la *Correspondance de Granvelle* (1555-1583), aussi publié par M. Charles Piot. Enfin un volume entier contenant l'introduction et la table des matières de la *Chronique de Jean des Preis*, dit *d'outre-Meuse*. L'auteur de cette introduction est M. Stanislas Bormans.

Nos voisins doivent être loués d'aller si vite en besogne. Ces publications rapides sont d'ailleurs faites avec le plus grand soin.

SUÈDE.

Latinska Sanger fordom anvanda i svenska kyrkor, kloster och skolor (Stockholm, 1887), 182 pages in-8°.

C'est le troisième volume des hymnes et autres chants liturgiques que M. Klemming a tirés des missels suédois. La plupart de ces chants ayant été composés en Suède, vainement on les rechercherait dans les recueils de Daniel, de M. Mone, de M. Gall Morell. Ils nous étaient donc inconnus. Nous avons lieu de regretter qu'ils ne soient pas tous anciens; ce sont les anciens qui nous intéressent, comme offrant toujours quelques traits naïfs; les nouveaux, qui sont plus littéraires, ne le sont pas assez pour flatter notre goût. Quoi qu'il en soit, M. Klemming rend un service très méritoire aux bibliographes du continent en mettant sous leurs yeux un si grand nombre de pièces qu'ils auraient ignorées, sans lui, assez longtemps encore.

TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

DÉCEMBRE 1887.

SOMMAIRE DU CAHIER.

PARIS.
IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXVII.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

A LA LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants*.

JOURNAL

DES SAVANTS.

DÉCEMBRE 1887.

L'IRRÉLIGION DE L'AVENIR, étude sociologique par M. Guyau. — 1 vol. in-8° de XXVIII-479 pages, ancienne librairie Germer-Baillière et Cie, Paris 1887.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Avant d'affirmer que l'irréligion est le seul refuge qui soit réservé à l'humanité dans les temps à venir, M. Guyau pense qu'il y a une question importante à résoudre : la religion ne peut-elle pas être renouvelée d'une façon ou d'une autre ? N'y a-t-il pas lieu de compter sur une régénération ou une renaissance religieuse ? Ainsi qu'on pouvait s'y attendre d'après celles de ses opinions que nous connaissons déjà, la réponse de M. Guyau est absolument négative. Aucune puissance humaine, si nous l'en croyons, ne peut rendre la vie aux religions qui conservent encore aujourd'hui un semblant d'existence. A tous les clergés chrétiens, particulièrement au clergé catholique, manquent simultanément la science et la foi. Il n'y a plus que l'islamisme qui fasse des conquêtes. Je serais obligé de m'écarter de mon but si je voulais relever ce jugement profondément inique; je me borne à le rapporter et à le suivre dans les développements qu'on lui donne. Si les religions actuelles sont irrévocablement condamnées à périr, une rénovation religieuse ne peut avoir lieu que sous l'une ou l'autre de ces deux formes : par la réunion, la synthèse de toutes les religions actuellement professées avec plus ou moins de sincérité; ou par la création d'une religion nouvelle.

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de novembre, p. 663.

Les religions actuellement professées ne prennent guère le chemin de l'unification; elles tendent, au contraire, à se séparer, à se distinguer de plus en plus les unes des autres, et chacune d'elles en particulier donne naissance à des sectes innombrables ou à des opinions qui, sans se manifester à l'état de sectes, n'en gardent pas moins entre elles de profondes différences, et ne laissent subsister, sous un nom commun, qu'une unité purement apparente.

Faut-il s'attendre à voir paraître au jour une religion nouvelle? Cette seconde supposition n'est pas plus acceptable que la précédente. Pas de religion sans croyance à une révélation, pas de croyance à une révélation sans miracles, sans intervention du surnaturel. Or la science a tué le surnaturel dans la conscience de la société contemporaine [1]. Il faut, pour fonder une religion, un génie d'un ordre à part, à la fois poétique et métaphysique, qui a cessé d'exister, ayant été épuisé par le bouddhisme et le christianisme. La prétendue religion de l'humanité dont Auguste Comte s'est déclaré le prophète et le grand prêtre n'a de religion que le nom; et quant au mormonisme, qui a fait tant de bruit il y a quelques années et qui, à l'heure qu'il est, semble tout près d'expirer, c'est une œuvre de charlatanisme.

Sur les deux hypothèses qu'il se plaît à écarter, la fusion de toutes les religions en une seule, et la naissance d'une religion nouvelle, M. Guyau peut se donner libre carrière et se montrer plein de sens. Ce n'est pas là qu'il trouve des difficultés et des contradicteurs. La question est tout autre. Il s'agit de savoir, non pas si la religion est par sa nature même condamnée à mourir, puisque c'est chose décidée, mais si elle est actuellement morte, ou se trouve dans un état qui ne vaut pas mieux. Nous venons de voir que M. Guyau la tient pour morte et n'hésite pas à déclarer sa succession ouverte.

Quels sont les héritiers appelés à la recueillir? On croira sans doute que ce sont les systèmes de métaphysique entre lesquels se partage et depuis de longs siècles s'est toujours partagé l'esprit humain. Ce n'est pas l'opinion de M. Guyau. L'idée qu'il se fait de la métaphysique n'est pas plus rassurante que celle qu'il s'est formée de la religion. Il lui donne pour but «d'évaluer les probabilités comparatives des hypothèses [2]». Il ajoute un peu plus loin : «Les systèmes meurent, et à plus forte raison les dogmes; ce qui reste, ce sont les sentiments et les idées [3].» Si tous les systèmes meurent, nous pouvons être sûrs d'avance que celui qu'on nous présente à la place de tous les autres mourra.

[1] P. 306. — [2] P. 331. — [3] P. 336.

Mais, à vrai dire, ce n'est pas un système, c'est la pensée même ou la conscience de l'humanité, telle qu'elle sera dans l'avenir, que l'auteur du livre dont nous sommes occupés prétend dévoiler à nos yeux. En cela, pourtant, il ne se distingue en rien de ses prédécesseurs, car il n'est pas un seul d'entre eux qui n'ait eu la même ambition, depuis Pythagore et Platon jusqu'à Hegel, Auguste Comte et Schopenhauer. Eux aussi, surtout les trois derniers, ont prétendu remplacer la religion par leur propre manière de concevoir les choses. M. Guyau, s'il était pressé sur ce point, nous répondrait sans doute qu'ils se sont trompés et que lui seul est dans la vérité. Voyons donc pour quelle raison il répudie ces anciennes doctrines et en quoi consiste précisément la sienne.

Élevant à leur plus haut degré de généralité les divers systèmes de métaphysique, dont la ruine ne lui paraît pas moins assurée ni moins désirable que celle des systèmes religieux, il les ramène au nombre de trois : le théisme, le panthéisme et le naturalisme. Mais disons tout de suite que, sous les noms de ces trois systèmes principaux, il passe en revue tous les autres, tous ceux du moins qui, à son point de vue, lui paraissent dignes d'être discutés.

Le théisme, d'après la définition que nous en donne M. Guyau, ne diffère pas beaucoup de ce qui fait la base de la vieille religion monothéiste. C'est la croyance en un Dieu unique, supérieur à la nature et à l'homme, créateur et providence du monde. On connaît les objections que de tout temps le scepticisme et l'épicuréisme ont élevées contre ce dogme. M. Guyau, en les reproduisant, ne les a pas beaucoup rajeunies. Mais ce qui lui appartient en propre, c'est la supposition que, la croyance en Dieu une fois détruite, l'esprit né de cette croyance pourra néanmoins se conserver dans l'humanité. « Les dogmes du théisme se dissoudront, dit-il, comme tout dogme; mais l'esprit théiste pourra subsister dans ce qu'il a de plus pur[1]. » On se demande ce que peut être l'esprit du théisme sans le théisme lui-même. Est-ce l'amour de Dieu? L'idée de Dieu? L'amour de l'homme considéré comme l'image ou la plus parfaite des œuvres de Dieu? Rien de tout cela n'est possible ni compréhensible si Dieu n'existe pas. C'est bien ce que pense M. Guyau lui-même, car, après avoir énoncé la supposition contradictoire devant laquelle nous sommes arrêtés, il laisse échapper cet aveu, d'une adorable candeur : « Entre le théisme le plus idéaliste et ce qu'on nomme l'athéisme, il n'existera plus un jour qu'une distance qui peut aller diminuant à l'infini[2]. » Au fait, qu'avons-nous besoin de Dieu? On nous l'a déjà dit quand

[1] P. 377. — [2] P. 392.

on a voulu nous prouver le néant de toutes les religions, c'est l'homme qui sera Dieu. Puisque j'en trouve l'occasion, je ne veux pas négliger de citer une phrase que j'aurais dû me rappeler plus tôt : « A la base, nous nous sentons brutes ; au sommet, nous nous devinons dieux [1]. » Ce n'est point là une pensée isolée chez M. Guyau, ou une exagération momentanée de langage. A un certain point de vue, si nous voulons l'en croire, « la substitution de la providence humaine à l'action omnipotente de la providence divine apparaît comme l'une des formules les plus exactes du progrès [2]. »

On pourrait être tenté de s'autoriser de ces paroles pour faire de M. Guyau un panthéiste. Ce serait bien mal le comprendre. L'idée qu'il se fait du rôle futur de l'homme dans la nature est précisément le contraire du panthéisme, le contraire du bouddhisme. Dans ce dernier système, l'individu disparaît, absorbé qu'il est par l'univers, qui lui-même n'est que la manifestation de la pensée divine. Ici, au contraire, l'individu, je ne dis pas la personne, est tout ou presque tout. Ce qui n'est pas lui ou ne vient pas de lui nous échappe. Telle est son influence sur les phénomènes qui se produisent dans la sphère totale de l'existence, qu'il en a ou qu'il en aura la responsabilité ; car n'oublions pas que nous sommes en face de l'évolution, et que l'humanité et le monde sont encore loin d'être achevés. L'homme, étant ou devant devenir le maître de la nature, en est par là même de plus en plus indépendant, et cette indépendance croissante en face des choses « aura pour conséquence une liberté toujours grandissante d'esprit et de pensée [3]. » Cela n'empêche pas M. Guyau d'être un déterministe décidé, comme son oncle, M. Alfred Fouillée ; mais, en dépit de la contradiction flagrante qui existe entre le déterminisme universel et la liberté toujours grandissante de l'esprit, il a le droit, jusqu'à présent, de repousser la qualification de panthéiste et de se déclarer l'adversaire du panthéisme et de la philosophie qu'elle suppose.

Se servant d'une expression qu'il emprunte à M. Herbert Spencer, M. Guyau voit surtout dans le dieu du panthéisme un dieu désanthropomorphisé, c'est-à-dire dépouillé de toute ressemblance avec la nature humaine. C'est déjà là, selon lui, un immense progrès sur le théisme, mais un progrès insuffisant. L'unité, l'existence individuelle qu'il enlève à Dieu, le panthéisme la laisse subsister dans le monde, et selon qu'il aperçoit dans le monde une fin conforme à la raison, ou l'absence de toute fin, c'est-à-dire le bien ou le mal, il est optimiste ou pessimiste.

[1] P. 169. — [2] P. 395. — [3] P. 395.

En quelques mots, M. Guyau prononce la condamnation du panthéisme optimiste. La finalité, le bien et même l'unité qu'il attribue à l'univers n'existent pas dans les choses, mais dans notre cerveau, ce sont des ombres de notre cerveau projetées hors de nous. « L'unité du monde n'est pas faite, » et si elle doit se faire, c'est nous qui la ferons [1].

Le panthéisme pessimiste n'est pas traité avec plus de faveur. Je dirai même qu'il est l'objet d'une critique plus sévère et aussi plus solide, parce que la raison générale, le sens de la réalité y a plus de part que l'esprit de système. Le pessimisme n'étant pas seulement une philosophie, la philosophie du désespoir, mais un mal social déjà ancien et aujourd'hui plus répandu que jamais, répandu surtout dans les classes les plus intelligentes de la société, M. Guyau, avant de le combattre par la raison, se demande s'il est guérissable. Il est guérissable, à ce qu'il nous assure, et son principal remède est dans l'action. Nous oublions presque d'agir pour nous donner tout entiers à la pensée, pour cultiver des idées malsaines comme celles qu'entretiennent dans les esprits le panthéisme et le positivisme. Qu'on le remarque bien, c'est à M. Guyau, non pas à moi, qu'appartient cette réflexion. Et qu'est-ce qui nous porte à l'action? Les sentiments les plus élevés et les plus généreux du cœur humain, car les sentiments de cette espèce valent les idées les plus éprouvées. « Il existe, à tout prendre, autant de vérité solide et résistante dans l'amour éclairé de la famille, dans celui de la patrie, dans celui de l'humanité, que dans le fait scientifique le plus positif, dans telle loi physique comme celle de la gravitation et de l'attraction [2]. »

Ce beau passage, que j'ai le plus grand plaisir à citer, trouve son commentaire et son complément dans une maxime que Vauvenargues, au moins pour le sens, n'aurait pas désavouée: « L'amour et l'admiration sont les grands remèdes de la désespérance. Aimez, et vous voudrez vivre [3]. »

Mais voici qui me gâte un peu, beaucoup même, les conseils pleins d'humanité et de sagesse que je viens de transcrire : « Ce qu'il y a de plus éternel dans cet univers, c'est peut-être l'action même, le mouvement, la vibration de l'atome et l'ondulation qui traverse le grand tout [4]. » Si c'est là tout ce qui constitue l'action, et si elle ne doit avoir d'autres résultats que de produire quelques ondulations de plus dans ce monde qui n'a pas commencé et qui ne sera jamais fini, on ne voit pas ce qu'elle a de si consolant, et pourquoi l'on mettrait à son service des choses qui valent mille fois mieux qu'elle, à savoir : l'admiration,

[1] P. 401. — [2] P. 410. — [3] P. 412. — [4] *Ibid.*

l'amour, le dévouement, la famille, la patrie, l'humanité. Mais ne nous pressons pas, les objections viendront plus tard. Acceptons, en attendant, ce que M. Guyau nous donne, c'est-à-dire ce qu'il donne à la conscience universelle de l'humanité. Acceptons également, sans arrière-pensée, sa réfutation du panthéisme pessimiste.

Le pessimisme est une illusion comme l'optimisme. Celui-ci est l'illusion du bien; celui-là est l'illusion du mal. Et d'où vient cette illusion? De ce que le pessimiste regarde le monde d'un point de vue personnel, au lieu de le considérer d'un point de vue universel. Il n'en voit que le côté sensitif, c'est-à-dire la souffrance, la douleur; tandis qu'il faudrait en voir aussi le côté actif et intellectuel. Aux petitesses et aux misères dont il est uniquement frappé, on peut opposer le grand, le beau, le vrai, dont l'amour est indestructible en nous. « On peut être las même de la vie, sans être las de la science[1]. » C'est là une forte et profonde pensée, comme il y en a beaucoup dans le livre de M. Guyau. En somme, le pessimisme est pour lui un aveuglement de l'esprit, une aberration du jugement, aussi bien qu'une exagération maladive de la sensibilité. Il le définit quelque part, avec beaucoup de justesse : « l'apothéose du néant ». Quel est, en effet, son dernier mot? Le nirvâna du bouddhisme. Eh bien! le nirvâna, quand on essaye de le pratiquer, n'offre pas autre chose qu'une forme du suicide. Avant d'atteindre le corps, il éteint successivement toutes les facultés de l'âme. C'est donc à tort que Schopenhauer et son école nous montrent dans le pessimisme la religion de l'avenir. Cette religion, c'est le salut par la négation et par la destruction. Si elle a pu se faire accepter, en apparence plus qu'en réalité, par les nations énervées et opprimées de l'Orient, jamais elle ne sera la foi des peuples actifs et intelligents de l'Occident.

Sauf les réserves commandées par la vérité historique sur l'interprétation qu'on donne ici du bouddhisme oriental, il n'y a qu'à applaudir à cette vigoureuse critique du pessimisme. Il est bon qu'elle vienne d'un esprit indépendant que personne n'accusera d'être asservi à une école ou à une tradition. Je donnerai les mêmes éloges aux raisonnements par lesquels M. Guyau combat le matérialisme. Le matérialisme, selon lui, et selon tous les philosophes qui ont l'ambition de s'entendre avec eux-mêmes, est insoutenable et inintelligible, parce que la matière brute, la matière pure n'existe pas; tout est vivant dans la nature. Tout aussi y est complexe; l'atome tel que le comprennent les savants de nos jours n'a aucune ressemblance avec celui qu'avaient imaginé Démocrite et

[1] P. 416.

Épicure et que Gassendi a essayé de ressusciter au XVIIe siècle, en face de Descartes. S'il en est ainsi, les lois mécaniques, les seules que le matérialisme puisse reconnaître, ne suffisent plus à l'explication des phénomènes de la nature, car elles sont inapplicables à la vie. Puis comment le matérialisme pourrait-il accepter l'idée de l'infini, puisqu'il a la prétention de ne reposer que sur l'expérience, et encore sur une expérience très restreinte, l'expérience visuelle et tactile? Et cependant la notion de l'infini s'impose à l'esprit humain, soit qu'il pense à la matière, soit qu'il pense à lui-même. « Sous la matière que la pensée conçoit et sous la pensée qui se conçoit, il y a un infini qui les déborde toutes les deux et qui semble le plus profond de la matière même [1]. »

Reste encore à juger l'idéalisme qui, depuis l'avènement de la philosophie allemande jusqu'à celui de l'évolutionisme, semblait être devenu le fond même de la pensée moderne. M. Guyau ne s'y arrête pas aussi longtemps qu'on aurait pu s'y attendre, et il a raison; car l'idéalisme ne se distingue pas essentiellement du panthéisme, il en est même l'expression la plus savante et la plus accomplie. L'idéalisme se présente dans l'histoire sous deux formes : la forme subjective, dont Kant est le créateur, et la forme objective, dont il est redevable à Schelling, à Hegel et à beaucoup d'autres. M. Guyau rejette très sommairement la première. Il n'y voit qu'une curiosité de l'esprit. Un seul effort de notre volonté qui rencontre hors de nous quelque résistance suffit à en faire justice, car il nous apprend qu'il y a autre chose que notre pensée. « L'humanité agissante et pratique sera toujours réaliste, en ce sens qu'elle admettra toujours que le monde a une existence indépendamment de la pensée individuelle [2]. » Cela est d'un bon sens parfait.

L'idéalisme objectif donne lieu à une appréciation plus bienveillante. M. Guyau ne le trouve pas indigne de remplacer le théisme quand celui-ci aura disparu. Il y a cependant un genre d'idéalisme qu'il préfère à tous les autres. C'est celui auquel M. Fouillée a attaché son nom et qui, par un mystère plus incompréhensible que ceux de toutes les religions, se flatte d'avoir réussi à mettre d'accord la liberté avec le déterminisme universel. M. Guyau voit dans ce système « un des meilleurs refuges du sentiment religieux dégagé de ses formes mystiques et ramené dans les sphères de la nature. » De toutes les hypothèses idéalistes, c'est à ses yeux celle qui se concilie le mieux avec la théorie de l'évolution, par conséquent, la plus satisfaisante; mais c'est une hypothèse et, à ce titre, elle doit être abandonnée [3].

[1] P. 435. — [2] P. 425. — [3] P. 430.

Ainsi donc de tous les systèmes qu'a produits, jusqu'à présent, le génie de la métaphysique, comme de tous ceux qu'avait enfantés auparavant le génie des religions, il n'y en a pas un seul qui se tienne ou qui mérite de se tenir debout, qui renferme l'avenir de l'esprit humain dans ce qu'il a de plus élevé, de plus universel, de plus complet, dans ce qu'on appelait autrefois, selon le milieu où l'on se plaçait, des noms vénérés de religion ou de philosophie. L'avenir de l'esprit humain, ainsi compris, ou plutôt de l'humanité elle-même, du monde et de tous les mondes, est contenu tout entier dans un système qu'il me reste encore à faire connaître. Ce système, c'est le monisme.

Qu'est-ce que le monisme? Ce nom n'est pas nouveau, comme le reconnaît expressément M. Guyau. Il y a déjà bien des années qu'on en fait usage en Allemagne, en France et encore ailleurs; mais il n'a jamais été appliqué de manière à en rendre le sens complet. C'étaient, si l'on veut, des monismes plus ou moins imparfaits, « où l'unité péchait par quelque point ». Dans le monisme de M. Guyau, rien n'existe d'une manière absolue et définitive, et rien n'existe hors du monde, hors de la nature; à parler rigoureusement, rien n'existe, mais tout devient. « Le monde est un seul et même devenir. » Ce sont ses propres expressions [1]. Il n'y a pas non plus deux espèces de devenir ou deux évolutions, l'une pour ce qu'on appelait, d'après les préjugés vulgaires, du nom d'esprit, et l'autre pour ce qui portait le nom de matière. Non, « il n'y a pas deux natures d'existence ni deux évolutions, mais une seule, dont l'histoire est l'histoire même de l'univers. » Au lieu de l'esprit et de la matière, nous avons ici une seule et même chose, la vie. Et telle est l'unité, l'universalité de la vie, qu'il n'y a aucune ligne de démarcation entre le monde organique et le monde inorganique. Tout est vivant, et toute vie est un flot qui s'écoule, une onde changeante. C'est précisément ce qu'Héraclite enseignait en Grèce il y a deux mille cinq cents ans; et dites encore que le progrès est une chimère!

A ce principe, si l'on peut donner le nom de principe à la mobilité éternelle et universelle, il y a cependant des applications et des conséquences dont le vieux philosophe grec ne s'était pas avisé, et que nous rencontrons ici.

Il est possible, il est même probable que la conscience, qui est tout pour nous, ne manque entièrement à aucune des existences dont l'univers est formé, pas plus au minéral qu'à l'animal. Mais ce que M. Guyau croit pouvoir affirmer en toute « sûreté de cause », c'est que

[1] P. 437.

la vie, par son évolution, tend à engendrer la conscience. « Vivre, c'est, en fait, évoluer vers la sensation et la pensée. » Cela revient à dire que les atomes dont se compose le mont Blanc seront un jour autant d'êtres sensibles et intelligents, qui sait? des Saint-Vincent de Paul et des Newton. C'était bien la peine de répudier les dogmes et les miracles de la religion pour en arriver là!

Mais la vie n'a point pour dernier terme la sensibilité et l'intelligence, ou, pour employer les expressions de M. Guyau, la sensation et la pensée, dont il fait ailleurs, à la façon de l'école de Condillac, un seul et même phénomène. La sensation et la pensée donnent pour résultat l'individualité, et l'individualité, par son accroissement, tend à devenir sociabilité et moralité.

J'ai déjà dit ce que l'auteur de ce livre pense de la morale. Pour lui, qui ne craint pas de refaire la conscience du genre humain, l'idée d'obligation n'existe pas, pas plus que l'idée de finalité. « Le devoir, dit-il, est un pouvoir qui arrive à la pleine conscience de soi et s'organise[1]. » Cela revient à dire que le devoir est simplement un fait, un état de l'être vivant et non pas une loi, non pas une fin; la finalité n'existe pas dans la nature; elle doit, par conséquent, être bannie de notre esprit.

Nous croyons, dans notre orgueil, sous l'empire de nos préjugés héréditaires, que cet état est le dernier terme de perfection qu'on puisse atteindre dans ce monde. Renonçons à cette illusion. Il y a dans la nature, et non dans une sphère placée par l'imagination au-dessus d'elle, des êtres supérieurs à nous, dont la puissance et l'intelligence dépassent toutes les limites actuellement connues ou rêvées. « Qui sait, dit notre auteur, si l'évolution ne pourra ou n'a pu déjà faire ce que les anciens appelaient des dieux[2]? » Il convient que cette hypothèse est hardie, mais il soutient qu'elle est dans la direction des hypothèses scientifiques. « L'évolution a pu et dû produire des espèces, des types supérieurs à notre humanité; il n'est pas probable que nous soyons le dernier échelon de la vie, de la pensée et de l'amour[3]. » Eh! mais, ce dont vous nous parlez là, c'est le ciel et en même temps l'Olympe; les êtres dont vous les peuplez, ce sont des dieux et des anges, et vous refusez de croire en Dieu! et vous annoncez la fin de toute religion! Pour un logicien si sévère à l'égard de tous les systèmes, cela n'est pas très conséquent.

Au reste, M. Guyau, touchant à la fin de la carrière qu'il s'est tracée, accepte résolument le caractère religieux que nous présente son système.

[1] P. 439. — [2] P. 439. — [3] P. 439.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Il y trouve même le fond le plus pur du sentiment religieux et se flatte de lui avoir ôté ce qu'il avait d'incompatible avec le sentiment scientifique. « Ainsi formulé, dit-il, le sentiment religieux demeure ultra-scientifique, mais il n'est plus antiscientifique [1]. » M. Guyau n'ignore pas sans doute, lui qui sait tant de choses, mais il a l'air de ne pas se rappeler que, dans tous les temps, les théologiens ont distingué entre ce qui est au-dessus de la raison et ce qui est contre la raison, et que bon nombre d'entre eux ont essayé de mettre d'accord la raison et la foi.

On peut sans doute contester qu'ils aient mieux réussi que M. Guyau à mettre d'accord la religion et la science; mais ils ont sur M. Guyau un immense avantage. Ils croient à la divinité dont ils passent pour être les interprètes et les défenseurs. M. Guyau ne croit pas à la sienne, je veux dire à celles qu'il imagine. Le Dieu qu'adore la partie la plus éclairée et la plus respectable du genre humain, le Dieu de la Bible et de l'Évangile, même celui du Coran, n'a pas commencé et ne finira pas, il a toujours existé et il existera toujours; il n'est pas seulement réel, il est la suprême réalité. Les dieux de M. Guyau se font, deviennent et disparaîtront devant une forme nouvelle. Pour les vieux théologiens dont nous parlons, la nature existe aussi bien que Dieu dont elle est l'ouvrage; l'homme tient une place supérieure à celle de tous les animaux, il est éclairé par une raison supérieure à tous les instincts et à toutes les sensations, il est soumis à une loi dont l'accomplissement fait son honneur et sa dignité, il possède le pouvoir divin de la liberté, source de tous les droits et de tous les devoirs. Pour M. Guyau, rien de tout cela n'existe, parce que rien de tout cela n'est durable, tout se trouve à l'état d'évolution et de devenir, c'est-à-dire à l'état de changement, à l'état d'un fleuve qui coule toujours en avant et qu'on ne traverse pas deux fois, comme disait Héraclite. Ajoutons que, parmi ces ombres qui courent les unes après les autres en changeant à chaque instant de forme et de dimension, ce qui nous est le plus cher et ce qu'il y a en nous de plus personnel, la liberté, ne figure pas; ce qu'il y a en nous de plus rationnel, ce qui, dans la conduite de tout être raisonnable, marque précisément la différence de la folie et de la raison, la faculté d'agir en vue d'un but, en vue d'une fin, la finalité, en un mot, n'y figure pas d'avantage; elle est qualifiée de chimère. Si le devoir y tient une certaine place, c'est par un nom qui exprime le contraire de son sens naturel, c'est par cette fameuse morale « sans obligation ni sanction », qui est exactement la négation de la morale.

[1] P. 440.

Au lieu de la vieille morale que tout le monde connaît, celle qui nous prescrit la justice et la charité envers nos semblables, M. Guyau nous en propose une autre bien étrange. « Le vrai philosophe, selon lui, ne doit pas dire : Rien de ce qui est humain ne m'est étranger, mais : Rien de ce qui vit, souffre et pense ne m'est étranger. Le cœur se retrouve partout où il entend battre un cœur comme lui, jusque dans l'être le plus infime [1]. » C'est la fraternité entre l'homme et les plus vils animaux. Il y en a une autre qui ne nous est pas moins recommandée, c'est celle qui nous lie à d'autres humanités analogues sans être tout à fait semblables à la nôtre. Il est vraisemblable, ajoute M. Guyau, que ces humanités existent dès aujourd'hui, répandues dans l'immensité. Ce sont nos « frères planétaires », dont quelques-uns peut-être sont comme des dieux par rapport à nous [2].

Je ne finirais pas si je voulais signaler tous les rêves accumulés dans ce volume, et cependant je trouve juste de m'arrêter devant le dernier chapitre, où l'imagination de l'auteur, s'abandonnant à toute son audace, ne prend plus la peine de se dissimuler sous les apparence de la science. Il a pour titre : *La destinée de l'homme et l'hypothèse de l'immortalité dans le naturalisme moniste* [3].

Si donc, selon la prédiction de M. Guyau, tous les dogmes religieux devaient disparaître parce qu'ils ne sont pas suffisamment démontrés, ils ne seront pas remplacés par le système qui vient de passer sous nos yeux dans ses traits principaux, car, pour admettre ce système, il faut un effort de bonne volonté que ne surpasse pas la foi la plus robuste. Au nom de la nature, il nous offre et nous promet les miracles les plus incroyables, et pas un point sur lequel la pensée puisse s'arrêter. Toutes choses y sont, non pas mêlées et confondues, mais identifiées dans leur principe, sans qu'il y ait un principe. Les dieux (il y en a une multitude) sont dans l'homme, l'homme est dans l'animal, l'animal est dans la plante et dans le minéral; mais rien ne reste à sa place, rien ne garde son rang, rien ne conserve son nom. Comment faut-il appeler cette conception dans son ensemble? Est-ce une philosophie? Est-ce une religion? Ni l'une ni l'autre, ou plutôt l'une et l'autre, pourvu que, en lui attribuant ce double caractère, on ait soin de dire que c'est la philosophie et la religion qui s'adaptent le mieux à une époque de dissolution intellectuelle comme celle où nous sommes. Ce serait grand dommage qu'un tel livre n'eût point paru. C'est un véritable monument. Il sera peut-être

[1] P. 346. — [2] P. 446. — [3] Il a été publié séparément dans la *Revue des Deux-Mondes*, pendant la présente année 1887.

le seul par lequel, dans l'ordre de la spéculation, les historiens à venir se feront une idée exacte de l'esprit de notre temps.

AD. FRANCK.

GESCHICHTE DER RÖMISCHEN DICHTUNG, von Otto Ribbeck. I. *Dichtung der Republik*. — *HISTOIRE DE LA POÉSIE ROMAINE*, par Otto Ribbeck. I. *Poésie de la période républicaine*, Stuttgart, J. G. Cotta; 1887, VI et 348 pages in-8°.

Depuis la fin du dernier siècle, les archéologues, les savants, les poètes épris de l'antiquité ont de plus en plus voué leur admiration et consacré leurs études à la littérature et à l'art grecs. Rien n'était plus légitime : on tenait à remonter des imitations aux modèles. Cependant il arriva à cet amour, comme à toutes les grandes passions, d'être exclusif. On se détournait de l'antiquité latine, qui fut, pendant quelque temps, trop négligée. Les esprits furent ramenés vers Rome, en Allemagne et hors de l'Allemagne, grâce à Niebuhr pour ce qui est de l'histoire, et à Ritschl pour ce qui concerne la langue et la littérature. Par ses écrits et bien plus encore par ses conférences, car il était un incomparable professeur, Ritschl donna aux études latines une impulsion qui dure encore et qui n'est pas sur le point de s'arrêter. Cette reprise, qui s'étendait aux œuvres de toutes les époques, développa surtout, et rajeunit en quelque sorte, la connaissance de l'âge archaïque. Les monuments épigraphiques, recueillis et commentés avec sagacité, révélèrent en quelque sorte, non seulement le vieil idiome du Latium, mais aussi les langues congénères des pays osques et ombriens. Habitués à écrire en latin, les savants avaient formé à leur usage un type de latinité classique étroit et exclusif, au point que Cicéron lui-même, le grand modèle, n'y put tenir. On connaît la singulière erreur de Wolf et d'autres critiques, qui ôtèrent à Cicéron quelques-uns de ses discours les plus authentiques, comme entachés de fautes contre la bonne latinité. L'histoire de la langue latine était à refaire, disons-mieux, était à créer.

A la suite du maître, une foule d'ouvriers se vouèrent passionnément à cette tâche. Les textes de Plaute et de Térence furent revisés, les fragments des poètes et des prosateurs de la période archaïque furent recueillis, combinés, expliqués. M. Ribbeck lui-même prit un grande part à

ce travail de restitution laborieuse. A côté de ses recherches sur les manuscrits de Virgile, ses plus grands titres sont l'édition des fragments des Tragiques et des Comiques latins, ainsi que son livre sur la tragédie romaine.

Toutes ces recherches, extrêmement variées, souvent minutieuses, les nouveautés de bon aloi, conjecturales, aventureuses, se trouvent juxtaposées et inventoriées, plutôt que réunies et fondues, dans le livre de Teuffel, excellent instrument de travail, qui ne laisse pour ainsi dire rien à désirer pour la concision, l'exactitude et la diposition commode des matières. Restait à faire un corps vivant de tous ces éléments épars. On a dans l'histoire romaine de Mommsen un certain nombre d'aperçus sur les écrivains romains, des pages substantielles, vigoureusement écrites, marquées de cette vive et pénétrante originalité qui rend si attachant tout ce qui sort de la plume de ce maître. Mais ce ne sont là que des aperçus. M. Ribbeck a compris que l'heure était venue d'écrire une histoire suivie de la littérature latine. Toutefois il s'est borné à la poésie, vers laquelle le portaient ses goûts et ses études.

Il n'avait plus à s'occuper de bibliographie, de citations, de notes érudites, choses que l'on trouve ailleurs; il s'est interdit toute discussion, toute polémique. Son dessein a été de donner une exposition large, un livre de lecture plutôt que d'étude, qui pût être offert, non seulement aux latinistes de profession, mais au grand public lettré. En dédiant son ouvrage à un homme d'esprit et de goût, M. Paul Heyse, un des écrivains les plus délicats de l'Allemagne actuelle, M. Ribbeck promet, pour ainsi dire, à ses lecteurs de jeter par-dessus bord son bagage scientifique et de voguer en pleines eaux littéraires.

Le présent volume traite de la période républicaine, des deux siècles d'élaboration, imparfaitement connus aujourd'hui, puisque, en fait d'œuvres complètes, ils n'ont guère laissé que Plaute, Térence et Lucrèce. Il fallait cependant remonter plus haut et parler des origines de la poésie romaine. Quand on considère combien il est facile de disserter à perte de vue sur les choses que tout le monde ignore, on saura gré à l'auteur de la sobriété discrète avec laquelle il traite ces matières obscures. Après avoir caractérisé, en quelques traits rapides, le génie des rudes paysans de la vieille Rome, leurs croyances simples et peu mythologiques, leur dévotion formaliste, il résume en peu de mots ce que l'on sait de plus positif sur les vieux chants liturgiques des frères Arvales, des Saliens; sur les plaintes funèbres; sur les éloges des ancêtres, tombés de bonne heure en désuétude, mais dont la trace s'est peut-être conservée dans l'histoire légendaire des premiers siècles de Rome; sur les chansons

joyeuses et satiriques des fêtes populaires; sur les proverbes et les préceptes sentencieux, résumés au début de la période littéraire par le vieux Caton dans son *Carmen de moribus*, que l'on s'accorde assez aujourd'hui à regarder comme un poème proprement dit, rédigé en saturniens, quoique l'auteur vante le temps où la poésie n'était pas en honneur et où ceux qui s'y adonnaient étaient traités de vagabonds, *grassatores*. L'influence étrusque et l'infiltration indirecte de la culture plus avancée des Hellènes ne sont pas oubliées dans cette excellente introduction. Sans en contester la convenance, je me demande cependant si elle n'est pas trop étroite. Le génie particulier de Rome suffit-il pour rendre compte de la poésie latine? Il me semble que ce génie a laissé son cachet sur l'éloquence et les autres genres de la prose, que les Romains de vieille roche et la noblesse de la ville ne dédaignaient pas de cultiver. Mais la poésie était d'abord abandonnée aux affranchis, aux étrangers; toutes les régions de l'Italie y fournissent leur contingent; elles acquièrent droit de cité dans la république des lettres avant de l'obtenir dans l'État; et la veine italienne, plus riche et plus variée que le génie romain, la même qui n'a pas cessé, jusqu'à nos jours, de distinguer les enfants de l'Italie, ne se révèle-t-elle pas déjà dans Plaute et dans Catulle?

Les initiateurs, Livius Andronicus, Névius, Ennius, s'essayent dans tous les genres; et, tandis que la poésie originale des Grecs fit éclore l'épopée, le lyrisme, le drame, dans leur succession naturelle, chacun à son heure, à sa saison; les poètes de Rome, qui puisent dans le vaste trésor d'une littérature constituée de toutes pièces, ont hâte de doter leur patrie adoptive d'imitations de tous genres. On lira avec fruit et plaisir les pages consacrées à Névius et à Ennius, notamment les aperçus sur les *Annales* de ce dernier. On sait que Didon et sa sœur Anna étaient mentionnées dans le *Bellum punicum* de Névius, mais est-on vraiment fondé à croire que ce vieux poète imagina déjà les amours d'Énée et de la reine de Carthage? S'il en avait été ainsi, il me semble que les commentateurs anciens de Virgile n'auraient pas manqué de le dire, et le fait que Névius parlait de Didon, non au début de son poème, là où il rappelait Énée et les origines de Rome, mais beaucoup plus bas, quand il était arrivé à la guerre punique, ne milite pas précisément en faveur de cette hypothèse. Les mots :

> Blande et docte percontat Æneas quo pacto
> Troiam urbem reliquisset

peuvent être rapportés à un entretien de Vénus ou de quelque autre personnage avec Énée.

Dans ce chapitre, ainsi que dans les suivants, l'auteur a, comme de raison, animé ses analyses en y insérant quelques-uns des fragments les plus intéressants, traduits tantôt en prose, tantôt dans le mètre de l'original. A mon sens, ces dernières sont moins heureuses que celles où le traducteur n'était pas gêné par la forme du vers. Faire passer un texte dans sa propre langue est le meilleur moyen de sentir ce qu'il peut avoir de satisfaisant ou de défectueux, et je m'étonne quelque peu qu'en traduisant un des fragments les plus étendus des *Annales* d'Ennius, M. Ribbeck ne se soit pas aperçu d'une faute qui le dépare. Ilia raconte à sa sœur un songe qui l'inquiète :

Nam me visus homo pulcher per amœna salicta
Et ripas raptare locosque novos : ita sola
Postilla, germana soror, errare videbar
Tardaque vestigare et quærere te neque posse
Corde capessere : semita nulla pedem stabilibat.

A prendre les deux derniers vers tels qu'ils nous ont été transmis, le verbe *capessere* ne peut avoir d'autre régime que *te*, et c'est ainsi que M. Ribbeck interprète le texte. Mais la locution *corde te capessere* serait plus qu'étrange, et les mots *semita nulla pedem stabilibat* indiquent que la fille d'Énée cherche, non sa sœur, mais son chemin. J'ai proposé, il y a longtemps, une correction que j'ai la faiblesse de regarder comme évidente. Elle se trouve cachée dans une note en bas d'une page de M. Louis Havet (*Revue de philologie*, 1878, p. 93); il me sera donc permis de la reproduire ici : au lieu de *quærere te*, j'écris *quærere iter*.

M. Ribbeck parle comme il convient de cet Homère du peuple romain, de ce génie fécond, ardent, infatigable, le père et le modèle incontesté des poètes latins, pendant presque deux siècles, dont la puissance fut si grande qu'on a pu appeler le public lettré d'alors le peuple d'Ennius, et que plus tard encore on le vénéra comme ces vieux chênes, objets du culte des ancêtres. Essayons ici de rendre en français une page de l'original : « Ce n'était pas la vulgaire routine de la facture des vers d'oracle, mais le véritable hexamètre dactylique avec la longue insoluble de son frappé, avec l'élasticité de structure produite par les césures, qui put vraiment discipliner la langue. A mesure que la vie publique et les relations sociales prirent de l'animation, il arriva naturellement qu'un certain laisser aller de prononciation fit glisser la langue sur la pente rapide d'une mutilation de ses formes qui se faisait sentir dans le parler usuel, sur la scène et même dans le style épigraphique. La perte des flexions, l'assourdissement et l'étiolement des désinences, qui l'emportèrent plus tard, au siècle de la barbarie envahissante, menacèrent dès

lors l'idiome latin. Ce danger fut conjuré par un poète aussi familiarisé qu'Ennius avec la pureté des formes helléniques. Grâce à lui, l'idiome énergique des Romains recouvra sa plénitude sonore et, de plus, acquit un riche trésor de mots poétiques, avec la faculté de le développer ultérieurement. La prédominance des mots de deux syllabes prit fin quand le rythme dactylique favorisa le jeu plus richement varié des pieds polysyllabes. La précision rigoureuse des longues et des brèves chassa la frivole cohue des syllabes indécises. Toute voyelle, toute consonne arriva à sa pleine valeur, et c'est ainsi que se déploya la majestueuse draperie du langage destiné à régner sur le monde. »

Après Ennius, les poètes se spécialisent, s'enferment dans les limites d'un genre particulier. D'abord les deux genres dramatiques l'emportent, jouissent d'une domination presque exclusive. Après avoir longuement et péniblement lutté pour la possession de l'Italie, Rome étend son empire sur une partie du monde grec, et le peuple veut se donner, à ses fêtes, le divertissement en vogue dans les pays helléniques. Aussi les poètes, allant au-devant du goût public, travaillent-ils de préférence pour le théâtre. A l'inverse de ce qui s'était vu en Grèce, la comédie se développe la première et prime d'abord la tragédie. Chose curieuse et qui tient à l'esprit d'imitation, la comédie se présente à ses débuts en costume étranger, vêtue du pallium grec, et n'adopte que beaucoup plus tard la toge nationale. Le lieu de la scène est Athènes ou quelque autre ville grecque, les personnages portent des noms grecs, et cette poésie d'emprunt ne dissimule pas son origine étrangère. On peut s'étonner que la comédie, qui intéresse par l'image des mœurs, de la vie journalière, en présentant au public un miroir dans lequel chacun peut se reconnaître, ait commencé à Rome par l'imitation de mœurs étrangères, plus intéressantes, dirait-on, pour une société d'une haute culture littéraire que pour un peuple rude et ignorant. Mais ce n'est là qu'une illusion produite par les noms de *palliata* et de *togata*. Quand on y regarde de plus près, on découvre que les costumes et les noms grecs couvrent des mœurs indigènes. Les personnages de Plaute vont à Athènes de l'Esquilin au Capitole; ils s'amusent à lever leur masque et ont l'air de dire au public : Ne vous laissez pas abuser par l'apparence; malgré des noms athéniens, nous sommes de vrais enfants de Rome, le droit romain nous est plus familier que les lois de Solon, nous partageons vos sentiments et vos habitudes, et nous vous ressemblons de tout point. Quelles sont donc véritablement, en laissant de côté des noms trompeurs, les phases successives de la comédie à Rome? Si elle commence par porter le costume grec, c'est là pour elle un simple tra-

vestissement. A la fois dépendante et originale, elle amuse par le mélange piquant de deux nationalités, et, sous un faux semblant grec, elle est romaine au fond. Plus tard, ces disparates choqueront les hommes instruits, les esprits cultivés. Térence ne mêlera plus le Capitole avec l'Acropole, ni le Pirée avec Ostie. Ses jeunes gens auront suivi leur cours de philosophie; ses pères seront les amis de leurs fils et se reprocheront un traitement rigoureux comme une faute inexpiable; ses hommes, nourris de l'aimable sagesse hellénique, déclareront que rien d'humain ne leur est étranger. Mais à peine le familier des Scipion et des Lélius vient-il de mettre sur la scène des Athéniens véritables, que, par une réaction naturelle, les citoyens de Rome et les bourgeois des villes italiennes paraissent avec leurs mœurs, sous leurs vrais noms et leur vrai costume, dans la *togata* d'Afranius.

M. Ribbeck a très méthodiquement classé les personnages que l'on voit revenir, avec de légères modifications, dans toutes les comédies imitées du grec : le jeune homme amoureux, le soldat fanfaron et ridicule, la courtisane, l'infâme *leno* et la *lena*, l'usurier, l'esclave honnête ou intrigant, le père de famille, la matrone, le parasite. Vient ensuite l'énumération des sujets, non moins méthodiquement classés. Nous voyons enfin défiler les pièces conservées ou perdues de chaque poète, dans un sommaire plus ou moins développé. Tout cela est très instructif, et certes la matière a été approfondie et épuisée. Le lecteur français aimerait peut-être mieux quelque chose de moins complet et de plus vivant. Il sera sans doute très satisfait des excellentes pages où se trouvent résumés les traits caractéristiques de chaque auteur. Quant au reste, il renoncerait volontiers, je pense, à beaucoup de détails, si on lui mettait sous les yeux ce qu'il y a de plus remarquable, de plus saillant dans les deux maîtres de la comédie. Plaute vit dans le monde des esclaves comme dans son élément : les pièces dans lesquelles triomphe un de ces maîtres fourbes, l'*Epidicus*, le *Pseudulus*, étaient ses œuvres de prédilection. Ce sont là les personnages qu'il excelle à peindre, à faire parler; c'est dans leurs rôles qu'éclate surtout la verve intarissable de son dialogue. Il est vrai qu'il ne faut pas demander à un auteur autre chose qu'il n'a voulu faire, surtout si son livre est bien composé; mais il me semble qu'il y aurait eu avantage à donner, en parlant de Plaute, la plus grande place à toutes ces figures si variées et si amusantes du monde servile; comme, dans Térence, à la peinture des honnêtes gens. A ce propos, je reprocherai à plusieurs commentateurs français leurs sentimentales considérations philanthropiques sur la condition des esclaves dans l'antiquité. Ils gâtent de propos délibéré le plaisir du lecteur.

Puisque les esclaves déclarent qu'on n'a jamais pleuré dans leur famille (*genus nostrum semper siccoculum fuit*[1]), ne soyons pas plus larmoyants qu'eux-mêmes, et ne nous affectons pas de ce qui peut arriver à des drôles qui, tout en ayant beaucoup d'esprit, sont absolument dépourvus d'âme.

On lira avec intérêt le résumé de ce que nous pouvons savoir aujourd'hui de la *togata*, qui rivalisait avec la *palliata*, et des genres tout à fait indigènes de l'*atellane* et du *mime*. M. Ribbeck pense que la farce bouffonne empruntée aux Osques de la Campanie, et dans laquelle le lieu de la scène était souvent la petite ville d'Atella, l'Abdère de l'Italie, l'emportait par la variété et la richesse sur le genre plus relevé de la togata. La ville de Rome et les mœurs dissolues de la capitale fournissaient des personnages et des scènes aux mimes, farces de construction légère, d'un ton aussi populaire, aussi ordurier que la bouffonnerie d'Atella. Il est digne de remarque que des hommes d'esprit et de cœur, appartenant à la bonne société, ne dédaignaient pas de cultiver ce genre plébéien et d'écrire pour ce que nous appellerions aujourd'hui les petits théâtres. M. Ribbeck a consacré une page émue à l'infortune de Labérius, ce chevalier romain obligé par César à se faire histrion. On est quelque peu étonné que des pièces aussi grossièrement obscènes aient pu fournir un aussi grand nombre de sentences morales que les anciens nous en ont conservé. M. Ribbeck pense que cet élément sérieux est un indice de personnages plus honnêtes mêlés à ces farces, à moins qu'on ne veuille attribuer ces réflexions jetées dans le dialogue aux bouffons et aux esclaves. Nous penchons vers cette dernière opinion.

Les jugements sur la tragédie latine ont extrêmement varié depuis la renaissance des lettres. Le temps où l'on admirait Sénèque est déjà loin de nous. Quand sa poésie guindée eut perdu son prestige, les critiques proclamèrent que Rome n'avait jamais eu de tragédie digne de ce nom. On alla jusqu'à soutenir, à démontrer savamment, à grand renfort d'arguments spécieux, comme quoi il était impossible qu'un peuple habitué aux jeux sanglants du cirque se soit jamais laissé toucher aux nobles émotions de la tragédie. On oubliait que des juges d'un goût aussi chatouilleux qu'Horace et que Quintilien faisaient grand cas de la tragédie latine et lui accordaient des éloges qu'ils refusaient à la comédie. Mais quoi! Plaute et Térence ont survécu, tandis que les œuvres de Paccuvius et d'Attius se sont perdues. C'est le cas de dire que

[1] *Pseudulus*, I, 1, 75.

les absents ont tort. Une critique plus circonspecte a fait justice de ces préjugés, et l'étude attentive des fragments a donné lieu à des essais de reconstruction, plus ou moins hasardés sans doute, mais où la conjecture a cependant un point de départ assez solide dans les fables traditionnelles et dans la comparaison des poètes grecs. Ici M. Ribbeck est tout à fait chez lui, et il est inutile de dire que les pages consacrées à la tragédie comptent parmi les meilleures et les plus instructives de son livre. Cependant nous nous permettons de douter de quelques-unes de ses combinaisons. Bornons-nous à un exemple. Est-il vrai qu'Attius ait composé un *Prométhée* d'après Eschyle? Le fait serait des plus curieux, des plus étonnants même. Ni Sophocle, ni Euripide, ni aucun autre tragique grec, à notre connaissance, n'osa remettre ce grand sujet sur la scène. Un poète latin aurait-il été assez hardi pour offrir en spectacle à la foule qui se pressait dans le théâtre de Rome une pièce dont le héros est enchaîné à un rocher, et qui vaut par la hauteur de la pensée bien plus que par le mouvement dramatique? J'ai grand'peine à le croire. Voyons sur quoi repose cette assertion. Nonius cite deux fois le *Prométhée* d'Attius; mais l'une de ces citations est tirée d'un morceau d'Eschyle traduit par Cicéron dans ses *Tusculanes*. Il ne reste donc que ce seul vers :

> Humi profusus flamine hiberno gelus,

que Priscien attribue également à Attius. Il ne faut donc pas mettre en doute qu'il ne soit de ce poète; mais est-il vraiment tiré d'un *Prométhée?* On sait que Sophocle raconte incidemment la fable de *Prométhée* dans ses *Colchidiennes*, à propos d'un onguent préparé avec le sang du Titan et dont Médée se servait pour rendre Jason invulnérable. Or, si la *Médée* d'Attius était imitée de cette tragédie de Sophocle, la digression relative à Prométhée pouvait s'y trouver, et cette conjecture est confirmée par les deux fragments suivants :

> Primum ex immani victum ad mansuetum applicans.
> Perite in stabulo frenos immittens feris.

Nonius dit expressément que *feri* désigne ici des chevaux : il n'est donc pas permis de songer aux taureaux domptés par Jason. Il s'agit des bienfaits de Prométhée et des progrès de la civilisation humaine. C'est à cette même digression que nous rapportons le vers cité plus haut, que deux grammairiens latins donnent avec l'indication *Attius Prometheo.* Nous nous refusons à admettre un *Prométhée* latin.

M. Ribbeck faisait autrefois rentrer dans ce *Prométhée* hypothétique

quelques vers d'Attius cités sous le titre d'*Io*. Il a sagement renoncé à cette conjecture; mais il croit savoir aujourd'hui que le poète latin réunit en un seul drame le *Prométhée enchaîné* et le *Prométhée délivré* d'Eschyle, et que cette œuvre fut reprise l'an 59 avant J.-C. aux jeux Apollinaires, et que l'acteur Diphile s'y fit applaudir en lançant contre Pompée les invectives adressées par le Titan à Jupiter. Le mal est que les vers en question nous ont été transmis sans indication de la tragédie à laquelle ils appartenaient; et, pour ma part, je ne vois aucune raison sérieuse de les croire tirés d'un *Prométhée*. Les voici :

Nostra miseria tu es magnus.
Eandem virtutem istam veniet tempus cum graviter gemes.
Si neque leges [te] neque mores cogunt.

A mon sens, ces vers ne conviennent nullement à la situation de Prométhée et de Zeus. M. Ribbeck s'était exprimé avec réserve dans son livre sur la tragédie romaine. Il a pensé que, dans un ouvrage plus populaire, il lui était permis de retrancher les formules dubitatives, et d'affirmer comme un fait ce qui n'est que combinaison ingénieuse, mais peu solide.

Après le drame, qui s'est fait la part du lion dans ce livre, viennent trois chapitres intitulés la *Satire*, le *Poème didactique*, l'*Ancienne école et la Nouvelle*. L'auteur nous mène ainsi de Lucilius à Catulle, deux écrivains de génie, qui offrent le contraste le plus tranché. Le premier jette sur le papier tout ce qui occupe son esprit, tout ce qui lui remue le cœur, en vers improvisés, négligés, au point que la valeur de l'homme fait toute la valeur des écrits. Au contraire, Catulle, Calvus et leurs amis, artistes épris de la forme, de même qu'ils visent dans leurs discours à la sobriété de l'atticisme, ne cessent de ciseler leurs vers, pour leur donner la savante élégance des modèles alexandrins. Ce goût de l'art dans une âme de poète donne à certaines poésies de Catulle un incomparable attrait. Entre ces deux extrêmes, Lucrèce tient une place à part. L'austère monotonie de son argumentation est rachetée par un sincère enthousiasme philosophique, par les élans d'une passion ardente et les peintures émues des scènes de la nature. Nous ne savons rien ou presque rien de sa vie, de ses études, de ses attaches littéraires, et il nous apparaît avec son poème de la *Nature* dans une espèce de grandeur solitaire. M. Ribbeck a su parfaitement caractériser ces poètes de nature et de mérite si divers. Ses appréciations me semblent d'une parfaite justesse, et les observations de détail dénotent le fin connaisseur.

On trouvera peut-être qu'au milieu de poètes de premier ordre, il a

fait la place trop grande à Terentius Varron et à ses Satires Ménippées. C'est que, depuis plusieurs années, beaucoup de savants ont étudié les fragments de ces satires et se sont efforcés à l'envi d'en corriger le texte et d'en reconstituer l'ensemble par des conjectures ingénieuses et plausibles. Or nous sommes ainsi faits que nous aimons les hommes et les choses en raison de la peine qu'ils nous ont donnée. Je crains donc que la valeur littéraire de ces compositions singulières, mêlées de prose et de vers, d'érudition et de fantaisie, n'ait été quelque peu surfaite par ceux qui s'en sont occupés. Si nous en possédions quelques-unes en entier, on s'apercevrait peut-être plus clairement des fautes de goût et des bizarreries qui se trahissent parfois dans les fragments et qui tiennent à la nature du docte Varron. Le vieux Lucilius définit la vertu : *Virtus est rebus pretium persolvere verum.* Estimer chaque auteur et chaque ouvrage à son vrai prix, n'est-ce pas la première vertu de l'historien d'une littérature?

Pour une autre raison, nous regrettons que M. Ribbeck ait longuement parlé des poésies de Cicéron. Où irait-on si, dans une histoire de la poésie française, on voulait parler de tous ceux qui ont fait des vers? Le prince des orateurs romains ne figure dans le livre de M. Ribbeck que pour être tourné en ridicule. Au lieu de plusieurs pages, nous aurions donné quelques lignes aux exercices poétiques de Cicéron; cela eût été à la fois plus juste, et plus respectueux pour un si grand nom. Peut-être M. Ribbeck, en parlant un peu trop longuement des vers de Cicéron, n'a-t-il fait que se conformer au dessein général de son ouvrage. Il semble s'être proposé surtout d'évoquer l'image des poètes dont les œuvres sont perdues. Au début du livre il s'effraye d'avoir à marcher à travers un champ semé de ruines, et il se demande s'il est possible de reconstruire un ensemble suivi avec les débris souvent informes, les fragments quelquefois insignifiants, épargnés par un caprice du hasard. M. Ribbeck a parfaitement réussi dans une entreprise aussi difficile. Les chapitres consacrés aux œuvres dont il ne reste que des fragments sont ceux qu'on lira avec le plus de fruit et qu'on aimera à relire. Dans le second volume il aura à remplir une tâche plus facile en apparence, en réalité plus délicate; il aura à juger des auteurs et des ouvrages connus de tout le monde, souvent examinés et appréciés. Nous attendons ce second volume avec impatience : s'il est à la hauteur du premier, M. Ribbeck nous aura donné un livre digne de figurer à côté de la *Littérature grecque* d'Otfried Müller.

Henri WEIL.

ANNE BOLEYN, a chapter of english history, 1527-1536, by P. Friedmann, in two volumes. London, Macmillan and Co., 1884.

TROISIÈME ARTICLE[1].

Le couronnement d'Anne Boleyn comme reine d'Angleterre, la cassation du mariage de Henri VIII avec Catherine d'Aragon, prononcée par la cour archiépiscopale que présidait Cranmer, avaient eu lieu sans attendre la décision du Saint-Siège. Le monarque anglais passa pardessus les négociations, qui demeuraient pendantes. Une telle conduite annonçait clairement, chez ce prince, l'intention de se soustraire à la suzeraineté spirituelle de Rome. Il évita toutefois de rompre immédiatement avec Clément VII, espérant le contraindre à accepter le divorce, et l'attitude du nonce lui donnait quelque motif de croire qu'il y parviendrait. Henri VIII risquait, s'il ne se rétractait pas, d'être frappé d'excommunication; il s'exposait à des foudres plus redoutables encore, lancées par le Saint-Père. Mais c'était là une mesure grave, de nature à amener pour le pape de nouveaux embarras, et le nonce, au courant de ce que Henri VIII avait fait, craignait, en brisant avec le roi d'Angleterre, de le pousser à un schisme qui affaiblirait la puissance du Saint-Siège. D'ailleurs, dans la lutte toujours renaissante entre Charles-Quint et François I[er], Henri VIII pouvait à son gré assurer la prépondérance de l'un ou l'autre souverain, suivant le côté vers lequel il se porterait. L'Empereur et le roi de France, par le désir de se ménager son alliance, avaient également intérêt à le soutenir contre le mauvais vouloir de Clément VII, et celui-ci devait tout faire pour parer à un tel danger et n'en pas venir, avec le monarque anglais, aux extrémités. Les pourparlers se continuèrent donc à Rome, au nom de l'Angleterre; mais ils avaient moins de chance que jamais d'aboutir à une pacification. Henri VIII persistait à presser le Saint-Père de ne pas recevoir l'appel de la sentence de Cranmer qu'avait interjeté Catherine ou, pour parler plus exactement, de repousser la protestation qu'élevait cette princesse contre la décision de la haute cour ecclésiastique. M. Friedmann a consacré une centaine de pages du tome I de son ouvrage et une partie

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de septembre, p. 517; pour le deuxième, celui d'octobre, p. 596.

du tome II à l'histoire de ces négociations et à celle des relations que Henri VIII eut avec des puissances du Nord, chez lesquelles il cherchait des alliés; mais cet auteur nous entretient surtout des rapports diplomatiques qui demeuraient fort actifs entre l'Angleterre et la France. C'est dans cet exposé que M. Friedmann met principalement à contribution les documents inédits ou peu connus qu'il a recueillis. Parlons d'abord de la France.

Anne Boleyn, une fois montée sur le trône, ne rencontra plus chez François Ier la bienveillance qu'il avait paru auparavant lui témoigner. L'ambassadeur de ce prince, Dinteville, avait désapprouvé la convocation de la cour archiépiscopale qui devait casser le premier hymen de Henri VIII. Si Thomas Cromwell demeurait le ferme appui de la nouvelle reine, en revanche tout ce qui en Angleterre était favorable à l'alliance française se déclarait contre elle. Aussi Anne Boleyn ne savoura-t-elle pas longtemps les joies du triomphe. A peine couronnée, l'abandon de sa cause par la France lui causa de vives alarmes, et à ces préoccupations vinrent se joindre les inquiétudes que lui donnait le refroidissement visible de son époux pour elle. Si Henri VIII ne se détachait pas encore de celle à laquelle il avait tout sacrifié, c'est qu'il attendait d'elle un fils. Le danger était accru, pour Anne Boleyn, par l'attitude de plus en plus hostile du Saint-Père; car, effrayé de son audace et des menaces du Saint-Siège, le roi d'Angleterre, n'étant plus sous l'empire de sa passion, pouvait faire sa soumission au pape et consentir à l'annulation du mariage qu'il venait de contracter. Clément VII s'était montré fort irrité du statut qui avait, en Angleterre, déclaré nul le mariage de Catherine d'Aragon. Les cardinaux français avaient dû faire tous leurs efforts pour calmer la colère du souverain pontife, mais leurs démarches conciliantes, par le ton qu'ils prenaient, blessèrent l'orgueil du monarque anglais. Tout fut inutile pour détourner le pape de la résolution à laquelle il s'était arrêté, d'évoquer devant son tribunal la question du divorce. Il ne tenait plus compte de la promesse, qu'il s'était laissé arracher antérieurement, de ne rien décider avant d'avoir eu une entrevue avec François Ier. Pour détourner le coup, Henri VIII en fut réduit à recourir aux moyens que venaient d'employer, en Allemagne, ces luthériens qu'il avait jadis ouvertement condamnés. Le 29 juin 1533, il en appelait solennellement au prochain concile général, en présence de l'archevêque d'York, et ce fut là le premier pas vers le schisme! Henri VIII renonça alors à l'idée d'arriver, par l'entremise de François Ier, à un arrangement à l'amiable avec le pape. Il expédia Norfolk sur le continent, le chargeant de dissuader le roi de France de poursuivre la

réalisation du projet qui avait été d'abord arrêté à l'égard du Saint-Père. La mission de cet ambassadeur, qui vit Marguerite de Navarre, puis alla trouver François Ier à Riom, avorta, et il reçut, à son grand déplaisir, à Lyon, la nouvelle, apportée par un courrier qui se rendait de Rome en Angleterre, que le souverain pontife avait prononcé la sentence contre Henri VIII. Par cette sentence, Clément VII infirmait le jugement de Cranmer, dont il était indigné. Déjà, il avisait à prendre des mesures pour réprimer la rébellion du monarque anglais. Il commença par annuler tout ce qui avait été fait dans le procès en cassation du mariage de Catherine. Henri VIII, de son côté, comprenant qu'il ne pouvait plus faire fond sur le concours de François Ier, en présence de la décision du Saint-Siège, se mit en quête d'autres alliés et se tourna du côté des princes protestants de l'Allemagne. Mais, tandis qu'il s'efforçait de trouver des auxiliaires pour l'aider à résister au pape, l'accouchement d'Anne Boleyn lui causa une amère déception. Il s'était persuadé qu'elle lui donnerait un fils, et c'était une fille qu'elle venait de mettre au monde, celle qui devait porter si glorieusement le nom d'Élisabeth! Son mécompte fut d'autant plus vif qu'il put s'apercevoir de la satisfaction mal dissimulée que cette naissance produisait chez plusieurs de ses courtisans et, en général, dans la population du royaume. L'événement ne froissait pas seulement son orgueil; il créait un nouvel obstacle à la réalisation de ses vues. En ce temps-là, les Anglais n'acceptaient que difficilement la pensée d'être gouvernés par une femme. Obéir au sexe faible les humiliait quelque peu. Il a fallu les règnes heureux d'Élisabeth et d'Anne pour changer à cet égard leurs sentiments. Ils désiraient donc que Henri VIII pût laisser, un jour, la couronne à un héritier mâle, et si Anne Boleyn eût donné à la nation un prince de Galles, une partie de ceux qui avaient désapprouvé le divorce y seraient devenus favorables. Mais, en présence de deux héritières, le choix des Anglais ne pouvait être douteux: ils préféraient la fille de l'épouse légitime et de sang royal à la fille d'une parvenue, que ses intrigues avaient portée sur le trône. Les adversaires de la nouvelle reine sentirent tous les avantages que cette naissance leur créait, et Chapuis redoubla d'efforts et d'habileté. Il ne négligea rien pour gagner à l'Espagne Cromwell, qui semblait enclin à se détacher d'Anne Boleyn. Ce qui encourageait surtout l'ambassadeur de Charles-Quint dans ses démarches, c'est qu'il s'ourdissait dans la cour de Henri VIII une sorte de conspiration contre la femme qui avait supplanté Catherine, et que ceux qui y entraient se tournaient du côté de l'Empereur. Anne Boleyn ne pouvait plus maintenant recourir à François Ier pour conjurer le danger. Ce monarque ne l'avait sou-

tenue que pour complaire à Henri VIII, dont il voulait s'assurer l'alliance, surtout en vue du succès de sa politique dans les Pays-Bas. Mais ses visées sur l'Italie le préoccupaient bien autrement, et, pour exécuter le plan qu'il avait conçu, en ce qui touchait cette contrée, l'amitié du pape lui était indispensable. Voilà pourquoi, tout en protestant près de Henri VIII de son bon vouloir, il engageait ce prince à ne pas rompre complètement avec le Saint-Siège. Les derniers actes du roi d'Angleterre, si manifestement hostiles à Clément VII, l'avaient fort mécontenté. Il devait être d'autant plus indisposé contre Anne Boleyn, que celle-ci, au lieu d'engager son époux à mener les choses avec prudence, n'écoutant que la haine qu'elle avait pour un pape chez lequel elle trouvait un constant adversaire, le poussait à secouer toute obéissance à l'égard du Saint-Siège et favorisait ceux qui répandaient en Angleterre les doctrines de la Réforme. Mais, bien qu'ayant perdu ses appuis à l'étranger, Anne gardait encore sur Henri VIII assez d'empire pour qu'il fût fort difficile de la faire tomber du trône. Il lui restait, dans la jeune Élisabeth, un gage de la passion qu'elle avait naguère inspirée au roi; elle pouvait espérer de lui donner, par la suite, un fils et de réchauffer ainsi un attachement qui s'affaiblissait. Cromwell le comprenait et, comme il l'avouait à Chapuis, il ne jugeait pas encore le moment venu pour déserter le parti de la nouvelle reine. Henri VIII, de son côté, se flattait de rencontrer des alliés qui suppléeraient à l'abandon que François Ier semblait faire de sa cause. Un événement imprévu le mit en rapport avec une ville hanséatique qui avait jadis pris rang parmi les plus importantes cités libres du Nord, Lubeck, en guerre à cette époque avec Chrétien II, roi de Danemark. Il y chercha une alliance. Cependant, tout en préparant ses moyens de résistance contre Rome, il continuait près du pape des démarches qu'il rendait, par ses procédés, de plus en plus impuissantes. En effet, il repoussait les dernières concessions du Saint-Père, concessions auxquelles son envoyé, Gardiner, eût accédé volontiers, et il rejetait les moyens que François Ier, qui avait eu une entrevue avec Clément VII à Marseille, lui suggérait pour arranger les choses à l'amiable. Certes, c'était beaucoup pour Henri VIII de ressaisir l'alliance du roi de France, qui avait failli lui faire totalement défaut; mais celui-ci mettait son concours à un haut prix : il voulait obtenir Calais. Non seulement Henri VIII n'entendait pas payer son allié si cher, mais il ne voulait rien rabattre de sa résistance au Saint-Siège. Il ne se rendait pas aux avis de l'ambassadeur de François Ier, qui insistait pour qu'il ajournât des mesures clairement dirigées contre le Saint-Père. Henri VIII continua donc sa lutte avec Rome,

et il répondait à l'opposition qui lui était faite, par des actes d'hostilité de moins en moins équivoques. Pour pouvoir s'appuyer en apparence sur l'Église d'Angleterre dans son conflit avec le pape, il força le clergé de ce royaume à souscrire à l'acte déclarant la légitimité de son mariage avec Anne Boleyn, et, afin d'éloigner celle qui pouvait devenir le centre des résistances, il fit interner la jeune princesse Marie, au commencement de janvier 1534, dans le château de Hatfield. Il s'imaginait que, prisonnière, Marie finirait par se rendre à ses représentations; mais Anne, qui connaissait le cœur inconstant de son époux, se défiait du reste d'affection qu'il conservait pour l'enfant que lui avait donnée Catherine, et elle réussit à empêcher le roi d'avoir avec l'infortunée princesse un dernier entretien avant qu'il quittât Hatfield. En partant à cheval de cette localité pour Londres, il se borna à saluer Marie, qui le regardait du haut d'un balcon. Anne demandait qu'on traitât la captive avec la plus grande rigueur. Elle avait obtenu de Henri VIII que toute communication au dehors fût interdite à la fille de Catherine; mais lord Exeter et sa femme, dévoués à celle-ci, parvinrent, malgré les ordres du roi, à entretenir une correspondance secrète avec elle. Ils soutenaient son courage, qui n'avait guère besoin d'être soutenu, du caractère dont elle était. Elle persistait à agir en fille légitime de roi, et sa ferme attitude exaspérait Anne Boleyn, qui voulait qu'on usât envers elle des moyens les plus durs pour la contraindre à la soumission. Elle alla jusqu'à faire dire à lady Shelton, chargée de la garde de la jeune princesse, et qui était pour elle pleine de ménagements, de la frapper, si elle s'obstinait dans ses prétentions d'héritière légitime de la couronne, et de la priver de nourriture, si elle se refusait à manger à la table commune. Cédant aux obsessions de son ancienne maîtresse, devenue son épouse, Henri VIII prescrivit à ceux qui entouraient la prisonnière d'avoir pour elle moins d'égards. L'extrême rigueur ne triompha pas de l'énergie de Marie, et Anne, croyant qu'elle saurait bien la dompter, se rendit à Hatfield et signifia à la prisonnière l'ordre de venir lui rendre les hommages dus à la reine. Mais Marie lui fit répondre fièrement qu'elle ne connaissait d'autre reine que Catherine, sa mère. Anne Boleyn chercha alors à la gagner par des promesses, qui n'eurent pas plus de succès. Si sa conduite changeait, l'assurait-elle, elle se faisait fort de la réconcilier avec le roi. La fille de Catherine demeura inébranlable, et Anne quitta Hatfield, furieuse et jurant de se venger de cet affreux *sang espagnol.*

Cependant François Ier, bien que n'étant pas d'accord avec son frère d'Angleterre sur la manière d'agir pour amener le pape à composition,

demeurait avec lui en relations amicales. Il lui adressait des propositions et des conseils. Il soutint même assez Henri VIII pour mécontenter tout à fait Clément VII, qui n'entendait plus à aucun accommodement et voulait absolument commencer l'instruction judiciaire d'où devait sortir la condamnation solennelle du monarque anglais. Le Saint-Père faisait, en conséquence, tout préparer pour la prononciation du jugement. Cependant Henri VIII n'était pas parvenu par l'intimidation à faire accepter de la totalité du clergé anglais la guerre qu'il déclarait à la papauté. La grande majorité de la population se prononçait hautement contre tout acte de révolte envers le pape, et, interprète de ces sentiments, Hugues Latimer, prêchant, le mercredi des Cendres 1534, devant le roi, osa dire que l'autorité du pape était la plus haute qu'il y eût sur la terre. Il maintint, dans son sermon, plusieurs des dogmes de l'Église catholique repoussés par ceux des membres du clergé qui adhéraient aux desseins de Cranmer.

Tandis que du Bellay, qui continuait son rôle diplomatique, mais qui connaissait mal Clément VII et les cardinaux, s'imaginait, après s'être rendu à Rome, que le souverain pontife ne demandait qu'à se rapprocher de Henri VIII, dont la cause lui paraissait déjà gagnée, le monarque anglais demeurait plein de défiance. Malgré l'opposition qu'il rencontrait autour de lui et dans son parlement, il persistait dans ses mesures répressives contre ses contradicteurs; aussi se montrait-il, dans les négociations qui continuaient de concert avec la France, peu enclin aux concessions. Le pape n'était pas davantage disposé à céder, et il poursuivait, à l'insu des États étrangers, l'exécution de son projet de faire acte d'autorité souveraine, en statuant par lui-même et sans appel sur la validité du mariage de Catherine. Cette validité fut prononcée le 23 mars 1534, dans un consistoire que tint le pape à cet effet. Du Bellay, voyant la défaite de l'allié de son roi, et ne voulant pas qu'on crût qu'il était disposé à s'associer à la révolte que la sentence pouvait provoquer chez Henri VIII, affecta de dire à Cyfuentes, alors ambassadeur d'Espagne à Rome, qu'il était venu dans cette ville simplement pour éclairer le Saint-Père sur l'état des choses en Angleterre. Il annonça à l'envoyé espagnol que le monarque anglais était tout prêt à se soumettre : assertion mensongère, à laquelle les événements ne tardèrent pas à donner un démenti, car Henri VIII commença immédiatement à procéder contre la sentence papale. Il prorogea le Parlement, et il écrivit, en avril, à son agent Wallop, qu'il n'avait jamais eu la pensée de se soumettre à la décision du Saint-Siège.

Malgré la rupture qui s'opérait définitivement entre le pape et

Henri VIII, François Ier, tout en ménageant le Saint-Père, ne voulut pas briser avec le roi d'Angleterre, car il avait trop besoin de son appui contre l'Empire; il espérait en tirer un subside. Les négociations ne furent donc pas abandonnées par les agents des deux monarques, qui jouaient au plus fin. M. Friedmann nous expose, d'après les documents contemporains, ces vicissitudes diplomatiques, auxquelles se mêlèrent les tentatives de Henri VIII pour s'assurer, dans le nord de l'Europe, des auxiliaires moins exigeants que François Ier. Quant à Anne Boleyn, elle avait cessé d'être le conseiller écouté de Henri VIII pour la politique extérieure; elle était tout entière à sa vengeance contre Catherine et Marie, toujours inflexibles dans leurs refus. Elle accusait la faiblesse de son royal époux; elle le pressait de sévir sans pitié contre les deux princesses pour lesquelles la nation, malgré la contrainte à laquelle elle était soumise, manifestait encore une vive sympathie. Anne Boleyn ne se contenta pas des mesures de surveillance, plus rigoureuses que jamais, prises contre les deux prisonnières; elle insista pour qu'on la débarrassât de Catherine et de Marie, qui lui tenaient tête; elle songea même, pour mettre à exécution ses projets de vengeance, à profiter de l'absence de son époux, s'il était appelé sur le continent, où il devait avoir une nouvelle entrevue avec François Ier; car, en dépit de la mauvaise humeur qu'il lui témoignait au sujet des difficultés politiques qu'elle lui suscitait, elle comptait avoir, à ce moment, la régence du royaume. Elle déclarait à son frère que, quand elle serait régente, par suite du départ du roi, elle ferait punir de mort la désobéissance de Catherine, et comme lord Rochford lui représentait la colère qu'elle provoquerait chez Henri VIII, si elle se permettait d'agir sans avoir reçu ses ordres, elle répondit avec véhémence qu'elle ferait sa volonté, dût-elle être ensuite brûlée ou écorchée vive. C'est là du moins ce que rapporte Chapuis; mais, comme l'observe M. Friedmann, l'agent de Charles-Quint pourrait bien avoir exagéré ce que disait Anne Boleyn. On ne saurait toutefois admettre que, dans ce récit, tout soit supposé. Ce qui est certain, c'est que Henri VIII commençait à se fatiguer des accès de violence auxquels se laissait aller la femme qu'il avait mise sur le trône et, en garde contre ce caractère impérieux et dominant, il abandonna la pensée de lui confier la régence, pour le temps où il serait hors du royaume. Il fit plus. Ne voulant pas sans doute avoir à subir de nouveaux assauts d'Anne Boleyn, pour qu'il lui laissât la conduite des affaires intérieures, il renonça à l'entrevue avec François Ier, par lui pourtant si désirée. Une circonstance vint fort à propos lui fournir un prétexte de se dégager envers le roi de France et ne pas passer la Manche. Anne lui annonça

qu'elle était, une seconde fois, enceinte. Était-ce là une feinte imaginée en vue de rattraper une affection qui s'en allait, ou se persuadait-elle, tant elle le souhaitait, être encore devenue mère? On ne saurait prononcer. Quoi qu'il en soit, l'annonce de cette nouvelle, contrairement à son calcul, fournit à son époux une raison apparente pour ne pas quitter l'Angleterre, et il fit demander, en France, par lord Rochford, à Marguerite de Navarre, de prier François Ier de différer l'entrevue jusqu'au mois d'avril de l'année suivante, c'est-à-dire après l'accouchement d'Anne Boleyn, qu'il croyait réellement enceinte. Lord Rochford eut à donner pour raison que la reine d'Angleterre se trouvait dans un état qui ne lui permettait pas de voyager, et qu'elle serait désolée de ne point accompagner son époux et d'être ainsi privée de l'honneur de voir la reine de Navarre. François Ier s'empressa d'accéder à cette demande, car, de son côté, il ne tenait guère à avoir une entrevue avec un prince dont il condamnait la façon d'agir. Ainsi s'évanouirent les projets que la favorite couronnée avait caressés. Les choses tendaient de plus en plus à prendre en Angleterre une tournure qui ne lui était rien moins que favorable, et qui menaçait de ruiner complètement ce qui lui restait d'influence sur le roi. L'acquittement de lord Dacres, un de ses plus grands ennemis, que Henri VIII avait fait traduire devant la cour des Pairs, sous l'accusation de haute trahison, était un rude soufflet donné au monarque et à la reine par les lords, choisis pourtant tout exprès pour composer le tribunal. Dans le voyage que le couple royal fit, en divers comtés de l'intérieur du royaume, il ne rencontra qu'un accueil assez froid, malgré les efforts tentés pour chauffer l'opinion publique en faveur des deux augustes voyageurs. Henri VIII ne s'apercevait que trop que la majorité de ses sujets persistait à réprouver son divorce et voyait Anne Boleyn de mauvais œil. L'aveu que celle-ci dut lui faire qu'elle n'était pas enceinte mit fin à la déférence qu'il lui témoignait encore. Ses espérances de paternité évanouies, il fit immédiatement sentir à son épouse le mécontentement qu'il éprouvait, et il cessa de lui témoigner les égards et les bons sentiments qu'il avait affectés tant qu'il s'était imaginé qu'il aurait d'elle un héritier.

L'alliance anglaise était trop dans les intérêts de François Ier pour que le schisme de Henri VIII pût l'y faire dorénavant renoncer, tout impopulaire que cette alliance demeurait chez ses sujets. Le monarque français sacrifiait si bien l'Église catholique à sa politique dirigée contre l'Empire, qu'il se tournait du côté des princes luthériens d'Allemagne et cherchait des alliés dans ce pays, comme le faisait Henri VIII lui-même. Celui-ci tentait d'organiser à son profit une confédération des États du

Nord. M. Friedmann nous rapporte en détail les démarches que le roi d'Angleterre fit près des villes de Lubeck et de Hambourg, et les événements qui s'y sont rattachés. Il relate le rôle joué par Marcus Meyer, un ancien forgeron de Hambourg, qui s'était fait ensuite soldat et qui était passé du service du Danemark à celui de la ville de Lubeck, avec le grade de capitaine, homme entreprenant et peu scrupuleux. Marcus Meyer proposa à Henri VIII, qu'il vit en Angleterre, l'alliance de sa nouvelle patrie[1], ennemie de Rome. M. Friedmann nous raconte les exploits contre le Danemark de cet aventurier, qui prit, en mai 1534, le château de Trittau, succès qui fut suivi, le mois d'après, du débarquement de Christophe d'Oldenbourg dans l'île danoise de Seeland. Mais l'appui que Henri VIII donnait aux Lubeckois, dont les agissements déplaisaient aux princes protestants d'Allemagne, que François Ier s'efforçait de ménager, faisait repousser par celui-ci la politique que le monarque anglais adoptait sur les bords de la Baltique. Il blâma hautement son allié d'Angleterre. Charles-Quint chercha à profiter de cette zizanie, pour attirer à lui le roi de France. Un mariage aurait peut-être pu resserrer une alliance qui risquait de prendre fin. Henri de Nassau conseillait de donner la main de la jeune Marie Tudor au duc d'Angoulême, mais François Ier rejeta cette proposition.

En Angleterre, toutes ces intrigues et ces pourparlers, dans lesquels Henri VIII consumait son activité diplomatique, n'étaient pas faits pour ramener au parti d'Anne Boleyn ceux qui s'en étaient détachés. Ses adversaires, loin de se résigner aux faits accomplis, devinrent plus audacieux, et une conspiration dans laquelle l'Autriche avait les mains ne tarda pas à s'ourdir. Le péril devint alors imminent pour la parvenue couronnée, qui avait décidément perdu le cœur de son époux. Dix-huit mois de possession d'une femme, c'était bien long pour un amant aussi volage que le roi. Henri VIII avait pris une maîtresse dès le printemps de 1534; le fait est mentionné dans diverses pièces diplomatiques, mais elles ne donnent pas le nom de la belle dame qui était l'objet d'un nouveau caprice du roi. La disgrâce d'Anne Boleyn fut si complète qu'elle s'étendit jusqu'aux siens.

Au lieu d'accepter son sort, elle eut l'imprudence de laisser clairement percer la jalousie à laquelle elle était en proie. Elle essaya vainement de faire éloigner de la cour cette rivale; mais son époux se souciait peu de ses colères et de ses menaces. Il lui répondit dans les termes

[1] Marcus Meyer, qui avait été arrêté à Rye et conduit à Londres, convertit Henri VIII à l'idée d'une confédération entre l'Angleterre, Lubeck et le Danemark. (Voy. P. Friedmann, *ouvr. cité*, t. I, p. 240 et suiv.)

les plus insultants, lui rappelant ce qu'elle avait été, et lui déclarant que, si les choses étaient à recommencer, ce n'est pas elle qu'il prendrait pour femme. Or il se trouvait que la nouvelle maîtresse était du parti de Catherine, et, enhardie par l'amour qu'elle inspirait au roi, elle osa écrire à la princesse Marie de reprendre courage, l'assurant que les procédés dont on usait à son égard ne tarderaient pas à changer. Elle protesta près de la princesse du dévouement qu'elle portait à sa cause. Les courtisans n'avaient jamais eu de sympathies pour Anne Boleyn; ils la délaissèrent tout naturellement. Marie, au contraire, recevait de nombreuses marques de respect et d'attachement. A Richmond, qu'on lui avait assigné pendant quelque temps pour résidence (en octobre 1534), les ducs de Suffolk et de Norfolk se montrèrent à la tête de ceux qui vinrent lui présenter leurs hommages, et cela en face d'Anne Boleyn, arrivée de son côté pour voir sa fille Élisabeth, qui se trouvait également à Richmond. Cette fois, Anne Boleyn dut subir un affront qu'elle était impuissante à punir.

Le moment semblait favorable pour un retour de Henri VIII vers le pape. Clément VII était tombé dangereusement malade, et, à cette nouvelle, le roi d'Angleterre se hâta d'expédier à Rome Gregorio da Casale, afin de tâcher d'arracher du pontife mourant la révocation de la sentence par lui rendue. L'envoyé anglais demanda vainement à l'ambassadeur français près du Saint-Père de l'appuyer dans ses démarches; le représentant de François I[er] garda une prudente réserve. Clément VII mourut, sans avoir rien retiré, et Paul III lui succéda. Avant d'avoir ceint la tiare, lorsqu'il était encore le cardinal Farnèse, il s'était rangé du côté de Henri VIII, et cela donnait lieu d'espérer qu'il entrerait dans les voies de la conciliation, en ce qui concernait le conflit produit par la répudiation de Catherine et le mariage d'Anne Boleyn. Mais ce pape n'entendait pas renoncer à sa suzeraineté spirituelle sur l'Église d'Angleterre, et, s'étant abouché avec le cardinal de Lorraine, que la tenue du conclave avait amené à Rome, il fut arrêté entre eux que ce dernier se rendrait en Angleterre pour travailler à réduire Henri VIII à l'obéissance. Da Casale, de son côté, s'imaginait qu'on arriverait à un arrangement. S'il en avait été ainsi, Anne aurait fait les frais de la réconciliation, car le roi ne tenait plus à elle. Fort à propos pour la cause de cette parvenue couronnée, la bienveillance de François I[er] lui revint, sa politique n'étant plus à ce moment de soutenir Catherine. Ce monarque avait comme laissé ouvert le protocole des négociations entamées depuis longtemps, tant avec Charles-Quint qu'avec Henri VIII et le Saint-Siège. Il songeait à faire épouser la fille de

Catherine à son fils, le Dauphin. Or Charles-Quint ne pouvait qu'être opposé à un tel hymen, qui aurait eu pour conséquences, après la mort de François Ier, de réunir les deux couronnes de France et d'Angleterre. Pour triompher des résistances de l'Empereur, François Ier avait plus que jamais besoin de marcher d'accord avec Henri VIII et d'empêcher un rapprochement entre l'Angleterre et la maison d'Autriche, rapprochement auquel le mariage de Henri VIII avec Anne Boleyn formait le plus puissant obstacle. François Ier envoya en Angleterre l'amiral Chabot, qui semble avoir eu pour mission de retenir Henri VIII dans l'alliance française, en lui montrant combien son maître lui restait fidèle. Il en donna pour preuve le refus opposé par celui-ci aux propositions avantageuses que lui adressait Charles-Quint. Chabot devait aussi travailler en faveur du mariage de Marie et du Dauphin. Mais l'ambassadeur n'atteignit pas le but qu'il visait. Henri VIII s'était tellement engagé dans le schisme, qu'il lui était presque impossible de reculer. Il venait de se déclarer le chef de l'Église anglicane, en imposant à ses sujets l'acte de suprématie. Il ne put donc s'accorder avec l'amiral, qui n'eut pas non plus à se louer d'Anne Boleyn. Aussi, après s'être retiré, Chabot donna-t-il à Chapuis, l'ambassadeur impérial, des témoignages d'amitié qui montrèrent à celui-ci que la France et l'Angleterre avaient cessé de s'entendre. Toutefois, le secrétaire en chef de l'ambassade française, Palamède Gontier, trouva près de Henri VIII, qui le présenta à Anne, un meilleur accueil que l'amiral. Il ne s'agissait plus en ce moment, il est vrai, de Marie, mais d'Élisabeth, qu'on songeait à fiancer au duc d'Angoulême. Gontier avait aussi à régler, entre les sommes dues par la France au monarque anglais, celles auxquelles celui-ci devait consentir à renoncer. Quoique les conseillers du roi d'Angleterre se fussent montrés moins disposés que lui à accueillir les demandes de François Ier, on put croire que les choses s'arrangeraient, si toutefois, comme on s'en flattait encore à la cour de Henri VIII, Paul III revenait sur la sentence rendue par son prédécesseur.

Les ennemis d'Anne Boleyn étaient, de leur côté, pleins de confiance dans la réussite de ce qu'ils machinaient contre elle; car Henri VIII, de plus en plus fatigué des scènes de jalousie que lui faisait son épouse, parlait de la répudier. Les demandes excessives de François Ier étant repoussées par le monarque anglais, le bon vouloir de la France menaçait maintenant de faire défaut à Anne, et elle était tourmentée par de vives appréhensions. Henri VIII ne persista pas dans ses velléités de divorce; il céda aux observations de ses conseillers, qui lui représentaient les nouveaux dangers que créerait la répudiation d'Anne et les difficultés

qui surgiraient infailliblement, à cette occasion, en Angleterre comme à Rome. Si Cromwell persistait à défendre la reine, les ennemis de celle-ci n'abandonnaient rien de leurs projets. Ils continuèrent à comploter ou au moins à intriguer contre elle. Le parti des mécontents se grossissait et redoublait d'activité; il se tourna vers l'Espagne, et trouva un coopérateur dans Chapuis. Une maladie dont faillit mourir Cromwell était venue accroître leurs espérances. Mais Henri VIII leur opposa des mesures plus répressives que celles qu'il avait antérieurement prescrites; elles étaient dirigées contre ceux qui refusaient de se soumettre à la suprématie spirituelle qu'il avait usurpée, et qui combattaient la réforme religieuse dans la voie de laquelle il entrait. Il avait lancé une proclamation menaçante pour les papistes. Le prieur des chartreux venait d'être puni de mort; un pareil sort attendait le vieil évêque de Rochester, Fisher, que le pape avait récompensé de sa fidélité au Saint-Siège, par le chapeau de cardinal, et l'ex-chancelier Thomas Morus, qui marcha si courageusement au martyre. Ces mesures violentes produisirent sur le continent une impression fâcheuse, et aliénèrent à Henri VIII tous les cœurs généreux. Elles contribuèrent à faire échouer les conférences qui s'étaient ouvertes entre les commissaires de ce prince et ceux de François Ier.

La cour de France se montrait de plus en plus sympathique à Marie Tudor, que son père s'entêtait à regarder comme une bâtarde et qui était retenue prisonnière par raison d'État. D'autre part, Paul III répondait de moins en moins à ce qu'on avait espéré de lui, pour ce qui touchait à l'annulation du mariage de Catherine. Il donnait hautement son approbation à la résistance de Fisher et de Morus. Henri VIII vit là un défi qui lui était lancé, et il ordonna que les deux infortunés fussent exécutés. Il acheva ainsi de susciter contre lui l'indignation des princes du continent, loin de les faire trembler par ses fanfaronnades d'énergie et de sévérité. François Ier s'exprima à son sujet en termes fort durs, parlant à sir John Wallop, l'ambassadeur anglais; et les ministres de ce prince condamnèrent plus hautement encore la conduite du roi d'Angleterre.

Le pape fut exaspéré. Il s'apprêtait à déposer le monarque hérétique, en faveur duquel les cardinaux français n'osaient plus intercéder. Du Bellay ne s'occupa, près du Saint-Siège, qu'à excuser son maître, François Ier, d'avoir soutenu Henri VIII, qui répondait si mal à ce qu'il avait fait pour lui. Il n'est pas jusqu'aux luthériens d'Allemagne qui ne réprouvassent la tyrannie religieuse du roi d'Angleterre, toute contraire à leurs principes : car ce n'était pas l'autorité des princes séculiers, mais

IMPRIMERIE NATIONALE.

celle de l'Écriture sainte, qu'ils voulaient substituer à la souveraineté du Saint-Siège. Condamné de tous côtés, Henri VIII en fut réduit à se défendre par des mémoires, qu'il composa tour à tour à l'adresse des catholiques et des protestants. La déposition du monarque rebelle au Saint-Siège fut décidée, à Rome, dans un consistoire secret. Mais l'exécution de cette grave mesure fut arrêtée par les embarras qu'elle menaçait de soulever. Paul III avait à ménager le tout-puissant Charles-Quint, auquel ses agents représentèrent les sérieuses difficultés qu'entraînerait, pour l'élévation de Marie Tudor au trône d'Angleterre, la sentence papale. Aucun prince n'était disposé à se faire l'exécuteur de l'anathème lancé par le Saint-Siège, et les bulles de déposition du monarque anglais ne furent pas publiées.

Cependant Henri VIII n'avait pas réussi à constituer l'alliance des États du Nord, sur laquelle il comptait, et son union avec Lubeck n'aboutit à rien de définitif. Chrétien II travailla à détacher le monarque anglais des Lubeckois, et il lui envoya un ambassadeur, Peter Schwaben, pour lui faire les propositions les plus avantageuses en ce sens. L'ambassadeur danois ne trouva pas à la cour d'Angleterre un accueil favorable, et il dut se retirer sans avoir obtenu une réponse catégorique. D'un autre côté, Marcus Meyer, qui s'était rendu maître du château de Warberg, offrait à Henri VIII de le remettre entre ses mains. Mais les succès de Chrétien II tendaient à prolonger la lutte.

Henri VIII, attiré tour à tour vers l'un ou l'autre des belligérants, essaya de se faire accepter comme médiateur. Ce fut en vain. Les ennemis de Lubeck l'emportèrent finalement dans cette guerre, où l'Angleterre se serait engagée sans grand profit; et, là encore, les espérances du monarque anglais s'évanouirent. Il en voulait tellement au pape, qu'il ne songeait plus qu'à soulever les populations contre le Saint-Siège. En cela, il contrariait les vues de François Ier, qui s'efforçait de réconcilier les luthériens allemands avec Rome. Cependant, malgré ce désaccord, le roi de France cherchait toujours à se maintenir dans l'alliance de l'Angleterre, car elle lui était plus nécessaire que jamais, en présence de l'éventualité d'une nouvelle guerre avec l'Espagne. Il envoya à Londres son ancien ambassadeur, Dinteville, pour resserrer cette alliance et obtenir du monarque anglais un subside, si la guerre éclatait. De plus, il n'avait pas abandonné le projet de faire épouser au Dauphin Marie Tudor, malgré les objections que soulevait, surtout de la part de Henri VIII, un tel hymen. En effet, il eût été indispensable, pour réussir, d'apaiser préalablement le courroux de Paul III contre le monarque anglais, qui était à son comble.

Ce pape, s'il n'avait pas lancé les bulles de déposition, avait au moins envoyé aux princes chrétiens des brefs, pour leur enjoindre de cesser toute relation avec Henri VIII. François Ier, qui avait reçu cette injonction papale, ne s'était pas mis en disposition d'y obtempérer; loin de là, il fit aviser par son ambassadeur le roi d'Angleterre du bref qu'il avait reçu et du danger auquel l'exposait le souverain pontife d'avoir la guerre avec l'Empereur, s'il soutenait les Anglais. Il insista sur cette considération pour obtenir de Henri VIII les subsides dont il avait grand besoin. Mais celui-ci, malgré la position critique où il s'était mis, éconduisit le monarque français. Il ne voulut pas sortir de la voie périlleuse où il s'était graduellement engagé, malgré le mécontentement qui se manifestait de plus en plus chez ses sujets.

La politique du roi inquiétait les Anglais, qui redoutaient, pour leur trafic, l'interruption des bonnes relations avec le continent et les malheurs que pourrait causer une guerre religieuse. Déjà le commerce était fort en souffrance; de plus, la récolte avait été presque nulle, et la misère était extrême. Anne Boleyn, accusée d'avoir été surtout la cause originelle des maux qui frappaient la nation, était devenue impopulaire au dernier point, et Marie Tudor bénéficiait de cette impopularité. Malgré l'antipathie qui subsistait en Angleterre contre les Français, on en était venu dans ce pays, par désir d'assurer la paix, à ne pas repousser le projet que nourrissait François Ier, le mariage de cette princesse avec le Dauphin. Henri VIII, s'il s'était dégoûté d'Anne Boleyn, n'en gardait pas moins ses préférences de père pour la jeune Élisabeth, et il demeurait fort opposé à reconnaître la fille de Catherine pour son héritière légitime, car cette reconnaissance eût été la condamnation de tout ce qu'il avait fait dans la question du divorce. Les ambassadeurs français, qui savaient que Marie voyait de bon œil le mariage à la conclusion duquel ils avaient pour mission de travailler, sollicitèrent la faveur d'être admis près d'elle. Leur requête fut repoussée, et Henri VIII ne leur permit que de rendre visite à son autre fille, Élisabeth. C'était le moment où Marie gagnait en popularité tout ce qu'avait perdu sa marâtre. Le vide se faisait de plus en plus autour d'Anne Boleyn, qui se voyait abandonnée par ceux sur lesquels elle aurait dû le plus compter. Lady Rochford même passa du côté des adhérents de Marie, et tout cela soutenait l'espoir des ambassadeurs français d'arriver à faire conclure le mariage par eux si désiré; mais ils eurent l'imprudence de trop afficher leurs prétentions. Ils trouvaient dans Cromwell un adversaire résolu, qui opposa à leur proposition celle d'un mariage entre la jeune Élisabeth et le futur Philippe II. Il s'était converti à l'idée d'une alliance

avec l'Espagne. La situation devenait de plus en plus périlleuse pour l'Angleterre. Le pape faisait tous ses efforts pour ameuter l'Europe contre Henri VIII et le mettre aux prises avec une coalition redoutable. Le monarque anglais revint alors à la pensée de conjurer le danger, en renvoyant la femme qu'il avait placée sur le trône. Il comprenait que ce serait là un moyen de sortir des difficultés qui s'amassaient autour de lui. Ce moyen était presque le seul qui lui restât, si un événement fortuit ne lui fournissait pas une autre solution, moins dommageable pour son amour-propre. Cet événement fut la mort de Catherine. Elle semblait en effet devoir mettre fin aux plus graves embarras et écarter bien des périls. Henri VIII et Anne Boleyn l'avaient vivement souhaitée. Ceux qui restaient fidèles à la parvenue couronnée, Cromwell à leur tête, firent les mêmes vœux et ne les cachèrent pas. Ce n'était pas seulement l'infortunée princesse espagnole dont le couple royal avait hâte d'être débarrassé, c'était encore la jeune Marie, à laquelle Henri VIII ne donnait plus le moindre signe d'affection, et qu'il en était venu à appeler *sa pire ennemie*. Aussi traitait-on, par ses ordres, la mère et la fille comme de véritables captives, et ceux, en fort grand nombre, qui, sur le continent et en Angleterre, s'intéressaient à elles, manifestaient des appréhensions sur le sort qui leur était réservé. Comme nous l'apprend Chapuis, ils redoutaient un crime, dont ils ne jugeaient pas Anne Boleyn éloignée, se fondant sur la façon dont celle-ci s'exprimait en parlant des prisonnières, objets de sa haine implacable. Henri VIII ne devait pas inspirer moins de défiance. Il venait de donner bien des preuves du mépris qu'il avait de la vie d'autrui, de l'esprit de vengeance cruelle auquel il se laissait aller contre ceux qui résistaient à sa tyrannie[1]. Il pouvait d'ailleurs céder aux suggestions de celle qui n'avait plus son amour, mais qui était, pour ce qui touchait à Catherine et à Marie, en communauté de sentiments avec lui. M. Friedmann a exposé les motifs qui pouvaient pousser Henri VIII et Anne Boleyn à se défaire d'une princesse qui était pour eux à la fois un remords et un obstacle, qui faisait appel aux princes étrangers et qui ne cessait de réclamer la protection de

[1] C'est ici le lieu de rappeler, à côté des supplices de Thomas Morus, du cardinal Fisher et de Haughton, prieur des chartreux, trois véritables martyrs, d'autres exécutions non moins odieuses. Henri VIII fit prononcer de nombreuses condamnations à mort contre des malheureux qui n'avaient commis d'autre crime que de se refuser à reconnaître la suprématie spirituelle de l'orgueilleux monarque. Il ne se borna pas à faire payer de la vie la désobéissance à cette sorte de papauté qu'il s'arrogeait; il voulut encore ajouter à la peine capitale des raffinements de cruauté et l'emploi de la torture, qu'avait jusqu'alors repoussé la législation anglaise. Un historien anglais, M. Froude, qui a essayé,

son neveu Charles-Quint. Catherine demeurait confinée, par ordre du roi, à Kimbolton, sous une étroite surveillance. Elle se plaignait d'être ainsi détenue dans un lieu humide et froid, préjudiciable à sa santé. Henri VIII n'en montrait aucun souci. Au contraire, informé qu'elle était tombée malade, il en parut fort aise et exprima sans détours l'espoir de voir prochainement mourir son ancienne épouse. Le mal prit une extrême gravité au commencement de décembre 1535. L'affection dont souffrait Catherine était arrivée à l'état aigu; et cette princesse fut regardée comme étant en danger de mort. Cependant du mieux se manifesta, et l'on put croire, un instant, qu'elle allait se rétablir. Mais dans les derniers jours du mois une rechute se produisit, et elle fut mortelle. Chapuis demanda l'autorisation de voir Catherine. Henri VIII, qui avait d'abord refusé cette permission, car il cherchait à écarter de Kimbolton tous ceux qu'il pensait être favorables à la prisonnière, finit cependant par l'accorder, et le ministre de Charles-Quint fut introduit, non sans peine, près de la malade. Il nous a raconté l'entretien qu'il eut avec elle. Catherine acceptait volontiers les conseils et les consolations de Chapuis. Le bien que lui fit cette entrevue fut de courte durée. Elle sentait sa fin approcher, et elle expira le 7 janvier 1536. A l'annonce de cette mort, Henri VIII et Anne Boleyn témoignèrent une joie cynique. Il n'en eût pas fallu davantage à ceux qui détestaient le monarque anglais et la femme qu'il avait élevée au trône, pour leur faire soupçonner qu'ils étaient les auteurs de cette mort; quelques circonstances parurent confirmer leurs préventions. Quoique le médecin espagnol que la prisonnière avait attaché à sa personne, de Lasco, et l'évêque de Llandaff, une autre de ses créatures, eussent demandé à assister à l'embaumement de Catherine, on se hâta de procéder, en leur absence, à cette opération, qui fut exécutée par des gens à la dévotion du roi et d'Anne Boleyn, et le corps fut ensuite enfermé dans un cercueil de plomb. Pour Chapuis, c'est là une preuve que Henri VIII redoutait que l'autopsie ne fît paraître, aux yeux du médecin et du prélat, des signes accusateurs, et il raconte que de Lasco inclinait à croire à un empoisonnement. Toutefois ce médecin avouait qu'il

de nos jours, de réhabiliter par certains côtés Henri VIII, n'a pas passé sous silence ses atrocités révoltantes; elles prouvent sans réplique que ce prince, qui pour réformer l'Église excitait les plus mauvaises passions, était bien capable de faire empoisonner la femme dont il ne voulait plus. Les panégyristes de la réforme anglicane ont, pendant longtemps, jeté un voile sur les crimes de Henri VIII; l'impartialité contemporaine nous les fait voir aujourd'hui dans toute leur horreur. (Voyez à ce sujet le spirituel article de M. Augustin Filon, intitulé : *Les Historiens anglais, J.-J.-A. Froude*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1er septembre 1887, p. 68 et suivantes.)

n'avait pas reconnu dans le cours de la maladie des symptômes de nature à confirmer le fait d'un pareil crime. Mais, disons-le, son appréciation n'a pas grande valeur. On sait dans quelle ignorance la médecine était, au XVI[e] siècle, de l'anatomie pathologique et les idées fausses et ridicules qu'on proposait alors pour expliquer l'altération des viscères observée dans un cadavre [1].

Les médecins espagnols étaient, en ce temps-là, encore plus ignares que ceux dont la fausse science avait crédit dans d'autres pays, et l'on peut s'en convaincre par la manière dont fut traitée, dans sa dernière maladie, Élisabeth de Valois, que l'on a accusé son mari Philippe II d'avoir fait empoisonner [2]. Il est à objecter, contre ce qu'admet Chapuis, qu'il eût été malaisé à Henri VIII et à Anne Boleyn de faire prendre à Catherine un poison, qui devait être lent, puisque l'infortunée princesse demeura plus d'un mois malade.

Le médecin espagnol surveillait certainement tout ce qui était administré à la pauvre reine, et l'apothicaire auquel on recourait était son homme de confiance. En réalité, on ne rapporte, à l'appui de cet empoisonnement, que des on-dit et des cancans. L'histoire d'un poison envoyé d'Italie par Gregorio da Casale, et qui aurait été administré à Catherine, est dénuée de toute vraisemblance. Chapuis lui-même, qui tient si fort pour un empoisonnement, n'ose s'y arrêter. Le fait le plus probable, c'est que Catherine succomba à une affection du cœur que les chagrins avaient déterminée, tout au moins aggravée. C'est en cela seulement que le monarque anglais et son ancienne maîtresse peuvent être accusés d'avoir été les auteurs de sa mort. Impatients de voir finir son existence, ils se gardèrent bien de rien faire qui pût arrêter son mal.

La majorité, mieux éclairée, crut simplement que Catherine avait succombé à des peines morales. L'hydropisie dont Henri VIII assurait qu'elle était atteinte [3] est, comme on sait, symptomatique de diverses lésions du cœur [4]. Ce que disait de Lasco des symptômes qui annoncèrent la crise

[1] On en peut notamment citer comme preuve le procès-verbal de l'autopsie de Henri I[er] de Condé, mort à Saint-Jean-d'Angely, le 5 mars 1588, et qui, assurait-on, avait été empoisonné par sa femme, Charlotte de la Trémoille.

[2] Voir à ce sujet ce que dit de la maladie d'Élisabeth de Valois, et de celle de l'Infant Don Carlos, M. H. Forneron, *Histoire de Philippe II*, nouvelle édition, t. II, p. 105 et 140 et suiv. Cf. ce que j'ai rapporté ici même, en rendant compte de l'ouvrage de M. Forneron, *Journal des Savants*, octobre et décembre 1883, p. 548, 673.

[3] Voir ce que rapporte Chapuis, qui ne croyait pas toutefois à cette maladie. Friedmann, t. II, p. 139.

[4] L'hydropisie dépend souvent d'une affection organique du cœur, telle que, par exemple, l'insuffisance aortique, l'hypertrophie avec complications, etc.

que Catherine eut en décembre ne va pas à l'encontre de notre opinion. L'effet fâcheux qu'eut sur la malade l'usage de cette bière du pays de Galles, où le médecin espagnol imaginait qu'on avait pu verser un venin dont il ne connaissait ni la composition ni l'effet, peut s'expliquer par le danger qu'a, pour les hydropiques, l'emploi de boissons très froides[1]. Bref, quel qu'ait été le véritable caractère du mal qui emporta Catherine, il ne s'offre pas comme ayant été la conséquence d'un empoisonnement.

Si cette mort déplorable fit soupçonner par quelques-uns Henri VIII de meurtre, elle le délivra, en revanche, des plus graves embarras, et le sauva d'une humiliante rétractation, qu'il eût peut-être été contraint de faire pour en sortir. Mais, à l'encontre de ce dont elle s'était flattée, Anne Boleyn ne fut pas, par cet événement, raffermie sur le trône; au contraire, son époux n'eut plus besoin de se donner tort dans l'affaire du divorce, pour s'affranchir d'une union qui n'était plus pour lui qu'une chaîne.

Alfred MAURY.

(*La fin à un prochain cahier.*)

Le Mystère des Trois Doms, joué à Romans en MDIX, *publié d'après le manuscrit original, avec le compte de sa composition, mise en scène et représentation, et des documents relatifs aux représentations théâtrales en Dauphiné du* XIVe *au* XVIe *siècle, par feu Paul-Émile Giraud, ancien député, ancien correspondant du Ministère de l'instruction publique, et Ulysse Chevalier, chanoine honoraire, membre non résidant du Comité des travaux historiques.* Lyon, librairie ancienne d'Auguste Brun, MDCCCLXXXVII, in-4°, CXLVIII et 928 pages.

Le *Mystère des Trois Doms* n'était pas absolument inconnu. En 1787, un habitant de Romans, qui en avait lu le manuscrit, en donna dans les *Affiches du Dauphiné* une analyse sommaire et une appréciation suivant

[1] Voir ce qui est dit dans Friedmann (t. II, p. 161) de l'effet attribué par le médecin espagnol à cette cervoise du pays de Galles.

le goût du temps. En 1848, M. P.-É. Giraud imprima, d'après un manuscrit qu'il possédait et qu'il donna plus tard à la Bibliothèque nationale, le compte des dépenses occasionnées par ce mystère, document d'une grande valeur, souvent utilisé depuis par les historiens de notre ancien théâtre. Mais l'œuvre même ne se retrouvait plus. En 1881, le manuscrit en fut découvert dans un grenier à Romans; M. Giraud l'acheta et se mit aussitôt en mesure de le publier, en s'adjoignant pour ce travail M. le chanoine Ulysse Chevalier, bien connu par son utile *Répertoire des sources historiques du moyen âge*. Laissons un moment la parole à ce dernier, qui s'exprime ainsi dans le touchant épilogue de son introduction : « La moitié à peine de ce volume était imprimée quand son principal auteur s'est paisiblement éteint, le 30 septembre 1883, plein de jours et de bonnes œuvres... L'édition du Mystère a été terminée avec un soin pieux par un disciple de M. Giraud; jaloux de faire bénir par tous les érudits la mémoire de son maître vénéré, il a enrichi le volume d'un ample appendice et des documents nécessaires. » La reconnaissance des érudits s'adresse également, pour cette belle et importante publication, à celui qui l'a rendue possible et inaugurée et à celui qui l'a si consciencieusement achevée.

Le *Mystère des Trois Doms* n'est pas un chef-d'œuvre, tant s'en faut; mais il fournit un intéressant spécimen de ce qu'était la littérature dramatique dans une ville de second ordre d'une province reculée au commencement du XVIe siècle. Si, au lieu de lire ce texte simplement pour l'acquit de sa conscience, comme le fait un philologue ou un historien de nos jours, on le fait revivre tel que l'entendirent les bourgeois de Romans et les spectateurs accourus de toutes parts en 1509; si on se l'imagine récité, sur un théâtre élevé à grands frais pour cette occasion seulement et orné avec magnificence, par les principaux personnages civils et ecclésiastiques de la ville[1]; si on l'accompagne de la musique qui s'y faisait entendre; si on reconstruit, sur les trois côtés libres de la place entourant l'immense parterre, les loges édifiées exprès et occupées

[1] La liste des acteurs qui remplissent les différents rôles est jointe à la copie. On y remarque que tous les rôles de femmes (sauf celui de Proserpine) sont tenus par des femmes, ce qui passait pour un fait extrêmement rare; M. Chevalier a donné dans une note (p. CXVII) trois autres exemples de cet usage, qui paraît au contraire avoir été normal dans la région dauphinoise. Le long rôle de « Poudrefine », l'amie des tyrans, contient quelques passages grossiers, un même vraiment obscène : il est curieux de savoir qu'il était joué par « la Glaude, femme maistre Joffrey Vacher et filhe de Girard Chasteing », c'est-à-dire par une dame appartenant aux meilleures familles de la bourgeoisie (son père avait même été anobli une quinzaine d'années auparavant).

par tout ce qui, dans la ville et aux environs, avait eu le moyen de les payer; si l'on songe qu'il s'agissait d'honorer les trois saints, Séverin, Exupère et Félicien, protecteurs de la ville, dont les châsses, apportées de leur église, figuraient sur le devant de la scène, et cela au lendemain d'une peste qui avait décimé Romans et n'avait été arrêtée que par leur intercession; si l'on se figure ce spectacle, où l'admiration, la pitié, le rire, l'édification, la terreur, se succédaient et se mêlaient, prolongé pendant trois jours consécutifs, on se dira qu'après tout il y avait là une manifestation qui, au point de vue de l'intensité et de la richesse de la vie matérielle et morale du temps et du lieu où elle s'est produite, a le droit de provoquer chez nous un tout autre sentiment que le dédain. Il y a, aujourd'hui, un théâtre à Romans : j'ignore quelle troupe le dessert et ce qu'on y joue; mais à coup sûr ni l'esprit municipal, ni l'émulation au bien, ni cette partie supérieure des aspirations humaines qu'on a nommée la catégorie de l'idéal, ni le sens artistique, n'y trouvent aucune occasion de se produire et de s'exalter qui soit comparable à celle que leur offrait, il y a près de quatre siècles, l'œuvre du chanoine Pra et de ses collaborateurs, les bourgeois d'abord et le chapitre, puis le machiniste, le peintre, les musiciens, les costumiers, les acteurs. Rien dans notre vie actuelle ne saurait donner une idée, même aux habitants des capitales, de ces grandes fêtes des yeux, des cœurs et des esprits, où tous prenaient part avec la même naïveté et la même ardeur. Dans le grand sentiment commun qui remplissait toutes les âmes, les faiblesses, les pauvretés, les bizarreries de tout genre, disparaissaient, emportées comme par un torrent d'émotion, de joie, de ferveur et de fierté patriotique. De ce feu d'artifice, éblouissant quoique grossier, il ne nous reste qu'une maigre et noire carcasse; elle doit seulement nous aider à reconstruire en imagination ce qu'elle a soutenu, à rallumer ce qui l'a enveloppée d'un éclat éphémère; vouloir lui demander les plaisirs délicats, les impressions profondes que nous procurent les œuvres d'art serait absolument injuste et ne prouverait que notre absence de sens historique. Admirons plutôt ce que pouvaient faire en se réunissant, sous le règne de Louis XII, dans une petite ville du Dauphiné, et rien qu'avec des ressources provinciales, l'amour-propre municipal, la piété, et le goût, alors dans toute sa force, des représentations dramatiques à l'usage du peuple entier.

Le compte qu'a publié M. Giraud, et dont une nouvelle édition est jointe au présent volume, permet de suivre dans toutes ses phases l'histoire du mystère de Romans, depuis sa première conception jusqu'au solde des dernières dépenses qu'il occasionna. Cette histoire,

M. Chevalier l'a faite avec beaucoup de soin d'après ce document, et il est inutile de la refaire après lui. Je signalerai seulement ce qui se rapporte à la partie proprement littéraire de la tâche. Ce fut au mois de juillet 1508 qu'on s'occupa sérieusement des moyens d'exécuter le vœu fait quatre ans auparavant, et de représenter, à la Pentecôte de 1509, un «jeu des trois martyrs». On n'avait que dix mois devant soi : il fallait se hâter. Il paraît qu'il ne se trouvait à Romans personne qui fût capable d'écrire le «livre» dont on avait besoin. On s'adressa au chanoine Siboud Pra, de Grenoble, qui, comme le conjecture notre éditeur avec beaucoup de vraisemblance, était déjà connu par des travaux de ce genre. On lui promit 150 florins, plus 12 florins par mois pour sa dépense et celle de son clerc. Il accepta et vint s'installer à Romans. Ayant divisé son sujet — sujet peu intéressant et fort banal — en trois journées, il se mit aussitôt à l'œuvre, et alla vite en besogne. Mais tout ne marcha pas aussi facilement qu'il l'aurait souhaité. On avait nommé pour surveiller son travail neuf «commis», bourgeois ou chanoines, qui lui donnèrent bien du fil à retordre. Ils eurent une première séance, accompagnée, suivant l'usage, d'une «colacion», dès le 15 août, où ils «visitarent se que monsieur le chanoyne Pra avoyt fet o livre du premier jour». Il paraît qu'ils furent déçus dans leur attente, car le même jour «fut conclus par les commis d'aler a Vienne pour amener mestre Chivallet pour estre coajuteur avesque ledit chanoyne Pra pour fere le livre des Troys Martirs.» Maître Claude[1] Chevalet était un «fatiste[2]» alors célèbre; outre plusieurs œuvres qui sont sûrement de lui ou lui sont attribuées avec vraisemblance, mais qui sont perdues[3], il a écrit le mystère de *Saint Christophe*, une des

[1] C'est notre éditeur qui lui a restitué ce nom, d'après des documents authentiques.

[2] Ce mot singulier, très employé au XV[e] et au XVI[e] siècle, à côté de son sens ordinaire d'auteur de pièces de théâtre et surtout de farces, paraît avoir eu celui de «faiseur» en général, en sorte que la forme la plus authentique serait *faitiste;* le plus ancien exemple connu, qui appartient à Eustache Deschamps, donne *faititre;* plus tard on trouve *factiste* et *fatiste;* voyez le *Dictionnaire* de M. Godefroy. Pasquier et Borel (*Trois Doms*, p. 601, n. 2) le tirent du grec φατίζω, qui signifie, non pas «feindre», mais «dire» et «propager un dire»; c'est fort peu probable; mais la formation de *faitiste* de *fait* ne s'explique pas bien, non plus que la forme *fatiste* ni la restriction si particulière du sens.

[3] Ce qui devait le désigner surtout aux Romanais, c'était un mystère (perdu) des trois saints patrons de Valence, Félix, Fortunat et Achilles, fait à la requête des habitants de cette ville et représenté en 1500. M. Chevalier pense qu'il était aussi l'auteur du jeu des saints Phocas et Zacharie, patrons de Vienne, représenté en 1508.

œuvres les plus curieuses de notre vieux théâtre chrétien, qui fut imprimé peu après sa mort.

Chevalet suivit à Romans le messager qui l'avait invité, mais, hélas! les bourgeois romanais durent se passer de sa précieuse collaboration; le compte porte, au 25 août : « Payé a mestre Chivallet, fatiste de Vienne, tan pour sa venue que pour son retour, pour ce qu'ilz ne volit pax besognier avec ledit chanoyne Pra, I fl. VIII s. » Il est probable qu'on n'avait pas parlé à Chevalet, en l'engageant à venir, du traité déjà conclu avec Pra, et qu'il trouva au-dessous de sa dignité d'être le « coajuteur » d'un autre. Pra le vit sans doute s'éloigner avec satisfaction; mais il n'était pas au bout de ses peines. « A mesure qu'un livre était achevé, les commissaires s'assemblaient à la maison de ville, et là le chanoine Pra leur en donnait connaissance. C'était ce qu'on appelait *visiter le livre*. Ces *visites* furent assez répétées et accompagnées sans doute de nombreuses observations critiques, car nous voyons un article de dépense, le 28 janvier, pour relever *plusieurs fautes au livre du second jour*, et, vers la fin de février, des séances où l'on a vaqué *jours et nuits* pour *adresser les livres du jeu*, c'est-à-dire pour y opérer les changements et les rectifications nécessaires. . . . . Les corrections qu'on fit subir au manuscrit furent telles, qu'il fallut le recopier en entier et refaire les rôles des trois jours; il fut alloué à Pra, indépendamment de ses honoraires, une somme de 9 florins, juste rémunération de ce surcroît de travail. » Dès avant cette dernière réunion, on avait distribué les rôles entre les acteurs, et commencé les « recors » ou répétitions; du 23 décembre 1508 au 29 avril 1509 on en fit onze, toujours dans la salle de l'officialité, que l'official, « messire Charles Velheu », avait mise à la disposition des joueurs, ayant lui-même pris un rôle. Enfin, le 7 mai, le lendemain de la « montre » ou premenade à cheval de tous les acteurs, au nombre de cent environ, qui avaient émerveillé la ville par la richesse de leurs accoutrements, eut lieu le dernier « recort ». Mais ceux qui faisaient les quatre « tyrans » ou bourreaux, gros personnages de la ville, n'étaient pas satisfaits de leurs rôles, et l'un d'eux, « noble Estienne Combez », fut envoyé à Vienne « pour fere radouber les roles dez quatre tirans ». Nous avons le compte de ses dépenses, et il en ressort qu'on s'adressa encore à « mestre Chevallet », qu'on regrettait sans doute toujours; il voulut bien cette fois faire les retouches qu'on lui demandait, cette demande ne pouvant que le flatter, et son travail se faisant loin du chanoine Pra. Moyennant six repas que lui offrit Étienne Combez, et 7 florins 2 sous et demi qu'il lui paya, Chevalet donna au rôle des quatre tyrans toute l'ampleur qu'on souhaitait. Combez cepen-

dant, qui jouait lui-même le premier tyran, Brisebarre, voulut profiter personnellement de l'occasion, et, moyennant un teston (que la ville lui remboursa d'ailleurs), il fit « rabilher son rosle particulier en aulcun passage ». Il est bien probable, comme le dit l'éditeur, que nous pouvons déterminer dans le texte que nous avons ce qui appartient à Chevalet : les passages qu'il a ajoutés ou changés sont, dans le manuscrit, écrits en marge ou sur des feuillets intercalés, et d'une autre main que celle du juge Louis Perrier, qui a transcrit le reste [1]. Le célèbre *fatiste* ne s'est pas borné au rôle des tyrans : il a amplifié un assez grand nombre d'endroits, et a notamment ajouté des morceaux comiques (ainsi un dialogue de pauvres, vers 4782-5029, avec des mots d'argot), ou au contraire des tirades emphatiques mises dans la bouche des princes, des effusions douloureuses attribuées aux parents des martyrs et rédigées en rimes batelées ou en petits vers sautillants, un rôle presque entier (celui du page qui voit les tyrans engloutis par l'enfer et en rapporte à leur maître la terrifiante nouvelle), etc. Dans les scènes des tyrans, il a introduit quelques rodomontades de plus. En certains endroits, il semble avoir voulu simplement corriger le style. Quelque attention que nous y apportions, d'ailleurs, il faut bien l'avouer, il nous est impossible de distinguer le style de Chevalet de celui de son rival, ni de discerner les qualités qui faisaient préférer l'un à l'autre par les Romanais. C'est des deux côtés la même rhétorique vaine et creuse ou la même trivialité, souvent l'une et l'autre ensemble. Voici, par exemple, suivant toute vraisemblance, le couplet que Pra avait rimé pour Brisebarre dans la première scène où paraissent les tyrans :

Au parfont puys du gouffre tenebreux
Du mont Ethna, ardant et venimeux,
La fut produitte mon horrible origine,
Lorsque Pluton, detestable et ydeux,
En Flegeton, se fleuve malheureux,
Se vint plonger avecques Proserpine,
Qui me conceupt de sa queue serpentine,
Puis me nourrit de son orde tetine,
Don j'ay la barbe et les cheveulx noercis,
Pour corriger celle faulce vermine
De crestienté, qui tout mal determine :
Par mon triangle il seront tous occis.

[1] Ce n'est pas toutefois absolument certain pour tous les passages que M. Chevalier désigne comme ainsi notés après coup. Les vers 7532-7534, par exemple, avaient sûrement été oubliés par le copiste et ont été rajoutés après; d'autres sont peut-être dans le même cas.

Et voici celui que Chevalet écrivit à la place, tout en conservant les rimes et plusieurs des vers de Pra :

Au parfont puys du gouffre tenebreux,
En lieux[1] retrais, terribles et hideux,
Jadis je prins ma faulce horigine.
Luciabel, qui fut mis hors des cieulx
Pour son delit, au ventre venimeux
Si m'engendra de l'orde Proserpine.
Ma langue point plus ardant qu'une espine,
Et ma pancée de mal faire ne fine;
Aussi mes bras sont de metal massis.
A controver tout mal me determine.
Venés, villains, apprendre ma doctrine,
Ou aultrement vous mourrés tous transsis[2].

Franchement, on se demande si ce « rabilhage » valait bien le teston qu'il coûta à noble Étienne Combez.

Enfin on a rapporté de Vienne les précieuses corrections du grand *fatiste*, de Lyon les accessoires qui manquaient encore. Pra va-t-il enfin voir jouer son œuvre telle qu'elle sort de ses mains et de tant d'autres? Une dernière épreuve l'attendait. Il avait divisé en trois journées l'histoire des saints martyrs; chacune à son tour comportait une *matinée*, précédée d'un *entraige* ou prologue, et une *après-dînée*. La matinée de la troisième journée terminait la vie proprement dite des saints; l'après-dînée était consacrée à représenter la translation de leurs corps à Romans, au IXe siècle. Mais voilà qu'au dernier moment on trouve que la représentation ainsi conçue tiendra trop de temps. On renonce à la translation, on reporte à l'après-dînée du troisième jour ce qui devait en remplir la matinée, on reporte à cette matinée la fin de ce qui devait être la seconde journée, on diminue la première journée d'un épisode comique dont la perte dut bien faire soupirer le pauvre auteur, car c'est presque le seul où il ait montré un peu d'esprit et de légèreté[3]. Enfin le supplice du brave chanoine eut son terme, et, comme les martyrs qu'il

[1] Je crois devoir corriger ainsi le *vieux* du manuscrit.

[2] J'ai rectifié quelque peu la ponctuation de ces deux morceaux.

[3] Les acteurs qui avaient accepté les jolis rôles de Blondete, Baudet et Malempoint, et qui avaient fait faire leurs costumes, durent aussi être mécontents. On lit simplement en regard de ces noms, dans la liste des personnages : « Fust sincopé du mystere ce jour. » Par cette suppression, la seconde journée était réduite à 2935 vers; la troisième n'en avait que 2918; mais la première en conservant 3962, il semble qu'on aurait bien pu garder les 204 vers de cet épisode. Il est possible qu'un des trois acteurs, qui ne reparaissait plus dans la pièce, ait fait défaut au dernier moment.

célébrait, il le vit se changer en gloire, gloire qu'il partagea naturellement avec le peintre qui s'était chargé de la partie décorative, au moins aussi importante que la partie littéraire. « Lequel affere, dit en parlant du mystère Louis Perrier dans l'épilogue qu'il a joint à sa copie, a l'ayde de monsieur le chanoine Pré de Grenoble, fatiste, et de maistre Françoys Tevenot, peintre de cette ville[1], faysant les feintes et conduisant ycelles, en sourtirent tous a honneur et à grandissime louange. » D'après un témoignage quelque peu équivoque d'Aymar du Rivail, le mystère des *Trois Doms* fut rejoué encore plusieurs fois à Romans dans les années subséquentes. Il ne fut pas toutefois imprimé, et l'on a vu plus haut à quel hasard il doit de nous être parvenu et d'avoir reçu, après trois cent soixante-dix-huit ans, l'honneur qu'il n'avait pas eu du vivant de son auteur.

Nous ne pouvons pas juger l'œuvre de François Tévenot; celle de Siboud Pra est assurément médiocre, mais elle n'est pas dépourvue d'intérêt pour l'histoire littéraire. Seulement, pour faire ressortir cet intérêt, il faudrait la comparer aux œuvres du même genre dans la série desquelles elle vient se placer, rechercher quels modèles le chanoine de Grenoble a particulièrement suivis, sur quels patrons il a taillé ses empereurs, ses tyrans, ses saints, étudier les rapports intimes que son ouvrage présente avec les productions dramatiques nées dans la même région, discerner ce qu'il peut y avoir de personnel dans cet ouvrage et ce qui n'est que la reproduction de types et de formules préexistants. M. Ulysse Chevalier, avec son savoir et son courage aux patientes recherches, se serait parfaitement acquitté de cette tâche s'il l'avait entreprise; mais il ne l'a pas abordée. Il n'a pas non plus cru devoir étudier le texte qu'il a publié avec tant de soin[2], au point de vue de la langue;

[1] C'est-à-dire de Romans. Dans un autre acte relatif à François Tévenot (p. XLVIII), il est également appelé « de cette ville ». De ce qu'il était à Annonay en janvier 1509, il ne s'ensuit pas qu'il ne fût pas Romanais, comme semblent l'indiquer ces documents; M. Chevalier a d'ailleurs réuni sur cet artiste, qui n'était pas le premier venu, de fort intéressants renseignements.

[2] Voici quelques corrections que j'ai notées en le lisant. Vers 658, *vyce*, lisez *nyce*; 820, *enserre*; l. *en serre*; 3104, *envoys*, l. *en voys*; 4020, *esvegué des champs*, l. *esveque* (*evesque*) *des champs* (locution plaisante pour dire pendu); 4486, *m'es*, l. *mes*; 5006, *lapette, oye*, l. *la petite oye*; 5884, *Empesché*, l. *Empesche*; 5028, *en mon chaloir*, l. *en nonchaloir*, et supprimez la virgule; 6232, *En bauffames*, l. *Enbauffumés*; 6531, *a raisonner*, l. *araisonner*; 6622, *en orte*, l. *enorte*; 6928, *d'ung romance*, l. *d'ungromance* (ou *d'ingromance*); 7371, *du paron* est inintelligible, je lirais *des parens* (cf. Rolland, *Faune populaire de la France*, t. II, p. 121); p. 484, 489, aux rubriques, *d'esvie*, l. *desvié*; 9346, *a toulles*, l. *a tout tes*; 11166, *Ce chantet*, l. *De chanter*. Le groupe *nen*, qu'on

et cependant il y avait là matière à de fort intéressantes remarques, auxquelles les documents d'archives publiés en appendice auraient apporté leur contribution, sur l'usage du français dans cette partie du domaine de la langue d'oc[1], sur la façon dont il y était manié, et sur l'empreinte souvent fort curieuse qu'il a reçue du parler local. Un petit glossaire tout au moins aurait eu de l'utilité pour les travailleurs.

Mais si le savant éditeur a laissé quelque chose à faire, au point de vue littéraire et philologique, à ceux qui étudieront après lui le mystère qu'il a publié, il a joint, en revanche, à son édition un complément de la plus haute valeur, et que personne n'aurait été en état de donner avec autant de richesse et d'exactitude. Dans un appendice de 270 pages, il a imprimé, d'après les archives départementales et municipales, toutes les mentions qui, du XIV[e] au XVI[e] siècle, se rapportent à des représentations scéniques ou simplement à des fêtes publiques, à des entrées, etc., dans les villes du Dauphiné proprement dit[2] (Die, Grenoble, Montélimart, Nyons, Romans, Taulignan, Valence, Vienne). Dans l'introduction, il a résumé les faits contenus dans ces documents en une espèce de table chronologique accompagnée de précieuses remarques[3], et il a fait suivre les documents eux-mêmes d'un vocabulaire des mots latins, dauphinois ou français, qui offrent de l'intérêt et qu'il a, en général, fort bien expliqués[4]. Ce relevé, qui complète si utilement les indications données par M. Petit de Julleville dans son excellent ouvrage sur les *Mystères*, devra servir de modèle à des travaux analogues faits dans d'autres provinces; il s'en trouvera peu, surtout dans le Midi, qui

peut comprendre *nen*, *n'en*, *ne n'*, ne parait pas bien rendu aux vers 1086, 1403, 2487 et autres. La ponctuation laisse à désirer assez souvent, notamment aux vers 1401, 3337, 4162, 4599, 5872, 8381. Je ne note que comme fautes d'impression *donbtable* (1149, *doubtable*), *Querré* (1613, *Querre*), *an cas* (2909, *au cas*), *mont* (2946, *mout*), *juste* (5038, *Juste*), *poisonniers* (8313, *prisonniers*), etc.

[1] Il est bon de noter que dans le Briançonnais la langue du Nord n'avait pas encore remporté sur la langue d'oc la même victoire que dans le Dauphiné propre. Les cinq mystères qui ont été récemment découverts dans les Hautes-Alpes (voir *Introduction*, p. CV) sont tous écrits en dialecte local.

[2] Il a laissé de côté les pays qui forment aujourd'hui le département des Hautes-Alpes, sur lesquels voyez la note précédente.

[3] Quelques-unes de ces remarques ont de l'intérêt en dehors du sujet particulier de ce morceau; signalons notamment aux historiens la minutieuse reconstitution de l'itinéraire des empereurs Charles IV, en 1365, et Sigismond, en 1415-1416, dans leur passage à travers le Dauphiné.

[4] Ce vocabulaire (que l'éditeur intitule quelque peu improprement *Index onomastique*) porte également sur les documents qui se rattachent au mystère des *Trois Doms*.

offrent une richesse de production et d'activité dramatique comparable à celle du Dauphiné. M. le chanoine Chevalier a complètement justifié la louange qu'Aymar du Rivail, dans la première moitié du XVIe siècle, donnait aux Grenoblois, et qui s'applique en réalité aussi bien aux habitants des autres villes du Dauphiné : « In commemoratione vitæ Christi et divorum aliis Gallis praestant. »

GASTON PARIS.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. Robert, membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est décédé le 15 décembre 1887.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Dehérain a été élu, le 12 décembre 1887, membre de l'Académie des sciences, section d'économie rurale, en remplacement de M. Boussingault, décédé.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

L'Académie des sciences morales et politiques a tenu sa séance publique annuelle, le samedi 17 décembre 1887, sous la présidence de M. Jules Zeller.

La séance est ouverte par un discours de M. le Président, annonçant les prix décernés et les sujets de prix proposés.

Prix du Budget. — Section de philosophie. — L'Académie avait prorogé de nouveau à l'année 1887 le sujet suivant, proposé pour l'année 1882 et déjà prorogé à l'année 1885 : « La Perception extérieure. »

Un prix de 1,500 francs est décerné à M. E. Joyau et à M. Alfred Binet.

Section d'histoire générale et philosophique. — L'Académie avait proposé pour l'année 1887 : « Richelieu et le Père Joseph. » Le prix, d'une valeur de 2,000 francs, est décerné à M. Octave Vigier, et une mention honorable au mémoire inscrit sous le n° 3, dont l'auteur ne s'est pas fait connaître.

Prix Victor Cousin. — Section de philosophie. — Sujet proposé pour l'année 1887 : « Les Dialogues de Platon. » Le prix, d'une valeur de 6,000 francs, est décerné à M. Charles Huit.

Prix Gegner. — Section de philosophie. — Ce prix est décerné à M. Picavet.

Prix Odilon Barrot. — Section de législation, droit public et jurisprudence. — L'Académie avait prorogé à l'année 1887 le sujet suivant proposé pour l'année 1884 : « Le Barreau anglais et le Barreau français. » Une récompense de 3,000 francs est accordée à M. Charles Dauvillier.

Prix du comte Rossi. — Section d'économie politique et finances, statistique. — Sujet pour l'année 1887 : « Étude sur l'incidence de l'impôt. » Le prix, d'une valeur de 4,000 francs, est décerné à M. Albert Delatour.

Prix Stassart. — Section de morale. — Le sujet suivant, proposé pour l'année 1885, a été prorogé à l'année 1887 : « Étude historique et critique sur le réalisme dans la poésie et dans l'art. » Le prix, d'une valeur de 3,000 francs, est décerné à M. Albert-David Sauvageot, et une mention honorable au mémoire inscrit sous le n° 3, dont l'auteur ne s'est pas fait connaître.

Prix Bordin. — Section de philosophie. — Sujet pour l'année 1887 : « La Philosophie du langage. » Le prix, d'une valeur de 2,500 francs, a été décerné à M. Paul Regnaud, et une mention honorable à M. Hippolyte Destrem.

Prix Joseph Audiffred. — Commission mixte. — Une récompense de 2,000 francs est accordée à M. Ferraz, auteur d'un livre intitulé *Le Spiritualisme et le Libéralisme.*

Prix Ernest Thorel. — Commission mixte. — Le prix n'est pas décerné.

Prix du Budget. — Section de philosophie. — Question proposée pour l'année 1890 : « Exposer les théories des logiciens modernes depuis la révolution cartésienne jusqu'à nos jours. Rechercher si ces théories, soit en logique déductive, soit en logique inductive, ont modifié ou agrandi le champ de la logique tel que l'avait déterminé Aristote. »

Section de morale. — L'Académie avait proposé pour l'année 1886 le sujet suivant : « Examiner et apprécier les principes sur lesquels repose la pénalité dans les doctrines philosophiques les plus modernes. » Le prix n'a pas été décerné et le concours est prorogé à l'année 1889.

L'Académie propose pour l'année 1890 le sujet suivant : « Exposer, d'après les œuvres de saint Jean Chrysostome, quelles étaient les mœurs de son temps et discuter, au point de vue moral, la manière dont il les juge.

Section de législation. — L'Académie propose pour l'année 1891 le sujet suivant : « Exposer le développement du régime dotal en France, depuis le Code civil jusqu'à nos jours. »

Section d'économie politique et finances, statistique. — L'Académie propose pour l'année 1891 le sujet suivant : « Des transformations survenues durant la seconde moitié du XIX° siècle dans les transports maritimes et de leur influence sur les relations commerciales. »

Sections d'économie politique et d'histoire réunies. — L'Académie a proposé pour

l'année 1888 la question suivante : « Exposer les origines, la formation et le développement, jusqu'en 1789, de la dette publique en France. »

Section d'histoire générale et philosophique. — L'Académie a proposé pour l'année 1888 le sujet suivant : « L'Administration royale sous François Ier. »

L'Académie a proposé pour l'année 1889 le sujet suivant : « Exposer les institutions politiques, judiciaires et financières du règne de Philippe Auguste. »

L'Académie propose pour l'année 1892 le sujet suivant : « Politique étrangère de l'abbé Dubois. »

Chaque prix du Budget est de la valeur de 2,000 francs.

Prix Victor Cousin. — *Section de philosophie.* — L'Académie propose pour l'année 1890 le sujet suivant : « La Philosophie de la nature chez les Anciens. » Le prix est de la valeur de 3,000 francs.

Prix Gegner. — *Section de philosophie.* — Ce prix, de la valeur de 4,000 francs, sera décerné en 1888.

Prix Odilon Barrot. — *Section de législation, droit public et jurisprudence.* — L'Académie a prorogé à l'année 1889 le sujet suivant, proposé d'abord pour l'année 1886 : « Histoire de l'enseignement du droit, en France, avant 1789. » Le prix est de la valeur de 6,000 francs.

L'Académie a proposé pour l'année 1888 le sujet suivant : « Histoire du droit public et privé dans la Lorraine et les Trois-Évêchés, depuis le traité de Verdun, en 843, jusqu'en 1789. » Le prix est de la valeur de 5,000 francs.

L'Académie propose pour l'année 1890 la question suivante : « Du rôle des ministres dans les principaux pays de l'Europe et de l'Amérique. » Le prix est de la valeur de 5,000 francs.

Prix Léon Faucher. — *Section d'économie politique et finances, statistique.* — L'Académie a proposé pour l'année 1888 la question suivante : « Les variations du prix et du revenu de la terre en France depuis un siècle. » Le prix est de la valeur de 3,000 francs.

L'Académie propose pour l'année 1891 le sujet suivant : « Vauban économiste. » Le prix est de la valeur de 3,000 francs.

Prix Wolowski. — *Sections d'économie politique et de législation réunies.* — L'Académie décernera, en 1888, ce prix au meilleur ouvrage de droit publié dans une période de six années antérieures au 31 décembre 1887. Ce prix est de la valeur de 3,000 francs.

Prix du comte Rossi. — *Section d'économie politique, finances, statistique.* — L'Académie avait proposé, pour l'année 1883, et prorogé à l'année 1887, le sujet suivant : « Exposer les faits qui, dans les sociétés de l'antiquité grecque et romaine, prouvent la permanence des lois économiques. — Rechercher quels étaient, dans l'antiquité, les rapports entre le capital et le travail, surtout le travail libre; jusqu'à quelle limite le travail était divisé; quelles formes affectait le commerce et comment les lois économiques ont fonctionné dans une société différente de la nôtre. » Un seul mémoire, jugé insuffisant, ayant été adressé, l'Académie remet encore la question au concours pour l'année 1888. Le prix est de la valeur de 5,000 francs.

L'Académie a proposé pour l'année 1888 le sujet suivant : « Des résultats de la protection industrielle. » Le prix est de la valeur de 4,000 francs.

L'Académie a proposé, en outre, pour l'année 1889, la question suivante : « Des banques de circulation. » Le prix est de la valeur de 4,000 francs.

L'Académie propose, pour l'année 1890, la question suivante : « Histoire économique de la valeur et du revenu de la terre au XVIIe et au XVIIIe siècle en France. » Le prix est de la valeur de 4,000 francs.

Prix Kœnigswarter. — Section de législation, droit public et jurisprudence. — Ce prix, d'une valeur de 1,500 francs, est destiné à récompenser le « meilleur ouvrage sur l'histoire du droit » publié dans les cinq années qui auront précédé la clôture du concours. Il sera décerné dans l'année 1889.

Prix quinquennal fondé par feu M. le baron de Beaujour. — Commission mixte. — L'Académie a proposé, pour l'année 1888, la question suivante : « L'indigence et l'assistance dans les campagnes depuis 1789 jusqu'à nos jours. » Le prix est de la valeur de 10,000 francs.

L'Académie propose, pour l'année 1890, la question suivante : « De l'assistance par le travail. » Le prix est de la valeur de 6,000 francs.

Prix fondé par feu M. le baron de Morogues. — Commission mixte. — Ce prix, destiné au « meilleur ouvrage sur l'état du paupérisme en France et le moyen d'y remédier », est d'une valeur de 2,000 francs. Il sera décerné en 1888.

Prix Stassart. — Section de morale. — L'Académie a proposé, pour l'année 1890, la question suivante : « Étude critique sur le rôle du sentiment ou de l'instinct moral dans les théories contemporaines. — L'Altruisme (d'Auguste Comte, de Stuart Mill, d'Herbert Spencer) et la Pitié (de Schopenhauer). — En quoi diffèrent ces théories de celles que le XVIIIe siècle a produites; le sens ou sentiment moral d'Hutcheson, de Jean-Jacques Rousseau, d'Adam Smith et de Jacobi. — Déterminer la part du sentiment moral dans la théorie et dans la pratique de la conduite humaine. — En montrer l'importance, en signaler les périls et les excès possibles dans l'œuvre de l'éducation et dans le gouvernement de la vie. » Le prix est d'une valeur de 3,000 francs.

Prix Bordin. — Section de philosophie. — L'Académie propose, pour l'année 1889, le sujet suivant : « Philosophie de Fr. Bacon. »

Section de morale. — L'Académie a proposé, pour l'année 1888, le sujet suivant : « De l'amélioration des logements d'ouvriers, dans ses rapports avec le rétablissement de l'esprit de famille. »

L'Académie a proposé, pour l'année 1888, le sujet suivant : « La morale de Spinoza. Examen de ses principes et de l'influence qu'elle a exercée dans les temps modernes. »

L'Académie propose, pour l'année 1891, le sujet suivant : « La morale dans l'histoire. »

Section de législation, droit public et jurisprudence. — L'Académie a proposé, pour l'année 1888, le sujet suivant : « La mer territoriale. — Étude sur le principe de la souveraineté et les conditions légales de la navigation dans les eaux qui en dépendent. »

L'Académie propose, pour l'année 1892, le sujet suivant : « L'arbitrage international; son passé, son présent, son avenir. »

Section d'économie politique et finances, statistique. — L'Académie avait proposé, pour l'année 1886, le sujet suivant : « De la forme des emprunts publics en France, en Angleterre et en Hollande, au XVIIIe et au XIXe siècle. » Le concours a été prorogé à l'année 1888.

Section d'histoire générale et philosophique. — L'Académie propose, pour l'année 1890, la question suivante : « Étudier l'histoire et la constitution de la propriété foncière chez les Grecs, en s'arrêtant à la conquête romaine. »

Chaque prix Bordin est de la valeur de 2,500 francs.

Prix triennal fondé par feu M. Achille-Edmond Halphen. — *Commission mixte.* — Ce prix, de la valeur de 1,500 francs, sera décerné, en 1888, « soit à l'auteur d'un ouvrage sur l'instruction primaire, soit à la personne qui, d'une manière pratique, aura contribué à la propagation de l'instruction primaire. »

Prix Crouzet. — *Section de philosophie.* — L'Académie avait proposé, pour l'année 1886, le sujet suivant : « Examen critique et histoire du pessimisme. »

L'Académie a maintenu, pour l'année 1888, ce sujet, en le développant ainsi : « Du pessimisme. — Exposer les principales théories du pessimisme qui se sont produites dans les temps modernes et les débats qu'elles ont suscités. — S'appliquer surtout à dégager et à discuter les principes de ces théories. En constater les conséquences et en apprécier les résultats. »

Prix Jean Reynaud. — *Commission mixte.* — Ce prix, de la valeur de 10,000 francs, sera décerné en 1888 par l'Académie des sciences morales et politiques.

Prix Joseph Audiffred. — *Commission mixte.* — Ce prix sera décerné en 1888.

Prix Ernest Thorel. — *Commission mixte.* — Ce prix, d'une valeur de 2,000 francs, sera décerné en 1888 à l'auteur du « meilleur ouvrage, soit imprimé, soit manuscrit, destiné à l'éducation du peuple; non un livre pédagogique, mais une brochure de quelques pages ou un livre de lecture courante. »

Prix Jules Audéoud. — *Commission mixte* — Ce prix, qui doit être décerné tous les quatre ans, est d'une valeur de 12,000 francs. Il est destiné à « encourager les études, les travaux et les services relatifs à l'amélioration du sort des classes ouvrières et au soulagement des pauvres, soit par des lois ou des actes administratifs, soit par l'initiative privée et le progrès de toutes les sciences ». Il sera décerné, pour la première fois, en 1889. Le prix, en 1889, sera de 9,000 francs.

Les ouvrages parus depuis le 1er janvier 1880 seront admis à concourir. Les auteurs de toutes nationalités seront admis à concourir; mais tous les mémoires et ouvrages devront être rédigés en langue française.

CONDITIONS COMMUNES À TOUS LES CONCOURS.

Les ouvrages envoyés aux différents concours ouverts par l'Académie devront parvenir, francs de port et brochés, au secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année où le prix doit être décerné. Pour les ouvrages imprimés, les concurrents doivent remettre cinq exemplaires.

Le Président ayant achevé son rapport, M. Jules Simon, secrétaire perpétuel, a lu une notice historique sur la vie et les travaux de M. Louis Reybaud, membre de l'Académie.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Gust. d'Eichthal. *La Langue grecque*. Mémoires et notices; avec une notice sur les services rendus par M. G. d'Eichthal à la Grèce et aux études grecques, par le marquis Le Queux de Saint-Hilaire. Paris, Hachette, 1887, 426 pages in-8°.

Dans ce volume ont été réunis tous les mémoires et articles de M. Gustave d'Eichthal sur l'usage pratique de la langue grecque et la prononciation de cette langue. A ces mémoires et articles ont été joints les témoignages des érudits qui se sont prononcés en faveur des opinions émises par M. d'Eichthal et des réformes par lui proposées dans l'enseignement du grec. Cet ensemble forme un volume très intéressant. Quelles circonstances avaient fait de M. d'Eichthal un hélleniste si fervent? C'est là ce qu'explique très clairement la notice où M. Le Queux de Saint-Hilaire a mis sous nos yeux un grand nombre de lettres et de notes écrites par M. d'Eichthal, dans sa jeunesse, soit d'Athènes, soit de Nauplie. Naturellement enthousiaste, généreux, il n'avait pu voir la Grèce récemment affranchie sans l'aimer et sans la plaindre, et la réflexion avait plus tard accordé sa raison avec les sentiments de son cœur. Il n'y eut pas, chez cet homme de bien, une passion qui ne fût noble. Avec quel zèle il s'employait à la communiquer aux autres! On n'est pas convaincu, en lisant ses divers écrits sur le grec et la Grèce, qu'il ait toujours formé des desseins réalisables; mais combien de respect inspirent même ses illusions!

H. Omont. *Fac-similés de manuscrits grecs des XVe et XVIe siècles*. Paris, Picard, 1887, 50 planches in-4°.

Ces cinquante planches reproduisent des fragments de manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale, et le double but de ces reproductions n'est pas seulement de faciliter les études des jeunes paléographes, c'est encore de renseigner les philologues sur la valeur relative des textes dont ils peuvent faire la rencontre. Il s'en faut bien, en effet, que tous les copistes à qui l'on doit ces manuscrits aient été pareillement lettrés et soient pareillement dignes de confiance. Aux fac-similés, qui sont très habilement exécutés, M. Omont a joint une courte notice sur chacun des cinquante copistes dont il a mis l'écriture sous nos yeux.

Études iconographiques et archéologiques sur le moyen âge, par Eugène Müntz. Première série. Paris, Leroux, 1887, 173 p. in-12.

Ce petit volume contient quatre notices : sur les pavements historiés du IVe au IXe siècle; sur la décoration de l'église de Sainte-Agathe, à Rome; sur la légende de Charlemagne dans les monuments figurés du moyen âge, et sur le caractère des miniatures irlandaises et anglo-saxonnes du IXe siècle. Dans ces quatre notices sont traitées de nouveau diverses questions archéologiques que l'on a crues plus d'une fois résolues et qui ne l'ont pas encore été, selon M. Müntz, d'une manière satisfaisante. De certains faits, d'ailleurs bien observés, on a tiré des conclusions que sont venues contredire d'autres faits plus tard mis en lumière. Dès lors, ce que l'on

tenait pour certain a perdu presque toute créance et n'a plus été qu'incertain. M. Müntz, en critique prudent, fait plutôt des objections qu'il ne bâtit des systèmes. On lira particulièrement avec beaucoup d'intérêt, dans ce volume, ce qui concerne l'art prétendu celtique des Irlandais. L'Irlande étant la région de l'Europe que les barbares ont le plus tard dévastée, il va de soi que ses artistes sont demeurés en commerce avec l'antiquité plus longtemps que ceux de la France et même de l'Angleterre. Ainsi avait-elle encore dans Jean Scot Érigène un vrai philosophe, très antique, quand, sur notre continent, la sauvagerie franque avait, depuis tant de siècles, mis à néant toute philosophie.

Guillaume du Tillot. Un valet ministre et secrétaire d'État. Épisode de l'histoire de France en Italie, de 1749 à 1771, par Charles Nisard, membre de l'Institut. Paris, 1887, 335 p. in-12.

Cet épisode est très intéressant. Voilà un homme d'une humble naissance, devenu ministre de l'État de Parme par son seul mérite, réformateur ardent et habile, honoré de l'estime des principaux ministres de France et d'Espagne, que deux rois puissants travaillent de concert à maintenir dans ses fonctions et ses dignités, et que la persistante inimitié d'une princesse de sang autrichien oblige enfin à quitter la place, chargé de crimes imaginés par elle ou par ses courtisans. Et ce qui rend plus émouvant encore le tableau de cette disgrâce imméritée, c'est que le peuple de Parme, ameuté par les artifices de cette étrangère, s'insurge stupidement contre le pauvre homme, son zélé bienfaiteur, et veut le tuer. Cela n'excite pas à convoiter les grandeurs. Il faut pourtant que certains hommes aient l'ambition de gouverner les autres. Sans ces hommes fatalement ambitieux que deviendrions-nous?

M. Charles Nisard a très habilement composé et très lestement écrit ce petit volume; de plus, il a joint à son récit, en appendice, des pièces encore inédites qui seront très goûtées par les curieux.

TABLE

DES ARTICLES ET DES PRINCIPALES NOTICES OU ANNONCES QUE CONTIENNENT LES DOUZE CAHIERS DU *JOURNAL DES SAVANTS*, ANNÉE 1887.

M. AD. FRANCK.

Victor Cousin, par Jules Simon, dans la collection des Grands Écrivains de la France. — 1 vol. in-12 de 184 pages, précédé d'un portrait d'après une photographie de Nadar; Paris, 1887.

Août, 462-473.

L'irréligion de l'avenir, étude sociologique par M. Guyau, 1 vol. in-8° de XXVIII-479 pages. Paris, 1887.

1er article, novembre, 663-673.
2e et dernier article, décembre, 717-728.

M. J. BERTRAND.

Œuvres complètes de Laplace, publiées sous les auspices de l'Académie des sciences, par MM. les Secrétaires perpétuels. Théorie analytique des probabilités. Quatrième édition.

Novembre, 686-705.

M. A. MAURY.

La tactique au XIIIe siècle, par Henri Delpech. Paris, 1886, 2 vol. in-8° avec 11 cartes et plans.

1er article, mars, 135-149.
2e et dernier article, mai, 294-305.

Anne Boleyn, a chapter of English history, 1527-1536, by Friedmann, in two volumes. London, 1884.

1er article, septembre, 517-536.
2e article, octobre, 596-614.
3e article, décembre, 738-755.

M. DE QUATREFAGES.

I. Recherches sur la production artificielle des monstruosités, ou essais de tératogénie expérimentale, par M. Camille Dareste (Paris, 1879).

II. Mémoires divers par le même (1855-1887).

III. Histoire générale des anomalies de l'organisation chez les animaux, par Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire (Paris, 1832-1836).

IV. Mémoires divers par Étienne Geoffroy-Saint-Hilaire (1820-1829).

1er article, avril, 217-229.
2e article, juin, 351-365.
3e et dernier article, juillet, 430-444.

M. CH. LÉVÊQUE.

I. Psychologie comparée. L'homme et l'animal, par Henry Joly, 2e édition. Paris, 1886, 1 vol. in-12.

II. Souvenirs entomologiques. Études sur l'instinct et les mœurs des insectes, par J.-H. Fabre. Paris, 1879, 1 vol. in-12. — Nouveaux souvenirs entomologiques. Études sur l'instinct et les mœurs des insectes, par J.-H. Fabre. Paris, 1882, 1 vol. in-12. — Souvenirs entomologiques (3e série). Études

sur l'instinct et les mœurs des insectes, par J.-H. Fabre. Paris, 1886, 1 vol. in-8°.

1er article, janvier, 5-19.
2e article, février, 77-91.
3e et dernier article, avril, 202-216.

Essai sur le libre arbitre, sa théorie et son histoire, par George-L. Fonsegrive. Un volume in-8° de 592 pages, faisant partie de la Bibliothèque de philosophie contemporaine. Paris, 1887.

1er article, septembre, 542-556.
2e article, octobre, 581-595.

M. H. Wallon.

Histoire des Romains, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares, par Victor Duruy, membre de l'Institut. Nouvelle édition, revue, augmentée et enrichie d'environ 2,500 gravures dessinées d'après l'antique, et de cent cartes ou plans, t. V, VI et VII.

2e et dernier article, janvier, 19-30.
(Voir, pour le premier article, le cahier de juillet 1886.)

Histoire des Grecs, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la réduction de la Grèce en province romaine, par Victor Duruy. Nouvelle édition, revue, augmentée et enrichie d'environ 2,000 gravures dessinées d'après l'antique, et 50 cartes ou plans. — Tome I. — Formation du peuple grec, contenant 808 gravures, 9 cartes et 5 chromolithographies. Paris.

Août, 492-503.

Correspondance de M. de Rémusat pendant les premières années de la Restauration, publiée par son fils, Paul de Rémusat, sénateur, t. V et VI. Paris.

1er article, juin, 333-351.
2e et dernier article, juillet, 396-417.

M. Gaston Boissier.

Inscriptions romaines de Bordeaux, par Camille Jullian.

Mai, 268-278.

M. Caro.

Août, 514-516.

Œuvres de Tacite. Dialogue des orateurs, texte latin par H. Gœlzer. Paris, 1887.

Novembre, 649-663.

M. B. Hauréau.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Paris, bibliothèque Mazarine, t. I et II, 1885, 1886, in-8°.

2e article, janvier, 30-40.
3e article, février, 113-123.
4e et dernier article, mars, 177-186.
(Voir, pour le premier article, le cahier de novembre 1886.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

Le registre de Benoît XI, recueil des bulles de ce pape publiées ou analysées par Ch. Grandjean. Fasc. II-IV, 1884-1885, in-4°.

Mai, 305-312.

Album paléographique, ou recueil de documents importants relatifs à l'histoire et à la littérature nationale, reproduits en héliogravure, avec des notices explicatives par la Société de l'École des chartes, et une introduction par M. L. Delisle. Paris, 1887, gr. in-folio.

Juin, 372-375.

Codices Palatini latini bibliothecæ Vaticanæ, descripti præside J. B. cardinali Pitra, episc. Port., S. R. E. bibliothecario. Recensuit et digessit H. Stevenson, junior; recognovit J. B. de Rossi. T. I, 1886, in-4°.

1er article, août, 503-513.
2e et dernier article, septembre, 562-573.

M. R. Dareste.

Современный обычай и древній законъ. Coutume contemporaine et loi primitive, par Maxime Kovalevski, professeur à l'Université de Moscou; 2 vol. in-8°, Moscou, 1886.

1er article, mars, 164-177.
2e et dernier article, mai, 278-294.

Ancient laws of Ireland. Dublin, 1865-1879, 4 vol. in-8°.

Août, 473-491.

M. Georges Perrot.

Th. Homolle, De antiquissimis Dianæ simulacris Deliacis, thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris par Th. Homolle; in-8°, 104 pages et 11 planches en photogravure, 1885.

1er article, février, 104-113.
2e article, mars, 125-135.
3e et dernier article, avril, 229-240.

M. Gaston Paris.

La vie des mots étudiée dans leurs significations, par Arsène Darmesteter. Paris, 1887, in-12.

1er article, février, 65-77.
2e article, mars, 149-158.
3e et dernier article, avril, 241-249.

Le Mystère des Trois Doms, joué à Romans en MDIX, publié d'après le manuscrit original, avec le compte de sa composition, mise en scène et représentation, et des documents relatifs aux représentations théâtrales en Dauphiné du XIVe au XVIe siècle, par feu Paul-Émile Giraud, ancien député, ancien correspondant du Ministère de l'instruction publique, et Ulysse Chevalier, chanoine honoraire, membre non résidant du Comité des travaux historiques. Lyon, librairie ancienne d'Auguste Brun, MDCCCLXXXVII, in-4°, CXLVIII et 928 pages.

Décembre, 755-764.

LIVRES NOUVEAUX.

Papiers de Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse (1792-1797), publiés sous les auspices de la Commission des archives diplomatiques, par M. J. Kaulek. Paris, 1886, 520 pages in-8°.

Janvier, 62.

Fragments de chartes du xe siècle, provenant de Saint-Julien de Tours, publiés par M. Ch. de Grandmaison. Paris, 117 pages in-8°.

Janvier, 63.

La bibliothèque du Vatican au xvie siècle, notes et documents, par Eug. Müntz. Paris, 1886, IV-135 pages in-12.

Janvier, 63.

History of India under queen Victoria from 1836 to 1880, by captain Lionel J. Trotter. Londres, 1886, 2 vol. in-8°, VIII-505, et 459 pages. — Histoire de l'Inde sous la reine Victoria, de 1836 à 1880, par le capitaine Lionel-J. Trotter.

Janvier, 64.

Latinska Sanger fordom anvanda i svenska Kyrkor, Kloster och Skolov. Holmiæ, Norstedt, 1886, in-8°.

Janvier, 64.

De J.-B. Rousseau à André Chénier. Études littéraires et morales sur le XVIIIe siècle, par Victor Fournel. 1 vol. in-18, 330 pages, 1886.

Février, 124.

La règle du Temple, publiée pour la Société de l'Histoire de France par Henri de Curzon. Paris, 1886, XLI-368 pages in-8°.

Mars, 187.

G. Ficheti ad Rob. Gaguinum de Joanne Gutenberg epistola. Denuo edidit Lud. Sieber, Basileæ, 1887, 14 pages in-8°.

Mars, 187-188.

Traité de la Génération des animaux d'Aristote, traduit en français pour la première fois et accompagné de notes perpétuelles par J. Barthélemy-Saint Hilaire, 2 vol. in-8°; t. I, CCLXXXIII-124 pages; t. II, 553 pages.

Avril, 250-251.

Ernest Legouvé. Soixante ans de souvenirs. Deuxième et dernière partie. Paris, 1887, 398 pages in-8°.

Avril, 251.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France. Bibliothèque de l'Arsenal, t. II. Paris, 1886, 460 pages in-8°.

Avril, 251.

Monumenta Germaniæ historica. Poetarum latinorum medii ævi tomi III pars prior. Berlin, 1886, 264 pages gr. in-8°.

Avril, 251-252.

Review minute by his excellency the right hon. the governor, 20th september 1886. Madras, 1886, in-folio de 61 pages.

Avril, 252.

INSTITUT DE FRANCE.

Séance publique annuelle des cinq Académies; prix biennal; prix Volney; octobre, 642-643.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Réception de M. Hervé; février, 123. — Réception de M. Leconte de Lisle; mars, 186. — Mort de M. Caro; juillet, 445. — Mort de M. le baron de Viel-Castel. Mort de M. Cuvillier-Fleury; octobre, 643. — Séance publique; prix décernés et proposés; novembre, 706-708.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Mort de M. Germain; élection de MM. Viollet et Gautier; février, 123. — Élection de Sir Henry Rawlinson; élection de M. Saglio; mars, 186. — Mort de M. Benoist; mai, 312. — Mort de M. Desnoyers; septembre, 578. — Élection de MM. de Barthélemy et Port; novembre, 708. — Séance publique; prix décernés et proposés; novembre, 708-712. — Mort de M. Robert, décembre; 764.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séance publique; prix décernés et proposés; janvier, 55-61. — Élection de M. Ranvier; janvier, 61. — Élection de M. Poincaré; février, 124. — Mort de MM. Gosselin, Vulpian, Boussingault; élection de M. Bouchard; mai, 312. — Élection de M. Verneuil; juin, 375. — Élection de M. Pasteur; juillet, 445. — Élection de M. Dehérain; décembre, 764.

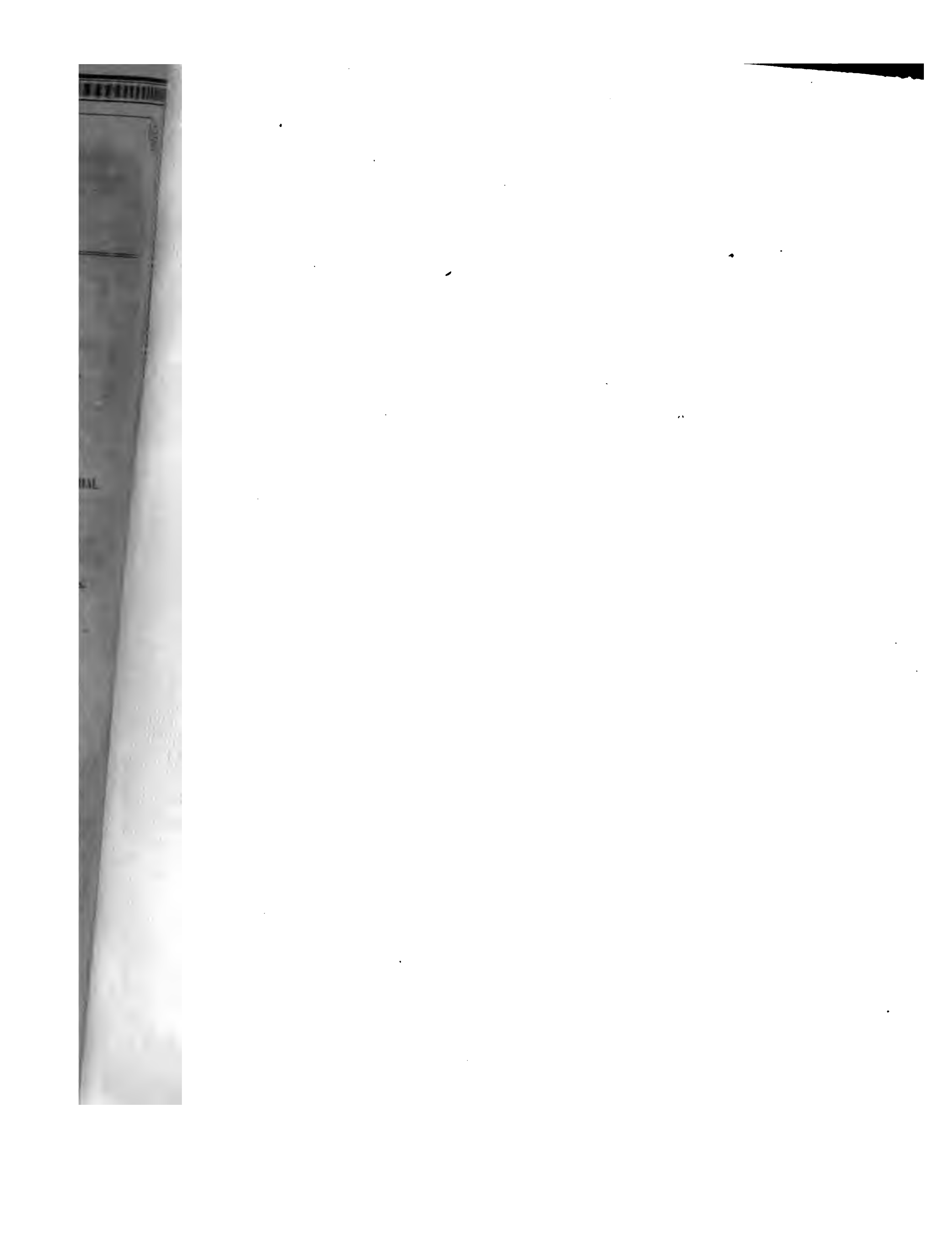
ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Séance publique; prix décernés et proposés; octobre, 643-645. — Mort de M. Gallait; novembre, 712.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Élection de M. Xavier Charmes; élection de M. Thonissen; mars, 186. — Élection de M. Perrens; avril, 250. — Élection de M. Anatole Leroy-Beaulieu et de M. Albert Desjardins; mai, 313. — Mort de M. Batbie; juin, 375. — Mort de M. Caro; juillet, 445. — Séance publique; prix décernés et proposés; décembre, 764-768.

TABLE.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 01430 8376

